



# COLLECTION

DE

# DOCUMENTS INÉDITS

## SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

Par un arrêté en date du 18 décembre 1885, M. Tamizey de Larroque, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, a été chargé de publier dans la collection des Documents inédits de l'Histoire de France, les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*.

Par le même arrêté, M. Léopold Delisle, Président de la Section d'histoire et de philologie du Comité, a été nommé commissaire responsable de cette publication.

# LETTRES DE PEIRESC

## AUX FRÈRES DUPUY,

PUBLIÉES

PAR

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

## TOME PREMIER.

DÉCEMBRE 1617 — DÉCEMBRE 1628.




PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXVIII.

# AVERTISSEMENT.

L'ensemble des lettres de Nicolas-Claude de Fabri, seigneur de Peiresc, sera l'objet d'un travail analytique qui précédera la Table générale des noms de lieux et de personnes mentionnés dans tout le recueil[1]. Je n'ai donc à m'occuper ici que de la correspondance de l'illustre conseiller au parlement de Provence avec ses excellents amis, Pierre et Jacques Dupuy, l'un d'abord avocat au parlement de Paris, puis conseiller d'État, l'autre prieur de Saint-Sauveur, tous les deux gardes de la Bibliothèque du Roi depuis le mois de juin 1645 jusqu'au moment de leur mort, arrivée pour le premier le 14 décembre 1651, pour le second le 17 novembre 1656[2]. Peiresc eut bien quelques relations épistolaires avec un frère aîné de Pierre et de Jacques, avec Christophe Dupuy, successivement secrétaire du cardinal Du Perron, aumônier du Roi, prieur de la Chartreuse de Rome, procureur général de son ordre. Mais il ne nous reste qu'un infiniment petit nombre des lettres qu'ils échangèrent, et notre attention doit uniquement se porter sur la longue et précieuse correspondance du magistrat provençal avec les deux érudits parisiens.

Cette correspondance commence en 1617, quand Peiresc avait trente-sept ans[3], et dure jusqu'en 1637. La première des lettres

[1] J'imiterai ce qu'ont fait les éditeurs du *Recueil des lettres missives de Henri IV,* qui ont consacré (t. IX et dernier, 1876) 150 pages à *Henri IV et sa correspondance.*

[2] Pierre était né le 27 novembre 1582, à Agen, où son père, Claude Dupuy, conseiller au parlement de Paris, faisait partie de la Chambre de justice de Guyenne. Jacques naquit en 1586.

[3] Rappelons que Peiresc vint au monde

que nous possédons de Peiresc aux frères Dupuy est du 9 décembre 1617; la dernière est du 9 juin 1637, antérieure de quinze jours seulement à la mort de l'éminent archéologue[1]. Le nombre total de ces lettres, auxquelles sont mêlées quelques autres lettres adressées au secrétaire d'État Antoine de Loménie, au chancelier Séguier, à François-Auguste de Thou, s'élève à près de cinq cents (485)[2]. On les retrouvera toutes ici telles qu'on les conserve à la Bibliothèque nationale, dans les volumes 716, 717 et 718 de la Collection Dupuy, publiées sans omissions, sans rajeunissements, en un mot, avec la minutieuse fidélité qui est toujours obligatoire quand il s'agit de documents originaux, mon ambition étant de donner, dans le présent recueil, une reproduction littérale des trois volumes de la Collection Dupuy[3].

La Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras, possède un registre des minutes de la même correspondance[4], Peiresc, comme la plupart des hommes de son temps qui furent célèbres dans la littérature et dans la science, ayant l'habitude de garder copie de toutes les lettres qu'il expédiait. Ce registre renferme un certain nombre

le 1er décembre 1580 à Belgentier (aujourd'hui commune du département du Var, arrondissement de Toulon, à 23 kilomètres de cette ville), et qu'il était fils de R. de Fabri, conseiller à la Cour des aides de Provence, et de Marguerite de Bompar, laquelle apporta dans la maison de Fabri la seigneurie de Peiresc (maintenant commune du département des Basses-Alpes, arrondissement de Castellane, à 35 kilomètres de cette ville). On a parfois préféré la forme *Peyresc*, ou même *Peyrescq*. Naturellement nous gardons l'orthographe adoptée et consacrée par Nicolas-Claude de Fabri.

[1] On sait que Peiresc rendit le dernier soupir à Aix le 24 juin 1637.

[2] 147 dans le volume 716; 141 dans le volume 717; 197 dans le volume 718.

[3] Le contenu des volumes imprimés correspond exactement au contenu des volumes manuscrits. C'est ainsi que le tome I contient toutes les lettres du volume 716 (du 9 décembre 1617 au 19 décembre 1628), que le tome II contiendra toutes les lettres du volume 717 (du 4 janvier 1629 au 26 décembre 1633) et que le tome III contiendra toutes les lettres du volume 718 (du 3 janvier 1634 au 9 juin 1637).

[4] *Additions aux manuscrits de Peiresc*, n° V, vol. in-fol. de 539 feuillets. Il y a là 383 lettres à Pierre Dupuy et 103 à Jacques.

de pièces qui manquent aux trois volumes autographes de la Bibliothèque nationale, mais qui généralement ont fort peu d'importance. Tantôt c'est un simple accusé de réception, un billet de pure politesse; tantôt c'est une de ces banales lettres de recommandation que jamais peut-être personne n'écrivit aussi abondamment que Peiresc, dont l'infatigable bonté n'opposait de refus à aucune demande. Sauf en deux ou trois occasions, j'ai cru devoir laisser de côté les documents qui semblent avoir été écartés avec préméditation à l'état d'originaux par les frères Dupuy, et qui, dans une publication déjà aussi considérable que celle-ci, seraient beaucoup moins utiles qu'encombrants.

J'aurais vivement désiré pouvoir mettre en lumière, avec la correspondance de Peiresc, celle des frères Dupuy. Malheureusement, malgré les plus actives et les plus persévérantes recherches, je n'ai retrouvé qu'un assez petit nombre des lettres écrites en si grande quantité par les deux frères à leur fidèle ami. Presque tous les huit jours, un des Dupuy, Pierre le plus souvent dans les premières années, Jacques plus particulièrement dans les dernières années, transmettait à Peiresc avec une admirable régularité les nouvelles politiques, littéraires, anecdotiques, qui circulaient à Paris. A peine subsiste-t-il une soixantaine des nombreuses lettres ainsi écrites par deux des hommes qui savaient le mieux tout ce qui se faisait et se disait dans la capitale de la France et dans les grandes villes de l'Europe. On ne s'explique pas la disparition presque complète de tant de documents d'un si haut intérêt et on voudrait pouvoir espérer que cette disparition n'est pas définitive[1]. C'est à l'*Appendice* que l'on trouvera, dans chacun des

[1] Dans la *Notice des manuscrits de la Bibliothèque de Troyes*, qui remplit tout entier le second volume du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* (Paris, 1855), on signale, sous le n° 374 (p. 170-171), un recueil in-folio sur papier qui faisait autrefois partie de la collection Bouhier et qui contenait les *noms*

trois volumes, ceux de ces documents qu'il m'a été donné de recueillir.

Revenons aux lettres de Peiresc. Elles sont remarquables à plusieurs égards. Un de leurs principaux mérites, c'est leur aimable simplicité. On dirait une familière et savoureuse causerie. Le naturel, comme une source vive, y coule à flot. Jamais un mot cherché, jamais une prétentieuse image! Dans cette honnête et agréable prose se reflète le caractère de l'écrivain.

Un autre grand mérite des lettres que j'ai l'honneur de publier, c'est l'extrême intérêt qu'elles présentent. Peiresc, dont l'esprit était si largement ouvert et que l'on pourrait surnommer le plus curieux des hommes, aborde dans sa correspondance avec les frères Dupuy, si curieux eux aussi, les sujets les plus divers. Tout l'attire, et son encyclopédique savoir, puisé non seulement dans d'immenses lectures commencées dès l'enfance, mais encore dans de nombreux voyages et dans de féconds entretiens avec la plupart des hommes éminents de l'Europe, lui permet de traiter, en se jouant, pour ainsi dire, des questions de tout genre. C'est plaisir de voir la merveilleuse aisance avec laquelle il s'occupe tour à tour de l'histoire ancienne et de l'histoire contemporaine, de recherches astronomiques et de recherches archéologiques, de bibliographie et d'histoire naturelle, de travaux géographiques et de travaux philologiques. On suit avec une sympathie toujours croissante ce guide aux connaissances universelles qui nous fait admirablement

*des sçavans* (au nombre de 243) *dont il y avoit des lettres manuscrites en la bibliothèque de Mr Peiresc, avec le nombre desdites lettres qui sont présentement à Aix entre les mains de M. Thomassin de Mazaugues.* Une note nous apprend que les savants dont les lettres se trouvaient en plus grand nombre dans le cabinet de Peiresc sont : Dupuy, 238 lettres; Holstenius, 184; Saumaise, 155; Gassendi, 119; Pignorius, 116, etc. Ainsi donc, dans la première moitié du XVIIIe siècle, on possédait encore 238 lettres originales des frères Dupuy à Peiresc, c'est-à-dire à peu près la moitié très probablement de la correspondance.

connaître vingt années de la première moitié du XVII^e siècle. Avec Peiresc nous assistons jour par jour, pour ainsi parler, aux événements grands ou petits qui s'accomplissent en Provence; nous visitons en sa compagnie les provinces voisines, le Dauphiné, le Languedoc, et aussi les pays étrangers, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays-Bas, surtout l'Italie, qui lui fut toujours si chère, enfin l'Orient dont il avait, en quelque sorte, pris possession, au nom de la science, par l'intermédiaire des agents et correspondants que sa noble générosité y entretenait.

Parmi les curieuses indications répandues à pleines mains par ce prince de l'érudition dans sa correspondance avec deux amis si dignes de lui et qu'il appelle si bien de *grands hommes de lettres*, on doit tout particulièrement signaler celles qui concernent divers personnages célèbres français et étrangers : Honoré d'Agut, Jérôme Aleandro, Nicolo Alemanni, Charles d'Arcussia, sieur d'Esparron, le comte d'Arundel, Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans, Benjamin Aubery, sieur du Maurier, le comte d'Avaux, le chancelier Bacon, le cardinal Bagni, Jean-Louis Guez de Balzac, le poète-romancier Jean Barclay, sa femme et son fils, le cardinal Fr. Barberini, Dominique Baudius, l'académicien Jean Baudoin, le baron et la baronne de Beausoleil, le cardinal Bentivoglio, Pierre Bergeron, Nicolas Bergier, Pierre Bertius, le cardinal de Bérulle, Jean Besly, l'historien du Poitou, le cardinal Bichi, Jacques de Bie, Jean-Vincent Blanc ou Le Blanc, le voyageur Marseillais, François de Bosquet, évêque de Lodève, puis de Montpellier, Jean-Jacques Bouchard, l'ambassadeur François Savary, comte de Brèves, le graveur Th. de Bry, le libraire Nicolas Buon, Guillaume Camden, Thomas Campanella, Jérôme Cardan, Isaac Casaubon, Henri-Louis Chasteignier de la Rochepozay, évêque de Poitiers, Jean-Jacques Chifflet, Christophe Clavius, Jérôme Commelin, sir Robert Cotton, Nicolas Coeffeteau, Jean de Cordes, Sébastien

Cramoisy, le maréchal et la maréchale de Créquy, Jacques Daleschamps, Élie Diodati, Pierre della Valle, J.-B. Doni, Henri Dormalius, André du Chesne, le P. Fronton du Duc, Charles du Lis, Daniel du Monstier, Guillaume du Vair, les Elzevier, Thomas Erpenius, Annibal Fabrot, le commandeur de Forbin, Claude Fauchet, Philippe Fortin de la Hoguette, Jacques Gaffarel, Galilée, Gassendi, Gilbert Gaulmin, Jean-Gaspard Gevaerts, les frères Godefroy, Dom Goulu, Grotius, Daniel Heinsius, Lucas Holstenius, Patrice Junius, Albert Krantz, Charles Labbé, La Mothe-le-Vayer, le fameux relieur le Gascon[1], le président Le Jay, Aubert le Mire, Juste Lipse, Fortunio Liceti, Louis XIII, François de Malherbe, Guillaume Maran, le comte de Marcheville, ambassadeur à Constantinople, Jean de Maussac et son fils Jacques-Philippe, Claude Mellan, le P. Mersenne, le président J.-L. de Monyer, Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, Claude Mydorge, Samson Napollon, Gabriel Naudé, Michel et César de Nostredame, le conseiller Jean-Pierre d'Olivier et ses fils, le baron d'Oppède, Fulvio Orsini, Jules Pacius, le P. Petau, Samuel Petit, Laurent Pignoria, Jean-Vincent Pinelli, les frères Ranchin, le poète Abraham Remi, professeur au Collège de France, les cardinaux Alphonse et Armand de Richelieu, Nicolas Rigault, le botaniste Jean Robin, Nicolas Rockox, Pierre-Paul Rubens, Pietro Sarpi, les frères Sainte-Marthe, Claude de Saumaise, le P. Christophe Scheiner, Guillaume Schickard, André Schott, Jean Selden, Ph. Sidney, Jean de Silhon, le P. Jacques Sirmond et son neveu l'académicien, Henri Spelman,

[1] Voir dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France* de novembre-décembre 1886 (p. 166-168) une note de M. Léopold Delisle intitulée : *Le relieur le Gascon et Peiresc, 1627.* Voici les premières lignes de cette note : «Le nom de Le Gascon tient une telle place dans l'histoire de la reliure et les documents authentiques relatifs à la vie et aux œuvres de ce grand artiste parisien sont si rares qu'il a paru utile de consigner dans notre *Bulletin* plusieurs passages de la correspondance de Peiresc, d'où il résulte que le Gascon travaillait en 1627 pour cet illustre amateur...»

Henri de Sponde, J.-M. Suarès, évêque de Vaison, les frères de Thou, le pape Urbain VIII, Jacques de Valois, l'astronome, Henri de Valois, le critique, le P. Vassan, Balthazar de Vias, Gérard-Jean Vossius, Simon Vouet, Adrien de Vries, Godefroy Wendelin, etc.

La correspondance de Peiresc avec les frères Dupuy est très intéressante encore au point de vue philologique. Dans ces pages écrites presque toutes avant la représentation du *Cid* et la publication du *Discours de la Méthode,* abondent des expressions dignes de l'attention des historiens de notre langue. J'ai eu soin de relever ces expressions dans des notes qui, comme les notes du même genre mises au bas des pages des *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac* et des *Lettres de Jean Chapelain*, compléteront sur un grand nombre de points les renseignements fournis par nos lexicographes[1].

Les lettres aux frères Dupuy, qui nous font connaître tant de choses, nous font surtout connaître Peiresc. On le retrouve là tout entier avec ses belles qualités qui lui valurent l'estime, je pourrais dire la vénération de ses contemporains. Chaque page, pour ainsi parler, porte l'empreinte de sa modestie, de sa prudence, de sa sagesse, de sa bonté, de son dévouement aux intérêts de ses amis et aux intérêts de la science. La passion du bien dont son noble cœur fut toujours animé n'éclate dans aucune autre partie de sa correspondance aussi vivement que dans ses lettres à Pierre et Jacques Dupuy. Il s'y montre l'auxiliaire zélé, et, pour ainsi dire,

[1] A la fin du tome III des *Lettres aux frères Dupuy,* on trouvera la longue liste des mots employés par Peiresc qui auront été l'objet d'une note. C'est encore à la fin de ce même tome que sera placée la table alphabétique des noms de lieux et de personnes mentionnés dans les lettres et dans le commentaire. Là aussi seront réunies les additions et corrections applicables aux tomes I, II, III. Je prie les lecteurs de daigner me communiquer toutes les observations destinées à améliorer le travail d'un éditeur qui, malgré sa bonne volonté, n'aura pas toujours évité les faux pas dans le long et difficile chemin qu'il a eu à parcourir.

le serviteur infatigable de ceux qui travaillent, prodiguer ses encouragements, ses conseils, ses livres, ses manuscrits, l'or de sa bourse, comme celui de son érudition. On l'y voit toujours sur la brèche, malgré sa débile santé et ses souffrances presque incessantes, lutter avec la plus généreuse ardeur pour assurer l'avancement de la science. J'aurai plus tard à revenir et à insister sur le rôle magnifique joué par cet homme d'initiative et de progrès; mais dès aujourd'hui je tiens à saluer dans le correspondant des frères Dupuy un des écrivains qui, soit par leurs lumières, soit par leurs vertus, ont le plus honoré notre pays[1].

Je ne terminerai point cet *Avertissement* sans offrir mes remerciements les plus cordiaux à tous ceux qui ont daigné me venir en aide. Partout j'ai trouvé la plus obligeante et la plus gracieuse assistance, au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, au Comité des travaux historiques, à l'Imprimerie nationale, à la Bibliothèque nationale, aux bibliothèques d'Aix en Provence et de Carpentras[2], de l'École de médecine de Montpellier, etc. Dans le dernier volume, auquel j'ai déjà renvoyé pour une appréciation détaillée de la correspondance de Peiresc, je payerai joyeusement toutes mes dettes particulières. Toutefois il m'est impossible d'ajourner jusqu'à cette lointaine époque le témoignage

[1] Toute la seconde partie de l'admirable biographie consacrée par Gassendi à son protecteur et ami (*Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc, senatoris Aquisextiensis vita,* Paris, 1641, in-4°) est complétée à merveille par les lettres échangées entre Peiresc et les frères Dupuy, de 1617 à 1637. Combien il serait désirable que quelque fervent *Gassendiste* publiât une exacte traduction de ce chef-d'œuvre qui mérite tant d'être popularisé, traduction qu'on enrichirait de notes tirées de la correspondance du héros de Gassendi!

[2] Je ne résiste pas au désir de dire combien m'a été douce et profitable, pendant plusieurs années consécutives (1878-1882), l'hospitalité de cette bibliothèque d'Inguimbert si riche en livre excellents, si riche surtout en manuscrits de Peiresc. Je garderai toujours le meilleur souvenir de cette belle collection et de son savant et vénérable conservateur, M. G. Barrès, qui a eu pour moi des bontés sans nombre.

de ma profonde reconnaissance envers mon maître et ami M. Léopold Delisle qui, en sa qualité de commissaire responsable, m'a rendu avec un véritable dévouement des services inappréciables. Je ne lui donnerai pas ici des éloges qui seraient superflus, soit qu'on les applique à l'exquise bonté de l'homme ou à l'incomparable mérite du savant; mais il me sera bien permis de dire qu'un des plus grands bonheurs de ma vie aura été de publier une correspondance comme celle de Peiresc avec le concours d'un critique tel que M. Delisle.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

Gontaud, 20 août 1887.

# LETTRES DE PEIRESC
## AUX FRÈRES DUPUY.

---

### I

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Ce fut avec un extreme regret qu'on me constraignit d'anticiper mon depart pour ce voyage icy de plus de 10 ou 12 jours que je m'estois reservez principalement pour avoir le moyen de vous gouverner[1]. Je vous envoyay avant que partir le reste de voz papiers dont je vous suis infiniment redebvable. Maintenant j'ay receu un pacquet de Mr Camdenus[2] par un gentilhomme anglois, qui en avoit deux autres tant pour vous, monsieur, que pour Mr Hottoman[3] desquels il estoit un

[1] *Gouverner* veut dire ici avoir soin de quelqu'un, lui faire fête. Nous retrouverons souvent dans les lettres de Peiresc cette expression, qui n'a pas été recueillie par nos lexicographes.

[2] Guillaume Camden, né à Londres le 2 mai 1551, mourut dans cette ville le 9 novembre 1623. Bayle qui, dans son *Dictionnaire critique*, lui a consacré un article très étendu, l'appelle «un des plus habiles et des plus illustres hommes de son siècle». Camden eut d'excellentes relations avec Peiresc, comme avec le président de Thou et Pierre Dupuy. Peiresc s'était lié en 1606, pendant son voyage en Angleterre, avec l'auteur de *Britannia*. Voir, à ce sujet, l'ouvrage de Pierre Gassendi (*Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc, senatoris Aquisextiensis, vita*, édition de la Haye, 1651, in-12, p. 121-123). On possède plusieurs lettres de l'archéologue provençal à l'archéologue anglais : presque toutes ont été déjà imprimées dans le recueil publié par Thomas Smith et intitulé : *Guillelmi Camdeni et illustrium virorum ad G. Camdenum epistolæ* (Londres, 1691, in-4°).

[3] Jean Hotman (*Hotomanus*), sieur de Villiers, était fils d'Antoine Hotman, l'avocat général au parlement de Paris, et neveu du célèbre auteur de *Franco-Gallia*, François Hotman. Jean Hotman a laissé divers ouvrages énumérés dans la *Bibliothèque historique de la France* (nos 7184, 19876, 30403, 32632, 32634).



IMPRIMERIE NATIONALE.

peu empesché, parcequ'ayant trouvé la cour icy et estant pressé de son voyage, il est in[cer]tain s'il pourra sesjourner à Paris assez longtemps pour les vous aller porter. Je m'en suis chargé et vous les recevrez tous deux avec la presente, vous suppliant de vouloir faire rendre seurement celuy dudit s$^{r}$ Hottoman et de lui vouloir faire baiser bien humblement les mains de ma part. Nous avons esté icy a la veille de voir cette assemblee[1] dissipee à faulte de pouvoir mettre d'accord des rangs[2] *Mess$^{rs}$. les mandez de la noblesse, qui vouloient preceder absolument les officiers. Enfin ils ont prins party, et laissants la droicte au clergé et la gauche aux officiers, se sont rangez hors d'œuvre derrière et a costé des presidants de l'assemblee en deux demis-lunes*[3]. Ils doivent à ce matin commancer leur premiere seance. Dieu les veuille inspirer à ce qui est du bien de l'estat[4]. Je n'ay rien à vous dire de plus à cette heure, si ce

[1] L'assemblée des notables convoquée à Rouen, par lettres du 4 octobre 1617, pour délibérer sur les moyens de réformer les abus. L'ouverture de l'assemblée se fit, le 4 décembre, dans la grande salle de l'archevêché. Voir sur cette assemblée l'*Histoire de Louis XIII*, par Michel Le Vassor (1757, t. I, p. 752-754), l'*Histoire du règne de Louis XIII*, par le père H. Griffet (1758, t. I, p. 209-211), l'*Histoire de France sous Louis XIII*, par A. Bazin (édition de 1846, t. I, p. 325-327), l'*Histoire des États Généraux*, par M. Georges Picot (t. III, 1872, p. 411-429), etc. Le Vassor cite, sur cette assemblée, les *Mémoires du duc de Rohan*, le P. Griffet ceux du *marquis de Fontenay-Mareuil*, M. Picot ceux de *Pontchartrain* et du *cardinal de Richelieu*. Peiresc défendit auprès des notables, avec son collègue et ami Honoré d'Agut, les intérêts du parlement de Provence. Voir l'ouvrage déjà cité de Gassendi (p. 232-233). Le fidèle biographe a soin de nous apprendre que Peiresc ne laissa pas s'éloigner les membres de l'assemblée, sans avoir interrogé chacun d'eux sur ce que présentait de remarquable leur province natale.

[2] Dupuy a souligné tout ce qui suit jusqu'au mot *demis-lunes*.

[3] Le P. Griffet raconte ainsi cet épisode (p. 210) : «Il y eut d'abord une contestation assez vive entre la noblesse et les magistrats. Les gentilshommes demandèrent à être placés vis-à-vis le clergé, et vouloient que les magistrats fussent placés après eux comme étant du tiers-état. Ceux-ci représentèrent qu'il ne leur convenoit point de céder le pas à la noblesse, dont ils étaient les juges; qu'ils n'assistoient jamais aux états généraux, comme députés du peuple, et qu'ils se trouvoient seulement à la clôture et à l'ouverture, comme conseillers d'État. On régla que les gentilshommes seroient placés autour de la personne du roi, et de celle de Monsieur le duc d'Anjou, son frère, qui devoit présider en l'absence de Sa Majesté.»

[4] Le vœu de Peiresc ne fut pas exaucé : l'assemblée de 1617 n'eut aucun bon ré-

n'est que je faicts estat d'escrire d'icy audit s[r] Camdenus[1]. Voyez si luy voulez rien envoyer. Et me continuez, s'il vous plaict, l'honneur de vostre bienveuillance,

Monsieur, comme à

vostre tres humble serviteur
PEIRESC.

De Rouan, ce 9 Dec[cembre] 1617[2].

M[r] de Flecelles[3] m'a dict qu'il poursuivroit l'affaire de M[r] Rigault[4], vous l'en pouvez advertir et luy faire mes tres humbles recommandations, je vous en supplie, et de m'advertir si tandis que je suis icy, je ne pourrois pas voir quelque belle curiosité de vostre cognoissance.

J'oubliois de vous dire que M[r] Pignoria[5] m'escript que n'ayant peu

sultat, comme l'ont constaté tous les historiens, et notamment M. Georges Picot, qui formule en trois mots cette sévère et juste sentence (p. 428) : «Rien ne fut fait.»

[1] Cette lettre, dans le recueil de 1691, porte le n° CLXIV et occupe les pages 203-206 : elle est datée du 11 décembre 1617.

[2] Peiresc dut quitter Rouen vers la fin de décembre : la dernière réunion des notables eut lieu le 27, et, le lendemain, ils reçurent du roi l'ordre de se rendre à Paris.

[3] Était-ce Jean de Flesselles, seigneur de Brégy, qui fut président de la Chambre des comptes de 1626 à 1699 et dont il est fait mention, en septembre 1628, dans les *Mémoires du Maréchal de Bassompierre* (édition de la Société de l'histoire de France, t. III, 1875, p. 395)?

[4] Nicolas Rigault naquit à Paris en 1577, remplaça Casaubon, en 1615, dans les fonctions de garde de la bibliothèque du roi, céda sa charge aux frères Pierre et Jacques Dupuy en 1645 et mourut à Toul, doyen des conseillers du parlement de Metz, compagnie dont il faisait partie depuis 1633. Presque tous les biographes mettent sa mort en août 1654 ; mais, selon l'auteur, très bien informé, de la *Biographie du parlement de Metz*, M. Emmanuel Michel, conseiller honoraire à la Cour (Metz, 1853), il rendit le dernier soupir «le 23 février 1653, à l'âge de soixante-seize ans» et l'enterrement se fit «le lendemain, 24 février». Le nom du savant éditeur de Tertullien reparaîtra souvent dans les pages suivantes : il fut également l'ami de Peiresc et des frères Dupuy. Le magistrat d'Aix et le magistrat de Metz échangèrent un assez grand nombre de lettres que j'espère bien mettre en lumière. Ils se connurent à Paris : M. H. Omont a publié (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 10[e] année, 6[e] livraison, 1883, p. 179), d'après le registre II de la collection Peiresc (Carpentras), une note qui contient le récit d'une visite faite, le 18 avril 1617, par Peiresc et Pithou à la bibliothèque du roi, où les mena Rigault.

[5] Laurent Pignoria, né à Padoue le 12 octobre 1571, mourut de la peste le 13 juin 1631. Il fut curé de Saint-Laurent de Padoue et chanoine de Trévise. Ce fut un archéologue renommé qui possédait une belle

sçavoir qu'estoit devenüe la despeche qu'il avoit adressee à Mr de Leon[1], de qui il n'a jamais eu de responce et ne se souvenant plus des eloges qui y estoi[ent] enclos[2], si on luy mande quels sont ceux que nous a[vons] receu devant et aprez, il suppleera ceux qu'il y aura de plus, de tous lesquels il a retenue coppie[3].

bibliothèque, un riche cabinet de médailles et d'autres objets antiques. Gassendi a célébré la générosité de Peiresc à l'égard de Pignoria (sous l'année 1602, p. 69-72). On remarque un grand nombre de lettres que s'adressèrent en langue italienne les deux savants collectionneurs, dans le recueil intitulé: *Lettere d'uomini illustri* (Venise, 1744, in-8°). Les lettres de Pignoria remplissent les 220 premières pages du volume, et les lettres de Peiresc les 112 pages suivantes (p. 221-332). Dans le *Journal des Savants* de janvier 1750 (p. 129 de l'édition in-12), cette dernière correspondance est ainsi appréciée : «M. de Peiresc paraît dans toutes ces lettres un homme doux, modeste, désintéressé, et singulièrement occupé du bien et du progrès des lettres.» Ajoutons que les lettres autographes de Pignoria à Peiresc, datées de Padoue, Rome, Vérone, de 1602 à 1629, sont conservées à la Bibliothèque nationale dans le volume 9540 du fonds français (f[os] 1-82), et que trente lettres de Peiresc à Pignoria, de 1616 à 1619, sont conservées à la bibliothèque de Carpentras (Minutes, t. V, f[os] 300-358).

[1] Charles Brulart, fils de Pierre Brulart, seigneur de Crosne et de Genlis, et de Madeleine Chevalier, fut chanoine de Paris, abbé de Joyenval et de Neaufle, ambassadeur à Venise et à la diète de Ratisbonne; il mourut doyen des conseillers d'État, le 25 juin 1649, et fut enterré dans l'église des Augustins de Paris (*Moréri*, édit. de 1759, généalogie *Brulart*, t. II, seconde partie, p. 321). Comme il était prieur de Léon, on l'appelait *Mr de Léon.*

[2] Il s'agit là des éloges des hommes célèbres d'Italie destinés à entrer dans les derniers livres de l'Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou, mort le 7 mai 1617. On sait que Pierre et Jacques Dupuy, qui étaient alliés à la famille de Thou, publièrent, avec Rigault, ces derniers livres (LXXXI à CXXVIII) dans l'édition de Genève (1620, 5 vol. in-f°). Les trop rares lettres qui nous restent de Peiresc au président de Thou montrent combien le correspondant du grand historien était heureux de lui communiquer livres et renseignements venus d'Italie.

[3] Collection Dupuy, vol. 716, f° 2, autographe avec cachet. Désormais je me contenterai d'indiquer, au bas de chaque lettre, le folio du volume. — Voir, à l'*Appendice* (n[os] I et II), deux billets de Pierre Dupuy à Peiresc, l'un de janvier 1618, l'autre du 30 mars de la même année.

II

## A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### EN HOLLANDE[1].

Monsieur,

Avant la reception de vostre lettre du 7[me] j'avois aprins par celles de M[r] du Maurier[2] que vous m'escriviez en faveur de M[r] Bertius[3] et avois desja faict pour luy ce que j'avois peu, comme je feray en toute occasions à moy possibles, n'esperant pas d'en pouvoir rencontrer de suffisantes pour vous tesmoigner le service que je vous ay voüé, sans ceremonie. Je crois qu'il ne s'en retournera poinct sans quelque honorable recognoisçance du Roy[4]. Il a désiré que M[gr] le G[arde] d[es] s[ceaux][5]

[1] On lit dans l'article *Puy (Pierre du)* de Moréri (je citerai toujours l'édition de 1759) : «Il renouvella dans ses voyages l'amitié que son père avoit entretenue si long-temps avec les savants des Pays-Bas, et principalement avec ceux de Hollande, où il accompagna M. Thumery de Boissise, que le roi y envoyoit.»

[2] Benjamin Aubery naquit dans la maison de Maurier, près la Flèche, en août 1566; il mourut dans la même maison en 1636. Il fut ambassadeur de France auprès des Provinces-Unies depuis le mois de juin 1613 jusqu'au mois d'avril 1624. Voir l'excellent article qui lui a été consacré dans la seconde édition de la *France protestante* (t. I, 1874, col. 445-453). On y rappelle (col. 451) que «de Thou, Peiresc, les frères Dupuy, Grotius, étaient au nombre de ses correspondants». On trouve à la Bibliothèque nationale (fonds français, vol. 9544, du folio 231 au folio 240), diverses lettres autographes de B. Aubery à Peiresc, signées *Dumaurier*, écrites de la Haye et comprises entre ces dates : 12 avril 1618-1[er] avril 1619.

[3] Pierre Bertius, né à Beveren (Flandre), le 14 novembre 1565, mourut à Paris, le 3 octobre 1629. Fils d'un ministre protestant, il embrassa la religion catholique, le 25 juin 1620, entre les mains de Henri de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris. Deux ans plus tard, il devint professeur au Collège royal où fut créé en sa faveur «une chaire surnuméraire pour enseigner les mathématiques», comme s'exprime l'abbé Goujet (*Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France*, t. II, 1758, p. 132). La notice de l'abbé Goujet complète celle du P. Niceron (*Mémoires*, t. XXXI) et est complétée par l'article du baron Walckenaer dans la *Biographie universelle*. Ajoutons que, dans les lettres italiennes à Pignoria mentionnées ci-dessus (lettre I, note 12), Peiresc s'occupe de la conversion de Bertius et du dessein qu'avait cet érudit de traduire en latin les ouvrages du cardinal du Perron.

[4] Bertius obtint, en 1618, le titre de cosmographe du roi.

[5] Ce garde des sceaux était Guillaume du Vair, né à Paris le 7 mars 1556, mort le 3 août 1621 à Tonneins (aujourd'hui chef-

le presentast à S. M. Il le fera, et luy procurera toute la satisfaction qu'il sera possible. Pleut à Dieu que je vous peusse mieux servir. Nous avons trouvé des merveilles dans l'Histoire de Mury[2] et que le pere du bisayeul de l'em[pereur] Rodolph[e][2] n'estoit que filz d'une fille d'Habspurg[3]. C'est un eschecq et mat[4]. Mr Godefroy[5] en est hors de luy, tant il en

lieu de canton du département de Lot-et-Garonne). On sait que G. du Vair, premier président du parlement de Provence, de 1600 à 1616, s'était étroitement lié à Aix avec Peiresc, qui avait vingt-quatre ans de moins que lui. Voir sur les intimes relations des deux magistrats l'ouvrage de Gassendi (p. 81, 163, 164, 263), les *Lettres inédites de Guillaume du Vair,* publiées par celui qui écrit ces lignes (Marseille, 1873, in-8°, p. 22, 25).

[1] *Origines Murensis monasterii* (1618). Muri est un village de Suisse (Argovie), non loin d'Aarau, village qui possédait une célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1026. Voir sur les documents tirés des archives de Muri, et réunis, avec une foule d'autres pièces imprimées ou manuscrites, dans le registre XIII de la collection Peiresc, à Carpentras, le *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque* de cette ville, par M. Lambert (t. II, grand in-8°, 1862, p. 57-61). Gassendi a donné de minutieux détails sur les soins que prit Peiresc pour élucider la question de l'origine de la maison d'Autriche, que l'on voulait faire remonter jusqu'à Pharamond par les comtes de Habsbourg (p. 234-239). M. C. Ruelens, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles et secrétaire de la commission directrice du *Bulletin Rubens,* a publié (t. II de ce bulletin, seconde livraison, 1883) une note, ou plutôt une notice très curieuse (p. 107-113) sur toute cette question et principalement sur le fameux recueil de Thierry Piesport (*Serenissimorum potentissimorumque principum Habsburgi Austriacorum stemma, origo, res gestæ,* etc., 1616, in-fol.). Le savant critique s'est servi, pour rédiger cette notice, des renseignements fournis par le livre de Gassendi, par le recueil in-folio classé sous le numéro XIII dans la collection Peiresc de la bibliothèque d'Inguimbert, enfin par l'ouvrage même de Piesport et par les autres ouvrages du même genre qu'inspira ce dernier.

[2] Rodolphe de Habsbourg, dit le Clément, landgrave d'Alsace, fils d'Albert le Sage, comte de Habsbourg, et de Hedwige de Kibourg, naquit le 1er mai 1218, fut élu empereur à Francfort le 1er octobre 1273 et mourut en 1291 à Germersheim. Voir l'*Art de vérifier les dates* (édition de 1818, in-8°, t. VII, p. 351-354).

[3] Voir, dans l'*Art de vérifier les dates,* la *Chronologie historique des landgraves de la Haute-Alsace* (t. XIV, p. 8, 9, etc.).

[4] Voir, dans le *Dictionnaire de la langue française,* de Littré, au sujet de cette expression proverbiale, les citations empruntées à Mathurin Regnier, à Mme de Sévigné, à La Bruyère et à Voltaire.

[5] Théodore Godefroy, fils de Denis Godefroy, naquit, le 17 juillet 1580, à Genève, et mourut, le 5 octobre 1649, à Munster. Voir sur ce vaillant collaborateur de Pierre Dupuy, sur ce correspondant et ami de Peiresc, le livre du marquis de Godefroy-Ménilglaise intitulé : *Les savants Godefroy. Mémoires d'une famille pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* (Paris, 1873, in-8°, p. 111-139).

ressent de contentement pour l'advantage de nostre maison de France[1]. J'ay receu d'Angleterre une lettre de Mr Camdenus que je vous envoye, elle estoit accompagnée d'un beau livre des seaux et monoyes des roys d'Angleterre, mais il est de trop de volume pour le vous envoyer la[2]. Je le bailleray icy à Mr vostre frere[3] avec le reste que j'avois à vous, demeurant,

Monsieur

vostre trez humble serviteur,

PEIRESC.

De Paris, ce 25 Aoust 1618[4].

J'ay r'envoyé à Mr d'Aviron[5] tout ce que j'avois de luy[6].

N'oubliez pas les relations nouvelles des Indes mssles[7].

[1] Historiographe de France depuis 1613, Godefroy s'occupa beaucoup de la généalogie des diverses maisons princières de l'Europe. Son traité : *De la véritable origine de la maison d'Autriche* (1624, in-4°), eut surtout un grand retentissement.

[2] Malgré de longues recherches dans lesquelles j'ai été aidé par plusieurs savants de Paris et de Londres, je n'ai pu réussir à retrouver le *beau livre* mentionné par Peiresc.

[3] Jacques Dupuy occupa toujours à Paris le même logis que son frère Pierre.

[4] Peiresc passa sept années à Paris (de 1617 à 1623); il revint à Aix en octobre de cette dernière année.

[5 6 7] — [5] Suivant M. A. Bénet, archiviste du département de Saône-et-Loire (*Notes sur l'historiographie normande : Le Batelier*, Mâcon, 1882, in-8°), il ne s'agirait pas ici de Jacques Le Batelier, sieur d'Aviron, avocat au présidial d'Évreux et commentateur de la Coutume de Normandie, lequel serait mort en 1590, mais bien d'un membre du chapitre de l'église cathédrale d'Évreux, à qui cet érudit attribue le *Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Évreux*, et qui vivait encore en 1672. D'autre part, M. l'abbé Lebeurier se prononce pour un Jacques Le Batelier, alors avocat, qui occupa de 1638 à 1661 un office de conseiller au bailliage et présidial d'Évreux. J'emprunte ces indications à une excellente note de M. E. Caillemer, correspondant de l'Institut et doyen de la faculté de droit de Lyon (*Lettres adressées par l'abbé Nicaise à divers savants*, Lyon, 1884, grand in-8°, p. 180). On conserve à la bibliothèque de Carpentras (collection Peiresc, registre XLI, t. I) une longue lettre de Le Batelier à Claude de Saumaise, écrite d'Évreux le 19 juin 1618. J'y trouve (fol. 19 v°) ce passage sur Peiresc : «Au voyage que le Roy fit l'an passé à Rouen, Mr le Garde des Sceaux ayant esté voir son evesché [Lisieux], et repassant par cette ville, Mr Peyresc, conseiller au parlement d'Aix, me fist cet honneur de prendre la peine de me venir voir en la compagnie de Mr Marescot, maistre des Requestes, y ayant esté, à ce qu'il me dit, convié de quelques discours que luy aviez tenus de moy. Je luy baillé (*sic*) lors quelques-unes de mes médailles gothiques et la plus-

III

## MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS, AU LOGIS DE FEU M. LE PRÉSIDENT DE THOU[1].

Monsieur,

Ce m'est un grand reproche d'avoir attendu si long temps depuis mon arrivée sans m'acquitter de mon debvoir en vostre endroict, mais j'attendois le temps de pouvoir remanier mes papiers pour retrouver ceux de Bearn, que j'avois oublié de vous rendre avant que de laisser emballer les miens[2]. J'ay eu depuis mon arrivée aultant d'exercice que j'en pouvois porter et des plus fascheux tant pour la maladie de mon pere[3] et pour les compliments que pour la surcharge des affaires du palais ou j'ay esté plongé tout d'un coup, et vous sçavez qu'il fault bien

part de quelque gravures antiques, avec ung cousteau pontifical, qu'il me promit renvoier sitost qu'il en auroit faict tirer quelques figures et empreintes. Depuys ce temps luy ayant escript par Mr nostre penitencier sur quelque difficulté qui concerne les médailles, le priant de m'en donner son advis, il dict au sieur penitencier qu'il envoieroit responses aux siennes en son logis, mais son départ ayant esté plus prompt qu'il ne croioit, luy en osta le moien. Cela me fait vous prier, lorsque vous le verrez, luy présenter mes humbles recommandations et luy donner l'addresse de me faire tenir les siennes ou ce qu'il luy plaira m'envoyer soit chez vous, soit chez Mr Le Grand, au collège de Plessis, qui me fera ce bien de me le faire tenir.» La bibliothèque d'Inguimbert possède (même collection, registre XLI, tome II) la copie de deux lettres d'érudition adressées d'Évreux à Pierre Dupuy par Le Batelier, le 5 février et le 24 mars 1618. On trouve dans le volume 690 de la collection Dupuy une généalogie des comtes d'Évreux issus des ducs de Normandie, qui est l'œuvre de Le Batelier. — [6] C'est-à-dire les médailles et autres objets antiques mentionnés dans le fragment de la lettre de Le Batelier à Saumaise de la note précédente. — [7] Vol. 716, fol. 4. Voir, à l'*Appendice* (n° III), un billet de P. Dupuy à Peiresc, du 28 juillet 1620.

[1] On sait que l'hôtel de Thou était situé dans la rue des Poitevins, derrière l'église Saint-André-des-Arts, église où l'on remarquait le tombeau de l'historien Jacques-Auguste de Thou.

[2] On retrouve dans le volume 702 de la collection Dupuy divers papiers relatifs à l'histoire de Béarn. Ce sont ceux qui avaient été prêtés à Peiresc et qui, copiés par ses soins, figurent dans le volume XIV de la collection qui porte son nom à la bibliothèque de Carpentras : *Actes et mémoires touchant le Béarn, Metz, Toul et Verdun, Commercy.* Voir le *Catalogue* déjà cité de M. Lambert (t. II, p. 68-76).

[3] Sur la maladie de Reginald ou Regnauld

peu de chose pour tenir occupé un si foible naturel que le mien. Parmy tout cela j'ay eu un si sensible desplaisir, m'estant apperceu que pendant mon absance on avoit vollé mon cabinet et emporté plus de deux mille escus de medailles d'or, pierreries et autres singularitez que je ne sçay comme avoir assez de courage pour y r'entrer, m'appercevant tous les jours de pertes que je n'avois pas recognües d'abbord, tant y a qu'enfin il fault se resouldre à la patiance[1]. J'ay commancé à tirer de mes coffres les livres et papiers que j'avois fait emballer en partant de Paris ou quelques jours auparavant. J'y ay trouvé les papiers de Béarn dont vous m'aviez parlé, qui seront cy joincts. Vous me ferez ce bien d'excuser ma faulte, je vous en supplie trez humblement. La presse qu'on me donnoit du despart des roulliers me la fit commettre, car j'avois manié toutes les liasses fort exactement et celle là, qui se trouva des dernieres, ne fut veüe que par le dehors; pour le moings il n'y a rien d'esgaré, Dieu mercy, ne de perdu que ce peu de temps. Je vous en remercie par un million de foys, et bien que fort esloigné de vostre demeure, je ne desespere pas de rencontrer quelque curiosité de vostre goust pour me revancher de quelque petite portion des obligations que vous avez acquises sur moy. Au surplus j'ay retrouvé dans mes coffres une petite liasse de lettres originales de diverses personnes celebres, lesquelles vous choisistes un jour en ma presence parmy grand nombre d'autres pareilles. Il me semble bien que vous me les baillastes pour les garder tout à faict, mais pour ne faire pas d'equivocque à vostre prejudice je les ay mises à part pour les vous r'envoyer, si vous ne me contremandez, vous asseurant que je ne vous demeureray pas moings redevable de tant de courtoisie que j'ay receüe de vous, sans vous priver de cela. J'ay aussy trouvé un livret in-8° d'Otfredus en langue allemande antique[2], ou j'avois escript vostre nom, j'en suis en la mesme

de Fabri, seigneur de Calas, voir Gassendi (p. 280). Ce fut cette grave maladie qui rappela Peiresc en Provence.

[1] Gassendi donne une énumération étendue des médailles et pierres gravées qui furent volées à son ami (p. 285, 286). Il est souvent fait mention de ce vol dans la correspondance de Peiresc.

[2] Otfride, moine bénédictin de l'abbaye de Wissembourg, en Alsace, vivait au IXe siècle. Il est l'auteur d'une traduction ou plutôt d'une paraphrase de l'Évangile en vers



IMPRIMERIE NATIONALE.

peine que des lettres missives, et si vous ne l'avez double, je le vous r'envoyeray trez volontiers. Je n'ay pas encor achevé de manier le reste y ayant encores quattre caisses toutes entieres. Si l'autre livre in 8° dont vous me parlastes y est, il ne me sauroit eschapper, car je n'y laisse toucher personne que moy mesmes pour ne retomber en l'inconveniant encouru, et vous pouvez penser s'il vous sera fidelement conservé et r'envoyé par la premiere commodité. J'aurois trop de regret d'avoir diminüé pour le moindre petit livret du monde ce grand recueil que vous avez en main, ou je vouldrois plustost adjouster cent pieces que d'en prendre et oster une seule. Il me reste à vous rendre compte de mon voyage et du commandement que vous m'avez fait concernant les Observations de feu Mr de l'Escale[1] que vous aviez remises à Mr de Maussac[2]. Le malheur fut pour moy que je ne le trouvay pas dans Thoulouse[3]. Mr son pere[4] me fit voir sa bibliotheque fort belle et fort en-

tudesques qui fut publiée pour la première fois par Mathias Flacius Illyricus à Bâle en 1571 (in-8°). C'est ce volume que Peiresc avait emporté et qui, à cette époque, était déjà d'une grande rareté. Voir sur Otfride l'*Histoire littéraire de la France* (t. V, p. 368-374).

[1] C'est-à-dire de Joseph Scaliger, né à Agen le 4 août 1540, mort à Leyde le 21 janvier 1609. Peiresc, bien jeune encore, fut un des correspondants de celui que l'on a surnommé le plus grand des philologues français. Ses lettres à l'auteur du *De emendatione temporum* ont été publiées dans le recueil de Jacques de Reves (*Epistres françoises des personnages illustres et doctes à Monsieur Joseph Juste de la Scala*, Harderwyck, 1624, in-8°) et dans le *Magasin encyclopédique* de mai 1806, à la suite d'une *Lettre du président Fauris de Saint-Vincens à M. A. L. Millin.* Le tirage à part n'a paru qu'en 1815 (Paris, imprimerie Sajou, in-8°).

[2] Jacques-Philippe de Maussac, que la *Biographie Toulousaine* (t. II, 1823, p. 34) appelle «l'un des plus habiles hellénistes et des meilleurs critiques qu'ait produits la France», naquit, vers 1590, à Corneilhan, près de Béziers. Il devint conseiller au parlement de Toulouse en 1619 et mourut en 1650, étant conseiller d'État et premier président de la Cour des aides de Montpellier.

[3] Peiresc, pour venir de Paris à Aix, avait passé par Orléans, Angers, Tours, Bordeaux et Toulouse. Voir d'abondants détails sur son voyage, dans Gassendi (p. 280-282).

[4] Jean de Maussac, né, comme son fils, au village de Corneilhan, était, dès 1632, doyen des conseillers au parlement de Toulouse. Il cultiva les belles-lettres avec succès. On a de lui des vers grecs et latins et une traduction du *De Officiis*, dédiée au chancelier de Sillery et publiée sous ce titre : *Des Devoirs : De Cicéron à Marc son fils* (in-12 de 443 pages). J.-Ph. de Maussac dédia à son père la traduction du *Traité des fleuves*, attribué à Plutarque (Toulouse, 1615, in-8°).

richie[1], mais quand il eust peu trouver cette piece il ne l'eust pas vraysemblablement baillee sans ordre particulier de son filz. Lequel je trouvay à Besiers ou il faisoit la cour aux dames. Il me tesmoigna un extreme regret de ne s'estre trouvé à Tholose pour exercer son honesteté et m'asseura qu'il avoit expedié tout ce qu'il avoit desiré de voir dans lesdites Observations et qu'elles estoient toutes prestes à vous estre r'envoyées[2]. Je luy dis d'attendre que le beau temps vous eust r'amené à Paris pour ne courir aulcun risque de manquement d'adresse, et luy offris de les vous faire tenir seurement, s'il me les envoyoit icy comme il pourroit fort aiseement faire par le moyen du grand et frequent commerce qu'il y a de Thoulouse icy à cause du grand nombre des evocations que nous avons icy de ce parlement la, ou qui sont r'envoyées d'icy à Thoulouse, et d'icy à Paris il ne nous manque pas de commoditez. Il estoit lors fort avant au traicté de son mariage avec une trez belle damoiselle[3] et debvoit estre resolu bientost du faict ou du faillir, et incontinant s'en retourner à Thoulouse et au plus tard à la St Martin, auquel temps il vous envoyeroit le livre par voye fort asseurée[4]. Je luy en escriray au premier jour par un homme d'honneur qui s'en va d'icy à Thoulouse et de

[1] Voir l'éloge de cette collection dans le *Traicté des plus belles bibliotheques publiques et particulières, qui ont esté et qui sont à present dans le monde...*, composé par le P. Louis-Jacob Chalonnois, religieux carme (Paris, 1654, in-8°, seconde partie, p. 653).

[2] Ces *Observations*, comme nous l'apprend une des lettres suivantes (n° V), étaient relatives aux lois attiques. M. Jacob Bernays (*Joseph Justus Scaliger*, Berlin, 1855, in-8°, p. 305) a cité un passage d'une lettre de Scaliger, du mois de septembre 1605, où l'on voit que le grand érudit n'avait jamais eu l'intention de publier ses observations sur les lois attiques, pas plus que bon nombre d'autres notes recueillies, ajoute-t-il, pour son usage particulier.

[3] Cette *très belle demoiselle* s'appelait Charlotte de Chef-de-Bien, d'après un document conservé à la Bibliothèque nationale (cabinet des Titres, pièces originales, volume 1901, dossier 43777).

[4] J.-Philippe de Maussac était très lié avec les frères Dupuy, auxquels il avait dédié, en 1620, un recueil des lettres du père de Joseph Scaliger : *Jul. Cæs. Scaligeri epistolæ aliquot nunc primum vulgatæ* (Tolosæ, typis Raymundi Colomesii, in-4° de 79 p.). On peut lire quelques lettres latines de Maussac dans le volume 663 de la collection Dupuy. Les lettres de Peiresc à cet érudit ne nous ont pas été conservées : mais, en revanche, nous possédons un certain nombre des lettres de ce dernier à Peiresc (fonds français, vol. 9544, fol. 140-175). J'espère pouvoir les publier prochainement.

là à Paris pour le semondre[1] de se prevaloir de cette commodité. Nous ne sommes pas icy en païs de nouvelles, je ne sçaurois estre plus long sans vous estre trop importun, car les nouvelles de Constantinople sont bien aussytost là qu'icy. C'est pourquoy vous m'excuserez, s'il vous plaist, comme je vous en supplie et de me continüer l'honneur de voz bonnes graces et me procurer celles de Monsieur de Thou[2] et de Mr vostre frere, estant de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre trez humble et trez obligé serviteur

de Peiresc.

D'Aix, ce 6 dec. 1623.

J'ay receu icy une lettre de Mr Rubens[3], laquelle m'estoit allé chercher à Bordeaux[4] et de là me fut r'envoyée icy cez jours passez, dans laquelle il me rend raison de la priere que je lui avois faicte concernant les Epigrammes latins dont se plaignoit Mr Saulmaise[5]. Je sçavois bien que je ne les avois jamais tenus et ne pense pas les avoir jamais veus, ne rien du contenu que la coppie d'un petit cahier ou estoit la Medée, mais parceque Mr Rigault disoit me les avoir baillez, de crainte que ma memoire me servist mal, puisque je n'en trouvois rien entre mes papiers, je voulus sonder tous ceux de ma cognoisçance qui

[1] Dans le sens d'avertir (*submonere*).

[2] François-Auguste de Thou, fils aîné du grand historien, était alors un tout jeune homme. Son extrême jeunesse ne l'avait pas empêché d'être nommé, à la mort de son père, en 1617, grand maître de la librairie du roi. On sait qu'il devint conseiller d'État et qu'il mourut sur l'échafaud, avec Cinq-Mars, à Lyon, le 12 septembre 1642. Comme les quatre personnages mentionnés dans les lignes qui vont suivre, Rubens, Saumaise, Sirmond et Gevaerts, il fut au nombre des correspondants de Peiresc.

[3] Pierre-Paul Rubens était alors âgé de 46 ans. Il me suffira de renvoyer, pour les relations du grand peintre avec Peiresc, comme avec les frères Dupuy, aux ouvrages de M. Gachet, de M. Gachard et de M. Ruelens.

[4] Peiresc était à Bordeaux le 15 et le 16 septembre 1623, comme le prouvent deux accords faits, à cette date, au sujet de son abbaye de Guitres, entre lui et le premier président Marc-Antoine de Gourgues, d'une part, et les PP. Venot et Daron, d'autre part (collection Peiresc à Carpentras, reg. LI, fol. 316).

[5] Claude de Saumaise, né à Semur le 15 avril 1588, mourut à Spa le 6 septembre 1653. Sur les relations de l'archéologue bourguignon avec l'archéologue provençal, qui paraissent avoir commencé vers 1619

les eussent peu avoir receus de ma main jusques au P. Sirmond[1], de qui je pense que je vous fiz voir la responce par escript et aprez la discussion des presents, je ne voulus pas obmettre Mr Gevartius, qui lors estoit à Paris[2]. Je seray bien aise que vous en donniez advis à Mr Saulmaise, s'il vous plaict, de ma part, afin qu'il voye d'y faire quelque diligence d'ailleurs, et qu'il regarde bien s'ils ne pourroient pas estre tombez entre les mains de ce personage qui luy a retenu sa premiere coppie du Censuel de Rheims, laquelle il avoit escripte luy mesmes de sa main. Je seray bien aise que Mr Rigault sçaiche aussy les diligences que j'y ay usées, afin qu'il examine bien sa memoire pour voir s'il ne m'auroit poinct prins pour un autre. Et pour s'en mieux esclaircir, car difficilement aurois je tout à faict oublié une chose de cette importance, vous leur pouvez monstrer les paroles mesmes de la lettre de Mr Rubens, qui seront cy jointes[3].

---

## IV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par la voye de messrs de Seve de Lyon et de leur respondant de Marseille vostre lettre du dern[ier] de Nov[embre] passé avec le placard de Mr d'Angers[4] et vous remercie trez humblement de la part

(Gassendi, p. 252), on pourrait consulter l'*Avertissement* qui précède les *Lettres inédites de Claude de Saumaise* (fasc. V des *Correspondants de Peiresc,* Dijon, 1882, in-8°).

[1] Jacques Sirmond, né à Riom le 22 octobre 1559, mourut à Paris le 7 octobre 1651. Voir la longue liste de ses ouvrages dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus,* par les pères de Backer et Sommervogel (t. III, in-fol., 1876, col. 801-814). Voir, sur le P. Sirmond, Gassendi (p. 38, 55).

[2] Jean-Gaspard Gevaerts naquit à Anvers en 1593 et mourut dans la même ville en 1666. Voir, sur cet érudit, les *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française,* t. II, 1883, *passim* de la page 306 à la page 817.

[3] Vol. 716, fol. 6.

[4] C'était Charles Miron, fils de Marc Miron, premier médecin du roi Henri III, et de Marie de Gencian. Sacré évêque d'Angers

qu'il vous a pleu de prendre en mon desplaisir sur une si sensible perte que j'ay faicte[1], en laquelle veritablement le public a quelque interest quant et quant[2] car il y avoit quelques curiositez, dont on pouvoit ayder aulcunement le public en chose qui ne se pourra pas aiseement apprendre d'ailleurs. Mais il fault se contenter de jouyr des biens que Dieu nous donne aultant et si longuement qu'il luy plaist les nous laisser, aussy bien que des enfants et des parents et amys et le loüer de ceux qu'il nous laisse, lesquels il nous pouvoit avoir ostez aussy bien que les autres. Et de faict quand je rencontre quelque piece qui est eschappée des mains des volleurs, il me semble qu'on me la donne tout fraischement et que j'en doibs bien de reste, puisqu'elle n'a esté emportée, voilà toute la consolation qui m'en reste et je crois qu'il s'en fault contenter, puis qu'en vain se mettroit on en peine d'en chercher d'autre. Je regrette bien le decez du pauvre Mr Berger[3] avant qu'ache-

le 11 avril 1591, il échangea, en mai 1616, son évêché contre trois abbayes, puis, revenant occuper le siège d'Angers, il succéda (août 1622) à Guillaume Fouquet de La Varenne qui avait été son successeur. Il fut nommé (2 décembre 1626) archevêque de Lyon, à la place du cardinal de Marquemont, et il mourut le 6 avril 1628. Voir le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port (t. II, 1876, p. 685, 686). Le savant biographe signale les querelles qu'eut Charles Miron, en 1623, avec son grand archidiacre et, par suite, avec tous les ordres de la ville et le Parlement, querelles qui produisirent le placard envoyé à Peiresc par Pierre Dupuy.

[1] La perte des médailles et pierres gravées dont il a été question dans la lettre III.

[2] C'est-à-dire : en même temps que moi, avec moi. On lit dans le *Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne*, par Pierre Richelet : «Ces mots, pour dire en même temps, ne se disent plus, ni ne s'écrivent plus.» (Vaugelas, *Remarques.*) D'après le *Dictionnaire de Trévoux*, il aurait fallu écrire *quand* et non *quant*. Les auteurs de ce recueil donnent cette définition et cet exemple : «Expression triviale qui signifie la même chose qu'avec. *Simul, una.* Il est venu quand et quand nous. *Nobiscum.*» Peiresc fait un fréquent emploi de l'expression *quant et quant*. Son ami Malherbe s'est, lui aussi, souvent servi de cette même expression. Voir, dans les œuvres complètes recueillies et annotées par M. L. Lalanne (collection des *Grands Écrivains de la France*), le *Lexique de la langue de Malherbe*, par M. Ad. Regnier fils (t. V, p. 509).

[3] Nicolas Bergier, né à Reims en 1567, mourut le 15 septembre 1623, dans le château de Grignon, appartenant à son protecteur et ami Nicolas de Bellièvre, président à mortier au parlement de Paris. Bayle (*Dictionnaire critique*) a rappelé qu'il s'était fait connaître à Paris «de plusieurs savants, et entre autres de Mrs Peiresc et Du Puy, à

ver son histoire de Rheims, qu'il pouvoit beaucoup mieux faire que d'autres pour avoir veu les chartes du païs, que d'autres ne verront pas aiseement[1]. Et regrette aussy la mort du S[r] Hureau, pour l'amour de M[r] du Chesne[2], puis qu'il y estoit si interessé à cause de son Histoire de Montmorancy[3]. Il fauldra que M[r] l'evesque de Thoul[4] supplee ce manquement et qu'il se rende solliciteur de la recompence de M[r] du Chesne, comme il avoit faict autres foys, ne desesperant pas qu'il n'en vienne à bout, nonobstant l'affectation de la dedicace[5]. Je plains grandement aussy le desastre de cez pauvres catholiques anglois mais surtout le mauvais traictement que reçoit M[r] Grotius[6] à ce que vous me

qui il communiqua le dessein de son livre des *Grands Chemins de l'Empire*, et qui l'encouragèrent beaucoup à l'exécuter». Bayle ajoute, d'après Gassendi (sous l'année 1622, p. 272, 273), que «M[r] Peiresc lui communiqua pour ce sujet la carte de Peutinger».

[1] Jean Bergier, fils de Nicolas, publia une partie de l'ouvrage de son père, sous ce titre : *Le dessein de l'histoire et des antiquités de Reims, avec diverses curieuses remarques touchant l'établissement des peuples et la fondation des villes en France* (Reims, 1635, in-4°). On lit dans les *Mémoires* du P. Niceron (t. VI, p. 399) : «N. Bergier avait composé l'histoire de la ville de Reims en seize livres; mais son fils n'a fait imprimer que les deux premiers, avec un sommaire des autres, qui fait regretter la perte qu'on en a faite.» Cf. *Bibliothèque historique de la France*, t. III, p. 317, n° 34,230.

[2] André du Chesne, surnommé le Père de l'histoire de France, naquit à l'Isle-Bouchard (Touraine) en 1584; il mourut le 30 mai 1640. Au moment où nous rencontrons pour la première fois un nom qui doit si souvent reparaître dans cette correspondance, du Chesne avait déjà publié la plupart des doctes ouvrages dont la considérable liste a été donnée par le P. Niceron (*Mémoires*, t. VII, p. 323-336). Gassendi, qui signale (p. 239, 240) les services que Peiresc se plut à lui rendre, l'appelle *historiographorum diligentissimus*.

[3] *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval justifiée par tiltres, chartes, arrêts et autres bonnes et certaines preuves*, etc. (Paris, 1624, in-fol.)

[4] L'évêque de Toul était alors Jean des Porcelets de Maillane, qui siégea de la fin de 1608 à la fin de 1624. Il était fils de Jean des Porcelets et d'Esther d'Aspremont. Voir la généalogie de la maison des Porcelets dans le tome VIII de *Moréri* (p. 483). Ajoutons que ce prélat était abbé commendataire de Saint-Mansuy et de Saint-Avold. Indiquons une lettre qu'il écrivit, le 6 février 1619, à Peiresc, qui lui avait demandé divers documents historiques : lettre que l'on trouve à la bibliothèque d'Inguimbert (reg. XIV, fol. 506).

[5] L'*Histoire généalogique de la maison de Montmorency* est dédiée à Henri II de Bourbon, prince de Condé, qui était alors en disgrâce et qui n'était sorti que depuis quelques mois (octobre 1619) du château de Vincennes, où ses menées l'avaient fait enfermer (septembre 1616).

[6] Hugues de Groot (Hugo Grotius), né à Delft, le 10 avril 1583, mourut à Rostock,

mandez, dont je m'estonne un peu, puis que avant mon depart il sembloit qu'on luy voullust payer sa demy année[1]. Employez un peu je vous supplie voz amys en une si bonne occasion, je sçay bien que vous le ferez plus volontiers que si c'estoit pour vous mesmes, et vous en avez d'assez puissants pour venir à bout d'une si petite affaire, afin d'esviter que ce royaulme ne perde l'honneur qu'il avoit eu de donner favorable retraicte à un si grand personage. Si je puis avoir assez de temps, je luy en escriray un mot par cette voye, sinon ce sera par la premiere commodité[2], Dieu aydant, cependant je vous supplie de luy faire mes trez humbles recommandations à la premiere veüe.

J'ay prins un trez grand plaisir d'apprendre par vostre moyen les

dans la nuit du 28 au 29 août 1645. Peiresc avait fait la connaissance de Grotius à la Haye en 1616. Déjà, dès cette époque, le futur auteur du *De jure belli et pacis* était recommandable, comme le remarque Gassendi (p. 128), par la maturité et l'universalité de son érudition, *quem, tametsi adolescentem, eruditio plane matura ac omnigena commendabat.* On trouve quelques lettres de Grotius à Peiresc dans le petit recueil publié par Claude Sarrau : *Hugonis Grotii epistolæ ad Gallos nunc primum editæ* (Leyde, 1648, in-12, p. 114, 143, 177, 207, 249). Ce recueil, dédié par les Elzevier aux frères Pierre et Jacques Dupuy, renferme plusieurs lettres qui leur sont adressées. Voir, sur Grotius, divers passages des *Lettres de Jean Chapelain* (t. I, 1880, p. 3 à 749; t. II, 1883, p. 70 à 715).

[1] M. Ernest Grégoire, après avoir retracé, dans la *Nouvelle Biographie générale* (t. XXI, p. 202), les dramatiques circonstances de la sortie de prison de Grotius (22 mars 1621), ajoute : «Sur l'invitation du présisident Jeannin, il partit ensuite pour Paris, où il arriva le 15 avril 1621. Le prince de Condé, le garde des sceaux du Vair, Peyresc et beaucoup d'autres hommes de mérite le reçurent avec les témoignages d'estime les plus flatteurs et lui firent obtenir, en janvier 1622, une pension de 3,000 livres. Mais l'embarras des finances étant alors à son comble, cette pension ne lui fut payée que très irrégulièrement.» M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour dit, de son côté, dans sa *Notice sur Hugues de Groot* (Paris, Charavay, 1884, gr. in-8°, p. 21) : «Il y avait cependant loin de la coupe aux lèvres, et il était plus facile, à cette époque de dilapidations financières, d'obtenir le brevet d'une pension que d'en toucher les arrérages Les années 1622 et 1623 se passèrent pour Grotius dans une lutte incessante contre la mauvaise volonté des agents des finances e peut-être aussi contre le vide du trésor royal.»

[2] On ne trouve dans le registre des minutes de la bibliothèque d'Inguimbert que six lettres de Peiresc à Grotius, et aucune d'elles n'appartient à l'année 1623. Cette portion de la correspondance de Peiresc est une de celles qui présentent le plus de lacunes et où précisément les lacunes sont le plus regrettables.

nouvelles qu'il vous a pleu m'escrire touchant l'edition des Conciles du P. Sirmond[1] et du premier volume de l'*Instauratio magna de Verulamius*[2] que nous attendrons en grande impatience[3], comme aussy de la version de l'Arcadie de Philippe Sydney[4], marry neantmoins qu'elle ne soit plus heureuse que ce que l'on vous a faict entendre[5]. Il fauldroit voir si ce s^r^ Limerius[6] que cognoit M^r^ de Villiers Hotman[7], lequel l'avoit autres foys entreprinse, ne vouldroict poinct lascher la sienne, car puis qui l'est un homme judicieux, infailliblement il auroit mieux faict que l'autre[8].

[1] Ce beau recueil allait paraître, six ans plus tard, sous ce titre : *Concilia antiqua Galliæ tres in tomos ordine digesta. Cum epistolis Pontificum, principum constitutionibus, et aliis Gallicanæ rei ecclesiasticæ monumentis. Quorum plurima vel integra, vel magna ex parte, nunc primum in lucem exeant.* (Paris, Sébastien Cramoisy, 3 vol. in-fol.)

[2] C'est-à-dire de l'illustre philosophe François Bacon, baron de Vérulam, né à Londres le 22 janvier 1561, mort le 9 avril 1626.

[3] *Fr. Baconis opera. Tomus primus, qui continet de dignitate et augmentis scientiarum libros IX, cura et fide Gul. Rawley* (Londres, 1623, in-fol.). Cette première partie de l'*Instauratio magna* n'est, comme l'a rappelé M. Charles de Rémusat (*Bacon, sa vie, son temps, sa philosophie*, etc., Paris, 1858, in-12, p. 161), que la traduction latine, avec de grands développements, du traité en anglais *De l'avancement de la science divine et humaine*, que Bacon avait publié en 1605. Une autre partie de l'*Instauratio magna* parut à Londres en 1620, in-fol., sous le titre de : *Novum Organum, sive indicia vera de interpretatione naturæ.*

[4] Sir Philip Sidney, né le 29 novembre 1554, mort le 17 octobre 1586, composa en 1580, à l'imitation de Sannazar, une pastorale de l'Arcadie, dédiée à sa sœur, la comtesse de Pembroke, et que cette dame fit paraître en 1590 (Londres, in-4°). Le succès de ce roman poétique fut constaté, dit M. E.-J.-B. Rathery (*Nouvelle Biographie générale*, t. XLIII, col. 954), par une quinzaine d'éditions et par des traductions dans presque toutes les langues de l'Europe. Conférez l'*Histoire de la littérature anglaise*, par M. H. Taine (4^e^ édition, Paris, 1877, in-18 jésus, t. I, p. 282-288).

[5] La version dont veut parler Peiresc est celle de Jean Baudoin, un des premiers membres de l'Académie française (Paris, 1624, 3 vol. in-8°). Pellisson (*Histoire de l'Académie*, édition de 1858, t. I, p. 240) s'exprime ainsi : « Il fit un voyage exprès en Angleterre, par ordre de la reine Marie de Médicis, pour traduire l'Arcadie de la comtesse de Pembrok, et fut aidé, à ce qu'on dit, par une demoiselle françoise qui étoit depuis long-temps en ce pays-là et qu'il épousa depuis. »

[6] Je n'ai pu trouver ce nom dans aucun de nos recueils.

[7] C'est le même que Jean Hotman, sieur de Villiers, déjà mentionné (lettre I, note 3).

[8] Pellisson, en bon confrère, excuse ainsi, dans Baudoin (page déjà citée), l'écrivain dont se plaignait Dupuy : « Que si en plusieurs endroits il n'a peut-être pas porté les

Ant. Estienne[1] est un grand frippon d'avoir osé réimprimer les vers de N. S. Pere soubs le nom d'Urbain VIII[2], puis que je le luy avois si estroictement deffendu et qu'il me l'avoit si solennellement promis. Il ne m'en a pas envoyé seulement une feuille de sa grace et n'en ay rien sceu que par vous. Il meriteroit bien d'estre traicté comme on traicte les frippons. Je vous remercie trez humblement de l'offre qu'il vous plaict me faire de vostre relation du conclave[3], laquelle n'est pas de reffus, si Mr de Lomenie[4] me veut faire la faveur de souffrir que Vallier la transcrive, il le fera prou bien, et Mr Tavernier[5] le payera

choses à leur dernière perfection, il s'en faut prendre à sa fortune, qui ne lui permettoit pas d'employer à tous ses écrits tout le temps et tout le soin qu'ils demandoient.» Beuchot (*Biographie universelle*) dit avec beaucoup moins de ménagements que si ses traductions sont si peu estimées, c'est qu'il travaillait «*propter famem, non famam*».

[1] Antoine Estienne, fils de Paul Estienne, naquit à Genève, en 1592, et mourut à Paris, à l'Hôtel-Dieu, en 1674. D'après A. Firmin-Didot (*Nouvelle Biographie générale*, t. XVI, col. 555), il fut reçu imprimeur en 1608 [je corrige la faute d'impression 1618]; ses premières éditions datent de 1613. Dès l'année 1615, il prit le titre d'imprimeur du roi. Pendant plus de cinquante ans il exerça la profession d'une manière digne de ses ancêtres.

[2] Urbain VIII (Maffeo Barberini) naquit à Florence, le 26 mars 1568, fut élu le 6 août 1622 et mourut le 29 juillet 1644. La vive protestation de Peiresc n'arriva sans doute pas trop tard, car le titre définitivement adopté fut celui-ci : *Maphæi Barberini poemata* (Paris, in-fol., 1623). Dans le *Manuel du libraire*, on a oublié de citer cette édition, mais on mentionne (t. I, col. 647) l'édition de 1642 (Paris, Imprimerie royale, in-fol.). Voir, sur Urbain VIII, poète, les *Jugemens des savans* d'Adrien Baillet (édition de 1722, in-4°, t. V, p. 179-181). Voir aussi les *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac* dans les *Mélanges* de 1873, p. 421-422.

[3] Grégoire XV étant mort le 8 juillet 1623, les cardinaux entrèrent au conclave le 19 du même mois, et, dix-huit jours plus tard, Urbain VIII fut élu.

[4] Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, né à Paris en 1595, mourut le 5 novembre 1666. Il fut secrétaire d'État, comme son père (Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs), comme son fils (Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne). De tous les correspondants de Peiresc, il est, après les frères Dupuy, celui qui reçut de lui le plus de lettres. On en compte près de 350 dans le registre IV des minutes de la bibliothèque d'Imguimbert (fol. 125-235).

[5] Si je n'ai rien à dire du copiste Vallier, je puis donner certains détails sur Melchior Tavernier. C'était un graveur et marchand d'estampes, qui était l'agent dont se servaient Peiresc et Rubens pour leurs commissions à Paris. Il était né à Anvers en 1544; il mourut à Paris en 1641. On trouve une notice biographique sur Tavernier dans les *Artistes belges à l'étranger*, par M. Ed. Fétis

de sa peine, et je vous en demeureray trez redevable aux uns et aux autres. J'ay admiré l'esprit de Mr d'Angers en son placard et m'estonne que Mr Servin[1] ne l'entrepaigne encores là dessus. Je vous remercie de ce qu'il vous a pleu m'en mander, et ne vous puis envoyer en revanche pour le present que 3 ou 4 coppies de l'arrest que vous m'avez demandé avec un extraict de celuy que nous fismes dernierement sur la presentation des lettres du Vicelegat, successeur de l'abbé d'Aumale[2]. J'en faicts transcrire 3 ou 4 autres que vous ne verrez pas mal volontiers sur le reglement de la coadjutorerie de Digne[3] et sur un appel comme d'abbus de certaines bulles du Pape portants provision d'une abbesse sa vie durant, laquelle nous avons destitüée et ordonné qu'il seroit procedé par devant un con[seill]er de la Cour à l'election d'une autre abbesse triennelle, et je veux parcourir un peu noz registres et mettrai à part tout ce que je jugeray vous pouvoir servir, estant, comme je le doibs estre toute ma vie,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 28 Dec[embre] 1623.

Vous me permettrez bien de sallüer Monsr du Puy vostre frere et Monsieur de Thou, lesquels je supplie me vouloir tenir tousjours pour

(Bruxelles, t. II, p. 360). On garde à Carpentras les minutes de vingt-quatre lettres d'affaires, adressées par Peiresc, de 1624 à 1630, à *Monsieur Tavernier, marchand imprimeur ordinaire du Roy en taille doulce, à Paris, aux espis d'or regardant le pont de bois.*

[1] Louis Servien était alors avocat général au parlement de Paris. Il mourut le 19 mars 1626, dans des circonstances trop connues pour qu'il soit utile de les rappeler ici.

[2] D'après la liste donnée par M. Henri Reynard Lespinasse dans l'*Armorial historique du diocèse et de l'État d'Avignon* (Paris, 1874, in-4°), le vice-légat, en 1623, était Cosme Bardi, qui avait succédé à Octavien Corsini, lequel était vice-légat en 1622.

[3] Le siège de Digne était alors occupé par Louis de Boulogne, lequel eut pour coadjuteur son neveu Raphaël de Boulogne, qui lui succéda en 1628. Voir *Gallia christiana* (t. III, col. 1135).

leur trez humble serviteur, comme aussy le R. P. Vassan[1], à qui j'escrivis dernierement soubs vostre couverture[2].

---

V

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du dernier dec[embre] passé, ou j'ay trouvé des lettres de Mr Bosweld[3] et de Mr Spelman[4] d'Angleterre, avec la nou-

[1] Guy Patin, dans une lettre à Falconnet du 27 novembre 1666, a raconté d'une façon très piquante l'histoire de ce Vassan, à propos des *Scaligerana :* «C'est un livre fort curieux, mais un peu dangereux. Je le fis transcrire il y a trente ans sur l'original que m'en prêtèrent MM. Dupuy, qui étoient mes bons amis et de fort honnêtes gens. Voici de la manière que le livre a été fait. Un jeune homme qui n'avoit pas vingt ans, nommé Jean de Vassan, de Champagne, huguenot, qui avoit étudié à Genève, prit à Paris des lettres de recommandation du grand Casaubon pour Joseph Scaliger, et s'en alla en Hollande. Ce Jean de Vassan étoit neveu de MM. Pithou, grands amis de Scaliger, qui étoit visité toutes les semaines par toutes sortes de gens savants. Jean de Vassan écoutoit tout ce que disoit Scaliger et l'écrivoit; de là vint ce livre qui est aujourd'hui dans la bibliothèque du roi. Jean de Vassan, étant de retour de son voyage, fut fait ministre; puis, par le moyen du cardinal Duperron et d'une bonne pension, il se fit catholique; mais la pension n'allant pas bien, il se fit moine feuillant, et avant d'y aller, fit présent de ce manuscrit à M. Dupuy. Je l'ai connu et visité aux Feuillants, où il est mort environ en 1647, fort vieux et presque dans un délire de vieillesse. C'étoit un homme très fin, bien rusé et prudemment dissimulé : aussi avoit-il bien joué de différents personnages en sa vie.» Voir d'autres renseignements sur Jean de Vassan et sur son frère Nicolas dans l'*Histoire des Scaligerana* mise par des Maizeaux (8 avril 1740) en tête de l'édition d'Amsterdam du recueil des remarques de Joseph Scaliger (in-12, p. IV-V). On a de Peiresc trois lettres au «P. Vassant, feuillant, à Paris». La première, datée du 6 décembre 1623, est celle dont parle ici le correspondant de P. Dupuy.

[2] Nous dirions aujourd'hui *sous le couvert*. Littré n'a pas signalé, dans son *Dictionnaire,* le sens que l'on donnait, en ce cas, au mot *couverture*. — Vol. 716, fol. 8.

[3] La bibliothèque d'Inguimbert possède (second volume des minutes, fol. 438) deux lettres de Peiresc à *M. Boswel, secrétaire du chancelier d'Angleterre :* l'une écrite de Paris, le 19 août 1623; l'autre écrite d'Aix, le 25 janvier 1624. Cette dernière est la réponse à la lettre transmise à Peiresc par P. Dupuy, le 1er décembre 1623.

[4] Sir Henri Spelman naquit à Cougham en 1562 et mourut à Londres en 1641. «Il étoit, selon le *Moréri,* très savant dans les

velle de la mort du pauvre Camdenus[1], que je regrette infiniment, estimant que cette perte ne soit nullement reparable, mais son grand aage et les incommoditez extremes qu'il commançeoit à souffrir doivent servir de juste consolation à ses amys. J'ay grandement regretté aussy la nouvelle de vostre mal des ieux que j'ay apprinse par une lettre de Monsieur de Lomenie et par la vostre, mais recognoissant toutefoys que vostre lettre estoit escripte de vostre main, j'ay jugé que la douleur et le mal debvoient estre amoindris, vous mesurant à mon aulne, à cause que quand j'ai mal à un de mes ieux, je ne sçaurois escrire de ma main. Je prie à Dieu qu'il vous ayt bien tost voulu guarir absolument d'une si fascheuse et insupportable maladie et qu'il vous aye voulu remettre en parfaicte santé pour longues années, conformement aux vœux de tous vos meilleurs et plus fideles amys et serviteurs, vous asseurant que si je suis des moindres en pouvoir, je ne le suis pas en bonne volonté. Mr Bosweld m'escript que le Chancellier de Verulan a mis soubs la presse son Traicté du progrez des sciences traduit en latin augmenté de six livres. Ce sera une bien curieuse piece. J'ay aujourd'huy receu une lettre de Mr Maussac du 15 de ce moys de Thoulouse, portant qu'il a enfin fiancé sa belle maitresse[2] dans les montaignes et

antiquités de son pays, dont il a publié les conciles. Il étoit encore assez habile dans la basse latinité et dans l'histoire des derniers siècles, comme il paroist par son *Glossarium archæologicum,* qui a été imprimé pour la troisième fois à Londres en 1687. On peut voir sa vie à la tête de cet ouvrage. Il publia, en 1626, la première partie de ce Glossaire... » Dans le *Moréri,* on cite sur Spelman une lettre de Grotius à Peiresc, un article du *Journal des Savans* du 5 janvier 1665 et un passage de la préface du *Glossaire* de du Cange. Ajoutons à ces citations celle d'une page de Gassendi, où il rappelle que Spelman a mentionné Peiresc parmi ceux qui l'encouragèrent le plus dans ses grands travaux philologiques (sous l'année 1626, p. 302). Le dernier volume des minutes de la bibliothèque d'Inguimbert renferme dix lettres écrites, de 1620 à 1624, par Peiresc au savant ami de Camden, de Cotton, de Selden.

[1] Camden, au moment de sa mort (9 novembre 1623), était âgé de soixante-douze ans révolus.

[2] Peiresc emploie le mot *maîtresse* comme Maussac lui-même allait l'employer en lui annonçant la consommation de son mariage (lettre du 27 octobre 1624) : «Je suis enfin venu à bout de mes desseins et ay espousé ma chere maitresse qui desire fort m'arrester icy à Montpelier, mais je ne le puis sans un honeste employ et digne d'un homme qui a exercé la

qu'il estoit allé faire un petit tour à Thoulouse. Il dict qu'il est en peine de sçavoir des nouvelles de Mr Saulmaise[1], qu'on alloit commancer d'imprimer à Thoulouse les œuvres de feu Mr Maran[2], que l'on taschoit d'induire Mr de la Coste[3] de laisser imprimer les siennes et qu'il avoit charge de conseiller en nostre compagnie dix ans entiers. »

[1] Le grand helléniste bourguignon s'était marié quelques mois plus tôt que le grand helléniste languedocien : il avait épousé, le 5 septembre 1623, Anne Mercier, fille de Josias Mercier, sieur des Bordes. Aussitôt après son mariage, Saumaise habita une maison de campagne de son beau-père, située à Grigny, près de Corbeil, et il y prépara le plus important de ses ouvrages, *Plinianæ exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora* (Paris, 1629, 2 vol. in-fol.).

[2] Guillaume Maran, né à Toulouse en 1549, mourut dans la même ville en 1621. Il fut pendant quarante ans professeur de droit à l'université de sa ville natale. Un de ses biographes l'a proclamé le plus grand jurisconsulte de France, après ce Cujas dont il fut l'élève (*Vita clarissimi viri Guillelmi Marani, antecessoris Tolosani, Bernardo Medonio scriptore,* Toulouse, 1671, in-fol. de 23 pages). Voir une curieuse lettre de G. Maran, relative à sa captivité en Algérie, et datée du 19 mai 1594, dans le petit recueil intitulé *Lettres toulousaines* (1875, in-8°, p. 25-27). Le volume des œuvres de Maran dont Peiresc annonçait la prochaine mise sous presse parut en 1628 (in-fol.) sous ce titre : *Paratitla in XLII priores Digesti libros.* Sur les autres ouvrages, soit antérieurs, soit posthumes, de G. Maran, voir la *Biographie toulousaine* (t. II, p. 15).

[3] Jean de La Coste (*Janus* ou *Johannes a Costa*) ne figure dans aucun de nos recueils biographiques. Voici ce que je trouve sur lui dans l'*Histoire de l'université de Cahors,* par MM. J. Baudel et J. Malinowski, professeurs au lycée de Cahors (Cahors, 1876, grand in-8°, p. 130, 131) : « Né à Cahors vers le milieu du XVIe siècle, Jean Lacoste étudia le droit à Bourges et vint l'enseigner à Cahors. Il fut ensuite pourvu d'une chaire à Toulouse. Il y professa longtemps avec beaucoup de talent et acquit une grande réputation. Les universités de Bourges et de Bologne firent de vains efforts pour l'attirer; il résista même aux offres du pape Clément VIII, qui voulait le nommer auditeur de rote. Après trente ans d'un laborieux et fécond enseignement, Jean Lacoste rentra dans sa ville natale et s'y délassa de ses longs travaux sur la jurisprudence en présidant la société littéraire que venait d'organiser l'évêque Habert de Montmor. Il mourut le 27 août 1637. Pendant qu'il était professeur à Toulouse, il harangua, au nom de l'université, le roi Louis XIII, qui venait de lever le siège de Montauban, et son discours, dans lequel il rejetait sur l'intempérie des saisons l'échec que venaient d'éprouver les armes royales, fut très goûté par ce monarque. Jean Lacoste a laissé de nombreux ouvrages de droit civil et de droit canon, tant en latin qu'en français. Son éloge a été écrit par Jean d'Avezan, professeur et doyen à l'université d'Orléans. » Citons encore sur J. de la Coste un article du *Journal des Sçavans* du lundi 31 août 1676, où l'on dit qu'il est regardé « comme le Cujas du droit canon ». Dans cet article, on analyse l'ouvrage intitulé : *Jani a Costa Jurisconsulti celeberrimi Antecessoris Tolosani in Decretales*

eu commission du cardinal Barberin, neveu du Pape[1], de luy envoyer un peu de description des volumes des Basiliques[2] et leur prix. Il ne dict rien du Traicté de feu Mr de l'Escalle de Legibus Atticis, et possible les longues recherches de son mariage, qui l'ont retenu si long temps dans les montagnes, en sont la cause. Je luy en avois escript quelque temps y a sans en avoir eu responce et luy en escriray la semaine prochaine, Dieu aydant. Au surplus je vous envoye une vingtaine de pieces que je vous ay faict transcrire en matieres ecclesiastiques, et pour le moins il y en aura bien une quinzaine qui sont deja achevées de transcrire, en cas que pour les autres il fallust attendre à la premiere commodité, si la presente despesche se doibt clorre avant que tout soit transcript. Il n'y a pas de choses de grande consequence en tout cela, mais tousjours crois je que vous y en trouverez quelqu'une qui ne nuira de rien en vostre recueil. Vous y trouverez enoncé un arrest pour le monastère St Bartelemy de cette ville d'Aix[3], qui ne s'est encores peu trouver au greffe à faulte d'avoir esté datté; quand nous l'aurons, je vous l'envoyeray incontinant. Je n'ay pas oublié la declara-

*Gregorii IX P. P. summaria et commentarii cum variis indicibus* (Paris, in-4°). On rappelle, dans ce même article, qu'on avait déjà publié de ce jurisconsulte un commentaire sur les *Institutes* de Justinien.

[1] François Barberin, né le 23 septembre 1597, devint cardinal le 22 octobre 1623 et mourut évêque d'Ostie et de Velletri, et doyen du sacré collège, le 10 décembre 1679. Ce dévoué protecteur des gens de lettres fut le correspondant et l'ami de Peiresc, qui lui donna, dans sa maison d'Aix, la plus magnifique hospitalité, quand le légat et neveu d'Urbain VIII, revenant de Paris, allait s'embarquer à Toulon (octobre 1625). Le nom du cardinal François Barberin reparaîtra plus de mille fois dans les lettres de Peiresc.

[2] Compilation qui forme une sorte de corps de droit romain en langue grecque, extrait des *Institutes*, des *Pandectes*, du *Code* de Justinien et des *Novelles*. Il en est souvent fait mention dans la correspondance de Peiresc, notamment dans ses lettres à Jérôme Aléandre (*Correspondance inédite de Peiresc avec J. Aléandre*, etc., publiée par Fauris de Saint-Vincens, Paris, 1819, p. 8-12). Voir, sur les *Basiliques*, la notice consacrée par feu M. Charles Giraud à leur savant éditeur, Charles Annibal Fabrot (Aix, 1839, in-8°).

[3] C'était le monastère des religieuses dominicaines, que l'on appelait aussi dames de Saint-Barthélemy ou de Notre-Dame-de-Nazareth. Voir, sur ce monastère, *les Rues d'Aix ou recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence*, par Roux-Alpheran (t. I, 1847, gr. in-8°, p. 504, 505 et 564, 565). Je citerai souvent cet ouvrage qui a été fait avec beaucoup de soin.

tion de Mr d'Aix pour sa chaire[1], mais l'original n'a pas encor esté remis au greffe. Je le feray poursuyvre. J'attendois qu'on dressast procez verbal de l'execution de l'arrest du Conseil pour raison de ladite chaire, mais on ne s'en est guieres soussié et je voids bien qu'il fauldra que je le dresse moy mesmes si je veux en venir à bout. Je retiendray un petit bordereau ou inventaire des pieces que je vous envoyeray en cette matiere afin de ne les vous envoyer deux foys et de ne demeurer en incertitude de celles que vous aurez desja. Si nous pouvions trouver quelque chose de meilleur pour vostre contentement nous ne vous en ferions pas faulte. Je vous supplie de le croire et de me tenir tousjours,

Monsieur pour

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 25 janvier 1624.

J'oubliois de vous remercier d'une grande obligation que je vous ay du soing qu'il vous plaict prendre de l'entreprinse de Mr du Chesne en l'edition des œuvres de feu Mgr le G[arde] d[es] S[ceaux] du Vair[2], dont je me tiens infiniment redevable à vostre honesteté. Je pense que Mr du Chesne vous dira ce que je luy en escripts et je seray trez aise qu'il ne s'y fasse rien que par vos prudants advis.

J'escripts à cez messrs d'Angleterre et vous supplie de vouloir recommander le pacquet à quelqu'un de voz amys[3].

[1] Gui Hurault de l'Hospital venait de succéder à son oncle Paul Hurault de l'Hospital, dont il était le coadjuteur depuis le mois d'avril 1618. Guy Hurault de l'Hospital ne devait pas longtemps occuper le siège d'Aix: il mourut le 3 décembre 1625. Voir *Gallia christiana* (t. I, col. 337).

[2] Les œuvres de Guillaume du Vair parurent en 1625 (Paris, Cramoisy, in-fol.). L'*entreprise* d'André du Chesne, comme s'exprime Peiresc, n'a pas été signalée dans les *Mémoires de Niceron*, où sont énumérés de si nombreux travaux de l'infatigable érudit. Une nouvelle édition des Œuvres de G. du Vair fut donnée, avec quelques augmentations, en 1641 (Paris, Cramoisy, in-fol.).

[3] Vol. 716, fol. 10.

## VI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du XI de ce moys avec un exemplaire de la IIe edition des preuves du P. P.[1] et la responce du P. Petau contre l'archidiacre d'Orleans[2]. Ensemble une lettre de Mr Grottius[3] et une infinité de tesmoignages de tant d'amitié qu'il vous plaict me despartir que je suis tout confus de voir l'excez de vostre courtoisie envers une personne qui l'a si mal meritée et qui a si peu de moyen de vous en rendre la revanche telle qu'il appartiendroit, mais je feray, Dieu aydant, tout ce que je pourray pour vostre service sans reserve, et en attendant les moyens d'en produire quelque effect, vous recevrez s'il vous plaict en bonne part les trez humbles remerciments que je vous en faicts du meilleur de mon cœur, et specialement de l'Otfredus[4] et des lettres originalles de diverses persones celebres que je retiendray et

[1] Les initiales P. P. veulent dire Père Petau. Denis Petau, né à Orléans en 1583 mourut à Paris, au collège de Clermont, en 1652. Voir dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, in-fol., 1872, col. 1891-1909) l'énumération complète de ses prodigieux travaux.

[2] C'était Mathurin Simon, chanoine d'Orléans et doyen du chapitre. Voici l'histoire de la querelle: En 1622, Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans, publia *Deux livres d'observations sur les anciens usages de l'Église,* huit mois après la publication de l'*Épiphane* du P. Petau. Or le savant jésuite ayant envoyé à l'évêque d'Orléans cet ouvrage pendant qu'on imprimait celui du prélat, on crut y remarquer des emprunts faits au manuscrit des *Observations*. G. de l'Aubespine s'indigna, mais les explications du P. Petau l'apaisèrent. L'abbé Simon, plus exigeant, prit avec un zèle indiscret le parti de son évêque en publiant *Les petites revisions de comptes sur l'usage de la pénitence dans l'ancienne église;* il y accusa de plagiat le P. Petau, qui répondit à cette attaque par l'*Appendix ad Epiphanianas animadversiones*, avec dédicace à G. de l'Aubespine. (Paris, Séb. Cramoisy, 1624, in-8°.)

[3] C'est la lettre qui porte le numéro LXXVI dans le recueil déjà cité: *Epistolæ ad Gallos* (p. 177, 178), et est datée du 11 janvier 1624.

[4] Le livre d'Otfride mentionné plus haut (lettre III, page 9, note 2).



IMPRIMERIE NATIONALE.

garderay pour l'amour de vous, parmy ce que j'ay de plus cher, puisque vous le voulez ainsin. Quant à l'autre livre dont vous estiez demeuré en peine, j'ay grande honte de le vous dire, mais j'ay esté si malheureux jusques à present que je n'ay encores sceu prendre le temps de vuider les caisses restantes de mes balles pour m'esclaircir s'il y sera. Vous vous mocquerez de moy et de ma negligence ou *dapocaggine*[1], mais ce ne sera pas la premiere foys que je vous en auray donné l'occasion. Je suis né avec cette imperfection entre autres. Il est vray que j'espere que avec le temps nous viendrons à bout de tout, s'il plaict à Dieu. Au surplus j'ay esté infiniment aise d'entendre qu'enfin Mr de Saulmaise se soit resolu à se laisser tirer des mains le Solin[2] et autres geographes et m'en conjouys avec luy, esperant que cela luy donnera plus de satisfaction et à toute l'Europe que les autres pieces qui luy ont faict perdre un si bon temps[3]. Je vouldrois bien qu'il se fust resouvenu en son voyage de Bourgoigne de prendre une coppie de certain kalendrier ancien qu'il avoit promis à Mr Aleandre[4]. Je vous supplie de le sçavoir de luy à vostre premiere veüe et de le vouloir asseurer de mon trez humble service. Je plains bien le pauvre Mr Godefroy en sa perte domestique[5] et Mr du Chesne en la peine que luy donne la poursuitte de sa recompance. Je pense pourtant qu'il en viendra a bout tost ou tard et fault que Mr l'Evesque de Thoul y frappe le principal coup. Pour Mr Grottius j'en suis tout hors de moy et me flatte pourtant jusques la que de me persuader que Mr Alligre[6] le protegera et l'assistera. Il fault

[1] Mot italien qui signifie «fainéantise, nonchalance».

[2] Nous avons vu (lettre V, page 22, note 1) que le commentaire de Solin parut seulement en 1629.

[3] Peiresc, qui détestait les querelles entre savants, veut parler des diatribes publiées par Saumaise contre le P. Sirmond et contre le P. Petau.

[4] Voir sur Jérôme Aléandre une note sous le billet n° III de P. Dupuy à Peiresc, à l'*Appendice*, billet daté du 28 juillet 1620.

[5] Théodore Godefroy avait perdu, à la fin de l'année 1623, sa femme Anne Janvyer, qui, en treize années de mariage, ne lui avait pas donné moins de huit enfants, dont six survécurent à leur mère. Voir le livre déjà cité de M. de Godefroy-Ménilglaise (p. 117).

[6] Étienne d'Aligre, né à Chartres, en 1550, mort près de cette ville en 1635, fut nommé garde des sceaux le 6 janvier 1624 et il devint chancelier de France dans le mois d'octobre de la même année. Peiresc fut au nombre de ses amis et lui adressa un grand

que Mr Heroard, premier medecin du Roy[1], s'y employe un peu à bon essiant. Gramoisy[2] ha grand tort de faire attendre le P. Sirmond aprez une fonte, puisque c'est chose qui luy est si aisée d'avoir d'une semaine à l'autre. C'est signe que la continuation des œuvres de feu Mgr le G[arde] d[es] S[ceaux] du Vair ne sera qu'en vieille lettre pochée. Mais c'est leur façon de faire. Je vous remercie encores bien affectueusement du bon office que vous m'avez faict rendre auprez de Mr le Nonce[3] concernant la fripponnerie d'Estienne, qui est le plus ingrat maraut que j'aye encores cogneu de sa condition. Il n'a pas nomplus daigné de me faire de responce à deux ou trois de mes lettres qu'il avoit faict de me faire voir[4] l'édition pretendüe que je ne verrois possible encores de longtemps, si vous n'eussiez prevenu son indiscretion par l'exemplaire qu'il vous a pleu m'envoyer, lequel j'ay trouvé assez bien faict et hors de sa mauvaise foy d'estre allé adjouster le nom d'Urbain, il n'y eut eu guieres à dire, au contraire il eut obligé les uns et les autres. J'attendray des nouvelles touchant l'Arcadie de Sydnay, puisque vous m'en promettez encores tant de la part de Mr Hotman que du Sr Deodati[5] et

nombre de lettres. On en compte plus de cinquante dans le premier volume des minutes de la bibliothèque d'Inguimbert.

[1] Jean Héroard, né à Montpellier vers 1550, mourut devant la Rochelle en 1628. Il avait été successivement attaché à la personne des rois Charles IX, Henri III et Henri IV en qualité de médecin ordinaire, avant de devenir premier médecin de Louis XIII. Voir l'*Introduction* de MM. Eudore Soulié et Édouard de Barthélemy au *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-1628) extrait des manuscrits originaux* (Paris, 1868, 2 vol. in-8°).

[2] Sébastien Cramoisy, né à Paris en 1585, y mourut en janvier 1669. On s'étonne de ne trouver, dans toute la correspondance de Peiresc, qu'une seule lettre adressée au célèbre imprimeur-libraire.

[3] C'était Bernardin Spada, né en 1593 à Brisighella, cardinal en 1626, mort à Rome le 10 novembre 1661. Il avait été nommé nonce à la fin de l'année 1623 et il succédait à Octave Corsini, archevêque de Damiette. Dans la liste des ambassadeurs de la cour de Rome en France (*Annuaire de la Société de l'histoire de France pour l'année 1850*, p. 93), on a oublié de mentionner Bernardin Spada et l'on n'a pas indiqué le nom que portait l'archevêque de Damiette.

[4] C'est-à-dire pas plus qu'il n'avait daigné me faire voir.

[5] Élie Diodati, que l'on a trop souvent confondu avec son concitoyen et parent le pasteur et théologien Jean Diodati, était fils de Pompée Diodati, de Lucques, réfugié à Genève, et de Laure Calandrini. Il passa la plus grande partie de sa vie à Paris, où il

verray bien volontiers les deux conclaves. Vous m'avez faict un singulier plaisir de me deschiffrer l'anagramme de Paolo Sarpio Veneto[1]. J'avois tousjours creu que la piece estoit de sa façon, mais je tenois et le tiens encores jusques a plus ample verification qu'on y avoit interpolé beaucoup de choses contre l'intention de l'autheur, parceque j'y trouvois quelque contradiction qui estoient incompatibles à son humeur et aux protestations qu'il avoit faictes au commencement. Quant au recueil des pieces concernant les libertez de l'Egl[ise] G[allicane][2] j'avois bien predict longtemps y a qu'il fauldroit enfin que M^r de Lomenie en eust un volume. Il aura bien de quoy choisir parmy les vostres. Nous avons cez jours passez decerné un adjournement personnel contre le Vicaire general de l'Evesque de Digne pour avoir exécuté une bulle sans annexe de la Cour, il est comparu, a respondu et playdant en audiance. Je voulois vous envoyer les arrests sur ce intervenus mais j'ay depuis pensé qu'il vauldroit encores mieux d'y adjouster quelque autre chose. J'ay faict extraire quelques autres arrests de l'Evesque de Grace[3] sur des appellations comme d'abbus mais les ayants trouvez trop succintz et que les decisions d'iceulx ne touchoient rien du particulier des circonstances des procez qui estoient trez importantes, j'ay mieux aymé attendre que j'aye quelqu'une des principales pieces des procez pour

était avocat au Parlement (Bougerel s'est trompé, dans sa *Vie de Gassendi*, en le qualifiant de *Conseiller de la république de Genève*, titre qui appartenait à l'un de ses frères) et où il mourut en 1661, célibataire. Ce fut le correspondant de Peiresc, comme celui de Galilée, de Gassendi, etc. On a quelques lettres de Peiresc à Diodati (registre III des minutes de Carpentras) et quelques lettres de Diodati à Peiresc (Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9544).

[1] Pietro Sarpi, en religion Fra Paolo, naquit le 14 août 1552, à Venise, où il mourut le 15 janvier 1623. Tout le monde sait qu'il composa l'histoire du Concile de Trente, qui fut imprimée pour la première fois à Londres en 1621 (in-fol.), et qui devait être si souvent réimprimée et si souvent traduite. L'*Istoria del concilio Tredentino* parut sous le nom de *Pietro Soave Polano*, anagramme de *Paolo Sarpi Veneto*.

[2] Le recueil formé par Pierre Dupuy et dont il devait tirer le *Traité des droits et des libertés de l'église gallicane, avec les preuves* (Paris, 1639, 3 vol. in-fol.).

[3] Étienne Le Maingre de Boucicaut, qui occupait le siège de Grasse depuis 1604 et qui allait mourir quelques semaines plus tard (17 avril 1624). Voir *Gallia christiana* (t. III, col. 1179-1180).

les joindre aux arrests et si je puis avoir une procedure secrete qui fut faicte contre luy quelque temps y a, vous verrez que nostre parlement a faict le procez formellement a un evesque. Du jour a la journee je mettray ensemble tout ce que je pourray pour vostre curiosité, laquelle je crois estre beaucoup plus vaste que celle de Mr de Lomenie pour ce regard, et si entre les pieces que je vous envoyeray, vous jugez qu'il y en ayt aulcune qui puisse entrer dans son goust, vous ne luy en ferez pas faulte je m'asseure et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce dimanche au soir, 4 febvrier 1624.

Je pensois escrire aujourd'huy à Mr Grottius et au R. P. Vassan, mais on m'a insensiblement ravy toute cette journee et je suis constraint de clorre avant que me coucher. Vous me ferez bien la faveur de leur faire mes excuses.

Je vous envoye un exemplaire de nostre sentence de P. Zellavale, estant en doubte si je ne vous en ay pas donné une pareille par cy devant, mais si vous l'avez desja, possible que Mr de Lomenie ne sera pas marry de fourrer cellecy dans son nouveau volume; que si vous n'en aviez poinct encor eu, et qu'il en veuille une, je la luy envoyeray au premier advis[1].

---

VII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Ce mot à la haste sera seulement pour accompagner le livret cy joinct que je vous envoye avec priere d'en faire part à Mr Ma-

[1] Vol. 716, fol. 12.

chault[1], estant bien marry d'estre si despourveu des moyens de me revancher de tant de beaux et curieux livres qu'il vous plaict m'envoyer à toutes heures. J'ay esté fort aise d'entendre qu'enfin l'original de l'Higinus[2] soit passé par voz mains et tombé en celles du dict s[r] Machault et ne doubte pas qu'il n'y deschiffre tout le plus difficile[3]. L'autheur du Journal de Montaulban[4] est si habile homme[5] qu'il merite bien que son nom ne soit pas supprimé, si vous l'apprenez, je vous supplie de me le mander[6]. Mons[r] Hotman a un trez loüable dessain de desabuser

[1] Gassendi (p. 272) nous apprend que Peiresc, en 1622, obtint, soit de la bibliothèque du Vatican, soit de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, quelques copies d'Africanus et d'autres auteurs de traités de tactique, en faveur de Louis Machault, homme érudit et plein de zèle qui se consacrait à l'étude des auteurs qui ont traité des mathématiques et de l'art de la guerre. Requier, dans sa traduction libre du livre de Gassendi (*Vie de Nicolas Claude Peiresc*, etc., Paris, 1770, in-12, p. 195), donne à Machault le nom de *Machalt*. Peiresc lui adressa une lettre (*M. Machault, à Paris*), le 24 février 1624 (fol. 308 du 4[e] volume des minutes de la bibliothèque d'Inguimbert).

[2] On sait qu'il nous reste quelques débris des ouvrages du grammairien Caius Julius Hyginus, deux ouvrages d'un autre Hyginus (*Astronomica* et *Fabularum liber*), enfin d'un troisième homonyme un traité *De Castrametatione* et divers fragments relatifs à l'arpentage. Il est évident que c'est de ce dernier écrivain que s'occupait Machault.

[3] Le travail de Machault sur l'auteur du *De Castrametatione* n'a pas été imprimé, et aucun contemporain ne semble en avoir fait mention. Je ne vois citer que sa traduction de la milice des Grecs et des Romains d'Élien et de Polybe (Paris, Drouart, 1615, in-fol.).

[4] Peiresc veut parler de l'*Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siège de Montauban, en forme de journal* (*jouxte la copie imprimée à Leyden*, 1624, in-8°). Cette édition avait été précédée d'une édition sans lieu ni date (in-8°) et d'une autre édition (Leyden, par G. Basson, jouxte la copie apportée de France, 1623, in-24). On en cite une quatrième (sans lieu) de 1624 (in-8°). Ces quatre éditions figurent dans le *Catalogue* de la Bibliothèque nationale (*Histoire de France*, t. I, p. 523, col. 2).

[5] Dans la *Bibliothèque historique de la France* (t. II, p. 434, n° 21,061), on donne à l'histoire particulière ce demi-éloge qu'elle est «assez exacte».

[6] Le nom de l'auteur est encore inconnu. A.-A. Barbier (*Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3[e] édition, t. II, col. 822-823) s'exprime ainsi : «La dédicace est signée : *A. I. D.* — Par A. Joly, ministre à Montauban, d'après une note contemporaine sur l'exemplaire de l'ancienne bibliothèque de la ville de Paris. Une autre note, également d'une écriture du temps, sur l'un des exemplaires de la Bibliothèque nationale, porte : *On croit que Bonencontre en est l'auteur.* La première de ces attributions, se rapportant mieux aux initiales de la dédicace, paraît la plus vraisemblable.»

le monde qui laisse faire tant de progrez à nostre commun ennemy[1]. Cette piece a esté trouvée trez belle et digne de l'autheur. Je luy suis infiniment redevable de la souvenance qu'il a daigné avoir de moy et le serviray trez volontiers en tout ce qui me sera possible. J'approuve grandement vostre pieté envers la memoire du bon Camdenus et me tardera bien de voir un exemplaire de ce sien supplement de l'histoire de la R[eine] Elisabeth[2], s'il y a moyen d'en avoir un en grand ou en fin papier, vous m'obligerez bien de m'en faire, s'il vous plaict, reserver un par le libraire, à qui je le feray payer ce qu'il vouldra. Je vous felicite la jouyssance[3] de ce bel ouvrage du Chancelier d'Angleterre du progrez des sciences[4] et me console au moings mal que je peus en attendant que ceux de Paris se resolvent enfin de le contrefaire comme ils doivent[5]. Et vouldrois bien que vous eussiez desia persuadé quelqu'un pour la traduction de son Henry VII[6]. C'est daumage que ce ne soit plustost le VIII[7]. Combien qu'encores y aura il de quoy remarquer

[1] L'ennemi commun, c'est le calvinisme. On cite parmi les opuscules du sieur de Villiers un *Avis sur une lettre de Victor Cayet contre les protestants.*

[2] Les *Annales rerum Anglicanarum et Hibernicarum regnante Elisabetha* avaient paru en 1615 (Londres, in-fol.). La continuation (jusqu'à la mort d'Élisabeth) parut à Leyde en 1625 (in-8°) et reparut à Londres en 1627 (in-fol.).

[3] Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française,* n'a pas signalé cet emploi du mot *féliciter* non suivi des mots *sur* ou *de.* Le savant philologue cite les *Remarques* de Vaugelas (1647, in-4°), desquelles il résulte que depuis peu de temps on se servait du mot *féliciter,* qui auparavant était tenu à la Cour pour barbare, quoique très commun en plusieurs provinces de France. Constatons que Malherbe n'a pas une seule fois employé le mot *féliciter,* que Balzac prit sous sa protection.

[4] Nous avons déjà vu que le *De augmentis scientiarum* avait paru à Londres, dans le courant de l'année 1623.

[5] Les bibliographes, et notamment l'auteur du *Manuel du libraire,* ne signalent aucune édition qui aurait été faite à Paris, en ce temps-là, de l'ouvrage de Bacon. Mais en l'année même où nous place la présente lettre, cet ouvrage fut traduit par Maugars sous le titre que voici : *Le progrès et avancement aux sciences divines et humaines* (Paris, 1624, in-12).

[6] L'*Histoire de Henri VII* parut en anglais en 1622, en latin en 1623. On connait plusieurs éditions hollandaises de l'*Historia regni Henrici septimi Angliæ regis* (Leyde, 1642; Leyde, 1647; Amsterdam, 1662). Cet ouvrage fut traduit en français par La Tour Hotman (Paris, 1627, in-8°).

[7] Je ne trouve l'indication d'aucune traduction latine ou française alors publiée de l'histoire du règne de Henri VIII.

de grandes revolutions dans le VIII[e]. Nous attendrons le supplement de ces deux chappittres des Essays moraux[1], l'Arcadie de Sydeney et bien plus ardemment le Solinus de M[r] Saulmaise.

J'ay escript à M[r] de Maussac, mais on ne le trouve nulle part, quand mes amys le cherchent à Thoulouse, il est à Mompelier, quand ils le cherchent à Mompelier, il est à Thoulouse. Nous n'en scaurions chevir[2] qu'il n'ayt consumé son mariage[3], de quoy j'attends impatiemment les nouvelles definitives, car jusques icy ce ne sont que fiançailles et traictez subjectz à traverses et repentance. Je ne pense pas que les Basiliques doivent sortir de ce royaulme, c'est un grand opprobre en ce siecle, le Roy les debvroit payer cent foys aultant qu'elles vallent pour les donner au public, mais en matiere de femmes l'argent peult beaucoup. Je fis voir en plaine chambre ce que vous m'escriviez de la reception de Monsieur de Thou, dont le parlement de Paris fut grandement loüé et recommandé, je m'en conjouys avec luy et avec vous et vous supplie de m'entretenir en l'honneur de ses bonnes graces, lesquelles je tascheray de meriter, si j'ay jamais du moyen de le servir ou luy ou les siens. J'ay desia un grand ramas de pieces à peu prez de vostre goust mais il m'a manqué du temps pour les ranger et en retenir un peu de memoire afin de n'estre en peine de les vous envoyer une seconde foys, et si j'avois un memoire de celles que vous avez de Provence, j'irois plus seurement, mais ces festes de may me donneront

[1] Les *Essais moraux* (texte anglais) parurent pour la première fois à Londres en 1597 (in-16), pour la seconde fois en 1598 (in-24). Il n'y avait là que 10 essais. On en compte 38 dans l'édition de 1612 (Londres, in-8°), 39 dans l'édition de 1613 (in-16), enfin 58 dans l'édition de 1625 (Londres, petit in-4°). Les *Essays moral, economical and political* ont été traduits par l'abbé Goujet (*Essais sur divers sujets de politique et de morale*, Paris, 1734, in-12).

[2] Venir à bout. Littré a retrouvé dans Molière l'expression : *nous ne saurions en chevir*. On la rencontre aussi dans Malherbe (lettre à Peiresc du 28 octobre 1609, t. III, des *OEuvres* publiées par M. L. Lalanne, p. 113.)

[3] Notre langue a longtemps hésité entre *consommer* et *consumer*, prenant ces deux verbes l'un pour l'autre, selon la remarque de Littré, qui, après avoir invoqué divers exemples du XVII[e] siècle (Regnier, Pascal, Molière), ajoute : « L'historique montre que cette confusion de *consommer* et *consumer* remonte bien plus haut. »

un peu de relasche, Dieu aydant, et de moyen de satisfaire à mon debvoir en vostre endroict pour ce regard. Tous les feriats de Pasques[1] ayant esté perdus pour moy à cause d'une grande et perilleuse maladie de Mr de Callas, mon pere, qui n'est pas encores bien quitte, et qui m'a tenu grandement subject jour et nuict autour de sa personne[2]. J'avois eu un peu de relasche vers la Quasimodo et avois commandé une despesche pour Mr du Chesne, laquelle je ne sceus achever pour une recheutte de mon pere, à laquelle par malheur survint la maladie de mon homme[3] lequel est aujourd'huy à son quatorziesme de fiebvre continüe, ce qui n'a pas aydé aux coppies que je luy faisois faire pour vous non plus qu'à celles de Monsieur de Lomenie. Il commance à donner bonne esperance de son amendement, cependant je vous supplie de vouloir pardonner à mon infirmité et de croire que je seray eternellement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce dimanche 28 avril 1624.

Je serois bien aise d'apprendre quel homme est ce Sr Ogier[4], autheur de la censure du P. Garassus[5].

[1] Jours de fêtes. Le mot *feriat* ne figure pas dans les dictionnaires de Richelet et de Trévoux.

[2] J'ai déjà cité (lettre III, note 3), sur la maladie du père de Peiresc en 1623, l'ouvrage de Gassendi. Citons encore cet ouvrage (p. 291) sur la nouvelle maladie de M. de Callas. Gassendi confirme les mots *jour et nuit autour de sa personne*, en disant : *Totus præterea pene fuit in exhibendis officiis laboranti graviter patri.*

[3] C'est-à-dire mon serviteur, celui qui remplissait auprès de Peiresc l'office de secrétaire.

[4] François Ogier, appelé par ses contemporains le prieur Ogier, était le frère de Charles Ogier, le secrétaire du comte d'Avaux. Il mourut le 28 juin 1670. Voir sur cet écrivain une note dans les *Mélanges historiques* de 1873 (*Lettres de J.-L. Guez de Balzac*, p. 475) et une autre note et diverses mentions dans les *Lettres de Jean Chapelain* (1880-1883, t. I, p. 290; t. II, p. 405, 408, 649).

[5] *Jugement et censure de la doctrine curieuse de François Garasse* (Paris, 1623, in-8°). Voir, sur la querelle du père Garasse et de l'abbé Ogier, la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. I, in-fol., col. 2033). — Vol. 716, fol. 14.



IMPRIMERIE NATIONALE.

VIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Nous avons veu en cette ville Mgr Corsini cydevant nonce de N. S. P. qui s'en retourne en Italie[1]. Il me demanda si je n'avois poinct de nouvelles de Mr de Maussac et me dict qu'il ne songeoit plus aux Basiliques, parcequ'il avoit envoyé mille escus à Thoulouse que la vefve vouloit accepter pour le prix qui en avoit esté convenu, mais que les enfants n'y voulurent jamais consentir, de sorte que ses mille escus luy furent renvoyez. Il me dict que dans le Vatican y avoit quelque piece desdits Basiliques, laquelle manquoit aux volumes de Thoulouse et qu'il estoit malaisé de les donner entieres au public sans avoir les uns et les autres. Noz grands jours vont à Marseille à ce moys de Juin, ce qui fera anticiper pour moy les vacations[2] un moys plus tost que des autres de nostre compagnie, dont je seray fort aise pour avoir moyen de m'acquitter de mon debvoir en vostre endroict. Cependant j'ay creu que vous ne seriez pas marry d'entendre l'estat du traicté desdits Basiliques et que je vous asseure de la continuation de mon service, estant, Monsieur,

vostre trez humble serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 21 may 1624[3].

[1] Le comte Corsini, archevêque de Tarse, qui avait succédé à Bentivoglio. Il ne faut pas le confondre avec un autre membre de la même famille, Nérée Corsini, né à Florence en 1600, archevêque de Damiette, évêque d'Arezzo; créé cardinal en 1664, mort en 1678.

[2] C'est-à-dire *vacances*. La cessation des séances des gens de justice est encore de nos jours appelée *vacations*. Voir *Dict. de l'Acad.*

[3] Vol. 716, fol. 16.

IX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous remercie trez humblement du livre *De dignitate et augmentis scientiarum*, que j'ai receu avec la vostre du 3 juin, vous m'avez bien obligé et avez obligé tout le public de sacrifier pour sa commodité l'exemplaire que vous en aviez, car ce seroit daumage que les curieux ne peussent voir une si jolie piece. J'ay pareillement veu le supplement de ses Essaix moraulx et vous r'envoye vostre autographe aprez vous en avoir rendu mes remerciments, comme aussy de l'observation de Mr Grotius, laquelle je trouve digne de son autheur, mais j'ay grande honte d'apprendre que Monsieur de Thou ayt daigné prendre cette peine pour moy sans que je l'aye jamais servy et qu'il me tesmoigne tant de bienveuillance comme il vous plaict m'escrire. Je n'ay pas asses de quoy m'acquitter de ce que je luy debvrois en revanche, mais je vous asseure bien que j'embrasseray fort ardemment toutes occasions à moy possibles de le servir, et en attendant mieux, s'il faict le voyage d'Italie, je me flatte jusquesla qu'il vouldrà prendre son chemin par ce costé cy pour voir en allant Nice, Genes et la Toscane, afin qu'au retour il reserve la Marca[1] et la Lombardie sans se destourner du chemin d'Allemagne. Si j'ai cet honneur de le voir icy, nous lui rendrons de vive voix les tesmoignages de nostre service et ne le laisrons pas passer oultre sans l'accompagner de noz vœux et de noz lettres, puisque nous ne pouvons en personne comme j'eusse désiré et comme j'eusse possible faict si mon frere n'eust esté engagé au voyage qu'il va faire en cour pour se parer de l'oppression de Mr de Crequy[2]. Si Mr de

[1] Ancienne province des États de l'Église qui se divisait en Marche d'Ancône, au nord, et en Marche de Fermo, au sud.

[2] Charles de Créquy, seigneur de Créquy et de Canaples, comte de Sault, prince de Foix, duc de Lesdiguières (en 1626), pair

Thou ayme mieux aller par un autre chemin, je vous supplie de m'en advertir afin que je vous envoye les lettres et adresses qu'il vous plaict me demander, non que je pense qu'elles luy puissent servir de guieres, mais pour ne rien obmettre de ce que je luy doibs, en cela comme en toute autre meilleure occasion. Cela me fait ressouvenir de vous faire une petite priere qui est de m'envoyer un extraict de l'arrest, de sa reception et particulierement de la deliberation par laquelle il a esté deschargé des rigueurs de l'ordonance pour l'aage, car cela merite d'estre sceu plus loing que dans sa compagnie[1]. Je me suis resiouy d'entendre l'acquisition que M[r] Godefroy a faicte de ce nouvel opuscule de Tertulliam et sçay bon gré à M[r] Gaulmin[2] qu'il veuille donner au public sa Rhodante[3]. Je vous supplie de me vouloir r'amentevoir[4] en ses bonnes graces, quand vous le verrez et l'asseurer que je suis tousjours son serviteur, encore qu'il ne se souvienne plus de nous. J'ay esté bien aise d'apprendre que les lettres du Card[ina]l d'Ossat se soient imprimées[5]

et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur du Dauphiné, ambassadeur à Rome, à Venise, fut tué d'un coup de canon devant la ville de Brême, le 17 mars 1638. Le procès de Peiresc avec le maréchal de Créquy au sujet de la baronnie de Rians fut terminé, en 1626, par une transaction, comme nous l'apprend Gassendi (p. 307).

[1] Le fils aîné du président de Thou n'avait pas en ce moment dix-huit ans révolus.

[2] Gilbert Gaulmin, sieur de Montgeorges, né à Moulins en 1585, mourut à Paris le 8 décembre 1665. Il fut maître des requêtes, conseiller d'État, intendant du Nivernais. Ce fut un des meilleurs philologues du XVII[e] siècle. Il nous reste quelques-unes des lettres que Peiresc lui écrivit (registre II des minutes de Carpentras), mais je n'ai pu retrouver qu'une seule des lettres par lui adressées à Peiresc.

[3] Le texte et la traduction latine de *Rhodante et Dosiclès*, roman de Théodore Prodromus, parurent en 1625 (Paris, in-8°) sous ce titre : *Rhodantes et Dosiclis amorum libri IX gr. et lat. interprete Gilb. Gaulmino (accedit ejusdem dialogus Amaranthus, seu senilis amor)*.

[4] Remettre en l'esprit, rappeler. Malherbe écrivait à Peiresc, le 2 octobre 1606 : «Je vous prie, Monsieur, si vous écrivez à M. Camden en Angleterre, souvenez-vous de lui ramentevoir ce qu'il vous a promis touchant notre généalogie.»

[5] Les lettres du cardinal Arnaud d'Ossat (né le 20 juillet 1637 à Larroque, canton de Castelnau-Magnoac, arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, mort à Rome le 13 mars 1604) parurent à Paris en 1624 (in-fol.). Ce furent les frères Dupuy qui procurèrent cette première édition des lettres de l'habile diplomate. Voir sur les relations du cardinal d'Ossat et de Peiresc à Rome en 1600 le récit de Gassendi (p. 40). Suivant le bio-

pour nous oster la peine de les faire transcrire, et cette bibliotheque des petits opuscules des Peres Grecs, qui soulagerà grandement ceux qui n'en avoient pas de bons assortiments en destail. Je plains le pauvre president Nicolai[1] et vous supplie de me mander quelque chose de Mr de Grieux[2], à cause des mauvais bruicts qu'on en a faict courir de deça, lesquels me mettent bien en peine, n'en ayant poinct de lettre. Je ne puis assez admirer la poursuitte de ce Tuffereau[3] et veux croire que puisque le gendre a eu permission d'aller voir son beau pere, tout cela passera à l'accommodement. Je suis veritablement bien estonné du silence de Mr de Maussac. Son mariage est encor à consumer et le tient en perpetuel mouvement deçà et dela dans son païs sans s'arrester à sa maison, c'est ce qui retarde la restitution de ce dont il s'est chargé. On m'escript de Besiers du 13 de ce moys qu'il estoit lors à Mompelier sur le poinct de clorre le marché de la charge de premier president des Aydes, avec laquelle il viendra à bout de ses affaires plus difficiles. Je luy vay escrire là par un de mes amys qui l'irà chercher pour l'amour de moy jusques à deux journées loing s'il ne l'y trouve. Je vous avois faict faire une coppie du traicté des libertez de l'Eglise

graphe, d'Ossat ne pouvait se rassasier de la conversation de Peiresc et ne voyait jamais finir qu'avec regret les visites qu'il en recevait.

[1] Jean Nicolay, deuxième du nom, qui était premier président de la Chambre des comptes (le quatrième de son nom, de père en fils) depuis le 6 mai 1587, mourut dans l'exercice de ses fonctions, le 31 mai 1624. Il devait avoir de soixante-dix à soixante-douze ans. Sur ce Nicolay comme sur sa famille, je ne citerai que le beau travail de M. A. de Boislisle.

[2] Il s'agit là de Charles de Grieu, sieur de Saint-Aubin, conseiller au parlement de Paris le 2 mars 1612, maître des requêtes reçu le 5 mai 1618. Il résigna sa charge en 1624 et mourut en cette même année. Il épousa une fille du président de Villemontée. C'était le fils de Gaston de Grieu, prévôt des marchands en 1614, qui prononça, dans une assemblée tenue à l'Hôtel de ville le 25 juin de cette année, au sujet de la préparation des cahiers des États généraux, un discours fort remarquable.

[3] Y a-t-il identité entre ce Tuffereau et un personnage qui porte (à une lettre près) le même nom et qui figure dans ce passage du *Catalogue* (déjà cité) *des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras* (t. I, p. 51) : *Dénonciation faite au roi par Charles Truffereau, sieur de Trigone, des malversations du s<sup>r</sup> de Sillery. Ordonnance du roi à ce sujet, le 28 mai 1624?* La coincidence des dates semble indiquer que *Tuffereau* et *Truffereau* ne sont qu'un seul et même individu.

Gallicane, puisque par grande merveille il n'est pas encore tombé en voz mains et de crainte que mon homme n'ayt failly, je vous en envoye la minutte afin que vous le puissiez plus aiseement corriger s'il y escheoit, et possible y aurà il quelque mot dont l'escriture vous pourroit faire recognoistre l'autheur; si c'estoit quelque chose de meilleur, je vous en ferois part encores plus volontiers. Mons[r] de Callas, mon pere, a esté cez jours passez en telle extremité que la gangrene luy avoit gaigné un pied. Dieu luy a faict la grace de l'en delivrer. Vous pouvez penser comment celà nous a tenus et nous tient encores, car il n'est pas quitte de beaucoup de mal, bien qu'il le soit de celuylà. Cela m'a empesché de recognoistre les pieces que je vous ay faict extraire de noz registres, mais je ne tarderay pas de m'en acquitter, Dieu aydant, et de vous faire recognoistre que je suis veritablement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 27 juin 1624[1].

---

X

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS, RÜE DES POICTEVINS, AU LOGIS DE FEU M. LE PRÉSIDENT DE THOU.

Monsieur,

Je receus dimanche vostre lettre du 17 du passé et en mesme temps fis chercher le M[anu] S[crit] du Richerius Senonicus[2], que vous aurez maintenant par une bonne commodité qui s'est presentée, sans laquelle

[1] Vol. 716, fol. 18.

[2] Richer, religieux de l'abbaye de Sénones (Vosges), auteur du XIII[e] siècle, a laissé une chronique latine de son monastère qui a été insérée dans le *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery (éd. in-fol., t. II, p. 603). Voir, sur Richer, *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 79-82.

je l'eusse plustost faict descouldre pour le vous envoyer par la poste ordinaire, vous priant de croire que je n'ay rien en mon pouvoir qui ne soit absolument à vostre disposition et sans reserve quelconque. Vous en pouvez faire transcrire ou tout ou partie ou retenir l'original mesmes si vous voulez comme bon vous semblerà. Je ne crains si ce n'est que possible vous n'y trouverez pas chose qui responde bien à l'opinion qu'on en pourroit avoir conceüe. M. Godefroy vous en pourra dire des nouvelles, car je le luy ay autres foys baillé. J'ay soigneusement cherché entre les papiers que je mis par ordre en diverses pilles avant que partir de Paris le jugement rendu par le Roy S^t^ Louis sur le different de l'Archevesque de Rheims[1], duquel j'ay fort bonne souvenance, mais je ne l'ay poinct sceu retrouver. Il fault qu'il soit demeuré entre des papiers confus que je n'ay pas peu chercher pour à cette heure, si toutefoys il n'est demeuré par mesgarde ez mains des coppistes, comme il est advenu de quelques autres, quoy qu'ils ayent peu dire ou faire dire au contraire, n'estant pas inconveniant que la grande multiplicité face tomber à des equivoques d'une personne pour une autre ou autrement, tant y a que si vous avez prins plaisir de voir ceste piece par mon moyen, je prendray maintenant un second et plus grand plaisir de le recouvrer une seconde foys par vostre entremise, car je me doubte fort de ne l'avoir plus et qu'il n'en soit rien demeuré par devers moy : que si la coppie que vous avez n'a esté faicte chez vous et qu'il vous plaise me l'envoyer, je jugeray plus aiseement du lieu d'ou je la pouvois avoir tiree, soit par les cottes de ma main, s'il y en a, ou par le caractere de l'escrivain que j'y auray employé. Et puis je la vous r'envoyeray de rechef aprez en avoir retenu aultant. J'ay eu de ce mesmes païs là diverses pieces de divers endroicts, ce qui me faict estre en

[1] Voir le chapitre CCCLXXX de la *Vie de saint Louis, roi de France*, par le Nain de Tillemont, publiée pour la Société de l'histoire de France par J. de Gaulle, chapitre intitulé *Différend entre saint Louis et Thomas, archevesque de Reims, sur la garde de Saint-Remi de Reims* (t. IV, 1848, p. 192). L'archevêque Thomas de Beaumetz siégea de 1251 à 1263. L'affaire dont parle Peiresc dura de 1259 à 1262.

doubte jusques à ce que je voye si l'aspect de la piece m'en pourra esclaircir ou non.

Je me resjouys grandement d'entendre que M^r Grottius ayt achevé son traicté *de jure belli*[1], ce serà un grand acheminement à la plus grande œuvre *de jure gentium* qu'il promettoit et qui consiste plus en cela qu'en toute autre chose. Je vous supplie de m'entretenir en ses bonnes graces et le faire esclaircir sur celà, sçavoir est s'il y a tout comprins ou s'il acheverà le reste. Je crois que les lettres de M^r le Cardinal d'Ossat seront trez belles[2], j'ay donné charge à mon frere de Vallavez (qui vous debvrà avoir sallüé à cez heures cy)[3] de m'en envoyer un exemplaire. J'ay escript à M^r de Maussac en termes que je croids qu'il me debvroit faire responce. Et parceque j'ay trouvé parmy mes vieux livres en blanc[4] un exemplaire double d'un petit traicté de Kepler[5] *de Nive sexangula*[6], qui ne se trouvà pas aiseement depardelà quand je le demanday, lors qu'il y tomboit de la neige estoillée, j'ay creu que vous ne seriez pas marry que je le vous aye envoyé, soit que vous l'ayiez ou non, parceque si vous l'avez, quelque autre de voz amys le recevra volontiers de

[1] *De jure belli et pacis* (Paris, Buon, 1625, in-4°). M. E. Grégoire dit dans l'article *Grotius* déjà cité de la *Nouvelle Biographie générale* (t. XXII, p. 202) : «Pendant l'été de l'année 1623, Grotius se retira dans la maison de campagne du président de Mesme, située aux environs de Senlis. C'est là qu'il commença, sur les instances de Peyresc, son grand traité *Sur le droit de la paix et de la guerre*, qui parut en 1625, avec une dédicace au roi Louis XIII.»

[2] Peiresc n'avait pas tort de le croire. Guy Patin, vingt ans plus tard (16 novembre 1643), écrivant à Spon, vantait aussi les «belles lettres» du cardinal d'Ossat. Voir divers autres témoignages en faveur du mérite de cette correspondance dans le petit recueil intitulé : *Lettres inédites du cardinal d'Ossat, publiées avec une notice et des notes* (1812, in-8°, p. 16, 17).

[3] Le frère de Peiresc passa plus d'une année à Paris. J'ai sous les yeux deux lettres qu'il écrivit de cette ville à son aîné, l'une du 25 novembre 1624, l'autre du 5 octobre 1625.

[4] C'est-à-dire non reliés.

[5] Jean Kepler était alors âgé de cinquante-deux ans; il devait mourir six ans plus tard à Ratisbonne (15 novembre 1670). Voir, au sujet du grand astronome, une lettre de Joseph Gaultier, prieur de la Valette, adressée à Peiresc, le 22 mai 1631. (*Les correspondants de Peiresc*, fasc. IV, Aix, 1881, in-8°, p. 27.)

[6] *Strena, seu de nive sexangula* (Francfort-sur-le-Mein, 1611, in-4°).

vostre main, et attendant meilleure occasion de vous servir je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 12 juillet 1624.

Nous pensions avoir beaucoup faict de voir Mr de Callas, mon pere, eschappé du danger ou l'avoit porté la gangrene survenüe à son pied, mais enfin les tendons ont paru dessoubs touts pourris et les douleurs qui l'affligent quasi incessament luy donnent tant d'inquietude, que je ne puis quasi bouger d'autour de sa persone jour et nuict, ce qui me donne bien de l'inquietude à moy aussy et m'oste le moyen de rien entreprendre qui vaille, et m'a retardé en l'expedition des papiers que j'ay promis à M. de Lomenie et a vous à mon trez grand regret[1].

## XI

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

J'avois tousjours esperé que Mr du Thou prendroit sa route d'Italie[2] par icy et que je luy pourrois moy mesmes bailler mes lettres, mais à ce que j'ay peu voir par voz dernieres despesches qui ont esté longuement retenües en chemin par le divertissement[3] de quelques pacquets qui furent esgarez à l'Auriol[4] et qui ne se sont recouvrez que tard, vous avez prins autre dessain et possible que les bruicts ou de peste ou de soubçon qu'on a faict indiscretement courir de Ligourne[5] aussy

[1] Vol. 716, fol. 20.

[2] Voir dans le tome VIII de la *Revue rétrospective*, publiée par M. J. Taschereau, le récit du voyage en Italie de F.-A. de Thou, tiré de sa correspondance originale conservée dans la collection Dupuy.

[3] Changement de direction, détournement (de *di* et *vertere*). Ce sens du mot *divertissement* n'est pas indiqué dans le *Dictionnaire* de Littré.

[4] Loriol, chef-lieu de canton du département de la Drôme, arrondissement de Valence, à 21 kilomètres de cette ville.

[5] On a longtemps en France continué à



IMPRIMERIE NATIONALE.

bien que de Palerme en auront donné le subject; si ce n'est à cette heure que nous avons ce bien j'espere que ce serà une autre foys, cependant je vous envoye des lettres à mes amys, non telles qu'il eust fallu pour un si noble subject, mais telles que me les a peües suggerer mon foible esprit pendant les inquietudes que m'a depuis peu données la maladie de Mons^r de Callas, mon pere, grandement rengregee[1] et pendant un peu d'indisposition qui m'a saisy moy mesmes et qui semble me menasser de plus grosse maladie, ce qui m'empescherà pour ce coup d'escrire de pardela à mes bons seigneurs et amys, attendant que je me trouve un peu mieux, et me servirà s'il vous plaict d'excuse envers vous si je ne responds particulierement à tous les chefs de vostre lettre pour à cette heure. Je vous supplie de le trouver bon ainsin et de m'ayder à estre excusé de Monsieur de Lomenie, de M^r Bignon[2] et autres, esperant que je ne tarderay pas de m'acquiter de mon debvoir en leur endroict pour ce regard, et sur ce aprez vous avoir prié de me conserver l'honneur de vos bonnes graces je demeureray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix ce 8 septembre 1624.

Si M^r du Thou passe par Cremone, il seroit bon que quelqu'un des siens taschast d'y recouvrer une harangue funebre du Roy d'Hespagne Philippe second, laquelle y fut prononcée et imprimée par un Jesuite[3]

donner le nom de *Ligourne* à la ville que nous appelons *Livourne*, et jusque dans le *Moréri* de 1759, on trouve les deux formes à la fois.

[1] Augmentée. Voir, au sujet de ce terme vieilli, mais que donne encore le *Dictionnaire de l'Académie française* en sa dernière édition (1878), une note des *Lettres de Jean Chapelain* (t. II, p. 189).

[2] Voir, sur cet excellent magistrat, sur cet excellent érudit, une note à l'*Appendice*, sous le billet n° III de P. Dupuy à Peiresc. J'ajouterai à cette note que l'on possède 24 lettres de Peiresc à l'éditeur des *Formules* de Marculfe, dans le second volume des minutes de la bibliothèque d'Inguimbert (fol. 356-367). Ces lettres s'étendent du 6 décembre 1623 au 15 mars 1637.

[3] On ne trouve dans toute la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, aucune mention d'oraison funèbre de Philippe II prononcée à Crémone. Une seule

et contenoit de fort notables particularitez de sa genealogie, mesmes des paroles qu'avoit dictes Charles le quint estant dans Rome et dans la maison des vieux Perleons, que c'estoit las veras cunas de mis avos, disoit-il[1], etc.

Si par hazard mes lettres arrivoient trop tard et que Mr du Thou fust party, vous les luy pourez faire tenir par la poste en lieu de son premier sesjour, et en tout cas j'escriray à cez cardinaux de Rome par le prochain ordinaire et à Mr Aleandre et leur donneray advis à l'avance de son voyage, ensemble à Mr Pignoria[2].

---

XII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Ayant trouvé un peu de temps cez jours cy je me suis faict apporter quelques registres et ay faict extraire quelques pieces que je vous envoye en nombre de 30 ou 40, entre lesquelles il y en pourroit bien avoir quelques unes que vous ne serez pas marry d'avoir. J'y ay mis entre autres les principales concernant l'affaire de feu Mr l'Archevesque d'Aix[3] et me suis depuis souvenu que je vous en avois baillé deux ou trois si je ne me trompe, longtemps y a, et possible aurez vous eu les autres d'ailleurs, mais celles cy seront signées en forme authentique comme il me semble que vouz les vouliez autres foys. Je vous avois parlé de certaine procedure contre l'evesque de Grace[4], laquelle je

pièce de ce genre est ainsi désignée par les Pères de Backer et Sommervogel (t. I, col. 1000, art. *Cajetano*): *Orazione funerale nell' esequie del Catholico Re di Spagna Filippo II celebrate nella cathedrale Chiesa per lo illustriss. Senato palermitano* (Palerme, 1601, in-4°).

[1] Le vrai berceau de mes aïeux.

[2] Vol. 716, fol. 22.

[3] Paul Hurault de l'Hospital, qui, nommé en 1595, siégea de 1599 à septembre 1623. Sur son administration et notamment sur ses querelles avec le Parlement, c'est-à-dire sur ce que Peiresc appelle *l'affaire de feu sire l'archevesque d'Aix*, voir *Gallia christiana* (t. I, col. 336).

[4] Étienne Le Maingre de Boucicaut, comme nous l'avons déjà vu dans la lettre VI.

n'ay pas encore peu recouvrer, parce qu'elle est en cahiers secrets mis sous des clefs particulieres, qui avoient esté mises en main du feu conseiller Arnaud et du feu presidant de Bras, lesquels sont decedez sans les rendre à persone de la Compagnie. Je crois bien pourtant que je les auray tost ou tard, cependant vous prendrez en gré ce peu que je vous envoye et s'il s'y trouve rien du goust de Mr de Lomenie, je crois que vous le luy communiquerez. Vous m'aviez escript que vous desiriez le roolle des hommes illustres dont je pouvois avoir les portraicts. Il est vray que j'en ay quelques uns, mais comme je ne me suis guieres attaché qu'à ceux qui ont esté de ma cognoisçance et qui m'ont advoüé pour leur serviteur, je n'en ay pas un grand assortiment. Je crois bien qu'il y en ait quelqu'un que vous n'avez pas ou du moings que vous n'aurez pas si bon, car quand je les ay peu avoir de bonne main j'en ay esté soigneux[1]. Peut estre y en aurà il une douzaine qu'il ne me souvient pas d'avoir veus chez vous, desquels vous choisirez ceux que vous vouldrez et je vous en feray faire les coppies trez volontiers, voire les originaux mesmes sont à vostre service sans ceremonie. Mais ils sont touts de la grandeur naturelle de la poictrine en hault et si vous ne les voulez de mesme grandeur je les feray reduire en petit, entr'autres j'en ay de Camdenus d'excellente main et grandement ressemblant, qui vous serviroit possible à l'edition de vostre depos. Il y en a un de Laurentius Pignoria de la main de Francesco Apollodoro[2], qui ressemble admirablement et que les peinctres voyent fort volontiers. J'en ay encore quelques autres vieux de persones celebres tant de nos gouverneurs du païs que autres, ou il s'en pourroit bien rencontrer quelqu'un que vous n'eussiez pas, mais vous ne vous soussierez guieres de cela à mon advis. Il y a mesmes

[1] Voir, sur les portraits réunis par le correspondant des frères Dupuy, *Une lettre inédite de Peiresc à Jean Chalette*, du 8 mai 1627, publiée dans la *Revue de Champagne et de Brie* en 1884 (avec tirage à part à 25 exemplaires). Cf. la lettre reproduite ci-après (n° XV).

[2] Francesco Apollodoro, surnommé *il Porcia*, natif du Frioul, brillait à Padoue dans les premières années du XVIIe siècle. Ses biographes déclarent qu'il excella dans le portrait, et qu'il peignit surtout les gens de lettres ses compatriotes.

celuy du celebre Michel Nostradamus[1], qui pourroit bien trouver place parmy beaucoup d'autres si vous ne l'avez et le vieil premier president d'Oppede[2]. Je ne doubte pas que vous n'en ayiez un du pape d'à present des meilleurs, mais j'en ay un de Voüet[3], qui a rencontré excellent à mon gré[4]. Je suis pressé de clorre pour la presse de celuy qui se charge de vostre pacquet. Vous m'excuserez si je ne satisfaicts mieux à mon debvoir et apres vous avoir rendu mille graces de tant de bons offices que vous avez rendus à mon frere et de tant de belles curiositez dont vous plaict me faire part, je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 30 octobre 1624[5].

(*Sur l'adresse.*) Il est demeuré en arriere deux ou trois pieces croisées, qui suivront bien tost les autres.

[1] Michel de Nostredame, né à Saint-Remy (arrondissement d'Arles), le 14 décembre 1503, mourut à Salon (arrondissement d'Aix), le 2 juillet 1566. Dans la *Liste des portraits des Français illustres* du tome IV de la *Bibliothèque historique de la France*, on mentionne huit portraits du médecin-astrologue, et encore ne signale-t-on pas celui que César de Nostredame avait fait de son père et qui est conservé dans la bibliothèque de la ville d'Aix. Le portrait que possédait Peiresc passa, avec beaucoup d'autres toiles de sa belle collection, dans le cabinet Borrilly.

[2] Jean de Maynier, baron d'Oppède, né le 10 septembre 1495, à Aix, devint premier président au parlement de Provence en 1543, se rendit tristement célèbre par sa barbare expédition contre les Vaudois de Cabrières et de Mérindol, et mourut dans sa ville natale, le 29 novembre 1558. Un portrait de ce magistrat ainsi qu'un portrait de son père, Accurse Maynier, baron d'Oppède, qui fut premier président du parlement d'Aix en 1507, sont indiqués dans la liste qui vient d'être citée. On les trouvera l'un et l'autre dans le recueil intitulé : *Portraits des premiers présidents du parlement de Provence,* recueil dont le texte est l'œuvre de Pierre-Joseph de Haitze et dont les gravures sont l'œuvre de Jacques Cundier (Aix, 1724, in-fol.).

[3] Simon Vouet, né en janvier 1590 à Paris, y mourut le 30 juin 1649. Il séjourna quinze ans en Italie, où le pape Urbain VIII lui demanda de nombreux tableaux. Voir, sur ce peintre ordinaire du roi Louis XIII, l'article *Vouet* du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par A. Jal (Paris, 1867, p. 1288).

[4] C'est-à-dire : qui a eu la main heureuse.

[5] Vol. 716, fol. 24.

XIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Pour n'accumuler trop de pieces ensemble comme l'autre foys et ne rendrè si difficile l'expedition d'icelles par la quantité, j'ay creu qu'il vaudroit mieux les vous envoyer peu à peu à mesure qu'elles seront expediées de peur de vous laisser languir en l'attente, car vous les remettrez bien par aprez au lieu qui leur serà plus propre pour l'assortiment des affaires qui s'y trouvent traictées. Comme par exemple je vous envoye la premiere plainte qui fut faicte par le procureur general pour le deffault d'annexe contre un Camathe, vicairé general de l'evesque de Digne[1], dont on se fust bien passé, mais puisque vous aviez le demeurant de la procedure, cela n'y serà pas inutile pour monstrer comme cette compagnie y va hardiment et diligemment. J'avois attendu assez longtemps de recouvrer deux ou trois pieces que vous aurez trouvées de manque en l'inventaire que je vous envoyay dernierement, lesquellés se trouveront enfin, mais jusques icy il ne m'a pas esté possible, et cependant vous ne serez pas marry d'avoir eu le reste et je n'oublieray pas de faire continüer la recherche de celles là. On a laissé esgarer les clefs ou sont les plus belles pieces de toutes, mais je suis aprez de faire ordonner qu'il en soit faict de nouvelles et par ce moyen nous verrons ce qu'il y aurà. Ce qu'attendant je vous envoye un arrest contre l'abbaye de Lirins[2] et contre l'evesque de Grace qui est possible des plus importans que vous puissiez avoir de cette compagnie icy ou nous n'avons pas les grands maniments

[1] On conserve dans le registre XX de la collection Peiresc, à la bibliothèque d'Inguimbert, une pièce du 20 novembre 1623 intitulée : *Ajournement de M. Camathe, vicaire de l'évêque de Digne, pour avoir procédé à l'exécution d'une bulle de dispense de mariage au degré prohibé.*

[2] Le célèbre monastère établi dans celle des îles de Lérins qui porte le nom de Saint-Honorat.

que peuvent avoir les aultres. Quand je rencontreray quelque chose de meilleur, je ne m'y espargneray pas pour vous procurer toute la satisfaction qui me serà possible. Au surplus j'ay esté infiniment affligé d'entendre la maladie extreme de Mr de Thou en Angleterre et l'apprehension ou elle vous a tenu et me suis fort consolé d'entendre qu'il s'en soit tiré et l'esperance qu'il y a de sa promte guarison. Je prie à Dieu qu'il le veuille avoir bien conservé et confirmé en pleine santé pour aultant d'années que luy en souhaictent ses plus fideles amys et serviteurs[1]. J'avois eu crainte que les lettres que vous m'aviez demandées pour luy ne le trouvassent pas à Paris, puisqu'il en debvoit partir si tost et qu'il ne fust plus tost à Rome que de les avoir recouvrées. Comme de faict il eust peu arriver s'il eust prins cette routte, c'est pourquoy j'avois escript à cez messieurs de Rome par l'ordinaire d'Avignon pour prevenir son arrivée ainsin que je vous avois mandé et en ay receu responce de la plus part, qui me tesmoignent tous de l'attendre en bonne disposition de le servir et favoriser de ce qu'ils pourront et je crois qu'ils le feront s'il y va. Entre autres le Cardinal Barberin, neveu du Pape, m'escript une lettre exprez pour cela seul, laquelle mon frere vous porterà et laquelle vous trouverez je m'asseure bien honneste. Il y a quelque temps que je receus une lettre de Mr de Maussac du 27 du passé, en responce d'une mienne qui luy fut presentée par un de mes amys qui s'en retournoit icy ou il s'estant en fort long discours touchant le sr de Veilleux que vous avez autres foys cogneu et libre et celestin, lequel est maintenant ministre auprez de Nismes[2] et s'amuse à la lecture de livres hebreux, entr'autres un *Pugio*

[1] Ces vœux, on le sait, ne devaient pas être exaucés, et la hache du bourreau de Lyon, en frappant, dix-huit ans plus tard, le fils aîné du président de Thou, fit tomber une tête bien jeune encore.

[2] Voici les renseignements que fournit *la France protestante* (première édition, t. IX, p. 456) : «Charles de Veilheux ou Vellieu, conseiller au parlement de Grenoble, qui était descendu de sa chaise curule pour entrer dans le couvent des Célestins à Paris, fut gagné, dit-on, à la religion évangélique par La Milletière. Parmi les lettres de Mornay, il s'en trouve une que le gouverneur de Saumur lui adressa en 1617 pour le féliciter sur sa conversion. En 1620, Veilheux était à Genève, travaillant à un ouvrage où il se proposait de *faire choquer les deux car-*

*fidei* de Raymond Sebond[1], qu'il veult faire imprimer à Geneve ou à Basle. Je luy escrivois de voz mss. du s^r de l'Escalle, mais il ne m'en respond rien. Je luy en escriray de rechef par un autre qui s'en va à Thoulouse lundy, à qui je donneray charge de le faire precisement parler touchant lesdits Mss. et qui s'offrirà de les apporter à son retour, et d'icy à Paris nous avons tous les jours tant de commoditez que nous voulons. Mon frere m'escript la peine que vous avez prise pour me faire avoir cet indult[2] qui m'oblige tousjours à des nouveaux re-

*dinaux Bellarmin et Du Perron en la matière de l'Eucharistie.* Rien ne nous apprend si ce livre, qui devait être intitulé *De la communion à J. Ch.*, a vu le jour. De Genève, Veilheux se rendit à Bâle pour s'y livrer à l'étude des langues orientales; puis il revint en France et fut donné pour pasteur à l'église de Nîmes. Comme il ne figure pas au nombre des ministres de cette église présentée au synode national de Castres en 1626, il faut croire qu'il la quitta à cause des dissentiments qui éclatèrent, au rapport de Ménard, entre lui et le consistoire, au sujet de la levée de boucliers du duc de Rohan, dont il était le zélé partisan. Nous le trouvons effectivement à Paris en 1627 : il y fut parrain d'un enfant de La Milletière (Reg. de Charenton).» Complétons la notice des frères Haag en empruntant à Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. IV, 1855, p. 223) ce qu'il dit de la maréchale de Châtillon (Anne de Polignac, mariée le 13 août 1615 avec le petit-fils de l'amiral de Coligny) : «Elle se mit en teste d'entendre la Sainte-Escriture, et pour cela elle s'enfermoit des après-disnées entières avec un grand ministre mal basty, qu'on appelloit M. le Veilleux, et cela si souvent qu'on commençoit à en dire des sottises.»

[1] Raymond de Sebonde, né à Barcelone, selon Philippe de Maussac, éditeur du *Pugio fidei* (Paris, 1651), à Toulouse, selon l'abbé D. Reulet (*Un inconnu célèbre. Recherches historiques et critiques*, etc., Paris, 1875, in-18), fut professeur à l'université de cette dernière ville et mourut, non en 1432, comme l'ont répété tous les biographes, mais le 29 avril 1436, comme l'a établi son dernier et habile biographe. Il est inutile de rappeler que Michel de Montaigne a traduit (du latin et non de l'espagnol, comme trop de critiques, quelques-uns éminents, l'ont dit et redit) le *Livre des créatures* (Paris, 1569, in-8°) et qu'il a consacré un des chapitres les plus considérables des *Essais* (le chapitre XII du livre II) à l'*Apologie de Raimond Sebond.* Peiresc avait tort d'attribuer à l'auteur du *Livre des créatures* le *Pugio fidei*, qui est incontestablement l'œuvre du dominicain catalan Raymond Martini : il avait été trompé par une lettre que Joseph Scaliger écrivit à Casaubon en 1603 (*J. Scaligeri epistolæ*, Leyde, 1627, lettre LXXXIV, p. 239). Ph. de Maussac a relevé le premier, dans son édition du *Pugio fidei*, aux *Prolegomena*, l'erreur de Scaliger, laquelle avait trouvé grâce devant Gabriel Naudé (*Bibliographia politica*). Bayle (art. *Sebonde* du *Dictionnaire critique*) rectifia, d'après Maussac, la faute de Scaliger.

[2] Peiresc avait demandé à Rome un indult pour pouvoir mettre de l'ordre en son abbaye de Guitres, et Pierre Dupuy l'avait

merciments et me rend plus effronté à vous importuner comme je faicts à toutes heures et comme il fauldrà que mon frere fasse encores pour employer vostre intercession envers Monsieur le Procureur General[1] et ceux de noz juges du parlement qui se trouveront de voz amys particuliers, mais je sçay bien que vous y prenez plaisir, et je m'y laisse porter avec moings de regret sur l'esperance que j'ay que vous me commanderez un jour en quelque occasion ou j'aye moyen de vous servir utilement et vous tesmoigner par effects que je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce dernier novembre 1624[2].

obtenu par l'intervention de son frère Christophe, procureur général des Chartreux. Dans cet indult, daté du 22 février 1625, Urbain VIII rappelle tout le bien fait par Peiresc à l'abbaye depuis qu'il en avait été nommé abbé commendataire en 1618. Il faut rapprocher de ce document, conservé dans le registre LI de la collection Peiresc, à la bibliothèque d'Inguimbert, un bref adressé par Urbain VIII, le 5 avril 1625, au cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux, bref dont il existe deux copies dans ledit registre, lesquelles sont plus complètes et plus correctes que le texte qui en a été publié par les auteurs du *Gallia christiana* (t. II, col. 879). Voir *Une lettre inédite de Peiresc, abbé de Guitres, au cardinal de Sourdis, avec introduction et notes*, par Ant. de Lantenay (Bordeaux, 1878, broch. gr. in-8°, p. 6-14).

[1] Mathieu Molé, né en 1584, fut conseiller au parlement de Paris en 1606, président aux enquêtes en 1610, procureur général en 1614, premier président en 1641, garde des sceaux en 1651; il mourut le 3 janvier 1656. Mathieu Molé était très lié avec Pierre Dupuy, comme le prouve sa correspondance avec ce dernier (Biblioth. nat., collection Dupuy, vol. DCCXCII).

[2] Vol. 716, fol. 26.



IMPRIMERIE NATIONALE.

XIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du 22 du passé aprez une infinité de petits livres et autres curiositez que mon frere m'a faict tenir de vostre part qui m'obligent moy à bonnes enseignes aux renseignements que vous me faictes et que je vous doibs à vous mesmes, car je n'ay rien faict pour vous qui soit proportionné à la centiesme partie de ce que vous faites pour moy et pour toute nostre maison, dont nous vous demeurerons à jamais redevables quand nous demeurerions au monde le double du temps qu'on y peult estre. Mais tant que nous y serons nous n'oublierons et n'espargnerons aulcun moyen ne aulcune industrie pour vous servir en revanche de voz honnestetez. J'ay porté avec un extreme regret la maladie de Monsieur de Thou et desire fort impatiemment d'entendre qu'il soit bien remis et de retour chez lui. Je suis bien aise que les pieces pour les libertez[1] ne vous ayent pas esté desagreables. Je n'ay depuis recouvré qu'un arrest que je vous envoye qui pourrà passer parmy les autres, attendant quelque chose de meilleur. On travaille aux portraicts de Jul. Cæs. Scaliger[2] et de Jo. Vinc. Pinellus[3] sur les mesures que vous

[1] Le recueil des libertés de l'Église gallicane. Le registre XX de la collection Peiresc à Carpentras est rempli de documents relatifs à ces libertés.

[2] Jules César Scaliger, né en Italie, probablement à Padoue, le 23 avril 1484, mourut le 21 octobre 1558 à Agen, où il était venu exercer la médecine en 1521. Voir le curieux recueil intitulé : *Documents sur Jules César Scaliger et sa famille*, publié par M. Adolphe Magen (Agen, 1873, in-8°). Voir encore l'*Étude biographique sur Jules-César de Lescale* par M. Jules de Bourrousse de Laffore (Agen, 1861, in-8°). On connaît quatre portraits du père de Joseph Scaliger. Voir la *Bibliothèque historique de la France* (t. IV, p. 266).

[3] Jean-Vincent Pinelli naquit en 1535 à Naples et mourut en 1601 à Padoue, où il était venu s'établir en 1558. Voir, sur ce fervent bibliophile, sur ce remarquable érudit, les *Mémoires* de J.-A. de Thou (liv. IV), l'*Histoire* du même auteur (liv. CXXVI), le recueil d'Antoine Teissier (t. IV, p. 377-383), Gassendi (p. 30, 31 et 65).

m'avez envoyées et si tost qu'ils seront faicts et secs je les vous envoyeray, comme je feray aussy de tous les autres que vous me ferez cognoistre que vous desiriez, ce que je puis faire fort commodement parceque j'ay rencontré un jeune homme fort exacte[1], par qui je puis faire faire cet ouvrage avec fort bon mesnage[2] et tandis que je le tiens, je seray bien aise d'apprendre les autres qui vous manquent, d'aultant que nous n'avons pas tous jours tant de commodité d'y faire travailler, estants icy en lieu assez reculé du grand chemin du commerce de telles gents[3]. Je ne pense pas vous avoir veu le portraict de Mr Camdenus que je sçay bien que vous tiendrez volontiers et pour ses merites et pour la particuliere amitié que vous luy portiez. J'en dirois bien aultant de Mr Barclay[4] et de Mr Aleandro, et si vous aviez eu particuliere cognoisçance du Sr Pignoria, vous auriez admiré sa bonté et sa vertu et l'eussiez non seulement aymé mais adoré, car il est infiniment aymable; et au reste pour sa doctrine il a acquis un grand nom en Italie et vous y pourroit encores bien servir aux occasions et vous et voz amys curieux, dont je sçay bien qu'il se tiendroit fort honoré. Quant à ceux que je desire avoir j'en ay escript à mon frere, afin qu'il vous descharge de ce

[1] Peiresc écrivait *exacte* pour *exact*. L'expression est employée ici dans le sens du latin *exactus*, soigneux.

[2] Ménage, économie. Voir le *Lexique* (déjà cité) *de la langue de Malherbe*, par Ad. Regnier fils (t. V des *Œuvres* publiées par M. Lud. Lalanne, p. 385).

[3] On regrette que Peiresc n'ait pas nommé le jeune peintre dont il était si content; peut-être s'agit-il là d'Adrien de Vries, dont nous allons trouver le nom un peu plus loin. Ce qui me le ferait croire, c'est que ce peintre, né vers 1600, aurait bien eu, en 1624, l'âge indiqué par cette expression : *un jeune homme*.

[4] Jean Barclay, né à Pont-à-Mousson le 28 janvier 1582, mourut à Rome, le 12 août 1621. Ce fut un grand ami de Peiresc qui lui adressa plus de cent lettres conservées dans le second registre des minutes de la bibliothèque d'Inguimbert. Voir, sur Barclay, Gassendi (p. 122, 252), Bayle, Niceron, surtout M. Jules Dukas, qui a complété tous les précédents travaux biographiques et en a rectifié plusieurs dans sa remarquable *Étude bibliographique et littéraire sur le Satyricon* (Paris, Léon Techener, 1880, in-8°). Peiresc fit graver le portrait de Barclay pour le mettre au-devant de l'*Argenis*. Dans la *Liste des portraits des François illustres* (tome IV de la *Bibliothèque historique de la France*), on indique trois gravures : 1° celle de Claude Mellan (Rome, 1621, d'après du Monstier); 2° celle de Larmessin; 3° celle d'un inconnu de la suite de Boissard.

soing et qu'il extorque par importunité ceux que la propre modestie me feroit refuser et de vous et de Messrs Bignon[1], Grottius et Saulmaise[2], vous suppliant de pardonner ma liberté et de ne poinct vous roidir à me priver de ce contentement, ains de m'ayder à obtenir la mesme grace que j'attends de vous, de touts cez autres messieurs que j'honore et affectionne de tout mon cœur. Posez le cas que je fusse un de cez gros Allemans qui vous vont importuner d'escrire dans leur Album amicorum : il vous en cousterà un petit plus de temps. Mais je n'en oublieray pas l'obligation comme font plusieurs de ceux la et la grace que je retireray de vous me servirà de perpetuel object devant les ieulx pour ne point oublier ce que je vous doibs. Je plains grandement la perte du bon Pere Fronton[3] et principalement à cause de sa bible qui n'eust peu estre que trez belle[4], c'est un grand daumage. Pour les conciles du P. Sirmond il me tarde bien que nous les ayions en lumiere; s'il venoit faulte de luy[5], ils courroient possible autant de fortune que la bible du pauvre P. Fronton. J'attends en impatiance que Mr Saulmaise nous donne son Solin et son Suetone[6]; si on ne l'embarque à commancer, il ne le ferà de longtemps. Il me reste à me conjouyr avec vous de la guerison de Monsieur de Lomenie, dont la maladie m'avoit esté si sensible que quand elle m'eust touché au corps, elle ne m'eust pas peu

[1] Sur les portraits de Jérôme Bignon (au nombre de quatre), voir la liste citée dans la note précédente.

[2] Aucun portrait de Claude de Saumaise n'est mentionné dans la liste de la *Bibliothèque historique de la France.*

[3] Fronton du Duc, né à Bordeaux en 1558, entra dans la Compagnie de Jésus en 1577, professa la rhétorique et la théologie à Pont-à-Mousson, à Bordeaux et au collège de Clermont à Paris, où il fut nommé bibliothécaire en 1604. Il y mourut de la pierre le 25 septembre 1624. Voir ce que Gassendi raconte (p. 240) des services rendus par Peiresc à Fronton du Duc.

[4] On lit dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. I, 1869, col. 1674) : «Le P. Fronton avait formé le plan d'une édition de la Bible grecque, selon la Version que saint Jérôme nomme commune, distinguée de la Version des Septante.» Les pères de Backer et Sommervogel ajoutent que le savant helléniste regardait cet ouvrage comme son ouvrage capital.

[5] S'il venait à nous manquer. On ne retrouve pas cette expression dans nos dictionnaires.

[6] Saumaise, comme je l'ai déjà rappelé, donna son *Solin* en 1629, mais il ne donna jamais son *Suétone.*

toucher plus avant en l'ame. Dieu le nous veuille conserver à nous et à tous ses autres serviteurs, car pour luy il se soussye si peu de se choyer qu'il semble qu'il luy soit indifferant de vivre ou de ne vivre pas, et sur cez bons souhaicts je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 20 decembre 1624[1].

---

## XV

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'estois pendant cez festes à la recognoisçance des papiers que j'ay apportez de Paris pour trouver ceux de S[t] Mansuy[2] que M[r] Godefroy m'avoit demandez, quand j'ay receu une despesche de mon frere qui me donne advis de vostre commission en Lorraine avec M[r] le Bret[3] pour les limites et du dessein que vous aviez de partir bien tost, en quoy je ne doubte poinct que vous ne rendiez de trez grands et signalez services au Roy[4]. Il me dict que vous aviez opinion que dans les papiers

[1] Vol. 716, fol. 28.

[2] De l'abbaye de Saint-Mansuy-lez-Toul, de l'ordre de Saint-Benoît. On sait que saint Mansuy (*Mansuetus*) passe pour avoir été le premier évêque de Toul.

[3] Il s'agit là du jurisconsulte et conseiller d'État Cardin Lebret, seigneur de Flacour, né en 1558 à Paris, mort en cette ville, le 24 janvier 1655. Il est l'auteur du *Traité de la souveraineté du Roi* (Paris, 1632, in-4°).

[4] Peiresc ne se trompait pas : le voyage d'exploration de P. Dupuy fut des plus fructueux. On lit dans le *Moréri* (article déjà cité) : «Il fut employé avec MM. le Bret et de Lorme, pour justifier les droits du roi sur les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et [constater] les usurpations des ducs de Lorraine sur ces mêmes évêchés. On est persuadé que tout le poids de cette commission tomba sur M. du Puy, qui en dressa tous les inventaires raisonnés, et qui fournit quantités de titres et de mémoires pour la vérification de ces droits.» Ces renseignements sont empruntés à la vie de P. Dupuy par son intime ami Rigault.

que j'avois eus de S[t] Mansuy, il y eust chose qui vous peust servir en cette commission, mais je ne le pense pas, car ce sont choses qui ne regardent que le bien de l'abbayie, où les regnes de noz roys ne sont poinct mentionnez, ains au contraire ceux des empereurs. Mais je n'ay pas voulu laisser de les envoyer, parceque s'ils ne servent à vous, possible serviront ils à M[r] Godefroy, qui ne se contente pas de les avoir veux autres foys et les veult voir de chef, et afin de faire cesser tout regret, tant en son endroict qu'au vostre, j'envoye toute la liasse des papiers que j'avois ramassez de ces quartiers là que mon frere vous porterà et vous en prendrez tout ce que bon vous semblerà, et M[r] Godefroy aussy, à la curiosité duquel je vouldrois bien pouvoir contribüer quelque chose en revanche de l'affection qu'il m'a tousjours tesmoignée. Hors desdits papiers de S[t] Mansuy[1] tout ce que j'avois peu avoir de meilleur je l'avois communiqué à Monsieur de Lomenie qui en avoit retenu des coppies que vous aurez eües, je m'asseure, à vostre disposition. Je ne pense pas qu'il soit demeuré en arriere autre chose que certains homages du s[r] de Commercy en Barroys[2], qu'il me souvient vous avoir offert autres foys, mais il me semble que vous les negligeastes comme chose que vous aviez d'ailleurs; mais pour ne faillir en omission de ce costé là je les vous envoye, ensemble des memoires touchant les limites du Royaulme du costé de la riviere de Saone, qui sont maintenant inutiles par l'acquisition de la Bresse[3] si je ne me trompe, et toute foys j'ay creu les vous debvoir envoyer quand vous ne feriez qu'y voir le biaiz qu'on y prend et les premieres inductions, bien que triviales, qui s'estendent un peu plus loing de vostre costé. Tant y a que je desire que vous cognoissiez en cela et toute autre chose que

[1] Ces papiers sont conservés dans le volume XIV de la collection Péiresc (bibliothèque d'Inguimbert). On y remarque le catalogue (en latin) des évêques de Toul jusqu'en 1107 par un auteur anonyme du XII[e] siècle, catalogue qui a été inséré dans le *Thesaurus novus anecdotorum* de dom Martène (t. III).

[2] Dans le même volume XIV que je viens de citer (collection Peiresc à Carpentras), on trouve ces divers hommages sous les dates de 1437, 1458, 1485, 1518 et 1540.

[3] Charles-Emmanuel, duc de Savoie, échangea, par le traité de Lyon avec Henri IV (27 janvier 1601), la Bresse, le pays de Gex et le Bugey, contre le marquisat de Saluces.

je n'ai rien qui ne vous soit absolument acquis, et qu'il ne tiendrà qu'a vous d'en disposer librement comme je vous supplie de faire sans ceremonie, car je suis sans feinte et sans cajolerie du bon du cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 28 decembre 1624[1].

---

XVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay a ce matin receu vostre lettre du 22 de ce moys avec d'autres de mon frere du 24me et de Mr Pelletier[2] du 25me que j'ay trouvé merveilleusement fraisches, et ne puis que vous remercier comme je faicts trez humblement de tant de belles raretez dont vous daignez me faire part à toutes heures et mesmes des livres de Paolo Soave[3], qui meritent bien d'estre veus et conservez[4]. Un de mes amys m'escript de Rome qu'il s'y en est veu un exemplaire et qu'on le trouvoit remply d'une infinité de faulx faicts et controuvez aussy bien que celuy du concile[5]. On y a pareillement veu le Tertullian ad Nationes[6] et trouvé mauvais que Mr Godefroy[7] se soit laissé porter à prendre encores de nouvelles oc-

[1] Vol. 716, fol. 30.

[2] S'agit-il là du secrétaire d'État Le Peletier auquel Peiresc écrivit d'assez nombreuses lettres de 1623 à 1634 (registre V des minutes de Carpentras, fol. 211-228)?

[3] C'est Fra Paolo (Pietro Sarpi). Le célèbre publiciste était en correspondance avec les frères Dupuy, comme avec Bacon, Barclay, Casaubon, Grotius, Saumaise, de Thou, Vossius, etc.

[4] L'*Istoria dell' interdetto* parut à Venise (1624, in-4°). Peiresc veut aussi parler sans doute de divers écrits anonymes, généralement assez courts, qui circulèrent à cette époque et qui ont été attribués à Sarpi sans preuves suffisantes.

[5] *Istoria del concilio Tridentino* (Londres, 1619, in-fol.).

[6] *Notæ in Tertulliani ad nationes Libros II ineditos* (Orléans, 1625, in-4°).

[7] Jacques Godefroy, frère puîné de Théodore Godefroy, naquit à Genève, le 13 sep-

casions de s'y rendre partisan[1] en des petites choses qu'il pouvoit obmettre pour laisser passeport general à son livre et à ses observations. Il a tort de s'amuser à celà, car pour plairre aux ministres de Geneve il affecte de se rendre suspect à une infinité de gents d'honneur qui ne se veullent pas arrester à cez controverses. Je seray bien aise que Mr de Saulmaise donne ses observations et notes sur cette piece[2] et sur l'Apologetique et ne le suis pas moings que son Solin s'advance si fort comme vous dictes. Je vouldrois qu'il y fit mettre quelques carthes accommodées à la geographie du dict Solin, à quoy le bonhomme de Bertius[3] le serviroit bien je m'asseure s'il vouloit; à qui j'avois une foys mis en teste d'entreprendre des cartes de geographie accommodées à chascun des anciens geographes grecs et latins, et possible seroit ce une trez bonne piece et d'un grand soulagement pour l'intelligence plus facile des dits autheurs. Ce n'a esté que par vous que j'ay apprins la bonne nouvelle du retour de Mr de La Villeauxclers[4] (car les lettres de mon frere sur ce subject doivent estre encor en chemin) et m'en suis infiniment resjouy comme aussy du retour de Mr de Thou, aux bonnes graces duquel je vous supplie de me vouloir conserver. Lesquelles je ne manqueray poinct de me concilier en le servant si j'ay jamais des moyens de m'en acquitter selon mes voeux, estant bien marry de ne l'avoir peu faire jusques à present. Je vous doibs encores des remerci-

tembre 1587 et mourut dans cette ville, le 23 juin 1652. Voir, sur cet érudit, *Les savants Godefroy*, par le marquis de Godefroy-Ménilglaise (p. 67-107).

[1] C'est-à-dire sectaire, huguenot. Ce sens n'est pas indiqué dans le *Dictionnaire* de Littré.

[2] On sait que Saumaise avait fait une étude particulière des écrits de Tertullien, et qu'il avait déjà publié un des plus obscurs de tous les traités de l'éloquent docteur, le traité *De pallio* (Paris, 1622, in-8°).

[3] Pierre Bertius, dont nous avons déjà rencontré le nom dans la lettre II, était alors âgé de soixante-deux ans. Voilà pourquoi Peiresc l'appelle *le bonhomme*, ce qui était l'équivalent de *vieillard*.

[4] C'était le père de Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, dont il a été déjà si souvent question ici. Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, naquit en 1560 et mourut le 17 janvier 1638. Il était secrétaire d'État depuis 1606. Peiresc eut d'excellentes relations avec lui, comme avec son fils, et l'on a, dans le 6e registre des minutes de la bibliothèque d'Inguimbert, un assez grand nombre de lettres adressées à *M. de la Ville-au-Clerc*, de 1628 à 1637 (fol. 621-631).

ments particuliers de tant de beaux livres curieux d'Angleterre dont vous m'avez voulu gratifier, dont je ne me sçaurois pas revancher en ce païs si esloigné du commerce des livres. Je suis bien aise de la correspondance que vous bastissez avec le s[r] Chevallier Robert Cotton[1], et s'il vous envoye un roolle de ses papiers, infailliblement vous y trouverez de grandes raretez, en ce cas là je verrois bien volontiers une coppie de ce roolle, au moings de ce qui pourroit concerner les traictez d'Angleterre avec noz comtes de Provence qui ont fort souvent eu de grandes affaires à desmesler. Je suis bien aise que dans les derniers papiers que je vous ay envoyez, vous ayez encore trouvé quelque chosette[2] qui ne vous soit pas inutile à vostre dessein et que pour les libertez il y ait encore eu quelque chose de vostre goust. Je vous en envoye pour supplement de ce que je vous avois envoyé dernierement, laquelle je m'asseure que vous ne trouverez pas des pires, car l'evesque de Sisteron[3] procede comme commissaire deputé par la Cour avec un officier royal à la visite et reformation d'un monastere. J'attends encore quelque chose curieuse sur ce mesme subject qui serà principalement pour vous. Si vous faictes un inventaire du recueil de Lorraine et qu'il fut loisible d'en voir la coppie vous m'obligeriez bien de le permettre à mon frere. J'y observeray toute la bonne foy que vous ordonnerez comme en toute autre chose que je tiendray de vostre main. Je suis bien marry de la fiebvre quarte du bon M[r] Godefroy[4] et prie à Dieu qu'il le veuille bien guarir. Je vouldrois que la vaine terreur qu'on a

[1] Robert Bruce Cotton naquit à Denton le 22 janvier 1570 et mourut le 6 mai 1631. Peiresc fut très lié avec ce savant antiquaire dont il avait fait la connaissance à Londres en 1606, ainsi que le rapporte Gassendi, qui l'appelle (p. 121) : *Inter curiosos optimeque animatos conspicuus.*

[2] Littré n'a cité, sous le mot *chosette,* qu'un texte du XIII[e] siècle (*Roman de la Rose*) et deux textes du XV[e] siècle (Coquillart et Villon). Le XVII[e] siècle sera désormais représenté dans l'histoire du mot par la phrase de Peiresc. Ajoutons que le mot *chosette* est un des diminutifs que saint François de Sales aime le plus à employer.

[3] Toussaint de Glandevès [de Cujes], qui siégea de 1606 à janvier 1648. Voir *Gallia christiana* (t. I, col. 504).

[4] Il s'agit là de Théodore Godefroy, qui habitait Paris, tandis que son frère Jacques habitait Genève, où il était professeur de droit et où il remplit diverses fonctions politiques : membre du Conseil, secrétaire d'État, syndic.



IMPRIMERIE NATIONALE.

donné là hault de la descente des Espagnols aux isles d'Ieres, luy eust faict assez de peur pour luy faire perdre la fiebvre, car cette peur ne luy feroit pas autre mal considerable. Cez galeres estoient en nombre de huict de celles de Genes et attendoient le passage de quattre galeres d'Espagne qui viennent chargées d'argent, lesquelles ont courru fortune une foys ou deux en partant de Barcelone et cez jours passez furent constraintes de reculer vers Perpignan, si elles eussent osé hazarder de faire voille par les Tignes, tout seroit passé longtemps y a. Cependant les galeres de Genes deslogerent des isles d'Ieres dez le jour S[t] Sebastien et s'allerent loger vers l'isle S[te] Marguerite prez de Lyrins, ayants grand regret de s'esloigner d'avantage que celles de l'argent ne soient passées. Voila tout ce que je vous puis dire et parceque l'on me presse de clorre je ne puis escrire comme je pensois ne à Monsieur de Lomenie ne à mon frere, si vous les voyez vous leur pouvez dire de noz nouvelles et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce mercredy au soir 29 janvier 1625.

Voz portraicts sont achevez longtemps y a et touts prests à mettre en chemin. Nous avions tousjours des messagers de pied toutes les semaines et par malheur, il ne s'en est presenté aulcun depuis 15 jours, le premier qui partirà les porterà [1].

---

XVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus en partant d'Aix mardy passé la boite ou estoit le nouveau Testament avec vostre lettre du 17[me] du passé et une de M[r] de Lomenie

[1] Vol. 716, fol. 32.

du 20[me], de sorte que j'emportay la despesche quant et moy[1] pour l'achever d'ouvrir et lisre en chemin, ce qui à esté cause que ce beau livre est bien tombé en meilleures mains que les miennes, car estant venu à propos de parler de cette edition, Mg[r] le Card[l] Legat[2] à prins plaisir de la voir et de la retenir, dont je me suis tenu bien honoré comme vous pouvez penser et de tant plus obligé à vostre courtoisie parceque son passage precipité ne nous avoit pas laissé le moyèn de luy presenter autre chose. Je me promets que vous ne le prendrez pas en maulvaise part, encores que je fusse obligé de le garder par devers moy pour l'amour de vous et encor que cette piece honorast grandement mon estude[3]. Je vous en remercie donc de tout mon coeur et des advis qu'il vous a pleu me donner d'aulcuns desquels j'ay faict bonne part à mon dict seigneur le Card[ina]l, principalement de l'esperance qu'on puisse voir à Paris l'original du Tertullien ad Nationes (car il est grandement curieux de la veüe des bons livres) et des projects de vostre Holstenius de Hambourg[4], lequel il verra trez volontiers et je veux croire qu'il ferà pour luy s'il en est recherché[5]. M[r] Aleandro le verrà trez volontiers aussy et encores plus Mess[rs] de Bignon, Saulmaise et Rigault, avec ces autres Mess[rs] dont je m'asseure que vous luy procurerez volontiers la cognoisçance. Je l'ay gouverné quelques jours chez nous avec un indicible contentement et proffit, apprenant de luy à touts moments une infinité de rares observations sur les antiquitez que je luy ay faict

[1] C'est-à-dire *avec moi.*

[2] Le cardinal François Barberin, déjà mentionné dans la lettre V.

[3] C'est-à-dire ma bibliothèque, mon cabinet.

[4] Lukas Holste, né à Hambourg en 1596, mourut à Rome, le 2 février 1661. La protection des frères Dupuy lui avait procuré, en 1624, la place de bibliothécaire du président de Mesmes. Gassendi, qui le surnomme *eruditorum ocellus* (p. 306), ne manque pas de rappeler que les frères Dupuy avaient recommandé Holstenius à Peiresc, et qu'à son tour ce dernier le recommanda au cardinal-légat.

[5] Le cardinal F. Barberin justifia l'espoir exprimé par Peiresc : il s'attacha Luc Holstenius, l'emmena en Italie, le garda dans sa maison, lui confia le soin de sa magnifique bibliothèque (1636) et lui fit obtenir divers bénéfices. On sait que les lettres d'Holstenius à Peiresc ont été publiées, en 1817, par Boissonade. Je publierai, dans un des volumes qui suivront celui-ci, les lettres de Peiresc à Holstenius d'après les autographes de la bibliothèque Barberini.

voir de reste de mon vol[1]. Vous aymerez grandement ce personage à mon advis et vous delecterez à l'obliger et favoriser comme il le merite, n'y ayant rien en Italie de comparable à luy en la cognoisçance des belles lettres[2]. Il m'a laissé voir en passant quelques cahiers d'observations fort curieuses, qu'il fault que vous luy arrachiez des mains pour les faire imprimer de pardelà. Si j'y estois elles ne m'eschapperoient pas et si vous l'entreprenez je m'asseure que vous en viendrez bien à bout. Vous aurez possible eu divers bruicts de pardelà sur ce que Mgr le Card[ina]l ne voulut pas entrer dans nostre ville d'Aix, mon frere vous en ferà sçavoir les particularités au vray. C'est le plus courtois et le plus obligeant personnage qui ayt jamais porté le chappeau qu'il porte. Si vous le voyez vous en demeurerez grandement satisfaict et admirerez la grande cognoisçance qu'il a des bons libvres et de tout ce qui se peult voir de plus curieux. J'ay regret de ne vous pouvoir entretenir plus à loisir, vous m'en excuserez, s'il vous plaict pour ce coup, et aprez vous avoir trez humblement remercié des faveurs que vous allez multipliant à toutes heures sur moy et sur mon frere, je demeureray eternellement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Avignon, ce 20 avril 1625[3].

[1] Les antiquités laissées par les voleurs dont il a été question (lettres III et IV).

[2] Cet éloge, le plus beau que l'on ait jamais fait d'Aleandro, venge ce délicat érudit de l'oubli dans lequel il est enseveli depuis bien longtemps. On trouvera dans la lettre suivante le développement de cette phrase si honorable pour la mémoire du secrétaire du cardinal F. Barberin, cardinal qui lui-même va être si magnifiquement loué quelques lignes plus loin.

[3] Vol. 716, fol. 34.

XVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je suis en grande apprehension que l'on ne vous presse de vostre voyage de Lorraine maintenant que nous avions besoing de vous dans Paris afin que vous y puissiez favorablement recevoir le s^r Girolamo Aleandro, l'un de voz meilleurs amys, que vous eussiez esté bien aise, je m'asseure, de pouvoir gratifier selon son merite et selon vostre inclination de bien faire aux personnes de si eminante vertu. Elle vous est si cognüe et non seulement à vous Mons[ieu]r, mais à la plus part des gents de lettres qui sont aujourd'huy en plus d'estime dans l'Europe que je n'aurois pas bonne grace d'entreprendre de la vous representer, seulement vous diray-je que si ses escripts l'ont rendu recommandable auprez de vous, la doulceur de sa conversation le rendrà encores davantage, ne se pouvant rien adjouster à ce qui est de son incomparable honesteté et franchise, avec quoy il communique à ses amys et ses observations et toute sa plus rare erudition. Que si le malheur vouloit que vous fussiez party lors de son arrivée, je me promets que vous aurez laissé ample charge à M^r du Puy vostre frere pour y contribuer en vostre absance toutce qu'il pourra, ne doubtant poinct qu'il ne le face trez volontiers, comme je vous en supplie trez humblement l'un et l'autre [1], demeurant à tous les deux,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 28 avril 1625.

[1] Jérôme Aléandre fut si fort choyé à Paris par les frères Dupuy et par leur entourage qu'Adrien Baillet a cru pouvoir déclarer (*Jugemens des Savans*, édition de 1722, t. V, p. 137) que le poète mourut de la trop grande chère qu'il fit en France

Il ne fauldrà pas oublier de faire voir au Sr Aleandro non seulement les plus rares Mss. de la Bibliotheque du Roy et de celle de Mr du Thou, mais aussy de la vostre et surtout l'Avitus[1] et le St Pol[2]. Je parlay à Mgr le Cardinal Legat et au sr Aleandro aussy des recommandables qualitez de vostre Holstenius d'Ambourg. Ils le verront trez volontiers et si cela est conduict avec dextérité, je m'asseure qu'il le retirerà volontiers auprez de luy[3].

---

## XIX

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 9 du passé avec l'observation de Mr Rigault sur ce lieu de Tertullian que j'ay trouvée extremement belle et curieuse, dont je vous remercie bien humblement, ensemble des bonnes nouvelles de Mr du Puy vostre frere, dont il vous plaict de me faire part et de l'esperance que vous me donnez de me faire voir une relation exacte de ce qui s'est passé au parlement sur les facultez et

avec ses amis, lorsque son maître y était légat du S. Siège». Le témoignage, à cet égard, de Nicius Erythræus [Giovanni-Vittorio Rossi] a été l'objet des observations de Bayle (*Dictionnaire critique*), de B. de la Monnoye (note sur l'article de Baillet), de l'abbé Laurent Josse Le Clerc et du chanoine Joly.

[1] Il s'agit des fragments des homélies de saint Avit, sur papyrus, qui étaient alors dans le cabinet de de Thou et qui sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale dans le fonds latin (n° 8913). Voir l'*Inventaire des manuscrits latins*, par M. Léopold Delisle (p. 13), et aussi la publication de M. Henri Bordier : *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du vie siècle en partie inédits renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin* (Genève et Bâle, 1866, in-4°).

[2] Le célèbre manuscrit des Épîtres de saint Paul, en grec et en latin, qui est passé du cabinet des frères Dupuy dans la Bibliothèque du roi, aujourd'hui n° 107 du fonds grec.

[3] Vol. 716, fol. 67.

[4] Nicolas Rigault préludait par de telles observations à ses remarquables publications de 1628 (*Q. Tertulliani libri novem*, in-8°) et de 1634 (*Q. Tertulliani opera*, in-fol.).

reception de Mr le Cardinal Legat, en quoy vous m'obligez infiniment, comme aussy aux assurances qu'il vous plaict me donner de l'honneur de vostre amitié, dont je tascheray de me rendre digne en vous servant en tout ce que nous pourrons mon frere et moy. J'ay esté bien aise d'entendre que le Solin de Mr Saulmaise et les conciles du P. Sirmond s'advancent et attends impatiemment le livre de Mr Grottius de jure belli. Je plains bien le pauvre Erpenius[1] et crains grandement que son decez n'interrompe l'edition de tant de belles pieces orientales qu'il avoit en main, et possible encores l'accomplissement de son Histoire Sarracenique[2]. Vous verrez possible de par de là le Rever[endissi]me Pere Guevara, general de l'ordre des Clercs Mineurs, qui estoit icy à la suitte de Mr le Card[ina]l Barberin, lequel il aurà suivy de prez s'il n'est arrivé en mesme temps. C'est un personage qui est en grande creance et reputation dans l'Italie[3]. Ceux de son ordre ont eu du Pape la direction de l'impremerie des Bibles et autres livres ez langues orientales et ont entr'eux des persones grandement doctes et bien versées en cez langues là. S'ils avoient une maison dans Paris, ils y feroient des merveilles et pourroient suppleer à une bonne partie de la perte du dict Erpenius. On dict que leur institut est fort beau et fort different de celuy des Peres Jesuistes. Mais cet homme cy est d'une trez belle et gratieuse conversation et meriteroit bien d'estre cogneu de Mr vostre frere et de vous, et de ces autres messrs qui font florir les belles lettres dans Paris. Je suis bien obligé à Mr du Thou de l'honneur de son souvenir, et vous supplie l'asseurer et Mr vostre frere de mon trez humble service, estant bien marry que nous n'ayons rien icy qui merite d'aller jusques à vous, à faulte d'autre chose je vous envoye une action ou deux du P. le Febvre

[1] Thomas van Erpen, un des plus célèbres orientalistes de la Hollande, naquit à Gorkum, le 7 septembre 1584, et mourut de la peste, à Leyde, le 13 novembre 1624. Je n'ai pu recueillir que deux des lettres adressées par Peiresc «à Monsieur Erpenius, professeur des langues orientales ez provinces unies des Estatz de Hollande, à Leyden», l'une de Paris le 5 octobre 1617, l'autre de la même ville le 30 décembre 1618.

[2] En 1625 parut (avec traduction latine) l'*Histoire des Sarrasins d'Elmacin* (Leyde, in-fol.). Voir le titre complet dans le *Manuel du libraire* (t. II, col. 964).

[3] Nos recueils biographiques n'ont pas d'article sur ce religieux.

qui ont esté estimées en Italie[1], mon frere vous dirà qui il est et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 3 juin 1625[2].

---

XX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Aussy tost que j'ay apprins vostre heureux retour chez vous, je n'ay pas voulu manquer de m'en conjouyr avec vous comme je faicts de tout mon cœur, tant pour l'interest du Sr Aleandre, qui desiroit avec tant de passion d'avoir l'honneur et le bien de vous voir, que pour le vostre mesmes, sçaichant bien que quand vous estes esloigné de vos Muses et de vostre bibliotheque vous estes comme hors de vostre element[3]. Oultre l'interest du public et de tous vos amys et serviteurs qui se prevalent tant de vostre honesteté quand vous estes au lieu de vostre sesjour ordinaire et qui y reçoivent tant de prejudice lors qu'ils n'ont le moyen de recourir à vous à leur besoing. Mais surtout le Sr Aleandro s'en seroit retourné en Italie avec un extreme regret, s'il n'eust peu jouyr de vostre presence tant souhaictée et je m'asseure que vous eussiez esté bien marry aussy de ne l'avoir veu luy et de n'avoir gousté son ingenuité et la doulceur de sa conversation, dont je ne doubte point que vous ne receviez grande satisfaction comme reciproquement luy de la vostre. Au surplus il y a quelques jours que le procureur

[1] Ce P. Le Febvre est inconnu des auteurs de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

[2] Vol. 716, fol. 38.

[3] Peiresc n'a-t-il pas heureusement exprimé, à propos de Pierre Dupuy, ce qu'éprouvent tous les travailleurs séparés de leurs livres?

du Sr Barthe m'envoy à ceans un pacquet pour luy, depuis lequel temps il ne s'est faict aulcune despesche à Paris que j'aye sceüe. Vous le luy pourrez faire tenir, et s'il a de responce à envoyer je la feray soigneusement rendre.

Nous avons finy nostre parlement depuis le dernier juin et ne le recommancerons qu'à la St Remy. Je suis encores de service à la chambre des vacations durant ce moys de juillet, dont il ne nous reste plus que 4 ou 5 jours, aprez lesquels il fault que je remanie un peu mes papiers, et si j'y trouve rien de vostre goust, je ne vous en feray pas faulte. Cependant j'avois oublié de vous respondre sur le subject de la piece du roy St Louis de l'an 1235 que j'ay retrouvée sur ma table, je vous en demande pardon. J'en recouvray la coppie de Mr du Liz[1], à qui l'original mesmes deüement scellé fut envoyé par feu Mr Bergier, qui l'avoit rencontré par hazard à Rheims parmy des papiers de la ville negligez ou abandonnez. Je pense que ledict original soit encores entre les mains dudict Sr du Liz qui en faisoit grand cas comme il le merite à cause de la forme et maniere de proceder que l'on tenoit lors. Mais possible ne serà il pas bien aise que celà soit sceu, c'est pourquoy si vous le voulez voir il ne fault qu'en dire un mot à mon frere de Vallavez, qui recouvrera de luy le dict original et le vous ferà voir. Que si vous aviez occasion de l'alleguer en public, je serois d'advis que ce fust comme venant la coppie d'iceluy du cabinet dudict Sr du Liz afin qu'il demeurast tousjours le premier qui a desterré cette piece pour en ayder le public. On faict icy le procez à un prebstre prevenu de grandes impietez, lequel neantmoings on a esté constrainct

[1] Charles du Lis, né à Paris vers 1560, mourut vers 1632. Il descendait de Pierre d'Arc, un des frères de Jeanne d'Arc. Voir sur lui, un article de la *Nouvelle Biographie générale*, rédigé par A. Vallet [de Viriville], éditeur, en 1856, dans le *Trésor des pièces rares* d'Auguste Aubry, des *Opuscules historiques relatifs à Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans*, composés par Charles du Lis et qui n'avaient pas été réimprimés depuis 1628. On a dans le quatrième volume des minutes de Carpentras une série de lettres de Peiresc «à Monsieur du Lis, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat, premier advocat general de sa Majesté en la cour des Aydes à Paris». Cette série s'étend du mois de décembre 1612 au mois d'août 1627 (fol. 93 à 105).



IMPRIMERIE NATIONALE.

d'admettre à ses faits objectifs; s'il ne les prouve bien ou que par une continuation d'information on recouvre de la preuve competante, ce serà une affaire d'importance dont je vous envoyeray touts les principaulx tenants et aboutissants en son temps, et quelque petit supplement de ce que je vous avois cy devant envoyé, dont je continüeray tousjours le recueil pour l'amour de vous. Sur quoy aprez vous avoir supplié de me conserver l'honneur de vos bonnes graces et de m'ayder à conserver celles de Mons[r] de Thou et de M[r] vostre frere, je demeureray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 26 juillet 1625[1].

---

XXI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis [que] je n'ay eu l'honneur de vous écrire j'ay eu tant d'exercice et de travail d'esprit et de corps que je ne sçay comme j'ay peu subsister dans l'affliction de la maladie et de la perte de feu mon pere[2] et quelques autres de nos parents des meilleurs que nous eussions et dans les propres infirmitez que j'ay eües parmy ma cure[3] et des voyages qu'il m'a fallu desrober entre deux, et pour comble il y a prez d'un moys que je mes desmis l'espaule gauche, qui m'avoit esté rompüe

[1] Vol. 716, fol. 40.

[2] Réginald de Fabri était mort le 25 octobre 1625. Peiresc l'avait admirablement soigné pendant une douloureuse maladie qui n'avait pas duré moins d'un an et demi. Gassendi nous a conservé ce détail touchant (p. 297), que le malade ne prenait jamais rien que de la main de son fils, et que c'était le plus grand adoucissement aux souffrances du vieillard, *paterque ita suave habebat, ut non lenimen doloribus efficacius experiretur.*

[3] Sur ces infirmités voir encore Gassendi (p. 298). Mais les détails fournis un peu plus loin par Peiresc sur ses propres douleurs sont nouveaux.

durant mon bas aage trois foys consecutives, dont j'ay ressenty de si poignantes douleurs qu'il m'a fallu passer la plus part des nuicts dans une chaire[1] ou debout pour ne pouvoir durer dans un lict[2] avec cez inquietudes, ce qui m'avoit mis à nomplus[3] et m'avoit osté tout moyen de pouvoir satisfaire à mon debvoir envers mes amys. Jusques à samedy dernier qu'un païsan me remis l'os de mon espaule fort heureusement, Dieu mercy, et aussytost je commançay à remüer mon bras comme auparavant le mal et à pouvoir dormir couché et respirer. Aussytost il me souvint de l'honneur que vous nous aviez daigné faire à mon frere et à moy de la part que vous aviez voulu prendre en nostre perte et des charitables offices de condoleance que vous nous aviez despartis, dont je ne vous sçaurois jamais rendre assez de remerciments, vous suppliant de croire que je n'ay rien trouvé qui fust cappable de soulager ma douleur comme voz prudantes remonstrances. Je prie à Dieu qu'il me face la grace d'en faire bien mon proffit et de trouver quelque digne moyen de vous servir en revanche de tant d'amitié que vous nous monstrez. Je n'ay poinct oublié la promesse que je vous ay faictes des pieces qui peuvent servir à vos libertez, mais je n'ay pas esté à moy. Si tost que j'auray un peu plus de relasche et que je me seray tiré des mains de mon operateur j'espere que j'y satisferay avec usure. Je n'avois pas oublié aussy la commission de Mr de Leon, mais j'attendois qu'il envoyast son procez verbal à nostre compagnie comme avoient faict les autres commissaires precedants, et toutefoys il s'en est retourné en cour et l'a emporté quant et luy[4], ou je ne doubte pas que vous n'en ayiez telle communication que vous desirerez. Mais tost ou tard il fauldrà que le tout nous soit renvoyé de pardeça, aprez que le Roy y aura mis sa derniere main, afin que nous en chargions nos registres,

[1] L'identité de *chaire* et de *chaise* se prolongea jusqu'au milieu du XVIIe siècle, comme le prouvent les *Remarques* de Vaugelas.

[2] Mme de Sévigné a dit (lettre du 20 avril 1672) : «Elle ne peut *durer* au lit.»

[3] Littré, dans son *Dictionnaire*, sous le mot *non-plus ultra*, constate qu'au XVIIe siècle, on disait aussi *non-plus*, sans ajouter *ultra*, et il cite cette phrase d'une lettre de M. de Ciron dans le *Port-Royal* de Sainte-Beuve : «Cela m'a mis à non-plus.»

[4] Avec lui.

et lors je vous envoyeray ce qui s'estoit faict en cette affaire là auparavant, ainsin que je vous avois marqué par mes dernieres lettres. J'escrivis ces jours passez à Venise pour avoir l'Antiquità di Padoa del Pignoria[1] et les Papes de Fra Paolo[2], dont je ne manqueray pas de vous faire part incontinant. Cependant m'estant passé par les mains l'original d'une abolition notable octroyée par le Roy Charles VII aux Genoys[3], je vous en ay voulu envoyer une coppie collationnée, quoy que je ne doubte pas que Mr Godefroy ne l'ayt rencontrée dans les registres de ce prince; mais à tout hazard en cas qu'elle luy fust eschappée, vous ferez faveur de la communiquer à Mr de Lomenie si vous la jugez de son goust comme je pense qu'elle en soit. Elle s'est trouvée dans les papiers de la maison de Cental[4], d'où l'on me promet d'autres pieces bien curieuses, si je puis aller faire un voyage à Marseille pour les y parcourir. Je vouldrois bien que cela me produisit quelque moyen de vous fournir quelque chose digne de vous pour vous faire cognoistre de plus en plus que je suis veritablement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 24 décembre 1625.

Nous avons bien admiré le succez des changements advenus en Lorraine[5] le moys passé[6].

[1] *Le origini di Padova* (Padoue, 1625, in-4°).

[2] Peiresc veut parler de l'*Histoire particulière du différend de Paul V avec la république de Venise* (Lyon, pour Venise, 1624, in-4°).

[3] Cette abolition est du mois de juillet 1444. On la trouve dans la collection Dupuy (vol. CLIX, fol. 96) et dans la collection Brienne (vol. XIV, fol. 371). Le document a été imprimé dans le *Recueil des traités* par Léonard (t. I, p. 461), dans le *Corps universel et diplomatique du droit des gens*, par Dumont (t. III, p. 131).

[4] Branche de la maison provençale de Bouliers, laquelle maison était originaire de Piémont.

[5] Peiresc veut parler de l'abdication du duc de Lorraine François II en faveur de son fils Charles.

[6] Vol. 716, fol. 42.

XXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

Maintenant que je ne pourray plus agir par mon frere de Vallavez (que j'estime debvoir estre party de Paris), il fauldrà bien meshuy[1] que je m'acquitte personellement de mon petit debvoir, esperant que je le pourray mieux faire que l'année derniere, si ma santé peut durer en l'estat qu'elle est de present, qui est assez bon, Dieu mercy. Je recommanceray donc nostre petit commerce de lettres[2] par mez trez humbles remerciments des livres curieux qu'il vous a pleu bailler à mon frere pour les mettre dans ses coffres, bien marry de n'avoir de quoy m'en revancher à mon souhaict, mais j'y employeray ce que je pourray pour faire venir du dehors du royaulme quelque livret de vostre goust puisque nostre païs n'en sçauroit produire qui vaillent, cependant je vous en envoye un d'un certain badin de fratte[3], qui pense estre un grand docteur pour avoir leu son manuel de Navarrus[4], mais encores qu'il ne vaille pas le lisre, si est ce que pour avoir tout ce qui s'est passé en l'assemblée du clergé, il semble qu'on soit obligé d'avoir encores celà, quand ce ne seroit que pour la particularité qui y est inculquée si souvent contre nostre evesque de Sisteron[5] (bien que sans le nommer) pour

[1] C'est-à-dire désormais. Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* regrettent que l'on ait banni de la langue un mot si doux et si agréable à l'oreille.

[2] Ce commerce avait été interrompu pendant près d'une année (du 24 décembre 1625 au 26 août 1626).

[3] *Frate*, en italien, veut dire *frère*. Ce mot signifie ici *petit moine*.

[4] Est-ce une allusion à quelque ouvrage du docteur Martin Azpilcueta, surnommé *Navarre*, qui passa pour un des plus doctes jurisconsultes du XVI^e siècle et qui professa successivement à Toulouse, à Salamanque, à Coïmbre, après avoir étudié à Cahors et à Toulouse?

[5] Nous avons vu que c'était Toussaint de Glandevès.

avoir voulu visiter le St Sacrement dans l'église des Capucins de Manosque[1], pour raison de quoy le P. Reauville, cappucin provincial[2], fit le voyage de Rome et y obtint la lettre des cardinaulx de la Congregation mentionne[e] au dict livre. Ledict evesque avoit eu oppinion qu'ils eussent obtenu quelque brief du pape sur ce subject et s'estoit pourveu au Parlement par requeste pour estre receu appellant comme d'abbus et opposant à l'annexe quand elle seroit demandée, surquoy j'avois esté commis, mais les cappucins ne voulurent pas deffendre et se contenterent de rendre leur lettre au vicelegat pour y proceder par admonition privée. C'eust esté une jolie affaire, si elle eust esté poursuyvie. Tant y a que ce livre s'est imprimé specialement contre luy à cachettes, bien que l'autheur eust attrappé une permission de nostre vicaire general, qui ne sçavoit ce qu'il faisoit en cela, et s'il ne les eut incontinent supprimez il y en eust du bruit au parlement contre cez moyneries. J'ay pourtant eu moyen d'en soubstraire quelques exemplaires dont il y en aurà un pour Monsieur de Lomenie (puisqu'il en veult de toutes les sortes), un pour vous, un pour Mr Bignon, s'il vous plaict de le luy faire rendre et encor un pour tel de voz amys qu'il vous plairrà, si Monsr du Thou ne continüe ses recueils des livres courants, où il voulust inserer celuy là. Et s'il en faisoit de besoing quelque aultre, possible aurions nous le moyen d'en recouvrer encores quelqu'un. Les païs sauvages ne produisent guieres de fruicts qui [ne] soient bien aggrestes, c'est pourquoy il ne fauldra pas trouver estrange la rusticité[3] de celuy cy. Je n'ay encores peu mettre de l'ordre dans mes papiers, car j'y eusse, je m'asseure, trouvé quelque chose du goust de Mr de Lomenie et du vostre, il faudrà voir si la venüe de mon frere m'en pourroit fournir un peu plus de commodité que je ne lai[ss]ay point

[1] Chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, à 17 kilomètres de cette ville.

[2] Le P. Reauville n'a pas, ce me semble, laissé de grands souvenirs en Provence. Je ne vois son nom nulle autre part.

[3] Littré n'a cité, sous le mot *rusticité*, que des exemples tirés d'écrivains postérieurs, Mme de Sévigné, Bossuet, Boileau, La Bruyère, Voltaire, J.-J. Rousseau. Peiresc est donc un des premiers qui aient employé le mot que la langue provençale possédait depuis longtemps sous la forme *rusticitat*.

eschapper, s'il plaict à Dieu. Cependant à faulte d'autre entretien, je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 26 aoust 1626.

Je vous recommande la lettre de M^r du Chesne et le pacquet du S^r Ollivier[1] que le dict S^r du Chesne cognoit ce me semble, lequel est filz d'un des plus honnestes et plus doctes magistrats que nous ayions en nostre parlement[2], auquel je vouldrois bien qu'il vous pleut donner quelque entrée chez vous, pour tascher de luy faire prendre quelque curiosité, afin de se mieux conformer à l'humeur de M^r son pere[3].

---

## XXIII

### A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Nous trouvons mon frere et moy dans nostre grand esloignement

[1] C'est la forme française du nom d'Olivari, plus souvent porté par la famille à laquelle appartenait le jeune étudiant dont il est ici question, un des fils du personnage auquel est consacrée la note suivante.

[2] D'après des renseignements que me fournit M. Paul de Faucher, qui a épousé une arrière-petite-fille du dernier des descendants de l'ami de Peiresc (le marquis d'Olivari), Jean-Pierre d'Olivier ou d'Olivari naquit à Aix, le 11 novembre 1554 : fils d'Antoine d'Olivari, conseiller au parlement de Provence, il fit ses études de droit à Toulouse, puis à Paris, prit le bonnet de docteur à Aix, le 23 janvier 1576, et reçut du roi Henri III, le 31 avril 1580, des lettres de conseiller au Parlement, portant qu'elles étaient la récompense des signalés services rendus à sa personne et à ses prédécesseurs par ledit sieur d'Olivier et son père. Il mourut le 22 juillet 1633. Nous retrouverons souvent son nom dans ce recueil. Le registre V des minutes de Carpentras renferme vingt-six lettres écrites de Paris par Peiresc «à M. Olivier, conseiller à Aix», du 9 juin 1616 au 8 avril 1622 (fol. 55-62). Le jeune étudiant s'appelait Antoine, comme son grand-père. Voir sur lui la dernière note de la lettre suivante.

[3] Vol. 716, fol. 44.

tant de consolation en l'honneur de voz lettres et de celles de Mons^r du Puy, vostre frere, que quand nous serions parmy la cour nous ne pourrions pas estre mieux advertis de ce qui se passe de plus important aux affaires publiques[1], qui est un trez grand advantage pour nous, et quand nous aurions le bien de nous pouvoir trouver ordinairement en vostre academie[2] (hors du bonheur que ce nous seroit de jouyr de la doulceur de vostre conversation et de tant d'autres grands personages que je tiens inestimable) nous ne pourrions pas neantmoings avoir guieres plus de nouvelles des libvres que ce dont vous daignez nous faire part, qui est l'une des plus grandes satisfactions, pour ne dire felicitez, que puissent avoir des gents curieux comme nous sommes. De façon que je ne sçaurois vous en rendre assez de remerciments, eu esgard à l'obligation que nous vous debvons avoir touts deux de tant d'excez de vostre honnesteté et de tant d'effects de vostre bienveillance et charité envers des gents qui sont quasi comme hors du monde, vous advoüant que je ne puis assez admirer la bonne provision de choses rares que vous avez ou donnée ou laissé faire à mon frere chez vous, laquelle nous peult fournir de la pasture la plus doulce et plus agreable que nous sçaurions souhaicter pour longues années, non que pour des moys ou des jours, et depuis son despart les supplements que nous avons receus de vostre part dans voz despesches du 18^me et du 22^me (qui firent parler mon frere des choses de la cour comme s'il en fust venu en vollant), et dans les dernieres du 29^me du passé, qui arriverent avant-hier, nous font recognoistre que vous ne vous pouvez lasser obliger voz serviteurs et qu'il n'y a poinct de mesure à voz courtoisies et à voz liberalitez, que vous portez jusques au comble, sans nous

[1] Cet éloge des lettres des frères Dupuy rend encore plus regrettable la perte presque complète d'une correspondance où revivait toute l'histoire de la ville et de la cour, où revivait aussi toute l'histoire littéraire du temps.

[2] Autour des frères Dupuy se réunissaient régulièrement divers hommes distingués dans les lettres et dans l'érudition. Ces réunions furent longtemps fameuses sous le titre d'*Académie* ou de *Cabinet* de MM. Dupuy. On avait même fini par dire l'*Académie* ou le *Cabinet* tout court. Voir une note à ce sujet, dans les *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac* (*Mélanges historiques* de 1873, p. 494 et 495).

laisser aulcune esperance de nous pouvoir revancher de la moindre partie de tant de bienfaicts. Mais nous y ferons, Dieu aydant, ce que nous pourrons, cependant vous vous contenterez (puisqu'il vous plaict ainsin) de mes trez humbles et trez affectueux remerciments. Et pour responce à la vostre je vous diray que je plains bien Mr Ferrier puis qu'il a manqué sur le poinct qu'il alloit se signaler en bien servant[1], comme aussy le pauvre chancellier Baccon[2], qui preparoit tant de curieuse matiere pour exercer les gents de lettres. Vous m'avez obligé de m'envoyer ce qui restoit des œuvres de Patricius, dont le travail semble debvoir estre prins en bonne part en beaucoup de bonnes choses que d'autres n'ont pas traictées ne examinées comme luy[3]. Au surplus j'ay collationné moy mesmes la coppie du mariage que je vous avois cy devant envoyée, en laquelle j'ay trouvé certainement tout plein de petites faultes qui y estoient coulées par le deffault du coppiste, duquel je m'estois fié, lequel estoit allemand de nation et par consequent mal habile en la langue vulgaire de ce temps là quoyque bien docte d'ailleurs. Mais il n'y avoit pas d'obmission considerable comme vous

[1] Jérémie Ferrier, né vers 1560, était mort à Paris le 26 septembre 1626. Voir, sur ce «ministre et professeur en théologie à Nîmes», lequel «ensuite changea de religion, et devint conseiller d'État», l'ample article du *Dictionnaire critique* de Bayle. On y lit que Louis XIII se servit de lui en plusieurs actions d'importance et que le cardinal de Richelieu l'honora de son estime particulière. Voir encore l'historiette de Tallemant des Réaux intitulée : *Ferrier, sa fille et Tardieu* (édition P. Paris, t. III, p. 480-489). Il est question de l'abjuration de J. Ferrier dans une lettre de Malherbe à Peiresc, du 15 septembre 1613 (édition L. Lalanne, t. III, p. 334).

[2] Le chancelier Bacon était mort le 9 avril précédent, comme nous l'avons déjà rappelé sous la lettre IV.

[3] On connaît trois écrivains qui ont porté le nom de *Patricius*, en italien Patrizzi : deux du xve siècle, Augustin Patrizzi, né à Sienne, maître des cérémonies de la chapelle du pape, évêque de Pienza en 1484, mort à Rome en 1496, et François Patrizzi, évêque de Gaëte, natif aussi de Sienne et mort en 1494; un du xvie siècle, François Patrizzi, que l'on a souvent confondu avec le précédent, né en 1529, professeur de philosophie à Padoue, puis à Rome, mort en 1597. Je suppose que c'est d'Augustin Patrizzi qu'il s'agit ici, car je vois dans le *Dictionnaire* de Bayle (édition Beuchot, t. XI, p. 463, 464) que son abrégé manuscrit des actes du concile de Bâle était alors conservé à la Bibliothèque du roi et que Rigault l'avait communiqué au savant évêque de Pamiers Henri de Sponde, le continuateur de Baronius.

pourrez voir par un extraict que je vous en faict faire au net et que je feray signer en forme probante. Ce qui sembloit faire de la confusion sur la fin procedoit de ce que le dict coppiste n'avoit pas differanté[1] comme il debvoit la grosseur du caractere des dernieres clausules[2] du contract, lesquelles suyvoient immediatement la fin de la procuration qui y est inserée ad longum. Une seule petite chose me reussit assez à mon goust en cette collation, d'avoir trouvé en quelques lieux du registre qu'au lieu de [Places et chasteaux] il y avoit sur le dict registre [*Palaces* (*sic*) et chasteaux] d'ou semble se debvoir tirer l'etymologie du mot de [Places] quand nous disons en nostre jargon de Provence seigneur ou dame de Place, avec quelque dignité un petit plus relevée que d'un simple fief, segneurie ou terre noble, ce que je n'avois pas veu observé pour encores. Tant y a que je seray plus soigneux à l'advenir de faire exactement collationner tout ce que je vous envoyeray dezhorsmais. Quant aux autres deux mariages que vous demandiez, il ne s'en est trouvé pas un icy jusques à present. Bien s'en est-il trouvé un de nostre Jolande d'Anjou ou au moins la procuration pour l'accorder avec le filz aisné du duc de Bretagne[3], mais ils contoient lors sans l'hoste et ne prevoyoient pas que Ferry l'enleveroit à tort ou à travers[4].

[1] Littré ne savait pas que le mot *différenter*, était encore employé dans le premier tiers du xvii<sup></sup>e siècle, car il fait remarquer, sous le mot *différencier*, qu'« au xvi<sup></sup>e siècle on disait *différenter*, de *différent* », et il ne cite que deux phrases de Montaigne et d'Amyot. Ni le dictionnaire de Richelet ni celui de Trévoux ne donnent le mot *différenter*. Ces deux recueils ont, en revanche, le mot *différencier*.

[2] Le mot *clausule* manque au dictionnaire de Richelet, comme à celui de Trévoux. Le dictionnaire de Littré en fait l'équivalent de *conclusion* et ne fournit qu'un seul exemple de l'emploi du mot dans ce sens, exemple emprunté à Calvin. Dans la phrase de Peiresc, *clausule* est un diminutif de *clause* et veut dire disposition particulière.

[3] Yolande était fille de René, duc d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine.

[4] On lit dans l'*Art de vérifier les dates* (tome XII, édition in-8°, 1818. *Chronologie historique des ducs de Lorraine*, p. 407) : « Tout le fruit que René retira de son voyage de Lorraine fut le mariage convenu d'Yolande, sa fille, avec Ferri, fils du comte de Vaudemont, mariage qui, dans la suite, fit passer le duché de Lorraine dans cette maison. » Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont oublié, chose piquante! d'indiquer l'époque à laquelle ledit mariage fut conclu (13 février 1433). Quant à l'enlèvement dont parle Peiresc, voici comment le nie M. Lecoy de la Marche (*Le roi René, sa vie, son administration*, etc. Paris, 1875, t. I, p. 102):

Je le faicts extraire. Seulement on a trouvé quelques declarations et donations faites le dernier mariage consumé en faveur du dict Ferry et de la dicte Jolande, tant de la terre de Lambesc[1] et du peage de Gontard[2] que de quelques regales. Je feray voir ce que c'est et le feray extraire sans discontinuer la recherche des mariages mesmes que vous demandez, bien que je n'aye gueres d'esperance de les trouver icy. Pour celuy d'Isabeau de Lorraine avec René[3] je ne sçay si je me trompe, mais il me semble que je donnay à Mr de Lomenie quelque procuration pour y intervenir. Je m'en asseureray mieux sur mes liasses de Paris. Des nouvelles je crois bien que vous n'entendez pas que nous vous en mandions de ce païs icy, puisqu'il n'en produict poinct. On m'escript d'Avignon que Messrs les evesques de Montpellier, Nismes et Viviers[4] estoient allez chercher Mr le Vicelegat[5] jusques à Carpentras ou il estoit en visite pour lui communiquer leurs procedures contre un certain augustin prisonnier debtenu en l'abbayie St André[6], qui preschoit une religion nouvelle fondée sur l'union des deux religions. Voila bien plus de nouvelles que je n'en pensois avoir à vous dire, prenez les pour bonnes à faulte d'autres, et aprez vous avoir felicité

«Elle [Yolande] n'avait [alors] que quatre ans, et ce fait seul démontre l'absurdité de la légende que l'historien César de Nostredame a racontée à propos de son mariage. Suivant lui, Ferry aurait enlevé la jeune fille et l'aurait gardée long temps en son pouvoir; leur union aurait été décidée afin de couvrir ce rapt, source de cuisants chagrins pour le pauvre roi René et de grands maux pour le pays de Provence. D'autres ont amplifié en disant qu'Yolande avait partagé l'ardente passion de son ravisseur... La passion d'une enfant de quatre ans!»

[1] Chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, à 21 kilomètres de cette ville.

[2] Cette localité n'est indiquée dans aucun de nos dictionnaires géographiques, pas même dans le plus récent et le plus considérable de tous, celui de M. Vivien de Saint-Martin.

[3] Ce fut le 24 octobre 1420 que René épousa en premières noces Isabelle, fille du duc de Lorraine, Charles le Hardi.

[4] Ces prélats étaient Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier depuis 1607, Claude de Saint-Bonnet de Toiras, évêque de Nîmes depuis 1625, et Louis-François de la Baume de Suze, évêque de Viviers depuis 1621.

[5] Le vice-légat était alors (depuis 1623) Cosme Bardi.

[6] L'abbaye bénédictine de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, située sur la rive droite du Rhône, en face d'Avignon (aujourd'hui département du Gard, arrondissement d'Uzès).

comme amy de Mr de Poictiers[1] de sa digne promotion à sa primatie de Lyon[2], je finiray en vous conjurant de nous continüer l'honneur de voz bonnes graces, tant Monsieur vostre frere que vous et de me commander librement comme celuy qui est du bon du cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et fidele serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce lundy au soir, xii octobre 1626.

On m'a apporté de Marseille une coppie des premiers articles accordez par Mr le Card[ina]l de Richelieu aux Flamants entrepreneurs de l'establissement de ce grand commerce, dattez à Limours, le 19 mars 1626[3], avec la recognoisçance qui en fut faicte par devant notaires, du 19 may, et lettres du prevost de Paris, seellées le 4 juin en suyvant. Mon frere m'avoit cy devant envoyé coppie des lettres patentes du Roy sur ce expediées en termes neantmoins un peu differants, données à Nantes au moys de juillet dernier. Si par hazard vous ne les aviez pas au long, je vous en envoyeray aultant.

Je ne veux pas oublier de vous remercier trez humblement, comme je doibs, d'une faveur que j'ay bien estimée, entre tant d'autres qu'il vous a pleu me despartir, c'est de vostre portraict que j'ay trouvé

[1] Henri-Louis Chasteigner de la Rochepozay fut évêque de Poitiers de 1611 à 1651. (Voir *Gallia christiana*, t. II, col. 1206 et 1207.) Ce prélat était le fils de Louis Chasteigner de la Rochepozay, seigneur d'Abain, l'intime ami de Joseph Scaliger et de Claude Dupuy, le père des correspondants de Peiresc.

[2] Le *Gallia* ne dit rien de cette prétendue promotion trop tôt annoncée. Le siège archiépiscopal que laissait vide le décès du cardinal de Marquemont (16 septembre 1626) allait être occupé, quelques semaines plus tard (2 décembre 1626), par Charles Miron, ancien évêque d'Angers.

[3] Le texte tout entier du traité, tel qu'il fut adopté par le cardinal au château de Limours-en-Hurepoix (aujourd'hui Seine-et-Oise, arrondt de Rambouillet, à 21 kil. de cette ville), se trouve tout entier dans les *Mémoires* de Mathieu Molé publiés par la Société de l'histoire de France (t. I, p. 424-448). Molé avait été chargé par Richelieu d'examiner les propositions faites par les Flamands et Français fondateurs de la compagnie appelée *la Nacelle de Saint-Pierre fleurdelisée*. M. J. Caillet a donné l'analyse des principales dispositions du traité dans l'*Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu* (2e édit. Paris, 1861, t. II, p. 88-93).

grandement bien faict et bien ressemblant à mon gré[1] aussy bien que celuy de Mr de Lomenie, et celuy de Monsieur Bignon[3], dont je suis fort glorieux et tiendray mon estude infiniment honorée et enrichie. Mais pour celuy de Monsieur Grottius je ne sçay en quelle humeur pouvoit estre le peintre, car je ne l'ay trouvé nullement recognoissable, et sans que mon frere s'opiniastre à me persuader que c'est de luy, j'aurois creu que c'eust esté de tout autre[4]. J'ay bien du regret qu'il n'ait peu chevir de Mr Saulmaise[5].

[1] Dans la *liste de portraits des François illustres*, déjà plusieurs fois citée, on signale (*Nouveau Lelong*, t. IV, p. 253) un portrait de Pierre Dupuy par Nanteuil, un portrait des deux frères Pierre et Jacques par le même artiste (1648, in-4°), enfin un autre portrait de Pierre par Jacq. Lubin (in-fol.).

[2] D'après la même liste (p. 219), on possédait trois portraits d'Henri-Auguste de Loménie, un de Nanteuil, un de Rousselet et un de Moncornet.

[3] Voir ce qui a été dit des portraits de Bignon dans une note de la lettre XIV (note 1, p. 52).

[4] Qui nous dira si l'on fit plus tard de Grotius un portrait meilleur que celui dont l'infidélité désespérait ainsi Peiresc?

[5] Vol. 716, fol. 46. — Deux jours après avoir écrit cette lettre, Peiresc adressait à Dupuy le petit billet suivant pour lui recommander un des fils du conseiller Olivier (bibliothèque de Carpentras, registre des minutes des lettres aux frères Dupuy, fol. 16):

«Monsieur je vous ay cy devant escript en recommandation d'un des filz de Monsr le consr Ollivier destiné à la profession ecclesiastique lequel a bien du merite de son chef, oultre celuy qu'il peult emprumpter de Mr son pere qui est l'honneur des bonnes lettres dans nostre compagnie et le miroir de probité de cette province. Je vous escriptz maintenant en faveur d'un autre sien fiz qui s'est mis au barreau et y a si bien reusy qu'il a acquis une trez belle reputation en ce pais, ou nous luy avons veu faire de trez recommandables actions et publiques et privées tant dans l'université que dans le barreau. Mais parce que nous avons icy un peche originel de la langue, qui ne se peult guerir sans aller changer d'air, et s'en aller humer celluy de vos quartiers, il a desiré d'aller passer cet hiver à Paris pour hanter le barreau et voir quelquefois la cour, mais principallement pour y rechercher la cognoissance des gentz de lettres et surtout pour vous y offrir son service. Je me suis rendu garent en son endroict que vous lui ferrez ce favorable accueil que trouvent chez vous les personnes de sa condition et de son humeur et que vous ne luy departiriez pas seulement l'honneur de vostre bienveillance, mais que vous luy procurerez celle de Mr vostre frere, de Mr Bignon, de Mr Rigault et de tous cez grandz personages qui se tiennent si honnorez de comparoir journellement en vostre academie. Je vous en supplie de tout mon cœur et de m'advouer tousjours, Monsieur, pour vostre trez humble et obligé serviteur.

«DE PEIRESC.

«D'Aix, ce 14 octobre 1626.»

M. P. de Faucher a bien voulu me com-

## XXIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Je pense que mon frere de Vallavez vous ayt escript avant son depart en responce de toutes les lettres qu'il avoit eües de vostre part jusques à lors. J'ay depuis receu la vostre du 26 et pour suppleer à son deffault, puis que vous estes en peine de sçavoir si toutes vos precedantes sont arrivées à bon port, je vous diray que j'ay trouvé sa liasse de ce moys ou il y avoit de voz lettres du 2, 6, 9, 16, 20 et maintenant celles du 26 ou 27, qui sont tous les ordinaires exceptez ceux de mardy 13

muniquer le passage suivant d'un journal inédit rédigé par le conseiller Jean-Pierre Olivier et conservé dans les archives de la famille : «Le 19 août 1626 j'ai écrit à Paris à mon fils Antoine, écolier en Sorbonne; j'ai mis ma lettre dans le paquet de M. de Peyresc avec une lettre de change de 50 écus. Je lui recommande de ménager cet argent pour faire le voyage que l'ai autorisé à faire pour compléter son instruction. J'ai ajouté au paquet 5 lettres que M. de Peyresc m'a remises pour luy, une pour M. Dupuy, avocat à Paris, la 2me pour M. Gevartius, secrétaire de la commune d'Anvers, la 3me pour M. Roccox, bourgmestre de cette ville, la 4me pour M. Rubens, italien (*sic*), habitant audit Anvers, homme docte et excellent pour la pratique en la peinture et la 5me pour M. Galeanus, professeur royal à l'université de Louvain...» — Le 23 janvier précédent, J.-P. Olivier avait tracé ces lignes dans son livre de raison : «J'ai écrit à mon fils Antoine, étudiant à Paris en droit canon, lui disant entre autres choses d'employer bien son temps en ses études et s'enquérir secrètement à savoir si au collège de Narbonne où il loge de présent n'y habitent des personnes de débauches et de vie désordonnée et qui sont soupçonnées d'aller courir la nuit par la ville, ribler et faire d'excès dont ils sont soupçonnés et diffamés, et, si cela est, sortir de ce lieu et changer en un autre point où il n'y ait gens de débauches.» Deux ans plus tard, cet excellent père écrit à Pierre, un autre de ses fils, qui était aussi à Paris, et qui devait lui succéder dans la charge de conseiller au parlement de Provence, qu'il a appris qu'avec son frère Antoine ils sont allés voir M. Dupuy, avocat, et M. du Houlx, procureur, amis de M. de Peiresc, lesquels pourront lui donner quelque cause à plaider devant le Parlement; il lui recommande d'aller encore voir le greffier criminel du Châtelet, en le priant de lui faire avoir par l'intermédiaire d'un avocat *quelque gentille cause à plaider*.

et de vendredy 23, car pour celuy du 30, il ne pourroit pas estre encor arrivé quand vous auriez escript; et pour les precedantes, il y avoit une autre liasse de celles de sept, ou j'en ay trouvé du 17, 22, 29, qui sont aussy tous les ordinaires depuis son despart de Paris, excepté celuy du vendredy 25 septembre. Toutes lesquelles je veux garder entre les plus cheres pieces que j'aye tant pour les tesmoignages qui y sont de vostre amitié, dont nous nous tenons si honorez mon frere et moy, que pour les belles remarques du temps, qui sont cappables de faire une des meilleures histoires qui s'en pourroit desirer. Dont nous vous sommes infiniment redevables l'un et l'autre, et (ce qui y est de pix) sans esperance de vous pouvoir jamais rendre aulcun service comparable au moindre de voz bienfaicts et de ceux que nous recevons à toute heure de M^r vostre frere et de touts les vostres, ne sçaichant comme couvrir ma honte aultant de foys que je voys arriver voz despesches et que j'y trouve de si rares pieces escriptes toutes de vostre main oultres vos lettres si agreablement allongées et si remplies des plus belles et plus utiles instructions qui se puissent avoir selon le temps courant, et les quelles font en nostre endroict un effect aulcunement comparable à celuy que font ces nouvelles lunettes de Galilee [1] ou plus tost de Jacques Methins (qui en est le vray inventeur primitif) [2], lesquelles

[1] Galilée, né à Pise le 15 février 1564, était alors âgé de soixante-deux ans. Il devait vivre encore une quinzaine d'années, jusqu'au 8 janvier 1642. Peiresc avait fait la connaissance du grand mathématicien chez Pinelli. Voir sur leurs amicales relations Gassendi (liv. I, p. 59, à l'année 1601).

[2] Ce fut en 1608 que le Hollandais Jacques Metius (né à Alkmaër), frère du géomètre Adrien Metius, inventa la lunette d'approche ou télescope. Peiresc est d'accord, au sujet du *vray inventeur primitif,* avec Descartes, lequel déclare, dans sa *Dioptrique* (1637), qu'«il y a environ trente ans qu'un nommé Jacques Metius, homme qui n'avait jamais étudié, mais qui prenait plaisir à faire des miroirs et des verres brûlants, ayant à cette occasion des verres de différentes formes, s'avisa de regarder au travers de deux, dont l'un était convexe, l'autre concave, et les appliqua si heureusement au bout d'un tuyau, que la première des lunettes en fut composée». Les auteurs de la notice consacrée à Galilée dans la *Nouvelle Biographie générale,* MM. H[œser] et J[oubert], constatent que ces premiers instruments étaient fort imparfaits, qu'ils n'avaient aucune utilité pratique, et qu'à Galilée appartient la gloire d'avoir appliqué les télescopes à l'observation des corps célestes. Il y a donc deux inventeurs, Metius et Galilée, et Peiresc a eu raison de les nommer l'un et l'autre.

approchent aux ieulx de ceux qui regardent par icelles les plus grandes merveilles du ciel comme s'ils les voyoient du ciel mesmes et non de la terre. Car vous nous faictes approcher le theatre de la Cour, comme si les actes qui s'y joüent se faisoient en veüe de noz fenestres, et qui plus est vous nous y faictes voir par forme d'intermeses[1] tout ce qui se passe de plus digne dans l'Angleterre, dans les Païs Bas, dans l'Allemagne et quasi dans toute l'Europe, sans que nous bougions de nostre cabinet, et pour ne rien laisser à desirer, il ne se passe aulcun libvre nouveau dont vous ne vous priviez pour nous en faire part, ce qui ne nous met pas moings en peine que le reste, nous voyant si destituez comme nous sommes de touts moyens d'user de revanche, mais vostre generosité et bonté seroit beaucoup moindre qu'elle n'est si vous ne l'exerciez que sur des gents qui eussent que quoy s'en revancher. C'est pourquoy je me tiens bien glorieux d'estre l'un des objects de vostre beneficence[2]. Que si nous n'avons de meilleure monnoye, nous vous payerons en cette bonne volonté, dont vous tesmoignez de vous contenter et ne laisrons pas d'y entremesler tout ce peu que nous pourrons et fidelement, et attendant mieux vous aurez maintenant le Cerrio[3] que je viens de recevoir de delà des monts, bien marry qu'il ne vaille mieux et en attends quelques autres qu'on me faict esperer d'Espagne, dont je manqueray pas de vous faire part. Nous n'avons aulcunes nouvelles de sorte que pour ne vous ennuyer plus longuement je suis contraint de finir par les offres et asseurances de mon trez humble service, estant de tout mon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 8 novembre 1626.

[1] De l'italien *intermezzo*. Littré a trouvé trois fois les mots *intermèse*, *intermeze*, dans l'*Histoire* de d'Aubigné; il ne donne pas d'autres exemples de l'emploi de cette forme.

[2] Voir une note sur ce mot, dans le tome II des *Lettres de Jean Chapelain*, p. 314.

[3] Probablement Corio (Bernardin), historien de Milan, né en cette ville en 1459, mort en 1519. L'ouvrage de Corio parut à Milan en 1503, in-fol. On en cite trois autres éditions in-4° : Venise, 1554 et 1565, Padoue, 1646.

(*Sur l'adresse.*) Je vous prie de m'envoyer un petit memoire du tiltre de l'Histoire de Mantoüe de Possevin in fol. avec la datte de l'edition et le nom de l'imprimeur[1], car encores qu'elle soit si recente, on monstre de ne sçavoir ce que c'est dans Venise, ou je l'ay demandée plusieurs foys[2].

---

## XXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### A PARIS.

Monsieur,

Mon frere de Vallavez estant party pour s'en aller faire un tour par Rians[3], Beaugentier[4] et Ieres[5], j'ay receu voz despesches du 26 et 27^me^ du passé et en mesme temps ay donné l'ordre qu'il falloit pour les expeditions de M^r^ Genoud, sinon du tout conformement aux formules de voz quartiers comme vous les aviez faict minutter, au moings en la meilleure forme qu'il s'est peu faire de pardeça selon le style de la province, hors duquel il ne se seroit trouvé personne qui eust voulu rien exploitter. Le seneschal ou son lieutenant n'eust pas jamais octroyé le renvoy sans *pareatis* de la Cour et la Cour n'auroit pas donné le *pareatis*. Aulcun sergent n'eust pas non plus faict de renvoy luy mesmes pour

[1] Les bibliographes ne mentionnent pas l'*Histoire de Mantoue* d'Antoine Possevin, médecin à Mantoue, neveu du savant jésuite Antoine Possevin : ils connaissent seulement de lui l'histoire des ducs de Gonzague, de Mantoue et de Montferrat : *Gonzagarum, Mantuæ et Montisferrati ducum historia* (Mantoue, 1617, in-fol.) et l'histoire de la guerre de Montferrat, *De bello Montisferrati* (1621). Sans doute Peiresc a voulu parler de l'histoire des ducs de Mantoue, qui est aussi l'histoire de la ville même de Mantoue. L'historien Possevin était en correspondance avec Pierre Dupuy. On garde diverses lettres qu'il lui écrivit en latin (1620-1621) dans le volume XVI de la collection Dupuy.

[2] Vol. 716, fol. 48.

[3] Chef-lieu de canton du département du Var, arrondissement de Brignoles, à 68 kilomètres de Draguignan.

[4] Aujourd'hui Belgentier, commune du département du Var, arrondissement de Toulon, à 23 kilomètres de cette ville.

[5] Aujourd'hui Hyères, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulon, à 19 kilomètres de cette ville.



IMPRIMERIE NATIONALE.

n'estre pas l'usage. Mais on a donné l'assignation à la partie par devant les juges du *committimus* et signifié iceluy au lieutenant de seneschal pour luy lier les mains et le mettre en notice de son interdiction. On le faict ainsin en toutes autres affaires pareilles et cez Mess^rs des requestes de delà ne laissent pas d'y faire droict de leur part comme si les renvoys y avoient esté faicts à leur mode. Si cela fust venu un petit plus tost, il y avoit icy un de cez huissiers du Grand Conseil qui eust faict cela comme vous vouliez, mais passant par les mains des gents du païs, ils ne se pouvoient pas despartir des formes, de peur d'avoir sur les doigts. Encores a ce esté quelque chose de le faire faire sans *pareatis*. Je suis marry de ne vous avoir peu rendre ce peu de service plus à vostre goust, s'il y a quelque chose à redire nous verrons de la faire reparer au moings mal qu'il nous serà possible et de servir M^r Genoud, en cela et toute autre chose avec toute sorte d'affection et de fidelité. J'espere r'avoir le tout à temps pour le vous r'envoyer avec une despesche que faict maintenant la cour au Roy pour affaires de la province, afin que M^r Genoud ne les attende pas longuement. Vous me ferez faveur de l'asseurer de mon trez humble service. J'oubliois que pour esviter la levée d'un deffault, pour plus de precaution on ferà presenter un procureur au seneschal, seulement pour proposer la declinatoire et declarer l'interdiction faicte en vertu dudict *committimus*. Si M^r Genoud trouve bon d'envoyer procuration auxdictes fins, il n'y aurà pas de mal, mais on ne laisrà pas de le faire faire en attendant son adveu.

Je vous doibs à toutes heures de nouveaux remerciments, mesmes de cez deux certificats des monnoyes que j'ay veu trez volontiers. Si cela se practiquoit, aux censes[1] et redevances on tripleroit et quadrupleroit les revenus, qui sont tant soit peu anciens, principalement en ce païs icy, ou ils sont communement conceus en termes de florins, qui souloient estre d'or et de plus de valleur qu'un escu au soleil, et toutefoys on les paye aujourd'huy moyennant 12 s[ols] de monnoye, qui

[1] La *cense* ou *censaige* était une prestation payée par les vassaux et tenanciers aux seigneurs dominants, au lieu et place de toutes autres tailles.

n'est pas la sixiesme partie du florin d'or de lors. Mr de Marseille[1] fut dernierement condamné par arrest de la Cour à quelque pention de florins d'or, que j'ay oublié de faire extraire, je le feray et le vous envoyeray, parcequ'il a quelque conformité avec voz certificats. Il faict maintenant sa visite par son diocese ou mon frere taschera de l'aller voir en revenant d'Ieres pour luy offrir son humble service et l'asseurer du mien, à quoy je ne m'espargnerois pas si j'en ay jamais du moyen, ne me plaignant nullement de ce qu'il a faict pour aulcun interest mien ne des miens, que je souffrirois de bon cœur pour son contentement et bien plus grand si besoing estoit; mais le regret que j'y avois n'estoit que pour son interest de luy mesmes et pour le tort que cela faisoit à la grande reputation qu'il avoit acquise à son advenement en cette province, laquelle a receu un grand dechec pour cette affaire là, d'ou il luy estoit si aisé de se tirer honnorablement sans blesser aulcunement sa consciance et sans heurter tant d'honnestes personnes qui y pretendoient interest. Je ne vous en aurois pas parlé sans que vous me mandez que Monsieur de Lomenie avoit daigné de vous monstrer ma lettre, et certainement je vouldrois qu'il peult se trouver en lieu ou vous fussiez pour vous ouyr sur toutes les difficultez qu'on luy a tant grossies, car vous auriez bientost vuidé tout celà et m'asseure que vous n'eussiez point esté de differant advis au mien, et possible vous en eust il mieux creu que moy, que parcequ'il n'eust pas eu peur que vous feussiez suspect, comme il a possible creu que je pouvois estre selon le monde, à faulte de cognoistre ma franchise et ma liberté. Je vous envoyeray un de cez matins les principales pieces où vous trouverez encores quelque chose de vostre goust et aurez mieux de quoy vous confirmer au sentiment que vous en avez prins. Vous aurez maintenant les patentes et arrest de Mr nostre Archevesque[2] ou il y a quelque chose pour voz droicts et

[1] C'était François de Loménie, qui siégea de 1624 à 1639. (Voir, sur ce cousin du secrétaire d'État Henri-Auguste de Loménie, *Gallia christiana*, t. I, col. 670.) Nous retrouverons fréquemment le nom du remuant prélat dans les pages suivantes.

[2] Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère du cardinal Armand de Richelieu, fut archevêque d'Aix de 1626 à 1629. (Voir *Gallia christiana*, t. I, col. 337.) Il fit son

libertez de l'eglise gallicane. Reste le faict des lettres pour Mr de Thou, qui a prins la peine de m'escrire de Lyon; or puis qu'il s'en va par Venise, mes lettres ne sçauroient pas le r'attaindre à temps de ce costé là. Mais s'il void Mr Pignoria[1] et qu'il luy face sçavoir son nom, ne doubtez pas qu'il ne luy offre tout son cœur et tous ses libvres et qu'il ne se souvienne et du merite du pere et de ce que je luy avois escript l'année derniere en attendant que Mr de Thou l'allast voir. J'en dicts de mesmes de Monseigr le Cardal Barberin[2] et de cez autres messrs de Rome, touts lesquels attendoient dez lors fort impatiemment la venüe de Mr de Thou, mais je ne laisray pas pourtant de leur en r'affraischir la memoire par le premier ordinaire et de le servir et vous aussy comme je doibs, c'est à dire comme,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur et le sien,

de Peiresc.

D'Aix, ce 8 novembre 1626[3].

---

## XXVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### ADVOCAT EN LA COUR,

### À PARIS.

Monsieur,

J'ay eu ma part du mal des ieux depuis la derniere despesche que je vous fis du 9me et l'absance de mon frere m'est venüe bien mal à propos

entrée solennelle dans la ville d'Aix le 6 décembre 1626. Il eut les meilleures relations avec Peiresc soit pendant son séjour à Aix, soit pendant son séjour à Lyon, où il mourut le 23 mars 1653. (Voir, sur ces relations, Gassendi, liv. IV, p. 309, à l'année 1627.) On possède un assez grand nombre de lettres écrites par Peiresc à Alphonse de Richelieu, qui fut successivement archevêque d'Aix, puis de Lyon (du 18 février 1626 au 5 décembre 1634), dans le registre V des minutes conservées à Carpentras (fol. 479-515).

[1] Nous avons déjà rencontré le nom de Laurent Pignoria (lettre I).

[2] Quand Peiresc nomme le cardinal Barberin, il veut toujours désigner le cardinal François, dont il a déjà été question (lettre V).

[3] Vol. 716, fol. 50.

durant ce temps, parcequ'il eust peu suppleer mieux que moy à son debvoir et au mien tout ensemble. Cependant j'ay receu trois despesches vostres, soit de Mr vostre frere ou de vous, Monsieur, à sçavoir du 29 ou 30 du passé, du 3me et du 10me du present, toutes accompagnées de tant de rares curiositez et de tant d'effects et tesmoignages de vostre incomparable honnesteté que je ne la sçaurois jamais assez dignement loüer, nomplus qu'en fournir aulcune revanche qui vaille, attendu mesmes l'incommodité des ieux dont vous n'estiez pas lors encore quitte. La mienne m'a empesché de donner guieres avant dans ces deux livrets venus d'Anvers, dont je deplore bien l'obstination, et ne pense pas que cela puisse facilement cesser tant que de ce costé cy il s'en ferà la quantité qu'il s'en faict, car ce sont des maladies particulieres qui tiennent de l'heresie en beaucoup d'esprits et produisent les mesmes effects, combien que je ne doubte poinct qu'il n'y ayt des gents assez meschants pour les y porter à autres mauvais dessains. Dieu y metträ sa main quand il luy plairrà comme aux autres heresies ou opinions particulieres. Je pense veritablement que cez voyages des Anglois doivent estre bien beaux[1] et me persuade que les Allemants les traduiront en latin, si les Anglois mesmes ne le font. Je pense que si j'en voyois les figures, elles me tenteroient indubitablement pour en prendre un exemplaire. Mr Godefroy[2] pourroit bien dire au moings s'il y a quelque remarquable païs qui n'ayt pas esté observé ne descript aux autres libvres des Indes et les cotter. Je n'en ay pas sceu reconoistre le

[1] Peiresc veut parler de la collection publiée par Samuel Purchas, et pour la formation de laquelle ce savant avait, dit-il, consulté plus de douze mille volumes de voyages, collection qui se compose : 1° de *His pilgrimages*, etc. (Londres, 1626, in-fol.); 2° d'une suite dans laquelle Purchas fit entrer tous les manuscrits laissés par Hackluyt, et qui est intitulée : *Hakluytus posthumus*, etc. (Londres, 1625-1626, également in-folio); en tout 5 volumes. Le *His pilgrimages* avait été déjà imprimé en 1613, en 1617, etc. Les cinq volumes ont été vendus 136 liv. st., à Londres, en 1883, vente Beckford. Voir *La Bibliomanie en 1883...*, par Philomneste Junior (Bordeaux, 1884, p. 9). On trouve dans le registre VIII de la collection Peiresc, à la bibliothèque de Carpentras, la table des matières contenues dans le recueil de Purchas.

[2] Théodore Godefroy, dont il a été déjà question dans les lettres II, VI, XVI.

tiltre dans le catalogue de la foire[1], il est vray que je ne l'ay peu voir guieres exactement. Je ne sçay si cette Monomachie de Henry II avec St Thomas de Cantorbery de libertate ecclesiastica 8°[2] meriteroit d'estre veüe, et cez Annales Bojorum Andreæ Brumer (*sic*) 4°[3] et cette Victoria Cæsaris Julii Belli 4°[4], comme aussy cet Apostolatus Benedictinorum in Anglia f°[5] et ce Caesarius, frere de St Gr[égoire] de Nazianze, d'Auspourg 4°[6]. Si vous trouvez qu'ils soient rien qui vaille, je vous prie d'advertir Mr Buon[7] de me les retenir; et si vous avez aulcun commerce en Angleterre, il fauldroit sçavoir des libraires mesmes qui ont imprimé cez voyages en anglois s'ils ne songent pas à en faire la version latine. Je vouldrois bien sçavoir aussy par mesme moyen le vray tiltre de ce grand libvre imprimé en anglois ou le bon homme de feu Mr Camdenus disoit qu'avoient esté inserées cez planches des monnoyes anciennes de ce païs là dont il nous envoyà des espreuves, car j'ay faict la despence de l'achept d'un gros libvre de geographie en

[1] Tout le monde connaît les célèbres catalogues des foires de Francfort.

[2] C'est un seul et même ouvrage de Brunæus, dont la Bibliothèque nationale possède une édition in-8°, publiée à Cologne en 1629, intitulée: *S. Thomæ Cantuar. et Henrici II monomachia de libertate ecclesiastica.*

[3] *Andr. Brunner S. J. Annalium virtutis et fortunæ Boiorum partes I-III* (Munich, 1626-1637, in-8°). André Brunner, né à Halle, dans le Tyrol, en 1589, mourut à Insbruck en 1650. Les rédacteurs de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* déclarent (t. I, 1869, col. 914) que ses Annales lui valurent le titre de *Tite-Live bavarois.* L'ouvrage du P. Brunner fut réimprimé à Francfort-sur-le-Mein en 1710, in-fol.

[4] Encore un livre omis dans nos recueils bibliographiques.

[5] L'*Apostolatus benedictinorum in Anglia,* par le bénédictin anglais Clément Regnier, parut à Douai (1626). Cet ouvrage est dirigé contre le livre de Jean Barnes : *Examen trophæorum congregationis prætensæ Anglicanæ ord. S. Benedicti* (Reims, 1622, in-8°). Voir sur le bénédictin anglais Jean Barnes une des notes de la lettre V de Dupuy à Peiresc (*Appendice*).

[6] Il s'agit là des *Dialogues contre les païens* qui ont été insérés sous le nom de saint Césaire dans le tome XI de la *Bibliotheca Patrum,* mais qui, de l'aveu des meilleurs critiques, ont été attribués sans le moindre fondement à ce frère de saint Grégoire le Théologien.

[7] Nicolas Buon était un des imprimeurs-libraires de Paris avec lequel Peiresc eut le plus de relations. Nous retrouverons souvent son nom dans les lettres de son illustre client, surtout dans celles où il sera question de l'*Argenis* de Barclay, dont la première édition fut donnée chez Buon (1622, in-8°) par les soins de Peiresc.

anglois, pensant que ce deubt estre celuy là et je n'y en ay rien trouvé quand il a esté venu, à mon grand regret. Excusez-moi de cette peine, mais c'est vous qui m'y invitez et qui me tentez par vos continuelles faveurs et nouvelles offres. Je suis bien aise que les articles du commerce n'ayent pas desagreé à Mr de Lomenie et desire bien de luy envoyer quelque chose de son goust et à vous aussy, dont je ne desespere pas avec un peu de relasche, Dieu aydant. Cependant je finiray sans autre ceremonie et vous jurant du bon du cœur que je suis entierement vostre et que vous pouvez disposer de moy comme,

Monsieur, de

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce dimanche au soir, 22 novembre 1626.

J'oubliois de vous dire que j'ay esté infiniment resjouy et crois que vous ne l'aurez pas esté moins que moy à la nouvelle de la promotion de Mr Barclay à l'abbaye de St Leon de Thoul[1], c'est une grande marque de la bonne inclination de N. S. P. vers les gents de lettres[2], touts lesquels en doivent bien esperer par cet exemple.

[1] Il s'agit là du fils du poète-romancier Jean Barclay, fils nommé Guillaume, comme son grand-père, et qui était né en l'année 1609. Ce fut l'abbé Barclay qui fit élever en l'honneur de son père un tombeau de marbre «dans l'église de Saint-Laurent sur le chemin de Tivoli», selon Bayle, citant Nicius Erythræus (*Pinacothec.*); dans l'église de Santo-Onofrio, selon M. Jules Dukas, citant les *Voyages en Italie* de Lalande et la *Rome* de M. Francis Wey. Ce fut encore l'abbé Barclay qui vint, en 1629, apporter la barrette au nouvel archevêque de Lyon, Alphonse de Richelieu. (*Trésor chronologique* de Pierre Guillebaud, dit Pierre de Saint-Romuald [t. III, 1647, p. 899].) Il fut question plus tard (décembre 1647) de l'abbé Barclay pour l'évêché de Toul, mais la proposition ne fut pas agréée par la cour de France. Voir l'*Expédition du duc de Guise à Naples. Lettres et instructions diplomatiques de la cour de France,* documents publiés par MM. J. Loiseleur et G. Baguenault de Puchesse (Paris, 1875, in-8°, p. 232).

[2] Urbain VIII avait eu deux motifs pour donner à Guillaume Barclay l'abbaye de Saint-Léon de Toul, d'abord le motif indiqué par Peiresc, ensuite cet autre motif : il avait été le parrain, pendant qu'il n'était encore que cardinal, d'un fils de Barclay, né depuis l'arrivée du poète à Rome (voir Nicius Erythræus déjà cité), et ce souvenir avait dû contribuer, au moins autant que l'amour du pape pour les lettres, à faire accorder l'abbaye au frère du filleul de Maffeo Barberini, filleul qui ne paraît pas avoir longtemps vécu.

Depuis avoir escript j'ay veu la lettre que vous escrivez à mon frere du 10[me]. Je ne pense nullement que le mariage de René duc de Bar de l'an 1420[1] se trouve icy, parceque lors il n'avoit rien en Provence nomplus qu'en Anjou (ne par consequent à la chambre d'Anjou à Paris) pour la mesme raison à cause que lors il n'avoit encores rien en la duché d'Anjou, et crois que pour l'avoir, il fauldroit faire chercher au païs de Barrois, ou c'est qu'indubitablement il se trouveroit à mon advis : le pauvre feu evesque de Thoul[2] m'avoit promis de le faire chercher, mais il est mort là dessus. Je visitay un jour en la chambre des comptes un petit registre du Barrois du temps du dict René ou je trouvay de jolies choses pour ma curiosité, mais cela n'y estoit pas, qui estoit ce que je cherchois. Il me semble que je le prestay lors à M[r] Godefroy qui le parcourut comme moy; puisqu'on tient cette piece si cachée, il pourroit bien y avoir quelque clause jalouse[3]. Au reste je deplore infiniment les subjects que vous avez eus de desplaisir[4] et pense que si toutes ces crües[5] ont lieu en partie si non en tout, il n'y auroit pas grand mal quand vous feriez demander quelque office en finançant[6] quelque petite portion seulement : c'est comme cela que

[1] D'après l'*Art de vérifier les dates* (*Chronologie historique des ducs de Bar*, t. XIII, p. 443), ce fut, non en 1420, mais en 1419, que «René, comte de Guise, fils de Louis II, duc d'Anjou et roi de Naples, et d'Yolande, fille d'Yolande de Bar et de Jean, roi d'Aragon, obtint le duché de Bar par la cession que le cardinal de Bar, son grand-oncle, lui en fit, en lui faisant épouser, l'an 1419, Isabelle, fille aînée de Charles, duc de Lorraine, pour réunir sur sa tête les duchés de Bar et de Lorraine».

[2] Jean des Porcelets de Maillane, mort le 14 septembre 1624. Voir, sur ce prélat, la lettre IV, du 28 décembre 1623.

[3] *Jalouse*, c'est-à-dire *périlleuse*. Littré n'a cité qu'un seul emploi du mot *jaloux* pris dans ce sens, et il l'emprunte à un écrivain du XVIII[e] siècle, au duc de Saint-Simon, qui a dit dans ses *Mémoires* : «Lauzun se divertit à s'arrêter dans les endroits les plus jaloux.»

[4] L'avocat Pierre Dupuy aspirait à devenir conseiller au parlement de Paris, comme l'avait été son père, mais son médiocre état de fortune ne lui permettait pas d'acheter une charge qui coûtait fort cher; il aurait voulu que quelque combinaison lui permît d'obtenir la charge sans bourse délier.

[5] On appelait *crues* les augmentations du nombre des offices dans les cours et tribunaux. Le mot n'a pas été indiqué avec ce sens dans le *Dictionnaire* de Littré.

[6] *Financer* a été employé comme verbe neutre par Lesage, par Voltaire, cités dans le *Dictionnaire* de Littré. Comme verbe actif, il a été employé par le duc de Saint-Simon.

Malerbe s'est faict donner une charge de thresorier de France en ce païs[1] et le neveu du P. Suffren une autre à fort bon marché[2], et leur merite et qualité ferà passer l'édict pour l'amour d'eux, qui ne passeroit jamais. Possible que vous auriez bien le mesme credit au parlement de Paris, et je crois bien qu'auprez du roy et mess^rs du Conseil vous avez assez d'amys pour obtenir un don de la finance. M^r Segueran mon beau-frere[3] fit comme cela son pere presidant supernumeraire pour 12,000 ll. [livres] lequel vendit son office de conseiller 18,000 ll. [livres] et puis convertit l'office de simple presidant à mortier en celuy de premier presidant des comptes, ou il ne fut jamais parvenu sans cette petite industrie. Il se fault ayder en ce monde, et lors nos amys s'encouragent à nous assister, autrement on demeureroit là cent ans à l'abandon. Excusez ma liberté et croyez que je me sents infiniment redevable à voz honnestetez et aux charités que vous exercez sur ces pauvres bannis que nous sommes du monde. Dieu le vous rende.

A côté de l'admirable auteur des *Mémoires*, on pourra désormais, sous le mot *financer*, comme sous le mot *jaloux*, mentionner les lettres de Peiresc.

[1] François de Malherbe, né à Caen en 1555, mort à Paris le 6 octobre 1628, fut un des amis et correspondants de Peiresc, qui l'avait connu à Aix dès 1604, comme l'a rappelé, d'après Gassendi, M. Lud. Lalanne dans la *Notice biographique* mise en tête du tome I des *Œuvres complètes* (collection des *Grands Écrivains de la France*, 1862, p. XX). L'auteur de cette même notice constate (p. XII, note 1) que le poète, jusqu'au moment où il se fixa à Paris, écrivit presque constamment son nom sans *h*, comme l'écrit ici Peiresc, et (p. XXIX) que Malherbe dut être pourvu, en février 1626 au plus tard, de l'office de trésorier de France dont il est ici question. M. Lalanne, en cette dernière page, a cité (note 2) le passage que l'on vient de lire de la présente lettre de Peiresc à Dupuy. Ajoutons que, dans le tome III des *Œuvres complètes*, M. Lalanne a publié les lettres écrites par Malherbe à Peiresc de 1606 à 1628, lettres dont il avait été donné, en 1822, une édition incomplète et fautive. Je publierai les réponses de Peiresc à Malherbe d'après les minutes de la bibliothèque de Carpentras.

[2] Le père Suffren (Jean), de la Compagnie de Jésus, né à Salon en 1565, mourut à Flessingue en 1641. Il put d'autant mieux protéger son neveu, qu'il fut le confesseur de Louis XIII et de Marie de Médicis, princesse à laquelle il resta dévoué quand elle fut malheureuse, n'ayant pas hésité à la suivre dans son exil.

[3] Le père de Peiresc, Réginald de Fabri, s'était remarié, après quatorze ans de veuvage, avec Catherine de Caradet, et en avait eu plusieurs enfants, notamment Suzanne de Fabri, qui épousa Henri de Séguiran, premier président en la Cour des comptes, aides et finances de Provence. Voir Gassendi (liv. I, p. 13).

J'oubliois le meilleur, qui est de vous remercier comme je faicts trez humblement de la bonne opinion que vous monstrez avoir de nous, vous imaginant qu'il y ayt quelque sympathie et quelque conformité d'inclinations entre nous, à quoy je vouldrois bien respondre et m'estimerois bien heureux, mais nous sommes bien loing au dessoubs et pleust à Dieu que nous fussions dignes de deslier les corroyes de persones de si eminante vertu comme vous estes et tous les vostres. En une chose vous vouldrois je prendre au mot et vous inviter à faire comme j'ay faict pour vous mettre l'esprit en repos, c'est que parmy des afflictions et traverses que nostre maison a eües, des plus intollerables, et qui estoient sans remede, je me suis persuadé que Dieu le faisoit pour le mieux, afin de me destourner les moyens et occasions de souffrir de plus grands maux d'une autre façon et m'estimois fort heureux à comparaison des autres plus malheureux, qui s'estimeroient au hault de toute felicité s'ils estoient en l'estat que je me trouve pour maulvais qu'il soit ou qu'il puisse estre soit par maladie ou par disgrace cela me rendoit fort content et quand mes plus grandes maladies m'affligent le plus, cette pensée me rend la quietude et me faict endormir. Tout de mesmes des fortunes et m'y suis tellement accoustumé que quand je n'aurois pas l'employ que j'ay, dont je doibs estre trop honoré, je pense et ose asseurer que je ne me tiendrois pas moins heureux en ma condition, pouvant honnestement vivre parmy les livres et honnestes gents. Ce qui peut encor arriver, aussy suis je prest à toute fortune avec l'ayde de Dieu et tiens que la pluspart des choses du monde sont bien loing de l'estime commune[1].

[1] Vol. 716, fol. 52.

XXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,
À PARIS.

Monsieur,

La deffluxion[1] qui m'a incommodé toute cette semaine sur mes ieux m'ayant donné aujourd'huy un peu de relasche et permis de tenir les lunettes, je n'ay pas voulu manquer, n'en pouvant mieux, à tout le moings de vous accuser la reception de trois despesches vostres, tant du dernier ordinaire du moys passé, qui fut le vendredy 30 octobre, que du premier et troisiesme de celuy cy, qui furent le premier mardy 3 et le second mardy 10 de ce moys. Que si vous aviez laissé couller le second du vendredy 6me, vous avez bien supplée avec usure le súyvant du 10 avec une lettre de 8 pages entieres et d'autres advis de vostre main fort curieux des Païs Bas et d'Allemagne. A quoy vous avez joinct encores une trez belle lettre de Mr Rubens[2], laquelle je ne vous r'envoyeray poinct encores pour ce coup, attendant de la monstrer à mon frere de Vallavez à son retour et en mesme temps je la vous renvoyeray, Dieu aydant. Or parmy toute cette grande varieté des nouvelles dont vous avez prins la peine de nous faire part, vous m'avez infiniment obligé de m'envoyer les particularitez de la contention de Messrs de Montelon et de Seve[3], à cause d'une autre qui arrivà quasi en mesmes temps de pardeça entre un conseiller de nostre parlement

[1] Ce synonyme du mot *fluxion* était déjà hors d'usage au milieu du siècle dernier. (*Dictionnaire de Trévoux.*) Littré le donne avec la note *vieilli,* et il ne cite aux exemples aucun écrivain postérieur à Guez de Balzac.

[2] Rubens était aussi lié avec les frères Dupuy qu'avec Peiresc lui-même. On trouve bien souvent les noms des uns et des autres dans la partie de la correspondance du grand artiste qui a été déjà publiée. On les trouvera bien plus souvent encore dans le recueil complet de cette correspondance que prépare la commission chargée par la ville d'Anvers d'élever au plus illustre des peintres flamands un monument digne de lui.

[3] Querelle violente dont il est question dans les *Mémoires* de Mathieu Molé (t. I, p. 412-416). La *contention* était entre le grand conseil, représenté par de Montholon, et le Parlement, représenté par de Sève.

qui n'estoit pas des anciens, lequel ne voulut pas ceder à l'eglise au premier presidant de la chambre des comtes et cour des aydes[1], ce qui a pensé produire de grands desordres, mais, Dieu mercy, nous avons travaillé de part et d'autre avec tant de soing que nous avons empesché qu'on ne vint aux voyes de la rigueur jusques à present. Et si vous recouvrez les arrests et decrets ou sentences, tant du Parlement[2] et Grand Conseil que des lieutenants civil et criminel, vous me ferez une insigne faveur de m'en faire part et je les vous r'envoyeray soigneusement, si vous l'avez agreable, comme aussy cez autres advis estrangers qu'il vous plaict nous communiquer ordinairement, car j'ay honte que tant de peine demeure en pure perte, car aussy bien de nostre chef n'avons nous rien à bailler en revanche, qui puisse avoir de comparaison avec tant soit peu de noz obligations, ce païs ne produisant rien de vostre goust et estant si esloigné de tout commerce qu'on y ayt rien de vostre curiosité, vous le recouvrez d'ailleurs comme il est advenu de ce Cerrio, vray est qu'aussy bien estoit ce bien moings que je n'avois pensé. Tant y a que cela m'a faict ressouvenir de ce que vous dictes du pauvre Cellerier[3] que je plains bien, et vouldrois sçavoir si dans cette derniere edition du livre qui l'a mis en peine de ce Valdesius[4] il

[1] Nous avons déjà vu que ce premier président était Henri de Séguiran, mari d'une sœur de Peiresc.

[2] Le garde des sceaux demandait à Mathieu Molé, le 9 novembre 1626, «les deux arrêts donnés en la Cour sur le fait de MM. de Montholon et Sève, et des circonstances». (*Mémoires*, t. I, p. 416.)

[3] Je n'ai rien trouvé sur ce *pauvre Cellerier,* qui devait être quelque imprimeur ou libraire impliqué dans l'affaire de la réimpression du livre de Valdès.

[4] *Prærogativa Hispaniæ de dignitate et præeminentia regum regnorumque Hispaniæ, et honoratiori loco ac titulo eis eorumque legatis a conciliis, necnon a romana sede jure debito; tractatus; auctore Jacobo Valdesio, doctore.* 1602. L'ouvrage venait d'être réimprimé à Francfort (1625, in-fol.). Les rédacteurs de la *Bibliothèque historique de la France* citent (n° 26918) une *Sentence du prévôt de Paris contre un méchant et pernicieux livre, imprimé à Francfort, intitulé : Præcedentia Hispaniæ*, etc. (Paris, Alexandre, 1626, in-8°) et la réfutation de la première édition de l'ouvrage de Valdès, par Jérôme Bignon, 1610, in-8° (n° 26923). Le garde des sceaux Michel de Marillac écrivait, le 2 novembre 1626, à Mathieu Molé : «M. le lieutenant civil m'a mandé qu'il ferait brûler par les mains du bourreau le livre de Valdesius, qui est un méchant livre, et je pense que ce sera bien fait; il a été réimprimé avec mauvais dessein.» (*Mémoires*

y a rien de plus qu'aux autres precedantes editions. J'ay leu fort volontiers pendant mon mal ou pour le moins me suis faict lire et relire plus d'une foys ce manifeste des Anglois, qui semble venir de bonne main et cotte des particularitez qui seroient bien mal tollerables en nos gents, si elles sont veritables. Quand cet arrest du Conseil d'Estat concernant les religieux docteurs de Sorbonne paroistrà, je seray bien aise de le voir, et encores plus de voir ce qui se ferà au contraire, ne doubtant pas qu'il n'y ayt bien encores a refaire de ce costé là. J'ay admiré la resolution de M^me de Pontcarré[1] de se faire nonnain plus que celle de son mary de l'y vouloir laisser. La femme de M^r de S^te Marthe[2] a frayé le chemin à d'autres et je pense qu'il n'y auroit pas de mal d'en escrire la vraye procedure tant de l'une que de l'autre et voire de les faire imprimer pour donner le bon exemple à d'autres, qui feroient grand plaisir à leurs marys de les imiter. La qualité nouvellement deferée au S^r de la Folaines et à son employ respond bien à son surnom en ce qu'elle est bien bouffonne et jolie, mais ces estoffes sont trop sanglantes pour s'en parer[3]. M^r de Fetan m'escript de Lyon[4] qu'il a un

de Mathieu Molé, t. I, p. 413.) L'éditeur, M. Aimé Champollion Figeac, a confondu Jacques Valdesius avec Jean Valdesius et les *Prærogativa* du premier avec les *Cent et dix considérations* du second. Il n'est pas étonnant, après cela, que «l'édition de 1626» de ce dernier ouvrage, laquelle n'existe pas, n'ait pu «être retrouvée à la Bibliothèque impériale».

[1] Tallemant des Réaux a oublié de nous parler, dans ses *Mémoires*, de M^me de Pontcarré voulant se faire religieuse du vivant de son mari. Elle s'appelait Magdelène de Pincé; son mari, Nicolas Camus, seigneur de Pontcarré, mourut sous-doyen du Parlement, en 1645.

[2] S'agit-il là de Marie Frubert, femme de François de Sainte-Marthe, avocat au parlement de Paris, et mère de Claude de Sainte-Marthe, le célèbre janséniste, né à Paris en 1620?

[3] J'ai vainement cherché des renseignements sur l'emploi de ce sieur de la Folaines, dont le nom fournit à Peiresc le sujet d'une petite plaisanterie. Ni Malherbe, ni Patin, ni Tallemant des Réaux ne nous parlent du personnage et de son emploi. Seul le maréchal de Bassompierre mentionne (*Journal de ma vie*, édition du marquis de Chantérac, t. III, p. 16) Astremoine de Jussac, seigneur de la Folaine, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lequel, comme nous l'apprend une note de l'éditeur, était fils de Jean de Jussac, seigneur de la Folaine, et de Marie du Bois Fontaine-Maran.

[4] M. de Fetan, comme M. Cardon, dont nous allons trouver le nom un peu plus loin,

roulleau à moy, je m'imagine que ce soit celuy des tailles doulces que vous dictes de Mr Tavernier[1]. Il ne me l'a pas osé envoyer par la poste, mais Mr Cardon me doibt envoyer un ballot de cartons pour mon relieur, avec quoy il pourrà venir : je vous remercie trez humblement de l'advis. Je n'ay rien faict pour Mr Dom du Puy le Chartreux[2] à mon grand regret, mais si je puis davantage asseurement je le feray et de bon cœur. Quant au traicté du Havre, on me l'a promis d'Avignon, c'est à dire la coppie et aussy tost je vous en feray part. C'est Madame de Merargues ou de Breson, parente de Mr de Villars[3], à laquelle on l'a envoyé, et entre autres articles que j'entends y estre, c'est que le roy luy permet d'employer son argent à l'achept de la duché de Fronsac[4] avec faculté de porter la qualité de duc, il fauldrà voir comme il est conceu. Je plains bien Messrs de Liancourt et d'Alluyn et encores plus Mr de Schomberg[5] et crois qu'il s'y trouvera quelque temperament, fallut il refaire un nouvel edict exprez pour abolir celà. Portarebbe la spesa de sçavoir un peu qui est cet evesque de Mande et commant il vit, car on disoit qu'il estoit bien descheu depuis la proscription des françois en Angleterre[6]. Le pauvre abbé de Foix a esté

appartenait à l'administration des postes : ils sont souvent mentionnés dans les lettres de Peiresc, qui, avec son immense correspondance, avait sans cesse besoin d'eux.

[1] Melchior Tavernier, déjà mentionné dans la lettre IV.

[2] Le frère aîné de Pierre et de Jacques Dupuy, dont il a été question dans l'*Avertissement.*

[3] Georges de Brancas, marquis de Villars, gouverneur du Havre, mort en 1657, devenu duc de Villars en 1627, traita pour le gouvernement du Havre avec le cardinal de Richelieu. Voir Tallemant des Réaux (historiette de *Madame de Villars*, t. I, p. 213) et surtout recueil Avenel (t. II. p. 281, 1282).

[4] Le duché de Fronsac (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Libourne, à 25 kilomètres de Bordeaux) appartenait alors à François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul, et allait être acquis, à la mort de ce dernier, par le cardinal de Richelieu, qui devint ainsi le voisin de Peiresc, considéré comme abbé de Guitres (Guitres se trouve à 15 kilomètres de Libourne).

[5] Il s'agit là de Roger du Plessis, duc de Liancourt, du duc d'Halluin, et de Charles de Schomberg, qui, en 1620, avait épousé Anne d'Halluin.

[6] Daniel de la Mothe du Plessis-Houdancourt fut évêque de Mende de février 1625 à mars 1628. (*Gallia christiana*, t. I, col. 107

bien mal accommodé[1]. Cet evesque d'Angers faict bien son debvoir tranchant d'archevesque comme il faict[2]. On l'apprehende grandement à Lyon, et c'est un grand reproche à ceux qui le pouvoient cognoistre de l'avoir laissé r'entrer dans Angers et encores plus de l'avoir logé à Lyon. Dieu le leur pardoint, car s'il se presentoit quelque notable assemblée du clergé, il y feroit bien encores plus puissament ses brigues et les coups de son mestier. Le duc de Savoye[3] est veritablement dans l'humeur de se r'abiller du costé d'Espagne. Je l'ay apprins du costé de deça ou dans ses estats il ne s'en faict point la petite bouche, et dict on que c'est le comte d'Ollivarez[4] qui l'a voulu rechercher par capprice, à quoy je ne pense pas qu'il ayt trouvé grande resistance. Nous attendons M^r l'Archevesque la semaine prochaine[5]. Je feray advertir M^r Marchier[6] de ce que vous mandez à mon frere, s'il n'est arrivé comme j'espere entre cy et là pour le faire luy mesmes.

Je felicite de bon coeur Monsieur et M^elle Grotius de leur belle fille insperée[7] et prie à Dieu qu'il la fasse longuement et heureusement vivre au contentement de ses progeniteurs[8] et eux aussy, vous sup-

et 108.) Voir sur ce prélat l'historiette de Tallemant des Réaux intitulée : *M. de Noyers et l'evesque de Mande* (t. II, p. 138-144).

[1] On lit dans les *Mémoires* de Bassompierre (édition déjà citée, t. II, p. 94) : «Le sieur de Lafon, depuis abbé de Foix, fut employé aux allées et venues.» Voir ces mêmes *Mémoires* (t. IV, p. 130) au sujet de l'emprisonnement à la Bastille (23 février 1631) de l'abbé de Foix, que le cardinal de Richelieu, en ses *Mémoires*, accuse d'être dans toutes les intrigues de la cour.

[2] Charles Miron, déjà mentionné dans la lettre IV.

[3] Charles-Emmanuel, dit le Grand, duc de Savoie de 1580 à 1630.

[4] Gaspar-Guzman, comte d'Olivarès, duc de San-Lucar, né en 1587, mort en 1643, était premier ministre du roi d'Espagne Philippe IV depuis l'avènement de ce prince (1621).

[5] Le nouvel archevêque d'Aix, Alphonse de Richelieu.

[6] L'abbé Marchier était un grand ami de Peiresc et de son frère. Il reçoit dans les lettres de Peiresc les titres suivants : *Prévost en l'église métropolitaine de Saint-Sauveur et Seigneur du bourg de la ville d'Aix.*

[7] Les biographes de Grotius ont-ils mentionné la naissance de cette petite Parisienne qui survint après dix-huit ans de mariage, Hugo Grotius ayant épousé en 1608 Maria de Reigersbergen, dont le dévouement pour son mari est devenu proverbial?

[8] Le mot *progéniteur* manque dans tous nos dictionnaires.

pliant de les faire sallüer trez humblement de ma part et de me continüer l'honneur de voz bonnes graces,

Monsieur, comme à

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 22 novembre 1626 [1].

---

XXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis la despesche que je vous fiz le 22me du passé, j'en ay receu deux des vostres du 12 ou 13 et du 17me, accompagnées comme de coustume de tout plain de belles singularitez et en mesme temps mon frere de Vallavez passà par icy, à qui je les baillay pour les emporter quant et luy en Avignon, ou il s'en alloit voir Mr nostre Archevesque [2], d'ou je m'asseure qu'il vous aura faict responce, s'il en a trouvé là aulcune commodité, ne l'ayant peu faire icy pour n'y avoir poinct sesjourné, à cause qu'en arrivant en cette ville, il apprint la venüe dudict Sr Archevesque et qu'il l'attendoit en Avignon avant que vouloir resouldre le jour de sa venüe en cette ville. Cependant ayant sceu qu'il se debvoit mettre une despesche à la poste de la part du parlement, je ne l'ay pas voulu laisser aller sans y joindre cez deux lignes en remerciment trez humble de la continuation de voz charitez envers nous, lesquelles augmentent nos obligations et nostre honte conjointement avec le desplaisir de nous voir destituez de tous moyens

[1] Vol. 716, fol. 54. — Je suppose que c'est par inadvertance que Peiresc a daté cette lettre du 22 novembre, comme la précédente, et qu'il faut lire 28. Voir à l'*Appendice* (nos IV et V) deux lettres de Pierre Dupuy à Peiresc, l'une du 26 novembre 1626, l'autre du 1er décembre de la même année.

[2] Alphonse du Plessis de Richelieu, qui venait prendre possession de son siège archiépiscopal.

de vous rendre aulcune revanche, ne aulcun service, comme nous vouldrions.

Je n'ay retenu que la lettre de Mr Rubens qui serà cy joincte, ou j'ay prins plaisir de voir les remarques qu'il faict sur ses peintures, qui me feront adjouster encores cette importunité aux precedantes pour vous supplier de nous faire part un jour des vers du Sr Marescot[1], pour l'amour de l'ouvrage qu'il a entreprins de loüer et de l'excellence des inventions qui y sont si bien represantées[2]. J'ay veu l'arrest du Conseil du 7 novembre et pense qu'il serà bon voir le verbal de la publication qui s'en debvoit faire en Sorbonne, si tant est que Mr le Cardinal de Richelieu y aille en persone comme on disoit.

[1] Il y a bien *Marescot*, mais Peiresc avait été induit en erreur par ses correspondants, qui avaient mal écrit le nom de *Morisot*. Voir dans le recueil de M. Gachet les lettres de Rubens du 22 octobre 1626, du 29 du même mois et du 12 novembre suivant (p. 65, 68, 81). Dans cette dernière lettre, Rubens dit à Pierre Dupuy (je laisse parler le traducteur, M. Gachet): «Vous avez raison et je me suis trompé sur le nom du poète de la galerie. C'est Morisot qu'il se nomme.» Ce Morisot (Claude-Barthélemy) était un avocat érudit, qui naquit à Dijon en 1592 et qui y mourut en 1661. On peut voir sur lui, les *Lettres de Jean Chapelain* (t. II, p. 114 et 197) et les *Lettres de Guy Patin* (t. II, p. 193).

[2] Ces vers de Morisot durent être communiqués manuscrits à Rubens et à Peiresc, car ils ne parurent qu'en 1628 sous ce titre: *Porticus Medicæa ad illustrissimum Cardinalem Richelæum, carmen Morisoti* (Paris, in-4°). Les auteurs de la *Bibliothèque historique de la France* citent (n° 31660) une seconde édition : *Porticus Medicæa, versibus latinis descripta, à Claudio Bartholomæo Morisot, Divionensi* (Dijon, 1629, in-4°), et ils ajoutent : «Cette description de la galerie du palais de Luxembourg à Paris est aussi imprimée avec les lettres de Morisot» (centurie 1, p. 130 et suiv.). On trouve dans les *Epistolarum centuriæ I et II* (Dijon, 1656, in-4°) les lettres écrites par Morisot à Rubens en 1628. Le grand peintre avait été très froissé de ne pas trouver son nom dans le manuscrit du poète bourguignon, car il écrivait à Dupuy (p. 65) : «Les vers sur la galerie de Médicis sont très beaux, mais je n'ai pas grande obligation au poète, puisqu'il ne fait point mention de moi.» Morisot, averti, répara ses torts. On conserve à la Bibliothèque nationale un exemplaire du *Porticus* orné d'une dédicace à Rubens écrite de la main de l'auteur et débutant ainsi : *Mitto ad te correctius poema, de tuo nomine etiam illustratum*, etc. Voici comment est datée la petite pièce : *Lutetiæ, Id. Septembr. Ann.* M.DCXX. A la suite de la dédicace en prose on trouve quelques vers latins où est célébré le génie du peintre. Aussi Rubens, le 20 février 1628, dans une lettre à P. Dupuy (recueil Gachet, p. 164), déclare que les vers de Morisot sont *dignes d'admiration* et l'appelle *un si grand poète*.



IMPRIMERIE NATIONALE.

J'ay veu aussy l'arrest du xi sur le differant du Grand Conseil et verray fort volontiers celuy que le parlement a faict au contraire et toutes les procedures qui s'en pourront recouvrer de part et d'autre, puisqu'il vous plaict les nous promettre, à cause de la mauvaise rencontre de la contention advenüe de pardeça quasi en mesme temps entre le premier president de la Chambre des Comptes, Cour des Aydes et un des conseillers de nostre parlement qui ne luy vouloit pas ceder la preseance. En quoy l'on n'accuserà pas à ce coup cy la challeur du païs, puisque de part et d'autre il s'est passé desjà un moys entier sans qu'on en soit venu à aulcune violance, vray est que ce n'a pas esté sans peine au moings pour moy qui me trouvois interessé des deuz costéz à cause de l'honneur que j'ay d'estre au corps du parlement et d'estre beau frere du premier président des Contes, et si je n'ay peu reduire les choses à un accommodement, au moings ay je eu ce credit avec l'ayde de Dieu de gaigner tout ce temps et d'empescher jusques à present qu'on n'en vint à des remedes pires que le mal, ce qui sembloit inesvitable. Encores ne sçay-je ce qui en adviendrà si le roy n'y met bien tost la main. L'une des choses qu'il y a les plus honorables ce semble a esté une offre que je fis les chambres assemblées de la part de mon beau frere : qu'il estimoit d'avoir plustost receu de l'offance que d'avoir offancé nostre collegue et que pour tesmoignage de sa bonne foy et de la confiance qu'il avoit à son bon droict, il s'en soubsmettroit à ce qui en seroit arbitré par deux de messrs du Parlement tels que la Cour vouldroit commettre pour declarer lequel des deux debvroit faire reparation à l'autre et quelle reparation il leur plairroit d'y determiner. Ce qui fermà la bouche aux plus animés au contraire et sembloit bien merité d'estre accepté, mais vous sçavez les difficultez qu'il y a de satisfaire à toute une si grande compagnie. Il a esté deputé par ceux de son corps pour aller porter au Roy leurs remonstrances sur cela et autres contentions de jurisdiction, mais je vouldrois bien pouvoir interrompre ce voyage, que s'il le faict, ce ne serà pas sans vous aller offrir son service et à Monsr vostre frere et me promets que vous le verrez volontiers. Nous

n'avons aulcunes nouvelles que du desordre des pluyes qui font bien du mal de pardeça. Mr l'evesque d'Orleans[1] est à Marseille depuis quelques jours ou il a prins logement chez Monsr de Guise[2] et y tient table et grand train, disant qu'il y veult passer l'hyver pour changer d'air. Je finis à faulte d'autre matiere, demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 2 decembre 1626[3].

---

XXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

Celle cy ne serà que pour vous rendre compte de ce qu'il vous avoit pleu m'ordonner concernant le R. P. Dom du Puy vostre frere, à qui j'avois escript et envoyé une lettre pour Mgr le Card[in]al Barberin, laquelle a esté rendüe et à laquelle il m'a faict la responce que vous trouverez cy jointe du XI novembre, et d'aultant que je n'avois pas laissé d'ailleurs, escrivant audict seign[eu]r Card[in]al pour autre chose, de lùy en reiterer un mot, quand il a daigné respondre encores à cette autre lettre, il n'a pas laissé d'adjouster par mesme moyen de

[1] Gabriel de l'Aubespine, fils de Guillaume de l'Aubespine, baron de Chasteauneuf, et de Marie de la Chastre, nàquit le 26 janvier 1579 et mourut à Grenoble le 15 août 1630. Nommé évêque d'Orléans en 1604, il ne prit possession de son siège qu'en 1608. Voir, sur Gabriel de l'Aubespine et sur ses relations avec Peiresc, le petit recueil des lettres inédites écrites par le prélat, de Marseille et de Paris, à ce savant en 1627 et publiées en 1883 dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* (avec tirage à part in-8°, formant le 7e fascicule des *Correspondants de Peiresc*).

[2] Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, naquit en 1571, fut amiral des mers du Levant, gouverneur de Champagne et de Provence, et mourut en 1640.

[3] Vol. 716, fol. 56.

nouveaux tesmoignages de son inclination à rendre toute sorte de bons offices à ce bon pere, comme il eust desjà faict, je m'asseure, si son indisposition luy eust donné un peu plus de relasche : vous le jugerez comme moy quand vous pourrez bien recognoistre la doulceur et bonté naturelle de ce personage et l'estime qu'il faict de vous et des vostres. Vous y trouverez une inscription ancienne bien gentile dont il a daigné me faire part sur cette occasion. Laquelle je pense que Monsieur Bignon et le P. Sirmond verront bien volontiers, si vous avez agreable de la leur communiquer. Mais je suis bien d'advis que vous ne la laissiez pas divulguer à toute sorte de gents, tant de peur de desplaire à celuy qui nous en a faict participants (lequel a possible dessain de la faire employer comme chose nouvelle en quelque ouvrage de ses amys) que pour ne sembler avoir affecté de me faire de feste et que je voulusse tirer vanité de l'honneur qu'il m'a faict de me l'envoyer, dont je ne me serois possible pas vanté si cela eust esté separable de la lettre qui faisoit si honorable mention de Monsieur vostre frere, laquelle je ne vous pouvois cacher sans faillir et brescher[1] les loix de l'amitié qui est entre nous. Bien est il vray que je serois trez aise de sçavoir le jugement que feront de cette inscription lesdicts S^rs^ Bignon et P. Sirmond et encores mess^rs^ Grottius, de Saulmaise et Rigault, lesquels je vous supplie de vouloir par mesme moyen sallüer bien humblement de ma part. J'ay receu par le dernier ordinaire de Rome avec les susdictes lettres de Mg^r^ le Card[in]al une lettre de M^r^ Aleandro du xv novembre, par laquelle il mande qu'il continüe tousjours sa charge de secretaire des lettres latines, que le Card[in]al n'a pas encores declaré aulcun secretaire des lettres italiennes, dont la charge est exercée par provision par le S^r^ Gioseppe Persico, neveu du deffunct secretaire S^r^ Pamphilo Persico, et que luy mesmes à charge de revoir les lettres dudict S^r^ Gioseppe; c'est à dire celles des compliments seulement, ce dict-il, car les autres d'affaires d'estat vont à la secretairie d'estat, et pour la charge de custode de la bibliotheque Vaticane de

[1] *Brescher* pour *faire brèche*. Littré ne connaissait pas d'exemple de l'emploi de ce mot au XVII^e^ siècle, car il a dit, sous le mot *Brèche* : «Le XVI^e^ siècle avait *brecher*, faire brèche.»

feu Sr No Alemanni[1], qu'elle a esté conferée à un Sr Felice Cantiloro, qui a esté norry dez son enfance avec ledict Seig[eu]r Cardinal, qui est homme de grande memoire et fort versé en la philosophie, theologie et jurisprudance, qui exercoit la charge d'advocat en cette court là, dont j'ai esté bien mortifié, car mes vœux estoient pour ledict Sr Aleandro et l'on m'escript que c'estoient aussy les vœux de toute la cour de Rome. Ledict Sr Aleandro me mande qu'il faict imprimer quelque exemplaire d'un sien petit discours sur une graveure antique bien curieuse, ou est representée la pesche de St Pierre avec un christ sur les eaux et me promet de nous en envoyer par le premier [ordinaire], dont je ne manqueray pas de vous faire part incontinant. Cependant je vous supplie de me conserver l'honneur de vostre bienveillance et de disposer de moy,

Monsieur, comme de

vostre trez humble et obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 3 décembre 1626.

Je ne sçay si je ne vous ay poinct prié par mes precedantes d'une coppie de l'inventaire de ce que vous avez concernant le concile de Trente, si je ne l'ay faict, je le faicts par cette cy, et vous supplie de me vouloir à vostre commodité faire faire un roolle de touts les livres que vous avez sur ce subject, et si vous avez jamais dressé de memoire des pieces que vous avez à part, soit MS. ou en petits cahiers imprimez (comme je ne doubte pas que parmi vostre recueil des libertez de l'Eglise Gallicane il n'y ayt grand nombre de trez rares pieces concernant ledict concile), vous me feriez un singulier plaisir

[1] Niccolo Alemanni fut un des correspondants de Peiresc. On possède dans le premier registre des minutes, à la bibliothèque de Carpentras, treize lettres écrites en italien à cet érudit par Peiresc, de 1617 à 1623 (fol. 274-279). Ni Gioseppo Persico ni Felice Cantiloro ne furent au nombre des correspondants de Peiresc. Revenons à Nicolo Alemanni pour rappeler au lecteur que cet antiquaire naquit à Ancône en janvier 1583 et mourut à Rome en juillet 1626, victime, à quarante-trois ans, de son zèle archéologique. (Voir la notice de Millin dans la *Biographie universelle.*) Alemanni avait été nommé, en 1614, garde de la bibliothèque du Vatican.

de m'en envoyer une coppie[1], et si tant est que vous n'avez pas songé d'en faire un memoire à part, je pense que vous en debvez faire un tost ou tard à vostre commodité. Voire s'il s'en pouvoit faire un des historiens qui meritent d'estre veus sur cette matiere, il ne seroit pas inutile. Cette curiosité m'estoit venüe en l'esprit assez longtemps y a, mais elle s'est renouvellée depuis peu, et crois qu'il seroit bon aussy de voir les actes qui se sont faicts en divers dioceses, quand il s'est parlé d'y recevoir ledict concile, ou il se trouveroit des bonnes pieces aussy bien que des mauvaises, attendu que lors il se tint afforce[2] synodes provinciaux ou diocesains sur ce subject en divers endroits de la France. Je vouldrois sçavoir aussy les actes que ceux de la religion p[retendue] r[eformée] ont faicts faire sur ce subject, à quoy les recueils de M^r de Lomenie pourront bien ayder[3].

---

XXX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis la despesche cy joincte achevée, sans l'avoir peú faire marcher, nous en avons tout d'un coup receu deux autres vostres oultre les precedantes, l'une du 20 et l'autre du 24 du passé avec de fort curieuses pieces que Monsieur vostre frere a tirées de ses liasses (dont

[1] Dom Bernard de Montfaucon a signalé (*Bibliotheca biblioth. manuscriptorum*, t. II, col. 1184) un volume de la collection Peiresc, le onzième, qui était chez M. de Mazaugues, mais qui n'est pas à la bibliothèque d'Inguimbert, où il n'a probablement jamais existé, et qui contenait divers mémoires et actes concernant le concile de Trente, communiqués sans doute par P. Dupuy à la suite de la demande que son ami lui adressait ici. Ces mémoires et actes doivent se retrouver pour la plupart dans le volume publié par Gillot (Jacques) : *Instructions et lettres des rois très-chrestiens et de leurs ambassadeurs, et autres actes concernant le concile de Trente, pris sur les originaux, tirez des mémoires de M. D[upuy]* (Paris, 1654, in-4°).

[2] *Afforce* pour *force*, mot qui, suivant la définition du *Dictionnaire de l'Académie* (1877), «est une espèce d'adverbe qui signifie beaucoup, en grande quantité».

[3] Vol. 716, fol. 58.

je lui demeure infiniment redevable et à vous aussy) et touts ces arrests, decrets et ordonnances tant du Grand Conseil et Chastellet que du Parlement concernant la contention de Mess[rs] de Seve et de Montelon, lesquels je vous renvoye ensemble les deux lettres originelles[1] de M[r] Rubens, dont nous vous rendons mille trez humbles remerciments, et vous supplions d'en user de mesmes pour ces advis de Londres ou de l'Allemagne et autres lieux du dehors, que je ne puis regarder escripts de vostre main sans rougir de honte et desquels si vous trouviez bon de nous envoyer seulement les minuttes, nous les vous renvoyerions toutes fort fidelement, sans vous surcharger de telle peine intollerable que vous prenez pour les nous transcrire. Et si vous n'en avez la disposition jusques à ce poinct là j'aymerois quasi mieux m'en priver que d'estre cause d'un si importun destourbier[2] pour vous. Uzez en je vous prie avec cette liberté pour l'amour de moy et ayez agreable que je vous mesure à l'aulne que je vouldrois estre mesuré moy mesmes en pareil cas. J'ai encores une autre priere à vous faire, c'est qu'il vous plaise, quand vous nous vouldrez obliger de vos lettres, de faire un petit memoire à part de ce que vous jugerez se pouvoir communiquer parfoys à quelque amy sans y rien mesler de ce qui peult toucher M[r] le card[in]al de Richelieu, afin que (si vous ne le trouvez pas mauvais) nous en puissions selon l'occurrance faire voir quelque chose à Monsieur nostre nouveau archevesque, lequel certainement a esté receu avec un grand applaudissement d'un chascun et monstre de vouloir bien vivre avec le parlement et avec tout le monde, et particulierement de vouloir nous donner quelque habitude particuliere chez luy, tant à mon frère qu'à moy : ce que nous mesna-

[1] *Originel* pour *original*, comme on disait au XVI[e] siècle, comme écrivaient, par exemple (voir Littré), Michel de Montaigne et son disciple Pierre Charron. Les deux lettres mentionnées ici sont probablement les lettres XLIX et L du recueil Gachet, l'une du 14 octobre et l'autre du 11 novembre 1627.

[2] Le *Dictionnaire de Trévoux* explique ainsi le mot *destourbier* ou *détourbier* : «Vieux mot, qui signifioit, autrefois, obstacle, empêchement qui se rencontroit à la continuation d'un travail, d'une entreprise. Ce mot vient du latin *disturbium.*» On retrouve *destourbier* dans les *Mémoires* de Bassompierre.

gerons avec toutes les circonspections requises et ne nous dispenserons de luy rien communiquer qui vienne de vostre part, qu'aultant que vous l'aurez agreable et non autrement. Il a de si belles parties en luy pour ce peu que nous en avons peu recognoistre jusques a present, que j'estime que comme il vous adoreroit, s'il avoit le bien de vous cognoistre, aussy vous l'aymeriez estroictement, quand vous en auriez veu seulement aultant comme nous en avons veu dans ce peu de temps qui s'est passé depuis sa venüe. Il nous promet de sesjourner icy non seulement l'hyver mais aussy l'esté et pour marque de ce, il a prins la truelle à bon essiant et faict travailler à de belles reparations de sa maison archiepiscopale, tant pour y avoir un quartier d'esté qu'un d'hyver et possible que ce petit commerce pourroit bien vous acquerir un jour quelque habitude à Mr vostre frere et à vous cappable de reuscir à quelque digne employ pour l'un ou l'autre, ce que je souhaicterois d'aussy bon cœur que pour aulcun de mes plus proches, car pour moy je suis en estat de ne debvoir plus songer qu'a passer le plus en repos que je pourray ce peu de jours qui me restent[1]. Je serois bien glorieux si j'avois peu contribuer quelque chose à l'ouverture de cette porte en faveur de Mr vostre frere ou de vous. Il fauldrà faire la guerre à l'œuil[2]. Il est si curieux et d'un naturel si bienfaisant qu'il me semble que vostre humeur est en si grande conformité que la moindre chose du monde est cappable de vous lier reciproquement d'une trez bonne amitié, voire quasi quand il n'y auroit que de cez petites pieces du temps, soit de l'université ou d'ailleurs, ce luy serà un assez doulx entretient et aliment pour luy faire estimer le lieu d'ou il viendra. Il tient de trez bonnes maximes et de celles que vous approuveriez le plus. Nous le verrons demain, Dieu aydant, à nostre compagnie, ou il doibt venir prester son serment de conseiller de la cour et adsister à l'audiance. L'université de la ville l'allà hier sallüer pour

[1] La déplorable santé de Peiresc ne justifiait que trop ces mélancoliques et prophétiques paroles.

[2] Littré, dans son *Dictionnaire*, n'invoque, au sujet de cette pittoresque expression, que des témoignages beaucoup plus récents, empruntés à Scarron, à Thomas Corneille, à Dancourt.

le feliciter de sa bienvenüe et luy annoncer qu'elle l'avoit esleu pour chancellier d'icelle selon la coustume introduicte par touts ses devantiers depuis longues années. Il fit sa repartie en latin aussy gentile qu'il estoit possible de souhaicter. Mon frere vous envoyerà une relation de son entrée pontificale, où il n'y eust rien de mieux rencontré, ce semble, qu'un mot que luy dict l'adsesseur des consuls, parlant au nom de cette ville, qu'elle recognoissoit une trez grande differance entre luy et ses devantiers et qu'elle pouvoit dire qu'elle estoit passée de l'Hospital en Richelieu, faisant allusion aux surnoms de sa maison et de celle des deux derniers archevesques[1], ce qui fut enchassé dans son discours assez à propos. Il n'y a poinct d'autres nouvelles que le passage du cardinal Tressio[2] en Espagne avec 8 galeres. M^r d'Orleans s'est arresté à Marseille pour tout cet hyver, se dict-il[3], encore qu'il eust monstré de vouloir passer à Rome dez à present, et joüe beau jeu dans cette ville-là, logé dans la maison de Mons^r de Guise. J'achevois d'employer mon papier sans vous remercier trez humblement comme je doibs de ce qu'il vous plaict m'escrire de l'histoire Mantouana de Possevin. Il ne merite pas tant de bien. Nous escrivons demain à Rome, ou je demanderay au Cardinal[4] le livre de l'Alemannus, puisqu'il fault passer par ses mains à ce que m'a escript M^r Aleandro. Le Cerrio serà, s'il vous plaict, pour M^r de Thou, car nous en attendons un autre par la mesme voye que celuy là est venu. Excusez moy de ce desordre d'escriture, l'heure tarde me faict haster et me tenez toujours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et obligé serviteur,

de Peiresc[5].

A Aix ce mecredy au soir 9 Dec[embre] 1626.

[1] Paul Hurault de l'Hospital (1598-1623) et Guy Hurault de l'Hospital (1623-1625).

[2] Je ne vois pas de cardinal de ce nom dans la liste du *Dictionnaire* de Moréri. Le nom qui se rapproche le plus de celui-là est *Trejo* (Gabriel), Espagnol, qui reçut la pourpre en 1615 et mourut en 1630.

[3] Gabriel de l'Aubespine ne quitta Marseille qu'après le 30 avril 1627, date de la dernière lettre qu'il écrivit de cette ville à Peiresc (fascicule VII des *Correspondants de Peiresc,* p. 27). La lettre suivante est datée de Paris (17 juin).

[4] Le cardinal François Barberin.

[5] Vol. 716, fol. 60. — Voir à l'*Appendice*

M. l'Archevesque est depuis venu au Parlement ou il a été receu avec eloge et il y a presté le serment accoustumé comme conseiller de la Cour. Mon frère a esté constraint de partir incontinant aprez pour Marseille, sans avoir eu moyen de vous escrire, mais ce sera Dieu aydant pour la premiere commodité. Cependant je crois bien que vous l'excuserez.

Ce 10 Dec[embre] 1626.

Je vous supplie de faire encores mon excuse à M. Genoud de ce que je ne luy faicts responce, attendant de l'advertir de ce qu'il y aura en sa cause. Car on n'avoit pas laissé de poursuyvre nonobstant l'interdiction, comme n'estant question que d'une garentie, de sorte que, pour esviter le deffault, un procureur se presenta, pour protester de l'interdiction et de sa déclinatoire.

(*Après que la lettre eut été fermée, Peiresc a ajouté ces mots à l'extérieur :*)

Le factum de l'abbaye de Cercamp m'a fort agréé.

---

XXXI

## MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

C'est avec un extreme desplaisir que j'ay apprins le deplorable accidant de la maladie de Mr Besly[1], que je regrette comme l'une des plus grandes pertes que pouvoit faire la France, surtout ceux qui se sont encores meslez d'esclaircir la verité de son histoire et la dignité de noz roys. Il y a souvent de semblables maladies de pardeça, principale-

(nos VI et VII) deux lettres de Pierre Dupuy à Valavez, c'est-à-dire en quelque sorte à Peiresc lui-même, car entre les deux frères tout était commun (lettres du 10 et du 14 décembre). Voir encore à l'*Appendice* (n° VIII) une lettre de Pierre Dupuy à Peiresc, du 17 décembre.

[1] La maladie dont P. Dupuy avait entretenu Peiresc dans sa lettre du 26 novembre 1626 (n° IV de l'*Appendice*).

ment quand il regne des temps qui nous apportent le mauvais air de l'Affrique, mais on trouve que le regime de vie y est trez salutaire et particulierement celuy qu'a prescript le feu D[octeur] de Laurans, medecin du feu roy[1], que plusieurs apprennent par coeur, jusques à des personnes de fort basse condition[2], en ayant veu de fort bons effects cette année en la persone de deux ou trois de ma cognoissance, qui se sont fort bien remis par ce moyen là. Je crains bien que l'air ou il est ne soit bien contraire à son mal[3] et que ceux auxquels il touche n'en ayent pas tout le soing qu'il faudroit ou qu'ils ne trouvent pas là des persones bien intelligentes et practiques en semblables indispositions qui le sçaichent et puissent adsister comme il seroit necessaire. Je prie à Dieu de bon cœur qu'il le veuille remettre en bon estat et s'il n'y a plus de remede qu'il veuille au moings inspirer les siens à remettre ses papiers et observations entre les mains de personnes qui en puissent encores ayder le public, telles que seroient les vostres et celles de Mess^rs de Godefroy et Du Chaine[4], afin que tant de curieuses recherches ne soient perdües pour la posterité. J'ay aussytost retrouvé la piece que vous me demandez de luy et la faicts transcrire pour la vous envoyer par cette voye la plus correcte que

[1] André du Laurens naquit, non à Arles, comme on l'a trop souvent dit, mais à Tarascon, le 9 décembre 1558, et mourut à Paris en août 1609. Reçu docteur à Montpellier, il y devint professeur en 1583 et remplaça Laurent Joubert, mort le 29 octobre 1582. En 1598, il fut nommé médecin ordinaire du roi Henri IV et, en 1606, son premier médecin. Voir sur André du Laurens le *Bulletin du Comité des travaux historiques* (1882, p. 240).

[2] J'ai vainement cherché, un peu partout, mais surtout à Paris, à Montpellier et en Provence, le *Régime de vie* prescrit par André du Laurens. Ce devait être un livret répandu à plusieurs milliers d'exemplaires dont aucun ne nous sera parvenu, peut-être même une simple petite page dans laquelle étaient condensées les plus utiles recommandations d'hygiène. D'autres chercheurs n'ont pas été plus heureux que moi, pas même un chercheur aussi habile que l'est l'auteur de la *Bibliographie d'André du Laurens, premier médecin du roi Henri IV et Chancelier de l'université de Montpellier*, M. E. Turner (dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, des 21 mai, 11 et 25 juin 1880).

[3] Peiresc n'est-il pas ici trop sévère pour l'air que l'on respire à Fontenay-le-Comte, ville bâtie en amphithéâtre sur les deux rives de la Vendée?

[4] André du Chesne, dont il a été question dans la lettre IV, du 28 décembre 1623.

nous pourrons. Si mon frere fut revenu plus tost de Marseille, il l'eust transcripte de sa main, mais il n'arrivà qu'hier et la commodité d'escrire est un peu trop pressée pour le present. Je la reverray et si je ne la trouve assez bien, je la feray refaire de la main de mon frere à son premier loisir, sçaichant bien qu'il le fera de bon coeur et bien exactement pour l'amour de vous. Il me souvient d'avoir veu plusieurs charthes anciennes de cette province, dattées comme cela : *regnante Christo,* lors de l'excommunication de l'empereur Frederic Barberousse, et encores du temps de l'excommunication de Frederic II, mais soubs celuy cy on y adjoustoit d'autres clauses pour mieux designer le subject, et enfin on en print occasion de secoüer entierement le joug de l'Empire pour establir la souveraineté de nos comtes de Provence. Si je puis ranger mes papiers, je mettray à part tout ce qui pourrà servir à cela pour le vous communiquer. Quant à l'affaire de Mr de Marseille, je confesse ingenüment que j'y ay perdu l'escrime[1] comme nous disons en nostre patois. Je n'ay garde d'advoüer que j'aye de quoy respondre à la bonne opinion que vous tesmoignez avoir de moy, sçaichant mieux que tout autre ce qui est de mes manquements et infirmitez humaines. Mais il est bien vray que je n'y ay rien obmis de tout ce que ma foiblesse y a peu contribüer, bien marry de n'y avoir peu operer davantage et me recognoissant infiniment obligé à Messrs ses parents et à vous aussy de ce qu'ils ont mieux aymé improuver sa procedure que de revoquer en doubte la syncerité de mes intentions et la fidelité du service que j'avois voüé à ce bon prelat aussy bien qu'à eux et dont je ne laisray pas de luy produire des effets en toutes occasions, tout de mesmes comme si rien de tout celà n'estoit aduenu, car

[1] C'est-à-dire j'ai échoué. On retrouve cette expression dans les *Grands Capitaines estrangers* de Brantôme : «A ce siège [de Metz] M. de Guise fit perdre l'escrime à ce grand capitaine, le duc d'Albe, voire à l'empereur son maistre.» (*Œuvres complètes*, édition de Ludovic Lalanne, t. I, p. 295.) Le savant éditeur a oublié de signaler cette expression dans le *Lexique* dont il a enrichi le tome X (1881, p. 155-388). Ni dans le *Dictionnaire* de Richelet, ni dans celui de Trévoux, nous ne voyons mentionnée l'expression employée par Pierre de Bourdeille et par Peiresc.

je ne m'y suis jamais interessé et ne luy en ay parlé que pour son bien et pour luy faire prevenir la malveuillance qu'il s'alloit procurer quasi universelle, et Dieu veuille que je mente en cette apprehension, car le mauvais exemple de cette affaire a bien rebutté du monde, voyant qu'il se laissoit si facilement porter à la passion de ce fraticello[1] qui luy desrobbe l'amitié de tant de gents d'honneur, et de faict les PP. Cappucins, qui ne font pas de difficulté d'aller demander leurs missions pour prescher à M. l'archevesque d'Aix et à tous les autres evesques de cette province, ont mieux aymé s'abstenir de prescher en son diocese que de luy aller demander leur mandement, à cause qu'il voulut user d'un examen un peu trop punctüel pour ceux de leur ordre, dont l'habit ne presche gueres moings que la langue; et les Carmelines[2] (qui ont faict offrir icy à M^r^ nostre archevesque nouvellement venu que s'il les vouloit aller visiter, elles le recevroient à bras ouverts, non seulement pour la visite du S^t^ Sacrement, mais aussy pour la visite de toute leur eglise et de tout leur monastere) n'ont pas voulu souffrir à Marseille que M^r^ l'Evesque visitast le S^t^ Sacrement de leur autel à cause de leurs privileges et exemptions, et que ledict S^r^ Evesque l'a voulu faire d'authorité absolue et non de leur adveu, ce qui l'a porté à venir aux censures et interdicts, non seulement contr'elles mais aussy contre les peres de l'Oratoire, s'estants passez quelques jours sans que la messe et service divin se soient celebrez ne aux Carmelines ne à l'Oratoire, non sans grand desgout et rebut de beaucoup de monde pour ne pas dire scandale. Cez jours passez un consul d'Aubagne[3] avoit presenté une requeste au parlement pour faire informer contre M^r^ l'Evesque, son

[1] *Petit frère*, quelque moine par lequel l'évêque de Marseille se laissait gouverner. Le diminutif employé par Peiresc marque tout le dédain que celui-ci avait pour le conseiller de François de Loménie, conseiller qui s'appelait le P. Pena.

[2] On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* : «Quelques-uns ont écrit *Carmeline*, mais mal.» Rappelons que, déjà au xv^e^ siècle, on employait le mot *carmeliste*. Seulement on l'appliquait aux carmes. Voir la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet citée par Littré.

[3] Chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement de Marseille, à 17 kilomètres de cette ville. Là était la maison de campagne des évêques de Marseille.

prelat et son seigneur des injures attroces et indignes traictements qu'il disoit avoir receu dans le chasteau dudict S[r] Evesque, l'allant visiter pour le deub de sa charge. Nous trouvasmes moyen avec noz amys d'arrester le cours de cette poursuitte et de faire supprimer cette requeste. Tout le monde commance à me prendre à garent de toutes cez boutades, mais non seulement je m'en excuse, ains je suis constraint de m'abstenir de luy en plus escrire ne parler à luy, voyant que c'est si inutilement. Quand les plaintes des Carmelines ont esté portées aux oreilles de M[r] d'Aix, il a dict que puisque leur exemption estoit notoire, il ne vouloit poinct la contester ne aller visiter leur autel, se contentant d'entendre qu'elles vivent bien et desirant qu'elles prient pour luy. J'ay un extreme desplaisir de voir ces desordres et qu'il faille qu'on recoure au vicelegat d'Avignon pour reparer les rigueurs de M[r] l'Evesque. J'avois preveu cet inconveniant comme celuy des dames de S[t] Saulveur et luy en avois parlé quand il vint en cette ville, et luy m'avoit asseuré qu'il se contenteroit de laisser là ceux qui ne le vouldroient recognoistre pour leur evesque; mais tant est que le P. Pena a affecté ce conseil afin qu'il ne semblast pas qu'il eust procuré de plus favorable traitement aux Carmelines qu'à celles de S[t] Saulveur. M[r] le President Mounyer[1] m'en parla cez jours cy avec grand desplaisir pour la veneration qu'il porte au nom de Lomenie, et n'a pas esté seul en ce sentiment; il fallust qu'il en dit librement son advis au S[r] Crose, juge des baronnies dudict S[r] Evesque, lequel ne sceut respondre qu'en pliant les espaules. Excusez-moi je vous supplie, de ce fascheux discours, et si trouvez à propos d'en toucher quelque mot à M[r] de Lomenie ou à M[r] de la Villeauxclercs, faictes le, sinon n'en dictes rien et me continuez l'honneur de voz bonnes graces,

[1] Jean-Louis de Monyer était né à Aix, le 10 mars 1576. Son père était Manaud de Monyer, seigneur de Milan, qui fut successivement avocat général, puis conseiller au parlement de Provence. J.-L. de Monyer fut, lui aussi, avocat général à Aix; il devint ensuite président à mortier. Nous retrouverons, un peu plus loin, une lettre presque entière de Peiresc qui lui est consacrée.

Monsieur, comme à (*mot enlevé par une déchirure*) Mr du Puy vostre frere à qui je suis infiniment obligé,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce vendredy au soir 18 decembre 1626.

Faut-il que mes trez humbles recommandations trouvent encores place en quelque coing? Enfin Mr le Presidant Segueran, mon beau frere se resoult à partir demain pour son voyage de la cour où il aura l'honneur de vous aller voir.

Monsieur, j'ay esté tellement constraint d'estre en campagne que je n'ay peu vous faire responce et à mon arrivée j'ay trouvé Monsr de Seguiran prest à partir et me fault monter à cheval pour l'aller accompagner. Cela me servira, s'il vous plaict d'excuse tant pour vous que Monsr vostre frere et pour penitence je vous promets de vous escripre plus tost une main de papier et pour commencer j'ay preparé le discours de Mr Besly, que je vous envoyeray escrit de ma main, cependant je vous supplie de m'excuser et me croire, Monsieur,

vostre plus humble et plus obeissant serviteur,

VALAVEZ.

(*Chiffre avec déchiffrement annexé à la lettre.*)

On fait des mauvais contes de Mr de Marseille, qui non seulement le peuvent jetter dans le mespris et dans la haine publique mais nuire grandement à luy et aux siens : que parlant de cette censure des Carmelines il avoit dict qu'il ne seroit contant que s'il pouvoit exterminer de son diocese los Carmelines et les supposts du pere Berule. Voyez où peut aller cela. Luy ayant esté dit qu'on imputoit quelque chose de son humeur aux maximes des Jesuites, il respondit qu'il estimoit mieux une seule pantouffle de jesuite que toutes les sandales des Cappucins, et enfin on dit publiquement que Madonna Anna gouvernoit l'evesque Turricella[1] et qu'il faisoit faire ce qu'elle vouloit a tort ou a travers et que

[1] Jacques Turricella fut évêque de Marseille de 1604 à 1618. (Voir *Gallia christiana*, t. I, col. 669.) Ce prélat eut une fin tragique : «Obiit die 19 Januarii, a cubiculario potionatus, qui ejus pecuniæ inhiabat.»

frere Penna en faict de mesme envers l'evesque d'apresent, ce que je deplore infiniment. Il presche avec des libertez qui excedent un peu les termes de la liberté communement approuvee, dict que Marseille est perdue et passant pardela les termes generaulx, touche des actions particulieres concernant leur hostel de ville, ce que les uns interprettent à sedition, les aultres à scandale, les aultres et les plus doulx à grande faulte contre les loix de l'estat, et le pix est qu'il desoblige esgalement l'un et l'autre party et n'oblige ne les uns ne les autres[1].

---

XXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,
À PARIS.

Monsieur,

Je seray constraint à ce coup d'abreger matiere, parceque l'on me vient de desrober et faire inutilement consumer tout le meilleur temps que j'avois reservé pour vous respondre à voz trois despesches que nous receumes hier toutes ensemble venües à Lyon par les trois ordinaires du 4, 8 et xi$^{me}$, dattées neantmoings des trois veilles d'auparavant respectivement. Vous nous avez cotté de si belles et si notables particularitez de cette assemblée que j'en suis encores tout ravy en admiration de vostre patiance et vous en remercie pour un million de foys, comme aussy des libvrets et des papiers doubles que je n'ay pas encores peu voir, attendu que mon frere m'a encor eschappé pour aller refaire un tour à Beaugentier par les beaux jours qu'il faict afin de remedier là à quelques affaires domestiques, d'où il aurà peine de se desraper[2] de sept ou 8 jours; à son retour il faudrà, Dieu aydant, tenir promesse. J'ay grande apprehension que la confusion ne se mette

[1] Vol. 716, fol. 62.

[2] Le mot *déraper* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, mais il figure dans le *Dictionnaire de Trévoux*, aussi bien que dans celui de Littré. C'est un terme de marine. «Une ancre *dérape* quand, bien que mouillée, elle n'est plus fixée au fond et laisse dériver le vaisseau,» lisons-nous dans le *Dictionnaire* de Littré.

entre cez messieurs les chefs des compagnies souveraines qui sont aux Notables. Dieu y mette bonne paix et l'esprit de concorde, et que tout puisse reuscir au bien de l'estat et de Sa M^té^. Le recueil de ces pieces touchant les differantz de Bordeaux et Grenoble sera trez beau, s'il se peust avoir[1]. L'effronterie de cette these est du tout intollerable. L'esloignement du S^r^ de Barada faict bien discourir ce monde à perte de veüe[2]. Dieu veuille bien diriger les intentions du Roy. Je suis bien obligé à la courtoisie de M^r^ Priandy[3] et à la resolution qu'il prend de me procurer un exemplaire de cette belle histoire de Mantoüe[4]. J'ay grand regret de n'avoir jamais sceu trouver moyen de luy faire service quelconque, bien que je sois de longue main son obligé serviteur. J'ay pitié et horreur tout ensemble de ce Barnes et de son enlevement[5] et seray infiniment aise de voir cet Apostolatus Anglicus s'il se trouve et si vous voulez vous donner la peine de me retenir parfoys des libvres curieux des foires, M^r^ Tavernier fournira volontiers l'argent necessaire. Je suis marry du tracas que ce vous seroit. Cette relation du Mogor[6], puisqu'elle est si belle, il la faudroit faire traduire et la bailler à un honneste homme pour y mettre les notes qui y pourroient escheoir. Nous n'avons aulcunes nouvelles pour le present et je finis à demy dormant, estant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 21 decembre 1626 à minuict.

[1] Le différend était entre le duc d'Épernon et le parlement de Bordeaux. Voir sur cette querelle, une des plus violentes de toutes celles qui s'élevèrent entre cette compagnie et le gouverneur de la Guyenne, le récit du *Mercure françois* (t. XXII, p. 403 et suiv.). Conf. Girard, *Histoire de la vie du duc d'Espernon*, 1730, in-4°, p. 411; dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*, 1771, in-4°, p. 221-224. Voir encore une plaquette spéciale intitulée : *Mémoires de ce qui s'est passé à Bordeaux entre MM. du parlement et M. le duc d'Espernon* (12 mai). Sans lieu, 1626, in-8°.

[2] Voir la lettre de Dupuy à Peiresc du 7 décembre 1626 (*Appendice*, n° V).

[3] *Ibid.*

[4] Par Antoine Possevin.

[5] Voir sur Jean Barnes, dont il a déjà été question dans une lettre du 22 novembre 1626, les deux lettres de Dupuy du 7 et du 10 décembre de la même année (*Appendice*, n^os^ V et VI).

[6] C'est-à-dire du Grand Mogol.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Mes trez humbles recommandations tant au nom de mon frere que de moy à toute vostre docte accademie de ce soir. Tout à Mr vostre frere.

Je fis tenir en Arles la lettre de Mr Perrot à un mien parent, qui me rescript celle que vous aurez cy jointe. Je feray presser la responce de ce procureur et aussy tost rescriray moy mesmes au dict Sr Perrot, si mon frere n'est icy pour y satisfaire de son propre chef. Si j'eusse sceu ce qu'il desire, j'y eusse employé gents à ce cognoissants pour luy procurer son contentement.

Vous pourrez bailler à Mr Genoud la sentence cy joincte donnée en son affaire au prejudice de l'interdiction du juge, dont le procureur avoit protesté formellement en se presentant au greffe pour esviter la levée du deffault et en l'audiance lors de ladicte sentence, bien que l'acte n'y soit pas inséré en propres termes. Tant y a qu'il ne sera pas malaisé de faire casser ladicte sentence.

J'escris à Mr Priandy en remerciment du soing qu'il prend de ce livre et luy demande qu'au cas qu'il se puisse avoir on me le pourra aisement faire tenir par Venise dans une caisse que l'on m'y prepare d'autres livres en l'adressant chez le consul de la nation françoise, où loge Mr du Boulay qui s'est chargé de ladicte caisse[1].

[1] Vol. 716, fol. 65. — Voir à l'*Appendice* (nos IX, X et XI) trois lettres des frères Dupuy à Peiresc, la première du 21 décembre et les deux autres du 28 du même mois. — Dans le registre des minutes des lettres aux frères Dupuy qui est à la bibliothèque de Carpentras, je trouve (fol. 25 v°) un petit billet, du 23 décembre 1626, par lequel Peiresc recommande de nouveau son beau-frère : «Monsieur, je vous ay desja donné advis du voyage que faisoit de par delà Mr le president Seguiran, mon beau-frère. Celle-cy sera pour luy servir d'adresse et à Mrs de Michaelis et de Pierrefeu depputez quant et luy de leur compagnie quand ils vous iront voir et Mr vostre frere, ne doubtant point qu'ils n'y trouvent le mesme accueil favorable dont se louent tant tous les galantz hommes qui y sont abordez...»

XXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

À PARIS.

Monsieur,

Me voicy encore aprez à respondre à trois de voz lettres venües toutes ensemble, adressées tant à mon frere qu'à moy du 3, 7 et 10 de ce moys, qui sont venües à Lyon par les trois ordinaires du 4, 8 et xi^me^ accompagnées tousjours d'une infinité de trez belles et curieuses relations tant estrangeres que de la Cour et d'un si bel assortissement de cez appanages et autres rares pieces qu'il y a de quoy en faire un juste volume, quand j'ay eu ramassé ensemble ce que vous ou monsieur vostre frere nous avez daigné envoyer en deux ou trois foys. Ce qui me rend tousjours plus honteux et plus confus, voyant le peu de moyens qui nous restent, pour nous revancher jamais de la moindre partie de voz bienfaicts. J'attends mon frere à ce soir, Dieu aydant, ce qui n'est pas sans impatiance, je vous en asseure, estant meshuy temps qu'il s'arreste un peu icy pour me faire ressentir des effects du soulagement que je me promettois à sa venüe. Cependant je n'ay pas voulu laisser passer ces festes sans vous rendre ce debvoir pour incontinant aprez me mettre à ranger mes livres et papiers, afin de pouvoir avoir à quelque usage ce que je puis avoir de curieux et de chercher moyen de vous faire part de quelque chose et à M^r^ de Lomenie, la venüe de M^r^ l'Archevesque nous ayant jusqu'icy desrobbé une bonne partie du temps que nous pouvions espargner, au moings moy, qui par mes incommoditez ne puis pas estre matinier[1] ne travailler le soir; mais M^r^ l'Archevesque se resould de commancer sa visite par son diocese

[1] *Matinal* et *matineux* ont toujours été beaucoup plus usités que *matinier*. Littré n'a cité sous ce dernier mot qu'un texte du xvi^e^ siècle, tiré du *Glossaire* de du Cange : *Soyez matinier demain.* Il rappelle, toutefois, que Montaigne a parlé de la *brouée matinière*, et que nous nommons encore la planète Vénus *l'étoile matinière*.

aprez les Roys et de la continüer tant que le temps le luy vouldrà permettre, et d'autre part mon frere se resoult aussy pied à boule[1] à la maison, de sorte que j'espere un peu plus de temps et de commodité de songer à ce que je doibs à Mr de Lomenie et à vous, car je suis resolu de renvoyer le travail du palais au plus loing que je pourray et s'il est possible jusques en caresme. Or pour venir au detail de voz lettres, la relation de l'ouverture de l'assemblée est grandement remarquable, principalement à cause des mots sacramentaulx, des principales actions qui y furent prononcées et merite une trez honnorable place dans les recueils de l'histoire du temps. L'acte de la publication de l'arrest du Conseil en Sorbonne et de ce qui y fut dict ne merite pas moings d'estre veu que l'arrest mesmes et crois que celà ne tardera pas d'estre imprimé. Cette these dediée à Mr de Bologne[2] est prodigieuse et ne doubte pas que la censure qui en aurà esté faicte ne paroisse aussy. L'ambassade du comte de Rhimbergue[3] semble estre de bien grande consequence et s'il y arrive quelque chose de particulier, elle vauldroit bien la peine d'estre remarquée. La disgrace de la faveur aura bien estonné du monde et faict paroistre que le Roy ne veult pas qu'on se joüe à luy. Dieu le veuille inspirer tousjours de bien en mieux. Je plains bien le mauvais traictement que l'on faict aux premiers presidants, si on les constraint à opiner par corps et non par testes, quelque distinction qui s'y puisse faire, et ay prins grand plaisir de voir particulierement à quoy estoit venüe cette contention, dont je vous rends mille graces et à Monsr vostre frere, qui s'est donné la peine parmy l'incommodité de ses ieulx d'en escrire si punctuellement. J'ay regret de n'avoir veu cet elephant avant qu'il se laissast mourir, et s'il s'est faict aulcun livret des observations du naturel de cette beste in individuo, je serois bien

[1] Métaphore empruntée au jeu de quilles et qui signifie *tenir ferme, sans reculer*. Littré n'a cité de l'emploi de cette locution qu'un exemple récent tiré de la *Mouche du coche* de Georges Duval, mort en 1853.

[2] S'agit-il là de l'évêque de Boulogne Claude Dormy, qui mourut le 30 novembre 1626?

[3] L'ambassadeur du roi de Danemark dont il est question dans la lettre de Jacques Dupuy du 28 décembre 1626 (*Appendice*, n° X).

aise de le recouvrer, comme aussy ce libvre intitulé Apostolatus Benedictinorum et mesmes cette piece de ce pauvre Barnes contra Aequivocationes, car encores que possible il puisse estre parmy les miens, toutefoys parceque je doubte si ce que je puis avoir est le sien et que je ne l'ay pas trouvé quand je l'ay cherché, il n'y aura pas grand danger d'en avoir un autre quand bien il se debvroit trouver double, car ce ne peult pas estre chose de prix, ne pouvant assez admirer[1] l'enlevement de l'autheur ne assez deplorer sa disgrace. Au reste en matiere de livres nouveaux, puisque Mr Buon ne se pourvoit pas de ceux de la foire et que vous n'avez pas desagreable d'en retenir quelqu'un des doubles pour moy, quand vous en prendrez pour vous, c'est la verité que vous me ferez grande faveur de vous donner cette peine et en ce cas j'escriray à Mr Tavernier de les payer sur le champ sur le billet qu'il vous plairà luy envoyer et il en prendrà son remboursement sur Mr Lumage ou autre marchand banquier, dont j'envoyeray prendre ordre à Marseille exprez pour cet effect et l'envoyeray par le premier; tant y a que parmy ceux là je seray bien aise de prendre l'autre volume nouveau du Libanius[2] que vous m'aviez mandé estre imprimé depuis peu par Morel[3] et le Sainct Athanase[4] tout entier, parceque j'avois donné celuy que j'avois de Commelin[5], et possible y aura il moyen

[1] Dans le sens de *voir avec étonnement.* Littré n'a cité, sur l'emploi de cette locution, que des écrivains postérieurs, Corneille, Fénelon, Molière, Pascal et Racine.

[2] Le premier volume des œuvres du sophiste Libanius avait paru à Paris en 1606, in-fol. Le second volume parut en 1627. Voir le *Manuel du libraire* (t. III, col. 1049).

[3] Frédéric Morel II, fils de Frédéric Morel dit l'Ancien, fut célèbre à la fois comme imprimeur et comme érudit. Ce fut lui qui traduisit Libanius en latin. Né en 1558, il mourut en 1630. Son frère cadet Claude, qui lui avait succédé comme imprimeur du roi et qui fut l'éditeur du Libanius, mourut le 19 novembre 1626.

[4] Il s'agit là de la première édition des Œuvres de saint Athanase en grec et en latin, publiée en 1601-1602 *in officina Commeliniana* (2 vol. in-fol.).

[5] Jérôme Commelin, natif de Douai, alla d'abord s'établir à Genève, puis à Heidelberg, où il mourut en 1597, et non en 1598, comme on le trouve marqué dans plusieurs recueils biographiques. Voir sur cet imprimeur helléniste la *Secunda Scaligerana* (édition de 1740, p. 274), l'*Histoire* de J.-A. de Thou (livre CXIX, à l'année 1597), *la France protestante*, etc.

d'avoir celuy de Paris en grand papier, ce que je vouldrois bien obtenir avant qu'ils se distribuent touts. Quant aux voyages d'Angleterre nous supercederons[1] pour un peu de temps et cependant je pense que si Mr Bergeron vouloit entreprendre de faire donner à part cette relation du Mogor ce seroit une jolie entreprinse. J'ay prins grand plaisir à l'advis du message de Mgr Bagni[2] et me tarde qu'il soit intallé en sa nonciature françoise, esperant qu'il servirà trez bien. S'il s'est faict aulcun arrest depuis quelques années au faict de Messrs de Courtenay, je le verrois bien volontiers, car cela me peult estre eschappé. Il me reste à vous dire touchant Dom du Puy que l'on nous escript de Rome qu'il va en meliorant[3] et qu'il ne sçait encores s'il suyvrà le conseil qu'on luy donne d'aller à Capri ou Cappoüe prez de Naples; que Mgr le Card[in]al Barberin l'avoit encores envoyé visiter de nouveau. La lettre est du 6 decembre; et qu'il y avoit encores un peu trop de ceremonie parmy sa maladie, en ce qu'il continüoit à ne poinct vouloir estre aydé, dont j'ay bien du regret et crois que vous luy en debvez escrire avec la liberté convenable. Sur quoy je finis demeurant, et à Monsieur vostre frere, puisqu'il trouve bon que j'en use ainsin,

Monsieur,

vostre trez humble et fidele serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 29 decembre 1626.

Vous aurez l'observation de Mr Besly sur la forme de datter Regnante propheta Jesu et aurez la coppie mesmes qui est escripte de la main de mon frere de Vallavez, dont j'ay retenu coppie[4].

[1] C'est-à-dire nous cesserons. Le *Dictionnaire de Trévoux* déclare que c'est un vieux mot et qu'il faut écrire *superséder,* du latin *supersedere,* surseoir. Borel, comme Peiresc, écrivait *supercéder.*

[2] Dans une précédente note sur le nonce Bagni, je n'ai pas rappelé qu'il fut au nombre des correspondants de Peiresc, et que l'on trouve dans le registre II des minutes de Carpentras un assez grand nombre de lettres que le conseiller au parlement d'Aix lui adressa, surtout de Paris, de 1618 à 1623 (fol. 43-63). Les autres lettres sont datées d'Aix (novembre 1623 à novembre 1628, fol. 64-71).

[3] *Meliorer,* de *meliorare,* figure dans les dictionnaires de Richelet et de Trévoux, ainsi que *mélioration.*

[4] Vol. 716, fol. 67. — Voir à l'*Appendice* (n° XII) une lettre de Jacques Dupuy à Peiresc, du 1er janvier 1627.

## XXXIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

ADVOCAT EN LA COUR,

À PARIS.

Monsieur,

Avant que ma despeche cy jointe ayt peu partir, j'en ay aujourd'huy receu deux autres vostres de Mr vostre frere et de vous du 14 et 17me du passé avec de nouvelles singularitez des plus curieuses qui se puissent voir, dont je vous doibs plus de remerciments trez humbles que je n'en puis meshuy fournir par escript sans vous importuner de redites, mais je vous responds que je vous en rends bien tant plus de tacites et du bon du cœur, dont les effects se produiront si j'en puis trouver des moyens et des occasions. Cez despesches ont longuement tardé en chemin aux prix de l'ordinaire et à ce que j'ay apprins soubs main par un de mes amys qui estoit cez jours passez à Lyon; quand les pacquets sont petits, on n'a pas tant de regret de les laisser chaumer sur le bureau de la poste comme quand ils sont plus gros. C'est pourquoy je vous prie d'y faire joindre des maculatures[1] qui grossiront la despesche et deffendront tant mieux[2] de la pluye les bons papiers; et quand on aurà loisir de le faire contresigner par quelqu'un des commis de Mr de Lomenie, ils auront encor un meilleur passeport pour marcher sans sesjourner à Lyon, principalement quand Mr de Fetan est aux champs. Pour respondre donc, bien qu'à la haste, à cause de la presse de cette commodité extraordinaire, je vous diray que le petit Petronne[3] s'en irà par l'ordinaire

[1] Littré n'a cité qu'un exemple de l'emploi de ce terme d'imprimerie, et il l'a emprunté à Diderot.

[2] Pour *d'autant mieux*.

[3] Il s'agit là de l'édition du *Satyricon* (*cum notis et observationibus variorum*) publiée à Leyde (*ex officina Plantiniana*) chez Fr. Raphelenge, 1596, 1 vol. in-16, plusieurs fois réimprimé. Cette édition, qui ressemble fort à une édition elzévirienne, a été soignée

d'Avignon vendredy prochain, Dieu aydant, selon vostre ordre. Ce petit advis des notables est bien gentil et meriteroit bien d'estre meurement considéré et suivy. La charthe de cet abbé de S^t Denis et du S^r de Neelle[1] s'est trouvée grandement de mon goust avec ce seau qui m'a faict venir l'envie d'examiner le temps des monnoyes qui portent une pareille couronne au lieu de texte, entre celles de noz comptes de Provence durant la prison de nostre Charles second[2] et puis durant certain voyage de nostre royne Jeanne[3], qui furent aprez continüées soubs la regence de Louys II[4], et si j'avois loisir de verifier les dattes des deniers d'or à la couronne du roy Philippe de Valois ou du roy Philippe le Bel, je ne scay si cela ne tomberoit point au temps de quelque grande expedition par luy entreprinse. Bien me souvient il d'en avoir veu des pieces d'argent du roy Jehan qui ne s'y appliqueroient pas mal. Tant y a que puisque vous avez tant faict, si la charthe est à vostre disposition, je vouldrois bien avoir une empreinte de ce seau en plomb. M^r Tavernier la ferà bien faire par un moulleur nommé Sergent, qui se tient à la rüe d'Avignon devant la Galere entre S^t Jacques de la Boucherie et la rüe S^t Denys, et par ce moyen nous verrons le contreseel pour avoir la piece toute entiere et complette. Vous pardonnerez bien à ma curiosité ce coup là et possible m'en jugerez vous moings digne d'avoir une autre foys la communication de telles pieces, puisque je ne me sçay pas temperer et contenir

par Joannes Wower ou de Woweren (de Hambourg); elle fut dédiée à Joseph Scaliger.

[1] Saint Louis, partant pour la Terre-Sainte en 1270, nomma régents du royaume Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et Simon de Nesle. La charte communiquée par Dupuy à Peiresc était rédigée au nom des deux régents.

[2] Charles II, dit le Boiteux, fils de Charles I^er, frère de saint Louis, et de Béatrix, fille de Raymond-Bérenger IV, fut comte de Provence de 1285 à 1309. Voir l'*Art de vérifier les dates*, t. X, 1818, p. 412-414.

[3] Jeanne de Naples, qui fut comtesse de Provence de 1343 à 1382. Voir l'*Art de vérifier les dates*, ibid., p. 415-418.

[4] Louis II, fils de Louis I^er, duc d'Anjou, fut comte de Provence de 1384 à 1417, d'abord sous la tutelle et régence de Marie de Blois, sa mère, car il n'avait que huit ans à la mort de son père. Voir l'*Art de vérifier les dates*, ibid., p. 419-421.

par aprez dans la discretion requise, abhusant ainsin de vostre bonté, ce que j'advoüe ingenüement, mais je me flatte neantmoings jusques là que de croire que vous ne vouldriez pas n'avoir eu cette occasion de me voir prins en celà par le nez comme avec de la moustarde pour tant mieux faire paroistre vostre courtoisie envers vostre serviteur. Au surplus j'ay veu ce decret du recteur[1] et ne puis assez deplorer ce qu'il y a à redire en la destruction qu'on en a voulu faire. Aprez cela il ne se peult rien attendre de bien toutes et quantefoys que nous aurons à nous parer des embusches qu'on nous machine pour rüiner le ciment qui entretient ce grand corps[2]. J'en suis tout oultré. Vous ne m'avez pas exprimé si la version de l'Histoire de Baccon est latine ou françoise et si elle est imprimée en France ou dehors; si faudrà il en voir quelque jour un exemplaire puisque Mr vostre frere nous veult obliger de tant que de nous faire reserver quelque chose de curieux quand il en viendrà des foires ou d'Angleterre, et je moyenneray que Mr Tavernier praigne les deniers necessaires chez un banquier. Si j'eusse envoyé cette despesche par la voye de la poste, j'y eusse mis un exemplaire que m'a envoyé Mr Aleandro de son interpretation d'une fort jolie graveure antique du premier christianisme ou il y a de trez belles observations[3], mais je n'ay osé grossir le pacquet pour n'estre trop à charge au gentilhomme qui en sera le porteur et qui irà un peu plus viste que l'ordinaire. Il m'envoye semondre de clorre, ce qui m'empescherà de prendre une autre feuille pour respondre à Mr vostre frère au lieu du mien, lequel est de retour, mais il n'est pas au logis et s'attendoit d'escrire à son aise à ce soir, de sorte qu'il me fauldrà suppleer encor à ce coup à son deffault. Nous n'avons pas veu le testament et codicilles de Mr le

[1] Cet opuscule n'est pas indiqué dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier.

[2] C'est-à-dire l'université. Tout ceci doit se rapporter à l'affaire dont il est question dans la brochure intitulée : *Relation de ce qui s'est passé lorsque le recteur de l'université est allé saluer le roi* (5 janvier), in-8°. Sans date, mais de 1627.

[3] *Navis ecclesiam referentis symbolum in veteri gemma annulari insculptum explicatione illustratum* (Rome, 1626). La dissertation d'Aléandre est encore aujourd'hui citée par les archéologues. Voir le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, par l'abbé Martigny (Paris, 1877, gr. in-8°, article *Navire*, p. 495).

Connestable[1] et ne doubtons pas que Mr de Fetan ne les nous envoyast volontiers, mais nous luy avons tant d'autres obligations, qu'il n'y aurà pas de mal de l'espargner en cela, afin mesmes que puisqu'il les vous a tant recommandez, il ne paroisse pas ou il ne se puisse pas imaginer que nous en eussions eu l'advis de vostre part, et nous envoyant s'il vous plaict la coppie que vous en avez, nous la vous r'envoyerons fort fidellement et sans qu'aulcun en sache rien, et possible que oultre la curiosité de l'histoire, cela nous pourroit un jour servir en noz affaires avec cette maison là[2]. Si vous scavez quelque chose de particulier touchant cez assemblées particulieres des notables dans les provinces et mesmes des lettres ou autres pieces qui les peuvent conserver, entr' autres de ce mandement de Mr de Sancay et de la commission en vertu de laquelle il avoit esté mandé, cela meriterà bien de tenir rang entre les bonnes pieces du temps et vous nous obligerez bien de nous en faire part comme aussy de la genealogie de cette maison de Rassé, qui entre en faveur[3]. Ayant esté bien aise d'entendre que l'elephant ne soit pas mort, mais je le serois dadvantage si j'apprenois que quelque brave peinetre entreprinst de le bien desseigner[4] et que quelque grand naturaliste entreprinst de le voir et observer souvent et d'en descrire exactement le naturel et surtout de sçavoir s'il se verifie qu'il entende si facilement comme on dict le jargon de son interprete. Mr Tavernier le debvroit faire tailler en belle taille doulce, non seulement tout entier mais les principaulx membres à part, et s'il se laissoit mourir, il merite-

[1] Le connétable de Lesdiguières. Voir, à l'*Appendice*, la lettre VII de Dupuy, du 14 décembre 1626.

[2] On lit dans le *Second codicille*, du 25 septembre 1626 (recueil Douglas et Roman, t. III, p. 458) : «Estant aussy mondict seigneur memoratif de n'avoir disposé particulierement de la terre et seigneurie de Calas, en Provence, vallant deux mil livres de rente annuelle, il a donné par le present codicille la jouissance des fruictz d'icelle à dame Marie de Vignon, sa très chère et bien aymée femme et espouze sa vie naturelle durant... et après le décedz de ladicte dame son espouze, il veult et ordonne que la propriété de la terre et seigneurie de Calas revienne à ses héritiers.»

[3] Les seigneurs de Rasse étaient de la maison de Saint-Simon. Peiresc veut parler de la faveur naissante du père de l'auteur des *Mémoires*.

[4] *Dessiner*. Voir sur le mot *desseigner* une note des *Lettres de Jean Chapelain*, t. I, p. 233.

roit bien de passer par l'anatomie de quelques galants hommes et bien curieux. Excusez ou pardonnez, je vous supplie, noz infirmitez et je finis vous souhaictant la bonne année nouvelle avec une longue suitte d'autres encores meilleures en qualité,

Monsieur, de

vostre trez humble et fidele serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 4 janvier 1627[1].

---

XXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

ADVOCAT EN LA COUR,

RUE DES POITEVINS, À PARIS.

Monsieur,

Estant prest à partir pour un petit voyage à Marseille dont je n'ay sceu me desdire non plus que mon frere, Mons^r nostre Archevesque s'y en allant pour voir la ville et les curiositez qui y peuvent estre, je prenois la plume pour vous en donner un mot d'advis et vous accuser la reception de vostre despesche du 21, arrivée depuis les dernieres lettres que j'escrivis à M^r de Lomenie par M^r des Hayes, quand on m'est venu apporter tout presentement vostre despesche du 28 avec une de M^r de Lomenie du 25^me que je n'ay faict qu'ouvrir seulement et courir bien legerement[2] de peur de retarder la compagnie, mais nous trouverons quelque moyen de nous desrober, Dieu aydant, pour voir le tout exactement comme je m'asseure qu'il le merite et pour n'en user que conformement à ce que vous m'ordonnez. Cependant je vous remercie trez humblement de la peine qu'il vous plaict de prendre pour dresser ce bel inventaire du concile que je priseray infiniment et

[1] Vol. 716, fol. 69. — Voir à l'*Appendice* (n^os XIII et XIV) deux lettres des frères Dupuy à Peiresc, du 4 et du 8 janvier 1627.

[2] Lire bien vite, en courant. Nous disons en ce cas : *parcourir*. Le mot *courir* pris dans ce sens n'a pas été mentionné par Littré.

crois que vous n'en serez pas marry au bout du compte encores que je ne le meritasse pas, attendu que cela meritoit d'estre faict et plustost de vostre main que de tout autre. On m'a dict que feu Mr Ranchin de la chambre de Castres[1], autheur de quelques jolies pieces de droict[2], avoit faict un libvre intitulé Revision du Concile, que je n'ay pas veu[3], et qu'il avoit un grand recueil de papiers trez importants sur cette matiere, que cez heritiers avoient voulu vendre. J'ay escript en cez quartiers là pour tascher de sçavoir ce que c'est et en avoir si faire se peult l'inventaire. Au surplus je loüe infiniment la pensée que vous avez eüe d'escrire à Monsr le Card[in]al Barberin en remerciment de ses bons offices envers Dom du Puy et crois que vous en recevrez une trez honorable responce, voire toute faveur aux occasions ou vous le pourriez employer, car il vous estime et affectionne plus que vous ne pensez. Je pensois vous envoyer presentement le livret de Mr Aleandro sur la graveure antique de la nef de St Pierre, mais puisque je vois que vous l'avez desja veu et que cet exemplaire icy s'est un peu mouillé et maculé par les chemins, je supercederay, en attendant d'autres exemplaires qui me viennent; dont je vous en envoyeray un plus beau et plus net. Par le dernier ordinaire d'Avignon j'escrivis à Rome à Mr du Thou et luy envoyay une lettre pour Mgr le Card[in]al Barberin, ensemble le petit livret du Petrone. Il me tarde bien que nous soyons de retour mon frere et moy de ce petit voyage pour commancer meshuy à songer à nostre debvoir envers vous et par mesme moyen envers Mr de Lomenie et Mr Rubens, de qui j'ay tant de tort que je ne sçay par ou commancer ne ou trouver prinse pour fonder un moyen de pardon, me resjouyssant

[1] Peiresc veut parler de Guillaume Ranchin, qui fut d'abord professeur en droit à l'université de Montpellier, puis avocat général en la cour des aides de Toulouse et qui mourut en 1605, âgé seulement de quarante-cinq ans. Voir son épitaphe dans le *Moréri* (t. IX, p. 50), où l'on renvoie à l'*Histoire ecclésiastique de Montpellier*, par M. de Grefeuille.

[2] *Guillelmi Ranchini in Monspeliensi schola antecessoris tractatus de successionibus ab intestato* (Lyon, 1594, in-12). Et encore : *Edictum perpetuum a Salvio Juliano compositum... a Guillelmo Ranchino restitutum*, in-8°.

[3] *Révision du concile de Trente, contenant les nullités d'icelui, les griefs des princes chrestiens, de l'esglise gallicane*, etc. Genève, 1600, in-8°.

infiniment d'entendre que vous l'ayez eu si prez de vous lorsque vous le pensiez le plus loing, je ne regrette que de ne pouvoir me mettre in douzzina[1] et participer au bonheur de sa conversation et de la vostre. A mon retour, Dieu aydant, je rompray cette glace[2], vous suppliant cependant de me preparer la voye au trez humble pardon que j'ay à luy demander et de me pardonner vous mesmes et Monsieur vostre frere de ce que je me sçay si mal mettre en debvoir de me rendre digne de voz bonnes graces et de la peine que vous daignez prendre pour l'amour,

Monsieur, de

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce lundy matin XI janvier 1627.

Depuis vous avoir escript, tandis que Mr l'Archevesque s'apprestoit à partir, j'ay inesperement trouvé le temps d'escrire un mot à Mr Rubens que j'espere debvoir arriver entre vos mains avant que le duc de Bukingam soit à la cour[3] et par consequant que vous luy pourrez bailler en main propre, ce que je desirerois bien afin qu'il vous pleut l'accompagner de touts les meilleurs compliments de bouche que vous pourrez pour nous faciliter la grace que nous avons si mal meritée en son endroict aprez un si long silence, que je ne sçay si nous ne vous ferons poinct trop de honte de vous employer à faire pardonner une si lourde faulte que la nostre[4].

[1] C'est *dozzina*, douzaine. *Metter si in dozzina*, c'est se mettre au milieu de personnes à la douzaine, se confondre humblement avec la multitude.

[2] Dans le *Dictionnaire* de Littré, on ne cite, au sujet de l'expression *rompre la glace*, que Mme de Sévigné et Saint-Simon.

[3] Le duc ne vint pas à la cour et Bassompierre va nous expliquer pourquoi (*Journal de ma vie*, t. III, p. 281) : «Le mardy 22me [décembre] j'arrivay à Paris, là où je trouvay que la venue du duc de Bocquinguem n'estoit pas aggreable, et le roy [dans les éditions précédentes il y avait : *la reine*] me commanda de luy escrire pour luy faire sçavoir que sa venue ne luy seroit point aggreable, et qu'il s'en desistat.»

[4] Vol. 716, fol. 71.

XXXVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Comme je vous manday dernierement, en partant de cette ville pour aller à Marseille je receus vostre despesche du 28me, laquelle suivoit de bien prez celle du 21me, et à nostre retour de ce petit voyage nous avons eu celles du 1 et 4me de ce moys venües ensemble et deux jours aprez celle du 7me et 8me, ou nous avons trouvé tant de belles et rares observations et du temps present et du passé que je ne puis assez admirer vostre exactesse[1] et vostre patiance et desbonnaireté à vous donner tant de peine pour des gents qui le meritent si mal. J'ay prins grand plaisir de voir les lettres que je vous renvoye avec infinis remerciments trez humbles aprez en avoir retenu coppie, comme aussy l'inventaire des pieces du Concile, auxquelles je tascheray d'adjouster quelque chose s'il est possible et de bon coeur je vous supplie de le croire, et vous r'envoyeray pareillement la minutte dudict inventaire. l'ayant faict transcrire, Dieu aydant, de crainte qu'elle ne vous fasse faulte, la tenant pour une des bonnes pieces que j'aye en touts mes recueils. Laquelle m'a faict venir l'appetit d'en avoir aultant, si faire se peult, de ce qui regarde les conciles de Basle et de Constance, ou il vous fauldrà preparer à une nouvelle courvée[2]. Il est vray que je pense

[1] On ne trouve *exactesse* ni dans le *Dictionnaire* de Richelet, ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*. Les auteurs de ce dernier ouvrage disent sous le mot *Exactitude :* «Ce mot est nouveau. Vaugelas dit qu'il l'a vu naître comme un monstre contre lequel tout le monde s'écrioit; mais enfin on s'y est apprivoisé, parce qu'on en avoit besoin. Quelques-uns disoient *exaction*, qui étoit insupportable, à cause de l'équivoque. *Exacteté* ne réussit pas mieux, parce qu'il vint un peu tard, dans le temps que le mot *exactitude* étoit déjà établi.» Sainte-Beuve, cité par Littré, a rappelé que ce fut le grand Arnauld qui risqua le mot *exacteté* dans son livre *De la fréquente communion* (1643), mais que, se voyant à peu près seul, il se rétracta depuis et revint à *exactitude*.

[2] Peiresc écrit *courvée* comme son ami Malherbe. (Voir *OEuvres* publiées par M. L.

qu'elle ne serà pas possible si grande à cause des recueils qui en ont esté imprimez autres foys, si ce n'est que vous y voulussiez comprendre quelque memoire des procedures qui se trouvent enregistrées au parlement sur ce subject et possible aussy en l'université, ce qui ne seroit peult estre pas infructueux. J'ay autres foys veu un volume de vieille edition intitulé Fasciculus rerum expetendarum[1], ou il me semble qu'il y avoit quelque chose de cette matiere, et s'il se trouvoit par hazard à vendre chez les libraires, je le payerois bien volontiers, vous envoyant pour cet effect et pour les autres libvres courants que vous estimerez dignes d'estre retenus, selon que je le vous avois escript dernierement (puisqu'il vous plaict nous obliger de tant que d'en prendre la peine), une lettre de credit à Mess^rs^ Lumaga, sur laquelle vous pourrez prendre ce que vous trouverez à propos, soit pour lesdicts libvres ou pour la transcription des papiers que vous aurez agreable de nous faire transcrire quand le cas y escherra. Ces mess^rs^ de Lumaga m'avoient souvent fourni de l'argent selon l'ordre et correspondance qu'ils avoient du S^r^ Gaspard Siguier de Marseille et pense que sur mes lettres, ils n'eussent pas laissé d'en fournir encores, mais parceque ledict S^r^ Siguier est mort depuis peu, j'ay faict renouveller l'ordre par les sieurs Mary, Douaille et Fraisse, qui ont maintenant la correspondance de Marseille avec lesdicts S^rs^ Lumaga, qui se tiennent vis à vis la maison de feu M^r^ de Pontcarré[2], en la rüe neufve S^t^ Merry. Je regrette l'importunité que ce vous serà, mais aprez avoir prins la peine de leur monstrer un jour la dicte lettre de credit cy joincte, je pense que sur voz billets ils payeront à voz gents tout ce que vous leur manderez selon la priere que je leur en faicts par ma lettre, qui sera aussy en

Lalanne, t. III, p. 337.) Littré ne cite, au sujet de la forme *courvée*, aucun auteur du XVII^e^ siècle.

[1] Cologne, in-fol., 1535. Voir le *Manuel du libraire*, au mot *Gratius Orthuinus*. On y lit (t. II, col. 1715) que, quoique l'édition de 1535 ait paru sous le nom d'*Orthuinus Gratius*, il reste encore à décider si ce dernier en a été réellement l'éditeur.

[2] C'était Geofroi Camus, seigneur de Pontcarré et de Torci, maître des Requêtes en 1573, puis conseiller d'État, lequel eut de sa femme Jeanne Sanguin, nièce du premier président de Thou, Nicolas Camus, plus haut mentionné, et divers autres enfants, dont un fut évêque de Séez.

ce pacquet. Or pour respondre à voz lettres, allant par ordre je vous diray touchant les honnestetez de Mr le Card[in]al Barberin envers le R. P. Dom du Puy vostre frere que c'est à sa propre vertu et à la vostre qu'il fault principalement attribüer le tout, estant notoires comme elles sont dans l'Europe, et que je vouldrois bien avoir plus de moyen de vous servir et lui aussy, car je ne m'espargnerois pas. Quant à son voyage de Capri tant s'en fault que vous en debviez prendre d'allarme qu'au contraire j'estime qu'il y trouverà sa guerison quasi indubitable et de faict vous verrez par l'extraict des lettres qui nous en ont esté escriptes de Rome l'amendement qu'il y a desja trouvé. Pour moy j'estime qu'il est encores reservé à l'employ dont Mr Marchier m'a dict vous avoir parlé et prie à Dieu que ce soit à son contentement et au vostre. Je plains bien la perte que vous avez faicte en la persone de feu Dom de la Fayette son collegue dont j'avois ouy parler en trez bonne bouche, et ay esté bien aise d'apprendre ce qu'on nous mande du XII que le Roy avoit donné à Mr son frere l'evesché de Limoges[1]. S'il eust eu celle[2] de Thoul on eust peu se promettre de luy plus de bonne intelligence que de celuy qui luy a esté preferé[3], qui serà bien possible de mesme humeur que celuy de Verdun[4], lequel a faict maintenant une si grande escappade. On me disoit qu'il n'estoit pas prebstre, encores faudroit-il sçavoir quelque chose de ce qu'il est.

Je plains la mort du pauvre Mr Brosse, l'architecte, qui ferà faulte à Paris, comme aussy celle de Mr Mercier, mais encores plus l'incom-

[1] François de la Fayette siégea du 19 mars 1628 au 3 mars 1676. (Voyez *Gallia christiana*, t. II, col. 541-543.) Ce fut le 11 janvier 1627 que le pape Urbain VIII approuva le choix de Louis XIII.

[2] Peiresc emploie le mot *évêché* au féminin comme bon nombre de ses contemporains. Aussi Littré ne va-t-il pas assez loin en déclarant que le mot *évêché* «est du féminin, comme *duché, comté,* dans l'ancienne langue et jusque dans le XVIe siècle». Il aurait dû dire : jusque dans la première moitié du XVIIe siècle.

[3] Nicolas-François de Lorraine, cardinal de Vaudemont, occupa le siège de Toul de 1625 à 1634.

[4] François de Lorraine fut évêque de Verdun de 1623 à 1661. Voir, sur ses démêlés avec le cardinal de Richelieu, le recueil Avenel (t. II, p. 756-759). Cf. l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par le comte d'Haussonville (t. I, p. 67).

modité qui en revient à Mr Saulmaise[1] et la maladie qu'il a pour renfort de disgrace, priant Dieu qu'il l'assiste et qu'il luy donne le moyen d'achever les belles pieces qu'il nous promettoit.

Je vous remercie trez humblement des vers de Morisot, de l'epistre de l'archevesque de Roüen et des livres de Hollande[2], ayant prins plaisir à cette relation de cour de Rome et trouvé bien gentil ce petit recueil d'autheurs de l'estat de la France d'Elzevir[3], dans le privilege duquel sont mentionnez tout plain d'autres pareils traictez d'autres estats de l'Europe, qui meriteroient bien d'estre recueillis quand ils seront achevez d'imprimer ou à mesure qu'ils viendront de Hollande et je serois bien aise qu'il vous pleut d'y faire adjouster le mesme Petronius dont vous avez envoyé un exemplaire au Sr Aleandro. Mon frere m'a apporté quelques petits livrets de pareille edition, dont je trouve l'assortiment bien gentil et curieux, et me semble qu'il y a beaucoup de petits traictez ou notes qui ne sont pas en d'autres editions de meilleur caractere, ce que je plains bien, mais ne se pouvant avoir en plus belle lettre, il fault se contenter de celle là et se servir d'Anagnoste[4], car je ne sçaurois lisre dans ces livrets là plus d'un feuillet (quelque lunette que je praigne) sans lasser ma veüe. Il seroit bon de voir un roolle de tout ce qui se trouve imprimé en cette forme et quelqu'un m'a dict que cet Elzevir en a faict imprimer un catalogue, que je verrois volontiers, s'il s'en trouve à vendre[5]. A quoy je vous supplie de faire joindre le livre

[1] Sur Salomon de Brosse et sur Josias Mercier, le beau-père de Saumaise, voir à l'*Appendice* (n° IX) la lettre de Dupuy du 21 décembre 1626.

[2] Sur l'épître de Fr. de Harlay, archevêque de Rouen, voir à l'*Appendice* la lettre de Dupuy dont il vient d'être parlé dans la note précédente.

[3] On trouve dans l'excellent ouvrage de M. Alphonse Willems (*Les Elzevier, Histoire et annales typographiques*, Bruxelles, 1880, gr. in-8°, p. 70) tous les détails désirables sur le recueil dont il est ici question : *Respublica, sive status regni Galliæ diversorum autorum* (*Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana*, 1626, in-24). Les cinq traités réunis dans ce volume de 613 pages sont ceux de Cl. Seyssel, J. du Tillet, V. de la Loupe, Philippe Honorius, J. Botero.

[4] C'est-à-dire *de lecteur*. Ce nom désignait, chez les Romains, un esclave chargé de faire la lecture à son maître, particulièrement pendant les heures du repas et du bain.

[5] Le premier catalogue officinal publié par la maison de Leyde parut en 1628

des medailles de Mr Savot[1], voire une coupple d'exemplaires pour en pouvoir faire part à quelque amy d'Italie, et s'il y en a de meilleur papier que le commun, je le payeray volontiers. Qui pourroit sçavoir le nom de l'autheur de la Relation de Rome[2] portarebbe la spesa[3] de prendre la peine de s'en enquerir pour mieux juger des mouvements de l'autheur.

La declaration contre Louvigny[4] est bien une des pieces du temps qui meritent d'estre veües, comme feroit le bref de Mr de Chartres s'il se pouvoit avoir. Quant à *la volerie de Marescot*[5] encores seroit ce quelque consolation à ceux qu'il a tant dezobligez s'il s'en pouvoit apprendre le destail mais tout à loisir.

Si le cabinet de Mr Rubens se vend 80m francs, je n'y auray pas dutout tant de regret, parceque au moings le dict Sr Rubens aura de quoy y trouver son compte, mais je vouldrois bien que l'achepteur y eust adjousté encores quelque millier d'escus pour faire imprimer ce qu'il y a de plus exquiz afin que le public s'en ressentit.

Il me reste à vous remercier de l'arrest pour la Sorbonne et des vers. J'attendray impatiement ce que Mr Rigault promet sur l'inscription du Cardinal. Et sur ce, aprez vous avoir supplié de croire que je n'useray de voz lettres que selon voz intentions et comme je vouldrois estre faict des miennes, je finiray en vous faisant un mot d'excuse pour mon frere, qui avoit prins la plume pour vous escrire à ce matin, quand Mr l'Archevesque l'a envoyé semondre d'aller avec luy voir une de ses maisons des champs à deux ou 3 lieües d'icy, d'où il ne sçauroit estre

sous ce titre : *Catalogus librorum officinæ Elzevirianæ, designans libros, qui tam eorum typis et impensis prodierunt, quam quorum alias copia ipsis suppetit* (*Lugduni Batavorum ex officina Elzeviriana*, in-8°).

[1] *Discours sur les médailles antiques*, par Louis Savot (Paris, Cramoisy, 1627, in-4°). Le docteur Savot naquit en 1579, à Saulieu (Côte-d'Or), et mourut en 1640, à Paris.

[2] Le nom de l'auteur n'est pas indiqué dans la dernière édition du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, de Barbier.

[3] Ce ne serait pas peine perdue, littéralement : dépense inutile. Tout ce passage était en chiffres.

[4] Voir à l'*Appendice* (n° XIII) la lettre de Jacques Dupuy à Valavès du 4 janvier 1627.

[5] *Ibid.*

de retour à temps avant le despart de cette despesche. Il en sera bien marry et moy aussy, qui suis et seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 22 janvier 1627.

J'oubliois le meilleur, à sçavoir que j'ay admiré la relation que Mr de Thou vous faict de Venise[1]. Je l'aurois tousjours grandement estimé sur ce que j'avois veu paroistre de son genie, mais je le prise maintenant au centuple. Vous m'avez infiniment obligé de me faire part de cette belle piece, laquelle a bien r'enflammé l'ardeur que j'avois pour son service et pour le vostre aussy, sçaichant bien que les instructions qu'il a prinses de vous autres messieurs ont grandement aydé à former son bel esprit et à repolir son bon naturel.

Si ne fault il pas que j'obmette que nous avons eu l'honneur de voir à Marseille Mr l'evesque d'Orleans, qui y a traicté magnifiquement Mr nostre archevesque et nous touts[2]. Il travaille à de trez curieuses observations ecclesiastiques et m'en monstrà quelques unes que je trouvay fort à mon goust. Il faict des notes exactes sur Optatus Milevitanus[3] et sur quelque epistre de St Pol. Je ne luy ay sceu fournir l'edition d'Optatus de Balduin in 8°. Je luy en ay baillé deux autres, prinses neantmoings sur le texte dudict Balduin; s'il s'en rencontroit un exemplaire chez les libraires de ladicte edition de Balduin[4], je le

[1] Nous avons déjà rappelé que l'on trouvera les impressions de voyage en Italie et en Orient de François-Auguste de Thou dans la *Revue rétrospective* publiée par M. Taschereau (t. VIII et suiv.).

[2] J'aurais bien dû signaler ce beau festin donné à l'archevêque d'Aix, à Peiresc et autres grands personnages, par Gabriel de l'Aubespine, dans ma petite notice sur ce prélat (*Les correspondants de Peiresc*, fascicule VII, 1883, p. 3-14).

[3] Voir, sur Optat de Milève et sur les travaux de G. de l'Aubespine relatifs à cet auteur, l'opuscule cité dans la note précédente (p. 15 et suiv.).

[4] François Balduin ou Baudouin, né à Arras le 1er janvier 1520, mort vers 1572 ou 1573. J'ai renvoyé le lecteur du fascicule VII des *Correspondants de Peiresc* (p. 22, note 2) à l'ample et curieux article consacré au jurisconsulte Balduin dans le *Moréri* de 1759.

recouvrerois bien volontiers et cela se pourroit mettre dans un pacquet de lettres. Il estudie touts les jours neuf ou dix heures, qui est beaucoup à un homme de sa sorte, ce me semble, et ne joüe plus ce gros jeu[1]. Il se loüe fort de la suavité de ce bon air où il a recouvré le dormir à souhaict. Nous l'attendons icy[2].

---

XXXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

A PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 21 arrivà dez vendredy 5 de ce moys avec le livre de Henry VII[3] et le pacquet du Sr Berger, qui remercie bien fort son parent de la souvenance qu'il a de luy et vous du soing de luy faire parvenir ses lettres. Vostre precedante despesche du 15me n'estoit arrivée que le soir du jeudy 4me et par mesme moyen le livre de Republ. Gall.[4] pour Mr Aleandro, qui vint tout a poinct, car je faisois lors la despesche de Rome par l'ordinaire d'Avignon, qui passà la matinée suyvante, tandisque j'estois encore au lict et print le pacquet (que j'avois fermé avant que me coucher) ou j'avois mis non seulement vostre livre et vostre lettre audict Sr Aleandro mais aussy le cahier autographe des notes de Mr Rigault sur l'inscription de la petite fille de Victorinus[5], que j'envoyay à Mr le Card[in]al Barberin, estimant que si

[1] Savait-on que l'évêque d'Orléans, avant de devenir un si vaillant travailleur, avait été un si grand joueur?

[2] Vol. 716, fol. 73. — Voir à l'*Appendice* (n° XV) une lettre de Jacques Dupuy à Peiresc, du 28 janvier 1627.

[3] La traduction, dont il a été déjà plusieurs fois question, de l'ouvrage de Fr. Bacon: *Historia regni Henrici VII, Angliæ regis.*

[4] *Respublica, sive status regni Galliæ,* etc. Voir la lettre précédente.

[5] Écrivain ecclésiastique, évêque de Petabium en Styrie, mort martyr au commencement du IVe siècle. Un des meilleurs critiques du XVIIe siècle, Jean de Launoy, a composé une dissertation intitulée : *De Victorino episcopo et martyre* (Paris, 1664, in-4°).

ces MSS. de Candidus[1] et de Victorinus ne sont dans le Vatican[2], il serà infiniment aise de voir ce que ledict Sr Rigault nous en a voulu communiquer, et quand mesmes ils y seroient, que tousjours sçaurat-il fort bon gré de l'advis et de ses petites observations sur l'inscription, que j'ay trouvées bien gentiles et dont je remercie de trez bon cœur ledict Sr Rigault. Vous m'obligerez de le luy dire à la première veüe en le sallüant de ma part. Je retins bien une coppie de son cahier, mais ce fut si à la haste que je crains que ce n'ayt pas peu estre si exactement que vous vouliez et comme je desirois, mais je ne peus pas y vacquer moy mesmes, comme j'eusse faict de bon cœur, estant constrainct d'escrire aux amys de pardelà, et n'avois pas mon frere pour m'en reposer sur luy, car il estoit à Marseille, si bien qu'à faulte d'autre j'y employay son filz, mon neveu de Rians[3] et puis y donnay un coup d'oeuil un peu couramment, l'heure s'estant trouvée un peu tarde[4] pour envoyer querir d'autres gents à la ville. Il fauldrà que vous en fassiez revoir la coppie par Mr Rigault mesmes. Si ce pacquet, qui estoit du 15me, fust arrivé en son temps ordinaire je le debvois avoir receu dez le 25me du moys passé et il ne vint que dix jours encores plus tard. Je pense que les grands froids en ont esté en partie cause[5]. Celüy de l'ordinaire du 22me a esté moings retardé, car de ce qu'il eust deub estre icy dix jours aprez sa datte, à sçavoir le 1 de ce moys, il y fust seulement trois jours plus tard, et crois-je que la grosseur du libvre de Henry VII servit à

[1] Candidus, né en Isaurie, vivait à la fin du ve siècle. Il écrivit une histoire de l'empire d'Orient (de 457 à 491), dont quelques passages ont été insérés dans la *Bibliothèque* de Photius.

[2] Le cardinal Maï a découvert dans la bibliothèque du Vatican quatre manuscrits d'un autre Victorinus, surnommé l'Africain, mort en 370, et il a inséré ces quatre opuscules dans son célèbre recueil *Scriptorum veterum nova collectio* (t. III, Rome, 1828, in-4°).

[3] Claude de Fabri, baron, puis (1657) marquis de Rians, était fils de Palamède de Fabri, sieur de Valavès, et de Marquise de Thules : il devait succéder à Peiresc dans la charge de conseiller au parlement de Provence.

[4] *Tarde* pour *tardive*. L'adjectif *tard* ne figure pas dans les dictionnaires de Richelet, de Trévoux, de Littré.

[5] Voir, sur ces *grands froids* (à l'*Appendice*, n° XII), les doléances de Jacques Dupuy.

le faire chasser par les chemins. Or pour respondre à vos lettres, j'ay prins plaisir d'apprendre par vostre derniere du 21me que vous vous fussiez soulagé d'escrire par l'ordinaire du 19me, car sans mentir il n'y a raison quelquonque de vous astraindre à cette subjection deux fois la semaine, oultre que du mardy au vendredy, il n'y peult pas avoir de grandes occasions de faire remettre la main à la plume si ce n'est en l'occurrance de quelque grande affaire inopinement survenüe à la Cour et vous conseille, ains vous prie trez humblement de vous contenter (puisque vous nous voulez honnorer de voz lettres) d'en prendre la peine seulement une foys la semaine, aussy bien ne vous sçaurions nous respondre plus souvent depardeça, si ce n'est par la rencontre de quelque voye extraordinaire, et si tant est qu'il vous soit indifferent de choisir le mardy ou le vendredy, il y aurà quelque advantage pour nous si vous prenez l'ordinaire du mardy plustost que l'autre, parceque celuy là arrive à Lyon le samedy au soir et Mr de Fetan semble avoir plus de commodité de faire despescher en cez quartiers d'icy bas le dimanche que non pas le mercredy : pour le moings je vois que ses lettres sont la pluspart du temps dattées des dimanches et que les lettres de l'ordinaire du vendredy arrivées à Lyon le mercredy y ont souvent attendu celles de l'ordinaire du mardy suivant (qui n'arrivoient que le samedy) pour s'en venir ensemble soubs une mesme enveloppe, dattée du dimanche, de pardeça. Mais quand les pacquets sont contresignez, ils font scrupule de les retenir à Lyon, parceque l'on tient registre non seulement de l'heure de leur arrivée mais de l'heure de leur expedition et partement. Au reste puisque vous avez eu le soing de m'advertir par l'ordinaire du 22me que vous aviez laissé passer celui du 19me sans escrire et que vous n'en avez pas faict de mesmes par celuy du 15me de crainte qu'il ne fust esgaré quelque chose, je suis obligé de vous advertir que par l'ordinaire du 12me j'eus bien quelques lettres de mes amys, mais il n'y en eut pas de vostre part, ouy bien par touts les precedants ordinaires du moys de janvier. J'estime pourtant qu'il n'y debvoit rien avoir eu du vostre de ce coup là, mais j'eusse failly de ne vous en donner advis pour ne laisser aulcun scrupule en arriere, puis mesmes que vous nous avez

ordonné de vous accuser punctuellement les lettres[1] que vous nous ferez l'honneur de nous escrire. Or pour respondre à voz dictes lettres du 15 et 21 (car par mes dernieres du 27 du passé j'avois faict responce aux vostres du 1, 4 et 8 dudict moys) j'ay à vous remercier par un million de foys des dispositions testamentaires de feu Mr le Connestable, que je vous r'envoye et de touts ces autres extraicts et livrets curieux, qui me font perdre contenance de grande honte, quand je considere le soing et la peine que ce vous est d'en faire la pluspart de vostre main, et vouldrois bien qu'il se fust trouvé quelque moyen d'y employer Quantin[2] ou quelque autre qui seroit bien aise de gaigner à cela quelque teston[3] une foys la semaine, et comme ce vous seroit un grand soulagement, vous m'osteriez d'un grand regret et me feriez faveur singuliere d'en user ainsin et de faire payer le coppiste de l'argent de Mr Lumaga[4]. Je vous supplie de le faire ainsin dezhormais pour mon contentement et afin que vous me laissiez tant plus de liberté de disposer de vostre courtoisie en ce qui meritera mieux de venir immediatement de vostre main. Le Sr Berger a esté bien glorieux du papier que luy a faict recouvrer son parent et n'a garde de s'en vanter puisque l'affaire luy importe tant comme elle faict, vous l'en pouvez asseurer et qu'il n'abuserà jamais des graces qu'il en recevrà. J'ay prins plaisir d'apprendre par l'advis du costé des Suisses l'estat des affaires de cez

[1] Peiresc se contente ici de dire : *accuser les lettres*, comme on dit *accuser* une douleur, *accuser* son âge, tandis que Dupuy (*Appendice*, n° XVI) écrit à Peiresc, le 14 février 1627 : « J'accuse la reception de vostre lettre. » Peiresc lui-même, comme nous le verrons plus loin, emploie parfois la formule de Dupuy. Littré, dans son *Dictionnaire*, ne cite, au sujet de *accuser réception*, que des auteurs postérieurs : Bossuet, Mme de Sévigné, etc.

[2] Un copiste dont Peiresc s'était servi pendant son séjour à Paris, comme il est dit dans une des lettres suivantes.

[3] Monnaie d'argent qui, après n'avoir valu qu'un peu plus de dix sous du temps de François Ier, valut près de vingt sous à l'époque de Louis XIII.

[4] Banquier d'origine italienne dont il est souvent question dans la correspondance de Peiresc, comme dans celle du cardinal de Richelieu. On trouve dans le registre IV des minutes, à Carpentras, quelques lettres adressées aux frères Marco Antonio Lumaga et Octavio Lumaga, à Gênes, du 7 décembre 1623 au 3 avril 1625 (fol. 295-298), et d'autres adressées à un seul des deux frères, lequel était venu s'installer à Paris, du 5 juin 1625 au 9 mars 1629 (fol. 300-304).

païs là. Je me suis imaginé que ce pouvoit estre de M^r Deodati; si cela est et que vous pensiez qu'il n'eust pas desagreable que je le priasse quelques foys de m'achepter quelques livres là où il est, je l'en prierois volontiers et luy envoyerois par mesme moyen lettre de credit avec adresse à Lyon, mais il fauldroit que j'eusse quelque adresse asseurée au lieu ou il est, car j'y suis passé autres foys et trouvois que ces gents là sont merveilleusement curieux d'y faire apporter de toute sorte de livres de toutes les parties de l'Europe et y en ay achepté moy mesmes que je n'avois sceu recouvrer d'ailleurs. Je vous remercie bien humblement du S^t Athanase en grand papier qu'il vous a pleu me retenir. Je n'avois pas eu la mesme precaution de la grandeur du papier pour le deuxsiesme volume de Libanius, parceque le premier que j'ay de l'edition de 1606 n'est qu'en papier ordinaire, mais depuis y avoir mieux pensé, me ressouvenant que les pieces restantes du Libanius sont celles de l'histoire et par consequent les meilleures, il vault mieux que je le praigne en grand papier qu'en petit, quelque disproportion qu'il y doibve avoir d'entre la grandeur de ce volume avec le precedant, et vous supplie, puisqu'il est encore assez à temps, de m'en prendre un en grand papier. Que si par mesme moyen et par hazard il se trouvoit encores chez les heritiers de deffunct Morel quelque exemplaire en grand papier dud[it] premier volume de Libanius, je l'achepterois volontiers et trouverois assez de moyen de donner à quelque amy celuy que j'ay en papier commun. L'occasion de la mort dudict Morel peult avoir faict proceder à des inventaires du fonds de ses magasins, par le moyen desquels il se soit retrouvé quelque pille d'exemplaires dudict premier volume en grand papier comme il estoit curieux d'en cacher tousjours quelques uns de toute sorte de libvres pour les garder aux occasions de vente de gros assortimens, et si par mesme occasion il s'y rencontroit quelque exemplaire en grand papier du premier volume qu'il imprima de S^t Chrysostome grec et latin, ou sont les Homelies et actions ad populum Antiochenum[1], j'en achepterois volontiers un de cette forme,

[1] On lit dans le *Manuel du libraire* (t. III, col. 535): «L'édition du même père, en grec et en latin, due aux soins du P. Fronton du Duc, est un travail fort remarquable,

parceque j'ay les autres suyvants en grand papier, nonobstant que j'aye le mesme volume en papier commun. Cela soit dict à tout hazard, au cas qu'il s'en trouvast là ou que vous eussiez advis qu'il s'en peust retenir quelqu'un aux ventes d'inventaires ou chez les frippiers mesmes (s'il s'y en rencontroit) par quelqu'un de voz amys. J'avois demandé à Buon les œuvres gr[ecques] et lat[ines] de S^t Basyle le Grand[1], mais il ne m'a envoyé que le volume de S^t Basyle de Seleucie[2]. Si celles de S^t Basyle le Grand se peuvent avoir en fin papier, je les recouvrerois volontiers, sinon je me contenteray de ce qui se pourra avoir. J'ay escript à Lyon pour voir si cette edition d'Aelian s'y trouveroit, ou est le traicté de l'elephant de Gillius[3], que je n'ay poinct veu, vous remerciant de l'advis et de l'offre de l'exemplaire qui vous est debtenu, tout aultant que si je l'avois desja receu et leu, vous suppliant neantmoings de ne vous mettre pas en peine de me l'envoyer quand on le vous rendroit, parceque ma curiosité ne va pas jusques à ce point pour ce regard que je voulusse que vous missiez au hazard des chemins des livres d'une telle bibliotheque sans plus grand besoing ou esperance de quelque utilité pour le public. Si M^r Rubens a trouvé à redire à la

et que celui des Bénédictins n'a peut-être pas entièrement effacé... L'édition du père Fronton se compose de 12 vol. in-fol. Les deux premiers volumes, imprimés par Claude Morel, ont paru en 1609; mais plus tard leur date fut changée en celle de 1614, année de la publication des deux volumes suivants.» Rappelons que le cinquième volume fut publié en 1616, le sixième en 1624, et que les six autres parurent ensemble en 1636. Brunet a soin de faire remarquer qu'il existe des six premiers volumes «quelques exemplaires en grand papier».

[1] Paris, 1618, 2 volumes in-folio publiés par le père Fronton du Duc et Frédéric Morel.

[2] Les homélies de Basile, archevêque de Séleucie (440-458), ont été réunies aux œuvres de saint Grégoire le Thaumaturge dans l'édition de Gérard Vossius : *S. Gregorii Thaumaturgi sive Neocæs; Macarii ægyptii et Basilii Seleuciæ episcopi opera omnia nunc primum gr. et lat. conjunctim edita* (Paris, 1621 ou 1626, in-fol.).

[3] Pierre Gilles naquit à Albi vers 1490 et mourut à Rome en 1555. Son *Elephanti Descriptio missa ad R. cardinalem Armaignacum ex urbe Berrhœa syriaca* a été imprimée dans l'édition d'Élien de Lyon (1562, in-8°), édition qui, sauf cette addition, est la même que celle qui avait été donnée par Pierre Gilles dans la même ville en 1533 (chez Séb. Gryphe, in-4°). Voir, sur Pierre Gilles et sur son *Élien*, deux notes dans mon recueil de *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac* (1874, in-8°, p. 6 et 11).



IMPRIMERIE NATIONALE

grandeur des oreilles dans les peintures ordinaires, ce ne serà pas sans en avoir luy mesmes faict un dessein mieux proportionné pour ce regard. Je vouldrois bien que vous eussiez veu les portraicts qui ont esté tirez des peinctures antiques de Rome ou sont representez divers animaulx estranges et entr'autres des elephants qui semblent avoir les oreilles beaucoup plus petites que ceux que l'on peinct aujourd'hui, que j'estime avoir esté fort exactement desseignez sur les animaulx mesmes en leur temps et sont tirez de certaines grottes de bains qui estoient prez du Vivarium de Rome ou se gardoient toutes les bestes sauvages plus estranges. Ces peintures furent descouvertes l'an 1547 et imprimées en taille doulce en trois grandes planches qui se trouvent dans les recueils de cez grandes images des Antiquitez de Rome. Je pense en avoir veu un dans la bibliotheque de Mr du Thou, ce n'est pas chose si rare; et serois bien aise que aprez avoir veu cez images vous eussiez reveu l'elephant vivant pour voir si vous y trouveriez des actions et postures qui reviennent à celles desdictes peintures et specialement pour l'eslevement ou arrection[1] des oreilles ou r'abbaissement d'icelles et maniement des jambes. Combien que je ne vouldrois pas croire pour tout cela que parmy cette espece d'animaulx, il n'y en puisse avoir qui ayent les oreilles plus longues les uns que les autres comme les chiens, chevaulx et autres bestes mesmes des sauvages, estant bien certain que touts les cerfs n'ont pas les cornes pareilles nomplus que le corsaige. Voire entre ces images il y en a qui monstrent d'avoir l'oreille plus longue et plus large les uns que les autres, soit que la diversité de l'aage ou des païs d'ou ils viennent face diversifier la grandeur de leurs oreilles comme elle diversifie la taille et la grandeur des chevaulx et autres animaulx. Quand Mr le Card[in]al legat[2] s'en allà à Rome je luy fis present de deux chevres masle et femelle qui avoient les oreilles en forme de langue ou de spattule, si longues que quand elles paissoient à terre, leurs oreilles leur trainoient de plus de trois ou quattre doigts, dont il me sceut fort bon gré. Je les avois recouvrées du Levant et ay esté depuis marry

[1] Pour *érection*. *Érection* est dans Ambroise Paré. *Arrection* ne se trouve nulle part. —
[2] Le cardinal François Barberin, en 1625.

que je ne les avois faict portraire; mais ce seigneur passa si precipitemment que je ne m'en advisay pas que par hazard et estant en campagne. Mais vous direz avec raison que je vous entretiens bien longuement et ennuyeusement de cez badineries[1] et trouverez enfin que mon humeur trop exacte et trop punctuelle est importune, dont je vous supplie de me vouloir excuser. J'ay eu un peu de regret d'entendre que le cabinet de Mr Rubens aye à passer oultre mer, attendu qu'il ne pouvoit estre en plus dignes mains ne ou il peult paroistre davantage ne plus servir à ayder le public, et ne me sceus pas tenir d'en toucher un mot audict sr Rubens par la lettre que je vous adressay dernierement, ce que je n'eusse pas faict si j'eusse esté adverty que cette negociation meritast d'estre tenüe secrete, mais je n'en parleray plus à luy ne à personne, vous en pouvez estre sans regret. Il ferà beau voir cette Apocalypse Syriaque d'Elsevir[2] et encores plus cez epistres latines de Scaliger[3] et cet Aristarche de Heinsius[4]. Je plains infiniment la mort de ce pauvre Snellius[5], autheur du Typhis Batavus[6]. J'entends qu'il a faict aussy un Eratosthenes Batavus[7] bien curieux, que je verrois trez volontiers et vouldrois bien sçavoir au vray toutes les oeuvres qui se trouvent imprimées de sa façon[8], voire s'il se pouvoit sçavoir

[1] Littré, dans son *Dictionnaire*, ne cite, sous le mot *Badinerie*, aucun écrivain des premières années du XVIIe siècle. Peiresc se placera désormais, dans la chaîne des exemples, entre Amyot et Scarron (*Roman comique*, 1651).

[2] *Apocalypsis sancti Iohannis, ex manuscripto exemplari e bibliotheca clariss. viri Iosephi Scaligeri deprompto, edita charactere Syro, et Ebræo, cum versione latina, et notis, opera et studio Ludovici de Dieu* (*Lugduni Batavorum, ex typographia Elzeviriana*, 1627, in-4°).

[3] *Illustriss. viri Iosephi Scaligeri Iulii Cæs. a Burden F. Epistolæ omnes quæ reperire potuerunt, nunc primum collectæ ac editæ*, etc. (*Lugduni Batavorum, ex officina Bonaventuræ et Abrami Elzevir*, 1627, 1 vol. in-8°).

[4] *Danielis Heinsii Aristarchus sacer, sive ad Nonni in Iohannem metaphrasin exercitationes*, etc. (*Lugduni Batavorum, ex officina B. et A. Elzevir*, 1627, in-8°).

[5] Géomètre né en 1591 à Leyde, mort à l'âge de trente-cinq ans, le 31 octobre 1626.

[6] *Typhis Batavus, sive de cursu navium et re navali* (Leyde, 1624, in-4°).

[7] *Eratosthenes Batavus de terræ ambitus vera quantitate a W. Snellio suscitatus* (Leyde, 1617, in-4°).

[8] Voir l'énumération desdites œuvres donnée par Weiss dans la *Biographie universelle*, à l'article *Snell*.

les autres qu'il avoit desseignées[1], ce seroit encores mieux ressasier[2] ma curiosité. Comme j'avois escript jusques icy, j'ay esté interrompu par l'arrivée d'une despesche du 1 de ce moys, de la part de Mr nostre premier president[3], laquelle a esté incontinant suivye d'une vostre du 29me du passé, accompagnée à l'ordinaire de tout plein de trez belles pieces et des plus rares que puisse fournir le temps, dont je vous doibs de nouveaux remerciments. Entr'autres je vis volontiers le tiltre de cette Respub[lica] Poloniae[4] et encores plus cette espreuve de l'Apocalypse Syrique d'Elsevir et admiray d'entendre que dans Amsterdam cez gents ayent imprimé touts cez petits traictez de devotion de Bellarmin, qui ne peuvent estre que trez bons pour les avoir commodes à tenir à la main et bien imprimez[5]. L'arrest du parlement du 25 du passé est bien notable, mais l'article de l'assemblée touchant la deffence de la communication avec les ambassadeurs ne le serà pas moings, si on en demeure là. Il falloit bien un acte tel que celuy que l'evesque de Verdun a faict contre le lieutenant Gillet pour achever un si bel ouvrage et je m'estonne qu'il ayt esté faict dans la ville sans que le gouverneur ayt trouvé moyen d'empescher qu'il n'en sortit. L'advis de Brusselles m'a agreé principalement en ce qu'il me faict esperer que nous verrons bientost quelque exemplaire du plan de ce canal du Rhein, puisqu'il y en a des imprimez, ne doubtant pas qu'ils ne soient bientost contrefaicts à Paris et que Mr Tavernier ne soit bien aise de m'en envoyer comme je l'en prie. Pour ce qui est des galanteries du temps, il y a tousjours bien eu a regretter, mais je pense que maintenant s'il y a des actions bien loüables il y en a bien d'autres à deplorer et en si grand nombre

[1] Snell laissa un ouvrage inachevé, qui fut terminé et publié par Martin Hortensius, de Delft : *Doctrinæ triangulorum canonicæ libri quatuor* (Leyde, 1627).

[2] Littré ne cite pas d'exemples de l'emploi de *ressasier* et rappelle que la forme *resasier* représente *re* et *satiare*. Dans l'ancienne langue provençale, on employait à la fois *rasaciar* et *resaciar*.

[3] Ce premier président était, depuis 1621, Vincent-Anne de Maynier d'Oppède.

[4] *Respublica, sive status regni Poloniæ, Lituaniæ, Prussiæ, Livoniæ*, etc. (*Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana*, 1627, in-24).

[5] L'édition des traités de Bellarmin faite à Amsterdam porte cette rubrique : *Coloniæ Agrippinæ, apud Cornelium ab Egmont*, 1626.

que je vous serois trop ennuyeux aprez deux feuilles remplies de vous en vouloir entretenir. Vous m'en dispenserez pour ce coup, et aprez m'estre conjouy avec vous du favorable traicté de Mr de St Amand, qui en estoit bien digne[1], je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

Par la vostre du 29me vous accusez cinq de vos despesches du moys de janvier y comprenant celle là, mais j'y en ay trouvé six du 1, 5, 8, 15, 22 et 29me, qui nous sont aultant de reproches de n'y apporter de correspondance mieux proportionée que nous ne sçaurions faire en ce mauvais païs icy.

Cez quattre relations d'Angleterre sont excellentes et cez soldats qui parlent si librement sont de bien bons compagnons[2].

---

## XXXVIII

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

Je respondray ce coup cy à voz deux lettres du 14 et 18me du passé et aprez vous avoir faict mes trez humbles remerciments des dispositions testamentaires de feu Mr le Connestable (qui nous estoient importantes en nostre particulier à cause des affaires que nous avons eu à desmesler avec cette maison) ensemble du soing qu'il vous plaict vouloir prendre de me faire avoir une empreinte du seau des regents que St Louys avoit laissez[3] et d'accompagner de vostre recommandation la lettre que j'es-

[1] Quoique Peiresc écrive *Saint-Amand*, il veut certainement parler du poète Marc-Antoine Gérard de *Saint-Amant*, car, comme je crois l'avoir montré (*Appendice*, n° XV), ce fut bien ce poète qui faillit être nommé archevêque de Toulouse.

[2] Vol. 716, fol. 75. — Cette lettre, qui ne porte point de date, doit avoir été écrite dans les premiers jours de février 1627.

[3] Nous avons déjà vu que saint Louis, avant de quitter pour la seconde fois la France, confia (1270) le gouvernement du

crivois à M[r] Rubens, comme aussy de la communication que vous m'avez daigné faire de cez pieces de Verdun et de cez notes de M[r] Rigault sur l'inscription de la Tulliana, petite fille de Victorinus, dont je vous serois à jamais bien redevable. Il fault que je deplore avec vous le malheur d'un siecle ou nous voyons de si mauvaises dispositions, qui vont esbransler la plus part des fondements plus solides de ce pauvre estat sur des subjects bien chetifs et pour crainte de desdire ou desadvoüer un homme qui estoit tenu en si peu de consideration comme estoit l'autheur du livre qui á tant faict de bruict[1], bien marry de ne vous en pouvoir entretenir à souhaict, mais on anticipe un peu le temps qu'on m'avoit donné pour cette despesche. Vous m'en excuserez s'il vous plaict. J'ay esté infiniment aise de l'occasion que vous avez prinse d'escrire à Mg[r] le Car[din]al Barberin et ne doubte poinct que vous ne receviez de sa part la correspondance telle que vous pourriez attendre d'aulcun autre de sa condition, vous tenant en l'estime qu'il vous tient, et n'y eut poinct eu d'inconveniant quand vous luy auriez envoyé les notes de M[r] Rigault sur son inscription parceque de vostre part il n'y avoit rien à craindre ne de la sienne aussy; mais vous avez voulu en cela faire paroistre l'un et l'autre ce qui estoit de vostre modestie. Je l'ay donc faict moy mesmes par le courrier qui passa la matinée suyvante du soir que je les avois receües et ne manquay pas d'y adjouster les tesmoignages que je debvois de vostre merite et de celuy de M[r] Rigault, marry de n'avoir peu m'en acquitter plus dignement. J'ay veu avec un grand plaisir ce peu que j'ay peu parcourir de l'histoire du regne de Henri VII : c'est grand daumage que l'autheur soit mort avant que finir les beaux ouvrages qu'il avoit commancez. J'attends la responce de M[r] Ranchin[2] touchant le recueil que feu son

royaume à Matthieu de Vendosme, abbé de Saint-Denis, et à Simon de Nesle, de la maison de Clermont de Beauvaisis. (*Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. V, p. 123.)

[1] Le P. Santarelli, auteur du *Tractatus de hæresi*, etc. — Voir à l'*Appendice*, sous le numéro XV, la lettre de Jacques Dupuy du 29 janvier 1627.

[2] C'était Antoine Ranchin, conseiller du roi en ses conseils et avocat général en la Cour des aides de Montpellier, mort au mois de juin 1637, à l'âge de soixante-trois ans. La lettre dont parle Peiresc, et qui est con-

parent[1] avoit des pieces du concile et faicts plus de cas du livre de la Revision qu'il en avoit dressée puisque vous y trouvez de bonnes choses. J'avois escript à Lyon pour en recouvrer du costé de Geneve, mais s'il s'en rencontre à Paris, je le payeray volontiers. Quant aux camayeulx de Mr Rubens, je tiens asseurement qu'il les vous communiquerà trez volontiers à vous, mais parceque je sçay qu'il en est veritablement fort jaloux de crainte que quelqu'un ne les contrefasse et ne le previenne en son desseing qui est d'un peu longue haleine, il serà bon qu'en le luy demandant vous luy tesmoigniez le soing que vous aurez de ne les poinct communiquer. Que si vous ne trouvez bon de le dire vous mesmes, lorsqu'il me respondrà à ma derniere lettre, je ne luy feray pas de replique sans luy mander vostre desir en cela et l'asseurer de vostre punctualité à ne pas manquer à la parolle que vous luy donnerez de ne les pas laisser sortir de voz mains, voire mesmes à ne les pas laisser voir trop librement qu'à des amis bien particuliers. La barque de Rome[2] n'est pas encor arrivée tant les vents de tramontane[3] ont esté en regne comme ils sont encores, mais il semble d'aujourd'huy que le temps se veuille addoucir (car vous n'avez pas estéz seuls à ressentir le grand froid) et par consequant nous aurons tant plus tost les livres de Rome et specialement celuy que je vous ay promis de Mr Aleandro, et sur ce je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 10 febvrier 1627.

servée à Carpentras dans le registre V des minutes (fol. 418), porte la date du 19 janvier 1627. Je m'occuperai de ce Ranchin et de son frère, François, tour à tour élève, professeur et chancelier de l'université de médecine de Montpellier, dans un des prochains fascicules des *Correspondants de Peiresc*.

[1] Ce parent était un oncle d'Antoine et de François, un frère de leur père : il s'appelait, comme nous l'avons vu (lettre XXXV), Guillaume Ranchin.

[2] La barque qui faisait le service postal entre Rome et Marseille.

[3] On sait que sur la Méditerranée c'est le nom du vent du nord. Littré ne cite, sur ce mot pris dans ce sens particulier, qu'une phrase de Saussure.

Je vous envoye un registre que je vous prie de ne pas monstrer, ou vous verrez que en consequance d'un reglement des pauvres Mr nostre Archevesque n'a pas voulu insister à la pretention de ses deux derniers devantiers immediats concernant le lieu jusques ou ils vouloient faire porter leur croix dans le palais; et par occasion j'y ay adjousté une coupple d'exemplaires de l'arrest des pauvres, dont je vous prie d'en bailler un à Mr de Lomenie, si vous estimez que cela entre dans sa curiosité comme aussy un exemplaire de la proposition faicte sur le mesme subject.

Mr d'Orleans vient de me r'envoyer de Marseille un fagot de livres[1] qu'il avoit à moy pour en avoir d'autres que je luy feray tenir. Il m'a par mesme moyen envoyé une lettre que Mr Rigault luy escript sans datte, ou j'ay esté bien aise d'apprendre le dessein qu'a ledict Sr Rigault de donner ses observations sur Tertullian[2]. Je vouldrois bien qu'elles fussent desjà au jour. J'y ay aussy fort volontiers apprins que Mr Saulmaise eust quelque chose sur Pline prest à mettre sous la presse[3], mais marry de voir les incommoditez qu'il a eües de sa santé et qu'on le nous veuille enlever d'Angleterre[4] ou je le plaindrois bien, et ne sçay si tout ce qui luy serà promis luy pourrà estre bien tenu dans les necessitez de cet estat là aussy bien que en celuy cy. Ledict Sr d'Orleans s'est fort heureusement r'acquitté de ses pertes au jeu et travaille à l'estude ou il faict des merveilles.

J'ay retenu les testaments de Mr le Connestable pour la prochaine foys à cause que la despesche estoit desjà trop grosse[5].

[1] *Fagot* pour *paquet* n'est cité dans le *Dictionnaire* de Littré qu'une seule fois et sous le nom de Mme de Sévigné.

[2] Jacques Dupuy écrivait à Gevaerts le 21 janvier 1628 (Recueil Gachet-Rubens, p. 165) : «M. Rigault a maintenant soubs la presse quelques observations sur Tertullien, avec le texte de quelques traités corrompus qu'il a restitués sur les manuscripts. Quand l'ouvrage sera achevé, nous vous l'envoierons.» Le recueil annoncé (*Tertulliani operum libri IX*, etc.) parut seulement en 1628 (Paris, Robert Estienne, in-8°).

[3] *Plinianæ Exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora*, etc. (Paris, 1629, 2 vol. in-fol.).

[4] C'est-à-dire que de l'Angleterre on veuille l'enlever à la France. On sait que ce ne fut pas l'Angleterre, mais la Hollande qui l'emporta sur la France.

[5] Vol. 716, fol. 79. Voir à l'*Appendice* (nos XVI et XVII) deux lettres à Peiresc : une de Pierre Dupuy, du 14 février 1629; l'autre de Jacques, du 23 du même mois.

XXXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu à ce matin 24 febvrier vostre gros pacquet du 12me ou estoit le livre de Mr Godefroy des Mariages du Roy et de la Royne d'Espagne[1] avec le Petronius et les papiers de l'an 1562, ce tout fort bien conditionné, la grosseur ayant servy de passeport pour le faire venir et partir de Lyon dez le 17me sans attendre au dimanche suyvant comme de coustume. J'avois receu dimanche dernier 21me de ce moys soubs une seulle enveloppe de Lyon du 14me vostre petit pacquet du 5me avec un autre assez gros du 9me, qui avoit servy à chasser le plus petit et eu par mesme moyen le livre de Mr du Chesne de sa Bibliotheque des Historiens de France[2], pareillement fort bien conditionné, ensemble tout plein de papiers curieux dont je vous renvoye seulement celuy du 4 janvier selon vostre ordre, puisqu'en celuy là seul vous aviez marqué la stipulation du renvoy, ne pouvant vous rendre assez de remerciments de la continuation de voz bienfaicts et honnestetez, si surabondantes qu'il n'y a plus moyen d'esperer de vous en rendre jamais de revanche, qui ayt de la proportion avec la moindre partie de voz obligations. J'ay prins un grand plaisir aux lettres de Rome du 13 et 18 janvier et ne me puis persuader que la protection d'Aragon n'ait esté laissée ou qu'elle ne le soit bien tost, au cas que sans y penser assez meurement, il y en eut quelque sorte d'acceptation. Cette relation du 4 janvier me semble trez importante aussy bien que la suite du 2me febvrier, et trouve une bien foible consolation dans la clause detectante[3] adjoustée en l'arrest du 29 janvier, et certainement vous m'avez infi-

[1] Théodore Godefroy avait publié (Paris, 1627, in-4°) *L'ordre et cérémonies observées aux mariages de France et d'Espagne.*

[2] *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'histoire de France* (1618, in-4°; seconde édition, 1627, in-4°).

[3] De *detegere,* découvrir. Le mot n'est dans aucun de nos dictionnaires.



IMPRIMERIE NATIONALE.

niment obligé de marquer si exactement le destail d'une telle affaire. Dieu veuille avoir plus de soing de nous que nous n'en avons nous mesmes dans nostre necessité plus urgente. L'inventaire du contenu de cette premiere carraque eschoüée au Cap Breton[1] est bien curieux et ce que vous y aviez supplée de l'autre eschoüée au Cap de Busch[2] et de ce qui s'en escript de Brusselles esclaircit bien et les doubtes qui se pourroient concevoir sur ce subject et un autre chetif memoire qu'on nous a envoyé ici du Languedoc, dont vous aurez la coppie cy joincte, ou je ne trouve rien de plus notable que cet ordre du conseil des Indes de ne pas permettre le deschargement des carraques en Galice et de les avoir hazardées à un tel peril, plustost que de contrevenir à l'ordre, si tant est que cela soit veritable comme il est escript en ce memoire, ce qui se verifierà assez par succession de temps et merite ce me semble de n'estre pas negligé. Les particularitez de la continuation du canal de la Meuse à Anvers sont bien agreables dans la lettre de Mr Rubens[3]. Je crois bien qu'on ne tardera pas d'en faire des plans exactement representez. L'affliction de ces pauvres bourgeois qui ont perdu leurs deux filles d'un seul coup de pistollet si desastreux est bien digne de compassion, mais ceux qui ont fait le coup ne semblent pas si coulpables, si cela s'est faict sans dessain de viser aux fenestres. Tant y a que voila de la belle matiere pour exercer le loisir de quelque gentil esprit aussy bien que l'evasion de cette nymphe irlandoise. J'ay

[1] Aujourd'hui commune du département des Landes, arrondissement de Dax, canton de Saint-Vincent-de-Tyrosse. Voir dans la *Revue de Béarn, Navarre et Landes* (livraison de janvier-mars 1884, p. 89-92) un article intitulé : *Un naufrage à Capbreton en 1627*, où j'ai publié, d'après les manuscrits de Carpentras, l'arrêt du parlement de Bordeaux relatif aux vaisseaux espagnols échoués sur les côtes comprises entre les embouchures de l'Adour et de la Gironde.

[2] Aujourd'hui la Teste-de-Buch, chef-lieu de canton du département de la Gironde, arrondissement de Bordeaux, à 50 kilomètres de cette ville et sur la rive méridionale du bassin d'Arcachon.

[3] On ne trouve pas dans le recueil de M. Émile Gachet la lettre où Rubens entretenait les frères Dupuy du canal de la Meuse à Anvers. C'est l'occasion de citer une plaquette intitulée : *Lettre au roi, De l'importance du canal que le roi d'Espagne fait tirer des rivières du Rhein et de la Meuse, à Gueldres*, etc. (1627, in-8°).

veu trez volontiers vostre catalogue de la petite bibliotheque de poetes et historiens de cette petite edition des Païs Bas, et m'estant faict apporter touts ceux que mon frere avoit apportez de Paris, j'ay trouvé que j'avois tout le contenu de vostre catalogue, excepté le Silius Italicus pour les anciens. Mais du reste il me manque, oultre cez 5 traictez de Bellarmin (que je prendrois volontiers doubles et triples s'il s'en trouve à commodité plustost que de les laisser rendre au libraire), touts ces trois petits recueils *de Rep[ublica] Romana*[1], *de Rep[ublica] Veneta*[2] et *de Rep[ublica] Anglorum*[3], car vous m'avez envoyé celuy *de Rep[ublica] Galliae* et le *Petronius*, et seray trez aise qu'il vous plaise me retenir à l'advenir touts ceux qui se continüeront d'imprimer en pareille forme. Je feray promptement relier le livre de Mr Godefroy pour en faire lecture le plus tost que je pourray, estimant infiniment tout ce qui part de sa main, mais je plains bien qu'il s'accoustume à faire imprimer si petit nombre d'exemplaires, car cela m'oste le moyen d'en faire part à des amys, auxquels je serois bien aise d'en pouvoir faire part, si l'imprimeur en vendoit. Je suis tousjours demeuré en arriere d'un exemplaire en blanc de sa *Genealogie d'Austriche*[4] que j'ay bien regrettée, m'ayant faict part de celles de Portugal[5] et de Lorraine[6] d'une coupple d'exemplaires chascune en beau grand papier, mais de l'autre d'Austriche, j'en suis demeuré privé; c'est pourquoy, puisqu'il m'en souvient et que je vois bien qu'il ne fault pas s'attendre qu'il s'en puisse trouver

[1] *Respublica romana. Honori urbis æternæ P. Scriverius restituit* (*Lugd. Bat., ex officina Elzeviriana*, 1626, in-24). Il y eut (*ibid.*) deux autres éditions en 1629.

[2] *Gasparis Contareni patricii Veneti, De Republica Venetorum libri quinque. Item synopsis Reip. Venetæ, et alii de eadem discursus politici* (*Lugd. Bat., ex officina Elzeviriana*, 1626, in-24). M. Alphonse Willems (*Les Elzevier*, p. 68) fait observer que c'est la reproduction d'un traité imprimé d'abord à Paris, chez Mich. Vascosan (1543, in-4°) lequel a été souvent réimprimé, et que les Elzevier donnèrent, sous la date de 1628, deux autres éditions plus complètes du *De Republica Venetorum.*

[3] Peiresc veut sans doute parler du *Respublica, sive status regni Scotiæ et Hiberniæ. Diversorum autorum* (*Lugd. Batav., ex officina Elzeviriana*, 1627, in-24). Les Elzevier n'ont publié aucun recueil intitulé *De Republica Anglorum.*

[4] *De la vraye origine de la maison d'Autriche* (Paris, 1624, in-4°).

[5] Paris, 1610, in-4°.

[6] Paris, 1624, in-4°.

à vendre, je vous supplie de trouver moyen d'en retirer quelque exemplaire ou de luy ou de quelqu'un de ses amys, s'il s'en puelt avoir, en eschange de quelque autre livre que vous pourriez achepter, car toute sorte de gents ne sont pas si curieux de ces livres là comme d'autres de plus d'usage commun. Mais soit pour cela, en cas que vous en puissiez avoir ou pour d'autres livres in 4°, c'est la vérité qu'il se fault contenter de les ployer et les envoyer sans les battre ne roigner, car en les battant aprez leur arrivée on les redresse bien et s'ils sont battus une foys, le faux ply qui s'y faict aprez pour les enclorre en des pacquets ne s'efface jamais bien et le livre ne se peult jamais si proprement relier. Quant à l'Optatus Milevitanus mon relieur l'a relavé et a fort proprement effacé des macules de mouilleure qu'il y avoit de longue main (car vostre pacquet estoit fort bien venu) et me l'a relié aussy gentilment que guieres d'autres qui se relient en voz quartiers, le tout dans 24 heures pour ne pas laisser languir Mr d'Orleans[1]. Lequel m'escript de voir si dans le Vatican il ne s'en trouveroit pas de M. S., de sorte que j'en escriray à Mr Aleandro par le prochain ordinaire. Il n'y auroit pas de danger que vous sondassiez un peu cez messrs des Païs Bas pour voir s'il ne s'y en trouveroit poinct de M. S. Mr Grottius en sçaurà possible des nouvelles. Le livre de Mr du Chesne de la Bibliotheque des Historiens François me faict bien desirer qu'il se voulust resouldre et voz libraires de Paris d'entreprendre une compilation de tous les historiens qui se pourroient mettre ensemble[2], au moings de ceux qui ne font pas de gros volume à part, afin qu'on eust moyen de les voir touts par ordre comme avoit aultres foys entreprins Mr Labbeus[3]. Il fauldroit voir de luy faire plustost donner quelque pot de vin[4] pour relascher ceux qu'il

[1] Gabriel de l'Aubespine.

[2] Ce vœu devait être exaucé en partie quelques années plus tard, et Peiresc put, avant de mourir, voir le premier volume de la précieuse collection intitulée : *Historiæ Francorum scriptores coætani, ab gentis origine usque ad Philippi IV tempora* (Paris, Séb. Cramoisy, 1636-1639, 5 vol. in-fol.).

[3] Charles Labbé, né à Paris en 1582, mourut en cette ville en 1657. Voir sur cet érudit diverses notes dans le tome II des *Lettres de Jean Chapelain*, p. 3. Je ne crois pas que les biographes de Ch. Labbé aient signalé le projet qu'il avait eu de publier nos anciennes chroniques.

[4] L'expression n'a été trouvée par Littré

avoit retirez pour tel effect de divers endroicts, afin que le public n'en demeurast pas frustré. Je n'avois pas demandé cez Voyages anglois, attendant une autre occasion d'emploitte[1] et Buon m'eut bien faict plus de plaisir de m'envoyer de quoy parfaire plusieurs pieces que j'ay de luy ou il manque des volumes entiers. Mais cez gents là ne songent qu'à debitter ce qu'ils ont sans se soussier des reproches qu'ils peuvent encourir, dont ils ne se soussient guieres. Je n'ay jamais sceu obtenir de luy qu'il m'envoye par la poste à l'advance un roolle des livres qu'il me vouldroit envoyer avec la taxe de leur prix pour en laisser ce que je ne vouldrois pas : des livres qu'il m'envoya dernierement, il s'en feroit une balle de ceux que j'avois desja, ce qui est bien importun, et Dieu veuille qu'il n'ayt encores à ce coup cy laissé le S^t Basile (comme les autres foys) pour y mettre les livres anglois, dont je n'avois pas de besoing comme de l'autre, et qu'il n'ayt encores fourré dans sa balle le S^t Athanase que vous m'avez envoyé et que j'attends au premier jour. J'aurois volontiers un exemplaire de la version espagnole de l'Argenis et vouldrois bien que ce Pellicer[2] eust esté plus heureux que Marcassus[3]

que dans des écrivains postérieurs, Hauteroche, Dancourt, Regnard, Saint-Simon.

[1] Pour *emplette.* La forme *emploitte* est une forme du XVI^e siècle adoptée notamment par Vincent Carloix, par Bonaventure Opérices, par l'auteur du *Secret des finances de France,* le prétendu *Froumenteau* (que l'on croit être Nicolas Barnaud), par Michel de Montaigne, etc.

[2] Le père Niceron (*Mémoires,* t. XVII, p. 297) mentionne la traduction espagnole de l'*Argenis* (Madrid, 1626, in-8°); il nomme l'auteur Joseph Pellicier de Salas. Voir dans la *Bibliotheca nova* d'Antonio un article considérable sur Pellicer (édition de Madrid, 1783, in-fol., p. 811-816). Pellicer naquit à Saragosse le 22 avril 1602 et mourut à Madrid le 16 décembre 1679. D'après Antonio, l'*Historia de Argenis y Poliarcho, 1^a parte,* parut dans le format in-4°. Ticknor a dit quelques mots de Pellicer considéré comme commentateur de Gongora (*Hist. de la litt. espagnole,* traduite par Magnabal, t. III, 1872, p. 64).

[3] Pierre de Marcassus, né à Gimont (Gers) en 1584, mourut en décembre 1664 à Paris, où il était avocat au parlement et professeur. Une notice complète nous manque encore sur ce littérateur, qui fut très fécond. Je me suis occupé de lui, à propos de sa traduction des Odes d'Horace, dans la *Revue d'Aquitaine* de 1868 (t. XII, p. 542-549). Il y aurait plus de cinquante publications de Marcassus, soit en vers, soit en prose, à examiner ainsi. Pour ce qui regarde sa traduction de l'*Argenis* (Paris, Buon, 1625), je renverrai à l'étude déjà citée de M. Jules Dukas sur le *Satyricon* (p. 73).

et que cez autres qui s'en sont meslez pour le françois[1]. J'ay receu une lettre de Mr Tavernier du 27 janvier par un messager de pied portant qu'il a faict mouller par Sergent le seau dont vous m'escrivez et m'estonne bien qu'il ne vous ayt remis et l'original et l'empreinte comme il debvoit faire incontinant. Il est un peu negligent. Il fut imprimé en 1615 un livre in fol. *De Vitis Imperatorum* cum effigiebus et symbolis ex numismatibus Octavii de Strada, Francofurti apud Io. Bringerum[2]. J'en ay donné sept ou huit exemplaires à de mes amys et ne m'en est pas mesmes demeuré pour moy, dont je me passerois bien, mais je suis encores si fort persécuté d'un autre qui veult que je luy en donne un, qu'il fault tascher d'en trouver quelqu'un s'il est possible. J'ay veu que voz libraires en avoient tant qu'ils ne s'en pouvoient desfaire et vous supplie de m'en faire chercher plustost en blanc que relié, mais en deffault du blanc j'en prendray bien un relié. Je suis par mesme moyen persécuté pour un autre livre in fol° d'environ mesme temps, dont j'ay oublié le tiltre preciz, mais il contient des medailles des princes modernes unius seculi, battües depuis l'an 1500 jusques en l'an 1600, imprimé aussy en Allemagne[3]. J'en avois eu un exemplaire en plus beau papier que le commun, car le commun est du pire papier d'Allemagne. Je l'avois presté à Mr Tavernier, qui le monstrà à Mr Hallé maistre des Comptes, lequel ne le luy voulut jamais rendre[4]. On m'avoit faict

[1] Parmi ces *autres*, je ne vois que Nicolas Coeffeteau, évêque de Dardanie en 1617, évêque de Marseille en 1621, mort le 21 avril 1623, l'auteur de : *Histoire de Poliarque et d'Argenis abrégée et traduite du latin de Jean Barclay, avec le promenoir de la reine à Compiègne* (Paris, 1621, in-8°).

[2] Octave de Strada, fils de Jacques, Mantouan d'origine et vivant au XVIe siècle, avait utilisé, dans la *Vie des empereurs*, les nombreux dessins de son père. Voir dans le *Manuel du libraire* (t. V, col. 557) le titre complet d'un recueil où déjà avaient été décrites les richesses de la collection de Jacques de Strada : *Epitome du thresor des antiquitez, c'est-à-dire pourtraits des trois medailles des empereurs... de l'étude de Jacques de Strada...* (Lyon, 1553, in-4°.)

[3] C'est l'ouvrage de Joseph-Jacques Luckil : *Sylloge numismatum elegantiorum, quæ diversi imperatores, reges, principes, etc., ab anno 1500 ad annum 1600 cudi fecerunt* (Argentinæ, 1620, in-fol.).

[4] Un tel homme ne pouvait qu'être un fervent bibliophile. Aussi sa collection futelle célèbre. Gabriel Naudé le compte parmi les savants qui ont été le plus judicieux dans le choix de leurs livres, et le P. Jacob dé-

esperer que j'en pourrois recouvrer un autre d'aussy bon papier que le mien ce qui me fit negliger d'en achepter un autre exemplaire du commun et maintenant je serois bien aise d'en avoir un s'il s'en trouve pour me descharger de l'importunité qu'on me faict pour en donner un de pardeça à un homme curieux. Si vous rencontriez un livret in 4° d'Alemagne intitulé Oculus, hoc est fundamentum opticum Christoph. Scheiner Societ. Jesu[1], Oenopenti apud Danielem Agricolam 1619 4°, vous me feriez plaisir de m'en achepter un exemplaire. Au surplus vous me ferez faveur singuliere de faire mes recommandations à Mr Deodati, puis qu'il vous est allé voir et qu'il avoit autres foys agrée les offres que je luy avois faictes de mon service. J'ay tesmoigné à Mr Marchier la souvenance que vous avez de luy, lequel vous en remercie trez humblement et vous supplie de luy continüer tousjours l'honneur de voz bonnes graces. Mon frere vient d'arriver en bonne santé, Dieu mercy, de retour de son voyage d'Ieres et me promet une grande assiduité à l'advenir pour me soulager un peu, dont j'ay grand besoing. Il vous baise trez humblement les mains, attendant qu'il s'acquitte mieux de son debvoir envers vous et envers Mr du Puy vostre frere, et sur ce, n'ayant pas de nouvelles, je finiray mes importunitez pour ce coup, dont il estoit meshuy temps et vous asseureray que je suis de tout mon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 24 febvrier 1627.

Si j'avois un autre Optatus Milevitanus je l'envoyerois à Rome pour y pouvoir cotter les diverses leçons des MSS. s'il s'y en trouve au Vatican, et s'il ne s'en peult avoir de l'edition de Balduin, comme je pense

clare que sa bibliothèque était *bonne et curieuse*.

[1] Christophe Scheiner naquit près de Mindelheim (Souabe) en 1575 et mourut à Neiss (Silésie) en 1650. Voir le titre complet (il n'a pas moins de dix-huit lignes) de la description de l'œil due au savant astronome, dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. III, in-fol. col. 603).

qu'il seroit difficile, je me contenteray de celle de Commelin de l'an 1599 8°, mais je vouldrois s'il estoit possible l'avoir en blanc plustost que relié pour mieux proffiter les marges et vouldrois bien avoir par mesme moyen *Gesta Collationis Carthaginensis habitae Honorii Caesaris jussu inter Catholicos et Donatistas*, publié par feu Papyrius Massonus[1] et reimprimé par Commelin l'an 1596 8°, qui se vend conjoinctement avec l'Optatus susdict.

Si par occasion vous rencontriez quelqu'un des livres inserez au billect cy joinct, il n'y auroit pas de danger de les retenir pour moy, puisque vous daignez en prendre la peine, principalement le Clement Alexandrin f°, graec. et lat.[2], le Ptolemée[3], *Annales Treverorum* f° et le *Chronicon Wormatiense* 4° et le Simplicius in Aristotelem[4]. Je serois bien aise d'avoir aussy le Ritherusius[5] ad l. XII Tabular. 4°[6] et une autre piece du mesme autheur intitulée IUS IUSTINIANEUM 4°[7], ensemble tout ce que vous pourriez rencontrer de cez docteurs modernes allemans qui ont escript specialement sur les loix de Justinian[8].

[1] Jean-Papire Masson, né en 1544 à Saint-Germain-Laval (Loire), mort à Paris en janvier 1611. Niceron dit (*Mémoires*, t. V, p. 195), au sujet des *Gesta collationis*, etc. : «C'est Papire Masson qui a donné le premier au public (Paris, 1589, in-8°) les actes de cette conférence, qui ont paru ensuite avec les corrections de P. Pithou, Paris, 1631, in-8°.»

[2] *Opera, gr. et lat., quæ extant. Dan. Heinsius textum gr. recensuit, interpretationem veterem locis infinitis meliorem reddidit*, etc. (Leyde, 1616, in-fol.)

[3] Probablement le Ptolémée grec et latin publié par P. Bertius (Amsterdam, 1618, in-fol.) sous ce titre : *Theatri geographiæ veteris tomus prior, in quo Cl. Ptolemæi geographiæ lib. VIII, gr. et lat.; græca ad codices*, etc.

[4] Je ne trouve aucune édition des Commentaires de Simplicius plus récente, en ce qui regarde le grec, que 1551 (Bâle, in-fol.), et, en ce qui regarde la traduction latine, que 1564 (Venise, in-fol.).

[5] Conrad Rittershuys, en latin *Rittershusius*, jurisconsulte et philologue, naquit à Brunswick en 1560, professa le droit à Altorf et mourut dans cette ville en mai 1613.

[6] *Dodecadeltos, sive in XII Tabularum leges commentarius novus* (Strasbourg, 1616).

[7] *Jus Justinianum, sive Novellarum Justinianarum methodica expositio* (Strasbourg, 1615).

[8] Vol. 715, fol. 81.

XL

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

J'ay aujourd'huy receu fort à propos vostre despesche du 12$^{me}$ en temps de feriat pour avoir plus de moyen et de commodité de vous respondre et à M$^r$ vostre frere, estant bien fasché de n'avoir à present des meilleurs moyens de satisfaire à mon debvoir que par des simples compliments que je n'ose reiterer, peur d'offencer vostre modestie et bonté incomparable, mais il fauldrà attendre les occasions de nous en acquitter quelque jour, si Dieu veult que nous le puissions, et me contenteray de vous remercier trez humblement de la peine que vous prenez si volontiers pour nous et de l'importunité dont vous vous estes chargé pour l'impatiance de M$^r$ Lumaga, lequel n'avoit pas faict autres foys la difficulté qu'il a faicte à present. En quoy il n'y a pas grand danger, puisque meshuy vous avez prins la peine de voir conter l'argent qui estoit ce que je taschois d'esviter et de faire que sur voz billets les libraires allassent eux mesmes prendre leur conte chez M$^r$ Lumaga, comme ils ont faict autres foys, et ne serà pas de besoing que vous en bailliez au S$^r$ Tavernier, parceque j'y pourvoiray d'ailleurs, si tost que j'auray ce qu'il m'a envoyé avec l'Athanase afin que je puisse soulder son conte entierement. Il ne manquerà pas de quoy employer ce peu qui vous resterà aprez le payement de l'Athanase et de cez autres livres que j'ay demandez à M$^r$ vostre frere, principalement [si] la foire de Pasques apporte rien de curieux, et mesmes les coppistes en prendront bien leur bonne part, puis que vous trouvez bon de leur laisser transcrire ce que je vous ay demandé, en quoy certainement vous m'obligez beaucoup. C'est la verité que l'eminance des noms de

l'Hospital[1], de Pybrac[2] et de la Guesle[3] avoient frappé mon oreille et meu ma curiosité et bien que possible leur ouvrage n'y responde pas assez, je ne laisray pas de voir trez volontiers leurs sentiments; mais si entre les autres de moindre nom soit anciens ou modernes il y a quelque piece que vous jugiez bonne par dessus le commun sur cette matiere, vous m'obligerez beaucoup de me la faire transcrire par mesme moyen, soit par Quentin ou par autre de mesme profession. J'attends encore avec impatiance la responce de Mr Ranchin touchant les recueils de feu son parent et ne fauldray pas de vous communiquer tout ce que j'en pourray apprendre. Mais quelqu'un m'a dict que le medecin[4] a tout gospillé[5] et tout vendu, dont je serois bien marry. On travaille à l'extrait des registres du concile et espere que vous en demeurerez satisfaict. J'y ferai adjouster les attestations qui y sont authentiques sçavoir en l'un des volumes (qui est celuy des decrets canoniques) celle des cardinaulx qui estoient presidants du Concile et furent depuis papes, et en l'autre celle des deux notables prelats dudict concile, qui est le volume des actes ou sont inserées les bulles que je faicts mettre ad longum, parceque je les feray collationner au bout et signer en forme probante. On m'a donné quelque vent[6] de certaines pieces des conciles

[1] Michel de l'Hospital, né à Aigueperse, en Auvergne, vers 1505, mourut le 13 mars 1573. Maître des requêtes en 1553, il fut premier président de la Chambre des comptes en 1554 et chancelier de France de mars 1560 à février 1573. Voir le plus récent et le meilleur des livres dont il a été l'objet: *Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France*, par F. Dupré-Lasale (Paris, 1875, in-8°).

[2] Guy du Faur de Pibrac naquit en 1529, à Toulouse, et mourut le 27 mai 1584, à Paris. On sait qu'il représenta la France au concile de Trente en 1562. Voir *Vie de Guy du Faur de Pibrac*, par Guillaume Colletet de l'Académie française, *publiée avec notes et appendices* (Paris, 1871, in-8°).

[3] Jean de la Guesle, mort en 1588, fut premier président du parlement de Bourgogne, avant d'être procureur général au parlement de Paris (1570). Il ne faut pas le confondre avec son fils, Jacques de la Guesle, qui lui succéda dans la charge de procureur général et qui mourut en 1612.

[4] François Ranchin, qui, comme nous l'avons déjà vu, était le frère d'Antoine Ranchin, et qui, né en 1560, était étudiant en la faculté de Montpellier en 1587 et y devint ensuite professeur et chancelier.

[5] Du provençal *guespillar*, gaspiller, mettre en désordre, perdre sans profit. La forme *gospiller* n'a pas été citée par les lexicographes.

[6] Sous la locution *avoir vent de quelque*

de Basle[1] et de Constance[2] que je ne vous celeray pas si je les puis arracher des mains de ceux qui les ont, à quoy je travaille, et n'oublieray pas les pieces cottées regnante propheta Jesu, mais il me fault fouiller dans des papiers que je n'ay maniez d'une vintaine d'années. Il est vray que par mesme moyen j'espere bien d'y trouver de choses encores meilleures pour la curiosité de M^r de Lomenie et pour la vostre. A quoy je me resoubs de travailler bien tost puisque mon frere se resoult aussy de revenir planter bourdon icy[3] dezhorsmais à bon essiant[4] pour me soulager des autres interruptions tandisque je desrobberay du palais quelque journée pour celà. Je regrette infiniment la mort de M^r Catel, sur qui j'eusse possible eu plus de credit que sur son heritier[5], mais je suis pourtant resolu de tenter ce qui se pourrà esperer du Pline de feu M^r Pellissier[6] et vouldrois pouvoir rendre ce service à M^r Rigault et d'autres meilleurs. Que s'il se resolvoit de travailler dez à present sur cet autheur ce seroit un grand coup d'esperon envers cez messieurs pour extorquer leur consentement, car si ce n'est pour

*chose*, Littré n'a cité que des écrivains postérieurs, le cardinal de Retz, La Fontaine, Thomas Corneille, Hamilton, Le Sage.

[1] Le concile de Bâle se tint de 1441 à 1443.

[2] Le concile de Constance se tint de 1414 à 1418.

[3] S'arrêter. L'expression *planter le bourdon* a été citée dans le *Dictionnaire* de Littré d'après un texte du XVI^e siècle, les *Mémoires* de Vieilleville rédigés par Vincent Carloix.

[4] C'est-à-dire après mûre réflexion, en toute connaissance de cause.

[5] L'héritier de Guillaume de Catel était M. de Puymisson, conseiller au parlement de Toulouse. Il est plusieurs fois question de lui dans les lettres de Peiresc, notamment dans une de ses lettres les plus intéressantes adressée (octobre 1631) au poëte-avocat de Toulouse Abbatia et relative aux manuscrits de Catel. On a un recueil intitulé : *Plaidoyez de M. Jacques de Puymisson, advocat au parlement de Tolose* (A Tolose, Colomiès, 1612, in-8°).

[6] Guillaume Pellicier, né, vers 1490, dans le bourg de Mauguio, près de Montpellier, fut évêque de Maguelone en 1527 (le siège épiscopal fut transporté à Montpellier en 1536). Le savant prélat devint ambassadeur à Venise en 1539 et mourut, le 25 janvier 1568, au château de Montferrand. Voir *La Diplomatie françoise vers le milieu du XVI^e siècle d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François I^er à Venise (1539-1542)*, par Jean Zeller (Paris, 1881, in-8°). M. Zeller y parle des travaux de Pellicier sur Pline (p. 37-38) et rappelle, en cette dernière page, que, d'après Tournefort, «Peiresc possédait le travail de Pellicier».

mettre bien tost l'ouvrage en lumiere, je pense qu'il y aurè peine de rien advancer sur eux. Voyez s'il trouveroit bon d'en escrire une lettre à quelqu'un de ses amys, laquelle me peust servir d'honneste pretexte et fondement pour presser cez messieurs de se prevalloir de cette occasion et de la bonne volonté et disposition presente de Mr Rigault pour en ayder le public et reserver nommement à feu Mr Cattel qui y avoit travaillé (je veux dire celuy qui avoit esté à Rome)[1] quelque part de l'honneur qui luy en pouvoit estre deub par la postérité; et apprez qu'aurons donné les premieres attaintes, nous essayerons de faire joüer de plus puissants ressorts pour leur faire tomber les armes des mains, sellon la disposition que nous trouverons de leur part, m'asseurant qu'en un besoing Mr nostre Archevesque ferà donner la plus grosse canonade du temps[2], mais il fault que cela se fasse sans bruit, car les meilleures affaires du monde se gastent quand elles sont esvantées[3]. Cependant je vous remercie bien fort des lettres concernant le concile dont vous m'avez voulu faire part et specialement de l'instruction du 6 septembre 1562, que j'estime pour estre plus authentique que la version latine qu'on en avoit publiée. Madame de Roüan[4] estoit attendüe cez jours passez à Nismes, ou l'on a quelque allarme du bruict de la venüe du Roy à Lyon[5] et des changements qui ont esté faicts en Dauphiné, mais de mes amys de ce païs là me mandent qu'ils n'estiment pas que cez peuples ayent aulcune disposition à entendre à nouvelles brouilleries[6], si ce n'est que le Roy voulust presser les villes hu-

[1] Il y a donc eu deux érudits du nom de Catel : le magistrat-historien et un autre Catel, Paul, son frère, qui avait voyagé en Italie et qui avait été nommé protonotaire apostolique et citoyen romain.

[2] Faisons remarquer le grand nombre d'expressions métaphoriques employées par Peiresc en cette lettre, le *coup d'éperon*, le *jeu des plus puissants ressorts*, les *armes qui tombent des mains*, enfin la *grosse canonade* que devait faire donner l'archevêque Alphonse de Richelieu.

[3] Phrase qui mérite de devenir proverbiale.

[4] Marguerite de Béthune, fille de Sully, mariée, le 23 février 1605, au duc Henri de Rohan, morte le 20 septembre 1646. Voir l'Historiette de Tallemant des Réaux sur *Mesdames de Rohan* (t. III, p. 410-471).

[5] Louis XIII ne vint pas à Lyon : son seul grand voyage en l'année 1627 fut le voyage de la Rochelle (octobre).

[6] Les *nouvelles brouilleries* ne tardèrent pas. Le duc de Rohan donna le signal de

guenottes, y ayant une trez grande foiblesse entr'eux, mais si on les pressoit, la necessité les porteroit à des conseils desesperez et les mesintelligences d'Angleterre pourroient bien y cooperer beaucoup. Dieu nous veuille garder d'entrer en guerres civiles pendant les mauvaises dispositions de la Cour, dont les gents de bien doivent bien deplorer l'estat et sur ce voeu je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et fidele serviteur,

de Peiresc.

Aix, ce 24 febvrier 1627[1].

---

XLI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus avant hier vostre despesche du 19me expediée à Lyon extraordinairement le mercredy 24me à cause de la grosseur du livre de Barnesius[2], du Gallet[3] et autres qui l'accompagnoient, dont je vous remercie trez humblement, comme aussy de la lettre de Neufchastel et de la sentence du presidant de Metz, que je trouve bien notables, et des advis de Londres, Brusseles et Saintonge, qui viennent toutes de si bonnes mains qu'il y a certainement un grand plaisir de les voir, mais je regrette vostre peine et vouldrois bien que vous eussiez faict chercher quelque escollier, de ceux qui sont aux colleges de Boissy[4] ou autres

l'insurrection en Languedoc dès le mois de septembre suivant.

[1] Vol. 716, fol. 84. — Voir à l'*Appendice* (n° XVIII) une lettre de Dupuy à Peiresc, du 1er mars 1627, et n° XIX, un billet du même au même, portant la même date, et qui est un *post-scriptum*.

[2] Jean Barnes.

[3] S'agit-il là de Galletti, auteur d'un poème italien en cinq chants qui parut à Rome en 1594, petit in-8°?

[4] Le collège de Boissy, fondé, au moyen âge, par Godefroy de Boissy et son neveu Étienne de Boissy, occupait la maison qui porte dans la rue Suger les nos 3 et 5. Voir sur cet établissement : *Abrégé chronologique*

voisins pour vous en soulager, car ils seroient là aux heures ou en un besoing pourroient aller escrire chez ces messieurs qui vous font part des originaux, que j'entends par mon frere estre logez assez prez de vous, n'ayant nommé Quentin que sur l'opinion que j'avois que l'ayant employé assez longuement comme j'ay faict, il se rendroit plus facile à vous voir souvent et à s'accommoder à voz heures, et possible que s'il estoit employé en ouvrage de plus longue haleine, il pourroit bien s'aller loger exprez en quelqu'un de cez colleges voisins. Les lettres que je vous avois escrittes du 10 du passé estoient allées par un courrier extraordinaire, qui fut dans deux jours d'icy à Lyon pour y arriver à temps avant le partement de l'ordinaire du vendredy 12$^{me}$, car hors de ces commoditez là les lettres demeurent sept ou 8 jours d'icy à Lyon ou de Lyon icy, mais cez commoditez sont fort rares. Si les estats se tiennent tandis que M$^{r}$ l'Archevesque est icy, je pense que nous ferons establir un ordinaire toutes les semaines d'icy à Lyon et de là icy, qui seroit une grande commodité, nous n'aurions jamais de lettres plus vieilles de six ou sept jours, car on escriroit au temps precis des jours des despesches. Pour respondre à vostre lettre j'ay prins grand plaisir d'entendre que le S$^{r}$ Deodati ayt eu tant de satisfaction en son voyage d'Italie et en ses conferances, ou je ne doubte poinct qu'il n'ayt apprins des singularitez d'importance. Un matin il en pourroit bien faire quelque relation, de l'humeur dont il me semble estre; mais pour le moings seroit-il bien à propos d'avoir un peu d'instruction des dessains du Galileo[1] qu'il a deja laissé voir au jour, car les matieres sur lesquelles il s'exerce sont bien des plus curieuses que la nature et l'art nous puissent fournir. Un liegeois nommé Godofredus Vendelinus[2], que nous avons

*de la fondation et histoire du collège de Boissy, avec la généalogie de la famille de ses fondateurs* [par Guillaume Hodey et Henri Vassoult], 1724, in-fol. — On peut encore consulter le *Dictionnaire de la ville de Paris et de ses environs*, par Hurtaut et Magny (t. II, Paris, 1779, p. 450 et suiv.).

[1] Nous avons déjà vu qu'Élie Diodati avait été un des meilleurs amis de Galilée.

[2] Godefroid Wendelin, né le 6 juin 1580 à Herck-la-Ville (province de Limbourg), mourut, en 1660, doyen du chapitre de Rothnac, laissant, comme dit Weiss (*Biographie universelle*), «la réputation d'un esprit universel»; M. Charles Ruelens, con-

autres foys veu en ce païs icy[1] et qui est maintenant chez Mr Gevartius à Anvers[2], a mis au jour un petit traicté *de obliquitate solis*, in 4° Anvers 1627[3], ou il y a bien quelque chose qui peult aulcunement servir aux curieux, mais il promet des merveilles en autres ouvrages. Entr'autres un traicté de l'époque du deluge[4], où il trouve des concurrances et rencontres admirables. Il a desdié son livret intitulé LOXIAS à Monsignor Bagni nonce en Flandres, qui s'en vient à present nonce en France. Vous ne sçauriez croire combien cet homme là a travaillé à la lecture des bons livres et combien sa memoire est prodigieuse. Il a des conceptions bien hardies et sur lesquelles je m'asseure que prou de gents trouveront à redire. C'est Mr Gevartius qui m'a envoyé ce livret ou il promet les autres, et pense que pour la chronologie cet homme là est cappable de faire de belles observations avec la patiance qu'il a, d'examiner exactement toutes les epoques plus notables. Je pense que feu Mr Scaliger eust congneu volontiers ce personnage, et qu'il se seroit

servateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles, prépare un travail considérable sur le célèbre astronome et sur sa correspondance inédite.

[1] Wendelin fut pendant quelque temps professeur au collège de Digne (voir Bougerel, *Vie de Pierre Gassendi*, p. 4 et 5). Gassendi, qui fut son correspondant et son ami, a rappelé (*Liber* V, à l'année 1636, p. 467) que ce savant et sagace personnage (*doctus sagaxque*) avait été, pendant son séjour en Provence, cher à Peiresc, *dum juventutem in Provincia exigeret, Peireskio charus*. Peiresc ne vit pas seulement Wendelin à Digne de 1601 à 1604, mais il put encore le voir, de 1604 à 1612, à Forcalquier, où ce savant était secrétaire et précepteur chez André Arnaud, l'auteur des *Joci*, volume publié à Paris en 1601 (in-12) et réimprimé en 1605, à Avignon.

[2] Gevaerts, dont il a été question dans la lettre III, du 6 décembre 1623.

[3] *Loxia, seu de obliquitate solis diatriba*, etc. Weiss donne à ce traité la date de 1626 et ajoute : «L'auteur en préparait, en 1644, une édition corrigée et augmentée qu'il avait l'intention de dédier aux magistrats de Marseille; mais elle n'a point paru.»

[4] Wendelin a laissé plusieurs ouvrages manuscrits sur la chronologie et sur l'astronomie. M. Ch. Ruelens a bien voulu m'apprendre qu'il a eu la bonne fortune de trouver le seul exemplaire connu d'un ouvrage auquel Wendelin travailla toute sa vie et dont il est souvent question dans ses lettres, son *Diluvium* ou théorie physique de la terre. Il n'en a été imprimé que 138 pages in-4°. Ce n'est pas la seule indication que je doive au très savant et très obligeant conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles, car je puis déclarer avec reconnaissance que je ne l'ai jamais consulté sans profit.

bien servy de luy[1]. J'ay cez libvres que vous cottez de Snellius *de cometis et cyclometrica*[2], mais je parle d'une autre piece qu'il intitule, se dict-on, ERATOSTHENES BATAVUS. Je m'estonne que la figure de ce canal du Rhein ne soit desja imprimée veu l'inclination des gens du païs ou l'on y travaille de faire incontinant voir au jour les images de tout ce qui s'y faict en public, qui soit tant soit peu remarquable, et ay peine de me persuader que dans la derniere piece du Mercurius Gallobelgicus[3], il n'y en ait eu quelque griffonnement[4], pour le moins suis-je bien asseuré que s'il n'a esté faict à la foire automnale[5], il le serà sans doubte à celle cy de Pasques prochaines, et quand ce ne seroit que pour cela, j'achepterois volontiers ce qui serà sorty à la suitte dudict Mercure, tant de cette foire que de la precedante. Tavernier a eu grand tort de ne r'apporter incontinant la piece que vous luy aviez confiée, je luy en escrivis bien serré par la derniere despeche, et tascheray d'escrire à Buon par la premiere pour luy deffendre de me rien envoyer sans vous avoir communiqué, et le ferois à cette heure, sans que desire donner un coup d'oeil aux livres qu'il m'a envoyez pour luy

[1] Peiresc a surtout ici en vue Scaliger, auteur de l'admirable livre *De emendatione temporum.*

[2] Peiresc veut parler de deux traités différents : *Descriptio cometæ qui, anno 1618, mense novembri, primum effulsit* (Leyde, 1619, in-4°) et *Cyclometricus seu de circuli dimensione* (Leyde, 1621, in-4°).

[3] Le *Mercurius Gallo-Belgicus* est une compilation historique qui paraissait en Allemagne dès 1606. Le titre du recueil fut d'abord celui-ci : *Annalium sive commentariorum de bello gallo-belgico... auctore Gaspare Ens. Coloniæ.* Le tome III porte déjà le titre de *Mercurius Gallo-Belgicus.* Les trois premiers tomes comprennent le récit des événements accomplis depuis 1562 jusqu'en 1606. On connaît un autre recueil intitulé: *Mercurius gallo-belgicus sive rerum in Gallia et Belgio potissimum, Ungaria etc. ab anno 1588 usque ad 1615 gestarum, auctore P. M. Jansonio* (Cologne, 1614-1626, 13 vol.). Mentionnons enfin un autre *Mercurius Gallo-Belgicus,* publié à Francfort de 1620 à 1634 en 19 volumes. C'est à l'imitation du *Mercurius Gallo-Belgicus* de 1606 que l'on publia le *Mercure François* (Paris, 1611-1643, 25 vol. in-8°).

[4] Peiresc emploie souvent dans sa correspondance le mot *griffonnement* pour dessin, croquis. C'est, de nos jours, un terme de beaux-arts qui s'applique à une légère ébauche, à un petit modèle de terre ou de cire.

[5] Littré n'a cité sous le mot *Automnal* que deux écrivains, l'un et l'autre du XVI[e] siècle, Rabelais et Ambroise Paré.

faire plainte des imperfections qui y sont de volumes entiers, non seulement à ce qui est de mon compte, mais aussy à ce qui est du comte d'un de mes amys, pour qui je luy avois envoyé demander une balle de livres. Cez gents ne sont exactes qu'à faire leur conte[1], mais du reste ils n'ont pudeur quelconque. Au reste j'ai envoyé à Rome l'exemplaire que vous m'aviez envoyé de la Bibliotheque historiale[2] de France de Mr du Chesne à faulte d'autre chose, c'est pourquoy je vous prie de me r'envoyer par la voye ordinaire de la poste l'autre exemplaire que vous aviez reservé, car je n'eus pas moyen de voir que bien couramment celuy que j'avois receu, et y trouvay en passant mentionné un libvre de l'année derniere 1626 intitulé Amedaeus Pacificus de Cramoisy 8°[3], que je pense pouvoir estre de quelque recepte, s'il vient de bonne main. Vous m'en pourriez envoyer un exemplaire par la poste pour servir d'esperon. Mais pour cez petits livrets de colleporteurs pour vous soulager de la peine d'en faire de ramas, le S. Tavernier en retient un de chasque sorte indifferement pour un conseiller de nostre compagnie. Il pourroit vous monstrer une foys la semaine ce qu'il en ramasse et vous luy cotteriez ceux qu'il pourroit aussy prendre doubles, pour moy, dont il me tiendroit compte, car de prendre tout il n'en vault pas la peine. Il ferà je m'asseure volontiers celà pour l'amour de moy, principalement à cette heure qu'il serà desbarrassé de sa foire St Germain. Un de mes amys de Grenoble m'a offert de m'envoyer le catalogue de Rouviere[4], dont vous me parlez; je l'ay prins au mot et par mesme moyen pourrois bien establir quelque correspondance de livres avec ledict Rouviere, sans donner cette peine à Mr Godefroy, qui est si occupé en meilleurs entretiens, si ce n'est que Mr de Cordes[5]

[1] Voila, dans trois lignes, trois manières différentes d'écrire le mot *compte*.

[2] Littré rappelle que le mot est usité seulement dans ce titre d'ouvrage : *le Miroir historial* de Vincent de Beauvais, et il ne donne qu'un autre exemple de l'emploi du mot, tiré des *Essais* de Montaigne.

[3] Cet ouvrage du père Pierre Monod avait déjà paru à Turin, en 1624, in-4°. Voir *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, in-fol. col. 1345).

[4] Un libraire dont il sera reparlé dans la suite de cette correspondance.

[5] Jean de Cordes, abbé de Mausac, naquit à Limoges en 1570 et mourut à Paris en 1642. Ce fut un des plus fervents biblio-

me voulust faire part de la correspondance qu'il y a prinse, car s'imprimant comme il faict d'ordinaire en ce lieu là une infinité de livres, il y en a souvent de bons qui meriteroient qu'on priast les imprimeurs d'en tirer quelque exemplaire en bon papier, attendu que le papier ordinaire y est si chetif, et ce seroit le soing principal que je vouldrois donner à celuy qui vouldroit prendre cette correspondance et de m'advertir de ce qui s'y imprime pour y choisir ce qui seroit de mon goust. Or, je ferois scrupule de laisser cette peine à Mr Godefroy. Pour des nouvelles nous ne sçaurions vous en fournir de deça, le païs ne portant pas de tels fruits, que bien rarement ; et je ne sçaurois vous rendre assez de remerciments des vostres. Mais j'ay grande honte de la peine que ce vous est, laquelle je supporterois neantmoings fort patiement, puisque vous vous y plaisez, pourveu que du restant des autres papiers il vous pleust vous descharger sur quelque coppiste, vous asseurant que je ne m'en tiendrois pas moings vostre redevable pour tout celà, et qu'en toute façon je seray tout le temps de ma vie,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 5 mars 1627.

Cette depesche a esté retardée icy bien longtemps à mon grand re-

philes du XVIIe siècle, et sa collection, qui était célèbre, fut cataloguée par Gabriel Naudé, qui mit en tête du catalogue *Johannis Cordesii elogium* (Paris, 1643, in-4°). Naudé a rappelé dans le *Mascurat* (p. 253) que «la bibliothèque du sieur des Cordes, chanoine de Limoges, a servi de base et de fondement à celle du cardinal Mazarin». Le père L. Jacob a dit de Jean de Cordes qu'il était «un autre Varron dans la recherche des bons livres». Voir encore, sur les livres réunis par l'abbé de Cordes, la lettre de Guy Patin du 19 juin 1643 au docteur Belin (il signale là un *nombre presque infini* d'ouvrages d'histoire); la lettre du 12 août de la même année au même docteur (où l'on voit que le cardinal Mazarin avait acheté 22,000 francs la bibliothèque du bibliophile limousin, ce qui met les volumes, — il y en avait, dit-on, 6,000, — à près de 4 francs d'alors en moyenne); enfin une lettre du 19 juin 1643 à Charles Spon, où l'on trouve à la fin l'éloge du collectionneur et de la collection. Citons, de plus, sur Jean de Cordes et ses livres, la *Biographie des hommes illustres de l'ancienne province du Limousin,* par Auguste Du Boys et l'abbé Arbellot (t. I, 1854, p. 144-147).

gret, mais possible en ira elle tant plus viste, car elle va par un courrier extraordinaire d'icy à Lyon. Cependant nous avons receu la vostre du 23me et par consequant le livre du Sr Savot, ou je pensois trouver des figures de belles medailles et quelque chose de bien plus curieux. Il s'est assez bien conservé, mais s'il n'eust esté battu je crois qu'il en eust mieux vallu, et s'il estoit trop gros on l'eust peu mettre en deux foys. Tant y a que je vous remercie bien humblement de voz nouvelles et de celles de Brusseles, comme faict mon frere qui se va remettre en train d'escrire et pour luy et pour moy, à ce qu'il me promet. J'ay bien de l'obligation à Mr Priandi de la souvenance qu'il a eüe de moy pour cette histoire de Possevin.

Ce 8 mars au soir 1627 [1].

---

## XLII

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

A l'ouverture de vostre lettre du 18 que je receus plus tost que de coustume, je fus touché de beaucoup de regret ayant trouvé tout au commancement que vous ressentez bien encores de l'incommodité de vostre oeuil. Je prie à Dieu qu'il vous en dellivre et qu'il accomplisse voz voeux et ceux de tous voz meilleurs amys, estant bien asseuré que s'ils sont exhaulcez, vous serez bien tost remis en parfaicte santé, et promeu à l'employ que merite vostre sureminante vertu [2]. Je suis marry que les notes de Mr Rigault sur le Tertullian ne soient en estat d'estre veües aussytost que je le desirois. Il l'en fault un peu solliciter, car autrement les divertissements [3] du palais luy feront negliger cet ou-

[1] Vol. 716, fol. 98. Voir à l'*Appendice*, n° XX, une lettre de Jacques Dupuy à Peiresc, du 8 mars 1627, et n° XXI, une lettre de Pierre Dupuy, du 15 mars de la même année.

[2] L'emploi de conseiller au parlement de Paris.

[3] *Divertir* est pris ici dans le sens de *détourner*.

vrage et en reculeront longuement l'utilité que le public en doibt ressentir. Mais j'ay prins un plaisir que je ne vous sçaurois exprimer de voir la desduction qu'il vous a pleu me faire de tant de beaux ouvrages que vous avez autres foys redigez par escript, trouvant en chascun d'iceux toutes les considerations qui en peuvent rendre le subject recommandable, croyant que vous les avez traictez à vostre accoustumée, c'est à dire le plus exactement et judicieusement qu'on pourroit desirer[1]. Et vous puis dire ingenüement et sans mentir que si ma santé et les affaires domestiques me le pouvoient permettre, cela seroit plus cappable que toute autre chose de me faire entreprendre un voyage à la Cour pour avoir le bien de vous revoir et de voir quelque chose en vostre presence dans chascune de cez rares pieces. Principalement en celle du schisme par la liaison qu'elle peult avoir avec l'histoire de cette province particuliere[2], et en celle de la pragmatique qui semble avoir encores quelque dependance de ce costé là, mais le hault goust seroit bien en celle des *mignons*[3], qui convient si bien à la mode courante, en quoy il y a bien à craindre et à deplorer. Tant y a que pour le present celle que j'aurois plus de besoing de voir seroit celle où vous montrez que le concile de Trente ne doibt pas estre publié en ce royaulme, parce qu'elle peult faire bonne operation presentement, sur ce qui m'a occasionné de vous demander les inventaires que je vous ay demandez de ce qui se trouvoit sur ce subject, qui est que sur les frequantes contrevantions aux ordonnances des mariages clandestins, s'estant proposé en nostre compagnie d'y chercher quelque nouveau remede qui peust servir à l'advenir non seulement par devant les officiers du Roy, mais aussy par devant les juges d'eglise, attendu qu'ils demeuroient tousjours les juges naturels *de foedere matrimonii*,

[1] Voir dans la *Bibliothèque historique de la France* (t. V, à la *Table*, p. 503) la très longue liste des ouvrages imprimés ou manuscrits de Pierre Dupuy.

[2] L'ouvrage devait être publié après la mort de l'auteur, par son frère Jacques, sous ce titre : *Histoire générale du schisme qui a été dans l'Église, depuis l'an 1378 jusqu'en 1428, les Papes tenant le siège en Avignon* (Paris, 1654, in-4°).

[3] Ce mot en *chiffre*.

et qu'ils ne faisoient pas difficulté de se tenir dans les maximes du droit ancien qui portent que *nuptias consensus facit non concubitus* (à quoy ils adjoustent encores) *nec solemnitas*, j'eus charge d'en conferer soubs main avec M^r nostre Archevesque, lequel je trouvois fort disposé d'y contribüer de sa part tout ce qui seroit de son pouvoir, afin d'empescher de si grands desordres qui se commettent journellement et tant de desolations de pauvres peres, qui voyent leurs enfants ravis indignement sans y pouvoir apporter d'autres remedes que des vengeances qui leur portent le coutteau dans leurs propres entrailles, en rüinant leurs enfants pour ne s'estre sceu conduire. Il en voulut donc conferer avec quelques persones ecclesiastiques de son chappitre et autres pour voir les ouvertures qui luy pourroient estre faictes, la pluspart desquels et principalement son theologal se porterent à luy dire affirmativement que le seul remede estoit la publication de l'article du concile de Trente rendu sur cette matiere, ainsin qu'il a esté, disent ils, publié en l'eglise et province de Thoulouse, attendu, disent ils, que par ledict concile il a esté au pouvoir de l'eglise assemblée d'alterer ce que bon luy a semblé à la matiere du mariage et la forme qui consistoit en un contract ou acte de consentement qu'elle a peu restreindre dans la sollennité de la presence du curé et trois tesmoings. Mais que par le mesme decret il est porté qu'il n'aura poinct de lieu que 30 jours aprez la publication qui en sera faicte au prosne, d'ou ils inferent que tant que la publication n'en est poinct faicte en chasque paroisse on demeure dans le droict ancien (voire, disent ils, qu'ils estiment que cette clause est une tacite validation des mariages faits selon le droit ancien, bien que clandestinement, partout ou le decret n'est publié, comme chose resolue par le Concile et comprinse soubs les canons d'anatheme contre tout ce qui tient autrement), selon lequel droict ancien le simple contentement operoit le mariage et à leur advis l'opere encores. Sur quoy M^r nostre Archevesque n'a pas estimé à propos de se departir de leurs sentiments sans meure deliberation, qui est la cause que je vous supplie trez instamment de me vouloir faire part de tout ce que vous pourrez avoir sur ce subject,

je voeux dire pour ce qui est de la difficulté des mariages clandestins, et de ce qui s'est faict sur ce decret du Concile, mesmes si vous en avez touché quelque chose dans vostre discours, je vous supplie de faire transcrire tout ce que vous y en avez mis, et s'il ne vous est trop à charge de me faire transcrire la piece entiere, vous nous obligerez grandement, voire quelque autre de mesme subject tendentes à empescher la publication du Concile pour mieux vaincre l'esprit de cez messieurs et leur faire cognoistre la consequance, quelque fruict qui se puisse attendre de la publication de ce decret tout seul. On leur avoit proposé de convoquer un concile ou synode provincial pour y faire un decret tout pareil à celui de Trente, que la cour de parlement eust volontiers faict valloir tout aultant que celuy de Trente dans son ressort, mais ils y repugnent un peu et je serois bien aise d'avoir vostre advis particulier sur cette proposition et de quelqu'un de voz amys de Sorbonne. Ce qui m'avoit faict desirer les advis du chancellier de l'Hospital, des Srs de Pybrac, de la Guesles et autres de si grand nom, estoit pour alleguer des gents de plus d'authorité, mais je ne verray pas moins volontiers les autres de moindre nom ne leurs pieces, pour estre imparfectes, quand ce ne seroit que pour voir ce qui estoit de leurs voeux et suffrages sur cette difficulté de la publication du Concile.

La fin de mon papier et l'heure tarde me font finir, ce qui ne serà pas sans vous renouveller les tesmoignages des obligations insignes que je vous ay, qui me feront estre à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

Je soulois donner à Quentin et à cez autres coppistes 50 s[ols] la main ou un escu en quarts et par foys 4 lb. [livres] la main à ceux qui escrivoient plus nettement. Je me serts de papier marqué au Pot et leur faicts laisser belle marge en dehors à cause de la roigneure quand on relie les cahiers, et en fonds je n'y laisse qu'un petit doigt; mais

vous pouvez changer et le prix et la forme et la persone des coppistes comme bon vous semblera [1].

---

XLIII.

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus Dimanche passé vostre lettre du 1 Mars avec les livres et papiers qui y estoient joincts, bien conditionnez, et maintenant je viens de recevoir l'autre du 8me avec le livre de l'Elephant que je vous renvoyeray bientost [2], Dieu aydant, celuy de Ranchin et autres bien curieux dont je ne manqueray pas aussy de vous renvoyer les lettres de l'archevesque de Lyon [3], n'ayant encor eu moyen d'y jetter les ieux. Il ne s'est point faict de depesche en cour de toute la semaine passée à mon grand regret, combien que je n'eusse pas eu moyen de m'acquitter guieres bien de mon debvoir, car j'estois fort embarrassé de procez entr'autres d'un qui pesoit plus que moy de gents du costé des Pyrenées, dont Dieu me fit la grace de me delivrer hier, mais pour le moins vous eusse je faict un mot pour vous oster de peine la reception de voz lettres. Mon frere s'estoit chargé de vous escrire durant le restant de ce caresme pour me descharger d'aultant, ainsin que vous aurez peu voir par noz dernieres du 9me de ce moys, mais il a eu sur les bras la sollicitation d'un procez, qui ne luy en a laissé guieres de loisir, seulement fit-il un mot à Mr de Lomenie par un messager de Lyon pour accuser la reception de voz lettres du 23 du passé et 1 du present et print à cette sollicitation une si forte coqueruche [4] ou rhume qu'il en a eu la fiebvre quelques jours et une defluxion, laquelle ne

[1] Vol. 716, fol. 90.

[2] Le livre de Pierre Gilles déjà mentionné.

[3] Le nouvel archevêque de Lyon, Charles Miron.

[4] Le mot que Peiresc écrit *coqueruche* est écrit *coqueluche* par Monstrelet, par d'Aubigné, par Ambroise Paré, par Étienne Pasquier, etc.

luy a nullement permis de satisfaire à ce debvoir, de sorte que l'un et l'autre sommes demeurez en de bien grands arrerages, qui nous constituent en grande honte; mais il se porte un peu mieux, graces à Dieu, et je n'ay plus de subjettion au palais que pour cette semaine, esperant que durant les deux suyvantes j'auray meilleur moyen de m'en acquitter et de vous entretenir, Dieu aydant. Or pour respondre à toutes voz belles lettres, je commanceray par la plus fraische du 8 comme celle que je viens de lire plus fraischement, et aprez vous avoir trez humblement remercié des dicts livres et papiers qui y estoient joincts, attendant d'en lisre quelque chose (car je n'ay faict que courir sur les tiltres qui m'en font bien approuver le choix, mesmes de cette Histoire de Montauban, dont je vouldrois bien sçavoir l'autheur, si vous l'apprenez), je vous diray que j'ai trouvé trez belle cette espreuve de la nouvelle edition du Scaliger *de emendatione temporum,* et si cez Genevois continuent en aussy beau papier et veullent estre soigneux de la rendre bien correcte, il n'y aurà guieres de desadvantage de prendre de cette là ou de celle de Leyden, ou l'on me disoit qu'elle estoit commancée et je voudrois bien sçavoir s'il est vray, car ce seroit un bien mauvais traictement que recevroient ceux de Leyden, si ceux cy leur contrefaisoient leur coppie. Possible ne feront-ils que ce que fit Commelin à Heidelberg du vivant de M^r de la Scala[1] en son Eusebe dont il imprimà une grosse partie en Allemagne et l'autre en Hollande et puis rejognit tout ensemble[2]. La consultation de Sorbonne en faveur du lieutenant de Verdun serà bonne à voir, encores plus le cahier des Notables et ce procez verbal que l'on promet à M^r de Lomenie, si jamais l'occasion s'en présente. Quant aux discours du Card[in]al Bentivoglio, il m'avoit autres foys donné quelque esperance de me les faire voir dans Paris, et disoit y en avoir trois differants sur trois differantes negociations[3], mais je ne me rendis pas puis aprez

[1] Joseph Scaliger.

[2] *Thesaurus temporum : Eusebii Pamphili Chronicorum canonum omnimodæ historiæ libri duo,* etc. (Leyde, 1606, in-fol.).

[3] *Relazioni varie fatte in tempo delle nunziature di Fiandra e di Francia* (Anvers, 1629, in-4°), avec réimpression à Cologne (1630), à Paris (1631), à Venise (1633). De 1632

assez pressant pour les tirer de ses mains. Il m'a envoyé faire de grands compliments ces jours cy par le coadjuteur de Castres[1]. Je suis homme pour luy escrire par le premier ordinaire et le semondre de trouver bon que je les voye touts trois, puis qu'aussy bien on les void à Paris, m'imaginant que celuy là n'y est pas tout seul. Il m'a quelques obligations assez notables pour son evesché de Riez[2] et possible se resoudrat-il de me les envoyer soubs asseurance de restitution. Il a envoyé à Riez une lampe d'argent de la valleur d'environ deux cents escus et de fort belle symmetrie et cyseleure. Si ses devantiers en avoient faict aultant, son eglise seroit mieux ornée et enrichie qu'elle n'est, et leur memoire en meilleure odeur. Il me tarde bien que ce Cardinal Spada s'acquitte de sa promesse tant de la remise des bulles de Mr de Tollon, afin que nous ayons le bien de la voir ça bas tant plus tost, que de celle de la censure contre Santarel, qui seroit le vray et unique moyen de faire cesser touts cez meschants livrets qui se forgent à toutes heures sur un si mauvais subject. J'admire commant il a esté possible d'arrester le cours de ceux des païs bas, et pense que la dedition[3] de Barnes n'y a pas mal servy, aussy bien qu'au reciproque de la prise de ce P. George recollet. Il y a d'estranges esprits parmy ces maistres moynes. Je ne doubte pas que Mr de Chasteauneuf n'ayt peu apporter de belles curiositez des païs ou il a esté[4]. Si Mr d'Orleans vient en cette ville comme il promettoit, je tascheray d'en apprendre ce qu'il

à 1636 parurent les trois parties d'un autre ouvrage de Bentivoglio, son histoire de la Guerre de Flandre, *Della guerra di Fiandra dal 1559 al 1607* (Cologne, 3 vol. in-4°). Voir, sur Bentivoglio historien, les réflexions de *Jean Chapelain* (*Lettres*, t. I, p. 10, 13, etc.)

[1] L'évêque de Castres était alors Jean de Fossé, qui siégea de 1584 au 13 mai 1632. Son coadjuteur et neveu s'appelait aussi Jean de Fossé; il lui succéda et vécut jusqu'en septembre 1654. Voir *Gallia christiana*, t. II, col. 77.

[2] Gui Bentivoglio obtint l'évêché de Riez en 1622 et l'abandonna en 1626. Voir *Gallia christiana*, t. I, col. 412. Sur les services que lui rendit Peiresc au sujet de l'évêché de Riez, voir Gassendi, livre IV, à l'année 1624, p. 290.

[3] Du latin *deditio*, cession, action de livrer. Le mot *dédition* n'est dans aucun de nos dictionnaires.

[4] Le marquis de Châteauneuf avait été ambassadeur en Hollande, en Allemagne, à Venise, etc. On sait qu'il était frère de l'évêque d'Orléans, Gabriel de l'Aubespine.



IMPRIMERIE NATIONALE.

en sçaura et ne manqueray pas de le sonder pour voir s'il approuve *vicariam potestatem*, dont est question. Voire s'il tarde de venir, je pourrois bien confier à quelque amy le livret original pour le luy faire voir in passu et me le repporter fidelement avant que je le vous r'envoye. Cette nouvelle erection d'evesché à Nancy est de grande consequance, et je crains bien pourtant qu'il ne soit malaisé de l'empescher tost ou tard[1], nomplus qu'on n'a sceu empescher que les dioceses de la province de Narbonne enclavez dans l'obeissance du roy d'Espagne n'ayent esté distraits de leur metropole, et comme l'evesque de Nice, qui ressortissoit à Ambrun, a esté distraict et soubsmis immediatement au legat d'Avignon, en laquelle qualité cette semaine passée l'evesque de Frejus (comme delegué du legat)[2] a jugé en cette ville avec conseil une appellation dudit evesque de Nice[3]. Au surplus je ne sçaurois plaindre ce venerable Soret nomplus que le commun du monde ferà je m'asseure, et s'il est autheur de livrets si sanglants comme on dict[4], l'exemple en seroit bien notable, ne pensant pas qu'à cette heure que le feu presidant Seguier luy manque[5], il se puisse tirer de tant de mauvaises affaires, dont il est prevenu de longue main. Je trouve bien nouvelle et extraordinaire l'election de cez mess[rs] les syndics des enquestes, *ut videant ne quid resp*[*ublica*] *detrimenti capiat.* A Toulouse il y a eu une grande discension entre les enquestes et la grande chambre et deputation de part et d'autre au Roy, comme vous verrez par le memoire cy joinct. Entre nous il y eust encores quelque chose à dire cez jours passez, car il fut proposé d'envoyer quelqu'un des anciens aux enquestes pour y presider, attendu l'absence des presidants des

[1] Ce fut seulement le 10 novembre 1777 que l'église collégiale de Notre-Dame de Nancy fut érigée par Pie VI en évêché suffragant de Trèves. Le nouveau diocèse fut formé aux dépens de celui de Toul.

[2] C'était Barthélemy de Camelin : il occupa le siège de Fréjus de 1596 à juin 1637. Voir *Gallia christiana*, t. I, col. 442.

[3] L'évêque de Nice était alors Pierre-François Mallet, qui siégea de 1622 à novembre 1631.

[4] Littré n'a cité, au sujet du mot *sanglant* considéré comme synonyme de *très offensant*, que des écrivains postérieurs, Pascal, le cardinal de Retz, Molière, Voltaire.

[5] C'était Antoine Seguier, seigneur de Villiers et de Fourqueux, président à mortier en 1597, mort en novembre 1624.

enquestes, mais avant l'assemblée des chambres qui avoit esté assignée à certain jour arriverent des lettres portants que leur presidant qui estoit en cour s'en revenoit, de sorte qu'on supercedà. Cela estoit pour esclatter, et le pretexte estoit beau sur ce que tant de gents sont morts ou ont resigné leurs offices de conseillers à leurs enfants que dans quattre ans depuis que je suis icy il s'est changé toute une chambre entiere, de sorte que le doyen des Enquestes n'est receu dans la compagnie que depuis quattre ans, au lieu que pour presider en une chambre il lui debvroit avoir demeuré dix ans ou pour le moing six, et je me trouve n'en avoir au dessus de moy que huict ou neuf dans vingt ans que j'ay esté dans le parlement. La lettre du S^r^ de Recourt est bien curieuse et digne d'estre veüe, si je ne la vous renvoye par cette commodité ce serà indubitablement par la prochaine, Dieu aydant, avec toutes ces autres pieces à renvoyer. Mesmes l'advis du S^r^ Deodati que je trouvois grandement judicieux et recevable, mais les traictez ont pourtant passé au contraire à ce qu'on dict. Vous aurez par mesme moyen la lettre de M^r^ Rubens, qui ne m'escript que des compliments pour cette foys, auxquels je respondray, Dieu aydant, par le prochain, si cette despesche n'est retardée demain, car je n'ay pas du temps pour y satisfaire.

Je ne descrois pas aisement que l'homme qui vouloit venir en foire[1] ne fust assez hardy pour executer son entreprinse, quelque danger qu'il y eust. Ce n'eust pas esté une mauvaise deffaicte, s'il s'y fust laissé attrapper, car quelque mine qu'il tienne je ne me puis persuader qu'il ne rebutte tousjours tant qu'il pourra contre la grandeur de cet estat. Il falloit bien des coquillages pour en faire 20 mille livres, cela vauldroit bien la peine d'en faire imprimer un livre exprez en taille doulce pour en perpetüer les differantes formes et figures. Quant à vostre lettre du 1 de ce moys, le S^t^ Athanase est arrivé fort bien conditionné ensemble les cartes que le S^r^ Tavernier y avoit joinctes. J'attends impatiement le S^t^ Basile et les autres livres contenus au ballot du S^r^ Buon, mais puisqu'il

[1] Le duc de Buckingham, que l'on soupçonnait de vouloir venir, déguisé, à la foire de Saint-Germain, pour avoir l'occasion de revoir Anne d'Autriche.

n'a jamais cotté le jour qu'il l'a faict partir, je ne sçaurois juger du temps qu'il pourra venir ne quasi croire qu'il l'ayt encores faict partir, tant il est negligent. Depuis le depart de mon frere il s'estoit chargé de faire tenir à Mr de Maussac à Thoulouse un libvre de Mr du Vair en grand papier de ma part[1], lequel dans six moys n'a pas encores peu y arriver et toutesfoys il a escript souvent de l'avoyr envoyé, tout de mesmes comme il disoit dez le mesme temps m'avoir envoyé le 17 tome de Baronius[2] par Lyon, lequel j'ay aussy peu receu que le reste. Il fauldra voir à cette foys s'il y aura plus de certitude à son dire. Je vous remercie bien fort du soing que vous avez eu de l'Eratostenes, c'estoit veritablement pour employer en cez petites sortes de livres que je vous avois envoyé la lettre de 50 ll. [livres], afin d'avoir du fonds quand cez choses passent par l'université pour en retenir, mais puisqu'elle a esté si tost epuisée il la fauldrà r'emplacer. Le roolle que je vous envoyay dernierement, ou il y â aussi pour une somme notable fut pour se pouvoir prevaloir de l'occasion en cas d'inventaire ou autre rencontre de livres y mentionnez, car je sçay bien que cela ne se trouveroit pas nomplus tout à poinct nommé, et possible serà ce par grand hazard quand il s'en rencontrerà quelqu'un à vendre à honneste prix. Je ne trouve pas d'excez aux 30 ll. [livres] du St Basyle, estant bien raisonable que je paye la folle enchere[3] d'avoir trop attendu de m'en pourvoir. Dieu nous garde de plus grand rançonnement. A une seule chose vous prieray-je de prendre garde, sçavoir est que tant que le Sr Buon se pourrà charger de fournir des livres de son commerce, il serà bon de l'en laisser charger, pourveu qu'il execute et fasse effectuellement partir ses ballots, et vous reserverez, s'il vous plaict, les deniers que je vous feray remettre pour en faire payer les livres que luy ne pourra pas

[1] Peiresc veut sans doute parler d'un exemplaire des œuvres de Guillaume Du Vair, qui, comme nous l'avons vu, furent publiées, grâce à son initiative, par les soins d'André Du Chesne (Paris, 1625).

[2] C'était le tome XVII des *Annales ecclesiastici, a Christo nato ad annum 1198*, par le cardinal César Baronius, bibliothécaire du Vatican, publiés pour la première fois à Rome de 1588 à 1607 en 12 volumes in-fol. et qui devaient être souvent réimprimés.

[3] Littré n'a cité, au sujet de cette expression proverbiale, qu'une phrase du *Georges Dandin* de Molière.

fournir, quand vous en rencontrerez que vous jugiez estre de mon goust. Il me reste à vous supplier de faire mez trez humbles remerciments à Mr Godefroy de sa genealogie de Bar, que je trouve trez belle et bien exacte, mais j'ay bien du regret qu'il n'en laisse vendre quelques exemplaires, car j'en aurois volontiers faict achepter encore un ou deux. J'estime que les vies de cez messieurs de Chabannes seront bien curieuses. La lettre de Madc de Vendosme estoit trez bonne à voir, comme serà un jour l'abolition donnée à Mr son marry. Les advis de Rome n'ont pas perdu leur prix pour estre un peu envieillis, car nous ne sçavions pas le destail de tant de belles singularitez, qui sont non seulement bonnes pour le temps present, mais le seront possible encores plus pour les années à venir. Ce Testament de Mansfeld me semble bien gentil et proportionné à l'humeur et profession du testateur. Les particularitez de la signature et presentation du cahier des Notables sont grandement importantes. Je ne vous sçaurois exprimer les obligations que nous vous avons de la peine que nous vous donnons, encores moings vous rendre de juste revanche. Vous verrez ce peu qui a esté escript à Marseille du costé de Genes touchant la sortie des trouppes de la Valteline et le r'emplacement du fonds perdu sur les carraques des Indes par le moyen de l'alienation ou assignation des grandes rentes du roy d'Espagne aux partisans qui s'attendoient à ladicte flotte. Je n'entends guieres bien cez termes italiens, en un besoing Mr Priandi vous en esclaircirà. Je vous supplieray de luy faire aussy mes remerciments trez humbles de la souvenance qu'il plaict avoir de moy et de l'histoire de Possevin. Je vous envoye aussy une relation venüe de Bordeaux touchant le naufrage desdictes carraques[1], bien que je ne doubte poinct que vous n'en ayiez meshuy de plus exactes, mais la chose me semble si notable de soy qu'il n'est poinct du tout inutile d'en apprendre toutes les particularitez qui s'en peuvent apprendre, d'ou que ce soit qu'elles viennent. Voire il semble quasi necessaire aux gens curieux de n'en ignorer aulcune particularité qui soit tant soit peu

[1] Naufrage dont il a déjà été question dans la lettre du 24 février 1627, n° XXXIX.

curieuse; et ay prié mes amys de Bordeaux de recueillir tout ce qu'ils pourront, et ceux de Marseille de s'enquerir aussy du costé d'Espagne et d'Italie de tout ce qui s'en advoüerà ou qui se ferà en consequance. Quant à vostre lettre du 23me du passé adressée à mon frere et par ou j'eusse deub commancer, il faut que pour ce coup icy je supplee à son deffault à cause du rhume et coqueruche dont il est encore fort incommodé et dont je ne suis pas moy mesmes bien quitte, mais pourtant j'ayme mieux le faire que de le luy laisser faire à luy afin qu'il se fortifie de tant plus et qu'il aye plus de moyen de me soulager dezhorsmais, ne doubtant pas que vous n'acceptiez ses excuses comme je vous en supplie trez humblement. Je plains bien la peine qu'on donne à Messrs Godefroy, du Chesne et Grottius [1]; si j'en eusse esté adverty un peu plustost, j'estois homme pour me hazarder de les faire recommander à Mr le Surintendant par Mr nostre Archevesque, non seulement par lettre (qui seroit peu de chose attendu les difficultez qu'il y a de parler à luy et de les presenter) mais par la bouche de l'aulmosnier dudict archevesque, qui s'y en alla en poste dez le 14me du passé et en est revenu, ayant porté les lettres de son maistre et ayant agy si puissamment et si heureusement qu'il a faict rompre une affaire resolüe au Conseil qui importoit de 700 mille l[ivres] laquelle a esté revocquée en faveur de ce païs, à l'intercession dudict Sr Archevesque. Lorsque cet aulmosnier se presentoit là, quelque part que ce fust, toutes les serrures tomboient sans exception quelquonque. On nous faict esperer un autre voyage de quelqu'un autre des siens, dont je ne perdray pas l'occasion. Si cependant j'avois un peu de memoire de ce que pretendent cez trois grands personages, afin qu'on voye clairement pourquoy on aurà à interceder, possible trouverions nous encores quelque autre bon expediant de les ayder et servir, comme je vouldrois faire de tout mon coeur et aussy efficacement comme le meritent. Avec cela je finiray sans obmettre qu'on vient d'asseurer que messrs du parlement de Thoulouse se sont enfin accordez amiablement entr'eux par une as-

[1] Au sujet de leurs pensions si mal payées.

semblée des chambres qu'ils tiendroient la premiere semaine de ce moys, ou ils resolurent de convoquer l'assemblée des chambres, quand mess[rs] des enquestes les en recquerroient. Dont je les loüe grandement, ces contentions estants dignes de commiseration. Et sur ce je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 21 mars 1627[1].

---

XLIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

Il y eut hier huict jours que je receus vostre lettre du 1 de ce moys ensemble les trois cahiers des memoires de Mess[rs] de l'Hospital, de Bourdin et de la Guesle concernant le Concile, que je pensois vous renvoyer par ceste premiere commodité (ne s'estant poinct mis à la poste de despesche du parlement durant toute la semaine), mais j'ay esté si occuppé à expedier des procez que j'avois differez assez longtemps qu'aussy bien n'eusse je peu vacquer à ce qu'il eust fallu et me dispenseray possible d'attendre jusques à la semaine sainte que nous serons quittes du palais[2], pour mieux considerer cez belles pieces, croyant bien que ce peu de retardement ne vous sera pas desagreable, venant de la part de vostre fidele serviteur. Je fis voz recommandations à M[r] Marchier, qui tesmoigna de vous en sçavoir fort bon gré et qu'il estoit bien vostre serviteur, aussy bien que mon frere, qui vous est trop

[1] Vol. 716, fol. 92. — Voir à l'*Appendice* (n° XXII) une lettre de Jacques Dupuy à Peiresc, du 21 mars 1627.

[2] Le mot *quitte*, employé dans le sens de *délivré, débarrassé*, n'a été trouvé par Littré que dans des écrivains postérieurs, tels que le grand Corneille et son frère, La Fontaine, Fontenelle, etc.

obligé de l'honneur de vostre souvenir. Le supplement de voz livres d'Allemagne touchant le Concile semble contenir quelques bonnes pieces. Il fauldrà voir quelque chose du Ranchin, mais je crains bien qu'il ne soit passé à trop d'extremité. Je m'imaginois par le tiltre de revision qu'il eust voulu contredire ex proffesso article par article, mais à ce que j'ay peu comprendre d'abbord par la table des chappitres, il est fort demeuré dans les generalitez, hors de quelques questions particulieres. Tant y a que je vous en remercie bien humblement et de l'observation de Simon[1] de Brie que Mr du Chesne avoit laissé eschapper en faisant son edition Rer[um] Normannicarum[2]. Sur quoy je finis pour aller au palais, ne m'en pouvant honnestement excuser à ce matin et demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 22 mars 1627[3].

---

XLV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

Je pensois prendre un grand acte de diligence en respondant à deux despesches venües de la part de Mr vostre frere et de la vostre ensemblement[4] du 12 et du 15me, mais avant que j'aye peu me desvelopper de ce qu'il m'a fallu escrire à Mr Rubens et à Mr Gevartius et autres de

[1] C'est le nom que portait le pape Martin IV avant de monter sur le Saint-Siège (22 février 1281). On sait qu'il naquit dans la Brie et qu'il emprunta son nom à sa province natale.

[2] *Historiæ Normanorum scriptores antiqui, res ab illis gestas explicantes, ab ann. 838 ad ann. 1220* (Paris, Rob. Fouet, 1619, in-fol.).

[3] Vol. 716, fol. 96.

[4] Littré rappelle, en son *Dictionnaire*, qu' «à côté d'ensemble, la vieille langue avait l'adverbe *ensemblement*», mais il ne cite aucun écrivain sous ce dernier mot.

ce païs là, puisque j'y faisois la despesche, tandisque je prenois la plume pour vous, on m'a apporté inesperement[1] une troisiesme despesche vostre du vendredy 19me venüe conjoinctement avec une autre plus grosse de mesme datte contresignée de Lomenie, laquelle a chassé la vostre de Lyon sans attendre le dimanche, et le temps que j'ay perdu à ouvrir voz lettres et les autres qui y estoient joinctes avec ce qu'il a fallu laisser à la solennité du jour m'ont reduict à une heure si tarde que je ne pourray pas satisfaire à la responce telle que je debvrois et ne pense pas que le partement de la despesche de nostre compagnie se puisse retarder davantage. Je vous en demande pardon de bon coeur. Une autre foys je commenceray par le plus necessaire et puis si le temps le permet je reviendray aux accessoires. Tant y a que je ne vous sçaurois servir de ma vie à la centiesme prez de ce que je debvrois en recognoissance de tant de bienfaicts que vous m'accumulez l'un et l'autre à toutes heures avec tant d'excez que c'est une grande honte pour nous et un grand reproche, mais je ne m'en ose plaindre pour n'offencer vostre generosité et pour ne contrevenir aux deffences que vous me reiterez si souvent d'user d'aulcuns termes que vous puissiez imputer à ceremonie, bien qu'en effect ce ne puissent estre que tesmoignages de recognoisçance bien legitimement deubs. Les livres de Ranchin, d'Optatus, du P. Goulu[2] et de Silhon[3], qui vindrent dans le pacquet du 15me, arriverent fort bien conditionnez comme ont faict

[1] Peiresc, ami de cette *vieille langue* dont il est question dans la note précédente, emploie ici un mot du XVIe siècle. Du moins, Littré n'allègue, sous ce mot, qu'un témoignage de cette époque-là, le témoignage d'Amyot. Il paraît pourtant qu'on se servait encore beaucoup plus tard d'*inespérément*, car on lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* : «Cet adverbe n'est pas approuvé de tout le monde.»

[2] Dom Jean Goulu, général des Feuillants, né à Paris le 25 août 1576, y mourut le 5 janvier 1629. Il publia contre Balzac deux volumes de *Lettres de Phyllarque à Ariste*, le premier en 1627, le second en 1628. Voir, sur le P. Goulu et la querelle des Feuillants et de Balzac, une note des *Lettres* de ce dernier dans les *Mélanges historiques* de 1873 (p. 418).

[3] Jean de Silhon, membre de l'Académie française, né à Sos, en Agenais, vers 1596, mort à Paris en février 1667, avait fait paraître, en 1626, *Les deux vérités, l'une de Dieu et de sa providence; l'autre de l'immortalité de l'âme* (Paris, in-8°), et, en 1627, une épître à Philippe Cospean, évêque de



IMPRIMERIE NATIONALE.

pareillement l'Amedée et la bibliotheque de Mr du Chesne[1] du pacquet d'aujourd'huy. L'Eratostenes, à cause de la playeure[2] d'à travers la page avoit un peu paty, mais je l'ay faict relaver, ce qui a fort remedié au mal, mais s'il n'eust point esté battu ne rogné je crois qu'il en eust mieux vallu. Les cinq petits traictez de Bellarmin venus dans le pacquet de Mr du Puy du 12me ne pattirent pas nomplus par les chemins, mais la roigneure ne leur a pas esté advantageuse, car ilz se sont trouvez un peu attaincts à la lettre en quelques endroits. Il n'y a rien de meilleur que de se contenter de les ployer sans guieres battre et sans rien rogner, puisque le port n'en couste pas ne plus ne moings; au contraire la batteure fait peser davantage eu esgard à la grosseure[3] du volume du pacquet, ce que Mr de Fetan dict estre dangereux, de peur que les postillons ne s'imaginassent qu'il y eust de l'argent caché et qu'ils n'en destournassent quelqu'un par fripponnerie comme il est autres foys advenu, principalement les livres in 4° ne veullent nullement estre battus, si ce n'est qu'on les peult envoyer de leur propre largeur toute estendüe. Je vous envoye maintenant un exemplaire du livre de Mr Aleandro, bien qu'il m'eust dict de luy laisser faire celà à luy comme vous verrez par l'extraict de sa lettre. J'y ay joinct par mesme moyen un exemplaire des epistres de Themistocles[4] que j'ay receu en mesme temps, mais je ne l'ay poinct faict battre et ne le feray pas replier par cahiers à part afin qu'il perde plus aiseement la

Nantes, sur la religion (dans le *Recueil des lettres nouvelles de Faret*). Voir, sur J. de Silhon, les *Lettres de Balzac* (*Mélanges historiques*, p. 474 à 813, *passim*) et aussi les *Lettres de Jean Chapelain* (t. I, p. 57 à 727, *passim*). M. René Kerviler a donné une excellente notice intitulée : *Jean de Silhon, l'un des quarante fondateurs de l'Académie* (Paris, 1876, gr. in-8° de 76 pages).

[1] La *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'histoire de France* et l'*Amedeus pacificus* du P. Monod.

[2] Peut-être Peiresc a-t-il voulu écrire *ployure*. Je ne retrouve pas ailleurs le mot *playeure*.

[3] Même observation pour la forme *grosseure*. Le XVIe siècle disait, comme nous, *grosseur*.

[4] *Themistoclis epistolæ* (gr. et lat.), *ex vetusto codice bibliothecæ vaticanæ nunc primum erutæ et latinitate donatæ, interprete Jo. Matth. Caryophilo* (Rome, 1626, in-4°). Ai-je besoin d'ajouter que les prétendues lettres de Thémistocle n'ont aucune authenticité,

playeure du mitan[1] du feuillet, voire je mettrai dedans iceluy le livre in 8° dudict Sr Aleandro. Il me mande d'en envoyer un à M. de Sponde[2]; si vous sçavez ou il est, vous m'obligerez bien de m'en advertir pour le luy pouvoir faire tenir la part ou il serà.

Je trouve fort à mon gré le livre du P. Goulu et serois bien aise d'en avoir encor une coupple d'exemplaires, s'il s'en trouve. La lettre du Sr Silhon semble aussy assez bien prinse, et pense que le livre qu'il promet sera bon à avoir[3]. J'ay prins plaisir à celle qui donne son advis touchant la Fosse Eugenienne[4], dont j'avois grande envie de voir le project, et suis bien redevable à Mr Hotman de la faveur qu'il luy a pleu de m'en faire. Mr nostre Archevesque avoit aussy grande envie de voir ce que c'estoit et l'a veüe fort volontiers. Je vous supplie d'en faire mes trez humbles remerciments à Mr Hotman et de l'asseurer de mon

comme l'a surabondamment démontré Bentley dans sa *Dissertation sur les lettres de Phalaris?* De nos jours (voir les *Supercheries littéraires dévoilées* de Quérard, t. III, 1870, col. 780-781), on a essayé de prouver que le recueil n'est pas apocryphe, mais la tentative n'a obtenu aucun succès.

[1] *Mitan*, dans le langage provençal, signifiait milieu. Le mot s'est conservé dans la langue populaire du Midi. Brantôme s'est servi de l'expression *mitan* (édition de M. Lud. Lalanne, t. I, p. 92); on trouve aussi *mitan* dans les *Essais* de Montaigne.

[2] Henri de Sponde, né à Mauléon (Basses-Pyrénées), le 6 janvier 1568, mourut à Toulouse le 18 mai 1643. Il fut évêque de Pamiers de 1626 à 1642. Voir les *Annales de Pamiers* par M. J. de Lahondès (t. II, 1884, p. 95-130 et encore p. 264 et 454). J'ai publié dans la *Revue de Gascogne* (1883) des lettres inédites de Sponde à Christophe Dupuy et à Peiresc. J'avais déjà publié dans le même recueil, en 1867, les testaments de l'évêque de Pamiers : le premier du 31 octobre 1634, le second du 11 mai 1643.

[3] S'agit-il là de l'ouvrage intitulé : *Le Ministre d'État, avec le véritable usage de la politique moderne* (Paris, Toussaint du Bray, 1631)?

[4] Deux lettres de Rubens à Pierre Dupuy, publiées dans le recueil Gachet, une du 30 septembre 1626 (on a imprimé 31 pour 30) (p. 55 et 57), l'autre du 18 février 1627 (p. 93-98) donnent beaucoup de détails sur cette *fosse eugénienne* (*Fossa Eugeniana*), appelée ailleurs *Fossa Mariana*. Il s'agissait là d'un canal devant joindre le Rhin à la Meuse depuis Rhinberg jusqu'à Venloo. Une note de l'éditeur des Lettres de Rubens nous apprend (p. 59, 60) que l'exécution de ce travail, une des plus grandes conceptions du général Spinola, fut commencée le 21 septembre 1626. M. Gachet cite au sujet de ce canal qui ne put être achevé : les *Mémoires de Frédéric Henri*, *Vita del Marchese Ambroglio Spinola* (1691, in-4°, p. 286), *Guerre di Flandra d'Orsini*, manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, etc.

trez humble service. J'en aurois volontiers quelque autre exemplaire s'il s'en trouve. L'extrait des memoires de la grande maistrise de l'ordre de S^t Jean de Jerusalem m'a pareillement fort agreé et pense que les memoires plus amples auxquelles il renvoye souvent et qu'il dict estre ez mains de certains commissaires vauldroient la peine non seulement d'estre leües mais transcriptes, s'il estoit loisible[1]. Pourveu que ce fust par quelqu'un de cez coppistes qui se laissent payer, car certainement quand je voys si souvent proffaner vostre plume, je conçois une si grande honte que je m'en trouve la plus part du temps tout hors de moy. La Gazette italienne d'Angleterre m'avoit semblé bien longue pour estre de vostre main, mais quand j'ay veu aujourd'huy cez cahiers de M^r de Pybrac et des Hollandois, je suis demeuré tout confus, et vous conjure pour l'amour de Dieu de n'en poinct user ainsin et de n'espargner poinct ma bource en cela, puisqu'il vous plaict que je vous en mette quelque chose en main. J'ai envoyé monstrer à M^r d'Orleans les lettres de M^r de Lyon ou pour luy[2], leque[l] les avoit desjà veües transcriptes mais fort mal correctes. Il ne m'a pas encore faict responce, mais il n'a pas laissé de me les r'envoyer et je les vous r'envoye aussy presentement. Il fauldrà attendre s'il nous en vouldrà dire son advis, dont je ne manqueray pas de vous faire part. Il monstre tousjours plus d'envie de se loger en ce païs, tant il y trouve l'air doulx et sortable à son humeur. Je pense que *M^r de Marseille*[3] luy en feroit possible passer l'envie et ce ne seroit pas moings de commodité à l'un qu'à l'autre, car l'autre ne se plaict pas trop de pardeça. Vous avez bien chastouillé ma friandise[4] en m'envoyant l'extraict de la lettre de Patricius

[1] Peiresc, en mettant le mot *mémoires* au féminin, s'est souvenu de l'étymologie *memoria.* Je ne trouve pas d'autre exemple de l'emploi de *mémoires* au féminin, même dans les textes du XV^e et du XVI^e siècle.

[2] C'est-à-dire les lettres écrites par Charles Miron lui-même ou composées pour lui en son nom, lettres dont il a déjà été question plusieurs fois dans cette correspondance.

[3] *M^r de Marseille* est en chiffre. On sait qu'il s'agit là de François de Loménie.

[4] Métaphore à rapprocher de celle de La Fontaine :

> Ce mets lui chatouillait fort le palais.

et de celle de Racine :

> Chatouillaient de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse.

Junius[1] touchant ces belles antiquitez grecques, et ce Foedus inter Smyrnaeos et Magnesios. J'ay quelques medailles ou il en est faicte mention, et si cela se peult voir, ce me serà un souverain plaisir. J'ay recouvré cez jours cy une table d'aerain antique pour la clientele de la ville Faustiane prez de Thunis du temps de Constantin, en faveur de Q. ARADIVS PROCVLVS Praeses Provinciae Val. Byzacenae, mais elle est toute conforme à une semblable trouvée à Rome l'an 1561 et inserée dans le Gruterus[2] parmy plusieurs autres du mesme Aradius, c'est pourquoy il y a bien peu à apprendre de plus, si ce n'est l'extravagance des caracteres latins, qui ressent bién son païs de Barbarie : les L estant faictes ainsin ⊔ et la lettre K de la sorte, ce qui est bien peu de chose. L'extrait du parlement du 12 juillet 1328 qui faict mention de ce GVILLOT, dont les six ne vallent qu'un tournoys, est bien de ma curiosité et je vouldrois bien l'extraict de la piece entiere, s'il se trouve et de la main de quelqu'un de cez coppistes, sans vous divertir vous de meilleures occupations. J'ay faict sçavoir à Mr d'Orleans ce qui est du fragment d'Optat chez Mr du Thou, nous verrons sa responce. Quant au concile de Chalcedoine en lettres majuscules je vouldrois bien sçavoir depuis quel temps Mr Holstenius l'a veu chez cet Helmenorstius[3] pour juger si c'est le mesme exemplaire qui estoit dans les archives du thresor d'Avignon ou il avoit esté mis durant le sesjour des papes, et d'ou il fut tiré pour l'envoyer à Rome au commencement des derniers troubles de la Religion qu'il fut intercepté avec afforce autres papiers importants, car on tenoit que ce fust un original du temps mesmes du concile, avec quelques soubscriptions autographes. Mr Holstenius s'en pourrà bien possible ressouvenir. Je n'avois pas sceu que Mr de Maussac fust demeuré en reste envers cez

[1] On lit dans le *Moréri :* «Patrice Junius était bibliothécaire de Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne. Il publia le livre de Job sur un ancien manuscrit dont Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, lui avait fait présent. . . » Cet érudit n'a pas d'article dans la Biographie Michaud et dans la Biographie Didot. Voir, sur P. Junius, *Deux lettres inédites de Jean Price à Bourdelot* (Paris, Léon Techener, 1883, in-8°, p. 11).

[2] *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani*, etc. (1602, in-fol.).

[3] J'ai vainement cherché des renseignements sur *Helmenorstius.*

mess[rs] de Hollande. Je le feray poursuivre de faire la restitution requise, n'estant pas raisonable qu'il fasse ainsin perdre credit à la nation entiere. Je croyois qu'il eust eu cet exemplaire de l'Aristote de animalibus par autre voye que de cez mess[rs] de Hollande. Le registre d'Innocent III de la bibliotheque de Foix avoit pareillement esté tiré des archives d'Avignon par le cardinal de Foix qui y avoit esté longtemps legat[1]. Je pense de vray qu'ils l'imprimeront, car M[r] du May[2] en avoit tant faict de bruict qu'il en a faict venir l'envie à cez libraires et M[r] l'advocat general Fieubet[3] me disoit l'année derniere que l'on estoit quasi resolus de la laisser imprimer. Si vous pouvez venir à bout de M[r] l'Abbé[4], proffittez, je vous prie, l'occasion pour vous saisir des coppies qu'il avoit des Historiens de France, car devant que cela soit bien prest,

[1] Pierre, cardinal de Foix, né en 1386, mourut à Avignon le 13 décembre 1464. Il fut nommé cardinal en 1409, à l'âge de vingt-quatre ans, et il posséda les évêchés d'Albano, de Cominges, de Lescar, ainsi que l'archevêché d'Arles. Il fonda, le 26 novembre 1457, à Toulouse, le collège de Foix pour vingt-cinq boursiers. Les statuts en furent confirmés au nom du pape, le 14 juin 1467, par ses délégués, les évêques d'Aire et d'Oléron. La *Biographie toulousaine*, d'où je tire ces renseignements, me fournit encore ceux qui suivent : « Le cardinal de Foix était possesseur de la belle et nombreuse bibliothèque qui avait appartenu au pape Benoît XIII. Il la légua à son collège, *pour inspirer*, dit-il, *le goût des sciences et des belles-lettres à ceux qui l'habiteraient.* Cette bibliothèque ayant été dilapidée, la plus grande partie des manuscrits passa dans celle de Colbert. Le collège de Foix est aujourd'hui devenu le couvent des religieuses de la Compassion. » Voir, sur le cardinal de Foix et sur sa bibliothèque, d'intéressants détails dans le *Cabinet des manuscrits* par M. Léopold Delisle (t. I. p. 494-497).

[2] Paul du May, seigneur de Saint-Aubin, naquit à Toulouse en août 1585, fut reçu conseiller au parlement de Dijon le 4 mai 1611, et mourut dans la capitale de la Bourgogne le 29 décembre 1645. Voir la liste de ses œuvres dans la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, par l'abbé Papillon (t. I, p. 186-187). Paul du May fut honoré de l'amitié de Joseph Scaliger, de Peiresc et de Gassendi, avec lesquels il fut en correspondance. En revanche, il n'eut pas les bonnes grâces de Saumaise, s'il faut en croire un bien épigrammatique passage d'une lettre de ce dernier à Jacques Dupuy. (*Les Correspondants de Peiresc. Claude de Saumaise*, fasc. v. *Appendice*, p. 164.)

[3] Guillaume de Fieubet, né à Toulouse en 1585, fut successivement avocat général au parlement de Toulouse, président à mortier dans la même cour, enfin premier président du parlement de Provence, mais il mourut à Paris (1628) avant d'avoir été installé.

[4] Charles Labbé déjà nommé.

Mr du Chesne se sera tiré de ses autres ouvrages, et puis celuy cy ne le travailleroit pas autrement, car il n'y auroit qu'à ranger les autheurs et revoir les espreuves, ce qui n'empescheroit pas qu'il ne peult vacquer à son travail ordinaire sur les autres pieces de son style. C'est l'histoire du Languedoc de Mr Catel qui est demeurée imparfaicte[1], non pas celle de Thoulouse, laquelle est imprimée depuis quelques années[2]. Ce que vous me dictes de cette nouvelle peinture de fleurs si bien representées au vif sur le marroquin me semble bien exquis et le bonhomme Neron, qui est ceans, en a esté bien estonné[3], mais je ne pense pas que cela puisse si bien reuscir en couverture de libvres, si ce n'est que cette peincture se peusse appliquer sur le livre mesmes comme les doreures à petit fer, afin de ranger cez fleurs sur les couvertures avec quelque ordre et symmetrie qui responde à la grandeur et doreure du libvre, autrement la confusion des couleurs et de la doreure ne pourroit pas faire si bel effect. Le temps leur ouvrira les esprits et leur fera encore trouver cette invention mieux adjustée. Je vous r'envoye le *Decretum* de Pologne et ne pense pas qu'il tarde d'estre imprimé de pardela ou par appendice au Mercure Jesuite[4]. Je n'ay pourtant pas laissé d'en retenir coppie. On m'avoit promis de Grenoble un des cathalogues de Rouviere, mais je ne l'ay pas encores et quand je le debvrois avoir je ne suis pas moins redevable à Mr Deodati du sien, dont je vous supplie le remercier de ma part et l'asseurer de mon humble service. Je ne vois nomplus comparoistre les pretendües balles ou ballots de Mr Buon que ses roolles et n'ay pas mesmes sceu à qui il en a faict l'adresse dans

[1] *Mémoires sur l'histoire du Languedoc.* L'ouvrage fut publié en 1633, in-fol. (Toulouse, Pierre Bosc).

[2] *Histoire des comtes de Tolose* (1623, in-fol., même ville et même libraire).

[3] Ce bonhomme Neron serait-il, par hasard, un des relieurs employés par Peiresc?

[4] *Le Mercure jésuite, ou Recueil des pièces concernant le progrès des jésuites, depuis l'an 1620 jusqu'à la présente année 1626* (Genève, 1626, in-8°). Cet ouvrage, qui est de Jacques Godefroy, a été suivi, en 1630, du : *Second tome du Mercure jesuite, auquel sont contenues plusieurs pièces touchant :* I *Les défauts de leur gouvernement;* II *leurs différends avec des personnes de haute réputation;* III *et les universités;* IV *concernant les causes de la haine publique où ils sont tombés* (Genève, in-8°).

Lyon, c'est pourquoy je doubte encores s'il a rien faict partir. Tousiours eust il fallu sçavoir ladicte addresse de Lyon pour mettre ordre à la reception dans Lyon et à faire partir de là pour cette ville. Il est grandement menteur, et il ne fault pas croire ce qu'il vous dirà des livres qu'il vous promettrà fournir, s'il ne les vous envoye effectuellement[1] chez vous. En quoy il me feroit plaisir et je serois bien aise qu'en prinsiez de luy tout ce qui seroit à son pouvoir, plus tost que des autres, pourveu qu'ils soient bien complects et pour cet effect je vous supplie de payer quelque libraire qui les collationne[2] exactement chez vous, avant que les laisser emballer, attendu que c'est par aprez une misere de retirer les imperfections qui me font perdre patiance en cela et pour le prix, c'est la verité que je seray bien aise que vous n'y employiez poinct de l'argent que vous pouvez avoir de reste que le moings que vous pourrez et pour les plus pressez, et si j'eusse eu le rolle de ce que vous avez en main avec le prix à peu prez, j'eusse pourveu d'envoyer lettre exprez pour les faire payer à chascun de ceux qui font article plus considerable, sans toucher à ce que vous avez qui seroit plus propre à servir aux livres courants et aux coppistes. Quant à vostre memoire des livres, pour ceux qui ne se trouvent poinct, il fauldrà prendre patiance principalement de cez Hespagnols, en attendant, s'il en viendrà ou s'il s'en trouveroit par hazard en quelque vente de vieille bibliotheque, comme il s'en vend assez souvent dans Paris.

De l'Asia de Jean de Barros[3] je ferois difficulté d'en prendre des

[1] On trouve *effectivement* non seulement, au XVII<sup></sup>e siècle, dans les *Mémoires* de d'Aubigné et dans les *Provinciales* de Pascal, mais encore, au XVIe, dans le *Plutarque* d'Amyot. Quant à *effectuellement*, je ne l'ai rencontré nulle part.

[2] Le mot *collationner*, considéré comme terme de librairie, ne figure dans le *Dictionnaire* de Littré qu'avec un seul exemple tiré de l'*Itinéraire à Jérusalem* de Chateaubriand. *Collationner*, pris dans le sens de conférer, de vérifier, manque au *Dictionnaire* de Richelet, mais non au *Dictionnaire de Trévoux*.

[3] Voir, sur le célèbre historien portugais Jean de Barros, deux notes des *Lettres de Jean Chapelain* (t. II, p. 269 et 392). Cf. le *Manuel du libraire* (t. I, col. 669-671), où l'on trouvera de très précis renseignements sur l'*Asia*. Il faut corriger (col. 669) la faute

volumes separez, sans avoir la suitte complette, parceque cela ne se peult par aprez jamais parfaire, et tout de mesmes de l'Affrica de Marmol[1]. Possible se trouveroient ils plus comme devant à Anvers, d'ou le pauvre Hadrian Beys m'en avoit faict venir autres foys[2], mais je ne les sceus pas garder. Du Leon d'Affrique j'ay l'italien de Rhammusio et pense avoir le françois in-fol., mais je demandois le latin et seray bien aise de l'avoir tel en la meilleure et plus ample forme qu'il se pourra avoir[3]. Le Morales avec le Florian d'Occampo me semble bien pressé en deux seuls volumes[4], car je pense qu'ils en font communement trois ou quatre[5], c'est pourquoy (puisque l'exemplaire de Blaise est si rogné et malmené comme vous dictes et neantmoins si cher), il vauldra mieulx attendre à une autre occasion. Beys me l'avoit eu d'Anvers avec le Marmol et le Barros.

d'impression qui fait mourir en 1616 le *Tite-Live du Portugal*, lequel était déjà mort dès 1570.

[1] Sur Louis Carajaval de Marmol, auteur de la *Primera parte de la description general de Africa* (Grenade, 1573, in-fol.), voir une note des *Lettres de Chapelain* (t. II, p. 379).

[2] Cette phrase montre combien se trompe le chevalier L. de Burbure dans l'article *Beys* (*Gilles* ou *Égide*) de la *Biographie nationale* publiée par l'Académie de Belgique (t. II, 1868, p. 410) en disant ceci : «Le nom d'*Adrien Beys* nous paraît avoir été mis abusivement pour celui d'*Adrien* Perier [gendre de Gilles Beys] sur le titre d'un ouvrage intitulé : *Histoire remarquable et véritable de ce qui s'est passé au siège d'Ostende*, etc., à Paris, chez Adrien Beys, rue Saint-Jacques, 1604.» M. de Burbure objecte que l'on ne compte pas d'Adrien parmi les fils de Gilles Beys, mais je réponds que le libraire dont Peiresc regrette la mort en l'appelant *le pauvre Adrien Beys* pouvait être un neveu ou simplement un homonyme de Gilles Beys.

[3] Voir, dans le *Manuel du libraire*, l'article *Leo Africanus*, pour l'édition latine désirée par Peiresc et pour l'édition française qu'il possédait déjà. Voir (*ibidem*) l'article *Ramusio* (ou *Ramnusio*) pour la traduction italienne de la *Description de l'Afrique*.

[4] Ambrosio de Moralès (voir Ticknor-Magnabal, t. I, p. 449; t. II, p. 21, 64; t. III, p. 196, 205, etc.) a laissé, entre autres ouvrages des genres les plus divers, *Las Antiguedades de las ciudades de España* (Alcala de Henares, 1575, pet. in-fol.). Cet ouvrage se joint à la Chronique de Florian de Ocampo (Alcala de Henares, 1578). Voir sur Ocampo Ticknor-Magnabal (t. II, p. 84 et 537).

[5] Peiresc avait raison : les ouvrages d'Ocampo et de Moralès forment trois volumes in-fol.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Pour l'Onuphrius sur Platine[1] je ne me souffre pas[2] que la relieure ne vaille rien, pourveu que les marges soient espargnées, car en toute façon le veux je faire de rechef relier en marroquin de levant[3], selon l'assortiment des autres livres entre lesquels je le veux loger. C'est pourquoy s'il se rencontroit en blanc plus tost que relié, je le payerois volontiers quelques escus de plus, et à dire vray je ne me soucierois pas beaucoup du Chronicon que j'ay en autres endroicts, mais ce que vous me dictes de la lettre plus petite me rebutte; et puis le Chronicon est assez bien seant en le mesme volume ou il fault souvent avoir recours en lisant le restant; bien vouldrois je en toute façon cez petits traictez des cimetieres et autres matieres ecclesiastiques assez curieuses qui souloient[4] estre joinctes à cez premieres editions. Hors de cela il me seroit indifferant de prendre plus tost Cologne que Louvain[5] ou au contraire, pourveu que la grandeur de la lettre fust aussy advantageuse et les traictez qui y sont joincts. S'il ne se trouve à present, il se rencontrera quelque jour. Aussy bien que le Zonare[6] et le Cedrenus[7].

[1] C'est l'édition des *Vies des Papes,* de Cologne (1574, in-fol.), augmentée des annotations et de la continuation d'Onuphrius Panvinius (jusqu'à Grégoire XIII), qui fut reproduite à Cologne en 1626 (in-4°), après avoir été reproduite dans la même ville en 1593, 1600, 1611.

[2] C'est-à-dire : *il m'est indifférent que.* L'expression employée par Peiresc n'est indiquée dans aucun de nos dictionnaires.

[3] On sait que le maroquin du Levant était l'objet de la passion de Peiresc, passion presque exclusive, car tous les volumes à peu près de sa magnifique collection étaient revêtus des peaux de chèvre les plus fines qui lui étaient expédiées par ses correspondants orientaux. L'éminent bibliophile recherchait l'uniformité des reliures autant en ce qui regardait la couleur qu'en ce qui regardait la substance, car je n'ai guère vu de livres, parmi ceux qui lui ont appartenu, qui ne fussent habillés de rouge.

[4] C'est ici le cas de rappeler les regrets de Littré au sujet de la disparition de ce mot que Chateaubriand (*Génie du christianisme*) a vainement essayé de ressusciter : « *Souloir* est une des plus grandes pertes que la langue ait faites; car combien *avoir coutume,* dont on est obligé de se servir, est lourd et incommode. »

[5] Le *Manuel du libraire* ne mentionne aucune édition de Louvain.

[6] Je ne connais d'autre édition antérieure à l'époque où nous place cette lettre que l'édition de Jérôme Wolf (avec traduction latine) publiée à Bâle en 1547 et traduite en français par Jean de Maumont (Paris, 1560; Paris, 1583).

[7] Il s'agit là de l'édition, accompagnée de la traduction latine de G. Xylander, qui fut imprimée en 1566, in-fol., à Heidelberg.

Si j'eusse mieux gardé les miens, je n'en aurois pas faulte maintenant, mais je ne sais rien refuser à mes amys. Pour le Simplicius sur Aristote, ou je resve ou il me semble en avoir veu une edition separée in 4° ou in 8° d'Allemagne, qui estoit ce que je demandois, car de celle de Venise in fol. je ne vouldrois pas nomplus m'en charger sans qu'elle fust bien complette de touts les Scholiastes d'Aristote, ce qui est quasi impossible de faire maintenant, tant cez pieces ont esté despessées. Il fauldrà s'en passer s'il ne se peult faire autrement. L'Almageste de Ptolemée in f°[1], s'il se trouve à prix honeste, je ne le prendray pas moins volontiers pour l'edition que promet Lindembrogius[2], laquelle je vouldrois estre desja faicte, et que Drouard[3] y eust faict joindre la version et notes de Naibodus[4], qui sont tant estimées, et pour raison de quoy j'ay esté constrainct de faire un procez au dict Drouard et le faire condamner. M^r Bignon vous pourroit bien dire en quel estat estoit demorée cette affaire.

Si vous trouviez cez deux volumes de Georg. Fabricius rerum Germaniae magnae et Saxoniae f°[5], je le prendrois volontiers, aussy bien que

[1] Le texte grec de l'*Almageste* de Claude Ptolémée fut publié pour la première fois par Grynæus (Bâle, 1538, in-fol.) et réimprimé par J. Gemusæus dans la même ville en 1541 et 1551 également in-fol. L'édition de 1538 avait été précédée de la publication de la version latine de l'*Almageste* d'après l'arabe par Pierre Lichtenstein (Venise, 1515).

[2] Frédéric Lindembroge ou Lidembruch a été fort négligé par les biographes. Je ne trouve sur lui que quelques lignes dans le *Moréri* : on y dit qu'il mourut vers 1678 et on y signale ses travaux sur Ammien Marcellin et quelques autres travaux parmi lesquels ne figure point l'édition de l'*Almageste*.

[3] Drouard était un des grands libraires de Paris; ce fut chez lui que furent mises en vente les diverses éditions de l'*Histoire* du président de Thou, de 1607, 1609, 1614, 1619, etc.

[4] Naiboda (Valentin), de Cologne, vivait sur la fin du XVI^e siècle, et s'attacha particulièrement aux mathématiques. Ce fut à Padoue qu'il composa des commentaires sur Ptolémée. On prétend que cet érudit fut assassiné par des savants jaloux de son mérite. Espérons que l'on a calomnié ces savants.

[5] Georges Fabricius, né à Kemnitz en avril 1516, mort en juillet 1571, a publié beaucoup d'ouvrages dont on trouvera la liste dans le tome XXXII des *Mémoires* de Niceron. Les *Rerum Germaniæ magnæ et Saxoniæ universæ memorabilium volumina duo* parurent à Leipsick (1609, in-fol.) par les soins de Jacques Fabricius, son fils.

le Reineccius de Originibus Sax[oniæ][1] qui estoit in fol., non pas in 8°. Je prendray volontiers aussy l'Albertus Cranzius, Regno[rum] Aquilonarium[2] et s'il estoit possible vouldrois bien avoir le Saxo Grammaticus[3], et pour estre mieux asseuré de ce que j'ay ou qui me manque en cette matiere, je vous supplie de m'envoyer un extraict du catalogue de Mr de Thou, des livres qu'il a Rer[um] Germanicarum, de toute sorte. Pour le Collatio Carthaginiensis je prendray volontiers les deux editions tant de Papyrius Massonus[4] que de Pithoeus[5], puisque ce n'est pas chose de prix considerable. De ce symbola XII nationum il n'y aura point de danger que vous en voyiez le tiltre, et s'il n'est que d'alchimie, comme dict Cramoisy, nous nous en passerons bien. Du Ritterusius[6] je vouldrois principalement son Ius Iustinianaeum sive Nouellarum in 4°., mais sans celuy là je ne me soussie guieres de ses autres oeuvres pour la difficulté qu'il y a par aprez de les rendre complettes, et des Institutes je n'en faicts pas grand cas, mais si le Ius Iustinianeum se trouvoit, je ne plaindrois pas d'achepter l'assortiment entier de toutes ses autres oeuvres ensemble, toutefoys puisque vous avez ce qu'il a des XII tables, ne laissez pas de le prendre. Quant au Freherus[7] j'ay son Lupodunum[8] et sa Moselle[9] et ay aussy la seconde partie de

[1] Reinier Reineck, né en 1541, mourut à Helmstadt en avril 1595. Voir, sur ses ouvrages, la note 3 de la page 219.

[2] Albert Krantz, né à Hambourg vers le milieu du XVe siècle, mort dans cette ville le 7 décembre 1517, laissa : *Chronica regnorum aquilonarium, Daniæ, Succiæ, Norvagiæ* (Strasbourg, 1546, in-fol.). Cette chronique des royaumes du Nord a été réimprimée en 1562, en 1575, avec de considérables additions, etc.

[3] L'histoire des rois danois (*Danorum regum heroumque historiæ*, etc.) parut pour la première fois en 1514 (in-fol.). L'ouvrage fut réimprimé à Bâle, en 1534, et à Francfort, en 1576 (in-fol.).

[4] *Gesta collationis Carthaginensis inter catholicos et donatistas* (Paris, 1589, in-8°). Voir, sur ce recueil et sur Papire Masson, les *Mémoires* de Niceron (t. V, p. 182-197).

[5] L'édition de Pierre Pithou est de Paris, 1631, in-8°.

[6] Rittershusius et ses ouvrages ont été mentionnés plus haut (Lettre XXXIX).

[7] Marquard Freher, né à Augsbourg en juillet 1565, mourut à Nuremberg en mai 1614.

[8] *De Lupoduno, antiquissimo Allemaniæ oppido*, Heidelberg, 1613, in-fol.

[9] *Ausonii Burdigalensis Mosella, cum commentario.* Heidelberg, 1613, in-fol. *Ibid.*, 1619, in-4°.

ses Origines Palatines in fol.[1] et vouldrois la premiere partie desdites origines palatines in folio. Pour les autres livres de vostre memoire, il ne fault que les retenir, et m'envoyerés, s'il vous plaict, la taxe afin que j'envoye de quoy les payer sans toucher, si faire se peult, à vostre fonds destiné aux livres courants, mais surtout faictes les je vous prie bien collationner par diverses persones.

Je felicite M^r Godefroy de son payement à l'espargne et vouldrois bien que M^r Grottius et M^r du Chesne en peussent dire aultant. Je me suis laissé emporter bien plus avant que je ne pensois quand j'ay commancé la presente. Il est fort tard, excusez moi je vous supplie et me continuez de m'aymer comme

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce dernier mars 1627.

Cet Hemar, de qui je vous recommande le pacquet cy joinct, est un des compagnons de Quentin[2].

---

## XLVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

Je receus vostre pacquet du 12^me conjoinctement avec celuy de M^r vostre frere du 15^me soubs une mesme enveloppe de Lyon du Dimanche 21^me et n'attendois pas d'autres nouvelles de vostre part plustost que sammedy ou dimanche prochain, ne jugeant pas que vous eussiez voulu remettre la main à la plume plustost que le mardy suyvant. Mais j'en receus pourtant dez hier un troisiesme du 12^me, party de Lyon extraordinairement le mercredy 24^me à cause d'un autre

[1] *Origines Palatinæ* (Heidelberg, 1599, in-fol.). Une seconde édition, augmentée, fut imprimée dans la même ville en 1613 (in-fol.). — [2] Vol. 716, fol. 86.

qui y estoit joinct de Mr de Lomenie et par luy contresigné; avec lesquelles despesches j'ay eu tout plein de beaux livres et papiers curieux, dont j'ay faict le desnombrement à Mr vostre frere, et entre autres cez deux belles pieces du concile de Mr de Pybrac et des Hollandois, non de la main de quelqu'un de voz coppistes, mais de celle mesmes de Monsr vostre frere, ce qui m'accable tout à faict et m'oste la liberté de vous oser meshuy plus rien demander, n'y ayant apparance quelquonque de luy faire consumer à cela tant de temps, qui faict faulte au public, lequel se peult tant prevalloir de ses etudes et de ses travaulx. Je vous en remercie et luy aussy de tout mon coeur, mais je vous jure que si c'eust esté d'autre main (bien que l'obligation en eust esté diminuée), je vous en eusse plus gayement faict mes remerciments et sans ce grand regret qui diminüe certainement mon plaisir, voyant bien que je n'ay pas de quoy user de revanche approchante de la moindre de voz faveurs. Mais puisque la chose est faicte il fault bien vouloir ce que vous avez voulu, en vous suppliant neantmoings comme je faicts trez instamment de n'en user plus ainsin, si vous me voulez laisser dans la liberté de recourir à vostre courtoisie. S'il n'y avoit eu que cela à faire, il y eust eu moyen de se consoler, mais m'ayant, comme vous avez tous les jours, sur voz bras, cela passeroit trop avant au delà des termes de la discretion. J'aymerois bien mieux passer par les mains de cez coppistes qui sont les plus rencheris, et de faict quand je vous manday la taxe soubs laquelle j'avois accoustumé de payer à peu prez Quentin et les autres, c'estoit à cause qu'ils estoient un peu faultifs, mais à un homme bien sensé et bien correct tant au latin qu'au françois je ne plaindrois nullement les six sols de la feuille que prend le coppiste de Mr Godefroy et de faict il m'avoit luy mesmes autres foys mis en main un bon grand homme d'Allemand, qui a assez longuement travaillé pour moy à ce prix là et je ne m'en plaignois pas, la bonté de la besoigne ne se pouvant assez cherement payer. Employez donc celuy là je vous supplie trez humblement, Monsieur, puisqu'il est de vostre cognoisçance ou tout autre qui vous viendrà en main et faictes cesser mon regret dezhorsmais pour ce regard. Je ne laisray pas de vous estre

infiniment obligé de la franchise et de la candeur avec laquelle il vous plaict me faire part de ce que vous avez de plus rare et de plus precieux. Je vous renvoye presentement tout plein de voz livrets et papiers, et pensois y mettre les cahiers de Mrs de l'Hospital, Bourdin et la Guesle, mais ce serà par la prochaine commodité, aussy bien le pacquet est dejà assez gros. Celuy qui travaille à vostre coppie du Concile a esté malade, ce qui a interrompu quelque temps son travail, mais il se remet et le va reprendre. Au surplus j'ay receu les lettres de Mr Rigault, à qui je faicts responce, et luy renvoye celle de ses lettres qu'il avoit faicte à dessein que je la peusse monstrer ou envoyer à cez messieurs dont nous [est] de besoing. Ce n'est pas que je ne la trouve en trez bons termes et possible cappables de faire l'operation que nous desirons, mais je pense que j'y auray possible plus de credit, si cela semble estre venu d'ailleurs que de mon propre mouvement, à cause que je n'ay pas de familiarité avec la persone propre de celuy qui a succedé à la bibliotheque de Mr Catel[1], comme j'avois avec luy et comme j'ay encores avec de leurs parents, lesquels je desseigne[2] de faire agir en celà. J'en escripts un mot à Mr Rigault et vous prie de m'ayder à le luy faire trouver bon. L'humeur de ceux à qui nous avons à faire est si jalouse et si desfiante qu'il y fault aller avec plus de reserve que le commun, et encores que possible Mr Rigault ne soit pas si prest de commancer son edition, si est ce que pour ne laisser eschapper la chasse[3], il n'y auroit pas grand danger quand il en parleroit comme de chose à laquelle il fust absolument resolu et un petit plus preste à mettre au jour, quand mesmes ce que nous demandons luy manqueroit, afin que cez gents là soient bien aises de proffiter l'occasion de faire publier ce qu'ils en ont, de crainte que le prix n'en soit diminüé par le travail que d'autres y feront par prevention; car s'ils croyoient que cela ne se deubt bien tost imprimer, je ne pense pas qu'ils le voulussent lascher; et croys que ce ne seroit pas sans raison.

[1] Le sieur de Puymisson, déjà nommé. — [2] Dans le sens de projeter, avoir dessein de. — [3] Cette locution proverbiale n'a été recueillie dans aucun de nos dictionnaires.

Voire quand M^r Rigault prendroit occasion en quelque endroit de sa lettre d'entrelasser quelque mot à la loüange de feu M^r Catel et de ce qu'il a merité du public, ce seroit tousjours obliger cez messieurs à luy en sçavoir bon gré et à le servir plus volontiers. Puysqu'il est question de recommancer deux lignes de cela ne cousteront guieres et ne seront pas à mon advis du tout inutiles. Vous excuserez je m'asseure ma liberté. Si cette histoire de la R[eine] Marguerite n'est chastrée[1], il faut qu'il y ayt de belles choses[2]. J'en avois autres foys ouy parler, mais je n'en ay jamais rien veu, et n'oserois quasi vous dire d'avoir envie de la voir, attendu l'excez de courtoisie dans quoy vous portez par aprez. Quant au traicté du cardinal Bentivoglio, vous aurez peu voir ce que j'en manday dernierement à M^r vostre frere. Je ne pense pas de vray qu'il puisse adjouster grande chose à ce qui est dans les memoires de M^r le president Janin, mais tousjours ne doibt il pas estre negligé à mon advis, quand ce ne seroit que pour voir la part que le Pape[3] peult avoir prins, sinon dans le traicté, au moings dans l'adveu que les Espagnols en peuvent avoir recherché ou laissé interposer du costé de Sa S^te, oultre que le style du personage est tenu en tel credit en cour de Rome, qu'il merite bien qu'on se rendre [*sic*] curieux de la voir. Je luy en escriray à Rome par la premiere commodité et prendray occasion de recourir à luy sur la mauvaise correction des coppistes qui ont transcript ses ouvraiges. Il aurà bien de la peine de se desdire de m'en faire part, car il m'a bien de l'obligation et je ne lui ay jamais rien demandé.

Je suis bien aise que vostre lettre et vostre libvre ayent esté si bien receus de la part de M^r le Cardinal Barberin, je ne doubte poinct qu'il ne vous fasse une fort honorable responce et m'estonne qu'il ait tant

[1] Littré, sous l'expression *châtrer un livre*, ne donne aucun exemple.

[2] Peiresc se souvenait des hardies et curieuses révélations sur Marguerite et sur la cour de France qui lui avaient été faites par Guillaume du Vair et qui, sous le titre d'*Anecdotes de l'histoire de France*, ont été imprimées d'après les notes du confident éparses dans divers volumes de la collection Dupuy, mais réunies dans le manuscrit n° 55 de l'ancien fonds Bouhier, ont, dis-je, été imprimées par M. Lud. Lalanne à la suite des *Mémoires de Marguerite de Valois* (Paris, Jannet, 1858, p. 191-336).

[3] Urbain VIII.

tardé. Ils sont si surchargez que cez choses la demeurent facilement en arriere, principalement en un personage de son humeur, qui est telle que de toutes autres affaires il s'en remet librement à ses secretaires, mais quand il veult escrire à des persones de letres et des gents dont il estime l'amitié, comme je m'asseure qu'il faict la vostre, il en veult avoir la cognoisçance luy mesmes immediatement. J'oubliois de vous dire qu'ayant autres foys [ouy] parler de cette histoire de la Royne Marguerite, j'avois par mesme moyen ouy parler de celle que feu Mr du Tyron[1] avoit escripte en chiffre[2], dont il s'estoit luy mesmes vanté à feu Mgr le G[arde] d[es] s[ceaux] du Vair, lequel en fit quelque instance à Mr de Bivilliers, mais il n'en sceut rien arracher. Vous pouvez penser s'il y debvoit avoir de belle besoigne, ayant eu la part qu'il avoit eu dans tout ce celebre bordel et intrigues de cour[3]. Il ferà beau voir ce nouveau formulaire d'abolition de Mr de Vendosme. Nous avons bien admiré celuy du rang de pair ou archipaire sans pairrie. Il eust possible mieux faict de faire eriger Richelieu en duché et pairrie, car la terre le vault avec ce qu'il y a reüny et ce n'est pas chose sans exemple, puisque Chevreuse fust erigé, ce me semble, par un cardinal. Au moings s'il y eust eu de la presecance sur les autres pairs, c'eust toujours esté en faveur d'un de leur corps, qui avoit d'autres dignitez annexées;

[1] Philippe Desportes, né à Chartres en 1546, mourut à Bonport en octobre 1606. Ce poète était non seulement abbé de Tiron, mais encore abbé de Bonport et de Josaphat, et on a calculé que ces bénéfices assuraient à Desportes un revenu de 30,000 livres, selon Guez de Balzac. de 40,000 livres selon Tallemant des Réaux, sommes très considérables pour l'époque et qui dépassaient une rente de cent mille francs de notre monnaie.

[2] On lit dans la notice sur Philippe Desportes mise en tête de l'édition de ses œuvres donnée par Alfred Michiels (Paris, 1858, p. XLVIII) : «Suivant un manuscrit de la Bibliothèque nationale (n° 661 de la collection Dupuy), les troubles du mois de mai 1588 nous auraient fait perdre un document de la plus haute importance. Notre auteur écrivait en chiffres, c'est-à-dire en signes à lui connus, les faits et gestes de Henri III; pendant l'insurrection, il eut peur et brûla le précieux ouvrage. Il aurait éclipsé les autres renseignements que nous possédons, ceux-ci étant rédigés par des hommes qui n'avaient pas vu de leurs propres yeux comme le poète.»

[3] Desportes passait pour avoir aimé la reine Marguerite (Tallemant des Réaux, historiette *Des Portes, madame de Simier*, t. I, p. 96). On a prétendu que le poète aida Henri III *dans une bonne partie de ses galanteries*.



IMPRIMERIE NATIONALE.

mais puisque nos roys ont autres foys crée des pairs momentanés pour des ceremonies particulieres, il ne fault pas doubter qu'ils n'ayent peu faire ce qu'ils ont faict en faveur de celuy cy. Il me reste à vous remercier du seau que j'estime l'une des plus curieuses pieces de mon cabinet, avec quoy je finiray, aussy bien mon papier me fault, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 1 avril 1627.

Je vous r'envoye le Gillius de Elephante[1] que j'ay veu trez volontiers y ayant trouvé de la pasture pour ma curiosité, mais je pense pourtant que si quelqu'un observoit curieusement celuy qui est en vie à Paris en divers temps, il y auroit de quoy adjouster. Je vous remercie trez humblement de la faveur, comme aussy pour les epistres de Mr de Lyon, qui font partie de l'histoire du temps à la suitte de cez contentions du clergé pour cez pretendües censures ou desadveus[2].

---

XLVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je pensois vous faire cette despesche cy pour ne perdre la commodité de celle qu'on envoye de nostre compagnie, sans avoir à respondre à aulcunes lettres de chez vous, ayant respondu la semaine passée à celles du 19me et ne m'attendant plus meshuy à la reception d'autres que de celles de l'ordinaire du 30me que je n'attendois que dimanche prochain au plus tost, ne pensant pas que vous eussiez escript du 23, puisque M. Jacquet n'avoit poinct faict de despesche du

[1] L'opuscule de Pierre Gilles déjà mentionné. — [2] Vol. 716, fol. 100. Voir à l'*Appendice* (n° XXIII) une lettre de Jacques Dupuy à Peiresc, du 5 avril 1627.

Dimanche 28^me^, auquel temps il les debvoit avoir receües à Lyon. Mais parce qu'il avoit faict partir dez le mercredy 24^me^ la dicte despesche du 19^me^, il creut que s'il attendoit l'ordinaire suyvant, il en pourroit avoir quelque autre pour moy et qu'il les envoyeroit ensemblement, et se resolut d'attendre, et ne laissà pas de faire despesche extraordinaire du 1 de ce moys pour m'envoyer vostre despesche du 23^me^, bien que toute seule, pour ne la garder encores jusques au Dimanche suyvant, ce qui me faict craindre que celles du 30 attendront encores 3 ou 4 jours dans Lyon, pour ne faire partir deux despesches si prez l'une de l'autre. Tant y a que voz lettres du 23^me^ sont arrivées comme je prenois la plume pour vous escrire, tout à propos pour vous en accuser la reception et vous en remercier comme je fais de tout mon coeur de la continuation de vostre bienveuillance et de voz peines et liberalitez, ayant prins un grand plaisir de voir cez memoires de Rome et de Vienne et d'apprendre que l'intervention du Roy ne soit pas rejettée en si grandes affaires, estimant que M^r^ de Marcheville[1] qui cognoit l'humeur de cette nation là, comme la nostre, n'aura pas esté un mauvais choix pour y operer ce que possible d'autres n'auroient pas si facilement obtenu. Je crois que vous le cognoissez; pour moy je l'ay veu autres foys assez familliairement et le trouvois accompagné de tout plein de vertu et qualitez bien recommandables, et s'il a esté tiré du service de la maison de Monsieur[2], à quelque chose malheur aurà esté bon pour luy s'il reuscit en une si grande et importante negociation, qui le peult porter à un employ proportionné à son genie. Au reste

[1] Henri de Gournay, en faveur duquel la terre et seigneurie de Marcheville, dans le Verdunois, fut érigée en comté le 21 janvier 1622 par lettres du duc de Lorraine Henri, est surtout célèbre par son ambassade à Constantinople, à laquelle il fut nommé le 10 mars 1631. On a plusieurs lettres de Peiresc au comte de Marcheville, écrites du 24 avril 1631 au 20 juin 1635. (Registre des minutes de Carpentras, fol. 601-611.) Marcheville fut, avant 1630, employé dans diverses négociations avec plusieurs princes d'Allemagne. Voir *Recueil Avenel*, t. III, p. 388.

[2] On voit dans les *Mémoires de Nicolas Goulas*, publiés par M. Charles Constant pour la Société de l'histoire de France (t. II, 1879, p. 160-161), que le comte de Marcheville avait été gouverneur de Gaston d'Orléans et qu'il fut ensuite son premier chambellan.

j'ay veu fort volontiers cez letres d'erection de la charge de grand maistre, chef et surintendant de la navigation et commerce de France[1] et celles de suppression des charges de connestable et d'admiral. Si la despesche ne part trop tost, je les vous r'envoyeray par cette mesme voye, sinon ce serà pour la prochaine, Dieu aydant. Cependant vous aurez par celle cy l'arrest du parlement de Bordeaux et la commission de Mr de Fortia[2], concernant le nauffrage des carraques, ce qui semble pouvoir trouver place dans les pieces du temps dignes d'estre conservées à cause des termes dont use le Roy pour ce qui est de l'interest de celuy d'Espagne et des formulles dudict arrest. Nous payons en bien peu de chose le grand nombre de belles pieces dont il vous plaict nous faire part, mais nous faisons ce que nous pouvons, encores est-ce merveille qu'il nous tombe rien en main qui ne soit passé par les vostres auparavant. Cet extraict des Assises de Hierusalem et Cypre (dont j'avois tant ouy parler, et dont je n'avois jamais rien veu) m'a prins par le nez comme de la moustarde[3], et vous asseure que je fouilleray tant que j'en desterreray quelque chose[4], me resolvant d'en escrire non seulement à Venise (où il y a possible trop de façon)[5] mais jusques au

[1] Lettres en faveur du cardinal de Richelieu qui furent vérifiées au parlement le 18 mars 1627. L'édit de création de sa charge avait déjà quelques mois de date.

[2] M. de Fortia était un maître des requêtes qui avait été envoyé en Guyenne par le cardinal de Richelieu pour arranger l'affaire relative aux navires échoués. Voir divers documents relatifs à la mission de M. de Fortia dans le *Recueil Avenel* (t. II, p. 403, 408, 436, 441, 442, 470).

[3] Cette locution proverbiale ne figure pas dans nos dictionnaires; on n'y trouve qu'une locution d'un sens tout différent : *la moutarde lui monte au nez*, il commence à s'impatienter. Ici c'est une impression fâcheuse; dans la phrase de Peiresc, il s'agit, au contraire, d'une impression agréable autant qu'énergique et saisissante.

[4] Peiresc fut fidèle à l'engagement qu'il prenait ici, et l'on trouve dans la collection de ses manuscrits à la bibliothèque de Carpentras, sous le n° XIX, un volume in-fol. de 426 feuillets contenant les *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem.* Ce texte a pour la première fois été imprimé par Gaspard Thaumas de la Thaumassière, à la suite des *Coutumes de Beauvoisis,* de Ph. de Beaumanoir. (Bourges et Paris, 1690, in-fol.)

[5] Le manuscrit de Venise a été utilisé par le comte Beugnot dans sa belle publication : *Assises de Jérusalem, ou recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le XIIIe siècle, dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre* (Paris, Imprimerie royale, 1841-

Cardinal Barberin pour voir si dans le Vatican, il n'y en auroit pas quelque exemplaire M. S. de la primitive langue françoise[1], et en feray escrire à Naples et en Sicile, et n'espargneray nullement de le faire transcrire, quelque edition que puisse promettre vostre Lorrain, car elle tarderà possible longtemps de sortir au jour. Il me semble que j'y trouveray mille choses de mon goust et crois que Mr Bignon y en trouveroit bien du sien aussy. Je ne vouldrois pas pourtant negliger la version italienne, puisqu'elle a esté compilée de tant de diverses pieces, voire feray je escrire jusques en Cypre mesmes et en Hierusalem et en Constantinoble pour voir s'il s'y en seroit saulvé quelque M. S., qui se peust recouvrer. Enfin ils seront bien cachez, si je n'en descouvre quelqu'un, qui sera premierement et principalement pour vous et puis pour moy secondairement. J'ay receu de Rome un autre exemplaire du livre d'Allemanni[2] *de Lateranensibus Parietinis*[3], que j'avois demandé au Cardinal Barberin, à cause qu'il les avoit tous retirez, de sorte que je le vous feray tenir par la premiere commodité d'amy, afin de ne le ployer mal à propos pour l'envoyer dans les pacquets du Roy. J'oubliay ce me semble de vous en advertir dernierement. Je croyois bien que ledict Sr Cardinal ne manqueroit pas de respondre honorablement à Mr vostre

1843, 2 vol. in-fol.). Cf. *Assises du royaume de Jérusalem conférées entre elles ainsi qu'avec les lois de France, les capitulaires, les établissements de saint Louis*, etc., publiées [textes italien et français] sur un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, par Victor Foucher (Rennes et Paris, 1839-1841, 2 vol. in-8°). Je ne le vois pas davantage mentionné dans l'article de l'*Histoire littéraire de la France* sur les *Assises de Jérusalem*, par Félix Lajard (t. XXI, p. 433-467).

[1] Sur la garde du volume XIX de la collection Peiresc on lit cette note de la main de l'illustre érudit : «Ce manuscrit est un des plus rares et des plus curieux de la bibliothèque Vaticane. Mgr le cardinal Barberin me le fit transcrire non sans grand soin et peine.» Ni Beugnot ni V. Foucher ne semblent avoir connu le manuscrit de Peiresc.

[2] Niccolo Alemanni, mentionné dans la lettre XXIX de Peiresc à Dupuy.

[3] C'est l'ouvrage dont Millin (notice déjà citée) parle ainsi : «Deux ans après [c'est-à-dire deux ans après la publication du livre IX des *Victoires* de Procope, Lyon, 1623, in-fol.], Alemanni publia une *Description de Saint-Jean de Latran*, où, après avoir tracé l'histoire de cette célèbre basilique, il en décrit les mosaïques et les autres monuments, et en explique avec une grande sagacité les inscriptions.»

frere. Cez gents là sont trop punctuels. J'ay bien l'obligation à Mr Deodati du cathalogue des livres de Rouviere, dont il luy a pleu me faire part par preferance sur tant d'autres bons amys qu'il avoit de pardelà. Je le verray et tascheray de m'en prevalloir pour avoir quelque piece du contenu en iceluy et le vous r'envoyeray. J'y ay rencontré ad aperturam libri par hazard au feuillet 64 cinq ou six pieces du Simplicius sur Aristote in fol°, separées de tout autre recueil des scholiastes d'Aristote, que je demanderay tout les premiers mais je crains que le texte grec n'y soit peult estre pas, puis qu'il ne le marque poinct, mais tousjours s'en pourràt on servir en attendant. N'oubliez pas de r'amentevoir audict Sr Deodati la promesse qu'il vous a faicte de vous faire une ample relation des desseins genereux que le Galilée a en l'esprit, cela vauldroit bien la peine d'estre redigé par escript, aultant et plus tost que les ceremonies et autres occurrances publiques du temps courant. J'ay apprins avec grand contentement que Baccon ne soit pas mort[1] et ne le desirois pas comme vous[2] : pourveu qu'il dure en santé, il donnerà encores de bonnes choses, et n'y aurà pas de danger[3] d'en escrire sur les lieux et de s'en enquerir plus exactement. Les livrets du Silius Italicus[4] et des republiques de Venise et d'Angleterre, ensemble les remonstrances de Mr le Bret[5] sont arrivez fort bien conservez, Dieu mercy; et cette voye reuscit excellement pour les livres de cette petite forme; mais il ne fauldroit pas roigner cez petits libvrets ne autres. Il suffit de les ployer et battre un petit. Il fauldrà voir ces remonstrances plus à loisir. Cependant je vous remercie trez humblement de tant de soing et de peine que vous vous donnez pour moy, mesmes[6] en la re-

[1] On ne s'explique pas comment les frères Dupuy avaient pu transmettre à Peiresc cette fausse nouvelle : François Bacon était mort depuis près d'un an (9 avril 1626).

[2] C'est-à-dire : *et ne le desirois pas moins que vous.*

[3] *Danger* est là pour *inconvénient.*

[4] Ce devait être une édition hollandaise du *De bello punico*. Le *Manuel du libraire* ne l'indique pas.

[5] Le même personnage sans doute que celui qui figure dans la lettre XV de Peiresc, du 28 décembre 1624.

[6] *Mesmes* — ai-je besoin d'en avertir? — est employé dans cette phrase pour *surtout.*

cherche des livres. C'a esté un bon mesnage[1] de prendre le troisiesme volume des evesques du Liege[2] chez Cramoisy, il le pouvoit mieux faire qu'un autre, car il m'avoit luy mesmes autres foys vendu les deux premiers. J'avois bien tousjours tenu Marcassus pour un goinfre[3], et bien qu'il n'ayt à mon advis que trop merité chastiment[4], si est ce que je le plains aulcunement, puis qu'il se mesloit d'escrire. Je trouve aussy bien que vous la taxe du livre de la Jambe de Boys[5] *Rerum expetendarum* un peu excessive à six escus, et tient qu'il a eu grand tort de refuser vostre offre des deux tiers, attendu ce qu'il eust deub defferer à vostre persone; mais il n'y a remède, si y auray-je du regret s'il vous est eschappé, quand mesmes il auroit fallu se rançonner de toute la partie contenüe en sa demande, car puisque j'estois desjà condamné aux 4 escus, il vault bien mieux que je sois plus pauvre de deux escus que de n'avoir un livre si curieux et qui me faict tant de faulte en mes assortiments sur cette matiere. C'est pourquoy je vous prie de le prendre s'il n'est desja vendu à quelque autre. Je suis bien aise que Quentin se soit enfin laissé trouver, il fault croire qu'il se serà meshuy rendu plus correct en son escritture, et par consequand il n'y aurà pas de danger de luy augmenter ma taxe, eu esgard mesmes que toutes choses sont fort encheries depuis mon despart à ce que j'entends. Mon frere est à Ieres pour toute cette semaine pour le moins, à mon grand regret. Il a remis entre voz mains,

[1] Une bonne opération, une bonne affaire. Nous avons déjà vu cette expression dans la lettre XIV de Peiresc, du 20 décembre 1624.

[2] On appelait alors *le Liège* la ville que nous appelons *Liège*.

[3] Peiresc ne veut pas dire que Marcassus était un avide mangeur, mais, comme une lettre de Guy Patin citée dans le *Dictionnaire* de Littré explique le mot, qu'il était «fort déréglé et dissolu».

[4] Qu'était-il donc arrivé au famélique Marcassus? C'est encore Guy Patin qui va nous l'apprendre (Lettre du 22 mars 1658, t. II de l'édition Reveillé-Parise, p. 382) : «Il y a ici un certain Gascon du Mont-de-Marsan, nommé Marcassus [Erreur. Nous avons déjà vu que Marcassus était de Gimont], qui faisoit, l'an 1617, la troisième au collège le Boncourt, qui depuis a été précepteur d'un neveu du cardinal de Richelieu, nommé de Pont de Courlay, frère de madame d'Esguillon, autrement la Combalet. Environ l'an 1627, ce Marcassus manqua d'être pendu pour plusieurs vols qu'il avoit faits (ces Gascons sont merveilleusement friands d'argent), et l'eût été sans le secours et le crédit qu'il eut du côté de la dame de Combalet.»

[5] Surnom de quelque bouquiniste.

comme je faicts aussy, et à vostre discretion de bailler les papiers dont est question à Mr de Malemaison ou non, nous asseurant que si vous les luy baillez, vous luy remonstrerez l'importance de l'affaire, et que de se jetter sur les bras Monsieur (qui protege ces messieurs) en chose de difficile preuve et dont l'issüe ne se peult pas esperer guieres favorable au bout du compte, ce ne luy serà possible pas un trop bon mesnage. Au surplus je crois que le presidant Chevallier[1] avoit bien merité cet esloignement, mais je le trouve de trez pernicieuse consequance, aussy bien que la secession[2] de Messieurs des Enquestes. Je pensois que nous fussions seuls en ce païs icy qui nous laissions emporter à un peu trop de challeur, mais à ce que je vois la maladie a esté en beaucoup d'autres compagnies cette année, puis que ceux de Thoulouse et de Bordeaux s'en sont ressentis si avant de leur part et que les vostres n'en ont pas esté exempts. Nous sommes bienheureux d'avoir estouffé si promptement le feu qui s'estoit allumé parmy nous. Nous jouyssons en ce païs icy de la distribu[ti]on du sel chascun de nous, en suitte des privileges de noz anciens comtes de Provence. M. de Suilly nous l'avoit voulu retrancher, mais nous nous deffendismes fort et ferme. Si vous apprenez rien de particulier touchant l'affaire du comte de la Rocheguyon et particulierement de ce qui peult regarder le general des galeres[3], vous m'obligerez bien de m'en donner advis, et sur ce je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 8 avril 1627.

Si par hazard vous rencontriez un vieil volume latin in fol° d'Allemagne ce me semble, ou sont compilez touts les autheurs qui ont les premiers escript des voyages de Christofle Colomb et autres dans les

[1] Le président de la Cour des aides dont on voit la disgrâce dans la lettre XXII de l'*Appendice* (21 mars 1627).

[2] Littré, qui nous rappelle que *sécession* est un terme d'histoire romaine, ne cite, sous ce mot, aucun écrivain.

[3] Pierre de Gondi, duc de Retz.

Indes[1], je l'achepterois volontiers, voire un peu cherement. Feu Mr du Vair en avoit un exemplaire que Mr de Lisieux[2] monstreroit en un besoing pour en prendre le tiltre. Il estoit couvert de noir. On m'a dict qu'il s'est imprimé quelque chose chez un Jean Martin du Pont St Michel de cez pieces de Verdun recueillies ensemble, si cela estoit, il meriteroit bien d'en prendre quelque exemplaire. Pour ce livre des Assises de Jerusalem et Cypre, il m'est venu une si grande envie de le voir, que si vous ne m'en dissuadez, je suis homme pour choisir de deux choses l'une, ou de le faire transcrire de pardelà, ou bien de prier Mr le Pelletier[3] de se rendre caution pour moy envers Mr son beau pere[4], pour avoir pour mission de me le faire prester et envoyer jusques icy par quelque voye asseurée, car il n'en manquerà pas, mais je ne le veux pas faire avant ce moys de juin, afin que durant noz vacations j'aye moyen de l'expedier promtement et d'y passer mon envie sans le guieres garder. Cependant entre cy et là vous aurez tout loisir de me mander vostre advis sur cela; car ce bon vieillard est un peu revesche et je ne vouldrois pas le faire cabrer contre persone, veu mesme que vous y procedez avec tant de moderation, que vous ne l'avez pas voulu mettre en notice[5] du droict que vous avez indubitable

[1] C'est le *Novus orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum* (Bâle, 1532). Ce recueil est connu sous le nom de *Collectio Huttichio-Grynæo-Hervagiana.* Il s'en fit une édition à Paris la même année, et deux autres à Bâle en 1537 et en 1555. Voir sur ce recueil le *Manuel du libraire* (t. IV, col. 132), et mieux encore la *Bibliotheca americana vetustissima,* par M. Harrisse (p. 291).

[2] L'évêque de Lisieux était Guillaume Alleaume, qui avait été nommé en mars 1622 à la place de feu son oncle Guillaume du Vair et qui siégea jusqu'en août 1634. Ce fut un des correspondants de Peiresc. On conserve dans le registre I des minutes, à Carpentras, plusieurs lettres adressées à ce prélat, qui avait été d'abord évêque de Riez (1617-1622). Ces lettres (fol. 257 à 267) vont du 29 juin 1610 au 4 avril 1616.

[3] Louis le Peletier, père de Claude le Peletier, président du parlement de Paris, contrôleur général des finances, ministre d'État, et de Michel le Peletier de Souzy, intendant, conseiller d'État, etc.

[4] Louis le Peletier avait épousé Marie Leschassier, laquelle était la petite-fille de Pierre Pithou. Il est probable que le précieux manuscrit possédé par Leschassier provenait de la collection de Pithou.

[5] *Connaissance,* sens primitif qui, selon la remarque de Littré, n'existe plus. L'expression, dans ce sens primitif, se retrouve plusieurs fois dans les *Essais* de Montaigne.



IMPRIMERIE NATIONALE.

en la proprieté d'iceluy. Je sçaurois encores volontiers le nom de ce Lorrain, qui a le texte de l'edition françoise[1].

---

## XLVIII

### A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

#### ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

Quand vostre lettre du 21 du passé est arrivée à contretemps, je prenois la plume pour vous escrire et pour accompagner seulement les lettres que je vous envoye tant du cardinal Bentivoglio que du cardinal Barberin, qui estoient venües par le dernier ordinaire et m'ont esté renvoyées d'Avignon un peu trop tard pour escrire et respondre par le retour du mesme ordinaire. Vous y verrez en quels termes Mr de Thou est avec eux, et en celle de Mr le Cardinal Barberin particulierement vous trouverez comme il parle de vous et du discours de Mr Rigault sur son inscription de Tulliana, à qui je vous prie le faire voir de ma part, afin qu'il ne croye pas d'estre en si mauvais predicament[2] en ce païs là, comme il se le persuadoit possible sur quelques paroles interpretées plus sinistrement[3] qu'il ne falloit. J'ay receu une lettre par mesme moyen dudict Sr de Thou, qui m'accuse d'une chose à laquelle je n'ay pas pensé et fault qu'il me soit eschappé par equivocque et par mesgarde (en escrivant parfoys trop à la haste, sans avoir loisir de relire mon escritture) quelque parolle subjette à diverse interpretation. Luy parlant de son partement de Venise pour aller à Rome, qu'il a creu que je voulois entendre de celluy de Lyon pour passer en Italie; mais je l'esclairciray bien à mon advis. Tant y a que je luy suis infi-

[1] Vol. 716, fol. 102.

[2] Réputation. L'expression, qui est dans les *Mémoires* de d'Aubigné, est aussi dans les *Mémoires* de Saint-Simon et dans les *Confessions* de J.-J. Rousseau.

[3] *Sinistrement* ne veut dire ici qu'*en mauvaise part*. C'est en ce sens que La Mothe le Vayer (*Vertu des païens*) a employé cet adverbe : «En interprétant *sinistrement* de certaines actions...»

niment obligé de la cordiale affection qu'il me daigne porter, et vouldrois avoir de quoy luy rendre la correspondance en bons effects de mon humble et fidele service, aussy bien qu'à vous autres messieurs, bien marry de me voir condamné à mourir ingrat à tant de bienfaicts à faulte de moyens et facultez d'entrer en aulcune revanche que de simples voeux. Venant donc à vostre lettre, puisqu'elle est arrivée si à poinct pour y respondre, il me fault recommancer mes remerciments trez humbles de la peine que vous avez prinse pour moy au discours de l'article des mariages clandestins[1], estant bien honteux de ne m'en recognoistre digne; mais vostre volonté precise à m'obliger, sans espoir d'aulcun retour, me doibt consoler dans mon impuissance et dans l'attente de quelque hazard favorable qui me puisse fournir un jour quelque occasion de vous servir au moings quelque foys. Cependant pour ce qui est de l'affaire, puisque je ne m'en suis pas bien expliqué, je vous diray que Messieurs de nostre compagnie ont bien creu de pouvoir condamner à mort pour le rapt et l'ont faict souvent, n'y ayant pas de si fort mariage que la corde ne rompe, comme on dict. Mais cela n'a pas esté cappable de donner assez de terreur, et le consentement reciproque survenu à cela de s'entremarier du gré mesmes des parents les plus indignez a vaincu la rigueur des juges et les a faict incliner à en laisser l'option aux querellez, de sorte que l'esperance que les filles ont eüe de venir à ce poinct là à l'extremité les a faict plus librement abandonner à cez mariages clandestins. Que si quelqu'un est passé par des voyes plus doulces de declaration que le mariage fust nonvalablement contracté comme font voz officiers royaulx en voz quartiers, ainsin qu'il est arrivé de pardelà à de noz provençaulx, ils n'ont trouvé persone icy qui ayt voulu contracter mariage avec eux. Il y en a un exemple assez notable en la persone d'un nommé Aigosi, qui se remarià enfin, mais sa femme estoit tenüe comme quasi infame et bannie des compagnies, attendu que noz curez soubstenoient y avoir eu

[1] Sur la question des mariages clandestins dont Peiresc s'occupa tant, voir Gassendi, livre IV, p. 314-315.

auparavant mariage valable avec une aultre selon les saincts canons et conciles, auxquels l'ordonance n'avoit peu desroger, qu'un autre concile (comme celuy de Trente) n'eust desrogé aux anciennes formalitez. Le decret dudict concile de Trente n'y pouvant operer sans estre receu en deüe forme dans le païs, de sorte que dans nostre parlement, on ne s'est jamais dispensé de prononcer comme les vostres *super foedere matrimonii*, à dire si le mariage estoit vallablement contracté ou non, laissant cela absolument au juge d'eglise, et quand nous avons recherché des remedes ecclesiastiques, nous n'avons pas songé aux censures, car c'est trop peu de chose, eu esgard aux humeurs du temps. Ains de faire passer entr'eux pour maxime certaine et indubitable qu'il ne se pouvoit contracter de mariage sans les solemnitez requises par l'ordinaire et par le consentement de l'eglise catholique. Ce qu'ils ne veullent accorder en façon quelconque qu'il n'ayt esté declaré, aussy bien par la puissance ecclesiastique comme par la temporelle. Que si nous estions venus à bout de cela et qu'il se feust veu deux ou trois exemples ou les ecclesiastiques (recogneus de tout temps pour juges naturels *super foedere matrimonii*) eussent declaré n'y avoir eu aulcun legitime mariage en cez entreprinses clandestines à faulte de solemnitez requises, c'est sans doute que cela feroit plus de terreur aux filles et aux meres (d'ou vient le plus grand mal et le plus grand abbus), car elles auroient trop d'apprehension de se voir declarer putains[1] ou meres de filles putains et les enfants bastards, et seroient indubitablement plus soigneuses d'exclurre toutes frequentations suspectes et dangereuses, de ce qu'elles les fomentent et recherchent artificieusement pour attraper les bons partys. Voilà les motifs de nostre compagnie et sur lesquels je desire principalement vostre advis et de quelqu'un de voz amys de Sorbonne, si vous le trouvez à propos. Si le bonhomme M[r] Gamache estoit encor en vie[2],

[1] Ce «terme grossier et malhonnête», comme l'appelle Littré, était employé autrefois sans aucune difficulté, et l'abbé de Guitres s'en servait aussi aisément que d'Aubigné, Mathurin Regnier, etc. Les derniers écrivains qui n'ont pas hésité à redire le vilain mot sont Molière, Saint-Simon et Voltaire.

[2] Philippe de Gamaches était un célèbre théologien qui naquit en 1568 et mourut

je l'eusse volontiers consulté là dessus, et si le bon P. Goulu estoit en France, il le fauldroit sonder sur celà. Les derniers deputez que nous avions envoyez en cour l'année passée en avoient faict article dans les cahiers de nostre compagnie; mais cez messieurs du Conseil n'y ont respondu que l'ordonance sans faire examiner les motifs de la proposition, et tost ou tard il fauldrà se resouldre d'en faire passer une deliberation ecclesiastique aux assemblées du clergé ou autrement conforme à l'ordonnance et au decret du Concile, et c'estoit sur cela principalement que je desirois l'advis des Sorbonistes pour sçavoir en quelle forme se pourroit faire tel decret ecclesiastique pour estre bien valable, et s'il ne se pourroit pas faire un simple synode provincial, car il y auroit bon moyen par aprez de le faire authoriser et executer, car tandisque nous avons de bonnes dispositions en cette province, nous y pourrions bien faire la planche pour les autres du royaulme, et cela se pourroit faire en sorte qu'il ne desrogeat rien à l'ordonnance, ains qu'il se conformast à icelle. Excusez moy de tant d'importunité et me tenez tousjours, s'il vous plaict,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 8 avril 1627.

J'oubliois de vous dire que si les opuscules de Victorius et de Candidus, qui sont dans la bibliotheque du Roy, ne se trouvent dans le Vatican, je pense que vous ne trouverez pas mauvais d'en faire octroyer une coppie au cardinal Barberin, puisqu'il tesmoigne la desirer, et qu'en ce cas on fasse honorable mention en teste du texte du livre et à la fin que cette coppie est transcrite et fidelement collationnée en deüe forme sur le M. S. de la bibliotheque du Roy, dont il ne seroit pas mal

le 21 juillet 1625. Il fut professeur en Sorbonne de 1598 à 1623. Le *Moréri* nous apprend que «l'on fait beaucoup de cas de ses commentaires sur la Somme de S. Thomas, imprimés à Paris en deux volumes in-fol., l'an 1627.» Bayle, de son côté, déclare que «Gamaches a passé pour un des habiles théologiens du XVII<sup></sup>e siècle» et que «ses commentaires sur Thomas d'Aquin sont fort estimés».

à propos de cotter l'antiquité à peu prez, selon les marques qui s'y pourront trouver et les conjectures qui s'en pourront tirer de la forme des caracteres et du volume. Je vous renvoye voz trois pieces originales concernant le Concile, ayant prins un grand plaisir de les voir, mesmes celle du chancellier de l'Hospital, que je trouve grandement judicieuse et notable pour cette histoire. C'est grand daumage que le reste qu'il y avoit voulu adjouster soit demeuré en arriere. Celle du S^r Bourdin n'est pas a negliger, mais le project de la harangue de M^r de la Guesle m'a bien agreé et seroit bien bon de faire exacte recherche des pieces qu'il allegues, mesme de l'acte remis par devers luy par aulcuns des prelats de France opposants à la requeste du clergé de l'an 1570, et les memoires dressez par le feu premier president de Thou[1] et autres mandez à Fontainebleau en 1564 pour cet effect, si ce n'est ce que vous cottez en vostre liasse soubs le tiltre [Advertissement de ladicte année 1564]. Le recueil qu'avoit faict ledict S^r de la Guesle lors des estats de Bloys des articles du Concile subjects à moderation seroient encore bien bons, ensemble les actes du clergé tant de ladicte année 1570 que de l'assemblée de Mellun et autres suyvantes, si le president Brisson[2] en avoit rien escript comm'il est vraysemblable, il seroit encores bon de s'en enquerir. Au reste voz offres trop honnestes me font desirer la veüe, s'il ne vous est incommode, des memoires sur ce subject de feu M^r Pithou et de feu M^r d'Espesses, quelque confusion qui y puisse estre, et cette chronologie servant d'esclaircissement, contenüe en la mesme liasse pour pouvoir estudier cette matiere avec plus d'aisance[3].

[1] Christophe de Thou, né en octobre 1508, mort le 1^er novembre 1582, le père du grand historien.

[2] Barnabé Brisson, né à Fontenay-le-Comte en 1531, président à mortier au parlement de Paris en 1583, fut pendu par les ligueurs le 15 novembre 1591.

[3] Vol. 716, fol. 104. Mentionnons deux billets de Peiresc qui manquent au recueil de la Bibliothèque nationale et qui nous ont été conservés dans le registre des Minutes de Carpentras. Le premier (fol. 49 v°), daté d'Aix (*ce 12 avril au soir 1627*), est un vrai billet de bibliophile : «Monsieur, ce mot n'est que pour accompagner l'exemplaire cy-joinct *de Lateranibus parietinis* d'Allemannus que je ne pouvois mettre dans les despesches ordinaires de la poste sans le

XLIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

Depuis celle que je vous escrivis cez jours passez en faveur de Mr d'Agut qui est [en] Hollande, Monsr le Con[seill]er d'Agut, son pere[1], s'estant resolu, à la priere de nostre compagnie, d'accepter la deputation qu'elle a faicte de sa personne pour s'en aller par devers le

desrelier. Les ais ou quartons serviront encores à le deffendre entre cy et la du tracas du chemin, n'ayant osé le faire achever de relier parcequ'il y eust eu trop à faire par après à le conserver d'icy à Paris de la grandeur qu'il est. Si par hazard il se mouilloit par les chemins, ce que le present porteur espère empescher, il le fauldroit promptement faire descendre à l'arrivée et le faire laver et mettre en presse tout mouillé comme je practique tous les jours, car cela efface les taches et maculatures de la mouilleure... » Le second billet (vol. 716, fol. 50; du 3 mai 1627) atteste la fréquence des communications reçues des frères Dupuy par Peiresc : «Monsieur, ce mot à la haste et aû despourveu par la comodité extraordinaire d'un courrier de nostre compagnie n'est que pour vous dire qu'à mon trez grand regret il s'est passé deux semaines toutes entières sans que je vous aye peu escrire durant lesquelles j'ay receu les vostres du 6, du 13 et du 19 bien conditionnées et le mal est que je ne saurois satisfaire à ce mien debvoir que sur la fin de cette semaine. Je vous avois escript assez amplement du 10 et puis du 13. Je vous envoyay le livre d'Allemannus. Il fauldroit un trop long discours pour vous dire les petites incommodités qui m'ont faict perdre les occasions de vous escrire dans ce temps là. Le principal est que graces à Dieu je suis maintenant assez bien remis de ma santé eu esgard à ma foiblesse ordinaire... »

[1] Honoré d'Agut naquit à Aix le 25 novembre 1565 et mourut en 1643. Ce fut un intime ami de Peiresc qu'il accompagna à l'assemblée de Rouen en 1612, *una cum viro bono, et collego amico Honorato Agutio*, comme s'exprime Gassendi (p. 232). Le biographe de Peiresc reparle encore de ce magistrat à l'occasion de la mort de son héros, qui en fit un de ses exécuteurs testamentaires (p. 579). H. d'Agut a laissé, dit Roux-Alpheran (*Les rues d'Aix*, t. I, p. 611), des mémoires dont le manuscrit autographe se trouve à la bibliothèque Méjanes dans le fonds de M. de Saint-Vincens : *Discours de l'institution, progrès et suitte du parlement de Provence, faict par M. Honnoré d'Agut, conseiller du roy audict parlement.* Ces mémoires, curieux surtout pour l'époque de la Ligue, s'arrêtent à l'année 1641.

Roy avec Mr le presidant Mounyer[1], afin d'arrester les poursuittes de Messrs les depputez de la Chambre des Comptes, je n'ay pas deub les laisser partir sans les accompagner de ce mot de lettre et vous supplier, comme je faicts trez humblement, de leur vouloir despartir l'honneur de vostre bienveuillance et trouver bon qu'ils vous aillent voir quelque foys et voz belles bibliotheques. Monsieur le presidant Mounyer a une des plus excellentes memoires qu'ayt eu homme de sa profession et a grandement travaillé autres foys et acquis une grande cognoisçance de ce qu'il y avoit de plus curieux dans les bons libvres pour la charge d'advocat general qu'il a exercée fort dignement assez longtemps en nostre compagnie[2]. Feu Mgr le G[arde] d[es] S[ceaux] du Vair l'avoit tenu en grande estime, et ce fut par un grand malheur qu'il y survint de la mauvaise intelligence, laquelle a empesché que lors que Mgr du Vair se retirà de cette province, il n'y procurast un plus grand employ pour Mr Mounyer, comme il eust desiré faire. Mais les choses du monde prennent le plus souvent toute une autre pente que celle que l'on eust pensée, et un peu de maladie qui y survint n'y ayda pas. Tant y a que c'est un homme qui est dans de trez bonnes maximes pour l'estat et qui a de trez grandes parties et une facondité grandement naturelle et aisée. C'est grand daumage des incommoditez qu'il a de sa santé, et m'asseure que vous prendrez plaisir à sa conversation et à son entretien, si les affaires qui le menent de pardelà, et les subjections de la Cour luy peuvent permettre de vous aller un peu gouverner chez vous. Quant à Mr le Con[seill]er d'Agut, c'est la syncerité, la franchise et la bonté mesmes. Il n'y a persone dans nostre compagnie de l'amitié de qui je fasse plus de capital que de la sienne ne qui soit plus officieux ni

[1] Jean-Louis de Monyer, que nous avons déjà rencontré (Lettre XXXI, du 18 décembre 1626). L'éditeur des *Lettres d'État et papiers du cardinal de Richelieu* (t. II, p. 474, note 4) n'a pas reconnu le *président Meusnier* et se demande si ce n'était pas là Henri de Maynier, l'un des fils du baron d'Oppède, devenu plus tard premier président du parlement de Provence. Richelieu, jugeant le président-député comme le jugeait Peiresc, écrit (20 juin 1627) au premier président (Anne de Forbin de Maynier, baron d'Oppède), qu'il «s'est dignement acquitté de la charge qu'il avoit de sa compagnie».

[2] Pendant vingt ans, de 1597 à 1616.

plus obligeant que luy. Sa curiosité n'est pas si vaste comme d'autres, mais encores prend elle bien ardemment ce qui est de l'histoire, principalement la françoise et touts les livres du temps. Il aurà l'honneur de vous voir souvent et de s'ouvrir à vous confidamment aux occasions, si vous ne l'avez pas desagreable; et parceque je luy suis grandement obligé, les faveurs qu'il recevrà de vous me seront mille foys plus cheres que si vous les respandiez sur ma propre persone. Je vous supplie trez humblement de le croire et d'en tirer vostre revanche sur moy, si vous m'en estimez jamais cappable, ne desirant rien tant que de vous pouvoir faire paroistre avec de meilleurs effects que ne sont jamais les parolles, que je suis et seray inviolablement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 12 may 1627[1].

---

L

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR,

CHEZ Mr DE THOU, RUE DES POITEVINS, DERRIÈRE St ANDRÉ EZ ARTZ.

Monsieur,

Vous recevrez cette lettre de la main de Mr le Con[seill]er d'Agut que Messrs de nostre compagnie ont deppusté conjoinctement avec Monsieur le presidant Mounyer. Ils s'en vont par devers le Roy porter les trez humbles remonstrances de ce parlement contre Messrs de la Chambre des Comptes, et ne s'en vouldront pas revenir sans vous aller voir, et cez belles bibliotheques, qui sont à vostre disposition. Vous trouverez, je m'asseure, leur conversation bien doulce et bien agreable, et telle qu'on se peult permettre de personages de si grande vertu et de

[1] Vol. 716, fol. 106.



IMPRIMERIE NATIONALE.

si rare merite qu'ils sont et qu'ils se font paroistre tous les jours aux occasions plus importantes qui se peuvent presenter. Ils sont entierement dans cez plus vieilles et meilleures maximes de l'estat, qui est un si bon fondement que tout ce qui s'y bastit dessus ne peult que reuscir au contentement des gents de bien et les rendre eux grandement recommandables. Mr le president Mounier est homme de trez grande lecture et par les mains de qui sont passez la plus part des bons libvres. Au reste il a une si prodigieuse memoire que tout ce qu'il a leu depuis longues années luy est tousjours present. Il a une facilité de parler si grande et avec tant de grace que tout ce qu'il dict luy siet extremement bien. Enfin il a de si grandes parties que sans les incommoditez qu'il a de sa santé, on pourroit dire qu'il y auroit peu de gents dans le royaulme plus cappables que luy de servir dignement et genereusement le Roy et son estat. Monsr d'Agut s'est fort attaché à l'exercice du palais ou il travaille luy seul aultant que quattre autres des plus laborieux et y reuscit trez dignement et avec une trez belle reputation. Il excelle en toute sorte de bonté et d'inclination à bien faire et à obliger un chascun dans les termes du droict et de la raison. Il a grande curiosité en l'histoire tant naturelle que autre, mais principalement en celle de France et en touts cez libvres du temps, en quoy vous le pourrez bien ayder, en luy donnant adresse à voz amys. Ils ont touts deux l'esprit de paix et je vouldrois bien qu'ils trouvassent quelque bon moyen de la practiquer en l'affaire pour laquelle ils sont depputez, car sans mentir j'ay eu un grand regret de voir que si peu de chose ayt donné subiect à tant d'incommodité et de peine pour les uns et pour les autres. Ce serà quand il plairrà à Dieu. Cependant je vous supplie de leur despartir vos faveurs en ce que vous estimerez pouvoir dependre de vous et de croire que je vous en seray eternellement redevable en qualité,

Monsieur, de

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 12 may 1627.

Je vous supplie d'agreer que cette lettre soit commune à Mr du Puy vostre frere et que je luy face la mesme supplication en qualité de son trez humble serviteur.

Parceque je desire de faire imprimer ce kalendrier Constantinien MS. (avec les Fastes et Martyrologes qui y sont joincts)[1], lequel vous avez veu autres foys, je vous supplie de ne pas laisser sortir de voz mains la coppie ou memoires que vous en pourriez avoir tirées et de moyenner que ceux qui en avoient eu la communication de vostre main soit Mr Rigault ou Mr Autin[2] ou Mr de Saulmaise me fassent la faveur de ne les poinct prester à d'autres jusques à ce que j'aye peu faire achever cette edition. J'attends le graveur Mellan qui s'en vient de Rome chez moy[3], ou je luy en feray graver les figures, et aussytost feray mettre la main à l'oeuvre. Je ne sçay comme je me laissay porter à monstrer ce MS. à M. d'*Orleans*[4], qui ne cesse de me persecuter,

[1] Gassendi (p. 229-230, à l'année 1617, et p. 261, à l'année 1620) fournit des détails très précis et très intéressants sur ce calendrier donné à Peiresc par Schilder, chanoine de Cambrai. Gassendi constate avec un grand mécontentement que le document dont Peiresc avait commencé à s'occuper dès 1617 fut inséré tout entier, dix-sept ans plus tard, par «Ægidius Bucherus societatis Iesu in commentarium Canonis Paschalis Victoriani». Il faut rapprocher des assertions de Gassendi les renseignements fournis par le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras* (t. II, p. 27-29) sur les divers calendriers anciens réunis par Peiresc et conservés dans le registre V de sa collection.

[2] Autin ou Aultin était un conseiller du roi au Châtelet de Paris qui s'occupait beaucoup d'archéologie. On a, dans le registre I des Minutes de Carpentras, quatre lettres de Peiresc à ce savant magistrat (du 5 février 1629 au 26 mai 1637, fol 573-574).

[3] Claude Mellan, un des plus habiles dessinateurs et graveurs du XVIIe siècle, naquit à Abbeville en mai 1598 et mourut à Paris le 9 septembre 1688. Gassendi (livre V, année 1635, p. 441) nous apprend que Peiresc garda chez lui pendant plusieurs mois Claude Mellan, «artificem inter pictores cælatoresque eximium, ipsum quoque Roma redeuntem». M. de Chennevières (*Recherches sur quelques peintres provinciaux*, t. I, p. 18) assure que Mellan se rendit à Rome, en 1624, aux frais de Peiresc. L'auteur de l'article *Mellan*, dans la *Nouvelle biographie générale*, M. Hennin, observe que Mariette ne mentionne pas cette particularité. J'observe, à mon tour, que Gassendi ne la mentionne pas davantage, ce qui la rend bien douteuse. M. H. Hennin parle ainsi du séjour du grand artiste chez Peiresc, séjour qu'il met en 1636: «C'est dans la maison de cet homme aimable, où le retenait une généreuse hospitalité, qu'il fit son portrait et celui d'un autre de ses commensaux, le célèbre Gassendi; il grava aussi pour ce dernier les figures des différentes phases de la lune.»

[4] Ce mot est en chiffre.

mais je m'en deffendray prou honnestement, si par delà il n'a moyen d'avoir de voz amys ce qu'ils en ont retenu. Le P. Vassan Dom Jean de S[t] Pol[1] l'avoit eu de moy et je crois bien que s'il en a rien gardé par devers luy, il sera bien aise de ne le pas bailler à d'autres à mon prejudice. Vous sçavez ce qui m'avoit occasionné de tenir cette piece si serrée pour punition du *pere Sirmond*[2], qui en avoit tant d'envie et qui avoit eu le courage de me refuser un feuillet d'un sien MS., dont je m'estois voulu servir en un discours d'histoire que j'escrivois au pauvre feu M[r] d'Aviron[3].

---

LI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avec quel front puis je comparoistre à ce coup cy devant vous pour respondre en une seule foys à toutes voz quattre despesches du moys d'avril venües par les 4 ordinaires du 6, 13, 20 et 27[me], encores crains je d'avoir oublié de vous accuser celle du 30 mars. Toutes lesquelles sont venües fort bien conditionnées et accompagnées d'une infinité de beaux livres et papiers des plus curieux qui se puissent voir, dont je vous en renvoye aulcuns des principaux presentement, entr'autres quattre pieces de la Valteline, trois de Verdun, une de Mogor, une du Mansfelt, deux des servitudes ou manumissions tant d'Aurleans que de Vendosme ou S[t] Laumer[4], une autre vendosmoise et une de Lyon. Il me fauldroit faire un vollume, non pas une lettre, s'il estoit question

[1] Voir sur ce personnage une note de la lettre IV de Peiresc, du 28 décembre 1623.

[2] En chiffre. On regrette qu'un grand savant comme le P. Sirmond ait eu la petitesse de refuser à un autre grand savant la communication qui lui était demandée. Peiresc, dont la libéralité était proverbiale, ne lui pardonna jamais d'avoir manqué à un devoir de confraternité qui, à ses yeux, avait quelque chose de sacré.

[3] Vol. 716, fol. 108.

[4] *Sanctus Launomarus*, abbaye de bénédictins dans la ville de Blois.

de vous cotter ce que j'ay trouvé à remarquer en chacune y ayant de quoy prendre de trez singulieres instructions et pour l'antiquité et pour le temps present. Parmy cela nous avons receu des livres bien gentils, entre autres cette belle genealogie de Bar[1], cez recueils de Mr Rigault pour Made de Bouillon[2], cez vies de Jacques et Ant. de Chabanes, qui nous estoient eschappées longtemps y a, ce supplement de l'Histoire de Montauban durant l'année 1625, ces Vindiciae du P. Goulu, cette apologie de Balsac, le Silius Italicus, cez republiques Anglorum et Venetorum, cette diattribe de Mr Godefroy de Praecedentia à laquelle j'ay prins grand plaisir, et en dernier lieu cette deffence de Iustinian de Tho. Rivius[3] que je prise grandement et que j'ay grande envie de voir s'il m'est possible entre cy et le temps qu'elle pourra passer à Rome ou je l'envoyeray, puisque vous me le permettez, sçaichant bien qu'ils la verront trez volontiers, quelque maulvais traittement qu'ils y puissent trouver pour eux. Mais si fauldrà il voir d'en recouvrer quelque autre exemplaire, car à ce peu que j'en ay peu entrevoir, je tiens que la piece serà trez bonne et necessaire aux curieux. Si le commerce d'Angleterre manque, il y aurà bien moyen d'en tirer de Hollande, et puis le volume est si portatif qu'il se trouvera prou quelque expediant d'en tirer d'Angleterre mesmes, à quoy celuy qui escript cez beaux advis pourroit bien suppleer en un besoing par la courtoise entremise de Mr Priandy qui ne cesse de m'obliger et à qui je suis infiniment redevable du soing qu'il a daigné prendre pour moy et pour assouvir la curiosité de ce livre de Possevin[4]. Pendant ce temps là, lorsque je m'y attendois le moings, les

[1] Par Théodore Godefroy, comme nous l'avons déjà vu.

[2] La veuve de Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, Isabelle de Nassau, fille de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, laquelle veuve mourut en 1642.

[3] Nos biographes (Moréri, recueil Michaud, recueil Didot, etc.) ont négligé cet auteur tant estimé de Peiresc. Nos bibliographes l'ont aussi négligé. Je ne trouve mention de lui et de son livre que dans la *Bibliographie biographique* d'Ed.-Marie OEttinger (1850, p. 336); l'auteur y est appelé Thomas Rivinus et le livre y est ainsi décrit : *Defensio Justiniani*, Londres, 1626, in-8°; Francfort, 1628, in-8°; Helmstadt, 1654, in-4°.

[4] Le livre sur Mantoue, dont il a été parlé dans la lettre XXIV, du 8 novembre 1626.

gents de Mr nostre premier presidant d'Oppede m'ont apporté le ballot de Mr Buon, qui se trouvà bien sec, mais par une merveille bien grande, car il estoit venu par batteau sur le Rosne, ou prou d'autres balles furent mouillées, et par laquelle voye je ne laisse jamais venir mes livres, et estoit le plus mal emballé que je vis jamais, sans maculatures, sans cordes pour le lier et le tenir en subjection, et en somme il sembloit qu'on l'eust voulu exposer par plaisir à toute sorte d'injure de temps et des chemins. La bonne fortune voulut que les gents de Mr d'Oppede le trouvant à Lyon le prindrent pour l'amour de moy, car je ne sçay quelles adresses il y avoit. Tant y a qu'il est bien venu, Dieu mercy, qui est le principal, dont il faut rendre plus de remerciments à la fortune qu'à la prevoyance de Mr Buon. J'y ay trouvé le St Basyle le Grand et le Libanius. Mais avec cela j'y ay trouvé cet Hakluttus Postumus ou Voyages des Indes de Samuel Purchas[1] in fol° de l'an 1625 en cinq volumes tant seulement, ce qui me fait craindre qu'il ne soit imparfaict, car vous m'aviez mandé qu'il estoit de sept volumes, et affin que vous vous en puissiez esclaircir, je vous diray que les deux premiers volumes ont leurs pages nombrées[2] d'une seulle suitte, aussy bien que le nombre de dix livres, ayants couppé le dernier cahier du ve livre pour en separer les derniers feuillets d'avec les premiers du sixiesme livre, dont ils font le commencement du second volume. Ils en ont fait tout de mesmes en la division d'autres dix livres, dont sont composez les IIIme et IIIIme tomes. Le cinquiesme tome porte sa fin particuliere avec des appendices de Relations de Russie et de l'Histoire Sarrasine d'Elmacius imprimé par Erpenius[3]. Il y a plusieurs carthes, mais elles sont en bien petit volume et tirées la plus part de Hendius,

[1] Voir la lettre de Peiresc à Dupuy du 22 novembre 1626, n° XXVI.

[2] *Nombrer*, qui est si peu employé, est un mot qui a les plus beaux titres de noblesse. On le trouve dans la *Chanson de Roland*, dans Joinville, dans le *Roman de la Rose*, dans Commynes, dans Amyot, dans Descartes, dans la Fontaine, dans Mme de Sévigné, dans la Bruyère, dans Montesquieu, etc.

[3] Th. Erpenius, auquel j'ai déjà consacré une note (Lettre XIX, du 3 juin 1625), traduisit en latin le texte arabe de George Elmacin, traduction qui parut à Leyde en 1625, in-fol. Voir le titre très développé de l'*Historia Saracenica* dans le *Manuel du libraire* (t. II, col. 964-965).

ce qui semble diminüer un peu le credit et la nouveaulté qu'on s'y promettroit. Il y a bien des peintures indiennes bien bigearres [1] et qui donneroient bien la torture au Sr Lorenzo Pignoria à mon advis, car il y a grand rapport avec les figures hieroglyphiques d'Aegypte. C'est tout ce que j'ay sceu recognoistre pour encores ou j'aye trouvé de quoy mordre, car le reste m'est bien caché dans le langage anglois. A cela le Sr Buon a adjousté quattre volumes in fol° de Decisions de Paulus Christinaeus [2], dont nous n'avions guieres affaire. Quattre volumes d'images d'hommes illustres in 4° de Theod. de Bry de l'an 1598 [3] avec quelque chose de Boissardus [4] au commencement, et la premiere feuille refaicte et redattée de l'an 1627 [5], où il y a de merveilleuses grimasses et où feu Mr Scaliger et Lipse [6] sont ressemblants et habillez d'une estrange façon : au reste la pluspart des feuilles maculées et mouillées de bien longue main. Il y a encores un livre in 4° de Grimauderie [7] Grecque de Daniel Pareus [8] imprimé en si chetif papier et si petit caractere que je n'y vois goutte, avec le Bauhinus de Hermaphroditis in 8° 1614 [9].

[1] Peiresc écrivait *bigearre* pour *bizarre*, comme bon nombre de ses contemporains, comme Jean Chapelain par exemple. Voir *Lettres*, t. I, p. 688.

[2] Paul Christinion; né à Malines, mort en 1637, recueillit les décisions du conseil de sa ville natale. Le *Moréri*, citant la *Bibliothèque historique des auteurs de droit*, par Denys Simon (édition de 1692), attribue six volumes au recueil que Peiresc trouvait déjà trop considérable en quatre volumes.

[3] *Icones virorum illustr. doctrina et eruditione præstantium... Omnia in æs incisa artificiose, per Theod. de Bry.* Francfort, 1597-1599, 4 parties in-4°.

[4] Jean-Jacques Boissard, né à Besançon en 1528, mourut à Metz le 30 octobre 1602. Ce poète antiquaire a une bonne notice dans la *France protestante* (nouvelle édition, t. II, col. 704-718).

[5] On publia une nouvelle édition sous ce titre : *Bibliotheca, sive thesaurus virtutis et gloriæ* (Francfort, 1628-1631, 4 vol. in-4°).

[6] Le nom de Juste Lipse n'a pas encore figuré dans ces lettres, mais le grand humaniste est trop célèbre pour qu'il soit utile de résumer ici sa biographie.

[7] Langage de Grimaud, de pédant. Le mot a été employé dans ce sens par Sorel dans *Francion*.

[8] Daniel Pareus, né à Neuhausen vers 1605, mourut tragiquement en 1635. Voir le *Dictionnaire* de Bayle et les *Mémoires* de Niceron. Le livre dont Peiresc parle si dédaigneusement est le *Mellificium atticum* (Francfort, 1627, in-4°), recueil de sentences rédigées en lieux communs et tirées des auteurs grecs. Le recueil est dédié à l'université d'Oxford.

[9] Gaspard Bauhin, né à Bâle en janvier 1560, mort dans la même ville en décembre 1624, médecin et botaniste, publia : *De Her-*

La Vie de la S[ainte] Vierge Marie de Marcassus de l'edition de luy mesmes[1]. Le Discours des Med[ai]lles de Savot avec le Ciclometricus de Snellius[2] (que je pense il avoit eus de vous) et finalement le 17me tome de Baronius de Cologne, et le commancement de l'Histoire du Roy François I de Mathieu[3]. Il serà bon, que puisque vous prenez si volontiers de la peine pour moy, qu'il ne m'envoye plus rien sans qu'il le vous ayt faict voir au prealable et le pix est que je n'ay trouvé en ce ballot aulcune sienne lettre ne facture, de sorte que je ne sçay si tout ce qu'il m'a voulu envoyer y est ou non, ne si c'est luy qui m'envoye cez livres ou autre soubs son adresse. Il est grandement negligent à escrire et à rendre raison de son faict. Au surplus j'ay veu les tiltres de cet ouvrage du P. Petau contre Scaliger de doctrina temporum (ou il n'y a poinct à marchander qu'il ne me le faille en grand papier, puisqu'il s'en trouve, les deux escus de la differance du prix des ordinaires n'estants pas considerables en semblables rencontres) comme aussy de ce livre du cardinal de la Rochefoucault pour le desadveu de la censure de Mr de Chartres in 4°; et encores de celuy de Du Moulin contre la replique du cardinal du Perron in fol° de Sedan[4], lesquels je me condamne d'achepter, et si ce Iac. Zieglerus in Genesim et Exodum, 1540, se trouvoit à vendre je l'achepterois encores plus volontiers à cause des opuscules de ce Candidus et Victorinus qui sont derriere. Voire mesmes pour ce Ioannes de Neapolis Quaestiones etc. f° 1618[5],

*maphroditorum monstrosorumque partuum natura lib. II* (Oppenheim, 1614, in-8°).

[1] Peiresc veut-il dire que Marcassus avait imprimé de ses propres mains sa Vie de la sainte Vierge? Marcassus fit tant de métiers, que l'on peut bien se demander s'il ne fut pas aussi imprimeur.

[2] *Cyclometricus seu de circuli dimensione* (Leyde, 1621, in-4°).

[3] Pierre Mathieu, né à Pesmes (Haute-Saône) en décembre 1563, mourut à Toulouse le 12 octobre 1621. L'*Histoire de François Ier* n'est indiquée ni dans la *Bibliothèque historique de la France,* ni dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (*Histoire de France*).

[4] *Nouveauté du papisme opposée à l'antiquité du vray christianisme* (Sedan, 1627, in-fol.; Genève, 1627, 2 vol. in-4°). Voir sur Pierre du Moulin (18 octobre 1568-10 mars 1658), l'article de la *France protestante,* et sur le cardinal Jacques Davy du Perron (19 novembre 1556-5 septembre 1618), la monographie de M. l'abbé Feret (2 vol. in-8°, 1877).

[5] Voir, sur le dominicain Jean de Naples

je n'y plaindrois pas la pistole à le prendre là plustost que d'avoir le soing d'en escrire en Italie, car estant in fol° la surtaxe ne peult pas importer de beaucoup dans ce prix là, et pour y subvenir ensemble à cez deux petits contereaux[1] que vous m'avez envoyez de chez Cramoisy et Drouard je vous envoye dix pistoles que je mettray dans ce pacquet, si je le trouve assez gros (comme je pense qu'il serà) pour en cacher le poids, afin de ne poinct espuiser le reste du fonds de la partie du Sr Lumaga.

J'ay esté infiniment aise de voir vostre inventaire des autheurs Rerum Germanicarum, lequel je viens de conferer dans mon estude avec ce peu que j'ay et ay trouvé que j'en ay plusieurs des principaulx, mais neantmoings il m'en deffault encores tant que j'en ay eu honte. Il est vray que vous m'en avez desja trouvé une demy douzaine de volumes designez aux roolles desdicts Cramoisy et Drouard, qui m'ayderont à attendre plus patienment la rencontre des autres, qu'il me fauldrà avoir quelque jour, si vous les pouvez trouver, dont j'ay faict faire un roolle à part, qui serà cy joinct, sur lequel sont croisez ceux que je desire plus ardemment d'avoir, s'il y en a de moyen, estimant que les trois volumes in fol° de Fabricius[2] que vous avez prins de Cramoisy soubs les titres de Saxoniae Illustratae lib[ri] IX et Rer[um] Saxoniae Memorabilium vol[umina] duo sont les mesmes que vous cottez dans vostre inventaire germanique soubs les tiltres Originum Saxoniar[um] lib[ri] IX Lips[iæ] 1606, et Rer[um] Germaniae magnae et Saxoniae vol[umina] duo, Lips[iæ] 1609. Mais pour revenir à ceux qui me manquent encores, j'y trouve de grands articles, entr'autres cez quattre tomes compilez par Sim. Schardius[3], Basil. 1574. Ce Metropolis Salisburgens.

et sur ses ouvrages, le recueil des pères J. Quétif et J. Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti*, etc. (Paris, in-fol., 2 vol. 1719-1721).

[1] *Contereau* est un diminutif du mot *compte*, comme *poétereau* est un diminutif du mot *poète*. Mais *poétereau* se trouve dans nos dictionnaires anciens et nouveaux, tandis que l'on y chercherait vainement *contereau*.

[2] Il a été question de Georges Fabricius et de ses publications dans la lettre XLV et surtout dans la note 5 de la page 187.

[3] Simon Schard, né dans la Saxe vers 1535, mourut à Spire le 20 mai 1573. Les quatre tomes dont parle Peiresc (*Opus historicum de rebus Germanicis*) furent publiés



IMPRIMERIE NATIONALE.

en trois tomes. Cez autres tomes d'Alb. Grantzhius[1] soubs les tiltres de Metropolis, Saxonia et Vandalia[2]. Ce Lazius Rer[um] Viennensium et in Genealog. Austriacam[3]. Ce Ger. de Roo Genealog. Austriac. f° Oeniponti (que je n'espere pas recouvrer si ce n'est par grand hazard)[4]. Ces effigies Tyrolensium Comitum et Ducum Bavariae, et les autres que j'ay prinses dans vostre inventaire et faict inserer dans mon memoire cy joinct, pour lequel je vous diray que bien que je ne fasse pas de recueil de cez libvres de controverses, toutefoys je me condamne à ce volume de Gretserus[5] pour l'amour de la Vie de Greg[oire] VII d'Onufrius[6], dont j'ayme toutes les oeuvres avec inclination particu-

par les soins de Nic. Gesner et forment trois volumes in-fol. Voir sur ce recueil l'article de la *Biographie universelle*, où Weiss rappelle que l'analyse s'en trouve dans la *Méthode* de Lenglet-Dufresnoy et (en partie) dans la *Bibliothèque historique de la France*.

[1] Albert Krantz. Voir lettre XLV et note 2 de la page 188.

[2] *Metropolis sive historia ecclesiastica Saxoniæ* (Bâle, 1548, in-fol.). — *Saxonia, sive de Saxonicæ gentis vetusta origine*, etc., *libri XIV*. Cologne, 1520, in-fol. Ouvrage réimprimé avec préface de Nicolas Cisner à Francfort, in-fol., en 1575, 1580, 1621. — *Wandalia sive historia de Wandalorum vera origine, variis gentibus*, etc., *libri XIV* Cologne, 1519, in-fol.; Francfort, 1575, in-fol.

[3] Wolfgang Lazius, né à Vienne en 1519, mort en juin 1565, médecin, puis professeur en médecine à l'université de Vienne, historien, historiographe, philologue, etc., a laissé de nombreux ouvrages dont on trouvera la liste dans le tome XXXI des *Mémoires* de Niceron. Le plus célèbre est le premier de ceux que mentionne Peiresc: *Viennæ-Austriæ, seu rerum Viennensium commentarii*, etc. (Bâle, 1546, in-fol.)

[4] Un autre ouvrage de Gérard de Roo est ainsi indiqué dans le *Manuel du libraire : Annales rerum ab austriacis Hapspurgicæ gentis principibus a Rudolpho I usque ad Carolum V gestarum* (Œniponti, 1592, in-fol.)

[5] Jacques Gretser, né à Marckdorf en Souabe (1561), professa la philosophie et la théologie pendant vingt-quatre ans à Ingolstadt et mourut dans cette ville en 1625. Voir dans le tome XXVII des *Mémoires* de Niceron la liste de ses nombreuses publications (près de 150). On retrouvera cette liste plus détaillée dans la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* (t. I, in-fol., col 2254-2279).

[6] Onuphre Panvinio, né en 1529 à Vérone, mourut à Palerme en avril 1568. Le volume du P. Gretser que Peiresc se résigne à acheter à cause du traité de l'antiquaire italien parut à Ingolstadt, in-4°, 1609. Dans la collection complète des œuvres de ce laborieux écrivain (Ratisbonne, 1734-1741, 17 vol. in-fol.), c'est au tome VI que l'on trouve : *Defensio Romanorum Pontificum. Apologia pro Gregorio VII. Accessit de vita et rebus gestis ejusdem Gregorii VII. Narratio et relatio historica ex libro quarto Onuphrii Panvini de varia Romani pontificis creatione*, etc.

liere[1], et vouldrois bien sçavoir les tiltres de toutes les pieces que vous avez de ses oeuvres[2]. J'ay bien le Witikindus[3], mais vous en cottez une edition plus recente et plus correcte d'Henricus Meibomius de l'an 1621[4], qui m'est un impos dont je ne me sçaurois garentir. J'ay bien Annales Bojorum Aventini fol° d'Ingolstadt 1554[5], et si vous ne m'asseurez que l'edition de Basle de l'an 1580, cottée en vostre inventaire, soit meilleure[6], je me contenteray bien du mien. Mais vous en cottez un autre soubs le tiltre d'Annales Schirenses ab Aventino scripti de Principum Bojoriae origine, Biponti 1600, 4° que je m'imagine estre differant et necessaire à l'assortiment[7]. J'ay bien quelques autres chosettes de cette matiere que vous n'avez pas exprimées en vostre inventaire comme le Beatus Rhenanus[8], un II[me] volume d'Urstitius Annales Heremi Dei[9] (j'en ay un double à vostre service) et quelques autres, mais je

[1] Peiresc avait raison d'aimer les œuvres de Panvinio, qui fut un des meilleurs antiquaires du XVI[e] siècle et qui, loin d'abuser de sa très grande sagacité, eut le mérite d'appuyer patiemment toutes ses assertions sur les monuments, les inscriptions, les médailles. Un aussi consciencieux travailleur ne pouvait que ravir le savant archéologue d'Aix, lequel en lui retrouvait sa propre image.

[2] Les dissertations soit imprimées, soit inédites de Panvinio ont été énumérées par Scipion Maffei dans sa *Verona illustrata* (t. II, p. 348 et suiv.).

[3] C'est le recueil de Reinier Reineck (*Reineccius*), recueil contenant les *Annales saxonnes* de Witickind, moine de l'abbaye de Corvey (Francfort, 1577, in-fol.): *Scriptores rerum Germanicarum, scilicet annales Witichindi monachi, Ditmari Chronicon*, etc. Ajoutons que Reineccius a publié aussi un ouvrage sur Wittekind le Grand, duc de Westphalie (Francfort, 1582, in-fol.; Helmstadt, 1583. in-fol.). Voir le titre complet de l'ouvrage dans la *Bibliographie biographique* d'Œttinger, p. 703).

[4] Henri Meibom, né en 1555, fut professeur à Helmstadt et mourut en 1625. Reineccius, dont il était le disciple et l'ami, lui avait adressé, quelques mois avant de mourir, une notice autobiographique (*Narratio de vita sua*).

[5] C'est la première édition des *Annales de Bavière* de Jean Tourmayer, plus connu sous le nom d'*Aventinus*; elle fut donnée par les soins de Jérôme Ziegler.

[6] La nouvelle édition était meilleure, car Nicolas Cisner y rétablit divers passages que Ziegler avait pris la liberté de retrancher.

[7] Ce fut Éric Olaüs Tormius qui publia le *Chronicon, sive Annales Schirenses*. L'ouvrage a été réimprimé en 1623 et en 1716.

[8] *Rhenani Beati rerum Germanicarum libri tres*.... (Basileæ, in officina Froberiana, 1531, in-fol.).

[9] Le *Manuel du libraire* indique (*Table*, col. 1487, n° 26355) l'ouvrage que voici : *Christ. Urstisii Germaniæ illustr. historicorum tomi duo, ab Henrico IV ad annum 1400*

m'imagine que vous ne les avez obmis que par oubliance[1], ne doubtant pas que vous ne les ayiez entre vos libvres. Vous cottez un volume Rer[um] Hungaricarum ex bibliotheca Bungarsii, Vechel 1600, qui me mettoit en doubte d'abbord, parceque celuy que j'ay de mesme datte ne porte pas le nom de Mr Bongars[2], mais ayant trouvé la dedicace faicte à Mr Ancel[3], j'ay jugé que ce debvoit estre dudict Sr Bongars et que c'est le mesme que le vostre. Vous m'en esclaircirez, s'il vous plaict, et puisque vous avez tant faict, je vous supplie de me faire envoyer coppie de l'inventaire des autheurs Rer[um] Turcicar[um], Persicar[um], Sarracenicar[um], Moscoviticar[um] et autres semblables pour pouvoir juger si j'en suis malassorty comme de ceux d'Allemagne. Que si par occasion en cherchant cez pieces de Lazius on trouvoit la vieille edition de son petit volume in fol° intitulé Graecia derriere lequel il y a un petit traicté intitulé Ex texto tegula[4], je le payerois volontiers jusques à une demy douzaine d'escus; mais pour la derniere edition de ce volume de Graecia de Francfort sans la susdicte suitte, j'en ay un exemplaire et ne serà pas de besoing d'en achepter. Tant y a que de toute cette grosse facture nouvelle de libvres, s'il s'en peult r'amasser quelques uns, je les prendray beaucoup plus volontiers en blanc que reliez, sinon il les fauldrà prendre reliez; mais celà se pourra faire à loisir, selon les rencontres, en chemin faisant, ny ayant rien en celà qui presse ne qui doive retarder la venüe de ceux que vous avez desja touts prests, qu'il

(Francof., 1585, in-fol. Editio secunda, *ibidem*, 1670, in-fol.) Cet érudit a été oublié dans nos modernes recueils biographiques, et le *Dictionnaire de Moréri* n'accorde que quatre lignes à *Urst* (Chrétien), *Urstisius*, professeur de mathématiques à Bâle, mort en 1586.

[1] Ce joli mot, déjà employé au XIIIe siècle, a été illustré par Amyot et par Montaigne. L'écrivain le plus récent cité, sous le mot *oubliance*, par Littré, est un contemporain de Peiresc, Guez de Balzac.

[2] Jacques Bongars, né à Orléans en 1558, fut enterré au cimetière du faubourg Saint-Germain à Paris, le 29 juillet 1612. Voir la *France protestante* (seconde édition, t. II, 1880, p. 815-825). Sa *Collectio Hungaricarum rerum scriptorum* parut à Francfort, in-fol.

[3] Peut-être Guillaume Ancel, mentionné à la date de 1596 dans la *France protestante* (t. I, 1874, p. 210).

[4] Je ne puis rien dire de ce petit traité que n'ont jamais vu divers savants bibliographes que j'ai eu l'honneur de consulter sur ce point.

vauldrà mieux faire emballer et envoyer par les roulliers de Lyon, soubs l'adresse de Mess[rs] Cardon et Cuvellat, car ils auront soing d'en recevoir le ballot, payer le port et me le faire tenir icy incontinent par noz mulletiers ordinaires de cette ville icy. Il fauldrà neantmoings en advertir M[r] Tavernier, qui en un besoing prendra la peine de faire faire l'emballage, et possible y adjousterà il quelques livres de funerailles figurées et autres qu'il m'a apprestez, tant de ceux que je luy avois demandez que aultres de mesme matiere, touts lesquels je serois bien aise que vous eussiez veus avant que l'on me les envoyast[1].

Monsieur,

J'ay à peu prez satisfaict par la precedante feuille à ce qui pouvoit conserner les livres dont il vous avoit pleu m'escrire ou dont j'avois creu vous debvoir parler. Il me reste pour ce regard à vous dire que du livre des Assises de Hierusalem j'en ayt escript en Italie, à Rome et à Venise et en ayt faict escrire par Marseille en Cypre et en Hierusalem, de façon que s'il s'en trouve j'espere que nous en aurons sans en importuner le bonhomme M[r] l'Eschassier et que nous en ferons passer l'envie à noz amys, Dieu aydant. J'ay prins grand plaisir d'entendre ce que M[r] Deodati vous avoit dict des ouvrages et nouvelles inventions du Galilée. M[r] le Prieur de la Valette que nous avons icy (qui est un des grands mathematiciens du temps)[2] m'a dict avoir veu lettres

[1] Les livres sur les funérailles dont la date se rapproche le plus de celle de la présente lettre sont le *Traité des tombes et sépultures*, par Poullet (Paris, 1612, in-8°), et le *De Jure manium, seu de ritu, more et legibus prisci funeris libri tres*, par Jacques Guther (Paris, 1615, in-4°). Un ouvrage plus célèbre, mais moins récent, est celui de Cl. Guichard : *Funérailles et diverses manières d'ensevelir des Romains, Grecs et autres nations, tant anciennes que modernes*, etc. (Lyon, 1581, in-4° avec figures)

[2] Joseph Gaultier, prieur de la Valette, naquit à Rians le 24 novembre 1564 et mourut à Aix le 1[er] décembre 1647. De l'éloge que lui donne ici Peiresc, il faut rapprocher l'éloge que lui donne Gassendi (livre II, année 1610, p. 179) : «Viro totius quidem Matheseos, sed astronomicæ præsertim peritissimo.» Le biographe de Peiresc a encore reparlé du savant astronome (p. 183, 376, etc.). Voir *Les correspondants de Peiresc. IV. Joseph Gaultier, prieur de la Valette. Lettres inédites, écrites d'Aix à Peiresc, de 1609 à 1632* (Aix, 1881, in-8°).

du S[r] Deodati au S[r] Gassendy sur le mesme subject un peu plus amples, lesquelles il m'a promis me faire voir, et aurions bien desiré l'un et l'autre qu'il se fust un peu mieux explicqué sur le subject de cette nouvelle mechanique pour comprendre à peu prez l'usage d'icelle, s'il pense qu'il importe d'en tenir l'invention secrette, et vouldrions bien voir ce qu'il promet du flux et reflux si apparement deschiffré comme il dict. Conservez moy, je vous prie, aux bonnes graces dudict S[r] Deodati et l'asseurez de mon humble service. Je plains bien la mort de M[r] Juret[1] et regrette encore celle du frere de feu Papyrius Massonus[2]. C'est un bon homme que ce M[r] Robert[3], autheur de la Gallia Christiana[4]. J'escriray à Lyon pour sçavoir que deviennent les papiers de ce pauvre Masson. Vous nous avez mandé que Mess[rs] du Parlement s'estants assemblez avoient arresté et demeuré d'accord ensemble des actions auxquelles les chambres seroient assemblées, s'il s'en est rien redigé par escript sur les registres, cela meriteroit bien d'en avoir coppie, sinon il seroit bon de prier quelqu'un de cez mess[rs] qui estoient presents d'en faire une petite relation, car cez ordres et reglements peuvent grandement servir dans les cours souveraines. Cez informations de vita et moribus tant de M. le Cardinal de Richelieu que de M[r] Desfiat sont bien solemnelles et portarebbe la spesa d'en avoir coppie de quelqu'une, sans consequance pour la reputation de cette nouvelle introduction de pairrie personelle. Quand le moine des Billetes serà

[1] François Juret, né à Dijon en 1553, mourut en décembre 1626. Il fut chanoine de Langres. Il était lié avec les frères Dupuy, avec Gillot, avec Pithou. Voir la liste des travaux de cet érudit dans la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, par l'abbé Papillon (t. II, p. 355-361).

[2] Jean Masson, que La Croix du Maine appelle *Le Masson* (*Bibliothèque françoise*, t. I, 1772, p. 542), était le frère cadet de Papyre Masson. Il fut conseiller et référendaire en la chancellerie à Paris, archidiacre de Caen (janvier 1610), prieur de Villers-Bocage (1615). Voir, sur ses publications, La Croix du Maine, Moréri, la *Bibliothèque historique de la France*, etc. Les biographes n'avaient pas indiqué la date du décès de Jean Masson.

[3] L'abbé Claude Robert, né vers 1554 à Chesley (Aube), mourut à Chalon-sur-Saône le 16 mai 1637.

[4] 1626, in-fol. Constatons que Peiresc ne dit pas, comme tant de savants qui citent le recueil refondu et continué par les Sainte-Marthe, *le Gallia christiana*.

jugé, vous m'obligerez de me faire avoir coppie de l'arrest et de ce qu'il y pourrà avoir de plus notable concernant l'assassinat du feu Sr de Peyroles, dont on faict icy des contes à perte de veüe. L'ouvrage de Quentin est prou bon pour moy, il me tarde bien de voir ce qu'il a escript du verbal et cahier des Notables et autres pieces de l'assemblée, sans y considerer la pleyeure, dont je ne doibs pas estre plus jaloux que vous, Monsieur, de tant de belles pieces qu'il vous plaict me communiquer à toutes heures. Pour les autres choses qu'il a entreprinses j'auray plus de patiance, et si le ballot de livres est bientost prest, on les y pourroit mettre dans quelque gros volume pour les y bien conserver. Quand au Fasciculus rerum expetendarum je ne pense pas que vous ayez plus de regret au marché de 12 ll. [livres] quand vous aurez veu que je me relaschois à 18 ll. plustost que de n'en poinct avoir. La despesche que je cottois du 9me n'estoit que celle mesme du ve de mars, parcequ'elle avoit retardé entre les mains des commis jusques au 9me et que sur mon bordereau j'avois cotté qu'elle estoit partie le 9me et quand je vous l'accusay il ne me souvenoit pas que mes lettres estoient plus vieilles de 3 ou 4 jours que leur despart, comme il arrive souvent à ceux qui sont constraincts comme moy de m'accommoder à la commodité d'aultruy. Mais nous sommes aprez de faire establir un ordinaire d'icy à Lyon, qui ferà que toutes les semaines les lettres iront d'icy à Paris dans six jours et demy et reviendront dans semblable temps[1]; mais il fault attendre la tenüe des Estats et par consequant la venüe de M. nostre gouverneur[2], qui a esté arresté de pardela par la venüe du duc de Lorraine[3]. Je suis bien aise que l'edition du Scaliger de emendatione temporum se fasse en si beau papier et que Mr Diodati y aye quelque interest, car il aurà tant plus de soing de la

[1] Ce fut un peu plus tard, avec le concours du cardinal-archevêque de Lyon, Alphonse de Richelieu, que Peiresc réussit à obtenir cette grande amélioration dans les relations postales entre la Provence, le Lyonnais et Paris.

[2] Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, comme nous l'avons déjà vu.

[3] Le duc de Lorraine était parti de Nancy le 18 avril 1627 pour aller assurer Louis XIII de sa fidélité.

rendre bien correcte, ce qui importe beaucoup plus en cette sorte d'ouvrages qu'en toute autre. J'avois prins equivocque sur l'édition de l'Eusebe qui se faict à Leyden, à cause que c'est quasi une mesme matiere, et vouldrois bien sçavoir à peu prez en quel temps se peut esperer que soient achevées l'une et l'autre desdictes impressions et si elles sont bien avancées ou non. Je plaints infiniment la mort d'Ubbo Emmius, ayant veu avec grand goust tout ce qui m'est tombé en main de sa façon, et crois que ce sien dernier ouvrage de vetus Graecia 2 vol. in-8° serà excellent aprez les autres qui y avoient travaillé, car cet homme me sembloit plus exacte que les autres qui s'en sont meslez[1]. Il me tarderà grandement d'en avoir ladicte veüe, comme aussy des Epistres de Scaliger et de l'Aristarche de Heinsius, et vouldrois bien y faire joindre cette autre sienne piece ballottée dans Rome intitulée *Laus Asini*, si elle se trouve[2]. Je feray venir de Lyon les opuscules de Bullingerus, de conviviis, pictura, etc. J'ay rayé sur mon memoire le Saxo Grammaticus, puisque j'ai veu qu'en aviez recouvré un, l'escritture des marges n'important guieres en ce livre là, parcequ'il n'est pas autheur de bonne foy, qui merite d'y prendre des fondements d'histoire. Je ne l'ay demandé que pour l'assortiment et pour faire voir qu'il est fabuleus. Je me resjouys d'entendre que Mr de Maussac vous ayt enfin r'envoyé les livres de Jules C. Scaliger afin de maintenir le credit dans vos correspondances de Hollande. Je crains qu'il n'ayt bien de la peine de venir à bout de son traicté pour l'office de premier presidant des Aydes de Mompelier, ce qui romproit le col à tous cez beaux ouvrages qu'il projecte en matiere de libvres. C'est grand daumage que la consultation de Sorbonne pour Verdun vous soit eschappée. Mr Godefroy eut grand tort de ne la vous porter tandis qu'il la tenoit. J'ay à cez jours ci une lettre de Mr Godefroy, son frere de

[1] Voir à l'*Appendice* la lettre XXIII de Dupuy, du 5 avril 1627.

[2] *Laus Asini. In qua præter ejus animalis laudes ac naturæ propria, cum politica non pauca, tum nonnulla alia diversæ eruditionis, asperguntur. Ad Senatum Populumque eorum, qui, ignari omnium, scientias ac literas hoc tempore contemnunt.* (Leyde, Elzevier, 1623, in-4°). Les Elzevier réimprimèrent cette moqueuse et spirituelle facétie en 1629, in-24).

Geneve, du 28 avril, par un filz de l'ambassadeur de Suede en Hollande, qui est petit filz de Joachimus Camerarius[1], lequel faisoit son tour de la France et s'en va planter bourdon à Paris. C'est un jeune homme de trez bonne façon et qui me semble avoir esté trez bien eslevé. Vous prendrez plaisir à la doulceur de sa conversation. Je le voulus retenir et loger quelques jours, mais il n'y eut poinct de moyen de le tenir plus d'une heure. Il passà comme un esclair. Je luy escriray au premier jour, Dieu aydant, et me dispenseray possible de luy mander qu'il eust bien faict en son libvret de praecedentia de ne poinct parler qu'avec un peu de reserve de ce qu'il vouloit toucher de la cour de Rome, car son livre n'en eust pas moings vallu, il n'eust pas moings tranché les decisions qu'il vouloit trancher en termes honorables et sans y mesler des reproches, qui ne rendent pas son livre meilleur que auprez de ceux de la ville ou il est ou autres semblables. J'en ay esté marry, car je vouldrois bien voir demeurer tousiours le monde en termes de reconciliation ou de disposition à se reconcilier, que de nouvelles ruptures et picques reciproques, lesquelles gastent tout le plaisir qu'il y a à lysre cez beaux ouvrages, quand ils sont entremeslez de paroles picquantes et qui obligent à des repliques offençantes. J'en dicts de mesme à ceux d'Italie quand ils parlent à ceux de deçà, et ils me le souffrent, parcequ'ils recognoissent bien de quel mouvement je m'y porte. Tant y a que je trouve l'invention de ce libvre et sa methode bien gentille et pense que cella se peult bien perfectionner sur cez fondements là. Puisque Mr de Sponde est en Languedoc je luy ay envoyé là un exemplaire du livre de Mr Aleandro à la priere de l'autheur. Quant aux epistres de Themistocles j'en ay envoyé querir d'autres à Rome pour noz amys, et n'ay pas trouvé certainement qu'il y ayt grande chose à apprendre de l'histoire qui peult regarder l'autheur que nous n'ayons d'ailleurs. Mais encores y a il quelque petite particularité de plus en quelque endroict, bien que de peu de consideration, et ce ne seroit pas là un bon argu-

[1] Joachim Camerarius, né à Bamberg le 12 avril 1500, mourut à Leipsick, le 17 avril 1574. Cet érudit eut neuf enfants. Je ne puis dire duquel de ces enfants descendait le jeune homme qui remit à Peiresc la lettre de Godefroy.

ment pour conclurre absolument la supposition, s'il n'y avoit d'autre motif, car il ne seroit pas impossible que ceux qui ont escript sa vie ou ses gestes eussent eu la veüe des mesmes epistres et en eussent tiré tout ce qui pouvoit estre de mise en l'histoire. Mais je ne l'ay pas veu si exactement que j'en voulusse rien affirmer, bien en sçauray je volontiers l'advis de M^r^ Grottius, de M^r^ Rigault et de M^r^ Saulmaise et si M^r^ Bignon et le P. Sirmond en vouloient dire leur advis, je l'entendrois bien volontiers. Je vous remercie trez humblement du livre du P. Goulu et de cez memoires de Malthe. Je debvois croire qu'il y en a de plus amples, puisqu'il les allegue luy mesmes à la marge de son imprimé, et vouldrois bien sçavoir le nom de l'autheur, tant plus volontiers depuis qu'on vous dict qu'il est grec de nation, car on nous avoit icy fait courrir un bruict que c'estoit le chevalier de Montcal d'Arles, qui l'avoit presenté au Roy, dont ceux de son ordre luy ont sceu bien mauvais gré. Il estoit dejà desgradé pour crime de vollerie commise contre le feu Grand Prieur de S^t^ Gilles, se dict on, cecy l'acheveroit bien de peindre. Puisque le Gascon ne veult pas croire que les opuscules de Bellarmin fussent attaints à la lettre, je me suis resolu de vous en envoyer un cahier cy joinct, ou il pourrà voir si j'avois la besveüe quand je l'escrivois, les autres ne le sont pas tant que celuy là, mais il y en a plusieurs bien gauchis ou inesgalement roignez, car pour la pleicure, elle en estoit prou justement faicte. Et quoy qu'il en soit nous ne laisrons pas de nous en servir, Dieu aydant, et pour cet effect vous me pourrez r'envoyer ce cahier aprez le luy avoir monstré, afin qu'au moins une autre foys, il y pregne garde de plus prez, et certainement il est tousjours dangereux de roigner un livre qui ne soit cousu, car cela glisse facilement, principalement apprez estre battus. J'aymerois mieux qu'on se contentast en cas pareil de fendre les feuilles avec le pleyoir et envoyer le tout battu sans roigner ne avec coutteau ne avec autre instrument. La differance du poids pour les rogneures n'importe rien du tout à la voicture par la voye que nous tenons. Je sçay bon gré à M^r^ Holsteniusd'avoir mis ordre qu'en son absence on vous adresse d'Angleterre l'inscription du Foedus inter Magnesios et Smyrnaeos. Il

ne fault pas doubter que M^r le Card^al Barberin n'ayt soing de luy et que luy ne s'en contente estant si moderé comme il est. J'ay desja escript pour luy en consequance de ce que j'en avois dict de bouche en ce païs icy audict seigneur Cardinal à la priere de M^r vostre frere. Nous en verrons la responce et vous en ferons part en son temps. Je ne suis marry que de ce que ce cardinal Spada l'emmene quant et luy du costé d'Allemagne, car j'eussé bien desiré qu'il eust laissé venir sa suitte de ce costé cy pour avoir moyen de voir et gouverner un peu ledict S^r Holstenius à son passage, comme vous me l'aviez faict esperer. M^r le Card^al Barberin manda cez jours passez un jeune homme d'Avignon qui a nom Soarez et qui a bien estudié [1], lequel il avoit veu et gousté durant son passage d'Avignon, et lequel voulut prendre icy en passant une mienne lettre. A laquelle respondant il m'a escript qu'il l'avoit receu et logé dans son palais nouvellement acquis, autres foys nommé Horti Card. Carpensis, qu'il luy laisse la faculté d'estre la plus part du temps quand il vouldrà dans la bibliotheque Vaticane ou dans la sienne propre, transferée audict palais, dont le Pape luy a donné l'usage sa vie durant, et ce Soarez m'escript aussy et tesmoigne un grandissime contentement et crois qu'il s'accorderà fort bien avec M^r Holstenius, parcequ'il est du meilleur naturel qui se puisse voir et de la plus doulce conversation. Il me mande que ledict seigneur Cardinal avoit oublié de m'escrire, qu'il desiroit infiniment de sçavoir s'il ne se trouveroit poinct deça les monts quelque M.S. grec Philonis Byzantii de septem Spectaculis seu miraculis [2]. Je vous supplie donc de vous

[1] Ce jeune homme était Joseph-Marie Suarès, qui allait devenir un si savant antiquaire et qui fut un des plus actifs correspondants de Peiresc. Né le 5 juillet 1599 à Avignon, il mourut à Rome le 7 décembre 1677. Nommé évêque de Vaison en juin 1633, il céda cet évêché à son frère Charles-Joseph en mars 1666, et fut alors chargé de la direction de la bibliothèque du Vatican. Voir *Gallia christiana* (t. I, col. 936-937), *Dictionnaire* déjà cité du D^r Bajarvel (t. II, p. 425-430). Je publierai, sans parler des lettres de Peiresc au savant prélat, celles que ce dernier écrivit à Peiresc et qui sont conservées à Aix, à Carpentras et à Paris.

[2] L'opuscule sur les sept merveilles du monde (*περὶ τῶν ἐπτὰ θεαμάτων*) paraît avoir été faussement attribué à Philon de Byzance. Ce petit traité fut publié peu de temps après la mort de Peiresc par Leo Allatius (Rome, 1640).

en rendre un peu curieux et faire chercher s'il n'y en auroit rien dans voz bibliotheques ou dans celle du Roy et d'en demander des nouvelles à Mr Saulmaise, voire de moyenner d'en faire faire exacte recherche par Mr Heinsius en Hollande, par celuy, dont j'ay oublié le nom, qui promet l'edition du Ptolemée en Allemagne et par quelqu'un de cez Anglois, afin que s'il ne se trouve, on ayt au moings de quoy faire paroistre le soing qui a esté apporté pour en faire une recherche bien generale et neantmoings bien exacte. Si vous pouvez tirer des mains de Mr Heinsius cè concile de Calcedoine, je pense qu'il ferà beau voir cette piece, et sera bon d'en faire contretirer ou imiter l'escripture de trois ou quattre lignes pour juger du temps et de l'antiquité de l'ouvrage par la forme du charactere. J'ay eu du desplaisir de l'affaire de Drouard pour le Naibodus, mais pour ma descharge envers cez messieurs d'Italie, dont aulcuns s'estoient imaginez que j'avois voulu retenir ce livre par devers moy et leur faire croire des billevesées[1], je fus contrainct d'en faire faire les poursuittes; et ce [qui] m'y poulsa plus vivement fut qu'on me voulut asseurer que Sanclarus avoit luy mesmes faict la forfanterie qu'il avoit par maulvaise foy supprimé luy mesmes le livre et l'avoit retenu par devers luy pour s'en servir luy seul, ayant faict à croire qu'il l'avoit envoyé à Mr de Chappelaines, parmy d'autres qui s'estoient perdus, pensant en demeurer deschargé. Le pauvre feu Mr Machault[2] en avoit descouvert quelque chose, et ne sçay si je n'oserois poinct vous asseurer qu'il m'avoit dict qu'en ayant parlé audict Sanclarus depuis le procez intenté, l'autre s'estoit vanté de l'avoir, comme je crois qu'il l'aye encores. Et je m'imaginois que quand il verroit le pauvre Drouard condamné, il en auroit pitié et rendroit le livre ou bien une coppie d'iceluy, comme ce baron de Chappelaines avoit autres foys offert d'en faire faire une, que je croyois bien qu'il feroit faire sur cet autographe là, quoy qu'il dict qu'il la feroit venir

[1] L'emploi fait par Peiresc du mot *billevesée* comble la lacune qui existe dans le *Dictionnaire* de Littré, entre l'exemple tiré de Rabelais et les exemples tirés de Molière, de Voltaire et de Diderot.

[2] Louis de Machault, dont il a été question dans la lettre VII, du 28 avril 1624.

d'Italie, ce qui m'estoit indifferant d'ou qu'il vint, pourveu que je peusse dellivrer ma foy envers cez messieurs. Tellement que si Drouard veult sortir honnorablement de cette affaire, il debvroit moyenner que ledict Sainclaire ou ledict de Chappellaines se chargeassent de faire refaire et rendre une coppie desdicts commantaires de Naibodus dans certain temps, comme je crois qu'il leur soit aisé, soit à le prendre sur cet autographe ou sur les coppies qu'ils en peuvent avoir retenües, ou bien sur ceux qui restent en Italie. Mon frere avoit laissé en surceance cette poursuitte à la priere de M^r Bignon. Si vous avez agreable d'en conferer ensemble, je seray tousjours bien aise de me contenter de tout ce que vous trouverez bon touts deux, n'y pretendant autre interest que ma descharge et de mon honneur qui y estoit aulcunement engagé envers cez mess^rs d'Italie. Il me tardera de voir cez gros volumes du P. Petau contre Scaliger et ne doubte pas qu'il ne se trouve de cez Allemands ou Hollandois qui le releveront s'il a choppé, comme il est quasi inesvitable, quand ce ne seroit que pour prendre occasion de vanger la memoire de Scaliger. Je n'ay pas veu les Poemes Latins et Italiens du S^r de Meseriac, ouy bien des Espistres d'Ovide en vers françois avec des commantaires, imprimé à Bourg en Bresse 1626, in 8°, que M^r Marchier m'a données et lesquelles il tenoit de la main de l'autheur, qui ne manquerà pas à mon advis de luy faire part des poemes latins aussy bien que des françois. Je n'avois pas veu l'escript du P. André Feuillant contre Balsac nomplus que son Apologie, et bien que je ne sois guieres curieux de cez sortes de libvres, si est ce que pour le grand renom de ce Balsac, j'ay esté fort aise de voir l'un et l'autre, et le voulus bailler à nostre Archevesque, mais il partoit pour sa visite et me dict que je le luy gardasse jusques à son retour, qui doibt estre aprez la Pentecoste. Cependant il va faire un tour jusques à Arles et jusques au fonds de la Camargue pour y aller voir les reliques des S^tes Maries, ou il a invité mon frere, qui s'y en va aussy, et me laisse tousiours plus embarrassé et surchargé d'affaires. Je ne sçay quand j'en pourray chevir un peu à souhaict, car je ne le voids icy que pour des heures et non pour des jours entiers. J'ay escript à Mg^r le Cardinal

Barberin de la rencontre des Opuscules de Candidus et Victorinus, imprimez par Zieglerus et luy ay tesmoigné comme vous aviez desjà commancé la transcription, dont il ne laisrà pas de vous sçavoir bon gré. Je suis infiniment aise des habitudes que prend Mr Godefroy avec Mr le Cardinal et que son merite et valleur commancent de luy estre cogneus, mais particulierement du travail qu'il entreprend touchant les traictez faicts avec les estrangers touchant le commerce, ou il pourrà faire des merveilles, me ressouvenant d'en avoir veu plusieurs, principalement avec les Anglois, Flaments et villes Hansiatiques entre ceux de Mr de Lomenie, si je ne me trompe, qui sont nommément pour celà. Je vouldrois que Mr Godefroy eust mis le nez dans les archives de la ville de Mompelier, car il y trouveroit des traictez faicts entre les consuls de Mompelier et touts les plus grands potentats de la terre habitable, qui estoient il y a 2 ou 300 ans comme les Empereurs de Constantinoble, les Venitiens, les roys de Naples, Sicile, Cypre, Hespagne, Angleterre, Escosse, et si je ne me trompe jusques aux Barbares. Le tout n'ayant autre fondement que le commerce[1]. Il fauldroit que luy ou Mr du Chesne, autants deux de compagnie pour despescher plus de besoigne, vinsent faire un voyage pour le Roy jusques là, car ils y verroient de jolies chartes et ne seroit pas sans fruict pour le public. Dans les archives de Nismes il y a aussy de trez belles pieces et entr'autres plusieurs des meilleures concernants les differants du pape Boniface VIII[2]. J'ay bien de l'obligation à Mr Godefroy de tant de bienveuillance qu'il me porte et des libvres qu'il luy plaict me promettre,

[1] Un de nos meilleurs travailleurs, M. Germain (de l'Institut), a fait de notre temps ce que Peiresc aurait voulu voir faire par Godefroy, et il a tiré des riches archives de la ville de Montpellier la substance de deux ouvrages célèbres : *Histoire du commerce de Montpellier rédigée d'après les documents originaux, et accompagnée de pièces justificatives inédites* (Montpellier, 1861, 2 vol. in-8°); *Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française, rédigée d'après les documents originaux et accompagnée de pièces justificatives presque toutes inédites* (Montpellier, 1861, 3 vol. in-8°).

[2] Voir l'*Histoire ecclésiastique, civile et littéraire de la ville de Nismes avec des notes et les preuves*, par Léon Ménard (Paris, 1750-1758, 7 vol. in-4°).

mais si fault il qu'il me fasse la faveur de me faire avoir un exemplaire de cette genealogie d'Austriche sans attendre la seconde edition s'il est possible, car je n'en useray que comme il fault et selon qu'il m'ordonnerà. Nous n'avons poinct veu le livre intitulé le Ballet politique contre l'assemblée, s'il se trouve, je crois bien qu'il s'en pourrà envoyer. M. Buon dira ce qu'il vouldrà, mais Mr de Maussac n'avoit poinct receu l'exemplaire des œuvres de Mr du Vair, il n'y a pas encores 15 ou 20 jours. Il y a grande differance de ce qu'il dict à ce qu'il execute, et ne suis pas d'advis que vous amusiez aux promesses qu'il vous peult faire d'envoyer des balles à Lyon, car les moys et les années ne luy sont que des moments, tant il a son esprit au courant de sa boutique. Il vauldra bien mieux envoyer un ballot droict à Lyon à Mr Cardon, quand il y aurà de quoy en faire un que d'attendre son loisir. J'ay esté bien aise d'entendre avec quel applaudissement Mr Bignon a faict l'ouverture de ce parlement et l'en ay felicité par occasion d'une lettre que j'avois à luy escrire par messieurs noz depputez, qui partirent mercredy dernier, auxquels je donnay encores des lettres pour Mr vostre frere. Si l'arresté de Messrs du Parlement pour l'exclusion des maistres des requestes aux affaires extraordinaires comme celle de Rondin se trouve par escript, il meriteroit bien d'estre conservé par transcript aussy bien que les lettres de cachet du Roy sur le subject de Mr de Chaulny tant au parlement que requestes de l'Hostel. Quand cez fragments du Prince de Balsac se trouveront à vendre, je crois qu'ils vauldront la peine d'estre veus[1], et tiens bien qu'on ne tarderà pas, puisqu'on commance d'en monstrer, car ils seront incontinant contrefaicts. Cet autre livre du pauvre Bacon de divers meslanges en anglois, seroit encores bon à recouvrer par cez libraires anglois, parce qu'il s'en peult tousjours faire traduire quelque piece. Personne au monde n'a veu le destail des advis touchant Rondin que mon frere et moy, et autre quelquonque ne les verrà. Nous avons esté infiniment aises mon frere

[1] *Le Prince* ne devait paraître qu'en 1631 (Paris, Toussaint du Bray, Pierre Rocolet et Claude Sonius, in-4°).

et moy aussy, par la participation que j'ay aux obligations de mon frere, d'entendre que Mr de la Hoguette soit enfin quitte de sa fiebvre et en estat d'estre recogneu par les Deitez. Je prie à Dieu qu'il fasse reuscir le tout selon ses souhaicts et vous supplie de l'asseurer de nostre service trez humble et d'excuser le silence de mon frere, qui ne void l'heure de se delivrer de la charge des affaires domestiques pour commancer à songer à son debvoir envers vous. Il en seroit meshuy temps, et j'espere qu'à son retour d'Arles il n'aurà plus tant de pretexte. Comme j'en estois icy pour le comble de ma honte on m'est venu interrompre pour m'apporter encores une sixiesme despesche vostre du 4 de ce moys, ou estoit l'Optatus de Commelin avec la Collatio Carthaginiensis, en blanc, sans rogner, fort bien conditionnez, ensemble les deux pieces de Cypre, la lettre de Bukingam[1], les lettres patentes des voyages des ministres hors le royaulme et autres pieces des plus curieuses qui se puissent voir, aprez lesquelles j'ay aussy tost mis des écrivains en besoigne pour les vous renvoyer par cette mesme voye, si faire se peult à temps, au moings en aurez vous quelques unes sinon toutes, et mesmes la lettre de Mr Rubens, qui est tousjours plus gentil et plus courtois et qui est si judicieux qu'il y a du plaisir de voir ce qu'il escript. L'interpretation que vous m'avez donnée de la vidimation[2] des pieces de Cypre me semble bien importante, et la lettre de Bukingam bien altiere. La responce seroit bien à desirer, si elle estoit recouvrable du costé de l'Angleterre, car de deçà je ne sçay s'il se pourroit esperer. Si en donneray-je une atteinte à Mr nostre archevesque à la premiere rencontre opportune. La mort de Mad. de la Vallette pourrà bien avoir de la suitte[3], aussy bien que l'abolition de Mr de Vendosme. Je m'ima-

[1] *Lettre de M. de Bouquinquan, envoyée à M. le Cardinal de Richelieu* (Paris, 1627, in-8°). La pièce est mentionnée dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale, Histoire de France* (t. I, p. 563, n° 2515).

[2] Nos dictionnaires, qui donnent les mots *vidimer* et *vidimus*, ne connaissent pas le mot *vidimation*.

[3] Bernard de Nogaret, second fils du premier duc d'Épernon, avait épousé, le 12 décembre 1622, Gabrielle-Angélique, fille naturelle du roi Henri IV et de Henriette de Balzac, marquise de Verneuil. Madame de la Valette mourut en couches, le 24 avril 1627.

gine que la formule en serà aussy extraordinaire que la piece joincte en contre-seel. Le voyage de Mr Servian pour la vente des navires anglois est une mauvaise affaire à mon gré et de grande consequance. Si vous penetrez rien du faict de la reünion de la generalité des galeres, vous m'obligerez infiniment de m'en tenir adverty, car cela touche grandement cette province icy. I'admire bien la taxe de Messrs les Notables à 200 mille libvres, mais si l'article des 150 mille ll. [livres] du don de Monsieur y est comprins, il y a de quoy faire cesser l'admiration jusques à la concurrance des trois quarts. Toutefoys aprez y avoir songé de plus prez, je me suis r'advisé et pense que les 200 mille libvres y doivent estre consommées sans le don de Monsieur, eu esgard à ce que ceux de cette province icy en ont r'emporté. S'il ne s'en rapporte autre fruict que celuy que nous voyons, la misere du peuple n'en serà de guieres soulagée. Tout fourmille de mendiants pardeça, aussy bien qu'en voz quartiers. On est aprez d'y mettre quelque ordre, s'il est possible. Le soubriquet[1] des Grippe-minets[2] n'est pas mal rencontré. Ce que nous avons de sel nous est franc, sans payer, nomplus le prix du marchand que le reste, et nous sommes maintenus avec grande peine en cette possession. Je trouve la visite de Mr le duc de Lorraine à Mr le Cardinal bien solemnelle. Un de noz amis nous escrivit du 27 du passé que ledict Seignr Cardinal l'estoit allé recevoir en rochet et camail jusques au bas de la montée et l'avoit reconduict jusques à son carrosse[3]. Ce serà dèshorsmais un grand prejugé pour Messrs les Cardinaux de France qui ne souloient pas religieusement tenir leurs rangs. Cez briefs de Rome et les difficultez formées à Mr le Comte pourroient

[1] Peiresc écrit le mot *sobriquet* comme l'écrivait Michel de Montaigne dans ses *Essais* et comme on l'écrivait au XIVe siècle, d'après un texte cité dans le *Glossaire* de Du Cange.

[2] *Grippe-minaud* était au XVIe siècle, à ce que nous apprend le *Dictionnaire* d'Oudin, synonyme de voleur, ravisseur. Le mot est formé de *gripper*, saisir adroitement, et de *minaud* ou *minet*, nom familier du chat. Je n'ai pas besoin de rappeler le *Grippeminaud* de La Fontaine.

[3] Le comte d'Haussonville n'a pas signalé ces particularités dans son récit de l'entrevue de Charles IV avec le cardinal de Richelieu (*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, 1860, p. 171).

bien avoir contribüé quelque chose à celà, mais je ne pense pas que Mr de Lorraine se mette en peine d'aller rendre le mesme honneur à Messrs les Cardinaux de la Rochefoucault et de la Vallette, mesmes celuy cy s'estant desjà trouvé avec luy pesle mesle en confusion dans le festin de la nativité de Monsieur. Je vous envoye un petit memoire que m'en a envoyé Mr de Malerbe[1], ensemble deux autres ou vous verrez des petites ceremonies de cette reception tant par le Roy que par la Royne mere touchant le chappeau, lesquelles meritent place dans le recueil de Mr de Lomenie, aprez les avoir verifiées, comme il vous est aisé. Vous y trouverez encore des pretentions du Cardinal Spada sur Monsieur[2] et du nouveau nonce qui sont bien nouvelles[3]. A ce propos il faut que je vous die (mais je vous prie de n'en pas faire de bruict et de n'alleguer persone) qu'estant Mr le Legat[4] au port de Bouc[5], lorsqu'il passoit en Espagne, et moy dans son cabinet de pouppe, entre autres discours qu'il tint de ce qu'il avoit faict à Rome durant le peu de jours qu'il y sesjourna au retour de la France, il me dict que l'Archiduc Leopold estant allé à Rome par devotion se trouvà en grande peine pour les rangs et l'alteze, qui luy estoient controversez, et que ne se pouvant prendre autre expediant, il se resolut de repartir de Rome sans voir si ce n'est le pape et le Cardinal Barberin tout seul dans son appartement du Vatican; mais que pour ne rien desroger aux droicts de l'un et de l'aultre, on preparà le lieu de leur entreveüe dans une chambre, ou l'Archiduc entrà par une porte, et le Cardinal par une autre porte, laquelle estoit à l'opposite et tous deux en mesme temps, et que s'estants salluez, ils prindrent des chaires esgales qui leur furent presentées en mesme temps, tournées l'une devant l'autre, en sorte que

[1] Ce mémoire ne nous a malheureusement pas été conservé. On ne trouve, dans le volume des *OEuvres* de Malherbe qui contient la correspondance avec Peiresc, que deux documents de l'année 1627, une lettre du 27 juillet et une lettre du 4 octobre (t. III, p. 575, 577).

[2] Au sujet des questions d'étiquette, de préséance.

[3] Ce nouveau nonce était Jean-François Bagni, dont il a été déjà question dans la lettre XXXIII de Peiresc à Dupuy ainsi que dans la lettre V de Dupuy à Peiresc.

[4] Le cardinal François Barberin.

[5] Dans la commune actuelle de Fos, canton d'Istres, arrondissement d'Aix, sur la Méditerranée et le canal d'Arles à Bouc.

persone ne pouvoit dire d'avoir la main droicte ne la preseance sur l'aultre, mais pour les tiltres il ne me souvient pas bien precisement de ce qu'il en dict, tant y a que cela fut faict de nuict à la desrobée et comme da incognito, et aprez assez long entretien des affaires particulieres que pretendoit obtenir ledict Archiduc en cour de Rome, ils se retirerent chascun d'eux par le mesme lieu qu'ils estoient entrez sans autres ceremonies. Il me semble que je l'escrivis lors de fraische datte à mon frere, qui estoit en cour, et suis marry qu'il ne soit icy, car possible s'en ressouviendroit il à present mieux que moy et possible a il conservé ma lettre, que je vouldrois bien r'avoir à cette heure pour en parler plus affirmativement, et Dieu sçait s'il ne vous en aurà pas lors entretenu vous autres mesmes. Tant y a que je vous prie de ne me point alleguer ne le dict Seign^r Cardinal pour touts bons respects[1]. On peult parler de cela comme de chose notoire, si vous trouvez bon d'en parler. On n'a pas creu icy la mort du Grand maistre de Malthe, parcequ'il estoit venu des barques de Sicile parties depuis fort peu de jours, et que lors de leur partement on n'y sçavoit rien de cette mort[2], et de faict à leur chappitre, qui s'est tenu en Arles cez jours passez, ils l'ont voulu ignorer, bien que le bruict en fust venu bien grand du costé de Paris. J'ay veu le bordereau tiré du catalogue de Pasques et tiens qu'il y a equivoque au nombre de 17 Tome de Baronius au lieu de 18^me, car j'ay le 17^me, venu en ce dernier ballot qui finit en l'an 1471 et celuy que vous dictes finit en 1503. Je seray bien aise de l'avoir, encores plus cez fastes grecs de Sicile in f°, puis qu'ils sont plus entiers que ceux qu'on avoit imprimez in 4° soubs le titre de Chronique Alexandrin[3]. Cette constitution de Charles le Gros de Expeditione

[1] C'est-à-dire pour toutes bonnes *considérations*, pour tous bons *motifs*.

[2] Le grand maître de l'ordre de Malte était alors, depuis le 20 mars 1623, Antoine de Paule, d'abord prieur de Saint-Gilles, lequel ne mourut que le 7 juin 1636, âgé de plus de quatre-vingts ans.

[3] *Chronicon alexandrinum, itemque astronomicum et ecclesiasticum (vulgo siculum, seu fasti siculi)*, gr. et lat. opera et studio Matth. Raderi (Munich, 1615, in-4°). Brunet (*Manuel du libraire*) n'indique pas l'édition in-fol. réclamée par Peiresc, et se contente d'ajouter que Du Cange réimprima le *Chronicon Paschale*, en 1688, dans le *Corpus historiæ byzantinæ*.

Romana ne pourrà estre que trez belle avec les notes de Freher, qui estoit honneste homme et de qui la doctrine n'estoit pas pedantesque[1]. Tout ce qui est de Goldastus[2] est tousjours de mon goust, et je vouldrois bien avoir un inventaire de ce qu'il a mis au jour pour voir s'il y a rien qui me soit eschappé[3]. Il fauldrà voir ce que veult dire cet Helvius[4] soubs le tiltre de Moguntia devicta[5]. J'en ay un livret, qu'il a attittré[6] Nobilitas Moguntina[7], qui n'est pas grand chose, mais le prix en estant petit, il vault mieux les prendre que de les laisser. Pour le Supplementum Navigationum in Americam ab anno 1612 usque ad 1627, parceque ce sont livres de prix, je vouldrois sçavoir en destail auparavant que le payer les noms des autheurs y contenus, la proportion du vollume et le prix, et possible faudrà il que je vous donne un jour cette courvée de me faire transcrire par Quentin dans voz indices[8] de la bibliotheque vostre et de Mr du Thou ce qu'il y a rerum Indicarum, pour voir ce qui me manque et choisir ce qui vauldrà la peine d'estre recherché, car je ne desire poinct que vous en fassiez l'extraict vous mesmes, puisque Quentin le peult faire, trop suis-je honteux de la peine que vous vous estes donnée à extraire de vostre main tant de beaux advis de Londres, ou vous n'avez pas mesmes espargné les ieux malades de Mr vostre frere, de quoy je suis bien

[1] Éloge à rapprocher de la mention déjà faite de Marquard Freher dans la lettre du 31 mars 1627.

[2] Melchior Goldast de Heiminsfeld naquit en Suisse, le 6 janvier 1576, et mourut le 11 août 1635. Bayle, le jugeant comme Peiresc, déclare, en son *Dictionnaire critique*, qu'«il a été un fort savant homme».

[3] La liste des nombreuses publications de Goldast a été donnée dans le tome XXIX des *Mémoires* de Niceron. L'énumération des manuscrits qu'il laissa se trouve dans le *Catalogus bibliothecæ Goldastianæ* (Francfort, 1641).

[4] Helwich (George), né à Mayence en juillet 1588, mourut en décembre 1632 dans la même ville, où il possédait un canonicat.

[5] *Moguntia devicta, sive de dissidio inter duos archiepiscopos Dietherum et Adolphum* (Francfort, 1626, in-8°).

[6] *Attitré* est là pour *intitulé*. Ce mot a rarement été employé dans ce sens, et je ne le trouve dans aucun de nos recueils philologiques.

[7] *Elenchus nobilitatis Ecclesiæ Moguntinæ* (Mayence, 1623, in-4°).

[8] Ce synonyme d'*Index*, de catalogue, semble avoir toujours été écarté par nos vieux écrivains et je n'en connais pas d'autre exemple. Mais peut-être ne s'agit-il là que du pluriel du mot latin *index*.

honteux et de la peine que vous vous estes donnée de collationner de vostre main les livres que m'avez retenus pour esviter les fourbes et negligeances de cez libraires, qui s'en acquittent si mal exactement quand c'est à leur discretion. Que si cez livres de la Foire ou aultre de noz memoires vous tombent en main, puisque cez libraires les remettent si liberalement à vostre option de les retenir ou rendre et puisqu'en toute façon vous allez avec tant de reserve de ne pas vouloir vous dispencer d'en arrester l'achapt sans mandat special pour chascun livre (ce que vous pourriez neantmoings esviter, car vostre choix m'est une condamnation sans appel), il y a moyen de nous passer de cez banquiers qui font tant les r'encheris[1], car à mesure que vous m'envoyerez des rooles taxez des livres que vous aurez mis à part pour moy, je vous envoyeray l'argent ou par amy ou par autre voye, ou dans les pacquets, quand ce serà peu de chose comme à cette heure, n'ayant garde de reclamer de vostre taxe, car je n'aurois pas eu le courage de la reduire à si petit pied[2] comme elle est, et pense que cez gents là ne le souffriroient pas à d'autres, que vous autres Mess^rs^, dont je vous suis bien redevable. Au reste j'avois esté longtemps en silence, mais j'ay bien aussy accumulé des importunitez tout d'un coup et crains bien d'avoir abusé de vostre patiance par une si grande prolixité. Pardonnez-moi je vous supplie et n'en imputez l'inconveniant qu'à l'excez de vostre honnesteté, qui invite voz amys, non seulement d'en user, ains d'en abuser comme nous faisons à toutes heures. Mais je me console en la ferme croyance que j'ay que cela vous plaict ainsin et que vous ne doubtez pas que je ne sois, comme je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 16 may 1627[3].

[1] Littré, au sujet de cette locution, n'a cité aucun écrivain antérieur à Scarron (*Virgile travesti*), à Molière (*Amphitryon*) et à Hamilton (*Mémoires du chevalier de Gramont*).

[2] La locution métaphorique se retrouve dans une lettre de M^me^ de Sévigné du 12 juillet 1690 : « mes affaires réduites au petit pied. »

[3] Vol. 716, fol. 111.

LII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### ADVOCAT EN LA COUR À PARIS.

Monsieur,

J'ay à vous faire double amande honorable. La premiere de ce que je vous faicts respondre tout d'un coup (non toutesfoys sans rougir de honte) à quattre de voz lettres du 5, 12, 19 et 26 d'avril, pour lesquelles je debvrois bien vous faire des remerciments redoublez et rendre des services trez humbles, mais vous me deffendez toute sorte de compliments et ne me commandez point en chose ou j'aye aulcun moyen de correspondre à la moindre parcelle de mes obligations ne de mes souhaicts, et qui pix est, je ne sçay faire naistre de mon chef aulcune occasion qui vaille pour en acquitter la moindre partie. Je me contenteray donc de l'advoüer et recognoistre ainsin en toute ingenuité et de suppleer en bonne volonté, laquelle y est toute entiere de ma part, en attendant si je serois jamais assez heureux pour rencontrer des moyens de satisfaire à quelque portion de mon debvoir envers vous et envers Mr vostre frere, où qu'il vous plaise à l'un et à l'autre de nous honnorer de voz commandements et disposer de tout ce qui est en nous comme de chose qui vous est irrevocablement acquise. La seconde amende honorable que je vous doibs faire est de la peine et importunité que je vous ay donnée sur le subject du remede requis contre les mariages clandestins, et d'avoir trop legerement creu ce que nous jettoient devant les ieux noz ecclesiastiques de ce païs pour maximes de droict commun non encores breschées ne desauthorisées[1] et toutefoys il resulte du contraire par des pieces irreprochables qui nous estoient passées par les mains, sans que nous eussions daigné les voir et consulter comme il falloit : entr'autres le synode provincial tenu en cette

[1] Le mot *désautoriser* est dans les *Mémoires* de Sully et dans les *Mémoires* de Villeroy.

metropole d'Aix l'an 1585 en caresme, dont je vous ay envoyé un exemplaire autres foys[1]. Lequel a pourveu à tout ce que nous desirions si ardemment et en termes possible plus modestes et plus tollerables que plusieurs autres semblables synodes ou conciles provinciaux du royaulme lesquels ont plus absolument franchy le sault[2] de la reception du concile de Trente que celuy cy. Car en celuy cy le premier decret porta que le Roy sera trez humblement supplié d'ordonner la publication du concile de Trente, et en attendant icelle ils ordonnent que chascun evesque en son diocese pour la descharge de sa consciance en tant qu'il luy serà possible omnia ad ipsius concilii decretorum praescriptum diriget moderabitque. Qui est tout ce que nous voulions faire ordonner, et que l'on nous vouloit faire à croire ne se pouvoir obtenir de cez messieurs. Et de faict en execution de ce et dans les constitutions qu'ils disent faire lors [pro temporum necessitate et Provinciae statu], au chappitre de matrimonio fol. 34, ils ordonnent Ne quisquam a regula quam in celebrando matrimonio servandam statuit S. S. Oecumenica Tridentina synodus ulla ex parte discedat. Au second article [Parochi conjugum et testium nomina ex prescripto Tridentini concilii scribant]. Au v article [Episcopi ea quae de matrimonio a Tridentina synodo in reformatione matrimonii decreta sunt, communi lingua divulganda curent et omnibus suae dioecesis parrochis eorum exempla distribuant, ut illi tertio quoque mense frequenti populo in ecclesiis recitent, nisi aliud episcopo videatur]. Au vi article [Tridentina constitutio de matrimoniis que cum vagis etc. servetur]. Au ixe [Caveant parrochi ne alienae parochiae sponsum sponsamve matrimonio jungant quam testimonium ex Tridentini concilii prescripto ab illius parocho etc. acceperint]. Tout ce que j'y eusse desiré de plus eust esté qu'ils eussent eux mesmes ordonné les mesmes choses qu'avoit ordonné le concile de Trente pour ce regard et qu'ils se fussent contentez de dire que c'estoit conformement aux decrets du concile de Trente, mais neantmoings,

[1] Paris, 1586, in-8°. Voir sur d'autres éditions la *Bibliothèque historique de la France*, t. I, p. 415, n° 6337.

[2] Littré cite, au sujet de cette expression, Malherbe en la traduction du XXXIIIe livre de Tite-Live et Pascal en la 4e des *Provinciales*.

puis que le tout n'est faict que par provision en attendant la publication requise de l'authorité du Roy et pour valloir aultant qu'ils le peuvent faire valloir, il semble que cela se peult aulcunement saulver et tollerer beaucoup mieux que d'autres qui ont parlé plus absolument et que l'on n'a pas laissé de dissimuler. Au reste ce n'a pas esté la seule province d'Aix (laquelle comprend cinq diocèses de ce païs, Aix, Fréjus, Riez, Apt, Sisteron et en Dauphiné, Gap)[1] qui a procedé de la sorte, celle d'Ambrun (qui comprend aultres cinq eveschez de cette province, Digne, Glandeves, Senez, Grasse et Vance, oultre Ambrun dans le Dauphiné et Nice en Terre Neufve), en a faict quasi aultant, et quasi des premieres du Royaulme, c'est à dire dez l'an 1582 en septembre[2] ou c'est qu'au chappitre de sacramento matrimonii en l'article n^me^ il est deliberé [Ea quae sacrosancta Tridentina synodus decrevit de matrimonii reformatione episcopi vulgari lingua transferenda curent, ut ab omnibus Christi fidelibus plane intelligi possint et deinde observari. Potissimum vero decretum de clandestinis matrimoniis iuxta eius Synodi preceptum ordinarii omnes in singulis suarum dioecesum parrochialibus ecclesiis, cum primum poterint publicari et explicari faciant]. Mais ce que j'y trouve de bien mauvais est que tout le premier chappitre de ce concile d'Ambrun porte un acte solènnel de la reception du concile de Trente sans restriction ne reserve quelqu'onque, dont je vous envoye coppie, attendant que je puisse recouvrer un exemplaire du livre tout entier pour vous l'envoyer, comme je suis aprez, et possible que cet acte de reception avoit faict differer la publication de ce synode durant longues années, car il n'a mesmes esté imprimé qu'en l'an 1600 à Lyon chez Pillehocte[3], et semble que pour mieux cacher l'inconveniant de

[1] Conférez, pour la province ecclésiastique d'Aix, comme pour la province ecclésiastique d'Embrun, les deux listes placées en tête du tome I^er^ du *Gallia Christiana*, *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* et *Notitia moderna archiepiscopatuum et episcopatuum Galliæ*.

[2] *Decreta synodi provincialis Ebreduni habitæ, anno 1582 a Guill. d'Avanson, archiepiscopo, edita et confirmata* (Lyon, Pillehotte, 1600, in-4°).

[3] Voir l'excellente notice rédigée par M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, sous le titre que voici : *Imprimeurs lyonnais. Jean Pillehotte et sa famille* (Lyon, 1885, brochure grand in-8°).

cette entreprinse mal tollerable, ils ayent affecté de faire imprimer tout au commencement des actes dudict synode une lettre du feu roy Henry III contresignée de Neufville, en datte du 10 juillet audict an 1582, adressée à l'archevesque d'Ambrun qui estoit lors Mess[re] Guill. d'Avançon [1] pour l'admonester, prier et admonester de vacquer soigneusement à la tenüe et celebration des conciles provinciaux dans le terme du moys d'octobre lors prochain [2]. Il y a encores une autre singularité tout à la fin aux prieres, car aprez celles qui y sont faictes pour le Pape et pour le Roy et pour les lieutenants du Roy en Daulphiné et Provence, il y en a une particuliere pour le duc de Savoye, à cause de l'evesché de Nice, qui depend d'Ambrun et qui est soubs l'obeissance du duc de Savoye. Or l'un et l'autre de cez deux synodes d'Aix et d'Ambrun se trouvent avoir esté confirmez par bulles des papes Greg[oire] XIII et Sixte V, aprez les avoir faict examiner et corriger par la congregation des cardinaux deputez à l'execution et interpretation du concile de Trente, qui serà la cause que je feray conferer un exemplaire de l'imprimé de nostre synode de cette ville d'Aix avec ce qui se trouverà dans les registres de l'original dudict synode, et tascheray d'en faire faire aultant à Embrun, car possible trouverons que les premiers decrets estoient conceus en termes plus approchants de nostre intention, c'est à dire que le synode ordonnoit la mesme chose que le concile de Trente, comme il y en a grande apparence, puis qu'ils requeroient au Roy la publication dudict concile de Trente et qu'ils vouloient cependant prevoir aux necessitez et à l'estat de leur province. Nous en serons bien

Conf. un article de la *Revue critique* du 23 mars 1885 (p. 232-234). Jean Pillehotte, imprimeur et libraire de la Ligue lyonnaise, exerça dans la rue Mercière de 1574 à 1612, époque de sa mort.

[1] Guillaume d'Avançon, né dans le Dauphiné vers 1530, fut nommé archevêque d'Embrun en 1561; il mourut à Grenoble en juillet 1600. Voir *Gallia christiana*, t. III, 1095-1096. Les auteurs du *Gallia* ont le tort de mettre le synode en 1583 et d'ajouter que ce synode est resté inconnu jusqu'au moment où ils écrivaient : *hactenus ineditum, cujus decreta exstabant in codice ms. biblioth. Baluz. nunc autem in regia asservantur.*

[2] Cette lettre a été publiée parmi les *Preuves des Libertés de l'église gallicane*, de Pierre Dupuy, dernière édition, Paris, t. I, p. 58.



IMPRIMERIE NATIONALE.

tost esclaircis, Dieu aydant, car cette conception icy ne m'est venüe qu'aujourd'huy à mesure que je vous escrivois. Je veux mesmes faire chercher en Arles s'il n'y aura pas esté celebré quelque semblable synode provincial, environ le mesme temps comme je pense qu'il aye esté faict, soit qu'il ayt esté imprimé ou non afin de n'y laisser aulcun regret[1], puisque cela comprend les trois restantes dioceses de ce païs icy, Arles, Marseilles et Tollon, oultre ce que nous retenons encores dans nostre ressort du diocese d'Orange, qui en depend aussy, comme St Pol de Trois Chasteaux, qui est enclavé dans le Daulphiné. J'ay un semblable synode provincial de Rheims de 1583[2], mais la profession de foy du concile y est aussy formellement receüe et jurée par provision en attendant plus solennelle reception du concile et le decret des mariages clandestins y est inseré tout au long pour estre publié aux prosnes comme fort utilement decerné et fort convenable pour le siecle present qui sont termes bien civils à mon gré et plus passables que d'aultres dont aulcuns se sont servis, et de faict en l'une de cez playderies que vous m'avez faict voir on n'a pas obmis d'alleguer ledict synode de Rheims sur le mariage clandestin debattu entre persones de cette province là. J'ay veu un synode de Narbonne, ou est pareillement inseré le decret entier du concile de Trente touchant les mariages clandestins et ay apprins qu'à Toulouse il en a esté usé de la sorte, et possible trouverez vous qu'il aurà esté ainsin practiqué en celuy de Bordeaux de l'an 1582 que vous avez mentionné en voz inventaires[3], car ayant voulu voir le dernier que j'ay de l'an 1624[4], j'ay trouvé qu'on y parle des

[1] Aucun recueil de décrets d'un synode d'Arles n'a été imprimé, si l'on en juge par le silence de la *Bibliothèque historique de la France*, où sont mentionnés (t. I, p. 416, n° 6344) divers conciles tenus en cette ville.

[2] Les actes de ce synode, présidé par l'archevêque Louis de Guise, ont été imprimés à Reims, chez de Foigny, en 1585, in-8°. Ce recueil fut traduit en français, l'année suivante, par H. Meurier (Reims, de Foigny, 1586, in-8°)

[3] Imprimé par Millanges, à Bordeaux, 1583, in-8°. Réimprimé dans la même ville et chez le même, avec traduction française (1583, in-8°).

[4] *Decreta Synodi Provincialis*, etc. (Paris, Ant. Estienne, 1625, in-8°). Les décrets du synode de 1583 et ceux du synode de 1624 ont été réimprimés en 1728 (Bordeaux, de la Court, in-8°).

decrets du concile de Trente comme de chose qui estoit desjà en observance, et au chappitre particulier de matrimonio article vi il ordonne l'observation de tout ce qui avoit esté decerné sur cette matiere des mariages au dernier concile provincial et mesmes tout ce qui se trouvoit inseré dans le rituel romain imprimé par commandement du pape Paul V, ce que je trouve d'une autre bien grande consequance dans le royaulme, et toustefoys on l'a imprimé à Paris avec privilege du Roy chez Ant. Estienne l'an 1625. Tant y a qu'il nous reste maintenant à verifier si cez synodes provinciaulx n'ont pas esté publiez et executez en leurs temps dans chascun diocese, et si le decret particulier des mariages clandestins n'a pas esté publié dans les prosnes de chasque parroisse, car si cela a esté faict il peult suffire pour convaincre l'erreur de noz ecclesiastiques pour ce regard et les obliger à juger conformement à la disposition dudict decret des mariages clandestins, ce qui nous osterà de peine; que s'il n'y en a encores eu aulcune publication, il fauldrà voir d'en faire r'affraischir la deliberation plustost conforme à nostre concyle provincial d'Aix qu'à celuy d'Ambrun puisqu'elle est plus tollerable, et en faire la publication generale par tout nostre ressort. A quoy nous travaillerons, Dieu aydant. Mais je vouldrois bien encor au prealable que pour mon contentement particulier vous eussiez tasché d'en faire dire son advis à quelque bon docteur de Sorbonne, non pas pour en faire faire un decret de la Faculté ne mesmes une consultation par escript en forme probante, pour ne mettre cez gents là en umbrage, mais seulement pour descouvrir leurs sentiments, qui estoit ce que j'avois desiré obtenir de vous dez la premiere foys que je vous en avois prié, comme je vous en supplie encores afin d'adviser aux precautions que nous y pourrions faire apporter tant de la part des ecclesiastiques que de la nostre, estant bien certain qu'aprez cela si les ecclesiastiques ne jugeoient cez matieres conformement aux saints canons et au susdict decret, nous en prendrions plus librement la cognoisçance comme par abbus et les redresserions plus vigoureusement en force des ordonnances qui y seront conformes, ce qui les feroit aller avec plus de crainte et d'apprehension de reproche, et quoy qu'il en

soit, bien qu'au pix aller il nous faille choisir la voye de la publication de ce decret du concile de Trente, si est ce que je suis tousjours dans cette opinion jusques à ce qu'on me monstre si j'ay tort que le concile provincial peult ordonner la mesme chose que le concile de Trente sans aulcun regret et qu'il a esté ainsin practiqué anciennement de tout temps et qu'on ne peult rien reprocher contre un concile provincial, si ce n'est qu'il ordonne choses contraires aux conciles generaulx, ce qui ne peult pas avoir lieu icy, puis qu'on est d'accord d'ordonner les mesmes choses, et si bien on presuppose de pouvoir obmettre quelque article du concile general, n'estant pas aux poincts de la foy, ains seulement en ce qui est de la discipline et autres choses qui indirectement vont dans la temporalité pour brescher les privileges du Roy et de la Couronne ou ceux des eglises particulieres et libertez de l'Eglise Gallicane, il semble qu'il doibt estre loisible d'incister à cela, comme on avoit faict au commancement, et c'est principalement sur cela que je desire l'advis de quelques uns de cez mess[rs] de Sorbonne pour ne rien soubstenir temerairement. Au reste nous avons en cette province un moyen qui n'est pas dans tout le reste du royaulme pour nous en faire à croire, car soubs pretexte des lettres apostoliques de confirmation des conciles provinciaulx d'Aix et d'Ambrun on n'en peult faire la publication dans nostre ressort sans prendre l'annexe du Parlement comme on faict de toute sorte de bulles et provisions venants ab extra, et en ce faict icy nous pouvons octroyer l'annexe soubs telles modifications que la cour arbitrerà, qui seront principalement contre cette pretendüe reception du concile dans Ambrun et à tout le moings sans approbation dudict concile de Trente et pour valoir la publication dudict decret des mariages clandestins comme chose deliberée dans les conciles de France et conforme aux ord[onnan]ces royaulx. Enfin si vous nous aidez un peu de vostre costé pour nous faire cognoistre le vrai sentiment de cez messieurs là, nous sommes pour faire une ouverture d'importance en cette rencontre et frapper un coup de grande consequance et qui pourroit avoir suitte. Je suis marry d'estre si long, mais le subject m'a emporté et je sçay bien que vous avez aultant de volonté de me pardonner

comme j'en ay de vous en requerir trez humblement et de vous servir. J'ay veu l'article des estats et chambre du clergé de l'an 1615, que j'ay trouvé conceu en termes fort affectez pour le desadvantage, voire deshonneur de toute la nation, en cez motz que «cette monarchie porte cette marque de dezunion sur le front» qui en bon langage reviennent à l'accusation d'heresie et de schisme que nous ne debvrions pas souffrir de la bouche de noz ennemis et nous nous en sallissons nous mesmes. L'acte de l'assemblée faict en suitte a voulu r'encherir encores de quelque chose en executant sans attendre aulcune permission du Roy (bien que leurs devantiers l'eussent jugée necessaire) cette pretendue reception du concile, en vertu disent ils de la deliberation des estats, et toutefoys ils taisent les seulles parolles qui y pouvoient estre dignes de quelque recommandation en la reserve des droicts et libertez de l'Eglise Gallicane, privileges et exemptions, comme s'ils avoient eu honte de soubstenir et percister en ladicte reserve, de sorte que je ne m'estonne pas si celà vous picquà et vous portà en faire esclorre vostre sentiment; car je crois que tout bon françois en doibt estre picqué. L'acte de Senlis est bien plus tollerable hors du deffault de l'authorité royale qui devoit proceder, car au moings en ce qui concerne la police exterieure, il se tient «aux termes et conditions portées par le decret de ladicte assemblée auxdicts Estats». J'ay prins plaisir de voir l'acte d'opposition de l'an 1576, ou il y a quelque chose à dire, mais encores y a t il quelque chose de remarquable. Le memoire de l'an 1563 est bien important et feroit beau voir la relation entiere de cette conferance de Fontainebleau[1]. C'est grand daumage si la memoire en est perdue comme je crains, je veux dire du destail des propositions, responces, contestations et resolutions. Je n'ay poinct veu le conseil du Molinée[2] pour la dissuasion de la publication du concile de Trente[3] et

[1] Dans cette conférence (février 1564) il y eut, au sujet de la publication du concile de Trente, une discussion très vive entre le chancelier de l'Hospital et le cardinal de Lorraine. Ce fut l'opinion du chancelier qui l'emporta.

[2] Charles du Moulin, *Molinæus*, né à Paris en 1500, y mourut en décembre 1566.

[3] Dans le *Moréri*, où le célèbre jurisconsulte est proclamé «un des plus savants hommes du XVI[e] siècle», on lit qu'«il revint

si il s'en rencontroit quelque exemplaire à achepter, je le verrois trez volontiers, car on ne l'a pas inseré dans les trois volumes de ses œuvres[1], et pense que l'arrest du Parlement donné sur son eslargissement soit une piece à n'estre pas negligée. Je pense l'avoir veu entre les recueils de Mr de Lomenie et possible en ay je retenu coppie, mais j'aurois de la peine de le retrouver maintenant. Ce Gregor. Tholosanus qui a affecté d'escrire contre luy seroit encores bon à voir sur ce subject si on le rencontroit par hazard[2]; et encores plus tost cette oraison de Gentianus Hervetus[3] ad Concilium contra matrimonia filiorum familias, Venetiis, 4°, Ziliet 1563[4], si ce n'est qu'elle fust inserée dans le volume de Louvain de l'an 1567 in fol., ce que je n'ay pas encore verifié, car je l'ay. J'ay prins un bon repas dans cez playdoyers et recueils de Mr Arnauld[5], et ce que ce Peleus[6] a prins de Mr Chrestien[7] et de cez messieurs de St Germain et Baussun (Baudouin?) meritoit bien d'estre veu. Mais je

l'an 1564 à Paris, où trois de ses consultations, dont la dernière regardoit le Concile de Trente, lui suscitèrent de nouvelles affaires. Il fut mis en prison... » La consultation de Ch. du Moulin est intitulée : *Conseil sur le fait du Concile de Trente* (Lyon, 1564, in-8°). Voir une analyse de cette consultation en cent articles dans l'article publié par Bernardi (*Biographie universelle*, dernière édition, t. XI, p. 540).

[1] 1612, in-fol. L'édition de 1654 est en 4 vol. in-fol. Celle de 1681 est en 5 vol. in-fol.

[2] Pierre Grégoire, né à Toulouse, professa successivement le droit à Cahors, puis dans sa ville natale, enfin à Pont-à-Mousson, où il mourut en 1597. Ce fut sous le nom de *Raymondus Rufus* qu'il réfuta la consultation de Ch. du Moulin.

[3] Gentien Hervet, né dans l'Orléanais, à Olivet, en 1499, mourut à Reims en septembre 1584.

[4] *Oratio ad concilium Tridentinum, qua suadetur ne matrimonia quæ contrahuntur a filiis familias sine consensu eorum in quorum sunt potestate habeantur deinceps pro legitimis* (Paris, 1556, in-4°). L'édition de Venise, citée par Peiresc, est la seconde.

[5] Il s'agit là d'Antoine Arnauld, né à Paris en 1560, mort en décembre 1619, le célèbre avocat. Voir sur ses plaidoyers le *Manuel du libraire* (t. I, col. 487). Mais Peiresc s'occupe ici d'un recueil manuscrit.

[6] Julien Pelé, *Peleus*, né, dit-on, à Angers, fut avocat au parlement de Paris, conseiller d'État, historiographe du roi Henri IV. On ne connaît ni l'époque de sa naissance, ni celle de sa mort. (Voir *Dictionnaire historique... de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port, t. III, 1878, p. 65.) Le livre dont Peiresc veut parler est celui-ci : *J. Pelei Quæstiones de clandestinis nuptiis*, etc. (Paris, 1602, in-8°).

[7] Est-il là question de Florent Chrestien (né à Orléans en 1541, mort à Vendôme en 1596), le précepteur du roi Henri IV, le collaborateur à la *Satire Ménippée?*

n'ay encores peu examiner les memoires de Mr Pithou ne de Mr d'Espesses, que je pretends voir exactement avec vostre permission, et me prevalloir de cez petites chronologies qui me seront d'un grand soulagement en l'estude de cette matiere, dont il fault que je passe ma fantaisie tost ou tard. Or avant que sortir de ce propos, je vous doibs rendre compte de ma negociation en Languedoc, ou j'ay tant cavé[1] et mis tant de pierres en œuvre qu'enfin j'ay descouvert la mesche pour les recueils et memoires de feu Mr Ranchin autheur de la Revision du Concile, et ayant aprins que des PP. Jesuistes estoient en marché de les achepter, j'ay si bien faict que je les ay comme surprins sur le faict et en ay extorqué l'inventaire tel qu'il s'est peu avoir, lequel je vous envoye. J'ay depuis faict une recharge[2] pour sçavoir un peu plus particulierement ce que c'est et faire parler ce monde françois, s'il est possible. J'en attends la responce au premier jour, Dieu aydant, et la resolution du prix, car on demande cent pistoles, que je ne suis pas resolu de donner; cependant nous verrons ce que nous en avons peu apprendre jusques à cette heure, et si y trouvez quelques pieces plus à vostre goust que les autres, je feray tout ce qui me serà possible pour tascher d'en obtenir coppie et n'y espargneray pas de l'argent et de bon cœur, quand il en fauldrà venir à celà. C'est un parent qui les a vollées et qui faisoit accroire les avoir vendües et envoyées en Italie, et possible l'a il faict et retenu aultant de chasque piece. Nous en serons bientost esclaircis, et je seray bien aise d'en entendre bientost vostre advis pour ne pas laisser perdre le temps et l'occasion. Sur ce je finiray le volume que je viens de faire en pensant faire une lettre, demeurant en toute syncerité,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 17 may 1627[3].

[1] C'est-à-dire *creuser, fouiller*. Voir sur le mot *caver* une note des *Lettres de Jean Chapelain* (t. II, p. 51, note 4).

[2] *Répétition*. J'ai rappelé, dans le recueil cité à la note précédente (t. I, p. 537, sous le mot *recharge*), que Littré n'a donné qu'un seul exemple tiré des Mémoires de Saint-Simon.

[3] Vol. 716, fol. 119.

LIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

Ayant consumé au subject du Concile tout le papier que j'avois prins pour vous respondre, il m'a fallu prendre une autre feüille pour suppleer à ce qui reste, principalement pour ce qui regarde les lettres de Rome, ou il ne fault pas que vous m'imputiez rien des faveurs que Mg^r le Cardinal Barberin y a desparties à Mons^r de Thou, puisqu'il n'avoit pas de besoing d'en apprendre les merites, en ayant eu la cognoisçance qu'il en avoit eüe à Paris, nomplus que les tesmoignages que ledict seigneur a rendus de l'estime en laquelle il vous avoit vous, Monsieur, et Monsieur Rigault, ayants laissé respandre par le monde la bonne odeur qui y est de vostre doctrine et de vostre vertu et courtoisie nompareille. Certes si j'avois peu y contribüer quelque chose je ne m'y serois pas espargné y estant si estroitement obligé comme je suis, mais il n'en estoit poinct de besoing et j'eusse faict tort à vostre valleur de l'un et de l'autre. Les grands eloges que vous m'avez faicts de M^r Holstenius ont bien augmenté mes regrets de la resolution prinse par le Card[in]al Spada de l'emmener par la Lorraine. Je n'avois pas merité tant de bien et de contentement que j'eusse eu de le gouverner icy en passant. Je crois bien aussy que mon intercession pour son regard serà fort inutile, mais pour n'oser vous desdire je n'ay pas laissé d'en faire une recharge audict seign^r Card[in]al par voye extraordinaire, qui s'est presentée cejourd'huy, d'un gentilhomme d'Avignon, par qui je luy ay envoyé un exemplaire assez bien relié par mon relieur de la Vie de Henri VII de Bacon, que M^r Buon m'avoit envoyé, afin de ne luy pas escrire par voye d'amy à mains vuides, à faulte d'autre chose, combien que je suis fort asseuré que s'il n'a desja recouvré ce libvre d'ailleurs, il luy serà fort agreable, car il entend assez le françois en le lisant et se plaict en cez sortes de livres. J'escriray par cette commodité cy à

Monsigr Bagny[1], encores que je suis bien asseuré que sans cela vous n'y eussiez esté que le trez bien venu. Il vous honnorerà, aymerà et adorerà et je ne puis faire d'autre jugement sçaichant ce que je sçay de son humeur et de la vostre. Cez actes de manumissions et servitudes tomboient justement dans mon goust principal, c'est pourquoy je vous en remercie trez humblement comme aussy des confessions qui n'ont passé par autres mains que de mon frere et de moy. Ce procez de Pierre de Luna est une bien importante piece à nostre histoire de Provence pour ce qu'il fut creé pape en Avignon, ou il fit sa principale residance[2], c'est pourquoy Mr de l'Effetierre[3] et vous ne me pourriez pas prouver une plus grande faveur que celle de la permission de prendre coppie en düe forme de tout ce qui s'en trouverà, quoy que ce puisse estre. Je vous en supplie trez humblement. Au reste l'affaire des religieuses de St Saulveur de Marseille ayant esté jugée au Grand Conseil contre l'establissement de la discipline monastique au proffit des desbauchées, toutes cez pauvres filles, qui avoient voulu maintenir la refforme, cherchent de sortir de ce couvent pour se loger en d'autres de la mesme ville ou elles se font transferer par bulles du legat d'Avignon, ce qui desroge un peu à la bonne opinion qu'on avoit conceüe de Mr de Marseille, parcequ'il a tousjours protegé les libertines et persecuté les bonnes, et le pis est que le bruict court par Marseille d'une chose qui n'est peult estre pas vraye ou que peult estre les siens ne sçavent pas, à sçavoir qu'il a desparty sa protection à cette abbesse pretendüe moyennant l'esperance qu'elle luy a donnée de recevoir une sienne niece de luy pour coadjutrice, laquelle on doibt faire venir de Perigueux ou Limosin. Cette abbesse luy a donné un acte de nomination d'une petite prebande de 30 ou 40 escus en faveur d'un de ses aumosniers qui

[1] Le nouveau nonce à Paris.

[2] Pierre de Luna, né en Aragon en 1334, fut professeur de droit à Montpellier. Cardinal en 1375, il fut en 1387 légat en Espagne. Les cardinaux d'Avignon l'élurent pape le 28 septembre 1394 : il prit le nom de Benoît XIII. Il mourut à Peniscola en 1424.

[3] Le registre III des minutes, à Carpentras, renferme sept lettres écrites, du 21 avril 1626 au 7 août 1629, par Peiresc à M. d'Effretière, doyen du grand conseil à Paris (fol. 191-193).



IMPRIMERIE NATIONALE.

porte le nom de Lomenie, posterieurement et au prejudice d'un resignataire pourveu en deüe forme par le vicelegat, qui est parent ou creature du lieutenant de seneschal en ladicte ville, qui donne bransle à toute la ville, ce qui a causé de grands desgousts, mesmes de ce qu'en haine de ce procez, qu'on a faict evocquer au Grand Conseil, le filz du lieutenant qui est docteur en theologie et qui avoit esté arresté pour prescher quelque part de l'adveu de Mr l'Evesque n'a peu avoir son mandat en temps et lieu, ce qui a esté grandement mal interpreté. Il a laissé Mr l'evesque d'Orleans dans Marseille durant 3 ou 4 moys sans jamais l'aller visiter depuis le premier jour de son arrivée, et toutefoys il a presché tout le caresme, au moings les festes, dont le monde s'est fort scandalisé, et en dernier lieu il a menassé quatre ou cinq festes de saincts, qu'il disoit vouloir oster du calendrier, entr'autres Ste Anne et Ste Madeleine, dont il faillit à y avoir grand bruict. Enfin il se restraignit à retrancher seulement St Antoine et St Sebastien, dont il y a encores grand vacarme, parceque ce sont des patrons de la mer et que le corps St Antoine est en Arles, d'ou releve son eglise de Marseille. Je luy en ay escript un mot et en attends sa responce, car les officiers royaulx presupposent qu'ils doivent avoir communication de semblables changements à cause des feriats judiciaires, et que cela a quelque chose de commun avec la police exterieure de l'eglise comprinse dans les dispositions des ordonnances du Roy. Je ne sçay de qui il se conseille, mais il ne luy reuscit guieres bien. Du commancement on me venoit prendre à garent, mais à cette heure on a bien recogneu que je n'y avois nomplus de credit que le commun. Il fut cez jours passez en ceste ville, ou il rencontrà Mr l'Archevesque par les rües et le sallüa disant qu'il avoit esté chez luy, et puis fut icy tout un jour et s'en retournà sans l'aller visiter, aussy n'en receut il poinct de visite reciproque par aprez, dont il me fit sa plainte en partant, mais je ne l'excusay pas et luy dis que je croyois comme il est vray qu'il estoit tenu d'aller visiter le premier, puis qu'il avoit receu tant de caresses de Mr l'Archevesque au precedant voyage. Mr l'Archevesque a desiré de transferer deux festes localles pour plus de commodité de l'office de l'eglise, l'une de St Maxi-

min, nostre premier evesque[1], d'un jour au lendemain, et l'autre de la Dedicace d'une semaine à l'autre; mais avant que le publier il en conferà avec Mr le premier presidant, qui le proposa aux chambres assemblées, et d'un commun veu l'affaire passà au contentement de Mr l'Archevesque et de tout son clergé. Si Mr de Marseille ne se met à quelque devoir de raison pour ses festes, il court fortune de voir interjetter et recevoir un appel comme d'abbus de la suppression qu'il en a faicte contre le veu et devotion des peuples et sans l'authorité des magistrats royaulx, dont je serois marry pour l'amour de ceux dont il porte le nom. Je suis attendant à ce qu'il m'en dirà, et demeure tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

Si vous trouviez à propos de toucher un mot de cez affaires à cez messieurs, je le laisse à vostre discretion, car d'un costé je ne vouldrois pas les fascher et de l'autre je ne vouldrois pas qu'ils me reprochassent que leur estant ce que je leur suis, je les en debvois tenir adverty[2].

---

## LIV

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du xi de ce moys de may avec le Ramus[3] et deux

[1] Voir *Gallia christiana*, t. I, col. 299. Les sages et savants auteurs disent de Maximin: «Quis ille fuerit, quo sederit tempore, quidve gesserit, divinare non audemus».

[2] Vol. 716, fol. 123.

[3] Quelque opuscule nouvellement réimprimé de Pierre la Ramée, né en 1515, égorgé le 26 août 1572. Voir la longue énumération des publications de Ramus dans le tome XIII des *Mémoires* de Niceron, dans le *Manuel du libraire*, dans la monographie de M. Ch. Waddington (*Ramus, sa vie, ses écrits, ses opinions*), etc.

ou trois autres petits livrets bien curieux dont je vous remercie trez humblement. Je vous fis reponce cez jours passez aux six despeches que vous me cottez en vostre lettre et dont il y avoit bien de quoy m'accuser, voire condamner, et declarer indigne de tant de bien et de tant de graces de supererogation envers une pauvre piece de chair mal si cappable de vous rendre la correspondance requise. J'en suis encore si honteux que je ne pense pas en avoir quasi sceu perdre la rougeur du visage depuis lors que je vous en escrivois et que je vous en demandois le pardon, que je ne merite pas. Mais vous estes trop bontifs[1] pour m'en esconduire neantmoings et pour n'avoir esgard à mon impuissance et au peu de secours que j'ay eu de mon frere, qui ne bouge quasi de la campagne. Il est maintenant revenu, graces à Dieu, et m'a apporté un exemplaire en blanc de l'entrée du Roy en Arles[2] pour la joindre à celle d'Aix[3], suyvant ce que vous m'aviez autres foys mandé et que je n'avois encore peu effectüer. Je le vous envoyeray par la premiere commodité d'amy pour ne luy faire aulcun faulx ply, ensemblement avec les coppies du concile de Trente, dont les deux premiers volumes sont achevez, pour le moings le second le serà dans demain, s'il plaict à Dieu, et le troisiesme ne sçauroit guieres durer sur le tapis[4]. Celuy qui y a travaillé fut si malheureux que de tomber malade tout au commancement de son ouvrage, et aprez sa guerison eust encor une recheutte, n'ayant peu faire que bien peu de cahiers entre ses deux maladies, et parce qu'il les faisoit assez nettement, il me faschoit d'y employer aulcun autre. Il n'a depuis sceu se guarir entierement estant demeuré

[1] Le mot *bontif* n'a été recueilli ni dans Richelet ni dans Trévoux.

[2] *Entrée du roi dans la ville d'Arles*, le 29 octobre de l'an 1622 (Avignon, Bramereau, 1623, in-fol.). L'auteur de cette relation est le chancelier Pierre Saxi.

[3] On a deux publications sur l'entrée de Louis XIII à Aix : *La ville d'Aix à l'Entrado dou gran Louis lou juste, Rey de France* (Aix, Tholosan, 1622, in-8°, en vers provençaux) ; — *Discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de Louis XIII en 1622* (Aix, Tholosan, 1624, in-fol.). Ce discours a été composé par Jean de Chasteuil Galaup, procureur général de la Chambre des comptes de Provence.

[4] L'expression *durer sur le tapis* n'a été citée dans le *Dictionnaire* de Littré ni sous le mot *durer*, ni sous le mot *tapis*.

avec les fiebvres quartes, mais il ne laisse pas d'y travailler les deux jours qu'il a francs de fiebvre, et j'espere que vous en serez contant. Je l'ay faict faire en bon fort papier, de la mesme grandeur que les originaulx. J'ay veu le cathalogue de la Foire, et y ay trouvé à la fin un livre in fol. de Lyon sur les appellations comme d'abbus d'un Fr. Salgado[1], que j'y ay envoyé demander avec cez opuscules dont vous m'aviez dernierement adverty de Bullengerus de ludis, pictura, conviviis, etc. et un Chron[icon] Lucii Dextri Barcinonensis[2]. Je loüe fort le choix que vous avez faict dans les tomes de Cramoisy de ce Jus regium Hebr[aeorum][3], Caesarius et Annales Bajor[um]. Je vouldrois bien s'il estoit possible recouvrer en son temps ce Chronicon Alexandrinum et Siculum fol. (combien que je crains grandement que ce ne soit la mesme chose que ce quarto, mais tousjours la plus grande forme et caractere me le feroit desirer quand il n'y auroit que cela) comme aussy le Cassianus in fol° d'Arras qui est mentionné en l'appendice[4] et cet apostolatus Benedictinorum in Anglia f° avec cez Annales genealogiques de Lynden[5] si les libraires en apportent. Mais je vouldrois bien apprendre de vous ce que c'est que cette continuation de l'Histoire de Mr de Thou depuis l'an 1607 jusques en 1618[6] de Francfort et cet Hemerologium qu'en

[1] Salgado de Somosa, né à la Coruna en Galice, fut président au Conseil de Castille et obtint l'abbaye d'Alcala, où il mourut en 1664. Son livre (voir la *Bibliothèque* de Nicol. Antonio) est intitulé : *De regia protectione vi oppressorum appellantium a causis et judicibus ecclesiasticis.*

[2] *Chronicon omnimodæ historiæ, opera et studio Fr. Bivarii commentariis illustratum* (Lyon, 1627, in-fol.). On sait que l'authenticité de la chronique de Flavius Lucius Dexter a été fortement attaquée dès la première édition (1619). Ticknor n'hésite pas à regarder la chronique comme apocryphe (*Histoire de la littérature espagnole,* traduite par Magnabal, t. III, p. 216).

[3] C'est de Guillaume Schickard, l'orientaliste allemand dont nous avons déjà plusieurs fois rencontré le nom, qu'est le *Jus regium Hebræorum,* qui fut réimprimé à Leipsick en 1674, in-4°.

[4] *Joannis Cassiani opera omnia cum commentariis D. Alardi Gazæi; nova editio,* etc. (Atrebati, 1628, in-fol.). Cette édition avait été annoncée fort à l'avance. Elle avait été précédée d'une édition moins complète (Douai, 1616, 2 vol. in-8°).

[5] *Annales généalogiques de la maison de Lynden,* par F. Christophe Butkens (Anvers, 1626). On trouvera dans le *Moréri* une généalogie de la famille de Lynden (du duché de Gueldre) tirée de l'ouvrage de Butkens.

[6] Il n'est point question ici de la conti-

a compilé la. Fabricius, que je serois bien aise d'avoir en son temps. Je vouldrois pareillement apprendre si cette edition de Rabanus Maurus fol° de Cologne[1] est rien de plus que les precedantes et de quel prix elle est à peu prez. Il me reste à vous faire une supplication trez humble qu'il vous plaise de faire ung peu de perquisition exacte tant chez Mr de Lomenie dans ses recueils des ceremonies que chez Mr de Godefroy et quelques uns de cez domestiques du Card[al] de la Rochefouchault par l'entremise de quelqu'un de voz amys,, pour verifier s'il est vray ce qu'on dict que contre l'usage ancien depuis quelque temps en ça le Roy, les Roynes, Princes et Princesses et autres grands de la Cour aux festes solemnelles vonts, ce dict-on, à l'offrande non pas sur les bas degrez du devant du maistre autel, comme on souloit, ains la vont porter iusques sur le theatre, qui se dresse au costé de l'evangile pour le cardinal ou grand prelat celebrant, et asseure t'on qu'il en fut ainsin usé lors du mariage de la royne d'Angleterre, dont Mr de Chartres[2] qui celebroit lors vous pourroit bien esclaircir; car dans diverses relations que j'ay veües de cette ceremonie, je n'ay pas veu rien de semblable, nomplus que dans les autres ceremonies que Mr Godefroy a faict imprimer, ne en toutes les ceremonies royales ou je me suis trouvé plusieurs foys. Monsieur de la Ville aux clercs vous en pourroit dire plus que tout autre comme estant tousjours tesmoing occulaire et des plus proches de tout ce qui se faict de semblable. On adjouste que c'est Mr de Nevers[3] qui a comancé de rendre cette sorte de defferance dans Nostre Dame de Paris à Mr l'Archevesque nouveau[4]

nuation de Nicolas Rigault qui s'arrête à l'année 1610. On sait d'ailleurs que le premier des trois livres ajoutés par Rigault aux 138 livres du président de Thou parut en 1620, et que les deux autres livres ne virent le jour qu'en 1733 dans la belle édition de Londres en sept volumes in-fol.

[1] *Opera omnia, collecta primum industria Jac. Pamelii, nunc vero in lucem emissa cura Ant. de Henin ac studio et opera G. Colvenerii* (Cologne, 1627, 3 vol. in-fol.).

[2] Léonor d'Étampes-Valençay, déjà plusieurs fois mentionné.

[3] Charles de Gonzague, duc de Nevers (depuis la mort de son père, Louis de Gonzague, octobre 1595), duc de Mantoue en 1627.

[4] Jean-François de Gondi, nommé évêque de Paris en remplacement du cardinal de Gondi (1622) et devenu archevêque de Paris (février 1623).

pour faire à l'imperialle, attendu que le formulaire du couronnement de l'Empereur porte qu'il monte jusques sur le theatre du Pape pour luy aller baiser les pieds et que cet exemple a esté suivy par M[r] de Nemours[1] et par plusieurs princesses et bientost aprez par les Roynes mesmes. Je suis marry de vous donner cette courvée, mais la chose semble meriter esclaircissement, seulement vous supplieray-je de le faire discretement et sans beaucoup de bruict, s'il vous plaict, et neantmoings au plus tost qu'il vous sera possible. Je vous en diray l'occasion un peu plus à loisir, Dieu aydant, que je n'en ay à cette heure. Sur quoy je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 25 may 1627[2].

---

## LV

### A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

C'est grande merveille que l'excez de mes manquements derniers en vostre endroict n'ayent peu arrester le cours de tant d'honnestetez et de courtoisies que vous me faictes et que vous recommanciez à toutes heures à ma grande honte et confusion, lors mesme que je m'en rends le plus indigne. Il n'y avoit guieres que je vous avois faict responce à 3 ou 4 de voz lettres que j'ay receu une autre despesche de vostre part du 10 de ce moys, accompagnée comme de coustume non seulement des plus curieux livrets nouveaux, mais de cahiers et de pieces trez rares du temps passé, dont je ne vous sçaurois jamais rendre assez de remerciments. J'avois bien quelque chose de cette negociation de 1525,

[1] Henri de Savoie, duc de Nemours, déjà mentionné. — [2] Vol. 716, fol. 125.

mais j'ay prins plaisir de parcourir ce qu'il vous a pleu m'en envoyer de cet archevesque d'Ambrun[1], dont je n'avois pas la conclusion, qui estoit le meilleur. Aussy tost que j'eus leu la lettre, je voulus aller chercher dans mes papiers de Paris les epistres dont vous me parlez de feu M[r] d'Aviron[2] et de M[r] Saulmaise, dont il me souvenoit bien d'avoir tenu quelque chose entre mes mains, mais je trouvois estrange qu'il m'en fut rien demeuré des originaulx, parce qu'avant mon despart de Paris, je rangeay touts les papiers que j'avois lors de par delà en si bon ordre qu'à poinct nommé je trouve aiseement ce que j'en puis chercher, et par mesme moyen en les maniant touts l'un aprez l'autre, il ne m'en pouvoit eschapper aulcun, et fus fort scrupuleux à rendre touts ceux que je tenois de vostre main et aultres de mes amys, me souvenant que je vous en r'envoyay tout d'un coup une bien grosse pille et plusieurs livres, desquels je n'ay poinct oublié qu'il s'en trouvà un petit de perdu à mon tres grand regret et que je n'ay jamais peu recouvrer ne de Geneve, ne de Francfort, ne de Lyon, ne de Venise, ne de Rome mesme, jusques ou je l'ay envoyé chercher fort soigneusement, bien que c'ait esté en vain. La premiere liasse que je maniay donc pour cecy fut celle ou estoit tout ce que j'ay de ce que vous me mandez, qui ne consiste qu'en deux cahiers escripts de la main de Quentin, l'un desquels contient coppie d'une longue lettre de M[r] d'Aviron du 3 juin 1618. L'aultre cahier de la mesme main ne contient que coppie d'une aultre lettre encores plus longue, escripte par M[r] de Saulmaise le 9 aoust audict an en responce de celle dudict S[r] d'Aviron, et ce que j'y ay trouvé de remarquable pour cette occasion est que sur la fin de ladicte lettre de M[r] Saulmaise il y a 3 ou 4 apostilles aux marges, que j'estime estre escriptes de la main propre de M[r] de Saulmaise, si je ne me trompe, ou il y a de bons supplements, ce qui m'a remis en memoire d'une chose que je vous prie de mieux verifier avec le dict S[r] de Saulmaise,

[1] Ce devait être le célèbre diplomate et ministre d'État François de Tournon, né en 1489, mort en 1562, archevêque d'Embrun (1517), de Bourges (1525), d'Auch (1537), de Lyon (1551), cardinal en 1530, etc.

[2] Voir sur Le Batelier d'Aviron la lettre II de Peiresc à Dupuy, du 25 août 1618.

car il me semble que Mr de Saulmaise ayant prins la peine de me venir voir et ayant veu sur ma table cette sienne lettre transcritte, que je voulois conferer à l'original, il me dict qu'il y vouloit adjouster quelques mots, et que si je la luy baillois, il prendroit volontiers la peine de relire luy mesmes ma coppie et d'y adjouster ce qu'il falloit, qui fut la cause que je la luy baillay ou envoyay confidamment ensemble l'original qu'il se chargea de vous restituer luy mesmes comme vous voyant plus souvent que je ne pouvois faire pour lors. Que s'il y a eu d'aultre lettre dudict Sr d'Aviron en replique de cette deuxsiesme dudict Sr Saulmaise du 9 aoust, je n'en ay rien trouvé dans mes papiers, et crainte d'en avoir peu loger par mesgarde diverses pieces en divers endroicts, j'ay fort curieusement recherché en differantes liasses partout ou je me pouvois imaginer que j'y en peusse avoir fourré quelque chose, mais je n'en ay rien trouvé, non sans un extreme desplaisir. Voyez, je vous supplie, Mr de Saulmaise et remettez le sur ce discours pour voir s'il ne pourroit poinct se remettre en memoire de ce que dessus, et si par hazard cette cinquiesme lettre dont vous estes en paine ne seroit poinct entre ses mains de luy, soit qu'il l'eust retirée chez moy ou chez vous, car ce seroit grand daumage de laisser perdre cez pieces, ou il y a de si belles observations, et puis que vous m'avez mis sur ce discours, vous m'obligerez bien d'agreer que Quentin transcrive cez deux premieres lettres de cez messieurs, que vous dattez du 5 febvr. et 24 mars audict an 1618, ou est l'origine et la cause impulsive de cette curieuse conferance, laquelle tombe grandement dans mon goust, et si je ne me trompe, il me semble que les discours que nous eusmes avec Mr de Saulmaise sur ce subject furent cause que je luy parlay et que je luy monstray un beau MS. que j'avois lors de l'eglise d'Arles, dont il se servit dans son Eucharisticon[1], en consequance de ce qui estoit traicté dans cez belles epistres. Je vous cotte cette particularité pour voir si cela pourroit ayder la memoire de Mr de Saulmaise et pour luy faire chercher parmy les papiers qu'il avoit en main lorsqu'il

[1] *Eucharisticon Jacobo Sirmondo S. J. P. pro adventoria, de Regionibus et Ecclesiis suburbicariis* (Paris, 1621, in-4°).



IMPRIMERIE NATIONALE.

travailloit à cet ouvrage et pour voir si la piece que vous cherchez n'y seroit poinct demeurée par mesgarde. Toutefoys je recommanceray ma perquisition à cez prochaines vacances, Dieu aydant, que je desire manier de rechef touts mes papiers, et commanceray par ceux là de Paris qui sont bien rangez pour y adjouster par aprez les aultres que j'avois de pardeça, selon le mesme ordre et lors nous tascherons de cotter ce que nous rencontrerons du goust de M^r de Lomenie et du vostre et de nous acquitter de ce que nous pourrons à tout moings de tant d'arrerages de nostre debvoir.

Quant à M^r Holstenius vous m'en dictes tant de bien que vous me le faictes estimer encores beaucoup plus que je faisois cy devant et ne manqueray poinct d'en cotter les principales particularitez dans les premieres lettres que j'escriray à M^gr le Card^al Barberin, et principalement sur ce que vous me dictes de ce beau recueil d'homelies, qui est une vraye matiere propre aux imprimeries de Rome. Il y a à Tollon une galere apprestée par commandement du Roy pour porter à Rome le cardinal Spada ou à tout le moings ses neveus, ainsin porte l'ordre, à ce que le lieutenant de M^r le General des Galleres a dict. Ce qui me faict esperer que nous aurons icy Mons^r Holstenius, et parceque si le Cardinal vient en personne, M^r nostre Archevesque faict estat et croit d'estre obligé de le loger, j'ay desja stipulé avec luy qu'il me laisrà la disposition de la persone dudict S^r Holstenius, que je seray bien aise de pouvoir gouverner un petit hors de la foulle de cette cour là. J'ay trouvé estrange d'apprendre par les lettres de M^r vostre frere leur partement dez le 8^me, attendu qu'on mande d'Avignon qu'il y a lettres dudict Cardinal qu'il ferà fester à Lyon [1] (qui sera pour ne se haster pas trop en son chemin), et que là il se resouldrà s'il passerà par le Piemont ou par cette province. Il me tarde bien d'en estre esclaircy. Au reste j'ay esté bien aise d'apprendre le bel ouvrage que M^r Saulmaise a reduict à perfection sur le concile Eliberitain et particulierement de la retenüe dont il a usé, de quoy je ne le sçaurois assez loüer et voul-

[1] Il s'agit là de la fête de la Pentecôte, la fête de Pâques ayant été célébrée, en 1627, le 4 du mois d'avril.

drois bien qu'il en fist de mesmes de toutes ses autres œuvres, mais pour cette piece là, attendu son importance, je vouldrois bien qu'il eust trouvé bon que vous la fissiez parcourir par quelque honneste homme de Sorbonne, afin de vous mieux asseurer qu'il n'y soit rien demeuré qui soit subject à sinistre interpretation et qui puisse estre mal prins venant de main qu'on veult presupposer suspecte, et aprez on la mettrà sur la presse sans regret. J'en ay autres foys usé ainsin pour les Methodiques de Mr Pacius[1] sur les trois premiers libvres du code à cause des matieres qui sont traictées au premier libvre, pour lesquelles on souffriroit des termes à des gents catholiques, lesquels on ne souffriroit pas ainsin à d'autres qui ne sont pas advoüez generalement pour tels. Croyez moy, je vous supplie, Monsieur, employez vous y, cela importe plus qu'il ne semble d'abord. Pour le regard des Epistres de Themistocles je vouldrois bien avoir veu quelqu'une des principales raisons et motifs de Mr de Saulmaise pour les condamner de suppositions, car je vous advoüe ingenuement que je m'y laisrois tromper bien aiseement, mais je deffere tant au jugement et à la grande cognoisçance qu'a Mr de Saulmaise de telles matieres que je crois ce qu'il en croid sans plus grande conviction. Il est vray que je le croiray avec plus de satisfaction, si j'en puis voir quelque chose qui me descouvre ce que je ne sçay pas discerner comme luy. Si vous le portez à en mettre quelque chose par escript, il n'y sçauroit point avoir de danger. La chose semble le meriter, puisqu'elle est aujourd'huy exposée aux ieulx de l'Europe par forme de deffy, tant y a que je vous supplie de me conserver en

[1] Jules Pacius, né à Vicence en avril 1540, mourut à Valence en 1635. Ce savant jurisconsulte fut le professeur de droit de Peiresc, qui l'aima toujours d'un amour presque filial. Voir, sur les relations de Pacius et de Peiresc, Gassendi, pages 78, 95, 102, 434. Voir sur la biographie du maître et de l'ami de Peiresc : *Le jurisconsulte Jules Pacius de Beriga avant son établissement à Montpellier (1550-1602) d'après un document inédit,* par M. Ch. Revillout, professeur à la faculté des lettres de Montpellier (brochure in-4°, Montpellier, 1882). — *Jules Pacius de Beriga. Compte rendu du mémoire de M. Ch. Revillout, avec addition de documents inédits* (Paris, 1883, brochure in-8°). J'ai donné, dans ce travail, divers renseignements sur la correspondance de Peiresc avec Pacius et avec la famille de ce dernier (p. 9).

l'honneur des bonnes graces dudict S[r] de Saulmaise et aux vostres et me tenir tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 26 may 1627[1].

---

LVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu depuis hier vostre pacquet du 25[me] may et trois jours devant avois receu le precedant du 18[me], qui avoit este retenu à Lyon, à cause que deux jours devant qu'il y arrivast on avoit faict courir une despesche du Roy, car ils ont accoustumé d'attendre par aprez une aultre semaine pour ne surcharger les maistres de poste. Il fauldrà voir si à noz prochains estats nous ne pourrons pas faire establir un ordinaire de Lyon icy. Par mes precedantes despesches vous aurez esté satisfaict du desnombrement particulier de toutes les vostres, mesme de celle du 29 mars, que j'avois oublié d'accuser parmy la presse où j'estois lors. Mais j'ay un extreme regret de la peine où vous aurez esté à la reception de ma penultieme despesche, dans laquelle un mien cousin qui la faisoit oublia d'enclorre les pistolles, dont je vous parlois, lesquelles seront cy joinctes indubitablement, car je le ferray moy mesmes, vous asseurant que je ne m'en apperceus qu'hier par grand hazard en remüant les papiers de ma table, soubs lesquels je les rencontray, non sans beaucoup de desplaisir.

J'ay receu avec cez deux dernieres despesches le Sidonius de Wouvem[2] et la responce du subject d'Espagne, dont j'avois tant ouy par-

[1] Vol. 716, fol. 127.

[2] Jean Wower ou de Woweren naquit à Hambourg vers 1575; il fut, à Leyde, l'ami de Jos. Scaliger, de Gruter, etc.; à Paris,

ler[1], ensemble tout plein d'aultres petites pieces curieuses, mesmes les particularitez de cet homage de Monsieur et de cez procedures de l'an 1373, dont je vous doibs mille remerciments trez humbles, et surtout de ce que nonobstant que la longueur de nostre silence nous eust deub rendre indignes mon frere et moy de la continu[at]ion de vostre soing à nous faire part de voz nouvelles, ce neantmoings vous n'avez pas laissé de vous opiniastrer à nous obliger avec tant d'excez d'honnesteté comme vous avez faict, car le benefice en est bien plus precieux et nostre redevance tant plus grande.

Il ne fault poinct craindre que par cette voye là il se perde aulcune despeche sans un extraordinaire malheur, car de Lyon icy elles viennent soubs l'enveloppe des paquets du Roy, dont il se tient registre de l'heure de leur partement et de leur passage et reception en chascune poste, de là icy (ce qui est en partie cause du retardement), et pour le chemin de Paris à Lyon soubs les enveloppes de M^r de Fetan il semble qu'il n'y ayt pas beaucoup à craindre, tandisque le monde est en paix et si vous apprehendiez parfoys aulcune chose, je pense qu'il seroit à propos d'y faire mettre un contrescing de M^r de Lomenie avec le cachet royal, afin d'en faire tenir registre de Paris à Lyon, cette precaution n'estant pas trop difficile en cas d'occasion importante, car du reste il n'y a pas tant à apprehender en tenant la voye que vous tenez.

Affin que je ne l'oublie, j'ay trouvé entre les livres que mon frere avoit acheptez d'Elzevir cette LAUS ASINI de Heinsius que je vous avois demandée l'autre jour. Ce livre s'estoit confondu dans l'emballage,

des Dupuy et des Pithou, et mourut en mars 1612. Voir sur cet érudit les articles de Bayle, du P. Niceron (t. VI), de Weiss (*Biographie universelle*), etc. Ses travaux sur Sidoine Apollinaire ne virent le jour qu'après sa mort; ils furent publiés par son ami Elmenhorst sous ce titre : *Sidonii Apollinaris opera cum notis* (Hanovre, 1617, in-8°).

[1] *Responce d'un subject du Roy d'Espagne à la lettre d'un gentilhomme françois sur les occurences de ce temps. En laquelle, outre plusieurs matières d'Estat, se rencontrent divers motifs d'Apologie contre le dixiesme tome du Mercure François, farcy de quantité de libelles injurieux, publiez indiscretement contre la juste grandeur de la Serenissime Maison d'Autriche*, M.DC.XXVI, s. l., in-8° de 40 pages. L'année précédente, une édition de cette *Réponse* avait été publiée sous le même titre, mais dans le format petit in-8° et en 47 pages.

parce qu'on l'avoit fourré dans un autre de mesme grandeur de papier, de sorte que si ne l'avez prins il n'en serà plus de besoing, sinon, quand bien je l'aurois double, il n'y auroit pas grand danger. Le livre me semble assez curieux pour faire qu'un amy m'en sçaiche gré.

Pour respondre donc à vostre lettre du 18, j'ay prins grand plaisir d'entendre que Mr Saulmaise soit parfaictement guary et qu'il fust si prez de mettre fin à son commantaire sur Solin, duquel je me promets beaucoup, et pense que ce serà un grand secours pour le Pline, puisque Solin l'a suivy de si prez, comme il a faict. Mais je crains que l'examen de ce gros livre *de doctrina temporum*[1] ne le divertisse et ne luy fasse derechef quitter cez grands et recommandables ouvrages qu'il a par les mains pour s'amuser à contredire et relever celuy cy. En quoy il peult certainement travailler bien utilement pour le public et pour deffendre la memoire de feu Mr de la Scala, mais cette utilité ne semble pas comparable à l'autre.

Je verray fort volontiers le livre du Cardal de la Rochefoucauld[2], car j'ay eu la curiosité de voir tout ce qui s'estoit passé de pardelà touchant cette censure du clergé, et verray encores trez volontiers ce recueil de lettres des beaux esprits[3] quand ce ne seroit que pour l'amour de Mr de Malherbe, qui est bien de mes amys[4].

Ce discours sur l'apologie de Balsac in 4° m'a faict desirer un exemplaire en blanc de ladicte apologie in 4°, s'il s'en trouve encores de la premiere edition en cette forme pour les joindre, car aussy bien l'exemplaire que vous m'en aviez envoyé in 8° relié a desja couru par tant

[1] Par le P. Petau. Saumaise ne publia aucune critique du grand travail de celui qui avait été son adversaire au sujet de Tertullien, et qui allait redevenir son adversaire au sujet de Solin.

[2] *Raisons pour le désaveu fait par les évêques de ce Royaume, d'un livret publié avec ce titre : Jugement des Cardinaux, Archevêques, etc., sur quelques libelles diffamatoires, sans les noms des auteurs, contre les schismatiques de ce temps*, par François, cardinal de La Rochefoucauld. Au roi Louis XIII. Paris, 1626, in-4°. La *Bibliothèque historique de la France* (n° 28665) attribue cet ouvrage à Jean Phelippeaux, jésuite. Voir aussi la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, in-fol., col. 1936).

[3] *Recueil des lettres nouvelles*, publié par Faret (Paris, Toussaint du Bray, 1627, in-8°).

[4] On trouve dans ce recueil neuf lettres de Malherbe, qui occupent les quatre-vingt-dix-neuf premières pages.

de mains de l'un à l'aultre que je ne sçay si je le pourray plus r'avoir.

J'ay receu la lettre de Mr Rubens, mais difficilement luy pourray-je faire de responce pour ce coup cy. Je suis d'advis qu'une autre foys quand vous en recevrez vous les ouvriez en passant par droict de peage, car il y a tousjours quelque gentilesse digne de la veüe des personnes curieuses. On ne sçauroit jamais assez priser un tel personage.

Le R. P. Dom du Puy m'oblige trop de se souvenir de moy. Ce me seroit un merveilleux bonheur et consolation nompareille si je pouvois avoir le bien de le gouverner icy quelques jours à son passage.

Il passa dernierement par icy un courrier du Card[in]al Spada que l'on amenà a Mr nostre premier presidant avec qui j'estois lors par hazard. Il s'en alloit à Toullon pour faire haster sa gallere et la faire aller à Bouc ou à Marseille pour y lever les gardes et le train qui s'y debvoit aller embarquer. Je voulus sçavoir de luy si Mr Holsteinius venoit avec ce train pour l'envoyer prendre par main mise, mais j'apprins de luy à mon grand regret que Mr le Card[in]al l'avoit retenu prez de sa personne avec ses neveux, dont je fus bien fasché, car je crains fort qu'il ne veüille passer en Piemont, puisqu'il a deja un pouvoir de legat en main pour s'entremettre en cette qualité de l'accommodement du duc de Savoye avec les Genois. Il attendoit à Lyon ou aux environs un courrier du Roy qui luy en devoit porter la resolution selon ce qui s'en attendoit en cour du costé d'Espagne. Que si cet accommodement n'est en bonne disposition, il dict qu'il viendra par ce païs, ce que je ne vouldrois que pour l'amour du Sr Holstenius, pour qui j'avois escript à de mes amys d'Avignon, qui se trouverent au debarquer de tout ce train, pensants l'enlever et amener chez eux et puis chez moy pour le caresser, mais il ne s'y trouvà pas à leur grand regret et au mien. J'en avois pareillement escript à Mr le Command[eu]r de Fourbin, cappitaine de la gallere royale de France, qui a le commandement sur toutes les autres galeres en absance de Mr le General, et qui est fort de mes amys[1]. Il me mande que si Mr Holstenius prend l'occasion de

[1] Le commandeur de Fourbin ou Forbin appartenait à une des plus célèbres maisons de Provence sur laquelle on peut consulter, en dehors des recueils généalogiques pro-

ce passage par mer, il sera couché sur le strapontin de sattin et caressé par preferance sur la pluspart du reste de la compagnie, et je ne doubte point que cela ne soit effectüé, si tant est qu'il tienne ce chemin. Ce que je soubaicterois bien ardemment pour luy pouvoir offrir mon service et le traicter aultant que mes petites forces le permettroient, sellon ses merites et sellon ce que je doibs à un personnage que vous aimez et honnorez si fort, afin d'exercer en sa persone une partie de ce que nous ne pouvons faire en vostre, vous estants si estroictement obligé comme nous sommes de longue main et par des lyens si extraordinaires. Ce courrier se lascha de me dire, entr'autres choses que je tiray de luy insensiblement, que le cardinal son maistre portoit à Rome grande quantité de beaux et rares libvres de toute sorte, et entr'autres deux balles de MSS. qu'il avoit recouvrez de divers endroicts de la France, par l'entremise du S^r d'Elbene[1], et de Modene (sans la disgrace duquel il s'en promettoit beaucoup d'autres plus exquis)[2], mesmes il m'advoüa qu'il en avoit tiré quelques uns de la bibliotheque S^t Victor, mesme le procez de la Pucelle d'Orléans[3]. Je ne sçay s'il n'auroit point entamé ceux de la vevfe de feu M^r Petau[4].

vençaux, le recueil du P. Anselme (t. VIII), ainsi que le recueil de Moréri (t. V). L'éditeur des *Lettres du Cardinal de Richelieu* dit sous une lettre adressée par le grand ministre (février 1630) au commandeur de Forbin (t. III, p. 549) : «Celui-ci avait la confiance de Richelieu, qui, plus tard, en fit le mentor de son neveu, Du Pont de Courlay, général des galères.»

[1] Alexandre d'Elbène, originaire de Florence, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, premier maître d'hôtel de la reine, colonel de l'infanterie italienne en France, etc.

[2] Le baron François de Raimond de Mormoiron de Modène, né vers 1565 à Carpentras ou à Sarrians, fut ambassadeur de Louis XIII auprès du duc de Savoie, auprès du roi d'Espagne, conseiller d'État (1617), grand prévôt de France (1620); protégé du duc de Luynes, il fut disgracié par le cardinal de Richelieu dès son avènement et mourut en exil à Avignon. Ce fut le père du comte de Modène (Esprit de Raimond).

[3] Il s'agissait sans aucun doute d'une copie des pièces du procès, car le dossier, qui était conservé à la bibliothèque de Saint-Victor sous le n° 417, est entré, à la Révolution, dans le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et a été utilisé par de Laverdy (1790), par Jules Quicherat (1841).

[4] Le célèbre bibliophile Paul Petau, conseiller au parlement de Paris en 1588, était mort le 17 septembre 1617. Voir sur sa belle collection, qui fut en grande partie achetée en 1650 par Christine, la reine de

J'envoyay à Rome par le dernier ordinaire le Rivius[1], aprez en avoir faict transcrire une coppie derriere mon Anecdocta d'Allemanus[2] pour n'en demeurer frustré, tandis que nous serons possible bien longuement en l'attente d'un autre exemplaire de l'edition de Londres parmy cez ruptures, dont nous avons faict publier cez jours cy la declaration et ne pense pas que Rivius mesme n'augmente bien tost son ouvrage, tant soit peu que tarde la seconde edition.

Je pense que je vous avois adverty que j'avois escript et faict escrire pour le recouvrement et recherche delle Assise del reame di Hierusalem imprimées et mss., non seulement en Cypre et en Hierusalem, mais aussy jusques à Rome pour en faire perquisition dans la Vaticane.

A ce propos il fault que je vous die qu'un de mes amys de ce païs icy m'a presté cez jours passez une histoire des guerres sainctes d'oultremer en viel langage françois, ou j'ay rencontré de jolies particularitez, et lesquelles peuvent grandement ayder à l'intelligence desdictes Assises, et bien qu'en effect les XXII premiers livres ne contiennent que ce que Guillelmus Tyrius a escript en latin, j'ay neantmoings trouvé par la conferance de quelques endroits que le françois avoit beaucoup meilleure grace et pouvoit plus utilement estre employé et allegué que le latin[3], principalement sur le subject desdictes assises, à cause de la conformité des termes, auxquels l'une et l'autre piece semblent avoir esté conceües, lesquels le latin a grandement desguizez. Et si ledict G. Tyrius ne disoit si precisement dans sa prefface que pour escrire son histoire mahometane par commandement du roi Amalric, il s'estoit

Suède, et versée, plus tard, dans la bibliothèque du Vatican, *Le cabinet des manuscrits*, par M. Léopold Delisle (t. I, p. 287-288).

[1] Voir sur Th. Rivius la lettre de Peiresc du 16 mai 1627, n LI.

[2] La première édition des *Anecdota* de Procope, en grec et en latin, fut imprimée à Lyon, en 1623, in-fol., par les soins de Nic. Alemannus, l'antiquaire mentionné dans les lettres XXIX et XLVII.

[3] Conférez les observations de Paulin Paris dans la *Préface* de son édition de *Guillaume de Tyr et ses continuateurs. Texte français du XIII^e siècle, revu et annoté*... (Paris. Firmin Didot, 1879, 2 vol. grand in-8°). D'après le savant académicien, l'auteur de la traduction en langue vulgaire de Guillaume de Tyr serait Bernard, trésorier de l'abbaye de Corbie.

servy des exemplaires arabes que ce prince lui avoit subministrez et principalement de Seith, patriarche d'Alexandrie, et que pour cette histoire des guerres de la guerre sainte il ne s'estoit instruict que sur les seulles traditions (sans avoir eu aulcune escripture grecque ne arabique) et sur ce dont il pouvoit avoir esté tesmoings occulaire, j'eusse possible revocqué en doubte laquelle avoit esté la primitive et originalle, ou la latine, ou la françoise, soit qu'elle eust esté escripte en ce langage par luy ou par aultre pour l'usage et commodité de ce roy Amalry ou de son successeur, car à la fin d'un chappitre du 28 livre, parlant de la charge de chancellier donnée audict Guillaume par le roy Bauldoin IV il est dict que [li Rois fit eslire Guill^e^ l'arcediaques de Sur son chancelier *qui ceste histoire mist en latin*] ce qui avoit esté desja auparavant cotté en mesmes termes au commencement du libvre xx ou il y a que [li rois pria l'arcevesque Ferri qu'il donnast l'arcediaqué de s'eglise a un aultre Guill^e^ *qui puis ceste histoire mist en latin*], ce qui sembleroit presupposer que cette histoire eust esté primitivement escritte en vulgaire françois et puis mise en latin pour la rendre plus universellement intelligible par toute la chestienté. Mais quand bien le latin seroit premier, j'estime la version françoise non seulement du temps de l'autheur mais quasi plus ancienne que sa derniere correction latine. Je veux dire que la traduction en a esté faicte dez la premiere publication de l'œuvre avant que l'autheur y eust adjousté les prefaces et quelques petites particularitez qui y peuvent avoir esté adjoustées ou changées en la revoyant. Et en toute façon j'estime que l'edition en seroit belle et utile en ce mesme langage qu'elle est plustost avec une version du moderne langage françois e regione, comme on a faict du Villehardoin[1], ce que M^r^ du Chesne ou M^r^ Godefroy feroient dignement et facilement s'ils vouloient.

Il manque certainement icy en ce MS. le premier libvre, mais il se-

[1] *Histoire de Geoffroy de Ville-Hardouin, maréchal de Champagne et de Romanie, de la conqueste de Constantinople, par les barons françois associez aux Venitiens, depuis l'an 1198 jusqu'en 1204, d'un costé en son vieil langage et de l'autre en un plus moderne et intelligible*, par Blaise de Vigenère (Paris, Abel Langelier, 1585, in-4°).

roit aisé de le suppleer sur les autres exemplaires semblables qui s'en trouvent, je m'asseure, en divers endroicts, et me semble en avoir veu un dans la petite salette[1] de la bibliotheque S[t] Victor[2]. En un besoing M[r] Godefroy pourroit bien avoir celuy de Fauchet[3], qu'avoit feu M[r] son pere[4] que M[r] Bongars allegue[5], ou si celuy du Palatin est allé à Rome, nous aurions bien moyen de l'en retirer pour ce subject.

Ce qui sembleroit donner quelque credit à cette edition au prejudice de la latine est qu'elle a esté supplee et continüée de temps en temps, car on a adjousté à la fin du XXII libvre le chappitre unique du latin de Guill. Tyrius pour en faire le penultieme chappitre, et puis y a t'on adjousté encor un dernier chappitre qui comprend l'acceptation de la regence du jeune prince (dont Guill. Tyrius avoit descript l'offre faicte au conte de Tripoli par le roy Bauldoin IIII audict chappitre unique), puis le couronnement dudict jeune prince Bauldoin V et la mort et enterrement dudict Bauldoin IIII.

Aprez quoy il y a pour le XXIII libvre une continuation d'histoire jusques au mariage de la fille du roy Jean [au vaslet qui empereire devoit estre].

Et finalement il y a un XXIIII libvre fort long d'une aultre escriture differante qui va jusques en l'an 1248, lorsque le roy S[t] Louis se preparoit pour le voyage d'oultremer et qu'il avoit envoyé à l'advance une trouppe de gents pour luy preparer toutes choses et entr'aultres des

[1] *Sallette*, petite salle, cabinet où étaient réunis les livres et les manuscrits les plus précieux du monastère de Saint-Victor. Ce diminutif du mot *salle* figure dans le *Dictionnaire* de Richelet.

[2] On possède, dans le registre II de la collection Peiresc, à Carpentras, divers documents relatifs à la bibliothèque de Saint-Victor. J'extrais d'une note du fol. 244 ce renseignement : «En la Bibliothèque St-Victor lez Paris le P. Piquard nous a fait voir, le 8 septembre 1612, un vieux capitulaire en lettre menüe de 500 ans, *une vieille chronique de la conqueste de la Terre-Sainte*, etc.» C'est la chronique dont parle Peiresc ici.

[3] Claude Fauchet, né le 11 juillet 1530, mourut à Paris en 1601. Le premier président de la chambre des monnaies fut un fervent collectionneur de documents historiques et littéraires. Voir ce qu'en dit M. Léopold Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 281 ; t. II, p. 363-364.

[4] Denys I Godefroy, dit l'Ancien, mort à Strasbourg le 7 septembre 1621.

[5] *Gesta Dei per Francos* (1611-1616, 2 vol. in-fol.).

chevaulx de pris [et fu lor chevetaine un vaillant serjant qui avoi nom Nicolas de Souri] etc.

Mais il paroit bien que la longueur et prolixité desdicts deux derniers libvres de continuation avoit donné subject depuis longues années à quelqu'un de ceux qui ont tenu ce m. s. de les diviser en cinq libvres, de sorte que la vieille rubrique se trouve corrigée d'une main un peu plus moderne et reduicte en sorte qu'au lieu de XXIII libvres en tout ils en ont voulu faire jusques à XXVII pour les rendre les cinq derniers plus esgaulx à la proportion des XXII premiers.

Puisque nous sommes sur les MSS. il fault que je vous die qu'on m'a asseuré que feu M^r de Lyon[1] avoit un breviarium Rufi m. s. plus ample que les imprimez[2], lequel s'est esgaré depuis sa mort. Entr'aultres on dict qu'il y avoit ung supplement d'une grande et notable lacune qui est demeurée aux imprimez entre l'endroict ou l'autheur parle de Pompée et de ce qu'il avoit faict en Levant contre les Perses et les Juifs et la suitte qu'il faict du voyage de Crassus contre les Parthes. Il fauldroit voir dans les MSS. du Roy et de M^r de Thou, si vous n'y trouveriez pas le mesme supplement.

Il me reste à vous dire que M^r Marchier ayant receu les vers latins et italiens du S^r de Meseriac, nous en a faict part incontinant, et vous asseure que j'ay esté estonné des italiens, car pour les latins, encor qu'ils soient bons, c'est chose plus usitée deçà les monts. Ce n'a pas esté sans faire honnorable mention de vous avec M^r Marchier, qui se sent infiniment obligé du souvenir que vous avez de luy et m'a chargé de vous sallüer M^r vostre frere et vous de sa part trez affectueusement.

Quant à vostre derniere lettre du 25 j'ay à vous remercier comme je faicts encores trez humblement des lettres qu'il vous a pleu bailler à l'homme de M^r d'Agut tant de M^r du Chastelet[3] que vostres dont je vous suis infiniment redevable.

[1] Le cardinal de Marquemont.

[2] Sur les diverses éditions du *Breviarium historiæ romanæ* de Sextus Ruffus, voir le *Manuel du libraire* (t. IV, col. 1454).

[3] Paul Hay du Chastelet, né à Laval en 1592, mourut à Paris le 5 avril 1636. Voir sur ce publiciste, qui fut un des premiers membres de l'Académie française, une étude

Encores faudroit il sçavoir le nom, si faire se peult, de l'autheur de cette responce au X tome du Mercure François pour l'admonitio[1].

Je m'imagine que puis que vous avez remis à Mr Seguiran le fagot de mes papiers, qu'il vous doibt avoir dict qu'il avoit quelque commodité de me le faire tenir. Que si vous faictes faire un ballot des livres que vous m'avez faict mettre à part, vous le pourriez mettre dedans (s'il n'est party), mais tousjours le fauldroit il empacquetter et bien cachetter, afin que si par hazard on ouvroit ledict ballot à la douane de Lyon, on ne mette pas le nez dans cez papiers.

Tant il y a que je vous suis infiniment obligé de tant de peine que vous avez prinse à me les faire transcrire et de tant de patience que vous avez eüe durant mon indisposition et mon silence intollerable. Mon frere a tant de peine de se remettre en train que vous ne le vous sçauriez quasi imaginer. Il a eu cette semaine ceans une caravane de dames d'Avignon, qui l'estoient venu voir, lesquelles luy ont donné de l'exercice sa bonne part, et Mr l'Archevesque n'en a pas esté exempt nomplus que moy. Je ne sçay quand je pourray estre si heureux que de pouvoir desrober à souhaict quelque moment de temps pour satisfaire à ce que je doibs à tant de bons amys; s'ils n'ont plus de pitié de mon infirmité et de ma foiblesse que je n'en puis meriter dans les obligations que je me trouve, il fault que je perde toute ma meilleure reputation. Mais je me confie tant en vostre bonté et en mon innocence que non seulement vous me pardonnerez, mais vous m'impetrerez le pardon de voz amys. Je vous en supplie et conjure de tout mon cœur et de me tenir tousjours, Monsieur, pour

vostre trez humble et obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 5 juin 1627.

Pour grossir ce pacquet et cacher le poids des douze pistolles que j'y enclorray, je vous envoye deux exemplaires de l'office propre des saincts

considérable de M. René Kerviler dans *La Bretagne à l'Académie française* (1re édition, Nantes, 1876; 2e édition, Paris, 1879).

[1] *Le Dictionnaire des Anonymes* ne nous fournit aucune indication à cet égard.

de cette ville, qui a esté imprimé depuis peu, l'un en fin papier pour vous, si l'avez agreable, et l'aultre en papier ordinaire, que je vous prie bailler à Mr du Chesne. Vous aurez par mesme moyen les cahiers des playdoyez de Mr Arnauld, qui sont bien curieux à mon gré et six pieces contre les Augustins pour le recueil de Mr vostre frere, ensemble un exemplaire des theses y mentionnées, que je vous prie de ne poinct monstrer à cause de ce qui y avoit esté inseré exprez contre la personne de Mr nostre Archevesque, en haine de l'ordonnance qu'il avoit faicte pour la celebration de la pasque en la paroisse et des reprimandes qu'il avoit faictes charitablement à quelque augustin desbausché[1].

---

LVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

ADVOCAT EN LA COUR,

À PARIS.

Monsieur,

Je viens d'apprendre que le cardinal Spada s'est enfin resolu de passer en Piemont, et que la gallere a eu ordre de porter le train a Genes et d'y attendre le Cardinal. Mr le commandeur de Fourbin, qui commande en absance de Mr le General, m'en a donné advis et qu'il a estroictement chargé celuy qui commande la gallere, qui s'en va faire ce voyage, de s'enquerir soigneusement à Genes de Mr Holstenius lorsque le cardinal s'y viendra embarquer, pour en avoir tout le soing qu'il se pourrà durant le passage de Genes à Rome, puisqu'on n'a peu commancer d'icy à Genes. J'ay un extreme regret d'avoir perdu cette occasion de voir et gouverner un peu Mr Holsteinius, pour qui je ne laissay pas d'escrire au cardinal Barberin vendredy passé par l'ordinaire et de luy parler de son recueil d'homelies et autres nobles entreprinses, en la façon que vous m'aviez mandée. Je vouldrois bien luy pouvoir

[1] Vol. 716, fol. 130.

rendre de meilleur service et à voz aultres amys, puisque j'ay si peu de moyen de vous en rendre à vous mesmes. Je vous renvoye enfin les playdoyez de Mr Arnauld, auxquels j'ay prins grand plaisir, non seulement pour ce qui regardoit le concile de Trente et mariages clandestins, mais aussy pour quelques aultres choses qui s'y sont rencontrées, que je trouve bien curieuses, principalement ce qui estoit de la cause du duc de Modena, que je ne trouve pas moings notable que celle de la comtesse de Challigny[1]. J'ay encor à vous r'envoyer les mémoires de Mr Pithou et de Mr d'Espesses, etc., mais je vouldrois bien avoir un dellay jusques à ce moys de juillet, Dieu aydant, que nous pourrons plus commodement les examiner durant noz vacances. Je crois bien que ne le trouverez pas mauvais dans la desbonnaireté ou vous estes et dans la bienveillance qu'il vous plaict me porter. Vous verrez un petit papier à part, qui vous donnera du regret, je m'asseure, aussy bien qu'à moy. Je vous supplie que ce soit entre nous seulement et de me le r'envoyer quand vous l'aurez veu, et me tenir tousjours, Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 7 juin 1627[2].

---

LVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du 8 de ce moys un peu plus tard que l'or-

[1] Henri de Lorraine, comte de Chaligni, frère de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, avait épousé Claude, marquise de Moi, veuve de Georges de Joyeuse, seigneur de Saint-Dizier, et fille unique de Charles, marquis de Moi, et de Catherine de Susanne, comtesse de Cerni. La comtesse de Chaligni mourut le 3 novembre 1627. Elle fut la mère de Charles de Lorraine, évêque de Verdun, dont il a été déjà fait plusieurs fois mention dans cette correspondance.

[2] Vol. 716, fol. 134.

dinaire, à cause qu'elle estoit arrivée à Lyon peu de jours aprez qu'on avoit extraordinairement faict courir une despesche de M^r le Beauclerc pour nostre compagnie, de sorte qu'on voulut attendre une aultre semaine. Le livre du P. Massonus y estoit joinct, qui est venu fort bien conditionné, mais je receus en mesme temps une lettre de M^r de Fetan du 16^me, laquelle m'apporta un grand desplaisir d'apprendre l'inconveniant qui estoit arrivé à deux miennes despesches du 18 et 26 may, lesquelles ont esté portées à Paris et r'apportées à Lyon seulement le 9 juin, qui est la cause du grand retardement de mes lettres que vous avez trouvé si estrange. Encores pourveu que tout soit arrivé bien conditionné il y aura de quoy se consoler et je ne seray pas bien content que je n'appraigne par vos lettres si mesdites despesches sont arrivées saines et sauves et si les cachets n'estoient poinct alterez. Ce malheur est advenu contre mon voeu pour ne m'estre creu moy mesmes à mon acoustumée, car j'ay si souvent trouvé du mal entendu en donnant des lettres à des personnes particulieres que je ne leur en donne jamais que par force, et celles dont est question n'avoient pas esté destinées à d'aultres qu'à l'ordinaire de la poste. Mais ce fut un conseil de mon frere qui pensoit mieux faire que moy et se laissa enjeoller ou cajoller à un homme d'honneur de cette ville qui disoit envoyer exprez en cour le petit courrier du païs (personnage bien celebre en ce mestier qui va souvent dans quatre jours). Il vint donc importuner mon frere pour se faire remettre ma despesche, et parce qu'elle estoit toute preste à mettre à la poste avec adresse à M^r de Fetan, il promit de la bailler en passant à Lyon et d'attendre que M^r de Fetan l'eust ouverte et luy rebaillast ce qu'il vouldroit faire tenir à Paris. Si je me fusse lors trouvé chez nous je n'aurois pas souffert celà, mais on pensoit regaigner le temps perdu durant 3 ou 4 jours que madicte despesche estoit demeurée icy, sur le retardement que M^r le premier president avoit faict de faire partir la sienne pour attendre cette mesme commodité, ce qui fit qu'on en envoyà par mesme moyen une seconde, laquelle n'a pas esté plus heureuse que la premiere, car M^r de Fetan me mande qu'il les receut toutes deux ensemble par ce frippon de courrier, lequel les r'apportà de Paris,

et estant icy esvittà de venir devant moy de peur d'estre obligé de me rendre raison de mes lettres et de peur d'avoir des bastonnades, qu'il avoit bien meritées[1], et que celuy qui l'avoit despesché luy avoit voulu donner par advance, quand il sceut cette forfanterie[2]. En somme celà me ferà sage et me ferà resouldre à mieux aymer des lettres plus vieilees qui n'aillent point à la discretion de cez canaille[3]. Je vous avois depuis escrit du 10 de ce moys et avois fourré dans le pacquet une douzaine de pistolles, qui de bonne fortune avoient esté oubliées sur ma table, quand on fermà la premiere de mesdictes trois despesches, ce qui feult par grand heur, car possible cela eust faict courir plus de fortune à ce pacquet, pour le moings aurois-je eu plus de subject de croire qu'il eust esté perdu à cause de l'argent, et si la despesche fust allée son droict chemin, vous eussiez pareillement esté en peine dudict argent, que vous aurez je m'asseure receu quasi en mesme temps que les lettres qu'il debvoit accompagner. Celle cy s'en irà par le secrétaire de Mr le Presidant, qui serà plus soigneux que cez canaille et pour n'attendre plus longtemps à vous escrire, car cette commodité serà cause que Mr le President ne metträ pas possible si tost de despeche à la poste, aussy bien n'avons nous guères de temps à cette heure icy que nous sommes sur les derniers jours de nostre parlement. Nous avons meshuy plus moyen de nous recognoistre et de songer à noz amys durant quelques moys. Au reste je vous doibs bien des remerciments de vostre patiance et de vostre desbonnaireté, à ne pas mal interpreter la cessation de mes pauvres lettres et de tant d'honnestes offres que vous avez faictes à Mr d'Agut, dont la franchise est inestimable. Nous avions apprins l'accouchement et decez de Madame[4] par le retour de ce frippon de petit courrier, mais nous n'en sçavions pas le destail, qu'il vous a pleu nous mander, nomplus que l'arrestation de Fancan[5] dont Mr nostre

[1] Espérons que sous la plume du bon Peiresc le mot *bastonnade* est purement métaphorique et ne tire pas à conséquence.

[2] *Forfanterie* doit être pris ici dans son ancien sens venu de l'italien *furfanteria*, coquinerie.

[3] Peiresc a été devancé, dans l'emploi de ce mot, par d'Aubigné, par Calvin, par Rabelais, etc.

[4] La duchesse d'Orléans mourut le 4 juin.

[5] Langlois, sieur de Fancan, abbé de Beaulieu, chantre de Saint-Germain-l'Auxer-



IMPRIMERIE NATIONALE.

Archevesque a esté en grande peine et non sans cause. Il nous tarderà bien de sçavoir quelle en serà l'issüe. Pour Bouteville[1] on nous a faict à croire que le Roy luy avoit faict mercy[2]. Je viens de recevoir tout presentement le fagot de papiers que vous aviez baillez à Mr le P[residen]t Seguiran, fort bien conditionnez. J'ay admiré l'excellence du choix de tant de belles singularitez, qui nous font de si beaux assortiments. Voicy venir le vray temps que nous nous pourrons donner le plaisir de les voir exactement comme ils meritent. Surtout j'ay esté infiniment aise du cahier et des dependances que j'avois grande envie de voir, et ce discours de Monsr du Puy, ou je me promets le plus agreable entretien que j'eusse peu avoir de ma vie. Je trouve que Quentin escript un peu plus nettement que quand j'estois à Paris. Vostre coppie des deux registres du Concile est achevée et la moitié du troisiesme, le coppiste estant allé faire un tour chez luy en Arles, mais il m'a promis de revenir bientost et de l'achever dans le moys. Je n'ay pas voulu le faire continuer d'ung differant caractere. J'ay receu cez jours cy des lettres d'Italie tant de Dom du Puy et de Mr de Thou que du cardinal Barberin et de Mr Aleandro, lesquels ont prins grand plaisir au discours de M. Rigault sur le passage de St Ambroise, mais mon homme m'a esgaré la liasse je ne sçay comment, de sorte que je ne vous en sçaurois faire la relation de ce coup cy, comme je voulois faire. Nous n'avons rien icy que l'advis de l'arrivée du cardinal Spada à Genes le 13 et que dans deux jours il se debvoit embarquer pour Civitià Vecchia. C'est ce

rois, fut mis à la Bastille pour avoir attaqué, dans divers libelles, la politique du cardinal de Richelieu, dont il avait été un des plus vigoureux champions. Il ne tarda pas à mourir dans sa prison. Voir un travail très curieux de feu Léon Geley, agrégé de l'Université : *Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627* (Paris, L. Cerf, 1884, in-8°). Conférez le compte rendu de cet ouvrage par M. René Kerviler, dans le *Polybiblion* d'août 1885 (p. 147-149), et par M. Rodolphe Reuss, dans la *Revue critique* de la même année.

[1] François de Montmorency, comte de Bouteville, né en 1600, s'était battu en plein jour, ayant pour second le comte des Chapelles, contre Beuvron et Bussy d'Amboise; ce dernier avait été tué.

[2] Bouteville avait été arrêté à Vitry avec son complice; ils furent ramenés à Paris le 21 juin, et le jour même condamnés à mort et exécutés.

qu'en escrivoit le cappitaine de la galere françoise à son chef de squadra[1] à Toullon. Ce qui me faict croire que puis qu'il passe si viste, il n'aura pas esté en peine de faire de grande negociation en ce païs là et que les affaires n'estoient pas encores bien disposées à la paix ou qu'il a trouvé les choses toutes faictes. On mande icy de Bordeaux que Mr d'Espernon avoit voulu consentir à l'accommodement cy devant projetté avec le parlement, si on eust voulu luy aller faire compliment de condoleance de la mort de Mad. la Duchesse de la Valette, mais ils n'en ont voulu rien faire. On mande aussy que Mr de Nemon, maistre des requestes[2], s'en vient en ceste province intendant de la justice auprez de Mr de Guise, ce que l'on n'a pas bien creu. Ces gents de Mr de Guise disent à Marseille qu'il a mandé qu'il seroit icy dans un moys et qu'on apprestast logement non seulement pour luy mais aussy pour Madame de Guise[3]. Voila tout ce que je vous puis dire et que je suis de tout mon cœur, quoy qui puisse jamais arriver,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce lundy au soir, 28 juin 1627.

Je suis absolument desdié au service trez humble de Mr du Puy vostre frere.

J'oubliois de vous dire pour le Mercure françois que j'en avois voulu un assortiment entier de touts les volumes en blanc, s'il s'en peult recouvrer. Mon frere me l'avoit promis, mais il se laissa cajoller à cez libraires, qui ne luy tindrent pas promesse[4].

[1] Escadre. Le mot nous vient de l'italien.

[2] Nous trouvons, en janvier 1629, M. de Nesmond employé en Languedoc comme intendant des armées de Guyenne, Languedoc, Dauphiné et Lyonnais, commandées par le prince de Condé (*Recueil Avenel*, t. III, p. 216).

[3] Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, déjà mentionnée.

[4] Vol. 716, fol. 136.

LIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,
À PARIS.

Monsieur,

En responce de voz despesches du 18 et du 21 juin, après vous avoir trez humblement remercié comme je faicts de tout mon cœur de tant de belles pieces imprimées et mss[tes] qui y estoient joinctes et de tant d'excez de vostre affection, je vous diray suyvant le mesme ordre que je m'estonne grandement que voz libraires de Paris n'ayent pas eu le courage de reimprimer le Rivius. Ils ne meritent pas de rencontrer de bonnes coppies. Je m'asseure qu'Elsevir ne se feroit pas tant prier s'il en estoit requis. J'ay bien de l'obligation à M^r Priandi du grand soing qu'il a daigné prendre de me faire apporter cette histoire de Possevin jusques deça les monts, et suis bien empesché à trouver des moyens de me revancher de tant de bien. J'ay esté bien aise d'apprendre que les voyages d'Harluit anglois ne soient pas de plus de cinq volumes. J'avois mal entendu et pensois que m'eussiez mandé qu'il deubst estre de sept volumes. Je le feray donc relier tel qu'il est. Puis que vous n'avez pas Annales Eremi Dei, je vous en garniray un pour la premiere commodité, Dieu aydant, et vous me permettrez de me plaindre de voz ceremonies en cet endroit, quand vous dictes que c'est user trop librement et que vous voulez le recognoistre par les Questions J. de Neap[olis], en quoy vous me faictes bien de la honte, ne voulant pas que j'aye peu vous rendre une si petite recognoisçance sans estre en mesme temps surchargé du quadrupple. J'ay prins grand plaisir de voir le memoire des œuvres de Goldastus, mais je ne l'ay encores peu conferer sur ce que j'en ay, et crois qu'il m'en desfauldrà quelques unes, aussy bien qu'en celles d'Onuphrius. Je n'ay pas aussy peu conferer et examiner ce qui est des Indices Rer[um] Turcicarum et Indicarum, ou c'est qu'il m'en desfauldrà sans doubte un grand nombre. Cependant en jettant l'œuil dessus, m'estant apperceu de celuy que vous dictes

estre en blanc chez Drouard, intitulé *Descriptionis Ptolemaicae augmentum* Lovanii 1598, je seray bien aise de le retenir, s'il vous plaict. Dans le cathalogue des livres acheptez par Mr de Thou, j'ay esté fort aise d'apprendre ce que vous y avez cotté comme estant de Fra Paolo et y en ay remarqué de trez bons, dont je tascheray d'en recouvrer quelqu'un du costé d'Italie, principalement de cez pieces de l'imprimerie Ambrosienne, laquelle semble meriter sa reputation de ne rien faire que bien bon. Je ne suis pas d'avis que vous vous dessaisissiez entierement du reste des deniers que vous aviez afin que cela supplee au courant des livrets et transcriptions. Je suppleeray à mesure que vous arresterez les comptes, de ce que vous prendrez soit d'Elsevir ou de Cramoisy, ou verray de vous envoyer quelque lettre de credit à quelque banquier plus gracieux et accommodant que Lumague, chez qui vous puissiez envoyer lesdicts libraires à mesure que vous aurez arresté leurs comtes avec un simple billet pour y prendre leur payement, sans vous donner la peine de conter les deniers. Cependant je crois que vous n'aurez pas tardé de recevoir une douzaine de pistoles que je mis dans ma despesche du 10 juin pour acquitter les premiers comtes de Cramoisy et de Drouard, que vous m'aviez envoyez. Je plains la disgrace de ce pauvre Lud[ovicus] Camerarius[1] en l'interception et deschiffrement de ses lettres, et estime comme vous qu'un ministre de prince[2] ne doibt rien celer à son maistre de ce qu'il estime luy pouvoir importer. Si ce Sanclarus se laissoit mourir et qu'on vendit ses livres, il fauldroit tenir la main au Naibodus, car s'il n'a l'autographe, il en a asseurement une coppie qu'ils en firent faire. Je crois prou que Drouard n'y entend pas de finesse, mais il se laissa beffler[3] à cez gents là et me mit en bre-

[1] Louis-Joachim Camerarius, né à Nuremberg en janvier 1566, mourut en janvier 1642. Ce fut un savant médecin. Il donna une nouvelle édition d'un des ouvrages de Joachim II Camerarius, son père : *Symbolorum et emblematum centuriæ*, etc. (Francfort, 1605, in-4°).

[2] Louis-Joachim Camerarius fut médecin de Christian, prince d'Anhalt.

[3] Voici la définition que donne le *Dictionnaire de Richelet* : « vieux mot qui ne peut entrer que dans le burlesque, et qui signifie moquer, tromper. » Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* disent, de leur côté : « *Beffler*, mener un homme par le nez comme un buffle, le tourner en ridicule, se moquer de lui, le tromper... »

douille[1] avec cez oltramontains, qui sont jaloux et soubçonneux comme tout perdu (*sic*). Pour les livrets de Bellarmin il n'y a pas de danger que le Gascon ayt veu qu'il avoit laissé glisser les livres en les rognant, afin qu'il ne s'opiniastre plus à en envoyer de la sorte. Il a esté à propos de r'emplacer celuy qu'il vous a pleu me faire envoyer; pour les autres il n'importe pas, car ils ne sont pas si mal qu'estoit celuy là, et ce ne sont pas livres ou l'on affecte la marge, parcequ'il n'y escheoit pas des notes à faire; au contraire, pour les rendre plus portatifs, on affecte d'en diminüer les marges tant qu'on peult, comme des breviaires. Il me tarde que M^r Godefroy ayt mis en estat ses recueils et ouvrages du commerce. Si son traducteur entreprenoit les voyages du Mogor qui sont dans cet Harluit, j'en payerois volontiers quelque chose pour luy donner plus de courage, si vous jugiez que ce ne fust pas trop grand ouvrage. S'il s'est rien couché sur le registre touchant le differant des maistres des requestes à cause du procez de Rondin, il ne sera pas aisé d'empescher que M^r de Lomenie n'en arrache une coppie. Puisque les lettres de Balsac sont si bien reimprimées in 4°[2], si fauldrà il en avoir un exemplaire, et s'il s'en peult avoir un en mesme forme du 4 de son apologie[3], je ne le payeray pas trop mal volontiers, nomplus que cez lettres des beaux esprits, ou M^r de Malerbe en a laissé mettre une un peu trop sanglante contre nostre avocat general Thomassin[4], quasy au commencement du livre[5], adressée à Colomby[6]. J'ay co-

[1] Être en bredouille, au jeu du trictrac, c'est être complètement battu, c'est comme être capot au piquet. Le *Dictionnaire* de Littré ne cite aucun emploi de l'expression *être mis en bredouille* ou *être bredouille.*

[2] Paris, Toussaint du Bray, 1627, in-4°. C'est la 6^me édition des Lettres de Balzac, selon le *Manuel du libraire* (t. I, col. 631), mais la 3^me seulement, s'il faut en croire une note manuscrite mise au frontispice de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale et citée dans le *Recueil Avenel* (t. I, p. 781).

[3] *Apologie pour M. de Balzac* (Paris, Cl. Morlot, 1627, in-4°).

[4] Ce serait donc contre Jean-Étienne Thomassin, d'après le témoignage formel de Peiresc, que seraient dirigées les injures que l'on croyait avoir été adressées par Malherbe à Paul Fortia, seigneur de Piles. Voir *Notice biographique sur Malherbe,* par M. Lud. Lalanne, en tête du tome I des *Œuvres complètes,* p. XXXVI. Conférez une lettre de Malherbe à Peiresc, au sujet de Thomassin, du 10 juillet 1622 (t. III, p. 569).

[5] A la page 28. On la retrouve dans le tome IV de l'édition donnée par M. Lalanne, à la page 72.

[6] François de Cauvigny, sieur de Co-

gneu le Faret qui a faict l'edition[1], lorsqu'il estoit compagnon du frere de Chiffletius[2]. Si les relations de la Chine que Cramoisy a imprimées sont rien qui vaille, vous le jugerez mieux que moy. Je le laisse à vostre disposition d'en prendre ou non. Les lettres de Rome n'ont poinct esté veües par aultre que par mon frere. Il fault advoüer que ces relations sont excellentes. Il y aurà bien eu maintenant de la nouvelle matiere sur le mariage qui s'est faict de Dom Taddeo avec une fille de cez Colomnes[3]. J'ay prins grand plaisir de voir les pieces de secretairie concernants l'intendance du commerce. Je pense avoir le traicté de Limours que vous dictes et l'avoir envoyé aultres foys à Mr de Lomenie, si je ne me trompe. Toutefoys je verifieray si c'est le mesme que vous me designez, et par mesme moyen vous envoyeray un petit memoire de tout ce que j'ay en cette matiere, ou il y a une douzaine de pieces pour voir si vous y trouveriez rien qui vous manquast, afin de vous en faire part, car il s'en est recouvré quelques unes du costé de Marseille. Si la cour des aydes obtenoit rien sur son privilege, je serois bien aise d'en avoir part, et mesme s'il se pouvoit avoir coppie de ce privilege, bien que non encores verifié, je serois bien aise de le voir, aussy bien que les relations des ceremonies et des funerailles de Madame, si elles se rendent visibles. J'admire bien le deffault de prevoyance au cas qui est arrivé à la mort de Madame : on disoit qu'il y avoit quelque stipulation de la

lomby, naquit à Caen vers 1588; il mourut vers 1648. Il était, dit Pellisson (*Histoire de l'Académie française,* 1858, t. I, p. 226), «parent de Malherbe, dont il fut disciple et sectateur.» Malherbe, dans la lettre que Peiresc trouve *un peu trop sanglante,* l'appelle «Monsieur mon cousin».

[1] Voir sur Nicolas Faret, un des premiers membres de l'Académie française, né à Bourg vers 1600, mort à Paris en 1696, la notice de Pellisson dans l'ouvrage qui vient d'être cité (t. I, p. 189-194). Voir aussi *Lettres de Jean Chapelain* (t. I, p. 78).

[2] Savait-on que l'épicurien Faret eût été le compagnon du frère de Jean-Jacques Chifflet, c'est-à-dire du R. P. Laurent Chifflet, de la Compagnie de Jésus, auteur de nombreux ouvrages de piété?

[3] Thadée Barberini, prince de Palestrine, préfet de Rome, mort à Paris le 24 novembre 1647, venait d'épouser Anna Colonna, fille de Philippe Colonna, duc de Palliano et de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples. Peiresc ne se trompait pas : le mariage de Thadée Barberini avec Anna Colonna fit éclore une grande quantité de vers latins et italiens.

succession de Monsieur en touts ses biens en deffault de lignées, et admire bien aussy la sorte de summission du S[r] de Bonœuil[1], pieds et poincts ou mains jointes, le ventre à terre, et ne doubte pas que cette introduction n'ayt suitte. L'apologie de Madame Bourcier[2] est bien arraisonnée[3], on parle d'une responce des medecins qu'il fauldrà voir en son temps comme celle là. Les lettres de M[r] Rubens sont tousjours trez belles à voir et celles cy avoient de trez belles et bonnes particularitez. Vous les recevrez, si je puis, dans ce pacquet avec celle de Camerarius. Je feliciteray volontiers M[r] de la Hoguette, quand nous sçaurons qu'il serà effectuellement conservé et entretenu comme auparavant dans Broüage et quand il serà quitte de ses fiebvres, dont je vous supplie de me tenir adverty et de me conserver en l'honneur de ses bonnes graces. Les memoires delle Assise di Hierusalem ont esté envoyez en Cypre et autres endroits du Levant par de si bonnes correspondances que s'il s'y en trouve, j'espere que nous en aurons, Dieu aydant. Je plains le pauvre M[r] du Chesne d'avoir une si chettive assignation et m'estonne qu'il n'ayt trouvé de quoy mieux contenter sa curiosité en Flandres. Il est vray qu'il debvoit passer plus avant, puisqu'il estoit desjà à Gand et Bruges, car ce sont aujourd'huy deux villes quasi desertes, et pour peu de chemin il pouvoit arriver à la source de toutes les curiositez, qui est Anvers et Brusselles et Louvain. Je m'estonne encores plus que Barnes ayt eu liberté d'escrire, mais possible n'est ce qu'un leurre pour attrapper des gents trop zeellez. Il court icy un bruict que Madame de Chevreuse est morte[4], et je vous remercie trez humblement du petit imprimé de la Valteline et des facultez du legat, car cela est curieux pour l'assortissement des pieces du temps. Estant bien marry que le Phylo

[1] C'était l'introducteur des ambassadeurs. Voir ce qu'en dit Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. II, 13; t. III, 414).

[2] Louise Bourgeois, dite Boursier, était la sage-femme de Marie de Médicis. On a d'elle plusieurs ouvrages. Voir *Manuel du libraire*, t. I, col. 1178. Brunet n'a pas mentionné l'opuscule dont parle Peiresc : *Apologie contre le rapport des médecins* (1627, in-8°).

[3] Le mot *arraisonner*, qui est déjà dans la *Chanson de Roland*, est encore dans les *Mémoires* de Saint-Simon.

[4] M[me] de Chevreuse ne mourut que cinquante-deux ans plus tard, le 13 août 1679.

Byzantius ne se soit trouvé dans la bibliotheque du Roy, ce qui me faict ressouvenir que Mr Rigault avoit donné esperance de faire imprimer le catalogue de ladicte bibliotheque du Roy, dont je vous prie me mander s'il y a de l'apparence qu'il le veuille ou doibve faire[1], que si cela est accroché[2] et qu'il fust loisible d'en faire transcrire une coppie, je ferois plus volontiers cette despance que de toute aultre escritture, ayant desja ce que j'ay de ladicte bibliotheque et de plusieurs autres de la chrestienté[3]. Cela me faict aussy souvenir d'un tiltre des livres de Mr de Thou nouvellement acquis en cez termes Monumenta Bibliothecae Ambros[ianæ] authore Ph[ilipp]o Opicello 1618, 8°. Je vouldrois bien sçavoir si ce seroit le cathalogue de ladicte bibliotheque Ambrosienne, ou quoy.

Voila une bien longue et trop ennuyeuse responce sur vostre premiere lettre du 18 juin. Sur celle du 21me il me reste à vous dire que comme on a imprimé le factum, inventaire et lettres de recommandation de Bouteville[4], je pense bien qu'on imprimera son arrest[5], et vouldrois bien voir s'il estoit loisible les conclusions du parquet avec leur arraisonnement, car c'est une notable occurrance du temps. J'aurois volontiers aussy les deux arrests de ce moyne des Billettes et du soldat qui fut executé un jour devant luy. J'ay prins grand plaisir

[1] Savait-on que Nicolas Rigault avait eu de si grands et de si beaux projets?

[2] Le mot *accrocher*, pris dans le sens métaphorique, n'a pas été indiqué dans le *Dictionnaire* de Littré. On y voit, en revanche, le mot *accrochement* donné comme synonyme de difficulté, d'embarras.

[3] On ne trouve pas, dans la collection Peiresc, une transcription de ce genre. Tout ce que le grand curieux avait recueilli de catalogues de bibliothèques forme, à Carpentras (registre II), un volume spécial intitulé : *Catalogi varii manuscriptorum codicum, varii catalogi librorum editorum.*

[4] *Lettres de Monseigneur le prince de Condé, ensemble celle de Monseigneur de Montmorency, envoyée au roi sur le sujet du sieur de Bouteville* (Paris, in-8°). Le *Catalogue de la Bibliothèque nationale, Histoire de France,* renferme l'indication de sept autres pièces relatives à l'affaire de Bouteville (nos 2867-2873).

[5] On a imprimé un autre arrêt contre lui : *Arrêt de la Cour de Parlement contre les nommés Boutteville, Pontgibaut, Chantal et de Salles, pour la contravention aux édits du duel, par eux faicte le jour de Pâques 1624* (*Bibliothèque historique de la France,* n° 33708). L'arrêt de 1627 n'est indiqué ni dans le nouveau Lelong, ni dans le Catalogue de la Bibliothèque nationale.



IMPRIMERIE NATIONALE.

d'apprendre que la lettre deschiffrée fust du neveu du P. Sirmond[1], que je connois et estime grandement. Mr nostre Archevesque a prins plaisir de la voir. Il me tarde d'apprendre l'arrivee des livres d'Elzevir pour sçavoir de vous ce que c'est que ce concile de Chalcedoine, car à voir la lettre de Heinsius, il semble que ce ne soient que bien peu de fragments. Si vous les faites voir à Mgr Bagny, il vous dirà ce qu'il en avoit trouvé dans les archives d'Avignon, qu'il croyoit estre des propres originaulx, en majuscule, et si cela s'est perdu avec ses hardes. Je ne doubte poinct que vous ne soyez les trez bien venus à toutes heures et que vous ne preniez de plaisir en cette conversation. J'escriray à Rome par le premier ordinaire pour sçavoir ce qui s'est trouvé du Procope oultre l'edition ja faicte et feray toutes les instances possibles pour en obtenir la communication. Pour le livre de Du Moulin contre le cardinal Du Perron, Mr d'Orléans m'escript qu'il en a un pour moy et qu'il est en peine de commodité pour l'envoyer. Il ne s'est pas adressé chez vous. Quant au Platina d'Onuphrius ne plaignez pas la pistole, je vous prie, puis que vous le trouvez entier; car comme vous avez veu par mes precedantes il s'en est trouvé icy un chez un de mes amys qui me laisrà le choix des deux pour prendre celuy qui serà plus propre à ma relieure.

Au reste on m'escript de Rome que le Caral Bentivoglio a consenty que je fisse transcrire ses trois relations et me mande on qu'il y a de la besogne pour six semaines ou deux moys, mais qu'elle serà correcte, de sorte que vous y pourrez prendre plus de plaisir qu'en la coppie de celle que vous aviez veüe de pardelà et en pourrez voir trois au lieu d'une, car je les vous envoyeray aussitost que je les auray.

On nous a voulu faire à croire ici que les Huguenots du Languedoc avoient grande envie de remuer et qu'ils avoient eu quelqu'entreprinse pour surprendre le lieu des Maries en Camargue[2] pour en faire un Os-

[1] Ce neveu du P. Jacques Sirmond était Jean Sirmond, né à Riom vers 1589, mort en 1649, membre de l'Académie française. Il est fort question de lui, comme de tous les académiciens ses contemporains, dans les *Lettres* de Jean Chapelain.

[2] Saintes-Maries, chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône, arron-

tande[1]. On a pourveu à la garde au mieux qu'on a peu, mais on ne croid pas qu'ils ayent de quoy se mettre en campagne. Six galeres de Bezerty[2] sont abbordées au Gourgeau prez d'Antibes[3] commandées par Stamourat[4], ou elles ont faict descente mercredy passé 7me juillet pour gresser leurs galeres avec protestation aux consuls d'Antibe qu'ils ne feront mal à personne et qu'ils ont passeport de Mr de Guise. Elles venoient de Corseque[5] et Sardeigne, ou elles avoient bien faict du mal. Il s'est saulvé de leurs reniez qui autres foys avoient esté prins jeunes, qui sont retournez chez leurs parents. Et sur ce je finiray cette trop longue et importune escritture avec regret de ne la pouvoir faire plus lisible, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce dimanche xie juillet 1627.

J'ay eu icy du Sr de l'Estoille, secretaire de Mr nostre Archevesque, un petit memoire de la genealogie de Mr le Card. de Richelieu, dont vous pourrez faire part à Mr du Chesne[6]. Si on voyoit les tiltres plus antiens qui y sont dattez, il y auroit possible quelque chose à proffiter, principalement en ceux ou Guillaume du Plessis est qualifié *valetus* au-

dissement d'Arles, à 37 kilomètres de cette ville, tout près de l'embouchure du Rhône.

[1] Allusion à la situation de cette place forte des Pays-Bas.

[2] Bezerty n'est autre que *Biserte*, ville de Tunisie, à 55 kilomètres de Tunis. C'était le principal port d'attache des corsaires tunisiens.

[3] *Gourgeau* n'est pas indiqué dans le *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, par M. Vivien de Saint-Martin.

[4] Ce fut un des plus célèbres corsaires du premier tiers du xviie siècle. Ce général des galères de Tunis a été appelé *Stamorat* par le P. Dan (*Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, in-4°, 1649, p. 25). C'est sous le nom d'Ostamorato qu'il est désigné dans l'*Inventaire des archives de la chambre de commerce de Marseille*, par Octave Teissier. Ces archives possèdent douze lettres du corsaire, dont le véritable nom était *Sta-Mourad* (AA. 544).

[5] On sait que c'était le nom sous lequel la Corse était alors connue.

[6] André du Chesne s'est occupé de la généalogie des du Plessis de Richelieu dans l'*Histoire généalogique de la maison royale de Dreux et de quelques autres familles illustres, qui en sont descendues par les femmes* (Paris, 1631, in-fol.).

paravant que *miles*, mais il fault qu'il y ayt bien de l'equivocque aux dattes.

Quand je pensois avoir finy, j'ay retrouvé entre les petits imprimez deux rooles de livres que je n'avois pas encores veus, parcequ'en ouvrant vostre despesche j'avois esté interrompu et empesché d'achever de la voir, et puis j'avois pensé que tout me fust passé par les mains hors de quelque imprimé. Il fault donc que je vous die que je trouve la discretion de Drouard bien honneste à comparaison de celle de Cramoisy, puisque sur le roolle de ceux que Drouard vous a offerts je trouve qu'il ne taxe qu'à 8 ll. Metropolis Saxonia, Vandalia, etc. f° et Cramoisy la met à 12 l[ivres], si ce n'est que ce soient deux choses differantes, mais je ne sçay pourquoy Drouard, qui avoit cy devant offert l'Apologia pro Greg. VII, etc. pour 7 l[ivres], si je ne me trompe, en veult maintenant donner un exemplaire, joinct à un second volume de Grethser pour Bellarmin, qui est une piece à demeurer perpetuellement imparfaicte et deffectueuse. Je l'excuserois si ces deux ouvrages se trouvants parfaicts et joincts ensemble il les vouloit vendre conjoinctement, mais les vendant l'un imparfect, il ne semble pas bien raisonable de vouloir faire capital de celui qui est imparfect. Toutefoys je laisse à vostre arbitrage de la retenir soit à 12 l[ivres] ou à tel prix que vous trouverez bon. Bien ne vouldrois je pas lascher le Zieglerus de la jambe de bois à 7 l[ivres], s'il est bien complect. Pour cez traictez des libertez avec ces arrests de Tanquerel[1] et Rosiers, je ne les vous demandois qu'au cas qu'ils se rencontrassent à vostre chemin et non aultrement. Pour le livre de Du Moulin, puis qu'en avez ja payé un, je ne suis pas d'advis de le rendre. Je manderay à M[r] d'Orleans, que vous m'en aviez faict avoir un. S'il vous en parle, il n'y auroit pas de danger de luy dire que je tiendrois bien plus volontiers de sa main un exemplaire de son livre d'observations et antiquitez ecclesiastiques, croyant qu'il ne l'envoyeroit pas sans de bons et notables

[1] Il existe un *Arrest du parlement de Rouen* contre la *Table chronologique de Tanquerel* (A Rouen, 1632, in-8°), cité dans *Bibliotheca Telleriana*, p. 263. (Communication de M. L. Delisle.)

supplements de sa main en quelques endroits[1]. Le Rabanus Maurus, puisqu'il se relie en trois tomes, semble un peu cher à 32 l[ivres], comme le met Cramoisy, car si bien il y a quelques figures au livre de cruce, toutefoys ce n'est pas chose de grand coustange[2], mais aussy dictes vous que vous trouviez quelque chose à rabbattre sur son roolle. Quant à ces autres vieux livres qui ne se trouvent poinct, il fauldra prendre patiance en attendant qu'il s'en rencontre quelqu'un aux inventaires. Je m'en vay escrire à Marseille pour une lettre de credit afin que vous ayez du fonds en main pour satisfaire à toutes cez emplettes, car il y en a plus qu'il ne s'en peult commodement cacher dans un pacquet de lettres, mesmes que je suis encor attendant vostre responce sur la reception de celuy du 10 juin ou j'avois mis les 12 pistoles. Je pensois en advoir l'advis depuis vendredy par les lettres du 28 ou 29me, mais il n'en est poinct venu et fault que Mr de Fetan ou ses commis n'ayent pas eu le loisir ou l'occasion de faire despesche du 1 dimanche de ce moys. Je feray escrire par Lyon et par Nice pour la Raccolta de capitoli, etc. di Savoya 1615 4°[3]. Je vous recommande le Cassianus quand il arriverà, car il ne sçauroit meshuy tarder, ayant apprins qu'il est achevé longtemps y a.

Je vous prie de m'excuser de l'adresse de tant de pacquets que je recommande, principalement celuy du pauvre P. Elie observantin avec les 4 pistoles y jointes et celuy de nostre procureur du Soul; celuy du chevalier de Montcal pourroit servir pour l'obliger à cognoisçance et à faire voir ses memoires de Malte plus amples, alleguées dans le petit imprimé. J'escriray par le prochain à Mr Rigault et à Mr Aultin, Dieu aydant, cependant l'ordinaire de Rome serà venu[4].

[1] Sur ce livre, voir la notice déjà citée et mise en tête des Lettres inédites de Gabriel de l'Aubespine, qui forment le fascicule VII des *Correspondants de Peiresc.*

[2] On lit sous le mot *coût* dans le *Dictionnaire* de Littré: «L'ancien français avait *coustance* ou *coustange*, encore usité du temps de Malherbe: *c'est chose contraire à la nature de se tourmenter le corps et de mépriser les choses qui sont de peu de coustange*, Épître v.»

[3] Ce recueil n'a pas été mentionné dans le *Manuel du libraire*, où figurent tant de recueils dont le titre commence par le mot *Raccolta* (t. IV, col. 1072-1076).

[4] Vol. 716, fol. 140.

## LX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

Si vostre charitable affection vous avoit tenu en peine durant la trop longue debtention de nos lettres et si la reception d'icelles ne vous fust pas desagreable, je vous supplie de croire que la reception des vostres du 17 du passé m'apportà une consolation infinie dans le regret ou me tenoit la cognoisçance de mon debvoir, durant la cessation d'un si honnorable commerce que le vostre. Je loüe Dieu qu'enfin ce n'ayt esté que du temps perdu et que pour le moins tout soit arrivé à bon port de part et d'autre. Ce qui a principalement interrompu de nostre costé l'ordre que nous tenions devant a esté que depuis la venüe de M^r le presidant il n'a quasi poinct escript pardelà que par des voyes extraordinaires et precipitées de persones privées de sa cognoisçance, dont je n'avois pas les advis à temps, de ce que durant son absance M^r le presidant Carriolis (qui avoit la direction des affaires et qui est quasi aveugle)[1] se remettoit à moy la pluspart du temps des despesches qu'il falloit faire en cour, de sorte que j'y trouvois tousjours place pour les vostres à poinct nommé une foys la semaine, et quand il les faisoit luy mesmes, il ne les eust pas envoyées sans envoyer prendre les miennes; et puis oultre celà j'ay eu tout plein d'incommoditez plus importunes que de coustume durant les moys de may et juin, mais graces à Dieu je suis en beaucoup meilleur estat depuis ce moys de juillet, bien que j'aye

[1] Roux Alpheran (*Les rues d'Aix*, t. I, p. 243-245) nous apprend que Laurent de Coriolis, baron de Corbières et président au parlement de Provence, était fils du président Louis de Coriolis, dit *la Jambe de bois*, et par conséquent beau-frère du poète Malherbe. Accusé d'être un des principaux auteurs des troubles d'Aix, il fut contraint de se réfugier à Barcelone, et, étant rentré en France, il fut emprisonné dans la tour de Bouc, où il mourut misérablement. Voir encore sur Laurent de Coriolis le tome I des *Œuvres complètes* de Malherbe (édition de M. L. Lalanne, p. 339-347). Malherbe, comme Peiresc, écrit *Carriolis*, mais la forme *Coriolis* est plus généralement adoptée.

faict plus de travail de palais que je n'en avois peu faire auparavant, ce qui m'a contraint de differer encor un peu la lecture de vostre discours du concile, que je reserve à mon premier loisir pour le savourer comme il fault, cependant je vous en rends mille trez humbles actions de graces et de tant d'autres belles singularitez que vous y avez joinctes, mesmes du soing qu'il vous plaict de prendre à consulter quelque docteur de Sorbonne de voz amys sur mes propositions, et finalement de l'excez de vostre courtoisie, qui vous a porté, nonobstant la presse et incommodité de vostre œuil, à m'escrire de vostre main une si longue lettre. Si vous vouliez dicter quelque foys à Quentin, j'aurois bien moings de regret, ou plus tost vous en remettre à M^r du Puy vostre frere, qui y contribüe tant de soing, de diligence et d'exactesse. Au reste je loüe fort vostre precaution de ne pas confier une si rare et si importante piece à Quentin, voire mesme pour les aultres j'en ay bien du regret quand j'ay apprins que vous les aviez laissées à sa discretion, car je vous avois mesmes proposé du commancement de le faire travailler chez vous, estimant que pour sa commodité, il auroit en un besoing prins volontiers logement pour quelque temps dans le college de Boissy ou autres de vostre voisinage.

Je seray bien aise de faire transcrire l'oraison d'Hernus de Matrimonio, puis qu'elle n'est dans l'edition de Louvain, voire mesmes le Conseil de Du Moulin sur le concile, s'il ne se trouve imprimé, comme aussy cette relation Dictorum Clementis VIII, puisque vous l'avez. Sur la premiere coppie de l'inventaire que j'eus des recueils du S^r Ranchin, je me plaignis de ce qu'il sembloit estre faict mal exactement, et celuy qui l'avoit extraict m'envoya sa minute originale, sur laquelle j'ay faict conferer la coppie que vous en aviez veüe et laquelle je vous renvoye, car il y avoit quelques equivoques et quelques obmissions.

Tant est que je pense que ce ne soient que des extraicts de divers libvres imprimez ou autres pieces ms^tes inserez en deux volumes in fol^o de la contenance aisée à en juger par les nombres des feuillets cottez en cette minute, et celuy qui est saisy desdicts deux volumes n'a pas honte d'en demander cent pistoles sans en vouloir desmordre.

Je feray ce que je pourray pour tascher d'avoir coppie des pieces que vous avez croisées, mais c'est un homme si fantasque et si jaloux que je n'en ay guieres d'esperance. Il fauldrà voir l'evenement, pour le moins pouvez vous croire que je ne m'y espargne pas. Je luy en avois faict offrir jusques à quarante escus, mais il est bien avare et le pis est que des *Jésuistes ont couru sur mon marché*[1] aux despens de *quelque devot pour* favoriser la cause.

Vous m'avez bien obligé de m'envoyer l'extraict de ce passage du Dialogue Hierarchiae supercelestis, que je trouve excellent et bien convenable à ce siecle là. Je vous en remercie trez humblement. Comme aussy vous doibs je bien des remerciments des honestetez, dont vous avez usé envers Mr d'Agut, estant bien ayse qu'il vous ayt desja faict paroistre sa franchise.

Je suis marry que ce procez pretendu de Pet[rus] de Luna se soit reduit à si peu de chose et encores plus que vous n'ayez encores peu voir Mr de Saulmaise pour vous asseurer s'il n'a pas retiré la lettre de Mr d'Aviron, que je plaindrois infiniment, aussy bien que son humeur trop entiere, s'il ne [se] resoult à faire voir au P. Vassan ou autre pareil amy confidant ses commentaires in concil[ium] Eliberitan[um].

J'attendray impatiement les observations de Mr Rigault sur cez epistres supposées de Themistocles, et crois bien qu'il serà mal aisé de les luy arracher des mains, si vous ne le pressez dans les divertissements ordinaires ou il est.

J'ay escript pour le Pline et ay fort opportunement donné creance pour celà à un conseiller du parlement neveu de feu Mr Catel, qui est fort de mes amys, et qui a esté icy quelques jours, lequel m'en donne plus d'esperance que je n'en osois concevoir d'abbord. Il a de grandes affaires qui ne nuiront possible pas à ce dessein. Si le bonhomme vivoit, avec l'intercession de celui cy nous l'eussions arraché indubitablement. Il faudrà voir quelle operation cela ferà et puis faire la guerre à l'oeuil.

Au surplus le pauvre Mr de Marseille a eu depuis un grand subject

[1] En chiffre.

de mortification de ce que Mr le conte de Moret[1] a envoyé commission à l'evesque de Senez[2] pour aller consacrer l'eglise des Cappucins située dans certaine terre que les moynes St Victor pretendent exempte de toute jurisdiction episcopale, ce qu'il eust bien voulu esviter. Je l'avois conseillé plus d'un an y a, dez que je vis mouvoir la contention, d'escrire en termes de bons compliments à Mr le comte de Moret et de luy offrir de laisser la decision ou arbitrage de ce differant aux cardinaux et autres principaulx prelats de la suitte de la cour du Roy, par devant lesquels il pourroit desduire ses justes moyens contre une bulle d'Urbain V, qu'il estime n'avoir jamais esté executée pour ce regard, et quand il eust perdu sa cause par devant de tels juges, il estoit tousjours bien honorablement deschargé devant le monde. De ce qu'à cette heure il ne sçauroit parer à ce coup, qui attribuerà aultant et quasi plus de droict aux moines St Victor comme ils en pouvoient pretendre sur ladicte bulle. Mr de Senez escrivit à Mr de Marseille du 27 juin et luy envoyà par honneur les despesches de Mr le comte de Moret, disant qu'il vouloit chercher tous les moyens possibles pour ne luy faire que le moings de prejudice que fere se pourroit. Mr de Marseille estoit en voyage du costé de Toullon et d'Ieres et comme il s'en revenoit à sa maison d'Aubagne, celuy qui avoit le pacquet alla au devant de luy et le luy rendit à une sienne terre nommée le Bausset. Et daultant que la datte se trouva un peu vieille (à cause de son absence) il s'amusa à faire des proces verbaulx du temps que le pauvre porteur luy avoit rendu ce pacquet. Et luy en fit signer des certificats au dos de la lettre de Mr de Senes, et fit responce en termes assez mal obligeants sans renvoyer les despesches de Mr le conte de Moret. Dont il se fit bien des contes en cette ville et dont Mr de Senez fut si picqué qu'il se resolut à ne faire grace de quoy que ce fust au monde, et de faict Mr de Marseille

[1] Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel du roi Henri IV et de Jacqueline de Bueil, né à Fontainebleau en janvier 1607, fut tué très vraisemblablement au combat de Castelnaudary (1er septembre 1632). Voir sur ce personnage une notice de M. G. Basele de la Grèze (extraite de la *Revue d'Aquitaine*), Bordeaux, 1867, in-8°.

[2] C'était Louis Duchaîne, qui siégea de 1623 à 1671.


IMPRIMERIE NATIONALE.

luy ayant depuis envoyé le P. Pena, jacobin, avec creance et avec lesdictes despesches de Mr de Moret, Mr de Senez luy dict qu'il feroit sa charge et qu'il ne desmordroit de rien que ce fust des moindres interests que peult pretendre Mr de Moret et ne voulust pas mesmes luy promettre un dellay de huictaine.

L'abbesse des religieuses de St Saulveur qu'il a tant protegée luy joüa l'autre jour un plaisant tour. Elle avoit eu son arrest du Grand Conseil à tort ou à travers et avoit prié Mr de Marseille de luy envoyer sa musique pour solemniser le Te Deum laudamus, qu'elle vouloit faire chanter un jour de feste solemnelle de son eglise pour cet arrest. Mr de Marseille ne le trouvà pas bon. Elle envoyà querir touts les moynes de St Victor, lesquels chanterent ledict Te Deum en musique avec un grand scandale publique, attendu les informations notoires des moynes, qui avoient esté trouvez avec cette abbesse plusieurs foys, et attendu que ce monastere avoit esté soubstraict longues années y a de la dependance des moines St Victor et soubsmis immediatement aux evesques. Luy en fut fort picqué et scorné[1], mais au bout de peu de jours y estant allé, cette femme le cajollà si bien que ce ne fut plus rien. Mais elle luy donna tost aprez un autre coup de pied, car elle receut une religieuse sienne parente de loing, sans aulcun dot[2], contre les deffances que luy luy en avoit faictes en propres termes pour celle là, et contre les reglements du monastere, que luy avoit confirmez l'année passée sur mes remonstrances, desquels il voulut par aprez se despartir sans cognoisçance de cause, disant que la discretion de cette femme valloit mieux que touts les reglements du monde, dont on a bien faict des risées. Au reste il est entré en desfiance du pauvre Mr de la Faye

[1] D'*écorne*, *escorne*, vieux mot qui, selon la définition du *Dictionnaire de Trévoux*, «signifiait autrefois *affront*, *perte*, *dommage* en ses biens, en son honneur». Les mots *escorne*, *scorne*, avec le sens de honte, insulte, se trouvent dans les *Commentaires* de Blaise de Monluc (édition de M. A. de Ruble, t. I, p. 154; t. III, p. 149).

[2] On lit dans le *Dictionnaire* de Littré: «Molière a fait ce mot masculin (*École des femmes*, *l'Avare*). Vaugelas et Perrot d'Ablancourt le faisaient aussi masculin. Mais Ménage remarque que le féminin l'emportait... *Dotum* explique le masculin qui a été souvent donné à *dot*.»

son cousin et de touts ses domestiques. Il est desja pix que martyr. Je le plains grandement et crains qu'il n'ayt à essuyer bien tost de grands heurts et de grosses secousses. Je ne vous sçaurois dissimuler que je le plains grandement et pour cela et pour tout plein d'autres mauvaises rencontres qu'il a eues depuis peu à occasion de cette abbesse de S[t] Saulveur, laquelle s'est mocquée de son authorité fort impudement, ayant à son reffus voulu recourir aux moynes de S[t] Victor d'ou autres foys dependoit le monastere, et ce pour des badineries, dont ceux qui luy portent envie ont bien faict leurs chous gras[1]. S'il eust un peu plus defferé aux conseils de ses fideles serviteurs, il auroit bien prevenu touts cez desplaisirs, qui ne peuvent estre que bien sensibles, non seulement à luy, mais aussy à touts ceux qui ayment et reverent le nom qu'il porte comme je faicts du bon du cœur, aussy bien que du bon du cœur je suis et seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 12 juillet 1627, avant qu'aller au palais.

Nous avons apprins au palais une insigne folie de quelques Marseillois qui exciterent hier une emotion populaire pour recouvrer deux prisonniers qu'on amenoit en cette ville, l'un nommé Ant. Dory, cadet de Soutournon (qui est mary de la maistresse de M. de Guise), l'autre nommé le cadet de Guiran, touts deux condamnez à mort par deffault pour divers crimes, de violements, assassinatz, etc. L'assesseur Felix, propre frere de la dame, fut si fou que de paroistre l'espée à la main avec un pourpoint blanc en teste du peuple soubslevé criant : boutte, boutte. Et puis quand les prisonniers furent esvadez revint sur les lieux en compagnie des consuls ses collegues avec sa robbe longue et son chapperon de consul sur le mesme pourpoint

[1] Voir dans le tome II des *Lettres de Jean Chapelain* (p. 332) la même familière expression (25 octobre 1663) avec rapprochement (note 1) de pareil emploi fait par M[me] de Sévigné (15 avril 1676).

blanc. On y a depputé trois conseillers qui s'en vont cette aprez disnée à Marseille pour informer. M. Favrot vous veult envoyer des exemplaires de son petit opuscule cy joinct, mais je l'ay voulu prevenir pour gaigner aultant de temps[1]. Vous ne luy en sçaurez pas moins de gré par aprez[2].

---

## LXI

### À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

Comme je faisois clorre ma derniere despesche du 13 je receus la vostre du 28 et 29me du passé sans avoir loisir d'en voir que les dattes, attendu que le courrier extraordinaire, nommé Rusque de Cannes, par qui Mr le premier presidant faisoit estat de l'envoyer vouloit partir, seulement j'en accusay la reception au bas de la lettre de Mr de Loménie, laquelle n'estoit pas encores cachettée et par une lettre à Mr d'Agut, à qui j'envoyay la lettre que vous escrivoit Mr son filz et celle que m'escrivoit Mr d'Espesses, qui luy a tant faict ressentir de bons effects de sa courtoisie et de sa favorable protection et recommandation jusques dans l'armée du Roy de Dannemarc, que je vous demeure infiniment redevable, sçaichant bien que c'est à vostre consideration que Mr d'Espesses[3] s'y est porté avec tant de surabondante honnesteté, et ne manqueray pas de l'en remercier par la premiere commodité au

[1] Ce *petit opuscule* devait être une des deux *exercitations* dont quelques biographes d'Annibal Fabrot (le P. Niceron notamment) mettent la publication en 1628 : *De tempore humani partus*, et *de numero puerperii*. Charles Giraud (*Notice sur la vie de C.-A. Fabrot*, p. 49) assure que la date véritable de l'impression est 1627. Ces deux brochures furent réimprimées à Genève en 1629, n-4°, avec le traité d'Alfonse Garranza, *de partu naturali et legitimo*.

[2] Vol. 716, fol. 144. — Voir à l'*Appendice* (n° XXVII) une lettre de Jacques Dupuy, du 13 juillet 1627.

[3] Charles Faye, seigneur d'Espeisses, mentionné (*Appendice*) dans la lettre XXIII, écrite le 5 avril 1627 par Dupuy.

moings mal que je pourray et de vous adresser ma lettre pour la luy faire tenir, s'il vous plaict. Nous avons depuis receu les lettres de l'ordinaire de Rome, entr'autres celle de Mg^r^ le Cardinal Barberin, qui serà cy joincte, du 3 juillet, ayant jugé à propos de la vous envoyer pour vous faire voir l'estat qu'il faict de M^r^ Holstenius; c'est en responce des particularitez que je lui avois marquées sur vostre relation, non seulement de sa bonne vie et moeurs, mais aussy de son recueil d'homelies et de son travail sur les geographes grecs et latins. Vous y trouverez par mesme moyen la promesse qu'il me faict de faire transcrire un livre françois MS. trouvé dans la Vaticane, qui est celuy des Assises du royaulme de Jerusalem, dont vous ne serez pas moins bien aise que moy. M^r^ Aleandro m'adjouste de plus avoir apprins du S^r^ Suarez d'Avignon[1] (qui en avoit faict recherche pour l'amour de moy) que le caractere estoit un peu scabreux[2] et que si tost que ledict S^r^ Suarez seroit guary d'un peu de fiebvre que luy avoit laissée une dissenterie ils travailleroient touts deux a la recherche d'un coppiste qui s'en sceut bien acquitter et qu'ils m'envoyeroient par la premiere commodité la coppie du tiltre et de quelques chappitres. Vous les aurez incontinant, comme aussy tout ce que j'en pourray descouvrir du costé de Cypre[3], ou l'on en a envoyé divers memoires, et a-t-on advis de l'arrivée sur les lieux des navires qui les ont portez, de sorte que nous en aurons, Dieu aydant, bien tost quelque responce. Ce que ledict Cardinal adjouste d'un *libro à scrittura francese*, qu'il a voulu prendre la peine de lisre, bien qu'il n'eust tant de cognoisçance de la langue comme il eust desiré, estoit le livre du chancelier Baccon de la Vie de Henry VII d'Angleterre, de la version françoise imprimée à Paris[4], à la lecture duquel il fault dire qu'il a prins grand plaisir, puisqu'il a eu la patience de le lire, nonobstant la difficulté du langage.

[1] Le futur évêque de Vaison que nous avons déjà rencontré (lettre LI) et que nous rencontrerons encore bien souvent dans cette correspondance.

[2] C'est-à-dire d'une écriture difficile à lire, et, dans le sens primitif du mot, *raboteuse*.

[3] Peiresc écrit le nom de cette île comme veut qu'on l'écrive M. Georges Perrot, dans sa belle monographie, c'est-à-dire conformément à la forme antique du nom.

[4] Voir sur cette version française une note de la lettre VII, du 28 avril 1624, p. 31.

Quant au favorable accueil que vous avez trouvé chez Mgr le nonce Bagni, il n'auroit garde d'en user aultrement et ne fault pas que vostre modestie trop excessive vous fasse croire que cela se puisse ne doive imputer à aultre chose qu'au renom de vostre vertu et de vostre merite, car dans cet entretemps, et à dire depuis que je vous eus envoyé la lettre que vous trouvastes bon que je luy escrivisse, il m'en fust rendu une de sa part par la voye d'Avignon, par laquelle je tascheray de respondre par cette voye icy, Dieu aydant. Il n'avoit pas oublié le plaisir qu'il avoit prins chez vous, lorsqu'il vous pleut agreer que je le vous menasse. Tant y a qu'il est grandement porté à vostre service et grandement officieux de son naturel, et crois que vous le pouvez employer librement et sans ceremonie quand vous voudrez recouvrer quelque livre curieux des lieux où il a des habitudes, comme pourroit estre ce factum de l'ambassadeur de Flandres touchant la comté de St Pol et autres choses semblables, car vous luy esveillerez sa curiosité et luy ferez grand plaisir. Au reste j'ay esté bien fasché d'entendre l'indisposition de Monsieur de la Villeauxclercs[1] et vouldrois bien que celuy qui me pensoit l'année passée fut auprez de luy, car il excelloit en la cure de telles maladies, et y a reuscy à souhaict en une infinité de rencontres. Je prie à Dieu qu'il dirige bien la main et le travail de ce Brosse[2], pour luy rendre bien tost la mesme santé que je desirerois pour moy mesmes. J'ay bien de l'obligation à Mr Perrot[3] des faveurs qu'il a daigné despartir à Mr d'Agut et au filz de Mr Monnyer lors de la ceremonie du lit de justice, et vouldrois bien avoir des moyens de le servir en revanche conformement à ses merites. Je deplore le piteux estat de ce pauvre royaulme en la verification forcée de tant d'edicts bursaulx. Et suis bien aise que noz arrets ne vous ayent pas despleu. Nous estions en termes d'en faire de meilleurs et de plus grande con-

[1] Sur Antoine de Loménie voir la lettre XVI, du 29 janvier 1625.

[2] Ce *Brosse* ne figure ni dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, ni dans les *Lettres* de Guy Patin.

[3] Je pense qu'il s'agit là de Jean Perrot, sieur de Fercourt, président aux enquêtes, qui venait d'épouser (1625) Madeleine Combaut, la sœur du baron d'Auteuil, à laquelle Tallemant a consacré une de ses historiettes (t. V, p. 19).

sequance sans ce mal entendu, qui s'est mis entre les deux puissances ecclesiastique et seculiere[1], ou nous avons encore bien de la peine à empescher qu'il n'arrive plus de mesintelligence. Je crois qu'il fauldrà que pardelà on fasse joüer quelques ressorts discretement[2] pour faire que Mr le Cardinal escrive à son frere le tort qu'il a eu de s'opiniastrer à cette affaire et qu'il feroit mieux de se r'habbiller[3] avec le parlement et principalement avec les chefs, comme il luy est aisé et comme il est utile et possible necessaire pour le bien du service du Roy et repos de la province. Je prie à Dieu de porter les uns et les autres à ce bien et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 17 juillet 1627.

En achevant cette lettre on m'a apporté vostre despesche du 6 de ce moys ou estoient cez belles epistres de Scaliger, dont je vous remercie trez humblement[4], ensemble cez pieces de Mr Rigault, que je feray proprement relier pour mon usage; si j'en eusse eu un second exemplaire, je l'eusse envoyé à Rome, puisque la langue françoise y est encores en estime et que le livre de Scaliger n'est pas propre à ce voyage. Le recueil des lettres de Casaubon serà, je m'asseure, trez beau et trez bon[5]. Mais je loüe vostre prudance de n'avoir pas voulu lascher indif-

[1] Entre l'archevêque d'Aix, Alphonse de Richelieu, et le parlement de Provence.

[2] Phrase à rapprocher de la phrase de Molière dans *Pourceaugnac* : «Ne nous demandez point tous les ressorts que nous ferons jouer.»

[3] Se raccommoder, se remettre bien. On trouve le plus souvent le mot *rhabiller* suivi d'un substantif, par exemple dans cette phrase de Montaigne : «Au lieu de rhabiller notre faute, nous la redoublons», et dans cette phrase de Guez de Balzac : «Ils négligent la seconde gloire de la vertu, qui est de savoir rhabiller ses fautes.»

[4] *Illustrissimi viri Jos. Scaligeri Epistolæ omnes... cæteris præfixa est ea quæ est de gente Scaligera, in qua de autoris vita, et Dan. Heinsii de morte ejus altera* (Leyde, Elzevier, 1627, in-8°).

[5] Peiresc ne se trompait pas. Peu de recueils épistolaires sont aussi précieux que l'in-folio intitulé : *Isaaci et Merici Casauboni epistolæ, curante Jansone ab Almeloveen* (Rotterdam, 1709).

ferement toutes lettres de cet autheur[1]. Si l'on en eust faict ainsin de celles de Scaliger, le Recueil n'en vauldroit pas guieres moings, et l'auteur n'en seroit pas moings loüé, cependant il auroit bien plus grand cours[2]. Plutost eust on peu mettre en un petit volume à part les lettres subjectes a plus de censure et n'en tirer que quelques coppies pour les plus curieux. J'ay grand regret à la maladie de Mr de Lomenie et à l'opiniastreté des incommoditez de vostre oeuil. Dieu vous veuille bien guarir les uns et les autres. Je feray recherche du faict de l'admiraulté. J'ay un petit MS. d'Angleterre, ou sont ces loix d'Olleron et quelques ordonnances, mais je me doubte que le tout soit imprimé. Toutesfoys je le reverray et en un besoing le vous envoyeray. Il y a un libvre assez commun entre gents de marine intitulé le livre du Consulat de la Mer, qui se trouve en françois et en italien, ou c'est qu'il y a prou de petites choses qui ne sont pas à negliger[3]. Il fault que j'aille faire un petit tour à Marseille. J'iray voir dans les archives de l'hostel de ville s'il n'y auroit rien de curieux sur ce subject, Dieu aydant, et en feray de touts costez toute la plus exacte recherche que je pourray pour l'amour de vous. Je rapportay un procez d'un naufrage de Hollandois quelques années y a, qui m'avoit faict faire quelque perquisition et du droict et de l'usage sur cette matiere. Si je puis retrouver mon extraict et mes memoires, possible y aura il quelque chosette de vostre goust. Pour le moings me souvient il que j'avois observé tout plein de petites choses qui ne despleurent pas à la compagnie sur ces loix rhodiennes, dont j'avois rencontré des fragments jusques dans le Polybe, qui servoient à la cause. J'ay depuis escript à Mgor Bagni.

[1] J'ai vu dans la collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale, quelques lettres de Casaubon, encore inédites, notamment une lettre bien piquante sur l'abjuration (1601) de Philippe Canaye, sieur de Fresne.

[2] On a reproché à Daniel Heinsius d'avoir trahi les lois de l'amitié en livrant à la publicité certaines lettres intimes de Scaliger.

[3] On possède dans le registre VI de la collection Peiresc, à la bibliothèque de Carpentras, un assez grand nombre de documents relatifs à la marine et au commerce, notamment aux vieux manuscrits du livre du Consulat de la mer. Voir, pour le *Consulat de la mer*, comme pour les *Rôles d'Oléron*, l'important ouvrage de M. Pardessus : *Collection des lois maritimes* (1828-1845, 6 vol. in-4°).

Vous verrez la lettre et puis la clorrez. Mettez le sur le discours de ce MS. original du concile de Chalcedoine, qu'il avoit enlevé des archives d'Avignon[1].

---

## LXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Je prenois hier la plume pour vous escrire en responce de vostre despesche du 29me du passé et avois desja escript une assez longue lettre à Mr du Puy, vostre frere, quand je receus une autre despesche de vostre part du 6 de ce moys, fort bien conditionnée[2] et par mesme moyen les epistres de Scaliger et les exhortations chrestiennes que je cheriray grandement pour l'amour de l'autheur[3], comme aussi tiendrai je parmy ce que j'ay de plus precieux, quand je l'auray, ce premier livre de sa continuation d'histoire aprez celle de feu Mr de Thou, et demeureray en grande impatience jusques à ce que j'en puisse avoir la veüe[4]. Pour ces epistres de Scaliger je vous doibs une infinité de trez humbles remerciments, bien honteux de vous voir accumuler sur moy tant de nouvelles obligations à toutes heures, sans que nous sçachions rien trouver qui vaille pour entrer en quelque revanche. Le memoire

[1] Vol. 716, fol. 147.

[2] En bon état. Les paquets expédiés de Paris à Aix, et qui restaient généralement une vingtaine de jours en route, n'arrivaient pas toujours sans fâcheux accidents. Littré n'a cité, sur le mot *conditionné,* pris dans le sens où Peiresc l'emploie, aucun écrivain antérieur ou postérieur.

[3] Nicolas Rigault avait publié en 1620 (Paris, in-12) : *Exhortations chrestiennes imitées des anciens Pères grecs et latins.* Cet ouvrage porte le n° 14 dans la liste des publications de Rigault donnée par le P. Niceron (*Mémoires*, t. XXI).

[4] Nous avons déjà vu que Nicolas Rigault écrivit une continuation de l'*Histoire* du président de Thou, en trois livres, comprenant les années 1607 à 1610. Le désir qu'exprime ici Peiresc, en 1627, de lire enfin le premier de ces trois livres montre combien Weiss s'est trompé (*Biographie universelle*) en déclarant que « le premier livre avait paru dans l'édition de Genève, 1620, dont on croit que Rigault prit soin ».



IMPRIMERIE NATIONALE.

que vous y avez adjousté pour suppleer les lacunes est fort selon mon goust[1], et si l'on vous envoyoit un jour un pareil supplement de celles dont les originaulx sont demeurez en Hollande ou ailleurs[2], j'en aurois volontiers la coppie. Ce qui me faict ressouvenir qu'il y a de semblables lacunes à remplir dans les Tragiques d'Aubignay[3], dont j'ay autres foys veu les supplements en un cahier à part, et ne sçay commant ilz me sont eschappez. Je m'imagine que vous les ayiez, et en ce cas je vous en prie de m'en faire faire coppie par Quentin. Je receus vostre precedante despesche du 29[me] juin comme l'on fermoit la mienne derniere, je ne peus faire qu'en voir la datte et en cotter la reception au bas de la lettre de M[r] de Lomenie, laquelle n'estoit pas encore cachettée comme les vostres, afin de vous oster de peine en cas que nous ne peussions si tost avoir de commodité de vous escrire. Je receus lors la deffance des droicts du Roy pour la mouvance du conté de S[t] Pol[4], dont je faicts grand cas et pense que par le moyen de M[or] Baguy vous aurez facilement le factum que vous dictes n'avoir peu recouvrer au contraire. J'eus aussy la remonstrance de ceux de Malte,

[1] Ce mémoire nous a-t-il été conservé? Je ne me souviens pas de l'avoir jamais vu, soit dans la collection Peiresc, à Carpentras, soit dans la collection Dupuy, à Paris. Et pourtant combien de choses précieuses possède cette dernière collection en ce qui regarde Joseph Scaliger!

[2] Il serait bien désirable que l'on imprimât les lettres de Scaliger, latines ou françaises, qui n'ont pas encore vu le jour et qui compléteraient enfin le recueil latin de 1627 et le recueil français de 1881.

[3] Les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné (né près de Pons, en Saintonge, le 8 février 1552, mort à Genève le 29 avril 1630) avaient paru pour la première fois à Maillé (1616, petit in-4°) et pour la seconde fois à Genève (1623, in-8°). La 3[me] édition est celle de M. Ludovic Lalanne (Paris, Jannet, 1857); la 4[me], celle de M. Charles Read (Paris, Jouaust, 1872, in-8°); la 5[me] et dernière celle de MM. Reaume et de Caussade, dans les *OEuvres complètes* (Paris, Lemerre, t. IV, 1877).

[4] Il s'agit là du comté de Saint-Paul, en Artois. Le volume 530 de la collection Dupuy renferme des lettres, actes et mémoires touchant Cambrai, Saint-Paul et Sedan. Voir encore dans la même collection (n[os] 181-186) les procès-verbaux et inventaires des pièces touchant la mouvance du comté de Saint-Paul. Mais la pièce particulièrement désignée par Peiresc est celle-ci : *Défense des droits du Roi, pour la mouvance du comté de Saint-Paul, sur la nomination faite par Sa Majesté, à l'abbaye de Cercamp, de la personne de M. Eustache Picot, maître de la musique de sa chapelle* (Paris, 1627, in-4°).

dont je vous suis bien redevable et laquelle m'augmente le desir de voir les memoires plus amples de ce chevallier desfrocqué qui leur faict tant la guerre. Je m'estonne qu'on n'ayt peu sçavoir qui en estoit le rapporteur, car qui ce fust je pense que M^r de Lomenie en auroit bientost tiré une coppie. Il y avoit encores des cahiers du P. Vassan, à qui je suis trop obligé de tant d'affection, à laquelle je correspondray au mieux qu'il me serà possible et ne manqueray pas de luy respondre par le premier si je ne le puis presentement. Il y avoit tant d'autres petits livrets curieux, et en l'un et en l'autre pacquet, que je serois trop long à en faire la desduction par le menu, tant il y a qu'il y a tousjours quelque chose de bon, dont je vous suis plus obligé que je ne vaults, et ay prins grand plaisir à cez pieces de Bouteville[1] que je trouve bonnes et auxquelles vous pourrez adjouster la lettre du Roy pour Saludie avec la responce cy joincte, si ne l'avez desja[2]. Le reglement du Conseil me semble grandement confus et sans guieres de choix, mais tousjours est il bon à avoir. Je le vous renvoye, ensemble la sentence des officiers de la Rochelle contre celuy qui avoit prins des commissions du S^r de Soubise et du roy d'Angleterre, que je trouve une bonne piece du temps, et crois qu'il se pourroit bien tirer du procez (puisqu'il est devolu à Paris) une coppie de l'une et de l'autre de cez commissions, pour voir que dez le moys d'octobre le roy d'Angleterre songeoit à rupture toute ouverte, vraysemblablement à cause des saisies qu'on avoit faictes à Bordeaux environ ce temps des navires qui chargeoient du vin, bien que M^r de Bassompierre fust encores en Angleterre. Or pour respondre à voz lettres et commençant par la derniere qui s'est trouvée à ma main, et qui pourrà estre plustost expediée, je vous diray que si bien vous avez trouvé de l'equivocque en la datte de

[1] Voir la lettre du 28 juin 1627, n° LVIII. On trouve dans le *Catalogue de la bibliothèque nationale, Histoire de France* (t. I, p. 357) sept pièces relatives à l'affaire de François de Montmorency, comte de Luz et de Bouteville.

[2] Cette pièce n'est indiquée ni dans la *Bibliothèque historique de la France*, ni dans le *Catalogue* cité plus haut. La Saludie était un capitaine au régiment de Normandie.

la despesche ou estoient les pistolles, que j'ay accusée comme du 10, encores qu'elle fust du 5 et du 7, cela ne doibt pas estre beaucoup considerable, attendu que souvent je commance des despesches et parfoys bien en presse, croyant qu'elles doivent partir le mesme jour et le lendemain et toutefoys elles tardent souvent 3 et 4 jours icy entre les mains des secretaires de Mr le Presidant ou de ceux qui s'en vont, quand on les donne à des personnes particulieres, comme fut celle la, qui fut portée d'icy à Lyon par le general Cappeau, et quand je sçay leur partement je le cotte sur un petit bordereau que j'ay dans mon portefeuille, ainsi que j'avois faict de celle la du jour du partement dudict Sr Cappeau, pour pouvoir mieux juger du temps qu'elles peuvent estre tombées entre voz mains. Les lettres tardent tant sur le chemin d'icy à Lyon, à cette heure mesmes que les maistres des postes ayment mieux employer leurs chevaulx à la cueillette qu'à faire courir le pacquet du Roy, qu'en plein hyver dans les petits jours elles ne tardent pas davantage, et c'est ce qui faict que Mr le Presidant est bien aise de se servir de persones particulieres pour les porter, au moings d'icy à Lyon, d'ou c'est qu'on les envoye par aprez à Paris par les ordinaires. Il nous fauldrà avoir cette patiance jusques à tant que nous puissions faire resouldre à la tenüe des estats l'establissement d'un ordinaire par semaine d'icy à Lyon, qui serà d'un grand soulagement à touts les ordres du païs. Vostre despesche du 6 n'a esté que sept jours de Lyon icy, qui est quasi un miracle, la precedante en avoit demeuré dix tout entiers, car elle estoit partie le dimanche matin et n'estoit arrivée icy que du mardy suyvant en huict jours au soir. L'autre du 18 avoit encores plus tardé, ce que nous imputions aux moissons, lesquelles ont fort pressé tout d'un coulp generalement par touts cez païs d'icy bas. Au reste bien que la ceremonie des funerailles de Madame[1] ayt esté si mal ordonnée, si est ce que je ne pense pas qu'il la fallut avoir negligée comme veult faire Mr de Lomenie, quand ce ne seroit que pour acte de la contention et difficulté meüe par les princesses du sang et emportée

[1] Nous avons vu que la duchesse d'Orléans était morte le 4 juin, après avoir donné le jour à une fille qui fut Mlle de Montpensier.

de la sorte qu'elle l'a esté. Combien que je crains fort qu'en examinant meurement toutes choses, il n'y ayt eu plus d'honneur pour les princes qui marcherent en grand deuil solennel que s'ils eussent mené les princesses du sang. Je ne sçay si je me trompe, mais mon advis va à celà. Voire quand ce ne seroit que pour marquer les faultes qui ont esté commises, je vouldrois en dresser une relation sans obmettre que l'offrande a esté portée au lieu ordinaire devant l'autel et non sur un theatre. Mr d'Agut m'en promet une relation, mais je ne pense pas qu'il en trouve le loisir; si vous le mettiez sur ce discours, il ne vous cousteroit pas tant de la rediger par escript.

Il fault dire que nostre monde estoit bien desgousté de refuser asyle à ce Compan, de qui on pouvoit tirer un million de livres et plus, et qu'il amenoit de si bons mariniers, je ne m'en sçaurois imaginer aulcune occasion, si ce n'est pour la religion, et que les ombrages mentionnez longtemps y a dans les memoires italiens d'Angleterre fussent effectuellement veritables contre les Rochelois.

Touchant cez papiers des monnoyes il n'a pas encor esté en mon pouvoir de les examiner comme je desirois pour les arrerages de la foulle des affaires du parlement et de la chambre des vacations ou je suis encor engagé. Mais j'espere de m'en desvelopper bien tost, Dieu aydant. Et aussy tost je vous donneray contentement en cela et en toute autre chose que j'estimerois pouvoir estre de vostre goust.

Je plains bien Mr le Pelletier [1] dans la suitte de cez malheurs de la mort de sa mere [2] et d'un accouchement avant terme; pourveu que Madc sa femme [3] se porte bien, elle reparera bien tost, Dieu aydant,

[1] Il s'agit là de Louis Le Peletier, qui était alors commis du secrétaire d'État de la guerre Ch. Le Beauclerc et qui eut, en cette qualité, un brevet de conseiller d'État (31 décembre 1624). Il acquit une charge de secrétaire du roi, une autre charge de président au bureau des finances de Grenoble, et mourut en 1651.

[2] Madeleine Chauvelin, fille de Toussaint Chauvelin, procureur général de Catherine de Médicis, et tante de la mère du chancelier Le Tellier, avait épousé, le 6 février 1583, Jean Le Peletier, avocat distingué : elle devint veuve le 22 novembre 1588. (Note communiquée, comme la précédente, par M. A. de Boislisle, membre de l'Institut.)

[3] Louis Le Peletier était marié (depuis le

cette dernière perte[1]. Je vous remercie bien fort du soing que vous avez eu de me recouvrer le Clemens Alexandrinus, et pour le Mercure François complet ne trouvez pas estrange que je ne l'aye, car je l'ay eu desja deux ou trois fois. Mais quand quelques uns de mes amys ont par hazard des antiques de ma curiosité, qu'ils me forcent quelquefoys de prendre, et que je leur offre des livres en revanche, ils me demandent la pluspart du temps ou le Mercure François[2] ou l'histoire romaine de Coiffeteau[3] ou de cez livres de M^r^ du Perron[4] et de M^r^ d'Ossat[5], ou de ceux de M^r^ du Vair[6] et aultres semblables, qu'il m'a souvent fallu r'emplacer. Comme aussy m'a il souvent fallu remplacer les œuvres de S^t^ Augustin, S^t^ Hierosme, S^t^ Ambroise, S^t^ Gregoire et S^t^ Bernard. Parceque quand j'ay trouvé de vieux mss. de mon goust dans des abbayes ou monasteres, ils m'ont demandé en revanche de cez principaulx docteurs de l'eglise que je n'ay pas faict difficulté de leur lascher parceque si j'ay besoing d'y voir quelque chose, tandis que j'en suis privé, il y a de mes amys icy qui en ont et m'en peuvent prester au besoing. Mais je n'ay jamais eu bien au complet le recueil de ce Mercure Gallobelgicus[7], et s'il s'en trouvoit un assortiment, je l'achepterois fort volon-

8 février 1626) avec Marie Leschassier, la petite-fille du savant Pierre Pithou.

[1] Cette perte fut, en effet, bientôt réparée, et Marie Leschassier donna successivement quatre fils à son mari : Louis, qui mourut jeune; Claude, le futur contrôleur général des finances; Jérôme et Michel, ce dernier connu sous le nom de Le Peletier de Souzy.

[2] Le *Mercure françois, ou suite de l'histoire de la paix, commençant à l'année 1605, pour suite du Septenaire de Cayet.* Le recueil des frères J. et Et. Richer commença à paraître en 1611.

[3] Voir sur l'*Histoire romaine* de Nicolas Coeffeteau (né à Saint-Calais en 1574, mort à Paris en 1623, évêque de Dardanie en 1617, de Marseille en 1621) le *Manuel du libraire,* dont l'article est complet. La première édition de l'*Histoire romaine* est de Paris, 1621, Séb. Cramoisy, in-fol.

[4] Les œuvres du cardinal Jacques Davy du Perron (né à Montgardon en 1556, mort à Paris en 1618) furent publiées en 1622 par son neveu Jacques Davy du Perron (Paris, 3 vol. in-fol.).

[5] Voir sur le cardinal d'Ossat la lettre du 27 juin 1624, n° IX. Ses lettres parurent pour la première fois en 1624 (in-fol.).

[6] Voir sur Guillaume du Vair les lettres du 25 août 1618 et du 25 janvier 1624, n^os^ II et V. Rappelons que les œuvres complètes de G. du Vair furent publiées en 1625 (Paris, Cramoisy, in-fol.).

[7] Nous avons déjà plusieurs fois trouvé mention de ce recueil de Godefroy.

tiers, quand ce ne seroit que pour les cartes qui sont ordinairement dedans. On m'avoit asseuré qu'il s'en reimprimoit ensemble afforce volumes des premiers, si cela estoit on pourroit bien r'amasser les derniers pour accomplir l'assortiment, et j'en trouverois encore par ceans une douzaine de pieces et d'avantage, qui pourroient servir à en suppléer quelqu'un. Il fauldroit, je m'asseure, envoyer querir cela d'Allemagne. Si vous l'avez complet, je vous prie d'en faire transcrire le desnombrement par Quentin sur vostre inventaire, puis le premier jusques au dernier, et s'il n'y en a là, j'escriray à Geneve pour voir s'il s'y trouveroit.

Je reviens maintenant à vostre premiere lettre du 29me du passé et suyvant ce que vous me mandez du desir de Mr Rigault pour ce *proprium sanctorum* de cette ville, je luy en envoyeroy un exemplaire, et l'eusse desja faict, si j'eusse creu qu'il se contentast de ceux qui sont en papier commun, mais il fault que je luy en pratique un [1] de ceux du fin papier, y en ayant encores quelque exemplaire entre ceux qui ont esté enfermez aux archives du chappitre, que l'on m'a promis faire ouvrir un jour de cette semaine. Tout le reste a esté distribué et gasté par des savetiers au lieu de relieurs. Et puis je vois que cette curiosité ne vous desplaict pas, mandez moy si vous avez le *proprium sanctorum* d'Arles et de St Victor de Marseille, car il en a esté faict de mesme par cahiers imprimez à part, et je vous en procureray et à luy aussy si je puis. Je vous remercie de l'acquisition des lettres et apologie de Balsac et n'en trouve pas estrange la cherté, sçachant que ce sont les livres que les courtisans estiment estre à la mode, et qu'ils sont en possession de surpayer toute sorte de marchandises. Vous m'avez obligé de prendre de Mr Elzevir ce que vous avez prins, et si j'eusse veu sa facture, je m'asseure que j'en eusse prins davantage. Mon frere et moy luy sommes obligez de son souvenir. Ses taxes sont ordinairement si moderées, qu'elles n'ont pas de besoing de retranchement, ce qui faict

[1] *Pratiquer* est pris ici dans le sens de *procurer*. Je ne crois pas que ce sens ait jamais été indiqué dans nos dictionnaires.

qu'il y a du plaisir d'achepter de leurs marchandises. S'il est encores là, je vous prie de prendre encor un exemplaire de ses Epistres de Scaliger[1] pour Monsieur nostre premier president d'icy[2], qui en a eu envie sur le mien. Et si vous jugez que ce Sulpicius Severus[3], Graecia Emmii[4] et l'Aristarchus Heinsii[5] soient bons pour Rome, je seray bien ayse d'en avoir un second exemplaire de chascun pour les y faire tenir par noz ordinaires d'Avignon pour tenir ce monde là en haleine.

Quant aux roolles des livres tant de Drouard que de Cramoisy, je trouve que vous y avez apporté tant de bon mesnage que je ne sçaurois que m'en loüer grandement; et suis hors du regret des 12 livres du Gretzerus[6] de Drouard f°, puisque j'ay veu qu'oultre l'apologie et vie de Gregoire VII[7], il ne me vend pas seulement le second volume des controverses (comme je pensois) mais aussy le premier[8], de sorte qu'au moings celà sera complect. Vous le pourrez donc prendre, s'il vous plaict, audict prix de 12 l[ivres]. Ensemble le Zieglerus, voire s'il s'en trouvoit deux exemplaires je les prendrois volontiers pour pouvoir faire part à Mgr le Card[inal] Barberin de ce Candidus et Victorinus et en retenir un pour moy. Mais avant que les envoyer touts je vouldrois que sur l'un vous fissiez mettre aux marges les diverses leçons du MS. de la Bibliothèque du Roy.

Que si Mr Buon aime mieux vous fournir les exemplaires doubles de ces petits livres d'Elzevir que de les vous laisser prendre vous mesmes, il n'y a pas de danger pourveu qu'il les vous livre effectuellement pour

[1] *Epistolæ omnes*, etc. (Leyde, 1627, in-8°). Voir *Les Elzevier*, de Willems, p. 76, n° 288.

[2] Nous avons déjà vu que c'était Vincent Anne de Maynier d'Oppède.

[3] *Sulpicii Severi historia sacra*... Leyde, 1626, in-8°.

[4] *Vetus Græcia, illustrata studio et opera Ubbonis Emmii Frisii*, etc., Leyde, 1626, 3 vol. in-8°.

[5] *Danielis Heinsii Aristarchus Sacer*, etc., 1627, in-8°.

[6] Voir sur Gretser la lettre LI, du 16 mai 1627.

[7] *Apologia pro Gregorio VII... Accessit de vita et rebus gestis ejusdem Gregorii VII. Auctore et editore Jac. Gretsero.* Réimprimé dans le tome VI des OEuvres complètes en 17 vol. in-fol., Ratisbonne, 1734-1741.

[8] *Controversiarum Roberti Bellarmini... cardinalis amplissimi Defensio. Tomus primus*, Ingolstadt, 1607, in-fol. *Tomus II*, 1609.

n'avoir pas à languir comme de coustume en l'attente. Je crains d'avoir oublié de cotter ce livret in 16 intitulé Resp[ublica] Romana [1] qui est je m'asseure le plus propre à envoyer à Rome et ce Resp[ublica] Polonica [2], qu'il ne fauldrà pas obmettre. Je m'estonne que cez Epistres de Scaliger ne soient in 4° en beau caractere comme elles meritoient, car encores que l'edition soit nette, le caractere est bien menu et le volume eust esté bien beau in 4° [3]. Mr Elzevir a un peu de tort en celà.

Il fauldra attendre en son temps le livre de historicis latinis [4] et l'Alcoran [5]. Pour cez pieces du concile de Chalcedoine je loüe vostre prudence de l'avoir communiqué au P. Sirmond pour en proffitter ce qu'il se pourrà. Vous verrez ce que j'en escripts à Mr vostre frere et crois que vous ferez bien d'en parler à Mr Bagny pour apprendre ce qu'il vous peult dire d'un ancien MS. grec en majuscule dudict concile, qu'on croyoit estre original; qui est passé par ses mains.

Je suis bien fasché de la fievre de Mr de Saulmaise et que cela ait arresté l'edition de son Solin [6]; mais je suis bien aise que les MSS. de feu Mr Petau [7] n'ayent pas esté entamez pour passer delà des monts. Si l'on ne les faict achepter au Roy comme ceux de Mr de Chartres [8], ils

[1] *Respublica romana. Honori urbis æternæ P. Scriverius* restituit (Leyde, 1626). L'auteur de *Les Elzevier* n'est pas d'accord avec Peiresc au sujet du format, car (p. 71, n° 263) il indique l'in-24.

[2] *Respublica, sive status regni Poloniæ, Lituaniæ,* etc. (Leyde, 1627, in-24).

[3] Tous les bibliophiles donneront raison à la plainte de Peiresc.

[4] L'ouvrage de Gérard-Jean Vossius sur les historiens latins parut en 1627 à Leyde, in-4°. Les Elzevier, qui ont réimprimé tant d'autres ouvrages de cet érudit (M. Willems n'en énumère pas moins de treize), n'ont édité ni les trois livres sur les historiens latins, ni les trois livres sur les historiens grecs (1624).

[5] *L'Alcoran de Mahomet translaté d'arabe en françois par le sieur Du Ryer,* parut seulement en 1649, in-12 (Amsterdam). C'est une copie de l'édition de Paris (Antoine de Sommaville, 1647, in-4°).

[6] Le Solin (*Plinianæ exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora*) devait paraître deux ans plus tard (1629, 2 vol. in-fol.)

[7] Sur l'antiquaire Paul Petau, né à Orléans en mai 1568, voir une note de la lettre du 5 juin 1627, n° LVI. La bibliothèque d'Inguimbert possède (registre II de la collection Peiresc) un extrait fait par Godefroy du Catalogue de la collection de Paul Petau.

[8] Philippe Hurault de Cheverny, évêque de Chartres de novembre 1598 à mars 1620. M. Delisle (*Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 214) nous apprend que le Conseil d'État décida, le 8 mars 1622, que tous les ma-



IMPRIMERIE NATIONALE.

courront grande fortune et mesmes si Mgr Bagni y trouve ouverture, il ne les laisserà pas eschapper facilement.

Le reffus du cahier de l'assemblée pour 100 livres est bien honteux à un homme de cette condition, qui eust deub sesjourner 8 jours entiers pour en apprendre des nouvelles certaines, et il eust bien despandu plus de 100 livres par jour avec un si grand train. Cez gents manquent au meilleur.

J'ay eu plaisir d'entendre que Mr du Chesne gouste l'edition du manuscrit des guerres sainctes[1]; pourveu qu'il s'imprimast, il ne m'importe comment, mais je crains qu'il ne soit pas tant de debit si la version n'y est pas toute entiere. Le mot de *vaslet*[2] vient certainement fort à propos des tiltres de la genealogie de Richelieu, de quoy je m'estois bien apperceu dans des memoires, dont je vous envoyay coppie par ma derniere despesche, et si Mr du Chesne a lesdicts tiltres, je serois bien aise de voir coppie entiere de quelqu'un de ceux ou est la qualité de *vasletus*, à un Guillaulme, ce me semble, qui est aprez qualifié *miles*, mais je crains qu'il n'y ayt grosse equivocque aux dattes, et que cela aura trompé le pauvre Mr Sirmond. Tant il y a que je me conjouys bien fort avec ledict Sr du Chesne de son employ en cela et luy souhaicte les 1000 livres qui seroient bien mieux employez en sa persone.

J'attends le supplement de la lacune du *Breviarium Ruffi*[3], tiré du manuscrit de feu Mr le Card[in]al de Marcomont[4], que l'on disoit estre

nuscrits du fils du chancelier de Cheverny seraient portés à la bibliothèque du roi, et que le prix en serait payé aux héritiers, conformément à l'estimation de Nicolas Rigault, de Pierre Dupuy et de deux experts nommés par les héritiers. On conserve à Carpentras (Registre II de la collection Peiresc) un Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Ph. Hurault, évêque de Chartres.

[1] Le manuscrit dont il a été question dans une précédente lettre.

[2] Voir le *Glossarium* de Du Cange, au mot *Vasletus* avec renvoi au mot *Valeti.* D'après l'éminent philologue, le *vaslet* était le fils du gentilhomme, du chevalier. Du Cange rappelle qu'il a déjà donné cette explication dans ses notes sur Villehardouin.

[3] Sur le *Breviarium rerum gestarum populi Romani*, par Sextus Ruffus, voir le *Manuel du libraire* (t. IV, col. 1454).

[4] Denis Simon, cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon de 1612 à 1626.

ancien, et vous en feray part aussytost pour en avoir l'advis de Mr Grottius et pour juger si ce peult estre supposition de moine, et en feray faire encor' un peu de recherche au Vatican.

J'ay faict voz recommandations à Mr Marchier, qui se sent fort obligé à l'honneur de vostre souvenir et m'a fort prié de vous en asseurer touts deux. Je ne doubte point que Mgor Bagny n'ayt prins grand plaisir que vous luy ayez mené Elzevir et qu'il ne vous rende tousjours toute sorte d'honneur et de carresses qu'il pourrà, car vous ne sçauriez nomplus que Messrs voz freres cacher vostre vertu et vostre merite, et luy est si naturellement porté à priser et cherir la vertu, qu'il ne sçauroit esviter (ayant le bien de vous voir) de vous donner toute sorte de satisfaction à luy possible. N'en allez poinct imputer la cause à un aultre motif que celà.

Je feliciteray Mr Rubens à la premiere occasion de sa nouvelle qualité que je luy avois aultres foys donnée par mes lettres [1] et l'avois quasi rebroüé [2] (lorsqu'il s'en voulut plaindre à moy) de ce qu'il ne se la faisoit donner, quand ce n'eust esté que pour la bienseance des suscriptions de ses lettres, de sorte qu'en s'excusant à moy, il n'aurà pas laissé de profitter l'advis [3] et certainement je ne luy escrivois jamais un dessus de lettre sans souffrir mortification, et affectois de les faire en italien pour pouvoir suppleer avec le Molt' Illre [4] le manquement du reste.

Quant touts cez edicts seront imprimez, je vous prie de m'en faire achepter et de toutes cez declarations et amplifications des precedants,

[1] Des lettres de noblesse avaient été octroyées à Rubens par le roi Philippe IV, le 5 juin 1624. Mais comme Rubens prend, dans un acte de l'année 1629, le titre de *gentilhomme de la maison de l'Infante*, c'est là sans doute *la nouvelle qualité* dont parle Peiresc.

[2] Littré, dans les exemples réunis sous le mot *rabrouer*, ne cite aucun emploi de la forme *rebrouer*, mais, à la partie étymologique, il signale le picard *rebrouer*. Ajoutons que la langue provençale possède le mot *rebroua*, rebuter avec rudesse.

[3] Littré a constaté qu'au commencement du XVIIe siècle, on employait activement *profiter*, et il a cité une phrase d'une lettre de Balzac et un vers de la traduction de l'*Imitation* par Corneille.

[4] *Molto*, beaucoup. *Très illustre*.

lesquels precedants il fauldrà par mesme moyen joindre, car cela m'est eschappé en son temps, ou la plus part, et le recueil en est tousjours bon. Je verray fort volontiers le pouvoir de Monsieur pour la lieutenance generale, et serois fort curieux d'apprendre tout ce qui se pourrà du détail de cet employ et de la negociation qui s'en pourrà faire, comme aussy du pouvoir qui se laisrà au conseil qui demeure à Paris.

Je vous r'envoye l'imprimé de l'arrest de Bouteville, dont j'ay retenu coppie. Mess^rs de nostre compagnie prindrent plaisir de la voir.

Il me reste à vous dire que conformement à vostre precedante despesche ayant escript à Marseille, j'en ay eu une lettre de credit, sur laquelle vous pourrez faire prendre tant et si peu et quand vous vouldrez ce que bon vous semblerà et sur voz recepissé, je feray aussy tost le remboursement de pardeça. Le marchand de Marseille qui me l'a envoyée me mande que vous en serez bien servy et fort à poinct nommé, et s'excuse à moy de ce qu'il n'a mis la rüe et l'enseigne ou demeure cette vefve de Lignage, parce qu'il ne leur escript ordinairement que soubs couverte ou enveloppe de leurs correspondants de Lyon, mais vous en aurez facilement la notice à l'heure du change en la cour du palais.

On me vient d'apporter un extraict d'un acte de serment de nostre bon Roy René qu'il me semble voir enmitoufflé[1] des habits de chanoine de ce temps là[2], et parceque j'en puis avoir un aultre, je l'ay mis dans

[1] Littré n'a cité sous le mot *emmitouflé* qu'une phrase tirée d'une lettre de Voltaire, du 24 septembre 1762.

[2] Bon nombre de portraits qui nous restent du roi René le représentent *emmitouflé* d'un camail d'hermine moucheté, brochant sur un ample manteau. C'est ainsi qu'il est peint notamment sur un des volets du triptyque de Saint-Sauveur d'Aix, dont il existe, au musée de cette ville, une reproduction à la plume qui a été plusieurs fois gravée (Grégoire, *Explication des cérémonies de la Fête-Dieu*, 1777; *Magasin pittoresque*, 1844; Guiet, *Explication nouvelle des Jeux de la Fête-Dieu*, 1851; *Hières-Journal*, 1885). Mais ce camail n'est point un vêtement clérical, et il faut y voir uniquement l'épitoge royale, telle que l'ont portée la plupart des souverains, par exemple Charles V dans son portrait bien connu. (Note communiquée par M. Léon de Berluc Perussis, ancien président de l'Académie d'Aix en Provence.)

ce pacquet en attendant quelque chose de meilleur. Et sur ce je finis avec mon papier, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 18 juillet 1627[1].

---

LXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,
À PARIS.

Monsieur,

Je vous escrivis du 20 du passé par la voye ordinaire et manquay de faire une recharge par Mr d'Aubray[2], comme il eust desiré, ayant employé le temps à escrire à d'aultres auxquels j'avois escript plus rarement, et pensant vous escrire bien tost aprez par la voye ordinaire. Mais il ne s'est pas faict de despesche de toute la semaine passée, durant laquelle j'en ay receu deux des vostres, à sçavoir du 13 et 20, arrivées le 25 et le 30me fort bien conditionnées et par consequant cez beaux livres d'Elsevir qui y estoient joincts. Dont l'Aristarchus sacer de Heinsius[3] se trouvà venu tout à poinct pour passer les monts, ou je l'envoyay par le dernier ordinaire d'Avignon à Mr le Cardinal Barberin, bien que je craignisse que Mr Bagny ne m'eust prevenu, puis qu'il a achepté le mesme assortiment de livres dudict Elsevir, ce qui fut cause que je ne mis que celuy là dans le pacquet, aprez toutefois y avoir passé le temps avec grand plaisir toute une aprez disnée, que je parcourus quelques uns des principaulx chappitres, ayant grandement loüé la protestation de Mr Heinsius de vouloir s'abstenir de

[1] Vol. 716, fol. 62. Voir, à l'*Appendice*, n° XXVIII, une lettre de Dupuy du 26 juillet 1627.

[2] Voir, à l'*Appendice*, la lettre n° VI de Dupuy à Peiresc, du 14 décembre 1626.

[3] Nous avons déjà mentionné cette édition de la paraphrase en vers de l'Évangile de saint Jean par Nonnus de Panopolis, sur laquelle M. A. Willems a donné d'intéressants détails (*Les Elzevier*, p. 73-74, n° 276).

traicter les controverses du temps et de toute sorte d'invectives et parolles injurieuses[1], en quoy son humeur me revient infiniment[2], comme au contraire je deplore celle de tant de braves hommes du temps, qui ne peuvent se temperer en leurs escripts, et qui se traictent si mal les uns les aultres au grand scandale du public et degoust de leurs amys[3]. Je prie à Dieu[4] qu'il leur rende l'esprit de paix et de charitable concorde. Le *Sulpicius* est bien gentil à mon gré[5], et le supplement qui y a esté adjousté n'y est pas mal sortable. J'avois en plus grande forme[6] cette introduction de Cluverius[7], mais je suis neantmoings bien aise d'avoir celle là pour la beaulté et netteté de l'edition et la commodité du volume et pour l'assortiment de cette petite bibliotheque de livres en pareille forme. Cez petites republiques sont trez belles aussy, mais pour celle de Rome j'y eusse attendu quelque chose de plus exacte, concernant l'estat present auquel elle se trouve et ou il ne manque pas de bonne matiere, laquelle eut merité un volume à part tout entier. J'ay veu touts cez nouveaux edicts que vous m'avez envoyez tant en l'une qu'en l'autre despesche, par la lecture desquels je juge des aultres qui ne sont pas encores venus jusques icy, entre lesquels j'attends principalement celuy des Thresoriers de France pour voir en quels termes il est conceu pour ce qui touche l'attribution du Bureau du Domaine. Mais je vous asseure que j'ay grande pitié et compassion de voir à quoy est reduict ce pauvre estat, au moindre besoing d'argent

[1] Heinsius n'a pas toujours montré autant de modération et de prudence.

[2] *Revenir* est employé ici dans le sens de *plaire*. Littré n'a cité que des témoignages postérieurs, empruntés à Molière, à Bourdaloue, à Destouches, à Saint-Simon.

[3] Nous retrouverons bien souvent dans les lettres de Peiresc la condamnation des emportements qui faisaient alors dégénérer en disputes les discussions des savants.

[4] Littré rappelle qu'on a dit *prier à Dieu*, prenant prier comme verbe neutre; mais il ne donne de cette expression qu'un exemple fourni par des vers de Piron à Voltaire, de 1723, et qui, à cette époque, était un archaïsme.

[5] *Sulpicii Severi Historia sacra* (Leyde, 1626, in-8°).

[6] Pour *format*. Littré n'indique pas ce sens du mot.

[7] *Philippi Cluverii Introductionis in universam geographiam, tam veterem quam novam, libri VI. Editio ultima, prioribus emendatior.* (Leyde, 1627, in-24.) L'édition *en plus grande forme* dont veut parler Peiresc est celle de Leyde, 1624, in-4°.

qu'il y ayt. La courtoisie de M[r] Priandi a esté accomplie de tout poinct, puisqu'il a voulu que je luy eusse l'obligation non seulement du livre de l'histoire de Mantoüe, mais aussy du port d'iceluy jusques entre voz mains, dont je luy suis infiniment redevable et ne manqueray pas de luy faire mes trez humbles remerciments par cette mesme voye, Dieu aydant. Mais vous me ferez, s'il vous plaict, la faveur de suppleer de bouche, selon vostre honnesteté accoustumée, au deffault de mes compliments en attendant que je me puisse revancher en son endroict par des bons et agreables services. J'ay leu avec un singulier plaisir les lettres de M[r] Rubens, qui est né pour plairre et delecter en tout ce qu'il faict ou dict[1]. J'ay peine à croire ce voyage du Card[in]al Infante[2] à cause des grosses deffiances de cette nation espagnole, et si riens les meult à prendre ce conseil, ce serà possible ce qu'on dict de ce prince, qui est fort grossier et ne semble nullement entreprenant, de sorte qu'il ne ferà que prester le nom à ceulx du conseil que l'on luy metträ auprez. Il fauldrà voir à quoy abboutirà le voyage de ce D. Diego[3], qui a quitté sa femme si à contretemps pour le faire[4]. J'admire l'offre des 40 navires contre l'Anglois et ay bien de la peine à me persuader que cela puisse estre veritable.

Il fault que j'aye quelques lettres de feu M[r] Casaubon[5], mais il y a si longtemps qu'elles n'ont passé par mes mains que malaisement les trouverois je à cette heure, mais si je puis me mettre à ranger mes

[1] A-t-on jamais exprimé à la fois aussi brièvement et aussi fortement le don de séduction que possédait le grand peintre?

[2] Ferdinand, frère du roi d'Espagne, né en 1609, archevêque de Tolède, devait être nommé gouverneur des Pays-Bas en 1632. Le voyage auquel Peiresc avait peine à croire ne se fit probablement pas, car on n'en trouve aucune trace dans les récits contemporains.

[3] C'était Don Diego Mesia Felipez de Guzman, fils de Diego Velasquez Mesia de Obando et d'Éléonore de Guzman, fille du duc d'Olivarès. Il fut dès sa jeunesse employé dans les affaires de la politique et de la guerre, soit en France, soit aux Pays-Bas. Il devint marquis de Leganez en mai 1627. Il arriva, le 9 septembre 1627, à Bruxelles.

[4] La femme quittée si intempestivement était Polyxène, fille du marquis Ambroise Spinola.

[5] Je n'ai remarqué aucune lettre d'Isaac Casaubon dans les collections Peiresc d'Aix et de Carpentras.

papiers elles ne m'eschapperont pas et je ne manqueray de les vous envoyer.

J'en debvrois pareillement avoir de Mr de la Scala plus d'un vintaine[1], mais celles cy ne sont que en françois, remplies neantmoins tousjours de trez belles curiosités[2]. C'est avec un filz de Mr de Soulliers qu'a traicté Mr l'abbé de St Germain de l'evesché de Toullon en faveur du prevost de Pignans[3], frere dudict Sr de Soulliers, moyennant une simple pension, se dict-on[4], dont j'ay esté marry, voyant que nostre province perdoit un personnage de cette qualité et dont je faisois bien fort capital[5]. Il fault prendre patiance. Si ce livret in 4° contre la censure de Santerellus se trouve à vendre, encores le fauldra il joindre à l'assortiment de tant d'autres pieces de cette nature. Il fauldroit bien sçavoir de celuy qui a achepté la bibliotheque du Cardal de Marquemont commant luy peult estre eschappé le M. S. qu'il avoit de ce Rufus, qui estoit plus ample que le commun en quelques endroits. Il pourroit juger à tout le moings par conjecture qui y pouvoit avoir mis la main dessus, et on s'en informeroit pour verifier le supplement dont je vous avois autres foys parlé. Encores que les volumes du Simplicius[6] ne soient complets, si est ce que puis qu'ils sont si nets et qu'il ne s'agit de guieres plus d'une pistole, je ne suis pas d'advis que vous les laissiez

[1] Nos dictionnaires ne signalent pas l'emploi du mot *vingtaine* au masculin.

[2] On a conservé quelques lettres de Peiresc à Joseph Scaliger, imprimées d'ailleurs dans le recueil de Jacques de Reves (1624), mais on ne connaît aucune des vingt lettres françaises écrites par Scaliger à Peiresc. Quelle perte que celle de ces vingt lettres «remplies de trez belles curiositez!»

[3] Selon le *Gallia, Præpositus B. Mariæ Piniacensis, diocesis Forojuliensis*. Pignans est une commune du département du Var, arrondissement de Brignolles, canton de Besse, à 43 kilomètres de Draguignan.

[4] Le nouvel évêque de Toulon était Auguste de Forbin, fils de Palamède de Forbin, seigneur de Soliers. Il siégea de 1628 à 1638. Voir *Gallia christiana*, t. I, col. 755.

[5] Littré a cité de nombreux exemples de cette locution tirés d'auteurs tous postérieurs à Peiresc, Bourdaloue, Fénelon, la Bruyère, Pascal, Mme de Sévigné. Voir à ce sujet une note dans le tome I des *Lettres de Jean Chapelain*. Je disais là, sous une lettre à Balzac du 10 mai 1638, que l'exemple fourni par Chapelain «devient le premier en date». C'est l'exemple fourni par Peiresc, dix ans plus tôt, qui prend la première place.

[6] Voir plus haut la lettre n° XXXIX, du 24 février 1627.

aller, si vous les trouvez encor en estat. Je ne crains si ce n'est que vous ayiez faict partir ma balle avant la reception de la presente et que cela ne m'empesche de recevoir ledit Simplicius (si vous le pouvez avoir) plus longtemps qu'il ne fauldroit. Cependant en tout cas je vous prie de me faire transcrire sur le catalogue de Mr de Thou l'indice[1] de touts les livres qu'il a des Scholiastes grecs sur Aristote, non seulement du texte grec, mais aussy des versions latines de ce qui se trouvera traduict. Mais faictes le je vous supplie faire par Quentin, car je crois que la besoigne serà grosse; surtout faictes, je vous supplie, marquer exactement tout ce qu'il y a dudict Simplicius, soit grec, soit latin. Voilà tout ce que j'avois à vous dire en responce de voz deux lettres du 13 et 20 du passé, hors des nouvelles, dont celle du Roy nous tient touts en grande peine. Je prie à Dieu qu'il le veuille bientost guarir[2] et maintenir en parfaitte santé et longue vie. Nous en avons bon besoing. Il y a eu cours de semblables fiebvres en ce pays icy cette année, mais graces à Dieu elles n'ont pas esté malignes et n'en est mort aulcun que je sçaiche ce qui nous console fort. En attendant de voir accomplir les vœux de touts les gents de bien sur ce subject, il nous tardera de voir si l'advis de la descente au Conquest[3] se trouverà veritable et si Mr de Themines[4] aurà eu assez de forces pour repoulser cette flotte. J'espere que Dieu qui a tant eu de soing jusques à cette heure de cette couronne, n'en aurà

[1] *Indice*, — je complète ici une précédente note sur le même mot, — est encore usité aujourd'hui comme synonyme d'*index* pour désigner le catalogue des livres défendus à Rome. Voir la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1878).

[2] Louis XIII était malade depuis le 6 juillet précédent (*Journal de Jean Héroard*, t. II, 1868, p. 310). La fièvre durait encore le 1er août et même le 15 de ce mois (*ibid.*, p. 311.) Le 21 août, le roi fut saigné une fois de plus (p. 311), et à partir de ce jour, l'amélioration commence. Le médecin Héroard constate (p. 312) que toute fièvre disparut le 31 août.

[3] Le Conquet, commune du département du Finistère, arrondissement de Brest, est à 27 kilomètres de cette ville.

[4] Pons de Lauzières, marquis de Thémines, allait mourir le 7 novembre suivant, à Auray [Morbihan] (*Mercure françois*, t. XIV, p. 420). Le maréchal de Thémines n'eut à repousser aucune attaque dans son gouvernement.



IMPRIMERIE NATIONALE.

pas moings à ce coup, s'il luy plaist. Et sur cette esperance je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 1 aoust 1627.

Cez bulles et arrests du Parlement sur la reforme de S[te] Geneviefve et retablissement de l'eslection de l'abbayie meriteroient bien d'estre veus, s'il estoit possible de les faire transcrire par Quentin[1]. On en avoit fait de mesmes pour le monastere des religieuses S[t] Saulveur de Marseille, mais Mess[rs] du Grand Conseil ont revocqué touts noz arrests sur cet establissement au grand scandale de cette ville et desolation de ce pauvre monastere, qui s'en va le plus defformé qu'il fut onques[2].

---

LXIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

N'ayant poinct eu de commodité de vous escrire de toute la semaine passée, je me suis bien repenty de n'avoir esté plus soigneux de desrobber du temps pour m'acquitter de ce debvoir tandis que Mons[r] d'Aubray estoit icy, encores Dieu veuille que cette despesche ne tarde en cette ville plus qu'il ne fauldroit et qu'elle n'arrive trop tard à Lyon pour l'ordinaire de vendredy prochain. Je voulois vous dire qu'entre autres discours et entretiens trez agreables de M[r] d'Aubray il me dict que le feu Card[in]al d'Est[3] avoit une trez excellente relation du Con-

[1] Voir sur ces réformes *L'abbaye de Sainte-Geneviève et la congrégation de France*, par M. l'abbé P. Feret (Paris, 1883, t. I, in-8°, p. 190-210).

[2] Vol. 716, p. 331.

[3] On sait qu'il y eut deux cardinaux de ce nom, Hippolyte d'Est, fils d'Alfonse I, duc de Ferrare, et de Lucrèce Borgia, mort le 2 décembre 1571, et Louis d'Est, fils d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de

cile de Trente. Aussytost je commansay à proposer des moyens pour tascher d'en avoir quelque communication du costé de Rome. Mais il me dict que M^r l'Evesque de Poitiers en avoit apporté une coppie en revenant d'Italie[1], ce qui me fit superceder[2] toutes poursuittes ultramontaines[3] pour ce regard, sçaichant le pouvoir que vous avez sur ce personage[4], lequel ne ferà pas difficulté, je m'asseure, de vous prester sa coppie, et je feray trez volontiers les fraiz du coppiste, quand mesmes ce ne deubt pas estre chose si excellente comme on presuppose, m'imaginant que tousjours y aura il quelque chose digne de remarque de plus que ce que l'on en a. Possible que ledict S^r d'Aubray se souviendrà de vous en parler luy mesmes, sinon il n'y aura pas de danger que vous vous fassiez dire ce qu'il en peult sçavoir. Ce serà maintenant à vous d'agir envers M^r de Poitiers si le jugez à propos, si non nous tenterons la voye de Rome pour assortir de cette piece les beaux recueils que vous avez sur cette matière. M^r du Puy vostre frere me mande que vous employez maintenant Quentin à quelque chose qui sera bien de mon goust, dont je vous suis tousjours plus redevable. Je vous supplie de n'oublier pas de luy faire transcrire le Conseil de Charles du Moulin[5], car d'en trouver d'exemplaire imprimé, il ne s'y fault pas attendre.

Quant à vostre memoire des nauffrages je ne sçay si nous aurons rien qui vaille à vous envoyer, mais je vous asseure que vous aurez au moingts tout ce que l'usage du païs pourrà fournir, bon ou mauvais. J'ay retrouvé mon M. S. que j'apportay d'Angleterre dont je vous par-

France, fille de Louis XII, mort le 30 décembre 1586. Ils furent l'un et l'autre archevêques d'Auch. Je suppose que c'est le dernier de ces prélats que Peiresc veut désigner.

[1] Henri-Louis Chasteigner de la Rochepozay. Voir la lettre de Peiresc à Dupuy du 12 octobre 1626, n° XXIII.

[2] On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux*: «Surperséder. Terme du Palais. Surseoir, qui est plus usité. *Supersedere*. Borel écrit *supercéder*, mais mal.»

[3] Nos dictionnaires ne mentionnent l'adjectif *ultramontain* que comme s'appliquant aux maximes de la Cour de Rome touchant la puissance ecclésiastique, et, par exemple, employé comme Saint-Simon l'emploie dans cette phrase: «les prétentions les plus ultramontaines.»

[4] L'évêque de Poitiers était le fils d'un des meilleurs amis du père de Messieurs Dupuy.

[5] Voir ci-dessus la lettre du 17 mai 1627, n° LII, et particulièrement la note 1 de la page 246.

lois dernierement. Or il n'y a rien que vous n'ayez desja, à mon advis, n'y ayant que cinq ou six pieces, qui sont l'ordonnance du roy Charles V de l'an 1373 (c'est la mesme qui est imprimée dans les Grandes Ordonnances[1] sous la faulce datte de l'an 1400), les droicts et preeminances de l'Admiral, l'ordonnance du X^e^ et l'instruction de la justice de l'Admiraulté, le tout imprimé dans lesdictes ordonnances. Il y a bien à la suitte les jugements d'Olleron, dont je n'ay pas d'edition, mais je pense pourtant que cela ayt esté imprimé. Finalement il y a une charthe aux Normants du roy Louis Huttin, qui est la mesme (bien qu'en divers language) que celle qui est derriere les coustumes de Normandie.

J'ay par mesme moyen retrouvé mes trois editions du livre du Consulat tant de Barcelone de l'an 1523 in 4°[2], que de Provence l'an 1577 in f° et de Venise de l'an 1584 in 4°, mais les deux dernieres ne vallent rien au prix de la premiere, dont le language est cathalan, pour le moins celuy des reglements et ordonnances des roys d'Aragon, contes de Barcelonne, qui y sont adjoustez depuis l'an 1270 en ça tant devant que derriere. Car le corps principal de cette compilation est escript en language fort conforme a nostre provençal, et on y a adjousté auparavant les reglements concernant l'election et jurisdiction des consuls establis par le roy Jacques d'Aragon, conclus par cez mots [à cy acaba l'orde judiciari de la Cort dels consols], et derriere y a-t-on adjousté aussy divers autres reglements et ordonnances du roy Pierre d'Arragon et autres jusques à Ferdinand en l'an 1481, qui sont en language cathalan ou espagnol. Or le corps principal de ce livre est divisé en deux parties, l'une est intitulée *Les bones costumes de la mar* ou bien

[1] *Les édits et ordonnances des rois de France, depuis Louis VI, dit le Gros, jusques à présent* (Paris, 1611, 3 vol. in-fol.). C'est une nouvelle édition, donnée par Gabriel-Michel de la Roche-Maillet, du recueil publié en 1580 par Fontanon, avocat au parlement de Paris, avec le concours de Bergeron, de Pierre Pithou et autres savants jurisconsultes.

[2] Voir dans le registre VI de la collection Peiresc à Carpentras des extraits du livre du Consulat de la mer, imprimé à Barcelone, en 1523, in-4°, et réimprimé en 1592, in-fol. Ces extraits sont précédés de Mémoires et instructions pour les recherches qui se peuvent faire à Barcelone des vieux livres manuscrits du Consulat de la Mer.

*Les leys et ordinacions de actes maritims mercantivols*, et l'autre *Ordinacions en fet de armada maritima* ou bien *Ordinacions de tot vexel que armara per anar en cors et de tota armada qu'es faça per mar*. Il y a divers reglements tant de la charge d'admiral primitive, qui estoit bien differente de ce qu'on en a faict depuis, et des armées navales que des simples maistres de navires et autres officiers ou ministres et quelque chose touchant le naufrage, bien que de peu de consideration. A la fin de cez reglements il y a des certificats des approbations qui en ont esté faictes en divers lieux de la chrestienté en divers temps, qui ont, à mon advis, grand besoing d'estre exactement examinez pour avoir moyen de penetrer plus avant dans l'origine et antiquité de cette compilation. A quoy je vous promets de travailler les premiers deux jours de loisir que je pourray avoir.

J'ay par mesme recherche heureusement rencontré une coppie que j'avois autres foys fait transcrire des statuts particuliers de Marseille, faicts depuis 400 ans, ou tout le quattriesme livre est de la marine[1], mais le naufrage n'y est poinct touché. Dans leurs chappitres de paix, il y a quelque article touchant l'admiraulté et les consuls de mer et promesse du roy Charles I de Cicile de maintenir les Marcellois et procurer qu'ils fussent maintenus dans les droicts et prerogatives dont ils jouyssoient en Levant de l'an 1257. Lorsque le roy François I envoyà en cette province le president Feu pour la reformation de la justice en l'an 1535, la juridiction de l'admiraulté fut reglée ad instar de celle du seneschal et subalterne au Parlement, et fit on imprimer conjoinctement avec les ordonnances de ladicte année 1535 (concernants cette province et qui sont au long dans les grandes ordonnances) celles du mesme roy François I de l'an 1517 concernant l'admiraulté pour en suyvre la disposition, et de faict depuis lors les jugements se sont rendus conformes à ladicte ordonnance de 1517 et aultres de l'Admirauté de ponant pour les naufrages et autres questions nautiques, et puis par la disposition du droict.

[1] On doit retrouver tout cela dans le Recueil des *Statuts et coutumes de Marseille*, publié par François d'Aix, avocat (Marseille, 1656, in-4°).

Je tascheray de prendre un peu de temps pour vous en faire un peu de relation et vous envoyeray les livres mesmes trez volontiers; cependant je vous supplie de me conserver l'honneur de voz bonnes graces, comme à celuy qui est et serà à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 2 aoust 1627[1].

---

LXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Le pacquet que je vous avois appresté la semaine passée arriva par malheur une demy heure trop tard pour marcher par la poste avec celuy de nostre compagnie, dont j'eus bien du regret, et maintenant s'estant presenté la commodité du S^r^ Napolon, qui est fort de mes amys et homme fort discret[2], je me resoulds de le desfaire, s'il le trouve trop gros, pour en oster le *Proprium Sanctorum* de M^r^ Rigault[3] et des livres

[1] Vol. 716, fol. 155. — Voir à l'*Appendice* quatre lettres de Du Puy, deux du 3 août, une du 6 et une du 10 août 1627.

[2] Sanson Napollon ou de Napollon fut un des correspondants de Peiresc qui lui donne les titres que voici : *chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté.* C'était un Corse, natif de Centuri, qui vint s'établir à Marseille, et auquel furent confiées plusieurs missions diplomatiques à Constantinople, en Asie Mineure et en Barbarie et qui mourut gouverneur du bastion de France. Voir sur ce personnage une note du fascicule VI des *Correspondants de Peiresc, Balthazar de Vias,* où je cite, au sujet de l'achat par Napollon, alors à Smyrne, des fameux marbres de Paros destinés à la collection du grand archéologue provençal, le livre IV de l'ouvrage de Gassendi, et, au sujet du séjour en Algérie de l'ancien consul d'Alep, l'étude de M. Henri Delmas de Grammont, président de la Société historique algérienne, étude intitulée : *Relations entre la France et la Régence d'Alger au XVII^e^ siècle. Deuxième partie. La mission de Sanson Napollon. 1628-1633* (Alger, A. Jourdan, 1880, in-8°).

[3] C'est-à-dire le *Proprium Sanctorum* qui devait être envoyé à Rigault.

de Mr Fabrot, qui pourront attendre une autre commodité, afin que vous ayez cependant noz lettres avec la presente, laquelle ne serà que pour vous accuser la reception de vostre despesche du 27me et accompagner mon livret de Foscarini[1], ensemble une coppie que j'en avois faict faire pour Mr Rubens, afin que Mr Deodati se puisse servir de ce qui luy plerrà le plus. Car s'il le veult faire imprimer Mr Rubens l'aymerà bien mieux imprimé que mal MS. Que s'il ayme mieux le faire transcrire de main plus correcte, vous pouvez garder cette coppie, si ce n'est que vous aymiez mieux l'envoyer à Mr Rubens, puis que je le luy avois destiné à luy. J'ay esté bien aise que le pauvre P. Elie, cordelier, vous soit allé voir en personne pour avoir ses 4 pistoles, car c'est signe qu'il n'estoit pas si malade comme on craignoit icy.

Je vous remercie de cette peine et de tant d'autres que vous prenez pour l'amour de moy et de mes livres comme aussy du Metius[2] et de la petite feuille de Milan. Pour l'arrest des Billettes ne vous en mettez plus en peine, les parents du mort seront constraints de produire de pardeça au procez qu'ils y ont formé pour la succession.

J'oubliois de vous dire que si Mr Deodati fait imprimer le Foscarini il debvroit faire un recueil de toutz ces petits opuscules de cette matiere sans oublier celuy de Campanella[3]. Monsieur de la Hoguette est trop

[1] Paul-Antoine Foscarini, né vers 1580, mort en 1616, appartint à l'ordre des Carmes, professa la théologie et la philosophie à Naples et à Messine, fut recteur de la province de Calabre et publia en 1615 (Naples, in-4°) une lettre qui eut beaucoup de retentissement : *Littera sopra l'opinione de' Pittagorici e del Copernico*, etc.

[2] Nom de lecture douteuse en ce qui regarde la dernière syllabe.

[3] Thomas Campanella, né à Stillo (Calabre) en septembre 1568, mourut à Paris en mai 1639. Ce fut l'hôte et le correspondant de Peiresc. On trouvera souvent le nom du célèbre dominicain dans les lettres aux frères Dupuy et à divers autres érudits, notamment à Gabriel Naudé. L'opuscule désigné par Peiresc est celui-ci : *Apologia pro Galileo, ubi disquiritur utrum ratio philosophandi quam Galileus celebrat faveat Scripturis sacris, an adversetur* (Francfort, 1622, in-4°). Un des plus récents et des plus curieux travaux sur Campanella est celui-ci : *Il codice delle lettere del Campanella nella Biblioteca nazionale e il libro delle poesie dello squillo nella biblioteca de' PP. Gerolamini in Napoli descritti ed illustrati da Luigi Amabile*, etc. (Napoli, 1881, grand in-8° de 147 pages). Le savant auteur annonce que ce n'est là qu'une très petite partie d'un travail considérable qu'il a l'intention de consacrer à Campanella.

obligeant à des personnes qui en sont si indignes comme nous. Je n'ay garde d'accepter de si honnestes offres que les siennes, ouy bien un roolle des pieces qu'il a non imprimées de ce grand personnage Verulanius[1]. A quelque chose malheur est bon qu'il se trouve malade de ses fiebvres quartes, car il eust esté en l'isle de Ré et y seroit peult estre demeuré comme les freres du S^r de Toiraz, dont la valleur estoit bien mal employée contre des cannons[2]. J'ay esté grandement aise du Platina et du Zieglerus, mais puisque M^r de Cordes en avoit envie[3], je l'estimerois mieux employé à luy qu'à moy, et vouldrois bien qu'il le voulust accepter de ma part; vous m'obligerez de le luy faire presenter, car j'ay bon loisir d'en attendre la rencontre d'un autre exemplaire, ayant si peu de moyen d'estudier. Mons^r du Puy est bien vostre frere comme vous le sien, vous ne songez pas, je m'asseure, jamais qu'à obliger voz amys et serviteurs. Ce livre des Questions de Neapoli ne peult estre que curieux du siecle que l'on le faict.

Quant à l'officio Mozarabe[4], sur le memoire que mon frere m'avoit envoyé, j'en fis escrire en Espagne et cez jours passez on me l'apportà tout pareil à celuy que vous dictes derriere la vie du Card[in]al Ximenez[5], à quoy je ne m'attendois pas. Mais le jour mesme que je l'avois

[1] François Bacon, baron de Vérulam. Philippe de la Hoguette était-il donc un amateur de documents curieux, un collectionneur de précieux manuscrits?

[2] Les biographes mentionnent seulement la mort, dans l'attaque du 21 juillet, de Restinclères ou mieux Restinclières, frère puîné de Jean de Saint-Bonnet, maréchal de Toiras.

[3] Sur Jean de Cordes, voir la lettre de Dupuy du 5 mars 1627, n° XLI. Platine et Ziegler ont aussi été déjà mentionnés.

[4] Littré n'a cité sous le mot *mozarabe* que cette phrase du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, phrase que je reproduis parce qu'il y est fait mention du cardinal de Ximenès, dont Peiresc lui-même va parler : «Le cardinal Ximenès rétablit de son temps, dans la cathédrale de Tolède, l'ancien usage des messes mozarabes, pendant lesquelles on danse dans le chœur et dans la nef avec autant d'ordre que de dévotion.»

[5] On possédait alors deux Vies, l'une en espagnol, l'autre en latin, de l'illustre archevêque de Tolède : *Compendio de la Vida del Cardenal Don Francisco Ximenes de Cisneros*, par Eugenio de Robles (Tolède, 1604, in-4°); *De vita et rebus gestis Franc. Ximenii Cisnerii, archiepiscopi Toletani libri VIII*, 1569, in-fol.; réimprimé en 1581 et 1603, également in-fol. C'est de l'ouvrage en langue espagnole, comme on le verra plus loin, qu'il est question ici.

receu, Mr Marchier, venant prendre un mauvais disner chez nous, le print pour le lisre et y trouvà une imperfection de deux feuilles ou cahiers entiers, que j'ay depuis envoyé redemander et oultre ce j'ay envoyé memoire d'une edition qui est cottée dedans d'un breviaire et d'un messel[1] Mozarabe. Tant il y a qu'en ce petit fragment d'office qui y est, j'y ay trouvé des ceremonies bien notables, et si l'on ne nous faict avoir les deux feuilles d'imperfection, je ne refuseray pas le vostre double. Je vous en ay pourtant la mesme obligation.

Quant à mes livres ne vous amusez poinct jamais, je vous prie, à aulcune ambiguité que vous puissiez trouver en ce que je vous en puis escrire, car je vous escripts par foys si à la haste qu'il demeure prou de choses au bout de la plume et je m'en remets absolument à ce que vous en trouverez bon, non seulement au cas d'incertitude et d'ambiguité, mais aussy en tout aultre, quand vous trouveriez meilleur de faire au contraire de ce que je demande je ne le trouveray que trez bon de vostre part et trez obligeant, sçachant bien la bonne volonté que vous y contribuez et que vous pouvez sur les lieux y voir des choses à moy du tout incogneües et lesquelles me feroient changer d'advis si j'y estois, comme il est advenu de ce livre de Drouard, de Gretzerus, de ce Metropolis ou j'avois prins equivoque et d'aultres, croyant que par mes subsequentes aprez avoir veu les roolles mieux exprimez vous aurez pleine resolution du tout, et quant à la remise des deniers je n'ay esvité Lumaga que pour vous esviter cette peine, croyant que quand vous auriez arresté un compte avec un libraire il ne seroit pas marry d'aller prendre son argent sur un vostre billet sans que vous ayez la peine de le compter, dont je me rachepte tant que je puis moy mesmes. Au reste j'ay oublié de vous demander les Chroniques d'Antoninus Florentinus[2]

[1] On trouve la forme *messel* au xvie siècle dans Marot, au xiiie dans le roman du *Renard.* Peiresc, a suivi dans l'emploi de l'*e* pour l'*i*, l'usage provençal, car en Provence on disait bien plus souvent *messal* que *missal.*

[2] Saint Antonin, né à Florence en 1387, mort dans la même ville en 1459, en fut archevêque à partir de l'année 1445. L'ouvrage indiqué par Peiresc est intitulé: *Summa historialis, sive Chronica tribus partibus distincta, ab orbe condito ad annum 1459* (Venise, 1480; Nuremberg, 1484, 3 vol. in-fol.; Paris, 1512, etc.).



IMPRIMERIE NATIONALE.

et l'histoire de Genes[1] qui se trouvoient aultres foys assez communement à Paris; si elles y sont, vous m'obligerez de les adjouster à mes balles. Mais surtout si elles ne sont pas parties je vous prie d'adviser de les faire faire en sorte qu'elles ne pesent jamais deux cents livres entieres, aultrement un seul mullet n'en peult pas porter deux, ce qui est fort incommode de Lyon en ça, et il vault mieux y adjouster un simple ballot à part de ce qui surpasse les deux cents livres, parceque cela se loge sur quelque charge des plus foibles, et souvenez vous de faire advertir Tavernier s'il a rien à envoyer icy. J'oubliois qu'avec la Vida du C[ardinal] Ximenes je receus la Campana de Vililla, qui est peu de chose[2]. Si vous la voulez voir je la vous envoyeray. Il me reste à vous dire que comme la maladie du Roy et cette presomptueuse descente des Anglois nous avoient allarmez, aussy l'advis que vous nous donnez de l'amendement et crise de cette fiebvre et du courage de Mr de Toiraz nous ont fort consolé. Dieu y veuille bien mettre la main et sur ce je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 10 aoust 1627.

Je crains de ne pouvoir pas escrire à Mr du Puy de ce coup, ce serà par le premier, Dieu aydant; cependant je l'assureray de mon service trez[3] humble.

[1] Probablement *Historia Genuensium*, par Foglietta Uberto (Gênes, 1585, in-fol.). On avait publié à Paris, au commencement du xvie siècle, une *Chronique de Gennes* (1507, in-8°).

[2] Je n'ai pu trouver le moindre renseignement sur la *Campana* de *Vililla*.

[3] Vol. 716, fol. 160. — Voir à l'*Appendice*, n° XXXII, une lettre de Dupuy du même jour, 10 août 1627.

LXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

ADVOCAT EN LA COUR,

RUE DES POITEVINS, DERRIERE SAINT ANDRÉ DES ARTZ, À PARIS.

Monsieur,

Je fus hier si pressé du depart de Mr Napolon par qui j'escrivis à Mr vostre frere et envoyay d'autres lettres que j'avois faictes pour vous et pour luy dez la semaine passée, que je n'eus pas moyen de respondre à vostre derniere. Mais voicy une commodité extraordinaire d'un courrier de Mr le Beauclerc, par lequel ce pacquet ira bien aussy viste et possible plus viste que l'autre. Je vous remercie donc trez humblement du soing que vous avez eu de la consultation des Sorbonistes. L'advis desquels n'est pas pour trouver de repugnance du costé des ecclesiastiques. La question est du costé des officiers royaulx, à cause que les synodes provinciaux sont relatifs au concile de Trente. Sur quoy je serois bien aise d'avoir vostre propre sentiment comme aussy sur la distinction des peines jusques auxquelles vous croyez que l'on peult souffrir aux ecclesiastiques de se porter en leurs comminations. Et quant à l'escripture de la consultation de cez docteurs, je pense que vostre relation nous pourrà bien suffire pour nostre regard. Mais c'est bien la verité que si on pressentoit en particulier ceux qu'on dict estre preposez aux communications des consultans et qu'on ne trouvast pas en eux de repugnance à ce qui est le plus essentiel, on pourroit par aprez essayer s'il s'en pourroit tirer quelque chose par escript en bonne forme, auquel cas je ne plaindrois pas quelque escu pour les salaires de ces messieurs qui y auroient estudié, si c'est l'usage, comme aux consultations de palais, affin qu'ils n'eussent regret d'y perdre leur peine. Nous nous trouverions un peu courts en ce que la province d'Arles n'a jamais tenu de concile provincial depuis le concile de Trente comme celles d'Aix et d'Ambrun, ce qui sembleroit esclurre Arles, Marseille

et Toullon, qui sont de trez bonnes villes. Mais on pourroit bien faire expedier des lettres du Roy pour faire convocquer un concile provincial de cette metropole là pour ce subject là tout exprez, et d'aultant qu'il y a Tarascon et quelques autres bourgs et villages qui dependent des dioceses d'Avignon, Cavaillon, Carpentras et Orange[1], voire possible de S[t] Pol de Trois Chasteaux[2], dont il me semble que dependent quelques lieux escartez des terres adjacentes de ce pays icy ou ressort de nostre parlement, il y fauldroit trouver quelque expediant afin que les publications des prosnes s'y fissent de l'authorité et mandement des supérieurs ecclesiastiques, et pour cet effect il fault que je m'enquiere de ce qui se serà faict dans la metropole d'Avignon, d'ou dependent Cavaillon et Carpentras. Que si ceux de Sorbonne trouvoient quelque moyen de souffrir la convocation d'un concile comme national de tout ce qui est du ressort de ce parlement de toutes cez metropoles d'Arles, d'Aix, Ambrun et Avignon, l'affaire seroit si solennelle, que ce seroit le vrai moyen de faire esperer une observance exacte de ce qui s'y resouldroit sur ce subject. Et en ce cas il y fauldroit des lettres patentes du roi pour le pouvoir convocquer comme on faisoit au temps de la primitive eglise, mesmes pour les conciles qui se debvoient tenir en Arles, VII provinciarum. Et en un besoing on pourroit traicter à Rome pour en avoir une permission limitée à ce subject ou bien de le faire soubs le bon plaisir du S. Siege. Cela merite d'y penser et deliberer meurement. Cet exemple seroit pour estre imité par tout le reste du royaulme.

Pour la consultation de Du Moulin je sçavois bien qu'elle estoit imprimée, mais n'esperant pas d'en trouver à vendre un exemplaire, j'aymois mieux en payer la coppie. C'est pourquoy puis que M[r] vostre frere

[1] Les trois diocèses de Cavaillon, Carpentras et Orange, représentés aujourd'hui par les trois arrondissements de ce nom (département de Vaucluse), font partie du diocèse d'Avignon.

[2] Cette ville du Dauphiné (département de la Drôme) était le siège d'un évêché suffragant d'Arles, lequel fut supprimé en 1790. Voir sur cet évêché, comme sur les trois évêchés mentionnés dans la note précédente, le tome I du *Gallia christiana*.

en a trouvé un, difficilement sera il plus cher que la transcription et tousjours serà au plus asseuré qu'il soit bien correct. Aussy serai-je d'advis que Mr vostre frere me l'acheptast s'il n'est si extraordinairement cher qu'il excedoit les fraicts d'une transcription.

Ce qui est cotté sur le dos du cahier Dictorum Clementis VIII est bien remarquable, je n'en avois jamais ouy parler et les procedures sur ce subject seroient bien curieuses à voir. Quant aux recueils du feu Sr Ranchin, je n'ay pas jamais creu que *les Jésuites*[1] y voulussent mettre de leur argent tant soit peu, mais ils trouvent assez de gents de leur ferule[2], auxquels ils en font faire les fraiz, en penitance ou œuvre compensatoire[3] de quelque forfanterie[4]. Je leur ay veu faire de cez coups là.

Je n'ay poinct oublié le Pline. Je pense vous avoir escript ce que j'y avois negocié de vive voix avec Mr le Con[seill]er Maran, neveu de feu Mr Catel, lequel doibt revenir au commancement d'octobre et m'en apporter toute resolution. Je vouldrois bien vous servir en meilleure occasion et Mr Rigault aussy, puis mesmes que Mr Saulmaise y a encores si bonne part, lequel je tiens pour tel que Mr Grottius le vous a descript[5], et plains infiniment son indisposition.

L'ouvrage qu'on l'a prié de faire contre l'Allemanni[6] ne pouvoit estre que trez excellent, parcequ'il sçait et a remarqué des choses en cette matiere totalement incogneües au reste des hommes plus doctes, car il a leu tout ce qu'il y a de meilleur et imprimé et ms. de touts les siecles voire a-t-il deschiffré des choses qu'aulcun autre que luy n'auroit jamais deschiffrées, tesmoings cez comtes de la maison des empe-

[1] Le mot est en chiffre.

[2] C'est-à-dire sous leur férule, sous leur autorité.

[3] Littré ne donne aucun exemple sous le mot *compensatoire*.

[4] Forfanterie est pris ici dans le sens de *crime*, comme dans cette phrase d'Agrippa d'Aubigné, citée par Littré : «tant d'autres forfanteries et méchancetés..... »

[5] On voit dans la lettre de Dupuy du 3 août 1627 (*Appendice*, n° XXVIII) que Grotius avait déclaré que Saumaise, comme érudit, était unique au monde.

[6] Sur Niccolo Alemanni, voir les lettres XXIX et XLVII, du 3 décembre 1626 et du 8 avril 1627.

reurs de Constantinople. Encouragez le à ce dessein si tost que la santé le luy permettra et surtout l'entretenez en cette humeur de n'y proceder qu'avec tout le respect et honnestes paroles qu'il pourra, afin que son livre aye le cours universel qu'il merite en despit de ceux qui ne le voudroient pas.

On a par hazard apporté icy de la foire de Beaucaire un livre de M. Ant. Marcellus, noble venitien de l'an 1627, 4°, imprimé en Allemagne, touchant ce patrimoine de l'eglise S^t Pierre et tous droicts seculiers, mais à ce peu que j'en ay veu en passant sur quelque chappitre, il s'en acquitte assez de léger[1] pour n'avoir penetré là ou il fault; si toutefois il vous estoit eschappé entre ce peu de livres qui vous sont venus de la foire et qu'en eussiez affaire, je le vous offre et le vous envoyeray par le premier à vostre premier mandement. Le mesme marchand avoit un grand volume in f° de ce Fl. L. Dexter, nouvellement imprimé à Lyon avec de gros commantaires d'un moyne de Cisteaux[2]. Je pensois d'abbord que ce fust quelque ouvrage d'importance, mais je trouvay que ce n'estoit qu'une moinerie[3] bien goffement[4] supposée pour donner credit à la traditive[5] du voyage de S^t Jacques en Espagne, avec laquelle ils ont par mesme moyen voulu authoriser toutes les autres plus apocryphes traditives de la derniere antiquité. Les Jésuistes qui les premiers avoient eu ce livre en leur pouvoir, ne l'eussent pas lasché sans le publier, s'ils ne l'eussent recogneu insoubstenable. Je ne pense pas qu'il ayt esté asseurement supposé en ce temps icy, mais

[1] Pour *assez légèrement.*

[2] *Chronicon omnimodæ historiæ, opera et studio Fr. Bivarii commentariis illustratum* (Lyon, Landry, 1627, in-fol.).

[3] Sous ce terme de mépris, Littré ne cite aucun écrivain antérieur à l'époque où Peiresc écrivait cette lettre.

[4] L'adverbe *goffement* n'est pas donné dans le *Dictionnaire* de Littré, où l'on trouve seulement l'adjectif *goffe*, «mal fait, grossier; terme familier et vieilli». On lit dans le *Dictionnaire* de Richelet : «Cet homme est goffe, pour dire lourdaud, mal bâti. On dit aussi *goffement*. Cela est *goffement* fait.» Même explication dans le *Dictionnaire* de Trévoux.

[5] Littré rappelle qu'on a dit *traditive* au sens de *tradition* (xvi^e siècle), et il cite une phrase tirée d'une traduction du *Prince* de Machiavel. On voit par la phrase de Peiresc que *traditive* s'employait encore dans le premier tiers du xvii^e siècle.

plustost depuis quelques centaines d'années du temps de la plus grosse simplicité[1].

Il m'est tombé en main cez jours passez un ms. de plus de 500 ans d'antique escriture, ou il y a une legende de St Jean l'Evangeliste la plus ridicule qui se pourroit jamais imaginer, car elle luy faict faire la pierre philosophale et convertir des houssines en or, et puis rechanger l'or en houssines et mille autres badineries encore plus niaises[2].

Mr Fabrot est aprez de faire imprimer une autre petite piece quasi de mesme matiere que celle que je vous ay envoyée[3], à sçavoir de combien d'enfants peult naturellement estre le part d'une femme, ou il a rencontré aussy de jolies observations[4]. Il attend que cela soit faict pour vous envoyer les deux ensemble, qui feront un volume un peu mieux proportionné[5]. Cependant je vous envoye encores une demy douzaine de la premiere.

[1] On regarde généralement la Chronique publiée pour la première fois par Calderon (Saragosse, 1619, in-4°) comme un ouvrage fabriqué par le jésuite Jérôme de Higuera. Voir la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, in-fol., col. 155-156), où l'on rappelle que le savant bibliographe Nicolas Antonio (*Bibliotheca hispana vetus*) a prouvé la supposition de la Chronique attribuée à Dexter et où l'on cite encore, à ce sujet, la Préface de l'*Histoire d'Espagne* par Ferreras et la réfutation par Pennotus de l'écrit dans lequel Tamayo de Vargas (Madrid, 1624, in-4°) avait cru devoir défendre l'authenticité de la Chronique.

[2] C'est une amplification de ce récit de la *Légende dorée*, traduite par Gustave Brunet, (Paris, Gosselin, 1843, première série, p. 51) : «Deux jeunes gens vendirent tout ce qu'ils possédaient, ils l'employèrent en aumônes et ils suivirent l'apôtre. Et ils virent un jour ceux qui avaient été leurs serviteurs couverts de riches habits, et ils n'avaient pour se vêtir qu'un méchant manteau; et ils commencèrent à être tristes; et comme ils étaient sur le rivage de la mer, saint Jean leur dit de ramasser quelques morceaux de bois [voilà les houssines] et quelques menus cailloux et il les changea en or et en pierres précieuses.»

[3] *De tempore humani partus.*

[4] *De numero puerperii.*

[5] Les deux ouvrages réunis parurent à Aix en 1627 (Niceron dit à tort en 1628) sous ce titre : *Caroli Annibalis Fabroti, antecessoris Aquisextiensis, exercitationes duæ de tempore humani partus et de numero puerperii.* Le petit volume in-8° est dédié au premier président du parlement de Provence, le baron d'Oppède. Voir l'analyse des deux *exercitations* dans la *Notice sur la vie de C.-A. Fabrot*, par Ch. Giraud (Aix, 1833, p. 49-52).

Cez jours passez la chambre des vacations fit arrest d'enjonction au greffier de Mr l'Evesque de Marseille d'exhiber ses registres et expedier extraict des ordonnances qu'il avoit faict publier en son synode d'aprez Pasques pour verifier certaines choses dont il y a de grandes plaintes. Il m'escrivit aussytost et je fis trouver bon à Messieurs de la Compagnie de superceder un peu l'execution de cet arrest, en attendant que je visse si à l'amiable nous le pourrons disposer à changer et à moderer quelques choses qui ne sont pas tollerables, dont j'attends encore sa responce. Il avoit promis d'envoyer icy son grand vicaire pour conferer de l'article des festes amiablement et a neantmoins negligé d'y satisfaire, quelques protestations que je luy en ay souvent faictes et reiterées, ce qui a donné subject à cet arrest; et luy ai mandé d'y satisfaire à present sans aultre delay, que s'il ne le faict, je ne pense pas pouvoir empescher qu'il ne reçoive un grand coup, et qu'on ne luy casse toutes ses ordonnances comme abusives, dont il auroit du desplaisir indubitablement et nous aultant et plus que luy.

Sur ce je finiray, demeurant à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce xi août 1627.

J'oubliois à vous dire que sur ce catalogue des hoirs de Rouviere, que vous me fittes recouvrer de Mr Deodati, ayant veu cotté le livre Roma[1] de Georgius Fabricius (dont le pareil de la bibliotheque de

[1] *Roma, sive liber utilissimus de veteris Romæ situ, regionibus, viis, templis et aliis ædificiis* (Bâle, 1550, in-8°; 1560, in-8°; 1587, in-8°). L'ouvrage a été réimprimé dans la *Roma illustrata Ant. Thysii* (Amsterdam, 1657) et dans le *Thesaurus Antiquitatum Romanarum* de Grævius (Utrecht, 1694). — La Bibl. Nat., sous la cote J. 2428 de la Réserve, possède un très bel exemplaire de la *Roma* de Georges Fabricius (Bâle, 1587), relié en maroquin rouge, sous le titre duquel est la signature de IAC AVG THVANI. Il nous est arrivé, après avoir appartenu à P.-D. Huet. C'est évidemment l'exemplaire que Peiresc a fait relier et dont il sera de nouveau question dans une des lettres qui vont suivre. (Communication de M. Léopold Delisle.)

Mr de Thou s'estoit autresfoys esgaré chez moy à Paris par un grand malheur) et ayant envoyé un memoire à Mr J. Godefroy de ceux que je desirois avoir desdicts Rouviere, je mis celuy là en teste tout le premier et le priay de me l'envoyer soubs l'adresse de Mr Jacquet avec ses lettres, sans attendre les aultres livres, ce qui m'a reuscy tant à propos qu'il s'y en est trouvé encores de bonne fortune un exemplaire lors de la reception de mon memoire, lequel Mr Godefroy m'a achepté et me l'a envoyé fort bien conditionné. J'ay un relieur parisien qui est aprez à le relier en marroquin de levant. Je luy feray laisser la place pour y poulser les armoiries de Mr de Thou, et du reste il veult que sa relieure puisse passer entre celles des aultres livres sinon aussy exacte[1] que celles du Gascon, pour le moings assez tollerable pour venir de ce chetif païs icy[2]. Je vous advoüe que ce m'a esté un contentement indicible, car j'avois escript trente lettres en divers endroicts pour recouvrer cette piece et avoir moyen de faire rayer sur vostre inventaire le defficit qui y estoit demeuré par ma faulte. Je ne le vous envoyeray que quand il serà achevé de relier que par voye commode et dans une boitte exprez (comme vous fistes de vostre nouveau testament) afin de le bien conserver par les chemins et qu'il ne fasse poinct de honte aux autres auprez desquelz vous luy redonnerez son ancienne place.

En pensant clorre ce pacquet on m'a apporté le vostre du 3 de ce moys. J'ay prins vostre lettre toute la premiere, sur laquelle je vous diray à la haste que je deplore bien la concurrance de tant de fleaux en un coup sur ce pauvre estat. Et pour la colonne Antonine je pense que le pauvre Mr Gevartius ne sçavoit pas que les desseins en fussent parvenus ez mains de Swertius[3], car il ne sçavoit pas mesmes que cela peult servir à sa vie de M[arc] Aurèle[4]. Ce fut moy qui luy

[1] *Exacte*, c'est-à-dire bien faite, *achevée*, le mot étant pris dans le sens propre d'*exactus*, poussé jusqu'au point désirable, de *ex*, hors, et *actus*, participe passé de *agere*, pousser.

[2] Ainsi donc, à cette époque, la collection de Peiresc se composait de livres reliés par le Gascon et de livres reliés par un ouvrier venu de Paris et qui habitait dans la maison même du grand bibliophile, *j'ai* voulant dire *j'ai ici, j'ai chez moi*.

[3] François Swertius, né à Anvers en 1567, mourut dans la même ville en 1629. Voir la liste de ses œuvres dans le *Moréri* de 1759.

[4] Le Marc-Aurèle de Jean-Gaspar Gevar-

donnay l'advis d'y songer et en escrivis à Rome, d'ou j'ay apprins que lesdicts desseins avoient esté emportez ez Païs Bas par Jo. à Wourem, soubs promesse de les y faire graver, dont j'advertis ledict Gevartius pour s'enquerir des successeurs dudict Wourem, qu'il me mande avoir apprins estre ledict Scriverius, mais à cause de la guerre contre les Hollandois qu'il n'osoit esperer d'en avoir la veüe. Sur quoy il vint de moy de vous faire cette priere pour l'amour du public qui y proffiteroit. Pour l'edition de Rome le caval[ier] del Pozzo qui s'en estoit autres foys vanté me mande que le courage luy en manque et qu'ils font ce qu'ils peuvent pour induire Mr le Legat d'en promovoir l'edition en faveur de la bataille contre les Sarmates, de sorte qu'il ne fault poinct que vous en imputiez aulcune affectation de circuit au pauvre Mr Gevartius. Je luy donneray pourtant l'advis que vous me donnez d'y employer de son chef le P. Scriverius. Pour les fragments de Procope j'en escrivis par le dernier ordinaire de Rome, et crois que nous trouverons quelque expediant pour en venir à bout, s'il plaict à Dieu.

Ce XIII aoust au soir 1627 [1].

---

## LXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### A PARIS.

Monsieur,

Je ne pensois pas vous pouvoir escrire de ce coup, mais puisque le courrier de Mr le Beauclerc n'est point encores venu querir ma despesche comme il m'avoit dict qu'il feroit dez le grand matin, j'ay esté bien aise de vous pouvoir donner le bonjour et vous dire que devant hier par le sr Napolon je respondis à vostre derniere despesche du

tius n'a jamais paru. Selon l'auteur de l'article *Gevartius* de la *Biographie universelle,* lequel est évidemment moins bien informé que Peiresc, le correspondant et l'ami de l'érudit belge, il ne s'agissait pas, dans les projets de Gevartius, d'une *Vie* de Marc-Aurèle, mais seulement d'un *Commentaire* sur les *Réflexions* de cet empereur.

[1] Vol. 716, fol. 157.

27^me soubs une enveloppe à M^r de la Villeauxclers et vous envoyay par mesme moyen le livre du Foscarini que M^r Deodati vous avoit demandé, ensemble une coppie que j'en avois faict faire pour M^r Rubens pour s'en servir s'il croid que cela luy puisse suffire pour son edition [1].

Je suis marry que vous ayez estéz privez des lettres de M^r de Thou que vous attendiez par l'ordinaire du moys de juillet. J'ay esté plus heureux que vous, car j'en ay une de luy du 23 juillet par nostre dernier ordinaire d'Avignon, laquelle est la plus obligeante du monde. Mais j'ay esté fasché à l'extremité d'apprendre par des lettres de quelques amys que j'ay à Rome ce que luy ne me disoit pas, sçavoir est qu'il s'est resolu de faire un voyage en Levant, dont je ne doubte nullement que vous aultres messieurs ne soyez aussy affligez que moy. Pour aller voir la Sicile et Malte, je l'eusse fort patiemment souffert, mais en Levant il y a tant de mauvais air, de maladie et de barbarie des peuples, que mes apprehensions sont sans remede pour son regard, estant de si peu de forces comme je pense qu'il soit encores à comparaison de son courage, et le mal est qu'on me mande qu'il s'en estoit desja ouvert à M^r l'Ambassadeur [2], ce qui me faict craindre qu'il n'en veuille pas desmordre, et qu'il n'attendoit que des lettres de M^r de Breves qu'il avoit envoyé querir en cour. Je me dispenseray de luy en escrire mon sentiment par le prochain ordinaire à tout hazard, si mes lettres le trouvent encores là. On m'escript encores que ma coppie des Relations du Card[in]al Bentivoglio s'en alloit achevée dans peu de jours et que le coppiste en avoit desja touché quattre pistoles. Il y en a d'autres que celles dont j'avois ouy parler, dont je ne seray pas marry et m'en faict on le desnombrement en cette sorte : una delle Provintie unite di Olanda, quelle di Fiandra, di Hugonotti et di Dannimarca, quella della Tregua, quella della fuga del Prencipe de Condé, quella del movimento d'arme per Cleves, et le meilleur mot est que M^r le Card[in]al

[1] C'est-à-dire pour l'édition de divers opuscules relatifs à Galilée projetée par Élie Diodati.

[2] François Savary, comte de Brèves, ambassadeur à Constantinople de 1591 à 1605. Voir, à l'*Appendice*, la lettre n° VI de Dupuy, du 10 décembre 1626.

a dit à celuy qui y faict travailler pour moy qu'aprez qu'elles seront achevées de copier il se veult donner la peine de les revoir luy mesmes pour l'amour de moy. On m'a faict transcrire d'autre part une relation et discours des affaires de la Valteline faict par le sieur Pamphilo Persico, que je seray bien aise de voir et que possible vous verrez bien volontiers.

Il y a à Rome un S[r] Louys d'Aubery, scripteur des bulles appostoliques, frere d'un advocat au conseil[1] et qui est fort de mes amys[2] depuis la connoisçance que nous fismes au passage du legat[3]. Il me mande qu'il a à Paris entre les mains de son frere quelques volumes MSS. dont il m'offre avec grande instance la communication, et prie de faire que quelque de mes amys dans Paris se donne la peine de les voir afin de me faire part de tout ce qu'il jugera à estre de mon goust. Si vous voulez prendre cette courvée comme tant d'autres, je luy escriray qu'il donne charge à M[r] son frere de les vous remettre en main. Il y a ce dit-il quattre volumes, l'un est des plus beaux conclaves redigé par escript depuis 100 ans en ça, l'autre des plus belles relations particulieres de Venize et le troisiesme est un sommaire de la vie d'Alexandro Borgia qu'il estime bien curieux et que M[r] d'Aubray m'a dict avoir veu dans Rome, et le dernier des lettres de M[r] d'Ossat tiré sur les propres originaulx fort fidelement.

Vous verrez la gazette qui est venüe tant de Rome que de Genes, encores que possible en aurez vous apprins le contenu avant la reception de cette despesche. J'escripts à M[r] Rigault touchant la copie du catalogue de la Bibliotheque du Roy, que s'il y faisoit de la difficulté, en un besoing je luy en ferois donner un commandement par lettre de cachet du Roy, soit de la part de M[r] de Lomenie ou de M[r] le Beauclerc.

[1] On conserve, dans le 1[er] volume des minutes de Peiresc (Bibliothèque d'Inguimbert), fol. 457 et suiv., plusieurs lettres écrites «à M[r] d'Aubery, à Rome», à partir du 3 octobre 1625. Une de ces lettres (fol. 460 v°) porte cette adresse : «Mons[r] d'Aubry scripteur des bulles de la legation de Monseigneur le cardinal Barberin.»

[2] Parmi les lettres écrites à Louis d'Aubery, à Rome, on voit deux lettres adressées (fol. 460) «à M[r] d'Aubry, advocat à Paris».

[3] Le passage à Aix du cardinal Barberin, légat de son oncle le pape Urbain VIII (27 octobre 1625).

Je n'ay poinct eu de lettre de Mr le Card[in]al Barberin par cet ordinaire ni de Mr Soarez qui s'estoit chargé dell' Assise di Gierusaleme, lequel estoit malade lors du precedant ordinaire et aurà depuis eu des nouvelles de la mort de son pere en Avignon[1], m'imaginant que tout cela aura retardé l'expedition de ma coppie. Mr Aleandro m'escript, mais il ne dict rien de cela.

Entre les livres que j'avois apportez de Paris, il y avoit un Opus chronologicum d'Ubbo Emmius Frisius, f°, Groningue 1619 et 1620 d'Elzevir[2], et y voulant cez jours cy verifier quelque epoche je me suis apperceu d'une chose qui me faict craindre qu'il ne soit imperfect et vous supplie de regarder pour l'amour de moy vostre exemplaire (ne doubtant pas que vous ne l'ayiez) pour m'esclaircir s'il se trouve rien de plus que ce que j'ay, car je ferois tout ce qui me seroit possible pour le recouvrer, estimant le travail de cet autheur aultant et plus que guieres d'autres de cette matiere. J'ay aussy de luy ce qu'il a faict Rerum Frisicarum[3] et vouldrois bien sçavoir s'il a rien faict oultre cez volumes là. Comme aussy je vous supplie de m'envoyer un memoire de ce qui se trouve imprimé de Nicolas Mullerus que j'estime encores davantage. On me dict qu'il a faict une edition entiere de Copernicus avec ses commentaires de luy que je serois bien aise d'avoir, si vous en trouvez là. Et sur ce je finiray mes importunitez pour ce coup, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce xiii aoust 1627.

Depuis avoir escript avant que le courrier vint prendre la despeche

[1] Joseph Suarès. Voir, sur la famille Suarès, le *Dictionnaire historique... de Vaucluse*, par le Dr Barjavel (t. II, p. 425).

[2] *Opus chronologicum novum, pluribus partibus constans; elaboratum et concinnatum ab Ubbone Emmio*, etc. (Groningue, 1619, in-fol.).

[3] *Rerum Frisicarum historia, autore Ubbone Emmio, Frisio; distincta in Decades sex...* Leyde, Louis Elzevier, 1616, 2 tomes en 1 vol. in-fol.

que je tenois preste à clorre, j'ay receu la vostre du 3 de ce moys et par consequent les epistres de Scaliger et edictz bien conditionnez, dont je vous ay bien de l'obligation. J'ay prestement jecté les yeux sur vos lettres et vous remercie pour Mr Aleandro du bon accueil que vous avez faict au Sr Amalthei, son parent, dont je luy donneray advis comme aussy du soin que vous avez eu de remettre le Candidus ez mains de Mr Rigault de qui je plaindray la peine et me serois bien contenté qu'un autre l'eusse prinse en payant pour l'en soulager. J'ay prins grand plaisir d'apprendre ce qu'il vous plaict me particularizer [1] desdictes epistres de Scaliger et autres pieces, et ay veu avec grand goust la carthe du canal. Je croyois d'y trouver le reste du chemin pour la continuation d'iceluy jusques à l'Escault. Cela viendrà en son temps. La negociation de Mr de Bassompierre est bien de mon plus hault goust. Vous m'obligerez de prendre le Mercure françois à 28 ll. ou a tel autre meilleur mesnage que vous pourrez, puisqu'il m'en fault un, comme aussy et encores plus ardement desire je le Mercurius Gallobelgicus complet; mais il fault s'enquerir si le deffault des figures des sept premiers volumes vient d'une imperfection de l'exemplaire ou bien que l'autheur ne se fust pas encore advisé d'y en mettre comme il a faict depuis, car autrement il seroit impossible d'avoir jamais le supplement de telle imperfection, et sur tout ne vous mettez plus en peine d'attendre de mes advis sur les prix de livres, car je m'en repose de fort bon coeur sur vostre exactezza. Je crains bien que si la balle ne vient tost la seurté des chemins ne se gaste. Je viens d'apprendre que Mr Tavernier m'a envoyé un gros roulleau par la coche [2]. J'eusse bien voulu qu'il le vous eust communiqué à l'advance et vous en eust au moins baillé le roolle du contenu. J'envoye à Mr du Puy vostre frere

[1] Le mot *particulariser,* que l'on prendrait à première vue pour un néologisme, est non seulement fréquemment employé au XVIIe siècle (Bossuet, la Fontaine, Pascal, Scarron, etc.), mais encore au XVIe (Amyot, Vincent Carloix, Montaigne, Ambroise Paré). On le retrouve jusque dans le XVe siècle (Juvénal des Ursins sur Charles VI).

[2] *Coche* était autrefois masculin et féminin; A. Paré et Ronsard le font féminin comme Peiresc.

un petit Encomium oculorum que je viens de recevoir de Padoue de la part de Mr Pignoria[1] avec un sonnent (?) pour Venize du Sr Sandelli qui est trez honneste homme, afin que vous voyiez que ces messieurs ne s'endorment pas encores tout à faict, et trouvant ce courrier de bonne volonté de porter le pacquet, bien qu'un peu gros, je me suis resolu d'y mettre le livret de M. Ant. Marcellus[2] et les deux du P. Scribanius[3] puis que vous ne me disiez poinct d'en avoir veu de semblables, vous asseurant que je serois bien glorieux si ce païs nous avoit donné moyen de vous fournir une foys en nostre vie quelque chose de vostre goust que vous n'eussiez pas d'ailleurs.

Un libraire de Lyon, qui avoit esté à la foire de Beaucaire, m'a vendu quelques livres, entre lesquels est le Veridicus Belgicus[4] et l'Apocalypsis Batavica[5] de Scribanius 8° latin 1626. De jure saeculari Rom. Pontificum M. Ant. Marcelli Veneti 4°, Francfort 1627 avec la version latine du franc et libre discours contre Santarel. De justo imperio Lusitanorum asiatico Fr. Seraphini de Freitas, Vallisoleti 1625, 4°[6]. Minas y Metalles de Espagna d'Alonzo Carillo. En Cordova 1624, 4°[7]. Elogia Cardinalium sanctitate, doctrina et armis illustrium Ant. Sanderi, Lovanii 1626, 4°[8]. Theatrum Principum Sanctorum etc. auctore Constantino

[1] Je suppose que c'était un extrait ou, comme nous disons aujourd'hui, un tirage à part du Recueil publié par Lorenzo Pignoria sous ce titre : *Miscella elogiorum*, etc. (Padoue, 1626, in-4°).

[2] Voir dans le paragraphe suivant l'indication du titre de ce livret du Vénitien Marco-Antonio Marcello.

[3] Charles Scribani, né à Bruxelles en 1561, entra dans la compagnie de Jésus en 1582, fut tour à tour professeur, recteur, provincial et mourut à Anvers en 1629.

[4] *Veridicus Belgicus, sive civilium apud Belgas bellorum initia, progressus, finis optatus*, etc., Anvers, 1626, in-8°.

[5] L'*Apocalypsis* est imprimée à la suite du *Veridicus Belgicus* avec cette indication : *auctior*. Déjà les deux ouvrages avaient paru ensemble (Anvers, 1624), et dans cette édition-là l'*Apocalypsis* était présentée comme *aucta et recensita*.

[6] Cet ouvrage n'est indiqué ni dans la *Bibliographie universelle* (Paris, Boret, 1857), ni dans la *Nouvelle biographie générale*, ouvrages auxquels a tant collaboré un homme très versé dans la connaissance des choses portugaises, M. Ferd. Denis.

[7] L'ouvrage de Carillo n'est pas assez littéraire pour avoir mérité d'être mentionné dans l'*Histoire de la littérature espagnole* de Tickner.

[8] Antoine Sanderus, né à Anvers en

Peregrino, Bruxellis 1627, 4°[1], et plusieurs autres; mais je me suis estonné du nom de l'autheur de ce dernier, attendu que ce sont touts les mesmes roys saincts dont Bellarmin a donné les vies que j'avois, imprimées à Rome in 8°, mais je l'ay laissé esgarer en quelque coing de mon estude, dont j'ay esté marry, parceque j'eusse volontiers conferé l'un à l'autre voir s'il n'y a rien à dire. Ayant dict à Mr Fabrot l'edition qu'on faisoit des Epistres de Casaubon et luy ayant demandé s'il n'en avoit pas, il m'en a apporté une couple qui seront cy joinctes[2].

Vous verrez en un feuillet à part ce peu de nouvelles que nous avons, dont je vous supplie de faire part à Mr de Lomenie, et aprez les vouloir, s'il vous plaict, joindre à la lettre que j'escripts à Mr d'Andrault à Bordeaux[3], soubs une enveloppe, et la faire mettre à la poste pour Bordeaux. Je vous auray de l'obligation de cette faveur.

Ce 14 aoust 1627[4].

1586, chanoine d'Ypres, théologal de Thérouanne, mourut en 1664. Voir la longue liste de ses ouvrages dans le *Dictionnaire de Moréri*, où l'on donne à ses *Éloges des cardinaux* la date de 1625.

[1] Constantinus Peregrinus est le pseudonyme de Junius ou Baudouin de Jonghe. Cet écrivain naquit en Hollande, à Dordrecht; c'était le fils de Corneille de Jonghe, seigneur de Baardwyck; il fit ses études à Louvain; devint élève, et, plus tard, ami de Juste Lipse, qui correspondit avec lui. Il prit en 1601 l'habit de Récollet et mourut à Bruxelles le 12 avril 1634. Son *Theatrum Principum Sanctorum* reparut à Bruxelles en 1629.

[2] Dans la bibliographie qui suit l'article *Casaubon* (*La France protestante*, 2e édition, t. III, col. 816-822), on ne signale aucun recueil de lettres du grand humaniste antérieur à celui de la Haye (1637, in-4°).

[3] Ce conseiller au parlement de Bordeaux a été un des amis de Peiresc. Voir dans le registre III des minutes à Carpentras (fol. 127-133) 21 lettres de Peiresc à M. *Dandrault*, et une lettre de Valavez au même magistrat, cette dernière du 17 octobre 1627. Les lettres de Peiresc sont comprises entre le 26 août 1627 et le 17 janvier 1637. On trouvera divers détails sur d'Andrault dans le fascicule I des *Correspondants de Peiresc*, consacré à Dubernard qui fut le secrétaire du conseiller au parlement de Bordeaux.

[4] Vol. 716, fol. 162.

## LXVIII

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT À LA COUR,

DERRIERE SAINT ANDRÉ DES ARTZ, RÜE DES POITEVINS.

Monsieur,

Les habitudes que Mr l'escuyer Gaillard a avec Mr Priandy (qu'il sçait estre de voz amys comme moy de voz serviteurs) luy a faict desirer une mienne lettre avec laquelle il faisoit estat de s'aller presenter à vous et je pensois proffiter de cette bonne commodité pour y joindre le livre de Georgius Fabricius que je vous avois promis par mes dernieres, mais je l'ay rettenu en attendant commodité plus opportune, ayant sceu qu'il craignoit de trouver en son chemin quelque ordre de Mgr le Duc de Guise[1] pour suyvre le chemin droict de la Bretagne, sans approcher de Paris de plus près que d'Orleans, à celle fin qu'il ne fust en peine de trouver à Orleans des commoditez asseurées pour le vous faire tenir de là, et me suis contenté de hazarder seulement cette lettre, de laquelle je ne seray pas en peine si elle se perdoit en passant par diverses mains, comme je serois du livre s'il s'esgaroit. Vous cognoistrez un jeune gentilhomme fort curieux et fort amateur des gentz de vertu, avec lesquelles qualitez il ne peut manquer d'acquerir de trez bonnes parties pour se rendre un jour bien recommandable et faire honneur au païs d'ou il est sorty[2]. J'estois si obligé à feu Mr le Receveur general des Decimes son pere[3] et le suis encore si fort à

[1] Charles de Lorraine, gouverneur de Provence, déjà mentionné plusieurs fois.

[2] Gilles de Gaillard, seigneur de la Mottelassan, devint chevalier de l'ordre de Saint-Michel et se maria, le 7 mai 1639, avec Catherine de Colla, fille du seigneur de la Magdeleine, président du sénat d'Orange.

[3] Jean de Gaillard avait été pourvu, en 1587, d'un office de contrôleur général des guerres en Provence. Il épousa (28 janvier 1588) Louise d'Arbaud, fille d'Honoré d'Arbaud, seigneur de Bargemont. Il fit son testament en 1624.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Mr le Conseiller Gaillard son frere[1] et à luy mesmes que je vouldrois bien avoir moyen de le servir en quelque digne occasion, et vous seray infiniment redevable des faveurs qu'il pourrà recevoir chez vous. Surquoy, aprez vous avoir accusé la reception des trois petits volumes de la Grece de Ubbo Emmius fort bien conditionnez, je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 22 aoust au soir 1627[2].

---

## LXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Depuis mes dernieres qui partirent d'icy le 14 au soir par un courrier de Mr le Beauclerc, qui vous portà quelques livrets de la foire de Francfort venus par grande merveille à la foire de Beaucaire et de là en cette ville, nous avons receu voz deux despesches du 6 et 10me et par consequent les trois volumes d'Ubbo Emmius, la Resp[ublica] Romana et la Polonica d'Elzevir[3], le Metius[4] et le Gerard[5] avec tout le

[1] Joseph de Gaillard avait été reçu conseiller à la Cour des comptes en 1622; il devint conseiller au parlement en 1631. Voir sur la famille de Gaillard-Lonjumeau, outre le *Nobiliaire de Provence* (t. I, 1757), les divers ouvrages énumérés à la fin de l'article qui lui est consacré dans le *Moréri* de 1759 (t. V, seconde partie, p. 14-16).

[2] Vol. 716, fol. 164.

[3] Tous ces livres ont été mentionnés dans les lettres précédentes.

[4] Adrien Metius fut un habile géomètre hollandais: il naquit à Alcmaer en décembre 1571 et mourut à Franeker en septembre 1635. L'ouvrage envoyé à Peiresc devait être celui-ci : *Adriani Metii Alcmariani Arithmeticæ libri duo et Geometriæ lib. IV* (Leyde, Elzevier, 1626, in-4°). C'était une seconde édition, augmentée, d'un ouvrage qui avait d'abord paru en 1611 (Franeker, Elzevier, in-4°).

[5] *Iohannis Gerhardi Meditationes sacræ. Editio postrema, prioribus emendatior* (Leyde, Elzevier, 1627, in-24). Voir ce que dit M. Alph. Willems (p. 73, n° 275) de ce petit livre de piété et de son succès qui s'est

reste qui y estoit joinct, le tout trez bien conditionné, dont noz obligations sont tousjours de tant plus grandes en vostre endroit, vostre courtoisie et le soing que vous daignez prendre de tout ce qui nous touche surpassant toute sorte d'exemple et d'imagination. Sur tout je n'ay peu m'empescher de rougir à bon 'essiant quand j'ay veu tant de punctualité et toutz cez roolles de libvres escripts de vostre main, sur lesquels vous avez faict endosser les quittances des libraires avec aultant de formalitez que si c'eussent esté des deniers royaulx ou pupillaires, dont les comptes deubssent estre bien solennellement rendus. En quoy j'ay certainement à me loüer beaucoup de vostre peine et de vostre immense bonté; mais si je pensois estre cause que vous en prinsiez aultant aux autres occurrances, je vous jure ingenument que je n'oserois plus vous en prier et aymerois mieux m'abstenir de l'acquisition de touts cez beaux assortiments de livres que de vous donner de telles importunitez. Quand vous n'eussiez mis qu'en un seul article ce que vous aviez accordé à l'un desdicts libraires et à un autre ce que vous aviez accordé à l'aultre, cela estoit plus que suffisant. Et puis que vous m'aviez desja envoyé leurs factures taxées, c'estoit toute la plus grande exactezze qui s'y pouvoit souhaitter sans reiterer cette peine, et puis de vostre main nonobstant que le temps vous soit si cher. Choyez vous pour l'honneur de Dieu un peu plus que vous ne faictes, si vous voulez que vos amys et serviteurs puissent demeurer dans leur liberté, autrement vous la leur osterez. Depuis nostre susdicte derniere despesche partie, il est arrivé d'autres marchandises de la foire, tant de livres de taille doulce que simples libraires, qui ont touché encor un peu de nostre argent, entr' autres un certain recogneu par le soubriquet de Barbe d'Apostre qui m'a vendu une sphere toute montée sellon les suppositions de Copernicus, dont on ne s'estoit pas desjuné[1] en ce païs icy, et un autre chetif libraire se trouva saisy fort opportunement d'un autre exemplaire

prolongé jusqu'à nos jours, comme le prouvent deux réimpressions allemandes de 1863 et de 1864.

[1] C'est-à-dire dont on ne s'était pas accommodé. Le pittoresque emploi du mot *déjeuner* dans ce sens était-il déjà connu? Je n'en trouve pas d'autre exemple.

tant du M. Ant. Marcellus que du Veridicus Belgicus pour me r'emplacer ceulx que je vous avois envoyez, et de plus nous fournit une nouvelle quadrature du cercle[1], dont l'autheur a voulu supprimer son nom pour estre aux escouttes[2] en attendant s'il ne s'y trouverà rien à redire, mais c'est Fr. Froben qui a faict l'edition in 4°[3]. Je l'ay baillé à examiner à Mr le Prieur de la Valette, qui est l'un des meilleurs mathematiciens et des plus severes censeurs possible de ce royaulme[4]. Si j'en eusse pu avoir d'autres exemplaires, je vous eusse prié d'en metre un entre les mains de Mr Alleaume[5], mais il m'a promis de m'en envoyer de Lyon. S'il tient promesse ou si Vincent de Lyon, qui a envoyé icy deux balles de livres pour les suyvre de prez se trouve en avoir apporté, je m'acquitteray de ce debvoir là comme il fault. Nostre ville n'avoit jamais esté si honnorée ni ennoblie de commerce de livres qu'à cette rencontre et dict on qu'il se trouve à Beaucaire plus de 14 ou 15 bons libraires, de ce qu'il n'y en souloit pas avoir deux ou trois, et par ce qu'ils n'y vendirent rien, ils se disperserent touts par les bonnes villes de cez quartiers de

[1] *Cyclometria* (Hambourg, 1627, in-4°).

[2] Saint-Simon, qui se sert si volontiers des savoureuses formes du vieux langage, nous a montré «Harlay aux écoutes tremblant à chaque ordinaire de Bretagne».

[3] Ce Froben, libraire à Hambourg, était né en 1566 et il mourut en 1645. C'était un descendant du célèbre imprimeur du xv<sup></sup>e siècle.

[4] Nous avons déjà rencontré le nom de Joseph Gaultier, prieur de la Valette, dans la lettre du 16 mai 1627, n° LI.

[5] Jacques Alleaume, mathématicien, qui mourut l'année suivante et dont Peiresc déplora vivement le décès, au rapport de Gassendi (livre IV, p. 321). Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. IV, p. 204) lui attribue un joli mot: Un jour, dit le chroniqueur, parlant du baron de Chaban, «il s'avisa de faire des propositions au conseil, car il se mesloit de bien des choses, pour je ne sçay quelles fortifications qu'on pouvoit faire à bien meilleur marché qu'on ne les faisoit. Aleaume, bon mathématicien qui y estoit employé, dit : *Messieurs, nous ne sommes pas au temps d'Amphion, où les murailles se bastissoient au son du violon.* Tout le monde se mit à rire et Chaban fut contraint de se retirer.» Ce qui rendait le mot d'Aleaume particulièrement piquant, c'est qu'on accusait le baron de Chaban d'avoir été d'abord «violon ou joueur de luth». P. Paris (p. 217) donne cette note sur Alleaume : «auteur de *Tables de longitudes*, est cité comme *grand mathématicien françois*, dans le *Traité de la navigation et des voyages de descouvertes et de conquestes modernes* (Paris, Heuqueville, 1629, in-8°). Bergeron est l'auteur de cette compilation.»

deça, les uns du costé du Languedoc et les autres de celuy de Provence. Je vouldrois bien qu'ils continuassent de tenir annuellement cette routte, mais j'ay peur qu'ils n'ont guieres faict d'argent pour s'affriander à semblables voyages. Avant que me tirer du discours de cez libraires, il fault que je me plaigne encor à vous de la torture que vous vous estes donnée de cotter par le menu jusques à ce que vous avez baillé aux colleporteurs, qui est chose bien indigne de telle peine et à laquelle je ne me sçaurois jamais assujettir, c'est pourquoy je ressents par moy mesmes combien cela vous a cousté de temps et d'importunité, oultre que vous en oublierez, je m'asseure, la moitié, estant quasi impossible de s'assubjestir à escrire sur le champ touts cez petits articles. Je vouldrois vous supplier pour l'advenir, si vous voulez me laisser en ma liberté, qu'il vous pleut pour les gros libraires les laisser faire leurs roolles et y mettre au bas la somme à quoy vous les aurez moderez, sans autre formalité de recepissé, et pour les autres livres que vous prendrez en destail çà et là, ensemble pour les colleporteurs, il fault tenir un peu de mon argent dans un sachet à part et en prendre dedans à mesure que les marchands vous apporteront leurs livres, et quand il n'y aura plus d'argent dans le sac vous en envoyerez prendre sur voz billets pour esviter toute cette ceremonie et esviter la perte inutile de tant de temps et une peine et sollicitude si mal employée. Je pensois vous soulager en voulant laisser la peine aux marchands libraires d'aller prendre eux mesmes leur argent chez le banquier sur voz billets, et à ce que je puis voir celà vous a porté à toutes cez formalitez de leurs recepissés et endossements qui me font tant de honte et lesquels je vous prie de vouloir retrancher tout à faict à l'advenir. On nous avoit parlé icy d'une responce des medecins contre l'apologie de Mad^e^ Bourcier[1], qui seroit tousjours bonne à garder; et si vous

[1] Louise Bourgeois, sage-femme de Marie de Médicis, avait publié : *Apologie de Louise Bourgeois, dite Bourcier, sage-femme de la reine-mère du roi, et de feu Madame, contre le Rapport des médecins* (Paris, 1627, in-8°). La réponse dont parle Peiresc est intitulée : *Remontrance à M^me^ Bourcier, touchant son Apologie contre le Rapport que les médecins ont fait de ce qui a causé la mort déplorable de Madame* (par Charles

recevez cette lettre auparavant le partement de mes livres, je vous supplie de voir si vous y pourriez adjouster le Copernicus in 4° commenté par Nic. Mullerius d'Amsterdam chez Guill. Janzon 1617 ou autre plus recente edition dont je n'avois pas ouy parler que depuis peu, sans pourtant vous en mettre autrement en peine que de le prendre si vous le rencontrez en chemin faisant, comme aussy un certain livret in 4° des magnificences faictes en Lorraine depuis peu et dediées à la duchesse de Chevreuse par un Callot qui y a faict de bien belles figures[1]. J'en ay veu icy un que j'eusse prins s'il n'eust esté imperfect[2]. Mr Tavernier en trouverà possible plus tost que d'autres à cause des figures. L'edition est de l'an 1627. Mr Godefroy m'a faict mon traicté pour quelques livres que j'avois choisis sur l'inventaire des hoirs de Rouviere de Mr Deodati, il s'en est trouvé 5 ou 6 pieces des plus curieuses desjà vendües, mais il y a pourtant des livres que j'avois autres foys bien recherchez en vain et qui m'assortiront fort à mon gré. Je luy escriray de chercher les deux petits volumes de Mercur[ius] Gallobelgicus de l'année 1626, estimant qu'il sera chez lesdicts Rouviere, puisque leur inventaire est de la mesme année 1626, ou chez les autres libraires, afin d'assortir ceux que vous m'avez acheptez de Drouard et de Cramoisy. Ayant escript jusques icy j'ay voulu recevoir l'inventaire desdits Rouviere et y ay trouvé le susdict Copernicus in 4° que j'estime ne pouvoir estre que celuy de Mullerus,

Guillemeau), Paris, 1627, in-8°. On a une *Esquisse historique sur Louise Bourgeois*, par feu le docteur Achille Chereau (1852, in-8°).

[1] L'admirable graveur Jacques Callot avait alors trente-cinq ans. On sait qu'il naquit à Nancy en 1592 et qu'il mourut en cette ville le 23 mars 1635. Voir sur lui l'ouvrage classique de M. Édouard Meaume (*Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, 1860, 2 vol. in-8°), très bien résumé, quant à la description de l'œuvre de l'illustre artiste, dans le *Manuel du libraire* (t. I, col. 1483-1495). Le livret mentionné par Peiresc est intitulé : *Combat à la barrière, fait en cour de Lorraine le 14 février, en l'année présente 1627, représenté par les discours et poésie du sieur Henry Humbert. Enrichi des figures du sieur Jacques Callot...* (Nancy, S. Philippe, 1627, in-4°).

[2] Peiresc se sert ici d'une forme du XVIe siècle, venue directement du latin *imperfectum*. De l'*imperfect* du grammairien Meigret (1550), cité par Littré, il faudra désormais rapprocher l'*imperfect* de Peiresc (1627).

car les deux precedantes editions estoient in f°, de sorte que pour vous descharger de cette recherche j'escriray audict Sr Godefroy de prendre celuy là avec les autres qu'il me doibt envoyer. L'ouvrage de cet Ubbo Emmius pour la Grece ne m'a pas reuscy selon l'expectative[1] du tiltre, aussy le promoteur de l'edition en a voulu prevenir le jugement en adjoustant la mention du vieil age de l'autheur. Je l'estime pourtant tousjours bien bonne et digne d'une librairie et encores meilleure pour gents qui commancent. Vous me ferez faveur de m'envoyer par la poste l'autre exemplaire de l'Aristarchus Sacer pour r'emplacer celuy dont je me suis desfait, et le Sulpicius à vostre commodité. Il faut clorre cette lettre sans y mettre autre chose meshuy[2] que des livres, vous priant de m'achepter ce conseil de Molinée[3] sur le Concile, s'il est possible, et de me l'envoyer par mesme voye. Mais surtout il ne fault pas obmettre de vous crier mercy de tant d'importunitez que vous recevez pour ce regard, les unes sur les autres, puisque vous vous plaisez tant à obliger vos serviteurs et entr'autres celuy qui serà eternellement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 22 aoust au soir 1627[4].

[1] Sous le mot *expectative*, Littré n'a cité qu'une phrase des *Mémoires* de Saint-Simon et une d'un *Rapport* de Cambon à la Convention nationale.

[2] Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* ont ainsi fait l'oraison funèbre de ce synonyme de *désormais*, *tantôt* : «Ce mot, quelque doux et agréable qu'il soit à l'oreille, a pourtant été banni de la langue. On ne le dit plus.»

[3] C'est-à-dire de Du Moulin, *Molineus*.

[4] Vol. 716, fol. 166.

LXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

En responce de voz lettres du 6 et du 10^me^ (car je respondis comme je peus à celle du 3^me^ par les nostres du 14^me^) je vous doibs mes tres humbles remerciments de l'advis de l'arrivée de M^r^ d'Aubray en bonne santé. Je souhaicterois bien volontiers comme vous que M^r^ de Thou fust en mesme estat de son voyage, non pas tant pour l'apprehension des chaleurs de Rome, qu'il a ja acoustumées, comme pour la crainte du voyage qu'il medite en Levant, dont j'avois un extreme regret, comme je vous disois dernierement. Si les arrests ou deliberations du parlement contre cez commissaires des saisies et pour cez 40 procureurs ou autres contre cez nouveaux edicts se peuvent avoir, ils seront trez bons à garder, comme seroient aussy les lettres patentes de Commençaulx en faveur des Peres de l'Oratoire ou au moings faudroit il sçavoir en quels termes ils fondoient leur qualité pour pouvoir pretendre les privileges de Commençaulx. L'acte du serment de M^r^ de Crequi comme duc et pair[1] seroit bien de ma curiosité, non pas tant pour la nature de la matiere que pour la persone de ce seigneur. Il fauldrà voir aussy quelque jour la restriction des lettres des grands jours. La relation de Sainctes est conceüe en termes bien propres pour faire croire qu'elle soit veritable. Celle de Poitiers a quelque chose de moins vraysemblable, mais si l'ambassade de Bukingam est vraye, je la trouve bien notable et crois qu'elle merite d'estre verifiée en quelque façon si faire se peult. Celle d'Angleterre est du tout incroyable en beaucoup de chefs, mais encores est elle bonne à avoir pour voir de quoy ils se repaissent et jusques ou va leur vanité. On avoit dict icy (mais sans fondement ne preuve recevable) qu'un gentilhomme d'Angleterre en-

[1] C'est en 1626 que Charles de Créquy fut nommé duc de Lesdiguières et pair de France.

voyé de la part de ce Roy pour des compliments sur le decez de feu Madame avoit dict à la Royne mere sur les reproches des actes d'hostilité bien mal compatibles avec des compliments de parent et d'amy, que le Roy son maistre ne sçavoit rien de cette entreprise, que ce n'estoit que du fait de Bukingam auquel il n'avoit peu dissuader ce voyage. Il est bien malaisé que cela se soit ainsin passé[1]. Si on peult voir le pouvoir de Mr le Prince en Languedoc, Provence et Daulphiné, nous le verrons bien volontiers, et celuy mesmes de Mr de Guise pour l'armée navale, car les prefaces seront especes de manifestes notables pour le temps, principalement sur le style qu'on met à cette heure cez pieces, dont j'ay bien admiré celuy des lettres du roy contre Soubise, en attendant l'imprimé de la declaration sur ce subject[2], et les procedures contre la Milletierre[3] seroient encores plus curieuses en leur temps, c'est pourquoy il serà bon d'y songer de bonne heure pour ne les laisser eschapper si elles tombent entre les mains de gents de bonne disposition. Mais je crois que ce seroient bien des meilleures pieces du temps pour la rareté que les commissions et instructions de cez messieurs les prelats qui sont à Olleron, au Havre, en Poitou et en Bretagne[4]. Si la generalité de l'armée navale n'eust rompu la tenue des estats de cette province nous y en eussions eu un cinquiesme, comme vous sçavez, qui est l'abbé de Foix[5]. Je trouve bonne la rencontre de cez capitaines qui pretendent la visite diocesaine, en revanche de ce qu'on entreprend

[1] Au moment même où couraient tous ces faux bruits paraissait la pièce que voici : *Manifeste de Monseigneur le duc de Buckinghan, général de l'armée du Sérénissime roi de la Grande Bretagne, contenant une déclaration des intentions de Sa Majesté en ce présent armement* (21 juillet). 1627, in-8°, sans indication de lieu.

[2] *Declaration du roi, contre le sieur de Soubize et autres adhérents au parti des Anglois* (5 août). Publiée en Parlement, le 12 août 1627.

[3] A ces procédures se rapporte la lettre suivante : *Lettre du sieur de La Miltière* (*sic*) *au jeune Monbrun, trouvée parmi ses papiers le jour qu'il a été mis à la Bastille* (22 juillet). 1627, in-8°, sans indication de lieu.

[4] Ces prélats ont été nommés dans une lettre précédente.

[5] Voir sur l'abbé de Foix, qui s'appelait de Lafon, la lettre XXVII, du 22 novembre 1626. Ce fut un correspondant de Peiresc. On conserve dans les minutes de la bibliothèque d'Inguimbert (registre III, fol. 380-383), sept lettres *à l'abbé de Foix, à Paris*, du 10 décembre 1610 au 8 août 1626.

sur leurs charges. J'ay prins plaisir à l'imprimé des Nouvelles de Grol, et il me tarde bien que Mr Rubens soit de retour de Hollande, m'imaginant qu'il aurà bien encores desrobé du temps pour y ressaisier sa curiosité entre cez grands hommes de lettres, ne doubtant pas qu'il ne soit fort cappable de manier de grandes affaires, mais ayant peine de me persuader qu'on y preste fort l'oreille à present de ce costé là.

Le P. Suffren est homme fort cappable de faire ce qu'on luy impute[1], sans penetrer plus avant dans la consequance. Cez edicts sont tousjours venus bien à propos pour deffendre les autres meilleurs livres contre lesquels vous les mettiez dessus et dessoubs. On m'a retenu celuy des conterolleurs des greffes, etc. Je vous prie de m'en r'emplacer un, mais le papier madré[2] dont estoit couvert ce cahier de la tragedie d'Amurates[3] avoit un peu maculé le feuillet du premier tiltre de la Grecia d'Emmius, bien qu'il y eust un petit papier blanc entre deux, parceque ledict petit papier estoit un peu estroit pour couvrir toute la face du tiltre et avoit coullé un petit, mais avec de la mie de pain chaulde cela s'est quasi tout effacé. D'abbord que je vis cette planche et le tiltre de ce cahier, je pensois trouver quelque chose de plus applicable au respect que doivent les freres des roys, et de faict cez Turcs les rangent à de merveilleux termes. Cela bien imprimé à mon gré. J'avois oublié de vous en accuser la reception et de vous en remercier comme je faicts tres humblement ensemble de cez appanages et serments de Monsieur, qui sont de trez bonnes pieces. Tout ce qui me tient le plus en peine à present est la continuation de la fiebvre du roy en cette mauvaise saison et durant l'insolance de cez Anglois. Dieu aura pitié de nous s'il luy plaict et ne nous abandonnera pas au besoing. J'ay

[1] Intervention auprès de son royal pénitent au sujet de l'impôt sur le sel. Voir à l'*Appendice* la lettre de Jacques Dupuy, du 10 août 1627, n° XXXII.

[2] C'est-à-dire tacheté de diverses couleurs. Littré nous donne sous ce mot deux charmantes citations, une de Bernard Palissy et une autre de Remi Belleau.

[3] Je ne trouve rien sur cette tragédie d'*Amurat*, pas même dans la *Notice* sur le *Bajazet* de Racine (OEuvres complètes, édition des *Grands écrivains de la France*, t. II, p. 447-474), notice où M. Paul Mesnard étudie toutes les pièces antérieures tirées de l'histoire de l'empire ottoman.

receu de Rome une coppie de l'ode du Pape sur St Jean-Baptiste, que je vous envoye pour voir si elle seroit plus correcte que celle de Mr d'Aubray. Je pense qu'elle auroit besoing d'un bon commentaire principalement pour faire entendre ce que l'autheur a voulu faire et puis pour rendre raison de sa façon de faire. Les pieces que Mr Rigault m'a envoyées sont trez belles, surtout celle de Tertullien, laquelle j'envoyeray delà les monts par le premier ordinaire, qui passerà vendredy prochain, Dieu aydant. Je vouldrois bien qu'il eust loisir de mettre au net les autres observations qu'il a faictes sur le mesme autheur comme celle là, car cela meriteroit de voir le jour bien tost. Il me mande qu'il a trouvé tant de diversité et de corruption dans l'edition du Candidus qu'il s'est desisté de le conferer et se resoult non seulement de le transcrire tout entier, mais de le faire imprimer, ce que je loüe fort, et en ce cas serois d'advis qu'il le dediast à Mr le Cardal Barberin et qu'il prinst l'occasion sur l'inscription de cette niepce de Victorinus. Cela se pourroit faire avec la gentilesse que Mr Rigault a de coustume d'apporter en ses editions, et en beau caractere, afin que si le pape le vouloit lire, il n'eust pas de besoing de prendre des lunettes. Aussy bien le volume est de si petite contenance qu'il seroit bon de le grossir par la forme du caractere.

Sur quoy je finiray la presente, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 23 aoust 1627.

Je vous recommande le pacquet de Messrs Ollivier[1], en faveur desquels je vous avois escript autres foys. Je vous supplie de leur donner chez vous le favorable accez qu'y trouvent les gentz d'honeur et de vertu leurs pareils. Ils s'estoient rendus si assidus à leur estude qu'ils

[1] Les fils du grand ami de Peiresc, le conseiller Ollivier, dont il a été déjà plusieurs fois question ici.

avoient voulu reculer pour mieux saulter[1] et sont si modestes qu'ils avoient crainte de se rendre importuns. Maintenant il y aura un peu plus de courage, et je m'asseure que vous les aymerez pour l'amour de leur pere et de moy[2].

---

## LXXI

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR,

DERRIERE S^t ANDRÉ DES ARTZ, RÜE DES POITEVINS, À PARIS.

Monsieur,

Je vous escrivis hier une simple lettre par M^r Gaillard de cette ville, celuy qui est à M^r de Guise, qui voulut en toute façon vous porter une de mes lettres. Il est fort familier chez M^r Priandi, ce dit-il, et a sceu par ce moyen l'honneur que vous me faictes de m'aymer, je ne luy ay peu refuser ce compliment, et pensois le charger du livre de Georg. Fabricius, de M^r de Thou, mais je changeay d'advis quand il me dict qu'il craignoit de trouver ordre de M^r de Guise en chemin pour prendre la routte de la Bretaigne, où je n'avois pas envie que le livre allast courir fortune de se perdre, puisqu'il a fallu attendre si longtemps depuis que son pareil s'estoit perdu, et possible que la boitte ne sera pas trop grosse pour l'envoyer par la voye ordinaire de la poste. Le mal est que mon libraire n'y a pas sceu faire tout ce qu'il se promettoit, car le dos ne me semble pas trop bien proportionné, et il n'a pas laissé la place pour y faire poulcer la placque des armoiries de M^r de Thou, s'excusant sur ce qu'il dict avoir entendu que ce ne fust que comme un chiffre qui se peult mettre dans le vuide de l'ovale qu'il y a laissée[3].

[1] Littré n'a cité sous cette expression proverbiale qu'une phrase du *Roman comique* de Scarron (1651).

[2] Vol. 716, fol. 168.

[3] Littré nous rappelle que le mot *ovale* se dit quelquefois au féminin, et il cite à ce sujet une phrase de l'*Histoire de l'astronomie ancienne et moderne*, par Bailly (1775-1784, 4 vol. in-4°).

Vous vous contenterez de sa bonne volonté et de la mienne, n'ayant pas jugé que cette obmission meritast de le faire couvrir de nouveau. Cela m'a faict ressouvenir que vous m'aviez autres foys presté un livre in 4° couvert de simple parchemin aux feuillets violets, ce me semble, où il y avoit divers kalendriers. Lequel je vous rendis lors de mon despart de Paris, sans avoir bien veu ce qu'il y eust peu avoir de ma curiosité et sans en avoir retenu le tiltre. Je vous supplie donc de m'en faire envoyer le tiltre de l'edition, et si par hazard il s'en rencontroit quelque exemplaire à vendre de pardelà, en faire prendre un peu de memoire à Mr vostre frere pour me l'achepter, s'il en trouve. J'en ay un de mesme forme que je ne pense pas pourtant estre le mesme, que je chercheray pour luy en envoyer le tiltre à tout hazard au cas qu'il se trouvast pareil pour ne s'en mettre pas davantage en peine. Monsr Godefroy, m'envoyant la taxe des livres que j'avois choisis sur le cathalogue imprimé des hoirs de Rouviere, me mande qu'il a receu de Venize et a envoyé coppie à Mr de Saulmaise du livre d'Alemannus de Lateranensibus parietinis, et que ses amys le forcent à une modeste refutation et qui pourroit sortir de la plume d'ung aultre de diverse croyance, qu'il a faict desjà quelques amas de materiaux au prealable et qu'il n'en aye mon advis. S'il le faict, je tascheray de le traicter comme je vouldrois qu'on me traictast moy mesmes pour ne rien laisser en cet ouvrage qui puisse empescher que toute sorte de gents ne le puissent voir librement pour tant plus generalement faire condamner la conception de cet Alemannus, qui s'estoit rendu flatteur jusques à tant d'excez d'impertinance[1]. Il avoit faict grande instance pour avoir de moy quelque chose sur le subject de son Mozarabïque, mais je m'en excusay disant que j'avois dessein de l'imprimer moy mesmes avec autres choses du siecle de Charles Magne, comm' il est vray que je l'avois et que je le feray un jour Dieu aydant si j'en puis trouver un peu de loisir[2]. Je ne vouldrois pas que l'entreprinse de Mr Godefroy empeschast

[1] Alemanni soutenait que les empereurs n'avaient jamais exercé dans Rome aucune souveraineté, et qu'ils n'avaient agi qu'au nom du pape et comme ses représentants.

[2] Ce projet, comme tant d'autres projets de Peiresc, n'a malheureusement pas été réalisé.

celle de M^r Saulmaise, ne] celle cy celle de M^r Godefroy, croyant que chascun d'eux y peult faire des merveilles selon la diversité de leur estude et qu'ils prendront ce subject d'un biaiz bien differant l'un de l'autre. Mais je vouldrois bien que M^r de Saulmaise se voulust captiver[1] dans les termes de modestie que l'on a stipulez de M^r Godefroy. Lequel me prie fort de l'ayder à voir les epistres mss. de Frotarius[2], dont je ne sçay rien que ce que M^r du Chesne en a marqué dans sa Bibliotheque des historiens de France, au chap. v. de la premiere partie et de la premiere edition[3]; et parceque sur ce subject ledict S^r du Chesne n'allegue persone et dict qu'il y a environ 40 epistres, je m'imagine qu'il les a veües luy mesmes autres foys et qu'il en avoit oublié le nombre precis, et qu'il se souviendra du lieu où elles estoient. Vous luy en pouvez dire un mot, et s'il n'a luy mesmes le dessein de les faire imprimer et qu'il nous veuille reveler la part où elles sont[4], nous tascherions d'employer noz amys pour les arracher des mains de ceux qui les suppriment affin d'ayder quelque curieux à les donner au public. Au reste M^r Maynard d'Angers[5] m'avoit autres foys dict qu'il avoit un Virgile de Servius de tres bonne marque, où il y avoit beaucoup de choses de plus qu'aux editions communes, oultre qu'il estoit plus correct, encores fauldroit-il voir s'il ne songe plus à le faire imprimer[6].

[1] *Renfermer, emprisonner*. Le mot, pris dans ce sens, a été négligé par nos lexicographes, Littré compris.

[2] Les lettres de Frothaire, évêque de Toul, mort en mai 848, ont été publiées dans le tome II du recueil : *Historiæ Francorum scriptores* (1636-1649, 5 vol. in-fol.).

[3] *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'histoire de France* (1618, in-4°). La seconde édition est de 1627, in-4°.

[4] *L'endroit* où elles sont. La locution dont se sert ici Peiresc n'a pas, ce me semble, été recueillie dans nos dictionnaires.

[5] Peiresc veut dire habitant d'Angers, car Claude Ménard naquit à Saumur le 1^er septembre 1574. Il passa une grande partie de sa vie dans la ville d'Angers et il y fut inhumé, étant mort le 20 janvier 1652 au château d'Ardenne, chez son gendre, Jacques de Cherbaye, seigneur dudit lieu. Voir dans le *Dictionnaire hist., géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, par M. Cél. Port (t. II, p. 650-653) un curieux article sur Claude Ménard, où est signalé son *amour des vieux livres* et où est vantée, d'après le P. Jacob, sa précieuse collection de manuscrits, auxquels s'ajoutaient gravures et tableaux.

[6] Les biographes de Claude Ménard n'ont rien dit de son *Servius*.

Et sur ce je finiray, estant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 24 aoust 1627.

Monsieur l'evesque de Marseille a mieux aymé supprimer ses ordonnances que d'achever la conferance qu'il avoit offerte avec ses amys pour y moderer certaines choses incompatibles et qui blessoient l'authorité royale et sa justice souveraine et temporelle. Il dict que la consciance des juges temporels sera responsable des abbus qui sont dans son eglise pour les difficultez qu'ils ont faictes à luy laisser executer ses ordonnances, lesquelles il ne vouldroit pour rien du monde soubsmettre à leur examen ou authorisation, mais je luy ay mandé que sa consçiance de luy en seroit bien plus chargée s'il avoit mieux aymé laisser le desordre que de retrancher quelques termes mal supportables pour d'autres, sans lesquels ses ordonnances pouvoient operer les mesmes effects qu'il desiroit dans ses eglises. Il n'escoutte pas facilement la raison.

Un honneste homme de cette ville arrivé hier de Geneve, où il estoit passé par hazard et où il a veu Mr Godefroy, me dict que Made de Rohen[1] y avoit esté assez longtemps avec sa fille[2], disant qu'elle s'estoit refugiée là soubs la protection de cette republique pour se garentir de la violence avec laquelle le Roy vouloit marier sa fille à un de ses favoris. Elle en estoit neantmoings partie peu de jours avant le passage de cet honneste homme, et disoit on qu'elle s'estoit retirée en Suisse, mais en passant par Grenoble, il y apprint de Mr le premier presidant[3]

[1] Voir sur Mme de Rohan (Margnerite de Béthune) la lettre n° XL, du 24 février 1627.

[2] Marguerite de Rohan, qui épousa, en 1645, Henri de Chabot et mourut en 1684.

[3] C'était Claude Frère, nommé premier président au parlement de Grenoble le 25 juillet 1616; il fut un des correspondants de Peiresc. Voir dans les minutes de Carpentras (registre III, fol. 388-390) dix lettres à ce magistrat, écrites de Paris, du 2 octobre 1616 au 13 avril 1620. Claude Frère a été l'objet d'une notice de M. Gustave Vallier dans le *Bulletin d'archéologie et de statistique du département de la Drôme* (livraison d'octobre 1881).

qu'on y avoit eu advis qu'elle avoit prins le chemin de Venise[1] avec sa dicte fille.

On avoit creu que le Duc de Savoye eust faict arrester tout le bestail de ce païs, qui va durant le gros de l'esté prendre les pasturages en ses montagnes[2], mais cela ne s'est pas encores bien verifié. On a pourtant arresté les facultez[3] des Piemontois, attendant plus de certitude et la volonté plus expresse du Roy sur ce subject. Messrs de la Religion du Languedoc n'ont poinct encores prins les armes, bien ont ils faict quelques preparatifs.

Depuis avoir escript, on m'a envoyé d'Avignon des lettres de Rome qui avoient manqué le precedant ordinaire, tant du Cardal Bentivoglio, qui faict mention de Mr de Thou et de ses relations, que du Sr Suarez, qui m'envoye les parolles du tiltre des Assises du royaulme de Hierusalem. Vous les verrez toutes deux cy joinctes et trouverez en celle cy la souvenance qu'avoit Mr le Card[in]al Barberin de Mr Holstenius et une apostille de sa main dans la lettre dudict Sr Suarez, qui est un grand indice de desbonnaireté et privaulté avec ses serviteurs. Vous y apprendrez que le MS. est plein d'enluminures, dont je feray portraire quelqu'une pour voir s'il s'en tireroit rien qui vaille, principalement s'il y a de representation d'assemblée d'assises ou assistassent les barons du royaulme que j'estimerois bien, si les coppistes ne l'ont trop alterée deux cents ans aprez son institution, et me tarde bien de voir les genealogies qui sont derriere, esperant qu'il y aurà quelque chose de bon et bien au goust de Messrs Godefroy, du Chesne, Besly et autres curieux

[1] Tallemant des Réaux, en son historiette : *Mesdames de Rohan* (t. III, p. 410-471), ne parle pas du séjour à Genève, mais il indique ainsi (p. 618) le séjour à Venise : «M., Mme et Mlle de Rohan, et M. de Candalle [Henry de Nogaret-La-Valette, comte, puis duc de Candalle, mort en février 1639] estoient à Venise, quand Mme de Rohan se sentit grosse. Elle fit si bien qu'elle eut permission de venir à Paris...» Elle y accoucha (15 décembre 1630) d'un enfant qui fut célèbre sous le nom de Tancrède de Rohan.

[2] Voir sur l'habitude des Provençaux de mener, l'été, leurs troupeaux en Savoie, les *Lettres inédites de Guillaume du Vair* (1873, p. 35).

[3] *Les facultés*, c'est-à-dire les pouvoirs, les privilèges accordés aux Piémontais en Provence.

de telle estude, sans obmettre Mr Autin[1], à qui je vouldrois bien avoir loisir d'escrire un mot, mais la despesche de Rome me presse trop à present.

J'ay depuis retrouvé mon volume in 4° des Kalendriers, que je n'avois manié il y a plus de 20 ans, où j'ay trouvé trois recueils differents reliez ensemble, l'un de Nic. Reusnerus, Francfort 1590[2], l'autre de Sibrandus Siccama d'Amsterdam, 1600[3], et le dernier Michaelis Beutheri, Spirae, 1600 aussy[4]. Entre les livres que Mr Godefroy m'a achepté chez Rouviere, il en met un quattriesme Ranzovii[5]. Si le vostre est encores differant, il fauldrà voir d'en faire chercher un pareil, et en tout cas m'en envoyer, s'il vous plaict, le tiltre. Ce Sibrandus Sicamma promettoit un volume de XII livres sur cette matiere. Il seroit bon de s'enquerir s'il a jamais esté mis en lumiere[6]. Mr Grotius le cognoissoit, je m'asseure.

Il vient d'arriver nouvelles asseurées que Mr de Savoye n'a pas arresté le bestail de Provence comme on avoit creu et que le dict

[1] Voir plus haut sur Autin ou Aultin la lettre n° L.

[2] Nicolas Reusner, né en février 1545 dans la Silésie, fut d'abord professeur au collège de Lavingen; il devint ensuite directeur de cet établissement, puis professa pendant cinq ans à l'Académie de Strasbourg; il fut deux fois recteur de l'Académie d'Iéna et mourut dans cette dernière ville le 12 avril 1602. Niceron a donné, dans le tome XXVII de ses *Mémoires*, le catalogue de cinquante-trois ouvrages de ce compilateur.

[3] Voici ce que le *Dictionnaire de Moréri* nous apprend sur cet auteur, d'après la Bibliothèque Belgique de Valère André : «Siccama (Sibrand Tétard), Frizon, docteur en droit civil et en droit canon, secrétaire de la ville de Bolswert, vivait dans le XVIe siècle et dans le XVIIe.» L'ouvrage dont parle Peiresc est celui-ci : *Fastorum romanorum kalendarium*, Amsterdam, 1600; réimprimé dans le tome VIII du *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Grævius. Les travaux sur la chronologie de Sibrand Siccama ont été mentionnés par Daunou (*Cours d'études historiques*, t. IV, p. 346).

[4] Beuther (Michel), né à Carlstadt en 1522, vint s'établir, en 1565, à Strasbourg, où il donna des leçons d'histoire, et mourut en 1587. L'ouvrage dont veut parler Peiresc est celui-ci : *Fastorum Antiquitatis Romanæ opus absolutum* (Spire, B. Alpin, 1600). Ce volume fut publié par le fils de l'auteur, Jean-Michel Beuther, mort, comme son père, professeur à Strasbourg.

[5] Ranzovius semble avoir été oublié dans tous nos recueils biographiques et bibliographiques.

[6] Le volume promis par Siccama n'a jamais paru.


IMPRIMERIE NATIONALE.

bestail s'en revient paisiblement, ce qui a fort consolé nostre monde[1].

---

## LXXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Que direz-vous de mon silence depuis le 26 du passé que je vous envoyay ma derniere despesche? Mon frere vous en a bien faict une du 13 de ce moys, mais ça esté si perfunctoirement[2] que cela ne me pouvoit pas descharger, à ce qu'il m'a advoüé à mon retour d'un petit voyage qu'il m'avoit faict entreprendre, où l'on ne me laissà guieres en repos, en ayant esté r'appellé avant que j'eusse eu loisir de m'y recognoistre. Il est vray que ce fut pour un subject bien favorable, à sçavoir pour ayder à faire deliberer dans une assemblée des communautez de ce païs, que l'on acheva hier en cette ville, un establissement perpetuel d'un ordinaire en poste toutes les semaines d'icy à Lyon, par le moyen duquel les lettres iront reglement[3] dans six jours d'icy à Paris et en reviendront dans semblable temps. Ce qui fut resolu tout ainsin que nous l'avions desiré, nonobstant tout plein de traverses et de parties qui avoient esté dressées au contraire, et je crois qu'on ne tarderà pas davantage d'en venir à l'execution, qu'aultant qu'il serà necessaire pour donner loisir à Mr de Fetan d'envoyer icy un de ses commis, avec qui on puisse traicter et faire les contracts necessaires. Il me tarde bien de voir cela bien reglé, afin qu'on puisse estre asseuré d'un jour toutes les semaines auquel les despesches puissent partir comme à Paris.

[1] Vol. 716, fol. 169.

[2] L'adverbe *perfunctoirement* ne se trouve ni dans le *Dictionnaire* de Richelet, ni dans le *Dictionnaire* de Trévoux; il est emprunté à la langue latine : *perfunctorie*, qui signifie «négligemment, légèrement».

[3] Nous disons aujourd'hui *régulièrement*, mais *réglément* reste inscrit dans la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française*.

Je suis en arrerages envers vous de toutes les lettres qu'il vous a pleu m'escrire depuis le 17[me] aoust, 20, 24 et 30[me] du mesme moys, accompagnées de tant de livres et papiers curieux qu'il ne fault pas que nous esperions de vous rendre jamais de revanche qui vaille, ne qu'en une année toute entiere nous puissions trouver de la matiere digne de vous en entretenir, qui arrive à rien de comparable à ce dont il vous a pleu nous faire part dans ces dix ou douze derniers jours d'aoust seulement. Oultre cela nous avons receu les libvres que M[r] Cardon avoit faict remettre en deux ballots, dont il n'y a rien eu de gasté, Dieu mercy, non obstant les grandes pluyes qui ont regné durant qu'ils ont esté en chemin de Lyon icy. Seulement il y eust un volume ou deux de mouillez, entr'autres ce Gretzerus pour Bellarmin et pour Gregoire VII, qui estoient encores assez moittes à leur arrivée, de sorte que les ayant faicts replonger dans l'eau, il n'y demeurà aulcune tasche ne maculature, tout estant arrivé par ce moyen en sauveté et bien conditionné. Ou j'ay bien trouvé de l'exercice durant quelques aprez disnées, seulement à voir les tiltres et arguments de tant de beaux et rares livres qui enrichiront bien ma petite estude et en accompliront bien quelques assortiments. Mon frere a desja veu une bonne partie de cez memoires de la R[eine] Marguerite[1], que je trouve grandement curieuses[2]. Pour moy j'ay commancé aujourd'hui ce premier livre de la continuation de

[1] *Mémoires de la royne Marguerite* (Paris, Charles Chappelain, rue de la Bûcherie, à l'image Saincte-Barbe, in-8°, 1628). Quelques exemplaires, comme on le voit, furent mis en circulation dès le mois de septembre 1627. Les *Mémoires* furent publiés par Auger de Mauléon, sieur de Granier, qui ne craint pas d'affirmer, dans sa *Préface*, qu'il faudrait être *merveilleusement stupide* pour ne pas se plaire à la lecture de son auteur. Peiresc possédait une copie des *Mémoires* de Marguerite que l'on peut voir dans le Registre IX de la collection de la Bibliothèque d'Inguimbert (fol. 111-237), à côté de l'*Apologie de Gui du Faur, seigneur de Pibrac*, le chancelier et l'admirateur de la belle reine de Navarre (fol. 238-264).

[2] Littré n'a pas signalé l'emploi au féminin du mot *mémoire* dans le sens de *récit*. Rapprochons de l'éloge donné par Peiresc aux *Mémoires* de la reine Marguerite cet autre éloge que leur donne Pellisson racontant (*Histoire de l'Académie françaisc*) qu'il les lut deux fois d'un bout à l'autre en une seule nuit. Rappelons encore que Sainte-Beuve a fort heureusement signalé le charme de ces mémoires (*Causeries du lundi*, t. VI).

Mr du Thou, que je trouve admirable et bien digne de son autheur[1] et de la piece qu'il veult continüer. J'ay veu ce qu'il avoit commaucé d'escrire aux marges du Candidus et au commencement du Victorinus, et eusse esté bien glorieux s'il eust achevé cette collation ou qu'il l'eust faict faire par quelque autre en y adjoustant plustost des feuilles blanches entre deux, ce que les relieurs font assez proprement, car j'eusse eu de quoy en faire passer l'envie à Mr le Card[in]al Barberin, mais il fauldrà attendre l'edition qui nous en est promise.

Je faicts transcrire la passion de Ste Agathe, que j'espere envoyer par l'ordinaire prochain qui serà dans 15 jours avec une petite observation sur cet ænygme de l'empereur Julian, que je crois debvoir estre bien du goust de Mr le Cardinal, aussy bien l'un que l'autre. Ce dernier ordinaire passà hier et par iceluy je n'eus poinct de lettre de luy, non plus que par le precedant, mais j'en eus une du Sr Aleandro, qui serà cy joincte, où vous verrez comme il parle de Mr Holstenius. J'ay escript aujourd'huy en Avignon pour tascher d'avoir le ms. du Consulat, dont il faict mention et satisfaire mieux au desir de Mr Godefroy. Vous y verrez aussy ce qu'il me mande du Procope ms. plus ample. Il fauldrà tascher d'en avoir les supplements, et plustost en faire faire une edition à Paris en forme de fragments ou d'observations, sur laquelle par aprez Mr Heinsius puisse prendre son edition complette. J'en escriray au Cardinal par le prochain et manderay à Mr Aleandro d'adviser avec ledict Sr Holstenius s'ils trouveroient bon d'en faire eux mesmes l'edition à Rome, ou s'ils aymeront mieux la nous laisser faire à Paris ou à Lyon, et veux esperer que nous en viendrons à bout d'une façon ou d'autre.

J'ay trouvé grandement belle l'edition de cette histoire de Possevin[2], que je vous doibs principalement, et par ce peu que j'en ay tasté, je crois que je prendray plaisir à la lisre un jour toute entiere, Dieu aydant, car l'humeur de l'autheur me revient fort. Je vous en remercie de tout mon cœur, ensemble de la feuille du tiltre que vous y avez faict

[1] C'est-à-dire de Nicolas Rigault. — [2] Voir la lettre XXIV, du 8 novembre 1626.

faire, mais je l'eusse mieux aymé dattée de l'an 1617, puisqu'il est dez lors achevé d'imprimer, que de 1620.

Je vous rends encores mille remerciments trez humbles de ce Joannes de Neapoli comme aussy à Mr Godefroy de ces ceremonies du mariage et genealogie de Bar, et vouldrois bien qu'il m'obligeast d'un exemplaire de sa genealogie d'Autriche. L'assortiment du Mercurius Gallobelgicus me contente fort bien, mais je ne sçay pourquoy ceux qui ont reimprimé les premiers tomes n'ont suivy le mesme despartement des tomes et des livres qui estoit en la premiere edition faicte en destail, à cause des allegations qui s'en peuvent faire, car les derniers livres font portion de certains tomes qui ne respondent pas au nombre des premiers, mais c'est peu de chose pourveu qu'on ayt la suitte de l'histoire entiere. Cette premiere partie Annal. Bojorum Bruneri[1], in 8°, me ferà bien attendre impatiement les suittes, car cez choses là sont fort de mon goust, et vouldrois bien que les volumes suyvants se peussent avoir en aussy beau papier que celuy là, car en Allemagne ils n'ont pas de coustume d'en employer de si beau. Je n'avois jamais veu qu'il me souvienne cette Italie de Hondius[2] et crains que Mr Tavernier ne se soit equivocqué, vous disant de me l'avoir envoyé. Vous trouverez qu'il l'aurà baillé à Mr d'Agut et qu'il pense me l'avoir baillé à moy ou quelque chose de semblable, si ce n'est que depuis peu il me l'eust envoyé, car un sien parent me dict il y a assez longtemps qu'il m'avoit envoyé quelque fagot par la coche, mais je n'en ay poinct d'autres nouvelles, et s'il me l'a envoyé, il a eu un peu de tort de le faire sans vous rien dire, car il y a longtemps que je luy avois escript qu'il ne m'envoyast rien sans le vous faire voir, et ce depuis lors qu'il vous pleust de vostre grace m'offrir de m'achepter vous mesmes les livres dont je pourrois avoir à faire. Et quand bien celuy là me viendroit encores double, il ne vous en peut pas manquer de pardelà, je m'asseure, à cette prochaine foire et sans le hazarder au retour d'un si long chemin, je luy pourrois bien faire passer les monts,

[1] Il a été déjà question de ces Annales dans la lettre XXVI. — [2] Voir à l'*Appendice* la lettre XXX, de Dupuy à Peiresc, du 3 août 1627.

puis que comme vous verréz par la lettre du S[r] Alcandro les livres d'Elzevir n'y sont pas passez comme je pensois d'autre main que de la mienne. Ce qui me ferà hazarder d'y en envoyer quelques autres, mais au prealable j'attendray responce de M[r] le Cardinal sur l'Aristarche, ne trouvant pas estrange qu'il ne puisse escrire si souvent et par touts les ordinaires qui viennent de moys en moys, estants dans les occupations où ils sont dans cette cour là. Au contraire je trouve estrange qu'ils puissent se souvenir de faire seulement escrire une foys l'an, combien qu'il m'avoit dict un jour en partant de cette ville qu'il vouloit faire redoubler lesdicts ordinaires à deux par moys, disant que le terme d'un moys entier de l'un à l'autre luy sembloit trop long. Je vous remercie trez humblement de l'indice des scholiastes d'Aristote que je garderai fort soigneusement. Si j'osois, je vous supplirois de m'en envoyer encor un de tout ce que M[r] Heinsius et M[r] Meursius ont faict imprimer, me doubtant qu'il ne m'en soit eschappé quelque bonne piece.

Pour le memoire de la chronologie de Ubbo Emmius, il est si exacte, que j'admire vostre diligence. J'ay trouvé dans le volume que mon frere m'en avoit apporté tout ce que vous cottez au vostre et de plus quelques cahiers d'indices que vous aviez obmis, lesquels j'y ay adjoustez et le vous r'envoye afin que vous moyenniez de les recouvrer, si ne les avez effectuellement[1], car vous pourriez bien avoir négligé de marquer cela en vostre memoire. Un Flamend m'avoit dict qu'il y avoit esté adjousté tant d'appendices qu'il ne croyoit pas que j'eusse tout, qui fut la cause que je vous donnay cette courvée. M[r] de Cordes a bien prins son temps pour mettre au jour cette Congiurà de Naples, que je trouve trez belle et dont je luy ay bien de l'obligation[2]. Vous m'avez faict plaisir de n'avoir pas negligé ce Palemon de Scriverius, quand ce n'eust esté

[1] Ni Richelet, ni Trévoux ne donnent *effectuellement*. Notons qu'*effectivement* se trouve non seulement dans Nicole et dans Pascal, mais aussi dans Amyot et dans d'Aubigné.

[2] *Histoire des troubles arrivés au royaume de Naples, sous Ferdinand I[er], depuis l'an 1480 jusqu'en 1487, recueillie par Camille Portio, et traduite de l'italien en françois* (Paris, 1627, in-8°).

que pour la beauté de l'edition et pour l'amour du nom de l'autheur, qui est si curieux, oultre que je prends volontiers toute sorte de recueils de harangues tant qu'elles peuvent estre tollerables, car en ce païs icy les plus curieux ne portent leur curiosité guieres plus avant que jusques à cez livres là, hors de ceux du palais et de pane lucrando, de sorte que quand ils me viennent voir, je ne les sçaurois jamais plus estroictement obliger que quand je leur baille à voir quelque semblable livre soit en latin ou en françois, et souvent ce commerce m'a vallu de bons livres qui n'estoient pas de leur goust et des bonnes medailles antiques, dont je n'avois pas de meilleur moyen de me revancher qu'en leur donnant de tels livres. C'est pourquoy quand il vous en tomberà en main dezhormais, je vous supplie de n'en laisser guieres eschapper: bons ou mauvois, tout faict nombre et quelques foys les pires semblent les meilleures à ces gents là, surtout les actions funebres.

Le factum de l'abbayie de Cercamp[1] semble faict par un bien habile homme et bien artificieux. Cela serà bien seant avec le contraire, et ce me sont tousjours de nouvelles obligations de vostre part. Ce Bellum Coloniense ne semble pas estre de mauvaise main; ny l'establissement de l'usage des tourbes pour brusler digne d'estre rejecté[2], veu que les forez s'en vont quasi toutes despeuplées en ce royaulme[3], principalement en ce païs icy. Je crois que cela seroit trez bien receu, car nous y avons si grande faulte de boys qu'on brusloit jusques aux racines des arbrisseaux et y fallut apporter du reglement par arrest pour interdire

[1] L'abbaye de Cercamp en Artois (aujourd'hui Cercamp-sur-Cauche, section de la commune de Frévent, Pas-de-Calais) était une abbaye de bernardins fondée au milieu du XIIe siècle. Voir, sur l'affaire de l'abbaye de Cercamp, les *Mémoires* de Mathieu Molé (t. I, p. 394-395).

[2] Les rédacteurs de cette encyclopédie que l'on appelle *le Dictionnaire de Trévoux* disent au sujet de l'Artois et des pays circonvoisins : «Ces tourbes servaient pour chauffer les paysans. Voyez Lambert d'Ardres, le Cartulaire de S. Bertin, et la Chronique d'André. Il y a trois cens ans qu'on se sert de tourbes en ces quartiers.»

[3] Croyait-on que les plaintes sur le déboisement de la France remontassent aussi haut? Et eût-on pensé qu'en cette grave question Peiresc aurait devancé de près d'un demi-siècle Colbert se préoccupant de la disparition de nos forêts et s'écriant, dit-on, avec une patriotique exagération : «La France périra faute de bois»?

d'arracher desdictes racines soubs grosses peines. L'arrest de Mr le Prince du consentement de Monsieur servirà de bonne closture au recueil des pieces de sa pairrie, aussy bien que les lettres de Monsieur. L'arrest de la taxe de l'espargne me semble fort notable et encore plus ces lettres de Dannemarc, et pour venir au detail de voz lettres, en responce de celle du 17me je n'ay qu'à vous remercier comme je faicts par un million de foys des bonnes nouvelles qui vous pleut nous y donner de l'asseurée santé du Roy et de la bonne esperance qu'il y avoit que les choses n'allassent pas tant mal du costé de l'isle de Rhez, ce qui nous console grandement. Je prie à Dieu que la suitte y responde aux voeux des gents de bien.

Quant à celle du 20, je suis bien glorieux de voir que le livre de M. Ant. Marcellus vous ayt esté nouveau et que le Veridicus Belgicus se soit trouvé encores duisable[1] à voz amys et vouldrois bien avoir souvent de pareilles fortunes; mais il ne nous y fault pas attendre, bien vous dict de ne bien faire que pour le plaisir que vous y prenez, sans considerer la revanche, comme faict aujourd'huy la plus part du monde, car ils seroient bien mal employez en nostre endroict et nous aurions bien moings de moyen de nous consoler en nostre impuissance.

La carthe de la France de Sansom d'Abbeville[2] que vous dictes avoir esté receüe par Mr Tavernier ne pourrà estre que trez bonne avec touts cez noms anciens et des observations. J'attends impatiement les enterrements qu'il m'a promis de l'archiduc Albert et du duc de Lorraine et autres. J'ay acheplé icy de M[aist]re Jaques Barbe d'Apostre l'enterrement de Charles le V et son entrée à Bologne, de sorte que ce

[1] Le *Dictionnaire de Trévoux* donne la forme *duisible*, avec cette observation : «Il ne se dit plus.» Parmi les nombreux exemples réunis sous le mot *duire* dans le *Dictionnaire* de Littré, je n'en vois aucun pour *duisable* ou *duisible*.

[2] Nicolas Sanson naquit le 31 décembre 1600 à Abbeville, et mourut à Paris le 7 juillet 1667. Ce géographe, dont le précoce savoir fut si remarquable, s'occupait à dix-huit ans de la carte de notre pays. On sait qu'à peine âgé de vingt-six ans il publia l'important ouvrage intitulé : *Galliæ antiquæ descriptio geographica* (1627, in-fol.). C'est là que se trouvait la carte dont s'entretenaient, en septembre 1627, Peiresc et Dupuy.

serà aultant de descharge audict Sr Tavernier[1]. On me donne esperance du breviaire ou messel mozarabique; ce n'est possible que de la bonne volonté du marchand qui s'en est chargé; si cela peult reussir, tant mieux, sinon il fauldrà prendre patiance et se contenter de cet eschantillon qui est derriere la vie du Cardinal Ximenes, auquel cas si la feuille d'imperfection ne vient, je ne manqueray pas d'accepter le vostre et n'attandray poinct que vous m'en fassiez d'autre semonce. Je ne suis pas si ceremonieux comme vous me croyez. Si j'eusse esté à la place de Mr Ribere[2], je n'eusse pas faict comme luy, car la mort de feu Mr de Thou ne m'eust pas empesché de consacrer ce livre dans sa bibliotheque. C'est le reproche qu'on me faisoit devant les poursuittes de la pension du filz de feu Mr Barclay que mes affections passoient par delà le tombeau jusques aux umbres, car cela est entierement mort chez celuy à qui il le donnà et n'eust pas esté de mesme chez les heritiers de feu Mr de Thou. J'ay la Frise d'Ubbo Emmius[3], mais non pas la vie du comte Guillaume, in 4°[4]. Il ferà bon la retenir en la rencontrant. Je vous felicite le recouvrement de la genealogie de Lynden[5], et ne sçay quelle mode est celle d'à present de supprimer comme celà les editions de cez livres plus curieux dez leur naisçance, comme on avoit faict celuy des Gonzagues[6] pour les rendre plus recommandables

[1] Rappelons que Melchior Tavernier était surtout un marchand d'estampes, et citons, à ce sujet, une pièce rare intitulée : *Mémoire pour Melchior Tavernier, graveur-imprimeur en taille-douce, dont le père Gabriel Tavernier avait apporté l'art de la taille-douce à Paris en 1573* (s. l. n. d., in-4°). Voir *Manuel du libraire, supplément*, t. I, 1878, col. 1022.

[2] Probablement Ribier, conseiller au Parlement de Paris, auquel Peiresc adressa un grand nombre de lettres. On en conserve plus de quarante dans le registre V des minutes de Carpentras (fol. 460-474). Ces lettres s'étendent du mois de juin 1610 au mois d'avril 1616.

[3] *Rerum Frisicarum historia, autore Ubbone Emmio, Frisio ; distincta in decades sex* (Leyde, Elzevier, 1616, in-fol.).

[4] Ce fut en 1621 qu'Emmius publia la vie de Guillaume-Louis, comte de Nassau (Groningue).

[5] *Annales généalogiques de la maison de Lynden*, par F. Christophe Burkens, Anvers, 1626. C'est de cet ouvrage qu'on a tiré les renseignements donnés dans le *Moréri* (t. VI, p. 533-534) sur la famille de Lynden.

[6] Peiresc veut parler de l'ouvrage d'Antoine Possevin, dont il a été déjà si souvent question ici.

et de plus de requeste[1] par la rareté et petite quantité des exemplaires. Quelque incorrection qui puisse estre aux pieces espagnoles ou italiennes de la relation de Mr de Bassompierre, elle serà tousjours trez bonne à avoir et rendrà bien complet le recueil de toute cette grande affaire de la Valteline, qui a tant tenu le tapis[2] depuis quelques années. J'ay esté bien aise d'apprendre que le livre de Lusitanorum imperio asiatico ayt esté faict par ordre d'Espagne, celà me le ferà parcourir avec moins de regret et relire le Mare liberum de Mr Grotius[3], mais je n'ay jamais peu voir un autre livre de Seldenus[4] contre Mr Grotius sur ce subject, que j'achepterois bien volontiers s'il se trouvoit à vendre ou pour le moins en prendrois voulontiers une veüe, si le livre estoit petit et commode à envoyer et r'envoyer par la poste. Je me conjouys avec vous de la santé de Mr Saulmaise, elle meriteroit des voeux publiques aussy bien que celle des princes, tant le public y a d'interest, et me tarde de voir son Solin achevé, mais j'ay bien de la peine à souffrir que Mr Godefroy le jeune[5] s'ingere à escrire[6] contre Alemannus à son prejudice. Il m'avoit bien desguisé cette affaire comme vous aurez peu voir par mes precedantes. Je vous remercie infiniment de la lettre de Mr Holstenius, sur laquelle j'ay prins occasion de luy escrire un mot et de faire des nouveaux complimens pour son regard à Mr le Cardinal[7] et pour Mr vostre frere et M. Rigaut. Je deplore en-

[1] Nous disons aujourd'hui : plus demandés.

[2] Nous avons déjà trouvé (lettre LIV) l'expression *durer sur le tapis*. L'expression proverbiale *tenir le tapis* n'a pas été recueillie par Littré, qui donne seulement *tenir quelqu'un sur le tapis*.

[3] *Mare liberum, sive de Jure quod Batavis competit ad indicana commercia dissertatio* (Leyde, Elzevier, 1609, petit in-8°).

[4] John Selden naquit en décembre 1584 à Salvington (comté de Sussex) et mourut à Londres en novembre 1654. Le célèbre publiciste fut un des correspondants de Peiresc (Minutes de Carpentras, registre VI, fol. 166-167, trois lettres écrites de Paris «à M. Selden, à Londres», en janvier et décembre 1622 et août 1623). Selden a honorablement cité Peiresc dans son *De Diis Syris* (1617), comme le rappelle Gassendi (livre III, p. 225).

[5] C'était Jacques Godefroy, fils cadet de Denys Godefroy et alors âgé de trente ans.

[6] Le verbe *s'ingérer* est habituellement suivi de la préposition *de*. Cependant, comme le remarque Littré, Bossuet dit *s'ingérer à :* «Nul ne se doit ingérer de son autorité propre à gouverner l'Église» (*Variations*).

[7] Le cardinal Antoine Barberin.

cores davantage la resolution de Mr de Thou depuis en avoir eu vostre advis[1], et suis bien fasché que ma lettre ne luy puisse estre rendüe assez à temps dans Rome avant qu'il en parte. Pour vostre lettre du 24me je suis bien aise que Mr Deodati demeure content de son Foscarini, mais vous ne me dictes rien du recueil que je disois de faire de diverses pieces sur mesme subject, qui seroit possible bien receu. Je vous remercie du soing que vous avez eu de m'achepter l'Antoninus Florentinus, le Mercure François et les autres mentionnez en vostre lettre, et de l'Indice de Mullerus, dont je n'ay pas le Compendium Geometricum, in 4°, 1619 ne cez Institutiones Astronomicae, que je prendray volontiers quand ils se trouveront, comme aussy l'Astronomia Danica Longomontani, in 4°, Amsterdam 1622[2]. Le choix de la consultation de Monarchiis est excellent et ne pouvoit estre aultrement venant de vostre main et aprez les recherches qu'en ont faict les ministres, estant impossible qu'une piece concertée par un conseil de Castille au mandement de son roy sur un tel subject ne soit une des bonnes pieces du temps. Vous estes trop modeste d'aller avec tant de reserve en ce qui me touche. Je vous laisse la liberté et disposition toute entiere. Usez en je vous supplie sans regret, et croyez que quand mesmes il se rencontreroit quelque piece double, cela ne me sçauroit estre à charge, car je suis fort souvent en peine d'en avoir quelques unes pour gratifier de mes amys en revanche d'autres curiositez qu'ils me vont procurant, de sorte que cela me faict plus de commodité que de surcharge. Pour le Copernicus il n'y a pas de danger de superceder un petit jusques à ce que j'aye responce de Mr J[acques] Godefroy, à qui je l'avois demandé, l'ayant retrouvé sur l'indice des Rouvieres. Nous ne sçaurions guieres tarder d'en avoir la responce. Quand le livre de Nonnius[3] de re cibaria serà exposé en vente, j'en retiendray volontiers

[1] Les fatigues et les dangers d'un voyage en Orient inquiétaient tous les amis de J.-A. de Thou.

[2] L'*Astronomia Danica in duas partes tributa* reparut en 1630, en 1640, enfin en 1663 (in-fol.). Christian Longomontanus naquit en 1562 à Langsberg (Jutland) et mourut à Copenhague en octobre 1647. Voir, sur ce collaborateur de Tycho-Brahé, le *Dictionnaire* de Bayle et le tome XVIII des *Mémoires* de Niceron.

[3] Louis Nunez, plus connu sous le nom

un exemplaire[1]. J'acheptay icy de ce Barbe d'Apostre ce portraict du comte d'Olivares de Mr Rubens, que je trouve grandement magnifique et celuy du feu Comte de Buquoy avec quelques autres, mesmes un du Sr Roccox, bourgemestre[2] d'Anvers grandement curieux d'antiquitez[3], tant pour estre de bonne main à mon gré et de maniere assez extraordinaire que pour y avoir une figure de marbre du vray portraict de Demostene, mais le mal est qu'elle ne ressemble pas trop bien à l'empreinte que j'ay dudict marbre, tant y a que celà m'en rendit curieux. Il n'en avoit que deux exemplaires dont j'en envoyay un en Italie et l'autre me demeurà, et l'edition n'estoit pas achevée pour l'inscription mesmes du nom dudict Roccox, ce n'estoit que des epreuves. J'en veux demander audict Roccox mesmes[4] ou à Mr Rubens et à les exhorter de faire rabiller la semblance de ladicte statüe de Demostene. Nous attendrons le portraict du Canal avec les livres, de peur que trop de plis qu'il fauldroit pour l'enfermer dans un pacquet de poste ne le gaste.

latin de Nonius ou Nonnius, naquit vers 1560 à Anvers, fut reçu docteur en médecine à Louvain et mourut à une époque qui n'a pas été déterminée, mais qui, en tout cas, est postérieure à 1644. Cet antiquaire fut un ami de Juste Lipse.

[1] *Diæteticon, seu de re cibaria libri quatuor;* Anvers, 1627 [et non 1626], in-8°, réimprimé en 1646, in-4°. Voir ce que Weiss dit de ce curieux ouvrage (*Biographie universelle*). Rubens l'a vanté dans une lettre à Pierre Dupuy, du 12 août 1627.

[2] Selon le *Dictionnaire de Trévoux*, la forme *bourguemestre* est dans Scarron (*Roman comique*).

[3] Voir une publication spéciale de M. C. Ruelens sur *Nicolas Rockox* (né en 1560 à Anvers, mort, le 12 décembre 1640, dans la même ville), publication intitulée : *Les amis de Rubens* (Anvers, 1883, in-8°). Voir mon compte rendu de cette publication dans la *Revue critique* du 10 décembre 1883 (p. 473-476). Gassendi a redit en latin au sujet de Rockox ce qu'en dit ici Peiresc : *rei antiquariæ impense studioso* (*De vita Peireskii*, 1651, p. 131).

[4] Peiresc et Rockox furent longtemps en correspondance. M. Ruelens, dans le fascicule que je viens de citer, a publié, d'après les minutes de Carpentras, 13 lettres de l'antiquaire provençal à l'antiquaire belge (9 août 1606-16 août 1626). On voit par cette dernière date et par la date de la présente lettre, que le recueil de la bibliothèque d'Inguimbert ne contient que la première partie de la correspondance de Peiresc avec le bourgmestre d'Anvers. Toutes les lettres postérieures au 16 août 1626 ont été perdues.

Reste vostre derniere despesche du 31 aoust, ou nous avons eu des nouvelles bien importantes, en premier lieu de la pleine santé du roy jusques à pouvoir aller à la chasse, que je prie Dieu vouloir fortifier tousjours de bien en mieux, la conclusion du traicté avec les Hollandois, la prise de Grol, le retour de Mad[ame] de Chevreuse[1] et le partement de Monsieur[2], et si la Rochelle est investie c'est encores une autre affaire de bien grande consequance, comme aussy les interpretations sinistres du commerce de Mr de Bassompierre[3]. Dieu dirigerà, s'il luy plaict, le tout au bien de cet estat, quoy que nous puissions faire ou obmettre qui peust operer au contraire ou reussir en mal. Au surplus j'ay bien de l'obligation à Mr Rigault de la franchise avec laquelle il luy a pleu me laisser prendre communication de son catalogue[4]. Il se peult asseurer que celà ne passerà poinct mes mains tant que je vivray, Dieu aydant. Seulement faut-il pourvoir de par delà que le coppiste ne puisse pas faire de fraude, s'il est possible, en l'obligeant d'aller escrire chez vous ou chez quelqu'un de voz amys plus voisin du lieu de demeure dudict coppiste, à qui vous puissiez confier ledict livre, et plustost voir d'y employer diverses persones, au deceu les uns des autres, tant pour avoir plus tost faict que pour rendre le grec qui y est plus correct et pour esviter qu'ils ne puissent faire dessein d'en desrober une coppie. Il se trouveroit bien possible en quelque college voisin de Mr Rigault quelque pauvre escollier, qui seroit bien aise d'en faire quelques cahiers dans la bibliotheque ou dans le cabinet du clerc de Mr Rigault. Je faicts transcrire la passion de Ste Agathe par un passant qui escript un peu mieux que mon homme. Si la coppie est assez bien escripte pour pouvoir aller delà les monts en main dudict Sr Cardinal,

[1] Peiresc veut parler sans doute du futur retour de la duchesse de Chevreuse, qui était alors en Lorraine. V. Cousin (*Madame de Chevreuse*, 4e édition, 1868, p. 90) dit: «A la fin de l'année 1628 Mme de Chevreuse eut la permission de revenir à Dampierre.»

[2] Pour le siège de la Rochelle le duc d'Orléans s'établit à Aytré (avant le 16 septembre) et fut chargé d'attaquer la ville du côté de Coreilles.

[3] *Commerce* dans le sens de manière de se comporter. Bassompierre était un indépendant, un mécontent, et il allait dire son fameux mot : *Nous serons assez fous pour prendre la Rochelle.*

[4] Le catalogue de la Bibliothèque du Roi.

je la luy envoyeray, sinon j'attendray commodité de quelqu'un qui la puisse bien correctement transcrire afin de n'engager l'autographe à Rome, ou il demeureroit comme d'autres du mesme autheur et que je vous puisse r'envoyer à vous puis que le desirez ainsin. Pour les volumes mss. du Sr Aubery, vous me faictes grande faveur de me vouloir faire transcrire les extraicts que vous en tirez. A quoy je vous supplie d'adjouster et faire transcrire par Quentin l'indice des pieces contenües en cez recueils de conclaves et relations pour voir s'il y en avoit quelqu'une de mon goust. Car, par exemple, du conclave de Clément VIII, j'en vouldrois avoir aultant qu'il s'en trouveroit de differents bien que mieux ou moings bien dressez les uns que les autres, à cause des grandes rencontres qui le rendirent plus recommandable que les autres. Mr Aubry ne m'avoit pas faict mention de cette histoire de Naples, encores pouvoit on en prendre le tiltre et les premieres et les dernieres paroles du texte pour voir ce que c'est à peu prez. J'envoyeray à Rome vostre pacquet pour Mr vostre frere[1] par le premier ordinaire dans 15ne, Dieu aydant, et vouldrois bien entendre qu'il eust plainement regagné ses forces primitives. Mais je pense qu'il luy seroit meilleur de passer encores quelque temps au mesme lieu de Cappry pour se mieux fortifier, puis que l'air y est si doulx et si amy de nature. J'ay prins grand plaisir aux lettres de Mr de la Hoguette, si ce n'est en ce qu'il dict de sa fiebvre, qui me faict aprehender une opiniastreté de fiebvre quartaine cappable de le tourmenter encores tout l'hiver. Ce seroit grand daumage, estant si vertueux et si utile comme il peult estre au public dans ces conjonctures du temps où nous sommes. Les autres lettres sont encores bien curieuses. Je vous en envoye qui sont venües d'un autre costé qui ne conviennent pas tant mal à celles là. Mr nostre archevesque vient d'arriver tout presentement de retour de son voyage d'Avignon, où il a prins les eaux du Mayne[2]. Il n'a pas voulu se trouver en l'assemblée qui se terminà hier, quelques semonces

[1] Pour le chartreux Christophe Dupuy.

[2] Aujourd'hui *Meynes*, commune du département du Gard, arrondissement de Nîmes, canton d'Aramon. La source minérale de Meynes avait autrefois quelque célébrité.

qui luy en ayent esté faictes tant par lettres des procureurs du païs ses collegues que par deputation expresse de trois notables personnes de ladicte assemblée et entr'autres du plus ancien evesque qui y fut, qui le sont allez inviter jusques en Avignon, et avoient faict demeurer en surceance toute l'assemblée en attendant leur retour. Je laisse la plume pour luy aller faire la bienvenüe et luy donner le bonsoir, demeurant tousjours, Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce samedy 18 septembre 1627.

Les despesches de l'ordinaire du 7me de ce moys ne sont poinct arrivées, nomplus que celles du 31 du passé ne vindrent pas dans le vendredy aprez leur arrivée à Lyon comme de coustume, à cause de certaines despesches venües à contretemps par les ordinaires du vendredy, en estant venu mercredy passé de celles du 3me de ce moys avec les vostres du 31 du passé, qui a esté la cause, je m'asseure, que Mr de Fetan n'a rien mis à la poste; de dimanche dernier nous les aurons vraysemblablement mercredy prochain[1].

---

## LXXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

J'ay tort d'avoir tant differé de vous accuser la reception de vostre lettre du 20 du passé, mais vous estes si bon que vous prenez plaisir d'exercer vostre indulgence principalement envers vos serviteurs, c'est pourquoy je l'implore à ce coup tant plus librement et me promets que vous ne m'esconduirez pas. Je croyois bien que Mr de Poitiers fust fort

[1] Vol. 716, fol. 189.

secret et fort particulier, mais je n'eusse pas creu que cela se fust estendu jusques en vostre endroict[1], et puïs que vous le jugez ainsin, je pense qu'il vauldra mieux prendre d'autres entremetteurs[2] pour avoir la piece dont est question du costé mesmes de Rome. Toutefoys si j'estois à vostre place, je me hazarderois de luy en escrire en termes que je ne courusse poinct de fortune d'un refus et que neantmoings je le misse en estat d'exercer sa courtoisie, s'il en avoit tant soit peu. Ce qui me semble facile et irreprochable si vous luy mandez ce qui est de la verité, sçavoir est que l'un de voz amys vous a offert de vous faire transcrire cette piece dans la bibliotheque du cardinal d'Este, mais que vous ayant esté asseuré que luy en avoit prins autres foys une coppie, vous avez desiré sçavoir de luy si c'est chose qui vienne de si bonne main comme on dict et qui merite tant d'estre transcripte, car de cette façon vous ne luy demandez rien du sien qu'un simple jugement qu'il ne vous sçauroit honnestement refuser, et s'il a tant soit peu d'honneur et de generosité (comme il en faict si particuliere profession) il fault qu'il vous offre ce qu'il en a ou qu'il creve de despit[3] de ne pouvoir rien trouver à redire à vostre modestie. A quoy je n'aurois pas tant de regret s'il a si peu d'honnesteté et si peu de sentiment du debvoir de societé humaine entre gents de telle condition que la sienne et la vostre. Que si vous aymiez mieux ne luy en poinct parler du tout, il fault s'en ouvrir librement à Mr d'Aubray, lequel dict qu'on luy a offert de la faire transcrire sur l'original et lequel se tiendrà fort honoré de faire celà pour l'amour de vous; que si vous ne luy voulez encores faire cette demande entiere à luy, je la feray, et parcequ'il ne me souvient pas

[1] On regrette qu'un homme qui eut l'honneur d'avoir Joseph Scaliger pour précepteur ait été aussi peu libéral pour les savants, surtout pour des savants tels que les frères Dupuy, qui étaient ses amis et dont le père était très lié avec le père de l'évêque, le si lettré diplomate Louis Chastaigner de la Roche-Posay, seigneur d'Abain.

[2] Sous le mot *entremetteur* on pourra désormais citer Peiresc entre les écrivains du XVIe siècle, Amyot, d'Aubigné, Montaigne, et ceux de la seconde moitié du XVIIe siècle, Fléchier, la Bruyère, Molière, Pascal, etc.

[3] L'énergie de l'expression est en harmonie avec la vivacité du désir qu'éprouvait le grand curieux et aussi — il est juste de l'ajouter — le généreux ami.

bien par le moyen de qui il entend d'y faire travailler, il fault le sçavoir de luy, et en un besoing, si luy y avoit du regret, j'escrirois moy mesmes à Rome à quelques amys pour tenter d'en venir à bont sans y parler dudict Sr d'Aubray.

On m'a tenu en telle desbauche[1] ou faineantise[2] durant cez derniers moys, hors de certaines chetives occupations necessaires, qu'on ne m'a poinct laissé reprendre les livres de la marine; mais je n'ay laissé pourtant d'en rechercher des exemplaires meilleurs que les miens. Vous verrez ce que m'en escript Mr Aleandro, suyvant quoy j'ay mandé en Avignon pour tascher d'avoir celuy qui y a esté veu. Je pensois aller fouiller dans les archives de Marseille, mais je n'ay peu trouver ce temps à mon grand regret. Je n'en pers pas pourtant encores l'esperance et attends encor responce d'autres endroicts, car pour l'amour de moy des officiers de Marseille ont escript jusques à Barcelonne mesmes sur ce subject. Je n'oublie poinct le Pline, mais je suis obligé d'attendre cez Messrs qui s'en sont chargez, lesquels mandent qu'ils veullent estre icy dans la my octobre, et je ne sçay s'ils ne l'apporteront poinct quant et eux, comme ils esperoient, si les chemins sont libres; car s'il y a du danger, ce seroit daumage de hazarder une telle piece à la furie et à la rage des soldats affamez.

Vous aurez sceu l'eschappatoire[3] qu'a prins Mr de Marseille pensant se mettre à couvert de l'orage[4] qu'il voyoit fondre sur luy en faisant respondre par son greffier que luy avoit retiré sa minute et qu'il la vouloit supprimer, mais je crains bien qu'à ce nouveau parlement[5] on ne le face respondre plus cathegoriquement et qu'à faulte d'exhiber la piece on n'en declare l'abbus et la nullité ou invalidité. Voire est on sur

[1] Les *débauches* de Peiresc n'étaient que d'honnêtes parties de plaisir, des distractions. C'est le mot pris dans son sens primitif, le mot formé du préfixe *de* et de l'ancien *bauches*, signifiant lieu de travail, atelier.

[2] Sous le mot *fainéantise*, Littré ne cite que deux phrases, une de Sully, une de Rollin.

[3] Littré, pour le XVIIe siècle, cite sous le mot *échappatoire*, Régnier, Bossuet et Saint-Simon.

[4] On peut rapprocher de ceci un vers de *Pulchérie* de Corneille :

C'est attendre l'issue à couvert de l'orage.

[5] C'est-à-dire dès que le parlement se réunira de nouveau, après les vacances.



IMPRIMERIE NATIONALE.

les termes de prendre cognoisçance de l'edition faicte depuis peu du *Proprium sanctorum* de cette eglise icy, où l'on a obmis des solennitez de saincts françois qui s'y souloient faire et retranché dans les legendes (pour les abreger) des paroles qui y estoient honorables pour la France et pour le païs. Que si M<sup>r</sup> l'Archevesque à qui on en parlerà amiablement[1] au prealable ne se dispose à contenter la compagnie de gré à gré, vous ouyrez dire qu'elle s'en fera à croire. Je serois marry que cela fit esclatter une rupture de la bonne intelligence, mais il semble desjà qu'on l'affecte, car oultre le faict de l'offrandre[2] il a voulu trouver à redire à la permission que la cour a donnée au païs de tenir une assemblée (selon leurs anciens usages et privileges) pour y pourvoir au fonds necessaire en cas de guerre, dans la menasse où nous estions tant du costé de ceux de la Religion que du costé de M<sup>r</sup> de Savoye soubs pretexte d'une lettre de cachet que M<sup>r</sup> de Guise avoit faict escrire dernierement pour empescher qu'il ne se tint lors une assemblée comme on avoit desiré, attendu qu'il faisoit estat d'estre icy dans 15 jours pour tenir l'assemblée entiere des Estats formels. Despuis quoy son employ en l'armée navale reculoit les dicts Estats si loing que cependant la province pouvoit estre en proye, si on n'avoit pourveu à se pouvoir deffendre.

Vous aurez peu voir M<sup>r</sup> de la Faye qui sçait bien des choses, s'il en veult parler, dont il se feroit un gros volume de condoleances. Mons<sup>r</sup> Fabrot vous a bien de l'obligation de l'honneur que vous luy faictes et l'arrest contre cette vefve qui avoit enfanté XI<sup>mo</sup> mense seroit bon à avoir.

Pour la Rome de Fabricius, je ne doubte nullement de l'honnesteté de M<sup>r</sup> de Thou nomplus que de la vostre. Je vous en ay la mesme obligation à l'un et à l'autre comme si je l'avois acceptée effectuellement en cette occurrance. Mais je n'en ay plus de besoing, en ayant extraict tout ce dont je pouvois avoir affaire. C'est pourquoy vous ne trouverez pas mauvais s'il vous plaict que je vous en remercie comme je faicts trez

[1] En ce qui regarde le XVII<sup>e</sup> siècle, Littré n'a cité sous le mot *amiablement* qu'un seul écrivain, Bourdaloue. — [2] La forme *offrandre* ne se trouve nulle part.

humblement et que je me sois acquitté de cet arrerage de debte, aussy tost que je l'ay peu, quoyque si tard. Mr Godefroy m'en faict esperer un autre exemplaire, qui est possible desja en chemin. Je vous remercie encores trez humblement de l'offre de vostre entremise pour la colonne Antonine. L'œuvre sera meritoire pour le public, car sans doubte Mr Gevartius y trouverà à profficter beaucoup. De s'attendre au Cav[alie]r del Pozzo, c'est r'envoyer apres la mort de tant que nous sommes[1] avec la lentitude[2] qui est en cet homme là, oultre l'excez de la despance, qui ne peult estre portée que par quelque grand prince.

Vous verrez dans la lettre de Mr Aleandro ce qu'il m'escript du Procope. Je ne reitereray poinct ce que j'en ay mandé à Mr vostre frere, que je suyvray si vous ne m'y suggerez de meilleur expediant. J'ay tousjours eu plus de regret en l'entreprinse de Mr de Thou[3] et crains bien que ma lettre n'arrive trop tard, car le dernier ordinaire d'Avignon fut retardé de huictaine et ne partit d'icy que le 3 septembre (ce sont des semaines qu'il fault intercaller[4] pour n'envoyer pas plus d'une foys le moys des courriers), sans cela ma lettre fut arrivée à temps, car par les dernieres despesches de Rome, du 27 aoust, on nous mandoit qu'il n'en partiroit que dans une quinzaine de jours. Il est vray que peu de chose le pourrà avoir arresté encor une semaine.

Vostre lettre m'arriva encor assez à temps à cause de ce reculement d'ordinaire[5] pour faire une recharge au Cardinal en vostre faveur, sur le subject de vostre nomination[6], suyvant ce qu'il vous a pleu m'ordonner, et par mesme moyen j'y adjoustay encor un mot en faveur du Sr Holstenius, puis qu'il s'en loüe tant, et escrivis mesmes deux lignes audict Sr Holstenius. Au reste si vous luy voulez escrire en françois n'en faictes pas de difficulté, il vous entendrà fort bien et sans appeller secours, si

[1] C'est-à-dire de nous tous.

[2] Littré remarque, sous le mot *lenteur*, que l'on a beaucoup dit *lentitude* au XVIe siècle. La phrase de Peiresc prouve qu'on l'a encore un peu dit au XVIIe.

[3] Son voyage en Orient.

[4] Littré ne donne aucun exemple sous le mot *intercaler*.

[5] C'est-à-dire retard du courrier.

[6] Il s'agit là d'une nouvelle démarche auprès du cardinal Barberin pour l'obtention d'un prieuré sollicité par Dupuy.

vous prenez la peine d'escrire un peu distinctement vostre caractere[1]. Vous avez veu qu'il a leu toute cette histoire du roy Henry VII[2], que je luy avois envoyée. Il m'a dict souvent qu'il avoit peine d'entendre le françois quand on parloit à luy, mais qu'en le lisant il y trouvoit fort peu de difficulté, seulement je serois d'advis audict cas que vous prinsiez occasion en quelque endroict de luy donner du tiltre d'Illustrissime et à tout le moins en la suscription de la lettre, ou l'on leur met seulement : à Vre Srie Illme, ou bien à Sa Srie Illme, et puis sur l'enveloppe vous pourriez mettre : à Monseigneur, Monseigneur l'Illme et Rme Cardal Barberin, neveu et legat de Sa Sté en Avignon. Toutefoys vous pourrez en prendre advis de Mgor Bagny et d'autres et puis suyvre vostre sentiment.

Tant y a que je loue fort vostre dessain de ne poinct envoyer de libvre tant soit peu subject à censure, que vous n'ayez acquis une plus grande habitude, auquel cas il est par aprez plus loisible de s'en dispenser quelques foys, comme j'ay faict moy mesmes envers le feu cardinal Ste Susanne[3], quoy que bien scrupuleux, lequel ayant tesmoigné peu de satisfaction d'un petit livret où il y avoit quelque chose à redire, j'escrivis au Sr Aleandro que celà m'avoit empesché de luy envoyer comme j'eusse faict cette histoire du concile en italien[4], dont il fut si repentant, qu'il ne se peult tenir de m'en faire mille excuses et puis mille remerciments quand je luy envoyay ladicte histoire, car quelque mine qu'ils tiennent, ils sont fort aises d'avoir tout. Sur quoy je finis, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 19 septembre 1627.

[1] De bien former vos lettres, d'avoir une écriture nette, lisible.

[2] Le manuscrit de la traduction française de l'ouvrage du chancelier Bacon.

[3] Ce fut un des correspondants de Peiresc. On conserve à Carpentras (registre VI des minutes, fol 259-282) 70 lettres écrites en italien au cardinal de Sainte-Suzanne. La première de ces lettres est datée de Paris le 6 décembre 1618; la dernière est datée de l'abbaye de Guitres (*del monasterio di Santa Maria de Aquistria*) le 6 septembre 1623.

[4] L'Histoire du Concile de Trente par Fra Paolo Sarpi.

Il me restoit à escrire afforce lettres à Mess^rs le Beauclerc, le Pelletier, le lieutenant civil, de l'Effretiere[1], Rigault et autres, mesmes à Mg^or Bagny, auxquels je pensois respondre à ce coup durant ce jourd'huy, mais on me vient demander ma despesche pour clorre celle de M^r le premier presidant, de sorte qu'il fault que je remette la partie à la premiere occasion. Faictes, je vous supplie, mes excuses à M^r Rigault. Et vous pensois r'envoyer l'arrest de M^r le Prince et autres pieces que mon homme n'a peu transcrire ayant esté trop occuppé ailleurs. Il est venu un seul exemplaire imprimé d'un manifeste de M^r de Rohan fort prolixe se dict on[2]. Je ne l'ay pas encores veu et crois bien qu'il ne courra que trop aussy bien à la Cour qu'au reste du royaulme.

En fermant cette despesche, la vostre du 7^me est arrivée, mais on ne me permet pas d'en voir autre chose que la datte pour ne retarder le pacquet de M^r le Premier Presidant. Il me tarde bien d'apprendre la contenance du P. Berulle à la nouvelle de ce chappeau[3]. Vous n'admirerez pas moings que moy, je m'asseure, que le prince de Lorraine[4] soit de ceux qui ont esté si longtemps reservez in scrinio pectoris[5], car pour les autres deux, qui estoient le thresorier[6] et le maggiordomo[7], le pretexte

[1] Encore un correspondant de Peiresc, dont nous avons déjà trouvé le nom dans la lettre n° LIII.

[2] *Declaration de M. le duc de Rohan, pair de France, etc., contenant la justice des raisons et motifs qui l'ont obligé à implorer l'assistance du roi de la Grande Bretagne, et prendre les armes pour la défense des Églises réformées de ce royaume.* 1627, in-8°; sans indication de lieu d'impression.

[3] Pierre de Bérulle, né à Sérilly, le 4 février 1575, mort le 2 octobre 1629, fondateur et premier général de la Congrégation des prêtres de l'Oratoire en France, reçut (le vendredi, 12 septembre 1627) la *nouvelle* de sa nomination avec beaucoup de modestie et même de confusion. Voir les détails que donne à ce sujet le P. Cloyseault (*Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, publié par le P. Ingold sous le titre de : *Généralats du cardinal de Bérulle et du P. de Coudren*, tome I de la *Bibliothèque Oratorienne*, Paris, 1880, in-12, p. 64).

[4] Nicolas-François de Lorraine ne tarda pas à rendre son chapeau et, devenu duc de Lorraine, à épouser (1634) sa cousine Claude.

[5] Nous disons plus familièrement et plus vite *in petto*, dans la poitrine. Cette expression nous vient du XVIII^e siècle.

[6] C'était Jérôme Vidoni, natif de Crémone, trésorier général de l'Église; il mourut en 1632.

[7] Martio Ginetti, natif de Velletri, était majordome du pape Urbain VIII; il avait été son plénipotentiaire auprès de l'Empereur. Il avait été *nommé* cardinal le 19 janvier

pouvoit estre d'attendre qu'on eust trouvé des dignes successeurs en leurs charges[1].

---

LXXIV

## A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous accusay dernierement vostre lettre du x^me^ sans y pouvoir respondre, maintenant j'y satisferay en vous remerciant comme je faicts trez humblement du soing que vous prenez de contribüer et fournir tant de pasture à mes curiositez. J'ay prins grand plaisir de voir le memoire de M^r^ du Chesne touchant le Frotarius, et plains le malheur du S^r^ Maynard[2] de s'estre laissé envelopper dans les contentions de tels procez que ceux que vous m'alleguez. Je soubscripts fort librement à vostre advis touchant le Servius et crois que les notes plus succintes sont vraysemblablement celles de l'autheur et que les additions sont les gloses de ceux qui sont venus aprez. Voire ne seroit-il pas inconveniant[3] de revocquer en doubte si par succession de temps on n'a pas assemblé et confondu soubs le nom dudict Servius des notes d'autres grammairiens anciens et celles dudict Servius soubs d'autres noms : tesmoing un passage que je cottay dernierement à M^r^ Rigault du tesmoignage que rendent Asconius Paedianus[4] dans Servius et Cor-

1626, et il ne fut *déclaré* que le 30 août 1627. Il mourut le 1^er^ mars 1671, âgé de quatre-vingt-six ans, en la quarante-cinquième année de son cardinalat, sous-doyen du Sacré Collège.

[1] Vol. 716, fol. 195.

[2] Claude Ménard, natif de Saumur et habitant d'Angers, dont il vient d'être question (lettre LXXI).

[3] L'adjectif *inconvénient*, synonyme de messéant, a été employé par Guez de Balzac (*le Prince*) et par la Fontaine (*Psyché*). Le mot a été oublié dans les *Dictionnaires* de Richelet et de Trévoux, mais il a été recueilli dans le *Dictionnaire* de Littré.

[4] Quintus Asconius Pedanus est un grammairien de Padoue qui vivait au I^er^ siècle de l'ère chrétienne et qui, selon la chronique d'Eusèbe, mourut à quatre-vingts ans, aveugle depuis quelques années.

nificius[1] dans le Junius Philargyrius[2] d'avoir ouy l'un comme l'autre et apprins de la propre bouche de Virgile ce qu'ils en alleguent touchant la difficulté et le vray sens d'un ænygme[3] selon l'intention de l'autheur. En quoy il y pourroit bien avoir de l'equivocque de faire deux tesmoings de auditu d'un discours, au lieu que ce n'avoit peut estre esté qu'un seul tesmoing, bien qu'il ne soit pas incompatible qu'il n'y ait eu deux differants tesmoings d'un mesme discours. Mais c'est pour revenir à vostre advis des gloses et supplements adjoustez de temps en temps à divers autheurs dans le texte mesmes, comme il se verifie tous les jours, bien que cela soit moings tollerable que d'adjouster aux simples gloses.

Vous m'avez infiniment obligé de m'advertir des belles actions publiques faictes par Mr l'Advocat General Bignon[4] dans le Parlement avec tant de facilité, nonobstant qu'il ayt porté toute la charge du palais durant tant de temps que Mr Tallon[5] a esté indisposé. J'avois bien tousjours creu cela de luy et m'en conjouys de tout mon cœur avec vous.

Depuis mes dernieres je receus d'Avignon le pacquet de Mgr le Card[in]al Barberin que je n'avois pas eu par l'ordinaire de Rome, où je trouvay la coppie de l'indice des chappitres du livbre des Assises que je vous ay incontinant voulu envoyer, mais je n'y ay trouvé que des choses concernant la premiere partie, qui est de la haulte cour. Il falloit que la basse cour fist un second volume qui se sera perdu. Je

[1] Rhéteur et grammairien du Ier siècle de l'ère chrétienne, mentionné par Macrobe et par Quintilien. On l'a quelquefois identifié, mais à tort, semble-t-il, avec le poète Quintus Cornificius.

[2] Junius Philargyrius est un commentateur de Virgile, d'une époque incertaine. Ses Scolies furent publiées pour la première fois par Fulvius Ursinus, dans ses remarques sur Varron, Caton et Columelle (Rome, 1587, in-8°).

[3] *Énigme* est masculin dans Rabelais et dans Montaigne et jusque dans Saint-Évremond, Massillon et la Motte-Houdard. Voir ma note à ce sujet dans les *Lettres* de Jean Chapelain (t. I, p. 161).

[4] Voir sur Jérôme Bignon le billet de Dupuy à Peiresc, du 28 juillet 1620 (*Appendice*, n° III).

[5] Omer Talon, avocat général au parlement de Paris, naquit en 1595 et mourut en décembre 1652. Voir ses *Mémoires* (1732) réimprimés dans toutes nos collections.

n'ay faict que le parcourir bien precipitament[1], mais pourtant j'y ay recogneu beaucoup de choses qui pourront grandement servir, ce me semble, principalement pour mes curiositez; selon le desnombrement des chappitres de l'italien que vous m'avez envoyé il y a apparance que celuy cy soit plus ample de beaucoup en cette premiere partie. Si les nombres ont quelque rapport des uns aux autres, vous le pourrez faire conferer sur l'italien, et pour les genealogies j'estime qu'elles y ayent esté adjoustées pour la verification des debvoirs et services que le royaulme avoit à prendre sur les successeurs des premiers conquerants ou donataires[2] des grands fiefs, puis que cela se void rangé tout à la suitte. J'escriray à Rome pour faire continuer la coppie de tout le volume tel qu'il est, et si je puis, quand j'auray veu l'essay de quelqu'une des enlumineures qui y sont et que j'ay demandées par le dernier ordinaire, possible feray je portraire par mesme moyen toutes lesdictes enlumineures, si j'y trouve rien de digne de remarque. Tant y a qu'en celuy cy je voids qu'il y a diverses dattes bien recentes au prix de ce que j'eusse desiré. Il est vray que possible cez actes ne seront pas du tout inutiles, et en toute façon je crois que cez messieurs là ne seront pas marrys de les voir, et mesmes M^r Bignon qui y trouverà, je m'asseure, tout plein de vestiges d'anciennes origines qui seront bien de sa curiosité, à mon advis, aussy bien que de la mienne. Au reste vous verrez dans la lettre de Mg^r le Card[in]al en combien bons termes il parle de M^r Holstenius et qu'il n'a pas desagrée[3] l'Aristarche de M^r Heinsius. Il fauldroit escrire audict S^r Holstenius de le conferer sur les mss. de Nonnius alleguez par ledict seigneur Cardinal[4] et tascher d'en retirer la collation. Je verray d'en toucher quelque mot en passant audict seigneur Cardinal.

[1] Le premier en date des écrivains cités par Littré sous le mot *précipitamment* est la Fontaine. Le savant philologue ajoute que le xvi^e siècle avait l'adverbe *precipiteusement*, et le xvii^e, l'adverbe *précipitément*, duquel Vaugelas dit : « Il est bon, mais *précipitamment* est beaucoup meilleur. »

[2] Sous le mot *donataire*, Littré cite seulement une phrase de l'avocat Loysel.

[3] En ce qui regarde le xvii^e siècle, Littré ne donne, sous *désagréer*, que deux exemples, l'un tiré de Bossuet, l'autre de Richelet.

[4] Peiresc veut sans doute parler de la lettre du 21 septembre 1627 qui est con-

Je faicts responce à Mg^or^ Bagny à deux de ses lettres que je vous envoye afin que vous voyiez l'estime qu'il faict de vous et avec quelle franchise il offre la communication de son concile de Calcedoine. Je vous envoye aussy ma responce ouverte afin que vous la puissiez voir et puis la clorre s'il vous plaict et la rendre, et suyvre si le trouvez bon l'ouverture que je luy faicts de la faire communiquer à M^r^ Holstenius, qui aurà bientost recogneu s'il mérite d'estre conferé sur l'edition de Rome et s'il y a rien à proffiter qu'on nous en donne la permission. Et sur ce je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 28 sept[embre] 1627.

M^r^ de Marseille s'est allé cabrer [1] avec un conseiller qui a du bien en sa baronnie d'Aubagne et a faict donner, à ce qu'on presuppose, des bastonades au clerc dudict conseiller par son maistre d'hostel, contre lequel y a eu information, prinse de corps decernée et enfin bien de l'exercice [2]. Tout cela pour la preferance de quelque plastre achepté par le dict conseiller. Il fauldrà voir à cette S^t^ Remy [3] si cela se pourrà accommoder ou non. Il m'est tombé en main un arrest du Conseil touchant la reforme des Trinitaires où les adresses d'un bref du pape faictes au nonce et au vicelegat sont moderées, ce qui m'a faict croire que si vous ne l'aviez eu, vous ne seriez pas marry de le joindre à voz libertez [4].

servée au fol. 67-68 du registre II des minutes de Carpentras. La lettre précédente et la lettre suivante sont du 18 juillet et du 28 novembre de la même année.

[1] S'emporter. Littré n'a cité aucun emploi du mot pris dans ce sens. Il a seulement rappelé que J.-J. Rousseau s'était servi du mot *cabrer* comme synonyme de choquer. Le *Dictionnaire de Trévoux* avait déjà signalé la même expression dans les *Mémoires* de la Châtre.

[2] Nous dirions aujourd'hui familièrement : bien du *tracas*. Ce sens du mot *exercice* n'est pas indiqué par Littré.

[3] C'est-à-dire à la rentrée du parlement (1^er^ octobre).

[4] *Libertés de l'Église gallicane.*



IMPRIMERIE NATIONALE.

Depuis ma lettre escripte j'ay receu encor aujourd'hui d'Avignon le livre ms. du Consulat de mer, dont le Sr Aleandro m'avoit donné advis, qui s'est saulvé tout à temps au moment qu'on l'alloit employer à faire des cartons, car il n'est escrit qu'en papier. Il est en langue catalane en mesmes termes à peu prez que l'edition de Barcelonne, mais le meilleur y manque, sçavoir est les dattes des approbations des loix maritimes et y a de plus quelques reglements maritimes du roy Pierre d'Aragon[1] de l'an M CCC LXXIII que je n'ay pas encores conféré avec l'edition, où je pense qu'il y aura quelque chose de plus qu'en l'edition, mais ce n'estoit pas cela que je cherchois. Je rechargeray à Rome et à Florence et en Levant pour ce regard.

Vous verrez dans la lettre cy joincte de Marseille ce qui est du partement des galeres d'Alger, mais je vous prie de ne la pas monstrer à cause de ce qui y est traicté du Sr Napolon, à qui je seray bien aise de laisser la liberté de le divulguer seulement quand il le vouldrà.

Je ne sçay si vous ne pourriez poinct avoir coppie de quelqu'une des negociations de feu Monsieur de Boissise[2], elles meriteroient bien d'estre recueillies, et je vouldrois bien en avoir quelqu'une, et au moings s'il estoit possible la derniere de Hollande, parce que vous sçavez que cela nous touchoit aulcunement en quelque article de nostre voisinage[3], dont je vouldrois avoir par escript les termes en quoy il en demeurà avec le feu prince d'Orange[4]. Si le pauvre Mr du Faigneu vivoit, il y auroit bientost pourveu, mais possible que Mr de Boissise du jourd'huy ne sera pas marry de vous faire ce plaisir à vous[5].

[1] Pierre IV, dit *le Cérémonieux*, fils et successeur d'Alphonse IV, régna de 1336 à 1387.

[2] Jean de Thumery, sieur de Boissise, naquit le 30 avril 1549. Il fut reçu conseiller au parlement de Paris en 1593. Il était conseiller d'État et intendant des armées lorsqu'il fut nommé ambassadeur auprès de la reine Élisabeth; il arriva en Angleterre le 23 octobre 1598 et eut sa première audience le 1er novembre; il fut rappelé en décembre 1601, fut ambassadeur extraordinaire en Allemagne en 1609, en Hollande en 1618 et mourut le 27 décembre 1622. Ses négociations sont conservées à la Bibliothèque nationale (fonds français, 4128).

[3] La ville d'Orange est relativement voisine de la ville d'Aix, la distance étant représentée par trois heures de chemin de fer.

[4] Maurice de Nassau, mort en 1625.

[5] Vol. 716, fol. 171.

LXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Il y a huict ou dix jours que je vous accusay en fermant une mienne despesche l'arrivée de la vostre du 6 et 7me de ce moys et deux jours aprez Mr Marchier print la peine de m'apporter l'autre vostre du 13me, laquelle il avoit enlevée à Lyon de vive force des mains de Monsr de Fetan, le tout trez bien conditionné, le Foscarini, le 1er volume du Mercure fr[ançois], le Sulpitius[1], les prieres de Gerard[2], l'examen de la genealogie de N[ostre] S[eigneur] et autres pieces qui y estoient joinctes, toutes lesquelles nous ont bien donné de l'entretien et du plus agreable, aussy bien que cez pouvoirs et advis de divers endroicts, dont je vous remercie trez humblement, mesmes du memoire que vous m'avez daigné faire sur la matiere des Kalendriers, lequel m'a estonné et faict advoüer que je n'en avois presque rien, eu esgard à une si grande quantité de bons autheurs que vous y avez designez, dont je ne sçaurois esperer d'en r'amasser de ma vie seulement la moitié. Mais pour le moings si vous rencontriez l'Hyppolyti episcopi canon paschalis de Scaliger, Leyden 1595, 4°[3], le Kalendrier de Lucas Gauricus 4°, Venize 1552[4], celuy de Pitatus presenté au concile de Trente, de Basle 1568, 4° et les Fastes de Vignier 1586, Paris[5], je n'aurois pas

[1] Le Sulpice Sévère imprimé par les Elzevier, dont il a été déjà plusieurs fois question ici.

[2] Nous avons déjà trouvé plus haut (lettre LXIX) mention des *Meditationes sacræ* de Jean Gerhard (Leyde, 1627, in-24).

[3] Le *Canon* de saint Hippolyte avait été publié pour la première fois par Joseph Scaliger dans le *De emendatione temporum* (Paris, 1583, in-fol.).

[4] Le mathématicien et astrologue Luc Gaurie, né en mars 1476 à Gifoni (royaume de Naples), mourut à Rome en mars 1558. Le calendrier de L. Gauric a été réimprimé dans ses œuvres complètes (Bâle, 1575, 3 vol. in-fol.). Voir sur Gauric les *Mémoires* de Niceron (t. XXX).

[5] Nicolas Vignier naquit à Troyes en 1530 et mourut à Paris en mars 1596. Il composa non seulement les *Fastes des anciens*

tant de regret au reste. Je soulois avoir le Paulus Crusius de epochis 8° Basle 1578, que je ne trouve plus. Si vous en rencontrez un, j'aymeray mieux courir le hazard de l'avoir double que de prendre la peine de chercher davantage le mien, et vous prie d'en faire aultant de ceux de Mestlinus[1], de Georg. Germanus et de Volphius[2], ensemble de l'apologie de Clavius[3] contre ledict Mestlinus 4° 1588[4]. Au cas que vous en rencontriez sans vous mettre en peine d'en faire de recherche. J'ay veu le cathalogue du contenu au dernier ballot que vous m'avez envoyé dez le 7^me de ce moys et ne puis que demeurer confus de voir tant de diligence et de sollicitude que vous apportez à tout ce qui me concerne, faisant grand cas de cette consultation de Navarrete qui ne sembloit pas pouvoir tomber jusques à moy dans la presse que Mess^rs du Conseil y avoient mise. Au reste vous y avez inseré la vie de Ximenez sans attendre si la nostre seroit parfaicte, qui nous est bien du reproche de ne vous avoir encores sceu donner satisfaction pour la coppie des livres du Concile, à cause que l'escrivain estoit allé en Arles avec les fiebvres quartes et n'a peu encores s'en revenir et je faisois scrupule de le faire achever d'autre main que la sienne pour ne diminüer la foy de cet extraict. Il me faict esperer de venir à ce moys d'octobre. Cependant je vous supplie d'excuser et pardonner tant de

*Hébreux, Grecs et Romains* in-4° (Tabaraud, dans la *Biographie universelle*, donne à ces *Fastes* la date de 1588), mais encore une *Chronologie* en 3 vol. in-fol.

[1] Michel Mœstlinus fut professeur de mathématiques à Heidelberg, à Tubingue, et mourut en 1650.

[2] Dans tous nos recueils biographiques on chercherait vainement des renseignements sur Volphius, Germanus, Paulus Crusius, Pitatus.

[3] Christophe Clavius, né à Bamberg en 1538, entra dans la compagnie de Jésus en 1555, et mourut à Rome le 6 février 1612. Il est souvent question du savant mathématicien dans les *Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger* (1881. Voir surtout p. 187, 188).

[4] *Novi calendarii Romani Apologia, adversus Michaelem Mœstlinum Gœppingensem, in Tubigensi Academia Mathematicum, duobus libris explicata* (Rome, 1588, in-8°. Mayence, 1612). Mœstlinus avait publié deux écrits contre le P. Clavius, le premier en allemand, le second en latin (1586). Il écrivit aussi (1588) contre le P. Possevin (toujours au sujet du Calendrier grégorien). Voir divers détails bibliographiques sur cette polémique dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. I, 1869, col. 1294).

retardements et vous remercie tousjours de vostre Ximenes et de cette bibliotheque bodleiane[1], bien que je ne sçay encores que c'est, parceque je suis curieux de toute sorte de catalogues de bons livres. J'ay veu par mesme moyen le bordereau des livres d'Elzevir et luy suis bien redevable de cette souvenance, ayant prins plaisir à cet examen de genealogie et croyant que ce Vossius de historicis latinis serà trez bon[2]. Je vouldrois qu'il se mit à imprimer de ces livres de prieres catholiques, pourveu que ce ne fust pas de ce petit caractere comme pourroit estre ce Comes Theologus de feu Mr Pithou[3], ce Thesaurus precum de Paris[4], cet Enchiridion precationum, etc. Simonis Verrepaei[5] et autres choses semblables, et possible que si on luy en donnoit l'advis il ne le negligeroit pas. Cependant je vous supplie de me faire achepter et envoyer par le premier, s'il se trouve bien net, ledict Enchiridion Verrepaei. Il y a un petit Kalendrier au commencement, qui est bien gentil et bien commode. Je pense que la Noüe l'avoit imprimé dez 1604 in 12, mais s'il s'en trouvoit de plus grosse lettre je l'aymerois encores mieux. Je vous supplie par mesme moyen de faire chercher s'il ne se trouveroit poinct par hazard quelque exemplaire de la bonne edition de Douay de ce Promptuarium theologicum, etc. seu Catheses Mathaei Galeni etc. ab Andrea Croquetio exceptae et concinnatae[6]. Lequel on a reimprimé à Lyon in 4°, mais si mal correct

[1] La bibliothèque de l'université d'Oxford était déjà une des plus riches de l'Europe.

[2] Nous avons vu que Gérard-Jean Vossius publia un ouvrage en trois livres sur les historiens latins, en 1627, à Leyde (in-4°).

[3] *Comes theologus, sive spicilegium ex sacra Messe*, Paris, 1590, in-16; Paris, 1608, in-16. C'est, selon les *Mémoires* de Niceron (t. V, p. 57) «un excellent recueil des sentences des Pères sur les principaux points de religion et de piété chrétienne». La réimpression réclamée par Peiresc ne fut donnée qu'en 1684 (Paris, in-12, fort augmentée). Pierre Pithou, l'auteur de ce recueil, naquit à Ervy (Aube) en 1496, et mourut à Troyes en avril 1554.

[4] Non mentionné dans le *Manuel du libraire.*

[5] Brunet cite sous le titre d'*Enchiridion* (t. II, col. 971-972) un petit livre de prières, à l'usage du diocèse de Salisbury, qui, dit-il, est fort rare en France. On l'a imprimé à Paris en 1528, in-24, en 1530, etc. Ce ne doit pas être le recueil dont Peiresc parle ici.

[6] Matthieu Galen ou Galien, prévôt de Saint-Amé de Douai, et chancelier de l'uni-

que cela est par trop importun, et le libvre sembloit bien meriter une bonne edition, car il n'est pas prolixe et traicte assez noblement les principales matieres de cette proffession, à mon gré. Je ne doubte pas qu'il n'ayt esté imprimé et possible souvent reimprimé ez païs où les editions sont plus correctes qu'en France[1] et specialement à Lyon. Or pour venir à vostre lettre, mon pauvre relieur n'a garde de pretendre aulcune competance[2] avec vostre Gascon, qui ne faict que des chefs d'œuvre au prix de touts les autres de sa profession[3]. Le nostre se contente et moy aussy que sa besoigne puisse passer entre les curieux comme n'estant pas du tout indigne de tenir rang entre celles qui ne sont pas des pires, si elles ne sont pas des bonnes. Il n'est pas moings glorieux que moy d'avoir sceu que ce livre ne vous ayt pas semblé si mal relié. Je suis en bonne esperance d'en avoir un autre exemplaire, c'est pourquoy vous ne debvez avoir aulcun regret que je vous aye envoyé le premier qui m'est tombé en main, et puis j'en ay tiré tout ce que j'en tireray possible jamais de ma vie quand je le garderois un siecle entier. Je ne vous ay pas moings d'obligation de tant d'excez de bonne volonté. J'ay l'entrée du feu roy à Metz en petit in fol.[4] qui s'est trouvée empacquettée tombée derriere une estage de cabinet[5] sans relier, laquelle viendra tout à poinct pour y mettre derriere celle de

versité de cette ville, naquit à Westcapel (Zélande) et mourut vers 1573. Le Moréri cite l'oraison funèbre faite par son collègue le docteur Thomas Stapleton, imprimée en 1576, in-8°, et renvoie aux ouvrages bibliographiques de Valère André et de Le Mire.

[1] C'est-à-dire à Paris et dans la région du Nord, le nom de France désignant alors toute la partie de notre pays qui était au-dessus de la Loire.

[2] *Compétence* dans le sens de compétition, concurrence, rivalité. Ce sens est indiqué dans le *Dictionnaire* de Littré, qui cite à ce sujet une phrase du cardinal de Retz et une phrase de Saint-Simon.

[3] D'après ce témoignage, le grand relieur était en pleine possession de sa gloire dès l'année 1627. On sait si peu de choses sur Le Gascon que ce simple renseignement a son importance.

[4] *Voyage du Roy à Metz, l'occasion d'iceluy : Ensemble les signes de resjouyssance faits par ses Habitans, pour honorer l'entrée de Sa Majesté*, par Abraham Fabert. (S. l., 1610, in-fol.)

[5] Peiresc veut parler de quelque meuble composé de tablettes disposées par étages. Notons que le mot *étage* a toujours été masculin.

Mad[e] de la Valette [1], puis que c'est en mesme païs et en mesme forme et le volume en serà mieux proportionné. J'estimeray bien la coppie ms. de l'advis de du Moulin collationnée de vostre main et seray bien aise de la pouvoir joindre à mon recueil de tant d'autres bonnes pieces de mesme subject qui sont escrittes en pareille forme. Jusques là que quand mesmes j'eusse eu l'imprimé, j'eusse esté homme pour le faire transcrire un jour, afin que mon recueil [2] peult contenir en son rang et ordre cette piece là en un mesme volume, et toutefois ma maladie de curiosité est si mal satiable [3] que je n'aurois pas plainct l'escu que vouloit Blaise pour avoir l'imprimé et le prendrois encores de bon coeur, s'il n'estoit vendu. Vous ne me pardonnerez pas ce coup là, jè m'asseure, et aurez grande raison, mais pourveu que je n'eusse pas de plus grande maladie d'esprit et de corps que celle là, je serois bien fier et crois bien que vous ne m'en vouldriez pas mal pour celà.

Le libvre nouveau de la quadratture du cercle m'est eschappé des mains pour le soubsmettre à l'examen du prieur de la Valette, qui pippe [4] en cez mathematiques, lequel s'en estant vanté avec M[r] Valois [5]

[1] Gabrielle-Angélique, légitimée de France, fille naturelle du roi Henri IV et de Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, femme, depuis le 12 décembre 1622, de Bernard de Nogaret de la Valette et de Foix, le futur duc d'Épernon, morte le 24 avril 1627, après avoir, à Metz, ville dont son mari était gouverneur, mis au monde (14 février de la même année) Louis-Charles-Gaston de Nogaret de la Valette et de Foix, duc de Candalle. La pièce indiquée par Peiresc ne figure pas dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale*, où l'on trouve, en revanche (t. VIII, p. 402, n° 4821) : *Combat d'honneur concerté par les IIII éléments sur l'heureuse entrée de M[me] la duchesse de La Vallette en la ville de Metz; ensemble la réjouissance publique concertée par les habitants de la ville et du pays sur le même sujet* (s. l., 1652, in-fol.). Discours composé par le R. P. Jean Motet, natif de Briançon.

[2] On ne voit dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras* l'indication d'aucun recueil comme celui que désigne ici Peiresc.

[3] Le mot *satiable* manque à nos vieux dictionnaires, notamment au recueil de Richelet comme au recueil de Trévoux.

[4] *Piper* dans le sens de l'emporter, par une métaphore prise de l'habileté à jouer des pipeaux, comme l'explique très bien Littré, qui cite, sous le mot *piper*, le vers du *Menteur* de Corneille :

En matière de fourbe il est maître, il y pipe.

[5] Jacques de Valois, trésorier général de France à Grenoble, est mentionné comme un *grand astronome* par Hilarion de Coste

(je pense que vous le cognoissiez, il est au comte de Sault[1] et se mesle de faire des observations celestes qu'il avoit commancées à l'instance de feu Snellius[2] avec qui il avoit de grandes habitudes), il se l'est laissé prendre et qui pire est, emporter à Grenoble, sans l'avoir achevé de voir. Je crois bien que ledict Sr Valois ayant plus de loisir, plus de santé et plus de vigueur que l'autre il pourrà y vacquer plus assidüement, mais je ne desfererois pas jamais à son jugement à l'esgal de celuy de l'autre qui a l'esprit merveilleusement fort et une science grandement solide et une grande cognoisçance de tout ce qui nous est demeuré de meilleur de toute l'antiquité concernant les mathematiques et de ce que les plus recents y ont adjousté de plus recevable. Celuy qui m'a vendu le livre m'avoit promis de m'en envoyer un autre exemplaire de Lyon, mais il n'en a rien faict. J'avois prié Mr Godefroy de m'en chercher un parmy les libraires de sa cognoisçance. Il fauldrà voir s'il aurà rien trouvé et crois bien que sa responce ne sçauroit guieres tarder de venir. Je vouldrois bien avoir moyen de vous en envoyer promtement un exemplaire et d'en apprendre l'advis de Mr Aleaume. Vous asseurant qu'à faulte d'aultre, je vous envoyeray le mien si tost que Mr Valois me l'aurà r'envoyé. Je ne m'estonne pas tant que le livre des medecins contre Madame Bourcier vous soit eschappé dans la multiplicité[3] de ce qui court journellement, sçachant bien que cez choses sont enlevées d'un jour à l'aultre et quasi aussy tost estaintes que nées, à mesure que d'autres se mettent sur le tapis. Mais je m'estonne que l'ayant demandé, on ne vous en ayt sceu donner aulcunes nouvelles, car on m'avoit asseuré qu'il s'en estoit veu icy un exemplaire, lequel toutefoys je n'ay sceu voir nomplus, estant passé, ce dict on, ez

dans sa *Vie du R. P. Mersenne.* Il fut non seulement le correspondant du savant minime, mais encore le correspondant de Gassendi et de Peiresc.

[1] Jacques de Valois était attaché à la maison du comte de Sault, François de Créquy, depuis duc de Lesdiguières.

[2] Voir sur Snell la lettre de Peiresc à Dupuy, n° XXXVII.

[3] Sous le mot *multiplicité,* Littré a cité un texte du xive siècle et quatre textes du xviie, fournis par La Mothe Le Vayer, Patru, Nicole et Mme de Sévigné.

mains de certaines personnes de la profession qui se le cachent les uns aux autres par jalousie.

J'escriray à Rome pour avoir provision de cez portraicts des abeilles de Ricquius. Je ne trouve plus celuy que m'avoit donné M[gr] le Cardinal de Toullon [1]. Je me doubte que M[r] Viaz [2] ne l'ait encores, car il avoit commancé quelques vers sur ce subject qu'il ne s'est pas souvenu d'achever nomplus que de me r'envoyer cette feuille. Je l'eusse envoyée trez volontiers, puis mesmes que M[r] Rigault songe à une description particuliere des merveilles de cet animal. Mais je pense que nous ne tarderons pas d'en avoir provision de Rome et pour vous et pour luy et pour voz autres amys. Je vous suis bien redevable de la bonne disposition qu'il vous plaict avoir en faveur des filz de M[r] le Con[seill]er Olivier, à qui je suis si acquis que je vouldrois bien en avoir rendu quelque bon tesmoignage. Cez messieurs sont si modestes et si craintifs qu'ils ont peur de se produire.

C'est merveille que l'escript des PP. de l'Oratoire concernant leur institut vous ait peu eschapper, aussy bien que leurs lettres, lesquelles semblent debvoir estre passées par le seing de M[r] de Lomenie ou de M[r] de la Ville aux Clercs, puis qu'ils ont la maison du Roy en despartement, et si cela est passé par d'autres mains, si fault il en avoir aultant pour en assortir le volume des reglements de la maison du roy qui seroit imperfect sans celà. Je parle comme interessé, car j'en ay un peu de recueil moy aussy que je tiens de la liberalité de Monsieur de Lomenie depuis le premier honneur qu'il me fit de m'advoüer pour son serviteur. J'entends qu'entre autres fondements ils pretendent que leur eglise et leur maison soient ung jour enfermées dans l'enclos du Louvre, auquel cas les eglises de S[t] Thomas et de S[t] Nicolas ne seront pas sans privileges, et en effet il y a bien quelque charge de conscience

[1] C'est-à-dire : l'exemplaire que m'avait donné le cardinal Barberin à son passage à Toulon.

[2] Balthazar de Vias, né à Marseille le 14 septembre 1587, mourut dans la même ville en 1667. Voir sur ce poète le fascicule VI des *Correspondants de Peiresc : Balthazar de Vias. Lettres inédites, écrites de Marseille à Peiresc, 1615-1637* (1883, grand in-8°).



IMPRIMERIE NATIONALE.

(aussy bien que de la perte des unguants de la Madeleine) de laisser inutile cette belle salle des Antiques dont personne du monde ne se sert et où il se pourroit faire une si belle et si commode chappelle, car ces deux ou trois antiques qui y sont trouveroient assez de places ailleurs[1]. L'invention des lettres que Bautru aux bons motz[2] commance à faire voir au public soubs des noms d'autheurs si specieux[3] est bien pour le rendre aussi recommandable en ce siecle tost ou tard comme il pretendoit l'estre autres foys quand il avoit faict les emmeublements d'une maison de secretaire d'estat[4]. Mr Rubens est bien plus excusable s'il faict le r'enchery[5] et s'il dict avoir aprins d'un gentilhomme ce dont il estoit possible tesmoing occulaire, puis que de si fraische datte il a esté faict des ordinaires de sa maistresse[6]. C'est un bel employ pour Mr Fouquet que l'ambassade des Suisses[7]. On m'a dict que le frere de Mr de Mesmes s'en va à Venize[8]; si celà est, je seray bien aise d'en

[1] Renseignements que ne devront pas négliger les futurs historiens du Louvre et de ses collections. Voir dans les *Annales de l'Oratoire* (à partir de la livraison du 25 juillet 1885) une étude fort ample et fort curieuse, intitulée : *L'église de l'Oratoire Saint-Honoré*.

[2] Bautru *aux bons mots* était Guillaume Bautru, comte de Serrant, né à Angers, ou, selon d'autres, à Paris, en 1588, mort en mars 1665. La meilleure notice que l'on possède sur cet homme d'esprit est celle qui lui a été consacrée par M. René Kerviler sous ce titre : *Guillaume Bautru, comte de Serrant, l'un des fondateurs de l'Académie française* (Paris, 1876, grand in-8°).

[3] Aucun des biographes de Bautru, pas même M. Kerviler, ne semble avoir connu les lettres publiées par le futur académicien sous des noms supposés.

[4] Tallemant des Réaux, dans son historiette : *M. de Bautru* (t. II, p. 314-322), n'a pas indiqué ce piquant détail. Rappelons que, du reste, Bautru fut successivement conseiller au Grand Conseil, conseiller d'État ordinaire, introducteur des ambassadeurs, chargé de missions en Angleterre, en Espagne, en Flandre, en Savoie, etc.

[5] L'expression *faire le renchéri* a été employée par Hamilton, Molière, Scarron, etc.

[6] Gentilhomme ordinaire de l'archiduchesse-infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, gouvernante des Pays-Bas.

[7] Il s'agit là de François Foucquet, comte de Vaux, conseiller d'État, mort en avril 1640, père du surintendant des finances. Le nom de Fr. Foucquet ne figure pas dans la *Liste des ambassadeurs, ministres, etc., près la diète et les cantons Suisses* (*Annuaire de la Société de l'histoire de France pour 1848*, t. XII, 1847, p. 216).

[8] Claude de Mesmes, comte d'Avaux, fut nommé en 1627 ambassadeur près la République de Venise. C'était le frère cadet dudit Henri de Mesmes, seigneur de Roissy.

apprendre des nouvelles certaines, et si c'est le second[1] que j'ay veu conseiller au Grand Conseil et que j'ay cogneu assez particulierement, je vous prie de me mander le nom et qualitez qu'il aurà prins, car je pourrois bien luy escrire quelques foys en ce païs là[2].

Je vous remercie trez humblement du bon accueil que vous avez daigné faire à M[r] Gaillard et des bons offices que vous ne cessez de me rendre auprez de M[r] Priandy et de M[r] Hotman, auxquels je suis infiniment obligé de l'honneur de leur souvenir et vouldrois bien avoir moyen de leur rendre quelques bons effects du service que je leur ay voüé. Je crains bien que M[r] vostre nouveau premier presidant ne soit aussy empesché de ses contenances que vostre nouveau cardinal[3], et pense que cet arrest de la chambre de Spire pour la conté de Saverden ne seroit pas une mauvaise piece du temps, si tant est qu'elle serve de pretexte à une telle brouillerie qui semble s'apprester de ce costé là. La lettre du filz de M[r] Chrestien[4] m'a semblé bien gentile, et en telles rencontres tout ce qui vient de gents dignes de foy est grandement à prixser. Vous verrez ce qui nous a esté envoyé du costé de Bourdeaux, encores qu'il soit envieilly, et ne crois pas que pour cela vous n'y jettiez volontiers un petit coup d'oeuil pour parler à nostre mode. Au reste je sçay fort bon gré à M[r] Elzevir de la souvenance qu'il a eüe de moy, et ne plaindray jamais le port des fagots de livres nouveaux, dont le prix est

[1] Le troisième frère s'appelait Jean-Antoine de Mesmes, seigneur d'Irval.

[2] Peiresc, en effet, adressa plusieurs lettres «A Monsieur d'Avaulx, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et son ambassadeur ordinaire à Venise». Voir dans le registre I des minutes de la bibliothèque d'Inguimbert 13 lettres écrites du 12 février 1628 au 6 février 1633 (fol. 395-399). Le comte d'Avaux est souvent mentionné dans le texte et dans les notes des *Lettres de Guez de Balzac* (1873) et des *Lettres de Jean Chapelain*.

[3] Le cardinal de Bérulle.

[4] Voici ce que dit de ce personnage la nouvelle édition de *la France protestante* (t. IV, 1883, col. 365) : «Le fils aîné de Florent Chrestien, Claude, né en 1567, avocat au parlement de Paris, fut presque aussi savant que son père et publia une partie des nombreux ouvrages que celui-ci avait laissés en manuscrit. Il était également en relations d'amitié avec du Plessis-Mornay, Casaubon, Scaliger [Voir dans le recueil de J. de Rèves une lettre écrite à ce dernier par Claude Chrestien au sujet des manuscrits de son père]. Il avait épousé Marie Gobelin, etc.».

legitimement plus grand quand il (*sic*) est plus nouveau que le commun. Je vouldrois qu'il continuast d'en user ainsin, principalement si l'Eusebe de Mr Scaliger s'achevoit de reimprimer et avoir un autre exemplaire de cette piece de Gomor sur la genealogie de N. S. Je vouldrois bien trouver une pareille correspondance de libraire du costé d'Anvers pour n'en donner l'importunité à Mr Rubens. Mr Tavernier m'a envoyé, à ce que je vois par le memoire contenu en sa lettre du 5, non seulement ce libvre de Callot, mais aussy quelques enterrements de ceux que je luy avois demandez et un du roy de Nortvege dont je n'avois pas oüy parler[1]. S'il m'eust envoyé celuy de l'archiduc Albert[2] et celuy du duc de Lorraine[3], j'eusse peu faire relier mon recueil, qui ferà un beau volume à mon advis. Il fauldrà encores un peu plus de patiance, car n'y a pas moyen de se passer de ceux là. Il ne m'y parle pas de l'Italie de Hondius. Ce Nobiliario genealogico d'Alonzo[4] Lopes serà trez bon à avoir; mais pour ce breviaire mozarabique la cherté est certainement un peu desgoustante, si fauldroit-il voir ce que c'est, si l'edition est belle, s'il y a chose si considerable et s'il est bien conservé, puis qu'il y en a là un exemplaire, pour mieux juger s'il merite la peine d'en faire si exacte perquisition. Je suis tous jours en l'attente de ce qui en aurà esté faict par ceux qui s'estoient chargez d'en recouvrer un du païs. Je vous renvoye les pieces demeurées en arriere dez l'autre foys, mesmes la Passion de S. Agathe, dont j'ay retenu une coppie pour envoyer vendredy à Rome avec l'aenigme de Julian l'Apostat. On m'a envoyé de Toullon une relation du tremblement de terre du 30 juillet dernier[5], laquelle serà cy joincte, mais je ne la crois pas, attendu qu'elle faict sauver l'evesque, lequel on vous mandoit avoir esté engloutty avec

[1] Frédéric II, roi de Danemark et de Norvège, de 1558 à 1588.

[2] Albert, archiduc d'Autriche, sixième fils de Maximilien II, gendre de Philippe II, né en 1559, mort en 1621.

[3] Le duc Henri II, dit le Bon, fils de Charles, dit le Grand, mourut à Nancy le 31 juillet 1624.

[4] *Nobiliario genealogico de los reyes y titulos de España*, par Alonzo Lopez de Haro. Madrid, 1622, 2 vol. in-fol.

[5] Tremblement de terre arrivé dans le royaume de Naples, comme nous le verrons un peu plus loin. Je n'ai pas retrouvé la relation dans les divers volumes de la collection des manuscrits de Peiresc à Carpentras.

toute sa ville. Une relation bien exacte de tout cela seroit bien curieuse, ce me semble. Noz amys de Rome se contentent de nous marquer cette nouvelle, s'en remettant aux relations qu'ils n'ont poinct envoyées, croyant que nous les aurions de deça, mais je leur en feray des reproches. J'ay esté bien aise de voir le subject que Mr Holstenius a de se contenter, mais j'ay esté bien marry de la censure du livre de Mr Grotius [1]. S'il eust usé au moings une foys du terme de parabole et rendu la raison pourquoy il estimoit que sans desroger à la foy qu'elles meritent on peust user du terme de fabellae, il eust fermé la bouche à cez frattoni [2] et n'eust pas moings eu son intention. Encores faut il quelques foys aux choses indifferantes s'accommoder un peu à la mode, et ne pas porter des longs chappeaux poinctus quand l'usage est receu d'en porter de bien bas et de ronds comme on faict à cette heure [3], encores qu'ils ayent non seulement esté en usaige autres foys mais en credit. J'oubliois que je ne pense pas qu'il y ayt d'evesché de S. Severo [4] et que je pense qu'on veuille dire S. Severino [5], qui est archevesché des plus honorables dans la notice de cez païs là, et par consequant que les relations qui ont esté veües de ce funeste accidant ont grand besoing d'estre justifiées. Nous n'avons poinct d'autres nouvelles de pardeçà depuis la publication du manifeste de Mr de Rohan, si ce n'est que sa guerre est si modeste qu'il faict faire restitution du bestail, des marchandises et de tout ce qui peult interrompre le commerce et la culture de la terre. Il a possible quelque apprehension

[1] *De veritate religionis Christianæ* (Leyde, 1627, in-12).

[2] Petits moines, *moinillons*.

[3] Quicherat (*Histoire du costume en France*, Paris, 1877), s'occupant de l'époque de Richelieu (ch. XXII), signale, à partir de 1624, l'usage pour les hommes des chapeaux bas de forme et à larges bords, en même temps que le retour des femmes aux coiffures basses.

[4] San Severo est une ville de l'ancien royaume de Naples, à 27 kilomètres de Foggia.

[5] San Severino, ville des anciens États de l'Église, sur la Potenza, à 24 kilomètres de Macerata, avec évêché, n'est point le nom qu'aurait dû écrire Peiresc, lequel voulait évidemment parler de Santa Severina, l'ancienne *Siberena*, ville de la province de Naples, à 48 kilomètres de Catanzaro, avec siège archiépiscopal, ruinée par un tremblement de terre en 1783.

de s'estre trop hasté, voyant que les Anglois sont encores si loing de leur conte. Le gouverneur d'Orange[1] a descouvert, ce dict on, quelque entreprinse sur cette ville là et faict des prisonniers sur ce subject. Aulcuns disoient que c'estoient Blacon[2] et Montbrun[3], d'autres l'imputent ailleurs, tant y a que l'on croyoit que S[t] André[4] y avoit esté desguisé à ce qu'on presuppose. Si cez sortes de gents tenoient cette place fortifiée comme elle est, elle tiendroit en escheq trois ou quattre provinces. Les galeres d'Algers partirent à la bonne heure des isles de Marseille la nuict du 25 au 26[me] et peu d'heures aprez survindrent au mesme lieu six galeres de Genes, lesquelles se mirent incontinant aprez pour leur donner la chasse et les avoient desja descouvertes, mais elles avoient de l'advantage de plus de dix milles et alloient furieusement, de sorte que le temps s'estant un peu renforcé, les galeres de Genes apprehenderent de s'engouffrer aux tignes[5] mal à propos et s'en retournerent aux isles de Marseille, et depuis est arrivée une barque d'Espagne qui dict avoir veu aborder lesdictes galeres d'Espagne au cap plus prochain dont j'ay oublié le nom, je ne sçay si c'est Collieure[6]. Voilà une bien chettive revanche des nouvelles dont vous nous faictes part, aussy bien que des effects de voz bons offices, puis que nous avons si peu de moyen de vous en rendre le trez humble service que

[1] Ce gouverneur s'appelait de Valkembourg ou de Walkembourg. Il mourut tragiquement en juin 1630. Voir le fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc* contenant des lettres du cardinal Bichi, évêque de Carpentras, et de divers personnages du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange (1885, p. 38, note 4).

[2] Alexandre de Forest, seigneur de Blacons, né, selon Guy Allard, en 1560, fils de Hector de Forest, seigneur de Blacons, gouverneur d'Orange, et petit-fils de Mathieu de Forest, seigneur de Blacons, gouverneur de Lyon.

[3] Jean du Puy, marquis de Montbrun, fils de Charles du Puy, seigneur de Montbrun, naquit vers 1568 et mourut vers 1638.

[4] Alexandre du Puy, marquis de Saint-André, fils de Jean du Puy, naquit en 1600 au château de Montbrun et mourut en août 1673 lieutenant général des armées du roi.

[5] Mot que je renonce à expliquer, après avoir vainement interrogé non seulement bien des livres, mais encore des voyageurs qui ont fréquemment navigué sur la Méditerranée.

[6] Collioure, commune du département des Pyrénées-Orientales, canton d'Argelès-sur-Mer, arrondissement de Céret, à 27 kilomètres de Perpignan.

nous debvrions. Bien vous dirai de vous contenter de nostre bonne volonté. Je vous en supplie trez humblement et de me tenir tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 29 septembre 1627.

Depuis j'ay receu d'Avignon une relation du tremblement de terre de la Pouille imprimée à Rome, laquelle semble plus croyable. Vous la recevrez avec l'autre. Tant y a que puis qu'on y nomme l'evesché S. Severo, il fault que ce soit le nom vulgaire de quelque nom latin bien different et obmis dans les interpretations des notices, si ce n'est que ce soit quelque evesché de bien recente creation[1].

---

## LXXVI

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Estant venu un courrier extraordinaire de Mr de Fetan il trouvà en chemin vostre despesche du 20 et fut cause que nous la receumes un jour plus tost que de coustume et je ne l'ay pas voulu laisser retourner sans me prevaloir de cette commodité pour vous en accuser la réception et vous remercier comme je faicts trez humblement de la continuation de voz soings à nous obliger incessamment et de tant de belles et curieuses pieces qu'il y avoit. Au reste ne plaignez pas les livrets de colleporteurs qui y estoient, car il avoit esté un peu mouillé par un bout et cez livrets avoient porté tout le mal, Dieu mercy, de sorte que les bons papiers n'en avoient poinct esté atteints; et je fis aussytost jetter dans l'eau tous cez petits imprimez, qui n'en vauldront

[1] Vol. 716, fol. 199.

pas moings et ont perdu toute la maculature. J'ay esté bien aise que la promotion de M[r] d'Ozambray ayt faict place dans son banc à M[r] de Valletot et vouldrois bien que M[r] d'Aubray y eust trouvé encores de l'employ sinon en la charge de lieutenant civil[1], au moings en celle de criminel s'il la juge digne de luy, puis que je vois que meshuy cez charges sont comme des ponts indubitables au mortier. Nos huguenotz du Languedoc commancent d'agir plus que devant ayants surprins le lieu de S[t] Geniez, qui est assez prez de Nismes[2] et qui avoit tousjours valeureusement resisté durant les troubles passez et ce fut par un stratageme bien facile : ceux de la ville envoyerent prier le gouverneur du chasteau de leur permettre une assemblée en l'hostel de ville et de prendre la peine de s'y trouver pour en sa presence deliberer de l'ordre qu'il fauldroit establir pour la garde de ce lieu et pour se defendre contre les rebelles perfides. Il y descendit à bonne foy et si tost qu'il fut dans l'assemblée une vingtaine d'hommes appostez par M[r] de Rohan l'envelopperent et l'enleverent prisonnier et le traduisirent[3] dans Nismes, tandis qu'on allà presser le chasteau, qui fut bien tost rendu. M[r] le Marquis des Portes[4] a fort regretté cette surprinse. M[r] de Montmorancy estoit attendu à Bagnols[5], où se sont retirez les officiers du siege de Nismes, pour les y establir soubs le bon plaisir du roy. Brison[6]

[1] Ce maître des requêtes, fils d'un trésorier de France à Soissons, acheta, quelques années plus tard, la charge de lieutenant civil (1643) : ce fut le père et la victime (1666) de la marquise de Brinvilliers (Marie-Madeleine d'Aubray, qui épousa en 1651 Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers).

[2] Deux localités du département du Gard portent le nom de Saint-Geniès : la commune de Saint-Geniès-de-Comolas, canton de Roquemaure, et la commune de Saint-Geniès-de-Malgoires, canton de Saint-Chaptes. Ces deux communes appartiennent à l'arrondissement d'Uzès, mais la première est à 40 kilomètres de Nîmes, et la seconde à 17 kilomètres; c'est donc cette dernière qui remplit le mieux les conditions indiquées par ces mots de Peiresc : «assez près de Nîmes.» Le duc de Rohan ne dit rien dans ses *Mémoires* de la surprise de Saint-Geniès.

[3] Dans le sens d'amener, transférer. Littré ne donne aucun exemple de l'emploi de cette expression qu'il appelle un terme de palais.

[4] Antoine-Hercule de Budos, marquis des Portes, fils de Jacques de Budos, comte des Portes, allait être tué au siège de Privas (27 mai 1629), étant maréchal de camp.

[5] Bagnols-sur-Cèze, chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement d'Uzès, à 43 kilomètres de Nîmes.

[6] Joachim de Beauvoir du Roure de Beau-

et autres qui se sont jettez dans Privas et autres lieux d'allentour commancent à courir et passer quelques foys le Rosne, de sorte que le courrier prent la traverse par le Chrest[1] comme font desja touts les passants sur le chemin de Lyon et les pacquets mesmes du Roy, ce dict-on. Les six galeres de Genes qui avoient tant faict de peur à celles d'Alger ont eu leur bonne part de la peur elles mesmes, à cause qu'elles portent en Espagne des dames espagnoles, entr'autres la femme d'un ambassadeur d'Espagne, qui estoit à Genes. Elles sont hors la chaine du port de Marseille et s'y entretiennent en attendant le temps bien opportun de leur passage et que cependant les galeres d'Alger ayent faict leur chemin. Lesquelles rencontrerent en veüe d'Espagne deux barques de Marseille fort richement chargées, non seulement de precieuses marchandises, mais encores d'afforce reaux, sans leur mesfaire en façon quelqu'onque, leur ayant dict d'aller advertir Mess[rs] de Marseille que toute la nation recevroit toujours aussy bon traictement qu'eux, dont on s'estoit fort loüé. Leur general Abrahim Beyt dict à un Marseillais de mes amys de sa cognoisçance qu'il avoit esté autres foys esclave dans Marseille sur la galere Guysarde et y avoit bien souffer de l'incommodité durant le bastement d'une meterie de l'un de ceux qui avoient commandement dans ladicte galere lors de la mort du feu Roy, et que puys que la ville de Marseille l'avoit veu en telle misere et captivité, il avoit esté bien aise d'y faire maintenant ce voyage, afin que la mesme ville l'y vit triomphant[2].

mont, seigneur de Brison, fils de Rostaing de Beauvoir du Roure, baron de Beaumont, né en 1577, fut assassiné près de Privas, le 4 janvier 1628. Voir sur ce capitaine, surnommé le *brave* Brison, les *Mémoires* de Bassompierre, de Rohan, et surtout l'ample article de la nouvelle édition de *la France protestante* (t. II, 1879, col. 167-178).

[1] Aujourd'hui Crest, chef-lieu de canton du département de la Drôme, arrondissement de Die, à 30 kilomètres de Valence.

[2] D'après une note que me communique M. Henri Delmas de Grammont, président de la Société historique algérienne, le véritable nom de ce général des galères était Ibrahim-Arabadji. Le père Dan métamorphose ce nom en celui de *Rapagoy*. Ibrahim était fort riche et possédait en propre un des six grands bagnes d'Alger. Il devint plus tard pacha de Tripoli. Les archives de la Chambre de commerce de Marseille possèdent quelques lettres de ce personnage : il s'y déclare ami des Français, ennemi mortel des Espagnols et conclut toujours en demandant des cadeaux (voiles, agrès, vêtements, etc.).



IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous fismes vendredy l'ouverture de nostre parlement où Mr nostre archevesque print la peine de se trouver et ouyt bien faire Mr nostre premier presidant d'Oppede. Il est arrivé à Marseille depuis devant hier une galere du Pape venüe de Messine chargée de balles de soye pour divers particuliers et dict on qu'il en doit venir deux autres bien tost. L'ordinaire d'Avignon passa vendredy matin pour Rome et emportà voz deux pacquets pour Mr de Bonnaire[1], dont le dernier estoit arrivé le soir precedant tout à poinct pour cette commodité là. J'envoyay par mesme moyen la feuille de Pline de Mr Rigault et le libvret de Gomar sur la genealogie de N. S. avec une coppie de cette passion de Ste Agathe et l'original de l'exposition de cet ænygme de Julian l'Apostat, et escrivis des supplements du Procope et ceux de Nonius, de la continuation de la coppie des Assises de Hierusalem et de tout plein d'autres curiositez. J'ay esté infiniment aise d'apprendre par la lettre de Mr Rubens qu'enfin il fust venu un dessein du camayeul de Mantoüe que j'avois faict demander avec tant d'instance à Mr Guiscardy par Mr du Puy vostre frere et par Mr Priandy en faveur dudict Sr Rubens, mais j'en eüsse bien voulu avoir une veüe ou que vous me l'eussiez faict contretirer par quelque peintre. S'il y a moyen d'en retirer une empreinte, comme je l'avois demandée et comme la demande encores Mr Rubens, il fault tascher de nous la faire voir avant que la faire tenir en Flandres, ou plustost voir de la faire mouller à Paris par l'entremise du Sr Tavernier en presence de quelque persone confidante pour empescher que le moulleur n'en retienne d'autres empreintes, de peur que cela ne despleut à cez messrs d'Italie. Je crois bien que la taxe de 15 l[i]b[res] pour ce Nobiliario genealogico[2] soit un peu excessive, mais il n'y a remede, si ne faut-il pas qu'il tienne à cela s'il vous plaict que nous n'en ayons un s'il s'en trouve. Mais pour le Breviaire Mozarabique, puis que Mr de Thou en a eu de l'envie, il me seroit bien messeant de courir sur son marché, oultre que je suis tousjours en attente si l'on

[1] Le beau-frère de Barclay, mentionné dans la lettre n° V de Dupuy (7 septembre 1626). — [2] Le *Nobiliaire* d'Alonzo Lopez.

m'en aurà achepté un sur le païs, suyvant qu'il m'avoit esté promis. Je vous avois escript l'aultre jour pour l'exemplaire imprimé du Conseil de Du Moulin, et depuis il m'en a esté promis un qui est ez mains d'un homme qui aymerà mieux un almanach que celà, de sorte que si ne l'avez encores achepté, il ne serà pas de besoing de le faire, sinon, s'il est achepté, il n'y aurà pas grand daumage, quelque amy serà bien aise de l'avoir. Il me reste à vous remercier comme je faics encores de tout mon cœur du livre faict à l'honneur de feu Mad[e] de la Valette[1] et de l'honneur que vous me faictes de m'advoüer,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 3 octobre 1627.

J'ay faict voz recommandations à M[r] Marchier, qui vous remercie de l'honneur de vostre souvenir et m'a chargé de vous faire ses recommandations trez humbles et à Monsieur du Puy vostre frere, à qui je joindray, s'il vous plaict, les miennes avec celles de mon frere, lequel j'avois hier prié d'escrire un mot à M[r] de Lomenie (pensant que le courrier partit tandis que j'estois à la ville) pour accompagner un papier dont je crois bien qu'il vous ferà part aprez en avoir retenu coppie. Il y est faicte mention d'une exposition d'un secretaire du roy d'Angleterre aux Rochelois, que je vouldrois bien avoir attrappée. M[r] de Rohan avoit offert la lieutenance generale en Daulphiné pour les eglises à M[r] de Montauban[2], qui l'a refusée genereusement[3], disant qu'il veut

[1] Au sujet de son entrée dans la ville de Metz.

[2] Hector de la Tour du Pin Montauban était le quatrième fils de René de la Tour, baron de Gouvernet, et d'Isabeau de Montauban. Dernier chef militaire des protestants dauphinois, il avait été nommé gouverneur de Mévouillon le 20 mars 1617, gentilhomme de la chambre du roi le 30 septembre de la même année et gouverneur de Montélimar à la mort de son père (13 décembre 1619). Il rendit, après quarante-six jours de siège, la forte place de Mévouillon (septembre 1626) en échange de considérables avantages.

[3] Ce refus fut peut-être encore plus prudent que généreux, car le gouverneur de Montélimar n'avait qu'à perdre dans une nouvelle révolte.

servir le Roy, ce que j'apprins hier de sa femme[1], laquelle est icy venüe voir sa mere[2]. Je vous remercie de la premiere feuille de ce livret de jure regni d'A. Irvinus[3]. Je m'imagine que le reste de l'œuvre ne serà pas de grande contenance, puis que le premier chappitre est si court, et que l'on le vous ferà tenir à mesure que l'edition s'advancerà. Faictes, je vous prie, mes excuses à Mr Rigault pour ce coup cy, on [ne] me donne pas le loisir de luy escrire comme je pensois pouvoir faire. Cependant la derniere despesche me vint bien a propos pour m'en prevaloir en celle de Rome, où j'escrivis aussy pour avoir des lunettes à regarder les abeilles[4].

---

LXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 28me septembre n'arrivà icy que dimanche dernier 10 de ce moys tandis que mon frère estoit allé accompagner à Marseille M. nostre Archevesque, où je luy envoyay un petit extraict de ce qui y pouvoit estre de sa curiosité, à mon accoustumée, dont il tesmoigna me sçavoir bon gré, car encores que les nouvelles se fussent un peu envieillies par les chemins, ils en estoient un peu affamez en cette conjoncture là. Il est party ce jourd'huy de cette ville pour aller fere sa visite au lieu de Joucques à quattre lieües de cette ville, dont il est seigneur temporel et spirituel[5], ce qui n'a pas esté sans quelque regret de ce qui n'estoit poinct arrivé de nouvelles de la Cour avant son

[1] Hector de la Tour du Pin avait épousé Isabeau de Sauvain, fille de Pierre de Sauvain, seigneur du Cheylard, de Soyans, etc.

[2] Sa mère s'appelait Jeanne de Grasse et appartenait à une famille provençale. Jeanne, devenue veuve, se retira dans son pays natal.

[3] Alexandre Irvinus était un Écossais dont les Elzevier publièrent (Leyde, 1627, in-18) un traité intitulé : *De Jure regni diascepsis.*

[4] Vol. 716, fol. 173. Voir à l'*Appendice* quatre lettres de Dupuy, écrites le 5, le 8, et deux le 12 octobre 1627, nos XXXIII, XXXIV, XXXV et XXXVI.

[5] Aujourd'hui Jouques, commune du canton de Peyrolles dans l'arrondissement d'Aix,

depart. Celles de l'ordinaire du 5$^{me}$ debvoient estre venües dez hier, et toutes foys il est desja nuict close, de sorte qu'elles ne viendront pas meshuy de ce jour. Mr de Fetan n'a voulu contracter pour l'establissement de nostre nouvel ordinaire sans avoir mandement special de Mr d'Almeras, ce qui retarderà ce bon œuvre de plusieurs semaines. Touts les papiers et livrets contenus en vostre pacquet vindrent fort bien conditionnez, il n'y eust qu'un petit coing un peu attaint de pluye, laquelle n'interessà que certains meschants cahiers de cez imprimez, et avoit un peu touché l'inventaire des œuvres prodigieuses de ce Campanella[1]; mais je les fis à l'heure mesme jetter dans l'eau par mon relieur comme ils font quand ils lavent leurs livres, de sorte qu'il n'y restà aulcun vestige de maculature, dont je fus bien aise, car j'avois grand regret de ce papier, et je vous en ay marqué l'inconveniant pour le prevenir dezhorsmais avec des enveloppes de maculatures par dessoubs vostre couverture de pacquet, tant que fere se pourrà.

Je vis avec un plaisir singulier toutes cez belles et curieuses pieces, principalement celles du 20 et 27 aoust, en quoy je me trouve si redevable à vostre charitable soing de nous en fere part que je ne sçay plus de remerciments propres à vous en exprimer mon obligation et mon sentiment, à quoy je joindray encores celle du Rivius, que vous me dictes avoir arraché si à propos de ce maudit païs d'Angleterre, lors qu'on s'y pouvoit le moings attendre au fort de la guerre et que tout commerce estoit cessé. Or pour respondre à la lettre que vous escrivites à mon frere, je suis bien aise que la grappe de muscat bigarré blanc et rouge soit arrivée de par dela assez bien conditionnée pour estre veüe en sa beauté et goustée en sa bonté. Il y en avoit autres foys eu en ce païs en plusieurs lieux, mais on en avoit laissé perdre la race par negligence et je n'en sçaiche plus qu'en un lieu ou deux. Je crois bien ce que dict Mr de Malemaison de cez raisins communs, qui

à 25 kilomètres de cette ville. La seigneurie de Jouques, après avoir longtemps appartenu aux archevêques d'Aix, passa dans la maison d'Arbaud.

[1] Le mot *prodigieuses*, si je comprends bien la pensée de Peiresc, s'applique bien plus au grand nombre des ouvrages de Campanella qu'à leur extraordinaire valeur.

ont des grains rouges et blancs, et lui aurois de l'obligation s'il en recouvroit quelques marcottes de Mr son frere, estimant qu'ils feroient comme vous dictes beaucoup meilleur effet de par de ça avec nostre soleil, qu'ils ne peuvent faire là avec le vostre; ou c'est que j'ay souvent veu des raisins rouges et blancs et mi partis sur une mesme grappe, mais non pas en la maniere de ce muscat, ains comme si c'estoit le deffault du soleil ou de la challeur, qui en eust faict rougir quelques grains entiers et commencer à rougir quelques autres sans avoir peu achever de leur fournir la couleur parfaicte nomplus que la maturité, en quoy la differance est fort grande des uns aux autres, d'aultant que les grains mi partis de cette sorte de muscat ont l'assemblage des deux couleurs tranché si net l'un contre l'autre, comme si cela estoit faict de deux estoffes assemblées ou avec un pinceau, de ce que les autres que je veux dire ont l'assemblage des deux couleurs insinuées l'une dans l'autre comme la rougeur de quelques pommes à peu prez, et pour les grains qui sont tout rouges ou tout blancs de ce païs là, il ne me souvient pas d'avoir veu qu'ilz fussent disposez et rangez par estages comme sont cez muscats de deça, où il se peult recognoistre une estage de grains touts blancs entre deux estages de grains tout rouges et quelquefois plusieurs de tels estages successivement.

Il fault faire un peu expliquer Mr de Malemaison ou Mr son frere sur cez differances là et s'enquerir de quelle race de raisins sont les siens, qui se mipartissent[1] de la sorte pour juger de la comparaison. Nous en avons icy d'une sorte qu'on appelle boumestres ou poumestres, lesquels ont la charnure quasi aussy ferme que la poume et qui sont fort gros et fort excellents au goust; mais quelque grand soleil qu'ils ayent, ils ne meurissent jamais tant que leur couleur soit entierement rouge, ains les grains semblent touts mi partis mais avec grande confusion du rouge dans le blanc et du blanc ou plustost du verd dans le rouge, et enfin de toute autre façon que celle de cez muscats bigarrez que vous

[1] Littré ne cite qu'un seul emploi du verbe *mi-partir*, l'emploi qu'en a fait d'Aubigné dans cette phrase de son *Histoire universelle :* « Et eux-mesmes agités de deux opinions contraires qui mi-partissaient les esprits de leurs chefs. »

avez veu. Je ne crains si ce n'est que la grappe qui vous a esté envoyée ne se soit trouvée flestrie et les grains froncez ou riddez, ce qui auroit bien diminüé la beaulté de ce fruict, principalement aux grains mi partis et aux blancs, lesquels ont des petites veines ou filaments rouges en leur superficie, qui ne sont pas ordinaires. Je vous prie de me le mander si vous vous en estes apperceu. Quant à mon voyage des champs vous aurez veu par mes dernieres qu'il ne fut pas bien long et depuis mon retour je n'ay sceu prendre la commodité d'y retourner comme j'avois desseigné. Je vaulx si peu que c'est pitié et ay bien de la peine à desrober tant soit peu de temps pour moy. Pour ce qui est du desnombrement de voz despesches, si mon frere a obmis de vous accuser celle du 20 aoust, je pense que je ne l'auray pas obmise dans celle que je vous envoyay du 19 septembre, dans laquelle vous aurez trouvé un papier que vous n'aurez pas esté marry de voir si ne l'aviez desjà eu. Lequel fut suivy d'un autre aussy important que celuy là dans une despesche du 3 de ce moys, laquelle en aurà, je m'asseure, r'attaint une precedente du dernier septembre, car c'estoit par un courrier extraordinaire du S^r de Fetan, et maintenant vous en aurez encor un troisiesme qui merite bien de n'estre pas supprimé et qui met aulcunement en bredouille ceux qui ayment la brouillerie.

M^r de Rohan avoit faict semblant de partir de Nismes pour aller du costé de Castres avec quelques trouppes mais il changeà d'advis en chemin et s'en retourna. Ses gents avoient exécuté quelque entreprinse sur un lieu des environs du S^t Esprit [1], dont le chasteau fut secouru fort à propos par ceux de la garnison du S^t Esprit et de Bourg sur le Rhosne [2], de sorte que les ennemis furent heureusement rechassez. Le parlement a receu lettres du Roy pour faire mainlevée des deux galeres de Savoye qui s'estoient faictes à Marseille, ce qui fut ordonné par deliberation de la compagnie dez lundy dernier. Les six galeres de Genes com-

[1] Pont-Saint-Esprit, chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement d'Uzès, à 33 kilomètres de cette ville, à 53 kilomètres de Nîmes, sur la rive droite du Rhône.

[2] Bourg-Saint-Andéol, chef-lieu de canton du département de l'Ardèche, arrondissement de Privas, à 52 kilomètres de cette ville, sur la rive droite du Rhône.

mandées par Galeazzo Justiniani[1], qui avoient donné la chasse à celles d'Algers, aprez estre revenües à Marseille, s'en allerent jusques au port de Bouc[2] pour y attendre le bon temps et donner loisir à celles d'Algers de faire païs. Cependant il en arrivà une septiesme de la squadre[3] de Doria[4], laquelle portait un parent dudict Doria en Espagne, laquelle passà oultre avec un des six de la republique, sur laquelle estoit la femme de l'ambassadeur de Genes residant à Madrid, et les autres cinq s'en retournerent à Marseille et puis en Italie. Quant cette septiesme arrivà à Marseille on avoit creu qu'elle fust de celles du Pape, mais on s'estoit equivocqué. Il est vray que deux jours aprez y arriverent les cinq galeres du Pape commandées par le Comandeur Nary, frere du favory du legat, et mirent en terre deux cents hommes des recreües que le Pape envoyoit en Avignon sur l'advis de la declaration de Mr de Rohan. Quant Mr nostre Archevesque allà à Marseille, lesdictes galeres y estoient encores et luy ne fut quasi pas si tost arrivé en la maison du Sr de Valbelle[5], où il alla loger, qu'incontinant ledict Commandeur Nary y fut pour le venir visiter et luy rendit de grands honneurs. Mr l'Archevesque luy alla rendre le lendemain sa visite dans la galere avec toute sorte de correspondance de courtoisie. J'ay prins grand plaisir de voir la lettre de Mr de Thou que je vous r'envoye avec mille mercys. Il m'en a escript une fort ample et fort obligeante du 1 de ce moys, où il me desduict ce qui l'avoit porté à ce voyage de Constantinople et commant il s'y estoit laissé engager, sans respondre aux inconveniants que je luy avois alleguez, ce qui me faict croire qu'il ferà encores le voyage nonobstant la secousse qu'il a eüe de la picotte[6],

[1] La famille Justiniani a fourni de tout temps de célèbres hommes de mer. Voir l'article *Justiniani* dans le *Moréri*.

[2] Port-de-Bouc est dans la commune de Fos, département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, à 60 kilomètres de Marseille.

[3] C'est la traduction même du mot italien *squadra*. Peiresc est ici bien en retard, car le mot *escadre* était alors depuis longtemps employé, et on le trouve même déjà dans les *Mémoires* de Philippe de Commines.

[4] André Doria, prince de Melfi.

[5] M. de Valbelle était un lieutenant de l'Amirauté. J'ai vu une lettre que lui adressait Peiresc le 7 février 1628 (Minutes de Carpentras, registre VI, fol. 367).

[6] Littré se contente de dire sous le mot

dont il a bien de quoy rendre graces à Dieu d'en estre eschappé à si bon marché. Monsieur Servien, qui est de sa caravane, a escript depuis peu au lieutenant Valbelle de Marseille qu'il ne laissoit de continüer le dessein de son voyage de Constantinople et que la maladie de Mr de Thou n'empescheroit pas qu'il ne fist aussy le voyage luy mesmes, et de faict ledict Sr Valbelle luy a envoyé diverses lettres de change et de recommandation en Levant. Je vous envoyerois la lettre de Mr de Thou si je luy avois faict responce, mais ce serà par le premier. Cependant je vous envoye celle du Card[in]al Barberin afin que vous voyiez comme il parle de Mr Holstenius et de Mr Rigault aussy sur le subject de son observation sur le lieu de Tertullian et de l'edition qu'il me promettoit du Candidus et du Victorinus, dont vous luy ferez part, s'il vous plaict. M. Soarez[1] m'escript que l'on continüe la transcription de tout le livre des Assises, mais qu'il a faict anticiper la transcription des chappitres de genealogie pour me les envoyer les premiers. Il me faict grande instance de la part dudict seigneur cardinal pour la recherche de ce qui se pourroit trouver des vieux exemplaires mss. des conciles grecs et latins, et m'y recommande fort l'exactezza. Je vous supplie d'y songer et d'y employer voz amys. Il me faict encore une recharge pour le Philo Bizantinus de spectaculis orbis, et adjouste que Mr Holstenius se faict admirer aux plus doctes qui sont ou abordent en cette cour là, et qu'il est fort bien venu et grandement aymé dudict Sr Cardinal qui recognoit ses vertus en sorte qu'on ne pense pas qu'il demeure sans recompance. Le Sr Aleandro m'escript de mesme datte que ledict Sr Holstenius s'estoit trouvé un peu mal, que luy n'avoit pas manqué de luy remonstrer qu'en ce païs là on ne pouvoit pas mettre tant d'assiduité et de ferveur à l'estude comme en France et adjouste cez propres

*picote :* «Un des noms populaires de la variole.» Il y aura désormais à citer un exemple de l'emploi de ce mot qui n'est pas dans le *Dictionnaire de l'Académie,* mais que l'on trouve dans les Dictionnaires de Richelet et de Trévoux. On rappelle en ce dernier recueil que le mot est dans Rabelais et dans Cotgrave. Ajoutons qu'il est aussi dans les dictionnaires provençaux de M. Gabriel Azaïs et de M. Frédéric Mistral.

[1] On sait qu'il s'agit là de Joseph-Marie Suarès, le futur évêque de Vaison.



IMPRIMERIE NATIONALE.

termes : so ben dire à V. S. che si è acquistato et tutta via s'acquista gran credito apprezzo questi letterati[1]. J'ay pareillement receu lettre de Dom du Puy, de Capri du 3 septembre, où il faict mention de ce tremblement de terre de la Pouille et qui parle de se rendre à Rome à ce moys de novembre, non qu'il ne fust desjà lors en estat de pouvoir faire voyage, mais pour n'y trouver encores les chaleurs, dont je me suis bien resjouy, jugeant bien que sa santé va beaucoup mieux que de coustume.

On escript de Genes du 8 octobre que deux jours devant un courrier d'Espagne y avoit fort consolé tout le monde avec des nouvelles que le roy d'Espagne se portoit bien, lequel on avoit creu à l'extremité de la mort[2]. Icy le bruict estoit venu de divers endroits de la coste d'Espagne qu'il avoit esté tué de nuict allant en garroüage[3]. Au reste j'ay receu un petit ballot de livres que Mr Godefroy m'a acheptez à Geneve, entre lesquels y a un second exemplaire de la Rome de Fabricius frippé mais qui souffrirà commodement une seconde relieure et l'astronomie de Copernicus restaurée par Mullerus in 4°, de sorte qu'il ne fauldrà plus vous mettre en peine. Il y avoit aussy un volume du Mercurius Gallobelgicus de l'an 1626, mais il s'est equivocqué, ayant prins celuy de la foire de Pasques, lequel vous m'aviez desjà envoyé, au lieu de celuy de septembre, que je luy demandois; il le fauldrà reparer et la perte n'en serà pas grande. Il y a un Ignatius grec et latin de Vedelius[4], qui pourroit estre bon, si les commentaires ne le gas-

[1] Je puis bien dire à Votre Seigneurie qu'il s'est acquis et qu'il continue à s'acquérir grand crédit auprès de tous nos lettrés.

[2] Philippe IV, qui régnait depuis le 31 mars 1621, n'était alors âgé que de vingt-deux ans. Il devait mourir âgé de plus de soixante ans, le 17 septembre 1665.

[3] Richelet explique ainsi ce mot : «courir la nuit pour faire la débauche», et il cite ce vers du P. Commire :

Lui qui jamais ne fut en *garrouage.*

Le *Dictionnaire de Trévoux* indique ainsi l'étymologie de ce terme *familier et populaire :* «Il est allé en *garouage,* cela signifie originairement, il a couru comme un loup-garou.» Littré confirme l'étymologie indiquée par Trévoux et fait venir *garouage* de *garou.*

[4] Nicolas Vedelius, né dans le Palatinat, fut professeur en philosophie et ministre à Genève; il professa ensuite à Deventer (1634), puis à Francker (1638), et il mourut dans cette dernière ville en 1642. Voir l'article *Vedelius* du *Dictionnaire critique* de Bayle.

tent[1], et un autre livret du mesme autheur Vedelius de tempore utriusque episcopatus Petri[2]. J'ay receu par mesme moyen un petit fagot de Mr Buon, ou il n'y a que trois sortes de livrets in 8° de sa boutique, cet Ecclesiaste de Guibert, cez essais de [ ][3] et la vie Nostre Dame de Marcassus, ensemble le texte de la derniere édition de l'Histoire de Messrs de Ste Marthe in folio[4] sans commencement ne fin. Il n'y a rien de Mathieu comme il vous promettoit. Je n'ay peu prendre le loisir de voir ses factures pour luy escrire et espere que ce serà par la prochaine commodité, Dieu aydant, et que vostre autre ballot du 7 septembre ne tarderà pas de venir, les dernieres lettres que j'ay de Mr Cardon estant du 5me de ce moys, aprez laquelle datte lesdicts roulliers du 7me seront arrivez bien tost dans Lyon. Quant au memoire des œuvres de Campanella j'ay esté ravy d'admiration de voir une si grande multiplication[5] d'ouvrages, et vouldrois bien que le nepveu les fit imprimer en corps pour en avoir l'assortiment entier, les bizzareries de cet homme ayant quelques foys de trez bons fondements. Je ne vous pourray pas r'envoyer l'inventaire de ses œuvres à ce coup, si le pacquet part si tost comme dict Mr nostre premier president le vouloir faire partir, mais s'il tarde demain, je pense qu'il serà achevé de transcrire, et sur ce je finiray demeurant, Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur
et de Mr du Puy vostre frere,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce sammedy au soir 16 octobre 1627.

[1] *Notæ in epistolas Ignatii.* Genève, 1623, in-4°.

[2] *Commentarius de tempore utriusque Episcopatus Sancti Petri, Antiocheni et Romani* (Genève, 1624).

[3] Peiresc a laissé en blanc la place d'un mot. Faut-il croire qu'il voulait parler des *Essais* du chancelier Bacon, dont une édition avait été donnée récemment à Londres (1625, pet. in-4°)? Rappelons qu'une traduction des *Essais* avait paru quelques années auparavant : *Essays moraux, traduits en françois par le sieur Arthur Georges, chevalier anglois* (Londres, 1619, in-16).

[4] *Histoire généalogique de la maison de France.* La 1re édition est de 1619, in-4°. Il s'agit ici de la seconde édition en 2 vol. in-fol., qui porte la date de 1628, mais dont, comme il arrivait souvent, quelques exemplaires avaient déjà paru dans les derniers mois de 1627.

[5] *Multiplication* est ici pour *multiplicité.* C'est ainsi que Michel de Montaigne a parlé de «la multiplication de nos inventions».

Je pensois pouvoir escrire à Mr Rigault, mais on m'a desrobbé tout mon temps à mon grand regret. Je vous supplie de lui faire mes excuses et à Mr du Lis[1], à qui je vous prie d'envoyer les deux anagrammes cy joincts de Mr Billon[2] par quelqu'un des vostres qui luy baise les mains de ma part et luy face mes excuses. Vous suppliant d'envoyer par personne bien asseurée le pacquet cy joinct de Mr Guittard, dans lequel j'ay hazardé dix pistoles. Excusez moy de tant d'importunités reiterées.

Monsieur le premer presidant a emmené mon frere à sa maison de la Fare[3] lorsqu'il vous pensoit escrire et m'a laissé disposer de cette journée, mais j'ay esté diverty de mille costez. Cependant vous aurez tousjours vostre inventaire de Campanella avec toutes les autres pieces et mes remerciments trez humbles de tant de faveurs. Ce dimanche 17me octobre 1627.

Il m'est venu un pacquet de Lyon de Mr de Fetan du vendredy 8me qui ferà saulter l'expedition des vostres du 5 de ce moys arrivées le 9me à Lyon jusques à mercredy dernier pour le moins et par consequant nous ne les aurons pas devant mercredy prochain et peult estre vendredy avec celles du 12me. Dans ce pacquet de Mr de Fetan j'ay eu des lettres de Venize avec l'imprimé du tremblement de terre que je vous envoye et la carthe de cette portion de la Pouille que je pense

[1] Charles du Lis a déjà été mentionné dans la lettre de Peiresc à Dupuy, du 26 juillet 1625, n° XX.

[2] Thomas de Billon était un avocat d'Aix qui, en 1622, présenta au Roi, en cette ville, un recueil de 500 anagrammes sur le nom de Louis XIII, recueil qui avait déjà paru en 1616 et qui reparut en 1624 (*Sibylla gallica, seu felicitas seculi, justo regnante Ludovico : auctore* Thom. Billonio. Paris, Buon, in-fol. — *Secunda editio auctior,* 1624, in-fol.). Dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras,* Lambert indique (t. II, p. 205) un poème latin de cet auteur : *Thomæ de Billon, Rupella domita ;* une pièce autographe intitulée : *Viri Senatoris illustrissimi Claudii Nicolai Fabry, Guistriæ abbatis et Petrisci domini, vera effigies anagrammatismo expressa* (p. 206); d'autres anagrammes autographes en l'honneur du même (*Ibid.*); un sonnet imprimé au chevalier de Guise sur son entrée en la ville d'Aix (p. 210).

[3] La Fare est une commune du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, canton de Berre, à 38 kilomètres d'Aix.

estre la mesmes que vous avez receüe de Mr de Thou, c'est pourquoy je ne la vous ay pas envoyée.

De crainte que Messrs Seguiran et d'Agut ne fussent partis pour suyvre la Cour, je ne leur ay osé adresser les pacquets cy joincts que je vous recommande pour cette foys sans consequance[1].

---

LXXVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Me voicy retombé dans les mesmes faultes du temps passé, m'estant laissé surcharger tout d'un coup de tant d'arrerages qu'il n'y escherroit plus d'excuse si vous n'estiez si honnestes comme vous estes et si disposez de pardonner à voz amys et serviteurs quelques manquements qu'ils puissent commettre, quand ce n'est pas à faulte de bonne volonté comme en ce faict. La derniere despesche que je vous ay envoyée estoit du 17me du passé, par laquelle je vous accusay la reception de voz lettres du 28 septembre. J'ay depuis receu toutes celles qu'il vous a pleu m'envoyer de touts les mardys d'octobre à sçavoir du 5, 12, 19 et 26, laquelle ne vint qu'hier, et encore une d'un vendredy, qui estoit le 8me, avec lesquelles nous eusmes plusieurs volumes, entr'autres le 2 tome du Mercure François, le Phyllargus, les elevations du Cardinal de Berule[2], le Rivius, la Bibliotheque de Naudé[3], le voyage de Drach, les opuscules de Mullerus, Discepsis Irvini de jure regni d'El-

[1] Vol. 716, fol. 175. Voir à l'*Appendice*, n° XXXVII, une lettre de Dupuy du 19 octobre 1627; n° XXXVIII, une lettre du 2 novembre; enfin n° XXXIX une lettre du 9 du même mois.

[2] *Élevation à Jésus-Christ Nostre Seigneur, sur la conduite de son esprit et de sa grace vers Saincte Magdelaine, l'une des personnes principales de sa suitte et des plus signalées en sa faveur et en son Evangile...* (Paris, chez N. Buon, 1627, in-12).

[3] L'*Advis pour dresser une bibliothèque* déjà mentionné dans la lettre de Dupuy (*Appendice*, n° XXXVI), et qui a été réimprimé sur la seconde édition (Paris, 1644) par Isidore Liseux (Paris, 1876).

zevir in 24° jusques à la 36me page inclusivement (qui me faict juger que le livre n'estoit pas achevé d'imprimer et qu'en son temps la suitte pourrà venir), le Mercurius Gallo-belgicus de la derniere foire avec le cathalogue de Francfort, et oultre ce tout plein de cahiers et papiers trez curieux, dont nous ne sçaurions vous rendre aulcuns assez dignes remerciments, attendu la rareté de tant de belles pieces et l'excez de vostre honnesteté parmy touts vos bons offices et charitables faveurs, où vous contribüez tant de peine et tant de soing que vous nous rendez touts confus et hors de moyen de nous en pouvoir revancher aultrement que par des souhaicts qu'il plaise à Dieu vous rendre le centuple de voz bienfaits et nous donner de quoy nous acquitter au moings de quelque petite parcelle de tant d'obligations dont vous nous comblez incessamment.

Or pour respondre à voz lettres, celles du 5 et 8me vindrent ensemble avec celles du 12me, en un temps que noz gents de Rians[1] avoient faict une grande deputation des plus apparants de leur lieu pour nous venir semondre de regler et transiger avec eux sur touts les differents qui pouvoient naistre à l'advenir entre nous pour raison des droicts seigneuriaulx et pretentions reciproques, ce qui nous engagea à la recherche et visite des vieulx tiltres et documents, tant de nostre maison que de leur communaulté pour examiner une infinité de choses et adviser aux moyens d'accommoder le tout amiablement, dont nous esperions sortir en peu de jours, mais ce sont des besoignes qui croissent tousjours plus qu'on ne sçauroit prevoir, à cause que la resolution d'un poinct faict naistre des nouvelles difficultez lorsqu'on s'y attendroit le moings, mesmes ayant à faire à beaucoup de textes qui portent divers advis et sentiments selon leurs differentes humeurs et dispositions[2]. Tant est que cela nous a tenus mon frere et moy depuis quinze ou vingt jours dans la plus grande subjection que nous eussions eüe de long temps, et comme nous pensions en sortir d'un jour à autre nous

[1] Voir une note sur cette localité dans la lettre de Peiresc à Dupuy du 8 novembre 1626, n° XXV. — [2] Allusion au : *Tōt capita, tot sensus.*

differions aussy par mesme moyen de satisfaire à nostre debvoir en vostre endroict; mais voyant que cela traisnoit tant et ayant sceu qu'il se preparoit une despesche de nostre compagnie, j'ay creu que je courrois trop de fortune de me rendre indigne de la continuation de voz graces si je differois davantage de vous escrire, et les ay priez de me donner du relasche pour aujourd'hui affin que j'y peusse vacquer, ce qu'ils m'ont accordé assez mal volontiers, à cause qu'ils sont à gros fraiz icy hors de chez eux, mais si fauldra il qu'ilz praignent patiance, puis qu'ils me la font prendre à moy et qu'ils m'ont empesché d'aller passer l'esté S^t Martin à Beaugentier[1], aussy bien que le moys d'octobre, comme j'en avois faict le dessein. C'eust esté vous laisser trop long temps en peine de la reception de voz lettres, qui estoit un inconveniant encores plus grand et moings tollerable. Cela m'a empesché à mon grand regret de pouvoir escrire à noz amys, en quoy j'auray bon besoing que vous m'aidiez à trouver quelque excuse auprez d'eux, principalement envers M^r Rigault et M^r Godefroy qui m'a bien obligé par la communication du dessein de son ouvrage du commerce, esperant de luy envoyer à la premiere commodité tout ce que je pourray avoir de son goust, bien marry du retardement et que ce ne puisse estre plus digne de luy. Le P. Vassan aurà aussy ses cahiers du mss. fidelement. J'avois desiré les faire transcrire par homme qui fut exacte en l'orthographe de ce siecle là et attendois le retour de mon homme d'Arles, qui me promet de jour à autre de venir pour quelque sienne affaire et par mesme moyen achever les cahiers qui restent du troisiesme volume du concile de Trente (pour n'en diversifier le caractere) et puis despescher cez cahiers du P. Vassan et entreprendre le MS. de Guill. Tyrius en vieil language françois, dont je vous avois escript cy devant[2], mais si cela presse, je chercheray quelque autre copiste assez patiant pour cecy.

Le Phyllargue a bien donné de l'entretien agreable à M^r nostre

[1] Peiresc écrit toujours *Beaugentier* le nom que nous écrivons aujourd'hui *Belgentier*. Voir sur cette terre sa lettre XXV à Dupuy, du 8 novembre 1626. — [2] Voir sur Guillaume de Tyr la lettre du 5 juin 1627, n° LVI.

Archevesque, à M^r Marchier, à l'abbé de Foy, qui est icy avec train magnifique, et à plusieurs autres de noz amys, aussy bien qu'à nous mesmes, et aprez je l'ay envoyé delà les monts, où je crois qu'il serà trez bien receu. Ce Balsac meritoit bien de tomber en telles mains, il nous tarderà de voir la seconde partie. Je n'ay encores peu jetter les yeulx sur les Fragments de son Prince[1], mais je me doubte bien qu'il n'y apporterà pas plus de circonspection qu'à ses autres ouvrages[2].

Je plains infiniment la mort du pauvre M^r Aleaume et que ses livres et instruments[3] n'ayent peu tomber en main de persones qui en peussent avoir le soing qu'ils meritoient. Mon frere a bien manqué là en cette rencontre aussy bien que moy. Il falloit que le Roy acheptast tout cela pour en mettre à la Bibliotheque ce qu'il y avoit de plus rare et pour le moings les ouvrages de feu M^r Viette[4] et ce qui estoit encores de la façon dudict S^r Aleaume surtout son livre de perspective avec son grand compas, son libvre des lunettes et miroirs et ce qu'il avoit faict de l'aymant et de ses belles esguilles aymentées tant verticales qu'orizontales, où M^r de Lomenie et M^r de la Ville aux clercs se sont chargez de grands reproches d'avoir laissé eschapper cela de leurs mains, qu'ils debvoient avoir d'authorité en toute façon. Je me serois bien rançonné pour cela si j'y eusse esté et si j'eusse veu que ceux à qui il appartenoit mieux qu'à moy n'y fissent leurs diligences requises.

[1] Le *Prince*, dont les fragments circulaient dès les derniers mois de 1627, ne parut qu'en 1631 (Paris, in-4°).

[2] Peiresc avait bien raison, et Balzac manqua tellement de *circonspection*, qu'il fut censuré par la Sorbonne et qu'il dut se résigner à opérer de considérables suppressions dans la seconde édition de son livre (Paris, Toussaint du Bray, 1632, in-8°).

[3] Instruments de mathématiques et de physique. Nous avons déjà rencontré le nom du savant collectionneur dans la lettre à Dupuy n° LXIX.

[4] François Viète naquit en 1540 à Fontenay-le-Comte (Vendée) et mourut à Paris en février 1603. Voici comment Pierre de L'Estoile (*Registres-Journaux*, édition Jouaust, t. VIII, p. 64) annonce son décès : «M. Viette, Maistre des Requestes, homme de grand esprit et jugement, et des plus doctes mathématiciens de ce siècle (le chroniqueur aurait pu dire le plus docte), mourust, en ce mois, à Paris, aiant, selon le bruit commun, vingt mil escus au chevet de son lit. Il passoit l'aage de soixante ans.» Les œuvres du précurseur de Descartes furent réunies en 1646 par F. de Schooten (1 vol. in-fol.).

C'est une grande perte pour ce siecle et pour la posterité n'en serà pas moings si cez papiers ne tombent en mains charitables et soigneuses d'en faire ayder le public. Je me repents infiniment que je ne luy envoyay le livre de la quadrature du cercle aussy tost que je l'eus, car il eust eu assez de loisir d'en examiner une partie et d'en dire son advis, que nous n'aurons pas facilement d'un tel personage. Ce fut un malheur pour moy de l'avoir laissé lors sortir de mes mains, mais je ne pensois pas qu'on me l'emportast de la sorte hors du païs, et ne s'en est poinct trouvé d'autre exemplaire à Lyon ne à Geneve. Dieu sçait s'il n'en viendrà poinct avec ceux de la foire derniere, car cez guerres du Tilly rompent, je m'asseure, tout commerce de ce costé là, d'où il s'en pouvoit attendre. Puisque je suis tombé sur ce propos de la dicte foire, je ne passeray poinct au reste sans vous dire qu'à l'ouverture du cathalogue j'y trouvay cez Tables Rudolfines de Tycho et de Keplerus que l'on a attendües si impatiemment depuis une vingtaine d'années et desquelles je vous supplie me retenir un exemplaire s'il est possible d'en avoir et qu'ils ne soient enlevez avant l'arrivée de cette mienne despesche, ce que je crains bien. Que si le prix n'en est pas trop grand j'en achepterois volontiers deux exemplaires pour en accommoder de l'un M^r le prieur de la Valette, qui est fort versé en l'astronomie, comme aussy du Snellius[1], *Doctrinae triangulorum, etc. lib. IV* de Leyden in-8°. Il y a encores *Fasti Danici* d'Olaus Vormius[2], f°, Vitembergo[3], qui pourroient bien estre bons, si le pais de Dannemarch y a contribüé quelque chose de l'exactesse de feu Tycho Brahe, et une nouvelle uranometrie ou *Coelum stellatum christianum* Jullii Schilleri, etc., Beyeri d'Auspourg, qu'il fauldrà encores voir si le prix en est tollerable, pour voir comment ils auront faict le changement des figures celestes

[1] Voir sur Snell la lettre de Peiresc à Dupuy inscrite sous le n° XXXVII.

[2] Olaus Worm naquit à Arhus (Jutland) en mai 1588, fut professeur au collège de Copenhague, médecin du roi Christian V, chanoine de Lunden et mourut en septembre 1654 dans la capitale du Danemark.

[3] *Fasti Danici, universam tempora computandi rationem antiquitus in Dania et vicinis regionibus observatam exhibentes.* Le recueil reparut en 1643, in-fol.



IMPRIMERIE NATIONALE.

payennes en chrestiennes[1], et s'ils y auront retenu les vrayes dimentions et grandeurs des estoilles avec leurs distances et principalement pour les signes du Zodiaque ce qu'ils y auront peu subroger. En un feuillet à part je feray extraire dudict cathalogue et des deux precedants les livres qui me peuvent estre plus duisables, n'y ayant pas grande chose oultre ceux là dont je fusse bien friand, si ce n'est ce *Laurea Austriaca Julii Belli*, f°, de toutes cez guerres de Boheme et du Palatinat, ce commentaire de Jo. Hemelarius[2] sur les medailles d'or du duc d'Arscot[3] et ce Tarich ou Genealogie arabique des Calyphes et autres potentats des Perses et des Turcs de W. Schikardus, Tubingae[4], que nous attendrons impatiemment en son temps.

Je vous renvoye vostre carthe de l'Apouille avec mille mercis en ayant eu une pareille de l'edition de Venize. C'est une rencontre si

[1] Le P. Jules Schiller, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, né à Augsbourg, joignit, en 1627, à la nouvelle édition de l'*Uranometria nova* de Jean Bayer (d'Augsbourg), publiée pour la première fois en 1603, le *Coelum stellatum christianum;* il y substitua aux dénominations empruntées à la mythologie païenne des noms tirés des saintes Écritures, donnant, par exemple, aux douze signes du zodiaque les noms des douze apôtres, etc. Voir Delambre, *Histoire de l'astronomie moderne,* t. II, p. 298.

[2] Jean Hémelar ou, comme l'appelle M. Ruelens, Jean de Hemelaer, né à la Haye en 1580, chanoine en 1607 à la cathédrale d'Anvers, mourut le 6 novembre 1655. Bayle (*Dictionnaire critique*) l'appelle «un fort savant homme». Paquot lui a consacré un article dans ses *Mémoires*. Il fut l'ami et le correspondant de Juste Lipse et de Rubens; il fut aussi très lié avec Grotius.

[3] L'ouvrage est intitulé: *Imperatorum romanorum, a Julio Cæsare ad Heraclium usque, numismata aurea, Excell. nuper dum viveret Caroli ducis Croii*, etc. (Anvers, 1627, in-4°, seconde édition.) La première édition est de 1615 (Anvers, in-4°). Voir sur cet ouvrage d'abondants détails dans la brochure de M. Ch. Ruelens sur *Nicolas Rockox* (Anvers, 1883, p. 19-22).

[4] Guillaume Schickard naquit près de Tubingue en avril 1592, étudia et professa dans cette ville et mourut en octobre 1635. Labouderie (*Biographie universelle*) parle ainsi du livre de ce célèbre orientaliste : «*Tarich, hoc est, series regum Persiæ*, 1628, in-4°. C'est la traduction d'une partie d'un ancien manuscrit arabe, en forme de rouleau de 45 pieds de long, qui se conserve aujourd'hui dans la bibliothèque de Wolfenbüttel. Schickard l'enrichit d'un savant commentaire.» Voir sur G. Schickard, qui fut l'ami et le correspondant de Gassendi, l'ouvrage de Bougerel déjà plusieurs fois cité. Peiresc adressa quelques lettres à Schickard. On en garde six à Carpentras (registre VI des minutes, fol. 101-111). Ces six lettres appartiennent aux années 1634 et 1635.

deplorable et accompagnée de tant de circonstances merveilleuses quand ce ne seroit que pour rendre quelque raison s'il est possible de la differance des secousses plus ou moins grandes en lieux dont le voisinage ou l'esloignement sembloit devoir produire d'autres effects, que je pense que l'affaire meriteroit de bien exactes recherches et examens de tout ce qui peult servir à l'esclaircissement et memoire d'un tel accident. Il me souvient qu'en venant de N. D. de Lorete, ou pour mieux dire, d'Ancone vers Ravenne, toute cette coste de mer, quand nous passions sur des collines, estoit remplie de grandes et effroyables crevasses et bien proffondes, qui me faisoient dez lors apprehender des grandes rüines et changements en cez païs là au moindre tremblement de terre qui peust arriver.

Je suis bien aise que la diligence du S[r] Berger ne vous ayt pas esté dezagreable; s'il avoit mieux de quoy vous tesmoigner sa bonne volonté, il dict qu'il ne s'y espargneroit pas.

Nous venons d'avoir la declaration du Roy contre M[r] de Rohan, laquelle a esté incontinant mise soubs la presse[1]. Je crois bien que vous en aurez eu de pardelà aultant et plus tost que nous, mais à tout hazard, puis qu'elle est dattée du camp de Nestray[2] et adressée à Thoulouse, j'ay creu vous en debvoir envoyer quelque exemplaire, quand ce ne seroit que pour la diversité de l'edition, ne doubtant pas qu'on ne l'ait imprimé à Thoulouse et bien tost contrefaicte à Paris. C'est une piece bonne pour le recueil des pairs et le procez qui se ferà en suitte ne le serà pas moings. Je ne sçay si on l'aurà voulu envoyer à Castres[3], attendu leurs primeurs en celle du S[r] de Soubize contre qui ils pouvoient proceder sur la simple notorieté de sa rebellion, quand il n'y eust eu aulcune declaration du Roy, tant s'en fault qu'ils deubsent pretendre l'original des lettres patentes de S. M.

J'ay grandement plaint M[r] de Maussac le filz d'avoir rencontré la

[1] La *Déclaration du roi contre le duc de Rohan, ses complices et communautés adhérents à sa faction*, est du 14 octobre.

[2] *Nestray* est là pour Aytré, commune du département de la Charente-Inférieure, canton de la Rochelle, à 4 kilomètres de cette ville.

[3] Ville où siégeait la chambre de l'Édit.

persone de son pere en lieu où il s'en devoit si peu doubter et crois certainement que sa faulte est tout à faict inexcusable; mais je plains bien aultant et plus l'affaire de M^r le Prev. : il ne faict pas bon s'attaquer à un corps puissant ny le mespriser, mesmes tandis qu'on est encores à leur mercy.

J'ay prins grand plaisir de voir le tiltre de ce livre de Naples, où Ant. Caracciolus a recueilly cez anciennes chronologies de cez païs là, dont j'ay une fort particuliere curiosité [1]; c'est pourquoy vous ne me pouviez pas procurer de plus agreable pasture, et suis fort aise aussy qu'ayez trouvé le Nonnius de re Cibaria [2].

Vous avez fort bien faict de prèndre le restant de la partie de la D^e de Lignage pour acquitter les parties de cez libraires, je feray r'affraichir le credit de ce costé là, ayant grand regret que ce Nobiliario vous soit eschappé, car Dieu sçait s'il en reviendrà plus : à tout hazard envoyez nous le tiltre du livre pour juger aulcunement de ce que c'est.

Je ne plains pas tant ce breviaire mozarabique, oultre que je ne suis pas hors d'esperance d'en avoir un jour un du païs mesmes en suitte des asseurances qui m'en avoient esté cy devant données.

Je m'estonne que ce Moreau [3] n'ayt pas ouy parler de replique contre la Dame Boursier, car il y a des gents si asseurez qu'ils soubstiennent l'avoir veüe.

Ce Naudé [4] monstre bien qu'il n'a veu la clarté que par un trou,

[1] Le père Antoine Carracioli, de l'ordre des Théatins, publia, en 1626, in-4°, *Nomenclator et Propylea in quatuor antiquos Chronologos*. Les quatre chroniqueurs dont s'occupe le docte religieux en ce recueil devenu très rare sont Hérempert, moine du Mont-Cassin; Lupus Protospata; l'anonyme du Mont-Cassin; enfin, Falcon, notaire du sacré palais.

[2] Sur Nonnius et son *De re cibaria*, voir ci-dessus la lettre LXXII.

[3] *Ce* Moreau, comme dit dédaigneusement Peiresc, était, nous l'avons vu, un grand bibliophile, et, à ce titre, digne d'être mieux traité par son illustre confrère. Du reste, quelques relations s'établirent bientôt entre les deux collectionneurs, et le registre IV des Minutes de Carpentras contient sept lettres écrites, du 4 janvier 1629 au 6 novembre 1634, «à M. Moreau, docteur en médecine à Paris» (fol. 772-774).

[4] Encore une désignation presque injurieuse que Peiresc aurait bien regrettée et bien désavouée plus tard, si l'on en juge par les lettres qu'il écrivit à Naudé dans les dernières années de sa vie (Minutes de Carpentras, registre V, fol. 2-28).

comme on dict[1], puis qu'il a parlé si perfunctoirement des persones dont la mention debvoit principalement rendre son livre recommandable. Je vous remercie pourtant de son livre, dont j'eusse esté plus affamé, si je ne l'eusse veu.

Le cahier imprimé en Flandres est bien d'importance pour le temps, je l'ay faict transcrire et le vous renvoye avec mes humbles remerciments et quelques autres pieces demeurées cy devant en arrerages.

Je jugeois bien que Mr Bignon trouveroit quelque chose de son goust au livre des Assises. La collation que vous promettez de faire sur l'italien ne pourra estre que trez utile. J'attends si nous n'aurons pas quelque cahier du texte par le prochain ordinaire, qui passerà demain, Dieu aydant, pour le moings des chappitres des genealogies cy devant promises.

Je vous remercie encores de la souvenance que vous voulez conserver de l'empreinte du camayeul de Mantoüe. Il fault avec la patiance venir à bout des choses si difficiles comme sont celles là.

Je suis estonné de ce qu'on vous a dict des desseins de Mr d'Aubray à Rome et ne le sçaurois imputer qu'à quelque traverse trop opiniastre en ses amours, combien que dans l'estat des choses presentes, s'il songe à la vaccation ecclesiastique, il y a si peu de concurrans de sa volée qu'il pourroit bien se rendre digne de bon employ en ce païs là et esperer aux honneurs, auxquels sont parvenus les cardinaux d'Ossat et de Marcomont.

Voilà pour voz trois despesches du 5, 8 et 12me du passé. Restent celles du 19 et 26. C'est une bonne fortune pour moy que vous ayez rencontré cez fastes de Vignier et cez Kalendriers de Gauricus et crois bien que le Verrepaeus se trouverà un jour soit chez Mr Buon ou autre, mais je m'estonne qu'il ne se soit poinct veu de ce Promtuarium theologicum ou Catheclieses Galeni de l'edition des Païs Bas. Il fault voir d'en faire escrire en ce païs là pour sçavoir ce que c'est, si quelque bon

[1] La même locution proverbiale a été employée par Voltaire dans une lettre à son ami d'Argental, du 14 mai 1764 : «Je ne sais rien, je ne vois le monde que *par un trou*, de fort loin et avec de très mauvaises lunettes.»

docteur de Sorbonne n'en a, pour en sçavoir l'edition et le tiltre s'il y avoit quelque differance.

N'ayez nul regret à l'Histoire[1] des Païs Bas de Carlo Coloma, car je ne l'ay pas, et en cez choses de petit prix, quand bien on courroit fortune d'en avoir de doubles, l'inconveniant n'en est pas considerable au prix du desplaisir qu'il y a de les avoir laissez eschapper quand on les apporte de loing.

Ce Mullerus qui a faict ce petit *Compendium geometricum* a nom Jacobus et n'est qu'un alleman, qui n'est pas, je m'asseure, comparable à ce Nicolas hollandois, mais il n'y a pas grand danger et est si succint et si net que je pense que l'acquisition n'en est que bonne.

Pour le voyage de Drach, le tiltre porte l'augmentation d'une seconde partie cappable de le rendre recommandable, mais quand il n'y en auroit pas eu, tousjours serois-je bien aise de l'avoir en cette forme, car je n'en avois rien que dans les grands recueils des voyages in fol. J'ay depuis rejetté les ieux sur cette seconde partie et trouve que c'est une espece de supplement de choses bien destachées de sa navigation, mais il y a tout plein de curiositez, dont aulcunes semblent bien dignes de memoire pour ce peu que j'en ay rencontré par hazard, et je suis homme pour envoyer delà les monts l'exemplaire que m'avez envoyé, vous priant de m'en envoyer un autre pour moy.

J'ay regretté le pauvre M^r de Fancan[2], encores que je ne l'eusse jamais cogneu, et regrette bien encores son frere l'Anglois[3]. Si vous en apprenez autre particularité, vous m'obligerez de m'en faire part.

[1] C'est-à-dire à avoir acheté pour moi l'Histoire, etc.

[2] En écrivant cette phrase, Peiresc a-t-il voulu déplorer la mort de Fancan à la Bastille? En ce cas, cette mort, dont l'époque a été vainement cherchée et au sujet de laquelle feu Léon Geley, dans la monographie déjà citée, a pu dire seulement qu'elle est antérieure au mois de juin 1628 (p. 308), serait de la fin d'octobre 1627. Mais Peiresc a plutôt voulu dire qu'il regrettait que l'on eût emprisonné Fancan, qui était malade à la Bastille, et ce qui justifie cette interprétation, c'est qu'il va se servir du même mot *regretter* au sujet du frère et du compagnon d'infortune de l'auteur de la *Chronique des Favoris*, lequel, comme on le verra dans la note suivante, devait bientôt être mis en liberté.

[3] Dans le *Journal de Richelieu*, il est

Quant à Mr de Thou, je ne pense pas qu'il se puisse empescher de fere son voyage de Levant, puisque la petite verolle ne luy en a peu oster l'envie. Il me tarde de voir par le prochain ordinaire à quoy il se serà resolu.

J'ay veu la lettre de Mr Holstenius et je suis bien marry de n'avoir de meilleur moyen de le servir et de me rendre digne de tant de bon gré qu'il me tesmoigne; mais c'est l'excez de son honnesteté. Il m'a escript quasi en mesmes termes sur le mesme subject la plus obligeante lettre qui se puisse voir, que je vous envoye, avec celle dudict Sr de Thou. Ils ont maintenant mes responces, car en toute façon je ne pense pas que Mr de Thou ayt voulu partir avant l'hiver.

Sur vostre derniere lettre du 26, aprez vous avoir remercié comme je faicts trez humblement de tant de curieuses pieces qui l'accompagnoient et de la bonne nouvelle du voyage de Mr de la Ville aux clercs à N. D. de Liesse[1] qui presuppose son entiere guarison, dont je me suis resjouy infiniment, et du voyage aussy de Mr le Pelletier, qui me faict esperer qu'il pourroit bien descendre jusques icy, il fault que vous me permettiez de me plaindre un peu de l'excessive et surabondante peine que vous vous donnez pour tenir conte de l'argent du prix de mes livres. En quoy, soubs vostre correction, vous me faictes un peu de tort et m'osterez enfin la hardiesse de recourir à vous aussy librement que je ferois si vous en usiez autrement; car il suffiroit qu'i vous pleut tenir en un sachet à part l'argent que je vous feray tenir et tant

appelé «le sieur de Dorval-Langlois» et «le sieur de Fancan-Langlois». On mentionne dans ce *Journal* son emprisonnement et son élargissement. L'auteur de *Fancan et la politique de Richelieu* dit (p. 304) : «Le malheureux Fancan a été frappé, non pas seulement dans sa personne, mais dans sa famille. Il avait un frère, *Dorval-Langloys*, qui fut, peut-être par son influence, intendant de la maison du cardinal. La correspondance publiée par M. Avenel renferme deux lettres d'affaires adressées par Richelieu à son intendant (I, p. 704, 743)». M. Geley reproduit (*ibid.*) une lettre écrite d'une chambre de la Bastille, le 24 juillet 1627, signée Langlois, où justice est demandée au Cardinal. Le même auteur a trouvé aux archives des Affaires étrangères une autre lettre, écrite à Richelieu le 20 juin 1628 par un autre frère des deux prisonniers, lequel signe *Dorval*.

[1] Aujourd'hui commune du département de l'Aisne, arrondissement de Laon, canton de Sissonne, à 15 kilomètres de Laon.

qu'il durerà l'employer aux livres et coppistes dont vous vous prevauldrez pour mon conte, et quand il n'y en aurà plus, nous tascherons de restablir nouveau fonds sans vous charger la memoire de touts cez divers contereaux et marchez de livres singuliers, qui est une subjection que je ne sçaurois prendre pour moy mesme; c'est pourquoy je porte impatiement de vous y voir opiniastrer, et vous supplie d'en user comme je vous dicts, à sçavoir de tenir mon argent separé en lieu où vous puissiez mettre la main quand les occasions s'en presenteront, sans vous amuser à cez roolles, parmy lesquels vous ne sçauriez si bien faire que vous n'en oublyiez souvent des articles, et qu'il n'y aille de vostre argent en pure perte, parmy le mien, dont je serois bien marry. Vous en voyez l'effect en ce qui est du prix du Mercure François que vous aviez oublié, lequel il m'eschappeoit de ne vous poinct mander afin de rompre là cette glace et commancer à vous faire accoustumer de ne poinct tenir de compte, mais pour cette foys, de crainte que vous n'y ayez desja adjousté du vostre, pour vous oster de regret, j'ay recherché dans voz lettres et ay trouvé que par celle du 31 aoust, vous me mandiez avoir achepté de Gallot le volume de Simplicius, qui y estoit demeuré par hazard, de Basle pour 3 testons et le Mercure François en 12 tomes pour 24 lb. [livres]. Depuis j'ay trouvé encores la liasse de la despesche du 7 septembre que je ne trouvois pas tantost, avec laquelle vint le premier volume dudict Mercure François, et fort opportunément s'y est rencontré le memoire que vous m'envoyiez des livres contenus au ballot enfermé dans la grosse balle de Cramoisy, qui est possible le mesme billet qui vous manque à present, lequel je vous r'envoye en vous reiterant tousjours la supplication de vouloir pour cette foys sans consequance faire vostre compte ainsin que bon vous semblera sans vous plus mettre en peine à l'advenir d'aulcun autre compte quel que ce puisse estre. Il suffirà de dire au bas du roolle, que vous ferez faire des livres contenuz en voz balles ou ballots à venir, que le prix general monte à la somme de tant, etc. J'ay depuis advisé que pour vous oster absolument tout scrupule touchant les fournitures que vous avez faictes pour mes livres et coppistes, il vaudroit mieux

vous envoyer touts voz contereaux que j'ay enfin r'amassez avec prou peine, afin que vous recoignoissiez plus aiseement les livres qui y sont tirés en ligne de compte ou autres despences et ce qui y pourroit estre obmis à vostre prejudice, car je crois que cela vous soit inesvitable, si vous ne vous resolvez à ce que je vous dis pour l'avenir.

Quant aux ombrages de la maladie, c'est la vérité que Mess^rs de Lyon font à cette heure faire quaranteine aux marchandises de Paris. M^r Cardon m'en donnà advis dernierement et de l'arrivée et sequestration de la grosse balle du S^r Cramoisy (où estoit mon ballot) faicte de l'authorité des intendants de la santé puis[1] le 21 octobre seulement, de sorte que si la quarantaine se conte de ce jour là, sans rien desduire des six semaines du temps employé par les chemins, on n'en sçauroit avoir la mainlevée de tout ce moys de novembre. Il fauldrà prendre patiance et remercier Dieu si le tout arrive à bon port tost ou tard.

J'ay admiré d'entendre que le chancellier d'Angleterre[2] se soit amusé à faire des romans. Je crois que c'est l'air de ce païs là qui porte quasi generalement un chascun à la romanserie[3]. Mais je verrois volontiers ceux là, ne doubtant pas que la gentilezze de cet esprit n'y paroisse. Il fauldroit induire le traducteur de son Henri VII de traduire encores cela en françois. Je croys bien que M^r Buon luy payeroit volontiers sa peine, aussy bien que du Bray, son voisin[4], quand ce ne seroit que pour cez Romans et discours politiques.

M^r Granier[5] nous oblige trop mon frere et moy de nous faire si bonne part de ses labeurs[6] sans nous fournir des moyens de nous en

[1] Pour *depuis*.

[2] François Bacon.

[3] Littré ne cite, sous le mot *romancerie*, qu'une phrase de Marie-Joseph de Chénier. Encore s'agit-il, dans l'exemple donné, d'une *collection de romans*, tandis que sous la plume de Peiresc le mot veut dire *manie de faire des romans*.

[4] Le libraire Toussaint du Bray est au nombre des correspondants de Peiresc. Je relève dans les minutes de Carpentras (registre VI, fol. 592) une lettre à lui adressée le 20 août 1636.

[5] L'éditeur des *Mémoires de la reine Marguerite*, déjà nommé dans la lettre LXXII. Auger de Mauléon, sieur de Granier, né dans la Bresse, fut élu, le 6 février 1635, membre de l'Académie française et en fut exclu, le 14 mai suivant, pour un acte d'indélicatesse. Chapelain, comme Peiresc, l'appelle M. Granier (*Lettres*, t. I, p. 9).

[6] Granier avait sans doute offert à Peiresc



IMPRIMERIE NATIONALE.

revancher en son endroit, comme nous desirerions; je vouldrois bien sçavoir si je ne pourrois contribüer quelque chose à sa curiosité.

J'ay grand regret que l'exemplaire des funerailles de l'archiduc Albert que Mr Tavernier m'avoit faict venir avec tant de peine et d'attente soit arrivé si gasté comme il vous a dict et que celuy du duc Charles de Lorraine soit encor en arriere en cette conjoncture, où nous ne sçavons s'il n'y aurà pas de rupture de ce costé là, car je n'attendois plus autre chose pour faire relier mon recueil de funerailles, qui est fort assorty, et Dieu sçait à quand cela me va reculer.

Je viens de marquer dans les trois derniers catalogues de Francfort les livres qui y semblent estre plus curieux selon mon goust ou pour quelqu'un de mes amys, jugeant que puis que voz libraires avoient esté quelque temps sans y aller ne envoyer, ils se seront à ce coup pourveus et assortis aultant des uns que des aultres comme pouvant touts passer pour nouveaux. J'ay distingué de la marque d'une croix ceux qui sont principalement de mon goust et lesquels je laisrois eschapper de mes mains plus à regret, s'il estoit à ma disposition de compatir à ma curiosité pour ce regard, puis que vous daignez en prendre la peine; mais pour les autres je laisse à vostre disposition de les prendre ou de les laisser, principalement si le prix en est cher, ou de somme trop considerable, bien que sans trop de cherté, parceque en les voyant sans penetrer guieres avant, vous jugerez assez tost si c'est rien qui vaille, beaucoup mieux que je ne puis faire sur le simple tiltre.

Je n'y ay poinct comprins l'edition de l'Histoire d'Aubigné faicte à Leyden[1] pour ne sçavoir s'il y a rien de plus ou de meilleur qu'en la premiere edition de France[2].

l'édition des *Mémoires de la reine Marguerite* et quelques-unes de ses autres publications. C'était chez lui une habitude, d'après Pellisson, qui, dans l'*Histoire de l'Académie* (édition Livet, t. I, p. 153), s'exprime ainsi : «Il faisoit imprimer et relier ses livres avec le plus de soin qu'il étoit possible, en faisoit beaucoup de présents.»

[1] D'après le *Manuel du Libraire*, c'est l'édition dite d'Amsterdam (pour Genève). 1626, 3 tomes en 2 vol. in-fol.

[2] Brunet déclare que cette édition est

Je n'y ay pas comprins nomplus la somme theologique de Mr Gamache[1] de l'edition du Sr Cramoisy f°, ne sçachant si c'est chose imprimée de l'adveu de son deffunct autheur et qui responde à la reputation qu'il avoit acquise ou non.

Il avoit une belle bibliotheque, je vouldrois sçavoir si elle est dissipée ou non, et si vous ne trouvez ailleurs ce Promtuarium Theologicum Galeni de l'edition de Douay ou autre lieu des Païs Bas, il fauldroit faire chercher dans la bibliotheque de Mr Ribier[2] ou en celle de feu Mr des Portes Tyron[3]. Je suis marry de vous donner cette importunité, mais je sçay que vous prenez plaisir d'obliger voz serviteurs et entr'autres celuy que vous avez desja comblé de tant de graces et bienfaicts et qui serà tout le temps de sa vie,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 11 novembre 1627.

Je vouldrois bien pouvoir escrire à Mr du Puy vostre frere et à quelques uns de noz amys et avois esperé de joindre icy quelque lettre à quelqu'un, mais on me vient de mander que si je ne ferme bien tost, la despesche serà partie. Vous ferez s'il vous plaict mes excuses; je suis leur serviteur trez humble, estant bien marry de m'estre trop estendu en cette cy et d'avoir consumé le temps qu'il falloit reserver pour quelque autre. J'entreprendray d'en faire quelqu'une de jour à autre avec moings de presse, Dieu aydant[4].

moins belle que la première (Maillé, 1616-1620, 3 vol. in-fol.), mais que le texte en est préférable, ayant été complété et amélioré. Je renvoie d'avance le lecteur à la *Notice bibliographique* que doit publier M. le baron A. de Ruble dans l'édition de l'*Histoire universelle* qu'il publie pour la Société de l'Histoire de France et dont le tome I vient de paraître (décembre 1886).

[1] *Summa theologica* (Paris, 1627, 2 vol. in-folio). L'auteur, Philippe de Gamaches, docteur de Sorbonne et abbé de Saint-Julien de Tours, naquit en 1568 et mourut en Sorbonne le 21 juillet 1625.

[2] Ribier a été mentionné plus haut (lettre LXXII).

[3] Le poète Philippe Desportes, abbé de Tyron, a déjà figuré dans la lettre à Dupuy, du 1er avril 1627, n° XLVI.

[4] Vol. 716, fol. 179.

LXXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Il me fault respondre à voz deux lettres des 5 et 12 du passé et nous sommes desjà si avancez dans ce moys que je ne puis m'acquitter si tard de ce debvoir sans un peu d'amande honorable, mais vous estes si bon que vous accepterez l'ingenuité avec laquelle j'implore vostre pardon, cette foys comme tant d'autres, et recevrez mes excuses, qui sont certainement plus fortes que je ne le vous sçaurois exprimer. J'en ay touché un mot dans la lettre de Mr vostre frere, dont je m'asseure que vous vous contenterez l'un et l'autre et que vous m'ayderez à faire que cez autres messrs de pardelà, qui ont le bien de vous voir, me pardonnent aussy bien que vous, entr'autres Mr Godefroy, à qui je ne puis satisfaire à mon trez grand regret pour encores, mais j'espere que l'attente ne serà poinct inutile au bout du compte et que nous trouverons possible quelque chose de son goust. Nous attendrons la responce que vous ferà Mr de Poitiers et aprez tiendrons le chemin plus plausible pour avoir d'ailleurs ce qu'il manquerà de vous communiquer s'il n'y satisfaict comme je pense qu'il debvroit faire.

Les lettres de Rome ont esté retardées trois jours plus que de coustume à cause des pluyes. Vous verrez ce que Mr Aleandro m'escript touchant le livre des Assises et celuy du Consulat de mer. Comme aussy du Nonnus, que nous laisrons là (puisque vous ne le jugez pas digne de s'en mettre en peine) et du Procope dont vous verrez qu'il renvoye l'effect à Mr Holstenius, ce que je suis d'avis d'accepter, et pour cet effect j'estime que vous pourriez en escrire un mot au dict Sr Holstenius pour le disposer à prendre le soin d'en conferer le ms. sur l'edition d'Hoeschelius[1], et s'il ne veult faire imprimer à Rome ses sup-

[1] David Hoeschel, né à Augsbourg en avril 1556, mort en octobre 1617 dans cette ville, où il était conservateur de la bibliothèque (il rédigea le catalogue des manu-

plements et observations qui luy eschapperont insensiblement en faisant cette lecture, vous luy pourrez offrir de le faire imprimer à Paris, ou à Lyon par l'imprimeur de l'Anecdota[1], ou autrement comme ils trouveront le plus à propos en ce païs là, et si vous m'envoyez vostre lettre je la feray tenir audict Sr Holstenius et l'accompagneray d'une mienne, et si le jugez à propos luy envoyeray par mesme moyen mon exemplaire dudict Procopius pour y adjouster les supplements et diverses leçons à la marge ou en entrefeuille comme il leur plairà. J'y adjousteray encores une lettre au cardinal exprez pour ce subject, afin d'en tirer le consentement plus exprez, que je crois bien neantmoins estre desja intervenu, bien que le Sr Aleandro ne l'escripve si precisement, attendu qu'il me respond à une autre chose que je luy avois escripte à la priere de Mr d'Orleans[2], lequel desiroit un commandement de la part du pape pour contredire au libvre de du Moulin[3] (je vous prie que ceci demeure entre nous), et il me mande qu'il n'y a pas trouvé la disposition qu'il eust fallu, à cause, dict-il, que cez messrs les prelats de France, qui s'attachent à semblables employs, pretendent aprez que tels commandements soient des gages des plus haultes recompenses, il veult dire des chappeaux[4]. Aussy vous verrez en quels termes m'escrit Mgr le Cardinal sur ce sujект, à qui j'en avois touché un mot. Si Mr d'Orleans venoit à Paris, je serois bien aise que vous luy eussiez envoyé monstrer la lettre du dict seigneur Cardinal afin qu'il y vit originellement comme son entreprinse seroit louée de pardelà pour ce regard. Sinon il suffirà qu'il vous plaise luy envoyer la lettre que je luy escripts, où j'ay faict

scrits grecs de cet établissement, 1595), publia (toujours dans la même ville) *Procopii Cæsariensis Historiarum libri VIII* (1607, in-fol.). C'est la première édition qui ait été donnée des *Histoires* de Procope.

[1] La première édition des ΑΝΕΚΔΟΤΑ, en grec et en latin, fut imprimée à Lyon, en 1623, in-fol., par les soins de Nic. Alemanni, d'après un manuscrit du Vatican.

[2] Gabriel de l'Aubespine.

[3] *Nouveauté du papisme opposée à l'antiquité du vray christianisme* (Sedan, 1627, in-fol.; Genève, 1627, 2 vol. in-4°).

[4] Tout ceci, jusqu'à présent inconnu, est à joindre aux renseignements sur la vie de Gabriel de l'Aubespine réunis dans la notice biographique qui précède les Lettres à Peiresc (fascicule VII des *Correspondants de Peiresc*, 1883).

inserer coppie de l'article le concernant en ladicte dudict Cardinal, car de luy envoyer l'original à sa discretion, je craindrois de faillir à cause des autres tesmoignages de familiarité qui sont en la mesme lettre, qui me pourroient tirer à envie. Vous verrez que les epistres de Scaliger ne luy ont pas esté malagreables. Je m'estois precautionné d'une consultation precedante sur ce subject, et me dispençay d'y adjouster cette autre piece de Hollande touchant l'evangile hebraïque de S^t^ Mathieu, dont il ne dict mot en sa lettre que conjoinctement avec l'autre. Les notes de M^r^ Rigault sur la passion de S^te^ Agathe ont bien rencontré son goust à cause du tiltre de son eglise[1] et de l'estime qu'il faict dudict S^r^ Rigault, aussy bien que ses autres observations et ses emendations[2] du texte de Pline concernant les insectes et particulierement les abeilles, jusques là vous verrez qu'il se veult charger de trouver une de cez grandes lunettes dont s'estoit servy ce Justus Richius, pour en donner le plaisir au dict S^r^ Rigault. Je crois qu'il est obligé de continüer l'edition du livre de Pline sans intermission, tant que dure le traicté des insectes, puis qu'il a esté promis sur sa parolle. Exhortez l'y, je vous prie, et de m'envoyer les feuilles à mesure qu'elles se tireront pour en donner le plaisir au dict S^r^ Cardinal, puis qu'il le desire si ardemment.

Quant au livre des Assises, par modestie et voyant qu'il le faisoit transcrire par un sien domestique, j'avois restrainct ma demande aux trois premiers chappitres et à ceux des genealogies, pour voir le fruict qui s'en pouvoit tirer, mais j'ay donné ordre soubs main de faire transcrire en payant tout le restant du livre. A quoy je m'asseure qu'on travaillerà.

Au reste j'ay esté esmerveillé que ce Cardinal, qui a esté si punctuel à me respondre à tant de petites particularitez, aye omis de me rien toucher à ce coup de ce qui concernoit vostre persone. Puis

[1] François Barberin fut d'abord (1623) diacre-cardinal du titre de Saint-Onuphre, puis de Sainte-Agathe.

[2] Littré n'a cité, sous ce synonyme du mot *correction*, qu'une seule phrase du XVI^e^ siècle, empruntée à Jacques Amyot. Le *Dictionnaire de Trévoux* nous rappelle que le mot est dans Cotgrave et dans Nicot.

qu'ainsin est j'attendray le retour du voyage que Mr de Thou est allé faire à Naples et Capri pour, en prenant l'occasion de parler de Dom du Puy, la prendre aussy de luy rafraischir la memoire de vous. Ces gentz [sont] si assassinez[1] que je m'estonne qu'ils puissent avoir souvenance de rien qui ne les touche de fort prez.

Pour le proprium sanctorum nous sommes quasi à la veille d'entrer en mesintelligence avec Mr nostre prelat, qui ne se peult rendre, mais pour n'accumuler trop de choses les unes sur les autres, cela est demeuré en surceance, en attendant l'issüe du traicté où nous sommes touchant la forme de cette offrande cy devant pretendüe à recevoir sur son theatre, dont il a commancé enfin de relascher et la vouloit faire adosser contre l'autel, auquel il fault monter par six degréz; mais on y trouve quasi la mesme difficulté. Il s'en est remis à l'arbitrage de l'abbé de Foix, qui nous relasche desjà les trois plus haults degrez et vouldroit faire placer la chaire sur un pallier, qui est entre lesdicts trois plus haults degrez et les trois plus bas. Je ne sçay si noz messrs se pourront resouldre à celà, où il n'y auroit en effect qu'un seul degré à monter, à sçavoir le plus bas, car sur le suyvant on logeroit le carreau de velours, sur lequel on met le genouil et sur le bord du troisiesme on feroit abbouttir ladicte chaire. Nous en sçaurons bientost le succez et aprez cela il fauldrà vuider l'affaire du breviaire; que s'il ne se resoult de faire de luy mesmes quelque chose pour le contentement de la compagnie, la cour y pourvoirà infailliblement.

Je suis trez aise que la conversation de M. le Nonce Baguy vous reuscisse[2] si agreable comme vous dictes. Je l'avois bien tousjours creu ainsin, sçaichant ce qui estoit des recommandables qualitez qui sont aux uns et aux autres. Sa lettre pour Rome concernant le concile de Calcedoine arriva le lendemain du passage du dernier ordinaire d'Avignon, de sorte que je ne l'ay peu envoyer plus tost que par le prochain

[1] *Assassiner* dans le sens métaphorique de fatiguer, d'importuner à l'excès, n'a été retrouvé par Littré que dans des écrivains postérieurs, Molière et Mme de Sévigné.

[2] *Réussir* dans le sens d'*être*, d'*advenir*, ce qui est le sens propre comme l'indique l'étymologie italienne (de *ri* ou *re*, et *uscire*, sortir).

ordinaire qui serà dans une quinzaine de jours, Dieu aydant. J'escriray par mesme moyen à Mr Holstenius pour l'accompagner et luy diray qui [*sic* pour *qu'il*] vous rende conte à vous de cette lecture et collation[1].

J'ay bien du regret que les papiers de feu Mr de Boissise soient tombez en si mauvaises mains, il fault prendre patience. Que si par hazard vous trouviez la liasse des lettres dudict feu Sr de Boissise soit à vous ou à feu Mr de Thou ou autres, je serois bien aise que vous me les eussiez faict transcrire en cahiers par Quentin ou autre escrivain. Cela me consolerà aulcunement de la privation de ses autres meilleures relations.

J'ay receu de Rome une petite cassette de la part du Sr d'Auberay avec quelques livres des oeuvres d'Ant. Augustinus par un de mes amys et quelque autre bagatelle pour moy, et ay eu les relations du cardinal Bentivoglio, dont j'ay esté quitte pour une douzaine d'escus de ce païs là, mais elles sont fort bien escriptes, et semblent estre bien correctes pour ce peu que j'en ay peu lire. Je vous les envoyeray par la premiere commodité, Dieu aydant, de quelque amy, car c'est un juste volume[2].

Par occasion on m'a jetté dans cette caisse dix ou douze liasses de lettres et instructions qui passoient par les mains de feu Mr de Fresnes Forget[3] sur la fin de la Ligue et quelques années aprez (Je vous prie que cecy soit entre nous). Je n'ay pas encores peu voir ce que c'est, mais j'y ay rencontré des lettres de feu Mgr du Vair et de Mr d'Espernon[4], concer-

[1] Littré, sous le mot *collation* pris dans le sens de confrontation d'une copie avec l'original, n'a cité qu'une phrase de Chateaubriand.

[2] C'est-à-dire assez considérable et suffisant pour former un véritable volume. La même expression se trouve dans une phrase de Mme de Sévigné : «Cette lettre [du 23 décembre 1671] est devenue un juste volume.»

[3] Pierre Forget, sieur de Fresne, né vers 1544, mourut en avril 1610. Il fut ambassadeur en Espagne et resta secrétaire d'État depuis le 22 février 1589 jusqu'à sa mort. Il avait commencé par être (1576) secrétaire du roi de Navarre, le futur Henri IV.

[4] On sait que Guillaume du Vair passa près de vingt années en Provence, soit comme intendant général de la justice à Marseille, soit comme premier président du parlement d'Aix, et que Jean-Louis de Nogaret fut gouverneur de Provence de 1585 à 1596.

nant cette province, qui ne sont pas à négliger. Au reste ce sont les propres originaulx et ne sçay comment cela estoit passé delà les monts. On me faict feste d'un plein coffre que je suis aprez de redimer si je puis comme j'ay faict celà, mais il ne fault mot dire. Si en les parcourant au premier loisir, j'y trouve rien que je juge pouvoir tomber dans vostre goust, je suis homme pour vous en envoyer tout le fagot avec lesdictes relations du Cardinal Bentivoglio.

On demanda au Card. Bentivoglio de ma part le registre de ses lettres missives pour en faire transcrire quelque nombre. Il s'en excusa, bien que d'autres en ayent eu; c'est pourquoy je vous prie de vous enquerir de Mgr Bagny s'il n'en a pas veu quelque recueil, ou s'il en sçait rien, car si j'en avois quelqu'une, je le reduirois possible insensiblement à m'en faire part de quelques autres comme j'ay faict desdites relations, lesquelles il m'avoit autres fois promises, au moings quelques unes, ensemble de ses lettres mesmes, et puis s'en estoit excusé sous pretexte de modestie et des interets d'estat, dont je le fis despartir sur l'advis des coppies mal correctes qui en couroient par Paris dont vous m'aviez adverty. Si j'avois quelqu'une de ses lettres j'en userois à peu prez de mesmes.

Il a divisé ses relations en deux volumes. Au premier sont celles tant de l'estat de la nouvelle republique des Païs Bas de Hollande que de celuy des autres provinces demeurées soubs l'obeissance des archiducs, et puis y a une petite relation du Danemarch et une autre petite de l'assemblée de Loudun et Huguenots de France. Au second volume y a trois autres pieces, l'une du traicté de la trefve de l'an 1609, l'autre de la fuitte de Mr le Prince de Condé, et la troisiesme de la guerre de Juliers. Je m'estois mesconté d'y comprendre pour quattriesme piece un discours, qui n'est pas de luy, ainsin que je viens de le verifier, ains du feu Sigr Pamphilo Persico, lequel vous avez veu là secretaire du Cardinal legat[1]. C'est sur les moyens qui se proposoient pour l'accommodement des differants de la Valteline, où il conclud à l'establis-

[1] Nos recueils n'ont pas une seule ligne sur le secrétaire du cardinal François Barberin. Cet *habile homme*, comme il est appelé un peu plus loin, ne figure pas parmi les correspondants de Peiresc.



IMPRIMERIE NATIONALE.

sement d'une nouvelle republique en ce pays là. Je crois que vous ne le verrez pas mal volontiers, car l'autheur estoit habille homme. Son neveu m'a permis de faire transcrire cette piece, ne me pouvant fournir la relation du voyage de France, où j'avois veu travailler icy le deffunct à son retour, lequel m'en avoit promis coppie, mais le pauvre homme mourut à Savone et je ne sçay que sont devenus ses papiers, tant y a qu'il ne s'en est plus rien trouvé à Rome au retour que fit le Cardinal d'Espagne, où j'en ay faict faire un peu de recherche. Il est vray que je n'ay pas osé m'en ouvrir au Cardinal mesmes, qui possible les a, pour n'encourir possible le blasme de trop d'indiscretion et de manquement de pudeur et modestie à cause de la jalousie qu'il y a parfois en telles escrittures.

J'attendois à ce soir une cassette de Venize, qui est arrivée à Marseilles avec quelques livres, mais elle n'est pas venüe, ce sera possible de la matiere pour le premier jour.

Aujourd'huy nous avons ouy dans la chambre le P. Michaelis jesuite, superieur de la maison de residance de Marseille[1], et luy a esté enjoinct de remettre par devers le greffe dans 15^ne^ les brevets de permission du Roy, en vertu desquels il pretend s'estre peu establir à Marseilles, ensemble certain brief apostolique pour l'union d'une eglise parrochiale à leur dicte maison, et en mesme temps par autre arrest a esté resolu que les autres Jesuites qui ont commancé des residances en Arles et Frejus rapporteront semblablement leurs permissions pour, le tout veu, y estre pourveu ainsin que de raison. Cette affaire est pour esclatter de delà aussy bien qu'icy, et je suis un peu trop las d'escrire à cette heure pour vous en entretenir plus au long. Vous suppliant de m'en excuser et me tenir tousjours, Monsieur, etc.

DE PEIRESC[2].

D'Aix, ce 16 novembre 1627.

[1] Je trouve dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, in-fol., 1872, col. 1295) un Antoine Michaelis, né à Avignon en 1595, mort dans la même ville en 1671, auteur de divers recueils de Sermons. Mais ce religieux, qui fut prédicateur pendant trente-trois ans, ne me semble pas pouvoir être identifié avec le supérieur de la maison de Marseille.

[2] Vol. 716, fol. 185.

## LXXX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Enfin aprez une infinité de difficultez formées de la part de M. d'Almeras les articles de l'establissement de nostre ordinaire de Lyon sont revenus avec son adveu, et neantmoings une reserve d'ordonner des deniers que le païs octroye pour cet effect qui a failly à tout rompre pour les ombrages que cela a donné qu'il ne voulut gaspiller ce fonds au lieu d'en laisser jouyr les courriers et maistres de poste auxquels le païs l'a voulu affecter pour estre mieux servy. On devoit resouldre aujourd'huy la minute du contract pour faire commancer à tout le moings au commancement de janvier prochain, si ce n'est que les ratifications necessaires soient arrivées plus tost. Il me tarde fort que cela soit executé pour ne despendre plus de la discretion de certaines gents qui ont parfois de la jalousie du contentement d'aultruy et pour ne tomber aux inconveniants qui m'ont mis en grande peine et anxieté cez jours icy.

Je vous avois faict une despesche avec prou peine parmy d'autres assez importunes occupations, laquelle arrivà demy heure trop tard pour marcher au jour de sa datte par une suppercherie de vallet qui ne voulut pas estre si courtois que son maistre. La semaine suyvante j'avois adjousté quelques autres lettres à aulcuns de mes amys et vous r'envoyois tout plein de papier dont j'avois faict un assez gros pacquet, qui fut porté assez à temps pour aller, mais je ne sçay si on le trouvà trop gros, ou s'il y avoit d'autre dessein ou artifice, tant est que lorsque je pensois qu'il fut arrivé entre voz mains, on me l'a rapporté, disant que pour la grosseur on l'avoit baillé à une autre personne que je ne pensois, qui s'est trouvée mal en chemin, d'où on l'a rapporté. Ce qui me mit en une si grande cholere que je ne la vous sçaurois exprimer.

Au reste il est revenu si bien conditionné que je doubte fort qu'il ne soit jamais party de la ville. Cependant mon frere y en avoit joinct un autre (où il y avoit mesmes quelque mienne lettre) qui n'est point revenu et que je crains bien estre perdu tout à faict.

De longtemps il ne m'arrivà une plus grande mortification [1] et ne doubte pas que vous n'en ayez ressenty le contrecoup avec plus de desplaisir que nous ne sçaurions meriter pour le retardement de noz importunes lettres; mais vous aurez compassion de nous et serez vangé quant et nous[2] quand vous sçaurez que Dieu nous a faict la grace d'entreprendre et promouvoir l'establissement de cet ordinaire, en despit de l'envie de prou de gents qui n'osent laisser paroistre le regret qu'ils y ont et dont les traverses cachées ont esté vaines et inutiles, et espere qu'ils seront constraints de passer par là, veuillent ils ou non. Jusques alors il nous fauldrà passer au moings mal qu'il nous serà possible, mais aprez nous n'aurons à rendre conte à persone et espere que tout serà bien reglé de ce costé cy comme de celuy où vous estes. Cependant il est venu quattre aultres despesches vostres du 2, 9, 16 et 23me novembre, toutes hors de temps excepté la derniere, laquelle fut si heureuse que de venir de Lyon ici dans la malle d'un gentilhomme de Mr de Gressy, à qui Mr Jacquet trouvà bon de la confier et arrivà dans trois jours tout à propos pour nous faire resouldre à faire chanter le Te Deum le lendemain pour la desfaicte et fuitte des Anglois[3], jugeant bien qu'il n'en falloit plus attendre de mandement exprez du roy, puis

[1] Littré n'a cité, sous le mot *mortification* pris dans le sens d'humiliation et de peine, que des écrivains postérieurs à Peiresc, tels que Patru, Mme de Sévigné, Fléchier, Voltaire et Diderot.

[2] Avec nous.

[3] Ce fut le lundi 8 novembre que, comme s'exprime Bassompierre (t. III, p. 327), «les Anglois deslogerent de Saint-Martin». Dès le lendemain, Louis XIII lui-même annonça cette bonne nouvelle à l'archevêque de Bordeaux (*Lettre du roi à Monseigneur l'illustrissime et revérendissime Cardinal de Sourdis,* 9 novembre) (Bordeaux, 1627, in-8°. Paris, 1627, in-8°). On a plusieurs plaquettes sur ce sujet. En voici une qui n'est pas indiquée, ce me semble, dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale : La Deffaite entière des Anglois et leur honteuse fuite et retraitte de l'isle de Ré, ces nouvelles apportées aux Roynes par le sieur de Bellingant* (Paris, Jean Brunet, 1627).

qu'il n'estoit venu en ce temps là. Je m'estois hasté tant que j'avois peu de vous envoyer un memoire des livres de la foire que j'eusse desiré d'avoir, de peur qu'ils ne fussent touts vendus, mais cette haste ne m'eust servy de guieres, si de vostre grace vous ne m'en eussiez retenu quelques ungs comme vous avez daigné faire, dont je vous remercie trez humblement, ensemble des livres et papiers qu'il vous a pleu m'envoyer, qui me plongent tousjours plus avant dans le comble des obligations que je ne sçaurois acquitter de ma vie.

Le Mercurius Gallobelgicus dernier et celuy qui manquoit du recueil que vous m'aviez achepté sont venus tout à propos pour faire entreprendre la relieure de tout l'ouvrage. Et le livre de Mr Grottius encores plus à poinct nommé la mesme matinée du passage de l'ordinaire de Rome, ou je l'envoyay bien volontiers, car je n'avois lors rien en main de si propre ne si digne que cette piece là [1].

Le Verrepeus m'a fort agreé et je le prixserois bien davantage si le charactere n'en estoit si menu, mais possible n'a il jamais esté imprimé en plus grosse lettre. L'epistre du pape Gregoire XV au Persan est bien curieuse. Le livre de la Musique ne peult estre que bon aussy, mais il me fauldrà un peu plus de loisir pour le voir et ne reveleray pas le nom de l'autheur que j'honnore fort [2]. Celuy de Re cibaria est fort de mon goust [3] et cette partie que vous m'en avez envoyée à l'advance me ferà attendre plus patiement le surplus. Il s'y est trouvé une feuille de trop que je vous renvoye à tout hazard, au cas qu'elle manquast à quelque autre exemplaire chez celuy qui vous en a accommodé.

Les autres petits livrets courants nous sont venus fort à propos pour en payer les trop affamez de nouvelles et puis il s'y est trouvé d'assez bonnes pieces du temps. Je me suis estonné que le seul Pelletier ayt esté employé à respondre au manifeste de Bukingam [4] et que persone n'aye

[1] *De veritate religionis christianæ.*

[2] Le R. P. Marin Mersenne.

[3] Peiresc, en parlant ainsi du livre gastronomique de Nunez, a-t-il voulu faire une de ces petites plaisanteries qu'il se permettait quelquefois dans ses familières causeries avec ses bons amis?

[4] Au sujet de cette petite révélation pour l'histoire littéraire, je me demande si Pelletier est le même que ce Pierre Pelletier au-

entreprins plus serieusement une si grande et si serieuse affaire pour la satisfaction principalement des nations estrangeres comme de la France.

Des pieces mss. je ne pourrois pas entreprendre de vous en dire mon sentiment sans entrer en un discours bien long et qui vous seroit possible trop ennuyeux à ce coup y ayant de tres belles singularitez et domestiques et estrangéres, dont je ne sçaurois vous rendre seulement des remerciments à la centiesme prez de mon debvoir. Je vous en renvoye la pluspart de celles que vous avez marquees, et si mon homme est aussy diligent à ce coup comme il me promet, vous aurez la derniere venüe des traictez du Palatin et du Danois qui sont reduicts à si piteux estat. Je n'avois pas veu les vers de M^r^ Grottius que vous pourrez rendre à M^r^ de Cordes avec mes trez humbles remerciments, s'il vous plaict, ensemble audict S^r^ Grottius, dont les ouvrages sont admirables et grandement admirez aussy de pardeça, où M^r^ nostre Archevesque y a prins un trez grand plaisir dans ce peu de temps qu'il les eut en main et que M^r^ Marchier luy en fit la lecture.

Quant aux livres de la foire, j'ay veu le roolle de ceux qu'il vous a pleu me reserver, dont vous trouverez la plus grande partie dans le memoire que j'avois dressé sur les catalogues des trois dernieres foires, ce qui monstre un grand rapport de nostre humeur et de nostre goust et me rend bien glorieux d'avoir ce bonheur.

Je ne doubte nullement que cette *Laurea Austriaca* ne soit trez bonne, le subjet en estant si important, et crois bien que les dernieres guerres du roy de Dannemarch ayant si mal succedé produiront de la matiere pour une seconde coronne et une seconde partie des commentaires de ce Jullius Bellus, qu'il fauldrà recueillir en son temps, Dieu aydant. Je n'avois pas marqué cette Basilica SS. Vdalrici et Afrae d'Auspourg, parce que je ne la vis pas dans ces cathalogues, possible pour les avoir parcourus trop legerement, car je sçay bien qu'en cette ville là, il ne

quel la *Bibliothèque historique de la France* attribue un si grand nombre d'ouvrages oubliés (*Table des auteurs*, p. 661). Je penche à croire que le fécond et médiocre écrivain doit être identifié avec le personnage dont Peiresc fait si peu de cas.

s'imprime guieres de livres qui ne soient bons et cette chronique seulle meritoit la despence des figures. Cez ouvrages de Goldastus[1] ne peuvent estre que trez bons, mesmes aprez le jugement de Mr Godefroy, il n'en fault nullement doubter. Tout ce que j'y desirerois seroit le choix de l'edition fol. plustost que celle in 4°, s'il est loisible de choisir, comme de la Laurea Austriaca, imprimée aux deux façons selon lesdicts catalogues. Vous m'avez obligé de retenir deux exemplaires de cette constitution Caroli III de Freherus[2], l'une pourrà passer les monts, s'il y escheoit. Cette Legatio Moscovitica doibt estre bien jolie selon le tiltre, si l'autheur estoit judicieux tant soit peu[3]. Cette construction d'horloges par reflexion au miroir serà encores plus gentile. Je n'en n'avois jamais ouy parler et ay bien de la peine à me l'imaginer. Il fauldrà voir ce Novus Globus Bartschiorum pour juger de ce que ce peult estre. Ce Tractatus de Sabatho me sentoit trez bon, mais n'y ayant que deux feuilles comme vous dictes, il n'aurà pas peu grandement approfondir la matiere. J'ay bien cez volumes de recueils de Goldastus où sont cez constitutions de imaginibus[4], mais si l'edition de Pareus, 8°, est belle et de beau charactere ou plus correcte, je n'y plaindray pas le prix que vous avez trouvé bon. J'ay eu bonne opinion de cet ouvrage des guerres civiles des Païs Bas jusques à là trefve et l'ay bien meilleure depuis ce que vous dictes qu'en juge Mr Grottius[5]. Cette Moguntia devicta ne sçauroit estre mauvaise, traitant ex proffesso

[1] Sur Melchior Goldast, voir ci-dessus la lettre LI, du 16 mai 1627. En 1627 cet historien publia : *Commentarii de regni Bohemiæ incorporatarumque provinciarum juribus ac privilegiis*, etc. (Francfort, in-4°); *Suevicarum rerum scriptores aliquot veteres* (Ulm, in-fol.). La première édition de ce dernier recueil est de Francfort (1605, in-fol.).

[2] Voir la lettre LI, du 16 mai 1627.

[3] *Jac. Ulfeldii nobilis dani, Legatio moscovitica. Hodœporicum Ruthenicum, in quo de Moscovitarum regione, moribus et aula imperatoria tractatur.* La première édition est de Francfort, 1608, in-4°. On en cite une autre de 1622. C'est probablement de cette dernière qu'il s'agit ici.

[4] *Constitutionum imperialium collectio.* Les bibliographes que j'ai pu consulter ne citent qu'une édition du XVIIIe siècle, celle de Francfort, 1713, en 4 vol. in-fol. Bayle, dans le très ample article du *Dictionnaire critique*, ne donne pas la date de l'édition faite du vivant de Goldast.

[5] L'ouvrage dont il a été déjà question un peu plus haut.

une histoire, bien que particuliere, de prez de deux cents ans. Toutes les traductions du livre du P. Mariana[1] sont toujours de garde, quoy qu'on puisse dire. Au reste j'avois quelques uns des autres livres contenus en vostre memoire, qui seront cottez en un roolle cy-joinct, mais n'y ayez aulcun regret, car ils sont de trop peu de prix et pourront la pluspart servir pour noz amys.

Quant à vostre autre memoire de livres curieux que vous avez veu au retour de cette foire, celuy d'Adrianus Spiegelius[2] de humani corporis fabrica[3] est excellent à mon advis, car l'autheur estoit bien exacte. J'avois escript à Venise pour en avoir un, ensemble un autre traicté de mesme forme, de formato foetu[4], mais ma lettre n'y arrivà pas à temps avant le partement de ma cassette. On me mande depuis qu'on les envoyerà touts deux dans quelque balle de marchandise, de sorte que puis que vous ne l'avez encore prins, il se pourrà laisser. Des volumes de la Bavaria Sancta je n'en ay pas un : si l'on pouvoit avoir l'assortiment complet à prix honneste, il n'y auroit pas de danger de le prendre, mais je crains bien que le prix n'en soit gros et qu'il n'y ayt de la peine d'avoir les trois volumes ensemble. Cette Sylloge numismatum unius sæculi Io. Ia. Luckii[5], f°, Argentinæ 1620, est prou de mon goust, il en fauldrà demander des nouvelles au pauvre Tavernier, car l'autheur m'en avoit faict envoyer un exemplaire en beau papier (mais relié à l'allemande) pour le faire voir et traicter avec quelque libraire d'un nombre d'exemplaires. Je le prestay pour cet effect audict

[1] Le grand historien de l'Espagne, Jean Mariana, était mort à l'âge de quatre-vingt-sept ans, le 17 février 1624. Je ne puis dire de quelle traduction Peiresc veut parler, même avec le secours de la précieuse *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

[2] Adrien Spiegelius, de Bruxelles, fut professeur d'anatomie à l'université de Padoue et mourut dans cette ville en 1625, âgé de quarante-sept ans.

[3] Venise, 1626, in-fol. L'ouvrage est en dix livres et enrichi de figures.

[4] Padoue, 1626, in-fol., avec figures. Ces deux traités furent réimprimés, avec les autres ouvrages de l'auteur, par Jean-Antoine Van der Linden (Amsterdam, 1645, 2 vol. in-fol.).

[5] Voir lettre XXXIX, page 150, note 3. Ajoutons que Joseph-Jacques Luckil, bailli d'Everhard, seigneur de Rappolstein et de Stauffenberg, naquit à Strasbourg en 1574

Sr Tavernier qui le monstrà à Mr Hallé[1], maistre des Comptes, de qui il n'y eust jamais moyen de le retirer. Je negligeay lors d'en achepter un autre, parce que ceux qui estoient venus les premiers estoient de trez miserable papier; mais ilz furent toutz enlevez et je n'en ay depuis jamais peu retrouver, dont le pauvre Tavernier estoit bien en peine, car il avoit cela sur le coeur. C'est pourquoy je vous supplie de m'en prendre un exemplaire et s'il est possible faire tirer les feuilles sur plusieurs exemplaires pour en accomplir un qui au moings ne soit pas deschiré ne maculé, et puis il en fauldrà, s'il vous plaict, faire advertir ledict Tavernier afin qu'il ne se mette pas en peine de m'en envoyer un autre, s'il en rencontroit à son chemin, comme il disoit vouloir faire en remplacement du mien; et s'il fault en faire venir exprez, comme je m'en doubte, il fauldroit user de cette precaution que celuy qui s'en chargerà taschast de l'avoir en beau papier ou au moings en fit choisir les feuilles pour n'y en laisser pas de rompües comme en d'autres que j'ay veus. Puisque le livre de ce Fortunius Licetus[2], De intellectu agente[3], n'est pas gros, il n'y a pas de danger de le prendre là, s'y trouvant, car cez livres de Venize sont si longs à venir et les correspondances que j'ay sont si mal exactes qu'on laisse la moitié de mes memoires et les choses mesmes qui y sont les plus communes. J'avois voulu doubles exemplaires d'aulcuns qu'ils n'ont sceu executer en deux foys qu'à demy. Si je n'y avois escript pour l'anatomie du Spiegelius, je l'eusse mieux aymé prendre à Paris, l'y trouvant. De cette Analecta sacra Hiberniæ je n'ay que la premiere partie de l'an 1616, 8°, et pense qu'elle soit de Paris. C'est pourquoy je seray

et mourut en 1653. Le *Moréri* l'appelle «un des auteurs qui se sont le plus distingués parmi ceux qui ont écrit de l'histoire des monnoies» et déclare que son livre (*Sylloge numismatum elegantiorum*) est «rare et curieux».

[1] Hallé a été déjà mentionné plus haut dans la lettre XXXIX, du 24 février 1627.

[2] Fortunio Licetti, né à Rapallo en 1577, mourut octogénaire à Padoue en 1657. Voir sur ce professeur aux universités de Pise, de Padoue, de Bologne, la *Vie de Pierre Gassendi* par Bougerel (p. 188), les *Lettres de Jean Chapelain* (t. I, p. 706), etc.

[3] *De intellectu agente lib. V.* Padoue, 1627, in-folio.



IMPRIMERIE NATIONALE.

bien aise d'avoir le recueil tout entier, soit de Paris ou de Cologne, principalement ce que Rivius y aurà faict, s'il est possible, car je faicts cas de son labeur[1]. Reste cette Bizarrie[2] d'Herwartius[3], dont j'ay veu un eschantillon qui m'avoit semblé fort estrange, ayant depuis quelques années un recueil qu'il avoit faict imprimer d'une tranteine de grandes feuilles en taille doulce soubs le tiltre de Thesaurus Hieroglyphicorum[4], sans datte d'edition et sans expression de la ville et sans aulcun discours, seulement y avoit aprez le feuillet du tiltre un dessein de la Tabula Bembina[5] imprimé à rebours de l'edition d'Aeneas Vicus[6] avec des applications des vents selon les denominations septentrionales ou allemandes. Je ne fus jamais si scandalisé que de voir un capprice si estrange et esloigné du sens commun. C'est pourquoy je seray trez aise de voir quels fondements il y peult trouver et d'avoir ce que son filz[7] a faict imprimer à Ingolstat 1623, 4°, et pour sa chronologie, puis qu'elle est augmentée[8], tousjours la verray-je volontiers, sans qu'il faille vous arrester à la tyrannie de cez libraires qui veullent vendre conjoinctement ce Thesaurus Hieroglyphicorum, que j'ay desjà, car j'en despesseray un exemplaire pour le joindre à d'autres livres des Antiquitez Romaines. Dieu nous garde d'autre inconveniant.

[1] Voir ci-dessus sur Thomas Rivius la lettre n° LI, du 16 mai 1627.

[2] *Bizarrie* pour *bizarrerie*. Le mot n'est cité dans aucun de nos lexiques. Du reste, *bizarrerie* est relativement moderne, et Littré ne le trouve que dans Corneille, Bossuet, la Bruyère. Au XVI[e] siècle, on disait *bigearrure,* comme on le voit dans Olivier de Serres.

[3] Jean-Georges Herwart de Hohembourg, chancelier de Bavière, naquit à Augsbourg et mourut vers 1625.

[4] Ce livre est à peu près inconnu. Les biographes d'Herwart ne le mentionnent pas et on ne l'a pas cité, à l'article *Hiéroglyphes,* dans le *Nouveau manuel de bibliographie universelle* (Paris, 1857, in-8°).

[5] La Table du cardinal Bembo ou Table isiaque, sur laquelle on a tant disserté.

[6] Enea Vico, né à Parme au commencement du XVI[e] siècle, mort à Ferrare vers le milieu du même siècle, fut le premier qui grava la Table d'Isis (*Mensa Isiaca*). Voir divers détails sur ce précieux monument dans l'article sur *Pignoria* (Laurent) de la *Biographie universelle,* lequel article est de Weiss.

[7] Jean-Frédéric Herwart.

[8] Le chancelier Herwart avait publié à Munich en 1612 : *Chronologia nova, vera et ad calculum astronomicum revocata* (in-4°). La suite de cette chronologie fut imprimée à la fin d'un ouvrage de J.-Fréd. Herwart, intitulé : *Admiranda ethnicæ theologiæ mysteria populata,* etc. (Munich, 1626, in-4°).

Je suis bien plus fasché de ce que vous n'avez pensé à me retenir un exemplaire de cez Tables Rudolfines de Keplerus, f°, Ulmæ, si tant est qu'il en soit venu à Paris, car les guerres de ce roy de Dannemarch le pourroit bien avoir empesché, et Dieu sçait s'il s'en trouverà plus à cette heure icy. Vous m'obligerez infiniment de m'en faire avoir un s'il est possible plus tost par emprunt en attendant la prochaine foire qu'il en pourrà vraysemblablement venir provision afin d'estancher la faim[1] de noz mathematiciens de deça qui perdent patience en cette attente. J'ay escript à tout hazard à Mr Godefroy pour m'en envoyer un exemplaire de Geneve, s'il s'y en trouve. Aussy bien nous en fault il plus d'un.

Le Sr de Gastines de Marseille[2] m'a mandé de la part du Sr Lambert que la Dame de Lignage, qui vous a fourny les 100 l[ivres] en dernier lieu, a ordre de continüer à vous fournir tout ce que vous vouldrez pour mon compte. Vous en pourrez donc disposer selon que vous le trouverez à propos; et si de mes roolles vous pouvez trouver encores quelque chose, le joindre à ce que vous avez prins et l'envoyer par la premiere commodité, bien emballé à cause de la mauvaise saison et bien recommandé aux roulliers, puis qu'il vous plaict d'en faire prendre la peine à quelqu'un de voz gents. Mr Cardon m'escript de Lyon qu'il a à la Santé un gros ballot pour luy qu'il estime estre celuy du Sr Cramoisy, où est mon fagot. Je crois bien que cez sortes de balles ne se peuvent pas perdre facilement.

Pour le surplus de voz lettres, aprez les remerciments trez humbles que je vous doibs de vostre surabondante courtoisie et du soing qu'il vous a pleu avoir de faire tenir mes lettres de pardelà, je vous diray que j'ay eu une lettre de Mr de Thou de Ligourne par un de ses laquais, par qui je vous fis un mot en passant, et de qui j'apprins l'arrivée de Dom Du Puy à Rome en bonne santé, bien que un peu foible, qui me faict craindre pour luy s'il ne se resoult de quitter cet air là trop

[1] Peiresc, en transportant à la soif ce qu'on n'applique jamais qu'à la faim, s'est trop souvenu du sens primitif du mot provençal *estancar*, lequel signifie *rassasier*.

[2] C'était un négociant qui rendit de nombreux services à Peiresc.

subtil. Je crois que le prochain ordinaire nous en apporterà d'autres nouvelles.

Je suis bien aise que l'indice des chappitres du livre des Assises vous ayt donné du plaisir. On m'a voulu asseurer que j'en auray un exemplaire de l'edition de Venize dans fort peu de jours, et de Cypre on mande avoir quelque esperance d'un ms. pour raison de quoy le vice-consul vouloit aller en persone à la montagne pour l'amour de moy, cependant il m'envoye trois mss. en parchemin, qui sont en quarantaine aux isles de Marseille. Dieu sçait s'il y aurà rien qui vaille.

Je ne doubte poinct que l'on ne fasse respondre à Rome tost ou tard à l'Historia del Concilio, et m'en estant enquis depuis la reception de vostre lettre à un gentilhomme de Cavaillon[1] qui revenoit de Rome, nepveu d'un pere Jesuitte qui me l'ammena, il me dict que c'estoit du P. Jesuitte nommé le Pere Terence, à qui le Pape l'avoit commandé d'authorité, lequel en avoit faict voir au pape quelques chappitres qui furent trouvez bons[2], mais qu'il a depuis eu une cheutte qui l'a reduict aux potences[3] et luy a faict faire une longue intermission de son ouvrage.

La bonne nouvelle de la santé de Mr Saulmaise m'a esté fort agreable. Mr Godefroy m'escript qu'il n'est pas bien resolu de travailler contre l'Alemanni, ayant sceu que Mr Saulmaise avoit ce dessein.

La prinse de Montagut[4] a esté fort conforme aux vœux d'une infinité de monde. Il nous tarderà d'entendre qu'il soit encoffré à la Bastille[5].

[1] Chef-lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement d'Avignon, à 27 kilomètres de cette ville.

[2] Malgré cette haute approbation, l'ouvrage ne fut pas publié, car le nom du père Terence est absent de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

[3] Peiresc, dans l'emploi de ce synonyme de *béquille*, vient se placer entre Ambroise Paré et Lesage (*Guzman d'Alfarache*), cités par Littré.

[4] Lord Montaigu, envoyé secret de l'Angleterre, fut arrêté sur les frontières du Barrois.

[5] Les vœux de Peiresc furent exaucés : lord Montaigu fut *encoffré* à la Bastille, comme nous l'apprennent les *Mémoires* de la Porte (1755, p. 37). Voir sur lord Montaigu, outre les *Mémoires* de Bassompierre (déjà cités sur lui), deux passages des *Historiettes de* Tallemant des Réaux (t. I, p. 16; t. VI, p. 49), et surtout l'*Histoire du règne de Louis XIII* par Michel Le Vassor, où beaucoup de détails sont donnés sur le

M[r] Desplans[1] a esté icy voir M[r] nostre Archevesque et Mad[e] de Crequy[2]. Il ne fit qu'y coucher un soir et partit le lendemain pour retourner en Avignon, de là passer vers M[r] de Montmorancy, ayant veu M[r] le Prince à Lyon, où M[r] de Crequi l'est allé voir. Il nous dict afforce particularitez de Rhé et de la Cour, et en passant par le Rhosne envoya querir Brison sur le bord pour le voir et luy faire des grosses et severes remonstrances[3].

Le duc de Savoye a faict des feux de joye solennels et faict chanter le Te Deum pour la routte[4] des Anglois. Nous n'avons poinct encores aujourd'huy de lettre du Roy sur ce subject, qui est un grand inconveniant, et si n'eussions prevenu les commandements du Roy en cela, les ennemis de l'Estat tout notoires nous eussent prevenu en ce debvoir. Sur quoy je finis, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

Aix, ce 8 decembre 1627 au soir.

Je vous envoye un bordereau du contenu en une caissette de livres que j'ay receüe de Rome et en une autre de Venize. Pleut à Dieu qu'il y eust quelque chose de vostre goust, ce me seroit un souverain contentement qu'il vous pleut d'en disposer, comme je vous en supplie de tout mon coeur. Ce gentilhomme de Cavaillon m'apportà une lettre du

confident du duc de Buckingham, confident qui finit par devenir abbé de Saint-Martin de Pontoise. A propos du mot *encoffrer,* je constate que Littré n'en indique la présence que dans la *Satire Ménippée.*

[1] Sur Desplans ou d'Esplans, voir à l'*Appendice* une note de la lettre XXXVII, du 19 octobre 1627.

[2] C'était Françoise de Bonne, fille de François, duc de Lesdiguières, pair et connétable de France, et de Marie Vignon, sa seconde femme, laquelle Françoise avait été mariée, en décembre 1623, avec Charles de Blanchefort, sire de Créqui, plus tard prince de Poix, duc de Lesdiguières, pair et maréchal de France.

[3] Nous avons déjà trouvé le nom du seigneur de Brison (Joachim de Beaumont) dans la lettre de Peiresc à Dupuy du 3 octobre 1627, n° LXXVI.

[4] Peiresc est probablement un des derniers écrivains qui se soient servis du vieux mot *route* (de *ruptus,* rompu) pour *déroute.*

S[r] Suarez, qui desire sçavoir si on trouveroit un Fontianus[1] de provinciis Romanorum, et Gervasii Tilleberiensis[2] otia imperialia[3]. Vous me ferez faveur de me mander ce que vous en pourrez trouver; pour le premier je n'ay veu que ce qui est rapporté de B. Rhenanus[4] dans la Bibliotheque de Gesner[5], et le P. Valadier, abbé de S[t] Arnoul[6], citoit autres foys un Jacobus Fontianus de inclinante imperio, mais je n'ay veu ne l'un ne l'autre. Pour le Gervasius, c'est ce Mareschallus regni Arelatensis du temps d'Otton IIII[7], de qui j'ay un ms. Descriptionis mundi en trois parties[8], mais il est fort recent, en papier, et interpolé ou farcy de tout le livre des taxes des banquiers de Rome fourré par pieces en divers endroicts sans en pouvoir bien recognoistre la distinction d'avec le texte de l'autheur[9].

[1] J'ai vainement cherché le nom de ce Fontianus dans tous les recueils qui sont sous ma main.

[2] Gervais de Tilbury est un historien anglais du XII[e] siècle sur lequel on sait très peu de chose.

[3] Un fragment des *Otia imperialia*, relatif aux rois de France et d'Angleterre, fut inséré peu de temps après la mort de Peiresc, dans le recueil de son ami André du Chesne, *Historiæ Francorum Scriptores* (t. III, Paris, 1641, p. 363-379). L'ouvrage tout entier parut pour la première fois dans le recueil de Leibniz, *Scriptores rerum Brunsvicensium*, etc. (Hanovre, 1707, in-fol., t. I, p. 881-1004; t. II, p. 751-784).

[4] Beatus Rhenanus, dont le véritable nom était Bild, naquit à Schelestadt en 1485 et mourut à Strasbourg en 1547. Il a été le premier éditeur de l'Histoire romaine de Velleius Paterculus (Bâle, 1520, in-4°) et des OEuvres de Tertullien (Bâle, 1521, in-fol.).

[5] Conrad Gesner, né à Zurich en 1516, mort à la fin de l'année 1565, publia dans sa ville natale un recueil qui fut longtemps célèbre : *Bibliotheca universalis* (1545-1549, in-fol.).

[6] Voir sur le père André Valladier, qui fut le professeur de Peiresc au collège des Jésuites d'Avignon, le fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc, Le Cardinal Bichi, évêque de Carpentras*, 1885. Il y a là (seconde partie, p. XXXI), une note biographique sur ce religieux et (p. 41-47) deux lettres de lui (25 janvier et 18 mars 1603) au plus brillant de ses anciens élèves.

[7] Le recueil de récits divers intitulé *Otia imperialia* est dédié à cet empereur par le maréchal du royaume d'Arles.

[8] Cet ouvrage était une partie des *Otia imperialia*, la seconde, où l'on trouve la description de la terre en trois chapitres.

[9] Vol. 716, fol. 203.

## LXXXI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Encores tascheray-je de vous faire ce mot pour vous dire qu'en fin nostre contract pour l'establissement d'un ordinaire à esté publié et signé ce jourd'huy en presence de M[r] nostre Archevesque et des autres procureurs du païs. Le S[r] Cappus, maistre de la poste de cette ville, s'en va demain au matin de poste en poste d'icy à Lyon faire passer les obligations à touts les maistres de poste, et de Lyon il l'envoyerà à M[r] d'Almeras pour avoir sa rattification, et si elle vient tost, possible commancerà on bien tost de nous envoyer un courrier de Lyon, si ce n'est mercredy prochain, ce serà de mercredy en huict jours. Auquel cas, quand il vous plairrà nous honnorer de voz lettres, il vauldrà mieux que ce soit par l'ordinaire du vendredy que par celuy du mardy, parce qu'on a trouvé plus à propos de faire partir d'icy le courrier touts les dimanches, qui porterà noz lettres à Lyon à temps pour aller par l'ordinaire qui partirà le mardy de Lyon et arriverà à Paris le samedy au soir, et ainsin noz lettres ne chaumeront plus en chemin que six jours et demy ou sept et là on aura le loysir d'y respondre jusques au vendredy suyvant; dont les lettres venant à Lyon le mardy, partiront de Lyon le mercredy matin et seront icy le vendredy matin dans les sept jours complets et pourrà on respondre le sammedy, et vous aurez noz responces dans quinze ou seize jours à conter du jour que vous aurez escript. On n'a pas trouvé la mesme commodité au choix de vostre ordinaire du mardy, à cause de l'inesgalité des interstices[1] entr'un de voz courriers ordinaires et l'autre dans une mesme semaine, où nous

[1] L'exemple ici fourni de ce synonyme d'*intervalle* vient chronologiquement se placer entre les deux exemples empruntés par Littré au grand chirurgien Ambroise Paré et au grand peintre le duc de Saint-Simon.

ne pourrions pas proffitter un jour de loisir pour vous respondre, et noz lettres arrivant là le mardy aprez l'heure du despart de vostre ordinaire il se perdoit un jour pour nous à attendre voz responces, sans que nous y eussions aulcun advantage. Avec le temps, selon la commodité que nous y trouverons, possible doublerà on noz ordinaires comme les vostres et lors il y aura moings de temps à perdre. Tant y a que j'espere que dez hors mais cette commodité nous rendra plus soigneux de nous acquitter de nostre debvoir à poinct nommé une foys la semaine et de nous charger pas de tant d'arrerages, sans despendre de la discretion de tant de gents.

Vous aurez sceu que Mr de Gressy eut son arrest contre sa partie avec quelque adjudication d'amande et bannissement de ce païs là; du lendemain il quitta les habillements noirs et depuis s'est tousjours vestu de gris blanc, de verd, de rouge et ayant esté desnommé comme tesmoing dans un acte qui se publioit chez Mr l'Archevesque, où il estoit qualifié de conseiller au parlement de Paris, fit longue difficulté de le signer disant qu'il avoit envoyé sa desmission dudict office et qu'il se vouloit habituer icy où il a mandé Mme de Gressy sa femme et où il traicte du gouvernement d'Antibe[1]. Un sien frere est revenu d'Italie depuis deux jours et faillit à estre prins par une galiotte de Turcs qui les avoit poursuivis sur leur barque, mais une galere d'Espagne revenant de Sicile les garantit, ayant donné la chasse aux Turcs qui se jetterent en terre prez six jours, où ils ont esté emprisonnez en nombre de 22 de l'authorité du lieutenant de l'admiraulté de Toullon. Le capitaine espagnol a presenté requeste à la Cour pour revendiquer lesdicts Turcs comme sa proye ou sa chasse et comme descheux de leur privilege puis qu'ils poursuyvoient des François, mais je ne pense pas qu'il les obtienne.

Nous sommes bien advancez pour l'accommodement du differant des offrandes, il ne se conteste plus qu'un degré de plus ou de moings de ceux

[1] Antibes, chef-lieu de canton du département des Alpes-Maritimes, arrondissement de Grasse, à 23 kilomètres de cette ville et à la même distance de Nice.

de l'autel. Je vous supplie de me mander comment en usent les prelats de delà et s'ils adossent jamais leur chaire à l'autel. Je vouldrois bien aussy apprendre si les predicateurs prechants devant Mr de Paris adressent leurs sermons à luy seul par la qualité de Monseigneur comme on faict en presence du Roy par le mot de Sire (Les aumosniers de Mr nostre Archevesque songent à toutes heures à des nouvelles occasions de jetter des jalousies par des nouvelles entreprinses), et si les evesques marchant en procession derriere le daiz des reliquaires, font porter leur croix entre le daiz et eux, ou s'ils ne marchent pas devant le daiz.

Nous avons icy un qui se dict de la maison de Chastelet de Lorraine, dont il m'a baillé coppie de sa genealogie, qui prend qualité de baron de Beausoleil en Daulphiné[1] et de baron souverain de l'isle de Chausse[2] prez Jarsey[3] et Garnesé[4] en Bretaigne, qui a une commission de Mr de Fiat[5] pour les mines en ce royaulme. Lequel nous a faict voir des merveilles de la nature et de l'art par la transmutation des metaux. Il promet de faire voir naistre une plante entiere avec ses feuilles et fleurs dans une fiolle d'un peu de terrain mis au fonds et meslé avec le sel de la mesme plante et puis le tout se dissouldre et renaistre une autre foys[6]. S'il faict cela, j'auray opinion qu'il en sçait plus que Mr du Boys. Il dict avoir maison à Paris sur le cay de la Tournelle vis à vis le pont de boys. Enquerez vous un peu, je vous prie, s'il est cogneu en ce quartier la.

Comme je voulois fermer cette lettre, on m'a apporté un exemplaire des Assises de Hierusalem de l'edition de Venize de l'an 1535 in fol. en grande forme, que je n'avois jamais veu, un peu frippé et maculé

[1] Sur Jean du Châtelet, baron de Beausoleil, alchimiste, astrologue, métallurgiste, etc., voir une longue note dans le fascicule VI des *Correspondants de Peiresc, Balthazar de Vias*, 1883, p. 18-19.

[2] La principale des îles Chausey, qui dépendent aujourd'hui du département de la Manche (commune de Granville, arrondissement d'Avranches).

[3] Jersey, à 25 kilomètres de la côte française, à 132 kilomètres de la côte anglaise.

[4] Guernesey, à 24 kilomètres de Jersey.

[5] Le surintendant des finances, marquis d'Effiat.

[6] Détails à rapprocher de ceux que donne Balthazar de Vias à Peiresc dans sa lettre du 31 décembre 1627 (p. 18-20 du fascicule VI cité plus haut).



IMPRIMERIE NATIONALE.

d'ancre, mais assez entier, ce semble, de prim' abbord pour ce qui est des feuilles du texte et cahiers reduicts aux deux signatures par alphabet, mais je crains qu'il y manque des feuillets mis avant le texte aprez le tiltre, parce qu'il y paroict de la dechireure en fonds. Je le feray collationner par mon libraire et y jetteray un peu l'oeuil, Dieu aydant, et puis le vous envoyeray, car j'espere que le consul de Cypre m'en busquerà[1] quelque autre tost ou tard, celuy cy s'estant recouvré par autre voie d'un Flamand qui se trouvà ceans quand j'en parlois au consul, qui l'a apporté de Seide[2]. Puis que nous avons ouvert cette porte du Levant en matiere de livres, nous pourrions bien en rencontrer de meilleurs avec le temps, y tenant la main, comme je desire faire. Cependant je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 9 decembre 1627.

En fermant on me vient d'apporter un billet de M^r Cardon avec l'advis de l'arrivée de la balle du S^r Cramoisy et un mulletier me l'apporte, qui doibt arriver à ce soir.

J'ay redeffaict un vieil paquet pour en oster un livre de Rome, qui irà par la premiere commodité, et pour mieux r'aggeancer[3] touts les papiers qui y estoient avec ceux que j'y adjouste à present; si M^r d'Agut est à Paris, il ferà tenir toutes les lettres importunes, ou bien mon frere de Bouc[4], sinon pour cette foys vous m'excuserez[5].

[1] *Busquer*, chercher (*Dictionnaire de Trévoux*).

[2] Seide ou Saide, l'ancienne Sidon, ville de la Turquie d'Asie, province de Syrie, à 32 kilomètres de Bairouth, à 80 kilomètres d'Acre.

[3] Littré, sous le mot *ragencer*, ne donne qu'un seul exemple tiré d'un auteur du XVI^e siècle, La Noue.

[4] C'est-à-dire son beau-frère, H. de Seguiran, seigneur de Bouc.

[5] Vol. 716, fol. 206.

## LXXXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Les trois livres mss. dont je vous parlois dernierement ont enfin achevé leur quarantaine et sont parvenus sains et sauves entre noz mains, et si bien pas un d'eux n'estoit celuy que nous avions demandé, je crois que vous ne trouverez pas pourtant que nous ayons perdu au change. Le plus petit n'est qu'en papier de Damas lissé à la turquesque, in-4° couvert de boys, et n'est qu'un registre de la chambre des finances du royaulme de Cypre de l'an M CCCC LXVIII où sont enregistrées diverses lettres patentes de ce roy Jacques le Bastard[1] (sans toutefoys que son nom y soit exprimé par affectation de brieveté), les unes conceües en langue françoise, les autres en italienne et d'autres en grec vulgaire, ensemble quelques deliberations des officiers des finances et recognoisçances des biens domaniaux, où il se pourroit encores trouver quelque chose à remarquer. L'un des autres est en parchemin in fol. espois de plus de trois doigts, escript par colonnes en caractere d'assez bonne marque et ne contient que des vies des saints, que je pense estre du Metaphraste[2], et contient les saincts du mois d'octobre, selon que j'ay veu par l'ordre des calandriers grecs et que j'ay verifié par le martyre de S[t] Denys qui y est en son rang au troisiesme jour d'octobre en mesmes termes que le P. Petrus Cancelius l'a imprimé

[1] Jacques II, fils naturel du roi de Chypre Jean III et de Marie de Patras, régna de 1464 jusqu'au 5 juin 1473, jour où il périt victime d'une conspiration, âgé de trente-trois ans. Voir l'*Art de vérifier les dates*, édition in-8°, t. V, 1818, p. 136.

[2] Siméon le Métaphraste, ainsi surnommé, parce qu'il a paraphrasé les vies des saints, naquit à Constantinople à une époque incertaine (au x[e] siècle, selon les uns, tels que Léon Allatius, au XII[e] siècle, selon les autres, tels que Baronius et Casimir Oudin). On lui attribue 539 vies de saints, mais toutes ne sont pas de lui. Plusieurs de ces vies ont été publiées en grec et en latin dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes.

dans le S[t] Denys de la derniere edition de Paris. Mais le troisiesme est bien autre chose que tout cela. Il est en fort beau velin in fol., mais plus grand de beaucoup et fort espois, contenant 336 feuillets escripts en caractere de six cents bonnes années pour le moings et les tiltres en majuscule de lettres d'or comme aussy une quinzaine de vers jambiques inserez entre la preface et le premier chappitre, et les pages sont si grandes et si remplies qu'il y a bien de la matiere, n'y en ayant pas une qui ne fist un feuillet entier par colonne y joignant la version latine comme c'est la coustume des libraires de Paris et en la forme du Polybe de Casaubon à peu près[1]. Ce livre est intitulé ΠΕΡῚ ἈΡΕΤΗ͂Σ ΚΑῚ ΚΑΚΊΑΣ[2] et contient des extraicts ou collections sur cette matiere, tirées de quattorze differants autheurs des meilleurs que l'on eust encores en Constantinoble au temps de Constantin Porphyrogenete[3] qui a faict ou faict faire cette compilation[4], à sçavoir de Josephe, de Georgius Monachus (qui poursuit jusqu'à Michel Amorraeus et Theophile), d'un Ioannes Malela (que je n'avois pas encor ouy nommer)[5], du Ioannes Antiochenus (qui ne passe plus oultre que Focas) et puis de l'histoire qu'il qualifie catholique de Diodorus Siculus et de celle qu'il qualifie semblablement catholique de Nicolaus Damascenus, ensemble de ce

[1] Le *Polybe* grec-latin d'Isaac Casaubon parut à Paris chez Drouard en 1609, in-fol.

[2] *Sur les vertus et les vices.* C'est le manuscrit qui devait être publié par Henri de Valois sous ce titre : *Excerpta Polybii, Diodori Siculi, Nicolai Damasceni*, etc. (Paris, 1634, in-8°.) Voir Gassendi, sous l'année 1627, p. 311, et sous l'année 1634, p. 430-432. Ce manuscrit, dont la beauté était si justement admirée par Peiresc, est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de la ville de Tours, sous le n° 980. Voir le *Catalogue des manuscrits grecs des bibliothèques des départements*, par Henri Omont (Paris, 1886, in-8°, p. 63-65, article 86).

[3] Constantin VII, dit Porphyrogénète, succéda à son père Léon VI en 911 et mourut en 959.

[4] On attribue généralement la compilation à l'Empereur lui-même, qui s'occupait plus d'écrire que de gouverner. En 1843, M. E. Miller a retrouvé dans la bibliothèque de l'Escurial de nouveaux fragments de cette compilation (Denys d'Halicarnasse, Diodore, Polybe) : ils ont été imprimés en 1848-1849 dans les *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II et III.

[5] Cet auteur s'appelait en réalité Jean Malala, c'est-à-dire le Rhéteur. Il naquit à Antioche et avait composé une Chronique, de la Création du monde jusqu'en 566 après Jésus-Christ, dont les deux premiers livres sont perdus.

qu'il a faict, dict il, de Vita Caesaris Junioris. Aprez il vient à la suitte de l'histoire grecque d'Herodote, Thucidide, Xenophon et Arrianus, et finalement à ceux qu'il qualifie escrivains de l'histoire romaine, à sçavoir Dionys. Halicarnasseus, Polybe, Appian, et Dion qu'il surnomme Coccianus. Au reste dans les extraicts du Polybe il y a des pages entieres et autres grands articles tirés de divers libvres qui nous manquent dont sont cottez entr'autres le X, XI, XX, XXVI, XXVIII, XXXI; mais de cet autheur (s'il n'y a de l'equivocque en l'assemblage des cahiers et notes marginales), il y en debvra avoir une cinquantaine de feuillets entiers pour le moings. Je dis s'il n'y a trop d'equivoque, car ce volume a esté relié en la forme qu'il est, et les feuillets cottez il y a bien 200 ans. Mais il falloit qu'il eust esté auparavant descousu et deschiré et quelques feuilles perdues, dont il est aisé d'en recognoistre les deffectuositez, manquant le tiltre du recueil tiré de Nicolas Damascenus et ceulx de l'Arrianus et du Dyonisius Halicarnasseus, et se trouvant des transpositions toutes manifestes en divers endroicts, où l'on a entrelassé des cahiers du Polybe dans ceux du Dion et de ceux du Dion parmy ceux d'autres autheurs. Ce qui a besoing d'une disquisition[1] bien exacte et d'une patience telle que pourroit estre celle de Mess^rs^ Saulmaise, Holstenius (ou de M^r^ Rigault, s'il vouloit s'y assujettir) pour bien discerner par le style different, ce qui merite d'estre restitüé à son vray autheur, là ou les allegations manquent.

Tant est que oultre ce qui est tiré d'autheurs non encor imprimez, je pense que pour les imprimez mesmes il y aurà possible quelque chose à proffiter pour la collation comme nous avons desja recogneu par hazard en la rencontre de quelque passage, et de ceulx dont aulcuns livres sont imprimez, il y aurà icy des choses asseurement non imprimées, comme du Dion, dont les extraicts commancent à Numa et de l'Appian qui commance aussy à Tarquin, de ce que l'edition de Dion ne monte pas plus hault que Pompee et que le 35^e^ livre et que de l'Appian nous n'avons rien de plus ancien que la Guerre Punique, et possible la qualifie il

[1] Sous ce mot Littré ne cite que deux phrases, une de Racine, l'autre de Chateaubriand.

ΒΑΣΙΛΙΚῊΝ ἹΣΤΟΡΊΑΝ pour commancer aux rois de Rome. Vous aurez un petit extraict cy joinct tant de toutes les allegations desdicts autheurs que j'ay peu recognoistre assez à la haste que des vers jambiques faicts à l'honneur dudict Constantin Porphyrogenete, et des tiltres des autres parties des collections ordonnées par ce prince y mentionnez. Quant au poeme, la feuille en est un peu rongée en quelques endroicts, mais il est en mesmes mots que celuy qui est en teste des Eclogae legationum de l'edition d'Hoeschelius[1] et de Casaubon, sans autre differance, si ce n'est qu'au lieu qu'en ce recueil des legations, il dict que ce traicté là est intitulé *περὶ πρεσϐείων Ῥωμαίων πρὸς ἐθνικοὺς* et qu'il estoit le 27<sup>me</sup> entre les 53, auquel nombre on avoit voulu reduire tout ce grand ouvrage, en celuy cy il dict que le tiltre en est comme dessus *περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας* et qu'il faict la cinquantiesme partie de l'oeuvre, et puis à la fin, au lieu des autheurs alleguez pour garants desdictes eclogues des legations, il en allegue d'autres avec quelques ungs de ceux là, mais en autre ordre, au bout desquels il renvoye encores à un second volume concernant cette mesme matiere, qui pouvoit estre, je m'asseure, extraict d'autres autheurs plus modernes ou pour le moings qui traictoient l'histoire plus recente que ceulx icy. Mais il se fault contenter de ce qu'on peult avoir de reste du debris et de la perte de tant de volumes, qu'il ne fault pas esperer de pouvoir r'assembler. Hoeschelius veult que l'autheur de ce poeme aye nom Theodose. Fulvius Ursinus[2] faict auttheur de la compilation de cez eclogues des legations un Ioannes Constantinopolitanus, sans toutefoys que l'un ne l'autre ait eu le courage d'inserer le nom de tels autheurs dans la tisseure de l'oeuvre, qui me faict croire qu'ils n'en ont eu que des conjectures ou qu'ils l'ont trouvé marqué en leurs mss. de caractere plus recent et par simple conjecture de ceux qui pouvoient avoir manié cez livres devant eux. Mais pour moy, voyant que celuy qui en est l'au-

[1] *Eclogæ Legationum Dexippi Atheniensis, Eunapii Sardiani, Petri Patricii et Magistri, Prisci Sophistæ,* etc. Augsbourg, 1603, in 4°.

[2] Fulvio Orsini, né à Rome en 1529, fut bibliothécaire du cardinal Farnèse et mourut en 1600.

theur a affecté de supprimer son nom, aussy bien en nostre ms. qu'en ceux là, et voyant qu'on a reiteré les mesmes paroles de ce poeme en teste de deux compilations de si differante matiere et que le compilateur est demeuré dans cette religion[1] de n'employer que le pur texte des autheurs par luy alleguez, sans y rien adjouster du sien, je me persuade que ce prince Constantin n'a pas trouvé mauvais de passer luy mesmes pour autheur de cette compilation generale, et comme il estoit studieux et estoit demeuré dans un grand loisir et descharge de l'administration des affaires tant que Romanus avoit regné conjoinctement avec luy durant longues années et usurpé toute l'authorité souveraine[2], il ne seroit pas inconveniant qu'il eust marqué luy mesmes en lisant cez historiens les passages qu'il desiroit faire extraire soubs cez 53 divers tiltres et qu'il l'eust faict par aprez executer et transcrire par des simples coppistes soubs une mesme formule de preface et que cela eust esté la cause que les compilateurs ou pour mieux dire les coppistes eussent faict scrupule de s'y nommer ne d'y faire mention d'autre nom en teste de leur compilation que de celuy de ce prince qui les pouvoit avoir mis en besoigne. Si ce n'est qu'on aime mieux que ce prince ayt affecté de laisser son nom à cette compilation generale, comme Theodose et Justinian avoient esté bien aises d'employer les leurs aux compilations des loix faictes de leur authorité et par leur mandement; ce qui avoit donné subject à quelques uns de doubter aussy pour le nom des Basiliques, s'il n'avoit pas esté affecté à l'honneur de Basilius, ayeul de ce Constantin icy[3], encores qu'elles n'eussent pas esté achevées de publier de son temps, ains de celuy de Leon

[1] Le mot *religion,* dans le sens de sentiment, de respect, de scrupule, n'a été trouvé par Littré que dans des écrivains postérieurs, Bossuet, Fléchier, Mme de Sévigné, etc.

[2] Romain Lecapène, Arménien de naissance et grand amiral de l'empire, avait fait épouser sa fille Hélène à l'empereur Constantin (15 avril 919), et, ayant ceint la couronne en décembre 919, il fut chargé du gouvernement pendant que son gendre et collègue s'appliquait à l'étude.

[3] Basile le Macédonien succéda (24 septembre 867) à l'empereur Michel III, dit l'Ivrogne, et mourut le 1er mars 886. Ce fut en l'an 877 que Basile, à l'exemple de Justinien, fit une compilation des lois en quarante livres.

son filz[1] et reveües et authorisées soubs ce mesme Constantin icy son petit filz, et de faict l'intention de l'autheur tant dudict poeme que des vers jambiques qui y sont mis en suitte ne s'esloigne pas de celà, comme vous verrez par la coppie qui en serà cy joincte. Il me tarde bien de sçavoir si dans la bibliotheque du roy il n'y a rien de ms. soubs ce mesme tiltre περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας et ne manqueray pas d'en envoyer faire recherche au Vatican, car il ne seroit pas impossible qu'il y en eust des fragments sans allegation des noms de cez autheurs anciens, lesquelles sont fort souvent obmises en celuy cy. Je n'y ay encores jetté les yeulx qu'à la desrobée parmy une infinité d'importunes occupations qui m'accablent. Je verray s'il s'en pourrà transcrire quelque chose qui ayt un peu de suitte pour commettre par aprez avec moings de regret l'original au danger des chemins, de pour que cez reliques qui sont parvenües si inopinement entre noz mains ne courussent encores fortune d'achever de se perdre aprez tant de siecles et d'autres dangers qu'elles ont courru jusques à present. Cependant je vous supplie de faire part de cet advis à Monsieur Bignon et à Mess[rs] Rigault, Saulmaise et Grottius, et si le P. Sirmond vous vient en rencontre, il n'y aura pas de danger de luy en parler, et leur baiser trez humblement les mains de ma part à treztouts. Excusez moy de cette peine et de la prolixité de cette importune lettre et faictes estat de moy comme,

Monsieur, de

vostre trez humble et obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 18 decembre 1627.

Depuis vous avoir escript, j'ay voulu voir ce que nous avions de Constantin Porphyrogenete et particulierement les Geoponiques ou de l'agriculture que je n'avois regardé bien longtemps y a. Je n'ay pas le grec de l'edition de Basle derriere l'Aristote de Plantis (que j'achepterois bien volontiers s'il s'en rencontroit), ains ay seulement la ver-

[1] Léon VI, dit le Philosophe (886-911), ajouta vingt livres au recueil des lois formé par son père. L'ensemble des soixante livres porte le nom de Basiliques.

sion de Cornarius[1] dont la preface d'un autheur anonyme comme celuy de la nostre monstre bien quelles avoient esté les bonnes inclinations de ce prince en faveur des lettres, en premier lieu de restaurer la philosophie et rhetorique et aprez la politique, laquelle il avoit subdivisée en milice, sacerdoce et agriculture. Or, comme les recueils de l'Agriculture sont faicts quasi de la mesme maniere que les nostres de legationibus et de virtute, je me doubte fort que ceux de la Politique n'estoient guieres dissemblables, et de faict bien que la preface de celuy de administrando imperio[2] soit veritablement conceüe au nom de ce prince, voire le commencement du premier chappitre, si est ce que par dedans ledict livre on void bien que l'autheur est different et qu'aux endroicts ou est faicte mention des pactez et alliances de luy et de son fils, l'autheur en parle en tierce persone et en autres termes qu'il ne fairoit luy mesmes s'il parloit originairement en cez discours, ce qui me faict croire que par adulation on luy a par aprez adjousté quelques clauses pour mettre l'oeuvre en son nom. Comme aussy cez livres de thematibus imperii[3], bien qu'il y ayt quelque mot en passant qui semble de luy mesmes en quelque endroict, je doubte fort que ce ne soient des gloses adjoustées posterieurement. Tant est que quand ce seroit de luy mesmes, l'ouvrage n'en est pas si relevé qu'il ne puisse estre de la façon d'un prince oisif, comme il a esté longtemps; et cela n'empesche pas que tandis qu'il travailloit à celà, il ne peust faire travailler d'autres aux autres compilations necessaires à sa politique et à sa milice et à toutes cez 53 matieres, soubs lesquelles il avoit voulu

[1] Jean Cornarius, médecin allemand, né à Zwickau (Saxe) en 1500, mort à Iéna en mars 1558, traduisit le recueil des Géoponiques sous ce titre : *Constantini Cæsaris selectarum preceptionum de agricultura libri XX, Joann. Cornario interprete* (Bâle, 1538, in-8°). Cette traduction fut réimprimée avec un titre quelque peu différent à Lyon, en 1543, in-8°, et à Bâle, 1558, in-8°.

[2] Ce traité fut publié par Meursius dans son recueil des OEuvres de Constantin (*Constantini Porphyrogeneti Opera*, Leyde, 1610, in-8°).

[3] Gibbon appelle cet ouvrage une espèce de géographie raisonnée. C'est une description en deux livres des *Thèmes* ou provinces de l'Empire d'Orient. Le premier livre, avec la version latine de Vulcanius, fut publié à Leyde, en 1588, in-8°; le second, avec la version de Frédéric Morel, à Paris, 1609, in-8°. Ces deux livres reparurent dans le recueil déjà cité de Meursius.



IMPRIMERIE NATIONALE.

reduire toutes sortes de livres. J'ay par mesme moyen reveu un peu moings couramment nostre ms. et ne desespere pas qu'il ne s'en puisse remettre en ordre une bonne partie. J'en ay faict extraire un article de chasque autheur et quelques articles à part de divers livres du Polybe afin que vous en puissiez mieux juger par l'eschantillon. Il y a un article concernant cet Aurum Tolosanum [1], où il me semble qu'il y a quelque notable particularité oultre et pardessus tout ce qui en a esté si generalement escript par les anciens autheurs que nous avions, mesmes une defection et conjuration de cez peuples avec les Cimbres qui donnà le pretexte à Coepio [2] de les ravager, qu'il ne me souvient pas que les autres ayent ainsin exprimé. Vray est que je ne l'ay peu bien verifier à mon gré à faulte de loisir d'en revoir les passages que je n'ay poinct veus depuis fort longtemps.

Comme je pensois clorre cette despesche, le courrier de Lyon est opportunement arrivé pour repartir demain en poste et commancer nostre establissement, dont j'ay esté infiniment aise et prie à Dieu qu'il n'arrive rien qu'il le puisse interrompre.

Ce jour de noel au soir aprez soupper [3].

---

LXXXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Par mes dernieres despesches j'ay respondu à toutes les vostres fors à celles du 30 novembre et 7 décembre, que j'ay depuis receües, ensemble le restant du Nonnus de re cibaria, le Reinecius de Saxonum

[1] Sur l'or de Toulouse, sur cet or fatal devenu proverbial, voir Cicéron, *De natura Deorum,* lib. II; Aulu-Gelle, lib. I; Justin, etc.

[2] Quintus Servilius Cépion fut consul en l'an 106 et en l'an 105 avant J.-C. L'armée qu'il commandait fut écrasée par les Cimbres le 6 octobre de la seconde année de son consulat.

[3] Vol. 716, fol. 209.

origine, le traicté de Sabatho, Cancellaria Suedica, Raisons des Grisons, Globe, vers de Boisrobert[1], ordonnance de Montgla[2] et autres curiositez, dont je vous doibs tant plus de remerciments que moings vous aviez de subject de vous souvenir de nous dans une si longue et inexcusable cessation de noz lettres; mais vous estes trop bon et trop courtois pour vouloir jamais rien retrancher des habitudes de vostre honnesteté, dont vous nous avez desja daigné donner de si grandes et signalées preuves, que nous serions les plus ingrats du monde si nous ne faisions dezhorsmais tout ce qui serà jamais de nostre pouvoir pour user de quelque revanche reelle en vostre endroict, car d'acquitter noz debtes, nous ne sçaurions estants surchargez comme nous sommes à toutes heures de nouvelles obligations, oultre les grands arrerages des anciennes. Le prochain establissement de noz courriers qui commanceront d'aller d'icy dez le dimanche 26 de ce moys, nous osteront les uns et les autres de la peine où nous pouvions estre pour ce retardement de lettres, car chasque samedy au soir, nous ne manquerons poinct d'escrire peu ou prou, ne dependants plus de la discretion de persones, dont on n'advanceroit rien de se plaindre et dont le discours plus particulier ne serviroit meshuy de rien que d'ennuy.

Le ballot du Sr Cramoisy arriva samedy passé fort bien conditionné, Dieu mercy, et par consequant les extraicts de Quentin qui y estoient enclos, le fagot du Sr Tavernier, la carthe de ce canal que je trouve excellante à mon gré pour son exactesse et les beaux livres que vous y avez adjoustez de vostre chef, qui augmentent bien la honte de nous voir si esloignez des moyens de nous revancher jamais dignement de tant de bienfaicts. Il me tarde bien de voir venir le fagot du Sr Buon

[1] François Le Métel de Boisrobert, abbé de Châtillon-sur-Seine, membre de l'Académie française, naquit à Caen en 1592 et mourut en mars 1662. Voir diverses particularités curieuses sur ce poète dans les lettres de Guez de Balzac (1873) et dans celles de Chapelain.

[2] L'ordonnance par laquelle le marquisat de Montglas-en-Brie (Seine-et-Marne), érigé en faveur de Robert de Harlai, baron de Montglas (1614), et qui, à sa mort, devait s'éteindre faute d'héritiers mâles, fut confirmé (décembre 1627) en faveur de sa fille Jeanne de Harlai, mariée à Hardouin de Clermont, seigneur de Saint-Georges.

à cause du catalogue de la bibliotheque, où j'eusse desja verifié s'il y a rien de ce Gervasius Tilleberiensis Marescallus regni Arelatensis sub Ottone IIII, dont j'ay recouvré l'ouvrage qu'il a faict de la description du monde, mais farcy en divers endroicts de tout plein de choses modernes qui m'importunent et sans quoy je trouverois en cet ouvrage des choses qui ne seroient poinct à negliger, mesmes pour nostre païs. Il fault que je me rende curieux d'apprendre ce qui se peult trouver de cet autheur en divers lieux, et je vous supplie d'ayder en cela ma curiosité et de ceux qui m'en ont faict prier d'ailleurs comme je vous disois dernierement. J'ay receu enfin les mss. qui m'ont esté envoyez pour remplacement de celuy des Assises que j'avois demandé, qui me firent passer une demy journée en grand plaisir pour les recognoistre aussy exactement qu'il m'estoit possible dans la foulle d'affaires où nous sommes sur le degel de ce parlement et pendant l'absance de mon frere, qui est à Rians, bien avant aux mains avec noz habitans pour voir si cette cloche se pourra fondre pour une foys[1], ce qui n'est pas pour me soulager, mais si Dieu luy faict la grace d'en venir à bout, j'espere qu'il y pourra acquerir beaucoup de repos d'esprit et de corps, tant pour moy que pour luy. Vous verrez ce que j'escrivois tantost à Mr du Puy vostre frere sur le destail desdicts mss. et ne doubterez pas, je m'asseure, que je n'aye faict de nouvelles recharges au païs d'où ils viennent pour en avoir tout ce qui pourrà tomber en commerce, dont on me faict feste de la charge d'un chameau.

L'ordinaire de Rome passa hier seulement, retenu une semaine entiere plus que de coustume par les grandes eaües. Il m'apportà des lettres de Mgr le Cardinal Barberin avec coppie des trois premiers chappitres des Assises et de tout le livre des lignages d'oultre mer, que je n'ay peu encores parcourir que fort superficiellement, mais je crois que Messrs Godefroy et du Chesne y trouveront bien de la pasture de leur goust et Messrs de Ste Marthe aussy[2]. Je tascheray de le voir

[1] Locution proverbiale. *Fondre la cloche*, c'est prendre un parti, en venir au fait, à l'exécution.

[2] Voir *Les familles d'Outre-mer* de Du Cange publiées par E.-G. Rey dans la *Collection des documents inédits* (Paris, 1869).

le plus tost que je pourray à cez festes pour le vous envoyer afin qu'ils ne languissent pas en cette attente.

Mg[r] le Cardinal parle de M[r] de Thou et de M[r] Holstenius en si bonne bouche[1] que j'ay creu d'estre obligé de vous envoyer sa lettre qui serà cy joincte. Les livres dont il parle me font souvenir de vous supplier de me faire, s'il est possible, r'emplacer celuy de Gomar de Genealogia Christi, etc., ensemble celuy de Sabatho, que je luy envoyeray, Dieu aydant, par le prochain. Monsieur vostre frere Dom Du Puy m'escript de Rome du 17 novembre en termes trez obligeants à son acoustumée, se loüant grandement de la courtoisie dudict seigneur Cardinal, qui print la peine de l'aller visiter, et qui receut aussy sa visite avec tant d'honnesteté et de soing de luy monstrer sa bibliotheque et ses antiquitez que rien plus; je vous envoyeray aussy sa lettre, mesmes afin que vous voyiez combien a esté prisée en ce païs là cette modestie et cette retenüe de M[r] Heinsius en son Nonnus. Je vouldrois qu'il m'eust cousté de mon sang de bon coeur et que M[r] de Saulmaise et M[r] J. Godefroy en peussent faire de mesmes en leurs belles oeuvres. Ils n'ensegneroient pas moings leurs rares observations et ne blesseroient ny desgousteroient pas les gents qui sont si bien meritants du public comme la plus part des doctes hommes de delà les monts.

M[r] Holstenius m'envoye ses vers imprimez en ce païs là[2], mais le caractere n'est pas comparable à celuy qu'on employe à Paris en semblables pieces. Il m'escript qu'il s'est mis sur le Porphyrius[3] et qu'aprez suivront ses Homelies[4], ayant esperance que le Cardinal ferà entreprendre l'edition de ses Geographes et y ferà adjouster les tables ou carthes necessaires que les imprimeurs de Paris ne vouloient pas

[1] Si favorablement, si aimablement. Cette locution n'a pas été recueillie dans le *Dictionnaire* de Littré.

[2] *Endecasyllabi in nuptias Thaddæi Barberini et Annæ Columnæ* (Rome, 1627, in-4°).

[3] Ce fut en 1630 que parut à Rome (in-8°) *Porphyrii liber de Vita Pythagoræ... græce et latine. Interprete et notatore Lucca Holstenio, qui dissertationem de Vita Porphyrii et scriptis adjecit.*

[4] Holstenius traduisit sept homélies inédites attribuées à saint Athanase, homélies qui furent insérées dans l'édition des œuvres de ce docteur donnée par J. Piscatori chez Sonnius (Paris, 1627, 2 vol. in-folio).

entreprendre. Sur l'advis qu'il a eu des Srs Aleandro et Suarez de la recherche que je faisois faire des usages nautiques des costes d'Italie, il me mande qu'il a veu en Angleterre en la bibliotheque du Sr Cavalier Robert Cotton[1] un livre ex professo en language latin d'un certain pisan, qui a descript toutes les costes de la mer mediterranée, environ 4 ou 500 ans y a et qui marque specialement à quels princes elles sont soubmises et soubs quels droicts. D'où je ne doubte poinct qu'il ne se puisse tirer de trez bonnes curiositez et notices pour le dessein de Mr Godefroy[2], à qui je vous supplie de le communiquer. Ne doubtant poinct qu'il ne soit fort aise de procurer que ce livre passe la mer pour venir entre voz mains et les siennes soubs la foy ou responsion[3] de quelqu'un de la cour de la royne d'Angleterre, ou plus tost soubs quelque lettre de cachet vers la royne d'Angleterre, si besoing est, pour le faire commander. Auquel cas pour mon droict d'advis je vous supplieray que je puisse avoir coppie de ce qui toucherà nostre coste de Provence. Que si vous faisiez difficulté de l'entreprendre, j'oserois quasi m'en charger, bien que j'aye esté un fort long temps sans avoir des nouvelles dudict Sr Cotton[4]. On nous fait à croire icy qu'il se doibt envoyer des ambassades pour supplier la royne mere de se rendre mediatrice entre les roys de France et d'Angleterre ses enfans, ce qui fournirà bien des occasions pour celà. Je vous supplie par mesme moyen de baiser trez humblement les mains de ma part audict Sr Godefroy, pour qui j'ay desja apresté quelque chosette que je tascheray de luy envoyer au plus tost qu'il me serà possible.

[1] Sur Robert Cotton, voir plus haut la lettre n° XVI, du 29 janvier 1625.

[2] Touchant son ouvrage sur le commerce, dont il a été déjà plusieurs fois fait mention.

[3] Garantie, caution, de *responsio*, action de celui qui répond. Littré n'a pas indiqué ce sens et s'est contenté de dire, après le *Dictionnaire de Trévoux* : «ancien terme d'ordres militaires, charge, redevance».

[4] Les registres de minutes de la bibliothèque de Carpentras ne contiennent aucune lettre de Peiresc au chevalier Cotton, et, d'autre part, je n'ai trouvé aucune lettre de l'érudit anglais à l'érudit français dans les manuscrits d'Aix et de Paris. On voit seulement dans la collection Peiresc, à la bibliothèque d'Inguimbert (registre IV, t. I), quelques notes sur des médailles du cabinet de R. Cotton et un document tiré du même cabinet relatif à la captivité en Angleterre et à la mise en liberté de Marguerite, fille du roi de Sicile (octobre 1475).

Le Sr Suarez m'envoye de la part du Cardinal une coppie d'une charte si antique qu'elle est du temps de l'empereur Leon et de son quatriesme consulat, qui estoit en l'an 471, dont Mr Rigault estoit en impatiance. Je la vous envoye pour la [lui] communiquer, s'il vous plaict, et à Mr Bignon, m'asseurant qu'ils y trouveront bien des particularitez de leur goust, et le P. Sirmond aussy, quelques faultes qui s'y puissent estre glissées, car je ne crois pas que cela soit transcript sur le propre original, ains sur quelque bien vieille coppie de personne ignorante qui a voulu mettre en extensoire les abbreviations qui y pouvoient estre selon son sens et qui entr'autres ayant vraysemblablement trouvé escript LEONE *PP.* AVG. IIII. ET PROBIANO V. C. COSS., au lieu de lire LEONE PERPETVO AVG., etc., est allé mettre *PAPA* Augusto et Probiano V. C. C̄SOLE. Et y a bien faict d'autres besveües; mais cez messieurs les restitueront aisement, au moings celles qui ne seront bien convenables à la corruption du language desja introduicte en ce temps là au moings parmy le vulgaire.

Je plains la mort de ce pauvre compilateur du Mercure François[1]. Il fauldroit que celuy qui en entreprendrà la suicte fust personne encores un peu plus intelligente que luy en matiere d'histoire.

Jusques icy, du sammedy 18 decembre 1627.

J'ay esté si malheureux encores à ce coup que pensant continuer bien à loisir tout le dimanche à vous escrire et à noz autres bons seigneurs et amys, selon la resolution prinse avec ceux qui ont droict de mettre les despesches à la poste, j'ay encore esté prevenu par l'anticipation d'un jour tout entier, de sorte que je continue à present sans esperance de pouvoir faire aller mes lettres plus tost que dimanche prochain par

[1] On prétend que Jean Richer, imprimeur-libraire, et, après lui, Étienne Richer rédigèrent les vingt premiers volumes du *Mercure françois* (qui renferment l'histoire de la période comprise entre l'année 1605 et les années 1634-1635). Mais on ne sait rien de précis sur la biographie des deux compilateurs. Est-ce de la mort de Jean Richer que Peiresc veut parler? Il en est qui le font vivre jusqu'en 1655 (voir, par exemple, la *Bibliothèque historique de la France,* t. II, p. 493, n° 22199). Si l'on regardait 1655 comme une faute d'impression pour 1627, tout s'expliquerait.

le premier ordinaire qui doibt commancer son establissement, si autre chose n'arrive entre cy et là et si Mr Jacquet n'y trouve d'autres obstacles ou difficultez de la part du Sr d'Almeras.

Cependant on nous faict bien apprehender la venüe de Mgr le Prince, qu'on dict devoir estre bien tost en Avignon, s'il n'y est desja, et qu'en passant par la riviere du Rosne, il a faict mettre le feu en deux ou trois petits villages voisins de Privas, qui servoient de retraicte à Brison, qui avoit faict faire je ne sçay quels compliments à mondict seigneur le Prince, sur ce qu'il ne pouvoit, disoit-il, mettre les armes bas sans estre prealablement remboursé de quelques 40 mille escus, qu'il avoit despensez. A quoy fut respondu par ledict seigneur Prince qu'il les y vouloit aller porter luy mesmes. On tient aussy qu'il a faict pendre quelques soldats et entr'autres un cordelier desfrocqué, lequel se trouva parmy ceux qui furent surprins. Il avoit donné un rendez vous à Mompelier au jour des Innocens, entr'autres à Mr le M[arquis] de Gordes[1], mais on dict pourtant que celà serà differé au premier jour de l'an prochain. On adjouste qu'il a certaine commission pour faire verifier des edicts à Mompelier tant en la chambre des Comptes et cour des Aydes et aprez au parlement de Thoulouse, mais qu'il tiendra prealablement les Estats à Besiers. Ce qui nous faict craindre que cette nüe ne vienne encore fondre sur nous par trop de voisinage.

On m'a voulu asseurer que Mr le premier presidant de Grenoble[2] l'est allé sallüer en passant, soit à Lyon ou à Vienne, avec quelques autres messieurs de sa compagnie comme deputez de leur corps, à cause que son pouvoir comprend le Daulphiné aussy bien que le Languedoc et qu'il les traicte un peu rudement sur ce qu'ils n'avoient pas usé du mot de Monseigneur en parlant à luy, et que Mr de Crequy s'y estant depuis voulu interposer pour luy faire agreer leurs excuses fondées sur ce qu'ils n'avoient jamais usé de ce terme de Monseigneur

[1] Guillaume de Simiane, d'abord baron, puis marquis de Gordes, était fils de Balthasar de Simiane, baron de Gordes, et d'Anne de Saint-Marcel : il était capitaine des gardes du corps et mourut en 1642.

[2] Nous avons déjà plusieurs fois rencontré le nom de ce magistrat, Frère (Claude).

qu'en parlant au Dauphin, comme il apparoissoit par leurs registres, Mgr le Prince s'en mocqua, et Mr de Crequy ayant pensé rencherir et dire qu'il tenoit le rang de chef en ce parlement et que comme le premier president de Paris ne luy cedoit pas dans le parlement, le gouverneur du Daulphiné feroit la mesme difficulté, Mgr le Prince se mit en grande action[1], luy disant qu'il l'arracheroit bien vite de sa place et qu'il ne s'y joüast pas, mais Mr de Crequy luy dict qu'il estoit son serviteur et qu'il se mettroit à ses pieds.

Je vous supplie de nous mander comment on en use au parlement de Paris, en parlant à Mondict seigneur le Prince dans la compagnie et si on a deputé autres foys vers luy et usé de ce terme de Monseigneur en son endroict ou non. Je sçay bien que Mr du Harlay[2] en son particulier en a usé en luy escrivant ou parlant, mais la question est s'il en a faict de mesme en la compagnie et s'il luy a parlé en qualité de deputé d'icelle, dont il ne me souvient pas bien. Il fault qu'aye en quelque part une remonstrance dudict Sr du Harlay que je n'ay sceu trouver à cette heure cy à mon tres grand regret lors que j'en avois bien affaire.

Nous ne sommes bons qu'à vous importuner, mais vous le voulez ainsin que je sois tout le temps de ma vie comme je le seray inviolablement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce dimanche 19 decembre 1627.

J'oubliay dernierement en vous escrivant des feux de joye[3] de vous dire que les galeres de Genes qui se trouverent à Marseille, lorsqu'on

[1] Colère. Littré n'a pas indiqué ce sens que conserve encore de nos jours le langage populaire en certaines provinces.

[2] Achille de Harlay, gendre et successeur du premier président du parlement de Paris Christophe de Thou, naquit à Paris en mars 1536 et y mourut en octobre 1619.

[3] Au sujet de l'abandon de l'île de Ré par les Anglais.



IMPRIMERIE NATIONALE.

y faisoit feu de joye, tirerent tant de canonades et firent tant d'artifices de feu que si leur republique eust gaigné la victoire, ils n'eussent pas peu faire de plus belles demonstrations de leur conjouyssance, à quoy on ne s'attendoit nomplus qu'à celles du duc de Savoye.

Le M[arquis] de Gordes vient d'Aurange où le gouverneur l'a fort caressé et festoyé et pendant qu'il y estoit, arrivà un gentilhomme d'Orange revenant de Hollande devers le Prince sur un navire, qui fut porté par la tempeste en Irlande, où ils trouverent Bukingam bien descontenancé avec son armée. Il leur refusoit passeport pour quelques françois qui estoient avec ce gentilhomme d'Orange, mais enfin il le leur octroya, disant qu'il vouloit rafraischir son armée et revenir en France bien tost et plus fort que devant.

Depuis la conclusion de cette lettre nous avons apprins l'arrivée de Mgr le Prince en Avignon, puis sammedy par un jeune gentilhomme qu'il despescha incontinant icy vers Mr l'Archevesque pour le sallüer de sa part et luy faire de grands compliments sur l'obligation qu'il recognoit avoir à Mgr le Cardinal de cet employ qu'il dict ne vouloir oublier de sa vie. Mr l'Archevesque luy doibt aller rendre sa visite Dimanche l'endemain de Noel et Mr nostre premier presidant l'irà pareillement sallüer à son passage par Tarascon[1], où l'on dict qu'il veult aller lundy, et de là en Arles pour aprez passer en Languedoc. Il mit d'abbord quelques trouppes à Barbentane[2] et autres lieux circonvoisins dans ce païs et a dict aux consuls d'Arles qui l'estoient allé voir en Avignon qu'il les vouloit faire raffraischir durant trois moys dans leur Camargue[3], qui est un païs gras, ce dict il[4], et propre à porter

[1] Chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, à 16 kilomètres de cette ville.

[2] Commune des Bouches-du-Rhône, canton de Châteaurenard, arrondissement d'Arles, à 46 kilomètres de cette ville.

[3] Plaine d'une superficie de 55,000 hectares, renfermée dans le delta du Rhône, coupée de nombreux ruisseaux, canaux, étangs, marais.

[4] Le prince de Condé avait bien raison de parler ainsi de cette plaine dont le sol est très fertile et dont les pâturages nourrissent plus de cent mille quadrupèdes.

cette foulle [1], bien qu'il n'y ayt pas de villages, de sorte qu'il a bien mis tout nostre monde en allarme. Noz procureurs y sont allez, mais nous ne croyons pas qu'ils obtiennent grand chose. Ils n'ont esperance qu'en la seule intercession de Mr l'Archevesque. Ceux d'Arles luy voulurent parler de ses pouvoirs. Il dict que la Provence n'y estoit pas desnommée, mais que s'ils se mettoient en peine d'envoyer querir deux doigts de parchemin, ils les auroient bien tost et les accommoderoit bien.

Nous pensions que nostre ordinaire commençast à partir demain et que vous auriez ce pacquet dans sammedy prochain, mais le postillon qu'on attendoit hier n'estant pas venu, les gents de la poste d'icy n'ont pas osé faire partir leur courrier, crainte de quelque difficulté survenüe de la part de Mr Jacquet ou de Mr d'Almeras, ce qui a bien augmenté ma mortification et mon desplaisir de ce que mon pacquet demeurà la semaine passée. Je pensois que ce temps seroit recompancé par la diligence de ce courrier. Il fault prendre patience et attendre ce qu'on pourrà obtênir de pardelà.

Au reste nous avions concerté un accommodement du different de l'offrande et solennellement accordé qu'il se contenteroit de la prendre sur les degrez de l'autel, sans nous faire monter ne descendre aulcun escallier, et pour cet effect on avoit faict faire exprez un certain marchepied de bois pour eslargir un degré pour la commodité de sa chaire. Mais quand il a esté sur les lieux, avant que s'asseoir, il a faict oster ce marchepied, de sorte qu'il nous a fallu monter un degré, ce qu'on a trouvé fort estrange attendu la convention stipulée. Il s'est depuis excusé comme l'ayant commandé par equivocque et pensant que son aumosnier eust cherché cette nouvelle à nostre desavantage, et en est allé faire des excuses en persone à Mr le premier presidant, aprez vespres, avec protestation de voulloir punctuellement observer ladicte convention et vivre en bonne paix. Dieu le veuille par sa saincte grace. S'il en fut demeuré aux termes à ce matin, il ne se fust jamais plus

[1] Surcharge, oppression. Nous avons gardé le mot *fouler,* opprimer, accabler d'impôts, d'exactions.

parlé de conferance ne de concert d'aulcunes affaires entre nous, ains par deliberations et saisies en cas d'inobservance. On luy a voulu lascher encores celle là, puisqu'il en a tant faict d'excuses. Le pauvre abbé de Foix estoit bien descontenancé, parcequ'il en avoit porté les dernieres paroles et promesses, et quand je l'ay veu arrester un peu de temps avant que de s'asseoir, je pensois qu'il voulut oster le marchepied pour faire loger sa chaire au lieu où la mettoient ses devanciers tout au dernier degré, car nous la laissrons sur trois degrez à ce coup cy pour le contenter[1].

---

## LXXXIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'adjousteray ce mot à ma precedante que vous recevrez conjoinctement avec celle cy pour vous accuser la reception du fagot du Sr Buon que l'on me vient d'apporter tout presentement, bien qu'il fust arrivé dez la veille de Noël, mais si tard que le muletier voulut differer jusques à present de m'en advertir à cause de l'heure tarde de la solennité du jour d'hier. Il est venu bien conditionné, Dieu mercy, et par conséquent le catalogue des romans et livrets latins de la bibliotheque, lequel je parcourray tantost, Dieu aydant, aprez l'expedition du courrier qui vint hier au soir et s'en retourne à ce matin pour commancer nostre premier ordinaire. J'ay seulement recogneu superficiellement le contenu dudict ballot et specialement les cahiers de Quentin à sçavoir ce diaire d'Alexandre VI[2] et cez deux pieces des Grisons avec les til-

[1] Vol. 716, fol. 213.

[2] C'est le fameux journal rédigé par Jean Burchard, natif de Haslach, près de Strasbourg, d'abord clerc, puis maître des cérémonies pontificales, évêque de Città-di-Castello, mort le 16 mai 1506. Ce *Diarium* a été publié pour la première fois par Eccard, dans le tome II des *Scriptores medii ævi* (Leipzig, 1732). Déjà des extraits en avaient été donnés par Leibniz (*Specimen*

tres des livres de historicis latinis, de Coloma, des autheurs Neapolitains, où je crois bien que je trouveray de trez bonnes choses et autres. Mesmes du cours du S[r] Godefroy, où mon relieur a trouvé que manquent certains cahiers ou feuilles finales qui n'estoient possible pas encores achevées d'imprimer lors du despart dudict ballot. Ce serà, Dieu aydant, par la premiere commodité de Dimanche prochain que je les feray marquer, cependant je vous remercie par un million de foys de tant de soing et de tant de peine que vous ont donné mes livres et coppies, et d'aultant que vous ne me mandez poinct que voz libraires ayent apporté de la foire de cez livres de la quadrature du cercle, dont je vous avois parlé cet esté, et que le S[r] Valois me l'a fraischement r'envoyé de Grenoble, j'ay creu qu'il vauldroit mieux le vous envoyer à present qu'un autre de Rome du P. le Febvre, que je garderay encores pour le prochain ordinaire, si ce pacquet icy est assez gros.

M[r] l'Archevesque vient de partir sur des coureurs pour aller prendre à quattre lieües d'icy le carrosse de l'abbé de Foix, qu'il a faict tenir en relais au Vernegue[1], et au passage de la Durance prendre le carrosse du general d'Avignon pour s'y rendre aujourd'huy mesmes et y voir Mg[r] le Prince. Et je finis demeurant, Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce dimanche au matin, 26 decembre 1627[2].

*historiæ arcanæ, sive Anecdota de vita Alexandri VI papæ, seu excerpta ex Diario Joannis Burchardi* (Hanovre, 1696, in-4°). Une édition enfin complète vient d'en être donnée par M. L. Thuasne : *Johannis Burchardi Diarium sive rerum urbanarum commentarii (1483-1506). Texte latin publié intégralement pour la première fois, avec introduction, notes, appendices, tables et index.* Le troisième et dernier volume vient de paraître (Paris, Ernest Leroux, 1885, grand in-8° de LXVIII-578 pages) au moment où je rédige cette note.

[1] Vernègues, commune du département des Bouches-du-Rhône, canton d'Eyguières, arrondissement d'Arles, à 62 kilomètres de cette ville.

[2] Vol. 716, fol. 217. — Voir à l'*Appendice* trois lettres de Dupuy, du 27, du 28 et du 31 décembre 1627, plus une quatrième lettre non datée, mais qui appartient incontestablement à l'année 1627. Les lettres des frères Dupuy à Peiresc vont nous manquer, à une seule exception près, pour toute l'année 1628.

## LXXXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Nostre second ordinaire nous apportà hier vostre despesche du 20 avec des lettres de M^r de Fetan de mercredy dernier 29^me, ensemble la Republique d'Escosse et d'Irlande[1], l'oraison de Grangier[2] et autres livrets et feuilles courantes, le tout trez bien conditionné.

Ce me fut un grand crevecœur de voir que lors vous n'eussiez pas encores eu mes despesches du moys de novembre, veu les asseurances que m'avoit données nostre maistre des postes (qui s'en chargea enfin pour les rendre luy mesmes à Lyon) de les rendre à Lyon à temps pour l'ordinaire plus prochain. Il fault avoir encores patiance pour cette foys là, mais dezhormais celà ne pourrà plus arriver, Dieu aydant, ayant apprins par la susdicte lettre de M^r de Fetan que la mienne de dimanche dernier 26^me estoit arrivée à temps pour estre envoyée par l'ordinaire de Lyon de mardy passé, de sorte qu'à ces heures icy je crois qu'elle est entre voz mains, comme j'espere que serà la presente sammedy prochain et ainsin reglement à l'advenir pour peu ou prou que je puisse escrire, plustost que je ferois escrire par un autre de ma part, si je ne le pouvois, afin que vous ne soyez plus en aulcun regret pour mon regard. Je ne m'amuseray poinct à vous reiterer mes excuses

[1] *Respublica, sive status regni Scotiæ et Hiberniæ. Diversorum autorum.* Leyde, Elzevier, 1627, in-24.

[2] Jean Grangier, né à Châlons-sur-Marne vers 1576, mourut à Paris en 1644, fut successivement théologal de Beauvais, principal du collège d'Harcourt, principal du collège de Dormans, dit *de Beauvais*, professeur d'éloquence au collège royal de France. Voir le *Mémoire historique et littéraire* sur ce collège par l'abbé Goujet (t. II, p. 389-398). L'*Oraison* dont parle Peiresc doit être l'oraison funèbre du protecteur de Grangier, le premier président Nicolas de Verdun, mort le 16 mars 1627 : *Oratio funebris in laudem Nicolai Verduni in Curia Parisiensi Primarii Præsidis* (1627, in-4°). Grangier est plusieurs fois mentionné dans les lettres de Guy Patin.

sur ce subject, car quelque justice qu'il y puisse avoir de mon costé, pour ne dire innocence, vous ne pouvez avoir que trop de raison du vostre de vous plaindre de moy, sauf mon recours contre ceulx qui en ont la coulpe.

Je viendray donc au restant de vostre lettre et aprez vous avoir faict mes trez humbles remerciments en premier lieu de vostre patiance et debonnaireté, n'ayant voulu m'imputer touts ces desordres à deffault de bonne volonté, bien qu'il deubst sembler que je m'en fusse rendu indigne, et puis de la reprinse du train de vostre courtoisie et de touts cez livres et papiers curieux dont vous avez daigné accompagner vostre obligeante lettre, je vous diray que la Republique d'Escosse vient fort opportunement pour passer les monts et pour servir d'assaisonnement et enrichissement à ma despesche à Mg^r le Cardinal, à qui je ne sçavois qu'envoyer, car les simples lettres ne peuvent estre qu'à charge à cez gents la, si elles ne sont accompagnées de quelque autre curiosité digne de garde, croyant que le Nonnus de re cibaria, estant enfanté si prez d'un nonce, debvoit desja estre passé jusques à luy, et le Vossius de historicis latinis estoit trop gros pour la poste[1], de sorte que mon obligation vous en doibt demeurer double, et neantmoins suivie d'une nouvelle importunité pour le remplacement de ladicte Republique en temps et lieu quand il s'en retrouverà à vendre. Cela a garanty le livre de sabatho (qui fust allé sans cette subrogation) en attendant s'il s'en pourrà avoir un second exemplaire, car je vouldrois bien n'en demeurer pas despourveu, s'il est possible.

Je vous envoye la lettre de Mons^r le R. P. Dom du Puy avec supplication de ne la pas laisser voir, de peur que cela ne fit tort aux ungs ne autres, ayant creu neantmoings de ne le vous devoir pas celler, afin que par cette bonne disposition vous jugiez de ce qui se pourroit esperer en ce païs là pour luy ou pour autres de sa condition qui y pourroient entendre. Cela soit entre nous s'il vous plaict.

[1] C'était un volume in-4° (Leyde, 1627).

J'ay esté fort aise d'apprendre la resolution de Mr Rigault sur l'edition de ses observations sur Tertullien. Il le fault presser là dessus et le prendre au mot sans le laisser recognoistre, car la chose estant un jour achevée, il seroit bien marry que ses amys l'eussent espargné en cela, quelqu'incommodité qu'il y puisse trouver durant le progrez de son travail.

Au reste je ne me peus tenir de parcourir cez jours cy ce catalogue de la bibliotheque du Roy[1], où je trouvoy un Breviarium Sexti Rufi, num° 354. Je ne sçay si vous l'avez veu; s'il vous estoit eschappé, je vous supplie d'y chercher le lieu de ce Trachala.

J'y trouvay un repertoire des livres du Chastelet[2] soubs la cotte 474 dont je vouldrois bien avoir la coppie, si ce n'est chose de si longue haleine et si vous jugez qu'il y ayt rien à proffiter, m'imaginant qu'il y puisse avoir quelque chose de notable touchant les coustumes, ordonnances de noz vieux roys et possible qui toucheront l'histoire des siecles passez, car j'ay autres foys veu de fort bons registres du Chastelet, entr'autres un nommé le livre rouge où il y avoit des ordonnances fort rares et que je n'avois veu nulle autre part. Il y a pareillement à num° 542 un Inventaire des meubles et joyaulx du roy Charles V de l'an 1379[3], qui vauldroit bien possible la peine d'estre transcript, principalement pour voir s'il y avoit de colliers ou camails de chevallerie et de cez camayeuls antiques[4], tel qu'estoit celuy de Tibere qu'il donna à la Ste Chapelle.

L'inventaire des livres de Bloys, num° 790, ne seroit pas aussy à negliger pour avoir ce qui s'est depuis esgaré, et s'il y avoit rien

[1] Catalogue achevé par Nicolas Rigault en 1622 et déjà mentionné plus haut.

[2] Les registres des divers tribunaux qui tenaient leurs audiences dans le Châtelet de Paris.

[3] C'est le document qui a été inséré dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, sous ce titre : *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France*, publié par Jules Labarte, membre de l'Institut, etc. (Paris, 1879). Voir la description du manuscrit (aujourd'hui n° 2705 du fonds français) à la page XXXI de l'*Introduction*.

[4] On trouve dans le susdit *Inventaire* de fréquentes mentions de *Camayeuls* ou, comme écrit le savant éditeur du précieux document, *Camahieux*. Voir ce mot à la *Table des matières*.

de notable de cette maison d'Orleans[1] et de leur ordre du Porc espic[2].

J'ay esté bien estonné de n'y trouver aulcun volume des poetes provencaulx, car Mr Godefroy me disoit ce me semble d'y en avoir veu plusieurs, si ce n'est en quelque autre part et que j'ay prins equivoque[3]. Il y a quelques livres en provençal ou en catalan qui meriteroient possible un peu d'examen de ce que c'est, entr'autres celuy qui est cotté 1893 de plusieurs batailles et prises de villes, voir s'il y auroit rien de noz princes particuliers. Celuy costé 2450 de l'agriculture, voir si c'est chose differente du Petrus de Crescentiis[4] dedié à nostre roy Charles II[5], dont il y a deux exemplaires mss. cottez par les num. 509, 886, où je vouldrois bien qu'on vid s'il y auroit des portraicts ou devises dudict roy Charles II.

Il y a Gesta comitum Andegavensium, num. 1241, Andias ad Ludovicam comitissam Andium et Cenomanorum Renati Monachi Vindoc.

[1] Voir le mémoire de Le Roux de Lincy sur *La bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois en 1427; Le Cabinet des manuscrits*, par M. Léopold Delisle, t. I, p. 105 et suiv.

[2] L'ordre militaire fondé en 1394 par Louis de France, duc d'Orléans, lors du baptême de son fils Charles, ordre ainsi nommé, comme on sait, parce que le duc donnait aux membres qu'il recevait, outre un collier, une bague d'or garnie d'une agate (appelée alors camaïeu ou camail) où était gravé un porc-épic. Voir, touchant le porc-épic figuré sur les manuscrits, enseignes, etc., de la maison d'Orléans, une note de M. Léopold Delisle (*Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 123).

[3] La Bibliothèque nationale possède (fonds français) deux recueils manuscrits de poésies provençales, le n° 856, qui a appartenu à Guillaume de Catel, et le n° 1749, qui a appartenu à Peiresc.

[4] Pierre Crescenzi naquit à Bologne en 1230 et mourut en 1320. Ce fut de 1304 à 1309 qu'il publia son traité sur l'Économie rurale (*Opus ruralium commodorum, libri duodecim*). L'édition *princeps* porte ce titre : *Petri de Crescentiis, civis Bononiensis, Opus Ruralium Commodorum* (Augsbourg, 1471, in-fol.). Une traduction française parut à la fin du xve siècle; elle est intitulée : *Prouffits champestres et ruraulx, touchant le labour des champs, vignes et jardins, composé en latin par Pierre Crescens, et translaté depuis en langage françois, à la requeste de Charles V, roi de France, en 1373* (Paris, 1486, in-fol.).

[5] Charles II, fils de Charles Ier, frère de saint Louis, et de Béatrix, fille de Raymond Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, leur succéda en 1285 dans ces deux comtés, comme dans le royaume de Sicile. Il mourut près de Naples le 6 mai 1309.



IMPRIMERIE NATIONALE.

num. 1468, qui sont peult estre aussy bons que semble promettre le tiltre[1].

Un Tractatus de feudis Jo. Blanci Massiliens. 1065, qui a esté imprimé. Il est vray que celuy là estant ms. pourroit avoir quelque chosette de plus ou de moings, dont je serois bien aise d'estre adverty à loisir.

Il y a bien de curieuses choses à mon advis sur le subject des tournois et chevaleries et cez livres où il y a des portraicts des princes tant roy que roynes et autres princes meriteroient bien d'estre veus exactement pour voir s'il y a des marques de leurs ordres de chevallerie, me souvenant d'avoir veu autres foys en semblables livres un portraict du

[1] M. Léopold Delisle a bien voulu me fournir la précieuse note que l'on va lire, où l'on trouvera tout à la fois des renseignements généraux sur les catalogues de la bibliothèque du Roi et des renseignements particuliers sur le poème latin en l'honneur de l'Anjou, composé par René Macé, moine de Vendôme : « Ce qu'il importe au lecteur de la correspondance de savoir, c'est que Peiresc, en écrivant ces lignes, avait sous les yeux un exemplaire, non pas d'un catalogue complet de la bibliothèque du Roi, mais seulement du catalogue de la série supplémentaire, que Nicolas Rigault organisa vers 1620 et qui fut disloquée vers 1622 pour faire place à un nouvel arrangement, lequel dura jusqu'en 1645. Ainsi, l'ordre des manuscrits de la bibliothèque du Roi, au moment où Peiresc écrivait sa lettre, ne répondait déjà plus à l'état du catalogue dont il venait de prendre connaissance. Dupuy avait assurément le moyen de trouver la correspondance des anciens numéros de la série supplémentaire avec les numéros du catalogue de 1622. Mais nous n'avons pas la concordance entre ces deux ordres de numéros. Nous ne pouvons même pas rendre rigoureusement compte des numéros du catalogue de 1622. C'est seulement à partir du catalogue de 1645 que nous avons des concordances exactes. Pour les catalogues antérieurs, c'est seulement en tâtonnant qu'on peut arriver à constater l'identité des exemplaires. Mais je m'écarte de la question. J'y reviens en disant que l'exemplaire du catalogue que Peiresc avait sous les yeux devait différer des deux exemplaires du même catalogue que nous possédons à la Bibliothèque nationale, n°s 5665 et 5685 du fonds français. J'ajoute que les numéros portés à ce catalogue et indiqués par Peiresc se voient encore sur les manuscrits ; ils y sont marqués soit par des chiffres romains simples, c'est-à-dire non surmontés d'une barre, soit en toutes lettres. Tous les manuscrits énumérés par Peiresc d'après le catalogue dressé par Rigault devraient se retrouver chez nous, et je crois que peu manqueraient à l'appel. Je n'y connais cependant pas l'*Andias* de René Macé, et j'ai lieu de penser que l'exemplaire de ce poème porté sur les anciens catalogues de la bibliothèque du Roi pourrait bien être celui que j'ai signalé dans *le Cabinet des manuscrits* (III, 353) comme étant à la bibliothèque de Gotha. »

roy Louis XII avec son ordre du Porc Espy, lequel estoit fort curieusement representé. Je n'avois pas lors la curiosité de telles choses et me suis grandement repenty que je n'en fis lors un peu de memorial, car je ne l'ay jamais peu retrouver depuis ne me ressouvenir precisement en quel lieu je l'avois veu.

Des livres imprimez il y a mesmes, ce me semble, des pieces assez curieuses, mais j'eusse desiré que Mr Rigault les eust faict mettre en chappiltre separé d'avec les m[anu]s[crit]s.

Il y a tout à la fin un livre de Galterius Magalonensis episcopus sur les Psaulmes[1], cotté 2745, dont je vous supplie de me vouloir faire envoyer coppie de l'epistre liminaire avec un peu de relation de l'antiquité de l'escritture à peu prez.

Mais l'une des pieces que j'aurois plus de haste de voir, s'il estoit loisible, seroit celle qui est cottée 380 des anciennes chroniques de Pise en italien. Je me rendrois fort soigneux de restituer fidelement, et la commodité de la venüe de mon frere de Seguiran ou de Mr d'Agut seroit trez bonne et seure pour celà. Je suis marry de vous donner cette importunité et à Mr Rigault, mais j'ay moyen de m'en revancher un jour d'ailleurs en son endroict.

Il y a semblablement un autre livre en italien des monnoyes de divers princes et seigneurs cotté 1439 et un de ponderibus et mensuris, cotté 1511, treziesme de ce chiffre, qui seroient bien aussy de ma curiosité et celuy de mineralibus ex diversis authoribus, num. 1264, si c'est rien qui vaille la peine; mais nous pourrions prealablement rendre celuy de Pise.

J'y ay trouvé une vieille edition des epistres de Ste Catherine de Sienne en italien de Venize de l'an 1500[2], cottée 1517. Vous aurez peu voir par le roolle des livres qu'on m'a envoyez dernierement de Venize, qu'il y en a un tout pareil et d'aultant qu'il est imperfect d'une

[1] Sur Gautier, évêque de Maguelonne de 1104 à 1129, et sur ses écrits (notamment l'*Exposition sur les psaumes*), voir l'*Histoire littéraire de la France* (t. XI, p. 81-85).

[2] Voir sur ce recueil (*Epistole devotissime de Santa Catharina da Siena. Venetia in casa da Aldo Manutio*, in-fol.) le *Manuel du libraire* (t. I, col. 1662).

feuille entiere cottée CXCVIII et CXCIX, je vous prie de me la faire transcrire de la mesme grandeur de l'edition pour en inserer la coppie dans mon livre avant que le faire bien relier. J'ÿ ay trouvé des pieces qui ne sont pas à négliger, de ce que cette bonne religieuse escrivoit à noz princes et aux papes d'Avignon.

J'y ay rencontré une description des ports de mer par Jean Maillard cottée 1195, qui serà possible traduicte ou extraicte de celle que dict M[r] Holstenius avoir veu chez le s[r] Cotton en latin. En toute façon je vous prie de la voir pour l'amour de moy pour voir s'il y a rien de noz costes de Provence, et possible que M[r] Godefroy seroit bien aise de la voir s'il ne l'a desja faict, ensemble la description des isles et costes maritimes num° 440.

Il y a de ces histoires d'Angleterre entre lesquelles il pourroit bien y avoir quelque chose de notable et ce Modus tenendi Parlamentum Angliae, num° 694, meriteroit bien vostre examen comme aussy la dedicace du temple S. François où est l'assemblée des pairs pour ce jugement du comte de Flandres, cotté 1143. Toutes cez histoires d'oultre mer, tant soubs le tiltre de Guillaulme de Tyre, que des gestes du roy Eracles, meriteroient pareillement d'estre conferées pour voir s'il y a de la diversité ou non, et si c'est celle dont je vous escrivois cet esté passé, car elles finissent toutes, ce semble, au roy Jean d'Acre. Il y a un roman d'Aymery de Narbonne et de Guillaume du Cornet, que je pense estre imprimé, lequel toutefoys je verray bien volontiers quelque jour. J'ay oublié d'en cotter le nombre, comme aussy d'un livre intitulé Tarentina contra principem Tarentinum.

Il y a pareillement dans ledict catalogue de la Royne mere[1], soubs le nombre 543, derriere des opuscules de Nilus, Germanus et Athanasius, des collections d'histoires tirées de divers autheurs in 4°, num° 14,

[1] Je reproduis ici une nouvelle note de M. Léopold Delisle: «Quant aux manuscrits grecs de Catherine de Médicis, les indications de Peiresc doivent se rapporter à un Catalogue dont une copie, jadis possédée par Peiresc lui-même, se trouve à Carpentras (*Catalogue* de Lambert, II, 8). Il n'y a pas de concordance entre les numéros du Catalogue et les numéros que portent aujourd'hui les manuscrits.»

vol. 159, 23^e. Je n'entends pas ces chiffres[1], mais ce pourroit bien estre quelque morceau des dependances de cez eclogues faictes de l'authorité, mandement ou adveu de l'empereur Constantin Porphyrogenete, comme nostre ma[anu]s[crit] de virtute et vitio.

Voire soubs le num. 207 est enrolé Antiochus de virtutibus et vitiis capita varia in 4°, num° 17, qui est peult estre un fragment de nostre mesme volume[2] ou des appartenances du second volume qu'il y avoit de mesme matiere. Aussy bien que soubs le num. 224 derriere un quadripertitum de Ptolemée est marqué Ex Antiochi Thesauris capita 107 collecta, etc. Item capita CVI diversorum astrologorum in fol. num. 36 vel 37, VI. vel VII capsae. Il fault bien resolument que vous fassiez verifier cela. Car soit que ce soit en matière d'histoire ou d'astronomie, estant compilé de differents autheurs, ce pourroit bien estre des appartenances de cette generale distribution de toute sorte de matieres soubs LIII tiltres ou hypotheses, et cet Antiochus pourroit bien avoir esté le compilateur de quelques parties et specialement de la nostre de virtute et vitio, qui est ce que je cherchois. Encores ne sçay je si touts cez assemblages d'autheurs, de la milice, de la musique, de l'agriculture, de la medecine, de la rhetorique ne sont poinct de cez appartenances là. Si je maniois cez livres, je gaige que j'y trouverois des adminicules[3] cappables d'asseoir quelque fondement à mes conjectures pour ce regard, car la prefface du livre des Geoponiques suppose quelque chose de semblable, et dans Gesner est faicte mention d'un m[anu]s[crit] grec

[1] Ces chiffres que ne comprenait pas Peiresc sont, comme me le fait remarquer M. Léopold Delisle, des renvois aux trente-huit boîtes dans lesquelles étaient renfermés les manuscrits de Catherine de Médicis. Voir *le Cabinet des manuscrits* (I, 210).

[2] À ce que j'ai déjà dit de ce volume, qui était une des plus grandes curiosités du cabinet de Peiresc, j'ajouterai que le précieux manuscrit est venu s'échouer à Marmoutier avec les débris de la bibliothèque de Lesdiguières. J'ai déjà cité, au sujet de ce recueil, le *Catalogue général* de M. H. Omont. J'aurais pu citer un catalogue spécial antérieur, le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, par Dorange, p. 428, n° 980.

[3] D'*adminiculum*, «échalas» et, par extension, «appui, secours». Littré n'a cité sous le mot *adminicule* qu'une phrase de Buffon.

de la bibliotheque de S[t] Saulveur de Bologne intitulé Porphyrogeneti regis Constantini epitome de alimentis.

Il y a soubs le nombre 508, derriere la chronique de Constantinus Manasses, Basilii imperatoris Romæ capita admonitoria ad filium suum, et ex Dionysii geographia annotationes, etc. Je vouldrois bien sçavoir ce que c'est.

Tout à la fin, num. 763, est enroollé cet article : Fasces cartarum et figurarum veterum numismatum. Je vouldrois bien sçavoir si cez liasses sont plus en nature ou non.

Il y a bien d'autres belles choses à noter à mon sens, mais j'abuserois de vostre patiance à ce coup cy, pour discerner si cez chroniques d'autheurs qui portent le nom de Georgius, de Joannes, etc. seroient de ceux d'ou sont tirées quelques unes de noz eclogues, mais il y aurà plus de plaisir de le faire sur le bon catalogue que M[r] Rigault me faict esperer, ou les choses seront plus fidelement designées qu'en celuy que j'ay. Mon intention estoit d'escrire aujourd'huy audict S[r] Rigault, mais pour faire advancer un quartier à nostre nouveau courrier il m'a fallu perdre une bonne partie de la journée, de sorte que puis qu'il fault qu'il parte de grand matin, je seray constrainct de remettre la partie à sammedy prochain, Dieu aydant. Cependant je vous supplie de le sallüer de ma part, comme aussy Mons[r] du Puy vostre frere et Mess[rs] Godefroy et de S[te] Marthe et du Chesne.

Je n'ay poinct examiné le livre des genealogies d'oultre mer comme je pensois faire à cez festes, ayant esté distraict par nostre traicté d'accord avec noz habitans[1] avec lesquels nous passasmes enfin nostre transaction, Dieu ayant, jeudy passé, et hier mon frere s'y en retourna pour assister au changement de l'hostel de ville qui s'y faict aujourd'huy et y faire passer la ratification de nostre contract. J'espere que cela nous tiendrà en plus de repos d'esprit à l'advenir et en plus de commodité de servir noz amys.

Cependant me voyant encores surchargé pour quelque temps d'au-

[1] Les habitants de Rians.

tres occupations dont je ne me puis desdire, pour ne faire languir cez Messieurs, je vous envoye ledict livre des genealogies d'oultre mer et les trois premiers chappitres du livre des Assises en françois pour en faire part à cez Messieurs, priant Mr du Chesne qui a plus de loisir de m'en escrire un jour son advis. Et sur ce je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 1 jour de janvier et de l'an 1628, que je vous souhaicte trez heureux et à toute vostre maison.

J'oubliois que dans le catalogue de Quentin num° 2731 il y a des tables grecques et françoises du labourage de la terre ou de l'assortiment des Geoponiques, qui meriteroient bien que l'on vid si c'est rien qui vaille. Soubs le nombre 2511 douziesme est cotté Orbis terrae distributio per familias levitarum. Il fauldroit voir si ce ne seroit poinct un fragment du Gerardus [*sic*] Tilleberiensis Marescalus Arelatensis, qui intitule ainsin une portion de son ouvrage dans mon ms.

Il seroit bon de sçavoir si ce lapidaire ou des pierres precieuses est rien qui vaille. Il y en a deux exemplaires mss. num. 1990 et 2048. J'ay retrouvé par hazard sur ce rolle l'article du roman d'Amery num. 1316; et cette Tarentina contra Principem Tarentinum Fusci Paracleti Acceronensis episcopi num° 1183.

Il y a une dedicace à la royne d'Angleterre fille du roy René de Naples[1] par maniere de consolation num° 976, dont l'epistre seroit bonne à voir. Et y a un Franciscus de Caronellis super curru Carrariensi, num. 647, qui pourroit bien estre curieux si c'est sur le subject des armoiries des princes de Padoue de la maison de Carrare.

L'epistre dedicatoire de Berengarius Biterrensis episcopus[2] ad

[1] Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI. — [2] Bérenger de Fredol, qui fut évêque de Béziers de 1294 à 1305.

G. Ebredunensem archiepiscopum[1] sur son repertoire juris canonici pourroit encores servir, num. 641.

Et finalement la creation du pape Jean XXII meriteroit tout à faict d'estre transcripte. Elle est derriere des motets de musique du livre de Favel, num° 46.

Et possible aussy le Chronicon S. Victoris Parisiensis seu memoriale historiarum, si Mr du Chesne ne se resoult de le faire imprimer avec son Corpus historicorum Francorum. Il est num° 18.

Mais je ne m'apperçois pas que j'abuse estrangement de vostre patiance. Pardonnez-moy, je vous supplie.

Je vous supplie de me faire transcrire quelques feuilles du commencement de l'histoire de Pise 380, et puis apres tout ce qui concerne nostre pays et finalement tout ce qui est environ la fin qui tient le moins du fabuleux, j'entends de ce qui touche l'histoire de Pise[2].

---

## LXXXVI

### A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Voz despesches du 28 et 31 décembre arriverent hier au soir bien conditionnées et par consequand les papiers, livrets et volumes entiers qu'il vous avoit pleu d'y joindre, à sçavoir cette constitution Karoli III, ce Io. Vicecomes de capitatione, Irvinus de jure regni, cette epistre Saxibellii[3], Moguntia devicta et cette narration semestre de Io. Vdalricus Schorchius, que je prenois d'abbord pour une suitte de Mercurius Gallobelgicus, mais je m'apperceus incontinant que c'estoit chose differante, voire je pense que les autheurs de l'un et de l'autre soient de differant party, si je ne me trompe (car je n'ay pas le loisir de

[1] Guillaume de Mandagot, qui fut archevêque d'Embrun de 1295 à 1311.

[2] Vol. 716, fol. 219.

[3] *Epistola Saxibellii de Cardinali Richelio, ad Pazæum amicum, nobilem romanum* (*Cal. decembr.*) (Paris, J. Jacquin, 1627, in-8°.)

l'examiner presentement), ce qui faict que le recueil des volumes de l'un sans l'autre ne seront pas bien complects (*sic*), c'est pourquoy je seray bien aise de les avoir touts deux et comme nous avons desja l'assortiment du Merc. Gallobelgicus, il fault tascher de recouvrer de la foire l'assortissement de celuy cy, croyant qu'il y en ayt d'autres volumes faicts, aussy bien qu'il en promet la suitte à l'advenir, puis qu'il faict mention en teste d'un autre volume du precedant semestre, auquel il r'envoye le lecteur, et si bien ce n'est qu'un bon gros Alleman qui n'a pas un style tel qu'il fauldroit, si est ce qu'il y mesle des particularitez et pieces qui ne se trouveroient possible pas si commodement ailleurs. Le s^r Cellerier fera bien cela. Il fault lier un peu de commerce entre luy et moy pour vous descharger d'une partie de mes importunitez trop frequantes et luy bailler le memoire que j'avois dressé des livres des dernieres foires pour tascher de m'apporter de la foire mes assortiments. Et lors que les livres seront venus, vous n'aurez qu'à faire prix et ordonner le payement chez la Dame de Lignage ou autre marchant. Car je ne puis mettre mon esprit en repos de ce costé là, quand il est question que vous ayez la teste chargée de cez menües despances, estant impossible que vous n'en oublyiez tout plein d'articles à vostre prejudice, la peine que vous a donné le conte des 12 pistoles me faisant rougir de honte quand j'y songe. Qui me faict vous supplier encor un coup de retrancher toutes cez punctualitez et vous contenter de tenir (*sic*) en quelque coing de vostre cabinet où vous fassiez mettre de mon argent pour en payer tant qu'il durerà cez menües fournitures de coppistes et contreporteurs et tenir seulement memoire de ce que vous ferez prendre chez la dame de Lignage pour mettre dans ladicte bource. Aussy bien ne suis je pas pour aller esplucher ne considerer les articles de semblables comtes, mesmes ayant affaire à une personne de vostre sorte. Or pour [ne] sortir de la matiere des livres, puis que nous y sommes, j'ay veu le memoire de ceux que vous a nouvellement fourny ledict Cellerier et seray bien aise de les prendre au prix que vous avez trouvé bon ou que vous arresterez. Mesmes le Coelum stellatum de 8 livres que je ne trouve pas cher eu esgard aux belles figures que vous



IMPRIMERIE NATIONALE

me descrivez. Je craignois bien quelque plus grosse taxe pour ce regard. Pour l'Euphormio il ne m'en manque pas[1], mais à cause de cette pretendüe clef, quelque impertinance qu'il y ayt n'importe[2], le prix ne vault pas le parler et ne suis pas d'advis que le rendiez pour si peu de chose, quand ce ne seroit pour cette qualité de la Varenne[3] si naifvement exprimée[4]. Je ne plains que cez Tables Rudolphines, et puis que Celerier faict les voyages de la foire, il fault bien stipuler que j'en aye un exemplaire; que s'il en trouvoit de meilleur papier que le commun, j'en payerois volontiers la differance. Voire si le prix n'en est excessif, je serois bien aise d'en prendre deux ou trois exemplaires. Je plaincts aussy ces Fasti Danici et le Cassian, mais ils viendront tost ou tard. Pour le Chronicon Alexandrinum Raderi, s'il n'est qu'in 4°, il ne s'en fault pas mettre en peine. Le catalogue de la foire le cottoit in fol., c'estoit ce qui m'avoit faict esperer quelque chose de meilleur qu'à l'in 4°, et c'estoit le mesme cathalogue qui faisoit article de l'Argenis cum clave[5] et non de l'Euformio, si je ne me trompe. Il n'y a pas grand danger à tout celà. Je plains encor un peu cet Admiranda Hervarti, et vous prie de charger Celerier de m'en apporter un la prochaine foire s'il luy plaict. J'ay l'Hortus Eystetensis[6] fort long temps y a et n'ay pas

[1] Voir sur les diverses éditions de l'*Euphormio* (de 1605 à 1628 exclusivement) la monographie déjà citée de M. Jules Dukas, *Étude bibliographique et littéraire sur le Satyricon*, p. 29-50). Le savant critique décrit en ces vingt pages plus d'une douzaine d'éditions.

[2] C'est l'édition de Jean de la Mare, Rouen, 1628, in-8° de 7 pages de clef, 749 pages et 1 feuillet blanc. Voir l'*Étude* de J. Dukas (p. 50-51) sur cette édition, qui porte le n° 15 dans la classification de l'excellent bibliographe.

[3] Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, né à la Flèche en 1560, mort en 1616.

[4] Cette qualité était celle d'entremetteur et on devine aisément quel synonyme naïf on avait employé pour caractériser les services rendus au roi de Navarre en ses amours par celui qui, dit-on, avait été d'abord attaché aux cuisines de ce prince, ce que rappelle fort plaisamment ce mot (si souvent cité et qui n'est pas plus authentique pour cela) de Catherine de Bourbon : *La Varenne a plus gagné à porter les poulets de mon frère qu'à piquer les siens.*

[5] *Argenis, editio novissima, cum clave, hoc est nominum propriorum elucidatione hactenus nondum edita* (Leyde, Elzevier, 1627, petit in-12).

[6] *Hortus Eystettensis, sive plantarum, florum, etc., quæ in viridariis arcem episcopal. cingentibus conspiciuntur, repræsentatio* (Nu-

creu que le livre que j'ay trouvé mentionné dans le catalogue de la derniere foire fust le mesme, encores que ce soit d'un mesme autheur, car si je ne me trompe, l'article dudict cathalogue ne promet que Icones Florum, etc., et encores une continuation, qui me faict presumer que ce sont choses du tout differantes. Or d'aultant que ce Beslerus[1] a esté si exacte en la representation de toutes les plantes de ce jardin d'Eystat, je m'imagine qu'il n'aurà pas moings esté exacte en cet autre livre icy et que le nom d'Eystat n'y estant plus mentionné le recueil en serà plus general de toutes les plus rares fleurs dont on ayt cognoisçance, dont je feray grand cas. Que si c'estoit le mesme livre du jardin d'Eystat et qu'on eust seulement faict une continuation des autres fleurs qui se trouvent ailleurs, je payerois fort volontiers telle continuation si elle se pouvoit avoir separement, car il me fascheroit de payer une seconde foys un livre de si gros prix et puis la premiere edition vauldra tousjours mieux pour ce qu'elle contient, à cause que les planches se peuvent estre depuis usées. Pour le livre de feu Mr Gamache la reputation qu'il avoit eüe de son vivant me faisoit esperer de luy quelque chose de plus que le commun. Mais si cela ne respond à mon expectation[2] et mesmes n'estant pas ouvrage par luy destiné à estre imprimé, je ne m'en mettray pas si en peine que la galoche[3]. Du Goldastus de Imaginibus, j'ay depuis trouvé que j'en avois une edition de 1608 in 8°, qui est, je m'asseure, la mesme chose dont j'avois perdu la souvenance, de sorte qu'il ne faudrà pas avoir de regret à cette edition là. Quant au livre de Lucernis de Licetus, j'en ay receu un tout à propos dans ma derniere caisse de Venize, que je vous envoyeray dans ce pacquet, si non tout

remberg, 1613, grand in-fol.). Voir le *Manuel du libraire* (t. I, col. 826).

[1] Basile Besler, pharmacien et botaniste, naquit à Nuremberg en 1561, et y mourut en 1629. Après avoir établi chez lui un jardin botanique, il fut chargé par Jean Conrad de Gemmingen, évêque d'Eichstaedt, en Bavière, de la direction du jardin de Saint-Wilibald. La description de cet établissement fut publiée (*Hortus Eystettensis*) aux frais de l'évêque. On compte dans les quatre volumes in-folio plus de 350 planches et plus de 1,000 figures.

[2] Littré cite sous ce mot Bossuet et Saint-Simon, et, à l'*historique*, Oresme et Amyot.

[3] C'est-à-dire que les écoliers de l'université surnommés *galoches*, à cause de leur chaussure. *La galoche*, sous la plume de Peiresc, c'était l'ensemble de ces écoliers.

entier, au moings la moitié pour ne trop grossir le pacquet, sauf d'envoyer l'autre moitié dans le prochain pacquet. De ce Sylloge numismatum je crois qu'on en serà un jour si importunez qu'il ne se trouverà autre chose, n'estant que la jalousie ou l'avarice de l'autheur qui le tient si serré. Je ne vous conseille pas neantmoings d'en prendre quand vous en trouverez sans en parler au Sr Tavernier, car possible en aurà il faict venir comme il estoit aprez, voire s'il a eu notice qu'il y en eust dans Paris, il en aurà sans doubte pour moy, ce qui pourroit bien avoir servy à grossir le fagot que vous dictes qu'il vous avoit presenté dernierement. Tant est que je ne suis nullement d'advis que vous priviez Mr de Thou du sien à mon occasion. Mais j'attendray impatiament les livres des funérailles dudict Sr Tavernier pour faire relier mon recueil de pareils ouvrages. Je suis bien aise d'avoir apprins que Mr du Thou ayt le Gervasius Tileberiensis à cause des interpolations[1] dont le mien a esté farcy. Je vous supplie de m'envoyer un peu de relation de ce que c'est, à sçavoir s'il n'y a en tiltre que Descriptio mundi comme au mien, s'il est distribüé en trois decisions comme le mien et si le livre des taxes de la chancellerie de Rome y est inseré ou non. Particulierement je vouldrois avoir coppie prout jacet[2] du chappitre des provinces d'Italie et de la description de Rome, si vous avez recouvré quelque coppiste au lieu de Quentin. Ce journal du siege de Rhé eut esté bien bon, j'ay regret qu'on en ayt arresté l'edition. Possible se fera elle ailleurs, comme on a faict à Bordeaux de la relation de la desfaicte des Anglois faicte par mandement de Mr de Schomberg[3]. Pour le faict de Madame de Lignage, je n'ay pas assez de temps pour envoyer querir à Marseille une lettre de credit à part comme la precedante. Il fauldra attendre le prochain courrier, mais pour esprouver

[1] Littré, sous le mot *interpolation*, n'a cité aucun auteur du xviie siècle; le seul exemple qu'il donne de l'emploi de ce mot est emprunté à Voltaire.

[2] Locution proverbiale qui correspond à notre *tel qu'il est.*

[3] *Relation de la défaite des Anglais dans l'île de Ré, le 8e jour de novembre 1627, par les troupes de l'armée du roi que Monseigneur le maréchal de Schomberg y commandoit; avec la lettre écrite au roi par Monseigneur le maréchal de Schomberg* (Bourdeaux, par G. Millanges, 1627, in-8°).

si la responce que m'avoit faict le marchand de Marseille sur ce subject est vraye ou non, je vous supplie d'envoyer un des vostres chez la dicte dame pour luy demander de vostre part et de la mienne si l'ordre qu'elle avoit eu de vous fournir de l'argent pour moy ne luy a pas esté renouvellé, et si elle ferà difficulté de vous en faire expedier sur voz billets payables icy par moy à son correspondant. Car je pense que l'ordre soit pour durer ad beneplacitum[1] selon que l'occurrance de mes affaires porterà. Mais surtout je vous supplie de charger Celerier de vous envoyer à l'advance le plus tost qu'il pourrà un exemplaire du catalogue de la foire, car à cette heure que noz courriers sont establis, je vous pourray envoyer ma responce et mon choix dans quinze jours soit pour l'aller ou pour le venir. Qui est bien le moings que puissent mettre en chemin les tonnes des libraires de plus que la voiture d'un simple catalogue. Et si de Francfort mesme il avoit commodité prompte d'envoyer à Lyon ledict catalogue et coppie de sa facture, possible aurois je plus tost l'un et l'autre et avant son arrivée à Paris ou de ses tonnes. Il ne fauldroit que luy donner l'adresse de Mr de Fetan, sous l'enveloppe duquel il me peult envoyer tout ce que bon luy semblera librement.

En responce maintenant du surplus de voz lettres, aprez vous avoir trez humblement remercié de tant de curieuses pieces, que je n'ay encores peu gouster comme il fault pour la rencontre de mille autres divertissements, attendant d'y satisfaire en les vous renvoyant par le prochain, je vous diray que l'esperance que m'avoit donnée le coppiste, que j'avois employé l'esté dernier aux registres du Concile, de revenir icy durant le quartier passé m'avoit faict differer de renvoyer au P. Vassan les cahiers de ses sermons de St Bernard, parce que je sçay que celuy là l'eust faict mieulx que tout autre, l'extravagance[2] de la langue et de l'orthographe faisant quasy ce qu'il y a de plus notable. Mais si ce bon pere est pressé, il fauldrà employer quelqu'autre, bien que moins exacte, pour luy renvoyer plus tost ses cahiers. Je vous

[1] Selon le bon plaisir. — [2] Dans le sens de bizarrerie, d'étrangeté.

envoye des vers du Sr Remy[1], dont je vous prie de faire part au dict R. P. Dom de Vassan en luy faisant mes recommandations trez humbles. Il a de bonnes pointes à mon gré, et je crois que le P. Vassan, qui l'ayme, les verrà volontiers. Nous les avons envoyez à Rome par l'ordinaire dernier[2]. Vous en aurez d'autres exemplaires pour en faire part à quelque autre. J'ay grand regret à la dissipation des livres et instruments de feu Mr Alleaume. J'eusse bien payé volontiers cez bussoles suspendües en forme d'astrolabe et de globe de verre. Vous avez prou faict de sauver l'harmonicum coeleste de feu Mr Viette et de faire sauver ce qui estoit des fortifications. Je vouldrois bien que vous en eussiez faict aultant de son libvre de la perspective qui estoit tout au net et tout prest à mettre soubs la presse, ensemble de son grand compas de perspective, comme aussy de son libvre des lunettes et des miroirs qui n'estoit pas si prest, mais qui estoit neantmoings assez advancé pour en faire admirer les fragments ou appareils, et surtout l'instrument que luy avoit faict Ferrier[3] pour descrire la ligne necessaire à la convexité desdictes lunettes et miroirs convexes, et les verres et miroirs qu'il en avoit essayez. Il fauldroit que cela passast par les mains de Mr Midorge, thresorier de France, qui demeure prez la place Royale en un cul de sac venant de la rue St Antoine[4]. Lequel seul

[1] Abraham Ravaud, dit *Remi*, naquit en mars 1600 à *Remy* (commune du département de l'Oise, arrondissement de Compiègne, à 11 kilomètres de cette ville), et mourut à Paris le 1er décembre 1646. Il fut nommé professeur au collège royal de France le 8 juin 1643 et prononça sa harangue d'installation le 16 décembre de la même année (Voir Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le collège royal de France*, t. II, p. 417-425). Remy fut un des correspondants de Peiresc. On a conservé une douzaine des lettres qu'ils échangèrent, quatre de Remy à la Méjanes (registre 1029, fol. 47-54), sept de Peiresc (Bibliothèque d'Inguimbert, registre V des minutes, fol. 446-448).

[2] *Epithalamium Thadæi Barberini et Annæ Columnæ*. Ce poème a été reproduit dans le recueil des poésies de l'auteur (*Abrahami Remmii eloquentiæ professoris et poetæ regii poemata*, Paris, Jean Libert, 1645, in-12, p. 51-57).

[3] Voir sur ce célèbre ouvrier en instruments de mathématiques, qui vivait encore en 1690, la *Vie de Gassendi*, par Bougerel, p. 93, le *Dictionnaire* de Moréri (t. V, p. 106), les *Lettres* de Jean Chapelain (t. II, p. 60), etc.

[4] Claude Mydorge, né à Paris en 1585,

je cognois en ce païs là plus approchant de la curiosité de feu Mr Alleaume et de sa doctrine et prattique aux mathematiques et mechaniques. Je m'imagine qu'il doibt estre de vostre cognoisçance, et si cela n'estoit, j'estime que vous la debvez rechercher et je vouldrois bien que vous luy eussiez faict voir le livre de la quadrature du cercle pour en avoir son advis. Feu Mr Machault[1] luy avoit autres foys rendu de grands eloges sur ce subject.

On nous a voulu faire à croire icy que l'affaire de Lorraine est entierement terminée, que Mr de Chevreuse a licentié toutes les trouppes, excepté fort peu de chose pour le païs de Sarverden, que l'on a trouvé un expediant touchant Montaigu, à sçavoir qu'on le rendroit non à l'Anglois, mais au duc de Lorraine, aprez toutefoys que pour la forme auroit esté ouy par Mr de Bullion[2], et adjouste on qu'entre ces papiers il y en avoit d'escripts de la main de Made de Chevreuse, d'autres matieres, des simples lettres ou poullets, aussy bien que de ceux là, et qu'à l'arrivée dudict Sr de Bullion, quelques billets furent placardez aux portes de Mr de Champigny[3] et autres plus anciens du Conseil avec l'inscription : *la corda per i vecchi*[4], et de plus que l'on entendoit que Montagu parlast librement de ce qu'il sçait, autrement qu'il y seroit constrainct par les voyes loisibles en cas pareil, ce que j'ay bien de la peine à croire. J'ay dict tantost à Mr l'abbé de Foix qui avoit prins

mourut dans cette ville en juillet 1647. D'abord conseiller au Châtelet, il acquit la charge de trésorier de la généralité d'Amiens. Il fut très lié avec Descartes, et, comme l'a rappelé A. Baillet dans la vie de ce dernier, il fit en 1627 tailler pour son confrère en géométrie des verres paraboliques, hyperboliques, ovales, elliptiques, dont il avait donné les très exacts dessins et à l'aide desquels son illustre ami expliqua les phénomènes de la vision. Ajoutons que ce fut Ferrier, dont il vient d'être question, qui tailla les verres et qui, jaloux d'échapper à la surveillance de Mydorge, chercha déloyalement à le brouiller avec Descartes.

[1] Louis de Machault, déjà mentionné dans la lettre n° VII de Peiresc à Dupuy, du 28 avril 1624.

[2] Voir sur Claude Bullion, alors conseiller d'État, la lettre de Dupuy à Peiresc (*Appendice*, n° XVIII, 1er mars 1627).

[3] Jean Bochart, seigneur de Champigny, allait en cette même année 1628 être nommé premier président au parlement de Paris, mais pour peu de temps, car il mourut le 27 avril 1630.

[4] La corde pour les vieux.

la peine de venir me voir qu'il avoit couru un bruict à Paris qu'il s'estoit faict chartreux. Il m'a dict que cela estoit fondé sur une lettre qu'il avoit escripte de Lyon à Mr de Chevreuse portant qu'il s'en alloit à la Grande Chartreuse mediter le passé, le present et l'advenir. Comme de faict il y alla passer et faire des compliments au R. P. general de la part de Mr nostre Archevesque, lequel luy avoit dressé son itinéraire et prescript ce giste là entr'autres, ce dict-il. Ils s'en vont touts deux lundy à Marseille pour revenir de demain en huict jours à l'assemblée du clergé de cette province convocquée par ledict sr archevesque selon les mandements du Roy et des agents generaulx aux fins de deputer à l'assemblée generale du clergé mandée à Poictiers au 26 de ce moys. Je pense que l'on y deputerà Mr nostre Archevesque. Il ne monstre pas de le desirer, mais je crois pourtant qu'il ferà le voyage. Les lettres des agents portent que ce ne serà que pour l'ayde que le Roy leur demande en cette occasion si praignante[1], sans qu'il s'y puisse traiter autre affaire quelquonque de quelque nature qu'elle puisse estre. Si cez messieurs s'expedient[2] assez à temps de Marseille, je crains bien qu'ils n'aillent donner un coup d'esperon jusques à Toullon, auquel cas il fauldrà que mon frere ou moy nous rendions en ce cartier là pour y recevoir Mr l'Archevesque à Beaugentier sur son passage, dont j'ay aujourd'huy donné advis à mon frere, qui estoit engagé en la compagnie de Mr le premier president d'Oppede depuis son passage par Rians, et lequel foisoit estat de passer oultre jusques à sa maison de Vaucluse[3] pour

[1] C'était une expression du XVIe siècle (Littré la signale dans Vincent Carloix), qui se retrouve dans cette phrase des *Mémoires* de Saint-Simon : «raisons si *prégnantes*».

[2] S'*expédier*, pour se retirer d'un lieu, et littéralement tirer le pied hors d'un lieu (*ex*, hors, *pes*, pied). Cet emploi du mot n'a pas été indiqué dans nos dictionnaires.

[3] Dans la commune actuelle de ce nom, arrondissement d'Avignon, canton de l'Isle, à 29 kilomètres de la première de ces villes, à 7 kilomètres de la seconde. Je trouve dans une lettre de Jean de Tulles, évêque d'Orange, à Peiresc, du 2 avril 1628 (Bibliothèque de Carpentras, collection de Peiresc, registre LXXVIII, fol. 366) ces lignes sur Vaucluse : «J'ay aprins en Avignon que Mr le premier president avoit mis en vente la terre de Valcluse qui est dans le Comtat. Si cela est, j'ay moyen en main de le servir et porter un gentilhomme mien amy à cet achapt, mais il convient que je sache le prix et les rantes de ceste terre...»

l'execution d'une sentence qu'il a depuis peu obtenüe en cour de Rome en sa faveur pour la possession de la riviere de Sorgues[1] contre la ville de l'isle du Venaisin[2], qui l'avoit voulu troubler en ses droicts et facultez comme seigneur de Vaucluse. Je plains bien la perte de Mr Priandi[3], mais puisqu'il estoit cogneu de Mr de Nevers, je me promets qu'il en serà recogneu selon son merite et suis infiniment aise du bon succès de l'affaire pour Mr de Nevers, car on nous escript de Lyon que le mesmes jour du decez du dernier duc, Mr de Nevers avoit esté declaré legitime successeurs de l'estat de Mantoüe en la personne de Mr de Rhetelois son filz et le mariage consommé en mesme temps, les portes de la ville estants demeurées fermées jusques à ce que tout fut accomply par la prudance et bonne conduicte de Mr de St Chaumont et de Mr d'Avaulx, qui ont acquis beaucoup d'honneur. Je crois que celà vauldrà l'ambassade de Rome à Mr de St Chaumont[4]. On adjouste que l'ambassadeur d'Espagne avoit eu la patiance de demeurer deux jours entiers hors la porte de Mantoüe sans y entrer. Je vous remercie de l'advis concernant Cesar le jeune[5] et vouldrois encores sçavoir au vray le nom et extraction precise de sa femme[6] et de son premier marry dont elle mene une fille quant et soy, disant qu'elle est de Brusseles (et de faict elle a le langage un peu flamant) et dict qu'elle estoit vefve d'un de la maison de Crouy. Quoy que c'en soit, je vous asseure que j'ay prins plaisir de voir ce qu'il nous a faict voir. J'avois esté bien en peine en lisant vostre premiere lettre de voir que mes despesches de novembre et décembre vous eussent esté rendües ouvertes, mais j'ay

[1] Rivière qui sort de la fontaine de Vaucluse et qui se jette dans un des bras du Rhône qui entourent l'île de la Barthelasse, à 6 kilomètres au-dessus d'Avignon.

[2] Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avignon, à 22 kilomètres de cette ville, sur la Sorgue, qui l'entoure de façon à former une sorte d'*île*, d'où son nom d'*Isle du Venaissin*.

[3] C'est-à-dire son éloignement de Paris, Priandi ayant été rappelé à Mantoue.

[4] Le marquis de Saint-Chaumont ne fut ambassadeur à Rome que beaucoup plus tard, en 1643. Encore ne le fut-il que pendant quelques mois.

[5] C'est-à-dire le baron de Beausoleil.

[6] Nous avons déjà vu que les noms de jeune fille de Mme de Beausoleil étaient Martine de Berthereau.



IMPRIMERIE NATIONALE.

esté fort consolé de voir que c'eust esté Mr de Lomenie qui les eust ouvertes. Il y avoit quelques lettres que je vous avois particulierement recommandées, qui auront possible couru fortune, principalement une pour un peinctre flamand nommé Mr de Vris[1] adressée aux PP. de l'Oratoire, où je vous suppliois de faire demander si aulcun d'eux sçavoit le lieu ou il estoit pour luy faire tenir des nouvelles qu'il attend. Je vous supplie de l'envoyer demander par quelqu'un des vostres, et si lesdicts PP. ont aulcune maison ou establissement dans les Païs Bas. Il y avoit aussy des lettres pour Messrs d'Ozambroy et de Bailleul soubs une enveloppe volante, que je vous priois faire rendre par M. d'Agut, s'il estoit encores de pardelà, ou bien par quelqu'un des vostres. Mais pour cela je crois bien qu'on n'aura pas laissé de leur porter mes lettres. J'oubliois de vous dire que puisque Mr de Cordes n'a pas le Reineccius de origine Saxonum, vous me ferez plaisir singulier de le luy donner de ma part, et à cez fins je le vous renvoye en ayant un autre comme pareillement j'en ay un autre de Licetus de Lucernis. Et sur ce remettant d'escrire à cez messieurs au prochain ordinaire, je vous crie mercy de la frequence et prolixité de mes importunitez, demeurant, etc.

de Peiresc.

Ce 8 janvier 1628.

J'oubliois de vous dire qu'ayant faict descouldre une partie de nostre ms. grec et en ayant conferé quelques passages sur ce que nous avons de Polybe et de Dion, j'en ay assemblé du Dion jusques à 64 feuillets, dont les 60 s'entresuivent, y ayant encore une grave lacune ou interruption entre les 4 feuillets du commancement et les 60 du reste de la suitte; mais il y a dans notre volume deux cahiers que je pense estre de cet autheur là, nous verrons s'il y aurà moyen de les joindre. En ce cas là il y en auroit 80 feuillets en tout.

[1] Il a été déjà question de ce peintre dans la lettre de Peiresc à Dupuy, n° XIV, du 20 décembre 1624.

Pour le Polybe j'en ay verifié desja 48 feuillets, dont il n'y a rien a doubter, sans quelques autres cahiers que je pense en pouvoir estre; mais la suitte n'y est si bien recognoissable[1].

---

## LXXXVII

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
#### ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

Je receus hier au soir vostre lettre du 27[me] avec celles de M[r] vostre frere du 28 et 31 par nostre troisiesme ordinaire, qui veult s'en retourner dez à ce soir, à cause que les jours sont si petits et que les autres ont eu peine de se pouvoir rendre à Lyon à temps pour attaindre l'ordinaire du mardy, ce qui m'empeschera de vous pouvoir escrire à mon aise comme je pensois faire à ce soir, estant engagé à un procez où messieurs[2] ne seroient pas en nombre si je manquois. Il fauldrà suppleer, Dieu aydant, par le prochain. Cependant je vous remercie trez humblement de la continuation de tant de bienveuillance dont il vous plaict de nous honnorer et de la benigne interpretation que vous avez tousjours daigné faire de noz actions, nonobstant que les apparances nous accusassent comme elles faisoient durant touts cez desordres et retardements de nos pauvres despesches. J'espere que dezhormais nous ne serons plus en ceste peine et en cette apprehension; mais quoy que disent cez commis de la poste, si faut-il qu'ils boivent à ce calice[3]. Il feroit beau voir qu'ils trouvassent à redire aux despesches que reçoivent messieurs les secretaires d'estat, ayant les gages et emoluments qu'ils ont pour cela. J'esviteray que deshormais les pacquets ne soient si gros, ce qui arriverà facilement, puis que nos deputez s'en reviennent,

[1] Vol. 716, fol. 223.

[2] C'est en ces termes respectueux que Peiresc désigne ses confrères les conseillers au parlement d'Aix.

[3] Littré n'a cité de l'emploi de cette locution métaphorique aucun exemple antérieur à cette phrase de M[me] de Sévigné : « il faut avaler ce calice. »

dont les lettres faisoient une bonne partie de la grosseur des despesches, et puis que l'establissement de cez ordinaires donne commodité à un chascun d'envoyer ses despesches sans venir recourir à moy ne à Mr le presidant, comme ils estoient constrainets de faire en deffault de messagers ou d'autres commoditez extraordinaires, lorsqu'ils se trouvoient en necessité d'escrire; aultrement il leur falloit expedier des messagers exprez, dont ils seront à present deschargez en payant les 5 s[ols] par once tant du port de Lyon que de Paris. Pourveu que Mr de Lomenie ne se lasse de mes adresses, comme il semble tesmoigner le contraire par toutes ses lettres, il ne fault poinct que vous y ayiez de regret. Et je crois qu'il n'est poinct marry de voir tousjours peu ou prou de nouvelles en touts les pacquets qui luy sont adressez. Ce seroit une despance considerable entre vous et moy au bout de l'an, mettant comme nous faisons en commerce, non seulement des simples lettres, mais aussy tant de papiers, livrets et parfoys des volumes entiers, dont il fauldroit payer de pardelà le port de Paris à Lyon et de Lyon à Paris, à raison de 3 s[ols] pour once et taxer les deux sols restants pour estre payez de pardeça, tant de l'aller que du retour d'icy à Lyon et de Lyon icy. Seulement l'incommodité de ferè peser et de repeser les despesches seroit une incommodité bien importune, estant si frequante. Cela seroit bon pour ceux qui n'ont que des affaires particulieres qui ne les obligent à ce commerce que durant quelque temps à peu prez, mais pour en faire un ordinaire il y auroit sans doute de l'incommodité et de la surcharge qui me seroit fort griefve pour vostre regard. Quant à moy de mon costé, n'en soyez non plus en peine, car nous nous entendons trez bien avec Mr de Fetan, qui n'a jamais voulu prendre de mon argent, mais d'ailleurs nous taschons de luy envoyer de petites galanteries[1] ou provisions du païs qui le mettent à peu prez hors d'interest, et à cette heure que les courriers sont reglez, il n'en partirà guieres qui ne luy porte ou du poisson mariné ou des autres choses de

[1] Sous ce mot pris dans le sens de petits présents, Littré n'a cité qu'une phrase de Voiture.

son goust. Et pour le S^r Cappus, il ne dira jamais mal de moy à mon advis, luy ayant procuré ce que je luy ay procuré en cet establissement, dont il ne fust jamais venu à bout, si je ne l'eusse entreprins de haulte lutte comme j'ay faict. Et puis il a tousjours quelque part de mes provisions de sel et autres choses de sa bienseance. Il ne fault poinct vous en mettre en peine. Il suffit de faire tousjours voz adresses à Lyon à M^r de Fetan à l'acoustumée et me laissez le pensement du reste. Agreez seulement que j'adresse tousjours à M^r de Lomenie ce qui vous concernerà. Ce seroit un scandale que cez gents y trouvassent à redire, de la qualité qu'il est.

Au surplus puisque vous n'attendez rien de M^r de Poictiers, je tenteray la voye de Rome. Je suis bien aise que ayiez de si bonne esperance des supplements du Procope sans en embarrasser M^r Holstenius, mais je pense qu'on parloit des supplements non seulement de l'Anecdota, mais aussy de son histoire. Il fauldroit que M^r Heinsius vidst le m[anu]s[crit] de la Bibliotheque du Roy, puis qu'il y travaille dessus. Je serois marry que M^r Holstenius ne trouvast pas l'air de Rome compatible à son naturel, y reuscissant comme il faict et y ayant les moyens qu'il y trouve de favoriser ses estudes; le public y perdroit, et pense que pour un peu d'epreuve d'abbord, il ne fault pas perdre esperance, mesme y estant arrivé contre saison comme il fit. J'avois tousjours creu en la mesme opinion que vous de M^r d'Orleans et luy en avois assez librement escript mon sentiment, et je crois qu'il s'en soit fort raffroidy luy mesmes sur les advis qu'il a eus de M^r de Bethunes. Je suis trez aise que M^r Rigault fasse imprimer ses observations sur Tertullian, mais je porte impatiement qu'il differe la suitte de l'edition de cez chappitres de Pline concernant les insectes au moings jusques à ce qui peult toucher toutes ces mouches à miel et autres, puis qu'il s'y est engagé de parolle. On m'a envoyé de Rome une lunette, mais c'est de celles qui ne sont bonnes que pour des pulces, qui sont assez communes, et ay apprins qu'il ne s'y en faict poinct de cez grandes propres à regarder des mouches à miel. Il fault en avoir du costé de Cologne, où resident les parents de

Corn. Drebels[1], qui en font profession. Mr le Nonce fera bien volontiers celà, si on le luy met en teste, et desja il m'en avoit demandé des nouvelles. C'est aussy un trez bon entremetteur pour faire voz remerciments tant plus efficaces à Mgr le Cardinal Barberin, qui n'a rien faict pour Mr vostre frere qui ne soit bien legitimement deub à son merite. Vous estes trop modeste d'y vouloir mettre en part des gents de si peu de consideration que nous. Vous avez trez bien faict de luy envoyer ce livre de Cardan; que nous attendrons en son temps, lors qu'il en viendrà. Je crois que vous ne serez pas marry d'avoir mis ensemble les lettres et harangues de Mr de Boissise, et pense que le recueil de celles de Mr de Fresnes Canayes seroit bien de req[ues]te[2] et contiendroit de trez bonnes choses pour l'histoire mesmes du temps, oultre la netteté de son style et de ses conceptions. C'est daumage que cela soit tombé ez mains d'un tel cerbere. Qui se fust advisé de cela du temps de feu Mgr le G[arde] d[es] S[ceaux] du Vair, il les eust bien extorquées de sa main indubitablement. Je loüe le zeelle de Mgr le G[arde] d[es] S[ceaux][3] pour les parentez des parlements, mais je ne crois pas qu'il puisse luy mesmes faire observer ce qu'il desire. J'ay regret que Quentin vous manque. Il fauldrà faire comme on pourrà au moings mal. Mgr le Prince a faict de grandes recommandations et instances à Mr nostre premier presidant

[1] Ailleurs appelé Drebbel, par exemple dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras* (t. II, p. 29) où l'on signale (collection Peiresc, registre V) une note sur les lunettes de Cornelius Drebbel et sur les découvertes vraies ou prétendues de ce personnage. Voir (même volume, p. 38) l'indication d'une note autographe de Peiresc (registre VII) intitulée : *Relation de ce que j'ai apprins de la vie et des inventions de Corneille Drebbel par Abraham Kuffler, son gendre, et Gilles Kuffler, frère de ce dernier, à Paris, au commencement de septembre 1624.* Voir enfin un curieux passage (p. 315) du *Catalogue* déjà cité sur un manuscrit conservé dans le registre LIII de la collection Peiresc : «Petit traité de la nature des éléments, et comme ils causent le vent, la pluye, l'esclair, le tonnerre, et à quoy ils servent; par Corneille Drebbel, d'Alkmaer.» Traduction française anonyme. Cet ouvrage fut, ainsi que l'auteur nous l'apprend, composé en langue hollandaise; il a été traduit en latin par Pierre Lauremberg, et imprimé dans cette langue à Hambourg, 1621, in-12, à Genève et à Francfort, 1628. Il a été publié en français dans le recueil intitulé : *Divers traités de philosophie naturelle* (Paris, 1672, in-12).

[2] C'est-à-dire serait bien recherché. Littré s'exprime ainsi : «Cette chose est de requête, se disait d'une chose rare, difficile à avoir.»

[3] Michel de Marillac.

en faveur des PP. Jesuites de Marseille, lesquels n'ont poinct manqué d'obéir à l'arrest et envoyer leurs brevets et bulles au greffe de la Cour, se soubmettans absolument à sa disposition, ce qui ne leur a pas esté inutile jusques à present. Cela aura son cours et je n'oublieray pas de vous tenir adverty du succez. Je ne mettray poinct temerairement en chemin les relations du Card[in]al Bentivoglio, Assises de Jerusalem et autres choses que j'ay apprestées pour vous envoyer. Mais pour la coppie des pieces du Concile, vous me faictes grand tort d'user de cez ceremonies. Mon regret est de la longueur, parcequ'ayant eu desseing d'en faire collationner, signer et attester l'extraict, je faicts scrupule de faire achever les cahiers qui restent de main differante de celle dont sont les deux premiers volumes et la pluspart du troisiesme, et celuy qui y a travaillé a autres foys servy feu mon pere et tient de nostre maison le meilleur de sa fortune, y residant quand il vient en cette ville, comme si c'estoit chez luy, de façon qu'il ne m'a poinct fallu mettre la main à la bource pour ce regard. Je ne ferois pas difficulté de vous l'advoüer, puisque vous y regardez de si prez, il luy est survenu une affaire pour sa femme qui l'a debtenu plus qu'il ne vouloit, mais il m'asseure qu'à ce caresme, il viendrà indubitablement pour des affaires qui l'appellent icy, veuille il ou non, ou il aura cet entretien fort agreable, et je pense que dans la premiere semaine de son retour tout sera achevé. Il est si correct au près des autres coppistes que nous avons icy et sa lettre si nette et si lisible que j'ay creu que cela ne pressant poinct, il valloit mieux que cette copie fust de sa main que d'un autre et vous supplie de ne le trouver pas mauvais et que cela ne vous fasse poinct aller plus reservé en mon endroict comme vous menassez, car ce me seroit une grande mortification, ains croyez que je suis et seray à jamais, Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc[1].

D'Aix, ce 8 janvier 1628.

[1] Vol. 716, fol. 227.

LXXXVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

En attendant la venüe de l'ordinaire, laquelle nous fournit par aprez de l'occupation à voir ce qu'il apporte, je proffiteray ce peu de temps que j'ay trouvé à l'avance pour vous dire que j'ay depuis mes dernieres veu les papiers qui estoient en vostre pacquet et ay prins grand plaisir de voir en quels termes avoit parlé Mr de Marcheville[1] à cez Todesques[2], et cette proposition de Dansiec pour l'establissement de cette generale compagnie du commerce, laquelle coupperoit bien l'herbe sous les pieds[3] à celle de Morbian ou du Havre. Je pense que les heureux succez des armes de l'Empereur en cez païs septentrionaulx auront bien facilité de ce costé là cette entreprinse et faict changer les affaires de face. Je n'avois pas veu la proposition du M[arquis] de Leganes[4] la premiere foys qu'il vous pleut nous en faire part, mon frere l'avoit leüe et je m'estois contenté d'en faire retenir coppie. Mais à cette heure l'ayant leüe moy mesmes sur l'exemplaire imprimé qu'il vous a pleu nous envoyer pour la seconde foys, j'ay esté infiniment aise d'y voir la foiblesse où sont reduicts les Espagnols et l'estat present de leurs affaires. Estimant que c'est une bien haulte et bien importante entreprinse et qui seroit cappable de produire de grands effects, si elle se

[1] Le comte de Marcheville a déjà été mentionné dans la lettre de Peiresc à Dupuy n° XLVII, du 8 avril 1627.

[2] Pour Tudesques, c'est-à-dire Allemands. Littré a cité seulement sous ce mot une phrase de d'Alembert au roi de Prusse, du 30 novembre 1770.

[3] On retrouve la locution métaphorique dans les *Mémoires* de Saint-Simon, dans les *Lettres* de Mme de Sévigné, et, en remontant un peu plus haut, dans le *Virgile travesti* de Scarron, où se lisent ces deux vers :

Sous le pied te va couper l'herbe,
Comme dit l'antique proverbe !

[4] Don N. de Guzman, marquis de Leganez, était le gendre du marquis de Spinola. Comme son beau-père, il fut un des meilleurs généraux des armées espagnoles.

pouvoit executer punctuellement, mais je crois qu'il s'y trouverà tant d'obstacles et d'impossibilitez qu'ils n'en viendront poinct à bout autrement qu'en apparance comme on escript des Païs Bas et que quand il fauldrà que les païs qui sont en paix contribüent pour le secours de ceux qui seront en guerre, ils en seront bien tost las, attendu la grande multiplicité des païs qui faict qu'ils ne sçauroient quasi esviter que la guerre ne soit tousjours de quelque costé qui les touche. Je garderay donc cette piece bien cherement entre les bonnes du temps, puis que vous l'avez agreable et que n'y avez pas cotté la marque du renvoy, et vous renvoye les autres avec mes trez humbles remerciments, ensemble cette lettre du Roy et cet arrest du Conseil, qui est bien rude, mais neantmoings un peu moings que le bruict qui en avoit couru, comme aussy des lettres de M^r^ Rubens, que je trouve tousjours plus agreable. Il me tarde bien de voir par escript quelque acte des responces faites aux propositions de M. de Leganes par cez provinces là, ou au moings par aulcunes d'icelles, estant vraysemblable qu'il en eschapperà quelqu'une.

Au reste on m'a faict avoir une coppie des relations que M^r^ de Rohan faisoit envoyer à ceux de Nismes pendant son absance, du progrez de son voyage au païs de Foix, dressées avec tout plein d'artifice pour tenir cez peuples là en haleine à sa devotion. J'ay creu qu'encores que les choses fussent vieilles et un peu desguisées, vous ne laisriez pas de les voir volontiers et les vous envoye pour cet effect avec un autre papier que l'on m'a donné avec une lettre que vous ne verrez peult estre guieres moings volontiers.

Je viens d'apprendre que le s^r^ de Breton envoya hier au soir d'Avignon à M^r^ nostre Archevesque des lettres de la cour avec un plan fort exacte des travaulx de la Rochelle, qu'on luy a faict tenir aujourd'huy 13^me^ janvier par homme exprez despeché à Toullon, où il doibt se rendre aujourd'huy. Je pense qu'il passa hier la journée à Beaugentier, où mon frere le receut le moings mal qu'il luy feut possible, ayant esté surprins comme il fut du soir au lendemain. Nous les attendons icy dimanche au soir ou lundy, où est mandée l'assemblée du clergé de la province pour la deputation à celle de Poictiers.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Madame de Crequy a esté quelques jours en grande affliction et desolation de la perte de son filz[1] sans se vouloir laisser voir quasi à persone. Mr l'Archevesque la vid par privilege special; à present elle commance à se laisser voir. On a faict peindre cet enfant tout mort, que l'on dict ressembler fort Mr le Mareschal de Crequy.

Le Sr d'Esparron[2], autheur du livre de la Faulconnerie[3], est mort cez jours passez grandement regretté parmy la noblesse, où il avoit acquis grande creance. On luy eut donné encores 20 ans de vie, car avec son grand aage il alloit encores fort souvent à la chasse et estoit fort robuste. C'est une notable perte en ce païs. Il estoit aagé de 74 ans et se morfondit[4] en allant leurrer un oyseau, qui suyvit la voix d'un ecco au lieu de revenir à celuy qui l'appelloit, et luy se mit aprez tout à pied à si grand pas qu'il se mit en sueur, et l'ayant re-

[1] Anne du Roure, fille de Claude du Roure, seigneur de Bonneval et de Combalet, et de Marie d'Albert de Luynes, avait épousé, en mai 1620, Charles, seigneur de Créquy et de Canaples, mestre de camp du régiment des gardes. Madame de Créquy eut trois enfants : Charles, 3me du nom, duc de Créquy, prince de Foix, pair de France, etc.; François, mort en bas âge, celui dont il est ici question; et Alfonse, comte de Canaples, qui devint duc de Lesdiguières par l'extinction des branches aînées de sa maison.

[2] Charles d'Arcussia, que Weiss (*Biographie universelle*) appelle «célèbre théreuticographe» et dit «issu d'une ancienne et illustre maison de Provence», naquit au château d'Esparron (département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Barjols, à 15 kilomètres de cette dernière ville), non en 1547, comme l'indique le biographe susnommé, mais en 1554, selon le témoignage de Peiresc en la phrase qui va suivre. Or Peiresc ne pouvait qu'être bien informé, car il était deux fois voisin du grand chasseur, son voisin à Aix et aussi son voisin de campagne, le château d'Esparron se trouvant peu éloigné de la terre de Rians.

[3] *La Faulconnerie de Charles d'Arcussia, seigneur d'Esparron, de Fallieres, etc., divisée en trois livres; avec une briefve instruction pour traitter les Auteurs, sur la fin de l'œuvre, par le même autheur* (Aix, Jean Tholozan, 1598, petit in-8°). Voir sur les éditions suivantes (Paris, 1599, 1605, 1607, 1608, 1615, 1621, 1627, 1643), le *Manuel du libraire* (t. I, col. 389). Conférez l'article déjà cité de Weiss où l'on voit ceci : «Ce n'est pas seulement en France que l'ouvrage de d'Arcussia trouva de nombreux lecteurs, il fut traduit en allemand et en italien. On doit dire qu'aucun traité sur la chasse au faucon ne renferme autant d'observations judicieuses et instructives...»

[4] Ce mot *morfondre* est pris ici dans un sens peu usité, le sens primitif, fondre jusqu'à la mort (*mort-fondre*).

prins attendit des chevaulx pour revenir et print le froid qui l'a morfondu[1].

J'ay faict transcrire l'indice des chappitres du livre de Gervasius Marescallus afin qu'il vous plaise de voir si dans le m[anu]s[crit] de Mr de Thou il y en a plus ou moings, principalement en la troisiesme partie, où je me doubte qu'il y en ayt quelques uns entremeslez long temps aprez. Pour la seconde, si bien l'indice ne contient que petit nombre de chappitres, ce neantmoings dans mon m[anu]s[crit] il y en a au double, parcequ'on y a fourré touts ceux du livre des taxes. Je desirerois sçavoir aussy, pourveu que vous ne l'ayiez pas desagreable, si dans l'epistre liminaire de vostre m[anu]s[crit] est faicte la mention de majoribus minoribusque sedibus, qui est dans le mien, car je doubte que ce soit un supplement relatif à l'interpolation du livre des taxes, et ay faict transcrire le chappitre de Italia pour vous supplier de le faire conferer sur le vostre et verifier non seulement l'interpolation de ce qui est dans le tableau des taxes et unions des abbayes, mais aussi la mention de Ponte Sixto, nom qui ne fut imposé que plusieurs centaines d'années aprez Gervasius, si je ne me trompe, et possible s'y trouverà il d'autres glosses ou supplements parmy la tissure du texte de l'autheur, dans lequel on void apparemment une repetition des paroles concernants la province de Toscane pour avoir esté la taxe des abbayes de Rome inserée un peu hors de son propre lieu. Nous ne cessons jamais de vous donner de la peine et du divertissement en voz meilleures occupations. Excusez nous en, je vous prie.

[1] Weiss a reproché à Bouche (*Essai sur l'histoire de Provence*, t. II, p. 292) d'avoir placé la mort de Charles d'Arcussia dans l'année 1579. Mais lui-même s'est trompé en conjecturant que d'Arcussia mourut en 1617, à l'âge de soixante-dix ans. On trouvera d'intéressants détails sur d'Arcussia qui, à Aix, habitait la rue de Jouques, dans l'ouvrage si souvent mentionné de Roux Alpheran (*Les rues d'Aix*, t. I, p. 323-326). Roux Alpheran fait naître vers 1550 Charles d'Arcussia, fils de Gaspard d'Arcussia, reçu conseiller au parlement d'Aix en 1542, et de Marguerite de Glandevès, dont le mariage datait de 1546. Il n'indique pas l'année de la mort de Charles qui fut premier consul d'Aix en 1596-1597, puis en 1619-1620, et qui, le 7 juin 1573, avait épousé à Aix Marguerite de Forbin-Janson, de laquelle il eut divers enfants baptisés à Saint-Sauveur, l'église cathédrale.

Je vous envoye le reste des cahiers du livre de lucernis de Licetus, dont je vous envoyois les premiers dimanche passé.

On vient de dire que le comte de Sault est arrivé et qu'il a mis pied à terre à l'hostellerie des deux escus, qui n'est pas la principale[1], sans se laisser voir. Aulcuns disent que ce n'est qu'un faulx bruict, d'autres qu'il est incogneu. Dieu sçait si cela serà sans mystère. Et sur ce attendant ce qui pourrà esclorre cette nuict, en attendant l'ordinaire de demain, je finiray la presente, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce jeudy au soir 13 janvier 1628[2].

---

## LXXXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Bien me dict de vous escrire[3] devant hier, car les extraordinaires occupations que Mr le comte de Sault a données depuis hier à nostre parlement ne nous ont guieres laissé de temps par la procedure qu'il a poursuyvie contre Madame de Crequy[4]. Je ne reitereray poinct ce que j'en ay touché en passant dans celle que j'escripts à Mr vostre frere, mais avec le temps il y aura moyen de joindre une partie de ce qui s'y ferà de plus important au recueil des pairries. Je vous diray donc un peu à la haste que voz despesches du 7me vindrent hier au soir sur les

[1] Cette hôtellerie n'est pas mentionnée dans *Les rues d'Aix*, où l'on trouve seulement (t. II, p. 131-138) une notice sur «une fort belle hôtellerie, dite l'hôtel des Princes».

[2] Vol. 716, fol. 229.

[3] Formule surannée que nous remplacerions par ces mots : *Je fus bien inspiré de vous écrire.*

[4] La fameuse procédure pour supposition de part qui tient une si large place dans la correspondance de Peiresc.

quattre heures fort bien conditionnées avec tout le contenu sous voz enveloppes et de Mr d'Agut, par qui vous me pouvez fort librement envoyer cez papiers que vous dictes avoir touts prests, car il est homme à en prendre grand soing, ne pouvant que vous remercier trez humblement de tant de belles curiositez et de tant de peine que je vous donne quasi incessament. Le Sr Vallois est venu icy avec le comte de Sault[1], mais je ne l'ay encores peu gouverner. Il me tarde de sçavoir de luy ce que ses amys auront jugé de cette nouvelle cyclometrie, et encores plus ce qu'en dirà celuy que vous en avez chargé et puis Mr Midorge. Je n'ay poinct cez vies que vous dictes de Pie V de Cathena[2] et de Gabutius[3] et les achepteray volontiers à la rencontre. On me parloit d'une qu'avoit faict le pape Paul V, que je n'ay pas veüe[4]. Si on le canonise, comme on dict, à ce printemps[5], il ne manquera pas de nouveaux escrivains sur ce subject ne de nouvelles editions des vieulx. C'estoit par oubliance que j'avois obmis de vous advertir du dezarmement des Huguenoz du Monteil aymar[6], qui autres foys estoient aussy revesches qu'ayent jamais esté ceulx de la Rochelle, Montauban et Nismes. C'est leur vray bien, comme des petits enfants, de n'avoir pas des coutteaulx en main, dont ils se puissent mesfaire.

Le livre des genealogies d'oultre mer doibt estre arrivé long temps y a ez mains de cez messieurs Godefroy, du Chesne et Ste Marthe, auxquels je vouldrois bien rendre le meilleur service. Il a esté hors de mon pouvoir de voir les cahiers de Mr Godefroy en cette conjoncture, mais je ne tarderay pas, Dieu aydant, et les luy renvoyeray par le pro-

[1] Nous avons déjà vu (lettre n° LXXV) que Jacques de Valois, l'astronome-trésorier de Grenoble, était attaché à la maison du comte de Sault.

[2] Girolamo Catena : *Vita del papa Pio V, e raccolta di sue lettere,* Rome, 1586, in-4°; *ibid.*, 1587, in-8°.

[3] Giovanni Antonio Gabuzzi : *De vita et rebus gestis Pii V libri VI,* Rome, 1605, in-fol.

[4] Cette vie, si elle a jamais été écrite, n'a du moins pas été publiée.

[5] Pie V ne fut canonisé qu'en 1713 par le pape Clément XI; il avait été béatifié par Clément X en 1672, cent ans après sa mort arrivée le 1er mai 1572.

[6] Montélimar, chef-lieu d'arrondissement du département de la Drôme, à 44 kilomètres de Valence.

chain ordinaire. Pour le livre des costes de la mer mediterranée je pense veritablement que si les ports sont refermez en Angleterre, comme on dict, et la guerre en estat d'estre recommancée, malaisement en faut il rien esperer, si ce n'est que Mr Rubens ou quelqu'un de Lorraine intervinct à ce traicté[1]. Si le pauvre evesque de Thoul vivoit[2] il auroit bravement faict celà.

La charte de l'empereur Leon ne presse nullement, Mr Rigault en peut disposer tout à son aise, comme il luy plairrà. Je n'ay pas veu sa premiere feuille de Tertullian, mais elle ne passerà poinct les monts sans mandement special. Il fauldrà que je remette de luy escrire par le prochain ordinaire, le temps de celuy cy s'estant tout consommé ailleurs à mon grand regret.

J'ay de l'obligation à Mr Gravier du remplacement de cette genealogie de Gomarus et vouldrois bien m'en pouvoir revancher; puisque le livre de Sabatho ne se trouve plus et que je ne me suis pas encores dessaisy du mien, je suis bien homme pour attendre qu'il en vienne quelque autre exemplaire à la foire prochaine.

J'avois bien un volume in 4° de Miraeus[3] soubs le tiltre de Codex donationum[4], mais celuy que vous dictes estre qualifié Codex diplomatum belgicorum[5] pourroit bien estre differant et en ce cas je seray trez aize d'en avoir un, comme aussy du 2me tome de du Plessis[6].

Je suis bien aise que vous jouyssiez de la doulce conversation de

[1] N'y-a-t-il pas là un grand éloge des talents diplomatiques de Rubens?

[2] Jean des Porcelets de Maillane, mort le 14 septembre 1624. Voir sur ce prélat la lettre de Peiresc à Dupuy n° IV, du 28 décembre 1623.

[3] Voir sur Aubert le Mire, à l'*Appendice*, la lettre n° XXXVI, de Dupuy à Peiresc.

[4] *Codex Donationum piarum, præsertim Belgicarum* (Bruxelles, 1624, in-4°).

[5] *Diplomata Belgica. Libri II* (Bruxelles, 1628, in-4°). L'année suivante, Aubert le Mire publia un autre recueil intitulé : *Donationes Belgicæ. Libri II* (Anvers, 1629, in-4°).

[6] Il s'agit là très probablement des *Mémoires* de Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly (né en novembre 1549, mort en novembre 1623). Les *Mémoires*, depuis 1572 jusqu'en 1599, furent imprimés à La Forest en 1624-1625, 2 vol. in-4°. La seconde partie de l'ouvrage (1600-1623) parut à Amsterdam, chez Louis Elzevier, 1651-1652, 2 vol. in-4°. Peiresc n'aurait pas, dans ce cas, reçu le second volume de la première partie au moment de la publication (1625).

Mr Silhon[1], que je suis obligé de ne vous poinct envier, mais je vouldrois bien avoir eu le bonheur de le voir icy à son passage[2] et croys qu'il auroit prins le chemin sans la bibliotheque Ambrosiane de Milan et les galants hommes qui y hantent, où il estoit bien raisonnable de se porter plus tost qu'en tout autre lieu par où il eut peu prendre son chemin. Mr d'Orleans m'escrivit dernierement qu'il ne songeoit plus guieres à l'entreprinse de respondre à du Moulin, mais j'attendois sa responce sur ma lettre pour ce regard, laquelle il n'avoit pas lors receüe[3]. Je l'en ay tousjours dissuadé et ne crois pas que les autres deux com̄petiteurs y puissent faire ce que luy possible feroit s'il s'y captivoit. Cette appellation comme d'abbus est deplorable et neantmoins s'il s'en void rien j'en aurois part volontiers.

Le grand prix de ce livre de Bavaria Sancta me semble pouvoir estre mieux employé en d'autres livres plus utiles et de meilleur usage. Je ne puis voir l'heure que le Solin de Mr Saulmaise soit achevé et deplore infiniment la mauvaise humeur où l'a mis le P. Petau[4]. Au reste il me semble que cez devotions[5] commancent d'oultrepasser les bornes de la bienseance. C'est grande pitié que cez gents ne se puissent temperer en cela, et encores plus grande de voir les desbauches qui peuvent tant

[1] Jean de Silhon, conseiller d'État, membre de l'Académie française, secrétaire du cardinal Mazarin, né à Sos (Agenais), vers 1596, mourut à Paris en février 1667. Voir sur lui les *Lettres* de Balzac (1873) et celles de Jean Chapelain (1880-1883).

[2] Le voyage de Silhon en Italie n'a pas été mentionné par le meilleur biographe de cet académicien, M. René Kerviler (*Jean de Silhon,* Paris, 1876, brochure gr. in-8°). Rappelons qu'on a de Silhon un recueil posthume intitulé : *Divers mémoires concernant les dernières guerres d'Italie, depuis 1625 jusqu'en 1632* (Paris, 1669, 2 vol. in-12).

[3] On n'a malheureusement pas cette réponse de Gabriel de l'Aubespine. La dernière que nous possédions des lettres écrites par le savant prélat à son illustre ami d'Aix est la lettre du 17 juin 1627 publiée dans le fascicule VII des *Correspondants de Peiresc* (Orléans, 1883, p. 28-29).

[4] On peut dire que, pendant presque toute sa vie, le P. Petau et Claude de Saumaise luttèrent l'un contre l'autre. Voir, au sujet de ces violentes autant qu'incessantes querelles, l'article *Petau* de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, in-fol., col. 1891-1909).

[5] Peiresc appelle ironiquement *dévotions* les injures qu'échangeaient si libéralement le savant jésuite et le savant huguenot.

faire de prejudice à une personne que nous devons tenir si chere[1]. Il fault que cette conversion et moderation vienne de la main de Dieu et des prieres des gents de bien, car je crois que de la part d'elle mesmes il n'y a guieres de disposition qui vaille ou telle qu'on souhaicteroit.

C'est une trez grande affaire que celle de Mantoüe. J'avois ouy dire que Mr de St Chaumont s'y estoit trouvé en cette conjoncture avec Mr d'Avaulx et qu'ils y avoient faict des merveilles, mais ce n'est pas icy que viennent les nouvelles asseurées comme là où vous estes.

Je suis bien glorieux de voir que vous avez prins du plaisir à la simple relation du m[anu]s[crit] grec[2], ce qui me faict esperer que vous en aurez bien davantage quand vous verrez l'original, comme je tascheray de le vous faire tenir, Dieu aydant, mais je crois que vous excuserez ma premiere faim, qui me rend curieux d'y esplucher ce peu qui peult estre de ma cognoisçance. Je n'y ay peu mestre le nez depuis la derniere despesche qu'à la desrobée une petite heure, mais encores y trouvay-je la suitte de quelques cahiers des derniers ouvrages de Dionysius Halicarnasseus qui ne sont poinct imprimez, et me doubte qu'il y ayt aussy quelque chosette de Josephe non imprimé, que je n'ay pas encor eu loisir de verifier exactement comme je vouldrois. Sur quoy je finis, demeurant, Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce samedy au soir, 15 janvier 1628.

Je vous envoye une lettre de mon frere, où vous trouverez la reception de Mr l'Archevesque dans Tollon[3]. Je vous prie qu'elle ne soit pas veüe d'autre que de vous à cause de nos petites vetilles domestiques

[1] Saumaise était l'intime ami des frères Dupuy et avait, depuis dix ans, les plus cordiales relations avec Peiresc.

[2] Le manuscrit de Constantin Porphyrogénète.

[3] Je ne crois pas que cette lettre de Valavès soit venue jusqu'à nous. Du moins je n'ai pas eu le plaisir de la rencontrer jusqu'à ce jour dans mes recherches à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque d'Inguimbert et à la Méjanes, les trois sources de la correspondance du frère de Peiresc.

qui y sont meslées en la premiere page. Sans que le courrier est icy present qui me presse, j'eusse faict transcrire la reception de Tollon à part, mais à vous il n'y a rien de caché[1].

XC

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
ADVOCAT, À PARIS.

Monsieur,

Nostre ordinaire arrivà hier sur les 4 heures du soir, mais nous ne sortimes du palais qu'au flambeau environ les six à sept heures à cause de la plainte que Mr le Comte de Sault y estoit allé porter, tant de la part de Mr de Crequy que de son propre chef[2], contre Madame de Crequy sur le subject de son acouchement, presupposant qu'il y ayt eu de la supposition de ce part. C'est une des grandes affaires qui ayt esté de long temps sur le tapis et qui est pour trainer de merveilleuses suittes, si elle est poursuyvie jusques au bout, mais on parle desja de quelques ouvertures de temperament[3] et que cette dame se remet à la misericorde de Mr de Crequy. Si cela est, il y a de l'apparance que si Mr de Crequy y trouve son compte, il ne se soussierà pas tant du reste. Cela nous a fourny tant d'occupation tout aujourd'huy que je n'ay pas eu le moyen de voir la moitié des papiers qui estoient joincts à vostre lettre, mais je ne laisray pas de vous en remercier comme je faicts trez humblement, remettant la responce precise au prochain ordinaire, et ne manqueray pas d'escrire dans trois semaines par l'ordinaire de Rome, tou-

[1] Vol. 716, fol. 231.

[2] Rappelons que le comte de Sault fut le second duc de Lesdiguières, et que M. de Créquy, le maréchal de France, était le père du comte de Sault. Rappelons encore que le père et le fils avaient épousé les deux filles du connétable de Lesdiguières et de Marie Vignon, l'une (1623) Françoise, l'autre (1619) Catherine, mortes toutes les deux sans postérité.

[3] La nouvelle était prématurée. Ce ne fut que plus tard, comme nous le verrons dans la suite de cette correspondance, que les choses se tempérèrent, s'adoucirent et que tout se termina par une transaction.



IMPRIMERIE NATIONALE.

chant les Pandectes en majuscule, non seulement au S[r] Aleandro, mais possible aussy au Cardinal pour l'exhorter de faire voir le fruict qui s'en pourroit tirer, qui ne peult estre que grand. Car asseurement il ne peult pas avoir esté escript depuis que les pandectes florentines furent mises en lumiere par l'empereur Lothaire, et par consequant, il fault esperer que cet exemplaire serà aussy ancien que celuy de Florence, s'il ne l'est davantage. L'usage des majuscules s'estant perdu fort long temps y a, hors des simples intitulations[1] des livres ou des chappitres. J'avois faict extraire quelques feuillets du Gervasius pour les conferer sur le vostre, dont j'avois desja prié M[r] vostre frere. Je ne laisray pas de les envoyer. Cependant vous m'avez bien obligé de me mander ce que vous aviez prins la peine d'en extraire, qui m'a faict cognoistre qu'asseurement c'est le mesme ouvrage que le mien et qu'il est bien plus à priser, puis qu'il n'y a rien esté fourré de cez derniers siecles comme au mien.

J'ay esté bien aise d'apprendre ce qu'il vous plaict me mander du tiltre de Monseigneur. Je n'ay encores peu voir la harangue que m'avez envoyé. Je la renvoyeray par le premier, estant constraint de finir pour la presse du courrier, qui veult anticiper son partement à la faveur de la lune du soir, afin que je puisse dire un mot à Mons[r] vostre frere, car je pers esperance de pouvoir escrire de ce coup à M[r] Rigault ne aux autres. Aymez moy tousjours, je vous supplie,

Monsieur, comme

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 15 janvier au soir, 1628[2].

[1] Littré ne cite sous ce mot que deux auteurs : un du xvi[e] siècle, qui est Vincent Carloix; un du xvii[e], qui est le grand Bossuet. — [2] Vol. 716, fol. 233.

## XCI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Nous eusmes hier au soir fort tard nostre ordinaire avec vostre despesche du 14me fort bien conditionnée et par consequant aussy les livrets qui y estoient conprins, dont je prins plaisir de ranger cette ambassade de Moscovie de Ja[cques] Ulfeldius[1], dont il fault sçavoir bon gré à Goldastus comme de tant d'autres livres curieux qu'il a liberalement communiquez au public. Je n'ay pas encores peu voir cette relation du Grand Cattay[2], à cause de la surcharge que nous avons eüe en mesme temps du passage de l'ordinaire de Rome, par qui j'ay receu la lettre du Cardinal qui serà cy joincte et une du Sr Aleandro, que je vous envoyeray aussy avec l'inscription et portraict qui y estoit joinct, afin que vous nous disiez vostre advis de l'une et de l'autre, et que vous puissiez monstrer cette inscription à cez messieurs de delà, principalement Mr Rigault, qui verrà au bas de la lettre du Cardinal qu'il n'avoit pas oublié la lunette, mais je crains bien la mesme equivocque, laquelle nous avons trouvée en celle que Mr d'Aubery m'envoyà cez jours passez, à sçavoir de prendre celles où l'on ne void que des pulces ou autres choses encores moindres, au lieu de celles où l'on peult voir des abeilles entieres, pour lesquelles il fauldrà, je m'asseure, s'adresser enfin à Mr le Nonce pour en faire venir de Cologne. Je luy en

[1] Voir plus haut la lettre n° LXXX, du 8 décembre 1627.

[2] C'est-à-dire de la Chine propre, qu'il faut bien distinguer de l'empire Chinois, lequel comprenait aussi la Mandchourie, la Mongolie, le Tibet, etc. Le nom de Kitaï ou Kathaï, resté en usage chez les Mongols pour désigner la Chine, se répandit avec eux dans les contrées où se portèrent leurs irruptions, notamment en Moscovie, et, de là, dans le reste de l'Europe. La *relation* mentionnée par Peiresc n'est citée ni dans le *Manuel de bibliographie universelle* de MM. Ferd. Denis, de Martonne et P. Pinson, ni dans la *Bibliographie* qui suit l'article *Chine* dans le *Nouveau dictionnaire de géographie universelle* par M. Vivien de Saint-Martin.

veux escrire par la premiere commodité, si je ne le puis aujourd'huy, comme j'en ay peur. Je viens de recevoir encore presentement de Lyon le roulleau du S^r Tavernier, fort bien conditionné, où j'ay trouvé l'enterrement de l'archiduc Albert grandement exacte à mon gré et la ville de Madrid, avec la bataille de Prague, qui y sont toutes pieces bien curieuses; mais j'eusse bien mieux agrée l'enterrement du duc de Lorraine, sans lequel mon recueil demeure encores hors d'assortiment pour estre relié. Il fauldrà avoir cette patiance. Mais je desire bien que ledict S^r Tavernier m'envoye encores une coupple de ces carthes antiques de la France pour leur faire passer les monts. Je suis bien aise d'avoir remplacé ma genealogie de Gomar par la courtoisie de M^r Gravier et seray dezhorsmais plus retenu à ne me pas despourveoir de cez pieces qui peuvent estre difficiles à retrouver. Je n'ay pourtant pas de regret à la republique d'Escosse[1], car Elzevir tost ou tard ne vous en ferà pas faulte. Il n'y aurà qu'un peu de temps perdu en l'attente.

Nous attendrons en bonne devotion l'advis que M^r du Chesne nous promet de sa grace touchant les genealogies d'oultre mer, car je m'imagine qu'il y trouverà à proffiter en des choses qui me seroient bien incogneues et à beaucoup d'aultres. Mais pour M^r l'Echassier le bon homme[2], il fault pardonner à son aage et à la hantize[3] qu'il avoit eüe de feu M^r François Pithou[4] qui l'ont rendu si jaloux de son exemplaire m[anu]s[crit] des Assises en vieil françois. Il nous eust soulagé de prou de peine s'il eust esté de meilleure humeur et convention, et toutefoys serois quasi marry qu'il eust faict autrement, car nous n'y eussions possible pas trouvé lesdictes genealogies, qui nous seroient demeurées aussy incogneües que devant.

[1] *Respublica, sive status regni Scotiæ et Hiberniæ* (1627).

[2] C'est-à-dire le vieillard, selon l'usage du XVII^e siècle, usage dont on trouve divers exemples dans les *Lettres* de Balzac et de Chapelain, de la *Collection des documents inédits*.

[3] Littré indique le mot *hantise* dans Froissart, Monstrelet, Charron, Corneille et Molière.

[4] Nous avons déjà trouvé (lettre LXXV) une mention de Pierre Pithou. Il s'agit ici du frère de cet érudit, grand érudit lui aussi, né à Troyes en septembre 1543, mort dans la même ville en janvier 1621.

J'ay bien de l'obligation à Mr Rigault de la communication du libvre de Pise et l'en remerciray comme je doibs, mais si fault il qu'il se resolve d'agreer que j'aye coppie de l'aultre partie de son catalogue des m[anu]s[crit]s grecs, puisqu'il me l'a faict esperer, et que c'est en cela principalement que consiste la grace qu'il m'a promise, et qu'il n'ayt pas de regret que d'autres en ayent communication, car j'en seray aussy jaloux qu'il m'ordonnerà, non seulement jusques à ne les pas laisser passer en main d'aultruy, mais non pas mesmes à le monstrer ny à m'en vanter, afin qu'il soit hors de tout umbrage pour ce regard, vous l'en pouvez asseurer à bon essiant, car je vous en engage ma parole solennellement et à luy aussy.

Quant à la difficulté de coppistes, soubs correction, je ne pense pas qu'il puisse tenir à celà, attendu que dans cez colleges de Paris il y a une infinité de jeunes hommes qui se tiendront bien heureux d'accepter cet employ et d'aller escrire chez luy aux heures qu'il leur prescrirà et non autres. Le moindre chef de college, à qui vous vous en enqueriez, vous en fournirà aultant que vous voudriez ainsin que je l'ay esprouvé autres foys. Ils seront bien aises d'avoir quelque petit emolument pour employer en livres ou en linge ou habillements comme parties casuelles[1] dont ils sont bien friands. Principalement les Flamands et Allemands ou Lorrains et Comtois. Pressez-en, je vous supplie, encores ledict Sr Rigault, car je ne voids pas qu'il se puisse deffendre de vostre intercession, comme il feroit possible de ma priere.

Le livre in 4° de St François ne vous a pas esté envoyé en intention de le voir revenir de deça, nomplus que touts les autres papiers ou livrets que je vous envoye et que vous trouverez à vostre goust, hors des lettres originales de noz amys que nous sommes bien ayses de recouvrer. J'avois escript sur le dos du cahier des vers de Mr Holstenius la marque du renvoy afin de conserver la main de l'autheur, du reste ne vous en mettez pas en peine. Je voulois faire retenir coppie d'un cahier que je vous envoye d'une version latine de la messe Armenienne

[1] Olivier de Serres, en son pittoresque langage, donne à certains fruits le nom de *parties casuelles*.

qui fut celebrée en cette ville quelques années y a, mais j'ay creu que possible ne trouveriez pas qu'elle en meritast la peine et que dans les liturgies il s'en trouveroit de meilleurs exemplaires, ce que je n'ay pas eu le loisir de verifier. Je vouldrois avoir de quoy vous fournir des curiositez aussy abondament que vous faictes en mon endroict de vostre costé pour ne demeurer sans revanche, mais ayant si peu de moyens, je suis constrainct de mettre toute pierre en oeuvre et d'employer bon et mauvais. Vous excuserez donc, s'il vous plaict, le peu de valleur du livre de S^t François et des autres bagatelles que nous vous envoyons à faulte de meilleures pieces, mais ma consolation serà qu'il s'en rencontre un jour quelqu'une qui soit bien de vostre goust, car celà vous ostera le regret des autres, et tousjours suis-je bien asseuré que vous prendrez en bonne part nostre bonne volonté.

Je plains la blessure du Ven[erable] P. Goulu et me resjouy d'entendre qu'il soit hors de danger[1]. Le P. Vassan ne me ferà plus reproches, Dieu aydant, car mon [copiste] d'Arles est revenu depuis hier chez nous et aujourd'huy a reprins les derniers errements du 3^me volume du concile de Trente, dont il n'a plus que 60 feuilletz. Si tost que cela serà achevé, il entreprendrà les sermons dont est question, et puis nous verrons s'il pourroit mettre la main à quelque autre chose qui fust de vostre goust.

Je [suis] bien en plus grande apprehension du voyage du Levant auquel M^r de Thou s'opiniastre si fort. On m'escript de Rome (avec priere de ne le pas reveler temerairement) qu'il a faict faire grande instance à M^r Holstenius pour se resouldre de l'aller trouver et s'embarquer sur deux navires de la republique qui vont en Constantinoble et qui sont quasi prests à partir.

Je suis bien aise que M^r d'Aubray se soit enfin attaché à une charge de maistre des requestes. Je vous supplie de luy faire tenir la lettre cy joincte par quelque voye asseurée, s'il est allé en cour comme il deb-

[1] Blessure dont il ne faut pas soupçonner Balzac et qui était le résultat d'un simple accident.

voit faire pour prester le serment de son office. C'est daumage de la perte qu'il a faicte de sa belle parente.

Je vous remercie bien humblement de tant de bons advis et curiositez dont il vous plaict nous faire part. On nous asseuroit icy que Mr nostre gouverneur[1] s'y devoit rendre dans la fin de ce moys. Le bruict de cette nouvelle flotte angloise interromprà ce voyage et la tenüe des Estats de ce païs.

Je vous renvoye quelques unes des pieces demeurées en arriere du dernier ordinaire, mais les cahiers de Mr Godefroy n'ont peu estre du nombre, d'aultant que si bien on m'en a leu quelque chose en m'habillant, je n'ay peu y passer les ieulx moy mesmes; cependant afin de luy faire porter plus patiemment ma demeure[2], s'il n'a veu les deux pieces que je vous envoye touchant les droicts de naufrage de Bretagne et de Leon, je crois qu'il les verra volontiers. Je les avois faict transcrire long temps y a d'un vieil m[anu]s[crit] de comptes de marchands de Marseille, derriere lequel ces deux pieces estoient enregistrées et n'y avoit rien qui vallut en tout le livre que cela.

Reste de vous dire que j'approuve fort tout le roolle des livres que vous avez choisis chez le Sr Cramoisy. Il n'y a que ce livre Militarium ordinum de Menenius, in 4°, Colon[iæ Agrippinæ][3] 1623, que je pense estre la mesme edition que j'ay, car l'epistre liminaire du mien est dattée du 25 decembre audict an 1623, mais possible que le vostre est encores meilleur que le mien, car encores qu'il mette Cologne, il met au dessoubs Maceratæ[4], et le caractere est bien aussy villain que celuy d'Italie, de sorte que si celuy la est veritablement de Cologne, il serà sans doubte de meilleur caractère. Et en toute façon c'est si peu de chose qu'il ne fault pas pour cela s'empescher de les prendre quand on

[1] On sait que c'était le duc de Guise.

[2] *Mon retard*. Littré cite sous cette expression, qui n'est plus employée que dans la phrase : *il y a péril en la demeure*, Corneille, la Fontaine, Bossuet et Fénelon.

[3] Voir sur *Francisci Mennenii Antuerp. Militarium ordinum origines*, la *Bibliothèque héraldique de la France*, par Joannis Guignard (Paris, 1861, n° 321).

[4] Ville qui faisait autrefois partie des États de l'Église et qui est située à 176 kilomètres nord est de Rome.

les trouve en son chemin. Pour la bible des 70, M[r] Buon m'en a envoyé quelque cahier, il fauldra bien l'avoir en fin papier en son temps, et des autres livres qu'il a soubs la presse, dont je luy escriray au premier jour et luy envoyeray de l'argent.

Aprez avoir respondu à vostre lettre, si fault il vous rendre un peu de compte de l'affaire de Mad[e] de Crequy, laquelle est reduicte en termes d'accommodement amiable pour sa persone, car M[r] de Crequy veult oublié le passé et qu'elle s'en retourne vers luy, mais elle veult un desadveu formel. Cependant les prisonniers sont encor en estat, et les informations ne laissent pas de se continüer, mais lentement, et je ne sçay si quand on parlerà au parlement, il vouldrà en demeurer là. Vous me ferez bien plaisir de me mander avec liberté ce qui s'en serà dict de pardelà, principalement si on avoit voulu trouver à redire que le parlement en ayt prins cognoisçance au prejudice de la pretention de Mess[rs] du parlement de Paris, puis que les parties ne proposoient aulcune declinatoire [1], soubs pretexte de la pairrie, mesmes s'agissant d'une femme; comme aussy en cas qu'on trouvast à redire que l'on ayt assemblé les chambres pour decerner la visite de la persone, que l'on estimà quasi aussi importante que le jugement du principal, et finalement sur la seance donnée au comte de Sault en qualité de gouverneur de province et ayant non seulement seance, mais preceance dans le parlement de Grenoble sur messieurs les presidants dudit parlement.

Vous aurez sceu l'entreprinse de M[r] de Rohan sur la cittadelle de Mompelier [2] et le feu qu'il mit par despit au fauxbourg plus voisin [3], et le changement que M[r] de Crequy a faict dans Valence par commandement du roy, où il a mis M[r] d'Evenes [4] au lieu de M[r] de Passage [5], à cause,

[1] Le mot *déclinatoire*, en français comme en italien (*declinatorio*), a toujours été du genre masculin.

[2] Voir sur cette entreprise (19 janvier 1628) les *Mémoires* du duc de Rohan (Amsterdam, 1756, in-12, t. I, l. IV, p. 104-107).

[3] Rohan s'est bien gardé de dire le plus petit mot, dans ses *Mémoires*, de ce feu mis à un faubourg de Montpellier.

[4] Jacques de Simiane, comte d'Evenes, était capitaine au régiment de Normandie en 1621 (*Mémoires* de Bassompierre, t. II, p. 329); il devint capitaine des gardes françaises en 1632, lieutenant général en 1652 et mourut vers 1661, dans un âge avancé.

[5] Scipion de Poisieu, seigneur du Passage,

dict-on, que les premiers mots deschiffrez dans les memoires de Montagut touchoient les intelligences de Madame de Passage[1] avec Mr le Comte, etc. Je ne sçay si cela est vray ou non.

Bien est il veritable que je suis et à Monsieur vostre frere et à vous, Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 22 janvier au soir, 1628.

J'oubliois de vous [dire] qu'on a apporté icy aux officiers de l'Admiraulté deux ou trois exemplaires d'un recueil de 12 ou 15 diverses pieces de cette matiere imprimées à Rouen in-8° ez années 1612, 1619, 1620, 1625, 26 et 27 chez Martin Megissier, entr'autres y sont les jugements d'Olleron, le pouvoir de Mr le Cardinal de Richelieu, la suppression de la charge d'Admiral, le traicté d'Angleterre et tout plein d'edicts, declarations et provisions notables sur le subject de la marine. J'en ay faict transcrire les tiltres pour servir à tout hazard à Mr Godefroy, pour la commodité de la forme de l'edition, et afin de vous prier d'essayer si quelque libraire respondant à Rouen en vouldroit faire venir un assortiment pour moy, et j'en achepterois bien volontiers deux ou trois exemplaires de chaque sorte.

Le marchand de Marseille, qui avoit r'affraischy l'ordre vers Madame de Lignage et Rolland, a receu leur responce qu'il ne tiendrà qu'à vous toutes et quantes foys qu'il vous plairra de prendre la mesme somme de l'autre foys ou telle autre plus ou moins grande que bon vous semblerà.

Je viens d'apprendre que le faict de Gondrin[2] n'est pas veritable en

fils aîné d'Aimar de Poisieu, qui fut en 1589 gouverneur de la citadelle de Lyon, en 1590 gouverneur de Valence, en 1593 lieutenant général en Provence, en 1598 lieutenant général dans le marquisat de Saluces. Scipion obtint vers 1593, quoique très jeune, le gouvernement de Valence.

[1] C'était Anne d'Applincourt, qui fut mère d'Aimar de Poisieu, marquis du Passage, mort lieutenant général des armées, en juin 1688.

[2] Je ne puis rien dire de ce personnage ailleurs appelé Gondin.

effect, c'est à dire qu'il est encores prisonnier dans le chasteau de Pierrelatte[1] et que ce ne fut qu'une jactance de M[r] de Crequy, lequel dict luy vouloir donner sa table pour prison, mais il ne l'a pas faict. Bien est il vray qu'il a refusé aux archers, qui estoient allez pour le prendre et traduire, de luy mettre la main dessus, et l'un d'eux en est venu porter la nouvelle[2].

---

## XCII

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR, À PARIS.

Monsieur,

Depuis mon retour de Marseille j'ay eu deux lettres vostres du 1 et 8 de ce moys avec vostre inventaire des pieces du Concile que je prise infiniment, c'est pourquoy je vous en remercie comme de l'une des grandes faveurs que je pouvois recevoir de vostre main, attendu que c'a esté l'une de mes plus fortes curiositez d'assez longue main[3], et il est bien certain que d'aulcun autre lieu je n'en eusse jamais peu avoir de notice comparable à celle qui se peult prendre de là, par la communication qu'il vous plaict m'offrir de quelqu'une desdictes pieces, que je ne refuseray pas, principalement de celle que vous a baillé M[r] Grottius des modifications faictes par le senat de Hollande avant le changement de religion, qui est en la VII[me] et derniere liasse m[anu]s[crite], laquelle regarde specialement l'Allemagne; les notes du S[r] de Pybrac[4] contenües en la sixiesme liasse, qui est des observations

[1] Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimar, à 21 kilomètres de cette ville, à 65 kilomètres de Valence.

[2] Vol. 716, fol. 235.

[3] Littré a cité sous cette locution une phrase de Descartes et une phrase de Bossuet.

[4] Sur Guy du Faur de Pibrac voir plus haut la lettre n° XL, du 24 février 1627. Les diverses pièces qui vont être énumérées par Peiresc ont été publiées par les frères Dupuy. On sait que Pierre fit paraître le *Traité des droits et des libertés de l'église Gallicane avec ses preuves* (Paris, 1639, 3 vol. in-fol.), qu'il donna une nouvelle édition des *Preuves* fort augmentée (Paris, 1651, 2 vol. in-fol.), et que le prieur de Saint-Sauveur,

de diverses persones sur le Concile, laquelle je trouve bien curieuse; le memoire du chancelier de l'Hospital, qui est en la mesme liasse; la lettre du S[r] de la Guesle[1] qui y est aussy et les memoires et instructions sur la conservation des libertez de l'eglise gallicane, préparées pour des remonstrances à faire audict concile; le tout en la mesme liasse; et finalement l'instruction donnée au cardinal du Bellay allant à Rome en juin 1535[2], qui est en la premiere liasse; mais cela se peult chercher tout à loisir, tandis que je feray travailler à la coppie des registres originaux, que je vous monstray, où je feray mettre la main dez la sepmaine prochaine pour vous l'envoyer le plus tost qu'il serà possible, et si les originaux eussent esté bien absolument à ma disposition, je pense que je les vous aurois envoyez sans en attendre d'autre semonce. Mais il y a quelque petite chose à dire que vous sçaurez possible un jour, qui regarde principalement l'humeur de celuy de la main de qui je tiens cez volumes là, lequel n'est pas faict à ma mode. Tant y a que je feray suyvre vostre ordre exactement. Au reste le memoire des livres imprimez sur cette matiere n'est pas moings à mon gré, car il y a une infinité de choses qui m'estoient incognües, et je pense que vous y en adjousteriez bien encores quelques autres du mesme temps inserées dans les recueils de Goldastus, ce me semble. J'y ay trouvé exprimée la revision de Ranchin de l'an 1600, et j'eusse esté bien aise que vous y eussiez cotté le lieu de l'edition, s'il y est cotté, combien que je me doubte que ce soit à Geneve, où je l'ay envoyé chercher. Il n'y auroit pas de danger de faire demander à M[r] Ribier le roolle des libvres qu'il a sur telle mattiere, car il pourroit bien avoir quelque petite piece, qui vous fust eschappée par mesgarde en faisant le choix que vous en avez faict, et je pense que dans son gros inventaire, il en aurà faict un chappitre à part, que Quentin pourroit faire transcrire chez

après la mort de son frère, soigna la quatrième édition des *Actes du concile de Trente* «revue et augmentée d'un grand nombre d'Actes et de Lettres tirées des mémoires de M. D[upuy]» (Paris, Cramoisy, 1654, in-4°).

[1] Sur Jean de la Guesle, voir plus haut la lettre XL, du 24 février 1627.

[2] Jean du Bellay naquit en 1492, fut évêque de Bayonne en 1526, évêque de Paris en 1532, cardinal en 1535, et mourut à Rome le 16 février 1560.

vous, lors que Mr Ribier vous auroit presté son repertoire, ce qu'il n'oseroit vous refuser, je m'asseure. Le mesme Quentin transcriroit bien volontiers aussy à mon advis quelqu'une des pieces cottées cy derriere, principalement de celles qui sont originales et qui meritent d'estre choyées, car pour les autres qui se peuvent hazarder en chemin, à mesure que vous en mettriez une dans une despesche; je la vous r'envoyerois d'une semaine à l'autre. Quentin souloit estre à la solde de Mr de Fontenay Ollivier prez le logis de Mr de Chasteauneuf[1], rüe de l'Arbre sec, et je pense que là on apprendroit tousjours de ses nouvelles et du lieu où il habite à present, et il se contenteroit de mediocre salaire comme il souloit faire autres foys. A quoy se pourroit satisfaire par la lettre de credit que j'envoye à Mr vostre frere, adressée à Mr Lumaga, qui se tient en la rüe de la Verrerie ou St Merry, vis à vis la maison de feu Mr de Pontcarré. Je fouille maintenant en divers endroicts sur cette matiere, et s'il me tombe rien de rare que je juge n'estre poinct parmy ce que vous avez, croyez certainement que je vous en feray part. On me donne quelque esperance de quelques pieces assez curieuses des conciles de Basle et de Constance, dont je ne manqueray pas de vous faire part, et crois qu'il seroit bien à propos aussy de faire un peu d'inventaire de ce qui se trouve tant de l'un que de l'autre, aussy bien que de celuy de Trente. Mais je ne m'advise pas que je me rends desja trop importun en la multiplicité de mes indiscretions aussy bien qu'en la prolixité de cette lettre, dont je passe desja les bornes prescriptes, sans avoir encores satisfaict à ce qui estoit de mon debvoir pour vous respondre plus punctuellement aux vostres et me conjoüys avec vous comme je faicts de toute mon affection de la convalescence de Mr Besly[2], que je prie à Dieu debvoir estre bien confirmée, attendant de pouvoir

[1] Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, le frère de l'évêque d'Orléans si souvent mentionné en cette Correspondance, né à Paris en 1580, garde des sceaux en 1630, et de nouveau en 1650-1651, mort en septembre 1653.

[2] Nous trouvons le nom de l'historien du Poitou dans la lettre de Dupuy à Peiresc du 26 novembre 1626, *Appendice*, n° VI. Jean Besly fut, presque toute sa vie, plus ou moins souffrant, et sa correspondance retentit de plaintes incessantes sur l'état de sa santé.

trouver les tiltres regnante Christo, que je vous ay promis, dont j'ay faict cotte sur un agenda, que je commance exprez pour l'amour de vous afin de n'obmettre dezhormais plus rien de ce que je croiray pouvoir servir à vostre contentement. J'ay bien plainct le pauvre Mr Catel aussy bien que vous[1], non seulement pour son histoire de Languedoc, que son neveu ne laisse pas de poursuyvre[2], mais aussy pour le Pline de Pelissier[3] qu'il avoit en son estude et que je poursuyvois de luy faire lascher en faveur de Mr Rigault. Mais je plains bien davantage ce qui a donné subject à la lettre de ce nostre bon amy (que j'ay supprimée selon son ordre) où estoient si bien induictes les fables de Phaedrus, des rennettes et de l'asne qui s'arroisonnoit[4] avec son gardien. Dieu nous veuille bien garder d'en venir à tels termes. Pour moy je ne vouldrois pas de gayetté de coeur aller donner de la teste contre les murs, mais je ne vouldrois pas jamais avoir desmarché[5] le moings du monde, tant qu'il y aurà tant soit peu de moyen de resister à cez torrents qui nous menassent, car lors que les choses semblent le plus desesperées, c'est lors que Dieu, y mettant la main, faict plus apparemment cognoistre que c'est de sa seule assistance qu'il nous fault confier et qu'il n'abandonne pas au besoing.

Nous avons à ce soir receu des lettres du XII, qui portent qu'on attendoit encores là le Bukingam, ce qui me faict esperer que cela y aurà faict temporiser Mr Rubens (car je serois bien marry que ce fust la goutte qui l'y eust retenu), et que ma lettre l'aurà encores trouvé là,

[1] Sur Guillaume de Catel voir, à l'*Appendice*, une lettre de Dupuy, du 8 janvier 1627, n° XIV, et ci-dessus une lettre du 24 février 1627, n° XL. Comment Peiresc ne paraît-il avoir appris qu'en janvier 1628 la mort de l'historien-magistrat arrivée le 5 octobre 1626?

[2] Ce neveu était M. de Puymisson, conseiller au parlement de Toulouse, qui ne tarda pas à suivre Catel dans la tombe (il était déjà mort en 1632). Les *Mémoires sur l'histoire du Languedoc*, que Catel laissait inachevés, parurent en 1633 (in-fol.).

[3] Sur Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, et sur son manuscrit de Pline, voir ci-dessus la lettre XL, qui vient d'être citée.

[4] Littré, qui cite beaucoup d'auteurs sous le mot *arraisonner*, en commençant par l'auteur de la *Chanson de Roland* et en finissant par le duc de Saint-Simon, ne donne pas la forme *s'arraisonner*.

[5] On chercherait vainement le mot *démarcher* dans nos dictionnaires.

Dieu aydant, pour estre animée par vostre courtoisie. Le manquement de cette feuille me contraint de clorre, qui serà demeurant, Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 26 janvier 1628.

J'oubliois de vous dire que Mr le R. P. Dom du Puy m'escript de Naples la plus honneste lettre qui se puisse voir, laquelle je debvrois cacher, sçaichant que je n'ay pas de quoy respondre à la bonne opinion qu'il a de moy, mais possible prendrez vous plaisir de la voir, c'est pourquoy je la vous envoye avec ce que m'escrivent mes amys, vous felicitant de tout mon coeur de l'amandement de sa santé.

Je vous doibs encores de bien particuliers remerciments trez humbles de la piece concernant cette ville d'Aix, laquelle nous eust grandement servy si je l'eusse eüe la derniere année de mon sesjour de Paris, parcequ'elle jugeoit un differant de nostre parlement avec l'hostel de ville. Je serois bien aise d'apprendre par quel chemin elle est tombée entre voz mains, s'il est possible. Elle ne serà pas encor inutile. J'ay grande honte que vous nous comblez à toutes heures de nouvelles obligations, sans que nous nous en sçachions rendre dignes[1].

---

## XCIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Il fauldra que vous me pardonniez pour cette fois, si je ne me puis mieux acquitter de mon debvoir en vostre endroict, et si je suis contrainct d'emprunter la main de mon homme, estant comme je suis detenu dans le lict depuis dimanche dernier par mes hemorroides ordi-

[1] Vol. 716, fol. 239.

naires qui m'ont travaillé un petit plus que de coustume. Je ne sçay si le froid en a esté la cause ou non, mais je vous puis bien asseurer qu'il a esté si rude toute cette sepmaine que de longues années on n'en avoit point ressenty de si cuisant[1] et nostre ordinaire a manqué d'arriver à ce soir retenu vraysemblablement au passage des rivieres qui sont pour la plus part glacées. Cependant je vous ay bien voulu faire ce mot à l'advance craignant mesmes que celluy qui partira pour porter les despesches de l'ordinaire d'icy à Lyon ne veuille anticiper son partement dez demain pendant une si grande incommodité du temps et des chemins pour ne manquer d'arriver à Lyon mardy matin avant le partement de l'ordinaire de Paris. Je n'auray pas maintenant du subject de grand entretien, l'affaire de Mad^e de Crequy estant tousjours au mesme estat qu'elle estoit lors de la derniere depesche, que je vous feis sammedy passé. Son oncle est arrivé tantost de Grenoble, mais je n'ay pas encores sceu ce qu'il aura apporté et ne pense pas qu'il s'y preigne aulcune resolution certaine que le S^r Bouffin son conseil ne soit aussy revenu de sa part et le S^r Valois de la part du comte de Sault. Cependant M^r de Gressy, qui estoit disparu le landemain de la venüe du comte de Sault, est revenu à la ville et s'est donné l'honneur d'aller salüer ledict comte de Sault apres un traicté concerté où je ne sçay si M^r nostre Archevesque n'a point esté meslé, et puis il est allé revoir encores Madame de Crequi comme auparavant. J'oubliay dernierement de vous mander que l'assemblée du clergé de cette metropole avoit esté tenüe et que par deux differantes deliberations on y avoit depputé M^r nostre Archevesque, lequel neantmoins s'en excusa et fit une grande sollicitation pour faire changer cette resolution, et enfin l'obtint, de sorte qu'à son deffault on depputa l'evesque de Riez[2] qui avoit esté par luy nommé, afin qu'il eust tousjours l'honneur de faire la deputation

[1] On avait déjà signalé le froid si rigoureux de l'année 1628. Voir, à ce sujet, plus loin (note 2 de la note 512) une citation tirée des *Mémoires* du duc de Rohan. On pourrait, sur ce point, rapprocher des *Mémoires* de Rohan ceux du maréchal de Bassompierre (t. III, p. 353).

[2] François de la Fare-Lopis, qui siégeait depuis 1625 et qui allait mourir le 28 septembre 1628.

luy mesmes, puis qu'il ne l'avoit voulu accepter. Cet evesque de Riez partit incontinent et s'en alla passer par chez luy et par le droict chemin de Grenoble de la Croix haulte, où j'estime qu'il se sera trouvé bien empesché par un temps si rude que cellui qu'il faict à present. Mr l'Evesque de Marseille avoit esté depputté pour la province d'Arles et debvoit passer par cette ville 8 ou 10 jours pour s'en aller à Poictiers, mais la goutte le print la veille de son depart et je crois qu'il peut bien loüer Dieu de ne s'estre pas trouvé en chemin par un si mauvais temps. On nous a voulu faire accroire icy que le duc de Savoie arme en faveur de Mr de Nevers contre l'Empereur et le roy d'Espagne et qu'il a envoié vers lui le Prince Cardinal son filz avec la duchesse doüairiere de Mantoüe sa fille le feliciter avec quelque sorte d'esperance qu'on pourroit bien traicter le mariage de sa dicte fille avec ledict Sr de Nevers, puis que leurs enfans se sont entremariez. Vous en sçaurez, je m'asseure, plus de nouvelles que nous. Vous aurez une petite relation du voiage de Mr le Prince jusques à Montpellier, si l'on me tient promesse; vous en aurez aussy une autre qu'on m'avoit promis de l'entreprinse de Mr de Rohan sur Montpellier[1]. Quand il eut failly ce coup, il voulut en faire un autre et venir surprendre St Gilles[2], mesmes il avoit faict sommer desja ceux de dedans de se rendre, mais ilz furent fort promptement et opportunement secourus par noz Messrs d'Arles, qui y envoierent bon nombre de gens de guerre à pied et à cheval, à l'arrivée desquelz les gens de Mr de Rohan se retirerent. Mr l'abbé de Foix n'a point d'apprehènsion de toute cette guerre là et ne laisse pas de se resouldre à partir la sepmaine prochaine pour s'en aller à Thoulouse dans son carosse, ce qui ne sera pas sans peine pendant une si mauvaise saison

[1] *Récit très véritable de ce qui s'est passé le mercredi 19 janvier 1628 en l'entreprise faite par M. le duc de Rohan sur la ville et citadelle de Montpellier* (Montpellier, J. Pech, 1628, in-8°).

[2] Chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement de Nîmes, à 20 kilomètres de cette ville. Voici comment le duc de Rohan raconte l'affaire de Saint-Gilles (*Mémoires*, t. I, p. 107): «Le lendemain [20 janvier] il [Rohan] congédie les troupes des Sevennes, et avec celles du bas Languedoc va à Saint-Gilles, où il pensoit entreprendre quelque chose: mais le froid devint si violent qu'il fut contraint de les mettre en garnison.»

et une si mauvaise disposition de ceux de Nismes à la mercy desquelz il sera quasi contrainct de passer pour ne pouvoir avec son carosse tenir le chemin d'entre deux mers qui va d'Aiguemorte[1] jusques bien prez de Montpellier. Au reste vous verrez par une relation venüe de Paris des nouvelles escriptes en Avignon qui seroient bien importantes si elles estoient telles qu'elles sont conceües. Dieu nous veuille bien garder de si execrables entreprinses, et sur ce je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 28e janvier, vendredy au soir, 1628[2].

---

## XCIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### A PARIS.

Monsieur,

Nous n'attendions desja plus que l'ordinaire de Lyon arrivast à temps pour vous faire responce, quand vostre despesche du xxie m'a esté apportée par le frere du maistre de la poste, disant que le courrier estoit demeuré en chemin à trois postes d'icy, grandement incommodé d'une cheute de cheval et qu'on avoit eu grand peine de le pouvoir porter du lieu de sa cheute jusques à la poste, dont j'ay esté bien fasché car c'est un gentil garçon. Vostre depesche[3] estoit tres bien conditionnée et par consequent toutes les lettres de Mr Grottius, Rigault, du Chesne,

[1] Aigues-Mortes est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nîmes, à 36 kilomètres de cette ville.

[2] Vol. 716, fol. 243.

[3] C'est-à-dire le paquet contenant toutes les lettres envoyées par Dupuy. Ce sens du mot *dépêche* n'est pas indiqué dans le *Dictionnaire* de Littré. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* : «Ce mot se dit aussi pour le paquet même qui contient ces sortes de lettres; mais alors il n'a point de singulier», en quoi les auteurs du *Dictionnaire* se trompent, comme le montre l'emploi fait par Peiresc du mot au singulier.

Rubens et autres, ausquelz il fauldra tascher d'escripre la sepmaine prochaine, Dieu aydant. Cependant je vous remercie par un million de fois du soing que vous avez daigné d'en prendre, vous suppliant de leur en faire mes excuses, attendant que je puisse m'acquitter de mon debvoir en leur endroict, me promettant pendant que je suis alicté un très agreable entretien dans les belles notes de M<sup>r</sup> Grottius sur son Tacite[1] comme en celles de M<sup>r</sup> Rigault sur son Tertulien et dans cez petits livretz nouveaux, dont il vous a pleu me faire part, tant de ces satyres d'Hauræus et de ce discours de Regulus et de cet autre de Cracovie et de celluy du Pere Mariana[2], comme j'ay trouvé du passe-temps à me faire lire cette relation du royaume de Tybet arrivée dez la sepmaine passée, que j'ay trouvée aussy plaisante qu'extravagante[3]. Je ne sçaurois vous faire d'assez dignes remerciementz de tant d'agreable entretien qu'il vous plaist me procurer, bien que sans espoir d'aulcune revanche qui vaille de ma part. Je vous ay bien de l'obligation de la diligence et adresse dont vous avez usé pour me retenir un exemplaire de la seconde partie de du Plessis et m'estonne que n'aiez envoié demander vers la dame de Lignage pour faire acquitter toutes ces petites parties, car elle avoit ordre de faire acquitter tout ce que vous luy ordonnerez pour mon compte, et comme je vous escripvois dernierement, elle en a desja faict respondre au marchand de Marseille son respondant. Je vous doibtz encores mille remerciementz tres humbles des caresses[4]

[1] Ces notes parurent dans l'édition de Tacite donnée par Grotius en 1640 : *Tacitus, cum notis* (Leyde, in-12).

[2] Peiresc veut peut-être parler de l'opuscule attribué à Mariana et intitulé : *Discursus de erroribus, qui in forma gubernationis Societatis Jesu occurrunt : XX capitibus* (Bordeaux, chez Jean de Burdeos, 1625, in-8°). Ce discours fut traduit la même année deux fois en français, une fois d'après le texte espagnol, une autre fois d'après le texte latin, sous ces titres : *Discours du Père Jean Mariana, jésuite espagnol. Des grands deffauts qui sont en la forme du gouvernement des Jésuites* (s. l., 1625, in-8°) et : *Traité des choses qui sont dignes d'amendements en la Compagnie des Jésuites* (Paris, 1625, in-8°). Peut-être y eut-il une nouvelle édition du texte ou de la version en 1628, ou peut-être Dupuy n'avait-il pu procurer plutôt à son ami un exemplaire de 1625.

[3] Pour «extraordinaire, étrange».

[4] *Caresses* veut dire ici bon accueil, bonne *chère*, et les deux mots ont la même origine (*carus*).

que Mr d'Agut a receu chez vous, lequel ne se peut lasser de s'en louer par ses lettres qui me faict croire que de bouche il en dira bien encores davantage. Noùs l'attendons en grande impatiance. Je viens de voir la lettre de Mr du Chesne, où j'ay prins un grandissime contentement de voir que ces genealogies d'outre mer ayent peu fournir quelque chose à sa curiosité, mais j'ay esté bien mortifié de voir que l'esperance que j'avois conceüe des chroniques de Pise se soient reduictes en un si chetif romant, mais neantmoins puis qu'il y mesle quelque chose de nostre païs, je vous supplie de m'en faire transcripre quelques feuilletz du commancement et puis aprez tout ce qui concerne nostre païs, et finalement tout ce qui est environ la fin qui tient le moins du fabuleux. J'entends de ce qui touche l'histoire de Pise, car pour ce qui est tout à la fin concernant l'histoire de Milan, si c'est chose de longue haleine, nous nous en passerons. J'ay bien de l'obligation à Monsr l'archevesque de Thoulouze[1] de l'honneur de son ressouvenir, mais je croy que c'est vous, messieurs, qui luy en avez rafraischy la memoire, dont je vous demeure infiniment redebvable, estimant grandement la vertu et bonté de ce prélat, dont je cultiveray tres volontiers la bienveillance en toutes les façons qu'il me sera possible. Cez Messieurs de Narbonne ont grand tort de gaster ces belles inscriptions antiques[2]. Il y a un curieux en cette ville là qui avoit entreprins de les recueillir[3]. Ce seroit grand dommage s'il les avoit laissé rompre avant

[1] C'était Charles de Montchal, mentionné dans une lettre de Dupuy à Peiresc (*Appendice*, n° XXXVIII).

[2] Tout ce qui reste des *belles inscriptions antiques de Narbonne* va paraître par les soins de M. Albert Lebègue, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse: cette publication a été commencée par M. E. Barry, et M. Allmer, correspondant de l'Institut, y prête son concours; elle fera partie de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*.

[3] M. Lebègue croit que ce curieux est Pierre Garrigues, ingénieur royal, qui dirigea l'exécution des travaux faits aux fortifications de Narbonne à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Garrigues fut élu en 1604 un des consuls de Narbonne; on le retrouve, en 1643, un des directeurs de l'hôpital de Saint-Paul. Il avait recueilli un grand nombre d'inscriptions dans sa maison, qui appartint plus tard au chanoine Fabre, ainsi que l'a établi M. Paul Lafont, dans sa *Notice sur un manuscrit de la bibliothèque du musée de Narbonne*. Ce manuscrit est l'œuvre de Garrigues et les inscriptions qui y sont reproduites ont été copiées par Guillaume

que les avoir transcriptes. Ce fut un de mes regretz de n'y estre peu passer la derniere fois que je feuz en ce païs là. Je tascheray d'en escripre à quelqu'un sur les lieux pour voir d'en retirer ce qui se pourra.

C'est une rencontre bien notable de ce procez du marquis d'Assigny, prevenu de supposition de part[1], en concurrence de celluy de Mad^e de Crequi, dont je m'asseure que vous n'aurez pas tardé d'avoir l'advis aprez avoir faict mettre vostre depesche à la poste. Je plaindz fort les pauvres marchandz de la foire S^t Germain qui estoient venuz des païs estranges pensantz de faire leurs affaires, et particulierement ceux des Pays Bas, entre lesquelz un pauvre peintre de ma cognoissance pensoit venir faire de belles emploictes. Il me debvoit apporter par mesme moien un portraict de M^r Gevartius. Si les deffences eussent au moins esté faictes plus tost, ilz auroient esvité les faulx fraiz de leurs voyages. Il me reste à vous dire que j'ay esté bien honteux de voir que vous aiez transcript de vostre main la feuille qui manquoit au livre des Assizes, car c'eust esté une assez grande obligation pour moy qu'il vous eust pleu la faire faire par quelqu'un de ces coppistes, mais vous estes tousjours dans l'excez d'honnesteté, et en toute façon le livre vous est destiné et le vous aurois desja envoié, n'eust esté que j'attendois un peu de commodité de le parcourir au prealablement pour mieux comprendre l'exemplaire françois que l'on me transcript à Rome; quand il me passera par les mains j'y ferai inserer une feuille de mesme grandeur de l'edition et y transcripre au net le supplement qu'il vous a pleu m'envoier. Le grand froid extraordinaire n'a pas aydé à accellerer les

de Catel dont le recueil est conservé à Toulouse. Voir sur les inscriptions de Narbonne un passage d'une lettre de Joseph Scaliger à Claude Dupuy, du 13 décembre 1575 (*Lettres françaises de Joseph Scaliger*, p. 35).

[1] Charles de Cossé, marquis d'Assigny ou d'Acigné, était marié avec Hélène de Beaumanoir. Tallemant (t. I, p. 488-491) a consacré une historiette aux deux frères, *le marquis d'Assigny et le duc de Brissac*. Voici les dernières lignes du récit: « Ce M. d'Assigny et sa femme ont fait le plus chien de mesnage qu'on ayt jamais fait. Il l'a accusée de supposition, et elle luy, d'impuissance. MM. de Brissac ont hérité de ce fou là. » Après la mort du marquis, Hélène de Beaumanoir se remaria avec François de Vignerod, marquis de Pont-de-Courlay, gouverneur du Havre, général des Galères, etc.

coppies que nostre homme d'Arles avoit reprinses, mais si n'en a il plus qu'une vingtaine de feuilletz, et sur ce je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 29 janvier 1628.

Si Mr de Besly est bien remis, je pense qu'il verroit bien volontiers cez genealogies d'oultremer, aprez que cez messieurs les auront veües.

Je pensois vous envoyer un exemplaire du livre de certaines poesies provençalles que j'envoye presentement à Mr de Lomenie[1], mais pour ne faire le pacquet trop gros, je le vous garderay pour le prochain ordinaire[2].

---

## XCV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Encores que mon mal se soit grandement radoucy, je ne suis pourtant pas encores quitte du lict, mais j'espere que dans deux ou trois

[1] C'est évidemment le *Jardin deys musos provensalos* dont deux éditions furent données en 1628, la première sans nom d'auteur ni d'imprimeur ni de lieu (2 vol. in-16), la seconde ainsi intitulée : *Jardin deys musos provensales divisat en quatre partidos, per Claude Brueys, escuyer d'Aix* (Estienne David, imprimeur du Roy et de ladite ville, 1628, 2 vol. in-16). Ce Claude Brueys devait être un parent de David Augustin de Brueys, né à Aix en 1640, l'auteur du *Grondeur* et de *L'avocat Patelin*. Voir sur Claude Brueys (né en 1570 ou 1571, mort avant 1637, fils de Denis Brueys, qui fut consul d'Aix en 1591-1592 et d'Anne Maye), *Les rues d'Aix* de Roux-Alpheran (t. I, p. 77-78). A. Mortreuil a fait réimprimer, en 1843, à Marseille, la première partie du *Jardin deys musos provensalos* dans son recueil de *Poésies provençales des XVI^e et XVII^e siècles*.

[2] Vol. 716, fol. 241.

jours je pourray estre debout, Dieu aydant. Cependant vous continüerez encores, s'il vous plaist, mes excuses tres humbles si je differe encores pour ce coup de satisfaire à mon debvoir.

Seulement vous diray-je que nostre ordinaire arriva hier au soir, bien qu'un peu tard, avec vos depesches du 28e fort bien conditionnées, où je trouvay ce livre de Cardan qui est si joliment imprimé[1] et tant d'autres belles curiositez à vostre accoustumée, dont je vous suis tousjours plus redebvable, ne pouvant vous rien dire de destail pour n'avoir eu d'aujourd'huy le moien de voir cez belles pieces. Il fauldra par force differer au prochain ordinaire à mon grand regret. Cependant vous aurez pour arres de quelque espece de revanche une relation de l'entreprinse de Mr de Rohan sur Montpellier, si exactement escripte que je pense que quoy qu'on en puisse avoir veu en vos quartiers, vous ne verrés pas moins volontiers celle là, estant dressée sur le récit de deux capitaines qui se trouverent sur les lieux en cette occasion là et dont les discours se sont trouvez bien conformes entr'eulx sans rien avoir d'incompatible avec la lettre de Mr du Fossé que j'ay faict transcrire sur son propre original[2]. Et si je puis r'avoir à temps deux autres pieces pour ce soir, je vous envoieray par mesme moien une relation fort exacte aussy de l'assassinat commis à Venise contre un venerable senateur du conseil d'estat de Venize commis par un des enfants du doge de cette republique, avec la sentence de condempnation qui s'en est

[1] Aucune des éditions des ouvrages de Jérôme Cardan données par les Elzevier ne correspond à l'année 1628. Peut-être s'agit-il là du livre intitulé : *Proxeneta, seu de prudentia civili*, qui, comme nous l'avons déjà vu, parut à Leyde en 1627.

[2] *Relation véritable envoyée aux reines par M. le marquis de Fossez, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, des pratiques... du duc de Rohan, sur l'entreprise qu'il avoit sur ladite ville et citadelle; ensemble le nombre et les noms des gentilshommes de remarque qui ont été tués, blessés et pris prisonniers; et ce qui s'est passé du depuis en la déroute de ses troupes devant le fort Sainct-Gilles* (Paris, J. Barbote, 1628, in-8°). Deux autres éditions furent données de la la même pièce, en 1628, sous le titre quelque peu différent : *La furieuse et sanglante défaite des troupes du duc de Rohan, dans la surprise qu'il a voulu faire de la ville et citadelle de Montpellier*, etc. Le véritable nom du gouverneur et, plus tard, sénéchal de Montpellier, était celui-ci : Gabriel de la Vallée-Fossez, marquis d'Everly. Il mourut le 10 juillet 1636.

ensuivie[1], lesquelles je receuz hier au soir par le mesme ordinaire, mais Mr nostre Archevesque s'en est saisy pour les faire voir à l'abbé de Foix, qui en est originaire, avant son partement, lequel abbé est party incontinant aprez disner dans son carrosse et a prins le chemin de Thoulouze de peur, ce disoit-il, qu'on ne le chassast d'icy.

J'euz en mesme temps de Venize une lettre de Mr de Thou du 18e, lequel me mande qu'il estoit sur le point de s'embarquer d'heure à autre pour aller en Constantinople, disant qu'il veut revenir par Rome et par ce païs icy, de sorte que je luy vas envoier des lettres de recommandation par tous les endroictz de Levant non seulement du lieutenant general de l'Admiraulté qui y a de grandes habitudes, mais aussy de Mr nostre premier president, à qui tous les consulz marseillois sont tenuz de rendre compte de temps à autre et du Sr Napolon, qui est tout puissant parmy tous ces bachatz et cez turcz[2] et luy feray tenir le tout en Constantinople, soubz les adresses de Mr d'Avaulx, ambassadeur à Venize, selon son ordre, et puis je vous envoierai sa lettre que j'ay retenüe pour ce coup cy ne l'ayant veüe qu'à la desrobée.

On escript de ce païs là que la republique de Venize se resolvoit d'assister puissamment Mr de Nevers, quoy que peussent attenter contre luy l'Empereur, l'Espagne et la Savoie qui font desia advancer leurs trouppes vers le Mantoüan et Montferrat. Il n'y a qu'une particularité que je n'avois pas sceüe, sçavoir est que le dernier duc Vincent de Mantoüe se voyant hors d'esperance de guerison fit son testament en faveur de Mr de Nevers, declara le duc de Rethelois son vrai et legitime successeur et chef de ses armes, destitua incontinant un autre Gonsaga, qui estoit chef de sa milice, et bailla sa charge au duc de Rethelois, qui s'en rendist bientost le maistre, nonobstant les repugnances que ce Gonsagua avoit voulu faire. Monsr d'Avaux n'y estoit pas encores arrivé, mais Mr de Saint-Chaumont y estoit deux jours devant sa mort, l'un et l'autre ayant esté artificieusement retenuz à Thurin par le duc

[1] Le doge alors en fonction était Jean Cornaro, qui succéda, le 16 décembre 1624, au doge Contaréno, et qui mourut le 13 décembre 1629. — [2] Sur Sanson Napollon voir ci-dessus la lettre n° LXV, du 10 août 1627.

de Savoie plus de 15 jours ou 3 sepmaines à ce dessein là et dict on qu'il y avoit je ne sçay quoy des misteres de Montaigut meslez parmi tout cela.

Au reste Mr de Crequi s'est enfin rangé du costé de Mr le comte de Sault son filz, picqué, ce dict il, de ce que sa femme ne se faisoit que rire de tout ce procez qu'on avoit intenté et a permis la traduction de Gondin dans les prisons de ce palais, auquel on a desia bien advancé le procez et a mandé à Made de Crequy qu'elle choisit ou d'estre dans un de ses chasteaux à la Montagne et de passer le reste de ses jours entre quatre murailles ou bien d'entrer dans un monastere. Elle a longuement consulté la dessus premierement avec ses advocatz, puis avec Mr nostre Archevesque, à qui elle avoit voulu remettre et la disposition de ses moiens et de sa vie, et finalement des Peres Jesuistes. Enfin elle a opté le monastere[1] et pour s'accommoder à la mode a choisy celluy des Carmelites. La question est des biens, car le comte de Sault presuppose debvoir dez à present d'entrer en la jouissance des biens substituez et Mr de Crequy la confiscation de son dot[2] et advantages nuptiaux et quelque chose de plus. Elle n'en vouldroit pas tant donner et eust bien voulu qu'on se fust contenté d'un testament qu'elle avoit faict où elle disposoit de tous ses biens en faveur de Mr de Crequi, mais on ne s'en contente pas, et si elle ne franchit le sault, on veult faire juger le procez contre elle aussy bien que contre les autres, et craignantz que la seulle querelle en supposition de part ne soit pas assez grave, parlent d'y joindre une autre en adultere, voire de revocquer en doubte si elle est fille legitime ou non. C'est par le retour du Sr Vallois que toutes ces affaires là ont changé de face. Ceste pauvre dame attendoit que le retour d'Aiguebonne et de Bouffin peussent amander un peu sa

[1] *Opter*, comme on le voit, n'a pas été toujours un verbe neutre, et au XVIe siècle, on disait opter une chose et non opter pour une chose, comme le prouvent ces deux exemples empruntés par Littré, l'un à Rabelais (*ceux qui en simplicité souhaitent et optent choses médiocres*), l'autre à Jacques Amyot (*il opta pour compagnon au consulat son beau-père Scipion*).

[2] Comme Littré l'a rappelé, d'Aubigné, Molière, Perrot d'Ablancourt, Vaugelas, ont employé le mot *dot* au masculin.

condition, mais on ne les voit point comparoistre. Cependant les plumes vertes ont prins l'essort pour une seconde foys et sont disparües, sans qu'on s'en soit appereeu, crainte de se trouver embarassées dans cette seconde requeste.

J'ay prins grand plaisir de voir ce que la cour de Parlement a ordonné en l'affaire de la supposition du marquis d'Assigny et seray bien ayse de voir l'arrest si on le publie, mesme qui pourroit avoir coppie de la requeste de querelle principale, je croi qu'elle vauldroit la peine de la fere transcripre et encores plus les conclusions de Mess^rs^ les gens du Roy.

Avant que me mettre à respondre à vostre lettre il fault que je vous donne une autre nouvelle de ce païs icy qui ne vous sera pas desagreable, je m'asseure, c'est qu'aujourd'huy le prevost du chapitre de l'eglise metropolitaine de S^t^ Sauveur estant mort, on a proceddé à l'eslection capitulaire d'un nouveau prevost en faveur de M^r^ Marchier, que vous cognoissiez intendant de la maison de M^r^ nostre Archevesque. Il a eu toutes les voyes et suffrages, nemine discrepante, et en mesme temps a faict tous les actes necessaires en telz cas requis. Le deffunct avoit, ce dict on, passé une resignation par devant le vicelegat d'Avignon, esperant qu'un sien frere en peust obtenir la provision avec dispence de quelque année de l'aage qui luy manque, mais la clause de dispence ayant donné quelque subiect de retardement de ses expeditions, je pense que M^r^ Marchier n'aura pas beaucoup à craindre de ce costé là, et son election a esté si generalement applaudie qu'il semble que les vœux communs de toute la ville l'ayent porté à cette place, laquelle il remplira tres dignement. Elle vault mille bons escus de rente ou de distributions, de sorte qu'il n'aura plus tant de subiect comme auparavant de dire que la Provence soit un si chetif pays, et la grande amitié que luy porte M^r^ nostre Archevesque faict presumer que ce personnage se treuvant si honnestement arresté en cette ville, luy y sera par mesme moien tant plus fort arresté du chef de son amy, tellement que nous croions que M^r^ l'Archevesque d'Aix soit devenu doublement provençal par cette promotion.


IMPRIMERIE NATIONALE.

Venant maintenant à vostre lettre, aprez avoir deploré la perte du comte de la Rocheguyon [1], je pense qu'il y aura lieu de se conjouir des 40 mil livres de rente qui en reviennent à Mr le Marquis de Mirebeau [2] et des 20 mil ausquelz participeront les enfans du P. Gondy jadis general des galeres [3].

J'ay esté ravi en admiration de voir ce que vous me dictes que les vol. in fol. de Monsr de Lomenie soient arrivez jusques au nombre de 300. On peut bien dire à bon droict que c'est un grand thresor et qui merite bien l'enrichissement de la relieure qu'il y a faicte [4].

J'ay escript à Bourdeaux pour avoir ce jornal du siege de Rhé, croiant que ce doibt estre chose qui ne soit pas de peu de feuilles. On m'en avoit envoié un de ce païs là, qui n'estoit que de deux ou trois cahiers, lequel j'avois negligé, mais je le feray chercher pour voir si ce seroit rien de ce qu'on vous a voulu dire. Bien est il vray qu'on y imprime la relation de la routte des Anglois selon les memoires de Mr de Schomberg, encores que l'edition en eust esté empesché à Paris, pour donner la preferance à celle de Mr d'Angoulesme [5], mais je pense aussy qu'en l'edition de Bourdeaux il y avoit quelque chose de retranché sur les memoires dudict Sr de Schomberg.

[1] François de Silly, comte de la Rocheguyon, dont nous trouvons le nom dans la lettre de Dupuy du 28 décembre 1626 (*Appendice*, n° XI), mourut à Marans dans les premiers jours de janvier 1628.

[2] Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, mourut en mars 1630. C'était un neveu du comte de la Rocheguyon, car son père Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, avait épousé en secondes noces Catherine de Silly, sœur de François de Silly.

[3] Sur Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères, puis père de l'Oratoire, voir à l'*Appendice*, n° XXIV, la lettre de Dupuy du 12 avril 1627. Mme de Gondi, la duchesse de Retz, mère du cardinal, était Françoise-Marguerite de Silly la Rocheguyon.

[4] M. Léopold Delisle (*Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 215) rappelle que les copies qui constituent à la Bibliothèque nationale le fonds Brienne «formèrent 358 volumes, que le Gascon relia en maroquin rouge, aux armes de Loménie : un arbre avec un tourteau à la racine, et un chef chargé de trois lozanges».

[5] *La générale et fidèle relation de tout ce qui s'est passé en l'île de Ré, envoyée par le roi à la reine sa mère, par le commandement de Sa Majesté* (Paris, T. du Bray, 1627, in-8°). L'*Avis au lecteur* nous apprend que la rédaction de cette pièce appartient au duc d'Angoulême.

J'ay trouvé bien notable que Mr d'Elboeuf[1] ne se soit pas desdaigné de mettre la main sur le comte de Roussy[2] et crois que l'adveu de l'ambassadeur de Danemarc sera bien foible s'il y a preuve que ces prisonniers feissent des levées.

Si Mr Marescot[3] a couru fortune en Normandie pour une affaire odieuse, je crains bien que Mr Fortia[4] ne sera pas plus heureux ailleurs et s'il s'attaque à des gens rudes avec de si rudes commissions, je ne sçai pas s'il y pourra estre bien doucement traicté. Ce sont de tres pernicieuses introductions. Je prie à Dieu de vouloir donner des moiens à cet estat d'y voir bien tost l'authorité royalle establie en son vray lustre.

Au surplus l'excez de vos ceremonies sur le subiect du livre de lucernis[5] me rend bien honteux, car quand cela eust esté que je n'en eusse eu qu'un exemplaire, vous n'eussiez pas deub trouver mauvais que j'eusse prins l'occasion de vous envoier quelque chose de vostre goust, mesme s'agissant de si peu de chose, n'y ayant rien, ce me semble, de plus doux dans la conversation des amis que de rencontrer de quoy se faire plaisir les uns aux autres, mais pour celluy là croiez, je vous supplie, que je l'avois double et que j'en avois receu un autre exemplaire de la part de Mr Pignoria plus d'un an y a, lequel est dans mon estude relié comme tous les autres, sans neantmoins que j'aie jamais prins la patiance d'en lire plus de deux ou trois chappitres. Demeurez sans aulcun regret de ce costé là pour l'honneur de Dieu, et voyant que nous sommes en lieu si steril des choses curieuses, ne nous enviez pas ce petit contentement de vous en pouvoir faire part, quand nous en trouverons quelqu'une par hazard qui puisse tomber dans

[1] Voir sur le duc d'Elbeuf, à l'*Appendice*, la lettre du 10 août 1627, n° XXXI.

[2] François de la Rochefoucauld, dit *de Roye*, comte de Rouci, fils de Charles de la Rochefoucauld et de Claude de Gontaut, mourut le 3 janvier 1680, âgé de soixante-dix-sept ans.

[3] Marescot était le maître des requêtes dont il est question dans la lettre de Dupuy du 4 janvier 1627, n° XIII de l'*Appendice*.

[4] Sur M. de Fortia, autre maître des requêtes, voir la lettre ci-dessus du 8 avril 1627, n° XLVII.

[5] Le livre de Fortunio Liceti, déjà souvent mentionné.

vostre delectation, attendu que par les mesmes voies que nous pouvons avoir un exemplaire, nous en pouvons bien tost recouvrer un second pour remplacer noz assortimentz.

Je me feis lire cez jours passez les trois satyres de cet Haureus que j'ay trouvées grandement à mon goust et les ay envoiées au Cardinal Barberin par l'ordinaire qui partit hier. Si les libraires en apportent à Paris, comme je m'asseûre qu'ilz feront, j'en achepterois volontiers une demie douzaine d'exemplaires pour distribuer et envoier à divers amis. Je les ay faict voir à la desrobée à quelques uns de ma cognoissance qui n'en sont pas demeurez moins bien satisfaictz que moy.

Mr Remius[1] ne les tint qu'un soir et neantmoins print la peine de les transcripre bout à bout. Je suis bien ayse que son epitalame ayt esté estimé comme vous dictes et pour l'amour de luy et pour l'amour du bon P. Vassan de qui les cahiers ne tarderont pas meshuy d'estre expediez, mon coppiste ayant achevé de transcripre tout ce qui restoit du troisiesme volume du concile de Trente et n'eust esté que quelques affaires qui l'ont diverty de l'escripture les derniers jours de cette sepmaine, il eust achevé lesdicts cahiers possible assez à temps pour les envoier par cet ordinaire icy.

J'ay esté bien ayse d'apprendre que le faict de Strasbourg se trouve si bien descript comme vous dictes dans cette Narratio semestralis Schorchii. Il fauldra que dans la suitte de ce[tte] foire on aye faict acte de l'installation des Capucins dans la mesme ville et des Jesuistes dans celle de Noremberg, qui est chose que je trouve certainement de la plus grande consequence qui me sembleroit d'abbord.

J'ay eu grand regret d'entendre que le pauvre Celerier se soit ainsy abruty dans le vin, car aprez cela il ne fault plus faire d'estat d'un homme, et m'estonne qu'une si grande ville comme celle de Paris ne puisse fournir au moins un honneste homme de libraire qui se donne la peine d'aller en personne à chasque foire de Francfort, sur qui on se peusse reposer de ce qu'on en vouldroit faire venir, car pour ceux

[1] Abraham Remy, le poète ci-dessus mentionné dans la lettre LXXXVI, du 8 janvier 1628.

qui n'y envoient que de jeunes commis, c'est grand hazard quand ilz s'en veulent acquitter comme ilz doibvent.

Je verray fort volontiers cest Eusebe contra Marcellum en grand papier aussy bien que la bible des 70, mais parceque Mr Buon m'en avoit faict feste, il fault esviter qu'elle ne nous vienne pas deux fois.

Puisque vous faictes si volontiers des ceremonies, il me debvoit bien estre permis d'en faire sur le subiect de ce livre Lukii numismatum unius seculi, que vous ostez d'une si digne bibliotheque que celle de Mr de Thou pour m'en enrichir moy. En quoi il y a de l'injustice d'aultant que ceste bibliotheque la est si utilement exposée aux gens de lettres qu'elle ne debvroit jamais estre dezassortie de quoy que ce fust et encores moins en faveur de gens faictz comme moy ausquelz la pluspart des bons livres manquent, mais je ne veux pas faire comme vous pour ce coup pourveu que ce soit sans consequence et vous en remercie trez humblement.

J'ay veu ce que Mr du Puy vostre frere a prins la peine de cotter sur les cahiers du Gervasius Tilleberiensis, en quoy ma conjecture s'est trouvée fort bien verifiée non seulement de ce qui estoit tiré du livre des taxes de la chancellerie, mais encores de cette petite mention du ponte Sixto, qui me faisoit revocquer en doubte la fidelité de beaucoup d'autres choses du texte mesme. Il fauldra un jour collationner ces deux m[anu]s[crit]s l'un sur l'aultre, mais parceque le nostre de deça n'est qu'un petit livre in 4° assez portatif, je croi qu'il vauldra mieux que je vous l'envoie par la premiere commodité, et en un besoing Mr du Chesne prendra la peine de les conferer ou bien vous fournira quelqu'un qui se donne cette patience de pardelà sans faire fere un si long voyage au livre de Mr de Thou qui est indubitablement le meilleur et qui par consequent doibt estre plus soigneusement conservé que l'autre.

Je plains grandement la disgrace de Mr le Conseiller d'Agut d'avoir manqué de se trouver en une si bonne compagnie chez Mr Pelletier. J'eusse bien voulu avoir le bien d'estre d'une si bonne partie. Nous

pouvions bien attendre icy ledict S[r] Pelletier comme il nous avoit voulu faire esperer.

Si les observations de l'eclipse que cez M[rs] ont mis par escript se peuvent voir, nous en serons infiniment ayses et encores plus de voir la refutation que l'on promect de cette cyclometrie. Vous remerciant de l'indice que vous nous avez donné du nom de l'autheur, qui est en si belle reputation et qui a faict tant de plaintes de ceux qui s'estoient flattez en cette matiere auparavant lui que je ne puis assez admirer qu'il se soit ainsy laissé abuser.

J'ay veu l'escripture de ce nouveau copiste que vous m'avez arré[1] pendant l'absence de Quentin et la trouve fort bonne à mon gré. Vous m'obligerez grandement et M[r] vostre frere de lui donner de l'employ pour l'amour de moy en de si belles curiositez, ayant prins plaisir de voir ces bulles et lettres royaulx que Mons[r] le Prince a faict expedier pour son eglise et prendray plaisir de voir de sa main le supplement de cette feuille des epistres de S[te] Catherine de Sienne.

J'ay trouvé le brief de M[r] de Schomberg bien honorable et seray encores plus friand de celluy de M[r] de Thoiras, s'il se peut avoir, mais il me semble qu'il y en debvroit avoir un autre en mesme temps au Roy sans attendre le subject du triomphe tout entier[2].

Noz roses et noz jassemins[3] sembloient avoir voulu attendre seulement que M[r] nostre Archevesque eusse eu le plaisir de les voir en cette saison, car peu de jours aprez son retour de ce voyage du bas pays,

[1] Auquel vous avez donné des arrhes pour moi, dont vous m'avez assuré le service. Guez de Balzac écrivait *errhé* pour *arré* et d'Aubigné *erré*.

[2] On conserve à la Bibliothèque nationale (LB, 36, 2584) une plaquette intitulée: *Lettre de notre Saint-Père le pape Urbain VIII à monseigneur le comte de Chomberg* (*3 décembre 1627*). Paris, F. Julliot, 1628, in-8°. Si Urbain VIII honora d'un bref les vaillants adversaires des huguenots, Schomberg et Thoiras, il honora de ses vers latins Louis XIII, vainqueur des Rochelois. Voir à la Bibliothèque d'Inguimbert le registre XXXVII de la collection Peiresc (fol. 51).

[3] Olivier de Serres écrit ce mot *jessemins*. A propos des jasmins cultivés dans les jardins de Belgentier, je citerai un intéressant article de M. Ch. Joret dans la *Revue critique* du 24 décembre 1883 sur le *jasmin d'Espagne* (*Variétés*, p. 512-515).

nous avons ressenty de si grandz froidz de pardeçà et y a eu si grande quantité de neiges en plusieurs lieux que c'est chose fort extraordinaire pour ce pays, et je crains bien que les pauvres rosiers, jassemins et orangers s'en ressentent. Le temps s'est neantmoins fort moderé depuis cette sepmaine, Dieu mercy, et crois bien que les rigueurs n'auront pas esté si grandes en voz quartiers, où les ventz ne sont pas si violentz que par deçà. Je prie Dieu qu'ainsy soit et que j'aye aultant de moien de vous rendre et à M^r vostre frere les effectz de mon service que je souhaitterois comme je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce samedy au soir, 5^me febvrier 1628.

A cause du voisinage et de la priere de M^r de l'Estoille secretaire de M^r l'Archevesque[1], je vous recommande un pacquet au S^r Faydeau et mon frere de Vallavez icy present vous baise trez humblement les mains comme moy à l'un et à l'autre[2].

---

## XCVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

Me voicy debout, Dieu mercy, mais ce peu de temps que j'avois tenu le lict il s'estoit accumulé tant de compliments et d'expeditions à faire

[1] C'était un des trois fils de Pierre de l'Estoile, l'audiencier à la chancellerie de Paris, l'auteur des *Registres-journaux* relatifs aux règnes de Henri III et de Henri IV. Voici comment Pellisson (dans sa notice sur Claude de l'Estoille, sieur du Saussay, *Histoire de l'Académie française*, édition de 1858, t. I, p. 246) parle du fils du chroniqueur: «Ils étoient trois frères, l'aîné qui mourut jeune, le second qui fut secrétaire du cardinal de Lyon, et celui-ci, qui étoit le troisième, qui n'eut point d'autre emploi que celui des belles-lettres et de la poésie, où il se rendit très célèbre.»

[2] Vol. 716, fol. 246.

que malaisément pourray-je rien acquitter de ce coup de ce que je debvrois à plus juste tiltre. Vous estes si bons que vous me pardonnerez de vostre grace, s'il vous plaict, encores pour ce coup cy.

Vostre despesche du 4 de ce moys arrivà hier fort bien conditionnée, ensemble deux exemplaires de la IIe partie du Phylarque soubs l'enveloppe du Sr Buon et des nouvelles fort particulieres de la Cour et de Paris, dont je vous rends mille graces. J'ay veu le recepisse de Cellerier et le memoire des derniers livres par luy fournis qui m'ont faict remonter la rougeur au visage comme auparavant ne pouvant patiemment supporter le trop grand soing et punctualité que vous daignez apporter à l'acquisition de mes livres, dont je vous crie mercy avec supplication de ne vous plus attacher à cez primeurs et au destail, si vous me voulez laisser en liberté de recourir à vous sans regret à l'advenir, autrement vous me donnerez subject de m'abstenir dezhorsmais de vous donner cette peine.

J'ay pareillement veu la memoire des livres tant dudict Celerier que autres dont s'est composé le ballot du Sr Cramoisy du 30 janvier, où j'ay aussy trouvé de fort curieuses pieces, mais un peu de mortification aussy de voir revenir ce chetif livre de Rome, in 4°, et que vous ayez prevenu la reception de mon Gervasius Tilleberiensis, que j'avois faict dessein d'enclorre dans la presente despesche, de sorte que j'ay esté constrainct de le retenir pour attendre le vostre et les conferer tous deux icy, puis que nous les y tiendrons. Cependant je vous en faicts à l'advance mille trez humbles remerciments, et seray bien aise que ledict Sr Cramoisy y aye joinct son Eusebe, et le serois encores davantage s'il y avoit mis par mesme moyen la bible gr[ecque] l[atine] en fin papier, car Mr Marchier, nostre nouveau prevost de l'eglise metropolitaine, en desire un exemplaire et le Sr Buon m'en promet un de son costé, mais il les fauldra avoir l'un et l'autre à part, puisque le ballot est party comme vous dictes, afin que j'aye de quoy contenter ledict Sr Prevost et m'en assortir moy aussy.

Monsieur Rigault m'oblige infiniment d'agreer que j'aye cet inventaire de livres grecs. J'ay receu de la part de Mr Cardon de Lyon un exem-

plaire de ce geographe grec de M[r] Godefroy[1], sans aulcune sienne lettre et ay prins plaisir de voir cette ancienne version (où j'ay trouvé des choses de mon goust aussy bien qu'aux notes) et de voir la gentilezze de l'esprit de celuy qui a suppléé le texte grec si joliment[2], mais je ne sçay où il est allé tirer par les cheveux l'occasion de me nommer, en quoy je luy ay de l'obligation de la bonne volonté, sans neantmoings pouvoir comprendre qu'il en eust aulcun subject, ne sçaichant pas (comme il ne le pouvoit sçavoir) si je voulois advoüer ou non l'edition des pieces dont il parle. Il y a des gents qui pensent qu'il ne fault que nommer tout le monde, à tort ou à travers, à propos ou non, ce qui n'est pas tant de mon humeur, comme vous sçavez, et de faict si tost que je l'ay veu, j'ay faict reimprimer ce carton en la forme que vous verrez au feuillet cy joinct, que je vous prie de changer en vostre exemplaire pour l'amour de moy, car je ne suis pas encores resolu si je mettray mon nom en l'edition de cez fastes[3] dont il veult parler ou non. Et luy ay envoyé par Lyon à Geneve quelque nombre desdicts cartons reimprimez pour les changer au moings en ceux qu'il distribuerà à ses amys de ma cognoissance.

Il me tarde d'ouyr dire le sentiment de M[r] Saulmaise sur l'inscription des celebres chevaux des Jeux Circenses, et de voir, s'il est loisible, l'observation de l'ecclypse par les S[rs] Midorge, Morin[4] et des Hayes[5], comme aussy d'entendre que le P. Goulu se soit mis à bon

[1] *Vetus orbis descriptio Græci scriptoris* (Genève, in-4°).

[2] Le marquis de Godefroy Ménilglaise a jugé le travail de son aïeul comme le jugeait Peiresc. Voici ce qu'il dit (*Les savants Godefroy*, 1873, p. 103) : «Il ne restait de cette géographie composée vers 347, qu'une version en latin barbare. Au moyen de cette version, Jacques parvint à restituer le texte grec qu'il accompagna de notes utiles.»

[3] C'est-à-dire les chroniques contenues dans le manuscrit de Constantin Porphyrogénète.

[4] L'astronome Jean-Baptiste Morin naquit en février 1583 à Villefranche (Rhône), devint en 1630 professeur de mathématiques au collège royal de France, et mourut à Paris en novembre 1656. Voir sur lui le *Mémoire historique et littéraire* de l'abbé Goujet (t. II, p. 137-147).

[5] Des Hayes, baron de Cormenin, le père, est le célèbre voyageur qui, en 1624, publia le *Voyage du Levant* (in-4°). On l'a trop souvent confondu (même un géographe tel qu'Eyriès, de l'Institut, dans la *Biographie universelle*), on l'a, dis-je, trop



IMPRIMERIE NATIONALE.

essiant sur la refutation du livre de du Moulin dont je ne doubte poinct qu'il ne s'acquitte tres dignement[1].

Je loüe la curiosité de Mr du Moustier[2] à examiner le dessain du dragon et l'imagination qu'il a eüe de l'employ d'un cameleon. Le premier voyage que je pourray faire à Marseille, j'en veux voir exactement deux ou trois qui sont dans un cabinet, que j'avois autres foys negligez, mais dont je me veux rendre plus curieux dezhorsmais[3], car je me suis tousjours desfié de la fidelité, à cause que les anciens ont souvent peinct des serpens aislez, mais non pas jamais avec des jambes ne de griffes.

La lettre de Mr de Thou estoit extremement bonne à voir, tant pour la reception et premiere audiance de Mr d'Avaux et pour l'honneur et favorable accueil faict à sa persone propre, dont je sçay trez bon gré audict Sr d'Avaux, que pour le procedé de Mr de Candale[4] que je ne luy sçaurois pardonner et qui n'a pas servy à l'affaire d'un certain du

souvent confondu avec son fils, qui, en 1629, fut chargé d'une mission en Danemark et en Moscovie, et qui, s'étant jeté dans le parti de Gaston d'Orléans, fut, comme traître, décapité à Béziers le 12 octobre 1632. Ce qui a aidé à la méprise que je signale ici, c'est que le père et le fils : 1° ont été gouverneurs de Montargis (le second avait la survivance du gouvernement de son père); 2° ont l'un et l'autre beaucoup voyagé; 3° ont également laissé des relations de leurs voyages, le premier ayant, comme nous venons de le voir, fait imprimer son *Voyage du Levant* en 1624, les *Voyages au Danemark* du second ayant paru trente-deux ans après son supplice, en 1664 (in-12). Voir dans le *Recueil Avenel* (t. VIII, p. 82) une intéressante note au sujet du père et du fils.

[1] Dom Jean Goulu, le général des Feuillants, avait déjà réfuté (1620) le livre du ministre Pierre du Moulin, *De la vocation des pasteurs*, réfutation intitulée : *Réponse au livre du ministre Du Moulin*, etc. Mais il n'eut sans doute pas le temps (étant mort le 5 janvier 1629) de combattre la *Nouveauté du Papisme* (Sedan, 1627).

[2] Daniel du Monstier ou du Moustier, un des plus habiles peintres du XVIIe siècle, naquit en mai 1574 à Paris, où il mourut en juin 1646. Ce fut un ami et un correspondant de Peiresc; un ami aussi de Malherbe, dans la correspondance duquel son nom revient bien souvent.

[3] Peiresc tint parole et il s'occupa si bien de caméléons, qu'il en est abondamment parlé dans un grand nombre de lettres écrites à plusieurs de ses amis.

[4] Henry de Nogaret la Valette, comte, puis duc de Candalle, un des fils du duc d'Épernon, naquit en 1591 et mourut à Casal en février 1639. Il était depuis 1624 au service de la république de Venise, qui le nomma généralissime de ses armées en 1630.

Plessis, qui a esté arresté icy, disant qu'il alloit trouver ledict S[r] de Candale et Mad[e] de Rohan[1]. Mais ce que dict M[r] de Thou de l'affaire de ce Renier Zeno et de la procedure de ce pauvre dogge de Venize[2] est excellent à mon gré et bien digne de n'estre pas ignoré et qui ne debvoit pas estre obmis en la relation que je vous en envoyay la semaine passée.

Je pensois pouvoir envoyer par cet ordinaire à M[r] de Thou les lettres qu'il m'avoit demandées pour les consuls de la nation françoise en Levant et ay desja celles de M[r] nostre premier presidant, de M[r] Viguier consul de Syrie à touts les vice consuls de Seitte, Alexandrette et Alep, attendant à ce soir celles du lieutenant de l'admiraulté, mais les meilleures me manquent à mon grand regret, qui sont celles du S[r] Sanson Napolon, qui ne s'est pas trouvé à Marseille quand je l'en ay prié; car il a de grandes et puissantes habitudes avec cez Bassa et mesmes avec l'intendant des jardins du Grand Seigneur en Constantinople et envers plusieurs autres, dont j'estime bien plus les cognoisçances que de cez pauvres consuls. Il fauldrà suppleer, Dieu aydant, par le prochain ordinaire.

Les entreprinses de l'Empereur sur la ville de Strasbourg me sont fort suspectes en cette saison, et celles du duc de Savoye contre le duc de Mantoüe me semblent aussy un peu à contretemps. Vous verrez les bruicts de ce costé là qui sont venus à Marseille, ce qui seroit bien mauvais si l'affaire passoit plus oultre, principalement pour nous qui sommes les plus proches voisins. On avoit eu quelques ombrages et soubçons d'entreprinses sur cette coste qui ont faict mettre les galeres en estat pour y resister y en ayant touts les jours deux qui sortent à la mer pour faire la descouverte.

Ce Du Plessis qu'on a arresté icy passoit en poste masqué, et le maistre de poste luy ayant dict qu'il falloit aller voir M[r] le premier presidant s'il vouloit avoir des chevaulx pour passer plus oultre, il fut

[1] Sur Madame de Rohan (Marguerite de Béthune) voir plus haut les lettres n[os] XL et LXXI. — [2] Le doge Jean Cornaro dont il a été question dans la lettre précédente.

si fou que de respondre qu'il n'en vouloit rien faire et qu'il iroit plustost à pied. On le fit suivre et r'amener bien viste. Il ne se fit pas donner de torture pour dire qu'il s'en alloit à Venize trouver M$^{r}$ de Candale et Mad$^{me}$ de Rohan et pour remettre des lettres qu'il avoit pour l'un et pour l'autre, ensemble 3 ou 4 chiffres, du temps qu'il estoit à l'abbé Ruscelai[1] à la suitte de la Royne mere. Il avoit une lettre de Balzac du plus haut style à un nommé Seillon[2] et quelques autres qu'il ouvrit luy mesmes incontinant, et estoit blessé au visaige d'un coup de baston, ce disoit-il, qui faisoit soubçonner qu'il n'eust esté battu en esvadant de quelque autre endroict où il eust esté saisy. Tant est qu'il a esté arresté et touts ses papiers envoyez au Roy. Il attendrà en prison la responce de Sa Ma$^{té}$.

Quant à l'affaire de Mad$^{e}$ de Crequy, on a ce matin decretté les informations et ordonné qu'elle respondroit sur les charges resultants du procez par devant les commissaires de la cour à ce deputez et que pour cet effect elle viendroit dans le palais. Elle avoit hier presenté requeste pour demander dellay aux fins de deliberer si elle demanderoit son renvoy ou non là où le privilege de sa qualité le luy pouvoit permettre. Il fut dict que sa requeste seroit monstrée au procureur general du Roy et à sa partie, mais elle ne l'a pas rechargée à ce matin. On a par mesme moyen ordonné que diverses personnes viendroient pour estre oüyes comme tesmoings, tant du Daulphiné que de ce païs, entr'autres un P. Flotte, jesuite, confesseur d'une damoyselle de chambre de ladicte dame nommée Montagne, à qui elle s'estoit descouverte de tout ce dessain de supposition hors de termes de confession formelle, parlant, ce dict elle, debout. Lequel la dissuada du dessein qu'elle avoit eu de sortir du service de ladicte dame pour ne

[1] Rucellaï, d'abord abbé de Signy, puis abbé de l'Hort-de-Poitiers, était fils d'Annibal Rucellaï, gentilhomme florentin; il mourut du pourpre le 22 octobre 1622, comme on peut le lire dans les *Mémoires* de Bassompierre (t. III, p. 154).

[2] On ne trouve aucun personnage de ce nom parmi les correspondants de Balzac. Le nom qui s'en rapproche le plus est celui de Silhon; mais, comme Peiresc, ainsi que nous l'avons déjà vu, connaissait Jean de Silhon, il n'aurait pas dédaigneusement dit de lui «un nommé Seillon».

s'engager en cette mauvaise affaire, de peur de perdre, ce disoit il, sa fortune et ne manquer de servir M$^{r}$ le comte de Sault, comme elle presuppose. On a encor ordonné que l'information secrette que le S$^{r}$ de la Baulme, conseiller au parlement de Grenoble, avoit faicte sur le mesme subject seroit apportée. Le traicté d'accord a servy aux querellants pour faire advoüer plus librement la verité de toute cette affaire, et cette dame s'estoit laissé porté à consentir la separation de lict, la declaration de sa stérilité, sa retraicte en une de ses maisons et en un monastere si elle en pouvoit supporter l'austerité, la declaration de l'ouverture du fideicommis au comte de Sault, l'adjudication de sa dot à son marry, ne se reservant que 50 mille ll.[livres] de rente sa vie durant et la disposition de 300 mille escus et de ses bagues. Mais tout cela a esté refusé pour ne trouver aulcune seurté de contracter de la sorte avec une mineure d'ans, entre marry et femme et avec une personne mise en prevention, tenüe comme prisoniere à l'arrest de cette ville, qui sont trois causes de restitution en entier bien evidantes.

Sur quoy, aprez avoir trez humblement sallüé Monsieur vostre frere, je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble, obéissant et obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 12 febvrier au soir 1628.

Je vous recommande la lettre cy joincte de noz bons peres reformez de la Trinité à leur general aux Maturins. Ce sont de si bonnes gents qu'ils sont infiniment estimez et aymez en ce païs icy, mais d'autres qui se disent reformez seulement de nom les persecutent sans cesse. Ils implorent la protection de leur general. Si vous avez du credict ou que par voz amys vous puissiez obtenir quelque chose à leur faveur, vous m'obligerez infiniment et à tout le moings de faire retirer un mot de responce de ladicte lettre. Excusez moy de cette peine et me commandez en revanche.

Je vous envoye une lettre d'Allep d'un lapidaire curieux qui s'en va

au royaulme de Dealcan[1] et du Mogor, s'il peult passer, comme il a faict autres foys. Vous verrez ce qu'il dict de la desfaicte des Turcs à Arzeron[2].

Le S^r de Valbelle, lieutenant de l'admiraulté, vient de m'apporter les lettres de recommandation pour M^r de Thou aux consuls du Levant et en Constantinople, où il a voulu à toute force mettre une lettre de credit de mille escus. J'envoye le tout par cet ordinaire à Lyon soubs l'enveloppe de M^r l'Ambassadeur de France à Venize, selon l'ordre de M^r de Thou et la semaine prochaine j'envoyeray, Dieu aydant, les autres lettres du S^r Napolon.

J'ay eu une lettre de M^r d'Orleans de Paris du 17 janvier, où il ne m'acuse pas la reception de la lettre que je luy avois escritte touchant l'advis du Cardinal Barberin sur le livre de du Moulin. Je vous supplie de trouver quelque moyen de luy faire tenir celle que je luy escripts presentement à l'assemblée, parcequ'elle m'importe[3].

---

## XCVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre depesche du unziesme avec les livres des Oraisons de Heinsius[4] et l'apparat[5] des fondemens de l'Eglise S^t Ignace de Rome, ensemble la lettre de S^t Eucher[6] et les papiers que je vous

[1] Décan, Dekkan, contrée qui comprenait tout le sud de l'Inde et qui fait aujourd'hui partie des possessions anglaises.

[2] Aujourd'hui Erzeroum, ville de la Turquie d'Asie, province d'Arménie.

[3] Vol. 716, fol. 251.

[4] *Danielis Heinsii Orationum editio nova; tertia parte auctior; cæteris sic recensitis, ut alia videri possit* (Leyde, Elzevier, 1627, in-8°). C'est la quatrième édition de ce recueil, qui se compose de trente-quatre pièces.

[5] Le mot *apparat* doit-il se prendre ici pour *dessin, plan,* comme le sens semble bien l'indiquer? Je ne trouve aucun autre exemple de l'emploi d'*apparat* avec cette signification.

[6] Voir sur saint Eucher, évêque de Lyon,

renvoie, dont je vous remercie tres affectueusement, ayant trouvé fort beau ce reglement du Conseil, mais Dieu sçait s'il sera mieux observé que les precedents. La lettre du 25e janvier est excellente à mon gré et digne de garde. En revanche je vous en envoie une de Mr Holstenius que vous prendrez plaisir de voir, je m'asseure, non seulement pour le beau jugement qu'il faict du m[anu]s[crit] grec et autres bonnes curiositez, mais aussy pour la bonne nouvelle des benefices que le Pape luy a conferez si liberalement et si honorablement de la despouille d'un gros milord[1] de son païs. Je vous envoie aussy les vers de nostre St Pere le Pape pour le Te Deum laudamus et pour la retraitte des champs, que je trouve trez beaux et excellentz. Les vers du Sr Remy y ont esté bien agréez[2] comme vous pourrez voir dans la lettre de Mr le Cardinal, qui en a escript fort honorablement à l'autheur, ce qui luy donne bien du courage. Il a entreprins encores une autre piece, qui sera bien meilleure pour le temps, dont je ne manqueray pas de vous faire part si tost qu'elle sera achevée.

Or pour respondre à vostre lettre, j'ay esté bien ayse d'apprendre l'advis de cette affaire de la supposition d'Orleans[3] et que Mr de Pontcarré vous face esperer une relation du procez du marquis d'Assigny, et encores plus de ce que Mr de Saulmaise n'a point mauvaise opinion du m[anu]s[crit] grec[4], lequel je suis tout resolu de vous envoyer par la premiere commodité asseurée que je trouverai, et si Mr de Marseille s'en fust allé droit à Paris, je l'en eusse chargé, mais il s'en va à Poictiers.

l'*Histoire littéraire de la France* (t. II, p. 275-294). La lettre dont parle Peiresc est celle qu'Eucher écrivit à saint Hilaire, depuis évêque d'Arles, et qui fut publiée avec les œuvres ascétiques de l'évêque de Lyon par les soins du P. Turrien, jésuite (Lyon, chez François de la Bottiere, 1627, in-12).

[1] C'est-à-dire d'un important personnage. C'est le cas de rappeler cette phrase d'Henry Estienne dans le *langage françois italianisé* : «Ce mot milord ne peut être trouvé estrange aux françois, pour ce que, déjà long temps a, on a accoustumé de dire par joyeuseté un gros milort en signifiant un grand seigneur.»

[2] Les vers d'Abraham Remy, à l'occasion du mariage de Thadée Barberin, neveu des cardinaux de ce nom, avec Anna Colonna.

[3] Supposition de part, comme celle que l'on reprochait à Mme de Créquy.

[4] Le manuscrit de Constantin Porphyrogénète.

Mr d'Agut est arrivé depuis lundy en fort bonne disposition, Dieu mercy, et m'a rendu la liasse de papiers que j'ay trouvé trez rares et dignes de vostre choix, principalement cette relation de Mr de Bassompierre en Espagne[1] et cez pieces de Lorraine. Au reste ledict sr d'Agut ne se peut assez loüer des faveurs dont vous n'avez cessé de le combler durant tout son sesjour et vous eust bien volontiers escript par cet ordinaire, mais il est tellement accablé depuis son arrivée, qu'on ne le laisse respirer en façon quelconque. Je me suis resjouy de voir que Mr de Belly[2] soit en estat de pouvoir souffrir quelque petite mortification de vostre part sur le subject de ces genealogies d'oultremer. On m'escript de Rome que ma coppie de cez Assises en françois est desja fort avancé et que je ne tarderai pas tant de l'avoir comme je pensois. Je ne crois pas pourtant que ce soit si tost que je n'aye un second exemplaire de l'edition de Venize, dont on me donne desja fort bonne esperance, ce qui fera cesser tous ces scrupules dont vous vous mettez si en peine, bien que vous ne le deussiez pas faire, ayant affaire à un homme si ennemy des ceremonies comme je suis. Je suis marry que nostre nouveau copiste soit plus lent que Quentin, mais si l'un ne suffit, je serois d'advis d'en prendre deux pour suppleer à ce deffault, tant y a que je suis bien ayse d'avoir ce peu qui se pourrà avoir de cette chronique de Pise. J'ay apprins qu'il y en a un autre exemplaire à Bruxelles dans la bibliothecque de l'Infante soubz le tiltre de chronique des Pisains. Je pense que ce soit la mesme chose et possible que Mr le Nonce vous en pourra esclairer par ce que tout cela est passé par ses mains.

Je crois que la preface du Pere Morin[3] à la bible dez Septante ne

[1] Cette relation parut quarante ans plus tard sous ce titre : *Ambassade du mareschal de Bassompierre en Espagne l'an 1621*. A Cologne, chez Pierre du Marteau (en réalité à la Haye, imprimée par les Steucker), 1668, petit in-12.

[2] L'historien du Poitou déjà nommé, Jean Besly.

[3] Le P. Jean-Baptiste Morin, de l'Oratoire, naquit à Blois en 1591 et mourut à Paris, en février 1659. Voir sur la Bible des Septante du P. Morin (*Biblia græca sive Vetus Testamentum secundum Septuaginta*, etc. Paris, 1628, 3 vol. in-folio), l'*Essai de bibliographie oratorienne* par le père A.-M.-P. Ingold (1880-1882, p. 112-113). On trouve,

sera que trez bonne, mais il eust esté à desirer qu'on eust eu l'advis du feu pere Fronton[1] sur cela. Pour l'Eusebe, je ne m'estonne pas que Cramoisy ayt obmis de l'adjouster à vostre ballot, ayant esprouvé ce qui est de sa naturelle discourtoisie[2]. J'avois escript à Bourdeaux pour avoir ce journal de l'isle de Ré, mais puis que c'est à Thoulouse qu'il est imprimé, je tascheray d'en avoir de Thoulouze[3] pour vous et pour moy ensemble de cette relation de Montpellier que vous dictes y estre imprimée[4]. L'arrest contre Mr de Rohan est imprimé en cette ville. Si la Miltiere y est conduict[5], je ne pense pas qu'il s'y trouve trop bon marchand[6]. Cet arrest du Conseil contre le Sr du Vicquet et celluy du Parlement de Roüen pour son restablissement ne seront pas moins curieux que ceux du president Chevalier[7] et ceux de l'affaire des procureurs au parlement de Paris.

J'ay bien de l'obligation à Mr de la Marche Gobelin de l'honneur de son souvenir et de la faveur qu'il nous faict de treuver bon que nous ayons de ses nouvelles. Je vouldrois bien le pouvoir servir en revanche et ne faudray pas à la premiere commodité de l'en remercier. Cependant je vous supplie à la premiere rencontre luy vouloir

dans le titre de l'ouvrage, cette indication sur la préface : *Cum prolixa ejus præfatione, in qua disserit de auctoritate LXX interpretum.*

[1] Voir, sur le père Fronton du Duc, la lettre XIV à Dupuy, du 20 décembre 1624.

[2] Le mot *discourtoisie* est dans les *Essais* de Montaigne et dans l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné.

[3] « *Journal au vrai de ce qui s'est passé dans l'ile de Ré, depuis la descente des Anglois jusques à leur fuite et rembarquement; avec les lettres écrites sur ce sujet, et réponses. Mandé en forme de lettre à un notable personnage de France, par un gentilhomme de la citadelle S. Martin de ladite ile de Ré.* (Tolose, par R. Colomiez, 1628, in-8°.) »

[4] Dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (*Histoire de France*), on n'indique aucune relation d'événements de Montpellier imprimée à Toulouse. J'y trouve seulement, pour ce qui regarde le Languedoc en 1628, mention de « *La nouvelle défaite des troupes du duc de Rohan, par M. de Péraut, gouverneur de Beaucaire en Languedoc,* du 16 février, pièce imprimée à Tholoze par R. Colomiez et réimprimée à Paris par J. Brisson (1628, in-8°) ».

[5] Voir sur la Milletière, à l'*Appendice*, la lettre de Dupuy n° XXXI, du 6 août 1627.

[6] Littré a retrouvé cette locution dans Scarron, dans Hamilton, etc.

[7] Sur Nicolas Chevalier, premier président de la cour des Aides, voir, à l'*Appendice*, la lettre de Dupuy n° XXII, du 21 mars 1627.



IMPRIMERIE NATIONALE.

faire mes excuses, ensemble à Mr Grottius et à cez autres messieurs envers lesquelz je n'ay peu m'acquitter de mon debvoir pour les maladies qui me detiennent quasi tousjours dans le lict il y a desja un mois, ayant eu cette sepmaine une recheute assez importune de ma suppression d'urine, mais je suis, Dieu mercy, en beaucoup meilleur estat que je n'avois esté jusques ast heure[1] et espere bien tost la guerison et un peu plus de forces et par consequent de moiens de servir mes amis et principallement vous,

Monsieur, comme

vostre trez humble et obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 19 febvrier 1628.

Madame de Crequy a esté interrogée par ses commissaires, mais elle a refuzé de respondre insistant à declinatoire et au renvoy par devant Mrs du parlement de Paris pour le privilege de la qualité de duc et pair qu'elle presuppose estre commune à elle comme à son marry. La Cour n'a pas encores deliberé la dessus, attendant le retour de l'huissier qui est allé à Grenoble pour faire apporter l'information du sr de la Baulme et faire venir un pere jesuitte, ensemble un domestique du comte de Sault.

J'ay apprins que Mr le Pelletier a de grandes habitudes avec le P. general des Mathurins et crois bien qu'il ne fera pas difficulté pour l'amour de vous et de nous d'y employer son credit en faveur de ces bons peres de son ordre que nous avons en cette ville, dont je vous adressay une lettre par le dernier ordinaire.

J'oubliois de vous remercier de l'advis de cette nouvelle espece de vers qui ont quinze et vingt testes partant d'une mesme racine, ce que j'ay trouvé fort estrange et qui merite bien à mon advis d'en voir le dessein et de sçavoir de quelles mers sont venuz cez animaux[2].

[1] Abréviation pour *jusqu'à cette heure*. On sait que le bon Henri IV avait l'habitude de dire et même d'écrire *ast hure*. — [2] Vol. 716, fol. 254.

XCVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

A PARIS.

Monsieur,

Nous eusmes hier au soir vostre despesche du 18 bien conditionnée, mais encores que depuis trois jours je me porte beaucoup mieux que devant, il ne me serà pas encores possible de satisfaire à mon debvoir envers vous et cez messieurs, dont j'espere estre excusé par vostre bonne et favorable entremise.

Ce qui avoit apporté quelque desordre à noz courriers nouvellement establis estoit qu'ils ne trouvoient pas assez de temps entre le dimanche et lundy pour arriver à Lyon opportunement avant le partement de l'ordinaire qui en part le mardy, soit à cause des mauvais chemins et des rivieres gelées durant les derniers froids, soit par la negligence des maistres des postes à donner des chevaulx uniques sans postillon et sans payement presant et manüel lequel leur est reservé à faire par quartiers, ou bien par le retardement que leur font les gouverneurs des lieux qui sont sur leur chemin, de sorte que pour les attendre à Lyon on a esté constraint parfoys de retarder l'ordinaire de Lyon jusques à porte fermant[1]. Encores une fois ne partit il sans avoir son expedition, ce qui fit que vous ne la receuttes que par le suyvant ordinaire, et je pense que cez retardements ont esté cause que les lettres de l'ordinaire de Lyon qui vous souloient estre rendües le sammedy au soir ou le dimanche au plus tard ont souvent passé jusques au lundy. Pour à quoy remedier, on s'est resolu de changer un peu l'ordre et de donner un jour de plus auxdicts courriers d'icy à Lyon pour leur commodité et pour celle de Mr de Fetan, qui veult avoir l'advantage d'accompagner de ses lettres ces despesches

[1] Jusqu'au moment de la fermeture des portes de la ville.

qu'il reçoit d'icy pour le public et pour ses amys; et pour cet effect on s'est resolu de luy donner dezhormais le sammedy tout entier, si besoing est, oultre le dimanche et lundy afin que les courriers partis d'icy le sammedy arrivent à Lyon le lundy au soir pour luy donner loisir de faire à son aise les despesches de la Cour et de Paris; et d'aultant que cela nous oste icy tout le temps que nous pouvions avoir pour respondre, on s'est advisé de le remplacer, en sorte que de la semaine que vous aviez de par dela quasi toute entiere pour faire voz responces, on en a prins environ la moitié, et l'on vous laisse l'autre. Vray est que cela ne s'est pas peu faire si justement que l'establissement des ordinaires de Paris aux jours du mardy et du vendredy ne nous aye constrainct de faire nostre part plus longue que la vostre à nostre grand regret, car de quelque costé que l'on le sceut prendre, il revenoit tousjours à la mesme proportion; mais comme j'ay veu que cela estoit inesvitable, j'ay au moings tasché de vous procurer cette petite espece de soulagement de vous faire reprendre le train d'escrire le mardy plustost que le vendredy, afin que vous eussiez moings de surcharge des lettres que vous pourriez avoir à escrire en Italie ou ez Païs Bas, lesquelles partent de Paris les vendredy, jugeant que cela vous seroit moins incommode et ay faict trouver bon à cez messieurs de changer leur ordinaire, en sorte que les lettres d'icy partiront dezhorsmais le sammedy et arriveront à Paris le sammedy suyvant d'assez bonne heure pour les pouvoir envoyer prendre à la poste si on veult ou pour en attendre la distribution generale au lendemain; et au lieu que vous attendiez de respondre au vendredy suyvant, il faudrà que vous le fassiez, s'il vous plaict, dez le mardy et nous les aurons icy le mardy d'aprez. Ainsin nous aurons trois jours entiers d'intervalle pour respondre entre le mardy, à sçavoir le mercredy, jeudy et vendredy, et vous en aurez deux et demy, à sçavoir le dimanche et le lundy avec la moitié du mardy, et si on est soigneux d'envoyer dez le soir du sammedy à la poste prendre le pacquet de Mr de Lomenie, on pourrà anticiper de cette soirée; tellement que si vostre commodité porte de nous escrire de pardeçà par l'ordi-

naire de Paris qui en partirà le mardy gras 7^me^ de mars, voz lettres arriveront à Lyon le sammedy suyvant xI^me^ dudict moys, d'où l'on ferà partir dezhorsmais noz ordinaires de Provence touts les dimanches, au lieu qu'ils en partoient le mercredy, ce qui incommodoit aussy Mr de Fetan, à cause des despesches qu'il avoit lors à faire en Italie et les nous faisoit venir icy le vendredy tant plus tard; ce qui ne serà plus par ce moyen, car on les ferà partir le dimanche de bon matin et commancerà on par le premier dimanche de caresme 12 du moys de mars prochain, lequel arriverà icy le mardy d'aprez 14^me^ et nous repliquerons par l'ordinaire qui partirà le sammedy suyvant 18^me^. Si le placard que l'on ferà imprimer sur ce subject eust esté faict, je ne vous eusse pas tant ennuyé de ce discours, qui est reuscy plus long que je ne pensois quand je l'ay commancé. De quoy je vous supplie m'excuser. Or pour revenir maintenant à vostre despesche, aprez une infinité de remerciments trez humbles que je vous doibs de tant de livres, de l'Arx (?) virtutis et Vie de Marguerite de Lorraine[1], etc. et papiers tres curieux, surtout de la relation et arrest de M. d'Assigny, que je vous renvoyeray fidellement, ensemble les propositions faictes aux Estatz de Hollande à Dansic et aux Cantons protestants, mesme de ce nouveau formulaire d'arrest et mandements, où la Royne mere parle, que j'ay trouvé bien rare et bien remarquable, comme aussy des beaux vers de Mr Gaulmin[2] et du memoire de l'observation de l'ecclypse derniere, je vous diray que par l'ordinaire de Rome qui passerà vendredy prochain par icy, j'escriray pour avoir ce qu'ils auront observé de cette ecclypse ensemble touchant les pandectes m[anu]s[crites] en majuscule dont je ne m'estois pas souvenu lors du passage du dernier ordinaire d'Italie. Cependant je vous envoye l'observation qui s'est faicte icy sur ce subject, laquelle vous trouverez,

[1] *Vie de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, grande-ayeule du roi Louis le Juste*, par Pierre du Hameau (Paris, 1628, in-8°). L'année précédente avait paru l'*Oraison funèbre* d'une autre Marguerite de Lorraine, la seconde femme de Gaston duc d'Orléans (Paris, 1627, in-4°).

[2] Sur le savant maître des requêtes Gilbert Gaulmin, voir plus haut la lettre n° IX à Dupuy, du 27 juin 1624.

je m'asseure, assez exacte, eu esgard à la barbarie et rusticité de nostre pauvre païs. Et seray bien aise d'entendre le jugement qu'en feront cez messieurs là et principalement Mr Midorge et le Pere Mercene auxquels je vous supplie de faire mes trez humbles recommandations quand vous les verrez, et les asseurer de mon trez humble service. Mais vous m'avez infiniment obligé en la communication faicte au dict sieur Midorge du livre de la ciclometrie, que je ne me sousciois pas de recouvrer attendant si la foire prochaine nous en pourroit fournir quelque autre exemplaire, dont je seray bien plus jaloux dezhormais, pour voir s'il est possible les notes marginales que Mr Midorge a prins la peine d'y apposer de sa main, et si j'eusse préveu cela, tant s'en fault que je l'eusse trouvé mauvais, qu'au contraire pour l'induire à y desduire plus commodement ses conceptions, je vous eusse prié de le faire relier au prealable, avec les feuilles blanches entre deux feuilletz et de le faire laver, pour mieux porter l'escriture, car cez papiers d'Allemagne y sont fort mal propres sans secours extraordinaire. Cela servira d'advis pour une aultre foys. Au reste l'on m'a dict qu'il se trouve un petit livret de Longomontanus[1], à part de ses aultres œuvres, où il avoit mis l'invention de quelques unes des propositions contenües en ce livre icy, que je serois bien aise d'avoir, s'il se trouvoit par hazard de pardelà. On en pourroit donner le memoire à Celerier, s'il va à la foire, dont je doubte un peu si cette armée imperiale sesjourne aux environs de Strasbourg. Vous m'avez faict un singulier plaisir aussy, de me faire transcrire les supplements de l'Anecdota de Procope; je croyois que ce fust dans son histoire, et qu'il en eust plus grande quantité. Quant à la relation de Ré, c'est la verité que je ne l'avois pas veüe, ains seulement ouy lire quelque chose fort couremment par mon frere, à cause de la presse du courrier, mais ce n'est rien de si exacte dont les manquements me paroissent trez grands aprez avoir veu ce que Mr de Thou vous en escrivoit, dont je retire un peu de memoire que j'y adjousteray. Pour celle de Mompelier, ne

[1] Sur Longomontanus, voir plus haut la lettre n° LXXII.

vous en mettez pas en peine, car c'est mon frere qui l'avoit luy mesmes dressée la plus part, et sa minute nous demeurà. Je cotteray dezhorsmais, puisque vous le voulez ainsin, les pieces dont j'affecteray le retour, pour vous oster de tout regret. J'ay veu le compte que m'avez voulu envoyer des 100 livres du moys d'octobre, ce qui n'a pas esté sans rougir à bon essiaut, et de voir que vous en ayiez faict preparer aultant des aultres 100 livres reçeües dernierement, voire que vous vous veuilliez donner la peine de les mettre au net, ce qui m'afflige beaucoup plus que vous ne pensez, et me ferà possible perdre le goust des livres, ou à tout le moings me constraindrà de rechercher quelque autre voye qui ne vous puisse pas estre si à charge, car sans mentir la sollicitude que vous y contribuez me faict fremir, au lieu que je serois si content d'entendre seulement combien il y auroit d'employé en un seul article d'un quartier à l'aultre et que vous laissassiez faire un roole des livres contenus aux ballots qui viendroient de vostre part. Je suis bien aise que vous ayiez prins un exemplaire de l'Eusebe en fin papier auquel il fauldrà joindre la bible des 70, en son temps, car cela seul ferà quasi un juste ballot[1], principalement en y mettant l'aultre exemplaire de la dicte bible que desire Mr Marchier, nostre nouveau prevost, que j'en ay peu voir d'aujourd'huy pour luy faire voz felicitations. Il fauldrà prendre chez la dame de Lignage tout ce qui ferà de besoing à mezure que les finances manqueront, elle a ordre de fournir ce que vous ordonnerez. J'aurois mille choses à vous dire, mais nostre courrier veult partir, et anticiper de quelques heures à ce coup, pour l'amour de Mr de Fetan, qui le luy a ainsin ordonné, et je suis constrainct de clorre, par mes trez humbles recommandations à Monsieur du Puy vostre frere et à vous, tant du chef de mon frere (qui s'en alla hier du costé de Beaugentier et d'Ieres pour [affaires][2] domestiques et urgentes, et pour voir quel remede il pourrà apporter au mal que le

[1] Nous avons vu que l'édition de la Bible des Septante donnée par le père Morin est en trois volumes in-folio. — [2] Je restitue ainsi un mot enlevé par une déchirure du papier.

froid a faict à noz pauvres orangers) que du mien propre, qui suis et seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix ce 26 febvrier 1628.

J'attends l'arrest de Perecy et si la Miletiere est jugé à Thoulouze, je me promets que j'en auray une relation aussi exacte que celle qui est icy joincte dudict Perecy.

Si ne fault il pas que j'obmette de vous rendre compte de l'estat du procez de Madame de Crequy, laquelle aprez s'estre un peu faict prier par ses amys s'est enfin resolüe de respondre par devant les deux commissaires deputéz par la Cour, lesquels elle a tenus trois aprez disnées entieres, advoüant assez ingenüement la verité du faict de la supposition, disant qu'elle ne pensoit que badiner, qu'elle void bien que cette badinerie lui cousterà bien cher. Mr de Crequy s'est laissé entendre qu'il se vouloit rendre icy lors du jugement, et qui pix est on croid qu'ils l'attaqueront encores par accusation d'adultere, et qu'ils n'attendent que de voir si elle subirà formellement la jurisdiction de la Cour. J'ay voulu jetter les yeulx cez jours cy sur ce peu que j'avois de memoires ou pieces des pairs pour voir s'il y avoit rien en faveur des femmes de Duc et Pair qui peult servir en cecy. J'ay bien trouvé quelque chose des marys des Pairresses et des meres des pairs, mais il semble qu'il leur falloit des lettres ou quelque aultre acte ou tesmoignage de l'expresse volonté du Roy sur ce subject, pour en tenir les rangs plus solennels, et jouyr des prerogatives entieres. Je vouldrois bien avoir un extraict de l'inventaire des volumes de Mr de Lomenie sur cette matiere, s'il le trouvoit bon, et s'il y avoit quelque piece que vous jugeassiez pouvoir venir à propos de cette affaire icy, vous m'obligeriez infiniment de m'en faire faire les coppies et me les envoyer au plus tost. Je luy en escripts un mot. Et vous

supplie d'en prier de ma part M^r du Chesne qui a fouillé dans les registres du parlement, pour voir s'il en auroit rien remarqué, par hazard, comme aussy M^r Godefroy[1].

---

## XCIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

L'ordinaire nous apporta hier au soir vostre despesche du 24 febvrier fort bien conditionnée, et veult repartir à ce soir, encores pour ce coup. Je pensois que le nouvel ordinaire ne commanceroit que de demain en 8 jours, mais M^r Jacquet m'escript que demain ferà partir son courrier pour venir icy, de sorte que par luy nous n'aurons poinct de voz lettres, ains celles que vous escrivistes hier n'arriveront icy que de mardy prochain en 8 jours. Mais par aprez les choses demeureront fort reglées, et si vous avez eu noz lettres de la semaine passée à temps pour escrire mardy prochain, nous les aurons conjoinctement avec celles d'hier.

Je vous remercie sinon comme je doibs, au moings comme je puis, des livres du voyage de Drac[2] et de Vallains[3], ensemble de tous cez aultres petits livrets courants, et supplement du livre du bon Pere

[1] Vol. 716, fol. 256.

[2] Sur le voyage de François Drake, voir à l'*Appendice* la lettre de Dupuy n° XXXVII.

[3] Il s'agit ici du célèbre voyageur Pierre della Valle, né à Rome en avril 1586, mort dans la même ville en avril 1652. C'est l'auteur des *Viaggi descritti in lettere familiari al suo amico Mario Schipano, divisi in tre parti, cioè la Turchia, la Persia e l'India* (Rome, 1650-1653, 3 vol. in-4°), traduits en français sous ce titre : *Voyage de Pietro della Valle, gentilhomme romain, dans la Turquie, l'Égypte, la Palestine, la Perse, les Indes orientales et autres lieux* (Paris, 1661-1663, 4 vol. in-4°). Ce que Dupuy avait envoyé à Peiresc, c'était probablement une *Description de la Géorgie* en langue italienne qui fut présentée au pape Urbain VIII en 1627 et qui a été publiée par Thévenot dans le tome I^er de son *Recueil de relations de divers voyages curieux qui n'ont point été publiés*, etc. (Paris, 1663, in-folio).

Mercene. Mais principalement de tant de rares papiers que vous y aviez joincts, dont nous n'avions rien veu, et dont j'useray avec la retenüe et discretion qu'il vous plaict m'ordonner, bien marry de ne vous en pouvoir renvoyer que si peu, cette foys, non plus que de la precedante à cause que par l'ordinaire de Rome qui partit hier, il me fallut faire escrire par mes gents d'aultres choses qui les divertirent de cette occupation. Ce serà, Dieu aydant, par le prochain, et cependant j'auray loisir de voir plus exactement cez pieces, ce que je n'ay encores peu faire quasi que par les intitulations, tant j'ay eu de divertissements inevitables soit par un peu de cholique rhenale, qui succedà à la suppression d'urine, et qui m'a faict faire deux jours y a une petite pierre, soit par les importunitez de ceux qui ont affaire à moy pendant l'absance de mon frere, qui est accouru à Ieres, pour prevenir des inconveniants domestiques que la mort soudaine de nostre fermier nous faisoit apprehender.

Ma mortification a esté si grande que depuis l'arrivée de ce dernier courrier, il n'a pas esté en mon pouvoir de lisre ce manifeste[1], bien que je meure d'envie de le voir, et je suis constraint d'attendre et differer de le voir aprez le partement de cet ordinaire de peur d'estre surprins avant qu'avoir satisfaict à mon debvoir au moings en vostre endroict. Seulement vous diray je pour ce regard, que vous nous avez infiniment obligez de nous faire part de cette piece, car non seulement nous ne l'avions jamais veue, mais nous avions bien peu d'esperance de la voir, cez Mess[rs] de Gascogne estants assez mauvais garents de leurs offres et promesses, bien que je luy eusse faict des reproches de ce qu'il avoit espargné la peine de son homme à ce coup là.

Nous n'aurons pas maintenant de quoy user de revanche conforme

[1] Peiresc veut-il parler de l'*arrêt de la cour de parlement de Tholoze, contre le duc de Rohan, en exécution des lettres patentes de déclaration du roi* (29 janvier 1628)? Ce qui semble bien prouver qu'il s'agit là de ce document, c'est la phrase sur le manque de parole de ces *Messieurs de Gascogne* qui avaient promis d'envoyer à Peiresc ledit document. On sait que pour la plupart, la Gascogne et le Languedoc ne faisaient alors qu'une seule et même province.

à nos souhaicts, mais vous vous contentez de la bonne volonté et je crois bien que vous verrez fort volontiers la lettre de Mr Holstenius que je receus par un extraordinaire de Rome fort opportunément l'avant veille du passage de l'ordinaire d'Avignon, pour luy faire responce, et pour escrire comme je fis au cardinal Barberin, selon ses intentions. Il fault advoüer qu'il a un genie nompareil à cette entreprinse des Geographes, et que seulement le catalogue qu'il en a dressé merite d'estre fort estimé [1]. Mon regret est de n'avoir de quoy l'ayder en son entreprinse de rien qui vaille, quelque diligence dont je puisse user pour escrire à gents de nostre cognoisçance touchant les livres qu'il vouldroit trouver, si ce n'est qu'un bonheur inesperé nous fist avoir du Levant quelque aultre rencontre de livres qui fussent de cette nature dont j'attends la résolution dans Pasques prochaines Dieu aydant. J'ay fort loüé son dessein d'aller voir les païs d'à l'entour de Rome, sçaichant bien qu'une veüe occulaire a un merveilleux advantage sur toute sorte de relations ou portraictures [2] faictes à boulle veüe [3], comme on dict, et l'ay pressé de mettre cette piece au jour pour commancer à faire cognoistre son nom à si bonnes enseignes. Et s'il me croit, bien qu'il n'aye le Dionysius Byzantius, il ne laisrà pas de mettre au jour les aultres geographes qu'il a tonts prests, luy reservant son rang pour une seconde edition. Cependant possible que la publication de la premiere servirà à le lui faire recouvrer.

On m'escript de Rome qu'il travailloit sourdement à faire agreer au cardinal son maistre qu'il allast faire dans un an ou environ un voyage en Levant. S'il le faisoit, il ne fault pas doubter qu'il ne trouvast des

[1] Avant même l'année 1622, Holstenius avait formé le projet de donner un recueil complet de tous les petits géographes grecs et latins, projet que malheureusement il ne réalisa pas. Pour tout ce qui regarde ce projet en particulier et les divers travaux d'Holstenius en général, je renverrai le lecteur au recueil de lettres latines du savant critique publié par Boissonade, et au futur recueil des lettres françaises que lui adressa Peiresc et qui trouveront place dans un des volumes qui suivront celui-ci.

[2] Dans le sens de descriptions. Littré, en ce qui regarde le xvii^e siècle, ne cite sous le mot *portraiture* que Thomas Corneille.

[3] Précipitamment, avec peu d'attention. Littré ne signale, au sujet de l'emploi de cette locution, aucun écrivain.

merveilles; mais je ne vois pas qu'il y puisse pour tant, ne qu'il y doibve songer de quelques années, estant comme obligé durant le Pontificat de servir personnellement et actuellement les maistres qui ont si bien commancé de luy faire du bien. Le succez du voyage de Mr de Thou pourrà frapper un grand coup à cela, s'il est aussi heureux que nous le souhaictons, voire luy pourrà donner des addresses d'importance, et marquer des chasses cappables de faire naistre la curiosité et la volonté à nostre Sainteté et au Cardinal son neveu, de l'envoyer pour quelque veu ou secrette ambassade en Hierusalem et aultres lieux de l'Oriant, afin de luy donner moyen de verifier des choses que d'aultres ne scauroient verifier comme luy.

Je vous envoye encores un petit memoire de la comparaison de l'observation de l'ecclypse qu'il vous a pleu m'envoyer, avec celle qui s'est faicte icy, et encor avec une aultre qui s'est faicte à Digne (bien que beaucoup moings exacte) par où vous prendrez, je m'asseure, plaisir de voir la belle consequance qui se tire de la differance des longitudes qui est de trois degrez et demy entre icy et Paris, et de trois quarts d'un degré, d'icy à Digne.

Mais ces Messrs icy desireroient bien d'avoir par quelque bien exacte observation la haulteur du Pole de Paris au vray; voyez, je vous supplie, si Mr Midorge[1] ou quelques uns de cez aultres Messrs qui se delectent aux mathematiques ne l'auroient poinct faict, et s'ils nous en vouldroient faire part, sinon persuadez leur d'en faire une bien solemnelle, et en presence de bons tesmoings gents de lettres; feu Mr Alleaume et feu Mr Machault m'avoient souvent dict de l'avoir bien vérifiée l'un et l'autre, mais s'ils ne l'ont communiqué eux-mesmes à quelqu'un de ceux qui sont vivants, je ne pense pas qu'il fust aisé de trouver cela dans leurs papiers.

J'escrivis hier à Rome, à Mr Aleandro et à Mr Holstenius, de nous faire envoyer ce qui s'en seroit observé de par de là, et leur adressay

[1] Rappelons que Gassendi, dans le *De rebus cœlestibus*, rapporte qu'au mois de mars 1625, il fit des observations astronomiques à Paris avec Claude Mydorge.

une lettre du sieur Gassendi au Galilée, pour le mesme subject, et afin de les mieux animer je leur envoyay le resultat de la comparaison des observations de Paris et de cette ville, et de la differance des longitudes, pour les induire à trouver bon qu'il s'en fit aultant des lieux où cette ecclypse auroit esté observée. Je crois qu'ils s'y employeront volontiers.

Je suis resolu d'en faire aultant du costé de Venize et Padoüe, pour voir si quelqu'un se seroit advisé de faire cette observation, pour en regler la differance des longitudes.

Et par ce que dans deux ans ou environ il y doibt avoir une ecclypse de soleil, il faut que je mette en teste au cardinal de faire commander, par les generaulx des Jesuistes, et aultres ordres qui ont des religieux versez en mathematique en divers lieux du monde, de leur commander d'en faire des observations partout où elle apparoistrà, et de faire dresser exprez pour cet effect ung petit formulaire de l'ordre qu'il y fault tenir et des instruments qui y sont necessaires à peu prez, pour y faire ce qui se pourrà, afin de regler les vrayes longitudes des plus celebres lieux de leur residance, au moings pour ceux de l'Europe, et notamment pour ceux qui resident aux Azores et Canaries, et pour Constantinople, Hierusalem, Alexandrie et aultres lieux plus notables et plus celebres dans l'antiquité.

J'escripvis aussy de ce m[anu]s[crit] des Pandectes en majuscule au sieur Aleandro, et sur sa responce je verray ce qui s'en pourra escrire au cardinal mesmes en son temps, s'il fault faire conferer quelqu'un des passages plus suspects, et qui ont le plus de besoing de secours de m[anu]s[crit].

Je leur fis part de cet advis donné à M[r] Grottius touchant cette nouvelle forme d'insecte des vers à plusieurs testes, que j'admire infiniment. Et comme c'est chose trez rare et curieuse à mon gré, pour ne pas laisser descroire absolument l'hydre fabuleuse, en sorte que la fable n'ayt peu estre fondée sur quelque exemple de nature soit régulier, ou irregulier et monstrueux se trouvant dans les med[ai][lles] antiques, l'hydre est sans pieds, seulement avec plusieurs testes ou

avec couleuvres sortants d'un mesme tronc, quasi comme ce que l'on escript de ce ver.

Je manday à cez Mess[rs] et au cardinal mesme que j'userois de toutes diligences possibles pour recouvrer un dessein de cet animal, et le luy envoyer en revanche de son dragon. Voire que s'il y avoit moyen d'en faire venir quelqu'un desseiché, j'y employerois volontiers mes amys. Je vous supplie donc de m'ayder à venir à bout de cette commission dont je me suis chargé, soubs esperance que vostre credit obtiendroit bien de plus grandes et plus difficiles choses que cela. J'en voulois une foys escrire à M[r] d'Espesses[1] et au sieur Robin[2] le simpliciste[3], pour y employer leurs correspondances. Mais depuis je me suis advisé que je debvois tenir de vostre main la grace toute entiere et me suis retenu pour vous laisser faire et escrire ou faire escrire, soit M[r] Grottius ou aultres de vos amys. Et possible que M[r] Rubens seroit bien propre à cela.

Je vous envoye encores un petit eloge du feu connestable de Montmorancy[4], ensemble des vers du présidant Maynard pour un ballet de

[1] Mentionné dans la lettre de Dupuy à Peiresc, du 5 avril 1627, n° XXIII de l'*Appendice.*

[2] Il y a deux célèbres botanistes de ce nom, Jean Robin, né en 1550 à Paris, mort en cette ville au mois d'avril 1629, et son fils Vespasien, né à Paris en juillet 1579, mort en cette ville au mois d'avril 1662. C'est du fils que Peiresc veut parler ici, car c'est avec le fils qu'il paraît avoir été particulièrement lié, si l'on en juge par sa correspondance (*Minutes* de Carpentras, registre V, fol. 556-560 ; sept lettres écrites du 7 juin 1610 au 23 mai 1639). Voir sur le père et le fils un bon article de M. Fisquet dans le tome XLII de la *Nouvelle Biographie générale,* (col. 439-441).

[3] Littré donne du mot cette définition : « Dans le XVI[e] siècle, *simpliste* ou *simpliciste* signifiait herboriste. » On voit que le mot (venu de *simple,* nom donné à toutes les plantes dont la médecine fait usage) était encore usité dans le premier tiers du XVII[e] siècle. Voici la suscription d'une lettre adressée, le 23 décembre 1626, par Peiresc au fils du créateur du Jardin du Roi qui était le plus beau de Paris : *M[r] Vespasien Robin, simpliciste du Roy, à Paris, rue du Bout du monde, à la teste noire, prez la porte Montmartre, ou bien au Jardin du Roy, au faulxbourg S[t] Victor.* Voir une lettre de Robin fils à Peiresc, écrite de Paris le 5 février 1631 (Fonds français, vol. 9542, fol. 16).

[4] C'était un éloge composé par Guillaume d'Abbatia et dont il entretient Peiresc dans une lettre du 13 février 1628 (voir le fascicule X des *Correspondants de Peiresc,* 1885, p. 11).

Mr le Prince à Thoulouse, qu'on me veult faire à croire m'avoir esté envoyez par son commandement exprez, ce qui m'a semblé un peu estrange, ne croyant pas d'estre cogneu de si grands princes[1]. Mais cela m'a faict juger qu'il a creu que Mr nostre Archevesque me tenoit pour estre de ses amys et serviteurs, et par consequant, que je les luy ferois incontinant voir, afin qu'il fust en notice[2] de la defferance de ce Prince envers Mr le Cardinal. Vous aurez par mesme moyen une relation des termes d'honneur dont Messrs du parlement de Toulouse ont usé envers ce Prince où je trouve bien estrange le tapis et carreaux fleurdelizez, ce que nostre compagnie auroit peine de faire icy, sans commandement exprez du Roy. Vous aurez aussi l'arrest de Thoulouze figuré, dont on m'a envoyé une coupple d'exemplaires, avec quelques aultres chetives feuilles. Mais on escript que la Milletiere y avoit esté traduict, qu'il se deffendoit fort du bec, mais qu'il auroit peine de n'estre troussé. L'on me promet une relation de la procedure qui le concernerà, dont je vous feray part incontinant, vous remerciant de l'arrest de Pereri, que je n'avois pas veu, et que j'ay veu fort volontiers, à cause de la dicte formalité du decret de prinse de corps, contre [la dame Duchesse de Rohan] faict par les deux chambres, Grande et Tournelle seulement assemblées comme nous avons practiqué icy au procez de madame la Duchesse d'Esdiguieres ou de Crequy. Les noms propres sont vraysemblablement corrompus, pour les aultres complices de la rebellion. Si celuy qui a dressé la relation du procez du dict Perery que je vous envoyay dernierement m'envoye l'extraict qu'il m'a promis du mesme arrest, il serà plus correct, et je ne manqueray pas de vous en faire part. Seulement vous diray-je que celuy qui y est nommé *Gondine* est frere

[1] Sur les vers du président Maynard, sur le ballet du prince de Condé, voir le même fascicule, la même lettre et la même page. G. d'Abbatia avait ainsi parlé à Peirese de la gracieuseté du prince de Condé : «Nous avons esté, ce matin [le président Maynard était avec le capitoul de Toulouse], chez Mr le Prince pour permettre qu'ils [les vers de Maynard pour le ballet] vous fussent envoyés, qu'il a agréé volontiers dès qu'il a ouy parler de vous.»

[2] Nous avons déjà vu que cela voulait dire «avoir connaissance de».

de l'escuyer de la dicte dame de Crequi prevenu d'estre l'autheur et fabriquateur de toute cette supposition d'enfant.

Cette dame debvoit hier proposer sa declinatoire, auquel jour precis la cour luy avoit prescript son audiance et à ses parties. Mais elle fit prier le comte de Sault de ne la presser pas de ce jour la, son advocat estant malade, pour ne troubler le caresme prenant que luy seul faisoit en cette ville, car elle en est forclose à son grand regret. Ce qui luy fut accordé, et je pense qu'elle attendoit responce de la consultation de Paris, sur son pretendu privilege, laquelle je vouldrois bien avoir veüe quelque jour, si les consultants font difficulté d'en lascher coppie pendant procez.

A ce matin sur la requeste de mon dict sieur de Crequy il a esté ordonné qu'il auroit extraict de l'inventaire des papiers trouvez dans ses layettes parmy ses bagues, ensemble de ceux des dicts papiers dont il vouldroit extraict, y en ayant pour de grandes sommes d'argent en promesses de marchands et aultres personnes, mesmes une de Mr de Guise de 2,000 pistoles et une aultre du mesme de 700 pistoles. Il y a une trentaine de poulletz entr'aultres trois de Mr de Montmorancy, et treize aultres d'une mesme escritture, et signez d'un mesme chiffre, que lon dict estre fort recents, bien que sans datte.

Cependant je ne m'advise pas que ma lettre est desjà trop prolixe, sans que j'aye encores respondu à la vostre; c'est pour quoy il me fauldrà un peu abbreger matiere et pour commencer par quelque bout j'ay tousjours bien creu que les allées et venües si frequantes de Montagu n'estoient pas sans mystere, et crois fort facilement que la cabale n'estoit que trop grande; il me tarde de voir ce que le temps en descouvrirà et quels en seront les derniers desbris bien que meshuy je n'en sois pas guieres en peine, si ce n'est par curiosité de ce qui touchera la Dame qui est à Gray[1]. L'accidant du filz de Mr de Breves[2] est bien à deplorer attendu mesmes que le bruict est que c'est celuy qu'il destinoit à l'eglise

[1] Chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Saône, à 59 kilomètres de Vesoul.

[2] Sur François Savary, comte de Brèves, voir à l'*Appendice* la lettre n° VI, du 10 décembre 1626.

qui avoit desjà l'abbayie de Montmajour en cette province[1]. Il fault esperer que la jeunesse surmonterà la grandeur du mal, et rendrà l'extremité des remedes moings dangereuse en un age si tendre.

Je vous remercie bien humblement du soing que vous avez eu des lettres du reverend Pere Gurat des Maturins pour raison de quoy j'escrivis aprez à Mr le Pelletier et vous suppliay d'interposer voz recommandations pour noz pauvres gents du dict ordre logez en cette ville. Je vous reitere mes trez humbles prieres.

Je vous remercie aussy de ce que me mandez touchant la version greque entreprinse par Mr Godefroy[2] et de la faveur que m'avez faicte d'y changer le quarton dont estoit question[3] non seulement chez vous, mais aussy chez Mr Rigault, à qui j'ay bien de l'obligation des asseurances qu'il vous donne que j'auray enfin le catalogue de la Bibliotheque. J'ay advis de Thoulouse, que le texte de Pline, avec les notes marginales et diverses leçons cottées par le feu sieur Pellicier, est en trez bon estat, l'homme qui en est le maistre se faict un peu prier, parce qu'il vouldroit l'honneur de le mettre en lumiere. Mais il y a du remede à cela, en luy en conservant tout ce peu qu'il en peult pretendre, dont je me feray fort. Cependant je luy vay demander les notes et diverses leçons des chappitres concernants les animaulx insectes, pour embarquer Mr Rigault à en achever les espreuves. Et pour capter un peu la benevolence de ce personage qui faict tant le renchery, je luy vay envoyer coppie de quelques notes tirées d'un Pline où Cujas avoit notté de bons mots de sa main en quelques endroicts, de quoy

[1] Montmajour est une localité de la commune d'Arles, à 3 kilomètres nord-est de cette ville. C'est là qu'était la fameuse abbaye bénédictine appelée *Mons Major*. Voir *Gallia Christiana*, t. I, col. 603-619. L'abbé de Montmajour dont parle Peiresc était Camille Savari de Brèves, comte de Maulévrier, qui gouverna le monastère à partir de 1627 ou 1628 (ces deux dates sont indiquées par le *Gallia*, col. 618) et qui eut pour successeur, en 1633, Jean-Baptiste-Gaston Savari de Brèves, auquel succéda (1643) le cardinal Bichi, évêque de Carpentras.

[2] La version de divers traités géographiques, avec restitution du texte grec, déjà plus haut mentionnée.

[3] Carton qu'avait fait faire le modeste Peiresc, qui, on s'en souvient, ne voulait pas être nommé au sujet d'une publication future de son précieux manuscrit grec déjà tant de fois cité.



IMPRIMERIE NATIONALE.

je feray part aussy à Mr Rigault au premier jour, ne pouvant à cette heure suffire à tant de choses. Je pensois mesmes escrire presentement à Mr Grottius, mais le temps m'en eschappe insensiblement.

Je n'ay recouvré proprement ma santé que depuis trois jours que je fis une pierre, comme environ un grain d'orge peu plus; à un aultre ce n'eust esté rien, mais à moy, il n'en eust fallu guieres davantage pour me mettre en bien mauvais estat. Le mal est qu'elle monstroit d'estre rompüe, et qu'il en pouvoit bien estre demeuré dedans une aussy grosse portion ou environ. Il est vrai que graces à Dieu je n'ay plus de douleurs, et espere que l'adoucissement du temps me laisrà respirer et reprendre peu à peu mes forces, qui estoient fort diminuées.

Je n'ay encores peu savourer comme il fault les aultres pieces que m'avez envoyées, mesmes le supplement du Procope, ne la version latine dont je vous remercie trez affectueusement ensemble le sieur Bouchard. Quant aux deux pieces anciennes de l'isle de Rhé que je vous ay renvoyées, ce n'a pas esté sans en retenir coppie de chascune, car je les trouvay fort curieuses à mon gré, mais elles estoient venües avec d'aultres de mesme forme subjectes à renvoy, et estoient les unes dans les aultres en sorte que je creus que ce pouvoit avoir esté une obmission d'y cotter le renvoy à chascune à part, et pour ne faillir, je pensay qu'il valloit mieux les faire transcrire que d'attendre vostre responce sur cette doubte[1], puis que lors mon homme estoit de loisir. Je ne vous en ay pas moings d'obligation que si je les avois retenües.

Vostre extraict du concile de Trente est achevé et collationné longtemps y a. Il fauldrà prendre la premiere bonne commodité tant pour cela que pour le m[anu]s[crit] grec des Eclogues de Constantin Porphyrogenete.

[1] Le mot *doute*, remarque M. Littré, a été d'abord féminin dans la langue; c'est vers la fin du XVIe siècle que le genre en commence à devenir incertain, et que quelques-uns le font tantôt féminin, tantôt masculin. *Doute* est féminin dans les vers d'un des plus illustres correspondants de Peiresc, Malherbe. Rotrou le fait aussi féminin. Le *Dictionnaire de Trévoux* ajoute à cette liste Balzac et Voiture.

Les sermons de S[t] Bernard sont aussy transcripts scrupuleusement comme il falloit; je vous renvoyerois les cahiers originaulx du R. P. Vassan, si le temps ne me restoit trop court pour luy escrire, comme c'est du debvoir, afin de ne les renvoyer sans actions de graces, mais ce serà Dieu aydant par le prochain ordinaire.

On me vient demander ma despesche, de sorte qu'il fault clorre, veuille je ou non, mais pour consolation le maistre de la poste me vient de promettre qu'il r'envoyerà le courrier que M[r] Jaquet doibt faire partir demain, aussy tost qu'il serà arrivé, et manderà au dict sieur Jaquet de nous renvoyer mercredy celuy qui va partir presentement, afin que voz lettres d'hier ne chomment pas à Lyon, et que nous les ayons encores cette foys à vendredy prochain, pour l'amour de nous. Et de là en avant voz lettres du mardy viendront icy le mardy en suyvant, et les nostres du sammedy vous seront pareillement rendües le sammedy d'apprez. Sur quoy aprez avoir baisé trez humblement les mains à Monsieur du Puy vostre cher frere, je finiray demeurant de tout mon cœur à tous deux,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce sammedy au soir 4 mars 1628.

La presse et multiplicité des subjects m'avoit faict oublier d'accuser la reception du rolle du sieur Cramoisy pour 80 livres de libvres, et la juste plainte que je vous doibs reiterer de l'excez de voz soings en cela. Encores quand ce ne seroit qu'à arrester les parties d'un libraire jusques à quelque nombre de livres considerable, il n'y auroit pas tant à regretter; mais à tenir conte par le menu de tant de petites despances importunes, c'est ce que je ne pourrois faire moy mesmes, et que je crois debvoir estre aussy sensible à vous, quoy que vous fasse faire vostre surabondante charité et courtoisie.

Mon pacquet se trouvant petit cette foys, j'y ay adjousté le livre du Consulat en françois que vous aviez aultres foys dema[ndé], mesmes

qu'il ne s'en soit peu trouver d'exemplaire plus net, mais on n'en trouve plus que de frippez.

On nous a icy envoyé une petite relation des commancements de l'assemblée du clergé, la quelle est un peu grossierement escripte. Mais nous n'avons pas laissé de prendre plaisir à certaines particularitéz qui meritent de n'estre pas ignorées. Et s'il vous en est eschappé quelqu'une, cecy pourra suppleer à ce deffault[1].

---

C

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Aprez avoir en vain attendu tout le jour si le maistre de la poste auroit voulu tenir sa parole, et faire apporter par un extraordinaire les lettres de Paris de vendredy dernier selon l'ancien ordre pour cette foys encore seulement, enfin voyant la nuict venüe, il a fallu prendre la plume sans plus rien attendre de ce costé là et remettre à mardy prochain la reception et veüe de voz lettres du dict jour de vendredy dernier, conjoinctement avec celles de mardy passé, au cas qu'ayez esté adverty à temps pour commancer d'escrire de ce jour là. Cependant il ne nous manque pas de matiere d'aultant que cette aprez disnée est arrivé le fagot du sieur Cramoisy, fort bien conditionné et par consequant le m[anu]s[crit] du Gervasius Tilleberiensis que je ne me suis pas encor amusé à examiner et conferer au nostre, mais à ce que je puis comprendre d'abbord, je me doubte qu'il y ayt quelques chappittres de plus à la fin, soit en l'un ou en l'aultre, dont je vous resouldray par le prochain Dieu aydant, et attendant ce je vous rends mille remerciments trez humbles, de la communication qu'il vous a pleu

[1] Vol. 719, fol. 260. Voir à l'*Appendice* une lettre de Dupuy à Peiresc, du 6 mars 1628.

m'en faire, dont je n'abuseray poinct, et le vous feray soigneusement et fidelement r'apporter au plus tost.

J'ay mis la main par hazard tout d'abbord sur ce livre des signes celestes, où j'ay trouvé qu'il a esté bien empesché à la transformation principalement des planetes, et qu'il est allé changer Juppiter en Moyse sans songer aux quattre planettes d'à l'entour de Juppiter, qui l'eussent peult estre bien embarrassé s'il s'en fust advisé. Les figures semblent si belles et si exactes que je plains fort que cez bons ouvriers n'ayent employé leurs œuvres en quelque chose de plus admissible et vouldrois bien qu'au lieu de cela (ce qui ne sçauroit prendre du credict sans abolir entierement tout ce qu'on a de cognoisçance de cette premiere antiquité) ils eussent representé les figures celestes que j'ay aultres foys veües, en l'une des trois voultes de l'eglise de S[t] Eusebe de Versel[1] où elles sont representées à l'antique fort fidellement environ douze cents ans y a, sans que les chrestiens y trouvassent lors rien d'incompatible à estre representé dans leurs églises, les aultres deux voultes estants historiées du vieil et nouveau testament. C'est un de mes regrets de n'avoir faict portraire céla durant mes voyages et si j'eusse peu faire un peu de sesjour en cette ville là je l'eusse faict faire sans doubte. Il y avoit au mesme lieu de grandes valves[2] de bronze anciennes de mesme siecle toutes historiées, où il se seroit bien trouvé de belles choses à observer aussy.

Ce Julius Bellus qui a faict la Laurea Austriaca a traicté un beau subject et s'il s'en est dignement acquitté, ce ne peult estre qu'une trez bonne piece. Je crois bien que tost ou tard ceux du party contraire ne laisront pas d'escrire la mesme histoire à leur mode, quelque desadvantage qu'ils y ayent trouvé au bout du compte, et pense qu'il sera bon de l'avoir aussy en son temps, pour juger de la diversité des mouvements de ceux de l'un et de l'aultre party.

[1] Verceil, ville forte des anciens États sardes sur la Sésia, à 71 kilomètres nord-est de Turin.

[2] Portes, de *valva*. Littré n'a pas indiqué, au mot *valve*, le sens que Peiresc donne à ce mot, et il s'est contenté d'y voir un homonyme de soupape à clapet.

Le Satyricon Euphormionis s'est trouvé imperfect de la fin de la IIII[me] partie qui est quelque feuille ou carton cotté L L. Car il y a une reclame à la fin du double K K, sans aulcune fin. Je pensois que cela se tint avec le commancement, mais c'est un supplement de la fin de la premiere partie qui est cotté seulement d'un simple L. Je ne sçay si M[r] Celerier en aurà quelque aultre pour parfournir cette petite imperfection. Il n'y aurà pas grande perte en toute façon, quand bien cela ne se recouvreroit, car je pense qu'il s'en trouvera icy quelque exemplaire d'où je le pourray faire transcrire[1].

Je pensois vous pouvoir entretenir un peu concernant cez beaux livres que nous avons eus par vostre moyen, mais on me vient de faire consumer contre mon gré le meilleur du temps en affaires importunes, de sorte qu'il me fauldrà clorre ma despesche comme je pourray.

Vous aurez neantmoings une aultre sentence prononcée par le Pape Pie V contre une demy douzaine de Prelats de ce Royaulme[2] laquelle merite d'estre joincte à celle de Pie IIII contre le cardinal Caraffa[3].

Vous verrez les nouvelles du Levant et du Languedoc, d'où je viens d'apprendre par un gentilhomme qui partit lundy de Thoulouze que la Milletiere y avoit esté condamné à la question ordinaire et extraordinaire aprez que la cour avoit travaillé incessamment 12 jours entiers à son procez, sa femme[4] estant sortie de la ville dez le jour

[1] Ce paragraphe est barré et remplacé par la phrase suivante écrite en marge : «Ce supplément s'est enfin trouvé attaché à une aultre feuille collée de mesme signature.»

[2] Pie V confirma la sentence rendue par son prédécesseur, le 22 octobre 1563 (voir à cette date le recueil de Raynaldi), contre divers prélats français, tels que Jean de Monluc, évêque de Valence, Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, Jean de Saint-Chamond, archevêque d'Aix, etc.

[3] Voir la thèse pour le doctorat ès lettres de M. Georges Duruy : *Le cardinal Carlo Carafa, Étude sur le pontificat de Paul IV*, 1885.

[4] Voici ce que dit Tallemant des Réaux (*Historiettes*, tome VI, p. 455) : «En sa jeunesse il [La Milletière] devint amoureux de la fille d'un procureur, huguenot comme luy. Ce procureur se nommoit Gergeau; la fille estoit fort jolie, ses parens ne vouloient point qu'il l'espousast. Elle n'estoit ny riche

precedant, sur le peu d'esperance qu'elle avoit du salut de son mary[1]. Mais comme on le pensoit applicquer à la question, arrivà un courrier de Mr d'Herbault avec la grace du Roy, qui en supplantà l'execution ce dict il[2].

Monseigneur le Prince estoit allé assieger Mazeres[3] avec 8 canons, aprez avoir faict semblant d'aller à Pasmier[4].

Il s'est trouvé un cahier imperfect de quelques feuilletz où il y a deux pièces pro et contre la pragmatique sanction. Je n'ay pas eu le loisir de verifier si c'est chose qui ne soit dans les recueils de cette matiere et de ce temps là. Vous la recognoistrez plus tost que moy. Ce sont des simplicitéz du siecle, d'où il se tireroit encores quelque chosette, si cela n'estoit ja imprimé d'ailleurs comme je pense.

Au reste j'ay eu une fort honneste lettre de celuy qui a le Pline de feu Mr Catel[5], on me faict esperer qu'il est pour faire icy bientost un voyage luy mesmes, et qu'il me l'apporterà jusques icy, n'ayant pas encores voulu donner parolle de le lascher plus avant que jusques à moy. Mais il ne nous eschapperà pas aisement si nous le tenons une foys. Vous en pourrez donner l'advis cependant à Mr Rigault, et le sallüer de ma part, ensemble Mr Grottius, et le bon Pere Vassan

ny de bon lieu; luy avoit du bien honnestement. De desplaisir, il en fut dangereusement malade... enfin il la luy fallut donner.»

[1] Ceci prouve que Tallemant a eu tort de dire (p. 456): «Il est certain que Mlle de La Milletière sauva la vie à son mary.»

[2] On voit que Tallemant se trompe encore (p. 456) quand il raconte que ce fut Mme de La Milletière qui porta «quelque ordre de la Cour pour faire surseoir l'exécution». Le chroniqueur est mieux informé en attribuant (*ibid.*) le salut de La Milletière à l'intervention de MM. d'Espeisses dont il était proche parent par sa mère, Antoinette Faye, sœur du président Jacques Faye, sieur d'Espeisses.

[3] Ville du département de l'Ariège, arrondissement de Pamiers, canton de Saverdun, à 12 kilomètres de Pamiers, à 38 kilomètres de Foix.

[4] Ce fut vers Pamiers que se dirigea le prince de Condé, parti de Toulouse le 4 mars : le lundi 6, il commença les approches du siège et la ville se rendit le 10. Voir *Annales de Pamiers*, par M. J. de Lahondès (t. II, 1884, p. 105-110).

[5] Le conseiller de Puymisson.

auquel j'escripts sans oublier Mr du Puy vostre frere à qui je suis comme à vous,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce vendredy au soir 10 mars 1628.

On assure que Mr de Guise doibt estre icy dans un jour ou deux, son train s'advançant peu à peu. Et dict on que le Roy luy a commandé de composer amiablement l'affaire de Madame de Crequy, laquelle demeure en surceance attendant que les parties veuillent contester formellement sur la declinatoire. Le sieur Valois, qui est à Mr le comte de Sault, me dict l'aultre jour avoir advis de Paris de ceux auxquels on s'estoit adressé pour consulter la prerogative de la pairie que j'avois escript sur ce mesme subject et demandé l'advis de mes amys. Il me dict qu'il y avoit eu des consultations tant d'un costé que d'aultre. Je ne scay s'il nous ferà voir au moings les siennes comme il promet. Si les cahiers du Pere Vassan ne font le pacquet trop gros, je vous joindray icy un livre de la sterilité des femmes que vous aurez negligé, dedié à Madame de Crequy, où vous verrez des rencontres considerables.

Parce que le pere Vassan a descousu les cahiers que je vous renvoye d'un vieil m[anu]s[crit] qui a bon besoing d'estre relié de rechef, je vous prie de le retirer, et de le faire presentement relier selon que l'ordonnerà le dict Pere Vassan, et de le faire payer de mes deniers, s'il vous plaict[1].

[1] Vol. 716, fol. 266.

CI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu dimanche et mardy derniers voz deux lettres du 3 et 7[me] de ce moys en responce desquelles aprez mes trez humbles remerciments de la continuation de l'honneur de voz bonnes graces, et de tant de faveurs que vous accumulez journellement sur nous, mesmes du soing qu'il vous plaict de prendre de nous faire si bonne part de tout ce qui passe de plus curieux par voz mains, et de la participation que vous me promettez encores de voz recherches concernant les privileges des femmes de Pairs de France, dont l'occasion presante[1] nous rend plus curieux que nous n'en eussions possible esté, je vous diray que je me conjouys grandement avec vous de ce que les minutes des recueils de M[r] de Lomenie sur ce subject sont tombées en si bonnes mains que les vostres, car la belle relieure de ses volumes me faisoit apprehender de l'importuner d'aulcune coppie de ce qui y pouvoit estre contenu sans urgente necessité. Et sçaichant ce qui est de la bonté de vostre naturel et de l'affection qu'il vous plaict me tesmoigner, je ne feray pas la mesme difficulté en vostre endroict, et vous supplieray plus librement de trouver bon que nostre coppiste en puisse extraire un jour quelques pieces, aprez que nous en aurons veu l'inventaire. C'est la verité que je n'ay pas esperé qu'il s'y trouvast beaucoup de choses qui peussent estre appliquées au faict dont est question. Mais indirectement il pourroit bien y avoir quelque chosette à induire, ou à tirer à quelque parité de consequance. Et si vous en trouvez je m'asseure que vous nous en ferez part incontinant, afin que nous voyions s'il y aurà moyen de s'en prevalloir en ce faict qui ne

[1] C'est-à-dire le procès intenté à M[me] de Créquy.



IMPRIMERIE NATIONALE.

peult pas meshuy estre tiré à guieres plus grande longueur, la cause de la declinatoire ayant esté appellée à ce matin dans la chambre à huys clos, et remise à mardy prochain, en intention de ne la remettre pas plus avant que jusques au vendredy suivant, si elle ne peult estre jugée mardy, si ce n'est qu'elle ne se trouvast vuidable, ce qu'on n'estime pas. Les Grand chambre et Tournelle estoient assemblées; M^r le comte de Sault a desiré d'y estre present, et luy a-t-on baillé séance dans le bureau[1] où il a esté assis et couvert, tandis que son advocat playdoit, et que le procureur de Madame de Crequi a faict quelques requisitions, car elle n'y est pas compareüe, et l'arrest porte qu'elle y adsisterà mardy en persone. Quand Monsieur le procureur General a parlé, M^r le comte s'est tenu debout, et M^r le premier presidant l'a faict couvrir, et quand l'arrest s'est prononcé, il s'est tenu debout et descouvert. A son entrée dans la chambre, et à son issüe[2], la cour estant séante, et y venant comme partie, persone ne l'a sallüé du bonnet selon l'usage, non plus que si elle eust tenu l'audiance publique aux haults sieges. Avant l'audiance cette dame avoit presenté requeste pour se plaindre d'une opposition formée au parlement de Grenoble au nom de son mary à l'execution de l'arrest de main levée de ses biens que ce parlement icy luy avoit faict dernierement et y avoit joinct la coppie de requeste d'opposition du dict seigneur son mary. Il fauldrà ouyr les parties sur celà.

J'ay esté bien aise d'apprendre de vous le plaisir que prend M^r le cardinal Barberin à la lecture du livret de M^r Grottius[3]; je luy avois envoyé celuy mesmes que j'avois receu par vostre moyen et parce que je ne le garday quasi poinct, M^r nostre archevesque me l'ayant tenu quelque jour seulement, mon relieur y adjoustà quelque petit fillet de doreure de plus que ce qui y estoit; si je m'en feusse advisé plus tost,

[1] Dans l'enceinte même où siégeaient les juges, où était la table sur laquelle on mettait les pièces du procès, table nommée *bureau*. Littré n'a pas rappelé que *bureau* n'était pas seulement une *table*, mais encore la partie du tribunal où était placée cette table, laquelle lui avait donné son nom.

[2] Ce synonyme du mot sortie n'a pas souvent été employé en pareille occasion.

[3] *De veritate religionis christianæ liber.*

je l'eusse faict recouvrir de nouveau. Mais il serà encores meilleur que vous luy en envoyiez un bien proprement relié tout à faict.

Quant au sieur de Besaudun[1] il n'avoit pas faict une seule piece; il en avoit faict deux qui se trouvent en cette ville et que vous aurez Dieu aydant. L'une fut contre le duc de Savoye en forme d'apologie[2] tant pour luy que pour la feu comtesse de Sault[3], qui est une excellente piece de ce temps là, où sont descouverts tous les secrets ressorts du bransle des affaires de la ligue en cette province, durant l'employ de Mr de Savoye ou de ses lieutenans. La piece est grande et de plus de 50 feuillets d'escripture assez menüe. Je n'en ay pas veu aulcun exemplaire imprimé ne sceu au vray qu'elle ayt esté imprimée; bien qu'elle courut en ce temps là, et qu'elle fit son effect tout entier. A la fin on y a inséré copie d'une lettre du dict duc de Savoye à l'Infante sa femme du 18 octobre 1591 tirée d'un imprimé de Pavie en la dicte

[1] Honoré-Louis de Castellane, sieur de Bezaudun, un des principaux chefs de la Ligue en Provence, était le second fils de Philibert de Castellane, seigneur de la Verdière, et de Louise d'Ancésune; il naquit au château de la Verdière, le 8 mai 1559.

[2] On lit dans la *Bibliothèque historique de la France* (t. III, art. 38079) : «*Mémoires de Antoine Honoré de Castellane, sieur de Besaudun, composés d'une apologie pour le duc de Savoye, contenant ce qui est adveuu en Provence durant les troubles des années 1589, 1590, 1591 et 1592.* Le vrai titre de cette apologie est : *Discours du succès des guerres de Provence,* où est marqué sommairement et au vrai, par le sieur de Besaudun, les desseins et entreprises tant de l'un que de l'autre parti, depuis l'entrée du duc de Savoye (le 14 octobre 1590) audit pays jusqu'à son retour (le 30 mars 1592) et les menées qui étoient faites de sa part pour s'emparer de la Provence par le moyen des meilleures villes d'icelle, qu'il voulut faire perdre. Manuscrit in-folio. Ces mémoires étaient conservés dans la bibliothèque de M. de Ruffi. On les trouve aussi entre les manuscrits de M. Dupuy.» Peiresc, suivant sa promesse, avait envoyé à son ami une copie de ce document. Roux Alpheran (*Les rues d'Aix,* t. I, p. 594, n. 1) dit d'Honoré-Louis de Castellane que quelques auteurs «nomment, par erreur, *Antoine Honoré*» : «Il a laissé des mémoires manuscrits très curieux, dont nous possédons une copie. Ces mémoires sont écrits avec chaleur, mais il y a souvent de la déclamation.»

[3] Christiane d'Aguerre, qui joua un si grand rôle en Provence sous le nom de comtesse de Sault, naquit en Lorraine, épousa, en novembre 1571, Antoine de Blanchefort, se remaria, en avril 1578, à François-Louis d'Agoult-Montauban, comte de Sault, le perdit en novembre 1586 et mourut à Paris le 7 avril 1611.

année[1]. Et au commencement y a un advertissement au lecteur pour une edition formelle. Le mesme autheur fit une autre piece intitulée Manifeste et declaration de la noblesse de Provence sur la prinse des armes contre M. d'Espernon, laquelle fut imprimée l'an 1595[2]. J'en ay veu un exemplaire ez mains d'un homme curieux. Et ce fut cette piece qui cousta la vie à son autheur[3]. Elle n'est pas de plus de dix ou douze feuilletz. Et y a-t-on mis en teste une lettre d'un aultre gentilhomme son parent qui encherit encores de quelque chose en haine de l'assassinat du dict auteur.

J'ay prins grand plaisir de voir l'epistre et les vers de M^r Holstenius et trouve grandement à mon goust tout ce qui vient de luy. Il n'aura jamais tant de bien comme je luy en souhaite.

J'ay faict voir voz lettres et de M^r vostre frere à M^r d'Agut qui se confesse vaincu en toute façon de l'excez de vostre courtoisie. Il estoit fort embarrassé au jourd'huy au rapport d'un gros procez, qui ne luy permettrà possible pas de vous escrire par cet ordinaire, mais ce serà infailliblement par le prochain.

Mon frere est encor à Beaugentier, je seray bien heureux si je le puis recouvrer icy dans la semaine prochaine. Ses plantes orientales

[1] *Lettera del Duca di Savoïa à l'Infanta Donna Caterina d'Austria, sua consorte, dove si vede il trattato fatto della contessa de Saulx, etc.*

[2] *Manifeste et declaration de la noblesse de Provence contenant les causes qui l'ont meuë de prendre les armes contre le sieur d'Espernon* (3 novembre). Sans lieu, 1595, in-8° de 35 pages. La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de cette pièce (LB 35, n° 653).

[3] Empruntons une citation à la *Bibliothèque historique de la France* (article 38079 déjà cité) : «La déclaration de Besaudun, écrite avec tant d'art et d'éloquence contre le duc d'Espernon, fut cause de sa mort; car ayant été fait prisonnier par les troupes de ce duc, aussitôt qu'il l'eut reconnu, il le fit couvrir de feux et de grêles de plomb, dont il tomba roide mort. C'est ce que rapporte Nostradamus à la page 970 de son histoire, où il fait un beau portrait de ce gentilhomme.» Voici le récit de Roux Alpheran (*Les rues d'Aix*, p. 594) : «Un manifeste éloquent, qu'il avait publié contre le duc d'Épernon, fut cause de sa mort; car ayant été fait prisonnier à l'affaire de Genas, près d'Orgon, par le capitaine Boyer, il fut conduit par celui-ci devant d'Épernon qui, ne pouvant retenir les mouvements de colère que la vue de Bezaudun venait de réveiller en lui, le fit massacrer inhumainement en sa présence le 17 avril 1594, n'étant alors âgé que de trente-cinq ans.»

ont commancé de luy donner bien du plaisir entr'aultres un gros Jacynthe à bouquetz bigarré de blanc et bleud, dont il n'avoit jamais veu la fleur qu'à ce coup, à ce qu'il me mande. Ne vous mettez plus en peine pour l'honneur de Dieu du coppiste des Actes du concile, il est trop heureux d'avoir trouvé cet employ pour ne languir icy durant l'attente du jugement d'un sien procez.

J'ay eu quelques exemplaires de Lyon des reglements de l'aumosne que vous aurez, je m'asseure, veus desja, mais à tout hazard, pour ne laisser mon pacquet trop menu, j'ay creu qu'il n'y auroit pas de danger de vous en envoyer un exemplaire, à faulte de pouvoir user d'aultre revanche pour le present de voz ordinaires bienfaicts. Vous le prendrez s'il vous plaict en bonne part venant,

Monsieur,

de vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC [1].

D'Aix, ce 17 mars 1628.

---

CII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Voz despeches du mardy 7me de ce moys arriverent selon le nouvel ordre, le mardy suyvant 14me par nostre ordinaire de Lyon, bien conditionnées, et par consequant ce livre de Boulenger de la geometrie 4° [2]. Et celle du vendredy precedant 3me que nous avons attendüe vendredy dernier 10me, estoit venüe par staffette arrivée dimanche au soir 12me de ce mesme moys, en fort bon estat aussy, ensemble le

[1] Vol. 716, fol. 268.

[1] Ce n'est point un livre de ce Jules-César Boulenger ou Bulenger dont nous avons déjà plusieurs fois rencontré le nom dans cette correspondance, et qui allait mourir quelques mois après la date de cette lettre (août 1628), mais bien d'un homonyme de ce jésuite, homonyme sur lequel je ne puis rien dire.

livre de la ciclometrie appostillé de si bonne main[1], la relation de Mansfelt 4°[2] et cez theses desdiées au cardinal de Berule que nous avons trouvées aussy mal supportables qu'en Sorbonne. Si l'acte de palinodie ou decret sorbonique se delivre, je crois bien qu'on le verrà, si ce n'est qu'on le supprime en consideration de ce que ce prelat est desja du cabinet, puisqu'il est appellé avec les ministres de l'Estat quand le Roy donne les audiances à ses cours souveraines. Avec touts ces imprimèz et aultres, il y avoit des papiers bien curieux dont je vous rends mes trez humbles remerciments à l'acoustumée, avec la mesme honte que de coustume de ne rien avoir que je puisse vous envoyer en revanche qui se puisse mettre en aulcun parangon. Seulement aurez-vous un brief du Pape Pie V au chappitre de cette ville sur le subject de la deposition de Jean de Chaulmont leur archevesque[3] la condamnation duquel je vous envoyay l'aultre jour? J'ay depuis apprins que l'original de la dicte condamnation estoit demeuré entre les mains du feu cardinal Strozzi[4] et qu'il est encores au pouvoir des heritiers du secretaire de ce cardinal qui m'ont promis de le chercher et me l'apporter avec aultres choses du temps de lors. Je vouldrois bien qu'il s'y trouvast quelque chose de vostre goust. Ce me seroit un grand heur. J'ay recouvré une harangue de feu Mr de Vallegrand archevesque de cette ville[5] pour estre faicte

[1] Livre dont il a été souvent question dans les pages précédentes.

[2] Il ne s'agit point là du célèbre général allemand Ernest de Mansfeld (né à Malines en 1585, mort le 30 novembre 1626 à Wrakowicz, village de Bosnie), mais bien, comme on le voit dans une des lettres suivantes, d'un certain Charles Mansfelt, auteur du *Clericus.*

[3] Jean de Saint-Romain, appelé quelquefois de Saint-Chamond, siégea de 1551 à 1566. Le *Gallia Christiana* (t. I, col. 331) l'appelle *Johannes San-Romanus quem ferunt ortum ex illustri familia dominorum de S. Chamond.* Voir en cette même colonne et en la suivante divers détails sur la condamnation en cour de Rome de ce prélat et de ses compagnons d'infortune. Voir sur ce même prélat et sur le scandale de son apostasie *Les rues d'Aix* (t. I, p. 294).

[4] Laurent Strozzi fit son entrée solennelle dans la ville d'Aix le 14 avril 1568 et mourut à Avignon en décembre 1571. Voir *Gallia Christiana* (t. I, col. 332-333).

[5] Paul Hurault de l'Hospital. Voir plus haut les lettres V et XII, du 25 janvier 1624 et du 30 octobre de la même année.

au Roy au nom du clergé de France, environ l'an 1619 et 20 où il y a d'assez bonnes maximes et libertez de language. Vous verrez ce que c'est.

Venant maintenant à la responce de voz lettres, je vous advoüeray ingenüement que je recognois de la foiblesse en mes forces plus qu'il n'en fauldroit, pour satisfaire à mes debvoirs envers mes bons seigneürs et amys et de faict je suis constrainct d'en laisser en arriere plus que je ne vouldrois. M<sup>r</sup> Grotius en pourroit parler, ne luy ayant peu respondre dans l'espace de plus d'un moys ou six semaines et encores mieux, Mess<sup>rs</sup> Rubens, Godefroy, du Chesne, Vassan, M<sup>r</sup> du Liz et aultres auxquels je n'ay encores peu payer mes arrerages quasi des années entieres. Et bien me dict qu'ils sont de bon naturel, et qu'ils pardonnent volontiers, car hors de cela, je ne debvrois meshuy rien pretendre en l'honneur de leurs bonnes graces, n'ayant sceu trouver moyen d'en implorer la conservation comme j'eusse deub faire. Mais je me confie en mon ingenüité, et en leur charité, et crois qu'ils ne laisront pas pour tout cela de me tenir tousjours pour leur fidele serviteur comme je le suis et comme je tascheray de leur mieux tesmoigner si tost que j'auray un peu plus de vigueur, ma santé allant fort en amendant graces à Dieu, depuis ce moys de mars principalement; vous m'ayderez à leur faire agreer cependant mes excuses s'il vous plaict comme je vous en supplie trez humblement. Et de trouver bon que je continüe au moings de vous escrire à vous, afin que par vostre organe, je puisse interrompre en quelque façon la prescription qui se pourroit induire par un silence si long entre cez mess<sup>rs</sup> et moy. Et je ne refuseray pas de me prevaloir quelquefoys de la main de mon frère de Valavez si une foys il peult estre de retour et y planter un peu bourdon[1], avec plus de perseverance que devant. Cependant je ne vous ay pas moings d'obligation de l'anticipation de voz excuses ou plus tost de l'anticipée acceptation des miennes, pour le cas de la cessation de mes lettres en mon endroict, dont je vous demeureray à

[1] Nous avons déjà trouvé cette expression dans la lettre du 24 février 1627, n° XL.

jamais redevable, tant que j'auray de vie, mesmes de l'offre que vous me daignez faire de la continuation de voz lettres, lors mesmes que les miennes cesseroient, en quoy vous faictes bien paroistre l'excez de vostre honnesteté et de vostre desbonnaireté et comment vous compatissez aux infirmités de vos amys et serviteurs. J'ay trouvé bien gentil le sonnet contre le Pseudobaudius[1], et y ay prins tant plus de plaisir qu'il parle selon les vœux de mon cœur, et qu'il venge mon sentiment de l'injure que ce filz de cabaretier vouloit faire à un si grand personage.

Quant à la chronique de Pise, je ne doubte poinct qu'il n'y ayt de la Romanserie, mais je pense pourtant d'estre obligé d'en avoir quelque chose, seulement pour faire voir que ce n'est que simple Romanserie, et qu'il n'y a rien de serieux. Et oultre ce pour en voir le rapport avec d'aultres Romans du temps dont on est parfoys constrainct de faire mention, principalement à cause de noz poetes Provençaulx, et à cause de certaines chosettes veritables du temps des autheurs de telles romanseries, qui se trouvent par foys meslées soubs des noms supposez dans leurs fables. C'est pourquoy je ne seray pas marry d'avoir ce peu qu'il y aurà concernant la Provence.

La relation italienne de la Regence ne serà poinct à negliger si on en peult sortir pour deux ou trois pistoles, quand ce ne seroit que pour achalander nostre escrivain, et l'induire à nous faire part d'aultres meilleures choses s'il luy en tombe en main. J'avois aultres fois ouy dire que Ruscellai en avoit commancé une. Si c'eust esté de luy il eust bien peu dire de meilleures choses que le sec(?). Feu M^r^ de Besiers[2] m'avoit dict, si je ne me trompe, qu'il avoit eu fantaisie d'escrire quelque chose de semblable. Et quelqu'un aultre dont je ne me sçaurois ressouvenir m'en avoit dict quasi aultant, et qu'il y vouloit comprendre l'affaire du Bearn[3], mais que ce seroit en bon Toscan. Sellon

[1] Voir à ce sujet (*Appendice*, n° XLII) la lettre de Dupuy, du 31 décembre 1627.

[2] Jean, cardinal de Bonzi, mort à Rome le 4 juillet 1621. Il siégeait depuis 1596 et avait été grand aumônier de la reine de France, ce qui lui aurait permis de bien raconter les choses de la Cour.

[3] C'est-à-dire l'histoire du rétablisse-

ce que ce serà on en pourroit faire plaisir à quelques amys d'Italie si cela venoit de bonne main, dont je me desfie un petit.

Il me tarde d'ouyr dire que le livre de M^r Rigault soit achevé et encores plus le Solin de M^r de Saulmaise, à qui je suis bien obligé de l'honneur de son souvenir, et vous supplie quand vous le reverrez de l'asseurer de mon trez humble service, et que je vouldrois bien avoir de quoy le luy tesmoigner en bonne occasion. Encores qu'il ne se veuille servir de l'inscription antique des chevaulx circenses, il y auroit pourtant bien du plaisir d'apprendre, par une sienne lettre, à vous ou aultre de ses amys ce qui peult estre de son advis sur ce subject, outre ce qu'il en a remarqué desja en son Solin.

J'ay escript depuis peu à celuy qui a le Pline de M^r Pellicier, et luy ay donné une si forte estoccade[1], que je ne sçay s'il s'en pourrà parer à ce coup. Il fauldrà en attendre la responce.

Nous avons eu cez jours passez un exemplaire, sans commancement, du livre de Bullingerus *de Majestate Regia* 8°[2] qu'on dict estre imprimé à Lyon et y avoir esté supprimé et condamné par sentence des officiers. Je n'ay pas encores veu le destail, mais il y a plusieurs lettres *De tyrannis* qui l'auront, je m'asseure, porté aux maximes du Pere Mariana[3] et aultres de mesme haleine[4]. J'ay mandé voir s'il y auroit moyen de recouvrer un aultre exemplaire, à tout hazard, en cas que n'en eussiez poinct encor eu.

Je passois le temps cez jours passez, estant dans le lict, à me faire lisre celuy d'Irvinus *de Jure Regni*, d'Elzevir[5], et trouvois sa methode

ment du catholicisme en Béarn, par Louis XIII, en 1620.

[1] Littré n'a cité sous le mot *estocade*, employé comme terme d'escrime, que deux auteurs postérieurs à l'époque où nous place la présente lettre, Corneille et Saint-Simon.

[2] Je n'ose identifier le *Boullingerus*, auteur du *de Majestate regia*, avec le *Boulenger* nommé un peu plus haut, auteur d'un livre sur la géométrie.

[3] Voir dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* (tome VII de la 8^me série, 1885, p. 83-146) : *Un publiciste de l'ordre des Jésuites calomnié, le père Mariana*, par A. Duméril, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse.

[4] Cette expression n'est pas citée dans le *Dictionnaire* de Littré. Je ne la retrouve pas davantage dans nos anciens dictionnaires.

[5] *De Jure regni diascepsis : auctore Alexandro* Irvino *Scoto* (Leyde, 1627, in-18).

et façon de faire assez jolie, et qu'en peu de feuilles il ayt recueilly quasy tout ce qu'il y a de meilleur en tous les aultres qui ont traicté cette matiere depuis quelques années. Mais je trouvay fort à redire à la fin, de le voir aheurté à son antechrist pretendu, aussy fortement qu'au reste, et avec peu de jugement et de conduitte, car s'abstenant de cela, son livre estoit fort plausible et recommandable, au moings le peu que j'en avois veu, ne m'estant pas donné la patience de le voir tout, principalement depuis avoir rencontré cez dernieres suppositions.

J'ay voulu comparer vostre m[anu]s[crit] du Gervasius avec le nostre sur la fin où il sembloit y avoir de la diversité et ay trouvé que tout ce qui est mis au vostre par appendice aprez l'epilogue de l'autheur est inseré dans le nostre en divers endroicts. Je les feray conferer l'un sur l'aultre au premier jour, pour le vous renvoyer au plus tost. Les intitulations des chappitres de cette troisiesme partie sont un peu diversifiées, mais ce n'est pas chose considerable. En faisant la collation je feray marquer sur le vostre le nombre des feuilletz qui y manquent, pour pouvoir faire les renvoys de touts les appendices qui sont aprez la fin aux mesmes lieux qu'ils se trouveront inserez dans le mien.

Du 16 mars 1628.

Ce procez de Mr le Doux est bien de plus de consequance que nous ne pensions, si tant est qu'on y veuille embarrasser la dame dont on parle, et encores pix si on y mesloit le mary.

Ce Perery qui a esté executé à Thoulouze estoit aultres foys en cette ville dans le couvent des Carmes, en quelque creance parmy ceux de son ordre. Il fut surprins avec un aultre religieux couchez touts deux avec une drolesse dont feu Mr du Vair luy fit une fort severe reprimande; il se levà d'icy pour y estre trop descrié, et depuis s'alla faire Huguenot.

Demain 17me au matin se tiendrà l'audiance de madame de Crequy sur sa declinatoire; elle recule tant qu'elle peult. Mr le premier presidant luy disoit tantost qu'elle vouloit attendre le succez de la requeste qu'elle avoit faict presenter au parlement de Paris sur le mesme sub-

ject; elle a nyé d'en rien sçavoir, disant que ce debvoit estre sa mere, qui en avoit faict la poursuitte en son nom[1], qu'elle n'en avoit donné aulcune charge. Mr le Comte n'avoit point faict d'instance de faire appeller cette cause, de sorte que je ne pense pas qu'on luy refuse une remise à mardy prochain, pour cette premiere foys que son ettiquette aurà esté appellée. Mais je crois bien que l'on ne luy donnerà pas touts les dellays que l'on eust possible donné, si l'on ne se fust pourvu de pardelà.

Mr de Crequy a envoyé un mesmoire escript de sa main de la pluspart des bagues[2] dont elle avoit esté ressaisie, où il designe le prix, le lieu et les noms des marchands qui les ont vendües pressupposants qu'elles soient la plus part venües de son chef, sur quoy elle a esté assignée à respondre cathegoriquement pardevant ses commissaires, sur l'adveu ou desadveu des dicts articles. Aubié, procureur specialement fondé du dict sieur de Crequy en cette poursuite, s'en allà vers luy en poste sammedy passé, disant qu'il pensoit r'amener quant et luy le dict sieur de Crequy la semaine prochaine, luy ayant esté preparé un logis chez le lieutenant criminel.

Monseigneur le Prince envoya cez jours passez une sienne ordonance pour faire saisir toutes les marchandises qui se trouveroient provenües des Angloys bien que soubs des noms supposez. La cour fit difficulté de laisser faire aulcune execution en vertu de la dicte ordonance, mais sur les lettres qu'elle avoit de la part du roy, elle fit arrest que les marchandises qui aborderoient cy aprez en ce païs, que l'on pourroit prouver estre provenües des Anglois, seroient saisies en

[1] La mère de Mme de Créquy était, comme nous l'avons déjà vu, la seconde femme du connétable de Lesdiguières, Marie Vignon, «fille d'un fourreur de Grenoble», d'abord «mariée à un marchand drappier de la mesme ville, nommé sire Aymond Mathel». Voir l'*historiette* de Tallemant des Réaux intitulée : *Le connestable de l'Esdiguières et M. de Créquy* (tome I, p. 128-134).

[2] *Bagues*, dans le sens de «objets précieux»; sens qui se retrouve dans la vieille expression : *Sortir vie et bagues sauves.* Le *Dictionnaire de Trévoux* nous fournit l'explication que voici : «Cette manière de parler vient de ce qu'autrefois, en France, on disait *bague* pour *bagage.*» Littré n'a pas mentionné la signification que donne ici Peiresc au mot *bagues.*

attendant plus exprez mandement du Roy sur ce subject et le lendemain fut saisye une Barque arrivée à Marseille venant de Villefranche [1], chargée de salleures [2] et aultres danrées angloises.

Je clorray sur cela cette lettre en vous renouvellant les asseurances du trez humble service de Mr le conseiller d'Agut, et les miennes, estant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

Ce jeudy au soir, 16 mars 1628 [3].

---

CIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 14 vint mardy fort bien conditionnée par nostre nouvel ordinaire qui est fort bien estably meshuy. J'envoyeray la semaine prochaine à Rome par l'ordinaire d'Avignon vostre pacquet au sieur Aleandro d'où j'ay receu par le dernier ordinaire de Rome une lettre de Mr Holstenius que je vous envoye où vous verrez la modestie de son jugement pour raison du Geographe du sieur de Godefroy. J'ai receu par mesme moyen son extraict que je vous envoye aussi du m[anu]s[crit] d'Angleterre qui faict le desnombrement des ports de nostre mer Mediterranée dont l'eschantillon me faict encores plus desirer la veüe du livre entier. Il m'avoit prié de l'ayder à trouver quelque chose de ses hardes et livres, qui furent perdus entre Lyon et Genes lorsqu'il passoit en Italie, et surtout un m[anu]-

[1] Chef-lieu de canton du département des Alpes-Maritimes, au fond d'une anse du golfe de Nice, à 5 kilomètres de cette ville.

[2] *Saleures* est dans les œuvres d'Ambroise Paré et dans celles d'Olivier de Serres.

[3] Vol. 716, fol. 270.

s[crit] de S[t] Athanaze sur les Pseaulmes, qu'il regrettoit infiniment, et j'ay esté si heureux qu'aprez un peu de recherche ce m[anu]s[crit] qui avoit desjà passé par prou de mains m'est enfin tombé en main, et je le luy envoyeray la semaine prochaine par le mesme ordinaire, ne doubtant pas qu'il n'en soit bien joyeux, à cause qu'il en estoit responsable au Pere André Schottus[1]. On m'escript aussy de Rome que la coppie des Assises de Hierusalem est achevée, et qu'on me l'envoyera par la premiere commodité.

J'ay veu la recepte de M[r] Diodati pour mon indisposition, dont je luy suis infiniment redevable. J'en ay si bonne opinion que je suis resolu de l'esprouver, et vouldrois bien avoir moyen de me revancher en son endroict de tant d'effects de sa bienveillance.

Les papiers que vous aviez joincts à vostre despesche estoient bien curieux à mon gré, je vous en renvoye la plus part, avec mes humbles remerciments. Je sçaurois volontiers d'où vient cette relation des Grisons et Venitiens, laquelle en presuppose afforce aultres dont elle n'est que la suitte.

M[r] Gassendi[2] faisoit estat de partir cez jours passez pour s'en aller en voz quartiers[3]. Je seray bien aise que vostre ordinaire de mardy prochain puisse estre venu auparavant, afin de luy rendre le pacquet

[1] André Schott, né à Anvers en 1552, fut successivement professeur à Louvain, à Salamanque, à Saragosse, à Gandie, à Rome, enfin dans sa ville natale, où il mourut en 1629. Ce fut un très savant humaniste. Voir la liste de ses considérables travaux dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. III, 1876, col. 652-677).

[2] Pierre Gassend, dit Gassendi, déjà si souvent cité comme biographe de Peiresc, naquit à Champtercier (Basses-Alpes) le 22 janvier 1592, et mourut à Paris le 29 octobre 1655. (Voir sur sa mort la *Gazette* du 6 novembre de la même année.) Gassendi fut un des meilleurs amis de Peiresc. En attendant que je mette en lumière les lettres qu'échangèrent ces deux savants si dignes l'un de l'autre, je renverrai le lecteur à deux publications qui font bien connaître l'illustre philosophe : *Documents inédits sur Gassendi* (Paris, 1877, in-8°); *Oraison funèbre de Pierre Gassendi, par Nicolas Taxil, prononcée dans l'Église cathédrale de Digne le 14 novembre 1655, publiée avec divers documents inédits* (Digne, 1882, in-8°).

[3] Gassendi partit de Digne pour Paris dans la seconde quinzaine d'avril. Voir *Documents inédits sur Gassendi*, 1877, p. 12, et les lettres qui vont suivre.

de Mr Diodati, qui doibt à cez heures estre arrivé à Lyon, si vous l'avez envoyé comme vous promettiez.

J'ay veu les vers de Mr de Malerbe, mais comme je n'en ay eu qu'un exemplaire, je n'en ay pas peu envoyer en divers lieux comme j'eusse faict; je luy escripts un billet pour luy en demander quelques exemplaires, je vous prie de le luy faire tenir de ma part, et luy faire offrir de me les faire tenir seurement et promtement; puis qu'il ne les a laissé vendre, il fault qu'il excuse ceux qui luy en demandent [1].

J'ay esté bien aise de voir les advis de Thoulouse, et encores plus des habitudes que vous avez prinses avec Mr Ferrand; puis qu'il est si honneste homme comme on dict, je vouldrois bien avoir moyen de le servir quelque jour, pour l'amour de son merite, et pour l'amour de vous.

Nous avons aujourd'huy receu une relation si particuliere de cette prinse de Pasmies, qu'encores que je ne doubte pas qu'elle ne soit parvenue à vous d'ailleurs, si est-ce que j'ay voulu vous en faire part à toute advanture [2], ensemble de l'action [3] de monseigneur le Prince dans les Estats du Languedoc [4] où il faict bien son poids à tout le monde [5] et monstre qu'il peult faire et dire beaucoup plus et beaucoup mieux que plusieurs n'eussent creu.

[1] *Pour le Roy allant chastier la rebellion des Rochelois.* (Sans lieu ni date [Paris, 1628] 18 pages in-4°. Autre édition in-8°, 20 pages.) M. Lalanne rappelle (*Notice bibliographique*, en tête du tome I des *Œuvres complètes de Malherbe*, 1862, p. xc) que Malherbe, dans une lettre à Peiresc en date du 3 avril 1628, rapporte qu'il avait fait tirer 350 exemplaires de cette pièce et qu'on en fit une «autre impression sans son soin et sans son aveu».

[2] Il s'agit là d'une relation manuscrite. On ne tarda pas à en imprimer une intitulée : *La prise de la ville de Pamiers, capitale du pays de Foix, des nommés Beaufort, lieutenant général des armées du duc de Rohan, d'Auros, gouverneur de Mazères* (Paris, chez Barbote, 1628. Pièce de 14 pages in-8°).

[3] Discours, harangue. *Action*, dans ce sens, a été employé par La Bruyère, par Mme de Sévigné.

[4] *Harangue de Monseigneur le Prince, prononcée à l'ouverture des États de la province de Languedoc, convoqués en la ville de Tholose, le second jour de mars mil six cent vingt-huit* (Paris, J. Barbote, 1628, in-8°).

[5] C'est-à-dire où il est juste pour tous. Littré cite sous cette locution une jolie phrase de Montesquieu (*Lettres persanes*) : «Parmi ces distributeurs de réputation, les uns faisaient meilleur poids que les autres.»

J'ay prins plaisir de voir l'advis de l'assemblée du clergé, celuy que je vous avois envoyé venoit du prothonotaire provençal Aguillenquy qui est à Mr de Rouen[1]. Mr d'Orleans m'escript en responce de celle que vous luy aviez faict tenir de ma part, et me mande que cette assemblée veult estre aussy vertueuse que les aultres avoient eu de mauvais bruict, et qu'il se crucifie pour celà[2].

Vous aurez coppie de l'une des pieces que Mr vostre frere (à qui je suis tousjours serviteur trez humble) m'avoit demandées; l'aultre ne pourrà pas estre si tost achevée de transcrire, parce qu'elle est un peu longuette[3].

Je plains grandement Mr d'Aubray en cette mauvaise rencontre et me flatte jusques là de croire que sa courtoisie nompareille extorquerà de cez Messrs quelque chose de plus qu'ils ne feroient pour un aultre de moindre merite que le sien, qui ne se peult esgaller.

Le sieur Vallois m'a asseuré qu'il a luy mesmes le livre de Longomontanus dont je vous avois escript et m'a promis de me l'envoyer monstrer au premier voyage qu'il ferà en Dauphiné, estant de peu de feuilles, et qui se peult mettre en un pacquet de lettres. Si je l'ay je prendray licence de luy de le vous envoyer, afin que cez messieurs en ayent la veüe.

Mr Gassendi et Mr le prieur de la Vallette voyent cet anonyme de la cyclometrie; j'en attends leur advis, pour vous en faire part. J'ay bien de l'obligation à Mr de la Marche de l'honneur de son souvenir et des belles fleurs qu'il nous veult faire esperer. Je vouldrois avoir de quoy m'en bien revancher à son goust.

Mr d'Agut est bien glorieux de l'honneur que vous luy daignez continüer de voz bonnes graces. Comme aussy mon frere qui vient de

[1] François de Harlay fut archevêque de Rouen d'octobre 1615 à décembre 1651.

[2] Cette lettre de Gabriel de l'Aubespine, qui devait être si intéressante, ne nous a malheureusement pas été conservée.

[3] Le diminutif *longuet* était déjà employé au moyen âge, et, plus tard, le mot a été appliqué par Christine de Pisan au visage de Charles V; plus tard encore par Montaigne, en une de ses lettres, à certains discours.

mettre pied à terre tout presentement, mais il luy a fallu aussy tost aller vers M[r] l'archevesque qui lui a envoyé un deffy sans qu'il aye encores peu lire voz lettres. Sur quoy je finis estant tousjours à plus fort titre,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 24 mars 1628.

J'avois un livre de belles devises de Jacobus Typotius[1] en trois ou quatre parties reliez en un beau volume en marroquin, je l'avois presté à un amy qui en a laissé brusler une grande partie[2]. S'il s'en trouvoit un exemplaire complect, je l'achepterois volontiers à prix honneste[3].

---

## CIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Je receus mardy au soir vostre despesche de mardy precedant 21 de ce moys fort bien conditionnée. Et pensois y trouver le pacquet de

[1] Jacques Typoest, plus connu sous le nom latinisé de Typotius, naquit à Bruges, vers le milieu du XVI[e] siècle, et mourut à Prague, non en 1604, comme le dit le président de Thou, mais «quelque temps auparavant», comme l'assure Bayle (*Dictionnaire critique*, au mot *Typot*). Le livre des devises est intitulé : *Symbola divina et humana pontificum, imperatorum, regum, et symbola varia diversorum principum*, etc. (Prague, 1601, 1602, 1603, 3 parties en 1 vol. in-fol.). Recherché, dit le *Manuel du libraire*, à cause des gravures; ce que confirme Weiss (*Biographie universelle*), rappelant que «le volume est orné de belles estampes de Gilles Sadeler, qui le font rechercher des curieux».

[2] N'est-ce pas le cas de citer le mélancolique distique d'un bibliophile qui, comme Peiresc, avait eu à se plaindre de ses amis les emprunteurs :

Tel est le triste sort de tout livre prêté :
Souvent il est perdu, toujours il est gâté!

[3] Vol. 716, fol. 273.

Mr Diodati pour Mr Gassendi, dont vous m'aviez faict feste l'ordinaire precedant. Sur quoy j'avois faict retarder deux ou trois jours le partement du dict sieur Gassendy, qui s'en alloit passer le reste du caresme chez luy pour voir si aprez Pasques[1] il se resouldrà au voyage de la cour; de sorte que je fus un peu honteux quand il me vint voir le soir de l'arrivée du courrier, sans qu'il eust rien apporté de ce que je luy avois faict attendre. Il partit le lendemain et me laissa l'ordre necessaire, pour luy faire tenir son dict pacquet, si je le recevois avant Pasques, ou Quasimodo, dans lequel temps il nous donnera advis de chez luy des resolutions qu'il aurà prinses. Lesquelles dependront de l'ordre qui s'establirà de pardelà pour les conseils des parties, car s'il est vray, comme on l'asseure, que le Roy soict party de là dez le 23me et que le conseil ne suyve, je ne pense pas qu'il face son voyage attendu que l'affaire qui l'y mene doibt estre traitée au conseil.

J'ay trouvé le Seneque merveilleusement beau et net, encores que je puisse plus esperer meshuy que mes pauvres ieulx y puissent mordre avec mes lunettes, si ce n'est pour quelque passage bien court[2], mais c'est un fort bel assortiment de cette petite bibliotheque. Je ne l'ay osé faire passer les monts, comme possible j'eusse faict, de crainte que ce ne fust quelqu'un de ceux que Mr vostre frere y vouldroit envoyer.

J'ay veu le catalogue des livres d'Elzevir[3], où il y a plusieurs de cez Republiques lesquelles je n'ay pas en mon assortiment, et possible ne sont elles pas encor imprimées. Il fauldrà bien s'en guarnir quand on en trouverà. J'ay veu aussy la feuille de l'Ovide dont le caractere est beaucoup plus tollerable que cez lettres si menües[4]. Il y a un Souteri

[1] En 1628 la fête de Pâques fut célébrée le 23 avril. Gassendi était à Paris vers le milieu du mois de mai.

[2] *Lucii Marci Annæ Senecæ opera omnia, ex J. Lipsii emendatione* (Amsterdam, 1628, petit in-12).

[3] *Catalogus librorum officinæ Elzevirianæ, designans libros, qui tam eorum typis et impensis prodierunt, quam quorum alias copia ipsis suppetit* (Leyde, 1628, in-8°). Selon la remarque de M. Alph. Willems (*Les Elzevier,* p. 3), c'est le premier catalogue officinal publié par la maison de Leyde.

[4] C'est l'Ovide qui devait paraître l'an-

Palamedes sive de Tabula Lusoria 8°[1] que j'achepterois volontiers ensemble Græcia Ludibunda sive de ludis Græcorum Meursi 8°[2]. Il y a aussy son Auriacus 4°[3] et Variorum Divinorum liber[4] que je n'ay poinct.

Je pense que je n'ay de cez Republiques si ce n'est *Romana*, *Regni Galliæ*, *Anglorum*, *Poloniæ*, etc., *Venetorum*, auxquelles il fauldrà joindre celles que vous mandez avoir maintenant retenües pour moy des Republiques de l'Escosse et Hybernie et Helvetiorum, et dans ce catalogue y en a encor une douzaine de plus[5] qui compragnent toute l'Europe et oultre ce la Turquie[6].

Pour les livres arabiques, ce n'est pas en cette ville qu'ils sont, ains à Marseille, entre les mains d'un homme qui n'est poinct en volonté de les lascher sans estre asseuré qu'on les imprime. Laquelle condition je n'ay pas creu se pouvoir facilement accomplir à Paris, sçachant

née suivante sous ce titre : *Pub. Ovidii Nasonis opera. Daniel Heinsius textum recensuit. Accedunt breves notæ ex collatione codd. Scaligeri et Palatinis Iani Gruteri* (Leyde, Elzevier, 1629, 3 vol. in-12).

[1] *Danielis Souteri Flandro-Britanni, Palamedes; sive de tabula lusoria, alea et variis ludis, libri tres, quorum : I, philologicus; II, historicus; III, ethicus seu moralis* (Leyde, 1622, in-8°).

[2] *Ioannis Meursi Græcia ludibunda; sive, de ludis Græcorum, liber singularis. Accedit Danielis Souteri Palamedes, sive, de tabula lusoria, alea et variis ludis, libri tres* (Leyde, 1625, in-8°). Comme le remarque M. Willems (*Les Elzevier,* p. 65), les deux parties qui composent ce volume avaient d'abord paru séparément en 1622.

[3] *Guillelmus Auriacus, sive de rebus toto Belgio tam ab eo quam ejus tempore gestis libri X* (Leyde, 1620, in-4°). Huit ans auparavant Meursius avait publié : *Rerum Belgicarum liber unus* (Leyde, 1612, in-4°), refondu et réimprimé en 1619 dans le recueil intitulé : *Ioannis Meursi rerum Belgicarum libri quatuor... Additur quintus*, etc. (Leyde, in-4°).

[4] *Ioannis Meursi variorum divinorum liber unus, in quo auctores theologi græci varii, antehac nunquam vulgati* (Leyde, 1619, in-4°). Recueil de sept morceaux inédits des théologiens grecs Cyrille, évêque d'Alexandrie, Anastase, archevêque d'Antioche, André, archevêque de Crète, Methodius, Timothée et Hilarion le moine.

[5] Dans le *Catalogue* de 1628 les *Respublicæ diversorum auctorum* sont au nombre de dix-huit. Voir sur les diverses Républiques publiées par les Elzevier le livre classique et déjà si souvent cité de M. Alphonse Willems.

[6] *Turcici imperii status, seu discursus varii de rebus Turcarum* (Leyde, 1630, in-24). Une nouvelle édition augmentée fut donnée en 1634.

combien les imprimeurs et libraires y font les rencherys en matiere de livres qui ne sont de pane lucrando et de l'usage d'un chascun. J'ay cogneu de longue main le sieur Gabriel Sionita[1] et crois qu'il est bien docte en cette langue arabique, mais je ne sçay s'il est porté de si bonne volonté ne son collegue[2] que sont les Hollandois, à donner au public lès bons livres de cette langue[3]. Ils ont imprimé à Rome avec son compagnon un beau Pere Gaultier[4] aux frais de M[r] de Breves[5], et ont emporté les caracteres à Paris, mais je n'ay rien veu de l'edition de Paris que le traicté du feu roy, et une version latine du geographe de Nubie[6]. Il ne leur manque pas de trez bons livres m[anu]s[crit]s de monsieur de Breves, s'ils vouloient s'exercer à les faire imprimer et traduire[7], mais il leur fauldroit de fortes sollicitations pour les y embarquer, comme je fis lorsqu'il fut question de l'edition du dict Geographe de Nubie[8] où je fis intervenir l'authorité de feu monseigneur le G[arde] d[es] S[ceaux] du Vair, encores y eust-il bien de la peine. C'estoit pour cela que je tournois mes pensées du costé de Hollande, ou de Rome principalement pour ce livre de droict dont j'escrivois à M[r] Camerarius, attendu qu'en cette matiere je ne

[1] Gabriel Sionite ou de Sion, savant maronite, né à Edden, bourgade du mont Liban, mourut à Paris en 1648, âgé de soixante et onze ans.

[2] Ce collègue était Jean Hesronite.

[3] Suivant le P. Lelong dans ses *Dissertations* sur les Bibles en plusieurs langues, Sionite manquait beaucoup plus de zèle que de science : «C'était, dit-il, un esprit lent et paresseux; il aimait plus le repos que l'honneur, la bonne chère que le travail.»

[4] S'agit-il de quelque édition non indiquée dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. I, col. 2066), de la *Tabula chronographica* du P. Gaultier?

[5] Sur les relations de M. de Brèves avec Gabriel Sionite, soit à Constantinople, soit à Rome, voir l'article très détaillé de Jourdain dans la *Biographie universelle* (t. XV, col. 156, p. 325-326).

[6] *Geographia nubiensis,* Paris, 1619, in-4°. C'est la traduction latine de la géographie d'Edrisi, faite sur l'édition arabe donnée à Rome en 1592. En tête de cet ouvrage, G. Sionite prend le titre de professeur et d'interprète royal pour l'arabe et le syriaque.

[7] Savary de Brèves rapporta de ses voyages en Orient une centaine de manuscrits qui sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale. Voir *le Cabinet des manuscrits* par M. Léopold Delisle (t. I, p. 215; t. II, p. 206).

[8] Voir Gassendi, dans le livre III de la *Vie de Peiresc,* à l'année 1619, p. 246.

pense pas que le sieur Gabriel Sionita y puisse piper, nomplus que son collegue, s'il est revenu du Levant, dont je seray bien aise d'apprendre des nouvelles, si vous en sçavez.

Je suis bien aise d'avoir rencontré vostre goust et de M[r] du Puy vostre frere, en la sentence du Pape Pie V. J'attends impatiemment à quoy reuscirà la recherche que l'on faict pour l'amour de moy des papiers du feu cardinal Strozzi qui fut successeur de cet archevesque de Chaulmont condamné, pour voir s'il y aura aulcune aultre piece aussy curieuse.

Je me resjouys d'entendre que les notes de M[r] Rigault sur Tertullian soient tant advancéez et que M[r] Saulmaise se soit enfin resolu de lascher la fin de son Solin. Mais je suis marry que le peu de froid qui s'est renouvellé de pardelà aye si tost gellé l'ancre du coppiste du catalogue. Le terme de deux moys que vous poursuyvez encores pour l'achevement du Solin nous ferà un peu languir en l'attente. Je vouldrois bien voir entr'autres choses ce qu'il y a escript touchant les chevaulx des jeux circenses, à quoy il eust voulu avoir employé l'inscription de Rome ou autrement son advis sur la dicte inscription.

Je feliciteray M[r] d'Aubray sur l'heureuse issüe de son affaire dont je me conjouys avec vous cependant, vous remerciant de l'advis, et de la part que m'avez faicte des memoires que vous avoit baillé M[r] des Hayes touchant la responce du Pere General des Mathurins, où j'ay admiré l'infirmité humaine, et prins grande compassion de cez pauvres gents qui se donnent tant de peine et de torture pour peu de chose. Si ceux cy eussent prins mon advis avant que d'escrire, ils ne se seroient pas laissez ainsin surprendre en faulx latin; il fauldrà qu'ils voyent les moyens qu'ils pourront avoir d'y remedier et de diminüer, s'il est possible, quelque chose des mauvaises impressions que leur Pere General a conceu d'eux.

Quant aux nouvelles nous ne sçaurions vous rendre la pareille, mais puisque vous vous contentez de nostre bonne volonté, il fauldrà que vous receviez en bonne part les lettres cy jointes, tant du passage de l'ambassadeur de l'Empereur, qui fut enfin constrainct de

quitter les Galeres aux isles de Marseille, et print le chemin du Languedoc, pour aller par terre en Espagne, attendre son train ou r'attaindre, si les vents l'y peuvent plus tost porter.

Vous aurez aussy des advis du Grand Caire, dont j'ay envoyé coppie à Mr Holstenius à cause des petites remarques locales que j'y ay trouvées, de ces costes de la mer Rouge ou de l'emboucheure d'icelle.

Pour le procez de madame de Crequy, l'on a presenté les lettres executoires de l'arrest du Parlement de Paris du 17 de ce moys, aux fins d'avoir le pareatis qui a esté octroyé à la charge que le dict arrest demeureroit enregistré en nostre Greffe. Vous aurez sceu que la semaine passée nous en avions jugé aultant de nostre costé le mardy 21me et vendredy 24me. On procede maintenant aux accurations[1] et confrontations. Mr de Canaples[2] a formé deux instances, l'une pour estre joinct pour son interest en qualité d'heritier ab intestat de feu Mr le connestable, et de substitüé par son testament, presupposant que madame de Crequy soit incappable par sa naisçance de la succession du dict feu seigneur connestable ou pour le moings indigne de sa succession pour avoir contrevenu à sa disposition testamentaire, et avoir voulu donner des enfants supposez, au lieu de ceux qu'il appelloit au deffault des siens d'elle. L'aultre instance est pour soubstenir une opposition qu'il a formée à l'expedition des papiers de la succession du dict seigneur connestable, laquelle expedition de papiers avoit esté ordonnée, avec la main levée de ses biens. Il y a tout plein d'aultres requestes, mais elles ne sont pas de telle consequance que celles là. Entre cy et Pasques, il serà malaisé d'esviter que cette affaire ne soit jugée. Un certain du Plessis, qui avoit esté arresté dernierement et mis prisonnier, s'est allé mesler d'escrire des lettres à madame de Crequi lesquelles ont esté interceptées et remises ez mains de la justice, où il s'est bien embarrassé, en subornation de quelques tesmoings et candi-

[1] D'après le *Dictionnaire de Trévoux*, les praticiens appellent *accuration* ou *affrontation* la mise en présence de ceux qui s'accusent l'un et l'autre, ou qui se contrarient dans leurs réponses. — [2] Sur Charles de Créquy, seigneur de Canaples, voir à l'*Appendice* la lettre n° XXXIX.

dats(?). Voila tout ce que je vous en puis dire pour le present et sur ce je finis, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 31 mars 1628.

Je vous recommande le pacquet cy joinct de Mr Rubens, et la lettre de mon relieur à un libraire de laquelle je vous prie de faire demander la responce pour le retour du prochain ordinaire si faire se peult.

La cour fit hier arrest à l'audiance que les Jesuittes retirez en Arles seroient appellez à un procez où ils estoient interessez, dans certain temps dans lequel ils feroient apparoir de la permission du Roy pour leur residance en ladicte ville, etc.

A ce matin Mr le procureur general du Roy a interjetté appel comme d'abbus de l'union de la parroisse de saint Jacques de Marseille à leur maison de residance, et a esté ordonné qu'il feroit trez humbles remontrances au Roy sur ce subject, et sur un arrest du conseil injurieux qu'ils avoient obtenu par surprinse, au mespris de l'honneur et du respect qu'ils devoient à ladicte cour.

Je vous envoye d'aultres vers de Mr Remy, dont j'ay envoyé querir des premieres espreuves, bien que possible ils ne soient pas encores achevez de corriger ou tirer au net. Vous en ferez part, s'il vous plaict, au R. P. Vassan, et par le [prochain][1] ordinaire, je vous en envoyeray d'aultres coppies, Dieu aydant.

Je vous prie de vous faire donner à Mr Ferrand[2] une coupple de ces feuilles ou placcards où sont imprimez les jours des partements de tous les ordinaires de Paris, tant pour le royaulme que pour les païs estrangers.

Il se trouve un livre des opuscules de Coel[ius] Calcagninus[3] entre

[1] Déchirure du papier.

[2] C'est-à-dire par M. Ferrand.

[3] Célio Calcagnini naquit à Ferrare en 1479, fut tour à tour militaire, diplomate, prêtre, et mourut chanoine de l'église de sa ville natale en 1541. Le recueil des opus-

lesquels il y en a un *de ludo Talorum, Tesserarum et Calculorum*[1] que je vouldrois pouvoir achepter[2].

---

CV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

À PARIS.

Monsieur,

L'ordinaire de mardy dernier nous apporta vostre despesche du mardy precedant 28 mars, ensemble les livrets des Republiques d'Escosse[3] et des Suisses[4] bien conditionnez avec tout plein d'aultres bons papiers, et le petit pacquet pour Dom du Puy que l'ordinaire d'Avignon a emporté à ce matin à Rome, avec vostre aultre pacquet pour Mr Aleandro de nostre ordinaire precedant, celuy d'Avignon ayant esté retardé cette foys d'une semaine entiere. Le tout est allé soubs une enveloppe au cardinal Barberin. Auquel je n'avois garde d'envoyer la Respublica Helvetiorum, ne aulcun aultre venant de voz quartiers, que je ne sçaiche au prealable si vous luy en aurez envoyé de semblables ou non. Cependant je vous rends mes trez humbles graces de la continuation de voz soings à me faire avoir cez galanteries si fraisches. Estant bien aise qu'ayez satisfaict l'homme d'Elzevir. Mais je ne pense pas que vous ayez plus de mon argent par devers vous, c'est

cules de cet écrivain parut à Bâle en 1544, in-folio, chez Froben, sous ce titre : *Cælii Calcagnini Ferrariensis, protonotarii apostolici, opera aliquot, ad illustrissimum et excellentissimum principem D. Herculem secundum, ducem Ferrariæ quartum.* Voir la liste de ces opuscules dans le tome XXVII des *Mémoires* du P. Niceron.

[1] Le véritable titre est celui-ci : *De talorum, tesserarum ac calculorum ludis ex more veterum.*

[2] Vol. 716, fol. 275.

[3] *Respublica, sive status regni Scotiæ et Hiberniæ diversorum autorum* (Leyde, 1627, in-24).

[4] *Helvetiorum Respublica diversorum autorum, quorum nonnulli nunc primum in lucem prodeunt* (Leyde, 1627, in-24). M. A. Willems fait observer (p. 74, n° 278) que le *De Helvetiorum Republica* est la reproduction textuelle d'un ouvrage de Josias Simler, imprimé à Zurich, 1576, in-8°, et que l'on s'est borné à y joindre trois ou quatre opuscules sans importance.

pourquoy j'en ay envoyé à Marseille au sieur de Gastines respondant de la dame de Lignage afin que quand vous en envoyerez prendre, il s'en trouve entre leurs mains à l'advance.

J'ay veu la relation de Suede du sieur Camerarius avec plaisir, encores qu'elle fust un peu faultive et l'estime davantage voyant la datte de l'an 1623 auquel temps il falloit que l'autheur fust extremement jeune[1]. Il y faict mention du Mareschal de la Garde[2], que j'ay apprins ce me semble estre originaire des provinces voisines de celle cy, c'est pourquoy je vouldrois bien en sçavoir ce qui s'en peult apprendre de plus particulier par le moyen de cez Messieurs, qui ont de si grandes habitudes en cez païs là.

J'ay trouvé par hazard entre mes curiositez maritimes, cez jours passez, en cherchant une piece qu'on me demandoit, une certaine sorte de poisson dont j'avois quasi perdu la souvenance, qui est possible de cez vers dont on escripvoit à M^r Grottius, qui sont gros comme le petit doigt de la main environ, et de pareille longueur, et abouttissent chascun à des morceaulx de coquille assemblez en sorte qu'ils monstrent se pouvoir ouvrir et espanoüyr, et puis refermer, quasi de mesmes que ce qu'aulcuns ont appellé des conques anatiferes[3]; cez morceaux de coquille sont en nombre de cinq principaulx et plus d'une

[1] Nous avons déjà rencontré deux personnages de ce nom, Joachim Camerarius (lettre LI, du 16 mai 1627) et Louis-Joachim Camerarius, son fils (lettre LIX, du 11 juillet 1627). Le Camerarius dont il est ici question est un troisième écrivain né probablement au commencement du XVII^e siècle, puisqu'il était *extrêmement jeune* en 1623. Je ne puis, du reste, l'identifier avec aucun des Camerarius qui nous sont connus, et je ne trouve nulle part mention de la *Relation de Suède* mentionnée par Peiresc.

[2] Pontus de La Gardie, baron d'Eckholm, feld-maréchal de Suède, naquit vers 1530, à La Gardie, dans le diocèse de Carcassonne, et se noya devant Varna, le 5 décembre 1585. Voir sur ce «grand homme de guerre» un excellent article de M. Ed. Senemaud dans la *Nouvelle Biographie générale* (t. XXXII, 1858, col. 817-820).

[3] Le *Dictionnaire de Trévoux* donne du mot *anatifère* cette définition : «Terme de lithologie. Conque anatifère. Ce mot vient des deux latins *anas*, canard, et *ferre*, porter; c'est-à-dire coquille qui porte un canard.» Conférez dans le *Dictionnaire de Littré* le mot *anatife*, abrégé d'*anatifère*. Littré explique ainsi l'étonnante étymologie: «Dans certains pays du Nord, on a cru que ce coquillage produisait des canards sauvages.»

douzaine d'aultres moindres qui embrassent et couvrent la racine des plus grands, quasi en la forme des escailles des pommes de pin. Mais la tige où sont attachez cez morceaulx de coquille est si courte et si grosse à proportion de la longueur, qu'elle n'a guieres de rapport avec un ver. Et si bien toutes les dictes tiges semblent s'entre-tenir par le bas, il est pourtant aisé à recognoistre que chascune faict un animal tout distinct et separé des aultres, et que les dictes tiges ne partent pas d'un seul tronc comme je m'estois imaginé, ains d'un lieu contre lequel s'estoient assemblez plusieurs animaulx de la mesme espece, chose fort ordinaire dans la mer, que des animaulx qui s'attachent et qui adherent à quelque corps, il s'en trouve communement plusieurs attachez de proche en proche fort prez les uns des aultres. Ceux que j'ay sont en nombre de cinq, trois grandets[1] et deux petits, lesquels ne sont pas revestus de moindre nombre de pieces ou morceaulx de coquille que les plus grands. Et touts cinq s'entretiennent, ou plus tost sont adherants les uns aux aultres par leur racine, laquelle semble avoir esté arrachée de quelque corps ou de pierre ou de boys, ou de quelque aultre sorte d'animal plus grand, à quoy ceux cy se fussent attachez, ou contre quoy ils fussent nez. Je le feray portraire, et aprez vous en feray part, pour voir si ce sera chose differante de ceux dont on escrivoit à M[r] Grottius, à qui je vous supplie de baiser trez humblement les mains de ma part.

Il y a trois jours que chez M[r] le comte de Sault, le cuisinier avoit reservé quelques huystres un soir, dont il se trouvà le lendemain au matin que l'une avoit prins ung petit rat, qui furent incontinant envoyez à M[r] nostre Archevesque, sur quoy M[r] Remy fit des vers assez jolis qui seront cy joincts[2], avec quelques exemplaires de ceux dont je

[1] Littré indique seulement la forme *grandelet* et donne pour origine à ce diminutif le mot génevois *grandet*, qui, remarque-t-il, se disait aussi au XVI[e] siècle. On ajoutera désormais que le mot *grandet* s'employait encore dans la première moitié du XVII[e] siècle.

[2] Ces vers n'ont pas été recueillis dans le petit volume ici déjà cité : *Abrahami Remmii eloquentiæ professoris et poetæ regii poemata* (Paris, 1645), mais on les trouve avec diverses autres pièces sur le même sujet, dans le registre XXXVII de la collection Peiresc, à la bibliothèque d'Inguimbert



IMPRIMERIE NATIONALE.

vous avois envoyé dernierement la premiere espreuve, où il y a quelque chose de melioré. Vous en ferez part, s'il vous plaict, au bon P. Vassan et y joindrez mes trez humbles recommandations, ne pouvant luy escrire à cette heure comme j'eusse bien desiré pouvoir faire.

Vous aurez à cette foys icy la coppie des memoires du feu sieur de Besauldun contre Mr de Savoye pour une espece d'apologie des actions de la feu comtesse de Sault et de luy, et un exemplaire du livre de Bullingerus que j'ay recouvré double fort opportunement pour vous en faire part, puis que vous n'en aviez pas encores. Le livre a esté deffendu à Lyon, mais les officiers n'ont pas voulu rediger par escript leur sentence sur ce subject. La premiere feuille n'a jamais esté imprimée.

Je feray voir au sieur Gaultier Prieur de la Valette l'observation du Pere Mercene sur l'elevation polaire de Paris, car le sieur Gassendi est allé chez luy[1] comme je vous avois escript, et je tascheray de luy en faire tenir là une coppie; mais nous attendrons en bonne devotion ce livre du traicté du Galilée du flux et reflux de la mer, bien marrys de la peine qu'y veult prendre ledict Pere Mercene pour y restablir les figures, mais oultre son merite envers le public, je crois bien qu'il y prendrà du plaisir luy mesmes.

Au reste je suis bien marry d'avoir obmis de respondre à Mr Rigault touchant la dedicace de son Tertullian. Ce fut ma maladie qui causà ce desordre et qui fit que je luy fis responce sans avoir sa derniere lettre en main à la fin de laquelle il me mandoit seulement (comme je viens de voir à cette heure) qu'il estoit combattu en luy mesmes s'il feroit aulcune epistre dedicatoire à son Tertullian, et qu'il m'en escriroit par le premier voyage, mais il ne l'a pas depuis faict, comme vous pouvez sçavoir m'ayant faict vous mesmes ses excuses à cause de l'edition de

(fol. 78), et aussi dans l'*Ostréomyomachie*, recueil qui fut imprimé à Aix en 1629 chez Étienne David (petit in-4° de 26 pages) et sur lequel on peut voir une note dans l'*Appendice* (n° IV) du fascicule X des *Correspondants de Peiresc : Lettres inédites de Guillaume d'Abbatia*, 1885 (p. 43-44).

[1] Les plus cordiales relations existaient entre Gassendi et le P. Mersenne. Voir *Documents inédits sur Gassendi*, p. 28.

son dict ouvrage. Au contraire vous m'escrivistes, ce me semble, qu'on luy avoit voulu persuader d'en faire la dedicace à Mr le cardinal de Richelieu, à quoy je n'avois rien à dire. Que si depuis il a changé d'advis, ou creu le pouvoir faire, il ne manque pas des raisons d'honneur pour fonder le merite de la courtoisie dont il vouldrà user soit envers celuy là ou envers l'aultre dont vous m'escrivez, l'advantage pouvant estre bien considerable d'un costé, pour l'utilité presente, si les finances du Roy n'estoient espuysées, et de l'aultre aussy, pour l'honneur envers la posterité, et envers les nations aultres que la Françoise[1].

Cependant je luy ay bien de l'obligation du catalogue m[anu]s[crit] qui se debvoit commancer à transcrire, et vous supplie de luy en faire mes remerciments et salluts trez humbles.

Pour le procez de madame de Crequy les confrontations luy ont esté faictes et parfaictes, on debvoit à ce matin travailler au jugement des objects[2]. Mais cela a esté interrompu par des recusations baillées de part et d'aultre en grand nombre, au jugement desquelles les deux chambres ont esté occupées toute la matinée. On jugeà, mardy dernier, tout plein de requestes et entr'aultres celles de Mr de Canaples sur lesquelles y eust arrest par lequel il fut receu partie intervenante au procez de la supposition de part attendu la notoriété de son interest personel, en qualité de filz du seigneur de Crequy en la maison duquel elle supposoit un enfant à qui eust esté deüe legitime, etc., et en qualité de substitüé au dernier degré par le testament de feu Mr le Connestable au deffault des masles et femelles tant de ladicte dame que du comte de Sault, son frere. Mais pour l'aultre procez d'indignité pour pretendüe incappacité et deffault de naisçance de ladicte dame, en qualité d'heritier ab intestat du dict feu seigneur Connestable (dont il n'avoit parlé que comme incidamment dans les recharges de sa principale requeste, en la derniere desquelles recharges il concluoit non

[1] Rigault hésitait entre le cardinal Barberini et le cardinal de Richelieu.

[2] Voici l'explication donnée de ce mot dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « objet, dans l'ancienne Pratique, était ce que nous appellons reproches contre les témoins. »

seulement contre la dicte dame de Crequy, mais aussy contre le comte de Sault son frere), il fut ordonné qu'il formeroit son action, et la poursuyvroit ainsin qu'il appartient. La dicte dame de Crequy avoit presenté une requeste au contraire et soubstenoit que cela ne pouvoit rien avoir de commun avec son procez criminel, ne estre de la jurisdiction et cognoisçance que des juges naturels des parties, et où estoient situez les principaulx biens, et que cela ne se pouvoit traicter sans l'intervention de Madame la Connestable, sa mere, laquelle on debtenoit à Barrau[1]. Aujourd'huy il y avoit une aultre requeste du dict sieur de Canaples pour former la dicte instance d'indignité et incappacité en execution du dict arrest, mais elle n'a pas esté leüe à cause de l'interruption des recusations, grand nombre desquelles ont esté mises à neant. Je ne sçay si demain on n'en adjoustera poinct de plus fortes, pour reculler le jugement du fonds de l'affaire lequel a desja esté remis aprez Quasimodo, pour attendre le Pere Flotte[2] de suite, sans lequel on voudroit bien ne pas laisser juger une si grande affaire, et à cause qu'il a fallu donner de nouveaux dellays competants pour le faire venir, estant comme on dict à Rouen, on ne pouvoit rien faire avant Pasques n'y ayant plus que la semaine prochaine embarrassée en audiances quasi touts les jours.

Sur cela je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

Ce 7 avril 1628.

J'oubliois de vous dire que M[r] le comte de Sault a monstré à plusieurs de ses juges des lettres de la cour à M[r] le mareschal de Crequy

[1] Barraux, commune du département de l'Isère, arrondissement de Grenoble, canton de Touvet, à 36 kilomètres de Grenoble.

[2] Est-ce le même jésuite qui, portant le prénom de Balthazar, prononça, le 10 novembre 1636, à Lyon, dans la chapelle du collège de Notre-Dame-de-Bon-Secours, l'éloge funèbre de la comtesse de Chevrières (Gabrielle de Gadagne, morte en 1635), éloge qui fut imprimé à Lyon en 1638, in-4°?

portant que le Roy a advoüé l'enlevement de madame la Connestable. Et n'a pas voulu que le parlement de Grenoble s'en formalizast davantage[1].

---

CVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Nous fusmes en quelque apprehension de noz despesches de la semaine passée, sur le bruict du passage des trouppes de Mr de Rohan deçà le Rhosne, et de faict nostre ordinaire de Lyon arrivà un jour plus tard que son terme ordinaire à cause de la traverce et destour qu'il prict à Valence par le Chrest[2] derriere la montagne pour venir reprendre son chemin de la poste au Monteil aymar[3]. Mais Dieu mercy il arrivà sain et saulve mercredy à disner, avec voz despesches du 4me de ce moys et nous asseura que les nostres du 8me estoient pareillement passées en sauveté par delà Valence. Il fauldrà dezhorsmais estre un peu plus retenus que devant, à ne pas hazarder les pieces subjectes à se perdre, sans en reserver des coppies jusques à ce que nous soyons esclaircis de ce que deviendront cez trouppes huguenottes, qui ont mis à feu et à sang quattre ou cinq villages du Dauphiné, Loriol[4], Liveron[5], Mou...[6] et un aultre, et le 10me s'en alloient assieger l'abbayie de Cruaz[7] prez

[1] Vol. 716, fol. 277.

[2] Aujourd'hui Crest (Drôme), comme nous l'avons déjà vu.

[3] Aujourd'hui Montélimart, comme nous avons eu aussi l'occasion de le dire.

[4] Chef-lieu de canton du département de la Drôme, arrondissement de Valence, à 21 kilomètres de cette ville.

[5] Livron, dans le canton de Loriol, à 2 kilomètres de cette ville, à 19 kilomètres de Valence.

[6] L'original porte *Mou* ou *Mon*. Peiresc a laissé le reste du mot en blanc. Faut-il lire Mondragon, près de la rive gauche du Rhône, canton de Bollène, arrondissement d'Orange, non loin des anciennes limites de la Provence et du Dauphiné?

[7] Aujourd'hui commune du département de l'Ardèche, canton de Rochemaure, arrondissement de Privas, à 24 kilomètres de cette ville. On y voit encore des restes de l'abbaye.

Concorde[1], mais on croyoit qu'ils y trouveroient bonne resistance, d'un brave gentilhomme qui s'estoit jetté dedans et ils n'ont pas de canon. Ils se fortifient à la Poulle qui est de ça vis à vis du Poulsin[2]. Mais Mr de Montmorancy vient au secours avec 3,000 hommes d'un costé, et Mr de Crequi de l'aultre lequel avoit donné son rendez vous à Valence à demain samedy 15me et pour cet effect Mr le comte de Sault qui estoit icy en est party ce matin en poste pour s'y trouver. Il vid hier aprez disner madame de Crequy avant que de s'en aller ayant desiré de luy dire à Dieu, à quoy n'y eut pas peu de peine, car elle n'y vouloit entendre en façon du monde, mais enfin elle se laissà vaincre, leur entreveüe fut en maison tierce, et toute dans les termes de grands compliments et offres du dict seigneur comte de s'employer pour luy procurer du contentement. A ce matin la cour a achevé de juger les objects et reproches de la dicte dame et de tous les complices du procez; sur la plainte qu'elle avoit faicte par requeste de ce qu'elle se trouvoit despossedée de son bien adventis[3], au prejudice des arrests de reintegrande ou mainlevée qu'elle avoit obtenus de la cour, il a esté ordonné que les querellants rendront les dicts arrests executez dans quinzaine precisement avant que touts leurs revenus de ce ressort seroient saisis à la main du Roy, et sur iceulx prins la somme de 20,000 livres adjugée par provision à la dicte dame. Et neantmoings qu'il seroit informé sur un procez verbal de l'huissier qui estoit allé pour faire executer les dicts arrests, lequel s'en est revenu sans pouvoir seulement faire expedier le pareatis.

Au reste je vous remercie trez humblement du soing que vous avez

[1] Aujourd'hui la Coucourde, station du chemin de fer de Lyon à Marseille, dans la commune de Lachamp, canton de Marsanne, arrondissement de Montélimart.

[2] Aujourd'hui le Pouzin, département de l'Ardèche, sur la rive droite du Rhône, canton de Chomérac, arrondissement de Privas, à 15 kilomètres de cette ville.

[3] Par biens adventices (*bona adventitia*), on entendait, selon le *Dictionnaire de Trévoux,* «tous les biens qui échoient à une femme après ses fiançailles. Ces biens sont ainsi appelés, parcequ'ils n'augmentent point la dot, et que la femme en peut disposer à sa volonté, au profit de qui bon lui semble (à l'exception de son mari) sans avoir besoin de son autorisation».

eu de me faire tenir le livre du sieur Chifflet[1], et le second exemplaire de la Republique des Suisses comme aussy des aultres pieces dont je vous en envoye quelqu'une, et y ay joinct le journal de Thoulouze[2] dont on m'a envoyé une couple d'exemplaires, avec promesse de m'en envoyer encor aultant par la premiere commodité, auquel cas je vous en envoyeray encores quelqu'un pour quelqu'un de voz amyz, car je le trouve des plus jolis qui ayent esté veus sur ce subject. Vous aurez par mesme moyen un exemplaire des vers de Malerbe, qui m'en a envoyé deux douzaines de l'edition in-8°[3]. Mais j'en ay recouvré icy de ses parents une coupple d'exemplaires de la bonne edition, dont j'ay creu vous devoir faire part[4].

Le coppiste Grec escript si bien en cette langue que je ne plaindray pas les 8 s[ols] dont vous estes en doubte, non plus que les cinq s[ols] de l'aultre, puisque vous n'en avez pas de meilleur compte. J'avois desja prevenu le remboursement à Marseille des cent francs que vous a fournis la dame de Lignage.

Il fault prendre la bible des 70 bien complette, aultrement nous au-

[1] Jean-Jacques Chifflet, né à Besançon en 1588, mourut en 1660. Il fut successivement premier médecin de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, et de Philippe IV. Peiresc écrivit à cet érudit plusieurs lettres, quelques-unes conservées (autographes) à la bibliothèque de Besançon, les autres (minutes) à la bibliothèque d'Inguimbert. Voir la liste de ses 35 publications dans le tome XXV des *Mémoires* du P. Niceron. Le livre de Chifflet envoyé par Dupuy à Peiresc était la seconde édition (*aucta et recensita*) de *Portus Iccius Julii Cæsaris demonstratus* (Anvers, 1627, in-4°). La première édition avait été publiée à Madrid l'année précédente. (Voir sur les observations de Peiresc relatives au travail de Chifflet, le livre IV de Gassendi, à l'année 1627, p. 313-314.)

[2] C'est-à-dire le *Journal au vray de ce qui s'est passé dans l'Ile de Ré*, etc., imprimé par R. Colomiez à Toulouse (1628) et déjà cité.

[3] Nous avons déjà vu que la belle ode «pour le Roy allant chastier la rebellion des Rochelois» avait eu deux éditions presque simultanées, une in-4°, l'autre in-8°.

[4] La *bonne édition* est donc l'édition in-4°. L'édition in-8° serait-elle celle qui, selon les termes d'une lettre de Malherbe à Peiresc, du 3 avril 1628, citée par M. Lud. Lalanne (*Œuvres complètes*, t. I, p. xc), fut faite «sans son soin et sans son aveu»? Sans doute, s'il en fut ainsi, l'auteur obtint qu'on lui en abandonnât beaucoup d'exemplaires, ce qui lui permit de se livrer à de généreuses distributions et d'en donner, par exemple, deux douzaines à la fois à un amateur tel que Peiresc.

rions trop de peine à recouvrer l'imperfection, ou les feuilles de la table, et n'y aurà pas de danger que la relation italienne des 12 livres vienne conjoinctement. Mais j'advertiray M^r Cardon de ne pas hazarder mon fagot que la coste ne soit un peu plus nette[1]. Esperant que mess^rs de Montmorency et de Crequy dissiperont bien tost ce nüage, Dieu aydant. Et je finiray avec les remerciments et recommandations de M^r d'Agut, qui s'en va en commission delà la Durance, ensemble de mon frere qui est party ce jourd'huy pour Avignon, vous suppliant de m'entretenir tousjours en voz bonnes graces, et en celles de M^r vostre frere, comme celuy qui est,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

Ce 14 avril 1628.

Je deplore infiniment la perte de M^r de Rhetelin et vouldrois avoir peu rachepter sa vie avec de bonnes livres de mon sang. Il fault pourtant loüer Dieu de tout ce qui luy plaict. Il est mort cez jours cy un antiquaire nommé le sieur Templery, le plus excellent homme pour restaurer les médailles antiques et aultres reliques de l'antiquité que j'eusse jamais veu; noz poetes luy ont voulu faire un tombeau dont vous aurez deux essays à faulte de quelque chose de meilleur[2].

Vous verrez l'examen de l'observation de la haulteur du Pole de Paris que vous m'aviez envoyée. Il fault que cez choses là se fassent avec grande exactezza et punctualité. Vous en userez avec la mesure[3]

[1] C'est-à-dire débarrassée des troupes de huguenots qui menaçaient les communications entre Paris et la province.

[2] Le *tombeau* de l'antiquaire Templery n'est cité dans aucun de nos recueils bibliographiques. Je suppose que c'est de ce recueil que provient une petite pièce de vers latins d'Abraham Remy qui se trouve dans les *Poemata* de 1645 (p. 142) et qui est intitulée *Epitaphium Johannis Templerii Antiquarii*. Voici les deux premiers et les deux derniers vers de ce morceau si peu connu sur un archéologue si oublié :

Hic jacet antiqui scrutator maximus ævi
Templerius, patriæ consul et urbis honos.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Templerio moriente, ruit moritura vetustas,
Priscaque in hoc tumulo sæcla sepulta jacent.

[3] C'est le mot qui semble devoir être lu à cet endroit, où le papier est plutôt usé que déchiré.

necessaire envers l'autheur de la dicte observation qu'il vous avoit pleu m'envoyer dernierement.

Les sieurs d'Aubays et S[t] Esteve freres ont esté condamnez par deffault à avoir la teste trenchée et leurs maisons rasées, et ce soir l'execution en effigie s'en est faicte publiquement.

Vous ferez part à M[r] de Lomenie du contract de l'an 1623.

Je vous recommande trez instamment l'adresse du pacquet de Bordeaux de la part de M[r] de Lomenie par le premier ordinaire du lundy, si faire se peult[1].

---

CVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Vous recevrez cette lettre par les mains de M[r] Gassendy que vous avez desja commancé d'obliger, et qui a une inclination trez grande pour vostre service et pour touts les vostres, auxquels tous les gents de lettres de ce Royaulme et la meilleure partie de ceux du dehors reputent à grand honneur de se tenir homageables[2], pour le benefice evidant qu'ils reçoivent de vostre main, quand il est question d'ayder, promouvoir et recommander leurs plus dignes ouvrages. Cette province icy reculée comme elle est du commerce des bons livres, et de la frequentation des gents doctes qui sont en voz quartiers, ne peult pas produire des hommes qui ayent les notices[3] requises en la perfection telle qui se peult acquerir de par de là. Mais ils ne laissent pas d'essayer de bien faire, et par foys leur peult il reussir en quelque rencontre, de ne pas regretter leur labeur, ne l'exercice qu'ils peuvent

[1] Vol. 716, fol. 279.

[2] *Hommageable* ne se trouve dans aucun des dictionnaires que j'ai sous la main.

[3] Les connaissances, comme nous l'avons déjà rappelé.



IMPRIMERIE NATIONALE.

donner à leur curiosité. La principale de celle de Mr Gassendy a esté dans la philosophie, aultre toutefoys que celle qui se traicte communement dans les escolles, et s'il a l'honneur de vous entretenir de ce qu'il a faict pour Epicure[1], possible ne l'aurez vous pas dezagreable. Dans les mathematiques il a eu d'assez heureuses rencontres en ses observations, et peult estre qu'un jour pourront elles servir au public. Il n'a pas esté norry à l'air de la cour pour y acquerir cette gentillesse en laquelle on y excelle. Mais encores veux-je esperer que vous trouverez de la modestie et de la doulceur en sa conversation, pour en demeurer satisfaict, eu esgard à vostre bon naturel, qui excuse si volontiers les manquements de ses amys principalement quand ils ne viennent d'aulcun deffault de bonne volonté ains plustost de l'air natal qui nous rend icy plus rudes que le reste de la France. Tant est que les faveurs que vous luy daignerez despartir, rejaliront sur tout le païs, et sur moy principalement, qui faicts de longue main proffession d'estre son serviteur, et qui me promets tant de l'honneur de vostre amitié, que vous admetrez chez vous ce nouvel academiste[2], et que vous l'aymerez non seulement pour sa vertu, mais aussy pour l'amour de moy, et que vous luy procurerez les bonnes graces de touts cez aultres messrs de l'Academie[3], auxquels je fais la mesme supplication trez humble, demeurant tousjours, Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix ce 21 avril 1628[4].

[1] Ce ne fut que beaucoup plus tard que Gassendi publia ses travaux sur Épicure: *De vita Epicuri* (1642); *Syntagma philosophiæ Epicuri* (1649).

[2] Sur le mot *academiste,* rendu célèbre par la comédie de Saint-Évremond contre l'Académie française, voir une note du tome II des *Lettres de Jean Chapelain,* p. 72.

[3] N'oublions pas qu'il s'agit là du *Cabinet* des frères Dupuy où se réunissaient leurs doctes amis, lesquels formaient l'*Académie.*

[4] Vol. 716, fol. 281.

CVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ai receu vostre despeche du XI depuis mercredy seulement, au lieu qu'elle eust deub venir dez le mardy à cause que le courier demeurà caché dans un vallon quasi tout un jour pour laisser passer les trouppes de Mr de Rohan, qu'il avoit veu venir de loing, pour leur donner loisir de passer et de s'estre esloignées. Et eus advis par mesme moyen que noz lettres de sammedy dernier estoient aussy passées seurement, bien qu'il n'ayt pas rencontré le courrier qui les portoit, car il a veu le postillon qui r'amenoit les chevaulx sur lesquels il estoit allé jusques à Valence, dont nous avons esté bien aises, car nous en estions un peu en peine. Dezhorsmais nous esperons que les chemins se r'asseureront, puis que d'un costé Mr de Montmorancy vient suyvre Mr de Rohan avec quelques trouppes, et de l'aultre Mr de Crequy descend avec des canons, et tout ce qu'il a peu r'amasser en son gouvernement, de sorte que les gents de Mr de Rohan ne pourront pas tenir pied en Daulphiné, si ce n'est à cé petit lieu de la Poulle qui sera bien aisé à boucler. Desja l'abbé de Cruaz avec un peu de secours qu'il eut de Mr de Ventadour[1] a constraint Mr de Rohan de lever le siege devant son abbayie, apprez avoir esté sommé de se rendre, et avoir faict responce au tambour que si son maistre ne se resolvoit d'obeir au Roy et se retirer de ce lieu, il courroit fortune d'estre mis soubs les loix monachales et qu'on luy fit une couronne à la Benedictine. Jusques là Mr de Rohan n'avoit trouvé aulcune resistance, ainsin qu'il disoit luy mesmes en certaines lettres qu'on dict avoir esté interceptées par le Gouverneur

[1] Henri de Levis, duc de Ventadour, lieutenant général du roi en Languedoc, était fils aîné d'Anne de Levis, duc de Ventadour, et de Marguerite de Montmorency. Il abandonna en 1621 son duché au marquis d'Annonay son frère, embrassa l'état ecclésiastique, et mourut le 14 octobre 1680, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

du Monteilaymar, lesquelles le dict sieur de Rohan escrivoit au Gouverneur d'Orange duquel ceux du contat d'Avignon commancent à se desfier un peu plus que devant sur les bruicts qui ont couru que deux petards en estoient sortis avec 300 hommes, pour les inquieter et reduire à la contribution; pour à quoy obvier le general Malatesta s'est approché de la frontiere avec la cavalerie du Pape et 500 hommes fort lestes, et bien resolus de se battre selon les apparances externes.

Le Meursius de ludis Græcorum[1] est arrivé fort bien conditionné; mon frere l'avoit comprins au roolle des livres qu'il print d'Elzevir, mais il ne luy fut pas livré effectuellement pour quelque imperfection, non plus que cez homelies.

J'ay leu tantost couremment cette epistre du Galilée du flux et reflux, et y ay trouvé de bonnes choses à mon gré, et d'aultres où j'ay grande peine de luy accorder[2]; il le fauldrà voir bien à loisir, cependant je l'ay mis ez mains d'un homme qui y ferà les figures necessaires, et aprez en avoir retenu coppie, je le vous renvoyeray fidelement, avec l'advis de nostre monde de deçà, estant bien marry de ne l'avoir eu à temps devant le partement de Mr Gassendi, lequel s'en est enfin allé de chez luy à Grenoble, en intention de passer la feste à Lyon[3], et puis prendre le chemin de Paris, où il aura tout loisir d'attendre le retour du Roy, car je ne pense pas que le conseil travaille à la Rochelle pour les parties et à quelque chose malheur serà bon. Car cela luy donnera tant plus de commodité de vous voir et cez aultres messieurs, et à vous de le gouverner luy, où vous trouverez, je m'asseure, des qualitez dignes de l'honneur de vostre bienveillance, ne se voyant guieres de gents qui ayent penetré dans les sciences dont il faict quelque profession, jusques aux termes où il en est venu, ne qui soit d'une humeur plus doulce et paisible que la sienne. J'ay bien du regret que Mr Diodati se soit resolu

[1] *Joannis Meursi de Ludis Græcorum liber singularis. Ad V. Cl. Petrum Scriverium* (Leyde, 1622, in-8°).

[2] Peiresc avait raison dans sa résistance. Galilée donnait une très mauvaise explication des marées, en les attribuant à l'inégalité de vitesse des différentes parties de la mer.

[3] La fête de Pâques qui, comme nous l'avons vu, tombait cette année le 23 avril.

d'envoyer son pacquet justement lorsque l'homme est en chemin, car je m'imagine que la moitié serà arrivée à Lyon mardy dernier selon vostre compte et que l'aultre moitié y viendrà demain, et que nous aurons icy le tout mardy ou mercredy prochain, si Dieu permet que le courier passe en saulveté, comme j'espere, car celuy là est fort circonspect, et ne se hazarderà pas legerement à aulcun danger. Si cela arrive, le dict sieur Gassendi a laissé charge icy au sieur Prieur de la Valette d'ouvrir les pacquets, pour les voir et nous en faire part, et aprez nous les luy renvoyerons à Paris.

Je fais relier le petit Seneque à mon libraire, pour luy faire passer les monts, puis que vous me donnez esperance d'en pouvoir remplacer un aultre, et que vous n'y avez pas de dessein. Et m'estonne qu'Elzevir ne presse davantage l'edition de toutes cez republiques, ne doubtant pas qu'il n'aye bien de quoy fournir pour toutes. Possible est-il plus empesché au choix des autheurs, qu'à trouver des escrivains qui en aient traicté. Vous pouvez prendre le livre de Typotius estant bien complect, à 16 livres, car les figures, qui y sont bonnes et en bon nombre, peuvent fort bien porter ce prix, vous remerciant du soing que vous me promettez pour la recherche du Calcaigninus. J'ai retenu coppie de l'epistre au cardinal de Berule, et soubs correction vous avez un peu de tort de parler de m'en renvoyer l'original, car cez pieces doivent demeurer chez vous comme les actes publiques dans les registres, pour y avoir recours en tout temps, de ce qu'icy[1] cela seroit ensevely et perdu. Pour l'honneur de Dieu ne me traictez poinct avec cez ceremonies, si vous voulez que je demeure dans la liberté qui doibt estre parmy nous.

Je trouve fort bien fondé le jugement que l'on faict là des vers de Mr Remy[2]; il est jeune[3], et luy donnant du courage, il pourrà mieux

[1] C'est-à-dire *tandis qu'ici.*

[2] Il s'agit là de la pièce intitulée : *Rupella obsessa, fugati Angli, ad illustrissimum cardinalem de Richelieu.* On la trouve dans le registre XXXVII de la Collection Peiresc, à Carpentras, et dans le recueil déjà cité de Remy, *Poemata,* 1645, p. 8. A la page précédente figure en ce recueil une pièce adressée à la Rochelle : *Ad Rupellam, calindas Aprilis 1628.*

[3] Abraham Remy avait alors vingt-sept ans révolus.

se perfectionner. Bien est il vray que je ne pense pas qu'il s'attende à des recompances principalement en ce temps. Il fauldrà voir si une aultre saison y pourrà estre plus propre.

Tant est que Mr nostre Archevesque en est demeuré bien satisfaict [1], et en a prins un exemplaire pour faire tenir luy mesmes à son frere [2]. Ce ne luy serà pas peu d'honneur et de bonne fortune, si on trouve un demy quart d'heure de temps pour les lisre dans un camp [3]. Quant à ceux de Mr Gaulmin [4], je vouldrois bien avoir participé aux discours dont est question, et avoir apprins le destail du jugement que cez grands hommes en font. Vous en verrez qui m'ont esté envoyez de Bordeaux. Il y en a un aultre plus grand poeme d'un Jean Perez Mirandeus [5], imprimé à Bordeaux, intitulé D. LVDOVICVS EPITHYRÆOS [6], où il y a de bonnes conceptions bien que le commancement soit un peu trop languide [7]. Mr nostre Archevesque me l'a retenu, sans cela je le vous envoyerois, mais j'ay escript à Bordeaux pour en avoir d'aultres exemplaires, dont je vous feray part incontinant.

Cependant vous aurez d'aultres vers du sieur Viaz tant sur la mort du feu sieur Templery [8] (qui estoit admirable à restaurer les medailles,

[1] A. Remy lui adressa, en 1643, un chant funèbre : *Epicædion in morte card. Richelii ad Alphonsum fratrem card. eminentiss.* (p. 39 du recueil de 1645).

[2] Le cardinal Armand est le héros de plusieurs des pièces du recueil de 1645, par exemple (p. 24) : *Genius Sorbonæ eminentissimo cardinali duci Richelio gratulabundus*, et (p. 37) : *In reditum eminentissimi cardinalis Richelii ex Gallia Narbonensi. An. 1642.*

[3] Le camp devant la Rochelle.

[4] L'habile helléniste Gilbert Gaulmin faisait d'excellents vers latins, et ceux qu'il composa à propos du siège de la Rochelle sont au nombre des meilleurs que l'on possède sur cet événement qui inspira des centaines de poètes.

[5] Sur ce Jean Perez, natif de Mirande (département du Gers), voir une note de mon édition de l'*Entrée du Roy Charles IX à Bordeaux* (petit in-4°, 1882, Bordeaux, P. Chollet, p. 8).

[6] Voici le titre complet : *Joannis Perez Mirandensis in collegio Aquitanico Burdigalensi eloquentiæ professoris exercitationes duæ solemnes : Quibus, dimissum anniversario scholæ nobilissimæ Justitio Apollinem, suum in Parnassum quasi jure postliminii revocavit Catilina Gallicus et D. Ludovicus*, EPITHYRÆOS (Bordeaux, chez Guillaume Millanges, imprimeur royal, 1628, in-4°).

[7] Littré cite sous ce mot Ambroise Paré et les deux frères Corneille.

[8] Ces vers n'ont pas été recueillis dans le volume XXXVII de la Collection Peiresc, à Carpentras, déjà cité.

figures et vases gastez de l'antiquité) que sur la soury priuse par une huystre[1], laquelle servit oportunement au comte de Sault, pour payer une discretion[2] que Mr l'Archevesque luy avoit gaignée au billard le soir precedant à condition que ce fust chose curieuse, et qui ne fust point de prix, ce que le dict sieur comte estoit bien en peine de chercher sans cette heureuse rencontre advenüe chez luy la mesme nuict de sa capitulation et de sa perte, dont il fut infiniment aise. D'aultres ont été invitez de faire des vers sur le mesme subject par Mr l'Archevesque mesmes, s'ils le font je vous en feray part, à faulte de chose plus digne de vostre entretien. Que si quelqu'un de par delà prenoit envie d'en faire quelque chose, possible que cette cognoisçance ne luy seroit pas inutile, au temps où nous sommes.

Je plains infiniment le pauvre Maronite decedé au Mont Liban, car son ingenuité et zeelle ou passion au bien public ne pouvoient estre assez louées, il estoit beaucoup plus laborieux que le sieur Gabriel, son compagnon[3], et de beaucoup plus de resolution quand il falloit entreprendre et mettre à execution quelque bon dessein en matiere de libvres, bien qu'il n'eust possible pas tant de science que son compagnon. Ce pretendu Transylvain avoit bien choisy un habit cappable de se faire voir de loing dans Paris. J'ay aultres foys veu passer en ce païs icy des premiers Morisques qui sortirent d'Espagne, qui parloient mesme languagc, et tenoient quasi les mesmes propositions. Mr du Vair deffunct les pressà fort, mais ils avoient tousjours des eschappatoires appuyez de quelques

[1] *Illustrissimo Alphonso de Richelieu, archiepiscopo Aquensi, ostreæ et muris fatum remuneratorium.* Et encore : *Ostreæ et muris mors et apotheosis.* Voir aussi le recueil publié à Aix, en 1629, sous le titre d'*Ostréomyomachie* et le recueil des poésies de Vias (*Balthasaris de Vias Massiliensis... Charitum libri tres.* Paris, Edmond Martin, in-4°, 1660) où l'on trouve (p. 28, n° XII) cet autre titre : *Alphonso cardinali Richeleo ostreæ et muris pugna, in pretium ludi deperditi, data Criqueo duci.*

[2] Littré, sous le mot *discrétion* considéré comme gage, comme enjeu, ne donne aucun exemple antérieur aux *Mémoires* de Mlle de Montpensier.

[3] Jean Hesronite, que M. de Brèves avait amené à Paris avec Gabriel Sionite. Ce dernier eut deux collaborateurs dans la traduction des psaumes d'arabe en latin (Rome, 1614), dans la *Grammatica arabica Maronitarum* (Paris, 1616), enfin dans la *Geographia Nubiensis* (Paris, 1619) : ce furent Jean Hesronite et Victor Scialac.

fondements apparemment tollerables. Ils avoient passe-port du feu roy, et s'en alloient droict en Constantinople. Je pense que celuy là aurà fort sagement faict de se retirer s'il ne vouloit mieux construire ses discours. Tout ce que j'y trouve de plus notable est que ce soit un homme qui sceut parler François, bien qu'il s'en cachast.

Mr d'Agut n'est pas encore de retour de sa commission, non plus mon frere de son voyage d'Avignon, et je finis demeurant à Mr vostre frere et à vous,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce vendredy au soir 22 avril 1628 [1].

---

CIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despeche du 18 fort bien conditionnée avec le livre du CLERICVS Caroli Mansfelt, et en mesme temps celle du vendredy precedant avec le pacquet de Mr Gassendi où nous pensions trouver des relations du Galilée, soubs l'esperance de quoy nous luy avions faict laisser procuration au sieur Gaultier prieur de la Valette pour l'ouvrir, mais il ne s'y trouvà qu'une simple lettre avec le livre de Cardan de Civili prudentia d'Elzevir [2], qui luy serà bien gardé par le dict sieur de la Valette, et maintenant je luy renvoye sa lettre, que je vous recommande pour la luy garder s'il n'est encor arrivé là. Nous avons aujourd'huy eu icy Mr de Guise qui a faict des grands compliments et protestations honorables à Messrs du parlement, et nous avons ceans

[1] Vol. 716, fol. 283. — [2] *Hieronymi Cardani, Mediolanensis, proxeneta seu de prudentia civili liber*, etc. (Leyde, 1627, in-12).

chez nous l'evesque d'Orange[1] qui estoit venu voir Mr nostre Archevesque et a prins logement chez nous à cause que ma sœur de Valavez est sa niepce[2]. Cez deux venües inopinées m'ont consumé toute la journée, et m'empeschent de pouvoir respondre comme il fauldroit à voz lettres. Vous m'en excuserez, s'il vous plaict, pour le coup, et vous contenterez que je vous disc que le sieur d'Ajon, de la maison de Glandeves de cette province, l'un des partisans de Mr de Rohan, qui avoit esté prins prisonnier à Beaucaire[3], a esté renvoyé à nostre parlement par messrs de Toulouze et Mr le Prince. Il arrivà la veille de Pasques, et aussy tost fut mis à l'examen et a-t-on travaillé à son procez toutes les festes. Je crois qu'on ne le laisra guieres languir, aux premiers jours aprez quasimodo, si entre icy et là il n'arrive d'empeschement du costé du Roy. Mr de Guise a esté le premier d'ouvrir le passage, par le bas Valentinois, les gents de Mr de Rohan ayant repassé le Rosne au bruict de sa venüe et des trouppes de Mr de Crequy, mais ç'a esté aprez s'estre le dict Seigneur de Guise arresté 4 ou 5 jours à Valence, pour leur donner loisir de descamper plus à leur aise. Sur quoy je finis par mes remerciments trez humbles de voz rares singularitez, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 28 avril au soir 1628.

Vous aurez une gazette de Rome, où il y a quelque chosette de plus qu'en vostre billet et j'ay depuis apprins d'un gentilhomme venu delà (qui estoit present en la chappelle lorsque le Grand Duc[4] y eut seance),

[1] Jean de Tulles, dont il est question dans une lettre de Dupuy à Peiresc (n° XXXVI de l'*Appendice*).

[2] Nous avons déjà vu que la belle-sœur de Peiresc était marquise de Tulles ou de Thules, dame de Trébillane.

[3] Chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement de Nîmes, à 24 kilomètres de cette ville.

[4] Le grand-duc de Toscane, Ferdinand II; il n'avait alors que vingt-huit ans.



IMPRIMERIE NATIONALE.

que ce jour là, extraordinairement le pape descendit à pied dans S^t Pierre au lieu de se laisser porter dans sa chaise comme de coustume dont on estoit bien estonné. Mais on ne le fut plus quand on s'apperceut que c'estoit pour faire cet honneur à M^r le Grand Duc, de luy laisser porter sa queüe, jusques à son solio[1]. Il y a quelque chose dans les lettres de Rome à vous communiquer, mais je ne le puis pour aller tenir compagnie à nostre hoste[2].

---

## CX

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

#### À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 25^me j'en eus deux de Bordeaux que je creus avoir passé par voz mains ou au moings par celles de M^r Ferrand, aussy bien que celles que vous luy aviez daigné remettre pour l'amour de moy, dont je vous suis bien redevable, et à luy par mesme moyen, et dont je vouldrois bien me pouvoir revancher en son endroict puis que je ne le puis esperer pour vostre regard, mes arrerages surpassant avec trop de disproportion toute ma chevance. Des deux images de la Rochelle j'en remis l'un[3] à M^r d'Agut et ay envoyé l'autre à ce matin à Rome par l'ordinaire d'Avignon, lequel sera dez hors mais plus reglé et asseuré que celuy de Lyon. C'est pourquoy si vous vous voulez servir de cette voye icy vous nous ferez faveur. Elle ne manque poinct une foys le moys environ le commancement, et passe tousjours icy le vendredy matin, de la premiere ou seconde semaine du moys. Depuis que celuy d'à ce matin a esté passé j'ay receu d'Avignon un petit pac-

[1] Mot italien qui signifie trône.

[2] Vol. 716, fol. 285.

[3] Le mot *image*, dans nos vieux auteurs, est souvent du genre masculin, et Littré cite notamment les *beaux images* de Nicolas Oresme, les *luisans images* de La Boétie, le *petit image* de l'auteur du *Cymbalum Mundi*.

quet de Mr Holstenius, auquel je suis bien marry de n'avoir peu faire responce par cette commodité; s'il eust suyvy les adresses des aultres, je l'eusse receu dez le vendredy sainct comme je fis les aultres de mesme datte, par le precedant ordinaire, et mesme la lettre qui serà cy joincte du sieur Aleandro, et celle de Dom du Puy, que vous ne serez pas marry de voir, je m'asseure, non plus que celle du dict sieur Holstenius, mais pour celle cy je vous supplie qu'elle ne passe pas en aultres mains que les vostres, pour ne divulguer une particularité qui luy importe et qui luy pourroit nuyre, laquelle neantmoings il ne serà pas marry que vous sçaichiez. Je prends un grand plaisir à ce qui vient de sa main. N'ayez pas de regret aux vers de Mr de Malherbe; nous en avons provision icy. Et ne regrettez pas non plus l'argent que gaigne l'escrivain du catalogue, lequel je ne plains nullement, ains seulement le temps qui s'est perdu en ceremonies superflües avant que de le commancer. J'ay esté bien aise de voir que ce que nous avons icy du Schrincklius ne soit pas plus imparfect que ce que vous en avez eu de pardelà, en meilleur temps. Ce qui me faict juger que possible les aultres planches n'ont jamais esté faictes. Et cela me ferà resouldre d'achepter celuy cy sans regret veu mesme qu'il n'est en taxe qu'à dix ou douze livres seulement.

Je prendrois bien plaisir de voir le rolle des images de l'aultre libvre de Franciscus Tertius Bergomas. Et s'il se pouvoit avoir un autre exemplaire du CLERICVS Caroli Mansfelt, j'envoyerois le mien à Rome par le prochain ordinaire comme j'ay faict aujourd'huy le Seneque d'Elzevir. Au reste je plains grandement le pauvre Buon[1], et vois bien que j'auray de la peine à vuider astheure mes comptes avec ses heritiers. Mais je tascheray de bien distinguer ce qui estoit arresté d'avec les derniers qui ne l'estoient pas, et sur lesquels il avoit touché prou d'argent, apprehendant que vous n'y ayiez encore quelque courvée à mon occasion. Mais je plains bien davantage Mr de Breves dont la perte est trez grande et prejudiciable au public, car cet homme estoit cap-

[1] Savait-on que le libraire Buon était mort en avril 1628?

pable de grandes choses[1]. Sa vefve m'a faict l'honneur de m'escrire une bien honneste lettre sur ce subject de mesme datte que la vostre, à laquelle je responds maintenant[2], et si j'ay moyen de la servir et Messieurs ses enfants, je le ferày de toute mon affection mesmes Monsieur l'abbé de Montmajour. Vous recevrez par cette voye plusieurs papiers que je vous renvoye avec honte de n'avoir de quoy fournir en eschange non plus que de voz nouvelles, car le procez de Madame de Crequy n'est pas poursuyvy à cause de l'absence de ses parties. Cependant le P. Flotte est arrivé et demain sera ouy devant les commissaires. Mr de Guise parle de renoüer un traicté d'accommodement, et dict-on que Mr l'Archevesque en a voulu escrire encore pour un coup à Mr le Mareschal de Crequy. Il fauldrà voir ce que ferà le temps. On travaille au procez du sieur d'Ajon prevenu d'avoir suyvy et servy Mr de Rohan tout fraischement, mais cela a son cours aussy. Le meilleur que je vous sçaurois mander à present est que le bas Valentinois est à cette heure delivré des rebelles, les deux ordinaires de dimanche passé tant celuy qui alloit à Lyon que celuy qui en revenoit estant passez par L'Auriol au grand chemin. Il est vray que ce païs là est tout desgarny de chevaulx depuis Valence jusques au Montelimar, sur quoy il s'excuse d'estre arrivé icy seulement mercredy au lieu de mardy.

Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et obeissant serviteur
et à Mr vostre frere,

de Peiresc.

D'Aix, ce 5 may 1628.

[1] Peiresc juge très bien celui qui fut un des meilleurs diplomates de l'ancienne France et qui, à Constantinople surtout, obtint pour son pays les plus considérables avantages. Voir son éloge dans une note du *Recueil* Avenel (t. I, p. 50). Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. III, p. 410, n. 1) raconte de curieuses particularités sur la mort de M. de Brèves.

[2] Je ne vois pas une seule lettre de Peiresc à Madame de Brèves dans les *Minutes* de Carpentras, où l'on conserve seulement

Vous aurez icy des vers de Mr Viaz pour le pape[1] dont je seray bien aise d'apprendre l'advis de cez Messieurs de pardelà. Il y avoit mesme un nom qui ne meritoit pas d'entrer en douzaine parmy ceux des princes. Je le luy fis oster ensemble l'armoirie pour estre trop goffement faicte, il s'y peult mettre quelqu'aultre armoirie du pape moings mal fagottée[2]. Vous pourrez faire part aux amys de ce que vous en aurez, et mesmes à Mr Rubens et à Mr Gevartius, si en avez la commodité d'amy.

Je vous recommande trez instamment le pacquet de Bordeaux pour en faire à l'accoustumée aprez l'avoir faict contresigner ensemble la lettre pour Mr du Soul nostre procureur et excusez moy s'il vous plaict de tant d'importunité.

Si vous trouvez commodité de m'envoyer quelque fagot de livres je vous supplie d'y adjouster quelques feuilles de beau papier marbré à la Turquesque mais des plus jolies[3].

---

## CXI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Voz despesches du 2 may vindrent mercredy matin fort bien conditionnées, et par consequant le livre de Chistelius de Numismate, les

(registre II, fos 517-518) trois lettres à «M. de Brèves, écuyer de la reine à Paris» écrites du 22 janvier 1628 au 10 mars de la même année. Voir à la Bibliothèque nationale (fonds français, vol. 9542, fos 40-41) deux lettres de M. de Brèves à Peiresc, l'une du 10 février 1628, l'autre du 28 du même mois.

[1] *Panegyricus ad Urbanum VIII* (Aix, 1628, in-4°). Voir sur ce poème l'*Avertissement* mis en tête des *Lettres inédites de Balthazar de Vias* (fascicule VI des *Correspondants de Peiresc*, p. XIV).

[2] Littré a cité sous ce mot un vers du *Menteur* de Corneille :

Eût-elle en vrai magot tout le corps fagoté,

et un vers de *l'Étourdi* de Molière :

Vous voilà fagoté d'une plaisante sorte.

[3] Vol. 716, fol. 287.

beaux vers de Heinsius et de Barlaus et les aultres papiers curieux que je vous renvoye avec mes trez humbles remerciments. Les nostres de mesme temps à peu prez ne vous auront pas esté rendües si opportunement, car Mr Jacquet m'escript du 7me qu'au lieu d'estre arrivées à Lyon dez le lundy au soir comme il falloit pour estre baillées à l'ordinaire du mardy suyvant, elles n'estoient venües que le mercredy bien tard, à cause que Mr de Montmorancy avoit retenu à Bagnols[1] quelque temps nostre courrier, et qu'à Auberive[2] il n'avoit peu passer la riviere, ou torrant inondé, plus d'un jour et demy, de sorte que vous n'aurez eu nos lettres que mardy dernier trop tard pour y respondre dont je crains bien que vous ayiez esté en peine, depuis le sammedy jusques au mardy, à cause des dangers qu'il y avoit eu sur les chemins du Daulphiné durant le moys d'avril. Ils sont néantmoings à present reduicts, ce dict on, en leur premier estat de seureté. Dieu veuille qu'ils y demeurent, Mr le Mareschal de Crequy escrivant de Valance du 8e qu'il estoit sur la conclusion de la paix dans le Daulphiné, pour y faire cesser tout subject et apprehension de mouvements, et qu'il s'en alloit à Grenoble pour aprez s'en venir icy au jugement du procez de Madame de Crequy.

J'ay mis ez mains de Mr Remius les epithalames de Heinsius et de Barlaus[3], où il trouverà bien à admirer et imiter, je m'asseure, car certainement ils sont excellents, et la façon de ce Barlaus me revient fort. Je les envoyeray par aprez à Mr Viaz, qui les gousterà bien aussy à mon advis, et puis les vous r'envoyeray aprez en avoir retenu coppie n'estant pas raisonable que vous en demeuriez privez. Car c'est chez vous que cez belles pieces doivent demeurer originellement, pour re-

[1] Bagnols-sur-Cèze, chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement d'Uzès, à 23 kilomètres de cette ville, à 43 kilomètres de Nîmes.

[2] Il y a deux petites villes de ce nom dans le département de l'Isère, l'une de l'arrondissement de Vienne et du canton de Roussillon, l'autre de l'arrondissement de Saint-Marcellin et du canton de Pont-en-Royans. La première est située près de la Varaize, la seconde près de la Bourne. C'est la seconde de ces localités que désigne Peiresc.

[3] A l'occasion du mariage déjà souvent mentionné de Thadée Barberini et Anna Colonna.

gistre, puis que c'est le vray domicile de la vertu, et le rendez vous de touts les gents de lettres tant de la nation que estrangers, et mesmes pour l'usage de cette digne academie, qui se prevault si bien de vostre erudition et de voz riches thresors et singularitez. Mr Remy a faict d'aultres vers sur l'huistre qui seront possible meilleurs que les precedants. Vous en aurez icy une coppie, ensemble de ceux du Pape que Mr le nonce vous demande. Auquel je ne fauldray pas de faire mes trez humbles remerciments du livre de Mr Chifflet. Et s'il s'en apporte à Paris j'en achepteray volontiers deux ou trois exemplaires pour en pouvoir envoyer aux amys d'Italie. Je n'ay pas veu les aultres vers de Barlaus sur le mariage de la Royne d'Angleterre[1] et decez du Prince d'Orange[2]. S'ils sont visibles, nous vous renvoyerons fidelement les exemplaires. J'ay esté un peu mortifié d'entendre que les libraires n'ayent pas envoyé leurs commis à la foire de Francfort, car je pensois avoir aprins le contraire, et qu'ils eussent eu aultant de courage que le facteur d'Elzevir[3], mais il fauldrà prendre patiance et voir si du costé de Geneve il seroit rien venu. Je ne regretteray que les tables Rudolfines de Keplerus, si tant est qu'elles ayent esté enfin mises en vente[4]. Je vous ay escript pour le Typotius de ne pas plaindre les 16 livres de sorte que les 15 seront encores moings à regretter. Pour le Scriverius, puis qu'il ne contient que ce que nous avons icy, il vauldrà mieux retenir l'exemplaire qui y est, que d'en envoyer chercher d'aultres en Allemagne, si ce n'est qu'il y eust esperance d'en recouvrer de plus parfaicts et accomplis. Ayant peine de me persuader que l'autheur n'y ayt faict mettre ceux[5] de tous les Princes de la maison d'Austriche

[1] Le mariage de notre Henriette-Marie avec Charles Ier, mariage consommé à Cantorbéry le 22 juin 1625.

[2] Maurice de Nassau était mort à la Haye le 22 avril 1625.

[3] La Fontaine a dit (*Fables*, liv. XII, n° 7):
Ils avaient des comptoirs, des facteurs, des agents,
Non moins soigneux qu'intelligents.

[4] *Tabulæ Rudolphinæ, astronomicæ scientiæ, temporum longinquitate collapsæ, restauratio continetur, a Tychone Brahe primum animo concepta et destinata anno Christi MDLXIV, exinde observationibus siderum accuratissimis, post annum præcipue MDLXXII, serio affectata*, etc., Ulm, 1627, in-fol.

[5] Peiresc veut parler ici de portraits. Il avait oublié que le mot n'avait pas été écrit dans la phrase précédente.

auxquels il faict sa dedicace, et sur touts, l'Empereur Rudolfe II [1] et le Roy Philippe II [2] desquels il se debvoit promettre plus de recognoisçance que de touts les aultres de son temps.

Il m'est tombé en main un vieil m[anu]s[crit] du livret de MARBODIVS [3] DE LAPIDIBVS en vers latins, avec un vieil Scholiaste, dont l'escriture est bien d'environ 300 ans pour le moings. J'en ay une édition in 4° Lipsiæ 1585, soubs le tiltre de Scriptum EVACIS REGIS ARABVM DE GEMMIS, opera et studio N. Rantzonii, où il manque tout plein de chosettes qui se peuvent suppleer par ce m[anu]s[crit]. Mais d'aultant que j'ay trouvé mention d'une aultre edition plus vieille faicte à Francfort, soubs le mesme nom de *MARBODIVS* [4] conjoinctement avec *MACER DE HERBIS* et des *Annotations* de *Janus Cornarius* [5] *apud Egenolsum*, et encor d'une antérieure *CVM SCHOLIIS* [6] qui seront peult estre les mesmes de nostre m[anu]s[crit], je vous prie de cher-

[1] Rodolphe II, fils de l'empereur Maximilien II, naquit à Vienne le 18 juillet 1552, succéda à son père le 12 octobre 1576 et mourut à Prague le 20 janvier 1612. Ce fut sous ses yeux que furent dressées les *Tables* dont il vient d'être question et qui, pour cette raison, furent appelées *Rudolphines*.

[2] Philippe II était mort le 13 septembre 1598, dans la soixante-douzième année de son âge, et la quarante-troisième de son règne.

[3] Marbode, né vers 1035 à Angers, fut nommé évêque de Rennes en 1096 et mourut dans l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers le 11 septembre 1123, presque nonagénaire. Voir sur sa vie et ses œuvres l'*Histoire littéraire de la France* (t. X, p. 343-392), la *Nouvelle biographie générale*, article de M. B. Hauréau (t. XXXIII, col. 366-367), le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. C. Port (t. II, p. 586-587).

[4] Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, ont mentionné l'édition de Leipzig, de 1585 (p. 386), mais ils n'ont pas connu l'édition de Francfort, laquelle n'est citée ni dans le *Manuel du libraire*, ni dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

[5] Jean Cornarius, médecin saxon, né en 1500 à Zwickau, fut professeur à Marbourg et à Iéna, et mourut dans cette dernière ville en mars 1558. Voir la longue liste de ses publications dans la *Biographie universelle*. On n'y a pas mentionné ses annotations sur le poème de Marbode.

[6] Cette édition antérieure serait-elle celle de Cologne (1539, petit in-8°), *cum scholiis Pictorii?* Ou bien celle de Fribourg (1531, in-8°), déjà enrichie des commentaires de ce même érudit (*De lapidibus pretiosis enchiridion cum scholiis Pictorii Villingensis*), édition d'après laquelle fut faite celle de Paris (Ch. Wechel, 1531, in-8°)? On sait que la première édition du *Libellus de lapidibus preciosis* est de 1511 (petit in-4°).

cher l'une et l'aultre de cez deux editions dans voz belles bibliotheques, pour pouvoir apprendre ce que c'est et voir si la collation de ce m[a-nu]s[crit] y serviroit de rien. Que s'il s'en rencontroit à vendre quelque exemplaire, pour frippé[1] qu'il fust, je l'achetterois volontiers tant de l'une que de l'aultre des dictes deux editions, et par mesme moyen s'il se rencontroit aussy quelque exemplaire de la premiere edition du livre de Fr. Ruaeus de Gemmis, avant celle de Gesner de l'an 1565[2], je l'achepterois volontiers, à cause qu'elles ont depuis esté chastrées. Je vouldrois bien recouvrer s'il estoit possible le *Sigebertus de viris illustribus*. Tout cela soit dict à tout hazard, s'il se trouvoit à vostre chemin, allant vous promener chez quelque libraire. Et sur ce je finiray pour l'heure presente, attendant de vous escrire quelque chose si je puis de l'affaire de Madame de Crequy et du Sieur d'Ajon qui eut hier la teste tranchée, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce vendredy 12 may 1628.

On a ouy le P. Flotte jesuitte, mais ses responces n'ont pas encor esté concluttes[3]. A ce matin y a eu arrest à l'audiance portant que les jesuites demeurez à Arles se retireront en leurs colleges, sans y pouvoir resider, avec deffences de contrevenir aux edicts du Roy et reglements de la cour. Ils estoient desjà là jusques à six, et y avoient prins maison; le Provincial sur la plainte en avoit faict retirer quattre et laissé les 2 pour l'octave de la Feste Dieu, mais la cour a voulu que tout vuidast sauf aux deux de revenir lors de l'octave. Vous aurez l'arrest.

[1] Littré n'a cité sous ce mot que cette phrase du *Roman bourgeois* de Furetière : «Il allait sur le Pont-Neuf chercher les livres les plus frippés...»

[2] Cuvier a dit dans l'article sur Conrad Gesner de la *Biographie universelle* : «Le petit traité de Gesner sur les figures des solides, des pierres et des gemmes (Zurich, 1565, in-8°), attira l'attention sur les pétrifications et sur les cristaux.»

[3] Vincent Carloix, cité par Littré, a dit : «Et tout en l'instant la paix fut concluctc et arrestée par sa dicte majesté.»



IMPRIMERIE NATIONALE.

Mr de Fortia[1] qui estoit venu icy pour l'establissement d'un bail du sel, avec augmentation du prix et diminution de la mesure ordinaire, s'en est soudainement retourné en Daulphiné sans avoir seulement parlé à Messrs de la Chambre des Comptes du subject de sa commission, ayant envoyé les lettres de cachet du Roy pour le chef et pour le corps, par un des siens, pretendant qu'eulx le deussent venir visiter chez luy les premiers, et qu'il les deubst presider dans leur compagnie quand il les iroit voir pour la verification du dict bail, ce qui a semblé un peu estrange et nouveau en ce païs, où cette cour là va fort approchant du train du parlement, les Princes et conseillers d'Estat n'y ayants prins place qu'au dessous du Doyen comme au parlement. Ne m'alleguez pas [ ][2] sur cecy.

Le sieur Pietrequin, œconome de Montmajour pour Mr de Breves, m'a envoyé un paquet pour Madame de Breves avec priere de le vous adresser. Il serà cy joinct, et un de Bordeaux que je vous supplie avoir pour recommandé[3].

---

## CXII

## A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 9 est venüe trez bien conditionnée avec celle de Mr vostre frere du 4me ensemble le livre de Boulanger, celuy de la comtesse Irlandoise et le Delphin coronatus avec la proposition de Mr d'Espesses laquelle m'a mis en mauvaise humeur contre cez bourguemestres. Les lettres de St Malo, Niel[4], Calais, et aultres sont bien

[1] Nous avons déjà trouvé le nom de ce maître des requêtes dans la lettre à Dupuy du 8 avril 1627, n° XLVII.

[2] Déchirure du papier. Il faut probablement lire : *s'il vous plait.*

[3] Vol. 716, fol. 289.

[4] Probablement *Nielles.* Il y a trois localités de ce nom dans le département du Pas-de-Calais, *Nielles-lès-Ardres*, *Nielles-lès-Bléquin* et *Nielles-lès-Calais.*

curieuses. Je vous rends mille graces de tant de bienfaicts et de la peine que vous prenez tous les jours pour moy en la recherche de tant de livres et curiositez ne me pouvant quasi plus resoudre de vous laisser ainsin profaner, pour un si maigre subject, et de vous laisser prendre le rompement de teste de tenir cez comptes qui me font rougir de honte et me contraindront de chercher aultre adresse si vous ne vous resolvez de vous abstenir de cette primeur et formalité, et de faire comme je vous avois supplié sçavoir est de mettre dans un sachet l'argent qu'il vous plairrà de recevoir pour mon comte, et y en prendre tant qu'il durerà pour acquitter ce que vous me vouldrez faire escrire ou achepter sans aultre bordereau. Vous pourrez faire prendre chez la mesme dame Lignage aultres cent libvres quand il vous plairra pour acquitter l'escrivain du catalogue, ne doubtant pas qu'il n'en emporte une bonne partie. On m'a envoyé de Rome par mer un fagot dont je commance d'estre en peine, car il devoit partir la semaine de Pasques, comme il fit et il n'arrive poinct; j'apprehende cez barbares Anglois que le Duc de Savoye laisse retirer à Ville franche, lesquels faillirent l'aultre jour à prendre le Viconte de Pourrieres qui revenoit de Rome[1]. Il me desplairoit bien, car la copie des Assises de Hierusalem y est toute entiere, avec tout plein d'aultres curiositez, et mesmes des medailles de mon goust et des plantes du goust de mon frere, lequel est à la Fare avec Mr d'Oppede d'où je les attends à ce soir ou demain Dieu aydant.

Il me reste à vous remercier comme je faicts trez humblement du favorable traictement que Mr Gassendi reçoit chez vous[2] et par vostre entremise de cez aultres Messieurs de l'Academie dont je vous suis infiniment redevable et à eux mesmes et à Mr Deodati, quelques habi-

[1] Ce vicomte de Pourrières était un Glandèves. La seigneurie de Pourrières (département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Saint-Maximin) avait été érigée en comté et vicomté (septembre 1581) en faveur d'Antoine de Glandèves. Voir sur la famille de Glandèves, «une des plus illustres de Provence», et dont la dernière branche s'est éteinte peu après 1830, Roux-Alpheran (*Les rues d'Aix*, t. I, p. 637-638).

[2] Gassendi a payé sa dette à ses hôtes en faisant d'eux un très bel éloge dans sa *Vie de Peiresc* (liv. III, à l'année 1617, p. 232).

tudes qu'ils eussent ensemble de plus longue main. Je vous prie de prester au dict sieur Gassendi le Cardan de civili prudentia, parce que l'exemplaire que luy en avoit envoyé icy le dict sieur Deodati est possible en main d'où l'amy du dict sieur Gassendi ne le vouldroit pas si tost retirer, au moings je m'en doubte. Vous verrez en celle que j'escripts à M^r vostre frere tout ce que nous pouvons avoir presentement de nouveau, et je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 19 may 1628.

Je vous supplie de m'envoyer par la poste mesmes quelques feuilles de papier madré du plus joly et d'en mettre une main dans le premier fagot que vous m'envoyerez avec des livres.

J'oubliois de vous mander que de Rome l'on mande que le bruict estoit fort grand du cardinalat en faveur de Monseigneur le nonce Bagny[1], et des sieurs Paleotti[2] et Monti[3], nonces extraordinaires d'Allemagne et Spagne.

Et de Genes que le Roy d'Espagne havea fatto mercede[4] à Dom Philippe Spinola de la charge de General de la cavallerie du Milanois.

M^r d'Aubray maistre des requestes a une coppie de la peinture antique dont parle M^r Rubens en sa lettre que je vous envoye puis que mon homme a eu le loisir de retenir coppie de ce qui est à la fin touchant nostre canal. Il seroit bon que vous moyennassiez de faire voir le tableau de la dicte peinture antique à M^r de Saulmaise, et encor à

[1] On met ordinairement en 1627 la nomination au cardinalat de Jean-François Bagny. D'après le témoignage formel de Peiresc, le nonce d'Urbain VIII à Paris n'aurait pas eu encore le chapeau en mai 1628. Il faudrait donc le rattacher à la promotion de 1629.

[2] Est-ce le même que Jean-Baptiste Palotta, né à Rome, évêque d'Albano et de Frescati, archevêque de Thessalonique, nommé cardinal en 1629 et mort en 1668?

[3] César Monti, né à Milan, archevêque de cette ville, reçut la pourpre en 1634 et mourut en 1650.

[4] Littéralement: *avait fait récompense.*

Mr Rigault, et à Mr Grottius, pour avoir leurs advis sur le subject de la dicte peinture, m'imaginant que Mr de Saulmaise principalement, qui est si exacte, y trouveroit de belles observations à faire jusques aux couleurs des habillements.

Nous avions icy une grande tour fort ancienne que j'avois tousjours jugé estre un mausolée d'aultant qu'elle est toute massive[1]. Il s'y est descouvert depuis peu[2] un fragment d'inscription sur lequel je vouldrois bien avoir l'advis du dict sieur de Saulmaise s'il vous vient à commodité de le luy demander, aux fins de juger à peu prez du temps de la dicte inscription dont la meilleure partie est perdüe sans esperance de la pouvoir jamais suppleer. Mais encores semble-il que de ce qui reste on puisse conjecturer que l'inscription estoit faicte à l'honneur de trois personnes, vraysemblablement d'une mesme famille touts trois patrons de cette colonie icy, touts trois chefs de milice dont le principal avoit pour surnom VERVS ou SEVERVS et se glorifioit de la qualité de LATICLAVIVS et les aultres deux estoient ou tribuns ou soldats des Légions $\overline{\text{VII}}$ et $\overline{\text{VIII}}$. Le caractere est fort beau[3] et bien proportionné, ne monstrant pas de pouvoir estre au dessoubs de Septimius Severus; je vouldrois bien sçavoir si cez Messrs auroient rien observé du temps

[1] C'est encore l'opinion régnante parmi les savants, comme l'atteste le rédacteur du *Catalogue du Musée d'Aix*, M. Honoré Gibert (Aix, 1882, p. 74) : «On pense communément que cette inscription avait fait partie du Mausolée antique appelé la Tour de l'Horloge, dont elle aurait été accidentellement détachée.»

[2] Ce *depuis peu* montre combien s'est trompé Pitton, l'historien de la ville d'Aix, dans son récit de la découverte de cette inscription (p. 659), découverte qu'il attribue à l'année 1645. D'autres historiens ont mis cette découverte entre 1638 et 1645. Voir le *Musée d'Aix*, p. 74, où M. H. Gibert cite Honoré Bouche (*La chorographie ou description de Provence*, 1664, in-fol., t. I, p. 202) et Fauris de Saint-Vincens, auteur d'un mémoire intitulé : *Inscription à trois patrons de la Colonie d'Aix, conservée dans la maison Saint-Vincens à Aix* (Aix, Antoine Henricy, an XII).

[3] Les caractères, dit M. Gibert (p. 71), sont très grands et très beaux. L'auteur du *Musée d'Aix* a reproduit (p. 72) l'inscription telle que Peiresc la donne et il n'a pas manqué de rappeler les travaux don cette inscription a été l'objet de la part de M. Allmer, correspondant de l'Institut, et de M. Ernest Herzog, l'auteur de *Galliæ Narbonensis provinciæ romanæ historia* (Leipsick, 1864, in-8°).

que cette legion VII fut appellée GEMINA et FELIX pour voir si cela nous borneroit à peu prez la plus grande antiquité que cet ouvrage puisse avoir qui monstre de n'avoir jamais esté bien achevé, mais neantmoings il y a trois beaux estages d'architectures dans le plus bas desquels au dessoubs de la grande cornice[1] est escript dans la frise le peu qui serà à la marge du feuillet cy joinct, manqnant plus de la moitié du devant de la dicte inscription selon qu'il se peut juger de la place occuppée ou remplie et vuide[2].

ERO LATICLAVIO
ONIA E
IL·LEG·VII·GEM·FEL
VIRO·PATRONO·COL·
IL·LEG·VIII·AVG·
NO·COLONIAE

CXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 4 est venüe conjoinctement avec celle de Mr vostre frere du 9 par nostre ordinaire dernier, mardy au soir. Je

[1] Peiresc écrit *cornice* pour *corniche*, comme l'écrivait Olivier de Serres dans cette phrase du *Théâtre d'Agriculture* citée par Littré : «Les pigeons se mettent sur le toit es cornices ou ceintures environnans le colombier.» Les Italiens disent aussi *cornice*.

[2] Vol. 716, fol. 291.

suis marry que vous n'ouvristes le pacquet de M[r] Rubens pour voir ce qu'il y touchoit des curiositez. Je luy ay faict aujourd'huy responce, et me suis laissé emporter si avant en discours sur toutes les antiquailles[1] (dont il m'avoit envoyé des empreintes arrivées peu auparavant), qu'avec un peu de visites ma journée s'est escoulée sans que j'aye satisfaict à mon debvoir en vostre endroict, ne de M[r] vostre frere. Il fauldrà que vous m'excusiez pour ce coup, et que vous preniez en eschange ce que j'escripts au dict sieur Rubens, ayant laissé sa lettre ouverte exprez afin que vous y voyiez ma justification, et comme cez petites badineries me prennent par le nez, tout ainsin que faict la moustarde, ne me pouvant temperer en cez choses là bien que ce ne soit tout rien qui vaille au bout du conte. Vous me ferez la faveur de refermer aprez ma lettre et la luy faire tenir. Et quand il vous en viendrà d'aultres de sa part pour moy, ouvrez les je vous supplie pour ne me pas donner le soing de les vous renvoyer comme je ferois volontiers celle que vous m'avez envoyée à present, sans qu'il me la fault monstrer à cause de ce que je luy avois escript touchant un canal de riviere que l'on est aprez de faire conduire en cette ville[2], où l'on vouldroit employer de cez gents intelligents qui sont si prattics[3] en semblables entreprinses aux païs bas, soit du costé des Hollandois ou de l'aultre[4]. Il ne manque à cette ville cy que cela pour la rendre bonne ville.

[1] Le mot *antiquailles* avait déjà été employé par Amyot, comme Littré nous le rappelle.

[2] Il s'agissait du canal du Verdon, rivière qui prend sa source dans le département des Basses-Alpes et qui se jette dans la Durance, au-dessous de Cadarache. Voir sur la part considérable que prit Peiresc à l'étude du projet, le récit de Gassendi (livre VI, à l'année 1628, p. 326). Quelques auteurs ont écrit que le projet fut alors réalisé, mais Gassendi a bien soin de nous apprendre que la peste, qui survint peu de temps après, les troubles de l'État et le long séjour de Peiresc à Belgentier, empêchèrent ce bon citoyen de rendre ainsi la ville d'Aix plus riche et plus florissante.

[3] La forme *pratic* a été employée par d'Aubigné ; Littré nous rappelle qu'au XVII[e] siècle on écrivait habituellement *pratic* et que la Bruyère a dit : «Il était homme délié et *pratic* dans les affaires.»

[4] D'après Gassendi (passage déjà cité), Peiresc écrivit dans les Pays-Bas, pour faire venir un des ingénieurs qui y avaient exécuté des travaux du même genre et qui s'occupaient de faire communiquer par un canal l'Escaut avec la Meuse.

Vous avez merveilleusement bien comparé la guerre du Montferrat à la fable du loup et de la brebis [1], laquelle est excellante en cette rencontre. On escript de Genes du 12me de ce moys, que Trin [2] estoit à l'extremité, que les approches estoient à la portée du poignard, que la bresche estoit suffisante et que l'assault se debvoit donner d'heure à aultre, et qu'on ne croyoit pas que les assiegez le voulussent attendre, dont nous avons un extreme regret. De Rome l'on escript du 6me que le cardinal Magalotto [3] a eu l'evesché de Ferrare, et aussytost aprez son obediance pour y aller resider comme prelat. Et accuse t'on les Colonnes [4] de cette desfaveur, avec opinion qu'on le r'appellerà bien tost. Je m'en rapporte. Et pour le voyage du Grand Duc on ne croid pas le bruict qui avoit couru de sa recherche du tiltre de Royaulté, mais il a affecté de s'esloigner de sa mere avec laquelle il est trez mal [5], durant quelques moys qui restoient de sa tutelle [6]. Je vous remercie de l'extrait du catalogue de la foire où j'ay trouvé de jolies curiositez, et surtout la continuation de l'Histoire de Mr de Thou sera fort à mon goust, s'il en arrive. Vous verrez les nouvelles d'Alger en la lettre cy joincte, et je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 19 mai 1628.

[1] Dupuy avait cité l'apologue d'après le recueil de Phèdre (livre I, fable I, *Lupus et agnus*).

[2] *Trino*, à 20 kilomètres sud-ouest de Verceil, près de la rive gauche du Pô.

[3] Laurent Magalotti, né à Florence, avait été nommé cardinal en 1624; il mourut en 1637.

[4] On sait combien la famille Colonna fut longtemps puissante à Rome. Un des membres de cette famille, Jérôme Colonna, était alors membre du Sacré Collège (depuis l'année 1627); il mourut en 1666, après avoir été évêque de Frescati et archevêque de Bologne.

[5] Le grand-duc de Toscane, Ferdinand II, avait pour mère Marie-Madeleine d'Autriche, sœur de l'empereur Ferdinand II, morte en 1631.

[6] Nous avons déjà vu que Ferdinand II, à l'époque où nous place cette lettre, n'avait pas encore dix-huit ans révolus, étant né le 14 juillet 1610.

J'ay inesperement recouvré un second exemplaire du Synode provincial d'Ambrun[1], que je vous envoye. Et y ay joinct un livre que l'on m'a presté de Longomontanus sur la Ciclomettrie[2], pour le faire voir aux curieux de delà, afin de verifier mieux si c'est celuy mesmes qui a faict cette derniere cyclometrie; vous le pourrez faire voir aussy à Mr Gassendi qui se loüe infiniment de vostre favorable accueil et de celuy de Mr vostre frere dont je vous suis infiniment redevable. On m'escript de Rome que le P. Morin de l'Oratoire est quasi sur le poinct de faire imprimer le Pentateucte Hebreu escript en caractere samaritain[3] que Mr de Sancy avoit apporté de Constantinople[4]. Il y en a un aultre exemplaire pareil au Vatican. Et un gentilhomme Romain de la Valle[5] venu du Levant en a apporté un aultre en langue et caractere samaritain que j'estimerois encores plus que tout le reste. Il fauldroit voir de faire entreprendre l'edition conjoinctement tant de l'un que de l'aultre. Feu Mr de la Scala avoit desiré de voir cela avec une passion extreme. Vous pourriez bien sonder[6] le dit P. Morin sur cette edition, et voir s'il se pourroit esperer qu'elle fust entreprinse à Paris en bonne forme.

Mr Holstenius est bien glorieux d'avoir recouvré son m[anu]-

[1] *Decreta Synodi provincialis Ebreduni habitæ, anno 1582 a Guill. d'Avanson, archiepiscopo, edita et confirmata* (Lyon, Pillehotte, 1600, in-4°).

[2] *Cyclometria vere et absolute in ipsa natura circuli cum rectilineo inventa*, etc. (Hambourg, 1627). C'est la seconde édition due aux soins du libraire Georges-Louis Froben. La première édition est de Copenhague (1612).

[3] Ce fut seulement en 1645, dans le tome V de la Polyglotte de Le Jay, que le P. Morin publia les textes suivants : *Pentateuchus Hebræo-Samaritanus juxta codicem oratorianum jussu Eminentis Cardinalis Berullii edi cœptus anno 1630, et absolutus anno 1632, et Pentateuchus idiomate Samaritano, cum una utriusque versione latina.*

[4] Achille de Harlay, fils de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, naquit en 1581, fut ambassadeur en Turquie en 1611, devint évêque de Saint-Malo en 1632 et mourut en novembre 1646.

[5] Le voyageur Pierre della Valle, déjà mentionné plus haut (lettre XCIX).

[6] Sous le mot *sonder*, pris dans le sens figuré, Littré cite plusieurs écrivains postérieurs à Peiresc (Bossuet, Corneille, Fénelon, Fléchier, Molière) et seulement deux écrivains antérieurs : Amyot et Montaigne; encore le second n'a-t-il employé le mot que dans cette phrase métaphorique : «Sondant le gué de bien loin.»

s[crit] de Athanase, mais je plains bien les aultres pieces esgarées[1].

## CXIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 16 arrivà mardy de fort bonne heure, tandis que nous estions dans le palais où la nouvelle de la venüe des Anglois[2] mit tout le monde en estat de faire des vœux à Dieu pour leur desconfitture, et pour la conservation de la personne du Roy, et prosperité de ses affaires. Esperants que Dieu exhaulcerà les prieres des gents de bien et confondrà les desseins des meschants, car on nous asseure icy que l'ordre est trez bon au camp, et tel que cez canailles ne sçauroient humainement rien faire pour les Rochellois. Le livre de la Relation de Ré vint fort bien conditionné, ensemble cez harangues d'Outremer et aultres curiositez dont je vous remercie trez humblement, comme aussy des lettres de voz amys qui sont trez bonnes. Et de la continuation de tant de precieux tesmoignages de l'honneur de vostre bienveillance, dont je ne sçaurois jamais vous rendre de revanche qui ayt aulcune proportion à noz debvoirs. Je viens tout presentement de recevoir un fagot de Rome party ou delivré au battelier, puis le 7 avril, où se sont trouvez quelques exemplaires des vers de M[r] Aleandro imprimez à Venize conjoinctement avec ceux des sieurs Amathes ses parents, dont je vous envoyeray par cette voye un ou deux exemplaires, à tout hazard, au cas que n'en ayez eu ou qu'eussiez distribüé ceux que pourriez avoir eu, ne me souvenant pas bien si M[r] Aleandro ou vous ne m'avez poinct escript cy devant, qu'il

[1] Vol. 716, fol. 293.

[2] Sur l'arrivée de la flotte anglaise devant la Rochelle, le 11 mai 1628, voir les *Mémoires* de Bassompierre (t. III, p. 372-374). La flotte ennemie s'éloigna le 18 du même mois (*ibid.*, p. 376).

vous en eust esté envoyé quelque nombre, ou bien qu'on eust desseigné de le faire. Je chercheray ses lettres pour m'en esclaircir mieux, cependant vous n'aurez pas desagreable ceulx cy, qui seront bons pour de voz amys ou des nostres de pardelà, si vous n'en avez que faire. Je ne vous puis dire ce que c'est n'ayant eu moyen d'y jetter les yeux pour l'heure tarde et la presse de clorre la despesche. Mais je crois que vous y trouverez de jolies pieces, car le genie de ce personage est bien gentil. J'ay receu par la mesme barque les assises de Hierusalem tout complet pour le texte, il n'y fault adjouster que les indices que nous avions eus cy devant, et aprez ce livre des genealogies d'oultre mer, si tant est qu'on l'y veuille joindre. Il y a encores d'aultres choses, mais il est demeuré quelques fagots en arriere en la maison de Mr le vicomte de Pourrieres, qui avoit faict venir le tout avec ses hardes; entre cy et le prochain ordinaire nous verrons ce que ce pourrà estre Dieu aydant. Il y avoit une de cez theses du cardinal de Lorraine[1] qui est en termes assez extraordinaires, ne doubtant poinct que les Jesuittes n'en ayent faict voir de pardelà, puis que c'est depuis le moys de novembre dernier qu'elles ont esté soubstenües en Lorraine. J'escriray qu'on me tienne adverty du succez des affaires du chevalier de la Madeleine puis que vous le desirez[2]. Par le dernier ordinaire je receus une paraphrase de Fabius Leonidas sur les VII Pseaulmes de la penitence, que j'ay voulu incontinant vous communiquer, avec trez humble priere de m'en faire sçavoir confidemment l'advis et jugement que l'on en ferà de pardelà, vous suppliant aussy de faire mettre sur un papier, s'il est loisible, ce qui s'est trouvé à redire sur ceux du sieur Viaz, car il est fort ingenu, et est homme pour croire conseil, et prendre en fort bonne part les advis d'un amy. Il n'est pas du tout si jeune, mais il n'est pas aussy fort advancé en aage[3]. Au reste j'ay admiré les vers

[1] Nicolas-François de Lorraine, nommé cardinal en 1627, ne tarda pas à rendre son chapeau, devint duc de Lorraine et épousa, en 1634, sa cousine Claude de Lorraine.

[2] Sans doute quelque parent, peut-être un frère d'Anne de la Magdelaine, seconde femme de François de Bonne-Créquy, duc de Lesdiguières, morte en juillet 1656.

[3] Balthazar de Vias avait alors quarante-

de Mr Gr[otius] sur le bruict de la grossesse, qui despuis ne s'est pas trouvé bien veritable[1]. Il en fault desirer ce que Dieu cognoistra estre plus utile pour le bien de la chrestienté et grandeur de la France. Personne ne les verrà que moy qui y trouve de trez belles et nobles conceptions. J'ay veu l'indice des portraicts contenus au livre de Fertius Bergonus que j'ay trouvé rangez en un merveilleux ordre. Je pense qu'il y en peult avoir de bons des modernes, mais pour cez anciens comtes de Hapsbourg, ce ne peuvent estre que choses supposées, aussy bien que ce sont les noms mesmes de plusieurs des dicts princes. Tant est que j'ay prins plaisir de voir ce que c'estoit et que l'edition soit Œniponti[2] 1569 d'où sont sortis quasi touts les livres plus curieux de cette maison là.

Nous avons apprins avec grand regret par Lyon la prinse de Trino rendu par composition à faulte de pouldres et crains bien que les discours de la lettre de madame de Rohan ne soient plus vrays en beaucoup de choses, qu'il ne seroit de besoing. Cette relation de l'entreprinse sur Genes ne sçauroit estre que bien curieuse, en son temps, quand elle vous tomberà en main.

Quand on dict à Mr de Guise que Londrieres estoit mort dans La Rochelle, il respondit que c'estoit grande perte parce qu'il y servoit le Roy, bien que lon eust communement une bien contraire opinion de ses intentions. J'ay veu une lettre qui touche certaines particularitez concernant une contention arrivée au parlement de Paris sur les lettres de la nouvelle de la venüe des Anglois, mais ne venant pas de si bonne main je ne scay qu'en croire. Et m'imagine que si cela est vray, vous nous en direz des nouvelles.

Nous avons eu icy Mr le Tenneur (filz du greffier du conseil, mon bon voisin et ancien amy) ensemble M. Leger, qui reviennent de Perse,

cinq ans révolus, étant né, comme nous l'avons vu, le 14 septembre 1587.

[1] Il s'agit là de la grossesse d'Anne d'Autriche, prématurément chantée par Grotius qui habitait alors Paris (1621 à 1631). Ce ne fut que dix ans plus tard que la grossesse de la mère de Louis XIV devint une réalité.

[2] Inspruck, c'est-à-dire *pont de l'Inn*, capitale du Tyrol.

où ils ont sesjourné longuement, et veu familiairement le Prince de ce païs là [1]. Ils estoient encores sur le païs quand il fit mourir son filz aisné dont ilz vous diront les particularitez [2], car ils ont l'honneur d'estre cogneus de vous à ce qu'ils m'ont dict, et m'ont asseuré qu'ils vous communiqueront volontiers toutes leurs relations et observations qui sont bien curieuses. Il fauldrà, s'il vous plaict, moyenner de leur faire voir Mr Gassendy, pour proffitter ce qui se pourrà du calcul des compteroolles [3] qu'ils ont tenu de plusieurs distances de lieux, et mesmes des elevations polaires. Ils ont veu une Geographie arabique avec des chartes differante de celle du Nubiensis. Et tout plein d'autres belles singularitez. Ils ont veu une source de petite riviere de Perse au pied d'une montagne toute taillée et figurée de grandes Histoires de ronde bosse espargnée tout d'une piece sur la façade du roc, qui est ung ouvrage bien rare et bien merveilleux. S'ils eussent eu le moyen de le portraire, il y eust bien eu de quoy s'exercer pour en chercher l'interpretation. S'ils fussent passez par icy en allant, comme ils ont faict en revenant, et qu'ils eussent prins langue icy [4], nous eussions bien adjousté quelque chose à leur curiosité, et je m'asseure qu'ils en auroient rapporté beaucoup plus de contentement. J'oubliois de vous dire que du mesme lieu que vindrent les m[anu]s[crit]s Grecs, j'ay receu cez jours cy un petit m[anu]s[crit] qui estoit resté en arriere des XII livres de la Thebaide de Statius, dont il ne manque que le dernier feuillet. Il est de forme longuette comme les livres de raison, et d'assez bonne marque ayant certaines petites scholies et diverses leçons aux

[1] Schah Abbas, surnommé le Grand, fut proclamé souverain de Perse en 1586, et mourut à Casvin vers la fin de décembre 1628.

[2] D'après l'*Art de vérifier les dates* (*chronologie historique des Schahs, ou rois modernes de Perse*, t. V, 1818, in-8°, p. 288), ce ne fut pas seulement le fils aîné de Schah Abbas qui fut la victime de ce prince; il aurait encore sacrifié à d'injustes soupçons trois autres de ses enfants.

[3] D'Aubigné écrivait le mot à peu près de la même façon : *Conterolle*. On trouve dans les *Essais* de Montaigne : *Contrerooller, contreroolleur.*

[4] Sous la locution *prendre langue*, Littré n'a donné que des exemples postérieurs à l'époque où nous sommes, empruntés à Dancourt, à Saint-Simon et même à Chateaubriand.

marges escriptes de 3 à 400 ans. A mon advis il le fauldrà faire conferer.

Monsieur de Guise a interposé si avant son authorité en l'affaire de madame de Crequy, cez jours passez, qu'il a empesché que les deux dernieres requestes de part et d'aultre n'ayent esté rechargées, tant celle de separation de lict et de biens que celle d'adultere, et envoyé le sieur du Chaylar vers Mr de Crequy pour commancer le traicté. On asseure d'ailleurs que le dict sieur de Crequy doibt venir icy dans 8 ou 10 jours.

Les trois Estats de cette province furent ouverts lundy dernier au lieu accoustumé du Palais du Roy, où Mr de Guise parlà et le president Galiffet des Enquestes[1] aprez luy. Et puis sur la requisition verbale qui leur fut faicte de la part des gents des dicts trois estats, on leur permit de s'assembler au refectoir des Jacobins, où Mr l'archevesque fit l'aprez disnée sa harangue en termes trez eloquents et fort agreables à touts les auditeurs. Mr de Guise y estoit present, l'assesseur fit par aprez une aultre harangue et icelle finie Mr de Guise sortit, et l'on commança à y deliberer des affaires du païs, entr'aultres on a resolu des trez humbles remonstrances au Roy, sur divers edicts et aultres subsides que l'on vouloit introduire de nouveau, et a t'on deputé Mr l'archevesque, le marquis de Jançons[2], le sieur de Salernes, et le dict assesseur, avec quelques deputez des communaultez. On y a rattifié le traicté et contract cy devant passé soubs le bon plaisir des dicts Estats, pour l'establissement de l'ordinaire, de sorte que l'affaire est achevée heureusement Dieu mercy, dont tout le monde se loüe grandement attendu la notoire commodité que cela faict à touts ceux qui ont des affaires à Paris ou en cour, qui y reçoivent un grandissime benefice.

[1] C'était Alexandre de Galliffet, reçu président aux enquêtes en 1615. C'est du second fils de ce magistrat, Jacques, né à Aix le 20 mars 1616, que provinrent les seigneurs du Tholonet. Voir le tome II du *Nobiliaire du Comtat-Venaissin*, par Pithon-Curt, et le tome II du *Nobiliaire de Provence*, par Artefeuil.

[2] Jean de Forbin, en faveur duquel la seigneurie de Janson (Bouches-du-Rhône) venait d'être érigée en marquisat (mai 1626).

On a accordé à Mr de Guise 48 mille escus, à ce matin, dont il est allé remercier les Estats cette aprez disnée.

Quelques Turcs corsaires ont prins quelques barques, et icelles relaxées aprez avoir retenu ce qu'il y avoit de facultez des Espagnols. On en estoit en grand murmure à Marseille, mais on attend l'evenement d'une conferance sur ce subject, sur les approches d'une barque turquesque avec la banniere blanche, où l'on a envoyé, comme vous verrez par la lettre cy joincte.

Les navires anglois qui estoient à Villefranche se sont la plus part retirez, Dom Felice, gouverneur de Nice, ayant faict semblant de faire emprisonner quelques uns des cappitaines des dicts navires pour leur faire faire satisfaction aux plaintes que Mr de Guise luy avoit envoyé faire contre les dicts anglois avec asseurance que s'il ne faisoit donner contentement, il leur feroit courre sus et touts les Nissarts[1] ou aultres subjects de Savoye. Voila tout ce que nous avons pour le present, et je finis, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 26 mai 1628[2].

---

## CXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### A PARIS.

Monsieur,

Voz despesches du 22 et 23me arriverent mardy sur le tard avec le Seneque d'Elzevir, et le Clericus que mon relieur eust loisir de couvrir en marroquin pour luy faire passer les monts par l'ordinaire d'Avignon qui l'a emporté à ce matin, avec l'aultre exemplaire que m'aviez en-

[1] Habitants de Nice. — [2] Vol. 716, fol. 295.

voyé de Republica Scotia et Hibernia à cause que le precedant exemplaire avoit esté prins chez le cardinal[1] par gents aux quels il ne l'avoit pas voulu redemander, de sorte qu'il m'en fauldrà encor un troisiesme exemplaire pour me r'assortir, s'il s'en retrouve. Nous sommes si pressez durant ce moys que je ne sçaurois me promettre de pouvoir faire aulcune recherche qui vaille dans mon estude. Mais je suis resolu d'entreprendre à ce moys de juillet de la ranger, afin que M^r Rubens qui nous promet de venir cette automne[2] puisse voir les restes de mes pauvres curiositez[3]. Et ainsin l'empreinte de la metamorphose d'Hiacynthe ne me sçauroit eschapper et aussy tost je l'envoyeray à M^r de Saulmaise et à M^r Rigault desirant passionnement de leur pouvoir rendre quelque agreable service. J'envoyeray aussy le m[anu]s[crit] Grec de Constantin Porphyrogenete, et les Assises de Hierusalem avec quelques aultres choses dont je suis en arrerage en vostre endroict, mesmes les extraicts du concile, et les relations du cardinal Bentivoglio et quelque aultre curiosité qui me pourrà passer par les mains dont je feray une cassette. Mais à vous confesser ingenüement la verité, je n'ay sceu prendre un peu de temps, pour jetter les yeux sur quelques unes d'icelles comme j'eusse desiré au prealable, pour mieux entendre par aprez ce qu'il vous plairrà de m'en dire. A ce moys de juillet Dieu aydant sans aultre dellay, nous satisferons à tout Dieu aydant, toutes aultres choses laissées. Vous remerciant trez humblement du soing que vous avez de me procurer tant de bien, et mesmes des empreintes du frere de M^r du Chesne, où je ne plaindray nullement un peu d'argent non plus que vous. Et surtout de tant de bonnes pieces dont il vous plaict nous faire part, où il y a de si belles choses à apprendre. Je n'y regrette que la peine que vous y prenez d'escrire de vostre main, ce qui

[1] C'est toujours du cardinal Francesco Barberini qu'il s'agit.

[2] Ce mot, qui était des deux genres au XVI^e siècle et aussi au XVII^e, car M^me de Sévigné emploie, comme Peiresc, le mot au féminin, avec Fénelon, est encore aujourd'hui des deux genres, ainsi que le déclare l'Académie française dans la dernière édition de son *Dictionnaire* (1878).

[3] Rubens ne fit pas à son ami Peiresc la visite annoncée.

me faict rougir de honte à touts moments quand j'y songe. Nous n'avons pas maintenant d'aultres nouvelles que le passage des Galleres du Pape, qui s'en vont porter en Espagne le nonce extraordinaire ou futur cardinal Monti, à ce qu'on dict; elles partirent de Rome le 20 may, s'arresterent à Genes 4 jours entiers, pendant lesquels les galeres de Sicile vindrent descharger les trouppes de Naples en trez piteux equipage et aborderent aux Isles de Marseille mardy au soir, ayant prins leur routte d'Espagne mercredy au soir avec un temps favorable. Le jour avant le partement des dictes Galeres de Rome, le P. Gabriel le Febvre, procureur general de l'ordre des Cordeliers conventuels, fut confirmé en sa charge pour trois ans, par bref du S[t] Pere, à la recommandation du Roy, [malgré] une grosse horde des partisans contraires, à ce que m'a dict un honneste homme venu sur les dictes Galeres. J'ay enfin receu tout ce que l'on m'envoyoit de Rome par une barque demeurée longtemps en chemin, et entr'aultres un petit pacquet du cardinal Barberin où il y avoit un livre de Gramigna in-4° intitulé Fantasie où il y a prou de bizzarries, et un autre de mesme forme De statu religionis in Scotia Georgii Conæi[1] qu'un Escossois que nous avons icy de la suitte du comte de Sault, nommé Valois[2], a prins grand plaisir de voir; je ne l'ay pas encores veu moy mesmes. J'ay eu par cette voye là une lettre du dict seigneur Cardinal qui eust deub venir par l'ordinaire du 7 apvril où vous verrez avec combien de plaisir il a veu les notes de M[r] Grotius sur Tacite bien qu'il ne le nomme pas. J'ay aussy receu deux petites lunettes que je veux envoyer à M[r] Rigault par le prochain, si je ne le puis faire par cet ordinaire icy;

[1] Le titre complet de l'ouvrage est celui-ci : *De duplici statu religionis apud Scotos libri duo* (Rome, 1628, in-4°). Conæus était un théologien écossais qui mourut à Rome en janvier 1640. Ce fut dans cette ville qu'il publia, en 1624, une histoire de Marie Stuart (*Vita Mariæ Stuartæ, Scotiæ reginæ*, in-12) qui eut assez de succès, comme on le voit par les éditions et traductions qu'indique le *Manuel du Libraire* (t. II, col. 210).

[2] L'astronome Jacques de Valois, dont il a été déjà plusieurs fois fait mention, notamment dans la lettre à Dupuy, n° LXXV. L'origine écossaise de Jacques de Valois est attestée aussi par Gassendi (liv. IV, p. 318) et par Hilarion de Coste (*Éloge du P. Mersenne*, 1649, p. 92).



IMPRIMERIE NATIONALE.

afin qu'il essaye si par petites parcelles, il pourroit distinguer ce qu'il y a de plus remarquable aux abeilles, puis que ne pouvons avoir d'assez grandes lunettes pour les y regarder entieres, et les y envoyeray toutes deux afin qu'il en ayt le choix et qu'il puisse voir plus promtement diverses choses en divers lieux, que s'il en fault oster les unes pour en remplacer d'aultres. Et tousjours y a il du plaisir d'y voir les petites graines qui y sont. J'ay receu par Marseille une lettre de Mr Rubens du 19me may[1] dez mercredy dernier du mesme moys, et ay admiré la datte si fraische. Il persiste à vouloir venir cette automne[2]. Si je puis desrober encor assez de temps à ce soir pour luy respondre, je vous envoyeray sa lettre, sinon ce serà par le prochain; il ne se peut rien parangonner[3] à son honnesteté et gentilesse. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 2 juin 1628.

Mon frere est en Avignon depuis mercredy, où Mr l'Archevesque le voulut mener allant dire ses adieux au general Malatesta qui est fort de ses amys, en intention de revenir icy à ce soir ou demain et de partir la semaine prochaine pour aller droict à la Grande Chartreuse et de là en. . . . .[4] faire sa deputation des Estats avec le marquis de Janson et aultres selon la charge que leur en ont donnée les dicts Estats comme vous verrez en l'article VII de l'imprimé cy joinct. Vous y verrez aussy la ratification de l'establissement de l'ordinaire en poste, et l'imposition faicte ensuitte, de sorte que c'est une affaire achevée Dieu mercy[5].

[1] Cette lettre a été imprimée, d'après une copie de la Méjanes, par M. Émile Gachet dans son recueil de *Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens* (Bruxelles, 1840, p. 226).

[2] La lettre reproduite par M. Gachet était sans doute incomplète, comme plusieurs des copies de la Méjanes, car on n'y trouve pas la moindre promesse d'une visite à Peiresc pour l'automne.

[3] Littré n'a cité sous ce verbe que deux écrivains du xvie siècle, Michel de Montaigne et Ambroise Paré, et un qui appartient à la fin du xviie et au xviiie, le duc de Saint-Simon.

[4] Déchirure du papier.

[5] Vol. 716, fol. 298.

CXVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 30 may avec la lettre de M[r] de la Hoguette que j'ay veüe trez volontiers et avec un indicible plaisir et consolation, pour la bonne esperance qu'il vous donne[1], à laquelle je deffere grandement. Je vous remercie de tout mon cœur de cette faveur et de la communication de tant d'aultres belles singularitez, comme aussy du livre de Cardan que vous avez donné à M[r] Gassendy, dont je vous suis bien redevable veu la peine que je sçay que vous aviez eüe pour en faire venir des païs bas. Nous n'avons poinct de quoy pouvoir user de revanche qui vaille, mais vostre honnesteté est si surabondante que vous vous contentez de quoy que ce soit que voz amys et serviteurs vous envoyent parce que vous ne considerez que leur bonne volonté. Aussy est ce veritablement ce qui me console en la cognoisçance de mon impuissance. Je feray indubitablement la cassette pour le m[anu]-s[crit] Grec et aultres curiositez de deça, dez que nous serons hors de ce moys et de ce parlement par mesme moyen avec l'ayde de Dieu, ne pouvant satisfaire dans ce temps cy à mon debvoir, ne trouver de commodité de rien fere avec un peu d'exactesse à ma mode, et possible, entre cy et là, nous pourrions avoir receu un aultre livre qu'on me promet de Cypre de la haulte cour et de la basse cour en termes qu'il semble que ce soit en François et non en Italien, bien que cela ne soit pas assez clairement exprimé à mon gré. Mais tousjours aurez vous la coppie de la haulte cour tirée du Vatican, laquelle je receus cez jours passez fort bien conditionnée Dieu mercy, ensemble les opuscules

[1] Au sujet de la prochaine reddition de la Rochelle.

du cardinal Bentivoglio et vostre coppie du concile, et tout ce que [je pourray][1] ramasser que je juge de vostre goust.

Mr Gassendy m'escript que le bonhomme La Rochemaillet[2] luy a faict voir des lettres originalles de feu Charron[3] à la lecture desquelles il a prins grand plaisir[4]. Je pense qu'elles vauldroient peult estre bien la peine d'estre transcriptes. Faictes les vous monstrer et si les trouvez de mise il n'y aura pas de danger que noz coppistes y passent quelques journées estimant que quasi toutes les lettres d'un tel homme que celuy là pourroient estre aussy dignes d'estre leües et conservées comme celles de Mr d'Ossat ou aultres semblables. Et possible en trouverez vous bien quelques unes parmy voz recueils, qui se pourroient transcrire par mesme moyen que les aultres du sieur de La Rochemaillet. Au reste j'ay esté tout scandalizé d'entendre que Mr Holstenius aye subject de se plaindre du sieur Suarez[5] de qui j'eusse jugé l'humeur toute aultre, n'ayant jusques icy paru que grandement doulce et charitable, et grandement modeste et aliéné de vanité[6]. Mais il est originaire d'Espagne bien que natif d'Avignon luy et quelques uns de ses ayeulx[7]. Il me faict accroire qu'il est fort de mes amys, et m'a souvent escript de beaux eloges pour Mr Holstenius, me remerciant de l'adresse que je luy en avois faicte et me priant de l'entretenir en ses bonnes graces. J'en es-

[1] Déchirure du papier.

[2] L'avocat Gabriel Michel, sieur de la Rochemaillet, était alors âgé de soixante-six ans, étant né le 19 octobre 1562, à Angers. Le *bonhomme* devait vivre encore quatorze années : il mourut à Paris le 9 mai 1642.

[3] Pierre Charron, né à Paris en 1541, y mourut le 16 novembre 1603. Ce fut le sieur de la Rochemaillet qui donna ses soins à l'édition de *la Sagesse*, corrigée et augmentée (Paris, 1604), ouvrage dont la première édition avait été donnée à Bordeaux chez Millanges en 1601, in-8°. Michel mit en tête de l'édition de 1604 une notice biographique sur Charron dont il avait été le disciple et l'ami.

[4] Ces lettres autographes qui avaient fait tant de plaisir à Gassendi, et qui nous en feraient tant, paraissent être perdues.

[5] Le futur évêque de Vaison. Suarès n'avait-il pas été calomnié par Holstenius qui se montra souvent, dans ses relations avec les érudits, inquiet, exigeant, désagréable?

[6] *Aliéné* dans le sens d'*éloigné, séparé*.

[7] Voir sur la famille Suarès le *Dictionnaire bio-bibliographique* du docteur Barjavel (t. II, p. 425-426). On y trouve que la famille Suarès «se transplanta vers 1530 de Cordoue à Avignon, dans la personne de Didace qui mourut dans cette dernière ville, où il s'était marié».

criray librement à Mr Holstenius par le prochain ordinaire d'icy à trois semaines, cependant si vous en sçavez le destail mandez le moy, je vous prie, car je le pourrois avoir à temps avant la dicte despesche de Rome, et je serviray le dict sieur Holstenius envers touts et contre touts sans exception. Je crains qu'il n'y ayt possible plus d'ombrage que d'effect, à cause de l'humeur Tudesque naturellement fort soubçonneuse[1], mais nous nous en esclaircirons Dieu aydant, et en tout cas je feray envers le dict sieur Suarez tout ce qui me serà possible sans reserve. Asseurez vous en et que je seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 9 juin 1628.

Le fagot du sieur Cramoisy vient d'arriver presentement de Lyon bien conditionné Dieu mercy, à ce que mon relieur a verifié incontinant, mais j'en remettray la veüe à demain, Dieu aydant, vous remerciant cependant de la peine que vous et Mr vostre frere y avez prinze[2].

---

CXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 30 en trez bon estat avec cez trois poemes de G. Barlaus où j'ay prins un indicible plaisir, tant pour la gentillezze de la conception que vous aviez cottée sur le mariage d'Espagne, que pour une infinité d'aultres qui ont reuscy fort à mon goust, mesmes ce qu'il y a de la stabilité du soleil et mobilité de la terre. Mais j'ay esté si pressé depuis la reception de vostre pacquet que je n'y ay

[1] Peiresc avait deviné juste. — [2] Vol. 716, fol. 300.

peu jetter les yeulx qu'à la desrobée. Et prendray le premier temps que je pourray pour les savourer un peu à loisir, et pour les faire voir à noz curieux de deça, pour aprez le vous renvoyer fidelement.

Cependant je vous envoye quelques uns des papiers qui y estoient joincts avec quelque arrest d'affaires ecclesiastiques à faulte d'une meilleure matiere et une coppie que le sieur Napolon me vient de laisser, de sa derniere lettre d'Algers que je n'ay pas veüe moy mesmes, n'ayant peu songer à accommoder les petites lunettes de Rome, pour les extraordinaires divertissements que nous a apportez le dessein du partement de Mr l'Archevesque lequel est enfin party ce jourd'huy, et mon frere l'a accompagné jusques à la couchée de Manosque. Et l'accord de Madame de Crequy s'estant rompu hier au grand regret d'un chascun, qui vouldroit voir Mr le Mareschal en estat de passer les monts pour Mr de Mantoüe, vous verrez icy un papier où il y a quelques particularitez de ce qui s'y est passé sur le traicté de Mr de Crequy, à quoy je ne sçaurois adjouster en la presse où je me trouve presentement, si ce n'est que Mr l'Archevesque s'en allà mecredy[1] matin au Parlement dire ses adieux à la compagnie en termes grandement honnestes et elegans, à quoy Mr le premier president fit une repartie bien honorable et, l'aprez disnée, il en fit aultant dans la chambre des comptes et puis allà visiter les presidants de l'une et de l'aultre cour ayant receu des visites de chascun d'iceulx, et de tous les aultres des dictes compagnies. Aujourd'huy Mr de Guise est allé à la chambre des comptes leur dire qu'il avoit une commission pour faire publier et enregistrer un edict de creation de correcteurs des comptes dont la finance est destinée au traicté d'Algers. Mais qu'il aymoit mieux en remettre la verification à leur liberale volonté, esperant qu'ils donneront contentement au Roy sans l'engager luy à user du pouvoir qui luy est donné pour ce regard, de sorte qu'ils en ont remis la deliberation à mecredy prochain à cause des festes ou feriats qui sont entre cy et là, dont il a monstré se

[1] On trouve la forme *mecredy* dans la *Vie de Calvin* de Théodore de Bèze. Littré dit sous le mot *mercredi* : « Le peuple prononce généralement *mè-kre-di ;* prononciation que Vaugelas condamne et que Th. Corneille dit être la plus usitée de son temps. »

contenter, bien qu'on dict qu'il ayt encor à part une commission, pour faire exploiter des adjournements personels contre 6 de cette compagnie là, y comprins l'advocat general du Roy. La Royne mere leur a aussy escript pour la mesme verification, mais elle n'a pas usé des termes de noz amez et féaux, ains de (Mess$^{rs}$) par abbregé. Au surplus puis que M$^{r}$ d'Aubray n'a pas receu ses peintures, je vous envoyeray au premier jour un dessein de celle dont est question, pour le faire voir au dict sieur Saulmaise et à cez aultres Mess$^{rs}$ et aprez l'envoyer à M$^{r}$ Rubens afin de voir les sentiments des uns et des aultres. Comme je seray bien aise de l'avoir aussy[1], touchant le fragment de l'inscription de nostre vieille tour ne doubtant pas que la mention de LEGIO VII et VIII ne soit trez commune aux inscriptions. Mais je vouldrois sçavoir à peu prez le temps qu'elles furent honorées du surnom de GEMINA FELIX AVGUSTA, etc., si faire se peult pour mieux juger du temps de la dicte inscription qui nous est incogneu. Il me tarde bien de voir le Solin de M$^{r}$ Saulmaise. Et s'il s'en pouvoit avoir un exemplaire en grand papier, sans attendre les tables et indices, je l'achepterois volontiers cependant, car les indices se pourroient tousjours bien avoir, pour y lisre les observations qu'il a faictes de l'antiquité de cez notes des planetes et de cez noms de chevaulx circenses, n'ayant jamais trouvé de telles notes des planetes dans les medailles antiques ne dans les graveures et pierreries que j'ay veües quasi par toute l'Europe, si ce n'est certain nombre qu'avoit recueilly le sieur Chaduc[2], où je trouvois un peu à doubter de la fidelité de beaucoup de choses des plus considerables, mais cela soit entre nous, s'il vous plaict, pour ne nuire ou faire desplaisir à ce bon vieillard. J'ay prins plaisir à l'appanage de Monsieur imprimé in 4° et vouldrois en avoir un autre exemplaire, s'il s'en trouve. J'ay le livre du Marolois de l'aultre edition[3], qui pourrà passer

[1] Sous-entendu : le sentiment de Saumaise.

[2] Louis Chaduc, né à Riom en 1564, mourut en septembre 1638. Cet antiquaire avait rassemblé une riche collection de pierres gravées, conservée aujourd'hui dans le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

[3] Il s'agit là du mathématicien Samuel Marolois et de son recueil intitulé : *Opera geometrica de mathematica* (1627, in-fol.).

pour cette heure, à ce que Mr Gassendi escript. J'ay aussy le Rueus de Gemmis de l'edition que vous dictes de Gesner de l'an 1565 avec plusieurs aultres opuscules de mesme matiere[1]. Nous attendrons la Republique d'Italie[2] et un peu davantage de papier madré, que j'ay trouvé fort beau et fort propre pour ce dont nous en avions à faire. Ne soyez pas en peine des livres de Mr de Thou car, Dieu mercy, plusieurs balles que Mr Aubery avoit adressées à Marseille avec les hardes de Mr l'abbé du Jar[3] arriverent à bon port et furent envoyées à Lyon, avant les mouvements du Daulphiné. J'ay aussy le livre de Siracuse de Vincenzo Mirabella 1613 folio petit[4] où entre aultres choses il y a un plan de cemitiere[5] soubsterrain si vaste qu'il semble une aultre ville soubsterraine, et qui est bien aultre chose que les catacombes de Rome; vous prendrez plaisir de voir cela, je m'asseure. Il y a un aultre livre de medailles que je n'ay jamais veu et que je verrois bien volontiers si par hazard il en arrivoit de par dela sur les antiquitez de la ville de Gades en Hespagne, où j'en ay demandé sans en pouvoir recouvrer.

Nous avions sceu l'entrée de Mr l'Archevesque de Thoulouse[6], et de plus que le parlement n'allà pas en corps l'attendre à l'église comme de coustume, à cause de certaine nouvelle difficulté pour les seances et qu'il faisoit grande difficulté de prester le serment dans le dict parle-

[1] Il s'agit du recueil dont Niceron (*Mémoires*, t. XVII, p. 367-368) rapporte le titre complet qui n'a pas moins de 28 lignes. Voici le commencement et la fin de ce titre interminable : *De omni rerum fossilium genere, gemmis, lapidibus, metallis et hujusmodi libri aliquot, plerique nunc primum editi... Francisci Ruei Medici Insulani de Gemmis aliquot... libri duo* (Tiguri, 1555, in-8°). Niceron ne mentionne pas l'édition de 1565 possédée par Peiresc.

[2] Peiresc veut parler du recueil intitulé : *De principatibus Italiæ tractatus varii* (Leyde, Elzevier, 1628, in-24).

[3] Abbaye d'Augustins dans le diocèse de Sens. Voir *Gallia Christiana*, t. XII.

[4] *Dichiarazioni della pianta dell' antiche Siracuse, e d' alcune scelte medaglie d' esse, e de' principi che quelle possedettero* (Naples, 1613, petit in-folio avec figures). Voir *Manuel du libraire* (t. III, col. 1739). Vincent Mirabella naquit en 1570 à Syracuse et mourut en 1624 à Motica.

[5] Littré rappelle que Marguerite Buffet, en 1668 (*Observations*, p. 49) recommande de ne pas dire *cemetiere*.

[6] Charles de Montchal avait fait son entrée solennelle dans sa ville métropolitaine le 14 mai 1628.

ment, mais qu'enfin il s'y resolut et que la croix fut portée jusques dans la sale de l'audiance, mais que son porte croix l'osta du manche, et la posa sur un autel qui y est. Comme aussy que l'archidiacre et assistans de l'Archevesque ont pretendu suyvre immediatement l'Archevesque, comme on avoit aultres foys pretendu icy. Mais que Mr le premier presidant Le Mazuyier[1] respondit aux deputés du Chappitre qui luy en estoient venus parler, que puis qu'ils faisoient difficulté de rendre à la cour l'honneur qui luy estoit deub, selon les anciennes coustumes, elle ne s'y trouveroit pas et n'honoreroit pas leurs actes comme elle souloit faire. On dict encor que l'Archevesque pretend quelque seance en l'hostel Dieu sur Mr le premier presidant de quoy nous ne sommes poinct en contention icy, d'aultant que l'Archevesque ne s'y trouve poinct. Et sur ce je finis estant desja bien tard, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 9 juin 1628.

Je vous recommande l'incluse pour le sieur Robin qui nous doibt envoyer un jardinier à qui possible il fauldrà fournir quelque chose pour son voyage, ou pour achepter quelque oultil de jardinage, auquel cas je vous supplie luy faire bailler ce que le dict sieur Robin trouverà bon, par la dame de Lignage, à quoy il serà punctuelement satisfaict à poinct nommé selon vostre ordre. Excusez nous de tant de courvées, et mesmes de l'adresse du petit pacquet pour Lorraine d'un que vous avez veu autres foys à mon service[2].

[1] Voir sur le premier président Gilles le Masuyer, l'*Histoire du parlement de Toulouse*, par M. Dubédat (t. II, in-8°, 1885, p. 30 et suiv.). — [2] Vol. 716, fol. 302.



IMPRIMERIE NATIONALE.

CXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Le soir que se faisoit la despesche du dernier ordinaire de Lyon je receus le ballot party de Paris le 4 may fort bien conditionné Dieu mercy, dont j'accusay seulement la reception par apostille à Mr du Puy, vostre frere. Le lendemain je le voulus voir et prins grand plaisir d'y trouver cet Eusebe, et ce Cantacusenus comme aussy le Typotius, le Caecie(?) et les recueils de la Marine, le livre des logarithmes du sieur Tavernier, et le siege de Breda qui me fera attendre impatiemment le discours que le dict sieur Tavernier nous promettoit sur iceluy. Cette histoire mesmes de Melun[1] ne peult estre que bonne à mon usage, quand ce ne seroit que pour la vie d'Amiot[2]. J'ay faict rendre incontinant à Mr d'Agut les dessains qui estoient pour luy tant de la Rochelle que de Breda. Mais surtout je prins infiny contentement à voir les cahiers m[anu]s[crit]s dont vous n'aviez pas faict faire de roolle. C'est pour quoy je vous en diray le contenu. J'y trouvay donc oultre ceux *della Regenza*, le discours funebre du sieur de *Villeloing*[3] duquel j'ay

[1] *Histoire de la ville de Melun, contenant plusieurs raretés notables, etc.*, par Sébastien Rouillard, de Melun, avocat au Parlement (Paris, Loison, 1628, in-4°). Rouillard mourut à Paris en 1639. Voir sur sa vie et ses nombreux ouvrages, quelques-uns très bizarres, les *Mémoires* du P. Niceron (t. XXVII, p. 251-261). Voir encore un opuscule de M. G. Leroy : *Essai biographique sur Rouillard* (Melun, 1861).

[2] Dans le titre même de l'*Histoire de la ville de Melun*, lequel est très développé, on mentionne ainsi cette biographie : ... *ensemble, la vie de Jacques Amiot, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France.* Voir sur cette vie, qui commence à la page 605 et qui a été utilisée par Bayle dans son *Dictionnaire critique*, la *Bibliothèque historique de la France* (t. III, p. 193, art. 32245). Auguste de Blignières a souvent cité Rouillard dans son *Essai sur Amyot* (Paris, 1851, in-8°).

[3] C'est-à-dire de l'ancien abbé de Villeloin (diocèse de Tours, arrondissement de Loches, à 19 kilomètres de cette ville), lequel abbé, nommé de Cornac, était mort

bonne opinion à cause de l'autheur que j'ay cogneu et aymé. La relation du sieur *Myron*, qui estoit necessaire pour l'assortiment des affaires de la Valteline. Celle de l'Ambassade de l'*an 1515* aux Suisses que j'estime devoir estre notable, comme quasi la principale source de tout ce qui s'est depuis negocié avec ces peuples là. Comme aussy les instructions de l'*an 1516* pour le traicté qui s'alla faire à Cambray, et surtout l'aultre cahier d'*instructions* non dattées, que je pense estre de la mesme datte de *1516* où sont exprimez les droicts du Roy au royaulme de Naples, etc., où j'ay trouvé des choses de mon goust, mais je crains qu'il n'y ayt eu quelque obmission du coppiste sinon de celuy qui a transcript ma coppie, au moins de celuy qui a transcript celle d'où la mienne est tirée au feuillet et endroit qui est environ au tiers du discours où il deduit la genealogie de Marie, fille puisnée de Charles duc de Calabre, que je vous supplie de vouloir revoir et reprendre sur l'original, pour y suppleer les obmissions si elles s'y trouvent, ou bien sur les coppies de Mr de Lomenie, si par hazard elles venoient de quelque aultre exemplaire moings incorrect. J'en ay transcript l'article en un billet à part sur lequel s'en pourrà faire la collation. Il y avoit encores cinq pieces touchant les mouvements de Mr d'Alençon[1] qui semblent bien curieuses et bien dignes d'estre conservées selon le peu que j'y ay peu jetter les yeulx dessus parmy une infinité de divertissements. Tant y a que je ne puis dissimuler l'obligation immense que je vous ay de la faveur qu'il vous plaict me faire en prenant tant de soing et de peine pour me faire tomber en main de si nobles curiositez, encores que je m'en revanche si mal et que je sois en estat de n'oser pas seulement esperer d'avoir jamais des moyens de vous rendre la pareille. Mais vous prenez plaisir à demeurer comme cela dans toute sorte d'advantage sur vos amys et serviteurs.

On me fit hier feste d'un m[anu]s[crit] nouvellement desterré qu'on

le 2 décembre 1626. Voir ce qu'en dit son successeur, Michel de Marolles (*Mémoires*, t. I, 1755, p. 140, 153).

[1] Hercule-François, duc d'Alençon, puis (à partir de mai 1576) duc d'Anjou, fut le cinquième fils de Henri II et de Catherine de Médicis; né le 18 mars 1554, il mourut à Château-Thierry le 10 juin 1584.

m'a promis de me faire voir dans peu de jours, d'un autheur ancien qui a escript de Pigmentis[1], où il est faict une longue enumeration d'autheurs de la plus haute antiquité qui avoient escript de cette matiere, et aultres choses qui en peuvent dependre, mesmes de Pictura et de Pictoribus. Il me tarde bien de sçavoir si ce sera rien qui vaille, et qui n'ayt poinct encores veu le jour. Et si cependant vous nous pouviez donner notice de par delà de rien qui soit à peu prez semblable, vous m'obligerez bien et me faciliterez daultant plus le recouvrement du dict m[anu]s[crit] à cause de l'humeur de celuy qui en a la disposition. Mr Saulmaise et Mr Rigault en pourront infailliblement dire quelque chose.

J'escripts à Mr Deodati, concernant l'edition du Theophile de Mr Fabrot[2] et vous envoye ma lettre ouverte, afin qu'il vous plaise la voir avant que la faire clorre et rendre[3], vous suppliant d'ayder un peu à nature, pour l'amour de moy, aussy bien que pour l'amour de la vertu de ce personage, me persuadant qu'un mot de vostre part serà cappable de frapper le principal coup et que nostre patrie pourrà tenir cet honneur de vous et de Monsieur vostre frere. Je sçay qu'à Paris on imprime assez mal volontiers des livres de droict, mais puis qu'ils y ont faict, cez jours passez, le cours de Godefroy, ils pourroient bien se hazarder au Theophile. Sinon il fauldrà passer par les mains de cez Messrs de Geneve si Mr Deodati y peult prendre goust. Car c'est luy qui y a les principales directions des meilleurs ouvrages. C'est pourquoy je me suis adressé à luy, soubs vostre adveu et soubs l'asseurance que j'ay prinse que vous nous y ayderiez comme je vous en supplie de tout mon cœur. Vous pourrez voir et faire voir les deux premiers chappitres qui seront cy joincts, sur lesquels se pourroit commancer l'edition. Que si vous trouviez qu'il fallust attendre longtemps pour la commancer à bon essiant, je serois quasi

[1] Des matières colorantes.

[2] Le *Theophilus antecessor* de Charles-Annibal Fabrot ne parut qu'en 1638 (Paris, in-4°).

[3] Cette lettre, datée du 13 juin 1628, est conservée à Carpentras (registre III des minutes de la Collection Peiresc, fol. 146). On la trouvera, avec près d'une trentaine d'autres lettres de Peiresc à Diodati, dans un des volumes qui suivront celui-ci.

d'advis de faire imprimer cez deux chappitres, par forme d'epreuve comme Mr Rigault a faict de quelques chappitres de son Pline, et plus tost je fourniray volontiers, si besoing est, quelque chose pour les imprimeurs, quand ce ne seroit que pour en pouvoir distribuer quelques exemplaires aux amys en attendant que l'edition se puisse faire toute entiere. Et en ce cas il se pourrà prendre chez Madame de Lignage ce qui serà necessaire, et je feray raffraischir les ordres du credit, par les marchands de Marseille. Je suis bien marry de vous donner tant d'importunitez, pardonnez m'en la liberté, je vous supplie, puis que vous le voulez et que je sois toute ma vie,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 13 juin 1628 [1].

---

CXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay veu la lettre que vous escript Mr Saulmaise touchant les Thyrses Bacchiques, et seray infiniment aise d'avoir moyen de le servir en cela et en toute aultre chose, qui pourrà dependre de moy. Esperant qu'à cez premiers jours des prochaines vaccances de nostre parlement, je pourray mettre ensemble des pieces antiques sur lesquelles il aurà de quoy satisfaire à sa curiosité pour ce regard.

Cependant vous luy pouvez dire que parmy les mysteres, devises et figures Thymeliques [2], dont j'ay veu des images et representations an-

[1] Vol. 716, fol. 306.

[2] Le mot *Thyméliques* ne se trouve dans aucun de nos dictionnaires. Les mots *Thymelicus*, θυμελικός, se rapportent à l'orchestre, à la musique de théâtre. Mais ici *thymélique* a une signification particulière et désigne ce qui regarde les fêtes de Bacchus.

tiques en nombre infini tant dans les marbres et bas reliefs que dans les medailles ou monoyes publiques, et principalement dans les pierres précieuses gravées de creux ou de relief (que les lapidaires appellent camayeuls[1]), dans lesquelles pierres precieuses principalement sont plus frequentes les figures et mysteres Thymeliques, j'en ay fort peu rencontré où il n'y eust des Thyrses, qui sont tousjours semblables les uns aux aultres, sans y avoir jamais recogneu de differance considerable, car ce n'est qu'un long baston vers le hault duquel est attaché un ruban, par un noeud faict à une ou plusieurs boucles dont les deux bouts sont longuetz et pendants et tout à la cime du dict baston y a comme une petite teste en forme de cone ou de pomme de pin poinctüe, qui est feuilletée ou escaillée justement comme ce que nous appellons aujourd'huy communement des artichauts[2].

Il est vray que en aulcuns des dicts thyrses antiques, les escailles ou feuilleures de la teste sont plus distinctes, plus apparantes et plus espanouyes qu'aux aultres, retenant tousjours neantmoings la figure conique en l'assemblage et rangement des dictes feuilles ou escailles les unes soubs les aultres.

J'avois creu aultres foys que ce fust veritablement une pomme de pin, ce qui n'estoit pas incompatible avec les mysteres Thymeliques, ains bien fort convenable. Mais depuis je m'estois advisé que supposant que ce fust un artichault espineux, il n'estoit pas mal propre aux combats Thymeliques entre personnes nües et ennyvrées, pour les esveiller et esguillonner sans que la blessure en peust estre mortelle ne dangereuse, et pour ayder à faire mieux paroistre la fainte de leur furie.

Quant à ce que les autheurs anciens et modernes ont escript des Testes ou Thyrses de l'Acanthe ou du Papyrus, je le reverray en passant pour en pouvoir dire mon sentiment, mais selon l'idée qui m'en est demeurée de fort longtemps, j'oserois quasi bien asseurer qu'il y a un peu d'equivoque en l'application de la plante que les modernes ont

[1] *Camaieux* dans les *Lettres* de M^me^ de Sévigné, *camayeux* dans les *Mémoires* de Philippe de Commines. Du bas latin *camæus*, sardoine, onyx. Le mot *camée* a la même origine.

[2] Littré n'a cité sous le mot *artichaut* que deux phrases d'Olivier de Serres.

appellée Branca Ursina, ou vray Acanthe. Car si bien les feuillages ont des decouppeures pareilles à celles des Artichauts et des Chardons qui sont quasi plus convenables aux feuillages des chapitteaux des colonnes et des frises antiques que celles des dicts Artichauts et Chardons, si est-ce que la differance de la tige principale des dictes plantes et de leur fleur et boutton est si grande, que j'ay de la peine à me persuader que l'application de la dicte Branca Ursina soit bonne et conforme à l'intention des anciens autheurs. Attendu mesmes que j'ay veu des anciens chappiteaux de colonnes et frises d'excellent ouvrage, qui estoient revestus non seulement des feuilles de l'Acanthe, mais aussy accompagnez des bouttons et fleurs de Chardon ou d'Artichault si proprement qu'ils y estoient merveilleusement bien seants, et sembloient par mesme moyen en exclurre la plante de la Branca Ursina, dont les fleurs sont si dissemblables de celles là. Estimant que soubs un seul nom ou espece generale des chardons sont comprinses toutes les plantes differantes qui ont quelque rapport aux dicts chardons, quelque differance de noms particuliers qu'on y ayt imposé, soit par les anciens ou par les modernes et par consequant les Artichauts ou Cinereus ou ΚΥΝΑΡΑ bien que les unes soient espineuses, et les aultres non, et bien que les fleurs des unes soient jaulnes et les aultres violettes ou rougeastres, puis qu'en effect elles ont tant de rapport en la figure et de leurs feuilles et de leurs bouttons, fleurs et semances, tout de mesmes comme les rosiers, bien que de differantes couleurs de fleurs, et que les unes ayent des espines et les aultres n'en ayent poinct, passent tousjours soubs le nom general de Rosiers.

Et aussy crois je que soubs le nom principal et possible general d'ΑΚΑΝΘΙΟΝ ou ΑΚΑΝΘΑ, sont comprinses toutes les sortes et de Chardons et d'Artichauts, bien qu'on leur ayt approprié d'aultres differants noms à chascung en particulier. Et de faict ils parlent d'un Acanthium majus, et ne distinguent pas aprez le minus, qu'ils laissent passer soubs aultres noms de l'espece particuliere et sont le Myacantha, Leucacantha, Polyacantha et aultres qu'on tient estre toutes especes de chardons distinguées selon leurs particulieres differances, en sorte

neantmoings que les vestiges y restent bien apparantes du dict nom principal ou general aussy bien que les espines qui ont donné subject à telle denomination bien qu'il y en ayt plus aux unes des dictes plantes qu'aux aultres, voire mesmes bien qu'aulcunes soient tout à faict sans espines, car si plusieurs artichaults n'en ont poinct, il y en a aussy plusieurs qui en ont peu ou prou. Tout de mesmes comme des ronces que nous avons en quelque endroit de ce païs icy, lesquelles ont les branchages, feuilles et fruicts de moeures, tout semblables aux ronces espineuses, et toutefoys n'ont apparance quelconque d'espine, et ne retiennent pas moings le nom de Ronces comme les espineuses.

Or cela supposé, il n'y auroit pas grande peine à aller chercher la source et vraye forme du Thyrse, et à concilier ce qu'en disent les autheurs. Estant bien certain que toutes les sortes de chardons font un boutton, lequel avant qu'estre achevé de fleurir et d'espanouyr a son rapport tout entier avec ce qui se void au bout du Thyrse ancien, aussy bien que l'Artichault.

Mais pour le Papyrus j'ay aultres foys eu la curiosité de m'en informer des feus sieurs Lobelius[1] et Prosper Alpinus[2] lesquels ont veu et descript assez exactement cette plante en leurs herbiers et en ont faict imprimer la figure bien fidellement. Il est vray qu'ils se sont contentez de la represanter en sa perfection quand la fleur est espanoüye plainement. Mais ils me disoient que quand elle est en boutton, avant qu'espanoüyr, elle faict le conus fort bien formé (quasi comme toute sorte de bouttons) et ressembloit aulcunement un artichault, de sorte

[1] Mathias de Lobel, botaniste et médecin, né à Lille en 1538, mourut à Highgate, près de Londres, en mars 1616. Élève de l'école de Montpellier, il fut médecin du prince d'Orange, puis botaniste du roi d'Angleterre, Jacques Ier. Ses deux ouvrages les plus considérables sont : *Plantarum seu stirpium historia, cui adnexum est adversariorum volumen* (Anvers, 1576, in-fol.), et : *Icones stirpium, seu plantarum tam exoticarum quam indigenarum* (Anvers, 1581, in-4°). Voir la *Notice biographique sur Mathias de Lobel*, par Ch.-F.-A. Morren (Bruxelles, 1853, in-8°).

[2] Prosper Alpini, botaniste et médecin lui aussi, naquit en 1555 dans l'État de Venise et mourut professeur à l'université de Padoue en 1617. Il rapporta d'un voyage en Égypte (1580-1583) les matériaux de plusieurs de ses livres, notamment du livre : *De plantis Ægypti* (Venise, 1592, in-4°).

qu'il ne peult estre que fort convenable à ce qui se voit en tous les Thyrses. Et si bien, quand la fleur en est plainement espanoüye, elle ressemble une houppe (comme dict Mr Saulmaise[1]) ou bien des vergettes à vergetter les habits, elle n'est pas pourtant trop dissemblable de la fleur des chardons, quand elle est bien achevée d'espanouyr, car elle est aussy en forme de houppe ou de vergettes, et ne seroit pas inconveniant, que sur les Thyrses on eut mis de telles testes plus ou moings ouvertes ou espanoyes, en forme de houppe, ou plus ou moings refermées et reünies en forme de boutton prest à esclorre sa fleur.

J'oserois bien dire une aultre conjecture si j'avois un peu de temps pour l'examiner, c'est qu'en un fragment que j'ay, venu de Perse et trouvé en Bagadad mesmes il y a 7 ou 8 ans, qui est la piece la plus antique de tout mon cabinet, et possible des plus notables bien que ce ne soit qu'un morceau d'une vieille bricque couverte d'une incrustation de porcellaine quasi à la mode de celle de la Chine, mais esmaillée et colorée de verd azurin[2], comme les vieilles idoles des Mummies des Œgyptiens (laquelle brique est possible des Laterculi de Pline où les Babyloniens representoient leurs observations), il y a des caracteres Hieroglyphiques et vieilles figures en peinture lineaire vestües quasi à l'Œgyptienne neantmoings avec quelque differance, lesquelles portent des longs bastons, quasi comme Thyrses, abouttissants à une houppe toute espanoüye, qui pourroit bien estre du Papyrus de Babylone, par où Bacchus debvoit estre passé en son voyage des Indes, et d'où il le pourroit bien avoir rapporté entr'aultres trophées. Mais il y fault songer un peu plus à loisir. C'est pourquoy je vous prie d'excuser la besveüe que j'y pourrois faire, trop precipitamment.

Pour ce qui est du livre d'Aristote des plantes, j'escriray en Italie pour sçavoir s'il se trouveroit rien de cette ancienne version Latine, et vous donneray advis de ce que j'en pourray apprendre[3].

[1] Voir une lettre spéciale de Saumaise sur le papyrus, adressée de Leyde, à Dupuy, le 10 décembre 1633, dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc* (Dijon, 1882, *Appendice*, p. 99-101). — [2] Littré ne donne aucun exemple de l'emploi du mot *azurin*.

[3] Voir sur cette question les *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions*



IMPRIMERIE NATIONALE.

Bien vous diray je que dans un roolle de livres Arabes qui est aultres foys passé par mes mains, je pense y avoir veu l'Aristote des Plantes. Et possible est il entre ceux de l'Escurial, dont il y a moyen de s'esclaircir. Je chercheray ce roolle. Et vouldrois avoir de meilleures occasions de tesmoigner à Mr Saulmaise ce que je desire faire pour son service, aussy bien que pour le vostre, estant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 16 juin 1628 un peu trop à la haste.

Si j'avois loisir de relire une aultre foys cette lettre, j'y trouverois sans doubte d'aultres choses à adjouster ou changer. C'est pourquoy si vous me la r'envoyez aprez que vous l'aurez veüe, et que vous en aurez entretenu Mr Saulmaise, je verray si la conferance des Antiquailles me pourra fournir quelque subject de changer d'advis en quelque poinct, avec un peu plus de reflexion et de loisir d'y penser, comme il fault en matiere de conjectures, et de cez vieilles recherches, de choses où la memoire se peult tromper si aisement, parmy tant d'aultres divertissements que j'ay maintenant[1].

---

## CXX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Je vous escrivis cez jours passez, pendant les festes, concernant ce qui s'estoit trouvé dans le fagot de livres du 4 may. Depuis l'ordinaire apporta voz despesches du 6me avec les deux exemplaires de principa-

*latines d'Aristote*, par Amable Jourdain, nouvelle édition revue et augmentée par Charles Jourdain (Paris, 1843, in-8° p. 173-175). — [1] Vol. 716, p. 308.

tibus Italiæ et le Justinianus[1] et tout plein d'aultres petites pieces dont je vous remercie trez humblement, et dont je vous renvoye quelques papiers que j'ay trouvez trez beaux et trez curieux, marry de n'avoir de quoy pouvoir user de revanche.

En responce donc de vostre lettre je vous diray que le m[anu]s[crit] de la Thebaide du Stace vous est entierement desdié, et à Mr Guiet[2]. Vous l'en pourrez asseurer, et que s'il n'estoit un peu trop gros je l'envoyerois par la poste, mais le premier amy qui s'en irà à Paris, je le luy bailleray pour le vous remettre en main, ce serà le plus grand heur que pouvoit avoir ce pauvre livre d'estre reservé à un si bon usage, dont je seray bien glorieux, pour l'honneur que je vous porte et au dict sieur Guiet, dont j'ay admiré la vertu fort longtemps y a. Et si je ne luy ay rendu service, il n'a pas tenu à moy, ains à ce qu'il ne m'a voulu commander, comme je l'en avois souvent requis et interpellé[3].

Je seray infiniment aise que Mr Fetan puisse faire quelque fortune digne de ses merites. Et quand vous en apprendrez le progrez et establissement, vous m'obligerez de m'en fair eparticipant.

Par le dernier ordinaire de Rome j'ay receu une lettre de Mr Aleandro qui serà ci-joincte afin que vous voyiez ce qu'il me manque du m[anu]s[crit] des textes du droict civil dont l'antiquité est bien esloignée de ce

[1] *Justinianus. Corpus juris civilis, cum notis D. Gothofredi* (Paris, Vitray, 1627, 2 vol. in-fol.). Voir, sur cette édition et les précédentes, le *Manuel du libraire* (t. III, col. 607-608).

[2] François Guiet ou Guyet, né à Angers en 1575, mourut à Paris le 12 avril 1655. C'était un grand ami des frères Dupuy, comme l'a remarqué Bayle (*Dictionnaire critique*, édition Beuchot, t. VII, p. 339). Voir, dans le *Bulletin du bouquiniste* du 1er avril 1876, un article que j'ai publié sous ce titre : *Trois lettres inédites de Guyet* (p. 387-392). Ces lettres, fort curieuses, sont adressées à «Monsieur Du Puy». Voir encore sur ce fin et savant critique les *Lettres de Guez de Balzac* (1873, p. 438, 445, 799, 802, 808), les *Lettres de Jean Chapelain* (1880, t. I, p. 169, 185, 187, 252, etc.). Peiresc écrit le nom de l'ancien précepteur du cardinal de la Valette comme Guiet l'écrivait lui-même, ainsi que l'observe M. C. Port dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* (t. II, 1875, p. 338).

[3] On sait que Guiet n'a publié aucun des travaux philologiques dont il s'occupait sans cesse. Ses annotations sur Stace ont été recueillies dans l'édition des œuvres de ce poète donnée à Paris en 1658 (in-8°).

que l'on en avoit dict. Mais ce qu'il adjouste de la maladie de Mr Holstenius m'a grandement affligé. Toutefoys, ce qu'il dict de la declinaison du mal[1] qui m'est confirmé par d'aultres amys me console un petit[2].

Si je puis desrober encor une demy heure je verray de vous escrire quelque mot sur ce que Mr de Saulmaise desire, sinon ce serà par le prochain.

Feu Mr Buon m'avoit veritablement envoyé quelques feuilles de l'histoire de Messrs de Ste Marthe in fol°[3], mais en mauvais papier. Et l'oeuvre merite bien d'en avoir un exemplaire du plus beau papier, comme je vous supplie de me le procurer et pour la perfection des feuilles que j'ay je vous en envoyeray le memoire afin de recouvrer les restantes, et ce serà pour passer les monts. Je verray aussy ce qu'il y aurà à desmesler avec les heritiers du dict Sieur Buon, pour soulder noz comptes, mais il fault que nous soyons Dieu aydant hors de ce moys fascheux et importun.

Je vous remercie de l'advis des deux editions que vous avez trouvées du MARBODVS; s'il ne s'en peult trouver ailleurs, nous vous prierons possible un jour de trouver bon que quelqu'un en face la collation, sur l'edition que j'ay, aprez qu'elle aura esté conferée au m[anu]s[crit]. Mais cela ne presse poinct.

Au reste je vous envoye une boitte où il y a un tuyeau de lunette d'ivoire que je vous prie de faire rendre à Mr Gassendi et les deux petites lunettes venües de Rome, que je vous prie voulloir bailler à Mr Rigault, pour y faire les essays et observations qu'il avoit tant d'envie de faire sur les abeilles. M'asseurant qu'il y prendrà plaisir et que vous y trouveriez mesmes de quoy exercer vostre curiosité bien que cela ne fasse pas l'effect si accomply comme possible faisoient les lunettes sur

[1] Diminution, déclin. *Déclinaison* a dans ce sens été fort souvent employé par Michel de Montaigne.

[2] *Un petit*, pour *un peu* se retrouve, comme le rappelle Littré, dans la Fontaine, Molière et Mme de Sévigné.

[3] C'était, comme nous l'avons vu, la seconde édition de l'*Histoire généalogique de la maison de France*, par Scévole et Louis de Sainte-Marthe (Paris, Cramoisy, 1628, 2 vol. in-fol.).

lesquelles est faicte la planche en taille doulce. Pour moy j'y ay prins grand plaisir et pense que M^r Rigault aura de quoy satisfaire à sa curiosité suffisamment pour ne pas avoir de pretexte de plus differer d'achever l'edition du texte de son Pline concernant les abeilles et aultres insectes. Je vous envoye aussy deux exemplaires des feuilles de la dicte planche de taille doulce, l'une pour vous, et l'autre pour le dict sieur Rigault, afin que vous en puissiez faire la comparaison. Il ne s'en vend plus à Rome la planche en ayant esté emportée, et y a eu de la peine d'avoir cez deux là, avec une troisiesme pour moy. Car celle que j'avois eue de la main du Cardinal m'a esté retenüe par un à qui je l'avois prestée.

Je n'envoyeray poinct de là les monts de cez livrets de Principatibus Italiæ, que je ne sçaiche si vous avez dessein d'y en envoyer ou non. Vous verrez un peu de relation de l'accueil du Grand Duc de Toscane auprez de l'Empereur, que je trouve bien advantageux pour luy, et qui me faict desirer d'en avoir une relation bien exacte. Cela meriteroit de la faire demander par M^r de Lomenie aux agents du Roy prez l'Empereur, ou pour le moings aux commis de M^r d'Herbault ou de le faire demander par la Royne Mere, laquelle aura assez d'inclination à faire sçavoir le dettail de chose si honorable au chef de sa maison. Et sur ce je finiray demeurant à M^r du Puy vostre frere et à vous,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 16 juin 1628.

M^r de Ventadour, et le marquis Malatesta, general d'Avignon, et le Collateral sont encor icy, traictez par M^r de Guise et de Crequy alternativement, lesquels leur font bien passer le temps, et quand c'est chez M^r de Crequy, on use d'une ceremonie que je n'avois encores veu pratiquer, car on prepare une table à part, où M^r de Guise disne ou souppe et le general d'Avignon avec luy. Et là auprez on dresse la grande où se met M^r de Crequy avec M^r de Ventadour et tout le train

des uns et des aultres. L'affaire de Madame de Crequi s'est enfin accommodée tout à faict et fut achevée de conclurre hier au soir en telle sorte que Madame abandonne touts ses biens tant à Mr le conte de Sault qu'à Monseigneur de Crequy soubs la reserve de 24 mille livres de rente sa vie durant, et la disposition en plaine propriété seulement de 4 (.....)[1] mille livres presentement pour acquitter ses debtes, et de toutes ses bagues, et de la maison de cette ville d'Aix[2] et des meubles convenables à sa qualité, et à sa discretion, avec faculté d'aller habiter quand bon luy semblerà, au chasteau de la Tour d'Aiguez[3] ou de Sault[4], ou de Vigile[5] ou aultre quelconque de ceux de la maison d'Aideguieres et de Sault. Et que les 24 mille livres se prendront sur les plus clairs deniers des revenus de cette province icy. Et moyennant ce elle pourrà sortir du monastere et aller en sa maison de cette ville d'Aix, où Mr son mary l'irà voir.

Et pour Madame la Connestable Mr de Crequy promet de joindre ses prieres avec celles de Mr de Guise envers le Roy, pour luy procurer le

[1] Déchirure du papier. Il faut lire probablement 40,000 livres.

[2] C'était la maison autrefois habitée par Palamède de Forbin, dans la Grande-Rue-Saint-Jean, aujourd'hui du Pont-Moreau. Voir les *Rues d'Aix*, par Roux-Alpheran (t. I, p. 592). Le même auteur donne beaucoup de détails (p. 598-604) sur l'affaire dont Peiresc annonce à Dupuy la conclusion.

[3] La Tour-d'Aigues est une commune du département de Vaucluse, arrondissement d'Apt, canton de Pertuis, à 5 kilomètres de cette ville. Tallemant des Réaux (t. I, p. 139) dit : « On persuada donc à la Mareschale cette supposition, comme elle estoit à une maison des champs, appellée la Tour-d'Aigues. » D'après Roux-Alpheran (p. 598), la maison de la Grande-Rue-Saint-Jean « fut le théâtre » de cette « supposition de part dont les circonstances nous ont été conservées dans les mémoires manuscrits de Jacques Gaufredi, alors assesseur d'Aix, depuis premier président du parlement semestre... ».

[4] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement de Carpentras, à 43 kilomètres de cette ville, à 67 kilomètres d'Avignon. Sur Sault, comme sur la Tour-d'Aigues, on peut consulter le *Dictionnaire géographique, historique, archéologique, etc., des communes du département de Vaucluse*, par Jules Courtet (seconde édition, Avignon, 1877, in-8°, p. 188-192 et p. 313-322).

[5] Aujourd'hui Vizille, chef-lieu de canton du département de l'Isère, arrondissement de Grenoble, à 17 kilomètres de cette ville. Voir sur le château de Vizille une note des *Documents historiques sur Gassendi* (1877, p. 11 et 12).

pardon et remise de ce qui peult estre des interests du Roy. Et le faict (*sic*) que les interests de Mr de Crequy Mr de Guise en arbitrerà absolument selon son bon plaisir et volonté. Vous en verrez, s'il est possible, une relation un peu plus exacte dont je vous prieray de faire part à Mr de Lomenie avec priere de ne la poinct laisser voir et pour cause. Vous prendrez plaisir de voir un jour le registre de la procedure de Mr de Guise en la chambre des comptes sur la verification d'un edict pour la moitié seulement, c'est à dire pour deux offices de quattre qui estoient nouvellement creez par le dict edict. J'entends qu'en l'an 1607 ou environ le feu Roy envoyà feu Mr le Comte de Soissons à la Chambre des Comtes de Paris, pour quelque verification d'edicts, si mal receüe par la chambre qu'ils sortirent touts et laisserent les commissaires touts seuls. S'il y a moyen d'avoir coppie du verbal ou registre sur ce dressés, je le verrois trez volontiers.

Je me suis laissé surprendre au courrier qui porte la despesche de cet ordinaire, lequel est de ma cognoisçance, et me constrainct de clorre l'enveloppe de mon pacquet sans avoir loisir de faire clorre les lettres cy joinctes de Messrs Rigault et Gassendi, mais il n'y aurà pas grand danger, ils ne prendront pas en mauvaise part de les recevoir ouvertes venants de vous, et possible ne serez vous pas marry d'y donner un coup d'œil à l'advance.

Dans la presse qu'on me donne pour clorre la despesche, je reserveray au premier ordinaire le second exemplaire de la feuille des Abeilles en taille doulce n'en ayant peu retrouver à present qu'une seule[1].

[1] Vol. 716, fol. 310.

## CXXI

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

J'ay réceu vostre pacquet du 11 avec le catalogue de la foire où je n'ay rien trouvé qui touchast ma curiosité oultre les livres que vous en aviez extraicts cy devant, si ce n'est le grand volume in fol° de Swertius, intitulé Athena Batava[1]. Estimant qu'il sera plus complect que les aultres editions et qu'on y pourrà trouver des relations des oeuvres de tant de grands personages qui ont fleury en ce païs la depuis quelques années, et qui y font si bien leur debvoir encor aujourd'huy. Cette Saxonia Chitrai[2] usque ad annum 1615, il me semble que vous me l'ayez envoyée l'année derniere car je n'ay eu le moyen de l'aller verifier presentement. Vous m'avez fort obligé de me retenir les deux exemplaires des tables Rudolphines, que nous attendons en bonne devotion avec cez voyages de Mr de Breves[3], et encores plus le Tertullian de Mr Rigault. Nous avons eu icy Mr le Marquiz de Grimauld[4] qui est

[1] Le véritable titre de l'ouvrage est celui-ci : *Francisci Swertii Athenæ belgicæ sive Nomenclator inferiorum Germaniæ scriptorum.* Anvers, 1628, in-fol. Nous avons déjà trouvé le nom de Swertius dans la lettre LXVI.

[2] David Chytrée, *Chytræus*, né en 1530, fut disciple de Mélanchthon à Wittenberg, de Joachim Camerarius à Tubingue, professa longtemps dans l'académie de Rostock, et mourut en juin 1600. Il avait publié sous le voile de l'anonyme : *De Chronicis Vandaliæ et Saxoniæ Alberti Krantzii continuatio* (Wittenberg, 1586, in-fol.). Il donna de cet ouvrage une seconde édition sous son nom : *Chronicon Saxoniæ et vicinarum aliquot gentium, ab anno 1500 ad annum 1593* (Leipsick, 1593, in-fol.). Cette histoire fut continuée par un anonyme (Leipsick, 1628, in-fol.).

[3] *Relation des voyages de M. de Breves, tant en Grece, Terre Sainte et Egypte, qu'aux royaumes de Tunis et Arger ; ensemble un traicté faict l'an 1604, entre le roy Henry le Grand et l'empereur des Turcs, le tout recueilli par J. D. C.* (Jacques du Castel). Paris, 1628, in-4°. L'ouvrage est dédié par le secrétaire du voyageur au fils de son ancien maître, «Camille Savary, sieur d'Auvour, conseiller et aumosnier de la Royne mère du Roy, et abbé de Saint-Pierre du Mont-Majour-lez-Arles». Le privilège royal est daté du 20 mars 1628 ; l'achevé d'imprimer est du 31 mai.

[4] Ce personnage sous le nom de *Desplan*

allé jusques à Grimauld[1], mettre ordre à quelques siennes affaires particulieres sans passer plus oultre. Il ne voulut pas advoüer d'avoir eu aulcune charge du Roy à ce voyage, et nia nommément d'avoir rien eu à faire ou traicter avec Mr de Savoye. Il partit hier au soir pour s'en retourner en cour. Son pere estoit venu icy avec luy, du Contat, où est sa residance.

Vous verrez une relation concernant le contract de Mr de Crequy à laquelle je ne sçaurois adjouster, si ce n'est que quand il fut question de signer, il y eut un peu de ceremonie. Mr le Mareschal signà tout le premier, et aprez diverses semonces Madame de Crequy signa, et puis jettà la plume assez desdaigneusement et rudement, Mr de Guise signa au dessoubs, et puis les procureurs des absants, et le curateur et les tesmoings. Et tout estant faict, tandis que Mr de Guise r'amenoit Madame de Crequy dans le monastere, Mr de Crequy demeurà au parloir à causer avec ses demoiselles, en ayant prins une sur son gyron, et aprez les avoir toutes baisées et caressées, descendit à la rüe, où il alla retrouver Mr de Guise, et s'en allerent touts deux à la comedie où Mr de Crequy entretint les dames de ce qu'il venoit de faire, disant qu'il venoit de se rabiller avec une bonne soeur, laquelle il vouloit aymer et servir comme sa chere soeur. La premiere foys qu'il alla voir sa femme chez elle le lendemain de la signature du contract, il s'entretint fort longuement à une fenestre, et ailleurs, avec des grandes caresses, et la print diverses foys, en l'embrassant, et relevant, pour la faire seoir, sur quoy des mauvaises langues dirent en sa presence qu'il ne la debvoit trouver pas trez pesante, l'ayant allegée[2] comme il avoit faict.

Il s'invità hier chez un conseiller de la cour pour aller voir passer la

ou *Esplan* figure à l'*Appendice*. (lettre de Dupuy, n° XXXVII). Ajoutons à la note dont il est là l'objet, qu'il fut blessé dans un duel et qu'il mourut à Troyes des suites de sa blessure.

[1] Aujourd'hui Grimaud, chef-lieu de canton du département du Var, arrondissement de Draguignan, à 44 kilomètres de cette ville. Marie de la Baume, fille de François de la Baume, comte de Montrevel, avait apporté à Esprit Allard la terre de Girmaud, baronnie qui fut pour lui érigée en marquisat par lettres d'avril 1637, et qui passa ensuite dans la maison de Castellane.

[2] C'est-à-dire *dépouillée*.



IMPRIMERIE NATIONALE.

procession de la feste Dieu, de peur d'estre obligé d'aller chez elle en un temps qu'on le pouvoit inviter à desjuner ou disner. On dict que ceux de Nismes ont faict leur cueillette bien que un peu avant terme, et qu'ils commancent à venir ravager et faire le desgast à ceux de Beaucaire au lieu qu'on le leur fasse à eux, dont l'allarme a esté fort grosse en cette ville là. Vous aurez un petit advis des theses des Dominicains à Thoulouze qui merite qu'on s'enquiere exactement de ce qui en a esté. Vous aurez des nouvelles du Bassa d'Arzeron[1], et je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 23 juin 1628.

Je vous remercie bien humblement de l'acte du 9 mars 1606 que j'ay trouvé bien notable. Vous aurez coppie de celuy de Mr de Crequy, par le prochain ordinaire, Dieu aydant. Je vous prie de faire voir à Mr de Lomenie la relation concernant iceluy[2].

---

## CXXII

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 20 arrivà mardy fort bien conditionnée ensemble les relations du camp[3] depuis le 4 jusques au 14, lesquelles Mr de Fetan y avoit jointes soubs son enveloppe, dont je vous remercie trez humblement, comme aussy du troisiesme exemplaire de la Republique d'Escosse (qui ferà mon assortiment), et des stances de l'Anonyme, que je n'ay pas encores veües, mais je doubte fort que la prolixité ne soit un mauvais indice de l'observation de ce qui y seroit requis. Je vous remercie encores trez humblement du soing que vous avez daigné prendre des lettres de Lorraine, et de celles de Mr Gassendi, maintenant qu'il est logé si loing de chez vous, ce qui me faict

[1] C'est-à-dire Erzeroum. — [2] Vol. 716, fol. 312. — [3] Devant la Rochelle.

apprehender de vous en faire plus l'adresse, mais je luy mande que dezhorsmais il envoye querir ses lettres chez vous le soir de l'arrivée de l'ordinaire ou le lendemain au matin. Il est là si voisin de Mr Midorge[1] que je ne le plains pas, s'il le peult disposer à faire quelques observations avec luy, ce qui ne peult reuscir qu'à trez grand fruict pour le public. Le voisinage mesmes du bon P. Mercene[2] ne luy nuyra pas nomplus.

Je vous remercie pareillement des offres qu'il vous plaict me faire pour le jardinier[3] lequel j'attends en bonne devotion, pour prendre un peu plus soing que ne faict celuy que nous avions, de noz plantes plus rares, où nous avons adjousté depuis peu le Coral arbor venu de Seville, qui poulse deux belles branches, et le Narcisse jacobée, qui a poulsé une tige de la grosseur du poulce, de la haulteur de deux pieds sur laquelle paroissent desja trois bouttons. Et finalement le Jassemin jaulne venu de Portugal, mais la plante n'est pas encores à plus de quattre doigts sur terre, il fauldrà attendre la fleur. On nous faict esperer bien tost l'oranger et citronnier à fleur double. Mon frere est maintenant sur les lieux[4] où il m'invite pour aller voir la fleur du Narcisse Jacobée et possible m'y attirerà, veuille je ou non, afin de voir aussy la fleur du Narcisse Tubereux[5] (qui suyvrà l'aultre de bien prez car les tiges sont desja grandes) ensemble le Jassemin d'Arabie à feuille d'oranger, qui se va tout couvrir de fleurs. Mais il y a une grande mortification que j'apprehende bien, pour la mortalité des grands orangers de noz spalieres[6],

[1] Nous avons vu plus haut (n° LXXXVI) que Claude Mydorge habitait près de la place Royale.

[2] Le père Mersenne résidait dans le couvent des Minimes de la place Royale. C'est dans l'église de ce couvent que Gassendi avait l'habitude d'aller dire la messe les dimanches et jours de fêtes. Voir Perrault, *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant le XVII^e siècle*, édition de 1721, in-12, t. I, p. 134.

[3] Le jardinier choisi par Robin le simpliciste.

[4] A Belgentier.

[5] Ce fut Peiresc qui dut faire connaître à son correspondant Robin cette belle plante. On lit dans les *Mélanges d'histoire et de littérature* de Vigneul Marville, que Robin, garde du Jardin des plantes, «est le premier qui a donné la vogue aux tubéreuses, qu'on ne connaissait qu'en Provence».

[6] Peiresc conserve dans cette orthographe la forme originelle italienne, *spalliere*.

qui sont un piteux object et qui ne sçauroient estre remis en estat de quelques années. Et pour surcroyt de malheur on en avoit faict planter quelques uns nouvellement venus d'Italie, que nostre jardinier a si indiscretement arrousez qu'il a faict pourrir la plus part des belles anemones de mon frere qui n'en estoient pas loing faulte de les avoir tirées de terre en temps et lieu, qui est une bien notable perte car il y en avoit d'excellantes et qu'on n'avoit jamais veües à Paris. C'est ce qui nous faict principalement desirer la venüe de nostre nouveau jardinier à qui je vous supplie de donner un peu de courage s'il vous va voir avant que s'en venir.

Je suis bien aise que les arrests en matieres ecclesiastiques n'ayent pas desagréé à M^r vostre frere. Il s'en est donné un aultre fraischement contre un aultre espagnol Carme deschaussé desfrocqué, prestre celebrant, condamné au Ponton pour cinq ans, qui n'est pas moings notable que les aultres; je le voulois accompagner de la coppie d'un pasquin[1] dont il estoit saisy, mais j'ay trouvé qu'un aultre de Mess^rs de la compagnie s'en estoit saisy : quand il l'aurà restitué, vous en aurez la veüe, avec priere de le supprimer. Il est en termes espagnols fort specieulx contre le pape et contre Rome. Ce marault[2] avoit esté 20 ans aux Indes, et monstroit d'avoir assez bien estudié, mais il se vouloit faire huguenot pour trouver à vivre, ce disoit-il, bien qu'il recogneut qu'il faisoit contre sa consciance. Vous aurez cependant l'arrest. Et un de cez matins vous en aurez un aultre d'importance contre l'Abbesse de Tarascon[3], soeur du conte de Roure[4], quoyque fugitive, prevenüe

[1] Sous le mot *pasquin* Littré cite Brantôme, Voiture, Boileau, M^me de Sévigné.

[2] Peiresc écrit le mot *marault* comme on l'écrivait du temps de Villon. Plus tard on a écrit *maraud* (Scarron, Molière, Regnard, etc.). Ajoutons toutefois que du temps même de Peiresc, son ami Malherbe avait adopté la forme *maraud*.

[3] «Margarita de Maugiron du Roure ab anno 1628 ad 1631» (*Gallia christiana*, t. I, *Monasterium Tarasc. S. Honorati*, col. 892). Voir encore *Animadv.*, col. LI, où l'on substitue 1626 à 1628. On voit par l'indication de Peiresc qu'il y a une autre date à modifier dans le court article du *Gallia christiana*, puisque l'abbesse était déjà fugitive en juin 1628. Il faut donc désormais effacer 1631 et remplacer cette année par l'année 1628.

[4] Scipion de Grimoard de Beauvoir de Montlaur, comte du Roure, marquis de Grisac, chevalier des ordres du roi, lieutenant

d'avoir acouché dans son monastere d'un gros enfant que l'on donne à un gentilhomme nommé d'Avignon Entragues[1]. Il y avoit eu des arrests pour la closture de ce monastere, et pour luy prohiber nommement à elle d'en sortir, à cause de certain voyage qu'elle estoit allé faire en Avignon. Mais le mal estoit desjá prins. Quant aux livres je pense qu'il serà meilleur de prendre ailleurs que chez Buon ou ses hoirs, la Bible des 70 et l'histoire de Mess^rs de Sainte Marthe en fin papier, aultrement il y auroit trop à attendre. Et cela vous donnerà moyen de faire le ballot. Je seray bien aise d'avoir le Chronicon Juliani Toletani de ce Ramirez, et puisqu'il est imprimé là, il ne sera pas de besoing d'en donner de la peine à M^r Rigault, pour en avoir. Si ce n'est que cet Espagnol eust faict à la mode de son païs et retiré tous les exemplaires. Je n'ay jamais veu le livre des Antiquitez de Gades[2], et pensois que vous m'en donneriez quelque notice. J'ay escript pour m'en faire venir d'Espagne quelques exemplaires, ce ne sera pas sans vous en faire part s'ils viennent.

Ma niece la religieuse[3] a prins tel goust à deux livrets que vous m'aviez envoyez l'un de la vie de MARGVERITE DE LORRAINE DVCHESSE D'ALENÇON, chez Cramoisy, 8°[4], l'aultre de la vie de

général de ses armées, gouverneur de Montpellier, etc., mourut à Paris en 1669. C'était le fils de Jacques de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, et de Jacqueline de Montlaur, dont la mère s'appelait Marie de Mangiron. Dans la généalogie de la maison de Grimoard donnée par le *Moréri*, on mentionne (t. V, p. 387) *Marguerite, abbesse de Tarascon*, comme la quatrième des filles de Jacques de Grimoard de Beauvoir.

[1] Pithon-Curt (*Nobiliaire du Comtat-Venaissin*, t. III, p. 611) mentionne la famille d'Avignon comme une des plus anciennes de la ville d'Avignon (XII^e siècle) et de la ville de Pernes (XIII^e siècle). *Entraigues* est une commune de l'arrondissement et du canton de Carpentras, à 12 kilomètres de cette ville et à la même distance d'Avignon.

[2] Nicolas Antonio (*Bibl. Hisp. nova*, édition de Madrid, 1783, t. I, p. 654, col. 1) indique les *Grandezas y antiguedades de la Isla y Ciudad de Cadiz* (Gadibus, in-4°) par Jean-Baptiste Suarez de Salazar, chanoine de la cathédrale de sa ville natale. Est-ce de ce livre qu'il s'agit? Antonio cite encore un autre ouvrage sur la même ville: *Historia y antiguedades de Cadiz*, par le dominicain Thomas de Lima.

[3] Quelque fille du beau-frère de Peiresc, Henri de Seguiran.

[4] *Vie de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, grande-ayeule du roi Louis le Juste*, par Pierre du Hameau (Paris, 1628, in-8°).

PHILIPPE DE GVELDRES Duchesse de Lorraine 8° Pont à Moisson 1627[1] que ses compagnes en ont eu envie, et les a fallu envoyer à Marseille et ailleurs; je vous prie de m'en envoyer encor une coupple d'exemplaires de chascun, pour les contenter et me tenir tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce dernier juin 1628.

Vous verrez en une coppie de lettre escritte à mon frere, l'aultre jour, ce que nous avions icy de nouveau n'y pouvant adjouster si ce n'est que Mr de Montmorancy n'est plus attendu à cause du commandement qu'il a receu du Roy pour faire le degast à Nisme[2]. On m'a faict feste d'un livre intitulé le Franc Huguenot pour responce à quelque remonstrance du presidant du Suc, et dict-on que c'est une suitte des manifestes de Mr de Rohan et de la Rochelle, qui est d'importance. Si je le puis attrapper je vous en feray part. Cependant je vous envoye une aultre espece de manifeste des Genevois criminels, que je n'ay pas veu entierement, mais en le parcourant. Il y a bien des particularitez notables, il y a encor un aultre advis en une feuille seulle, le tout appartenant à Mr d'Agut à qui je l'ay prins au palais pour le vous envoyer

[1] *Vie de Philippe de Gueldre, Royne de Hierusalem et de Sicile, Duchesse de Lorraine, et depuis pauvre religieuse au couvent de Sainte-Claire au Pont-à-Mousson*, par Christophe Merigot, jésuite; au Pont-à-Mousson, 1627, in-8°. La *Bibliothèque historique de la France* indique, à la suite d'une faute d'impression (t. I, n° 15188), 1617 pour 1627. Le père C. Merigot naquit à Nancy en 1579, fut reçu dans la Compagnie de Jésus en 1607, et mourut à Langres en 1636. Les auteurs de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, col. 1258) considèrent l'édition de 1617 comme *douteuse;* ce n'est pas assez dire.

[2] Voir la plaquette intitulée : *Récit véritable de ce qui s'est passé au dégât fait ès environs de Nismes, Usez, Anduse et Alez, en la présence du duc de Rohan et de son armée; avec la défaite de son avant-garde, et le nombre des blessés et pris prisonniers, par Monseigneur de Montmorency, duc et pair de France, gouverneur pour le Roy au pays de Languedoc* (Paris, J. Barbote, jouxte la copie imprimée à Tolose, par I. Boude et N. d'Estey, 1628, in-8°).

à la charge de vous sallüer trez humblement de sa part comme je faicts. Je ne sçay si ce qu'avoit M[r] le Nonce estoit la mesme chose ou non. Je feray ce que je pourray pour en retirer de semblables du costé de Turin auquel cas vous en aurez vostre part.

A faulte d'aultre chose ayant recouvré quelques exemplaires des vers cy joincts faits à Bordeaux et à Grenoble, j'ay creu vous en debvoir faire part tels qu'ils sont, car si bien il y a beaucoup à desirer, il y a neantmoings d'assez jolies conceptions en quelques endroits, et je suis d'une humeur, que je n'estime pas moins les roses pour estre accompagnées d'espines. Vous accepterez la bonne volonté à faulte de meilleure monoye. M[r] de Lomenie vous fera voir ma lettre où vous trouverez quelque chose de plus, que je ne rediray poinct pour ce coup.

Je vouldrois bien voir les modifications soubs lesquelles le parlement de Paris receut les lettres de confirmation du parlement lors de l'appanage de Monsieur qu'on y vouloit faire verifier si cela se peut voir. Je vous recommande la lettre cy joincte d'un curieux à un gentilhomme Allemand, à qui je vous prie en faire demander la responce par un des vostres, aux trois perches, à l'isle du palais.

Il y a encor une lettre pour Cologne, que j'eusse adressée à M[r] le Nonce s'il eust esté à Paris; c'est d'un jeune homme bien vertueux et bien docte : en un besoing, quelqu'un des domestiques du dict Sieur Nonce en sa maison de Paris la pourra faire tenir[1].

---

## CXXIII

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Je repute à trez grand honneur l'adresse qu'il vous a pleu me faire

[1] Vol. 716, fol. 314.

du Seneque de Mr Aleandro[1], et vous en remercie trez humblement, bien marry qu'il ne vint la precedante semaine car il seroit allé de là les monts par l'ordinaire qui passà vendredy dernier. Vous ne serez plus en peine des nouvelles de Mr de Thou, car je pense que vous en aurez eu de mesme datte et en mesme temps que moy. Et quand les vostres auroient esté arrestées quelque part, vous aurez demain ma lettre que je vous envoyay la semaine passée. J'en ay depuis receu une de Mr Avaulx[2] du 10 juillet, qui me mande en avoir receu une du dict Mr de Thou du 28 may de Constantinople, où il estoit arrivé le 15 may aprez trois moys et demy de navigation, non sans beaucoup d'incommoditez, à mon trez grand regret, mais qu'il se portoit lors trez bien Dieu mercy et faisoit estat d'en partir pour la Palestine sur la fin de ce moys. Je luy ay escript aujourd'huy par la mesme voye de Venize à tout hazard, en cas qu'il eust plus sesjourné en Constantinople, ou qu'on y ayt des commoditez de luy faire tenir ma lettre en Levant la part où il serà.

J'ay trouvé fort estrange la procedure de Monseigneur le Garde des Sceaux[3] envers le filz de Mr de Bellievre[4]. Et la lettre escritte sur ce subject est bien extraordinaire aussy. Mais si crois je qu'il fauldrà qu'il se resolve à contenter un si grand corps, en chose si usitée et si difficile à changer au siècle où nous sommes.

Il est vray que je vous ay envoyé aultres foys des lettres patentes du Roy François premier, en vertu desquelles nous avons maintenu la preseance de noz presidants sur l'Archidiacre, au dessoubs de l'Archevesque dans le cœur; ensemble un arrest du conseil de l'an 1623 à Fontainebleau qui nous y a maintenu contre feu Mr d'Augustopoli. Nostre parlement avoit faict un arrest sur mesme subject en l'an 1601, pour maintenir feu Mr du Vair en cette possession contre l'un des quel-

[1] C'est-à-dire du Sénèque destiné à M. Aleandro.

[2] L'ambassadeur à Venise déjà mentionné dans la lettre n° LXXV.

[3] Michel de Marillac, qui garda les sceaux depuis le 1er juin 1626 jusqu'au lendemain de la *Journée des Dupes* (11 novembre 1630).

[4] Ce fils du chancelier Pomponne de Bellièvre devait être Nicolas, né en 1583, président à mortier au parlement de Paris en 1614, mort en juillet 1650.

ques suffragans de cette metropole que Mr l'Archevesque de Vallegrand[1], avoit faict placer au lieu du dict Archediacre. Vous avez pareillement eu cet arrest. Mais je n'en ay sceu trouver la liasse pour ce coup, ce serà Dieu aydant par le prochain ordinaire que je vous satisferay de ce costé là.

Au reste j'ay receu de Mr Rigault une lettre qui m'a scandalizé, et luy ay faict une responce, que le ressentiment de son proceder a extorqué de moy sur la chaude[2]. C'est pourquoy je la vous envoye et laisse à vostre disposition de la jetter dans le feu, si ne trouvez à propos de la rendre, car je n'entends nullement de perdre son amitié, estant resolu d'aymer mes amys avec toutes leurs humeurs, comme je ne vouldrois pas perdre l'usage des roses pour les espines qui y sont meslées. Mais au moins cela vous ferà cognoistre mes sentiments, et possible trouverez vous bon de luy en jetter quelque mot, pour esviter à l'advenir une petite action de mespris. N'y ayant guieres de si petite peine et de si petite honesteté, à laquelle on puisse refuser un mot de compliment, tesmoing les simples bonnettades[3]. Aultrement on leveroit bien le courage de jamais entreprendre aulcune difficile recherche. On n'eust pas extorqué de si rares pieces qu'on a arrachées de divers lieux pour l'amour des gents de lettres, si on eust esté si avare de tels petits compliments. Il fault bien essuyer d'aultres difficultez pour y parvenir, et souvent des rebuts tous formels qui ne se domtent que par la patiance, et perseverantes instances, et tesmoignages de sçavoir bon gré de toutes choses, soit precieuses ou non, quand il fault considerer l'honesteté de celuy qui s'en prive pour l'amour de ses amys auquel on doibt, sinon la revanche, au moins les remerciments proportionnez plus tost à son estimation ou à son opinion qu'à la juste valleur des choses qu'on tire de luy. Je seray trez aise que Mr l'Archevesque de

[1] Paul Hurault de l'Hospital, qui siégea de 1598 à 1623, comme nous l'avons déjà vu (lettre n° V, du 25 janvier 1624).

[2] *A l'instant, vivement. Sur la chaude* est dans les *Essais* de Montaigne. *A la chaude,* qui signifie la même chose, est dans les *Mémoires* de La Noue, dans les *Mémoires* de Saint-Simon, etc.

[3] Montaigne s'est servi de ce familier synonyme de *coup de bonnet, salut.*



IMPRIMERIE NATIONALE

Thoulouze acheve cette negotiation, au contentement de Mr Rigault et advantage du public, et crois asseurement qu'il est bien mieux en son pouvoir d'en venir à bout, qu'au mien de moy, qui n'ay peu agir que par interposition d'aultres personnes de plus de credit que moy. Mais je ne vois pas qu'un remereiment de Mr Rigault, de ce petit livre qu'on luy a faict avoir, tel qu'il est, peult nuire ou desplaire au dict sieur Archevesque. Je seray bien contant que les choses qui restoient à faire se fassent sans moy, et en seray daultant deschargé, qui ne me serà pas peu d'advantage, car les gents de Thoulouse ne font rien pour rien, je vous prie de le croire. Et que je ne me suis pas chargé de peu d'importunité quand je me suis obligé à eux, car ils sçavent bien tirer le soul de fin de toutes choses[1], et se prevaloir du temps, n'ayants rien en leur pouvoir qu'ils n'estiment au centuple de sa valleur. Je suis marry de vous ennuyer par un si fascheux entretien, et vous supplie trez humblement de me pardonner, et de mesnager mon discours, et mes ressentiments, avec la charité et desbonnaireté qui vous est si propre, car vous pardonnerez,

Monsieur, à

vostre trez humble et plus obéissant serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 4 aoust 1628.

Si vous voyez Mr Deodati, je vous supplie de luy faire mes excuses pour ce coup, car il est bien mezhuy tard pour luy pouvoir escrire. Je n'oublieray poinct, en escrivant à Rome, de demander les opuscules de Cardan de fato et Arcanis Æternitatis[2].

[1] Nos dictionnaires ne donnent pas l'explication de cette locution qui, si je ne me trompe, ne se retrouve pas ailleurs. — [2] Vol. 716, fol. 316.

CXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu voz despesches du 27 du passé, où j'ay apprins avec plaisir que les lunettes soient arrivées bien conditionnées nonobstant le mouvement de la poste, dont on m'avoit, depuis leur partement, voulu donner quelque apprehension. Il fauldrà voir ce que cela pourra operer envers Mr Rigault, pour accellerer son labeur sur les insectes de Pline. Cependant je vous remercie du soing que vous avez eu de les luy faire mettre en main, et j'attendray qu'il m'en accuse la reception pour envoyer sa lettre à Rome pour ma descharge. Je n'ay encores peu achever de remüer les papiers de ma chambre, pour retrouver l'aultre feuille des abeilles imprimée qui s'est esgarée ou plustost confondüe[1]; je ne tarderay pas d'y satisfaire, et tousjours pourrez vous vous servir de celle que je vous ay envoyé.

Je vous remercie encores du soing que vous avez prins des lettres et du tuyeau de lunette du sieur Gassendy, non sans quelque apprehension de l'incommodité que cela doibt donner à voz gents, estant esloigné comme il est de chez vous.

Comme aussy de la bonne volonté qu'il vous plaisoit de donner toute satisfaction au jardinier, dont je ne vous suis pas moings redevable que s'il eust eu recours à vostre honnesteté. Mr Robin escript à mon frère du 27 qu'il estoit party le 23, et qu'il luy avoit baillé ce qui luy avoit faict besoing pour se conduire et pour quelques outils, sans dire quoy; nous l'apprendrons d'iceluy à son arrivée qui ne peut meshuy guieres tarder, et lors je vous supplieray de l'en faire rembourser.

J'ay esté en peine de la maladie de Mr Holstenius, mais j'en espere

[1] C'est-à-dire qui s'est mêlée à d'autres papiers, qui s'est confondue avec eux.

bien sur la relation qu'on nous en faisoit; dans huict jours que l'ordinaire viendrà, j'espere que nous apprendrons Dieu aydant sa guerison. Je vouldrois bien que c'en fust de mesmes de Mr Priandy que j'apprehende bien davantage à cause de la saison, et du lieu et de la malignité de son mal. Dieu les veuille bien assister tous deux.

Je vous supplie de reiterer mes remerciments trez humbles à Mr Guiet de tant de tesmoignages de sa bienveillance envers moy. L'absance de la court faict que peu de gents partent à present d'icy pour aller à Paris, ains s'en vont droict à l'armée, ce qui rend plus rares les commoditez d'envoyer la Thebaide du Stace m[anu]s[crit]. Mais s'il tarde plus guieres de s'en presenter, je me hazarderay de le bailler à un de noz courriers ordinaires, quand ce serà à son tour d'aller à Lyon, lequel est de ma cognoisçance, pour le consigner là au messager de Lyon, si le pacquet se trouve trop gros pour la poste. Cependant pour grossir un peu mon pacquet du jourd'huy, j'y mettray un exemplaire des vers du sieur Aleandro et des Amaltées, que je vous supplieray de bailler de ma part au dict sieur Guiet.

Je seray bien aise d'entendre ce que vous dirà Mr de Saulmaise concernant les autheurs de Pigmentigo (?) n'ayant pas encores peu voir le m[anu]s[crit] pour vous en faire la relation qu'il fault. J'ay veu ce que vous me mandez touchant le livret de principatibus Italicis, où j'ay admiré infiniment vostre modestie et deferance trop honneste, de vous reserver d'en pourveoir Mr Aleandro pour me laisser l'avantage d'en envoyer au Cardinal, en quoy vous m'avez mis en bredouille. Car pour respondre à vostre courtoisie, je m'en debvrois abstenir, et je crains d'ailleurs que vous preniez en mauvaise part le scrupule que j'en debvrois faire, si je ne vous rends en cela comme en toute aultre chose une obeissance aveugle.

Mr Deodati est extremement obligeant. Aydez moy, je vous supplie, à suppleer les deffaults des trez humbles remerciments que je luy doibs, ensemble des excuses qui y peuvent escheoir, pour n'avoir possible pas escript en termes assez convenables à son humeur. Car certainement je pensois que aulcuns des imprimeurs de Geneve eussent quelque de-

pendance de luy, et qu'il leur peust ordonner ce que bon luy sembloit. Mais il fault que j'ay esté mal instruict sur ce subject, dont je le supplie trez humblement me vouloir pardonner. Cependant je luy ay tousjours une trez grande obligation comme à vous des bons offices qu'il vous plaict nous promettre en l'edition du Theophile auquel il peult joindre, ou donner à part, si on veult, un joly recueil des jurisconsultes Grecs sur les Regles de droict, avec de bien gentiles notes dont aulcuns n'ont jamais esté mis au jour.

Nous avons veu icy le sieur Ozier[1], mais ce n'a esté que comme un esclair y estant arrivé hier au soir, et en estant voulu partir à ce matin. J'ay faict ce que j'ay peu pour le retenir quelques jours, et au moings jusques à disner, pour le pouvoir gouverner pendant ce temps là à l'issue du palais où j'estois constraint d'aller pour un procez d'importance commancé qui ne se pouvoit achever sans moy, ne differer à cause que M^r le premier presidant se debvoit absanter demain. Mais tandis que j'estois au palais à ce matin il s'en est allé à Marseille sans avoir voulu promettre de revenir par icy.

Il m'a apporté afforce recommandations non seulement de M^r de Lomenie et de Monsieur de la Ville aux Clercs, mais aussy de M^r du Chesne et de Mess^rs de S^te Marthe, auxquels je suis bien redebvable de l'honneur de leur souvenir. Il m'a apprins une chose que je n'avois pas sceüe, à sçavoir que feu M^r de Breves, avant son decez, avoit vendu tous ses livres Arabes et aultres m[anu]s[crit]s et ses matrices et characteres à M^r du Val[2], de sorte qu'il fault que le pauvre Maronite[3] en aye esté sevré. Je ne sçay si pour avoir changé de maistre le public en aura plus de communication, mais ce M^r du Val est assez soigneux, ce me

[1] Pierre d'Hozier. Voir une note sur le célèbre généalogiste à l'*Appendice*, n° XLIV (lettre de Dupuy du 6 mars 1628).

[2] Guillaume Duval, médecin et érudit, né à Pontoise vers 1572, mort à Paris en 1646, fut l'éditeur des *Œuvres d'Aristote* (1619, 4 vol. in-4°, réimprimées en 1654, 2 vol. in-fol.), l'auteur du *Collège royal* (1644, in-4°). Voir sur G. Duval, professeur en philosophie grecque et latine, le *Mémoire historique sur le Collège royal de France*, par l'abbé Goujet (t. II, p. 234-247).

[3] Le maronite Gabriel Sionite. Voir plus haut la lettre CIV.

semble, de faire travailler la presse de l'imprimerie. Le dict sieur Ozier m'a faict feste de plusieurs livres nouveaux comparus de par delà, depuis que j'en suis venu, en matiere de Genealogies et Armoiries, tant de ceux d'Italie et d'Espagne que d'Angleterre.

Oultre ce il m'a parlé de dix ou douze volumes m[anu]s[crit]s en cette matiere qu'il a recouvrez depuis peu, entre lesquels il fault qu'il y ayt d'assez bonnes et curieuses choses qui luy sont bien employées à luy, en faisant la profession particuliere et n'en estant pas chiche comme d'aultres.

Au surplus je vous r'envoye enfin le discours du Galilée du reflux de la mer, que j'ay retiré depuis peu de chez le sieur de la Valette. Vous y trouverez les figures restablies, qui se reduisent toutes à une seule, mais la suitte en est fort intelligible à present.

Je vous envoye aussy une relation bien que trez mal escritte de cette Reyne d'Angleterre pretendüe[1], laquelle avoit esté en ce païs, et se disoit fille du Mareschal de Themines, fuitive[2] pour ne vouloir espouser le prince de Marsillac filz de Mr de la Rochefoucault[3] afin de se pouvoir rendre religieuse, mais l'imposture fut descouverte le mesme jour par les dames de la Visitation, et elle s'en alla à Tollon affronter celles de Ste Ursule durant quelques semaines. Ensemble un cappitaine de Galere qui la trouvoit pas trop deschirée[4] pour luy. Enfin elle se saulvà, pour aller faire ce qu'elle a depuis supposé.

[1] Dubernard, écrivant d'Agen à Peiresc, le 15 juin 1628 (*Les correspondants de Peiresc*, fascicule I, 1879, p. 9), lui promet le prochain envoi de «certaine relation qui se promène icy de la procédure qui a esté faicte à Limoges contre une extravagante soy disant Reyne d'Angleterre qui a esté, depuis quelques jours, à ce qu'on nous dit, pour sa folle supposition, condamnée au fouet». Voir, au bas de cette même page 9, une citation relative à la pseudo-reine d'Angleterre tirée de l'*Histoire de saint Martial* par Bonaventure de Saint-Amable (Limoges, 1625, in-fol.).

[2] Le mot *fuitif*, pour *fugitif*, est un mot du XVIe siècle, que l'on trouve notamment dans Amyot.

[3] Le prince de Marcillac, l'auteur des *Maximes*, était alors âgé de quinze ans, étant né le 15 décembre 1613.

[4] Expression qui semblait être beaucoup plus moderne. On lit dans le *Dictionnaire* de Littré: «Figurément et familièrement, cette femme, cette fille n'est pas si déchirée, elle n'est pas laide, elle est assez jolie.» Littré ne cite de l'emploi de cette locution aucun exemple antérieur à celui qu'il tire de la

La cour a faict un arrest de nouveau pour la reformation du couvent des Augustins, où elle donnà deux religieux reformez pour adsistants au Prieur, mais cez gents ont si peu de volonté de bien faire, qu'ils courent fortune d'estre r'envoyez en aultres couvents libertins pour laisser la place aux bien vivants, non de la grosse reforme mais d'une moderée, qui est neantmoings bien disciplinée et de vie exemplaire. Vous en aurez les procedures. Et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 7 juillet au soir 1628.

Si vous m'envoyez des livres, je vous supplie d'y faire mettre le recueil des plus beaux vers de Malherbe, Racan, etc., in 8° de Toussain du Bray 1627 s'il n'y en a une edition posterieure[1]. Ensemble un petit livret in 24 des Souspirs de Saint Augustin de René Gaultier[2] chez Adrien Taupinard 1622, où plus recemment cez trois volumes du recueil des pieces de l'admiraulté se sont trouvez assortis de plus de pieces les uns que les aultres, et qui pix est, aulcunes pieces imparfectes en tous les trois volumes, et d'aultres en quelques uns seulement. S'il s'en pouvoit avoir un exemplaire en blanc bien complect, j'en serois bien aise, pour le faire relier à ma fantaizie avec d'aultres choses sortables.

*Partie de chasse de Henri IV*, par Collé : « Vous y verrez ma femme Margot, qui n'est pas encore si déchirée. »

[1] *Recueil des plus beaux vers de Messieurs de Malherbe, Racan, Maynard*, etc., Paris, Toussainct du Bray, 1626, in-8°. D'autres éditions, ou peut-être seulement des exemplaires de 1626 rajeunis par de nouveaux frontispices, comme le remarque M. Lud. Lalanne (*Notice bibliographique*, dans le tome I des *Œuvres complètes de Malherbe*, p. cxi), sont datés de 1627, 1630, 1638, etc.

[2] René Gaultier, « né vers 1560, non certainement au Boumois, comme il est dit partout, mais peut-être à Angers, » selon l'observation de M. C. Port (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 237), mourut à la fin de 1638. Cet érudit ajoute que l'on connaît de lui une trentaine d'opuscules, la plupart traduits de l'espagnol ou du latin, sans intérêt que de dévotion pure. Il cite quelques-uns de ces opuscules, mais non les *Souspirs de saint Augustin* qui, quoique fort rares, ne sont pas mentionnés dans le *Manuel du libraire*.

Nous attendons impatiemment les Tables Rudolfines, et s'il s'y en peult adjouster un troisiesme exemplaire pour moy, vous m'obligerez bien.

J'ay admiré la nouvelle du jour de la Pentecoste concernant les miracles du Roy en la guerison d'une muette et d'un boitteux; si vous en apprenez aultre confirmation, vous m'obligerez de m'en faire part. Cependant je vous envoye un sonnet en Provençal d'un Viveti[1], et un François qu'on m'a dict estre de Nostradamus[2] sur la sainteté des Roys de France de vingt en vingt, qui furent faicts lors du passage du Roy en cette ville[3].

Je vous supplie de recommander le petit pacquet de Bordeaux et vous informer de ce qu'on a de coustume de faire payer du port des lettres sur le chemin là de Paris à Bordeaux, pour le faire taxer dezhorsmais et faire mettre la taxe sur le pacquet car les commis de la poste les surtaxent par aprez quelque foys bien excessivement. On paye 3 sols par once de Paris à Lyon et au retour de Lyon à Paris aultant; possible est-ce la mesme chose à peu prez du costé de Bordeaux.

Vous verrez quelques extraicts de lettres de Bordeaux et d'Agues[4] touchant l'affaire de Mr Servien, maistre des requestes[5], sur la fonction de sa commission d'intendant de la justice, où il y a quelque chose à remarquer. Il fallut soudainement renvoyer les originaulx, de sorte que les dicts extraicts en furent tirez fort à la haste. Vous excuserez le choix

[1] C'est l'auteur de deux quatrains en vers provençaux sur le combat d'une huître et d'un rat qui figurent dans l'*Ostréomyomachie* déjà plusieurs fois citée et qui ont été reproduits dans l'*Appendice* IV du fascicule X des *Correspondants de Peiresc : Guillaume d'Abbatia.* En nommant là I. Vivety, j'ai exprimé le regret de n'avoir rien à dire sur le compte de ce poète.

[2] Il s'agit là de César de Nostredame, un des fils de Michel, né à Salon, mort dans la même ville en 1629. Voir le fascicule II des *Correspondants de Peiresc : César Nostradamus* (Marseille, 1880, in-8°).

[3] Louis XIII, d'après le *Journal de Jean Héroard,* séjourna à Aix du 3 au 5 novembre 1622 et du 10 au 11 du même mois.

[4] C'est-à-dire Dax (département des Landes), ville que l'on appelait souvent *Dacqs, D'Aques,* etc. Voir la notice d'André de la Serre intitulée : *De la ville d'Acqs en Gascoigne et des choses singulières et remarquables en icelle et ès lieux circonvoisins,* publiée dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Dax* (Paris, 1883, in-8°, p. 53).

[5] Voir sur Servien à l'*Appendice,* n° XVI, une lettre de Dupuy du 14 février 1627.

que fit mon homme des articles, meslez parmy d'aultres affaires domestiques[1].

---

## CXXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du 3me de ce moys, avec celle de Mr Deodati, concernant l'edition du Theophile de Mr Fabrot, à qui j'ay communiqué les difficultez de l'Imprimeur pour ce qui estoit du commentaire, et au contraire sa bonne disposition à imprimer le texte bien repurgé avec des petites notes les plus necessaires. Il a incontinant approuvé ce dessein, principalement ayant veu que vous, Monsieur, et Messrs Rigault et Deodati ne l'improuviez pas, ains le trouviez appuyé de bonnes et puissantes raisons et considerations auxquelles je me rangeay facilement, comme ayant de mon naturel certaine aversion à toute sorte de grands commantaires, et au contraire trouvant les petites notes bien succintes et bien choixsies d'un goust beaucoup plus friand et delectable. Il s'est donc resolu de se conformer à ce bon conseil, qu'il vous plaict luy donner, et durant cez vacances, s'en va mettre au net son texte tout pur avec les simples corrections et notes plus necessaires pour en appuyer le changement, soit aux additions tirées des m[anu]s[crit]s qui sont fort succintes, et qui souvent ne sont pas inutiles, se recognoissant grandement vostre obligé de la peine que vous avez daigné prendre pour luy, et encores plus de vostre bon advis auquel il defferre entierement. Pour moy je participe grandement à ses obligations en vostre endroict et vous en remercie trez humblement tant de son chef que du mien, vous suppliant de continüer voz bonnes inclinations à

[1] Vol. 716, fol. 318.



IMPRIMERIE NATIONALE.

ayder et promouvoir cet ouvrage, et de nous commander l'un et l'aultre en revanche avec toute authorité, en tout ce que vous nous jugerez propres à vostre service.

La continuation de nostre parlement, ou plus tost les arrerages du travail commancé avant le terme ordinaire de la fin du dict parlement, ne m'ont pas encores laissé recognoistre; mais j'espere que la semaine prochaine nous commancerons d'avoir les aprez disnées libres et aussy tost je me mettray à la recherche de ce qu'il faut joindre à la cassette que je vous faicts apprester. Cependant je vous envoye l'un des tomes du Pline de feu Mr Pelicier, lequel j'ay inespérement receu depuis hier de la part de l'heritier[1] de feu Mr Catel de Thoulouse, sans toutes foys avoir encores eu ses lettres, qui sont demeurées en arriere dans les hardes de celuy qui s'en estoit chargé, mais celuy qui a solicité cette affaire sur les lieux[2] m'escript qu'en luy r'envoyant ce volume qui contient les XVI premiers libvres, il me ferà envoyer le second qui contient les restants. Je leur avois mandé, voyant le danger des chemins, de ne rien hazarder sans commodité bien seure, mais que cependant j'eusse bien desiré d'avoir coppie des diverses leçons ou annotations faictes sur le XIe livre des insectes. Car je voulois fournir cet esguillon à Mr Rigault pour luy faire achever la correction de ce livre entier, s'il estoit possible. Et à ce que je puis comprendre cez Messieurs ont mieux aymé envoyer le volume où il estoit, que d'en faire transcrire les annotations. Lesquelles je voulus incontinant conferer en cet endroict là, sur la feuille ou espreuve imprimée par Mr Rigault, et trouvay que des diverses leçons ou corrections, il n'en estoit pas eschapé une seule au dict sieur Rigault et que toutes les aultres annotations se reduisoient à bien peu de chose, à mon trez grand regret. Je voulus voir aprez l'edition de Daleschamp[3] et trouvay qu'il avoit luy mesmes veu quelque

[1] M. de Puymisson.

[2] Guillaume d'Abbatia. Voir fascicule X des *Correspondants de Peiresc* (p. 13-15) une lettre du 20 juin 1628.

[3] Jacques Dalechamp, médecin et botaniste, naquit à Caen en 1513 et mourut à Lyon le 1er mars 1588. Voir au sujet de cette dernière date une note des *Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger* (p. 262). Le *Pline* de Dalechamp parut à Lyon en 1587 et reparut à Francfort-sur-le-Mein en 1599.

chose de semblable, et que pour les corrections pareilles, il alleguoit le Pline de Chiffletius, qui me fit juger de deux choses l'une, ou que Mr Pelicier et Mr Chifflet avoient veu le mesme m[anu]s[crit] sur lequel s'estoient prinses les dictes corrections ou bien que le dict Chifflet avoit mis la main sur les observations du dict Pelicier, comme il y a de l'apparance. Tant y a que tousjours debvons nous sçavoir bon gré à cez Messrs de nous avoir si libéralement confié ce volume annoté de la main du dict Pelicier, tel qu'il est. Et si Mr Rigault juge à propos de recouvrer l'aultre volume en rendant celuy cy, je m'asseure que nous l'obtiendrons avec la mesme facilité. J'avois creu comme luy que ce fust sur un Pline imprimé in fol° que le dict Pelicier eut annoté ses observations principales, et m'informeray particulierement s'il n'y en auroit poinct quelque aultre. Bien suis je asseuré que feu Mr Catel me monstrà un fort gros volume in fol° des commantaires du dict sieur Pellicier sur plusieurs libvres de Pline, mais comme ce fut fort à la haste, et en concurrance de plusieurs aultres libvres curieux, je n'observay pas precisement ce qu'il en avoit. Quant à Mr Holstenius, nous en attendons des nouvelles par l'ordinaire d'Avignon qui passerà demain, possible encor à temps pour vous en faire part par nostre ordinaire de Lyon. J'espere tousjours bien de sa convalescence, et vous supplie de me conserver l'honneur de voz bonnes graces comme,

Monsieur, à

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce xiii juillet 1628[1].

[1] Vol. 716, fol. 321.

CXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

A PARIS.

Monsieur,

Voz bienfaicts se rendent si ordinaires par touts les courriers, que nous ne debvons ordinairement faire que des remerciments trez humbles, comme je faicts maintenant, bien marry qu'ils ne puissent estre suivis de quelques bons effects de revanche. Voz despesches du 4me de ce moys vindrent mardy de meilleure heure que de coustume, en trez bon estat, et par consequent les livres et papiers y contenus, ayant prins plaisir à celuy de Mr Chifflet non rogné[1], en supplement de l'aultre que Monseigneur Bagny m'avoit envoyé par vostre moyen, lequel je n'avois peu reserver pour moy, ayant esté pressé d'en accommoder un bon homme de mes amys qui en avoit eu grande envie.

Je fus infiniment aise d'apprendre la guerison de Mr Priandy, comme je l'ay pareillement esté à ce matin de celle de Mr Holstenius, que j'ay apprinse par lettres du dernier juin, au passage de l'ordinaire de Rome.

L'extraict du procez de cette supposée Royne d'Angleterre debvoit tousjours estre veu, et nous en debvions estre plus curieux que d'aultres parce que nous l'avions icy jugée telle qu'elle estoit veritablement. Vous aurez veu par l'eschantillon que je vous en avois envoyé, la semaine passée, que nous n'en avions rien qui vaille, c'est pourquoy j'en ay bien de l'obligation à Mr de Cordes, aussy bien qu'à vous, puis que vous avez si liberalement concouru l'un et l'aultre à me faire cette faveur. Le mal est que je ne sçaurois pour astheure luy rendre le change

[1] *Portus Iccius Julii Cæsaris demonstratus* (Anvers, 1627, in-4°). A propos du mot *demonstratus*, il convient de faire observer que J.-J. Chifflet n'a pas du tout prouvé que le lieu où César s'embarqua pour passer en Angleterre était Mardick, aujourd'hui commune du département du Nord, arrondissement et canton de Dunkerque, à 12 kilomètres de cette ville.

non plus qu'à vous. Toutefoys, à faulte d'aultre chose, je vous envoye une espreuve d'arrest qui s'imprime pour les reglements raffraischis à la fin d'iceluy donné sur quelques discours du principal condamné, tenus en l'an 1614 contre la Regence, dont la procedure avoit esté supprimée, et depuis desterrée en haine de quelque aultre procez. Si l'affaire n'eust esté si envieillie, l'homme eust esté pendu indubitablement. Il y a eu 2 ou 3 divers arrests concernant l'establissement de la reforme des Augustins de cette ville que je vous envoyeray touts ensemble, Dieu aydant, par le prochain ordinaire ne les ayant encores peu retirer. Je vous felicite la preconisation[1] du nouveau General des Feuillans, puis qu'il est de voz parens et amys et que le P. Goulu en aurà tant plus de loisir pour r'embarrer l'arrogance de son Antagoniste[2]. Nous attendrons en bonne devotion le livre de Mr Rigault, et sa responce à noz lettres. Vous verrez le livre que je lui envoye avec les appostilles de feu Mr Pelicier, et pourrez voir aussy ce que je luy en escripts, et à Mr du Puy, vostre frere. J'ay depuis rejetté la veüe sur quelques unes des dictes notes selon que les trouvois plumettées[3], et en ay rencontré d'assez bonnes, non comprinses dans celles de Daleschamp de sorte que possible vauldront elles encores la peine d'estre parcourües par Mr Rigault, au moings les derniers livres, car je pense qu'il a peu voir les commentaires du dict Pelicier sur les 8 ou 10 premiers que feu Mr le Cardinal de Joyeuse avoit en sa bibliothèque. Mr de Saulmaise aurà peult estre plus de patiance d'y jetter les yeulx, mais lequel des deux que ce soit qui en prenne la peine, il ne peult que bien reussir. La grosseur de ce livre et sa pesanteur aulcunement extraordinaire pour le volume m'empesche d'y joindre aultre chose, peur de trop grossir le pacquet.

Le jardinier de Mr Robin est arrivé depuis peu fort gaillard Dieu mercy, et mon frere qui estoit à Rians, l'est allé mener à Beaugentier

[1] Littré ne cite sous ce mot qu'un texte du XIVe siècle, des *Ordonnances des rois de France*, où le mot est employé dans le sens de *publication*.

[2] Jean-Louis Guez de Balzac.

[3] Nos recueils lexicographiques ne donnent le mot *plumeté* que comme terme de blason.

pour le mettre en possession de nostre jardin et luy prescrire son ordre. Il me fit voir un certificat du Primat de Lorraine qui l'avoit tenu deux ans à son service, où je trouvay nouvelle cette qualité de Primatie[1], ne doubtant poinct que ce n'ayt esté ce qui avoit faict venir l'appetit des nouvelles eveschez que l'on vouloit faire creer en Lorraine en desmembrant celles de Thoul et de Verdun. Ce garçon nous dict que Mr Robin luy avoit baillé 5 escus et que sur une sienne lettre il en avoit receu encores deux à Lyon, dont je vouldrois bien faire rembourcer le dict sieur Robin, ensemble du prix des gros ciseaux à tondre les parterres qu'il acheptà à son depart de Paris. J'estime que Madame Lignages ne ferà pas de difficulté de vous fournir tout ce que vous desirerez, pour mon compte. Je ne regrette en tout cela que vostre peine et l'importunité que nous vous donnons si souvent.

Je n'ay poinct trouvé de lettres du cardinal entre celles que m'a laissées icy l'ordinaire de Rome, je ne sçay si elles seront passées en Avignon soubs l'enveloppe du Vice légat, comme par le precedant ordinaire. Mais Mr Aubery m'asseure de la guerison de Mr Holstenius, comme aussy Mr Aleandro, qui adjouste que le sieur Po della Valle ne fera pas difficulté de laisser imprimer son pentateuche en langue samaritaine, pourveu que l'original ne sorte pas de ses mains. Et qui plus est une partie de la Bible, qu'il a en langue Œgyptienne antique, escripte par colonnes, avec la version Arabique è regione[2] qui seroit chose bien plus exquise, pour estre aujourd'huy cette langue entierement perdüe comme la Punique. Feu Mr Scaliger auroit tiré de belles choses de cez reliques là, s'il en eust eu la veüe.

On escript de Rome du 23 et dernier juin que l'Empereur veult à cette heure accorder au Duc de Mantoüe la possession des biens contentieux tandis que des gents de lettres examineront les pretentions reciproques, et y dict on tout hault que la certitude qu'on a de la prinse de la Rochelle faict parler si doulx comme font les partisans d'Espagne,

[1] Littré sous le mot *primatie* n'a cité aucun écrivain antérieur à La Bruyère, Saint-Simon et Voltaire. — [2] En regard.

et leur faict entendre à traicter d'accommodement. On adjouste de Genes du 6 juillet, que Monseigneur Scappi[1] travaille au dict accommodement avec grande ardeur, et que desjà on tenoit la tresve pour conclüe devant Casal, et que l'armée Espagnole debvoit ce jour là s'esloigner de la ville d'une lieüe en arriere. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 14 juillet 1628[2].

On nous dict que M^r le Mareschal (?) de Villars[3] s'en vient icy presenter des lettres d'erection de Villars avec la Baronnie d'Oyse et aultres terres jusques à 4000 livres de rente seulement, en tiltre de simple Duché sans Pairrie[4] aux clauses de reunion à la couronne en deffault de masles. Il me souvient d'avoir veu que l'on en fit de mesmes lors de la premiere erection d'UZEZ en tiltre de Duché seulement, verifiée au parlement de Thoulouse, et quelque temps aprez annexée à une nouvelle pairrie verifiée au parlement de Paris. Je crois que M^r de Lomenie aurà coppie tant des dictes lettres d'erection de simple duché d'Usez que de l'arrest de verification à Thoulouse, et en vouldrois bien avoir la coppie maintenant, s'il luy plaisoit, pour m'asseurer s'il n'est pas vray, comme je me l'imagine, que ce ne fut que la Grande chambre qui en fit l'arrest, comme des Marquizats et Comtez.

Je vous envoye une petite observation de M^r Fabrot de num[er]o puerperii, qui vient d'estre achevée d'imprimer[5], et vous supplie d'excuser

[1] Évêque de Campagna (province de Naples). Il fut nonce du pape auprès des cantons suisses catholiques et ensuite à Milan.

[2] Vol. 716, fol. 323.

[3] Rappelons que la baronnie d'Oise, les terres de Champtercier et de Villars en Provence avaient été érigées en duché, sous le nom de Villars (septembre 1627), en faveur du frère puîné de l'amiral de Villars, Georges de Brancas, lieutenant général de Normandie, dont il a été question dans la lettre n° XXVII, du 22 novembre 1626.

[4] Le duché devint pairie en juillet 1652. Georges de Brancas ne mourut qu'en janvier 1657, âgé de quatre-vingt-douze ans.

[5] Nous avons déjà vu (lettre LX) que Niceron met la publication du *De numero puerperii* en 1628, et Charles Giraud en

l'adresse de tant de pacquets et de lettres mesmes de celuy de Bordeaux que je vous supplie de faire recommander et taxer, et me mander quelle taxe ou proportion on a acoustumé de suyvre à peu prez. Je vous adresse celuy de Mr Robin afin que par mesme moyen vous luy mandiez, s'il vous plaict, de venir recevoir chez vous les 7 escus du jardinier et le prix des ciseaux qu'il a fournis.

Mr Valois m'a dict que Mr Gassendi luy a achepté un exemplaire des Voyages des Indes Anglois de Purchas[1], vous les pourriez faire joindre aux tables Rudolfines, pour faire un juste ballot à envoyer de pardeçà. J'oubliois de vous dire que les trouppes qui vont vers Mr de Mantoüe sont arrestées autour d'Ambrun et de Guillestres[2], attendant quattre canons qu'on doibt tirer de Piedmore[3] et de Chorges[4], qu'ils veullent traîner par le mont Ginebre[5], s'attendants de combattre leur passage en divers lieux et le Duc de Savoye est à Chambery avec 5,000 hommes pour entrer en Daulphiné, ce dict on, en cas de passage des dictes trouppes en son païs[6].

1627. Il y eut peut-être deux éditions, l'une en 1627, l'autre en 1628, ou du moins, en cette dernière année, un supplément à la dissertation de l'année précédente portant le même titre que cette dissertation. Le formel témoignage de Peiresc ne permet pas d'écarter une publication spéciale faite en l'année 1628 par Fabrot sous le titre de: *De numero puerperii.*

[1] Voir sur le recueil des voyages de Samuel Purchas, la lettre n° XXVI à Dupuy, du 22 novembre 1626.

[2] Guillestre est un chef-lieu de canton du département des Hautes-Alpes, arrondissement d'Embrun, à 19 kilomètres de cette ville.

[3] C'est Puymaure, colline dominant la ville de Gap et sur laquelle Lesdiguières fit construire en 1588 une forteresse qui fut rasée en 1633 par ordre de Richelieu. Puymaure, le *Podium mauronum* des actes anciens, était appelé, au XVIe et au XVIIe siècle, *Piedmore, Piedmaure, Piedmoron.*

[4] Chorges est un chef-lieu de canton du département des Hautes-Alpes, arrondissement d'Embrun, à 23 kilomètres de cette ville, à 17 kilomètres de Gap.

[5] Le mont Genèvre.

[6] Vol. 716, fol. 323.

CXXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu depuis mardy vostre despesche du XI avec les livres de la vie de Philippe de Gueldres et de celle de Marguerite de Lorraine Duchesse d'Alençon, dont je vous remercie trez humblement, ensemble le plan de Casal et aultres pieces curieuses bien gentiles, et surtout cette lettre de Mr de la Hoguette concernant le pourparler de La Fitte avec ce Touppet Rochelois[1], dont nous avons conceu trez bonne esperance et jugé que les 4 persones entrées de la part du Roy dans la Rochelle, y avoient esté admises par bravade pour leur faire voir leurs provisions et munitions restantes. Mais nonobstant tout cela je ne pense pas qu'ils puissent eschapper de ce coup et crois que la candeur et innocence de nostre roy porte un malheur inesvitable à tous ses ennemys, et les reduirà à leur debvoir, avec leur honte et confusion. Les semaines nous seront bien longues dez horsmais d'un ordinaire à l'aultre pour en apprendre le progrez et l'issüe. Avec ferme confiance que les Anglois feront aussy mal que de coustume, et que puisque sans trouver quasi de resistance, ils n'ont sceu rien faire qui vaille, ils ne feront pas mieux trouvants à qui parler.

Les scrupules de Monseigneur le Garde des Sceaux sont trouvez bien estranges en la personne du filz de Mr de Bellievre, petit filz de deux Chancelliers de France; la jalousie de conserver la dignité des parlements, qui luy a servy de pretexte à ce coup là, n'a pas esté en pareille consideration auprez de luy, lorsqu'il a laissé resouldre et expedier les arrests fulminants du conseil contre le parlement de Bordeaux, pour

[1] Sur les pourparlers de La Fitte, sergent-major du régiment de La Mailleraye, avec Pierre Toupet, voir les *Mémoires* de Bassompierre (t. III, p. 384).



IMPRIMERIE NATIONALE.

avoir trouvé à redire à la procedure d'un maistre des requestes[1] qui a faict executer à mort des gents qui avoient bec et langue pour se deffendre et pour contester bien que sans aultre commission qu'une lettre de cachet et une aultre particuliere pour affaires bien differantes de celle pour raison de quoy il a exercé tant de rigueur. L'arrest intervenu sur cette Regale d'Angers serà bien notable, et encores plus le resultat du registre et de l'acte requis de la part de M^r^ le Procureur General du Roy, si tant est qu'il soit visible.

M^r^ d'Agut est bien fier d'avoir veu que vous luy ayiez sceu gré de la piece qu'il vous avoit envoyée et bien honteux tout ensemble d'avoir tant tardé de vous escrire; vous auriez pitié de luy si vous voyiez comme il est encor accablé, mais faict ce qu'il peult pour se desvelopper d'embarras[2], et vous escrirà par le prochain s'il ne le peult faire par celuy cy : cependant il vous sallüe tous deux trez humblement.

Nous attendrons avec impatiance par le prochain ordinaire le Tertullian de M^r^ Rigault, lequel il m'escripvoit par sa lettre du 10 debvoir y estre joinct. Et m'estonne qu'il ayt trouvé tant de difficultez à choisir sa dedicace, qu'il en soit demeuré sur l'abstinance. Je vous remercie trez humblement du soing qu'avez eu de vous servir de l'occasion de la balle du filz de M^r^ Cardon pour nous envoyer les livres contenus en vostre memoire, dont les tables Rudolfines tiennent en escheq de galants hommes en cette vacation[3], qui compteront les heures de la venüe de ce fagot. J'ay esté bien aise que vous y ayiez joinct le Guterius de Officiis domus Augustæ, qu'il promettoit depuis si longtemps.

[1] Abel Servien. Voir sur toute cette affaire l'*Histoire du parlement de Bordeaux,* par Boscheron des Portes (t. I, 1878, p. 445 et suiv.).

[2] Malherbe, lui aussi, a employé le mot *développer* avec le sens de *tirer de, dégager,* dans cette phrase de la dédicace à *M. de Luynes* de la *Traduction du xxxiii^e^ livre de Tite-Live :* «Ne luy serions-nous pas injurieux si nous pensions qu'il y eût monstre qui pût échapper à son épée, ni labyrinthe d'où sa prudence ne fût capable de nous *développer?*» Voir *Lexique de la langue de Malherbe,* tome V de l'édition des *Œuvres complètes,* 1869, p. 176.

[3] Littré n'a cité sous cette locution que deux phrases de Pascal, une tirée des *Provinciales,* et l'autre des *Pensées.*

Il fauldrà que j'en aye un aultre exemplaire pour l'Italie à la première commodité. Pour la Bible des 70, puisqu'elle est de si hault prix, vous avez fort bien deviné qu'un exemplaire suffiroit, car Mr Marchier qui m'avoit prié de luy en faire venir une pour luy en a esté bien tost desgoutté et dict qu'il se contenterà de voir la mienne, puis qu'ainsin est qu'elle n'est poinct encor acheptée. J'ay escript à Marseille pour faire r'affraischir l'ordre à la dame de Lignage, et en attends la lettre de credit demain à temps pour cet ordinaire. Si elle ne venoit pas à temps, je hazarderay quelques pistoles dans vostre pacquet, à la faveur d'une boitte de semances assez legere qui y serà enclose pour Mr Robin. Nostre nouveau jardinier a trouvé nostre petit jardin en situation bien agreable pour son humeur, ce dict il. Il monstre d'aymer les plantes, qui est ce qui me faict bien esperer de luy. Je ne sçay pas de mauvais gré à Mr de la Marche, vostre bon voisin, de son péché d'envie, laquelle je vouldrois bien avoir moyen de luy faire passer à souhaict, n'ayant rien qui ne soit à son service, ne sur quoy il eut de besoing de recourir aux peschez d'envie ou de larecin pour en prendre la disposition, principalement si nous avons moyen de nous mettre un peu en race. Mon frere m'escript que le Narcisse Jacobée estoit encor en fleur pour les plus haultes, et que la plus basse estoit en disposition toute entiere de grener, et que l'Hiacynthe tubereuse poulce plus de vingt grosses tiges, haultes desja de plus d'un pied.

Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

Ce 20 juillet 1628.

Du 21 juillet. J'ay depuis eu responce de Marseille avec lettre de credit pour 100 livres cy joincte; sur quoy je vous supplie de prendre les 7 escus du sieur Robin et les luy envoyer, s'il ne les vient querir, ensemble le prix des ciseaux à tondre les parterres.

Je vous recommande le pacquet de Bordeaux afin qu'il puisse aller

par l'ordinaire plus prochain s'il est possible et de faire demander si la taxe les contenterà, ou à quelle raison ils la veullent pour leur donner satisfaction. Je vouldrois bien que Mr Ferrand recommandast generalement mes lettres et des miens à un sieur de Saugnat, tant le père que le filz, qui ont l'intendance du costé de Bordeaux, afin de les rendre plus soigneux de ce qui me toucherà. En un besoing Mr de Lomenie leur en pourroit bien dire un mot puis que le pere est là[1].

---

## CXXVIII

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Ce mot sera pour accompagner l'eschantillon du texte Grec de Theophile avec les notes de Mr Fabrot, pour voir si cez Messrs s'en contenteront. Il se resolvoit quasi à bailler le texte tout pur bien corrigé sans aulcunes notes pour deferer encores jusques là à l'advis de Mr Rigault. Mais j'ay insisté au contraire, ne trouvant pas tant raisonable, de ne donner des livres qu'aux plus doctes veu qu'ils sont en si petit nombre. Et prenant grand plaisir moy mesmes de trouver aux occasions des petites notes pour peu qu'elles soient choisies, à quoy il n'y a pas peu de soulagement, pour les gents de nostre volée de nous, qui sont en bien plus grand nombre, voire mesmes pour ceux qui sont encor au dessoubs, qui en peuvent bien faire leur proffit s'ils y employent le temps avec attention et perseverance. Car la rigueur de Mr Rigault est trop grande à mon sentiment, de ne vouloir poinct du tout de notes, par ce, dit-il, que l'oeuvre mesmes n'est qu'un commentaire et qu'elle n'a pas de besoing d'interpretation. Ce que je crois bien pouvoir avoir lieu en sa personne, mais je ne me vanteray pas de la mesme chose, et

[1] Vol. 716, fol. 325.

plusieurs aultres en diront autant que moy, à l'usage desquels le livre se doibt accommoder aussy bien qu'au sien particulier. Enfin il a commancé de mettre au net de sa main la preface tant Grecque que Latine, avec ses notes, et pensoit continüer le reste de mesmes, qui eust esté une grande perte de temps pour luy. Mais il s'est depuis advisé de se servir du texte d'une edition qu'il a corrigée comme il fault, et y a mis les corrections du texte dans la marge interieure, comme si c'eust esté sur une espreuve d'imprimerie, croyant que cela ne serà pas difficile à comprendre aux compositeurs et correcteurs de l'imprimerie, et a mis les notes à la marge. Sur lesquelles vous jugerez si elles sont encores subjectes à aultre plus grand retranchement pour se conformer, comme il desire, entierement à vostre advis. Que si l'imprimeur le trouve bon, il luy semble que le texte de Justinian n'y est pas si absolument nécessaire, et qu'il se pourroit bien obmettre, et subroger ses notes à la place d'iceluy, pour laisser l'edition de pareille ou moindre grosseur que celle de Geneve, attendu qu'un chascun a le texte de Justinian d'ailleurs quand il se met à la lecture de cet autheur, voire une memoire locale chacun dans son texte de Justinian, selon l'edition casuellement accoustumée, plus agreable à parcourir que toute aultre edition. Nous en attendrons vostre advis, et en vous suppliant d'excuser nostre liberté, je clorray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 21 juillet 1628[1].

[1] Vol. 716, fol. 327.

CXXIX

## A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 18 est venüe en son temps trez bien conditionnée et par consequant le Tertullian de Mr Rigault avec sa lettre, à laquelle j'ay respondu, où vous pourrez voir mon sentiment, puis qu'il m'avoit ordonné de le luy desduire avec liberté, et m'ayderez, s'il vous plaict, à trouver excuse en son endroict en cas que jugiez qu'il soit de besoing. Je suis marry que le Stace ne se soit trouvé de cez bonnes marques demandées par les critiques du plus hault goust, c'est à dire pour le moings d'esgale antiquité au m[anu]s[crit] du Tertullian de Mr Godefroy. Mais de cent il ne s'en trouve pas un de cette note là[1]. Je suis bien aise qu'au moings il m'ayt sceu gré de ma bonne volonté. J'eus hier un Lucain m[anu]s[crit] de mesme qualibre, je veux dire de mesme forme de volume, de mesme caractere et avec de pareilles notes marginales et interlineaires. Avec un aultre en plus grande forme et plus grand caractere, plus net et sans aulcunes scholies, mais il est un peu plus recent. Si quelqu'un en a affaire, ils seront à son service, et le seroient tout aultant quand ils seroient cent foys meilleurs. Je vous remercie du bon office que vous m'avez rendu envers Mr Deodati, il m'a faict venir l'envie d'avoir l'edition qui est soubs la presse de l'histoire du concile italienne, à cause des additions qu'il dict y avoir esté apposées par l'autheur mesmes avant son decez[2], dont je vouldrois bien sçavoir au vray ce qui s'est passé sur ce subject, et de quelles mains elles sont venües, s'il est possible, et si ce ne sont pas les mesmes qui sont en la version Françoise. Quant aux livres Arabiques de feu

[1] De cette qualité. C'est dans ce sens que l'on dit : «un homme de note, un homme fort au-dessus du commun».

[2] Rappelons que l'auteur de l'histoire du Concile de Trente, Paolo Sarpi, était mort le 15 janvier 1623.

Mr de Breves, encores fault il sçavoir au vray ce qu'ils sont devenus, le Maronite[1] le pourrà bien dire, ou Mr du Val mesmes qu'on dict les avoir acheptez qui est voisin de Mr Autin et, je m'asseure, de ses amys. Je me repents de n'avoir eu la curiosité d'avoir coppie de l'inventaire des dicts livres, et si le Maronite l'a il ne seroit que bon de le faire transcrire par nostre coppiste, s'il le veult permettre; sinon je suis bien homme, pour me hazarder, à le demander moy mesmes au dict sieur du Val que j'ay autres foys cogneu assez familièrement pour cela. L'interprete du Roy qui se tient à Marseille m'a baillé tantost la version qu'il a faicte, comme il a sceu, des dernieres lettres d'Algers escrittes à Mr de Guise et au sieur Sanson Napolon que je vous envoye. Le traicté s'est commancé et se continüe tousjours non soubs le nom du Roy, mais de Mr de Guise, qui a mieux aymé le faire en son nom que de le laisser faire au nom des Marseillois. Je pense bien que sur quelque occasion, on pourroit avoir extorqué certaine lettre de cachet du Roy à ceux d'Algers pour leur tesmoigner du gré de leurs offres et services ou aultrement, mais non pas pour lier jamais aulcun traicté avec eux au nom du roy. Et toutefoys vous verrez ce qu'on en a faict à croire en Constantinople par la lettre que j'ay receüe de Mr de Thou, laquelle m'a grandement resjouy, voyant qu'il y est arrivé en si bonne santé et disposition. Je ne doubte pas qu'il ne vous ayt escript en mesme temps, mais neantmoings je n'ay peu m'abstenir de la vous envoyer, quand ce ne seroit que pour vous faire voir ce qu'il a apprins des ruines du temple d'Appollon en l'isle de Delos, et de la figure de Diane qui y est de la main de Phidias, ce dict il, ou de Praxiteles[2].

[1] Gabriel Sionite.

[2] Voir *Recherches sur Délos*, par M. Albert Lebègue, ancien membre de l'école d'Athènes, docteur ès-lettres (Paris, 1876, grand in-8°). De cette remarquable thèse on peut rapprocher de plus récents travaux, notamment ceux de M. Homolle et de M. Salomon Reinach dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (1878 à 1885). Des recherches de ces trois savants il résulte que Délos possédait plusieurs sanctuaires d'Apollon, que le plus célèbre était le temple le plus voisin de la mer, celui-là même dont veut parler Peiresc; que tous les voyageurs ont été frappés de la beauté des ruines de ce temple, où l'on distinguait surtout un grand nombre de débris d'admirables colonnes; que les derniers explorateurs, M. Homolle et M. Reinach, y

Dieu le veuille bien conduire et preserver en une si grande et si curieuse peregrination. J'escripts à Mr du Chesne en responce de sa lettre en attendant son livre[1] et ay esté infiniment aise d'apprendre qu'il songe à faire commancer l'edition du recueil des autheurs latins de l'Histoire de France, dont je ne pense pas qu'aultre se puisse mieux acquitter que luy[2], et vouldrois bien sçavoir si Mr L'Abbé[3] ne s'est poinct enfin resolu de luy remettre ceux dont il s'estoit chargé, mais j'ay esté fasché d'entendre que le pauvre Mr du Chesne soit entré en picques[4] avec Messrs de Ste Marthe; veu l'ingenuité et desbonnaireté de ce pauvre homme, cez Messieurs luy pouvoient bien deferer quelque chose, avant qu'en venir à mettre des reproches sur la presse. Cez contentions sont tellement contre mon goust que j'ay peine de les pardonner à qui que ce soit. Quand il vous plairrà m'envoyer le Seneque pour Mr Aleandro je le feray tenir seurement, mais sans mentir il y a de l'excez en voz honestetez et deferances pour le livret de Principatibus Italiæ, dont la disposition sembloit vous devoir estre reservée à vous aultres Messieurs, pour avoir commancé d'en presenter de pareille grandeur, attendu que j'en envoye souvent, et de plus gros, que vous ne vouldriez pas avoir envoyez. Le pix que j'y trouve est aux compliments que vous y adjoustez, qui m'ont faict rougir à bon essiant, recognoissant bien qu'il

ont reconnu plusieurs statues d'Artémis, une principalement qui paraît très ancienne et qui est sans doute celle que de Thou attribue à Phidias ou à Praxitèle, attribution que rien ne justifie. Cette statue de marbre, qui n'a pas moins de 1 m. 75 cent. de hauteur, est de la part de M. Homolle l'objet d'une description détaillée, avec planche, dans la livraison de janvier 1879 du *Bulletin* (p. 3 et suiv.).

[1] André du Chesne publia en 1629 le second volume de l'Histoire de Bourgogne, sous ce titre : *Histoire généalogique des ducs de Bourgogne de la maison de France.*

[2] André du Chesne donna seulement en 1633 le plan de ce grand recueil sous ce titre : *Series auctorum omnium, qui de Francorum Historia et de Rebus Francicis scripserunt, ab exordio Regni Franciæ ad nostra usque tempora*, lequel plan fut réimprimé avec de grandes augmentations en 1635. Les cinq volumes in-folio du recueil parurent de 1636 à 1649 (Paris, Séb. Cramoisy) : *Historiæ Francorum scriptores coætanei ab gentis origine usque ad Philippi IV tempora.*

[3] Charles Labbé, déjà mentionné plus haut (lettre XXXIX, du 24 février 1627).

[4] Littré, sous le mot considéré comme synonyme de *brouillerie*, n'a pas mentionné la locution : *entrer en picques.*

n'y a rien en moy qui puisse meriter une telle preferance. Mais je n'oserois me plaindre de vous, ayant juré de vous complaire en tout et partout où il me sera possible, mais je vous supplieray bien à l'advenir de m'espargner un peu davantage, et me vouloir mesurer à mon aulne et à mon humeur, qui ne vous sçauroit meshuy estre incogneüe. L'ordinaire de Rome party d'Avignon est passé à ce matin par icy, et pour grossir un peu mon pacquet, je l'ay chargé du Justinianus Fr. Guineti[1] du sieur Cramoisy, encores qu'il ne soit pas pour entrer en competance avec les aultres qui ont traicté de cette matiere, mais pour ne laisser pas celuy la en arriere, puis qu'on y avoit eu le Rivius de ma main[2], à cause de leur Procope, de sorte qu'il m'en fauldrà un aultre exemplaire pour moy à vostre commodité. J'escripts à Lyon pour retirer le fagot du sieur Trost. Quand vous ferez un aultre fagot, je vous supplie d'y faire adjouster une ou deux livres de bonne cire d'Espagne, de celle que nous vend ordinairement le marchant du Palais qui est à l'image de l'Empereur, qui en tient de trez bonne et parfumée et non parfumée. Et me pardonnez cette importunité que je vous supplie commettre à quelqu'un de voz domestiques, ou bien envoyer querir chez vous le dict marchand de l'Empereur qui ne fera pas difficulté de s'y transporter au premier mandement. Si par hazard se trouvoit là chez Sonnius ou aultre l'Historia della Ciutat de Murcia de Rignoux f°, je l'achepterois volontiers[3]. Je plains bien la perte du pauvre Mr Aubery, et que ce soit d'une si malheureuse maladie, et ne plains pas moings le pauvre Mr Bignon[4] en la perte de son pere[5] qu'il aymoit si

[1] François Guinet, avocat de Nancy, fils aîné de Nicolas Guinet, professeur en droit à l'université de Pont-à-Mousson, et auparavant professeur d'éloquence au collège de Navarre, naquit en 1604 et mourut en décembre 1681. Voir son éloge dans la *Bibliothèque de Lorraine*, par Dom Calmet. Son *Commentaire sur Justinien, avec un discours sur l'étude du droit*, parut en 1628, in-8°.

[2] Voir sur Th. Rivius la lettre n° LI, du 16 mai 1627.

[3] On a de Francisco Cascales : *Historia de Murcia, y su reyno* (Murcia, 1621, in-fol.).

[4] Jérôme Bignon. Voir plus haut la lettre XI, du 8 septembre 1624, et aussi à l'*Appendice*, n° III, la lettre de Dupuy, du 28 juillet 1620.

[5] C'était Roland Bignon, avocat au parlement de Paris, qui naquit en 1559, le



IMPRIMERIE NATIONALE.

tendrement. Mais il est si genereux qu'il aurà prins en payement non seulement la volonté et disposition divine, mais aussy la raison et l'ordre de cette vie humaine, restrainct dans cez bornes et limites, bien que griefves, et souvent trop anticipées.

Quant aux nouvelles, un courrier de M^r de Guise nous en apportà de l'armée du 15^me quasi en mesme temps que nous eusmes voz lettres, ou peu auparavant. Vous verrez en quels termes m'en escrivoit le personage dont je vous envoye la lettre cy jointe avec priere qu'elle ne passe pas à aultres mains, s'il vous plaict, non qu'il y ayt rien qui merite d'estre tenu secret, mais pour garder credit et esviter qu'il ne sceut que je me fisse de feste avec ses lettres à cause des habitudes qu'il a là au cabinet de la Royne mere. Je vous envoye par mesme moyen un memoire escript de la main du feu Roy Henry III lorsqu'il alloit possible en Pologne, ou qu'il y estoit, pour se dresser à parler en public, selon les advis et conseils du feu sieur de Pibrac[1]. Il s'est trouvé entre les papiers que le feu secretaire du defunct Archevesque d'Aix[2] avoit retenus à son maistre depuis son decez. On m'a dict qu'il y avoit de bonnes choses que je tascheray de voir. Je vous envoye aussy le livret du ministre dont je vous avois parlé que j'ay promis de restituer à un medecin à qui il appartient, qui en estoit bien jaloux, et possible l'aurez vous desja veu là, estant malaisé qu'il ne s'y en porte quelque exemplaire veuille on ou non.

J'oubliois de vous remercier comme je faicts de la lettre de M^r de Saulmaise concernant les thyrses ou j'ay prins grand plaisir de voir les inductions qu'il faict de l'authorité d'Anacreon, de Macrobe et de Clement

1^er mars, à Saint-Denys-d'Anjou. Il avait épousé Marie Ogier, fille de Christophe Ogier, avocat au parlement de Paris. Le *Moréri,* qui le comble d'éloges, l'appelant «un des plus savants hommes de son siècle», «modèle d'une rare probité», «grand homme», et (ce qui est singulièrement dit) «père le plus digne de l'être, qui eût encore paru», le *Moréri,* dis-je, n'a pas connu la date de son décès et se contente de dire qu'«il mourut après le commencement du XVII^e siècle».

[1] Voir sur Gui du Faur de Pibrac la lettre n° XL de Peiresc à Dupuy, du 24 février 1627.

[2] Peiresc a déjà parlé de ce secrétaire de l'archevêque d'Aix (Laurent Strozzi) dans la lettre CII, du 16 mars 1628.

Alexandrin, pour la differance qu'il y veult establir, et luy en ay de l'obligation comme de la continuation de l'honneur de sa bienveillance. Mais je crains qu'il ne tombe en quelque petite equivocque s'il ne se donne patiance de voir ce qui s'en trouve dans les reliques de l'antiquité soit en marbres soit en pierreries gravées, dont j'ay veu un fort grand nombre, mais les thyrses se ressemblent touts grandement, encores qu'il y aye quelque petite differance en la forme des feuillages ou feuilleures[1], qui se voient au mucro[2] ou en la houppe ou bouquet qui estoit au bout, et je ne pense pas qu'il y ayt jamais eu de thyrse qui n'ayt eu en son extremité quelque chose de semblable à ce mucro ou bouquet ou cone, ne pouvant me persuader en façon quelquonque que la verge qui se void en la graveure descritte par Casaubon soit rien qui approche tant soit peu du thyrse, la trouvant trop courte, et desgarnie du mucro et des rubans pendants qui se trouvent en touts les thyrses que j'aye jamais veus aux ouvrages Grecs et latins; j'exprime ceux là, pour les distinguer des Œgyptiens plus antiques, où il y a quelque chose d'approchant moins grandement differant neantmoings comme je vous disois l'aultre foys.

Je n'ay encores peu faire ma recherche dans mon cabinet, non sans un grand desplaisir, pour trouver de quoy luy faire voir mon sentiment mieux representé sur les pieces, que je ne sçaurois descrire. S'il est pressé de l'edition de ses prolegomenes[3], et qu'avant les mettre soubs la presse, il eust agreable de m'envoyer coppie de cet endroict où il veult traicter des thyrses, je pense que sur l'aspect de ce que j'en auray, j'auray de quoy saulver fort apparemment tout ce qu'en ont escript les anciens, sur les portraicts qui en restent, sans y constitüer de si grandes differances des uns aux aultres.

Desja pour celuy de Macrobe qui l'appelle hastam vel jaculum cujus

[1] D'Aubigné (*Histoire universelle*) a employé le mot *feuillure* dans le sens de *feuillage*.

[2] Mot latin qui veut dire *pointe, extrémité.*

[3] Littré n'a cité sous le mot *prolégomènes* qu'une seule phrase empruntée au *Barbon* de Balzac, opuscule qui ne fut publié qu'en 1648 (Paris, Aug. Courbé, in-8°).

mucro hedera lambente obtectus est, j'en puis monstrer un où vous diriez qu'on a garny la poincte de diverses feuilles de lierre assemblées l'une successivement au dessoubs de l'aultre, en forme d'artichault ouvert ou qui commance de s'ouvrir sans neantmoings perdre la figure conique d'un bouquet qui n'occupe que le hault bout du javelot ou de la lance.

Et je pense que le sens d'Anacreon n'a rien d'incompatible avec cela, car il ne dict pas qu'il fust tout garny ou revestu de feuilles de liairre du hault en bas. Et j'en ay veu dont le cone ou le mucro estoit plus longuet l'un que l'aultre, et les feuilleures plus ouvertes aux uns qu'aux aultres, pour monstrer qu'il y en eusse de revestu quelque plus aux ungs qu'aux aultres. Mais je n'en ay jamais veu qui fut garny du hault en bas, comme cette petite verge que tient en main l'une des figures de la graveure de Casaubon en posture bien differante de celle qu'on avoit accoustumé de porter le thyrse, qui estoit comme des lances ou javelots.

Ce neantmoings je m'en rapporteray tousjours trez volontiers à ce qu'en vouldra determiner Mr Saulmaise aprez qu'il aura ouy mes remonstrances trez humbles, et veu les dessaings des antiques que je luy pourray faire voir, estimant qu'il est si amoureux de la verité[1] qu'il luy lairrà la place qu'elle a droict de tenir partout, et qu'il ne prendra pas en mauvaise part que je vous en parle avec cette liberté, puis qu'il a tesmoigné d'en vouloir sçavoir mon sentiment. Excusez moy, je vous supplie, Monsieur, envers luy, et admettez vous mesmes mon excuse de la prolixité de ce discours où je me suis laissé emporter insensiblement.

Je pensois vous entretenir de la verification de la nouvelle Duché de Villars que nous fismes lundy en la Grande Chambre, mais estant pressé et destourné, je vous ay faict transcrire ce que j'en avois escript l'aultre jour à la Cour, ensemble des aultres choses qui se sont pre-

[1] Peiresc semble bien être un des premiers qui aient employé cette expression si énergique et si heureuse. Il faut rapprocher de sa phrase celle de Descartes, dans le *Discours de la Méthode* (1637) : « J'estimois fort l'éloquence, et j'estois amoureux de la poésie. »

sentées en nostre compagnie à la suitte de cette affaire là; je pensois aussy vous envoyer l'arrest, mais le greffe s'est trouvé fermé toute l'aprez disnée; les commis estoient en desbauche. Ce serà pour le premier [ordinaire]; cependant vous aurez coppie des lettres, et je clorray en vous salluant trez humblement avec M^r du Puy, vostre frere, et demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 28 juillet au soir 1628[1].

---

CXXX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus mardy au matin, soubs une mesme enveloppe de M^r Jacquet, deux despesches de chez vous, l'une de M^r du Puy, vostre frere, du 21 avec le Senecque bien empacquetté, et sans aulcune apparance d'estre mal conditionné, et l'aultre vostre du 25 du moys passé, avec le Codex canonum Dionysii exigui[2], que j'avois longtemps y a desiré de voir, dont je vous remercie trez humblement, ensemble des petits souspirs de S^t Augustin. Et serois bien aise d'avoir encor une coupple d'exemplaires du dict Dionysius exiguus non pour Rome (car voz ceremonies me feront meshuy abstenir d'une bonne partie de ce que je

[1] Vol. 716, fol. 329.

[2] Denys le Petit était un théologien grec qui vivait au VI^e siècle de l'ère chrétienne. Sa collection des canons apostoliques et des décisions des conciles de Nicée, de Constantinople, de Calcédoine, de Sardes (*Collectio sive Codex Canonum ecclesiasticorum*) fut publiée (Paris, 1628, in-8°) par Christophe Justel, né à Paris en mars 1580, mort dans la même ville en juin 1649, et qui, attaché à la maison de Bouillon, publia quelques années plus tard l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* et celle *de la maison de Turenne* (Paris, 1645, in-folio, deux tomes réunis dans le même volume).

ferois), mais pour de mes amys de cette province qui en ont la curiosité et par le moyen desquels j'ay eu une compilation des canons m[anu]s[crit]s faicte par un Gregorius presbyter dediée à un Didacus, archevesque de Compostelle, où j'ay trouvé de jolies choses, bien qu'il y ayt fourré la donation de Constantin comme si c'estoit chose authentique[1]. Vray est que ce n'est que par appendice à la fin. Je serois bien aise d'apprendre s'il s'en trouve des m[anu]s[crit]s chez vous ou ailleurs; il en est faict mention en la preface d'Ant. Augustinus[2] en ses collections antiques des Decretales[3], et en l'edition du Droict canon de Rome soubs Gregoire XIII. Je vouldrois bien pouvoir faire l'assortiment de toutes ces compilations de canons et decretales qui se peuvent trouver imprimés et qui sont mentionnez en la dicte prefface. Et m'estonne que quelque curieux ne se soit advisé de les faire imprimer ensemble par ordre, selon les temps qu'elles ont esté faictes, par forme de supplement du recueil du dict Ant. Augustinus. Je vous supplie à vostre loisir de m'envoyer un bordereau de ce qu'il s'en trouve en la bibliotheque de M^r de Thou ou en la vostre, pour voir ce qui m'en peult manquer, bien sçay je que je n'ay pas cette premiere edition d'Alemagne si succinte, mentionnée en la dicte preface, laquelle je vouldrois bien rencontrer et payer si par hazard les libraires ou fripiers en avoient.

J'ay receu les lettres de Mess^rs de S^te Marthe et Bergeron[4] et suis bien marry que l'on m'ayt aujourd'huy desrobé le temps destiné à leur escrire, il fauldrà remettre au prochain ordinaire à mon trez grand regret, ensemble pour M^r Deodati et possible M^r Rigault, et M^r Gassendi aussy, lesquels m'excuseront, s'il leur plaict. Mais si faut-il que j'escrive en toute façon à M^r vostre frere, vous remerciant bien humblement de

[1] Peiresc était un trop bon critique pour ne pas donner raison à Laurent Valla et aux autres érudits qui avaient soutenu que la donation de Constantin est apocryphe.

[2] Antoine Augustin, un des plus célèbres jurisconsultes de l'Espagne, naquit à Saragosse en 1516, fut nommé archevêque de Tarragone en 1574 et mourut en 1586.

[3] *Antiquæ collectiones decretalium, cum notis* Ant. Augustini (Ilerda, 1567, in-fol.; Rome, 1583, in-fol.; Paris, 1609, in-fol.).

[4] Sur Pierre Bergeron voir à l'*Appendice*, n° V, une lettre de Dupuy du 7 décembre 1626.

la part qu'il vous a pleu nous faire tant des pieces trez curieuses que je vous renvoye comme de l'offre de la primacie de Lorraine (dont j'accepteray volontiers la coppie pourveu qu'il vous plaise la faire faire par noz coppistes), mais principalement des instructions des Duchez d'Uzez et de Ventadour. Mais puis que Mr de Lomenie n'a l'arrest de Thoulouze pour Uzez, j'y escriray pour le faire extraire et pour vous en assortir, et Mr de Lomenie aussy.

J'ay esté infiniment aise que vous ayez si paisiblement gouverné Mr Leger, et avec tant de delectation, en si bonne compagnie. Quand vous le reverrez, je vous supplie de luy faire mes trez humbles recommandations.

Quant au Pline appostillé, j'ay depuis escript ce que vous verrez à Mr vostre frere, et vous supplie d'interpreter benignement mes sentiments. Le G que vous avez trouvé devant le mot de Catel est pour denoter feu Guillaulme, conseiller au Parlement de Thoulouze, autheur de l'Histoire des comtes de Thoulouze, qui estoit fort mon amy particulier, et entre les mains de qui j'avois veu un gros volume in fol° du Pline de Pelicier. Il estoit frere aisné de ce Paul Catel[1] que vous avez cogneu. Je ne pense pas que cez appostilles soient les dernieres pensées du dict feu Pellicier, mais je crois pourtant que ce soit de sa propre escritture, pour le moings me l'a on ainsin faict entendre, et si vous me faictes la faveur de m'envoyer monstrer quelque chose de ce que vous avez de son escritture, je seray bien aise d'en pouvoir faire la comparaison moy mesmes estant certain qu'il y a des gents qui alterent grandement leur caractere selon la diversité des aages, aussy bien que la couleur de leur cheveleure. Tant y a que je ne sçay comme cez Messrs l'ont parcouru, mais encor y ay je trouvé de bonnes corrections et diverses leçons qui n'estoient poinct en l'edition de Daleschamp, sur quelques uns des premiers livres, n'en ayant peu faire achever la collation pour ne perdre la commodité de le vous envoyer par le premier

[1] Il a été déjà question des deux frères Catel dans la lettre de Peiresc à Dupuy, n° XL, datée du 24 février 1627.

ordinaire. Mais je la feray achever quand vous me l'aurez renvoyé, et ne seray pas si delicat que de refuser la veüe de l'aultre volume si on me l'envoye quand celuy cy aurà esté remis en sa place, pour en tirer, non les gloses ou interpretations, mais bien les corrections et diverses leçons où j'en ay trouvé de jolies qui m'estoient incogneües et qui n'estoient pas en mon Daleschamp, desquelles je vous envoyeray coppie, si vous voulez. —

Pour les nouvelles nous n'avons que des bruicts, qui ne sont guieres certains, que Mr de Rohan a failly Aygues Mortes, et que Mr d'Espernon est bien malade[1] s'il n'est decedé, et dict on que c'estoit une intelligence dans Aiguesmortes, et que desja il y estoit entré plus de 40 ou 50 soldats, aprez quoy on ferma la Sarrazine[2], et de la tour de Constance on tirà afforce canonades sur le gros qui estoit dehors. Mais possible n'est il rien de tout cela.

Mr le comte de Sault a escript icy à son sien agent que Mr le Mareschal[3] s'estoit enfin resolu de passer les monts, avec ses forces particulieres jointes à celles du marquiz Ducelles[4], il a desja touché 50 mille escus. Il a couru un bruict de quelque petite escarmouche en la vallée de Pragela entre quelques coureurs de part et d'aultre en fort petit nombre, où il en est demeuré aulcuns des nostres. Quelques trouppes de Mr Ducelles s'estant venu loger à Seine[5] et aultres lieux de Provence, Mr de Guise y a envoyé en grande diligence avec menasses

[1] Sur la maladie du duc d'Épernon à Castelsarrasin, pendant qu'autour de Montauban «le degast se faisoit avec beaucoup de bon succès», comme dit Guillaume Girard, voir l'ouvrage de ce biographe (édition de 1730, p. 429).

[2] Synonyme de *herse*. Littré, qui cite seulement sous le mot *sarrasine* une phrase du XVIe siècle, tirée des *Mémoires* de Martin du Bellay, explique ainsi l'origine de ce mot: «Comme on avait quelquefois donné aux herses la forme orientale, on appela les herses *sarrasines*.»

[3] Le maréchal de Créquy.

[4] Jacques du Blé, marquis d'Uxelles, seigneur de Cormarin, capitaine et gouverneur de la ville et citadelle de Chalon, maréchal des camps et armées du roi, allait être tué d'un coup de mousquet, l'année suivante, au siège de Privas. Voir la généalogie de la maison du *Blé*, dans le *Moréri* de 1759 (t. II, p. 508).

[5] Peut-être Senez, chef-lieu de canton du département des Hautes-Alpes, arrondissement de Castellane, à 19 kilomètres de cette ville.

d'y aller tailler tout en pieces si on ne sortoit de son gouvernement. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, le 4 aoust 1628.

J'avois escript à Mr Cardon pour retirer mon fagot des sieurs Prost, mais ils ont esté si honnestes qu'ils ont prevenu cet office et m'ont escript du 30 juillet que dez la mesme matinée ils m'avoient envoyé le dict ballot, qui arriverà sans doubte dans un jour ou deux, Dieu aydant.

On faict courir encor un bruict qui meriteroit bien d'estre verifié, concernant un certain songe du Roy, qui parloit en dormant, et se plaignoit, dict on, qu'on l'assassinoit avec deux pistolets, dont ses valets de chambre s'apercceurent, dict on, et le firent resouvenir le matin, et qu'allant à la messe il recogneut un visage d'un homme qu'il disoit ressembler celuy qu'il avoit veu en songe, et ayant commandé qu'on l'arrestast, on le trouva saisy de deux pistolets[1].

---

## CXXXI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 1er aoust avec le volume du Pline et aultres pieces fort bien conservées Dieu mercy, et vous asseure que j'ay esté bien aise de voir que vous soyez demeuré d'accord avec Mr Rigault de la verité de l'escritture des apostilles pour estre de la main de Pellicier. Je feray continüer l'extraict des corrections non contenües en l'edition

[1] Vol. 716, fol. 333.



IMPRIMERIE NATIONALE.

de Daleschamp, et puis le r'envoyeray à Thoulouze, et ne seray pas marry de laisser venir l'aultre volume pour faire extraire les mesmes corrections sur les aultres livres suyvants, pour mon usage en attendant l'edition de cez Mess[rs] là, laquelle serà peut estre encores bien longue, pour moy qui ay si peu de santé. J'ay receu par mesme moyen une boitte de plantes de M[r] Robin adressée à mon frere, à qui j'ay envoyé les lettres à Rians, où il est en mesnage. Mais je ne pense pas meshuy que la responce arrive à temps, il la fauldrà remettre à l'aultre ordinaire.

J'ay faict voir à M[r] Fabrot ce qu'il vous plaict de m'escrire et M[r] Deodati touchant son Theophile; il se conformera à tout ce que vous trouverez bon sans condition quelquonque. Mais puis que le sieur Cramoisy differe en caresme le commancement de l'ouvrage, il me semble qu'il pourroit bien en imprimer une feuille ou une demy, pour voir mieux la forme du charactere et la proportion des colonnes, plus tost il le fauldra desdommager des faux fraiz pour le regard, sur mon compte.

Je suis bien aise que le portraict de M[r] Gevartius[1] soit arrivé sain et sauve et qu'ayez ouvert la boitte pour m'envoyer les lettres des peintres, tant de celuy qui l'a faict, que de celuy qui l'a retiré, qui est un trez excellent peintre principalement en portraicts, dont je vous avois escript aultres foys[2]. Je pense qu'il ne tardera pas de retourner à Paris, et qu'il vous irà voir, auquel cas je vous supplie de luy faire favorable accueil, car vous le trouverez grandement sortable, il est trez docte et trez vertueux et exempt de tous vices et tient fort de l'humeur de M[r] Rubens. Sa conversation vous agreerà, et s'il y a moyen de luy arracher quelque portraict des mains, il fauldra luy faire faire celuy de M[r] Saulmaise[3] et de M[r] Rigault[4], et j'espere que pour

[1] J.-G. Gevaerts figure dans la lettre III de Peiresc à Dupuy, du 6 décembre 1623.

[2] Adrien de Vries. Voir la lettre XIV de Peiresc à Dupuy, du 20 décembre 1624.

[3] On connaît une demi-douzaine de portraits de Saumaise (Voir *Bibliothèque historique de la France*, t. IV, p. 265); aucun de ces portraits n'est de la main d'Adrien de Vries.

[4] Un seul portrait de Nicolas Rigault est mentionné (même recueil et même volume, p. 257), et ce portrait est celui qui fut dessiné par Bonet et gravé par Edelinck.

l'amour de moy il les ferà car il est un peu difficile à s'amuser à de simples portraicts.

Je vous remercie trez humblement du soing qu'avez eu de faire payer au sieur Robin les 27 livres par luy fournies. Je crains qu'il ne soit demeuré quelque article en arriere à son prejudice et vous prie de le luy dire, quand vous le reverrez.

J'ay veu avec un plaisir nomparcil cette belle lettre de M[r] de Thou, que je vous renvoye avec mille remerciments trez humbles, bien honteux pourtant d'y avoir trouvé tant d'excez de courtoisie en mon endroict. Il fault que le personage reussisse à quelque chose de trez grand.

Le sieur Ribere d'Avignon[1], aprez estre party de Rome, fit quelque sesjour à Mantoüe, mais la guerre n'estoit pas son faict, il est donc revenu en Avignon, et, cez jours passez, estoit allé à Lyon, je ne sçay à quel dessein. J'ay escript en Avignon pour en apprendre de plus fraisches nouvelles et vous en donner par le premier.

Au reste le ballot du sieur Cramoisy est arrivé sain et saulve et par consequant le catalogue des m[anu]s[crit]s Grecs dont je suis bien fier et bien obligé à vostre soing et à l'honnesteté de M[r] Rigault. J'ay prins grand contentement d'y trouver cez voyages de M[r] de Breves dont je vouldrois bien un aultre exemplaire, et cette histoire de Mess[rs] de S[te] Marthe en si beau papier. Je leur avois l'aultre jour escript et vous supplie de leur faire rendre ma lettre par quelqu'un qui leur demande un mot de responce.

Aujourd'huy l'ordinaire de Rome est passé, et m'a laissé une lettre de M[r] Holstenius que je vous envoye[2], où vous trouverez de beaux livres nouvellement desterrez tant par luy que par le cardinal Biscia[3]

[1] Faut-il rattacher ce personnage à la famille de Ribiers qui est depuis très longtemps établie à Avignon où elle existe encore de nos jours? Voir le *Dictionnaire* du D[r] Barjavel (t. II, p. 522).

[2] Voir cette lettre dans le recueil de Boissonade (*Lucæ Holstenii Epistolæ ad diversos*, etc., p. 94-98).

[3] Lelio Biscia, né à Rome le 15 juin 1575, cardinal en 1626, mourut le 19 novembre 1638. Le *Moréri* lui donne cet éloge, qu'« il aimoit les lettres, avoit une belle bibliothèque et se faisoit un plaisir d'obliger les savans ». Boissonade n'a pas mis la plus petite note sous le nom de ce cardinal bibliophile dont Holstenius (p. 96) parle ainsi:

qui aurà bien mis la main en bon lieu, s'il peult fournir les trois pieces qu'il faict esperer, surtout cette Histoire Phoenicienne de Sanchoniathon, et cette Chronique d'Eusebe. Vous y trouverez qu'il a bien envie de cez voyages des Indes de Purchaz en Anglois. Je luy offriray le mien pour en user et disposer, s'il veult, si l'exemplaire du cardinal tarde trop, et qu'il se mette au travail des Geographes. Mais il y a un volume entr'aultres qui n'est guieres au goust des commissaires du Saint Office. Nous avons icy un trez honneste homme Escossois qui lict le mien[1], et pour l'amour de moy faict la version en François des tiltres des principaulx traictez dont je vous feray faire coppie quand il aurà achevé. Nous n'avons nouvelles quelquonques, si ce n'est celles d'Italie venües par l'ordinaire qui seront cy joinctes, le païs ne produisant rien à present, car vous aurez sceu que dimanche dernier M[r] de Rohan vint brusler les bleds et granges de ceux de Beaucaire et aultres villages d'allentour. M[r] de Guise ne bouge guieres de Marseille et prend plaisir de s'y entretenir avec les comediens, et principalement une certaine petite comedienne qui se met à genoux devant luy avant la comedie durant des heures entieres à causer, attendant que la compagnie soit bien pleine. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur[2],

DE PEIRESC.

M[r] d'Agut vous resallüe. Il est party pour Arles.

J'ay recouvré par hazard d'un gentilhomme qui venoit de Rome une petite piece du chancelier Baccon de son project pour un ouvrage de Vita, où il y a encore quelque conception qui n'est pas à rejetter. Je vous en envoye coppie et bien que incorrecte vous ne laisrez pas, je

*Illustrissimus cardinalis Biscia, qui cum paucissimis ex eò ordine bona studia et amat et promovet...*

[1] Jacques de Valois, déjà si souvent mentionné.

[2] La signature a été enlevée par une déchirure. Peiresc n'avait pas daté la présente lettre, mais Dupuy a eu soin de réparer l'oubli de son ami et de nous apprendre que la lettre est du 11 août 1628.

m'asseure, de la voir volontiers. Vous en aurez par mesme moyen une aultre de Barclay qui ne merite pas d'estre supprimée. Je suis marry qu'elle ne soit plus correctement escritte, mais je vous supplie de ne la pas divulguer pour ne contrevenir à la priere que m'en a faicte celuy qui me l'a communiquée.

Je vous prie de sallüer de ma part M^r^ Autin, et luy faire voir ce que M^r^ Holstenius m'escript du Georg. Monachus et du Theophanes, avec la version de l'un et de l'aultre par Anastasius et la continuation du Theophanes. S'il se vouloit resouldre à son edition il y auroit moyen de luy faire avoir tout celà. Je suis son serviteur.

M^r^ Gassendi verrà bien volontiers aussy, je m'asseure, ce qui est de ce Diodorus Tarsensis et de cez trois m[anu]s[crit]s du cardinal Biscia.

M^r^ Alcandro m'escript que les vers de cez Mess^rs^ Amaltes n'ont esté imprimés qu'en fort petit nombre et distribués seulement aux amys sans en faire vendre. Que si on les vouloit imprimer deça les monts il en seroit bien aise. Je vouldrois luy avoir procuré ce contentement, et plustost payer quelque chose à un imprimeur pour le luy faire entreprendre pourveu que ce fut en beau caractere et beau papier, à tout le moings pour les siens et luy mesmes.

Mon homme a laissé esgarer la lettre que j'avois escritte à Mess^rs^ de S^te^ Marthe, je ne sçay où, et il me fault clorre la despesche à mon grand regret. Je crains qu'il ne l'ayt mise par mesgarde en quelque aultre pacquet envoyé ailleurs[1].

[1] Vol. 716, fol. 335.

CXXXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

RÜE DES POICTEVINS, DERRIERE S$^{t}$ ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ M$^{r}$ DE THOU,

À PARIS.

(Avec un gros pacquet.)

Monsieur,

Vostre despesche du 8$^{me}$ arrivà icy le 15$^{me}$ de grand matin fort bien conditionnée, avec cette lettre du Roy de Sumatra, et ce voyage du Cathay que je vis trez volontiers, et tout plein d'aultres belles curiositez à vostre accoustumée dont je vous remercie de tout mon cœur. Ayant esté bien aise que ce memoire du Roy de Pologne[1] se soit trouvé estre veritablement de sa main par la confrontation de lettres que vous en avez faicte, mais si cela estoit de vostre goust, il falloit le retenir sans aulcune ceremonie. J'ay veu le reglement du sieur d'Almeras pour la taxe du port des lettres, et ay trouvé estrange de voir qu'il soit differant à l'observance de Paris à Lyon et de Lyon à Paris où il ne se paye que trois sols par unce tant seulement, et toutefois il en met cinq. Tout de mesmes que pour Bordeaux on m'a escript qu'il ne se paye que . . . . .[2] et il en met huict. Car pour ceux qui n'ont besoing d'escrire qu'une ou deux foys en leur vie, toutes surtaxes ne leur peuvent pas estre à grande charge, mais à ceux qui ont besoing d'escrire souvent, cela và bien loing au bout de l'an. J'ay esté bien aise de voir cet imprimé et vous en remercie comme aussy de la recommandation que vous m'avez procurée envers M$^{r}$ de Songnac.

Le droict des bonnets dont est faicte mention en mes precedantes se paye en nostre parlement à l'enregistration[3] des bulles et provisions de touts les benefices consistoriaux et de touts les offices d'importance,

[1] C'est-à-dire de notre roi Henri III, comme nous l'avons vu dans une lettre précédente.

[2] Laissé en blanc.

[3] Le mot n'a pas été recueilli dans nos dictionnaires.

comme presidants et conseillers et gents du Roy, lieutenants principaulx des sieges subalternes, et chefs principaulx des officiers des bonnes villes du païs. Ce droict revient à un escu pour chascun des conseillers de la cour, et deux escus pour les presidants, et prou de gents participent à cez droicts, jusques aux officiers de la petite chancellerie de sorte qu'ils reviennent à plus de 60 ou 80 escus. Mais les enfants de la maison en sont exemps. Au reste les marquis et les comtes y sont tenus comme les officiers Royaulx. On souloit faire gratis fort facilement à qui ce fust qui eust tant soit peu d'amys dans la compagnie. Mais parce que l'abus y estoit grand, et que les deputations frequentes qu'il a fallu faire en cour incommodoient trop aulcuns de la compagnie, sur le subject d'une deputation semblable, estant question de trouver fonds, il fut proposé d'exclure tous les gratis et d'ordonner que touts cez droicts seroient mis en une bource commune, et affectez à l'acquittement des fraiz de telles deputations, sans excepter persone du payement de ce droict que les princes, cardinaux et aultres persones d'extraordinaire consideration. En suitte de quoy Monseigneur le Duc de Villars fut deschargé de ce droict dont il se tint fort honnoré.

J'ay esté infiniment aise d'apprendre que M^r Rigault n'ayt pas desapprouvé mon sentiment touchant sa preface au Tertullian et vouldrois bien defferer tousjours à M^r Seton. Mais en cette rencontre je craindrois que la garentie ne fust pas tant de mise dans Rome. Pour les exemplaires m[anu]s[crit]s du Lucain, je ne les vous envoyeray pas puis que ne le trouvez à propos.

Le catalogue des livres Arabiques de feu M^r de Breves ne semble pas debvoir estre negligé, et si le Maronite se faict tirer la manche[1], en un besoing Madame de Breves commanderoit volontiers à quelqu'un des siens de vous faire prester celuy que feu M^r de Breves avoit par devers luy, et s'il ne tenoit qu'à l'en prier je le ferois, si quelqu'un des siens peult sçavoir ce qu'il sera devenu.

[1] Littré n'a cité, au sujet de cette locution, qu'une phrase de d'Alembert (lettre au roi de Prusse, du 7 août 1769) : «On assure que le pape Cordelier se fait beaucoup tirer la manche pour abolir les jésuites.»

Je ne pense pas qu'il se faille tant desfier de ce qu'on a dict à Mr de Thou des ruines de ce temple d'Appollon de Delfes et de cette belle statüe, car les rüines ont comblé des choses bien plus precieuses en des lieux où il n'en paroissoit aulcuns vestiges, lesquelles se sont par aprez descouvertes par succession de temps, tesmoing le grand Thoro de Farnese de Rome [1], et les ravines des eaux descouvrent journellement de choses bien plus cachées que dans telles ruines de temples. Mesmes en cez lieux qui ont esté longtemps dezhabitez comme cette isle là, cez choses peuvent plus facilement arriver qu'aux aultres plus frequentez. Il y a quelques années que l'on trouvà en Arles une grande Idole de Juppiter de marbre mise en pieces, où paroissoit encores la peincture que les anciens avoient faicte sur le marbre [2]. Et s'il y eust eu de pardeça d'aussy dignes ouvriers qu'en Grece, elle se fust vraysemblablement trouvée garnie de son nom comme celle de Diane, et comme les chevaulx d'Alexandre de Phidias et de Praxiteles qui sont à Rome.

Le Seneque pour Rome que vous aviez envoyé le vendredy 21 du passé ne pouvoit pas arriver icy avec les lettres du 18me à cause que noz ordinaires partent de Lyon le dimanche pour venir ici et apportent les lettres parties de Paris le mardy precedant et arrivées à Lyon le sammedy au soir, de ce que [3] celles du vendredy qui n'arrivent à Lyon que le mardy ne peuvent partir de Lyon pour venir icy que le second dimanche d'aprez leur partement de Paris, comme fit vostre Senesque dont je vous ay accusé longtemps y a la reception, mais il n'est encores peu aller à Rome. Ce serà, Dieu aydant, vendredy prochain par l'ordinaire d'Avignon.

Je vous remercie de la souvenance qu'avez eüe dela cire d'Espagne et du Justinianus Guineti, et encores plus des lettres Françoises de

[1] Tout le monde connaît le marbre merveilleux qui, sous le nom de Taureau Farnèse, a été tant de fois décrit par les archéologues et les voyageurs.

[2] Une vingtaine d'années plus tard (1651), on trouva dans les ruines du théâtre de la même ville une statue célèbre sous le nom de Vénus d'Arles et que l'on admire au musée du Louvre.

[3] Tandis que.

Mr de Foix[1]. Si j'en avois un double, possible luy ferois je passer les monts.

Je pense que vous ferez trez bien de ne vous pas attendre à Madame Buon pour la Bible des 70, car dans les contentions des heritiers il faut qu'il y ayt bien des affaires à les accorder à rien que ce soit; je seray bien aise d'apprendre quand ils auront prins quelque reglement entr'eux, pour voir de nettoyer ce qu'il y aura de reste entre eux et moy. Mr de Bonnaire de Rome y est pour quelque chose aussy de son chef, qui m'a prié de l'en faire sortir aussy par mesme moyen, et un aultre de mes amys de cette ville. Mais il fauldra sçavoir avec qui nous aurons à traicter.

Au reste je plains bien le pauvre Mr de Fontenay Lieuville que j'avois aultres foys cogneu et gouverné bien familiairement. Ce serà grand dommage si cez singularitez qu'il avoit r'amassées[2] ne tombent en main de gents qui s'y cognoissent et qui les communiquent au public plus librement qu'il ne faisoit depuis quelques années, car auparavant il n'en souloit pas estre si jaloux, au moins envers moy. Si je me fusse trouvé à Paris à cet inventaire je n'eusse pas eu moyen de me contenir de surdire[3] à quelque chose, hors de la concurrance de Monsieur, auquel cas ce seroit un trop grand crime d'y penser. Et si elles tomboient toutes ensemble entre les mains de Monsieur, encores y auroit il de quoy se consoler, car pour le moings s'en pourroit il esperer quelque communication, tost ou tard. Il avoit bien aussy des livres rares.

Le choix a esté plaisant de la persone du P. Sirmond pour la visite

[1] Les *Lettres de messire Paul de Foix* (né en 1528, conseiller au parlement de Paris en 1547, archevêque de Toulouse en 1577, ambassadeur à Rome en 1579, mort dans cette ville le 29 mai 1584) furent publiées par Auger de Mauléon, sieur de Granier (Paris, 1628).

[2] Ce collectionneur ne figure pas dans le *Dictionnaire des amateurs français du XVIIe siècle*, par M. Edmond Bonnaffé (Paris, 1884).

[3] *Surdire* est là pour *surenchérir*. Le mot, d'après le *Dictionnaire* de Richelet (édition de 1759), n'était plus en usage que dans quelques coutumes. De leur côté, les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (édition de 1771) déclarent que ce «vieux terme de pratique n'est plus en usage que dans les provinces, et surtout en Normandie».



IMPRIMERIE NATIONALE.

et prixsée[1] de cez medailles de Tibere. Encores sçaurois je volontiers qui en avoit esté le compilateur[2] et qui les avoit portées à Paris, pour voir si c'estoit de bonne main qu'elles viennent. J'ay aultres foys veu de semblables recueils, où il y avoit bien de bonnes choses à observer parmy des mauvaises. J'en ay quelques unes où il y a des visages d'Auguste, et une où semble estre celuy de M. Marcellus[3] pour le moins qui ressemble bien à son portraict. Ce qui merite bien un peu de disquisition[4] plus particuliere.

Nous verrons de disposer Mr Fabrot ou à transcrire de nouveau son Theophile, ou pour le moins à mettre du papier blanc entre les feuilletz, comme vous trouvez bon. Je ne luy en ay pas peu parler ne luy rendre vostre lettre, daultant qu'il est allé aux champs pour sept ou huict jours, il ne tarderà pas de revenir.

J'ay rendu les lettres de Mr Bergeron au sieur Vincens Blanc voyageur[5], lequel a envoyé querir en Arles un sien livre de son second voyage aux Indes Occidentales. M. d'Agut s'est chargé de le retirer de son gendre en y allant à quoy il travaille, et si tost que nous en serons resolus, Mr Bergeron aurà la responce qu'il demande. Cependant je vous supplie de l'asseurer de mon trez humble service.

La nouvelle de l'indisposition de Mr du Puy, vostre frere, m'a grandement affligé, et vouldrois pouvoir porter moy mesmes une bonne partie de son mal si je l'en pouvois soulager. Feu Mr du Vair avoit esté menassé de la jaulnisse par son medecin, à cause des obstructions qu'on

[1] Sous le mot *prisée* Littré a cité un texte d'Amyot et un texte du duc de Saint-Simon.

[2] C'est-à-dire le *ramasseur*, le *collectionneur*. Je ne crois pas que l'on trouve beaucoup d'exemples de l'emploi dans ce sens du mot *compilateur*.

[3] Marcus Claudius Marcellus, fils d'Octavie et mari de Julie, à la fois neveu, gendre et successeur désigné de l'empereur Auguste.

[4] Sous ce mot Littré n'a cité qu'une phrase de Racine et une phrase de Châteaubriant.

[5] Vincent Blanc, appelé quelquefois Leblanc, naquit à Marseille en 1554 et mourut vers 1640. C'est sous le nom *Leblanc* et non *Blanc* que l'on trouve dans le *Manuel du libraire* mention de l'ouvrage intitulé : *Les voyages fameux qu'il a faits depuis l'aage de douze ans jusqu'à soixante aux quatre parties du monde; redigez fidellement sur ses memoires et registres*, par P. Bergeron (et corrigés par L. Coullon). Paris, Gervais Clousier, 1649, in-4°. Vincent Blanc fut un des mille correspondants de Peiresc.

avoit recogneu estre en sa vessie du fiel. Et de faict, avant que mourir, il eust une jaulnisse si universelle et si haulte en couleur, que son visage sembloit quasi doré ou saffrané[1]. On luy trouvà dans le fiel plus de trente petites pierres en forme de poids, qui luy bouchoient l'orifice par où se desgorge la bille. Mais cela n'est rien, surtout il se faut tenir joyeux et ne se poinct donner de soucy des choses du monde et ne se poinct trop travailler le corps, et encores moings l'esprit. C'est pourquoy M^r^ vostre frere se doibt abstenir quelque temps et de l'estude et de toute sorte de lettres. Ses amis et serviteurs l'en excuseront assez volontiers. J'ay prins grand plaisir de voir le placard que je vous renvoye de l'archevesque de Compso[2] que j'ay veu icy à la suitte du legat. Il fauldroit bien tascher d'avoir coppie de quelqu'une de cez lettres cassatoires qui y sont enoncées ou à tout le moins des aultres ordinaires en pareil cas et mesmes de cez privileges dont on luy a faict apparoir. Il fauldroit faire agir l'ambassadeur de France qui est sur les lieux, par l'entremise de quelque amy, ou de quelque secretaire d'estat. Car je crois bien que l'on supprimerà cela tant que lon pourrà.

Nous n'avons rien de nouveau que les preparatifs du sieur Napolon pour s'en aller dans huict ou dix jours à Algers achever la paix. Et ce que vous verrez aux lettres de M^r^ d'Agut touchant les courses de M^r^ de Rohan jusques dans la Camargue, principalement pour avoir du sel dont ceux de Nismes estoient en grande necessité. Je n'y puis rien adjouster si ce n'est que lors de leur retraicte un lieutenant de compagnie logée dans Montfrin[3], ayant donné sur la queüe avec fort peu de gendarmes, leur enleva un drappeau et un tambour, et tuà je ne sçay combien de gents, que s'il eust eu cent hommes bien resolus, il pouvoit tailler tout en pieces, et recouvrer tout le buttin de sel et de bestail. Nous avons esté bien mortifiez des obstacles que les trouppes de

[1] Littré a signalé l'emploi fait de l'adjectif *safrané* par Scarron (*Virgile travesti*) et par Bernardin de Saint-Pierre (*Paul et Virginie*).

[2] Compso, nom inconnu des géographes.

[3] Commune du département du Gard, canton d'Aramon, arrondissement de Nîmes, à 21 kilomètres de cette ville.

Mr de Mantoüe ont trouvez aux passages du Piemont. Je crois bien que vous aurez sceu tout cela assez tost à vostre grand regret comme au nostre.

Je vous envoye coppie d'une lettre de feu Mr du Vair qui serà à mon advis au goust de Mr du Puy, vostre frere, et quelque aultre chose d'Italie, marry de n'avoir rien de mieux, vous recommandant la boitte cy joincte de Mr de Bonnaire de Rome, et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 18 aoust 1628.

J'oubliois de vous dire que j'ay admiré l'effronterie de ce charlatan qui est à Rome, qui doibt avoir sans doubte contrefaict les lettres dont on vous escript, par imitation sur un mot de responce que je fis à trois ou quattre des siennes, qu'il avoit, je m'asseure, envoyées pour extorquer quelques lignes de ma main et pour faire ce qu'il faict. Il se fera pendre en quelque lieu sans doubte. J'ay apprins que sa femme luy donnà un coup de coutteau à Antibo[1], et faillit à luy donner dans le petit ventre.

Vous aurez d'aultres vers de Mr Viaz et d'un aultre, tels que l'aridité du païs peult produire et aurez esgard à la bonne volonté des autheurs[2].

---

## CXXXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 15 arrivà quelques heures plus tard que de coustume à cause que les gents de Mr de Rohan ont de rechef surprins

[1] Antibes. — [2] Vol. 716, fol. 337.

Soyon qui est au dessoubs de Valence[1], et le courrierse de stournà du grand chemin dans la montagne par la traverse pour eviter la rencontre des coureurs. Mais tout est venu bien conditionné Dieu mercy, mesmes les deux exemplaires des Canons de Dionysius exiguus, que j'ay mis touts deux dans le pacquet de Rome, avec vostre Seneque, pensant que l'ordinaire d'Avignon le vint prendre à ce matin, qui estoit son jour accoustumé. Mais puis qu'il n'est encores passé à cez heures icy, on l'aura retardé, jusques à la semaine qui vient. Ils font de cez intercallations trois ou quattre foys l'an, parce qu'ils n'expedient que douze courriers en l'an, et qu'il y a trop de semaines, pour ne faire chascun moys que de quattre; cela ferà envieillir voz lettres et les nostres de huict jours sans bouger d'icy. J'avois envoyé l'un des dicts exemplaires au cardinal et l'aultre au sieur Aleandro, qui y est allegué en honneste rang.

J'ay par mesme moyen receu les aultres curiositez que vous y aviez joinctes dont je vous remercie trez humblement, mesmes de cet inventaire des canons et decrets des conciles colligez en divers temps, que vous avez daigné transcrire de la bibliotheque de Mr du Thou, tant m[anu]s[crit]e que imprimée. Mais encores que la premiere edition de Mayance de l'an 1525 f° ayt esté refaicte et meliorée à Paris, je serois pourtant bien aise de l'avoir en sa premiere naifveté, et s'il s'en trouve à Paris quelque exemplaire qui ne soit pas trop deschiré, frippé, je l'achepteray trez volontiers, voire encores que j'aye l'edition de Paris de l'an 1609 8°. Il a esté si mal relié, et si mal traicté des tignes[2] que vous me ferez plaisir de m'en envoyer un aultre exemplaire en blanc bien net, ensemble un aultre aussy de celuy de Mr Justel de l'an 1610 8°, car je les feray tous deux relier de mesme sorte. Je vous prie d'y adjouster par mesme moyen l'edition du dict sieur Justel, les ayant trouvez tous les trois en mauvais estat des tignes qui ont bien faict du

[1] *Soyons,* commune du département de la Drôme, arrondissement de Die, canton de Crest, à 42 kilomètres de Valence.

[2] C'est-à-dire de ces insectes dont les larves rongent les livres, les étoffes, etc., et que nous appelons *teignes.* Peiresc, en écrivant *tigne,* était fidèle à l'étymologie (en latin *tinea*), étymologie qui se retrouve dans l'italien *tigna.*

mal au coing de mon estude où ils estoient, et où ils n'avoient esté maniez long temps y a.

J'achepterois bien volontiers aussy ce Ferdinand Mendoza[1] de confirmando concilio Illiberitano f° Madrid 1594, s'il se pouvoit trouver, et le Decretum Ivonis f° à cause que le mien est trop gasté. S'il se trouvoit encores des exemplaires de ce Synodicon Jo. Pappi 4° Argent. 1601, je le recouvrerois de bon cœur.

Quant aux m[anu]s[crit]s il fauldra bien que le P. Sirmond, en traictant les conciles des Gaules, rende raison de ce Corpus canonum oblatum Karolo magno ab Hadriano PP dont je vouldrois bien voir coppie de l'epistre ou preface ou tiltre de presentation faicte à ce prince.

Et serois bien aise d'apprendre de vous tout ce qui se trouve de ce Cresconius, soit imprimé ou m[anu]s[crit] de vostre cognoisçance[2]. Et si Mr Justel n'entend poinct d'adjouster aulcunes notes à cette version de Dionysius exiguus.

Pour la compilation de ce Gregorius presbyter, elle est intitulée Policarpus, ce que j'ay bien voulu vous exprimer d'aultant que possible le retrouverez voire plus tost de par dela soubs ce tiltre en quelque vieille bibliotheque que vous ne feriez soubs aultre nom[3]. Elle n'est pas ancienne de plus de 500 ans. Nous en avons icy deux exemplaires du temps, que l'on pourroit fournir si quelqu'un la vouloit fere imprimer. Je pense qu'un bon recueil de toutes cez compilations par ordre des

[1] Weiss (article sur *Ferdinand de Mendoza*, dans la *Biographie universelle*) dit de ce jurisconsulte : « Il fit paraître un ouvrage très savant, *de Concilio Illiberitano libri tres* (Alcala, 1594, in-fol.), qu'il dédia au pape Clément VIII, et qui a été réimprimé à Lyon, en 1665, avec des notes et des additions. »

[2] Cresconius, évêque d'Afrique, qui vivait à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, fit une collection de canons connue sous le nom de *Concordia canonum, collectio cresconiana*. Le cardinal Baronius, dans ses *Annales*, a cité le manuscrit de la bibliothèque du Vatican. Les Canons de Cresconius, imprimés d'abord par Pithou à Paris en 1588, furent réimprimés plus complètement, d'après les manuscrits de la bibliothèque de M. de Thou et de la bibliothèque des Jésuites du collège de Clermont, en 1661, dans le recueil de Justel et Voel.

[3] C'est aussi sous ce titre que le *Moréri* cite l'ouvrage. Voici, du reste, l'article tout entier : « Grégoire, prêtre, auteur de la Collection des Canons que l'on appelle Polycarpe. »

temps, ne seroit pas mal receu à l'exemple du volume d'Antonius Augustinus.

Au reste vous m'avez obligé infiniment de supprimer ma lettre selon mes derniers vœux[1], non qu'elle ne peust escheoir en responce de celle que vous aviez veüe (où il y avoit un refus tout formel dont la raison que l'on rendoit estoit plus desobligeante que la negative mesmes, comme vous le pourrez verifier sur l'autographe que je vous envoye exprez), mais pour espargner davantage un amy, dont le merite ne peult estre trop respecté ne chery, à quoy que l'humanité nous puisse par foys emporter. Je suis trop satisfaict de ce tesmoignage de gratitude envers cez Mess[rs] qu'il luy a pleu enfin leur despartir en celle qu'il m'a escripte sur ce subject. Laquelle j'envoyeray avec le livre par la premiere commodité bien asseurée, et peult estre qu'elle ferà aultant et plus d'operation que toutes les plus fortes intercessions que nous y eussions peu apporter ou aultres quelquonques, tant que cela manquoit. Les notes que j'en ay faict extraire sont en quelques feuilles à part que je vous eusse envoyées presentement, sans que je pense qu'il vauldrà mieux conferer les livres restans du dict volume, pour vous envoyer le tout ensemble, que de faire à deux foys.

Je ne doubte poinct que les notes de Mess[rs] Rigault et Saulmaise sur cet autheur[2] ne soient transcendantes, les eschantillons qu'ils en ont laissé voir le monstrent assez; mais s'il y avoit quelque mot qu'il leur fust eschappé, quand ce ne seroit qu'un ou deux, je ne plaindrois pas la peine de celuy que j'y ay employé, n'ayant le loisir d'y vacquer moy mesme. Je luy feray continüer avant que rendre le volume, et aussy tost vous envoyeray le cahier, n'estimant pas que cez Mess[rs] se puissent assez tost resouldre à l'edition de cet autheur. Et cependant je prendray plaisir de voir ce qui s'est tiré ou qui se tirerà de cez apostilles, je veux dire seulement des corrections et diverses leçons.

Quant au jugement de M[r] Rigault en faveur de son Tertullian, s'il vous a monstré ma lettre, vous y trouverez au vray ce qui est de mes

[1] La lettre à Rigault. — [2] Pline l'Ancien.

sentiments, non seulement pour ce qui me pouvoit toucher, mais aussy pour ce qui pouvoit toucher aultruy, en quoy je n'ay faict qu'obeir à ce qu'il m'avoit ordonné, car il me demandoit aussy bien ce que je pensois qu'on en peult juger de là les monts, comme ce que j'en pouvois estimer moy mesmes. Or mon intention n'a pas esté de luy dire que les escripts du Baronius[1] soient tenus en telle reputation dans Rome qu'il ne se puisse rien dire au contraire, et encores moings qu'on y veuille mal juger d'un homme pour ne suyvre pas une opinion de Baronius. Comme vous me dictes, j'y en ay souvent ouy parler en termes tout contraires avec assez de liberté. Mais j'ay voulu dire que s'agissant d'une querelle quoyque juste commancée contre ceux du clergé Romain pour la cheutte de Tertullian, et quasi approuvée par S^t Hierosme qui trouvoit à redire à leurs desportements en cette affaire, il est malaisé d'en regratter la memoire, sans toucher aulcunement leurs successeurs, comme qui parleroit devant un filz d'un desmenty mal à propos donné par son pere. C'est pour quoy l'observance commune du jourd'huy entre les plus moderez et prudents qui soient dans le monde, en occasion de querelle entre gents de qualité ou de marque, est de supprimer tant qu'on peult toute sorte de discours des particularitez d'une querelle, soit juste ou non, et mesmes des envieillies, de peur d'animer quelqu'un à les remettre sur le tapis et les faire revivre. Et quant en ce faict icy, on n'auroit pas nommé le Baronius, tousjours y auroit-il eu quelque chose à regretter et apprehender pour la consequance necessaire, mais attaquant un Romain, l'application y en est bien plus evidante. Et si bien le Baronius s'y est si mal comporté qu'il ne pouvoit pix, et qu'il avoit merité d'estre bien plus rudement peigné[2], que n'a faict M^r Rigault sur ce subject, je vouldrois bien pourtant que M^r Rigault l'eust laissé faire à quelque aultre, et suis encores en cette erreur, que les parties interessées au-

[1] Rappelons seulement que César Baronius, l'immortel auteur des *Annales ecclesiastici a Christo nato ad annum 1198* (Rome, 1588-1593, 12 vol. in-fol.), naquit à Sora le 30 août 1538 et mourut à Rome le 30 juin 1607.

[2] Le mot *peigner*, pris dans ce sens figuré, n'a été trouvé par Littré que dans un texte du XVIII^e siècle.

ront quelque sorte de pretexte d'estimer qu'on a esté bien aise non seulement de leur laisser leurs hontes descouvertes comme un pauvre Noé, mais de les descouvrir encores davantage, en quoy l'on peult encourir le mesme reproche que l'on reprend en aultruy de pescher contre la charité chrestienne, qui veult que l'on fasse les corrections fraternelles en particulier, avant que les faire publiques, et que l'on couvre en public les faultes de son prochain plus tost que de les divulguer. Et de faict si Tertullian eust parlé plus sobrement du clergé Romain il ne l'eust pas animé comme il fit, et ne se seroit peult estre pas porté à l'extremité où il se trouva reduit, et si le clergé Romain eust usé de cette douceur envers le dict Tertullian, il n'eust pas encouru les reproches que luy faict S[t] Hierosme, ne S[t] Hierosme ceux que d'aultres luy ont faict en haine de cela et aultres pareilles rencontres, ne le Baronius ceux que luy faict le dict sieur Rigault, s'il eust peu se temperer en telle sorte d'offices. C'est pourquoy je craignois que l'on ne peult retorquer au dict sieur Rigault quelque chose d'approchant, bien qu'il y ayt tant de disparité[1]. Le mal est que la chose est faicte, à mon trez grand regret, et que je trouve encores plus d'inconveniant de la dissimuler, que d'en parler à luy mesmes. Voyez, je vous prie, ce que je luy en dis et le considerez, s'il vous plaict, plus tost selon les loix de la prudance humaine, que de la justice de la querelle ou des moyens de la soubstenir avec bon pretexte et de la bien et vallablement deffendre, car je m'asseure que vous trouverez qu'il eust encores mieux vallu s'en abstenir, ou au moings y apporter encores un peu plus de temperament, bien qu'il y en ayt beaucoup, puis qu'il ne feust pas moings parvenu à la fin qu'il s'estoit proposée, en voulant reparer un peu la memoire de ce grand personage. J'oubliois de vous dire que si ce n'estoit que Baronius qui l'eust attaqué, il importeroit peu de luy faire contrequarre[2], mais là où tant de grands saints ont blamé ses maximes dernieres, j'ay peine de me persuader qu'il soit bien seur ne bien hon-

[1] Le mot *disparité* avait déjà été employé par Montaigne, par Charron, par d'Aubigné.

[2] L'expression est dans les *Essais* de Montaigne : «Elles se mettent à l'envy comme pour se faire teste et contrecarre.»



IMPRIMERIE NATIONALE.

neste de les accuser de n'avoir pas sceu prendre le sens et les bonnes intentions de cet autheur et de vouloir aujourd'huy canoniser un nouveau sainct aprez tant de siecles, durant lesquels on avoit deploré sa cheutte comme certaine et indubitable. Cela soit dict entre nous quoy que puissent pretendre au contraire cez gents si zellez que vous dictes et si raffinant le catholicon[1] qui en ont si librement donné l'approbation. Pour moy je ne sçaurois flatter mes amys, quand ils ont agreable que je leur parle à cœur ouvert.

Mr Fabrot n'est pas encor de retour des champs; on l'attend d'heure à aultre, et je luy rendray la lettre du sieur Cramoisy avec la vostre que j'ay encores. Sur quoy estant un peu tard je finiray pour cette foys demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 25 aoust 1628.

J'avois oublié de vous demander un Gennadius Massiliensis[2] de Viris illustribus si vous en rencontrez à vendre de quelque bonne edition[3].

Nous n'avons rien icy de nouveau que des apprehensions que l'on nous donne de la maladie du costé de Lyon d'où nostre ordinaire de mardy avoit apporté nouvelles qu'il n'y avoit aulcun mal dans la ville ne aux faulxbourgs. Mais ceux d'Avignon soubstiennent le contraire et leur en ont levé l'entrée à ce que je viens d'apprendre tout presentement par un courrier que ceux d'Avignon ont despesché exprez à noz consuls, dont nous sommes bien en peine, et fauldrà dez hormais superceder à l'envoy d'aulcuns ballots jusques à ce que l'on voye ce qu'il

[1] Littré n'a cité, au sujet de l'emploi du mot *raffiner* pris dans ce sens, que des exemples postérieurs.

[2] Voir sur cet écrivain ecclésiastique, qui vivait à Marseille vers la fin du v<sup>e</sup> siècle, l'*Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 632-643.

[3] Les Bénédictins énumèrent les éditions de Bâle (1529, in-4°), de Cologne (1580, in-8°), d'Helmstædt (1612, in-4°). Peiresc ne vécut pas assez pour voir l'édition annotée d'Aubert le Mire (Anvers, 1639, in-fol.).

plairrà à Dieu d'en ordonner, car tout courroit fortune de se perdre ou gaster en faisant les quaranteines, et de faict on me vient d'advertir qu'à ce soir on a refusé l'entrée de cette ville à quelques mulletiers de la ville revenants de Lyon, l'un desquels m'apportoit un petit fagot de Mr Cardon qui aura besoing possible de faire quaranteine, à mon grand regret.

Mr de Guise estoit venu cez jours passez apporter des jussions d'edicts, mais on en a remis la deliberation à la my septembre, ce qui pourra bien aller à la St Remy.

Je vous recommande le pacquet de Bordeaux [1].

---

## CXXXIV

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 22me de ce moys me suyvit à Marseille fort bien conditionnée, et par consequant le livre des poesies Françoises [2] et le livret du Paladin [3], qui est reuscy fort au goust de ceux qui l'ont veu icy quant et moy [4], et a esté trouvé meilleur joinct à l'information du faict que vous nous aviez donnée par vostre lettre, ayant esté bien aise

[1] Vol. 716, fol. 341.

[2] Le *recueil* (déjà cité) *des plus beaux vers de messieurs de Malherbe, Racan*, etc.

[3] *La desfaitte du paladin Javerzac, par les alliés et confédérés du prince des Feuilles*, in-8° de 16 pages. Sur Nicolas Bernard, sieur de Javerzac, originaire de Cognac, voir le *Dictionnaire critique* de Bayle (édition Beuchot, t. VIII, p. 340-343), le *Commentaire de l'Historiette de Tallemant des Réaux sur Balzac*, par Paulin Paris (t. IV, p. 109), etc. Javerzac avait été bâtonné le 11 août 1628. Le récit de sa mésaventure dut être imprimé bien vite pour que Peiresc ait déjà eu le temps de la lire avant la fin du même mois.

[4] Tallemant des Réaux, lui aussi, appréciait fort cette bluette. Voici comment il en parle (t. IV, p. 90) : « Il fit imprimer une espèce de nouvelle intitulée : *La desfaitte*, etc. C'est une des plus jolies choses qu'il ayt faittes. » Bayle dit à son tour : « J'ay ouï dire à un homme de beaucoup d'esprit, que Balzac était l'auteur de cette pièce, et que c'est la meilleure qui ait paru concernant cette dispute. »

de voir que vous ne puissiez croire non plus que moy que le Phyllarque aye trempé en rien à cette distribution de bastonades[1]. L'eloge que le P. Goulu a entreprins ne pourrà jamais estre qu'une trez bonne piece pour le temps. Je loüe vostre charité à luy fournir des instructions et me tarde que l'ouvrage se puisse veoir[2].

Je suis marry que ce petit supplement de Barclay se soit trouvé si incorrect, mais je le vous ay envoyé tel que l'on me l'avoit communiqué : je suis homme pour le r'envoyer moy mesmes à Rome à Mr de Bonnaire et le prier de le faire collationner sur l'autographe, ce que je m'asseure qu'il ne m'oseroit avoir refusé; je ne regrette que de mettre mal avec luy celuy qui en aurà tiré la premiere coppie, si tant est qu'il l'ayt eüe de sa main à condition de ne la laisser courir, mais puis que j'en suis en assez juste ignorance, et que cela peult avoir esté desrobbé contre son gré, par quelque impertinant coppiste, il n'y aurà pas tant de danger que je fasse ce coup.

Je croyois bien que Mr Autin fust naturellement assez lent pour ne pas sortir facilement d'un long ouvrage sans esperon, mais il m'avoit autres fois non seulement dict en termes bien cathegoriques, qu'il entendoit de faire imprimer les chroniques de Georgius Syncellus, mais qui plus est il m'avoit, ce me semble, monstré quelque chose de ses notes sur la conferance de l'Anastasius avec le texte de Theophanes et de sa version mesmes, et de faict ce fut sur ce goust là qu'il me fit escrire en Espagne pour la recherche du m[anu]s[crit] qui y est du dict Syncellus, afin de rechercher s'il y seroit plus complet en son commancement que l'exemplaire de la bibliotheque du Roy, et celuy de feu Mr de Fontenay. Mais puis que Mr Rigault asseure du contraire, il le

[1] Le P. Goulu avait été attaqué, en même temps que Balzac, par Javerzac dans un livre imprimé et réimprimé en 1628 et intitulé : *Discours d'Aristarque à Nicandre, sur le jugement des esprits de ce temps, et sur les fautes de Phyllarque.* Javerzac ne soupçonna pas le P. Goulu d'être pour quelque chose dans les *caresses* qui lui avaient été faites, comme parle Tallemant des Réaux, et il loua la générosité de cet adversaire dans son *Discours d'Aristarque à Calidoxe sur ce qui s'est passé entre lui et Balzac* (1628).

[2] Le P. Goulu n'eut pas le temps de donner l'ouvrage que Peiresc désirait tant voir paraître : il mourut quelques mois après (5 janvier 1629).

doibt mieux sçavoir. Si luy ne se peult resouldre à ce travail, quelque aultre le debvroit entreprendre dans Paris, et je m'asseure que nous luy ferions venir cet exemplaire du cardinal Barberin qui est si accomply, et où la version d'Anastasius se pourroit mettre a regione du texte grec, avec quelques petites notes au bout sur les endroicts où la version auroit plus de besoing de supplement.

Pour le Theophile de Mr Fabrot je trouve trez bonne la pensée de Mr Rigault, pour employer des caracteres du Roy, et crois que le dict sieur Fabrot en sera bien contant, car tout luy est indifferant pour ce regard. Il arrivà à Aix sur le poinct que j'en voulois partir. Je luy rendis ses cahiers avec vostre lettre et celle de Mr Cramoisy dont il se sent fort vostre obligé, il suyvrà vostre conseil, et mettra du papier blanc entre les feuilles du texte imprimé pour plus de commodité des imprimeurs.

Des poemes des Amaltées je m'estois bien toujours desfié que les imprimeurs de delà n'en vouldroient poinct taster sans ajuto di costo[1], principalement y voulant mettre tout le contenu en l'edition d'Italie. Mais pour ceux du sieur Aleandro tous seuls qui ne sont pas en si grande quantité, j'en ferois volontiers la despance toute entiere à les faire in 4° en belle lettre comme ceux du Pape et de mesme grandeur. C'est pourquoy je vous supplie de faire adviser qui les pourroit entreprendre, pour s'en acquitter dignement, et à combien au dernier mot à en tirer deux ou trois cents exemplaires, pour avoir de quoy en envoyer 200 exemplaires à Rome, et en distribüer à noz amys un cent. Je cognois bien qu'il y prendrà plaisir, et vouldrois avoir moyen de luy rendre quelque meilleur service. Nous nous passerons bien de ceux des Amaltées. Mais pour ceux du Chancellier de l'Hospital, puis que les libraires ne le peuvent faire sans perte, ceux qui tiennent aujourd'huy ses biens debvroient bien cela à la memoire d'un si grand personage. Il n'y a plus de Pieté[2].

[1] Sans l'aide du payement des frais. — [2] Déchirure du papier. A la suite du mot *piété* venait sans doute le mot *domestique*.

Quant à cez Marmora Arundelliana[1], encores que les Anglois n'en puissent envoyer directement à Paris, je pense pour tant que par la Foire de Francfort, on ne laisrà pas d'en avoir quelque exemplaire, mais il en fauldrà accapparrer[2] de bonne heure.

Je vous remercie des bons offices que vous me promettez de rendre à Mr de Vris, peintre Flamand, pour l'amour de moy; vous l'aymerez quand l'aurez veu, son humeur et ses habitudes approchant fort de celles de Mr Rubens. Lequel m'a escript qu'il s'en va en Italie, et qu'il passerà par icy, dont je suis bien glorieux, et suis resolu de l'aller conduire par toute nostre province pour voir les vestiges qui y sont de l'antiquité Grecque et Romaine. Mais il me mande qu'il ne peult partir de là que le M[arquis] Spinola n'y soit de retour, ce qui me faict apprehender qu'il ne dilaye son depart[3] encores cette année, et que les mauvais bruicts qu'on a semé de la maladie de Lyon[4] ne luy fassent prendre aultre chemin en cas qu'il se resolut de partir presentement sans attendre le dict Marquis.

J'ay prins plaisir de voir la relation de Venize, c'est un grand revers de fortune, mais auquel il falloit qu'un homme violant comme Zeno s'attendit. Je m'en enquerray plus particulierement. Quant à Mr de Thou, j'ay esté infiniment aise de voir sa lettre et vous en remercie de tout mon cœur demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

À Marseille, ce dernier aoust 1628.

S'il y a moyen d'avoir quelque aultre exemplaire des oeuvres de

[1] Il s'agit du mémorable ouvrage de J. Selden : *Marmora arundeliana, sive saxa græca incisa* (1629, in-4°). Quelques exemplaires durent être mis en circulation dès la seconde moitié de l'année 1628.

[2] Littré n'a donné aucun exemple sous le mot *accaparer*.

[3] Retarde son départ. Littré dit sous le mot *délayer* (détremper dans un liquide) : « *Délaier*, verbe très employé dans l'ancien français, y signifiait faire délai, et vient, par conséquent, comme *délai*, de *dilatare*, étendre, allonger. »

[4] La peste.

M[r] de Breves in 4° vous m'obligerez de me l'envoyer par la poste en deux ou trois foys.

Je m'en vay d'icy à Beaugentier pour douze ou 15 jours à passer le temps[1].

J'ay retrouvé icy afforce curiositez antiques, mais ce seroit un trop long discours, entr'aultres une besoigne de bas relief en marbre de dix petits amours qui forgent des armes de geant à proportion de leur stature qui sont bien gentils. Je n'ay peu voir comme il fault la lettre de M[r] Saulmaise, il fauldra remettre la responce à mon retour à Aix[2].

---

## CXXXV

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Voz lettres du 29 du passé m'ont apporté icy aux champs deux trez bonnes nouvelles, l'une de l'entiere guarison de M[r] du Puy, vostre frere, et l'aultre de l'extremité des Rochelois dont je me conjouys grandement avec vous et prie à Dieu que la prochaine despesche nous apporte la reduction effectuelle de cez rebelles, et la cessation entiere de la maladie qui se glissoit à Lyon, pour laquelle ceux d'Avignon ont refusé des chevaux à noz courriers ordinaires et pour satisfaire aux apprehensions populaires, il a fallu que le courrier ayt esté retenu aux champs, et que toutes ses lettres ayent esté perfumées[3], et les premieres enveloppes ouvertes en presence de certaines personnes qui y ont procédé fort fidellement, et sans que rien se soit esgaré, Dieu mercy. Cez precautions ayant esté cause que je n'ay peu avoir mes

[1] Le séjour de Peiresc à Belgentier fut un peu plus long et dura jusqu'à la fin de septembre.

[2] Vol. 716, fol. 345.

[3] On lit dans le *Périclès* d'Amyot : «Si vieille estant, ne te perfume plus.» La langue provençale conserve la forme *perfuma*. Alors, comme aujourd'hui, on soumettait à des fumigations aromatiques les lettres venues de pays suspects de contagion.

lettres que bien tard, pour envoyer ma responce à Aix avant le partement et retour du dict courrier pour Lyon, n'ayant pas seulement peu lisre que vostre lettre bien couramment et celles de Nieul; de sorte qu'il fauldrà remettre à la semaine prochaine la responce à celles qui y estoient de noz aultres amys, et la restitution de voz papiers et curiositez. Si vous voyez M^r Gassendy et M^r du Chesne vous leur en ferez mes excuses. On m'escript de Lyon que ce ne sont que fiebvres chaudes contagieuses, qui y sont ordinaires en cette saison, et que le grand ordre qu'on y a mis pour en arrester le cours a ainsin allarmé et scandalizé ceux qui estoient au loing. Je crains bien que si M^r Rubens entreprend son voyage d'Italie, cela ne l'empesche de s'acquiter de sa promesse et de nous venir voir en y allant. Car en Italie on y a desja fermé les ports et refusé l'entrée aux barques de Marseille dont il en est revenu trois de Ligourne, pour la seule apprehension de la communication et commerce des Marseillois avec ceux de Lyon. Et jusques à ce qu'ils soient esclaircis de la verité, il n'y aurà pas moyen de les vaincre, voire je crains que le commerce des ordinaires ne coure fortune de cesser de ce costé là et de celuy de Lyon, si on n'y prend expediant de les faire passer loing de Lyon. Nous n'avons poinct icy d'aultres nouvelles à present à nostre grand regret et je finis en haste demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A vostre maison de Beaugentier, ce 7 septembre 1628[1].

[1] Vol. 716, fol. 347. — Voir à l'*Appendice*, n° XLV, une lettre de Jacques Dupuy à Peiresc, du 12 septembre 1628.

CXXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
À PARIS.

(Avec six pièces cy joinctes et deux aultres lettres.)

Monsieur,

L'ordinaire de la semaine passée se chargea à Aix de la responce que je vous avois faicte d'icy à voz dernieres lettres du 29 aoust. Je ne sçay si à ce coup il y aurà moyen de continüer encores le mesme train ou non, car l'ordinaire qui debvoit arriver mardy à Aix n'y estoit poinct encores mecredy matin, et puis qu'il est desja nuict sans qu'un mien laquay qui l'attendoit à Aix soit venu, il fault croire qu'il n'estoit pas encor arrivé mecredy au soir, ou que les lettres n'avoient pas encor esté perfumées et distribüées, car il seroit icy. Je crains bien que le dict ordinaire n'ayt demeuré en chemin à faulte de chevaux et de permission de passer, et quand bien il viendroit encores ou envoyeroit les despesches, ce ne pourroit plus meshuy estre à temps pour vous en accuser la reception si luy ou aultre reprend la despesche pour Lyon sammedy matin. Car il y a XI grandes lieües d'icy à Aix, qui est tout ce qu'on peult faire en un grand jour, et pour peu que celuy qui partirà anticipe son despart, mes lettres n'arriveroient pas à temps. C'est pourquoy je me suis resolu à tout hazard de vous faire ce mot à l'advance, quand ce ne seroit que pour vous dire que graces à Dieu la santé est trez bonne en cette province et particulierement en ce lieu cy, où la doulceur de l'air est encores plus grande qu'ailleurs, et où il ne nous a poinct manqué de bonne compagnie depuis le temps que nous y sommes. J'ay eu de la peine à me tirer d'Aix pour venir icy, mais j'ay bien plus de peine à cette heure à me resouldre d'en partir et de quitter de si jolies promenades que nous y faisons soir et matin.

Mr le chevalier de Boissise est arrivé de la cour auprez de Toullon, puis dimanche dernier; on luy a refusé l'entrée, et il faict sa quaran-



IMPRIMERIE NATIONALE.

teine à une petite maison des champs assez proche de la ville. Un gentilhomme de Mr le General des Galeres de ses amys, qui le voulut aller voir et sallüer inconsiderement, fut exclus pareillement de l'entrée de la ville et a esté constrainct de faire quaranteine quant et luy. On a perfumé ses lettres soigneusement et puis on les a receües. Mr le General avoit grande envie de parler à luy, mais les consuls de la ville l'y voulurent accompagner et ne souffrirent pas qu'il s'approchast de plus prez que de cent ou six vingts pas. Il luy a apporté de bonnes nouvelles pour le payement des Galeres, et de bons arrests du conseil, et constraintes contre les fermiers des Gabelles du sel où ils avoient leurs assignations. Le Roy a deschargé Mr le General du Voyage de Ponant. Au reste le dict sieur de Boissise dict qu'il a cuidé[1] mourir de faim sur le grand chemin de Paris à Lyon, les peuples ayant abandonné et desamparé les villages et les granges à cause de la maladie. Il est venu sur des chevaux tels qu'il a peu avoir à faulte de ceux des postes, la pluspart du temps à travers campagne et hors de chemin, ayant par foys marché tout le jour sans trouver un morceau de pain. Dans cette province on ne l'a laissé abborder aulcune ville ne village, il a fallu qu'il soit passé par des lieux destournez à la desrobée. De sorte que si l'ordinaire ne trouve plus d'accueil et de privilege, nous ne sommes pas prests d'avoir de voz lettres, ne possible de pouvoir faire passer les nostres jusques à vous. Car l'allarme est grande et la rigueur fort estroicte de touts costez pour prevenir les inconveniants du mal qui seroit bien pire icy bas, s'il s'y glissoit, qu'en voz quartiers. On parloit d'establir un bureau à Vienne de deputez de ce païs, pour y faire perfumer et recevoir les lettres de la cour et de Paris, sans que les courriers passassent plus oultre. Mais je ne pense pas qu'on en vienne facilement à cela. On avoit envoyé prier Mr de Fetan de mettre son bureau de la poste

[1] Déjà, du temps de Peiresc, ce mot, si usité au xvie siècle (voir surtout Amyot, Montaigne et Rabelais), commençait à vieillir, à tomber en désuétude, et La Fontaine est peut-être le dernier de nos écrivains qui l'ait employé. Encore ne le donne-t-il qu'à titre de citation :

> Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui
> Qui souvent s'engeigne soi-même.

hors la ville de Lyon, en quelque aultre bourg eslogné du mal, dont on attend la responce. Mais je n'ay pas grande esperance que le remede y soit facile. Cependant l'incertitude où je suis si cette lettre pourrà parvenir jusques à vous ou non, m'empesche de vous ozer renvoyer les papiers qui me sont demeurez depuis voz precedantes, et faire part d'aultres curiositez qui nous sont tombées en main. J'ay receu un vieil pacquet de Rome du moys de juin venu d'Avignon où j'ay trouvé de nouveaux vers de N. S. P. que je hazarderay icy, avec quelque aultre chosette de la cour, contre cez canailles de rebelles et un arrest de nostre parlement. Et sur ce je finiray priant Dieu qu'il vous tienne en santé et en sa sainte garde estant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

A vostre maison de Boysgency, ce jeudy au soir 14 septembre 1628.

Mr de Guise devoit venir à Tollon sur deux Galeres que Mr le General luy avoit envoyées à Marseille à sa priere. Mais je n'ay pas encores sceu qu'il y soit arrivé. Il veult aller visiter la coste de ce païs[1].

---

## CXXXVII

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT, RUE DES POITEVINS, CHEZ Mr DE THOU.

[Reco]mmandé [à Mon]sieur Jacquets [et à Monsieur] de Fetan
[inten]dant des postes du Roy.

Monsieur,

Je voulus clorre ma despesche hier au soir et l'envoyer par homme exprez à Aix pour ne manquer l'occasion de l'ordinaire s'il arrivoit et repartoit au temps accoustumé. Depuis, la despesche estant arrivée,

[1] Vol. 716, fol. 349.

avec advis de l'incertitude où l'on estoit si l'ordinaire repartiroit ou s'il seroit retardé, j'ay voulu adjouster ce mot à la haste, pour vous accuser la reception de voz lettres du 5 septembre, ensemble des livres et pacquets pour Rome et Levant, mais le tout avoit esté non seulement perfumé et aerié[1], mais trempé tout à faict dans le vinaigre, et par consequant assez mal conditionné pour passer les monts ou pour estre mis en reserve. Par respect on n'avoit pas osé ouvrir le pacquet de Mr de Thou, ne celuy du P. Chartreux vostre frere, mais moy le trouvant moitte du vinaigre et craignant qu'il ne se pourrit, aprez avoir veu dans vostre lettre que ce n'estoit que la vie de Henry VII, je l'ay ouvert, et fort à propos, car il estoit encores tout mouillé et n'estoict poinct encores maculé de sorte qu'en le seichant il est demeuré fort bien conditionné hors de l'odeur du vinaigre. Le pacquet de Mr de Thou, qui estoit desja sec et qui par consequant avoit prins tout le mal qu'il pouvoit prendre, est demeuré fermé, et je le feray tenir par Marseille en Levant selon son ordre. Le livre du cavalier del Pozzo[2] s'en ira dans la despesche de Rome d'aujourd'huy en 15 jours; pourveu qu'on ne le fricasse[3] plus à l'entrée d'Italie il pourrà bien encores faire honneur. Il y avoit un pacquet de Bordeaux qui a trouvé le vinaigre trop chauld lequel a esté merveilleusement mal accommodé; je suis bien marry que vous ne l'ayez ouvert en passant, et suis d'advis que dez horsmais s'il vous en vient vous les ouvriez, car il y avoit un assortiment d'importance de touts cez arrests du parlement de Bordeaux et du conseil sur l'affaire de M. Servien et ses ordonnances qui sont tout à lambeaux. Je tascheray pourtant d'en r'ajuster les pieces, et d'en faire faire une coppie pour la vous envoyer la semaine prochaine, Dieu aydant. On avoit envoyé un courrier au devant de l'ordinaire jusques à 5 ou 6 lieues d'Aix où l'un des consuls d'Aix s'en allà pour l'arrester et recevoir les despesches aprez les avoir bien grillées[4]; un mien cousin l'accompagnà,

[1] Littré ne donne pas la forme *aerier,* mais il rappelle que l'on a dit autrefois *airer.*

[2] C'est-à-dire le livre destiné au cavalier del Pozzo.

[3] Allusion à la préparation, à l'accommodement par le vinaigre.

[4] On les purifiait en les tenant au-dessus de la flamme.

pour avoir soing de mon pacquet et le retirer, comme il fit en sorte que si bien tout fut ouvert, et les fisseles et enveloppes bruslées, neantmoings rien ne fut leu, et le tout fut aussy tost recachetté pour m'estre envoyé avec son pucelage[1] tout entier dont je suis bien marry, car j'aymerois mieux qu'il eust faict rejetter le tout dans l'eau fraische à son arrivée dans Aix, et qu'il l'eust faict mettre en presse et seicher pour mon relieur. Les maculatures et taches n'y seroient pas demeurées ne la senteur violante du vinaigre. Je vous cotte cez particularitez à cette fin qu'il vous plaise espargner dez horsmais ce que vous jugerez ne debvoir pas estre abandonné à la discretion de gents qui n'en ont poinct. Ce qui m'empescherà de vous renvoyer ce qui me reste de voz papiers que nous ne voyions quel ordre on aura prins. Cependant je vous remercie trez humblement de la continuation de voz soings et effects de vostre bienveillance demeurant pour jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Beaugency, ce 15 septembre 1628[2].

J'ay receu la lettre de Mr Gassendi du 5 : au prochain ordinaire s'il continüe d'aller, je respondray.

---

## CXXXVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

La St Remy nous a enfin tiré de la doulceur des champs, d'où nous sommes revenus graces à Dieu en trez bonne santé et disposition. Ainsin

[1] Le mot n'était pas alors regardé comme aussi libre qu'il l'est aujourd'hui, et l'on sait que Boileau, beaucoup plus tard, n'a pas hésité à l'introduire dans sa 4e satire. — [2] Vol. 716, fol. 351.

soit il de vous. Nous y avons eu de bien agreables divertissements durant plus d'un moys, et n'eussions pas eu à regretter rien, si nostre commerce eust peu continüer comme il avoit faict au commancement. Mais les bruicts de peste s'augmentant de divers endroicts, car on y a comprins Thoulouse, et est on à la veille d'y comprendre Grenoble, il n'y a plus eu de moyen d'entretenir, ne de souffrir les ordinaires, principalement de Lyon où c'est que l'on tient que le mal aye desja faict grand progrez quoy que M[r] de Fetan nous aye escript au contraire.

On a donc suspendu le cours des dicts ordinaires de Lyon jusques à ce qu'il y ayt esté aultrement pourveu, quand il aura pleu à Dieu faire cesser la maladie qui y est. Et a t'on renvoyé à M[r] Jacquet son dernier courrier, qui avoit apporté voz lettres du 12 septembre par lequel on luy a mandé qu'il n'envoyast plus de courrier de pardeça. S'il m'eust voulu croire du commancement, cela ne seroit pas arrivé. Il ne falloit qu'establir un petit bureau dans le païs de Forez à 4 ou 5 lieües de Lyon, où c'est que les despesches de la cour et de Paris fussent receües et envoyées de pardeça sans passer par Lyon, car le commerce eust peu l'entretenir fort bien de cette sorte sans donner aulcun ombrage en cez quartiers icy où c'est que la constitution de l'air nous constraint d'user de toute sorte de rigueur en matiere de peste, et sans remission. Je luy avois mandé que s'il n'en usoit ainsin, tout le commerce courroit fortune de se rompre. Je m'asseure qu'ils seront bien marrys de ne m'avoir creu, car cela porterà bien de l'interest[1] à une infinité de monde, principalement aux gents de negoce et marchandise. Cez pauvres courriers ne trouvoient persone qui leur voulut bailler des chevaux à cause que leurs Brevets estoient dattez de Lyon, et y en eust un qui faillit à estre arquebusé par les chemins, lequel est encor en quarantaine à trois lieües d'icy.

Ce fut celuy qui apportà voz despesches du 5 septembre lesquelles furent toutes trempées dans le vinaigre bouillant, mais Dieu mercy, le

[1] *Interest*, terme de jurisprudence qui accompagne ordinairement le mot *dommage*, et qui, comme Littré l'observe, se trouve dès le XIII[e] siècle sous la forme de *damna et interesse*.

livre de Henry VII que vous adressiez à dom du Puy ne fut poinct maculé, car il fut trempé avec son enveloppe, et je l'ay faict relaver par mon relieur en sorte qu'il n'y paroissoit poinct, et l'ay envoyé à Rome par l'ordinaire d'Avignon qui partit d'icy vendredy matin. Il n'y eust rien de gasté que l'enveloppe que vous y aviez mise. Le pacquet de Mr de Thou ne fut poinct ouvert aussy, et je l'ay envoyé à Marseille au sieur Guez, frere de son hoste de Constantinople, pour le faire tenir en Levant selon son desir. Il debvoit partir cette semaine que nous allons entrer. Mais le livre de Justinianus Guineti sur lequel se fit l'essay de le tremper sans enveloppe est demeuré tout maculé et tout defiguré, je pense que le vinaigre estoit trop chaud. Il y avoit un aultre livre du P. Mercene relié en parchemin, que lon aymà mieux laisser au courrier, et luy laisser achever la quarantaine que de le laisser mettre dans le vinaigre.

L'aultre courrier qui vint aprez celuy là n'arrivà que cinq ou six jours aprez son terme ordinaire et fut arresté à cinq lieües d'icy, voz lettres du 12me vindrent par luy et furent pareillement trempées dans le vinaigre bouillant mais avec un peu plus de precaution que devant, car mon libraire avoit accompagné les intendants de la santé. Et si tost qu'on avoit trempé mes lettres ou livres dans le vinaigre, il les relavoit dans l'eau claire de sorte qu'il n'y a Dieu mercy rien eu de si gasté qu'on ne s'en puisse encores aulcunement servir. Je veux dire du livre de Mr de Breves, car le reste n'a du tout point prins de mal Dieu mercy, de sorte que la perte n'en est pas grande.

Il y avoit dans ce pacquet là des lettres de Mr Rigault par lesquelles il m'escrivoit que par l'ordinaire suyvant il vouloit m'adresser son exemplaire du Tertullian qu'il a faict relier pour Monseigneur le cardinal, ce qui me met un peu en peine, de crainte que si on l'envoye par quelque voye extraordinaire, il ne coure la mesme fortune. Mais à cette heure que je suis icy, si j'ay advis de l'arrivée d'aulcun courrier, j'envoyeray prier les intendants de faire laisser le livre en quarantaine pour ne le laisser gaster. Mais il seroit peult estre bien à propos de le vous faire renvoyer à Paris par Mr de Fetan, s'il l'a encores, en-

semble tous voz aultres pacquets, que vous luy pourriez avoir adressés depuis, de crainte que les papiers curieux que vous y pourriez avoir inserez ne courussent fortune de se perdre à Lyon ou par les chemins. Vous luy en pourrez escrire de Paris plus facilement que moy d'icy, nostre commerce estant rompu tout à fait, ce que je ne pense pas qui soit du vostre de Paris à Lyon.

Je ne pense pas qu'il nous reste plus d'une voye de nous entr'escrire quelque foys, que celle de la Cour soubs les enveloppes de M^r le Pelletier et de M^r le Beauclerc, avec priere d'attendre des voyes extraordinaires soit des courriers du Roy, ou des personnes particulieres qui pourront venir, avec cette precaution de prendre bonnes billettes et certificats de la santé de tous les lieux de leur passage, et de s'estre destournez de Nevers, Cosne[1], Lyon et aultres lieux de poste descriez et suspects. Si M^r Rubens eust esté à Anvers, j'eusse hazardé une lettre pour vous soubs son enveloppe, par l'ordinaire d'Avignon qui alloit à Genes, pour la faire aller de Genes aux païs bas par les ordinaires qui passent en Suysse : car cette voye là estoit bien asseurée, quoyque longue, mais l'advis que vous me donnastes de son absance m'empescha de le faire.

J'escripts cette lettre à tout hazard, sur ce qu'un homme de ma cognoissance me vient de dire qu'il auroit grand besoing d'aller en cour[2] pour ses affaires, et qu'il est en peine à se resouldre de se hazarder. Je luy ay donné tout le courage que j'ay peu, et luy ay reglé son chemin par le païs de Forez, Auvergne, Limousin, Saintonge. Il s'en est allé fort esbranlé, et s'il ne se peult resouldre à partir, il n'y aurà pas grande perte. Et, au contraire, s'il se peult hazarder, il ne serà pas mal à propos que vous soyez adverty de cez difficultez, aux fins de diminüer la peine où vous aurez esté, je m'asseure, de n'avoir de noz nouvelles, combien que j'estime que M^r de Fetan vous aurà deub advertir de la cessation de noz ordinaires.

[1] Chef-lieu d'arrondissement de la Nièvre, à 53 kilomètres de Nevers. — [2] C'est-à-dire auprès du roi qui était alors devant la Rochelle.

Pour respondre donc à voz despesches du 5 et 12me septembre (car je vous avois respondu de Marseille et de Boisgency aux precedantes), aprez vous avoir trez humblement remercié des belles curiositez de livres et papiers que vous y aviez joinctes, je vous doibs asseurer que les papiers qui estoient subjects à renvoy ne s'esgareront poinct Dieu aydant, j'en fais une petite liasse à part, pour vous les conserver, jusques à ce qu'il y ayt moyen asseuré de les vous faire tenir.

Je vous doibs remercier encores des bonnes nouvelles dont il vous a pleu nous faire part, et du soing qu'avez eu de la recherche des livres que je vous avois demandez dont je me recognois aultant vostre redevable comme si vous les aviez trouvez, jugeant bien que vous n'y avez poinct espargné de peine et de sollicitude, ce qui me faict rongir et demeurer en grand regret de ne vous avoir encores sceu rendre aulcun service qui vaille ne à propos, et d'avoir laissé eschapper l'occasion de vous faire tenir en temps et lieu le ballot que je vous avois promis. Je pensois mieux faire de le rendre mieux assorty, attendu que le volume Grec des Eclogues et les cahiers du concile ne tenoient pas grande place; pour en faire juste ballot, je voulois y joindre d'aultres livres et papiers, que je pensois de jour à aultre pouvoir prendre parmy les miens, et par malheur je me suis laissé insensiblement desrober le temps que j'y avois destiné, et lors que je me resolvois d'envoyer le ballot sans iceulx, ç'a esté trop tard, les allarmes de la peste estant survenües là dessus, parmy lesquelles il n'eust pas esté raisonnable d'exposer au moings ce m[anu]s[crit] Grec, sans en avoir retenu quelque copie des pieces non imprimées. Car si elles perissoient en quelque quarantaine ce seroit grand daumage. Et puys, dez que Lyon a esté descrié, les voicturiers de ce païs ont cessé d'y aller de sorte que je ne pourrois pas, quand je vouldrois, y faire porter chose quelquonque, hors de quelque simple lettre qui se peult hazarder à des gents qui les laissent par les chemins, à quelqu'un que les veuille recevoir pour les y faire tenir. J'ay un si grand desplaisir de cet inconveniant, que je ne sçay comme je m'en consoleray. Mais les dernieres lettres de Mr de Fetan du 17 septembre, lesquelles portent que le mal estoit fort diminüé et qu'on es-



IMPRIMERIE NATIONALE.

peroit que dans huict jours il n'y en auroit plus, me tiennent un peu en halayne, croyant qu'au moings il ne serà pas si long, et qu'il se trouverà quelque expediant pour r'establir quelque sorte de commerce, quoy que par arrest, tout commerce ayt esté interdict avec Lyon et aultres lieux suspects.

Aujourd'huy le sieur de Chateauneuf, Conseiller de la cour, ayant sceu qu'un sien frere chevalier estoit revenu de Thoulouse et arresté hors la porte de la ville, s'y en est allé avec sa femme, et n'ayant peu se contenir qu'il ne le soit allé embrasser, aussy tost on luy a dict qu'il ne r'entreroit plus sans faire quarantaine, et toutes les portes de la ville ont esté fermées exprez tout le jour, et y a eu deliberation du bureau de la santé, qu'ils feroient tous leur quarantaine toute entiere, prononcée par le second presidant qui est son oncle. On est ainsin rigoureux en ce païs, et sans cela, au moindre mal qui s'y glisseroit, tout y periroit, On tient qu'à Thoulouze il y ayt desja dix ou douze maisons atteintes et fermées. Besiers et Montpelier luy ont levé l'entrée, et nous les avons suyvis en cela.

Le general des Jacobins n'avoit faict que passer sur la Saone dans un batteau couvert soubs le pont de Lyon, sans abborder ne communiquer aulcunement avec ceux de la ville. Il avoit mesme esté admis dans Valance, mais en Avignon on luy refusa l'entrée, et luy fit on commancer sa quarantaine dans une isle du Rhosne, où le vice légat et le General l'allerent visiter de loing. Il y est cependant mort de fiebvre, et le medecin qui l'a servy est en quarantaine. Il avoit faict demander une galere pour le porter à Rome, on s'en excusà sur les commandements du Roy de se mettre en mer; tout cela servit bien à luy serrer le cœur, et tient on qu'il est mort de desplaisir et de despit de ce mauvais traictement de Mess^rs d'Avignon.

Si vous n'avez envoyé le ballot de la Bible à Lyon [1], je vous supplie de ne le faire pas, que les chemins ne soient plus nets. Quant au prix, je ne le trouve poinct trop grand à 36 livres estant l'ouvrage tel que

[1] La Bible des Septante, dont il a été plusieurs fois question.

vous me l'aviez depaint, et en ay de l'obligation à Madame Buon à laquelle il n'y aurà pas de danger de le faire payer, si vous le trouvez bon, pour ne mesler cela avec son aultre compte, qu'il fauldrà clorre quand nous sçaurons à qui parler.

J'approuve bien l'employ d'Ant. Estienne à l'edition des poemes de Mr Aleandro. Si par mesme moyen, il vouloit refaire les vers du Pape, il s'y pourroit adjouster quattre ou cinq pieces nouvelles; je crois qu'il s'en vendroit bien à Rome et ailleurs en Italie, s'il avoit le courage d'en proffiter l'occasion; sinon, il en fauldrà faire un cahier ou deux à part et en refaisant la premiere feuille, s'il a des exemplaires de sa derniere edition, il s'en defferoit bien tost. Ceux du sieur Aleandre se doivent tousjours faire de mesme forme que ceux du Pape, et de mesme bonté de papier.

Ce nous seroit bien de l'advantage si Mgr d'Orleans estoit nostre archevesque[1], et s'il venoit avec un esprit de paix, il auroit moyen de vivre fort content en ce païs icy, où il seroit fort honnoré de tout le parlement.

J'ay prins un grand plaisir de voir le jugement du cardinal Barberin sur le livre de Mr Rigault, et vous en remercie bien fort, ayant esté trez aise qu'il se soit enfin resolu de l'envoyer avec une lettre de la teneur qu'il vous a dict. J'ay escript au cardinal Barberin par ce dernier ordinaire que sans les bruicts de la maladie de Lyon qui avoient interrompu nostre commerce, je le luy eusse envoyé cette foys. Cela servira cependant, en attendant qu'il se trouve moyen de le faire passer de quelque costé.

J'ay aussy escript à Mr Holstenius pour le Syncellus et le Theophanes en faveur de Mr Aultin, pour sonder nostre gué, afin de les demander par aprez moy mesmes au cardinal. S'il luy monstre ma lettre, il est bien homme pour m'envoyer les m[anu]s[crit]s, sans aultre ceremonie, puisqu'ils sont dans sa bibliotheque particuliere.

[1] Voir, à l'*Appendice* (n° XLV), ce qu'écrit Jacques Dupuy à Peiresc, le 12 septembre 1628, touchant le désir qu'avait Gabriel de l'Aubespine de traiter avec Alphonse de Richelieu au sujet de la cession de l'archevêché d'Aix.

Je faisois estat d'escrire à Mr Rigault et à Mr Gassendi, mais l'homme de tantost vient de me dire presentement qu'il s'est resolu, et qu'il veult mon pacquet, pour aller coucher hors la ville, de sorte qu'il fault que je ferme veuille-je ou non, vous suppliant de leur faire mes excuses et recommandations, ensemble à Mr du Puy, vostre frere, à Mr Saulmaise et à tous cez aultres Messrs de l'academie, demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 1 octobre 1628.

J'escripts à Mr de Fetan de vous r'envoyer voz pacquets, et tous les aultres qu'il pourroit avoir receus pour moy, lesquels je vous supplie recevoir aprez les avoir faict perfumer en deüe sorte, et, aprez, les ouvrir tous, pour me faire tenir par la Cour ce que vous jugerez plus pressé, et reserver le reste par devers vous jusques à aultre temps, s'il vous plaict.

Mon dernier pacquet de Boysgency n'ayant peu aller par les ordinaires fut confié à un gentilhomme qui venoit de Rome, lequel promit de le rendre à Lyon à Mr de Fetan dans le 25 septembre. Il y avoit encor une petite lettre à part qui accusoit seulement la reception de vostre despesche du 5me.

Vous verrez icy les nouvelles du Languedoc de Mr de Rohan en une lettre cy joincte, n'osant vous envoyer aultre chose pour ne grossir trop ce pacquet[1].

[1] Vol. 716, fol. 352.

## CXXXIX

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis la despesche que je vous fis du premier de ce moys soubs l'adresse de la Cour à Mr Le Beauclerc, et Mr de Lomenie dans sa suttocoperta[1], il arrivà un pacquet du Roy mis sur les postes par Mr Jacquet, lequel passà librement jusques en Avignon, où il fut laissé sur le bureau du Maistre de la poste, mais depuis qu'on se fut apperceu qu'il estoit contre-signé Jacquet, personne n'osa s'en charger. Mr de la Faye Lomenie en apportà l'advis et dict qu'il l'avoit veu luy mesmes sur le dict bureau, et n'avoit osé s'en charger de peur que cela ne l'empeschast d'avoir entrée. Mais elle ne laissà pas de luy estre refusée, et il ayma mieux aller faire sa quarantaine à Marseille ou aux environs qu'icy. On envoyà donc des deputez pour aller prendre ce pacquet et le faire tremper au vinaigre bouillant. Mr Jacquet m'escrivit par cette voye une lettre de plaintes du 24 septembre de ce qu'on n'avoit defferé aux asseurances qu'il donnoit des precautions qu'il apportoit à faire perfumer les lettres de Paris, et à esviter que les commis et courriers ne hantassent aulcuns lieux suspects, mais il ne nous mesuroit pas à l'aulne de la constitution de l'air où nous sommes, où il fault esviter les simples soubçons et ombrages aultant quasi que les effects du mal que l'on y apprehende tant. Il s'estoit r'advisé et commançoit à gouster le changement du bureau à Valence, qui eust esté fort plausible et facile au commancement, mais à cette heure il y fauldroit encores d'aultres plus grandes precautions, et que ses commis ou aultres qu'il y employeroit, s'il n'y venoit luy mesmes, se resolussent à faire une quarantaine et qu'il fit apparoir du changement de toutes les postes qui sont ez lieux infectez, en aul-

[1] Sous couverture.

tres lieux de la traverze, à quoy j'ay tasché de le persuader, je ne sçay s'il s'y pourrà resouldre. Il m'envoyà par mesme moyen une simple lettre qu'il avoit pour moy de Mr Le Beauclerc, disant qu'il avoit creu debvoir envoyer les lettres du Roy et de Messrs ses ministres, et que pour le restant il avoit tout laissé en arriere. Il se trouvà neantmoings attaché à son gros pacquet un petit pacquet de Mr Gassendy du 19 septembre adressé au dict sieur Jacquet pour me le faire tenir où il y avoit trois siennes lettres à de ses amys de cette ville, qui les receurent toutes trempées au vinaigre, de sorte que je n'attendis plus rien de vostre part par cette voye. Mais, la semaine suyvante, on apporta un aultre advis qu'il y avoit une aultre despesche du Roy sur les chemins, accompagnée d'une malle pleine de lettres que tous les maistres des postes refusoient de recevoir. On y envoya un commis de la poste avec un des intendants de la santé avec ordre de ne prendre que les lettres du Roy, de la Cour, de Mgr le Gouverneur, de l'Archevesque et aultres principaux du païs. Si tost que j'en fus adverty j'y envoyay un des miens pour avoir soing de retirer mon paquet, s'il y en avoit pour moy, avec ordre de laisser en quarantaine le Tertullian de Mr Rigault, s'il y estoit, et de laisser tremper dans le vinaigre tout le reste. On y trouva donc voz deux despesches du 19 et 26 septembre. Mais on en rompit et bruslà les enveloppes et puis on trempà tout dans le vinaigre tant lettres et papiers que livres. De bonne fortune celuy de Mr Rigault n'y estoit poinct, car le reste fut assez mal accommodé, le commis n'ayant pas eu le soing de faire ce qu'il m'avoit promis, et m'ayant r'apporté le tout en confusion, tout mouillé de vinaigre, sans l'avoir faict remettre dans l'eau fraische, et si eschauffé dans sa mouilleure, que peu de temps davantage l'eust faict achever de pourrir. Je les fis relaver incontinant par mon libraire, mais le mal estoit prins, dont j'ay esté bien marry, à cause du libvre d'Achates[1] et

[1] *Achates à Palémon, pour la défense de Phyllarque,* ouvrage anonyme, imprimé en 1628, où Javerzac est *foudroyé,* selon l'expression de Bayle, lequel cite un morceau dudit ouvrage dans l'article *Artaban IV* de son *Dictionnaire critique* (t. II de l'édition Beuchot, remarque A, p. 454).

de celuy d'Aristarque[1], mais nous ne laisrons pas de nous en servir et de les lisre Dieu aydant tels qu'ils sont, mais un jour il fauldrà en avoir d'aultres en blanc, pour les pouvoir mettre en leur rang dans mon estude, après que le commerce pourrà estre restably. Cependant je vous remercie trez humblement de cette rareté et du livre de la Revolte, qui fut incontinant descouvert, rejetté dans l'eau fraische si à propos qu'il n'y est rien demeuré de maculé hors du premier feuillet, les couvertures de parchemin ayants soubstenu toute la malignité du vinaigre. Les cahiers des voyages de M^r de Breves ne furent pas si bien traictez, mais si fauldrà il qu'ils passent ainsin et les macules n'empescheront pas qu'ils ne se puissent lisre. Celuy à qui j'en avois promis le livre sçaict bien les difficultez presentes, et ne trouverà pas estrange cet inconveniant aymant mieux, je m'asseure, l'avoir ainsin, que de l'attendre aussy long temps comme il fauldroit pour en avoir d'aultres exemplaires. Je ne plains qu'une lettre de M^r de la Hoguette et des cahiers de M^r Godefroy d'Alemagne et d'Angleterre du 27 aoust en grand papier, ensemble l'arrest des dames de Poissy qui se trouverent les plus proches de la nouvelle enveloppe et fissele qu'on y mit, car le mouvement du cheval de celuy qui apportà le pacquet ainsin mouillé d'une journée d'icy, les gastà de telle sorte que j'ay eu peine d'en r'ajuster les pieces pour lire ce qui y estoit escript, et en ay faict faire une coppie qui vous serà Dieu aydant renvoyé par la premiere commodité, si celuy qui se chargera de cette lettre cy ne s'en pouvoit charger, car ce serà, comme je pense, un Marseillois qui doibt passer presentement, et qui va en diligence à Lyon, à ce qu'on me vient d'asseurer, du passage duquel il faut que je me prevaille maintenant, que les aultres commoditez ordinaires cessent. Je ne trouvay pas ce que vous deviez avoir escript sur l'enveloppe de l'une de voz despesches, parce qu'on les brusle toutes, ce qui servirà d'advis à l'advenir, pour ne vous y pas fier et pour ne plus laisser des papiers qui meritent d'estre tenus secrets sans estre cachettez à part les uns des aultres, aux fins qu'ils ne soient exposez

[1] Nous avons déjà trouvé plusieurs fois mention du *Discours d'Aristarque*, par Javerzac.

à la discretion de ceux qui les trempent au vinaigre, car leur commission porte d'ouvrir et brusler toute sorte d'enveloppes, de sorte qu'il fault que ce qui reste par dessoubs aye de bonnes adresses pour ne courir fortune de se perdre ou de tomber en mauvaises mains, ce qui est quasi inesvitable quand il y a quantité de lettres à purger, attendu qu'il en tombe dans ce vase de vinaigre qui se confondent et qu'on ne sçait plus à qui les bailler, ainsi qu'il m'est advenu en cette derniere despesche, avec laquelle on m'apportà vostre lettre pour le sieur de Bourdaloüe, secrétaire de Mr de Guise, que je crois bien n'estre poinct venüe dans voz enveloppes. Je la luy fis tenir, et il me manda qu'elle s'estoit esgarée d'un sien pacquet, par lequel on la luy accusoit, dont il estoit en grande peine. J'y ay trouvé aussy parmy mes papiers deux aultres lettres à gents à moy incogneus, auxquels je n'ay encore sceu les rendre, et Dieu sçait s'il n'y en sera pas demeuré quelqu'une des miennes. C'est pourquoy quand on nous vouldrà dez horsmais envoyer des lettres pour aultres que nous mesmes, il y fauldrà mettre sur le dos un mot de recommandation à ceux auxquels on eust adressé des enveloppes.

Tout presentement je viens de recevoir d'Aubagne, maison de Mr l'evesque de Marseille, un pacquet du sieur de la Faye, avec des lettres de Monsieur de Lomenie du 18 septembre et de Mr de Marseille du 10me. Il m'escript qu'aprez avoir commancé une quarantaine hors la ville de Marseille à la Maladerie[1], on luy a faict grace de l'entrée, en se baignant dans la mer, et changeant d'habillements, et faisant passer toutes ses lettres par le vinaigre, encores qu'ils eust evité de passer dans Lyon. Et l'on me vient d'advertir aussy presentement que le filz de Mr Ribier[2] a esté arresté à cinq lieües d'icy, d'où il a envoyé ses billets et certificats de la santé des lieux par où il est passé, et a envoyé demander permission de faire sa quarantaine autour de cette ville, ce qui luy a esté octroyé, par le bureau de la santé, en consideration de Mr son pere et de Messrs ses oncles. Car les rigueurs

[1] Du mot *maladerie,* venu de *malade,* on a fait le mot *maladrerie,* hôpital de lépreux. — [2] Voir sur Ribier la lettre de Peiresc à Dupuy n° LXXII.

sont redoublées depuis quelques jours, à cause que dans le conté d'Avignon, au village nommé Bedoin[1] où l'on faisoit faire quarantaine à quelques muletiers revenant de Lyon, lesquels faisoient par mesme moyen aerier, ou exposer au vent et au serain, des marchandises qu'ils apportoient de Lyon, deux de cez muletiers sont morts, l'un asseurement atteint de peste, et un des habitants du village qui les avoit aydez à desployer les dictes marchandises, tellement qu'aussy tost la grange où ils estoient morts fut bruslée avec toutes les dictes marchandises, et le village assiégé par 400 hommes de Carpentras et aultres lieux voisins pour n'en laisser sortir ame vivante, à cause de la hantise d'aulcuns du dict village avec l'un de ceux qui sont morts, dont le vice legat nous donna incontinant l'advis pour faire apparoir de ses diligences à y mettre l'ordre requis, sans lequel on eut interdit l'entrée à tout le conté d'Avignon. Dez qu'on eut advis de quelques maisons fermées pour la peste dans Thoulouze et dans Grenoble, on suspendit le commerce de cez deux provinces en attendant de voir si cez deux villes capitales souffriroient que des aultres villes de leurs provinces leur refusassent l'entrée, et ayant sceu que ceux du bas Languedoc depuis Narbonne et au deça, l'avoient rigoureusement refusée à Mess[rs] de Thoulouze, mesmes aux commissaires de la chambre de l'edict venant du Parlement, et que ceux de Valence et au deça ne recevoient pas aussy ceux de Grenoble, on restablit le commerce avec ceux du bas Languedoc et de cette portion du Dauphiné qui est deça Valance tant seulement, le reste demeurant exclus absolument, et par mesme moyen on a sursis les procez evoquez, et toutes foires, processions, pelerinages et toutes assemblées publiques. On a mesmes reglé les audiances, à l'assistance des advocats et procureurs sauf de faire appeller les parties à mesure que leur cause se traicte. On a faict oster l'usaige des benoictiers[2], les

[1] Bédouin, commune du département de Vaucluse, arrondissement de Carpentras, canton de Mormoiron, à 39 kilomètres d'Avignon. C'est à Bédouin que commence le versant méridional du mont Ventoux.

[2] On trouve la forme *benoistier* dans Marot et dans Rabelais. Littré rappelle que *benoistier* vient de *benoist,* équivalent de *bénit.*



IMPRIMERIE NATIONALE.

prebstres allant porter et asperger l'eau benite par l'Eglise seulement, et faict transferer les festes où il y pouvoit avoir grand concours, mesmes l'ouverture des leçons publiques. Les portes de la ville sont gardées par des plus notables Bourgeois, et tous les jours y a deux des Presidants ou conseillers de la cour qui y adsistent pour faire exactement touts les reglements de la santé.

Au surplus je vous escrivis le 1 de ce moys, par un deputé de la ville d'Aulps[1] nommé Clapier, qui alloit en Cour, où j'adressay à Mr le Beauclerc voz lettres soubs l'enveloppe de Mr de Lomenie. C'estoit en responce de voz despesches du 12 septembre. Or pour celles du 19 et 26 qui vindrent cez jours passés, je vous doibs mille remerciments trez humbles à l'accoustumée de l'honneur de vostre souvenir, des nouvelles et des papiers et livres curieux dont vous daignez me faire part nonobstant toutes cez difficultez, et surtout de la bonne nouvelle de la guarison entiere de Mr Du Puy vostre frere, et de sa promenade aux champs, comme aussy de la convalescence de Mr de la Hoguette dont j'estois desjà bien en peine ayant plaint infiniment Monsieur d'Auquerre, qui me tenoit pour son serviteur. J'ay esté bien aise aussy que le Tertullian de Mr le Cardinal ne soit pas venu, car difficilement eust-il peu eschapper de passer par le vinaigre qui estoit pour le gaster irremissiblement. Il fauldrà attendre à un aultre temps, ou bien que je luy envoye le mien avec les lettres de Mr Rigault, et que vous m'en reserviez là un aultre exemplaire pour moy, lequel vous hazarderez quand on aurà trouvé quelque aultre expediant pour le passage des courriers de Paris sans passer par Lyon, ne par la Charité[2], et aultres lieux du grand chemin qui sont si descriez. Vous le pourrez sçavoir du dict sieur Rigault, s'il l'aura agreable, en cas qu'on ne me donnast le loisir de luy en escrire pour le present comme je crains de ne le pouvoir pas facilement faire. J'ay prevenu le desir de Mr Moreau[3] ayant escript dez le dernier or-

[1] Aujourd'hui Aups, chef-lieu de canton du département du Var, arrondissement de Draguignan, à 26 kilomètres de cette ville.

[2] Chef-lieu de canton du département de la Nièvre, arrondissement de Cosne, à 25 kilomètres de Nevers.

[3] Le docteur René Moreau, déjà men-

dinaire d'Avignon pour avoir de Rome le Castellus de insectis, sur l'advis que Mr Gassendi m'en avoit donné. Et seray trez aise d'avoir de meilleurs moyens de le servir pour l'amour de sa vertu, et pour l'amour de l'amitié que vous luy portez. Je m'estonne que Mr Rubens ayt peu passer en Espagne sans se laisser voir à vous en passant, et croirois plustost le voyage de Venize qu'on vous avoit escript cy devant. Le temps nous en esclaircira. Il avoit couru un bruict, cez jours passez, à Marseille que le marquis Spinola estoit passé en Italie sur des galeres. Mais cela n'a pas esté confirmé. Vous verrez ce que l'ordinaire de Rome apporta vendredy de Genes sur l'arrivée de ce conte de Monterei. Mecredy passé les 4 galeres du Pape, qui estoient venües descharger aux isles de Marseille des soyes de Messine, partirent de Tollon sur le soir, sans avoir voulu recevoir aulcuns passagers, et prindrent la routte des Isles de St Pierre pour aller en course; et peu d'heures aprez partirent les Galeres de France avec Mr le General, pour aller aussy en course du costé de Corseque contre les Anglois. Vous aurez sceu la surprinze d'Aymarques[1] par Mr de Rohan et celle de Gaillargues[2] par Mr de Montmorancy, vous en aurez ici la capitulation. Et avec cette bonne bouche je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 17 octobre au soir 1628.

Je vouldrois bien sçavoir si les Notaires Apostoliques immatriculez à Paris ont aulcuns privileges de noz Roys, et si on leur a jamais voulu faire du trouble, et s'ils ont jamais esté obligez de prendre qualité de notaires Royaulx conjoinctement avec celle d'Apostoliques.

tionné plus haut (lettre LXXVIII, du 11 novembre 1627).

[1] Commune du département du Gard, arrondissement de Nîmes, canton de Vauvert, à 24 kilomètres de Nîmes. Voir dans les *Mémoires* du duc de Rohan (t. I, p. 161-163) la description d'Aimargues et divers détails sur la prise de cette ville.

[2] Commune du département du Gard, canton de Vauvert, arrondissement de Nîmes, à 21 kilomètres de cette ville. Voir sur la prise de «Gualargues», comme écrit le duc de Rohan, les *Mémoires* de ce capitaine (t. I, p. 164-166).

On asseure du Languedoc que l'armée Angloise est arrivée à Chef de Boys le 28 septembre[1], et qu'elle n'avoit encores rien attenté le 29 bien que le gros d'eau passast desjà. Dieu les confondrà s'il luy plaict avec toutes leurs six vingts voilles[2].

Je vous recommande trez instamment la lettre cy joincte pour le sieur de Vris peintre, que je vous avois aultres foys tant recommandé. C'est l'homme le plus vertueux, le plus serviable et le plus obligeant qui se puisse voir[3]. Mr Rubens l'ayme comme si c'estoit son filz et estime fort ses ouvrages. Il excelle en portraicts au naturel, et quand il entreprend d'aultres figures, il s'en desmesle fort dignement. Il a fort honestement estudié et est grandement curieux et modeste, vous l'aymerez d'amour quand vous le cognoistrez. Je vouldrois bien qu'il m'eust faict le portraict de Mr de Saulmaise. Par la premiere commodité je luy envoyeray lettres à Messrs de Lomenie, de la Ville aux Clercs, de St Ambroise[4],

[1] Indication confirmée par les *Mémoires* de Bassompierre (t. III, p. 398). L'éditeur et annotateur de ces Mémoires rappelle (p. 320) que la pointe de Chef-de-Baye, ou Chef-de-Bois, resserre l'avant-port de la Rochelle du côté opposé à la pointe de Coreilles.

[2] Bassompierre (*ibid.*, p. 400) se rapproche bien de ce chiffre, disant : «Il y avoit près de six vingts voiles en tout.»

[3] Peiresc ne manque jamais de recommencer l'éloge d'Adrien de Vries. Nous retrouverons souvent encore sous sa plume l'énumération des qualités de ce peintre. Les passages des lettres de Peiresc à Dupuy relatifs à Vries ont été publiés par M. Ludovic Lalanne dans le *Journal des Beaux-Arts*, dirigé par M. Ad. Siret (n° du 30 juin 1861) et reproduits par M. Ch. Ruelens dans la monographie déjà citée et intitulée : *Le peintre Adrien de Vries* (Anvers, 1882, p. 6-7).

[4] Claude Maugis était l'aîné des huit enfants de Pierre Maugis, sieur des Granges, et de Catherine Chauvelin. On ignore l'époque de sa naissance. Il fut aumônier de Marie de Médicis, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, conseiller au parlement de Paris; il mourut le 12 juillet 1658. Voir sur ce personnage, connu surtout par ses relations amicales avec Rubens, qu'il recommanda, pour la décoration de la galerie du Luxembourg, à la reine-mère, et avec Philippe de Champagne, qui fit son portrait en 1630; voir, dis-je, une notice du comte Clément de Ris dans le *Bulletin du Bibliophile* de janvier 1875 (p. 1-15). L'abbé de Saint-Ambroise fut le correspondant de Peiresc, comme celui de Rubens. M. Clément de Ris a publié dans sa notice quelques extraits de cette double correspondance. Peiresc (Lettre à de Vries publiée par M. Ruelens, p. 24 de la brochure tout à l'heure citée) lui donne le titre de «premier chapelain de la Reyne-mère et intendant de ses ouvrages». M. Clément de Ris a transformé l'*aumônier* de Marie de Médicis en *trésorier* à la suite d'une traduction inexacte.

de la Baroderie[1], du Monstiers et aultres de mes amys, qui le pourront ayder à son establissement. Cependant je vous prie de lui offrir vostre favorable adsistance. Il loge entre les portes de Nesles et de Bussy au Lion d'or chez le sieur de la Chambre, prez le logis du feu sieur Porbus[2].

Je vous recommande encores trez estroictement la lettre cy joincte des pauvres PP. trinitaires adressée à Chateaubriant[3], pour estre baillée à Paris au messager d'Angers, car on leur en a intercepté une aultre depuis peu qu'ils avoient adressée au sieur Versoris[4].

---

## CXL

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS,

RUE DES POITEVINS CHEZ Mr DE THOU.

Monsieur,

Je vous ay escript diverses foys et à Mr du Puy vostre frere en recommandation de Mr de Vris, peintre flamand des plus aymables hommes de sa proffession que j'aye jamais rencontré aprez Mr Rubens. Aussy semble-il qu'il tasche de se façonner à ce modelle en toutes ses actions et habitudes. Il faict excellemment bien en portraicts d'aprez le naturel, et

[1] Je n'ai trouvé qu'une seule lettre de Peiresc à cet ami. En voici la suscription et la date : «A M. de la Baroderie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et intendant des jardins de Sa Majesté, à Paris, aux Tuilleries, — d'Aix 28 décembre 1623.» (Minutes de Carpentras, registre II, fol. 199.) Il est question de M. de la Baroderie dans les lettres de Peiresc à Adrien de Vries publiées par M. Ruelens (p. 24-41). A la page 24 il est par suite d'une faute d'impression appelé M. de la *Barodière*.

[2] Il s'agit là de François II Porbus, fils de François I et petit-fils de Pierre. François II, né à Anvers en 1570, passa une partie de sa vie à Paris où il était peintre de Marie de Médicis en 1611, peintre de Louis XIII en 1618, etc. Il mourut en cette ville et fut enterré le 19 février 1622 aux Petits-Augustins. Voir Jal, *Dictionnaire critique*, p. 990.

[3] Chef-lieu d'arrondissement de la Loire-Inférieure, à 64 kilomètres de Nantes.

[4] Vol. 716, fol. 356.

s'acquitte si bien des pieces d'invention, que Mr Rubens et Mr Vandek[1], son disciple jadis, et à present son imitateur trez digne, ont bien daigné de lès approuver avec éloge, et de l'aller visiter chez luy plusieurs foys jusques à luy faire instance de s'arrester à Anvers[2]. Il a parmy cela tout plein de cognoisçance de bon nombre de livres des plus necessaires à sa proffession, et est accompagné d'une telle probité et modestie, et d'une si grande doulceur de naturel qu'il est impossible de le voir sans l'aymer, comme je m'asseure que vous ferez, principalement pour l'amour de sa vertu, et subordinement[3] pour l'amour de moy qui vous en reitere mes humbles prieres. Je luy envoie des lettres de recommandation, pour Messrs de Lomenie, de la Ville aux Clercs, l'abbé de St Ambrois, la Baroderie, du Monstier et Madamoyselle Galand[4], aux fins de se precautionner de leur adveu et bienveüillance. Sur tout il aura grand besoing de la protection favorable de Mrs de Lomenie, pour se parer des traverses qu'on luy pourroit faire pour la maistrise[5]. Je vous supplie trez humblement de l'adsister de vostre

[1] Je me contenterai de rappeler que Van Dyck (Antoine) naquit à Anvers le 22 mars 1599, qu'il mourut à Londres le 9 décembre 1641, et qu'on lui doit un magnifique portrait de Peiresc qui a été gravé par Vorsterman.

[2] Peiresc écrit à Vries, le 2 février 1629 (voir la notice de M. Ch. Ruelens) : «Je vouldrois bien avoir veu, comme ces Messieurs, ce beau pourtraict de vostre frere uterin (duquel je vous prie m'escrire le nom, l'aage, la demeure et la qualité), qui est tant admiré d'un chascun et ay esté bien ayse de voir dans vostre lettre que les sieurs de Voz et Cossiers servent comme tesmoings d'un si digne ouvrage...»

[3] Littré n'a trouvé cet adverbe que dans les *Mémoires* du cardinal de Retz. Le mot était déjà inusité à l'époque de la publication du *Dictionnaire* de Richelet où nous lisons : «Il est fâcheux que l'usage n'autorise pas ce mot.» Le *Dictionnaire de Trévoux* préférerait la forme *subordonnément*.

[4] C'était la veuve du célèbre peintre Jacob Bunel; elle avait épousé en secondes noces Paul Galland, receveur du taillon de la province de Touraine (Voir *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par A. Jal, p. 294). Peiresc écrit à Vries, le 21 octobre 1628 : que la bonne volonté de Mlle Galand «femme relaissée de feu M. Bunel, laquelle a le premier logement de la gallerie du Louvre» ne lui sera pas inutile, ajoutant qu'il faut «éviter que, dans le cabinet de la Reyne, où elle est d'ordinaire,» elle ne lui rende de mauvais offices. Voir la notice de M. Ruelens. On y a imprimé *Baland* pour *Galand*.

[5] Voir, au sujet de l'affaire de la maîtrise, deux lettres de Peiresc à Vries, des 21

favorable intercession envers Monsieur de Lomenie, et si le trouvez à propos envers Mr l'abbé de St Ambrois et de luy faire sçavoir quand vous ou Mr vostre frere irez faire quelque visite en ce cartier là pour vous y pouvoir accompagner, et estre presenté de vostre main, si faire se peult, à Mr de Lomenie, et à Mr de la Ville aux Clercs[1] et pour procurer que quelqu'un des domestiques de Messrs de Lomenie pragne la peine de l'aller mener à Mr l'abbé de St Ambrois et à Mademoiselle Galand[2], afin d'y trouver plus favorable accueil. Car pour du Monstier et Mr de Baroderie, je crois bien qu'il ne sera pas de besoing de tant de ceremonie. Je l'ay prié de me faire un portraict de Mr de la Ville aux Clercs[3] pour le pouvoir tenir comme son serviteur trez humble auprez de celuy de Mr de Lomenie. S'il avoit de besoing d'un mot vostre pour luy en faciliter la commodité chez le dict sieur de la Ville aux Clercs, je vous supplie de le luy despartir pour l'amour de moy, ce serà tousjours un moyen pour faire voir son labeur et sa maniere dans cette maison là, qui ne luy sera pas inutile, si desjà il ne l'a faict par aultre voye avant l'arrivée de cette mienne despesche, sur ce que je vous en escrivis il y a deux ou trois jours, par la commodité d'un marchand de Marseille qui s'en alloit à Lyon, ne sçaichant si cez lettres auront peu passer jusques à vous. Je le priois dez lors de me faire le portraict de Mr de Saulmaise[4] et vous supplie aussy de lui en faciliter

et 29 octobre 1628, dans la notice déjà plusieurs fois citée de M. Ruelens sur ce peintre.

[1] Peiresc (lettre à Vries du 21 octobre 1628, déjà citée) recommande à son protégé de portraire «M. de la Ville aux Clercs, secretaire d'Estat, pour faire voir de vostre besogne dans ceste maison où est l'abord de tous les plus curieux de Paris, et où vous trouverez, je m'asseure, meilleur accueil qu'en autre lieu quelconque et plus d'appuy et de protection au besoing», ajoutant : «ce sera de sa main ou de celle de M. de Lomenie, son père, qu'il faudra que vous ayez un jour un brevet du Roy», etc.

[2] Dans la même lettre Peiresc insiste pour que Vries ménage beaucoup l'abbé et la veuve de Bunel : «Surtout, deferez sans contredict toutes choses à M. l'abbé de Saint-Ambroise et à Mlle Baland, et pour cause; car il faut capter et conserver leur benevolence inviolablement, à quelque prix que ce soit...»

[3] A. de Vries ne fit sans doute pas le portrait de M. de la Ville aux Clercs, car on ne signale de lui aucune toile parmi les portraits de divers membres de la famille de Loménie énumérés dans le tome IV de la *Bibliothèque historique de la France*.

[4] Voir sur ce portrait les lettres à de Vries du 29 octobre 1628 et du 2 février 1629.

le moyen, en le faisant advertir quand le dict sieur Saulmaise viendrà à la ville. Il sçait à peu pres la grandeur qu'il me fault[1], pour les tenir de la proportion des aultres que j'ay recueillis de divers amys qui m'ont faict l'honneur de m'advoüer pour leur serviteur. Celle cy vous serà presentée de sa main, bien qu'elle aille soubs vostre enveloppe par la premiere commodité extraordinaire qui se presentera. Je me promets que vous recevrez en bonne part cez miennes prieres trez humbles, en quoy vous m'obligerez infiniment, et je demeureray eternellement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 20 octobre 1628[2].

---

CXLI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RUE DES POITEVINS DERRIÈRE SAINT ANDRÉ DES ARTZ CHEZ M. DE THOU,

À PARIS.

(Avec un pacquet pour M^r de Vris, deux lettres pour Chasteau Briant et une aultre lettre au sieur du Puy.)

Monsieur,

Depuis celle que je vous escrivis du 18 octobre environ, par un marchand de Marseille nommé Salicoffre qui s'en alloit à Lyon, il ne s'est presenté aulcune aultre commodité de vous escrire que j'aye sceu jusques à celle cy du sieur de Carville, que le roy avoyt envoyé de pardeça, et qui nous avoit apporté les dernières nouvelles de la cour du 19^me du passé. Il m'a offert de se charger de quelque mienne lettre pour Paris bien qu'il aille en cour[3], et de les envoyer seurement de

[1] Peiresc écrit à de Vries : «Vous savez à peu près ma mesure.» — [2] Vol. 716, fol. 360. — [3] N'oublions pas que la cour était toujours devant la Rochelle.

Vienne à Paris, avec une despesche importante qui ferà bien passer noz lettres. Je prendray cette occasion pour vous faire tenir un petit pacquet pour Mr de Vris qui a demeuré longtemps icy sans pouvoir aller, et par mesme moyen vous accuseray la reception de voz deux despesches du 3 et 17 octobre lesquelles arriverent inesperement hier avec un pacquet du Roy venu par staffette, qui avoit esté arresté plus de huict jours au St Esprit[1], et fallut qu'on envoyast d'icy un postillon pour l'aller prendre là. Mais on a cuidé s'en repentir, et je ne pense pas qu'une aultre foys on en reçoive si librement, à cause qu'avec cez lettres, l'imprudance de quelque commis en avoit joinct quelques unes de Lyon pour cette ville et pour Marseille, entre lesquelles il s'en est trouvé une du filz de Madame Soubron qui escript de Lyon du 14 octobre à sa mère laquelle estoit venüe en cette ville puis[2] quelques moys, que de dix et huict personnes qu'il y avoit dans leur maison de Lyon tout a esté emporté de la peste excepté luy seul qui escript. Et que toute la pauvre rue Merciere est deserte, et désolée de ce mal, et dans la ville est mort vingt mille personnes dans quattre ou cinq semaines[3]. Ce qui a mis icy une telle espouvante, que je ne pense pas qu'on souffre plus qu'il vienne d'aultres lettres que celles du Roy et escripts presentement à Mr Jacquet de refuser d'y joindre celles de Lyon; aultrement on courroit fortune de refuser le pacquet mesmes du Roy, ou d'encourrir quelque malheur, par la contagion de cez lettres les unes avec les aultres. Si vous prenez plus la peine de m'escrire quelque billet au hazard, cottez, je vous prie, sur le dos de la lettre la datte de Paris, car on rompt toutes les enveloppes pour les brusler, et puis on

[1] Pont-Saint-Esprit, chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement d'Uzès, à 33 kilomètres de cette ville, à 53 kilomètres de Nîmes, sur la rive droite du Rhône.

[2] Pour *depuis*.

[3] Voir beaucoup de détails sur la peste de 1628 et 1629 à Lyon dans les *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous le règne de Louis XIII*, par Antoine Péricaud aîné, bibliothécaire de la ville, etc. (Lyon 1846, in-8°, p. 173-181). Le récit est extrait de la *Notre-Dame de Fourvière* de l'abbé Cahour; il est plus complet et plus exact que celui de J.-P. Papon joint par A. Péricaud à la *Notice sur A.-L. du Plessis de Richelieu* (Lyon, 1829, in-8°).



IMPRIMERIE NATIONALE.

trempe les lettres dans le vinaigre bouillant, c'est pourquoy il ne vous fault plus fier aux enveloppes, ains si vous y joignez aulcune aultre feuille, il la fault cachetter chascune à part, et y mettre l'adresse comme aux lettres missives. Aultrement cela tomberoit possible en aultre main.

Pour responce donc à voz dictes deux lettres dernières du 3 et 17 octobre, car j'avois par mes dernieres faict responce à voz precedantes du 5, 12, 15, 19 et 26 septembre, aprez les remercimens trez humbles que je vous doibs de la continuation de l'honneur de vostre souvenir, j'ay à vous dire que je ne sçay comment il est arrivé que vous n'ayez receu en mesme temps mon pacquet du 14 septembre et ma lettre du 15, parce que si bien je les envoyay de Beaugentier par diverses personnes, l'un attendit l'aultre icy avant que pouvoir passer plus oultre, et le tout fut adressé à Lyon à Mr Jacquet au 25 du dict moys de septembre. Il faut que la lettre fut demeurée sur le bureau de Mr Jacquet. Lequel m'escript du 16 octobre qu'il avoit mis à la poste une despesche du Roy le 9me, laquelle luy fut renvoyée quelques jours aprez, et qu'il la hazardoit de rechef, advoüant qu'il est mort dans Lyon plus de 10 mille personnes, ce qui me faict bien apprehender pour luy, et ne sçay comme il se peult resouldre d'y tenir pied, car ce n'est pas là comme à Paris et à cez aultres lieux plus froids. La place ne me semble pas tenable pour un homme de sa sorte, qui peult bien s'en reposer sur quelque aultre.

On nous donne tous les jours icy de nouvelles allarmes de la maladie qu'on dict s'introduire à Vienne[1], St Vallier[2], Serves[3], Tournon[4], Bourg de Viviers[5], ce qui nous a faict aujourd'huy interdire par arrest le com-

[1] Chef-lieu d'arrondissement du département de l'Isère, à 38 kilomètres de Grenoble.

[2] Chef-lieu de canton du département de la Drôme, arrondissement de Valence, à 32 kilomètres de cette ville.

[3] Commune du département de la Drôme, arrondissement de Valence, canton de Tain, à 9 kilomètres de cette ville, à 27 kilomètres de Valence.

[4] Chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ardèche, à 55 kilomètres de Privas.

[5] C'est Bourg-Saint-Andéol, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Privas, à 52 kilomètres de cette ville. Toutes ces localités sont situées sur les bords du Rhône.

merce de la navigation du Rhosne à la requeste de ceux de Tarascon et d'Arles qui n'esperoient plus se pouvoir deffendre du mal de ce costé là.

Dans le conté du Venaissin le mal de Bedoin faict progrez dans le village qui est blocqué formellement. Et le pix est que dans Vacquairas[1] il y a eu du mal par un cirurgien[2] qui avoit esté envoyé visiter un corps mort sur le chemin, où il n'avoit recognu aulcune marque de contagion, et toute foys le soir mesme il en mourut, et le lendemain sa femme et sa fille, de sorte qu'il a fallu bloquer encores ce village là. Il est mort dans Carpentras quelques personnes qu'on soubstient n'estre mortes que de fièvres ordinaires, mais tout est si suspect en ce temps, qu'on a à ce soir refusé l'entrée de cette ville[3] à Madame de Pilles qui en venoit, bien qu'elle soit fille d'un conseiller de nostre parlement. Ce mal faict de si furieux progrez quand il se fourre en cez païs de deça, qu'on ne s'en peult trop rigoureusement garder. Nous n'avons à present d'aultres nouvelles que de celà.

Mr le General des Galeres a esté diverses foys repoussé par le vent en ces costes. L'armement de Mr de Guise s'appreste fort, on dict que ce serà pour passer en Barbarie, où le sieur Napolon a heureusement achevé sa paix[4], et recouvré la possession du Bastion François[5], et r'envoyé icy 140 esclaves chrestiens racheptez, attendant le retour des navires corsaires pour recouvrer les aultres qui y sont dessus. Il a aussy envoyé un des principaux du Divan, qui vient pour demeurer en hostage de pardela du dict traicté de paix. Mais je vouldrois bien que cet armement peust servir à porter en Italie des trouppes assez suffisantes, pour y bien secourir Casal, et la liberté d'Italie qui s'en va subjuguée.

[1] Vacqueyras est une commune du département de Vaucluse, arrondissement d'Orange, canton de Baumes, à 3 kilomètres de cette ville, à 18 kilomètres d'Orange, à 36 kilomètres d'Avignon.

[2] Pareille prononciation du mot *chirurgien* s'est conservée dans le midi jusqu'au milieu de ce siècle.

[3] De la ville d'Aix.

[4] Traité du 19 septembre.

[5] Voir l'étude déjà citée de M. Henri Delmas de Grammont, *Relations entre la France et la Régence d'Alger au XVII^e siècle*, fascicule II, *La mission de Sanson Napollon, 1628-1633* (Alger. 1880).

Mr le Marquis de Grimaut a esté à Marseille voir Mr de Guise et s'en est retourné. On tient la paix resolüe. Dieu le veuille, si ce doibt estre pour nostre bien.

Il me reste à vous remercier du soing qu'il vous a pleu avoir de me retenir des livres de la Foire, et crains bien que nous ne tardions longtemps avant que les passages soient ouverts pour les faire venir icy.

Je loüe grandement la resolution de Mr du Puy, vostre frère, de se tenir aux champs le plus qu'il peult, car le bon air luy servira grandement. Je luy souhaicte aultant et plus de santé qu'à moy mesmes et à tout ce que je puis le plus cherir en ce monde.

J'ay receu, cette semaine, des lettres de Mr Holstenius, par voye extraordinaire d'un gentilhomme liegeois nommé le sieur Henry Dormalius, chanoine de Liege[1], qui a demeuré deux ans en la Bibliothèque Vaticane, où il a transcript afforce m[anu]s[crit]s Grecs. Je l'avois retenu ceans, et esperois qu'il y voulut prendre patiance quelque temps, et transcrire ce qu'il y peult avoir de meilleur dans le volume des Eclogues de Polybe, Nic. Damascenus et aultres. Mais cez bruicts de maladie le tiennent en apprehension, de sorte que je crois qu'il nous eschapperà à mon grand regret[2]. Et sur ce je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 3 novembre au soir, 1628.

[1] Le nom de Dormalius manque dans nos recueils biographiques. Voir sur cet helléniste une note de Boissonade (*Lucæ Holstenii epistolæ*, p. 230) et une note de l'éditeur des *Lettres de Saumaise à Peiresc* (fascicule V des *Correspondants de Peiresc*, p. 36). De l'éloge donné par Saumaise (*ibid., Appendice*, p. 125-126) à Dormalius, dont il dit: «Il est extremement sçavant en grec et faict de trez bons vers grecz», rapprochons l'éloge que lui donne Gassendi en ces termes (liv. IV, p. 339, sous l'année 1630): *Sic Henricus Dormalius, Leodiensis canonicus, omnibus quidem litteris bonis, sed fœlici tamen Græcorum poëtarum imitatione præsertim conspicuus, quem nisi negotia domum revocassent, prolixius longe detinuisset.*

[2] C'est à tort, on le voit, que Gassendi a placé en 1630 le séjour de Dormalius dans la maison de Peiresc. Ce séjour appartient à l'automne de 1628.

M. Dormalius pensoit avoir le bien de vous voir en passant à son païs, et tous ces Mess[rs] qui honorent tant M[r] Holstenius; mais les empeschements de ce chemin là luy feront possible choisir le hault Dauphiné, pour gaigner Geneve et les Suisses, et s'en aller chez luy par la rivière du Rhein. Il a couru un bruict que M[r] de Malerbe estoit decedé à Paris[1], vous ne m'en dictes rien dans vostre lettre. Si vous en sçavez des nouvelles je vous supplie de m'en envoyer, et de faire tenir les lettres cy joinctes à leur adresse, si elles parviennent en assez bon estat entre voz mains.

Je viens d'apprendre tout presentement que la maladie de Vacquayras a prins encore la Fare[2] et les Granges d'Aubignan[3], ce qui met en grand hazard tout le comté de Venaissin. Ceux de Carpentras commancent de gaigner les champs, bien qu'il n'y ayt poinct de contagion[4], seulement parce qu'il y est mort des gents de fiebvre, et d'effroy. A ce soir est arrivé icy le sieur des Essars d'Avignon de la part du vice légat et du corps de ville, d'apprehension que nous ne fermassions le commerce de leur ville, pour asseurer du bon ordre qu'ils tiennent, et que si le mal faict aultre progrez, ils exclurront eux mesmes et Carpentras, et tout le comté, et quand le vice legat ne le vouldroit pas ils le mettroient luy mesmes dehors de leur ville. On y deliberera demain. Au reste ce pauvre vice legat est en telle allarme pour des predictions

[1] La nouvelle n'était que trop vraie. Malherbe était mort à Paris le 6 octobre 1628. La dernière des nombreuses lettres qu'il écrivit à Peiresc (on en connaît 226) est datée du 3 avril 1628 (tome III des *OEuvres complètes*, 1862, p. 578).

[2] Petite commune du département de Vaucluse, arrondissement d'Orange, canton de Baumes, à 4 kilomètres de cette ville, à 25 kilomètres d'Orange, à 44 kilomètres d'Avignon.

[3] Commune du département de Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras, à 8 kilomètres de cette ville, à 30 kilomètres d'Avignon. Le mot *les Granges* signifie que cette localité était alors principalement habitée par des bergers.

[4] Quelques jours plus tard les choses changèrent singulièrement et Charles Cottier a pu dire dans son excellente *Notice historique sur la ville de Carpentras*, imprimée en cette ville chez Devillario (1827, in-8°, p. 133): «En 1628, la ville de Carpentras fut affligée d'une peste cruelle, et la contagion fut si forte, que plus de trois mille habitants périrent dans le seul mois de novembre. Ce fléau dura plus de huit mois, l'on n'en fut délivré qu'en juillet 1629.»

qui l'avoient menassé de la peste luy mesmes, et dans ce moys d'octobre, qu'il en estoit tombé en fiebvre de peur[1], et s'estoit r'enfermé dans son palais avec des apoticaires, medecins, cirurgiens et quantité de moutons, pour n'avoir rien à prendre de la ville, ou pour n'y laisser aulcune communication avec ceux de son train. A cette heure il commance de se laisser voir mais de fort loing d'un bout d'une sale à l'aultre bout, où il donne les audiances, et faict venir les parties par un chemin d'une galerie où pas un de ses domestiques ne passe. Il y a de la compassion de le voir en telle transe.

Il y a un almanach imprimé à Lyon in-8° du conte de la Janin[2] qui, sur le subject de l'Ecclypse, menasse d'une contagion generale et aultres maladies, particulierement la ville NOLY[3]. On dict que c'est un insigne fou, mais cette rencontre n'est pas trop mal convenable[4].

---

CXLII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RUE DES POITEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTS, CHEZ M^r DE THOU,

À PARIS.

(Divers lettres et arrest.)

Monsieur,

Depuis la despesche que je vous fis le 3 de ce moys par le sieur de Carville sous l'adresse de M^r de Lomenie, j'en ay receu une de M^r Jacquet du 30 octobre venüe par l'estaffette avec un pacquet du Roy. Mais il n'y avoict poinct de voz lettres ne de M^r Gassendy. M^r Jacquet ne me dict rien de la maladie, laquelle neantmoings on tient avoir

[1] Ce vice-légat si peu courageux était Cosme Bardi qui allait être remplacé, en 1629, par Marius Philonardi.

[2] En 1627 parut à Lyon, chez Francis Arnollet: *La perle des almanachs pour l'an de grace 1627, diligemment calculé, par Pierre Larivey, le jeune Troyen, à l'imitation du comte de la Janin* (in-16).

[3] Anagramme de LYON.

[4] Vol. 716, fol. 362.

emporté prez de 30 mille personnes dans Lyon. Mais il mande qu'il faict soigneusement perfumer les lettres qu'il met dans ses enveloppes, et ne les fissele plus avec du filet, ains avec du fil de fer, et qu'il est resolu de demeurer dans la ville, et de mettre à la poste une foys la semaine une despesche de sorte que, pour des simples lettres, il n'y aurà pas de danger d'en hazarder quelqu'une de ce costé là, sans y rien adjouster, qu'on ne veuille laisser passer par le vinaigre bouillant, car tout y passe sans remission, et fault que chasque feuille porte son adresse à part, et soit cachettée sans se fier aux enveloppes, car elles sont toutes rompües et bruslées, et chascune lettre trempée dans le dict vinaigre bouillant.

Vous aurez eu noz nouvelles du costé de la cour, où j'avois adressé quelque pacquet du commancement d'octobre à Mr le Beauclerc qui en a accusé là reception. Mr Jacquet m'accuse aussy la reception de celuy du sieur de Salicoffres d'environ la my octobre, où il y avoit un pacquet pour vous sous l'enveloppe de Mr de Lomenie. Celuy cy s'en ira par Mr de la Falese, qui revient de Genes, et s'en va trouver le Roy à Paris, où nous croyons qu'il soit arrivé maintenant[1] si la rencontre des Roynes, qu'on dict estre allées à Nostre Dame des Ardilliers à Saulmeur, ne l'a un peu arresté[2]. Nous sommes tous en joye de la reduction de la Rochelle, dont la despesche du Roy n'arrivà qu'hier au soir[3]. A ce jour d'huy la cour n'entroit pas au palais à cause d'une feste locale de S. Mithre, martyr de cette ville[4], men-

[1] Louis XIII partit de la Rochelle le samedi 18 novembre et ne fit son entrée triomphale dans Paris que le 23 décembre.

[2] Louis XIII était arrivé à Saumur le mercredi 22 novembre. Il fit, avec Bassompierre, ses dévotions à Notre-Dame des Ardilliers le jeudi 23 et repartit le soir même pour Langeais, d'où il gagna Tours, Amboise, Marchenoir, Dourdan et Limours. Ce fut au château de Limours que les reines vinrent le rejoindre.

[3] Nous lisons dans les *Mémoires de Bassompierre* (t. III, p. 413-415): «Le vendredy 27me tout fut d'accord pour la reddition de la Rochelle. Le samedy 28 Mrs de Marillac et du Hallier eurent ordre de sinner les articles pour le roy. Le mercredy premier jour de novembre, Monsieur le cardinal luy présenta les clefs de la ville, puis ensuite le peuple quy luy cria misericorde. Puis il entra dans la ville...»

[4] Appelé aussi Saint Mytre; voir *La charité persécutée, ou Saint Mytre, Martyr; avec un abrégé de l'Histoire d'Aix, de son tems*,

tionné dans Grégoire de Tours[1], auquel jour on porte les reliques du sainct en procession generale par la ville, sans toute foys que la cour s'y trouve assemblée. Mais aujourd'huy elle a esté solemnisée bien extraordinairement, car à ce matin Messieurs du Parlement se sont tous rendus au Palais où les lettres du Roy ayant esté leües, par lesquelles il mandoit de rendre graces à Dieu du bon succez de ce siege, avec tesmoignage de toute sorte de joye, on a deliberé d'y apporter toutes les solemnitez en tel cas requises et accoustumées, considerant cette bonne advanture, non pas pour y voir domptez les subjetz du Roy, mais pour l'y voir conjoinctement triompher des Anglois, des Espagnols et des mauvais catholiques François. Et en effect pour y voir garantie l'authorité souveraine du Roy que l'on taschoit d'entamer de toutes parts, nous avons veu les articles accordez par la clemance du Roy à cez obstinez, et les avons certainement trouvés bien doulx, veu l'extremité où ils estoient reduicts, qui meritoit bien que l'on fit ressentir quelque punition à quelqu'un des principaulx autheurs de la faction. Mais quand on considere la necessité de l'Estat et le grand progrez que va faisant la maladie en diverses provinces, il fault advoüer que l'anticipation d'un seul jour ne se pouvoit assez prinser, en une telle occurance, et que la reduction de cette place estoit inestimable de quelque façon qu'elle arrivast. La cour est donc allée en corps en robbes rouges, les Presidants avec leurs manteaux de chevallerie fourrez de menu vair, leur mortier en teste sur le bonnet quarré et tous les conseillers avec le bonnet. Ils ont tenu le costé droict des chaires du cœur de l'Eglise metropolitaine S[t] Saulveur et ont laissé le gauche à la Chambre des comptes. Mais ils n'ont pas voulu faire la

par Gaspard Augeri, protonotaire du Saint-Siège Apostolique, prieur de Maganosc (Aix, Roize, 1646, in-8°). Appelé encore Saint-Merre (voir *Vie de saint Merre, ou Mitre, martyr d'Aix en Provence*, dans le *Recueil des Vies des Saints* par Adrien Baillet, au 13 novembre).

[1] Livre VII des *Miracles*, lequel livre VII est intitulé *Gloire des confesseurs*, chapitre LXXI. M. Henri Bordier, dans sa traduction de l'*Histoire ecclésiastique des Francs par saint Grégoire* (t. II, 1859, p. 379), appelle *Métrias* celui que l'évêque de Tours nous présente comme un «confesseur énergique de la vérité, et qui en son vivant était esclave».

feste au bas du cœur, ains du costé de l'autel dont Mess^rs des comptes ont un peu grondé, parce qu'ils estoient en bas, à main gauche de la grande porte du cœur, et ne pouvoient se loger du mesme costé aux chaires plus prochaines de l'autel, pour estre à l'esgal du Parlement, à cause que cez places là sont affectées, et estoient lors occupées par les consuls procureurs du Païs (qui sont comme les Prevost des marchands et Eschevins) lesquels n'auroient pas quitté leurs places. Si tost que la cour de Parlement est sortie du Palais, la Chambre des comptes n'a pas tardé de les suyvre, en robbes longues de soye, les presidants en robbes de velours, et les conseillers en robbes de satin, les auditeurs en robbes de gros de Naples avec leurs tocques, les gents du Roy n'y estoient pas pour ne vouloir ceder aux auditeurs, parce que c'estoit le corps de la Chambre des comptes qui y estoit representé. Car quand ils vont en Cour des aydes en robbes rouges, les gents du Roy y sont, et les auditeurs ne s'y trouvent pas. Comme les deux compagnies ont esté logées, on a faict commancer le Te Deum en musique avec deux orgues, et puis la grande messe, où la cour de Parlement est allée à l'offrande, Mess^rs des comptes s'en estants abstenus, pour ne vouloir suyvre le Parlement et pour ne s'y pouvoir commodement entrelasser. La messe finie Mess^rs des comptes se sont retirez, et aprez on a commancé la procession generale, où la cour de Parlement est allée en corps, au mesme equipage qu'elle estoit venüe à l'eglise, et a faict un grand tour par la ville, aprez lequel ayant reconduit le clergé, elle s'en est retournée au Palais, où Mess^rs se sont separez, les Presidants y ayants quitté leurs manteaux et mortiers, et les conseillers leurs bonnets. Quelques petites entreprinses de jurisdiction par Mess^rs des comtes ont esté cause que Mess^rs du Parlement ne leur ont pas voulu defferer en cette rencontre, ce qu'on auroit faict une aultre foys, soit pour faire la feste au bas du cœur, ou pour s'abstenir de l'offrande et de la procession. Il fauldrà que tout cela se regle un jour. Voila toutes noz nouvelles, et que Mess^rs d'Avignon, craignants que le mal des 4 villages du conté venaissin jà attaints de la contagion ne s'espendit quelque aultre part, ont suspendu le commerce dans tout le dict conté


IMPRIMERIE NATIONALE.

d'un lieu à aultre, pour 3 semaines, durant lequel temps nous leur avons interdit l'entrée de cette province, et faict fermer les ports de la riviere qui y abouttissoient, excepté ceux qui sont plus proches d'Avignon, et comprins dans un grand retranchement qu'ils ont faict, pour se diviser dans le dict comté, par quattre petits forts, et des lignes de communication, quasi comme au siege de La Rochelle. Par mesme arrest, on a enfin obtenu de faire regler ce qui estoit des lettres qui venoient du costé de Lyon comme vous verrez, pour n'en supprimer tout à faict un peu de commerce, soubs bonnes precautions du vinaigre bouillant, pour esviter que en cachette on ne trouvast moyen de faire venir d'aultres lettres, sans passer par le vinaigre, pour la necessité des affaires qu'on a du costé de Paris, et de la cour qui s'y en va à present.

M[r] le General des Galeres a faict prinse, aux Isles d'Ieres, d'une barque de Turcs de Tunis, qui serviront possible à la paix avec Tunis comme on a desja faict avec Algers. L'armement de M[r] nostre Gouverneur est tout prest, pour passer en Barbarie, ou servir à aultre usage. Les Geneuois en estoient en grande allarme. Vous sçavez des nouvelles d'Italie plus que nous, car les ordinaires de Rome commancent à cesser, celuy que l'on en attendoit vendredy dernier n'estant point encores passé par icy, ce qui faict croire qu'on ne l'aura pas laissé passer quand il alloit à Gesnes. Vous verrez les lettres cy joinctes et me ferez la faveur de faire tenir celles qui y sont à leur adresse. Si M[r] de la Falaise present porteur vous peult aller voir, vous cognoistrez un trez honneste homme, et qui merite bien l'honneur de voz bonnes graces, à quoy je prendray part, et seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 11 novembre 1628[1].

[1] Vol. 716, fol. 364.

CXLIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RÜE DES POITEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTS CHEZ Mr DE THOU,

À PARIS.

*Accompagnant l'adresse :* Avec un pacquet pour Mr de Vris et trois arrests imprimez.

Monsieur,

Depuis vous avoir escript par le sieur Menjault, soubs l'enveloppe de Mr de Lomenië, ayant trouvé un peu de loisir, j'ay faict quelques aultres lettres pour Mr de Vris, que je vous ay bien voulu envoyer par le sieur Moteti qui doibt se joindre au dict Menjault, vous suppliant de les faire tenir au dict sieur de Vris, à son adresse ou en telle aultre part, dont on pourrà apprendre l'adresse chez le sieur de la Chambre son hoste. 300 hommes des prisonniers de Galargues ont esté effectuellement mis aux Galeres. On dict que Mr de Rohan en a faict pendre de ceux qu'il avoit prins dans Monts[1], pareil nombre à celuy de 66 que Mr de Montmorancy avoit faict decimer, sur les dicts prisonniers de Gallargues[2]. On nous vient de donner des nouvelles que la contagion a passé desjà de Carpentras à l'Isle de Venaissin. Et d'ailleurs qu'elle avoit gaigné Mirabel[3] prez Nions[4] et le

[1] Sur la prise de Monts, château qui appartenait à un frère bâtard du duc de Montmorency, voir les *Mémoires* de Rohan, t. I, liv. IV, p. 158.

[2] On lit dans les mêmes *Mémoires* (p. 169) : « Afin de faire éclater cette action à la Cour (la prise de Galargues), le dit de Montmorency aiant mandé qu'il avoit pris l'élite des capitaines et soldats des Sevennes, le Roi ordonna que tous les chefs et officiers fussent pendus, les soldats mis aux galères. Et le Prince en aïant eu connoissance ne voulut donner le tems de faire savoir à la Cour ce qui étoit arrivé à Monts, si bien qu'il en fit pendre 64, non qu'ils fussent tous officiers; mais ceux qui étoient bien vêtus se disoient tels pensant être mieux traités. Voilà comme souvent on se trompe. Le duc de Rohan de son côté en fit pendre autant n'oubliant les principaux, etc. »

[3] Mirabel-aux-Baronnies, département de la Drôme, sur la rive gauche de l'Aygues, à 6 kilomètres de Nyons.

[4] Nyons, chef-lieu d'arrondissement de la Drôme, sur l'Aygues, à 90 kilomètres de Valence.

Buys[1] en la frontiere du Dauphiné, comme aussy qu'elle estoit à Carcassonne, Narbonne et Pezenas[2]. Si elle nous approche de la sorte de tous costez, la place ne nous serà plus guieres tenable. Dieu nous en veuille bien deffendre et vous donner l'accomplissement de voz souhaicts. On nous veult asseurer que ceux de Montauban ont deputé vers le Roy pour se remettre à sa clemance : ainsin soit-il[3]. J'ay enfin receu le livret des opuscules mathematiques du P. Mercene, qui a tenu compagnie au courrier de Lyon durant sa quarantaine. Nous avons icy Prefect du college des jesuites ce Pere qui a esté banny de Constantinople, d'où il nous racconte des merveilles. Il y a nouvelles à Marseille, que le 2 octobre il s'y est allumé un tel embrasement, qu'il y a eu 50 mille maisons bruslées et vingt mosquées; ce serà un grand dommage, car il se sera bien perdu de singularitez. On dict que les Venitiens traictent de r'acheter le Royaulme de Cypre et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 17 novembre au soir, 1628.

On attendoit demain Mr de Crequy; on a envoyé au devant de luy un gentilhomme jusques en Avignon, pour le prier de r'envoyer son train et se contenter d'entrer dans le païs luy quattriesme, à cause du soubçon de maladie, des lieux de son chemin ou bien proches[4].

[1] Le Buis-les-Baronnies, chef-lieu de canton du département de la Drôme, sur l'Ouvèze, arrondissement de Nyons, à 24 kilomètres de cette ville.

[2] Chef-lieu de canton du département de l'Hérault, arrondissement de Béziers, à 70 kilomètres de cette ville.

[3] La nouvelle n'était pas exacte. Ce ne fut que l'année suivante, après la reddition de Privas et d'Alais, que Montauban fit sa soumission (traité de paix d'Alais, 27 juin).

[4] Vol. 716, fol. 369.

## CXLIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RÜE DES POITEVINS [*DERRIÈRE* OU *PRÈS*] SAINT ANDRÉ DES ARTZ CHEZ M^r DE THOU,

À PARIS.

*Accompagnant l'adresse :* Avec un pacquet à M^r Ollivier, une lettre de M^r de Thou, 4 lettres de M^r de la Hoguette, une lettre du Parlement, le voyage du Cattai et 9 ou 10 arrests.
Je vous recommande encor une lettre pour Anvers d'un menuisier que j'ay icy qui travaille en ebene excellemment bien, lequel escript à son père. Si M^r Bagny est à Paris, il la ferà tenir volontiers, sinon il ne fault que l'envoyer au messager ordinaire d'Anvers.

Monsieur,

Trouvant inopinement la commodité du passage de Mess^rs de Coulon[1], Scarron[2] et Bitau[3], qui reviennent d'Italie, et s'en retournent à Paris, je ne les ay pas voulu laisser passer, sans m'en prevalloir pour vous renvoyer quelques lettres et papiers, qui m'estoient demeurez en main depuis les dernieres difficultez des passages tant de Lyon que du Languedoc, entr'aultres une lettre de M^r de Thou, et le voyage du Cattay de M^r Godefroy[4] lequel m'a enfin esté rendu par le sieur Valois

[1] Nous verrons dans une des lettres suivantes que c'était un trésorier de France, quelque parent sans doute de Jean Coulon ou de Coulon, conseiller au parlement de Paris, qui devait devenir un célèbre frondeur et dont il est tant parlé dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, notamment dans l'historiette sur la femme du magistrat, *Madame Coulon* (née Marie Cornuel). Voir t. V, p. 32-37; voir encore l'historiette de *Ninon* (Anne de Lenclos), t. VI, p. 2-17.

[2] Paul Scarron (il s'agit ici du spirituel écrivain), fils du conseiller à la Grand' Chambre, était alors âgé de dix-huit ans; né en 1610, il mourut en 1660. D'après ce texte, il faudrait avancer de plusieurs années l'époque ordinairement assignée au voyage en Italie du premier mari de Madame de Maintenon, époque ainsi indiquée par M. Victor Fournel (*Nouvelle Biographie générale,* t. XLIII, col. 470) : « Vers 1634, il fit un voyage en Italie, et lia connaissance avec Poussin. »

[3] Bitault était un maître des comptes dont la fille, Marie, épousa le président le Coigneux.

[4] C'est-à-dire appartenant à Godefroy.

Escossois, qui l'a conferé sur l'edition Angloise de Purchas, et a adjousté sur ma coppie, aux marges, tout plein de choses que le traducteur dont s'estoit servy Mr Godefroy avoit obmises. J'en feray faire une aultre coppie, ensemble des dicts supplements ou notes marginales que je vous envoyeray à la premiere commodité, comme aussy de l'indice des traictez contenus aux volumes du dict Purchas que le dict sieur Valois m'a traduict en langue Françoise, croyant bien que vous ne serez pas marry de voir l'un et l'aultre. Cez Messrs icy prennent le chemin de Sisteron[1], Grenoble et Geneve, pour esviter le comté de Venaissin, Valentinois et Lyonnois, où l'on nous asseure que quasi tout est desja infecté de la maladie. Vous verrez par la multiplicité des arrests de nostre compagnie comme tous les jours, selon que le mal advance ou s'arreste, l'on cherche des nouvelles precaultions pour tascher de nous en garentir, ce qui nous serà bien difficile : nous avions esvité tant que nous avions peu, de comprendre la ville d'Avignon dans les interdictions du commerce, mais enfin sur l'advis de 3 ou 4 maisons qui y avoient esté fermées (bien que ce ne fust, disoient-ils, que par precaution, à cause qu'on y avoit receu des personnes venües de l'Isle de Venaissin, où il se descouvrit du mal quasi en mesme temps) on fit arrest de surceance du commerce avec toutes les provinces voisines sans les excepter pour 15 jours dans lesquels on pourra veoir s'il y paroistra aulcune suitte du dict mal. On n'en a excepté que les courriers du Roy de quelque costé qu'ils viennent. On impute le mal de Carpentras à un filz de muletier venu de Trieves en Dauphiné[2] un jour de marche, qui a achevé de gaster ce pauvre païs du contat. Dans une isle du Rosne à un quart de lieüe de Tarascon on avoit longtemps y a laissé aborder un batteau venu de Lyon, qui avoit desja bien advancé sa quarantaine quand il y est mort deux persones,

[1] Chef-lieu d'arrondissement du département des Basses-Alpes, au confluent de la Durance et du Buech, à 40 kilomètres de Digne.

[2] On connaît deux localités de ce nom en Dauphiné : l'une dans la commune de Bizonnes (Isère, à 47 kilomètres de Grenoble), l'autre dans la commune de Saint-Paul-lès-Romans (Drôme, à 26 kilomètres de Valence).

dont la première ne sembloit pas si apparamment touchée de la contagion comme la derniere. En mesme temps on a envoyé submerger le batteau, et brusler tout ce qui estoit bruslable et redoubler les gardes aux persones qui restent en la dicte quarantaine, qui l'ont recommancée. Et quand bien il n'y arriveroit plus de mal dans les 40 jours, ils ne laisront pas de refaire encores une aultre quarantaine de santé. Mr de Guise vint icy dimanche et dict avoir eu lettre de Mr d'Alincourt[1], portant que desja dans Lyon le nombre des morts ou malades de la peste estoit arrivé à plus de quarante mille, qui n'est pas peu de chose, et est bien à craindre que ce ne soit pas là tout, veu la faulte de ce peuple là.

L'ordinaire de Rome que nous n'attendions desja plus revint sammedy dernier et m'apportà tout plein de lettres, tant de Dom du Puy, et de Mr Holstenius, que du sieur Aleandro et aultres, mesmes du sieur Pietro de la Valle, qui a apporté du Levant tant de beaux livres de cez langues orientales, et entr'aultres le Pentateuche en langue samaritaine et les Psaulmmes, Evangile de St Jean, et Glossaire en langue Egyptienne, qui sont pieces bien exquises, et où feu Mr de l'Escale auroit bien trouvé de la pasture de son goust. A la premiere commodité, je vous feray part de ce que l'on m'en escript. Cependant je vous prie de dire à Mr Deodati, s'il est revenu, ou à Mr Gassendy, qu'il s'est trouvé dans Rome un grand recueil des œuvres de Cardan escriptes de la propre main de l'aulteur, que l'on a voulu laisser pour 40 livres. J'escripts pour les faire prendre, et attends avec impatiance si les pieces de Fato et Arcanis Æthernitatis y pourroient poinct estre.

Au reste nous pensions que la paix d'Angleterre fust achevée, et sur cette confiance je vous avois escript, cez jours passez, de me faire envoyer par mer ce que vous auriez à me faire tenir de livres ou portraicts que le sieur de Vris m'aurà voulu faire. Mais un courrier du

[1] Charles de Neufville, marquis de Villeroy et d'Alincourt, lieutenant général du Lyonnais, mourut le 18 janvier 1692. Voir dans Tallemant des Réaux (t. I, p. 481-484) l'historiette intitulée : *Madame d'Alincourt* (Jacqueline de Harlay) *et M. d'Alincourt.*

païs revenu depuis peu de la Rochelle, où il avoit laissé le Roy le 7me de ce moys, a dict que le Roy n'avoit pas voulu veoir Montagu à son retour d'Angleterre[1], et qu'il avoit envoyé sommer les dicts Anglois par un herault, de se retirer de ses mers, et qu'ils avoient commancé des retranchements auprez d'une petite fontaine d'eau doulce, en vue de cez isles. Ce qui nous faict doubter qu'il n'y ayt bien encor à refaire de ce costé là et me faict vous prier de surceoir l'expedition de la cassette que vous me pourriez faire envoyer, par la voye de la mer, jusques à tant qu'on ayt de bonnes asseurances de la paix des dicts Angloys. Cependant le sieur de Vris aura plus de loisir d'achever mes tableaux et de les faire seicher.

Ces Messrs icy[2] vous pourront dire si vous voulez de plus particulieres nouvelles, tant d'Italie que de ce païs cy mesmes pour l'estat de cette province, et pour ce que Mr nostre Gouverneur dict du traictement faict dans Nismes à un Gentilhomme des siens, qu'il envoyoit au Roy, nommé Arfueil, lequel fut prins prez d'Aigues Mortes, et fut renvoyé fort honorablement, et sans aultre subject de se plaindre, que d'avoir ouvert toutes les despesches qu'il portoit, et cotté toutes les lettres de la main du secretaire de Mr de Rohan, excepté une seule qui estoit escripte et endossé de la main de Mr de Guise à Madame de Guise sa femme[3] pour ne penetrer dans les secrets de mariage. Mr de Rohan donna de sa main au dict Arfueil les copies d'une lettre de Mr le Prince à luy et de sa responce, avec charge expresse de les bailler à Mr de Guise son maistre, qui avoit commancé de les lisre tout hault devant la compagnie qui se trouvà lors dans sa chambre, mais s'estant apperceu de quelques paroles qu'il y avoit trop picquantes, il les jettà dans le feu. Il vint icy dimanche, et lundy entrà

[1] On lit dans les *Mémoires* de Bassompierre (t. III, p. 415) : «Le soir [3 novembre] Montagu revint d'Angleterre. Le samedy 4me monsieur le Cardinal alla parler à Montagu à la hutte de Marillac à Coreilles.»

[2] C'est-à-dire Coulon, Scarron, etc.

[3] Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, comtesse du Bouchage, etc. Voir *Appendice*, n° VI (lettre de Dupuy du 10 décembre 1626).

au Parlement, pour quelque plainte d'entreprinse de jurisdiction sur les mandements de faire le feu de joye et dict qu'il s'en alloit embarquer, pour la Barbarie, mais il aurà possible d'aultres ordres du Roy, sur quoy, aprez vous avoir recommandé le petit pacquet cy joinct pour Mr Olivier, je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 22 novembre au soir 1628.

On avoit attendu Mr le Mareschal de Crequy, cez jours passez, mais les nouvelles survenües depuis de l'estendüe de la maladie, luy firent despescher, sammedy, un courrier en diligence pour le prier de surceoir sa venüe jusques aprez les Roys, jusques auquel temps on a prorogé le delay du jugement du procez de Madame la Duchesse, où il se veult trouver, pour stipuler en mesme temps des ratifications de ses contracts lorsqu'il serà hors de prevantion. Cependant sur les bruicts de la maladie et infection qui se commençoit à mettre dans les prisons, on avoit mis à la garde d'un huyssier, un gentilhomme et quelques femmes complices de la supposition de part[1].

---

CXLV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Je vous escrivis devant hier par le sieur de la Falaise de Lyon qui a quelque charge en Bresse, lequel revient d'Italie et s'en va vers le Roy, pour affaires publiques. C'est un trez galant homme et que vous

[1] Vol. 716, fol. 366. La dernière ligne est recouverte d'une bande de papier. Voir, à l'Appendice (n° XLVI) une lettre de dom Christophe Dupuy à Peiresc, écrite de Rome le 22 novembre 1628.



IMPRIMERIE NATIONALE.

estimerez digne, je m'asseure, de l'honneur de voz bonnes graces. J'avois icy un pacquet de Mgr Bagny et estois en peine de le faire tenir, quand l'abbé du Thoronet[1] m'est venu dire qu'il envoyoit presentement un homme en cour, qui porteroit volontiers de mes lettres, mais je m'en allois au Palais à l'audiance et il ne pouvoit arrester, de sorte que je n'ay peu avoir du temps que pour y faire une enveloppe, et vous dire qu'à ce soir on faict icy le feu de joye publique pour la reduction de la Rochelle, toutes les boutiques et portes de la ville estant fermées, pour le rendre plus solennel; dez lundy on avoit chanté le Te Deum, faict la procession generale, et les feux de joye particuliers de chasqu'une maison de la ville. Mais dans cette joye nous avons une grande mortification, en ce que la maladie a commancé de paroistre dans la ville de Carpentras où il y a eu 4 maisons attaintes tout d'un coup ce que l'on impute à un marché qui y fut tenu 15 jours y a, où aborderent des habitans d'aulcuns des villages cy devant marquez, lesquels n'estoient encores descriez, ne soubçonnez du mal. Ce qui faict redoubler les gardes et les rigueurs de tous costez, en sorte que hier au soir un courrier qui apportoit les quittances de l'annuel fut refusé, et r'envoyé en quarantaine, pour estre passé par des lieux sur le grand chemin (bien que hors de Lyon) qui sont soubçonnez sauf de faire purger et perfumer exactement les dictes quittances et tout le surplus de ses despesches. Il dict qu'il avoit veu la ceremonie du Te Deum chanté le sammedy à Nostre Dame où estoient les Roynes, et le Parlement en robbe rouge[2], que Monseigneur et Mr le comte estoient desja à Paris, et que le Roy n'y devoit estre qu'au 24me. M. le General des Galeres est de retour à Toullon. L'armement de Mr nostre Gouverneur est tout prest à faire voille et seroit possible desja party pour aller en

[1] Aujourd'hui commune du département du Var, arrondissement de Draguignan, canton de Lorgues, à 21 kilomètres de la première de ces villes, à 10 de la seconde; il y avait là un monastère de l'ordre de Cîteaux. En 1628, l'abbé du Thoronet était Honorat de Chiense. Voir *Gallia Christiana*, t. I, *Toronetum*, dans le diocèse de Fréjus, col. 452.

[2] Voir une plaquette intitulée : *Actions de grâces et allégresses de la France sur la reduction de la Rochelle à l'obéissance du roi ; ensemble les cérémonies observées en la ville de Paris, le 4 de novembre* (Paris, J. Jacquin, 1628, in-8°).

Barbarie, sans qu'on dict qu'il les a arrestez, pour s'y embarquer luy mesmes. Je suis constraint de finir, pour estre à temps à l'audiance, et vous supplie de me conserver l'honneur de vostre bienveillance, et d'excuser l'adresse des lettres cy joinctes, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 26 novembre 1628[1].

---

CXLVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RÜE DES POITHEVINS DERRIERE SAINT ANDRÉ DES ARTZ CHEZ M^r DE THOU,

A PARIS.

*Accompagnant l'adresse :* Avec deux lettres, l'une pour le sieur Verviers, l'autre pour le sieur de Vris et un arrest.

Monsieur,

Nous avions esté fort longtemps sans avoir de voz nouvelles, quand voz lettres du 30 octobre sont passées à travers le mal, et les flammes et le vinaigre bouillant en divers endroits, et finalement parvenües jusques à nous. Je fus estonné que vous n'eussiez lors receu les miennes, du commancement et 17 d'octobre, les unes par la Cour, les aultres par Lyon, soubs les adresses de M^r le Beauclerc et de M^r de Fetan, qui m'en ont accusé la reception. Je trouvay dans vostre pacquet l'imprimé de Constantinople, que je fus bien aise de voir, et ne fus pas marry de la petite feuille du Kynegirus, mais le vinaigre l'avoit fort gastée. Ce que vous nous mandez du premier advis de la reduction de la Rochelle, nous fit encores bien resjouyr, et y trouvasmes des choses

[1] Vol. 716, fol. 368.

que n'avions pas sceües, bien que la premiere nouvelle nous en eust esté apportée dez le sammedy 4me novembre par le Languedoc [1], et les mandements du Roy 8 ou 10 jours plus tard. Je vous remercie trez humblement de la continuation de voz soings à nous obliger et consoler par voz lettres, en la solitude où nous sommes presentement destituez de tout commerce [2] avec les provinces voisines, s'il ne vient des courriers du Roy, ou bien le pacquet du Roy par staffette, qui sesjourne des deux et trois semaines de Lyon icy à faulte que Mr de Fetan ne s'est peu resouldre d'en sortir. On escript de là que l'air n'y est point infecté Dieu mercy, ce qui se recognoit en ceux qui se sont abstenus de la frequentation tant dedans que dehors la ville, et dict on qu'il y a lettres du 21 et 25 de novembre, portant que de tout le dict jour 21me, il n'estoit mort qu'une seule persone, et que le 25 il n'en estoit mort poinct du tout. Il n'y a poinct d'advis que le mal aye faict d'aultre progrez dans les provinces voisines, graces à Dieu, depuis une 15ne de jours, ce qui nous faict bien esperer; on a pourtant continüé la suspension du commerce avec eux jusques à ce qu'aultrement soit ordonné. Pas un ne porte plus impatiemment cette interdiction que ceux d'Avignon, lesquels toutefoys avoient faict fermer 3 ou 4 maisons, disent-ils, par simple precaution, pour y avoir receu des gents venus de lieux depuis trouvez attains de quelque mal. Dieu nous veuille bien preserver! nous en avons grand besoing. Je vous escrivis dernierement par les sieurs de Colon, Mandiné et Bitaud, qui revenoient de Rome, et prindrent le chemin de Sisteron, Grenoble et Geneve, pour franchir tout le païs suspect, et vous renvoyay quelques papiers qui m'estoient demeurez. Celle cy s'en va par Lyon, au moings sur le chemin, c'est pourquoy je n'y oserois joindre grande chose, pour ne grossir le pacquet, estant constraint d'y mettre afforce lettres. Un contreporteur de

[1] La nouvelle de la capitulation de la Rochelle avait été connue ce même jour à Montauban. L'historien de cette ville, H. Le Bret, dit (p. 302 du tome II de la réimpression de 1841) : «On apprit, le 4 novembre, que cette ville s'était rendue au roi, après un siège d'un an et demi.»

[2] Sous les mots *destituer de* employés dans le sens de *dépourvoir, priver*, Littré n'a cité qu'une phrase de Pascal.

Lyon qui estoit venu en cette ville pendant mon voyage des champs, n'osant s'en retourner à Lyon, me vint apporter l'aultre jour quelque reste de livres qui luy estoient demeurez entre lesquels j'en trouvay un que je n'avois pas encor veu, ne ouy mentionner, d'epistres Françoises escriptes à feu Mr de la Scala, recueillies par Jacques de Reves, distinguées en 3 centuries à Harderwik[1] pour Henry Laurens libraire d'Amsterdam 1624, in 8°. Il y en a bon nombre de trez bonnes, de feu Messrs les Presidents de Harlay, Jannin, de Thou, Messrs Gillot, Dolot, Buzanval, Bongars, Pithou, Petau, Servin, feu Mr Le Febvre[2], mais ce que j'estimois le plus, de feu Mr Cl. du Puy, vostre pere, de Messrs voz trois freres conjoinctement et separement, de Mr Rigault, Labbé, et aultres grands personages, dont j'estois bien glorieux, mais je fus un peu fasché quand je trouvay qu'on y avoit laissé des petites choses, qui se pouvoient bien espargner et encores pix, quand je trouvay un chetif petit escholier de ce pais entremeslé parmy cez hommes illustres qui me fit avoir grande honte[3]. Si vous n'en avez ouy parler, je m'asseure que cette nouvelle vous serà importune, et je pense que pour y remedier, il en fauldroit faire faire une bonne edition, pour en trier les bonnes et laisser les aultres, qui sont ou inutiles, ou subjectes à quelque envie, au moings pour en adoucir quelques paroles, s'il y escheoit. Ce que je n'ay peu vous dissimuler, ne à Dom du Puy, vostre frere, en luy escrivant à Rome, et seray bien aise d'apprendre voz sentiments; pour moy je contribuerois volontiers quelque chose à l'edition

[1] Harderwyk est une ville du royaume de Hollande, province de Gueldre, sur le Zuyderzée, à 45 kilomètres d'Arnheim.

[2] Il s'agit là de Guy le Fèvre de la Boderie. Je juge inutile de consacrer une note à chacun de ces correspondants de Joseph Scaliger, si connus de tous, et pour lesquels d'ailleurs il me suffirait de renvoyer au commentaire des *Lettres françaises* du grand érudit publiées en 1879, par celui qui écrit ces lignes, lequel se propose, comme il l'a annoncé dans l'*Avertissement* dont les *Lettres françaises* sont précédées, de réimprimer le recueil de 1624 devenu si rare et resté si curieux.

[3] Peiresc parle ici beaucoup trop modestement de lui-même. Le *chétif petit écolier* était déjà, en 1602, un érudit digne de correspondre avec Scaliger. Les lettres de Peiresc, en ce recueil, sont au nombre de six. On les retrouvera dans un des volumes qui suivront celui-ci.

pour en faire oster ce qui me regarde, qui y est tout à faict inutile, et à grande charge au pauvre lecteur.

L'Armement de Mr le Gouverneur s'advance fort; il est allé à Tollon, il dict qu'il se veult absolument embarquer pour aller en Barbarie restablir le Bastion François, et pour cet effect a faict arrester toutes les barques qui estoient prestes à sortir des ports de cette coste. Il fit proposer à l'Hostel de ville de Marseille s'ils ne trouveroient pas bonne la paix de Tunis comme celle d'Algers qui fut agréé, mais non pas un donative[1] pour lequel il vouloit qu'on mit fonds, afin de regaler les chefs de la ville de Thunis. Ce qu'on reduisit à si petite somme qu'il ne l'a pas voulu accepter. Les Italiens sont neantmoins en alarme de cet armement et Mr de Savoye a envoyé jetter 2,000 charges de bled dans le chemin de Nice, avec afforce aultres provisions et munitions, et afforce milice, faisant travailler en grande diligence à fortiffier quelques lieux d'alentour. Ceux de Genes branslent fort au manche, et les Venetiens les vantent fort d'abandonner la protection d'Espagne. On a convocqué icy par permission de Mr le Gouverneur des deputez des trois ordres du païs separement sans faire corps d'estats, pour deliberer sur les nouveaux impots qu'on a faicts sur le sel et au taillon et sur d'aultres edicts qu'on apprehende dont on vouldroit bien se pouvoir redimer pour une partie notable, de prez de 200 mille escus. Mais je ne sçay à quoy ils se pourront resouldre, et sur ce je finis demeurant et à Mr du Puy, vostre frere,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 3 decembre 1628 au soir.

Je vous supplie de faire mes recommandations trez humbles à tous cez Messrs sans oublier Mr Gassendi et Monsieur Grottius.

[1] De *donativum*, qui était, chez les Romains, une largesse faite par l'empereur aux soldats. Le mot *donatif*, comme synonyme de présent, était déjà tombé en désuétude au milieu du siècle dernier, car on lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « Donatif ne se dit plus ou ne se dit guère. »

Je vous supplie encores d'avoir pour recommandée la lettre cy joincte pour Nancy avec laquelle je vouldrois bien qu'il vous pleut joindre une petite lettre de credict jusques à trois ou quattre escus plus ou moings payables au sieur Vernier à qui est adressée la lettre, lequel me veult achepter là quelque petit livre, et le vous adresser chez vous. Quelqu'un de cez correspondants des libraires de Paris ou aultres feront bien cela et ce qui aurà esté fourny vous me ferez la faveur de le faire rembourser, ou bien l'expedier à l'advance à celuy qui ferà la lettre de credit[1].

---

CXLVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RÜE DES POICTEVINS DERRIERE SAINT ANDRÉ DES ARTZ CHEZ Mr DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis la despesche que je vous fis le 3 de ce moys par la voye ordinaire de Mr de Fetan, en responce de vostre derniere du 30 octobre, j'ay apprins par lettres du sieur Guitard du 28 novembre venües soubs enveloppe de Mr de Fetan, l'arrivée à Paris de mes despesches du 18 octobre et 3 novembre où il y en avoit pour vous qui vous auront, je m'asseure, esté rendües et espere que vous recevrez aussy les aultres que je vous ay envoyées du 14 novembre par Mr de Falaize de Lyon, du 18me par Moteti ageant de l'abbé du Thoronnet, du 23me par Mr Colon, thresorier de France de Paris. J'ay depuis receu de Seyde un pacquet de Mr de Thou qui sera cy joinct, avec une lettre qu'il m'escript du 30 octobre et celle du sieur Estelle, vice consul de Seyde, où vous verrez son partement pour Hierusalem, ensemble une du sieur Valbelle, lieutenant de l'Admiraulté de Marseille, qui s'attend à le rece-

[1] Vol. 716, fol. 370.

voir et loger à son debarquement, comme nous de le gouverner un peu en cette ville en une maison qui luy est entierement desvoüee, si nous sommes si heureux qu'il vienne par icy, et que les bruicts de la maladie de Lyon ne luy fassent prendre aultre routte, ce que je crains infiniment et pour luy et pour M[r] Rubens, de qui j'ay receu depuis 3 jours une lettre du 24 aoust laquelle debvoit accompagner son portraict, mais il doibt estre demeuré accroché quelque part. Il me mande avoir recouvré un heaulme antique tout entier qui avoit esté autres foys doré, qui estoit l'une des plus belles pieces qui soient demeurées de l'antiquité, et des mieux elabourées. Bien est-elle grandement rare, car en tous mes voyages, je n'en ay jamais veu aulcun. Avec les lettres de M[r] de Thou j'eus une lame d'espée damasquine [1] que je luy feray soigneusement conserver selon son ordre, attendant son retour ou aultre nouvel ordre. Dimanche dernier un navire de Marseille debvoit faire voille pour Alexandrie, par lequel j'ay hazardé un pacquet pour M[r] de Thou, en cas qu'il fust encores sur le païs. Et par une aultre barque qui alloit à Seyde j'ay escript au vice consul et au P. Cappenure mentionné en la lettre du dict sieur de Thou, pour redoubler les offices de recommandation à l'un de vacquer à la recherche des livres m[anu]s[crit]s et à l'aultre de fournir tout ce qui sera necessaire, estimant qu'il se pourroit bien retirer quelque bonne piece par cette voye là et par aultres adresses que je leur en ay encores données sur les lieux. Je commance d'estre un peu en peine de noz gents de Bordeaux dont je n'ay aulcunes nouvelles puis le 4 septembre. Et vous supplie d'envoyer sçavoir chez M[r] de Lomenie s'il n'y auroit aulcunes lettres pour moy. Celle cy va par un courrier extraordinaire que le païs envoye au Roy, lequel aurà ses adresses au sieur Icard, adjoinct au conseil privé du Roy, qui se tient en la rüe mauvaise parole, par le retour du quel courrier il y auroit bon moyen de me faire tenir tout ce que vous vouldrez. Il fauldroit envoyer sçavoir du dict sieur Icard quand il

[1] C'est-à-dire venue de Damas. Littré, sous le mot *damasquiner,* prétend que les adjectifs *damasquin*, *damasquine* étaient usités au XVI[e] siècle. On voit que l'usage se prolongea jusqu'au premier tiers du siècle suivant.

r'envoyerà le dict courrier et luy faire bailler mes despesches sous une enveloppe de Mr de Lomenie pour faire qu'il en ayt plus de soing. Combien que j'estime que le dict sieur Icard ne sera pas marry de me faire ce plaisir, quant ce ne seroit que pour l'amour de mon nom. Or par cette voye je pense qu'il n'y aurà poinct à apprehender que les papiers ou livrets passent par le vinaigre, et en un besoing le livre de Mr Rigault pour Rome[1] pourroit bien venir par cette voye là. Cela vous servira d'advis, et Mr Gassendy ferà, je m'asseure, volontiers toute cette petite negociation avec Mr Icard, et pour cette commodité, et pour les aultres pareilles qui se pourroient presenter cy aprez.

Mais pour des simples lettres encores qu'elles passent par le vinaigre, il n'y a pas grand danger, et la voye de Mr de Fetan serà assez bonne, si vous trouvez bon de la reprendre, bien qu'elle ne soit pas si pronte, n'allant pas par courrier d'icy à Lyon ne de Lyon icy, ains par simple staffette.

La santé s'est enfin trouvée bonne dans Avignon, quelques soubçons qu'on en eust prins, de sorte que la quarantaine estant proche d'expirer, je pense que nous leur rendrons l'entrée et le commerce à cez festes, comme nous l'avons ja rendu au bas Languedoc puis[2] Bessiers en deça, à l'instance de Mr de Montmorancy, et comme l'on ferà possible aussy bientost au bas Dauphiné, Valantinoys, Dioys[3], Gapançoys[4], et possible à Grenoble. Le mal de Carpentras a eu suitte jusques à 40 persones, et craint-on de pix; à l'Isle[5] il n'y a eu qu'une seule maison, graces à Dieu, le restant s'estant bien preservé, par l'abstinance de communication. A Bedoin il y est mort grand nombre de persones au commancement; à cette heure ils avoient demeuré 32 jours sans aulcun accez. Cez aultres petits villages d'autour ont esté bien affligez : à Baulmes[6] tout y est mort sans reserve; à Vaquayras, Aubi-

[1] Le *Tertullien* destiné au cardinal Fr. Barberini.

[2] Pour *depuis*.

[3] *Pagus Diensis*, le comté dont la ville de Die était la capitale.

[4] Le comté dont Gap était le chef-lieu.

[5] L'Isle-sur-Sorgues.

[6] Baumes est un chef-lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement d'Orange, à 20 kilomètres de cette ville, à 38 d'Avignon.



IMPRIMERIE NATIONALE.

gnan et Auriol[1], il y est mort 80 persones en chascun lieu, qui estoit quasi tout ce qu'il y avoit de fleur d'habitans, et les plus robustes sont les premiers prins.

Le vice legat d'Avignon avoit accordé un commis sur le bord de la riviere de Durance pour donner les dattes, et avoit-on desja proposé de faire prendre seulement les signatures originelles comme des petites dattes de Rome sans lever bulles, pour valoir comme si les bulles y estoient, sans prejudice de ses droicts du sceau, afin de pouvoir faire passer telles signatures par le vinaigre, car elles n'en sont pas pires pour cela, si seroient bien les bulles dont le parchemin se gaste tout au vinaigre. On fit arrest pour valider les dictes signatures et desja on l'avoit practiqué, pour se delivrer de l'apprehension du mal qui en pouvoit venir en faisant passer les expeditions par tant de diverses mains et les cordes estants dangeureuses de porter le mal.

Un courrier de Mantoüe a laissé icy par emprunt en passant un livre in-fol. des droicts de Mr de Mantoüe tant à Mantoüe qu'à Montferrat, tant contre le duc de Guastalla que la Douairiere de Lorraine, mais il ne touche pas les pretentions de Mr de Savoye. J'ay escript à Venise pour voir s'il s'en pourroit recouvrer. Et quelqu'un a le manifeste de Savoye, mais je ne l'ay pas encore veu. Bien avons-nous veu les lettres patentes de declaration sur le traicté de la reduction de La Rochelle et abrogation de leurs privileges[2], dont je seray bien aise de voir en son temps la verification du Parlement de Paris[3] et d'entendre que le razement ayt esté bien reellement executé pour servir d'exemple aux aultres qui se font encores tenir.

Nous avons eu cez jours passez en cette ville trois assemblées des trois ordres separez, convocquées par les procureurs du païs avec permission de Mr le Gouverneur où il y a bien eu du bruict, des nouvelles

[1] Aujourd'hui Loriol, petite commune du département de Vaucluse, dans le canton de Carpentras, à 5 kilomètres de cette ville, à 23 kilomètres d'Avignon.

[2] *Déclaration du roi, sur la réduction de la ville de La Rochelle en son obéissance, contenant l'ordre et police que Sa Majesté veut y estre establie.* Du 10 novembre.

[3] La déclaration fut vérifiée en parlement le 15 janvier 1629.

impositions et specialement d'un augment du sel, qu'on avoit estably, sans edict ne verification precedante, sur un simple contract de bail à ferme et sur des arrests du conseil, encores y avoit-il une augmentation du taillon, et menassoit-on de plusieurs edicts entr'aultres de celuy de l'establissement des esleus, ce qui avoit mis tout ce monde en si mauvaise humeur, qu'on eut apprehension de quelque grand desordre et scandale. Et y a eu grande peyne à r'acquoyser[1] les esprits esmeus et grandement alterez, ne s'y estant peu apporter d'aultre remede plus propre et plus à leur goust, que deux arrests de surceoy[2] qu'ils extorquerent quasi à vive force tant du Parlement que des Comptes[3], tandis que leurs offres seroient represantées au Roy par lesquelles ils tesmoignent grande disposition de contribüer selon leurs petites forces, le plus gros secours d'argent au Roy qu'ils pourront en ses necessitez presentes, pourveu qu'il luy plaise les laisser dans leurs loix fondamentales, privileges, libertez, et forme d'estats et de comtez qu'ils ne pouvoient souffrir de voir abolir de voye de faict, sans edict et sans aulcun juste pretexte, contre les formes et ordres non seulement du païs, mais de tout le royaulme. S'estimans quasi de pire condition en cela que les Rochelois rebelles, dont les privileges sont si justement abrogez et neantmoings soubs les formes ordinaires de lettres patentes adressées au Parlement. De long temps il ne s'estoit veu telle chose. Et crois bien qu'on crierà contre cez arrests, qui n'ont esté delivrez qu'à grand regret; mais en cez rencontres, ce n'est pas peu de rompre des coups si dangeureux, et destourner les inconveniants qui s'en pouvoient ensuyvre bien pires qu'on ne les sçauroit imaginer. Mess[rs] des comptes firent plus longue resistance, disants que le surceoy ordonné desjà au Parlement leur pouvoit suffire, mais tout le monde les tint quasi comme assiegez dans le palais jusques à deux heures aprez midy, a tant qu'enfin ils furent constraints de passer le guay[4],

[1] *Raccoiser*, apaiser, calmer. Littré cite sous ce mot une phrase de d'Aubigné et une phrase du duc de Saint-Simon.

[2] Pour *sursis, surséance*. Je ne trouve dans aucun de nos vieux dictionnaires la forme *surceoy*.

[3] Pour *de la Chambre des Comptes*.

[4] *Passer le gué*, c'est se décider à faire

et de faire passer l'arrest de surceoy de cette levée d'augmentation du sel, jusques à ce que le Roy eut declaré sa volonté sur les offres qui luy seroient faictes de la part du païs. S'il en fust mesadvenu comme il pouvoit, il y eut bien eu du tort de cez Mess[rs] qui font toutes choses si faciles, et qui ne mettent peril à rien[1]. Je ne veux pas excuser la violance, mais encores est-ce un grand creve-cœur à des peuples qui ont si longuement demeuré dans la fidelité et dans l'obeissance, lorsque tous les aultres se desmancheoient[2], de voir ainsin renvoyer toutes ses libertez, et tout l'ordre soubs lequel ils avoient vescu durant tant de siecles, et l'adveu de tant de grands roys. Si vous en oyez parler, je veux croire que vous ayderez à faire interpreter benignement le bon zeelle de Mess[rs] de l'une et l'aultre cour, qui ont pensé mieux faire de contenir cez peuples dans le debvoir et dans quelque respect, que si, pour ne se vouloir dispenser de quelque petite formalité, ils l'eussent laissé porter à quelque grand excez comme la disposition y estoit grande. On leur opposoit tant qu'on pouvoit que les formes ne permettoient pas que cez compagnies en usassent de la sorte, et vouloit-on se contenter de faire trez humbles remonstrances et donner tels advis qui pourroient estre jugez convenables. Mais ils repliquoient que cela eust esté bon si on eust procedé contr'eux avec les formes ordinaires, et que puisqu'on ne s'y estoit pas arresté quand il estoit question de les rüiner, ils ne pouvoient pas y estre astraincts de leur part. Enfin Dieu fit grande grace que le tout s'est calmé sans aultre inconveniant que celuy des dicts arrests. Vous asseurant que sans qu'ils se payerent de ce remede, il y eut possible bien eu du desordre et Dieu sçayt si on y eut peu remedier. M[r] le Gouverneur avoit dict adieu, dez le jour precedant, pour s'en retourner à Marseille, mais sur le vent qu'il eust de cez desgouts, il s'arresta,

une chose difficile. Littré n'indique pas cette locution et se contente de citer la locution *sonder le gué*, employée aussi par Peiresc, comme nous l'avons vu en deux ou trois lettres.

[1] C'est-à-dire qui ne doutent de rien, qui se montrent imprudents, téméraires. Je ne trouve pas d'exemples de cette façon de parler dans nos principaux lexiques.

[2] L'expression métaphorique est dans les *Mémoires de Saint-Simon*. Montaigne avait déjà dit (à propos de l'État) : «Quand quelque pièce se desmanche, on peut l'estayer.»

et se trouva assez empesché. J'estime que cez Mess[rs] du Conseil feront beaucoup pour le service du Roy, s'ils envoyent nouveau pouvoir au sieur de l'Aubespin qu'ils avoient envoyé pour traicter des edicts, et s'ils y comprenent le dict augment pour en pouvoir composer aussy bien que du reste. Aultrement si on s'opiniastre au contraire, vous ouyrez dire quelque grand esclandre, et qu'on mettrà ce pauvre païs icy en une desolation inesvitable. Car ce peuple devient forcenné quand on bresche leurs privileges, de ce qu'il n'y en avoit pas en France qui eust tesmoigné de plus grande devotion envers son prince, comme le Roy ne s'eń pouvoit taire à son passage de par deça. J'ay bien abusé de vostre patiance en ce fascheux discours, mais je sçay bien que vous m'excuserez, puisque vous savez que je suis et à Monsieur vostre frere, de cœur et d'affection,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 19 décembre 1628.

Par ce que ce courrier a esté despesché par les procureurs du païs et que mon frere de Vallavez est procureur joinct du dict pays pour la noblesse, il n'y auroit pas de danger de luy faire l'adresse de vostre pacquet, et en son absance à moy ou bien pour me le faire tenir à moy, afin que le courrier ayt plus de peur de faillir et de se trouver en peine quand il aura besoing de ses mandements et payements. En ce cas vous pourriez qualifier mon dict frere Procureur du païs de Provence joinct pour la Noblesse.

Pour ne laisser eschapper la commodité, je vous envoye un exemplaire de Rome que je me suis trouvé double tel qu'il est, marry qu'il n'en vaille mieux la peine; mais n'ayant rien de meilleur vous accepterez la bonne volonté, ensemble des arrests et aultres brouilleries de l'imprimerie chetifve de cette ville, où vous aurez les deliberations de l'une des chambres qui ont tenu assemblée pour le tiers estat[1].

[1] Vol. 716, fol. 372.

# APPENDICE.

## LETTRES DES FRÈRES DUPUY À PEIRESC.

(JANVIER 1618. — NOVEMBRE 1628.)

I

### BILLET DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je vous envoye le Freculfus[1] qui est d'assez bonne marque et la coiffe que vous avez desiré. Le porteur vous en montrera l'usage. S'il vous plaist de m'envoyer les feuilles du Bulengerus[2], ce sera bientost faict. Si vous trouvez sous vostre main les eloges que vous avez receu d'Italie, vous m'obligerez de me les envoyer[3].

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

DU PUY.

Janvier, 1618[4].

[1] Fréculfe, évêque de Lisieux en 823 ou 824, mort vers 850, a laissé une chronique qui a été imprimée plusieurs fois à partir de l'année 1530 (Cologne, in-fol.). Voir sur le prélat et sur ses écrits l'*Histoire littéraire de la France* (t. V, p. 77-84).

[2] On connaît deux écrivains de ce nom, Pierre Bulenger ou Boulenger, natif de Troyes en Champagne, mort vers 1598, et son fils, Jules-César, né à Loudun en 1558, mort à Cahors en 1628; ce dernier fut jésuite et c'est de lui qu'il s'agit ici. Voir la liste de ses ouvrages dans la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* (édition in-fol., t. I, 1869, col. 945-948). Les feuilles dont parle Dupuy devaient être celles du *De imperatore et imperio romano*, etc., ouvrage qui parut à Lyon en cette même année 1618, in-fol.

[3] Les éloges dont il est question dans la lettre I de Peiresc à Dupuy (note 2 de la page 4).

[4] Bibliothèque d'Aix, collection Peiresc, vol. X, fol. 228. Copie.

II

## BILLET DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je vous renvoye le papier que vous me pretastes à nostre derniere veue. Je vous en remercie. Vous y trouverez cy joinct les vers de Bourbon[1] et le fragment tiré d'une lettre de M[r] Scaliger dont je vouz ay parlé. Vous verrez aussi par la lettre de Gruterus[2] comme j'ay bien reconnu sa lettre dans vostre Mazochius[3]. J'ay envoyé le M. S. au Pere Vassan, nommé frere Jean de Saint-Paul[4], qui desire avoir l'honneur de vous voir, et n'estoit son infirmité, il n'y auroit pas manqué. S'il vous tombe quelques pieces entre les mains touchant mon dessein, vous m'obligerez de m'en faire part. Vous ne doubtez pas que ce que j'ay est à vostre service. Vous en pouvez user plus librement que vous ne faictes.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

A Paris, ce 30 mars 1618[5].

III

## BILLET DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je vous envoye l'Arrest de S. Pol[6] et ne vous puis contenter pour ces articles de Foi, si non de ceux des Ordonnances. Si vous m'indiquez le lieu et le livre où ils peuvent estre, la chose vous est sure, car je n'ay rien qui ne soit à vous. Je verray ce sac dont je vous remercie. Je suis fort surpris pour escrire à

[1] Nicolas Bourbon, dit le jeune, professeur au collège Royal, membre de l'Académie française, mort en 1644. Voir sur lui (*passim*) le *Balzac*, de la collection des *Documents inédits* (1873) et le *Chapelain* de la même collection (t. I, 1880).

[2] Jean Gruter, né à Anvers en 1560, mort en 1627, est surtout célèbre pour avoir publié le beau recueil : *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani* (Heidelberg, 1601, 2 vol. in-fol.).

[3] C'était donc un pseudonyme qu'avait pris le savant humaniste des Pays-Bas.

[4] Voir sur ce religieux (de l'ordre des Feuillants) une note de la lettre IV de Peiresc à Dupuy (p. 20).

[5] Aix, vol. X, fol. 228. Copie.

[6] Il s'agit là de François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul, mort en 1631 et en faveur duquel la terre de Fronsac avait été érigée en duché (1608).

Rome. Obligez moy, je vous supplie, de mettre un mot à Mr Aleandre[1] comme j'ay receu le *Squitinio* de Mr Bignon[2] et que je suis son obligé. Voyez cette belle lettre originale de l'Empereur Charles V à Mr de Bourbon[3]; elle m'a esté prestée en confiance. Vous me la renvoyerez au plus tost, s'il vous plaist.

Sur ce je suis, Monsieur, vostre, etc.

28 juillet 1620[4].

## IV

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je [ne] vous escripts si souvent que je desirerois pour vous tesmoigner le desir que j'ay de vous servir. Mon frere, à qui je communique tout ce que j'apprends, s'en acquitte plus diligemment[5], ayant des heures qu'il peut travailler qui me sont du tout interdites à cause de ma veue[6]. Je vous remercie du soin qu'il vous a pleu prendre de l'affaire de Mr Genout. Il nous en a escript. J'admire la patience et la grande deference qui a paru de vostre part au faict de Mr de Marseille[7]. Sans l'ouïr je le condamnerois, sachant vostre vertu, vostre candeur, et l'affection sincere dont vous secourez vos amis. Nouveau qu'il estoit dans la province, il n'eust deu rien faire[8] sans vostre conseil; mais il y a du moins beaucoup (*sic*)[9], et c'est une tache indelebile;

[1] Jérôme Aleandro, poète et antiquaire, né à Rome en 1574, mort en 1629. Voir sur cet ami et correspondant de Peiresc une note dans mon recueil de *Lettres inédites de Claude de Saumaise* (1882, in-8°, p. 7).

[2] Jérôme Bignon, né à Paris en 1589, mort en cette ville en 1656, venait alors (1620) d'acheter une charge d'avocat général au Grand Conseil. En 1642, il succéda comme grand-maître de la bibliothèque du roi au malheureux de Thou. Je ne saurais dire ce qu'est le *Squitinio* [faut-il lire *Squittino*, scrutin?] que Bignon dut composer pendant son séjour en Italie (1614). Le *Moréri* de 1759 dit avec une trop pompeuse exagération que J. Bignon «était un de ces génies extraordinaires que les derniers siècles peuvent hardiment opposer aux plus grands personnages de l'antiquité».

[3] A-t-on publié cette *belle lettre* au connétable de Bourbon?

[4] Aix, vol. X, fol. 229. Copie.

[5] Les lettres de Jacques Dupuy à Peiresc semblent avoir été encore moins épargnées que les lettres de Pierre Dupuy, quoique plus nombreuses. On n'en retrouve presque aucune dans ces premières années.

[6] Peiresc et Dupuy eurent également à se plaindre du mauvais état de leurs yeux, et ce fut là l'occasion d'une sympathie de plus entre les deux grands travailleurs.

[7] L'évêque François de Loménie.

[8] Je corrige une faute du copiste qui avait lu : il *n'a* dû rien faire.

[9] Nous sommes ici en présence d'une autre

quoy qu'on la couvre d'un autre habit, elle paroist tousjours au travers de la mitre. Ses parens de deçà ne l'approuvent pas; ils vous connoissent fort bien, connoissant vostre merite et vostre franchise. Je n'aurois pas tant eu de patience. Au contraire j'eusse esclaté en sorte qu'il eust connu que ma protection luy estoit necessaire; mais vous estes trop sage que d'en venir jusques là.

J'attens ce qu'il vous plaira nous envoyer de papiers qu'il vous plaist nous promettre. Je desirerois pouvoir en eschange vous en envoyer de vostre goust. Vous excuserez nostre indigence.

Il me souvient que lorsque Mr vostre frere estoit icy, il fist descrire une observation de Mr Besly[1] sur cette clause de *Regnante Christo* inserée, à ce que l'on a dit, en quelques titres du temps de Philippe I[2]. Cette observation fut retirée peu de temps après par le sieur de Besly qui y debvoit travailler à plein fonds, comme de faict il y a travaillé : mais j'ay eu advis qu'une maladie luy a tellement touché l'esprit, qu'on ne doibt plus rien esperer de luy[3], si bien que je n'ay pas ni la première observation[4] ni la seconde. Ce qui fait que je vous supplie me tant obliger que de commander à vostre homme[5]

mauvaise lecture. Je n'ose essayer de reconstituer la phrase primitive.

[1] Jean Besly naquit à Coulonges-les-Réaux (Deux-Sèvres) en octobre 1572 et mourut à Fontenay-le-Comte le 29 mai 1644. Voir sur la vie et les travaux de cet érudit la notice de Guillaume Colletet publiée, d'après ma transcription, dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1877, p. 71-96. Il en a été fait un tirage à part sous ce titre : *Jean Besly de Fontenay-le-Comte*, par Guillaume Colletet (in-8° de 26 pages). On trouvera une notice plus étendue et plus complète dans l'*Introduction* aux *Lettres de Jean Besly (1612-1647)* publiées par M. Appolin Briquet (*Archives historiques du Poitou*, t. IX, Poitiers, 1880, grand in-8°).

[2] Le mémoire sur la clause *Regnante Christo* a été imprimé à la suite de l'*Histoire des comtes de Poictou et ducs de Guyenne* (Paris, 1647, in-fol., 2e partie, p. 136). Il en est question plus de vingt fois dans les *Lettres* que je viens de citer, notamment dans les lettres CIV, CV, CVI, CVIII, CIX, CX, CXI, CXV, CXVI, CXVIII, CXIX, CXXII, CXXIV, CXXV, CXXVI, CXXVII, CXXVIII.

[3] Les biographes de Besly n'ont pas parlé de cet affaiblissement de son esprit en un âge (54 ans) où d'ordinaire nous jouissons pleinement de nos facultés. On savait seulement que l'historien du Poitou avait été fort tourmenté, dans les dernières années de sa vie, par la gravelle et la pierre. C'est à de tels tourments que Besly fait allusion quand, dans l'*Avant-propos* de l'*Histoire des comtes de Poictou* composé peu de temps avant sa mort, il parle de ses «continuelles infirmitez». En mars 1626, Besly écrivait à P. Dupuy qu'il est cloué au lit depuis six mois et faible comme un enfant de deux ou trois ans (*Lettres de Jean Besly*, p. 243). Déjà le 20 juin 1622, il se plaignait ainsi d'une santé perdue par des excès de travail prolongés : «La trop grande assiduité aux lettres m'a tellement moulu qu'il ne me reste quasi plus que de la cendre.» (*Ibid.*, p. 165.)

[4] Besly avait envoyé à Dupuy le 1er juin 1625 cette *Première observation*, qui était un essai, un *brouillard*, comme dit l'auteur (*Lettres de Besly*, p. 229).

[5] C'est-à-dire votre *secrétaire*.

de m'en faire une copie bien correcte à cause d'un grand nombre de dates qui y est[1]. Je sçay que Mr de Lomenie en a autant, quoyqu'il ne les puisse trouver: mais il y a si peu d'assurance en ses escrivains que je ne fay pas grand conte de ce qu'il en peut avoir[2]. Vous sçavez, Monsieur, la perte qui est au public dudict sieur de Besly, et les grans desseins qu'il avoit pour l'illustration de nostre histoire[3]. J'escripray à son fils pour sçavoir quel ordre il y a en ses papiers, et s'il n'y a rien d'entier[4].

Je viens de recepvoir une lettre de Mr Rubens qui me mande qu'il va faire un voyage pour un mois pendant lequel nous cesserons nostre commerce.

L'Assemblée des Notables se tiendra en cette ville et commencera le 1 du

[1] Peiresc possédait divers mémoires manuscrits de Besly, les uns qui lui avaient été adressés par Besly lui-même (*Catalogue Lambert*, t. II, p. 51), les autres qui lui avaient été communiqués par les frères Dupuy (*ibid.*, p. 238). On trouvera dans le tome IX des *Archives historiques du Poitou* (p. 317-321) une lettre du 8 mars 1633 de Besly à Peiresc dont l'original est à la bibliothèque de Carpentras (registre XLI, vol. 1). Je publierai les lettres de Peiresc à Besly qui nous ont été conservées en assez petit nombre dans le registre II des *Minutes* que possède cet établissement. Peiresc est plusieurs fois mentionné dans la correspondance de Besly avec Dupuy. Voir lettres XVII, L, CXIII, etc.

[2] Voilà un avertissement dont devront tenir compte tous ceux qui auront à consulter à la Bibliothèque nationale les documents de la collection Brienne. Je demande la permission d'ajouter que j'ai souvent eu l'occasion de constater, en rapprochant les copies de cette collection des originaux ou des copies de diverses autres collections, notamment de la collection Dupuy, combien étaient parfois peu fidèles les *écrivains* employés par H.-A. de Loménie.

[3] Au nombre des *grands desseins* de Besly, il faut surtout compter le dessein que, dès 1617, en publiant la *Généalogie des comtes de Poictou*, il annonçait ainsi : «L'histoire de cette troisiesme partie de la France [la Guyenne] n'a point esté esclaircie jusques à present que nous l'avons dressée par le moyen d'un million de chartres et titres, et livres sans nombre imprimez et escrits à la main, pour la donner dans peu de jours au public, avec ses preuves : de quoy cette genealogie des comtes de Poictiers et ducs de Guyenne luy servira de gage.» Besly voulait aussi s'occuper, comme le montre sa correspondance, de l'histoire des comtes de Toulouse, de l'histoire des comtes de Béarn, de l'histoire des évêques de Poitiers, d'un recueil de dissertations diverses qu'il avait déjà intitulé : *Boccage royal d'observations historiques*, etc.

[4] Ce fils, Jean Besly, sieur de la Gerberie, était né le 29 janvier 1602. A l'occasion de son mariage avec Marie Coppegasche, il reçut de son père (16 mai 1631) l'office de conseiller-avocat du roi à Fontenay-le-Comte. La bibliothèque paternelle lui fut délaissée, moyennant le payement de 2,000 livres à Jeanne Besly, sa sœur. L'auteur de l'*Histoire des comtes de Poictou* avait exprimé le vœu que ses manuscrits fussent publiés par les soins de son fils. Ce fut Pierre Dupuy qui revit et mit au jour l'*Histoire des comtes de Poictou*, gardant dans sa collection, où ils sont encore conservés sous les nos 34, 37, 688, 803, etc., les travaux de son ami qui ne parurent pas, à cause de leur état d'inachèvement, dignes de la lumière de l'impression.

mois prochain[1]. Je vous prie que Mr de Valavez trouve icy mes humbles baisemains.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

du Puy.

A Paris, ce 26 novembre 1626[2].

---

V

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Nous avons receu vos lettres du 22 du passé le 6 de ce mois. Je souhaitte Mr vostre frere de retour auprès de vous, afin de vous descharger de cette peine d'escrire qui ne peut estre que très grande à cause de vostre fluxion[3]. Pour mon particulier il ne me falloit point de response, seulement un mot d'advis de la reception des miennes suffisoit; mais vostre courtoisie est venue à tel excez, qu'elle ne peust estre destournée par aucune incommodité. Je voy par ce que me mandez que nos paquetz vont seurement, ce qui me console. Je vous avois escrit n'avoir receu les vostres[4] du 24 octobre; mais depuis, ayant mieux regardé, je les ay trouvées. Pour response à ce qu'escrivez à mon frere touchant les voyages Anglois, Mr Bergeron[5] nous est venu voir ce jourd'huy auquel j'en ay parlé. Il les a veus quand Mr de Tresmes fut en Ambassade extraordinaire en Angleterre[6]. Il en fait tres grand cas et a fait ce qu'il a peu

[1] La séance d'ouverture aux Tuileries de l'assemblée des notables de 1626-1627 est du 2 décembre et non du 1er. Voir sur cette séance, et sur les séances suivantes, l'*Histoire des États généraux*, par M. Georges Picot (t. III, 1872, p. 431-449).

[2] Aix, vol. X, fol. 229. Copie.

[3] On disait donc *fluxion* à Paris pendant que l'on disait encore *défluxion* en Provence?

[4] Les *vostres*, c'est-à-dire vos *lettres*.

[5] Pierre Bergeron, né à Paris on ne sait en quelle année, mourut en 1637. Ce géographe fut un des correspondants de Peiresc (registre II des minutes de Carpentras, fol. 326-328). Voir la liste des publications de Bergeron dans le *Manuel du Libraire* (t. I, col. 785). Voir encore dans la *Biographie universelle* un excellent article d'Eyriès (de l'Institut) sur Bergeron. Le savant académicien rappelle que ce fut ce dernier qui rédigea, d'après les notes de l'auteur, les *Voyages fameux du sieur Vincent le Blanc, Marseillais, dans les quatre parties du monde*, et que Peiresc avait donné le conseil à Vincent le Blanc de confier ses manuscrits à Bergeron, dont il connaissait la capacité.

[6] René Potier, comte de Tresmes, né en 1579, mort en 1670, capitaine des gardes du corps du roi, lieutenant général en Champagne, fut ambassadeur extraordinaire de Louis XIII à la cour d'Angleterre dans le printemps de l'année 1625.

pour les faire traduire en langage entendu, mais il n'y a rien advancé. Il dit qu'on en pourroit tirer deux bons volumes in folio de choses non jamais veues ni imprimées autre part. Il loue entr'autres une relation tres ample de l'an 1614 du Grand Mogol. Pour les cartes, il n'y a rien de nouveau encore qu'il y en ayt quantité. De commerce en Angleterre nous n'en avons point maintenant, un honneste homme que connaissions de longue main n'ayant point faict de response à celles que mon frere luy a escrites. Ces Messieurs sont fort paresseux et negligenz en ces offices ordinaires entre amis.

Pour les livres que marquez dans vostre lettre, j'en bailleray le memoire à Buon[1], mais d'esperer rien de curieux par sa voye, c'est perdre temps. Si me voulez donner charge de retenir chez les libraires ce qui vient de curieux, je m'en acquiteray soigneusement, et vous en envoyeray les memoires et prix comme nous les prenons nous mesmes. Cet *Apostolatus Benedictinorum* a fait icy du bruit[2]. Il y a quantité de vieux titres dedans vrais ou faux, je n'en sçay rien. Bien asseure-t-on qu'il contient plusieurs mauvaises maximes. Un Benedictin Anglois, nommé Barnes, fort homme de bien et de savoir non vulgaire contre lequel en partie ce livre est fait, a esté enlevé de chez le Prince de Portugal où il demeuroit par le chevalier du Guet avec tous ses papiers, lequel l'ayant eu deux jours chez luy, l'on dit qu'il l'a mis entre les mains du Nonce avec tous lesdits papiers, et doibt-on l'envoyer à Cambray et de là à Douay entre les mains de ses plus grands ennemys, les Benedictins Anglois ou plustost Espagnols[3]. Ce pere est auteur d'un livre *contra Æquivocationes*[4] qui a

M. Armand Baschet (*Répertoire général de toutes les dépêches et autres documents appartenant aux correspondances des ambassadeurs de France successivement accrédités en Angleterre*, etc., Londres, 1878, p. 669) indique, à la date du 27 avril 1625, l'*Instruction baillée à M. le comte de Tresmes allant pour le Roy en Angleterre pour la condoleance du Roi Jacques*, et, à la date du 22 mai de la même année, la dernière des dépêches adressées par M. de Tresmes à M. de la Ville-aux-Cleres (Archives du Ministère des affaires étrangères).

[1] Le fameux libraire Nicolas Buon mentionné dans la lettre XXVI de Peiresc à Dupuy.

[2] Sur cet ouvrage du bénédictin anglais Clément Regnier, voir la note 5 de la page 86 (lettre XXVI de Peiresc à Dupuy).

[3] Voir sur Jean Barnes les articles du *Moréri*, du *Dictionnaire critique*, de la *Biographie universelle* (Tabaraud), etc. Bayle raconte ainsi, d'après le *Mercure françois* (t. XII, p. 752, et t. XIV, p. 336), les aventures de ce moine : «Il logea à Paris, près du collège de Navarre, puis au collège de Bourgogne, et enfin chez le prince de Portugal, où le chevalier du guet l'arrêta, le 5 décembre 1626..... Ce pauvre homme, irréprochable dans ses mœurs, était à Paris lorsqu'on se saisit de lui, et qu'on lui ôta les habits de l'ordre, pour le transporter en Flandre garrotté sur un cheval. On l'envoya ensuite à Rome, où il demeura dans les prisons de l'Inquisition, jusqu'à ce qu'il eut été transféré dans celles des fous.»

[4] *Dissertatio contra Equivocationes* (Paris,

assez fait parler et a esté [l'occasion d'une affaire] agitée par les Jesuites[1] et croy que l'avez. Ce procédé, si extraordinaire et inouï parmi nous, fait penser à plusieurs, et croit-on qu'au Parlement on s'en remüera, mais peut-estre sans effect. Mr le Garde des Sceaux a servi le Nonce[2] fort à propos en cette affaire, et le Nonce eut raison de dire, quand on luy bailla les Sceaux : *Non temo piu poiche il Marillac e Guarda Sigilli*[3]. Il se porte en ces affaires de Rome avec grande passion, et le Nonce dit luy mesme qu'il a peine à le retenir tant il y va vite. Mr le Cardinal ne se mesle pas de ces minuties; pourveu qu'il gouverne le Roy, il ne se soucie pas de l'oppression des particuliers, *sed hæc inter nos*[4]. Ce pauvre Benedictin avoit quantité d'amis et il y a plus de trente ans qu'il vivoit icy sous la foi publique et avoit esté longtemps Pere Spirituel à Chelles[5]. Il estoit prest de faire imprimer une response contre cet *Apostolatus* de Douay là où il debvoit descouvrir la cabale Espagnole en Angleterre. Le Roy d'Angleterre l'avoit desiré parmi les prebstres de la Reine.

Pour l'Assemblée des Notables il ne s'y est rien fait que je sçache depuis l'ouverture[6], ne s'estant point assemblez depuis pour n'estre d'accord ni de la façon d'opiner, ni de qui y doibt presider. Monsieur[7] ne peut s'assujettir à y aller plus d'une fois le jour et encore avec peine. Nostre premier president[8] ne

1625, in-8°), traduit en français sous ce titre : *Traité et disputes contre les Equivoques* (Paris, 1625, in-8°).

[1] Le père Théophile Raynaud se fit le défenseur de la Compagnie de Jésus en publiant, sous le nom de *Stephanus Emonerius*, une réfutation intitulée : *De æquivocatione et mentali restrictione. Adversus falsas Joannis Barnesii Angli Monachi Benedictini in Leonardum Lessium criminationes disceptatio theologica*, réfutation qui fut réimprimée en 1627 (Lyon, in-8°) sous ce titre : *Splendor veritatis moralis, collatus cum tenebris mendacii, et nubilo æquivocationis ac mentalis restrictionis*, etc. Voir sur les livres de Barnes, de Th. Raynaud, la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. III, in-fol., 1876, col. 67.

[2] Ce nonce était Bernard Spada, archevêque de Damiette, qui était arrivé à Paris au commencement de l'année 1624 et qui avait succédé à Octave Corsini, archevêque de Tarse. Spada devint cardinal en 1626 et mourut à Rome le 10 novembre 1661, âgé de soixante-huit ans.

[3] *Je ne crains plus rien depuis que le Marillac est garde des sceaux.* Michel de Marillac était garde des sceaux depuis le 1er juin 1626.

[4] Pierre Dupuy n'aima jamais le cardinal de Richelieu et il le détesta de tout son cœur à partir du jour où l'implacable homme d'État fit tomber la tête de Fr.-Aug. de Thou.

[5] Commune du département de Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de Ligny, à 9 kilomètres de cette ville.

[6] Nous avons vu que l'ouverture se fit le 2 décembre 1626.

[7] Gaston d'Orléans, alors âgé de dix-huit ans.

[8] Nicolas de Verdun, qui en 1611 avait échangé la première présidence du parlement de Toulouse contre la première présidence du parlement de Paris, et qui mourut le 16 mars 1627. Voir sur ses relations avec Peiresc, *Trois lettres inédites du président de Sevin à Peiresc* (Agen, 1884, in-8°, p. 6, 7, 8.)

s'y veut pas trouver, si Monsieur n'y preside, car luy qui au Parlement presideroit Monsieur et les Princes, ne peut souffrir d'estre presidé par d'autres. Pour ce qui est d'opiner par corps cela est encore indecis.

Le premier president Nicolaï[1] s'estant trouvé indisposé, le President de Chevry[2] a esté mis à sa place, lequel rendra bon conte des Finances. M^rs du Hallier[3] et comte de Tillieres[4] ont esté mis aussi pour fortifier les Nobles, qui sont ceux qui pressent le plus, avec quelques Evesques, qu'on opine par corps; car ils se defient de leurs forces. Cela est de grande consequence, dont on gronde amplement, où les langues libertines disent que ces M^rs du Clergé et de la Noblesse estant genz interessez, ils n'auront autre sentiment que ce qu'il plairra à ceux qui gouvernent, tellement que le Public seroit abandonné s'il n'est assisté de ces M^rs de robe longue.

L'Assemblée se debvoit tenir aujourd'huy lundy 7^e aux Tuilleries[5]; mais nous n'avons veu personne qui en sceust des nouvelles. Ces M^rs qui gouvernent se trouvent bien empeschez comment s'y prendre, et il y en a qui tiennent qu'ils se repentent d'avoir assemblé tous ces Notables.

J'oubliay à vous mander par ma derniere que M^r le Garde des Sceaux en sa harangue[6] dit qu'il falloit faire une loy qu'en matiere d'Estat et crime de Leze-Majesté les demi preuves et singuliers tesmoins feussent receuz comme preuve entiere et allegua un chapitre du Droit canon qui dit qu'à prouver la Simonie, les singuliers tesmoins et demi preuves estoient admises. Cela feust bien remarqué.

[1] C'était le fils et le successeur de Jean Nicolay, mort le 31 mai 1624, dont il a été question dans la lettre IX de Peiresc à Dupuy, du 27 juin 1624. Le nouveau premier président de la Chambre des comptes s'appelait Antoine Nicolay, seigneur de Goussainville et d'Ivor.

[2] Charles Duret, sieur de Chevry, président à la Chambre des comptes, mourut en 1636. Voir beaucoup de détails sur ce personnage dans l'historiette de Tallemant des Réaux intitulée *Le président de Chevry et son frère, le médecin Duret* (t. I, p. 421-427) et dans le *Commentaire* (p. 427-429).

[3] François du Hallier, né en 1583, était fils du marquis de Vitry et frère du maréchal de Vitry; il était, au moment de la réunion de l'assemblée des notables, maréchal de camp (depuis 1622). Il devint maréchal de France en 1643 et fut depuis lors connu sous le nom de maréchal de l'Hospital. Il mourut en 1660. Voir son historiette dans Tallemant des Réaux (t. IV, p. 158-171).

[4] Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, avait été ambassadeur en Angleterre (1619); il mourut à Paris en 1652. Il avait épousé (21 août 1608) Catherine de Bassompierre, sœur du maréchal. Comme son beau-frère, il a laissé des mémoires qui ont été publiés en 1852 par M. C. Hippeau.

[5] L'assemblée tint en effet sa première séance le lundi 7 décembre.

[6] Voir l'analyse de cette harangue dans l'*Histoire des États généraux*, par M. Georges Picot (t. III, p. 433-437).

La plus puissante raison qu'on allegue de la disgrace de Baradat[1] est qu'au retour de Nantes[2], il a tenu au Roy quelques propos fort inconsiderez. On dit aussi qu'il avoit receu quelques lettres de madame de Chevreuse[3] sans les montrer au Roy. Il s'est jetté aux pieds de la Reine Mere et l'a suppliée d'interceder envers le Roi pour le payement de ses debtes, qu'il dit monter à quatre cent mil livres, comme si la Couronne y estoit tenue. Il est certain que le Roy luy a reproché l'alliance de Seret[4] qui pretendoit estre capitaine des Gardes par ce moyen. Il parla fort insolemment au Roy et le Roy le menaça de la Bastille. L'autre luy respondit qu'il aymeroit mieux qu'il l'envoyast en Grève. M^r le Cardinal et la Reine Mere ont receu cette nouvelle comme chose qui leur fust fort inesperée et non attendüe. Le Roy luy ostera, ce dit-on, la charge de Premier Escuyer et supprimera celle de Premier Gentilhomme. Un autre gentilhomme nommé Sourches[5] a esté chassé et le Roy a dit qu'il y en auroit plusieurs autres, tellement que chascun est aux escoutes. On croit que M^r de Brezé sera Capitaine des Gardes, ce qu'on a bien de la peine à luy faire gouster[6].

[1] François de Baradat, seigneur de Damery (en Champagne, près d'Épernay), mourut en 1683. Tallemant des Réaux l'appelle *Barradas* dans cette phrase qui complète les renseignements fournis à Peiresc par Dupuy (*Historiettes*, t. II, p. 139) : «Ce fut lui [Daniel de la Motte-Houdancourt, évêque de Mende], qui fit resoudre Barradas à donner sa demission de la charge de premier escuyer de la petite escurie, pour cent mille escus. Le Roy avoit impatience de l'avoir pour Saint-Simon». Voir sur la disgrâce de Baradat une lettre écrite à Peiresc par Malherbe, le 19 décembre 1626 (*Œuvres*, édition déjà citée, t. II, p. 573). Malherbe, qui appelle le favori de Louis XIII *Barradas*, comme Tallemant des Réaux, attribue le *congé* qu'on lui donna à ses mauvaises manières qui allaient jusqu'à la brutalité. L'éditeur des *Œuvres de Malherbe* renvoie aux *Mémoires de Richelieu* (liv. XVII). Dans presque tous les mémoires du temps est raconté cet épisode de l'histoire de la cour de Louis XIII. Citons notamment les *Mémoires de Bassompierre* (édition Chantérac, t. II, p. 282), où le successeur de Baradat, Claude de Saint-Simon, est appelé «un jeune garçon d'assés piètre mine et pire esprit».

[2] La cour revint de Nantes à Paris le 17 septembre 1626.

[3] Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, née en 1600, morte en 1679. Voir sur elle le volume de Victor Cousin, mais en se rappelant que c'est surtout un habile plaidoyer, la vérité se trouvant beaucoup plus dans les *Mémoires* du cardinal de Retz et dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

[4] Nom qui doit avoir été mal lu par le copiste. Parmi les noms connus qui se rapprochent le plus de celui-là, j'indiquerai celui du baron de Siré ou Cirey (Louis-Jules du Châtelet), sur lequel on peut lire une intéressante note du commentateur des *Historiettes* (t. V, p. 79).

[5] Est-ce Jean du Bouchet, alors baron et plus tard (1652) marquis de Sourches et de Bernay, né à Paris le 1^er décembre 1599, prévôt de l'hôtel du Roi et grand prévôt en France (en 1643), père de Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, l'auteur des *Mémoires ?* Dans l'*Introduction* à ces mémoires, M. le comte de Cosnac nous apprend (p. xx) que Jean du Bouchet fut «enfant d'honneur du Roi Louis XIII».

[6] Urbain de Maillé, marquis de Brézé, né en 1597, mort en 1650, fut en effet nommé

Monsieur le Comte[1], ce dit-on, est encore à Neufchastel ou en Savoye, ce qui fait croire qu'on moyenne icy sa reconciliation. Un gentilhomme nommé Vieux Pont[2], nourry de jeunesse chez luy et tous ses parens, ayant esté chargé de la part de son Maistre d'apporter un paquet à Madame sa mere, au lieu de ce faire, l'a porté à Mr le Cardinal, qui, après l'avoir veu, l'a fait rendre à Madame la Comtesse[3] avec une minute de la response qu'elle doibt faire à son fils.

Depuis peu on a envoyé deux cent mil escuz à la Valteline, cent mil par voiture et cent mil par lettre de change. Les garnisons, faute de payement, estoient prestes de se mutiner, et le voisinage des troupes Espagnoles faisoit apprehender. Toute cette affaire est remise à Rome où Cordoüa[4] et Mr de Cœnous[5] ont envoyé leurs secretaires. Le desaveu qu'on avoit fait icy de Mr de Fargis[6] n'estoit que pour contenter Venise et a-t-on ratifié depuis ce qu'il a fait.

Monsieur le Nonce Bagni[7] a desja envoyé icy quelques officiers et meubles; et le Prevost d'Orenge est icy pour sçavoir de Mr le Cardinal Spada quand il se resoudra à luy quitter la place, lequel attend un courrier de Rome pour luy rendre response certaine. On envoye un gentilhomme nommé Campremi,

capitaine des gardes du roi. Ce beau-frère du cardinal de Richelieu devint maréchal de camp en 1630 et maréchal de France en 1632.

[1] Louis de Bourbon, comte de Soissons, né à Paris en 1604, fut tué à la bataille de la Marfée (6 juillet 1641).

[2] Deux personnages de ce nom figurent dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, Alexandre, marquis de Vieuxpont, qui épousa la fille de la présidente Aubry (t. VI, p. 56), et Jean de Vieuxpont, sieur de Compans, qui épousa Mlle de Tonancourt, laquelle se remaria en troisièmes noces avec le fameux romancier Gauthier de Coste, sieur de la Calprenède (*ibid.*, p. 386).

[3] Anne de Montafié, qui avait épousé en décembre 1601 Charles de Bourbon, comte de Soissons, et qui mourut en juin 1644. Voir son historiette dans Tallemant des Réaux (t. I, p. 221-223).

[4] Don Gonzalès de Cordova, alors gouverneur de Milan pour les Espagnols.

[5] François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, et, plus tard (1642), duc d'Estrées, était en ce moment lieutenant général de l'armée du roi (en Valteline). Maréchal de France en 1626, il mourut à Paris, plus que centenaire, dit-on, en mai 1670. Voir son historiette dans Tallemant des Réaux (t. I, p. 383-392).

[6] Charles d'Angennes, comte du Fargis, était alors ambassadeur de France en Espagne; il mourut en 1640. Ce diplomate est bien moins célèbre que sa femme, Madeleine de Silly, l'héroïne d'une des plus piquantes historiettes de Tallemant des Réaux (t. II, p. 121-128).

[7] Jean-François Bagni, qui avait été vice-légat d'Avignon de 1614 à 1621, remplaça le cardinal Spada dans la nonciature de France. Il fut créé cardinal en 1629 et mourut en 1691. Le cardinal de Richelieu, qui s'était lié avec lui durant son exil d'Avignon, et qui l'eut toujours pour ami, comme le rappelle l'éditeur des *Lettres, papiers d'État*, etc. (t. I, p. 641), a vanté dans ses Mémoires (liv. XXI), sa *grande probité, sincérité et intelligence des affaires.*



IMPRIMERIE NATIONALE.

qui a esté autrefois à Mr du Maine[1], pour se condouloir avec Mr de Mantoue[2]. Mr de Bassompierre n'est encore de retour d'Angleterre[3] et dit-on que le Mareschal d'Aubeterre[4] sera à sa place dans les Notables. Il y a eu quelques gens tuez par mutinerie à Blaye[5], qui establissoient un nouvel impost de quatre escus sur tonneau. Cela fait bien crier en ce païs, et encore plus si l'on vient à y vouloir establir la Gabelle, comme on parle. Un gentilhomme de ces quartiers escrit que cet impost sera aussi difficile à establir en cette province que l'Heresie fait de peine à en estre desracinée.

Il y a quelques desputez de l'Infante et des Estats au Liege[6] pour le restablissement du commerce; l'on s'imagine que c'est un acheminement à la Tresve.

Je vous envoye un Arrest du Parlement contre les Traittés des blés, qui n'est pas trové bon au Conseil. Vous aurez maintenant receu tous les Arrets touchant l'affaire du Grand Conseil. Mon frère vous envoye quelques pièces trouvées doubles dans ses papiers qui seront suivies d'autres. Il vous prie de les recevoir d'aussi bon cœur qu'il les vous offre. Mrs de Courtenay se sont aussi resveillez[7]. Mademoiselle de Nevers donne meilleure esperance de sa santé quoyqu'abandonnée de nos medecins[8]. Mon frere ne vous escrit point et m'a chargé de vous faire ses humbles baise-mains. Il se resjouit et moy

[1] Henri de Lorraine, duc de Mayenne, tué au siège de Montauban le 17 septembre 1621.

[2] *Mr de Mantoue* était alors *Vincent II*, septième duc de Mantoue, qui venait de succéder à son frère Ferdinand, mort le 29 octobre 1626, et qui lui-même allait bientôt mourir (26 décembre 1627).

[3] Le samedi 5 décembre, le maréchal de Bassompierre était à Douvres, où il ne put s'embarquer que le 18; il était le 20 à Amiens et le 22 à Paris (*Journal de ma vie*, t. III, p. 279-281).

[4] François d'Esparbez de Lussan, vicomte d'Aubeterre, maréchal de France en 1620, mourut en 1628.

[5] Chef-lieu d'arrondissement du département de la Gironde, à 33 kilomètres de Bordeaux.

[6] C'est-à-dire à Liège (Belgique).

[7] Je ne sais de quels Courtenay veut parler Dupuy.

[8] Marie-Louise de Gonzague-Clèves, fille de Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers et de Rethel, depuis duc de Mantoue et de Montferrat, naquit en 1612 et mourut en 1667. Elle épousa successivement (1646 et 1649) les deux frères Wladislas et Jean Casimir, rois de Pologne. Voir dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er février 1883, un article de M. Albert Vandal intitulé: *Un mariage politique au XVIIe siècle; Marie de Gonzague à Varsovie*. Le maréchal de Bassompierre rapporte (*Journal de ma vie*, t. III, p. 298) ces paroles adressées par Marie de Médicis à Gaston d'Orléans qu'elle voulait remarier (juillet 1627): «Nous comptions tantost, Bassompierre et moy, les princesses qui sont maintenant en estat de se marier, tant en France que dehors; nous n'en trouvions que trois en France: Mademoyselle de Nevers qui est à mon avis bien belle et bien jolie, mais je craindrois que ces drogues que luy a données Semini [un empirique] pour la guerir de sa grande maladie, n'empeschassent qu'elle n'eut des enfans, et l'on me l'a fait apprehender.»

aussy de l'Abbaye donnée à M^r Barclay[1]. Je m'estonne que M^r de Bonnaire[2] par ses lettres ne vous en mande rien. M^r vostre frere, à qui je n'escris point par cet ordinaire, m'excusera, s'il luy plaist; cette lettre sera aussi pour luy, et vous soulagera vostre veüe en la lecture de cette mauvaise escriture. Je finis par protestations de mon très humble service, desirant demeurer à jamais,

Monsieur, vostre, etc.

J[acques] du Puy.

A Paris, ce vii decembre 1626[3].

M^r Priandi[4] m'a promis escrire pour l'histoire de Possevin et en faire venir. Il vous salue et Monsieur vostre frere comme je fais de ma part[5].

---

## VI

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur,

J'escrivis dernierement assez amplement à M^r vostre frere, et ne doubte poinct qu'il n'aye eu recours à vous pour soulager ses yeux à lire ma mauvoise escriture. Depuis ce temps l'Assemblée de nos notables s'est tenue deux fois lundi 7 et mercredi 9[6] au matin, où Monsieur a presidé, estant sous un

[1] L'abbaye de Saint-Léon de Toul dont il a été question dans la lettre XXVI de Peiresc à Dupuy.

[2] M. de Bonnaire était l'oncle du nouvel abbé, le poète-romancier Jean Barclay ayant épousé Louise de Bonnaire dont le nom s'écrit plus souvent Debonnaire. Le frère de Louise de Bonnaire fut un des amis et correspondants de Peiresc. Les lettres que ce dernier lui adressa sont conservées à Carpentras dans le registre II des minutes (fol. 116-198, *passim*).

[3] La lettre est, par une erreur de copiste, datée du 1^er décembre. Je rétablis la véritable date d'après la phrase de Dupuy : «L'Assemblée se debvoit tenir aujourd'huy lundy 7^e.»

[4] Ce personnage était ambassadeur du duc de Mantoue à Paris. C'est le titre que lui donne Peiresc dans quatre lettres qu'il lui écrit d'Aix en 1625, 1626, 1627 et 1629 (Bibliothèque d'Inguimbert, registre V des minutes, fol. 393-394). Mais ambassadeur est un titre un peu trop pompeux accordé par l'exquise politesse de Peiresc; Priandi figure comme «agent de M. le duc de Mantoue» dans les *Lettres* du cardinal de Richelieu (t. II, p. 280).

[5] Aix, vol. X, fol. 231. Copie.

[6] La séance du 9 décembre fut importante, car ce fut ce jour-là que le procureur général Molé communiqua aux notables des propositions financières à la suite desquelles de grandes économies furent adoptées et les dépenses furent réduites au taux de l'année 1607, prise comme

dais dans une grande chaire à bras, des aureillers à ses pieds, en un mot de mesme façon que seroit le Roy, ce que l'on trouve à redire. Il fit une harangue fort gentile et prononcée de bonne grace, et tous ces Messieurs luy donnent cet honneur qu'il s'acquite fort bien de cette charge avec grand respect, et tesmoigne beaucoup d'esprit [1]. Le different pour ce qui est des opinions continue [2]; neantmoins vous verrés par un memoire escrit à part la derniere resolution du Roi. Ces Messieurs les premiers Presidens et autres de la robe menacent de tout quitter [3], mesme ayant reconnu le peu d'inclination qu'on avoit à bien faire, quelques uns du Clergé et des Nobles ayant confessé avoir esté solicitez et gagnez pour donner leurs sufrages. L'on fait perquisition de toutes les Assemblées pour voir comment l'on en a usé par le passé, et veut on que les officiers fussent comme un quatriesme ordre dans l'Estat, et il y en a un passage formel dans le 1^er^ tome de l'Histoire de M^r^ de Thou en l'an 1558 qui a esté allegué par M^r^ le Garde des Sceaux [4], auquel il fut repliqué par un des Notables que s'il le vouloit croire en toutes les autres choses, l'on luy accorderoit celle là. M^r^ de Breves [5] s'est excusé de se trouver en l'Assemblée sur son indisposition; M^r^ de Fossé [6] a esté mis en sa place. Entre les Evesques

type d'une sage administration (*Histoire des États généraux* par Georges Picot, t. III, p. 441).

[1] M. Picot (*ibid.*, p. 439) parle ainsi, au sujet de la séance du 7 décembre, du jeune président de l'Assemblée : «Monsieur le duc d'Orléans, prenant au sérieux, malgré son âge, la présidence qui lui avait été attribuée, exhorta les assistants à dire librement leur opinion sur tout ce qui serait proposé.» Malherbe (lettre à Peiresc, du 19 décembre. *Œuvres*, t. III, p. 574) est d'accord avec Dupuy pour louer le mérite de Gaston : «Les notables continuent toujours leur assemblée, mais lentement. Monsieur leur président fait bien souvent l'école buissonnière; mais, sans flatter et sans mentir, on dit qu'il y fait des merveilles et qu'il donne toute l'espérance qu'on peut avoir d'un grand prince.»

[2] Voici la cause de ce différend : A la fin de la séance d'ouverture, le garde des sceaux avait dit que le roi «entendoit que les membres de l'assemblée opinassent par professions, et qu'ils ne fissent que trois voix, le clergé, la noblesse et les magistrats». Le frère du roi ayant suivi ce mode d'opiner, les officiers, par la bouche du premier président, remontrèrent que le vote par têtes était le seul équitable et sensé. (*Histoire des États généraux* déjà citée, t. III, p. 440.)

[3] M. Georges Picot raconte ainsi (p. 440) l'incident orageux de la séance du 9 décembre : «Le président persista à recueillir, le 9 décembre, les opinions par corps et non par têtes. Les magistrats se levèrent sur-le-champ, et s'apprêtèrent à sortir de la salle des séances, pour aller porter plainte au Louvre. Monsieur les retint en leur disant que *Sa Majesté étoit allée ce jour là prendre le plaisir de la chasse à Versailles.*»

[4] Livre XX, p. 212 du tome III de la traduction française, Londres, in-4°, 1734.

[5] François Savary, comte de Brèves (depuis 1625), né en 1560, ambassadeur à Constantinople de 1591 à 1605, ambassadeur à Rome de 1608 à 1614, mourut à Paris en 1628. Voir dans le *Dictionnaire historique de la France* de M. Lud. Lalanne un excellent article sur cet habile diplomate.

[6] Dupuy a-t-il voulu parler, en abrégeant

celuy de Bayonne, maintenant d'Angers[1], a esté ajousté du chef de M^r^ Deffiat[2], de qui il est parent. M^r^ le Procureur General y parla assés genereusement, et a dit au Garde des Sceaux que ce n'estoit pas aux collets et aux manchettes que le mal nous tenoit, mais à la chemise. L'on ne luy a encore rien mis entre les mains de la part du Roy pour proposer qui soit digne de consideration et ne savent par où y prendre. Pour vous le faire court, de ce peu qui a paru, on n'attend rien de bon. M^r^ de Schomberg[3], le lundi, fit quelques ouvertures pour la gendarmerie. La disgrace de Baradat continue. Un gentilhomme de ses alliez nommé M^r^ de Baye[4] et cousin de M^r^ Seguier de la Verriere[5], en est mort de deplaisir trois jours aprez d'une fievre chaude, s'estant obligé pour luy de cent mil livres. C'est prendre les affaires bien à cœur. Le pauvre M^r^ Seguier revenu des champs depuis un mois ne se peut remettre d'une maladie qui le travaille depuis le mois d'aoust[6]. Vous le mesconnoistriez tant il est changé. Les maladies de cette année sont de cette nature. L'on croit que la vraie cause de la disgrace de Baradat, est d'avoir voulu attaquer les Puissances souveraines; car toutes les autres qu'on allegue ne sont pas suffisantes pour faire si forte impression dans l'esprit du Roy, si elles n'estoient aydées par d'autres. Le Benedictin Barnes, dont j'ay escrit à M^r^ vostre frere par ma derniere, fust conduit à Cambray et de là à Douay[7]. Le commande-

son nom, de Gabriel de la Vallée *Fossez*, marquis d'Everly, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, mort en juillet 1636? Ce qui me le fait croire, c'est que Bassompierre (*Mémoires*, t. II, p. 87) l'appelle lui aussi *M. de Fossé*.

[1] Claude de Rueil fut évêque de Bayonne de 1622 à 1626 et évêque d'Angers de 1628 à 1649.

[2] Antoine Coiffier-Ruzé, marquis d'Effiat, né en 1581, mort en juillet 1632, venait d'être nommé surintendant des finances. C'était le père de Cinq-Mars.

[3] Henri, comte de Nanteuil et de Schomberg, né en 1575, mort à Bordeaux en novembre 1632, était maréchal de France depuis 1625; il avait été surintendant des finances de 1619 à 1623.

[4] S'agit-il là de Jean de Lou, baron de Baye, père de Marion de Lorme, mentionné dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. IV, p. 64) et sur lequel le commentateur a donné (p. 66) divers détails empruntés en partie à une pièce de vers de Pierre de Marcassus?

[5] Ce Séguier de la Verrière était un parent du chancelier Séguier et probablement le père de Jean-Jacques Séguier de la Verrière qui fut évêque de Lombez de 1662 à 1671.

[6] Pierre Séguier, le futur chancelier de France (1635), né en mai 1588, mort en janvier 1672, était alors (depuis 1624) président à mortier au parlement de Paris. On sait qu'il avait épousé une parente de Peiresc, Madeleine de Fabri, fille de Jean de Fabri, seigneur de Champauzé, laquelle mourut en février 1683.

[7] Voici la version du *Mercure françois* (t. XII, p. 753) telle qu'elle a été reproduite par Bayle (article *Barnes*, t. III, page 137 de l'édition Beuchot) : «On l'eût fait partir le jour même de la capture, si le chevalier du Guet avait eu d'autant d'impatience que le père procureur des bénédictins de Douai. Mais il fallut que cette

ment au chevalier du Guet de le prendre a esté signé par Mr de Beauclerc[1] qui en receut l'ordre du Roy, Mr le Cardinal, Garde des Sceaux, etc., estant presents. Cette action est trouvée fort mauvoise. Le voisin de Mr de la Mothe[2] a fort travaillé en cette affaire avec Mr le Nonce. Je vous envoie deux advis d'Angleterre que Mr Priandi m'a baillez. C'est tousjours pour continuer l'histoire. Les advis de Bruxelles et Vienne sont aussi de luy. Il vous salue et Mr vostre frere. Il m'a promis escrire à Mantoue pour l'histoire de Possevin. La mort du Duc a apporté grands changemens en ce petit Estat, car nouveau Maistre, nouveaux Officiers. Toutefois le favory du defunt subsiste. Mr Guiscardi aussi est bien, mais sa grande vertu et experience le faict subsister de luy mesme. Nous avons eu aujourd'huy des nouvelles de Mr de Thou de Venise du 18 de Novembre où il estoit arrivé le 17 en bonne disposition, et peu s'en est fallu qu'il ne se soit embarqué pour Constantinople. Il faisoit estat d'estre aux festes de Noël à Rome.

Je vous envoye copie de deux lettres de Mr de la Hoguette[3] que vous tiendrés, s'il vous plaist, secrettes; elles ont esté trouvées bien faites. Cet homme a une façon d'escrire nerveuse[4] que je desirerois à quelques uns de nos secretaires.

impatience souffrit jusqu'au lendemain. Alors on mena le père Barnes en carrosse jusqu'à la Villette, où deux bénédictins l'attendaient pour faire le voyage avec lui et avec les archers qui avaient ordre de le conduire jusques à Cambrai. On le lia sur un cheval, et on le remit au gouverneur de Cambrai, qui le fit conduire au château de Waerden.» L'abbé Goujet, dans le *Moréri* de 1759, assure que «de Cambrai on le mena à Grivolde, demeure ordinaire des anciens comtes de Flandre, à deux lieues de Bruxelles, sur le canal qui conduit à Malines». Conférez l'article *Barnes* par Tabaraud dans la *Biographie universelle.*

[1] Charles de Beauclerc, baron d'Achères et de Rougemont, était secrétaire d'État depuis le 5 février 1624; il mourut en 1630.

[2] Quel était ce voisin? Et quel était ce M. de la Mothe? Ce devait être François de la Mothe le Vayer, alors âgé de trente-huit ans et qui allait être nommé membre de l'Académie française quelques années plus tard (1639).

[3] Philippe Fortin de la Hoguette naquit en Normandie vers 1582 et mourut très âgé (on ne sait en quelle année) à Chamouillac, en Saintonge, terre dont il devint possesseur en 1637. Il avait épousé, presque sexagénaire, Louise de Péréfixe, sœur de Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez, puis archevêque de Paris, et il eut de ce tardif mariage cinq enfants. Fortin de la Hoguette était un grand ami des frères Dupuy; il a fait leur éloge, ainsi que l'éloge de leur *cabinet*, dans son livre jadis si célèbre : *Testament ou Conseils fidèles d'un bon père à ses enfants* (édition de Paris, 1690, in-12, p. 208, 209). La première édition est de 1648. Fortin de la Hoguette fut un des correspondants de Peiresc et j'ai recueilli quelques-unes des lettres qu'ils échangèrent en 1633 et 1634.

[4] Cette *nerveuse façon d'escrire* n'a jamais mieux paru que dans le remarquable document intitulé : *Une lettre de Ph. Fortin de la Hoguette au roi Louis XIII* (mars 1620), dans : *Notices et*

Le bon homme Mr de Lomenie [1], pour avoir voulu user une fois seulement du tabac, s'est trouvé fort mal et tomba comme en un esvanouissement et perdit la parole. C'est un effet ordinaire à tous ceux qui commencent à en prendre, ce que pourtant il ne continuera plus : c'estoit à la suasion [2] de Mr Carré, son medecin [3]. Il est tout à fait remis et cette foiblesse luy dura peu. Vous n'avés que faire de luy en rien tesmoigner par vos lettres. Mon frere vous salue et Mr vostre frere auquel il envoye quelques papiers qu'il a trouvé doubles parmi les siens.

Monsieur de Guise a esté fort mal d'une retention d'urine; maintenant il se porte bien. La Reine Mere fust avant-hier à l'hostel de Guise [4]. Il ne se trouve à l'Assemblée ni Mrs de Nemours [5] et Bellegarde [6]. Au costé de Monsieur sont le cardinal de la Valette [7] et Mr de la Force [8], l'un comme president du Clergé et l'autre des Nobles. Mrs du Hallier et Comte de Tillieres sont des Notables. La Reine Mere baisa tous les enfans de Mr de Guise [9], ce qu'elle n'a pas coustume de faire et est reputé à faveur singuliere. Le vieil Evesque d'Angers [10] ne veut resigner son Evesché ni payer la pension au frere du deffunt cardinal sur Lyon [11], tellement qu'on a depesché à Rome pour faire qu'on n'expedie rien pour luy qu'il n'aye resigné. Toute l'Academie, pour le faire court, vous fait un million de recommandations. Mr de Chartres [12] a nouvelles de

*documents publiés pour la Société de l'Histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation* (1884, p. 375-386).

[1] C'était Antoine de Loménie, alors âgé de soixante-six ans. On sait que le mot *bon homme*, au XVIIe siècle, s'appliquait à quiconque était vieux.

[2] Littré a cité sous le mot *suasion* l'*Éthique* d'Oresme, les *Essais* de Montaigne et la *Mélite* de Corneille.

[3] Ni les *Lettres* de Guy Patin, ni les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, ne disent rien de ce docteur Carré dont l'ordonnance fut si malencontreuse pour son vénérable client.

[4] On sait que cet hôtel devenu, en 1697, l'hôtel de Soubise, est le dépôt, depuis 1810, des archives nationales.

[5] Henri de Savoie, duc de Nemours, né en novembre 1572, mourut en juillet 1632.

[6] Roger de Saint-Lary et de Termes, duc de Bellegarde, naquit en 1562 et mourut en 1646.

[7] Louis de Nogaret, troisième et dernier fils du duc d'Épernon, naquit à Angoulême en 1593 et mourut à Rivoli en septembre 1639. Il fut nommé archevêque de Toulouse en 1613 et cardinal en 1621.

[8] Jacques Nompar de Caumont, marquis, puis duc de la Force, naquit en 1558 ou 1559 et mourut en son château de la Force le 10 mai 1652. Il avait été nommé maréchal de France en 1622.

[9] Charles de Lorraine avait épousé, en 1611, Henriette-Catherine de Joyeuse, fille de Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier : il en eut sept enfants, sans compter ceux qui moururent en bas âge.

[10] Charles Miron, déjà plusieurs fois nommé.

[11] Un frère du cardinal de Marquemont, lequel cardinal était mort le 16 septembre 1626.

[12] L'évêque de Chartres était Léonor d'Étampes-Valençay qui siégea de 1621 à 1641. C'était un grand ami des frères Dupuy.

Rome, comme le Pape est fort satisfait de luy et en attend un Bref. Mes humbles baise-mains à Mr vostre frere.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

J[ACQUES] DU PUY.

A Paris, ce 10 décembre 1626[1].

---

VII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur,

Nostre Court, quoyque feconde en nouveautez, n'a pas produit neantmoins rien de bien important depuis ma derniere. Mrs les Notables se sont assemblés ce matin qui est leur troisiesme seance, mais se sont departis sans rien faire et fort mal satisfaits, car Mr le Surintendant[2] et autres Mrs des Finances qui debvoient venir en l'Assemblée, n'y sont venus. Mr le Procureur General[3] debvoit aller trouver le Roy pour se plaindre qu'on les amuse à choses de neant sans leur rien presenter d'essentiel. Pour ce qui est du different pour les opinions, Mrs les officiers l'ont enfin emporté et a esté arresté que chacun opineroit par teste et à la pluralité des voix : neantmoins le Roy se reserve ès affaires d'importance de se faire aporter la fueille des advis pour les considerer. Mr le Cardinal a quitté la Roquete[4] sur l'advis des medecins, qui disent que l'Hospital de St-Louis, qui luy est opposite, y envoie des mauvaises vapeurs. Les medisants neantmoins disent qu'il y a d'autres lieux plus proches de mauvois aspect. Il est allé demeurer à Grosbois[5] qui est bien esloigné et fort fascheux pour le chemin en cette saison. La Marquise de Mauni[6] a eu comman-

[1] Aix, vol. X, fol. 235. Copie.

[2] Le surintendant des finances, nous l'avons déjà vu, était alors Antoine Coiffier-Ruzé, devenu marquis d'Effiat en cette année 1626.

[3] Mathieu Molé.

[4] On ne trouve rien dans le recueil Avenel sur le séjour du cardinal de Richelieu à la Roquette. Toutes les lettres de l'époque où se place ce séjour sont datées de Paris même.

[5] Le château de Grosbois, qui est très bien conservé, est dans la commune de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil, à 19 kilomètres de cette ville, à 33 kilomètres de Versailles. Grosbois appartenait, du temps de Richelieu, au comte d'Angoulême (voir recueil Avenel, t. V, p. 367, une lettre où le cardinal parle du comte d'Angoulême et de *sa maison de Gros-Bois*). S'il fallait en croire Tallemant des Réaux (t. I, p. 242), on faisait de la fausse monnaie à Grosbois. Voir la petite notice de M. P. Paris sur ce château (même tome, p. 245).

[6] Sur la marquise de Mauny ou Mosny, de la

dement de se retirer de cette ville; on n'en dit point la cause. Mr de Blainville aussi a pareil commandement[1]. Pour celuy-cy, c'est qu'on l'estime trop fin et ne desire-t-on pas qu'il soit si près du Roy. On nous a dit que la vraie cause de la disgrace de Baradat et qu'il a luy mesme dicte, est qu'au voyage de Nantes, le Roy luy avoit faict don de 60 mille escus, lequel n'ayant peu faire expedier pour les affaires pressantes qui estoient lors, et en poursuivant icy l'expedition, Mr le Garde des Sceaux luy dit que le Roy avoit changé de volonté et avoit disposé de cette somme en faveur de Mr le Cardinal, de quoy Baradat s'estant plaint au Roy, le Roy fit response qu'il ne sçavoit que c'estoit et n'en avoit ouy parler; neantmoins qu'il en parleroit à la Reine, sa mere, ce qu'il fit presentement, menant Baradat avec luy. Le Roy parla à part à la Reine mere, et puis vint dire à Baradat que de verité depuis cinq jours il avoit fait ce don à la Reine, sa mere, et il y a trois semaines que Mr le Cardinal a receu l'argent. C'estoit bien hardiment parler à luy. Ces particularités ont esté dictes de si bon lieu qu'il ne faut point chercher d'autres causes. L'Apanage de Monsieur a esté aujourd'huy verifié purement et simplement, sinon en ce qui concerne les bois; il est dit qu'il en usera selon les ordonnances. Nous aurons l'Arrest. Le Roi fit don hier à Monsieur de cent mil escus causé sur le desengagement qu'il doibt faire du Domaine qui luy a esté baillé, mais on ne croit pas qu'il soit si bon mesnager que de les employer en cet usage. A l'heure que je vous escris il est chez son Chancelier où il recorde son ballet. Mrs Deffiat et de Fossé ont fait verifier au Parlement aujourd'huy leurs lettres de Marquisat, Deffiat pour Longjumau et Chilly[2]; pour du Fossé je ne sçay pas le nom de la terre. Mr de la Ville aux Clercs poursuit la verification de l'erection de Monberon en Comté, ce qui se faira demain. Ces Mrs de la faveur ayant sceu qu'en cette assemblée de Notables on debvoit faire un reglement sur ces Erections si frequentes, et que toutes celles qui ne seroient verifiées ès Parlements seroient cassées, ont voulu se haster et se tirer hors de ce

famille des Ursins, cousine de Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Auchy, voir une lettre de Chapelain, du 7 avril 1638, et une note de l'éditeur (t. I, p. 221-222).

[1] Jean de Varignicz, seigneur de Blainville, fut conseiller d'État, premier gentilhomme de la chambre du roi, maître de sa garde-robe, lieutenant au gouvernement du bailliage de Caen, etc. En 1625, il fut chargé d'une mission extraordinaire en Angleterre. Il mourut à Issy, le 26 février 1628. Voir dans les *Mélanges historiques* (1873) une lettre de Jean-Louis Guez de Balzac, du 14 décembre 1643, où un brevet d'homme d'esprit lui est rétrospectivement délivré (p. 455). La finesse dont va parler Dupuy confirme le témoignage de Balzac.

[2] Il s'agit là de Chilly, canton de Longjumeau, arrondissement de Corbeil, à 21 kilomètres de Versailles. Voir *Notice sur Chilly-Mazarin*, par Patrice Salin (Paris, 1867, grand in-8°).



IMPRIMERIE NATIONALE.

nombre. J'oubliois à vous dire que le vieil Evesque d'Angers scandalise dans l'Assemblée tous ces M^rs les officiers par ses discours ordinaires de la Puissance Ecclesiastique. Quand il sera Archevesque, que ne fera-il point? Il se fait dans les Provinces des assemblées particulieres, le Roy ayant escrit aux Gouverneurs d'assembler les Notables de leurs Gouvernements pour donner leurs advis sur les points contenus dans la lettre que le Roy escrit auxdits Gouverneurs. M^r de Nançay[1] a esté mandé à Bourges par M^r le Prince qui l'a ainsi escrit à mon frere, lequel pourtant ne s'y est vouleu trouver. Beaucoup s'estonnent de cela. Je crois qu'on en entendra parler en d'autres provinces. M^r vostre Gouverneur[2] est bien gueri pour sa retention d'urine, mais il luy reste une carnosité formée que l'on dit estre mauvoise et difficile à guerir. Je vous envoyeray, le prochain ordinaire, ce qui a esté fait en Sorbonne contre les theses du Jacobin Testefort[3]. Il est imprimé en une demi fueille in-8°. M^r le Garde des Sceaux fait perquisition des privileges de l'Université et croit-on que c'est pour reprimer cette liberté, dit-il, trop grande du Recteur qui promeut tousjours quelque chose de difficile digestion au Nonce et Court de Rome : nous verrons ce qu'il en sera. Mais, pour venir au particulier, nous avons eu nouvelles de Rome de M^r de Bonnaire touchant nostre pauvre Chartreux du 18 novembre. Il est tousjours languissant et les medecins luy ont conseillé de quitter Rome et aller au roiaume de Naples à Capri où ils ont un monastere[4]. M^r le cardinal Barberin luy avoit envoyé quelques rafraischissemens et fait offrir logis plus aeré à Rome pour s'y retirer. Nous attendons par le prochain ordinaire quelle resolution il aura prise. De toute la courtoisie qu'il reçoit là luy et nous tous vous en avons l'obligation entiere. Mon frere vous envoye la copie d'un Titre avec un sceau figuré sur l'original que M^r vostre frere trouvera bien à son goust, cela estant fort curieux. Pour la Pasquinade, vous en userez selon vostre discretion ordinaire et en direz un peu vostre advis, car touts les mots portent. M^r Jacquet a envoyé le Testament et codicilles de M^r le Connestable[5]; je ne scay s'il vous en aura fait part. Il

[1] Henri de la Châtre, en faveur duquel la terre de Nançay (département du Cher, arrondissement de Bourges, canton de Vierzon) avait été érigée en comté (juin 1609), eut pour fils Edme, comte de Nançay, qui mourut (septembre 1645) des suites d'une blessure reçue à la bataille de Nordlingen.

[2] Charles de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Provence.

[3] Le nom de Testefort manque à tous nos recueils biographiques.

[4] Capri ou Caprée, île à l'extrémité sud du golfe de Naples, où, pendant l'hiver, le climat est d'une douceur bien favorable à un malade comme l'était Dom Dupuy.

[5] François de Bonne, duc de Lesdiguières, connétable de France depuis 1622, était mort à

prie fort mon frere de les tenir secrets. S'il ne vous les a envoyés, vous nous le fairez scavoir pour vous les faire tenir. Vous ajouterez à vostre recueil du Grand Conseil cet Arrest que Mr de Lomenie a recouvert : il se porte bien Dieu mercy et tous les amis qui vous saluent comme je fais, desirant demeurer toute ma vie,

Monsieur, vostre, etc.

DU PUY.

A Paris, ce 14 decembre 1626.

Les livres que Mr de Thou a achetez à Thurin sont arrivez à Lion. Mes recommandations bien humbles à Mr vostre frere. Mr d'Aubray[1] estoit arrivé à Rome le 17 novembre. La vie d'Henri VII traduite de l'Anglois de Bacon est en lumiere. C'est une belle piece et qui merite[2]. Le fils de Mr Hotman est le traducteur[3].

---

## VIII

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je commenceray par excuses d'avoir esté si long temps sans vous escrire et respondre à vos dernieres pleines d'une singuliere affection envers moy. Je confesse, Monsieur, que je suis indigne de tant de bonnes volontez et incapable

Valence le 28 septembre 1626. Une copie du testament de Lesdiguières est conservée, à Carpentras, dans le registre XXXVIII de la collection Peiresc (p. 383). Le testament, qui est du 26 mars 1624, et les codicilles au nombre de trois, du 28 août 1626, des 25 et 26 septembre de la même année, ont été réimprimés dans les *Documents historiques inédits pour servir à l'histoire du Dauphiné : Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières publiés sur les manuscrits originaux* par le comte Douglas et J. Roman (Grenoble, t. III, in-4°, 1884, p. 433-461).

[1] D'Aubray était un maître des requêtes qui devait être envoyé en Provence, quatre ans plus tard, en qualité d'intendant et dont l'arrivée à Aix, au moment où les Provençaux étaient si mécontents de l'édit des Élus, provoqua une émeute qui faillit lui coûter la vie (19 septembre 1630). D'Aubray eut d'excellentes relations avec Peiresc, qui lui écrivit plus de cinquante lettres (1624-1636) conservées à Carpentras (*Minutes*, registre I, fol. 417-437). Voir dans la lettre n° LXXVI de Peiresc à Dupuy, du 3 octobre 1627, une note complémentaire.

[2] Voir sur l'Histoire de Henri VII la note 6 de la page 31 (lettre VII de Peiresc à Dupuy).

[3] Aix, vol. X, fol. 238. Copie.

de recevoir vos bons conseils, n'estant propre à quoy que ce soit au monde, outre que le principal outil me manque qui est l'argent, sans lequel on ne fait rien aujourd'huy et les amis servent de peu sans luy. Vostre resolution et conseil est bien plus proportionné à mon humeur de se tenir au point où l'on est, consideré ceux qui sont au dessoubs, car certes il y en a, et je juge bien que ceux qui ont de si grands emplois ont de grandes importunités et de pareils soins, et se descouvrent très souvent indignes des charges auxquelles ils ont esté elevés par la fortune ordinairement aveugle et sans jugement.

Nous vous envoyons ce qu'il y a de nouveau, qui certainement est très nouveau. Voyés, je vous prie, le Decret du Recteur et les Lettres patentes qui le destruisent. Où en sommes-nous? L'on ruyne le fonds par la forme, et l'on ne restablira jamais ce fonds. Que ne peut-on point dire de ces extraordinaires procedures? *Difficile est satyram non scribere,* mais il est perilleux. Je plains ceux qui osent escrire.

J'ay pris plaisir à lire l'Histoire de Henri VII par Bacon; elle est belle et bien escrite, la traduction assés libre et elegante, mais il s'y trouve quelques lieux obscurs, faute d'avoir esté communiqués. C'estoit sans doubte un grand homme que ce Bacon, principalement en ce genre d'escrire. Je n'espere aucune response d'Angleterre touchant ce que j'ay escrit, suivant vostre desir, du livre où se trouvent ces planches des monnaies anciennes d'Angleterre, et Mrs les Anglois ont si peu de curiosité et sont si fiers qu'il n'y a rien à esperer d'eux.

Nous vous envoyons un advis pour les Notables : il n'est pas mal fait, mais il ne va pas jusques au vif, c'est à dire jusques où le mal nous presse; car ce qu'il escrit est veu et sçeu de tous : le plus grand mal est le moins veu; c'est neantmoins celuy qui nous presse et opprime. Ils travaillent, à cette Assemblée, à des choses fort peu dignes de ce qu'ils sont, à refrener la licence de ceux qui, pour vexer les parties, obtiennent du Recteur des lettres d'Escoliers jurez, ou bien des certificats d'estre domestiques de la maison du Roy. Sont sur le tapis aujourd'huy ce qui concerne les Indultz des cardinaux. La moitié de ces deputez ignorent ces matieres, ce sont possible des vehicules pour parvenir à des plus grandes choses; mais pour vous dire vray, je ne le crois pas; nous ne pouvons souffrir les remedes. Je suis contraint de finir à cause de mon œil qui m'incommode. Je passe la vie languidement[1], me voyant estropié en

[1] Littré, qui donne l'adjectif *languide*, employé par Corneille, ne donne pas *languidement* que l'on chercherait également en vain dans les dictionnaires de Richelet et de Trévoux.

cette partie de laquelle j'ay tant de besoin. Je n'escris point à Mr de Valavez. Je m'en remets à mon frere, qui a une merveilleuse affection de vous servir; je ne luy cede pas en cela, mais le pouvoir me faut à cause de ma veue. Je prie Dieu qu'il vous conserve tous deux et que vous me teniés,

Monsieur, vostre, etc.

du Puy.

A Paris, ce 17 decembre 1626 [1].

## IX

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

J'ay receu deux de vos lettres en mesme temps, l'une du second, l'autre du 9 de ce mois pour lesquelles je vous rends mille graces, ensemble des recommandations efficaces qu'il vous a pleu faire à Mr le cardinal Barberin pour nostre pauvre Chartreux [2], comme nous avons reconneu par les lettres que nous vous renvoyons qui tesmoignent certes une grande courtoisie de ce prelat de s'estre tant voulu abaisser que de visiter un pauvre religieux qui n'eust jamais peu esperer cet honneur, s'il n'eust esté aydé de vostre faveur. La longueur de sa maladie nous fait apprehender et cette resolution de changer d'air semble comme une condamnation de medecins. Il faut en tout evenement se resoudre à la volonté de Dieu et attendre ce qu'il luy plaira nous envoyer. Quoy qu'il en arrive, nous conserverons tousjours vive la memoire du plaisir qu'il a receu de vous et tascherons, quoyque très foibles et impuissans, à nous en revancher aux occasions, comme aussi de l'ouverture que vous nous faites de nous introduire en la connoissance de Mr vostre archevesque, qui ne peut estre qu'utile aux occasions qui se pourroient presenter, encore que pour mon particulier, je sois instrument très mal propre pour luy pouvoir rendre service. Nous avions desja appris les belles qualités qui sont en luy par la relation d'un pauvre Chartreux qui est deffunt depuis deux mois nommé Dom la Fayette [3],

[1] Aix, vol. X, fol. 240. Copie.

[2] Dom Christophe Dupuy.

[3] Il s'agit là de Jacques de la Fayette, fils de Claude de la Fayette et de Marie d'Alègre, mariés en 1579. Ce Jacques est indiqué, dans la généalogie de la maison de la Fayette donnée par le *Moréri* (t. V, p. 66), comme ayant été chanoine de Lyon et comme étant mort *chartreux*.

qui estoit de ses intimes et des nostres. Mr vostre frere le connoissoit de reputation. Pour ce qui est des nouvelles, je ne manqueray de suivre le conseil que me donnés, encore qu'il semble que ce soit chose superflüe, veu qu'estant si proche parent des dieux[1], il doit avoir relation particuliere du plus secret de la Cour. Mais de cela vous en userés selon vostre prudence ordinaire.

Pour ce qui est des nouvelles, Messrs les Notables ont esté empeschés, ces jours passés, à regler la discipline militaire, et establir des estapes par les villages. Que si cela estoit observé, il tourneroit au grand soulagement du peuple : mais pourquoy augurerions-nous mieux de cecy que de tant de belles ordonnances que nous avons qui ne s'observent point? Quand Monsieur ne va point à l'assemblée, elle ne se tient point, ces Mrs de la robbe ne voulants souffrir d'estre presidés par un cardinal. Il se fait bien quelques assemblées particulières chés Mr le cardinal de la Valette où des deputés de chaque corps se trouvent pour preparer les matieres; toutefois jusques icy nostre premier President ne s'y est vouleu trouver. Mr le Procureur general y acquiert grande reputation, et devant que de faire aucune proposition, c'est luy qui instruit ces Messieurs de ce dont il est question. On fait courre un bruit que Mr le Garde des Sceaux n'est pas bien asseuré, mais avec artifice, croit-on, pour tenir tous ces Mrs les premiers Presidens en halene et en devoir, car il n'y a pas un d'eux qui n'y aspire. Le Roy est allé jusques à Noël, à Saint-Germain. Mr le Cardinal est icy depuis deux jours. Il a acheté la Terre de Moüy en Beauvoisis[2] moyenant cent mille francs. Mr de Montmorency a mandé sa femme[3]; l'on a quelque apprehension là dessus de quelques desseins pour brouiller en Languedoc[4], mais cela semble sans grand fondement. L'on croit Mr de Bassompierre en France, encore qu'il ne soit pas encore arrivé ici[5]. Il court un bruit d'une descente des Espagnols en une isle appelée Mona entre Irlande et Angleterre[6], et qu'ils s'y fortifient; cela n'est pas encore confirmé; les avis Italiens

[1] Allusion à la toute-puissance du cardinal de Richelieu, frère de l'archevêque d'Aix.

[2] Le recueil Avenel ne fournit aucune indication sur l'acquisition de cette terre.

[3] Henri, duc de Montmorency, avait épousé, en 1614, Marie-Félice des Ursins, fille du duc de Bracciano, laquelle a été l'objet, en ces dernières années, de plusieurs monographies, parmi lesquelles on remarquera toujours celle de M. Amédée Renée.

[4] Le duc de Montmorency était gouverneur du Languedoc depuis 1613, année où son père, le connétable Henri de Montmorency, à la veille de mourir (2 avril 1614), avait été démissionnaire en sa faveur.

[5] J'ai déjà rappelé que le maréchal de Bassompierre s'embarqua le 18 décembre à Douvres, débarqua le même jour à Calais, passa les journées du 20 et du 21 à Amiens et arriva, le 22, à Paris.

[6] L'île de Mona est aujourd'hui connue sous le nom d'Anglesey.

dans peu de jours nous esclairciront de touts ces doutes. La flotte d'Espagne est arrivée, il y a dejà quelque tems, riche de 17 millions, ce dit-on, dont il y en a cinq pour le Roi.

Je vous envoie des articles touchant la Valteline qui ont esté quatre mois à conclurre. Il y a maintenant une nouvelle difficulté sur le cens que doivent paier les Valtelinois aux Grisons, duquel encore qu'on soit demeuré d'accord on n'est pas neantmoins convenu de la somme, laquelle si elle n'est liquidée pourroit causer des nouveaux troubles. Un père Gilles, Recollet, qui estoit avec Mr de Mande en Angleterre[1], et convaincu de l'avoir trahi et communiqué ses depeches au duc de Buckingan[2], s'estant embarqué à Boulogne pour passer à Douvres et la tempeste l'ayant contraint de relacher à Calais, il y a esté fait prisonnier par le chevalier de Valençay[3] qui y commande. C'est un maistre moine et dont l'histoire seroit de longue deduction. Cette nouvelle que je vous avois escrite d'assemblées par les provinces ne se verifie d'autres lieux, et s'estonne-t-on de ce qui se fait en Berry; on nous doit envoyer la lettre. Le Roi n'a point donné cet ordre et en a-t-on fait perquisition.

Mais pour quitter les nouvelles, je vous dirai de notables pertes que le public a faites en la mort de Mr des Bordes Mercier[4], beau-père de Mr de Saulmaise, et de Mr Brosse, ce grand architecte[5]. Le pauvre Mr de Saulmaise est aussi fort malade. Voilà des fruits du mariage que ses amis lui avoient bien

[1] Nous avons déjà plusieurs fois rencontré, dans cette correspondance, le nom de Daniel de la Mothe du Plessis-Houdancourt. C'est du 16 août 1625 qu'est la lettre du roi Louis XIII accréditant l'évêque de Mende, aumônier de la reine, et le comte de Tillières pour s'entremettre de ses affaires. La correspondance diplomatique de l'évêque de Mende (août 1625 - août 1626) est conservée dans les archives du Ministère des affaires étrangères.

[2] Georges Villiers, duc de Buckingham, naquit en août 1592 et fut assassiné le 2 septembre 1628.

[3] Jacques d'Estampes, marquis de Valençay, seigneur d'Happlaincourt, chevalier des ordres du roi (depuis 1619), fut gouverneur de Montpellier et de Calais, et mourut à Boulogne le 21 novembre 1639, âgé de soixante ans.

[4] Claude de Saumaise avait épousé, le 5 septembre 1623, Anne Mercier, fille de Josias Mercier, sieur des Bordes, «homme très accrédité parmi les protestants de France», comme s'exprime le *Moréri*.

[5] Il s'agit ici, pour emprunter à M. Charles Read les premières lignes de son article de *la France protestante* (2e édition, t. III, 1881, col. 194), de «Salomon de Brosse et non Jacques, comme on l'a dénommé presque toujours et à tort, le digne successeur des grands architectes de la renaissance française...» M. Read a retrouvé dans les registres de l'ancienne église réformée de Paris un acte constatant l'inhumation, à la date du 9 septembre 1626, de Salomon de Brosse, «ingénieur et architecte des bastimens du Roy», natif de Verneuil[-sur-Oise]. Il est étonnant que Dupuy n'annonce que le 21 décembre un décès arrivé le 9 septembre.

predit. Il se trouve chargé d'enfans[1] et de quantité de beaux-freres en bas age. Mr Le Coq, conseiller, est aussi decedé[2], et a mis fin par ce moyen au different qui estoit au Parlement.

Mon frere ne vous escrit point par cet ordinaire, estant travaillé d'un mal de teste. Il visitera ses papiers du concile et faira l'inventaire que desirez, en quoy je le soulageray en ce que je pourray. Mr Priandi m'a dit que le privilege de Mr Maran[3] a esté obtenu et a donné ordre pour le faire expedier et envoyer ici. Il vous baise les mains et à Monsieur vostre frere. Je vous envoie un livre nouveau que je n'ay pas encore veu. J'oubliois à vous dire que nos Evesques ont remercié le Roi des Lettres-patentes contre le Decret du Recteur. Je vous envoie une lettre latine de Mr l'Archevesque de Rouen[4]. Si vous y pouvez trouver construction, vous nous obligeriez bien de nous la mander, car en bonne compagnie chez nous, on n'en est pas venu à bout. Mr vostre Archevesque en jugera. Je feray voir l'inscription à ceux que mandez; les vers sont assez rudes. Je ne vous tiendray plus long discours et finiray desirant demeurer à jamais,

Monsieur, vostre, etc.

J[ACQUES] DU PUY.

A Paris, ce 21 décembre 1626.

Mes humbles baise-mains à Mr vostre frere et à Mr Marchier.

Monsieur[5],

Je me reserve au prochain ordinaire de vous faire reponse. Je n'ay peu prendre une heure de tems pour vous escrire et je ne puis sans grande incommodité escrire à la chandelle, ce qui est facile et commode à mon frere. Je vous baise les mains et suis de tout mon cœur, Monsieur, etc.[6].

[1] Saumaise, à sa mort, laissa cinq fils vivants et une fille. Voir sur eux le *Moréri* (t. IX, seconde partie, p. 186).

[2] Tallemant des Réaux mentionne (*Historiettes*, t. V, p. 18) un huguenot nommé des « Moulins le Coq, frère de feu le Coq, conseiller au Parlement ».

[3] Sans doute un fils du jurisconsulte Guillaume de Maran qui était mort à Toulouse en 1621.

[4] François de Harlay, qui siégea de 1615 à 1651. Voir *Gallia Christiana*, t. XI, col. 107-111.

[5] Les lignes qui suivent sont de Pierre Dupuy.

[6] Aix, vol. X, fol. 242. Copie.

X

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du 21 de ce mois le 28 à midy, dont je vous remercie. Je suis fort aise que la relation des Notables vous ayt agréé. Depuis cette ouverture, ces M[rs] n'ont rien faict digne de consideration, non par leur faute, mais par celle de ceux qui les mettent en besogne. L'on dit par gausserie que M[rs] les Evesques ne sont pas là pour donner l'antienne et nous regenerer, mais seulement pour bailler la confirmation; car on les croit tous gagnez pour confirmer ce qui leur sera presenté de la part du Roy. On s'estonne et avec raison qu'on ayt assemblé gens de telle estoffe, sans leur bailler employ convenable à leur qualité. M[r] de Marillac[1], frère du Garde des Sceaux, doit estre mené par Monsieur à l'Assemblée pour discourir sur la guerre. Il y a difficulté sur sa séance parmi les Nobles. Le Roy pourtant a decidé en sa faveur. M[r] le Mareschal de Bassompierre est icy de retour depuis 4 jours d'Angleterre. Vous en aprendrez plus par les avis Italiens que je vous envoye, que je ne vous en scauroys dire. Il a negocié fort heureusement en ce païs et croit que si on envoyoit gens auprès de la Reine desinteressez et sans partialité, qu'on pourroit vivre avec les Anglois. Il reste encore plusieurs choses à demesler touchant la marine, pour lesquelles terminer, le Duc de Buckingan doibt venir icy et en parle-t-on comme de chose resolüe. Les medisans disent de M[r] de Bassompierre sur les beaux presens qu'il a eus[2], qu'il a plus songé au present qu'à l'avenir. Il luy est arrivé un scandale à son passage, qui est que le vaisseau dans lequel avoyent esté embarquez des chevaux et guildines[3] de grand prix qui luy ont esté donnés par Buckingam et autres n'ayant peu, à cause du mauvais temps, entrer dans le port de Calais et [ayant été] rejettez en plene mer, n'ayant des

[1] Louis de Marillac, comte de Beaumont-le-Roger, était alors maréchal de camp (depuis 1620); il devint maréchal de France en 1629, et eut la tête tranchée, comme concussionnaire, le 10 mai 1632.

[2] Voici quels furent ces présents tels que les énumère Bassompierre (*Journal de ma vie*, t. III, p. 278-279) : «Lucnar me vint apporter de la part du Roy un très riche present de quattre diamans mis en une losenge et une grosse perle au bout... Le comte de Holland me donna trois chevaux... Le comte Suffolk m'envoya un cheval... J'allay prendre congé de la Reine quy me donna un beau diamant...»

[3] De l'anglais *gelding*, hongre, chevaux hongres.



IMPRIMERIE NATIONALE.

vivres que pour 24 heures, après avoir demeuré huit jours sans pouvoir arriver, les chevaux sont morts de faim, et les a fallu jetter dans la mer, et quelques gens mesme y sont morts[1].

Il y a ici un ambassadeur de Danemarc extraordinaire qui vient d'Angleterre[2]. Je ne croys pas qu'il reçoive grande satisfaction. Devant que de prendre congé du Roy de la Grande-Bretagne, il luy a dit qu'il estoit cause de la ruine de son maistre[3] qui ne s'estoit embarqué si avant en cette guerre que sur sa parole saintement jurée de l'assister d'argent et d'hommes, et que tout le malheur des affaires d'Allemagne luy estoit imputé, ayant manqué à sa parole. Nous verrons s'il fera mieux à l'avenir. Cet Estat a ses deffauts bien grands aussy bien que le nostre. Cette descente d'Espagnols à Mona ne s'est point confirmée et est estimée fausse. Mais pour ne quitter point ce païs, Mr Rubens, nostre amy commun, est en cette ville depuis trois jours en très bonne disposition à une jambe près, à laquelle il s'est heurté. Il a esté trois semaines à Calais, attendant un peintre qui est auprès du Duc de Buckingan et qu'il a envoyé icy pour traitter avec Mr Rubens de son cabinet[4]. Je croys qu'il attendra icy le dict Duc. Je l'ay veu ce jourd'huy. Ce n'a pas esté sans demander de vos nouvelles. Il vous salue et Mr. vostre frere.

Pour les nouvelles de la Cour, elles sont reservées durant ce froid excessif. Mr le Cardinal a esté quelque temps icy et depuis s'est retiré à la Roquette. Le

[1] Reproduisons le récit de Bassompierre (t. III, p. 280) : «Je trouvay à mon retour à Douvre que mon train en estoit party. Mais il courut une telle fortune que de cinq jours il ne peut arriver à Calais, et qu'il fallut jetter mes deux beaux carrosses dans la mer, dans lesquels il y avoit par malheur pour plus de quarante mille francs de hardes que j'avois achetées en Angleterre pour donner. J'y perdis de plus vingt et neuf chevaux quy moururent de soif durant ces cinq jours, parce que l'on n'avoit fait aucune provision d'eau douce en ce passage quy ne dure que trois heures en bon temps.»

[2] Cet ambassadeur s'appelait le comte de Rhimbergue, comme nous l'apprend la lettre de Peiresc à Dupuy du 29 décembre 1626 (nº XXXIII).

[3] Christian IV (1588-1648), sous le règne duquel le Danemark prit une part si malheureuse à la guerre de Trente ans.

[4] Gerbier (Balthazar), né à Anvers en 1592, mourut à Londres en 1667. Peintre, il se distingua surtout comme miniaturiste. Diplomate, il se distingua surtout dans la négociation du traité d'alliance de l'Angleterre avec les Pays-Bas. Dès 1615 il était au service du duc de Buckingham, qui l'employa d'abord comme peintre, ensuite comme agent de ses intrigues. Gerbier négocia avec Rubens la cession à Buckingham du riche cabinet formé par le peintre pour la somme de 10,000 livres sterling. Les deux peintres se lièrent à Paris en 1625, et ce fut alors que Gerbier présenta Rubens au duc de Buckingham qui était venu chercher Henriette-Marie, la nouvelle reine d'Angleterre. Voir sur Gerbier une notice de M. Fétis (1856). Tous les détails sur l'acquisition du cabinet de Rubens par Buckingham se trouvent dans l'ouvrage de Noël Sainsbury : *Original impublished papers illustrative of the life of sir P. P. Rubens* (Londres, 1859).

nouveau favori se produit un peu; toutesfois il est jugé de peu d'esprit[1]. Le Roy a fait don à Monsieur de la Paulette pour les offices dependants de son apanage. Mon frere vous envoye quelques pièces sur ce subject. On a eu advis de quelques assemblées en Guiene et en Poitou causées par les impositions, ce qui met ces Messieurs un peu en cervelle. Il a couru quelque bruit de changement de Garde des Seaux, mais on croit toute la mauvaise intelligence entre luy et Mr Deffiat racomodée. Pour preuve qu'il se tient bien assuré, il a loué l'Hostel de Crequi proche du Louvre quinze cent escuz.

Je vous envoye une petite fueille ajoutée par Cramoisi aux *Origines Murenses*[2]. C'est un artifice de libraire pour debiter quelques exemplaires. Je n'ay encore peu recouvrer les vers de Morisot.

Mr de St-Germain n'a point bonnes nouvelles de ses Bulles[3]. L'on luy fait difficulté sur la consequence de tenir un homme de ses sentiments si proche d'Italie, lesquels par contagion il pourroit communiquer au voisinage. Vous avez remarqué aux Lettres patentes contre le Recteur le lieu où il dit : les subjetz du Roy, faisant parler le Roy. L'on les donne à l'evesque d'Angers le vieil[4]. L'archevesque de Sens fut celuy qui en remercia le Roy[5].

Nous avons veu icy l'observation de Mr Aleandro sur sa pierre. Cela est assez curieux. Mr Rigaut l'a maintenant entre ses mains, comme aussi l'inscription qui n'est pas beaucoup estimée, encore qu'il y en ayt de pires dans le corps des inscriptions. Nous avons eu lettres de Mr de Thou du 8e de ce mois de Venise. Il partoit pour Rome. Je vous envoyeray un extrait de sa lettre qui est pleine de belles observations. Vous jugerez par là de son esprit. Il a fait encore quelques acquisitions de livres. Je ne vous escripvis point par le dernier ordinaire qui tomboit un jour de Noël. La sainteté du jour me servira d'excuse envers vous, s'il vous plait.

Vous aurez bientost l'inventaire du concile[6]. Mon frere y travaille, mais le

[1] C'était l'opinion générale des contemporains. Heureusement que le fils de Claude de Saint-Simon eut tout l'esprit qui manquait à son père!

[2] Voir la lettre II de Peiresc à Dupuy et la note 1 de la page 6.

[3] Mathieu de Morgues, sieur de Saint-Germain, né dans le Velay en 1582, mort à Paris le 29 décembre 1670, attendit toujours vainement les bulles dont Jacques Dupuy parle ici avec ironie. La reine mère avait demandé pour lui l'évêché de Toulon. Voir sur ce pamphlétaire une note des *Mélanges historiques* de 1873 (*Lettres de Balzac*, n° IV, p. 414), note complétée par une autre note des *Lettres de Jean Chapelain* (t. I, p. 97).

[4] Charles Miron, déjà si souvent nommé.

[5] Octave de Bellegarde occupa le siège de Sens, de 1623 à 1646.

[6] Du concile de Trente.

froid est si excessif qu'il n'y a moyen de rien faire. Tous les amis vous saluent et Mr vostre frere. Nous avons perdu aujourd'huy nostre oncle le bon homme Mr de Livri Sanguin agé de 78 ans[1]. Ce nous est une affliction domestique fort sensible. J'ay baillé vostre lettre à Mr Priandi qui vous y faira response. Je vous remercie du soin que prenez de l'affaire de Mr Genoud. Ces gens sont bien opiniastres.

Je ne vous tiendray plus long temps et demeureray à jamais, Monsieur, vostre, etc.

J[acques] du Puy.

Sur ce que le Roy a tiré son favory d'entre les pages, on a dit que le Roy ne sortiroit jamais de page. Ce mot est assez aigre. Nonobstant le grand froid, je vous envoye les extraits de la lettre de Mr de Thou et une lettre de Mr Haligre, frere de l'Ambassadeur de Venise[2]. Vous en userez selon vostre discretion ordinaire, car il y a des choses qui ne sont pas bonnes à estre sceues de tous, car c'est par les lettres principalement qu'on conoit nos sentimens.

Monsieur,

Je vous prepare un inventaire exact de ce que j'ay du Concile de Trente, tant escript à la main qu'imprimé. Vous l'avez voulu ainsy. Je suis plus soigneux de faire chose qui vous soit agreable que [personne qui vive]. Je vous feray une priere par le prochain ordinaire que vous trouverez possible effrontée.

Je suis vostre, etc.

J[acques] du Puy.

A Paris, ce 28 decembre 1626[3].

---

## XI

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je vous fais cette lettre à part pour vous dire quelque chose de plus secret.

[1] C'était Jacques Sanguin, seigneur de Livri, conseiller au parlement de Paris, qui de Marie du Ménil, fille du président de ce nom, eut en 1580 un fils nommé Nicolas qui fut sacré, le 12 février 1622, évêque de Senlis par le cardinal de Richelieu.

[2] Étienne d'Aligre, chancelier de France en 1624, mort le 11 décembre 1635, eut trois fils et trois filles d'Élisabeth Chappelier. Les trois fils furent : Étienne, ambassadeur à Venise dont parle J. Dupuy, qui devint chancelier de France en janvier 1674; Louis, seigneur de Chouvilliers, et Nicolas, abbé de Saint-Évroul.

[3] Aix, vol. X, fol. 245. Copie.

Le bruit de la disgrace de nostre Garde des Sceaux n'a pas esté sans fondement. Mr le Cardinal et luy ont esté en très mauvaise intelligence et est malaisé qu'elle se renoüe si tost. Le sujet a esté sur le gouvernement de Brest que le Roy a acheté cent mil escus à Mr Sourdeac[1] qui le servoit bien. Le dessein de Mr le Cardinal estoit que cette piece luy fust baillée, ou à quelqu'un dependant de luy : à quoy avec tous ses artifices il n'a peu faire resoudre le Roy, lequel contre l'opinion de tous y a voulu mettre Hecourt, preneur de renards de son premier mestier[2] et, depuis, garde du marquis d'Ornano[3], mais qui luy est fort fidele et sans dessein[4]. Le Cardinal a empesché le plus qu'il a peu que ses provisions ne luy fussent deslivrées, esperant tousjours par le moyen de la Reyne mere faire changer l'esprit du Roy. Hecourt impatient des remises du Garde des Sceaux, pour ce que, nonobstant les commandemens reiterés de Sa Majesté, il n'y estoit obey, le Roy luy dit en colere que c'estoit luy qui estoit le maistre et ne vouloit de compagnon, et promit à Hecourt, luy present, d'en faire le commandement au Garde des Sceaux, ce qui fut fait le mesme jour, et le Roy tout en colere, luy approchant la main fort près du visage[5], luy dit : « Je vous ay desja par quatre fois commandé de donner à Hecourt les provisions de Brest; je veux qu'il les ayt aujourd'huy. » Hecourt suivit le Garde des Sceaux dans son cabinet et ne l'abandonna point qu'il ne les eut eües. Le Cardinal estant icy en a conceu une telle indignation contre le Garde des Sceaux, que peu s'en est fallu que le Garde des Sceaux par le conseil de ses amys n'ayt reporté les Sceaux au Roy, craignant que le Cardinal les luy fit oster avec ignominie. Chez Mr Le Cardinal on declame fort contre les Bigots[6]. Outre ce, Deffiat et le Garde des Sceaux ont eu de grandes prises sur le sujet des affaires

[1] René de Rieux, marquis de Sourdéac, gouverneur de Brest, chevalier des ordres du roi, était alors âgé de soixante-dix-huit ans; il mourut deux ans plus tard (4 décembre 1628).

[2] Hecourt est mentionné dans une lettre du cardinal de Richelieu qui l'appelle M. de Hecourt (*Recueil Avenel*, t. VII, p. 974).

[3] C'était le dernier fils d'Alphonse d'Ornano, colonel général des Corses, chevalier des ordres du roi, lieutenant général en Dauphiné, puis en Guyenne, maréchal de France, etc., et de Marguerite-Louise de Pontivez; il s'appelait Joseph-Charles et mourut le 1er juin 1670, âgé de soixante-dix-huit ans.

[4] C'est-à-dire sans visée politique.

[5] Détail piquant qu'il faut rapprocher du récit qui nous montre le très violent Louis XIII, l'année suivante, tirant brusquement la robe du premier président du parlement de Bordeaux qui refusait de se mettre à genoux devant lui, et le forçant ainsi à obéir, humiliation à laquelle, selon le P. Griffet (*Histoire du règne de Louis XIII*, t. I, p. 632), Marc-Antoine de Gourgue ne survécut que quelques heures.

[6] C'est-à-dire contre les partisans du garde des sceaux Michel de Marillac qui passait pour un *bigot*, pour un ultramontain.

de Payen[1]. Depuis encore Mr le Cardinal ayant envoyé à Mr le Garde des Sceaux un Edit qui doibt estre verifié en la Cour des Aydes, et Mr le Garde des Sceaux y ayant fait des corrections de sa main, Mr le Cardinal rompit en colere ce qu'il avoit ajousté et le luy renvoya comme il estoit auparavant. Cet Edit se monte à cent mille escus et est pour Monsieur, mais en acquit de Limours[2], tellement que cela vient dans la bourse du Cardinal. L'on dit que le Garde des Sceaux, [le] marquis de Schomberg, le Nonce et la Cabale des zelez et moines travailloient pour ruiner Mr le Cardinal, et que l'Ambassadeur d'Espagne y estoit joinct, et que c'est ce qui l'a fait quitter Gros-Bois pour se rapprocher. Ces particularitez nous ont esté dictes de bon lieu et vous prie de les tenir entre nous. Le Roy a fait à Monsieur quelques reprimendes, et l'on dit qu'on luy avoit donné advis qu'il couroit les rues, le soir, et s'associoit de filoux et vagabonds et avoit mesme fait complot de tirer un filou par force des prisons[3]. Monsieur luy respondit rudement : «Cela est faux.» Il porte peu de respect à ce qu'il luy dit, et n'y a pas grande intelligence. A la derniere veue que Monsieur fit du Cardinal, estant venu à propos de parler de la grossesse de Madame, Monsieur dit qu'il voudroit, au cas qu'elle accouchast d'un fils, qu'il fust cardinal, et Mr le Cardinal luy en demandant la raison, Monsieur luy respondit : «Parce que les cardinaux font tout en France[4].» Il est malaisé que cet hiver se passe sans produire quelque changement. Mr le Cardinal a elevé ce favory[5] pour esloigner le comte de Rocheguion[6] qui approchoit trop près du Roy.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

J[ACQUES] DU PUY.

A Paris, ce 28 decembre 1626[7].

[1] Quelque financier qu'il ne faut pas confondre avec le conseiller du parlement de Paris, Pierre Payen des Landes, dont il est si souvent question dans les documents relatifs à la Fronde parisienne.

[2] Sur le château de Limours (Seine-et-Oise) voir le *Recueil Avenel*, t. I, p. 102-103.

[3] Le président de l'Assemblée des notables jouait là un rôle bien singulier.

[4] Joli mot qui mérite d'être rapproché d'une foule d'autres bons mots de Gaston, cités par Tallemant des Réaux et divers autres chroniqueurs.

[5] Claude de Saint-Simon.

[6] François de Silly, comte de la Rocheguyon, marié avec Catherine-Gilonne de Goyon-Matignon, était fils de Henri de Silly, comte de la Rocheguyon, et d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville. M. P. Paris dit (*Historiettes*, t. IV, p. 131) qu'il mourut *vers* 1628. Ce fut bien réellement *en* 1628, à Marans, comme nous l'apprend Bassompierre (*Journal de ma vie*, t. III, p. 346).

[7] Aix, vol. X, fol. 248. Copie.

## XII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À MONSIEUR DE VALAVÈS.

Monsieur,

Vos continuelles occupations ont esté cause que depuis long tems n'avons receu de vos lettres; cela arrive ordinairement après une longue absence, joint que Mr vostre frere suplée largement à ce defaut. Depuis la dernière que je luy ay escrite, nostre Cour n'a rien produit de nouveau. Mr de Bassompierre qui est ici de retour n'a pas traité si heureusement que l'on publioit : presens et chere magnifique, mais rien de bien essentiel. Il a arresté un Estat des prestres et officiers françois qui doibvent estre mis auprès de la Reine, mais l'execution de cela est en leurs mains[1]. La consideration de Madame de Chevreuse acroche cette affaire; car le Roi d'Angleterre a dit qu'il ne recevroit personne auprès de sa femme que Madame de Chevreuse, son alliée, ne fut remise en Cour, estant bannie à son sujet, luy ayant esté imputé qu'elle avoit esté cause de l'expulsion des François d'auprès de la Reine[2]. Bukingan et le comte d'Holland qui en sont amoureux[3] font jouer ce ressort. Il a fort pressé Mr de Bassompierre de luy dire la qualité du crime dont elle étoit prévenüe touchant le fait de Chalais[4]. Vous verrez par les derniers avis italiens comme

[1] Bassompierre (*Journal de ma vie*, t. III, p. 270) indique ainsi le résultat de ses négociations : «A quoy ensuite nous travaillames [à l'accommodement], et n'y eumes pas beaucoup de peine; car ils furent raysonnables [le duc de Buckingham et les autres ministres de Charles Ier] et moy, modéré en mes demandes. La plus grande difficulté fut pour le restablissement des prestres, dont enfin nous convinsmes. Je leur fis ensuite un magnifique festin, et puis s'en estans allés, je fus aussy tost trouver la reine pour luy porter les bonnes nouvelles de nostre traitté.»

[2] On sait que Mme de Chevreuse avait accompagné, avec son mari, la nouvelle reine d'Angleterre à Londres. Voir sur son séjour en Angleterre le chapitre II de la monographie de Victor Cousin déjà citée. Le célèbre écrivain atteste (4me édition, p. 50) que Mme de Chevreuse plut infiniment à Charles Ier.

[3] V. Cousin déclare (p. 52) que, quoi qu'en dise le cardinal de Retz, «on doit rayer Buckingham de la liste, encore trop nombreuse, des amants de Mme de Chevreuse.» Quant à lord Holland (Henri Rich, comte de Holland, le décapité de 1649), Cousin admet (p. 43) qu'il aima la belle duchesse de Chevreuse et qu'il en fut aimé. Ce fut là, selon le galant biographe, «le vrai début de Mme de Chevreuse dans l'amour coupable et dans les intrigues de toute espèce où elle a consumé sa vie.»

[4] La conspiration de Henri de Talleyrand, marquis de Chalais, grand maître de la garde-robe du roi. Bassompierre, qui parle beaucoup de l'affaire Chalais (tome III, p. 246-254), ne dit rien du discours qui lui aurait été tenu par Charles Ier.

le chevalier Gorrin [1] doit aller en Lorraine. C'est plus pour ces amourettes que pour le rétablissement du Palatin. Vous voyez comme le bordel [2] est mêlé dans les grandes affaires. Madame de Chevreuse est très bien à Nancy; le Duc fils [3] en est passionnément amoureux et est des journées entières enfermé avec elle; vous croyez bien que ce n'est pas pour enfiler des perles [4]. La Duchesse, sa femme, en est en grande jalousie [5]; Mr de Vaudemont le père luy fait l'amour, mais des yeux seulement [6]. Par ce moyen rien ne sort de la maison. Ces particularitez nous viennent de bon lieu.

Je vous avois mandé autrefois les volleries qu'ont fait nos François en Angleterre. Cela s'est vérifié ici, car Madame de St-George [7], à qui on en imputoit une partie, par permission de la Reine-mère, a fait arrester quantité de vaisseaux d'argent de très grand prix que le père nourricier de la Reine et autres officiers ont ici vendu aux orfèvres. Pour Mr de Mende, je ne crois pas ce qu'on dit qu'il a pris toutes ses chapelles et ornemens d'Église, et après son partement ne s'est pas trouvé une chape et une aube pour dire la messe, et que l'une des chapelles et la plus riche estimée 20 mil escus a esté par luy presentée à Mr le Cardinal, et que luy ne l'a point nié. On fait estat qu'il y a eu dissipation de vaisselles d'argent pour plus de quarante mil escus. Du linge, point coupé, dentelles en a esté fait le mesme, et ont laissé leur maistresse à blanc. A leur partement le Roy d'Angleterre fit donner dix mil livres pour le deffrai de tous les François. Mr de Mende les receut et veut-on encore faire croire qu'il se les

[1] Est-ce le diplomate William Goring, créé baronnet par le roi Jacques II en mai 1622? Est-ce Georges Goring qui mourut comte de Norwich en janvier 1662?

[2] Bien d'autres n'avaient pas craint, avant Jacques Dupuy, d'écrire le vilain mot en toutes lettres, notamment le sire de Joinville, Michel de Montaigne, le chanoine Charron. A cette liste donnée par Littré il faut joindre, d'après le *Dictionnaire de Trévoux*, le satirique Regnier, le grand Corneille et aussi Boileau qui, blâmé par Antoine Arnauld, effaça de l'*Art poétique* le mot dont il avait souillé ce chef-d'œuvre.

[3] Charles IV, duc de Lorraine depuis le 26 novembre 1624.

[4] Sur Mme de Chevreuse en Lorraine, voir V. Cousin, chapitre III (p. 85-142). Voir encore le comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, tome I, chapitres VII et VIII.

[5] C'était la princesse Nicole, fille du duc de Lorraine Henri II, dit le Bon, et de Marguerite de Gonzague.

[6] Le comte de Vaudemont, qui fut duc de Lorraine sous le nom de François II, était le fils puîné du duc Charles II. Il abdiqua en faveur de Charles IV. Né en 1522, il avait 64 ans au moment où Jacques Dupuy parle, en raillant, de son amour pour Mme de Chevreuse.

[7] Jeanne de Harlay, mariée à Hédouin de Clermont, sieur de Saint-Georges, d'abord dame d'honneur des enfants de Henri IV (*Maman-gà*), puis gouvernante de Mademoiselle. Voir le *recueil des Lettres missives de Henri IV*, les *Mémoires de Mademoiselle*, etc.

est appropriés sans en faire part aux autres. Mr de Sipierre luy en fit la plainte. Ces particularitez, quoyque vieilles, néantmoins sont bonnes à savoir, et dit-on qu'elles viennent de si bon lieu qu'il n'en faut douter.

Il est encore incertain si le Duc de Buckingam viendra icy. C'est à quoy Mr de Bassompierre travaille[1]. On tient l'affaire de la Valteline tout à fait terminée, ce qui a esté fait à Rome aiant esté depuis quatre jours icy ratifié et agencé. L'on fait courir le bruit de la mort de Mansfeld à Bude[2] et que le Muphty l'a assisté. Cette nouvelle vient de Flandres. Mr de Rubens est icy fort tourmenté de la goutte; il a traité avec un gentilhomme anglois, envoyé par Buckingam, de son cabinet et autres pieces antiques : je n'en scay pas le prix. N'estoit sa goutte il nous auroit déjà quitté.

Nous avons enfin eu des lettres de la main de nostre pauvre Chartreux qui semble prendre courage. Dieu veuille que cet amandement luy continue ! Il a receu des faveurs extraordinaires de Mr le Cardinal Barberin ; c'est à vous qu'il en a l'obligation. Mon frère écrira à mondit sieur le Cardinal pour l'en remercier. Le cavalier del Pozzo l'a aussi fort assisté[3]. Les recommandations de Mr vostre frère opèrent cela, car sans elles il eut vescu incognito dans Rome.

Nostre Garde des Sceaux est maintenant raffermi ; il a scellé encore quelques nouvelles lettres patentes contre la Sorbonne qu'on nous faira voir. M. de la Ville-aux-Clercs ne les a voulu signer. Celles contre le Decret du Recteur furent dictées à Renault, son secrétaire, chez le Nonce par le nouveau archevesque de Lyon[4]. L'imprimeur du livre intitulé *La Ligue catholique*[5] a esté pris prisonnier. Le Nonce l'avoit retiré et baillé cinquante escus. Le Garde des Sceaux a commandé au lieutenant civil de le délivrer, ce qu'il n'a voulu faire

[1] On a vu dans la note 3 de la page 125 pourquoi Buckingham ne vint pas à Paris.

[2] Ernest, comte de Mansfeld, marquis de Castelnuovo et de Boutillère, était fils naturel de Pierre Ernest, comte de Mansfeld. Il était né en 1585 et il mourut le 20 novembre 1626, non à Bude, comme l'écrivait Jacques Dupuy, mais, selon l'ample article du *Moréri* (tome IV, p. 169-170), «à Vracovitz, petite ville de la Bosnie».

[3] Le *chevalier Cassien del Pozzo*, comme l'appelle Gence dans la *Biographie universelle*, fut un antiquaire, un collectionneur qu'ont surtout rendu célèbre ses amicales relations avec Le Poussin et avec Peiresc. Né à Turin, il mourut en décembre 1657. Il avait accompagné en France le cardinal légat François Barberini. Gassendi mentionne très honorablement (p. 294, à l'année 1625) l'archéologue italien : *Cum nobili equite Cassiano a Puteo, qui profecto quantus vir fiet, eruditi bonique omnes ipsi devincti Romæ loquantur.* Voir sur C. del Pozzo le fascicule III des *Correspondants de Peiresc, Jean-Jacques Bouchard*, 1881, p. 13, 43.

[4] Charles Miron.

[5] Barbier n'a pas révélé, dans son recueil, le nom de l'auteur de *La Ligue catholique*.



IMPRIMERIE NATIONALE

sans ordre exprès du Roy. Le Garde des Sceaux n'a insisté d'avantage. Mr de la Malmaison vous baise les mains et remercie du soin qu'avez pris en son affaire. Toute l'Académie vous salue et se recommande à vos bonnes graces à ce nouveau jour de l'an.

L'avis de la mort de l'Éléfant n'estoit véritable; il se montre à la porte de Bussi plein de vie.

Avec vostre permission mes recommandations à Mr de Peiresc, vostre frere, auquel j'envoie les vers de Morisot. Manquant de nouvelles pièces, je vous en envoie des vieilles. Pour la lettre de Mr de Sulli, si la voulez faire copier, vous la renvoyerez après les deux autres; je les ay manuscrites pour Mr vostre frère. Vous trouverez aussy une addition des chanceliers.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

J[acques] du Puy.

De Paris ce 1er jour de l'an 1627[1].

---

XIII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À MONSIEUR DE VALAVÈS.

Monsieur,

J'escris à Mr vostre frère ce qui s'est fait en Sorbonne. Pour ne faire sa lettre trop longue, je vous mande en celle-cy les nouvelles de la Cour, laquelle est, ce soir, toute en liesse, Monsieur dansant au Louvre son ballet et, demain, donnant à disner au Roi et aux Reines. Mon dit sieur a obtenu une déclaration du Roi contre Louvigni[2] vérifiée en Parlement, laquelle doit estre envoyée par tout le ressort pour le faire aprehender quelque part qu'il soit. La pièce est imprimée, mais secrète[3]. Mon frère en aura une, s'il peut, de Mr le Procureur Général que je vous envoyeray. Vous voyez par là quel crédit a Monsieur qui est pourtant plus craint qu'aimé. Mr le Cardinal, quoyque très puissant, est

[1] Aix, vol. X, fol. 250. Copie.

[2] Roger de Gramont, comte de Louvigny, second fils d'Antoine, comte de Gramont, et de Louise de Roquelaure, sa première femme, avait dénoncé (juin 1626) Monsieur et Chalais. Voir Bassompierre (*Journal de ma vie*, tome III, p. 251, 252). Le comte de Louvigny allait être tué en duel trois ans plus tard (18 mars 1629).

[3] Cette pièce n'est indiquée ni dans la *Bibliothèque historique de la France*, ni dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (*Histoire de France*).

néantmoins dépendant de M[r] le Coigneux[1] et ne sait quelle chère luy faire[2] pour gagner les bonnes graces de son maistre qui ne laisse pourtant de s'échapper en bonne compagnie contre luy. M[r] le Comte[3] donne aussy quelques ombrages, tous les mécontens et bannis se rangeans auprès de luy. Madame sa mère luy a fait tenir 150 mil escus en Italie et quelques pierreries pour faire des presens. Le Duc de Savoie a mandé ici qu'il avoit commandé au Cardinal son fils à Rome[4] de luy quitter son logis à son arrivée, ce qui n'est point bien goûté par deçà. Le comte de Sardini[5] l'est allé trouver. Outre cela, à la suite de M[r] le comte et chez Madame sa mère, on déclame ouvertement contre le gouvernement present.

Baradat, qui demeuroit à S[t]-Germain comme capitaine, a eu commandement de se retirer plus loin. On a eu peur que le Roi allant à Versailles, il ne se raprochast. Il avoit escrit au Roy, lequel avoit pris sa lettre. Cela donnoit de l'alarme. Il se parle sourdement de mettre M[r] de Vendosme en liberté[6] et que le Cardinal fait cela moyenant qu'il prenne lettres d'abolition, se reconnoissant coupable. Cela est malaisé à croire, mais je vous prie de le tenir secret. Rouillac, il y a déjà quelque tems, a esté chassé de la Cour[7] à la prière

[1] Jacques le Coigneux était alors chancelier de Monsieur et avait une très grande influence sur son maître. Il devint président à mortier au parlement de Paris en 1630 et mourut en août 1651. Voir l'historiette de Tallemant des Réaux intitulée : *Le président Le Cogneux et son fils* (tome IV, p. 1-22).

[2] Le commentateur des *Historiettes* a cité (p. 15) ce mot du cardinal de Richelieu sur son ennemi Le Coigneux : «Il y a autant de folie que de malice en la personne du Coigneux.»

[3] Le comte de Soissons.

[4] Maurice de Savoie, quatrième fils de Charles-Emmanuel I[er], duc de Savoie, et de Catherine d'Autriche, naquit en 1593, fut créé cardinal en 1607, abandonna la pourpre en 1642 pour épouser sa nièce Louise-Marie-Christine de Savoie, et mourut en octobre 1657.

[5] Il est plusieurs fois question de Sardini dans les *Mémoires de Bassompierre*, notamment dans le tome IV (p. 308), où l'on voit que le comte de Soissons (août 1639) l'envoya vers Louis XIII qui visitait les environs de Sedan. Le dernier éditeur des Mémoires, M. de Chantérac, n'a donné aucun renseignement sur Sardini. Scipion de Sardini figure dans une des notes dont Tallemant des Réaux a enrichi l'historiette *Henry quatriesme* (t. I, p. 7, note 2). Je citerai encore sur ce personnage, ainsi que sur son père lequel est mentionné dans les *Registres-journaux* de Pierre de l'Estoile, je citerai, dis-je, une lettre de Guy Patin du 18 janvier 1658 (édition Reveillé-Parise, t. II, p. 369).

[6] César, duc de Vendôme, qui était entré dans la conspiration de Chalais, avait été arrêté et enfermé à Vincennes d'où il ne sortit qu'en 1630 en résignant son gouvernement de Bretagne.

[7] Louis de Goth, marquis de Rouillac, fils aîné de Jacques de Goth, baron de Rouillac, et d'Hélène de Nogaret, sœur du duc d'Épernon, mourut en mai 1662. Voir sur cet original personnage l'*historiette* de Tallemant des Réaux (t. VI, p. 443-451). J'ai fourni sur lui quelques autres indications en publiant dans le *Cabinet historique* (t. XXIII, 1877, p. 16-20) un *Mémoire inédit de Baluze sur des faux titres fabriqués par le dernier duc d'Épernon* (J.-B.-Gaston de Goth, marquis de Rouillac, fils de Louis de Goth).

de Madame[1] qui l'aprehendoit auprès de Monsieur. Le premier président de Dijon Brulart est mort icy[2]. On dit que le président La Berchère, son beau-frère, luy succedera[3]. Il ne se fait rien à l'assemblée des Notables[4]; Marillac le capitaine y a esté mis de nouveau et a eu séance au dessus des comtes de Tillières et du Fossé. Le premier a quitté de dépit. Mr de Sourdéac est aussi agrégé depuis peu. Ils travaillent maintenant sur les pensions. L'Édit des habits est au Parquet tellement que nous le verrons bientôt[5]. L'hostel de Nevers avec toutes ses dépendances a esté vendu par Mr de Nevers[6] à des partisans moyennant 150 mil escus et l'hostel de Bouillon qu'ils luy doibvent acheter. On bastira en ce quartier une nouvelle ville. Mr Marescot n'est plus chez luy ayant eu son congé pour une infame volerie de laquelle il a esté convaincu[7]; la duchesse d'Onano (*sic*) y a bien contribué[8]. Deux compagnies du Régiment

[1] Madame allait mourir (4 juin 1627) après quelques mois de mariage (6 août 1626), laissant une fille qui, comme elle, s'appela Mlle de Montpensier.

[2] Nicolas Brulart, baron de la Borde, avait été d'abord maître des requêtes; il était devenu président au parlement de Bourgogne en 1602, et premier président du même parlement en décembre 1610, sur la démission de son père Denys Brulart, lequel avait été mis à la tête de cette compagnie en 1570.

[3] Jean-Baptiste Le Goux, seigneur de la Berchère, devint premier président le 21 janvier 1627; il mourut le 18 juin 1631, à l'âge de 63 ans.

[4] On lit dans l'*Histoire des États généraux* par M. Georges Picot (t. III, p. 442): «Le cardinal de Richelieu, voulant donner aux travaux des notables une direction plus précise, vint le 11 janvier apporter une série de propositions sur lesquelles il demandait, au nom du roi, l'avis de l'assemblée.» L'historien ajoute que toutes ces propositions (au nombre de quinze) furent adoptées. Ce fut surtout grâce à l'intervention du cardinal que, comme l'a déclaré M. G. Picot (p. 448), «la session fut laborieuse et féconde».

[5] Le garde des sceaux Marillac écrivait à Mathieu Molé, le 21 juillet 1627: «Vous recevrez incontinent les lettres du Roi pour l'édit du Luxe...» (*Mémoires de Mathieu Molé*, tome I, p. 453.) J'ai eu entre les mains une plaquette intitulée: *Edict du Roy, par lequel S. M. deffend à tous ses subjects, de quelque sexe, âge, condition et qualité qu'ils soient, de porter ni user aucuns passements, poincts-couppés et dentelles, sur les peines y contenues* (Aix, J. Tholosan, 1626, in-8° de 8 pages).

[6] Voir ici Tallemant des Réaux (*Historiettes. Henri quatriesme*, t. I, p. 17): «M. de Nevers [Charles de Gonzague] en ce temps là faisoit bastir l'hostel de Nevers. Henri IVe le trouvoit un peu trop magnifique pour estre à l'opposite du Louvre, et un jour en causant avec M. de Nevers et luy monstrant son bastiment: *Mon nepveu*, luy dit-il, *j'iray loger chez vous quand vostre maison sera achevée*. Cette parole du Roy, et peut-estre aussy le manque d'argent, firent arrester l'ouvrage.» Voir sur le magnifique hôtel de Nevers une note de Paulin Paris (t. I, p. 28-29).

[7] De quelle *volerie* s'agit-il là et de quel Marescot? On n'ose penser au maître des requêtes et ambassadeur Guillaume Marescot, né le 25 décembre 1567, mort le 9 août 1643, fils du célèbre médecin Michel Marescot et gendre du célèbre avocat Antoine Loisel. On l'oserait d'autant moins, que les biographes (le *Moréri* notamment) louent davantage son *intégrité*, en même temps que son savoir.

[8] Onano était un bourg de l'Orviétan, pro-

d'Estissac, qui est en Bretagne, ont esté taillées en pièce par les communes qui craignent la Gabelle. Le mareschal de Themines[1] les avoit envoyées. Une jeune dame à la Cour, madame de Chappe, fille du marquis de Nesle, est morte depuis quinze jours, estant grosse[2]. Madame a senti bouger son enfant dont y a grande réjouissance chez elle[3], car chez la Reine on en pleure. Mr Rubens est maintenant logé chez l'Ambassadeur de Flandre; sa goutte s'est apaisée. Garbiero est parti pour s'en retourner[4]. Je crois asseurément qu'il a[5] vendu son cabinet au duc de Buckingam et, dit-on, 80 mil francs. On ne croit pas que Buckingam vienne ici.

Je ne vous tiendray plus long-temps; seulement au commencement de cette année vous renouvelleray-je les vœux de mon service, desirant demeurer à jamais, etc.

Le Bref du Pape à Mr de Chartres ne se communique point. Je ne crois pas qu'il y ait les avantages qu'il a publiez. L'on doute encore ici de la certitude de la mort de Mansfeld, n'y en ayant aucuns avis certains de Vienne. Mr Priandi luy mesme qui l'avoit dit s'est rétracté[6].

Je suis, Monsieur, vostre, etc.,

J[acques] du Puy.

A Paris ce 4 janvier 1627[7].

vince des anciens États de l'Église, bourg avec titre de duché situé entre les villes d'Aquapendente et de Petigliano. Il ne faut pas songer à substituer Ornano à Onano, car les d'Ornano n'ont jamais possédé de duché et, en 1627, la veuve du maréchal de France Jean-Baptiste d'Ornano, Marie de Raymond, ne portait que le titre de comtesse de Montlor.

[1] Pons de Lauzières, marquis de Thémines, maréchal de France depuis 1616, allait mourir à Auray quelques mois plus tard (1er novembre 1627).

[2] Tallemant des Réaux ne parle que d'une baronne de Chappes qui n'est pas celle-là et qui s'appelait Charlotte-Catherine de Villequier; elle était la belle-sœur d'Antoine d'Aumont, marquis de Nolay, ayant épousé le frère de ce dernier, Jacques d'Aumont, baron de Chappes (tome I, p. 433). Notre madame de Chappes était peut-être la jeune belle-fille de la femme de Jacques d'Aumont. Quant au marquis de Nesle, on peut voir sur lui une note de Paulin Paris citant (*Historiettes*, t. I, p. 233) une lettre de Malherbe à Peiresc, du 1er août 1611, et une lettre de Guy Patin, du 7 juin 1650.

[3] Cet enfant était Mlle de Montpensier, qui vint au monde le 29 mai 1627.

[4] Balthazar Gerbier dont il a été question dans la lettre X de Jacques Dupuy à Peiresc.

[5] *Il*, qui d'après la construction de la phrase semble se rapporter à Gerbier, se rapporte à Rubens.

[6] Nous avons vu, dans une note de la lettre précédente, que le bâtard de Mansfeld était mort le 20 novembre 1626.

[7] Aix, vol. X, fol. 253. Copie.

## XIV

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

J'ay ce jour d'huy receu une lettre de M^r^ Besly du 27 du mois passé[1]. Il ne me parle point de sa maladie, et semble qu'il soit en tres bonne santé et croys qu'il est du tout hors de mal. Il a une affaire icy qui le travaille[2] et me prie de l'assister. Je m'assure que vous serez bien aise de savoir ces nouvelles. Je luy tiray l'oreille[3] pour la perfection du traité sur la clause *Regnante Christo*: je l'attends neantmoings de vous suyvant vos dernieres. Vous debvez croyre que je vous fairay part de ce qu'il m'envoyera. L'on m'a dit une nouvelle qui me fasche de la mort de M^r^ Catel de Toulouse qui faisoit l'histoire du Languedoc[4]. Le public a fait perte en luy. Ainsy les bons s'en vont et les mechans demeurent pour la punition de ceux qui restent. Vous verrez par la lettre de mon frere où nous en sommes et certes sur un mauvais costé. S'il dure encore quelque peu, les principaux fondemens de nostre Estat sont non seulement afoiblis, mais ruinez. Aussy les ouvriers qui y travaillent ont cette pensée depuis un longtemps, et tandis qu'ils ont l'autorité en main, ils donneront le coup de la mort. Il faut, Monsieur, que je vous confesse que ces maux me touchent trop et que je suis trop sensible, principalement quand je considère comment ont decheu tant de grands hommes auparavant nous et que nous avons admirez. Nous n'avons jamais pensé mieux faire qu'en les imitant. Mais possible vous me blasmerez de cette chaleur et estimerez comme beaucoup que le public est un fantosme. Les plus sages aujourd'huy prennent cette route. Je suis si rebatu et si las de ces contentions que je suis comme resolu de me laisser emporter à cette opinion. Je me represente en ces occurrences trois fables qui

[1] Voir cette lettre dans le tome déjà cité des *Archives historiques du Poitou* (t. IX, p. 259-260).

[2] Besly va lui-même nous dire quelle est cette affaire (p. 260) : «Le procez pour le seneschal d'Oulmes, dont je crains fort l'évènement, n'ayant peu jusques à present me munir d'aucun secours ou remède.»

[3] C'est-à-dire : je l'avertis. Dupuy traduit ici l'expression latine : *aurem vellere*.

[4] Guillaume de Catel, conseiller au parlement de Toulouse, était né en cette ville (1560); il y mourut le 5 octobre 1626. Cet historien des comtes de Toulouse fut un des correspondants de Peiresc, et j'aurai, plus tard, à m'occuper doublement de lui, soit en publiant ses lettres à son illustre confrère d'Aix, soit en publiant les lettres que lui adressa ce dernier.

viennent merveilleusement au sujet de nostre public. Nous nous pleignons du chancelier qu'il estoit mol[1]; l'on l'a osté et l'on nous en donne un autre qui a de la vigueur[2]. Vous voyez la fable dans Phœdrus : *Ranæ regem petierunt*[3]. C'est le cas. Les uns se rient de ces contentions comme frivoles; la fable des limaçons qui chantent quand on les brusle, est merveilleusement propre pour nous montrer nostre stupidité. La troisiesme est dans Phœdrus, intitulée *Asinus ad senem pastorem*[4]. Vous en fairez bien l'induction. J'en suis logé là, *clitellas dum portem meas*[5], il ne m'importe pas. Vous voyez mes resveries que je vous prie de suporter. Ma liberté vous sera, je m'assure, suportable. Je verse en vostre sein, comme dans le mien, ce que j'ay de desplaisir. A tant je finis pour vous conjurer de m'aymer et suprimer cette lettre et suis,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

du Puy.

De Paris, ce 8 janvier 1627[6].

---

## XV

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Les dernieres lettres que j'ay de vous sont du 29 decembre de l'an passé. Mon frere en a receu une de vous dès le xi[e] de ce mois par laquelle accusez la reception de deux des nostres du 21 et 28 decembre sans rien particulariser des pieces qui y estoyent encloses, ce que je vous prie faire pour me remettre en memoire de ce qu'envoyons et voir si elles vous sont à goust. M[r] vostre frere persiste tousjours dans son silence; je croys qu'il veut faire banqueroute

[1] Étienne d'Aligre, disgracié en 1625, déjà mentionné.

[2] Michel de Marillac, lui aussi plusieurs fois mentionné.

[3] La seconde des fables de Phèdre est intitulée : *Ranæ regem petentes*.

[4] Le véritable titre de la fable xv du livre I[er] dans le recueil de Phèdre est celui-ci : *Asinus ad Pastorem*. L'indication de la vieillesse du berger se trouve dans ce vers :

Asellum in prato timidus pascebat senex.

[5] Ce sont les derniers mots de la fable :

..................Ergo quid refert mea
Cui serviam, clitellas dum portem meas?

mots ainsi traduits par la Fontaine (*Le Vieillard et l'Âne*) :

Me fera-t-on porter double bât, double charge?
Et que m'importe donc, dit l'âne, à qui je sois.

[6] Aix, vol. X, fol. 255. Copie.

à l'Académie ne la daignant visiter de ses lettres. M^r de Lomenie nous en a fait voir une du 7 du courant venue par M^r des Hayes. S'il faisoit aussy froid en vos quartiers qu'il fait icy depuis huit jours, je luy pardonnerois : l'encre nous gèle à la plume; neantmoings vous ne laisrez d'avoir quatre advis d'Angleterre, qui me sont venus tout à coup; ils sont remplis de belles remarques. Je vous envoye aussy le monitoire contre Gilles, lieutenant de Verdun[1], et quelques autres pieces.

Pour nos nouvelles, on nous dit que les notables doibvent finir bientost, encore que cela soit incertain[2]. Nos evesques ont bien faict du bruit sur la défense de voir M^r le Nonce[3]. Ils ne se trouvèrent à l'Assemblée, le lendemain, ains en firent une contraire chez le cardinal de la Rochefoucauld[4] et donnerent charge à l'Evesque de Montpellier de porter la parole au Roy[5]; mais les evesques de Nismes[6] et Baionne[7] ayants esté pour demander l'audience, ils furent si mal menez du Roy et avec telles paroles d'indignation et de courroux qu'il n'osa se presenter pour haranguer. Depuis, l'article de ce reglement fust encore leu à l'Assemblée, et l'archevesque de Sens[8] ayant dit que M^r le Garde des Sceaux leur avoit promis qu'on l'advoueroit en quelque façon, Monsieur de Baionne a dit que le Garde des Sceaux n'avoit rien à leur commander et qu'ils ne reconnoissoient que le Roy. M^r le cardinal de la Rochefoucauld neantmoings a voulu assembler les prelats et le fait : mais estans tous ensemble, l'Isle Rouët

[1] Monitoire lancé par l'évêque François de Lorraine déjà nommé.

[2] La séance de clôture se tint le 24 février 1627.

[3] Voir dans l'*Histoire des États généraux* de M. Georges Picot (t. III, p. 443-444) ce qui regarde l'*affaire du nonce* ou, en d'autres termes, l'*interdiction de communiquer avec des ambassadeurs étrangers*. Ce fut dans la séance du mercredi 20 janvier que, sur l'initiative du premier président du parlement, on décida que l'interdiction à tout sujet du roi de communiquer avec les ambassadeurs des princes étrangers s'appliquait aux ambassadeurs du Saint-Siège.

[4] François de la Rochefoucauld, né à Paris en 1558, mort dans la même ville en 1645, fut évêque de Clermont en 1585; cardinal en 1607, évêque de Senlis en 1608, grand aumônier de France en 1618.

[5] Pierre de Fenouillet, né à Annecy, fut évêque de Montpellier de 1607 à 1652. Il mourut à Paris, en cette dernière année, le 23 novembre. On l'avait choisi pour porter la parole devant le roi à cause de son talent d'orateur.

[6] Claude de Saint-Bonnet de Toiras, évêque de Nîmes de septembre 1625 à décembre 1632.

[7] Claude de Rueil fut évêque de Bayonne de 1622 jusqu'en 1626, année où il devint évêque d'Angers. On continua, quelque temps encore, à l'appeler évêque de Bayonne, sans doute parce qu'il n'avait pas encore pris possession du siège d'Angers. Le *Gallia christiana* (t. I, col. 1321) mentionne ainsi sa présence à l'Assemblée des notables : «Adfuit comitiis cleri Gallicani anno 1625 et conventui parisiensi vulgo dicto *Notabilium* anno 1626.»

[8] Octave de Bellegarde déjà nommé.

leur fust envoyé de la part du Roy[1] pour leur deffendre de traitter de ces affaires, et fallut qu'il y vint pour la seconde fois, tant celuy qui les avoit convoquez est opiniastre. Le Nonce menace de s'en aller, s'il n'est excepté de ce reglement[2], dont on s'estonne grandement, car il doibt assez estre informé que comme nous vivons, cela ne se pratiquera point. On dit qu'on luy a donné de bonnes paroles. Monsieur luy a esté fort contraire, car il vouloit que dans l'article le Nonce fust particulièrement nommé avec deffense de le visiter, et fit opiner là dessus; mais il passa qu'on le designeroit si bien que chacun l'entendroit sans le nommer[3]. Ces Mrs travaillent maintenant sur la maison du Roy. Ils ont aussy retranché les compagnies des gens de guerre et il y a bien de soldats qui s'en pleignent; vous en verrez la pleinte d'un sur ce sujet[4].

La cause de Laffemas[5] qui a tant fait du bruit au parlement, il y a un an, Mr vostre frère estant ici, a esté plaidée de rechef au conseil d'Estat trois jours consecutifs, le Roi present, qui en a pris son passe tems comme de comedie[6]. Il est question d'une évocation à Bourdeaux; mais outre cela Laffemas a pris à partie le président Maupeou des Aides[7] et l'intendant et prétend avoir des crimes assez atroces pour leur faire faire leur procez. Montauban[8] a plaidé pour les Maupeou, Joubert[9] pour Laffemas et de Pleix[10] pour un nommé

[1] N. de la Béraudière, seigneur de l'Isle-Rouet, dont il est souvent fait mention dans les *Mémoires de Bassompierre.*

[2] M. G. Picot dit (t. III, p. 444) : «Le nonce, qui était alors le cardinal Spada, se rendit auprès du roi pour lui déclarer qu'il allait quitter Paris si l'article n'était sur-le-champ rapporté.»

[3] D'après l'historien que je viens de citer, si le frère du roi se rangea parmi les adversaires du nonce et entraîna la majorité de la noblesse, d'autre part, Louis XIII, usant de sa prérogative royale, tint pour non avenue la décision prise par les notables (p. 446).

[4] Voir sur les délibérations relatives à l'armée, et qui occupèrent les dernières séances, les renseignements donnés par M. G. Picot (p. 446-447).

[5] Isaac de Laffemas, fils de Barthélemy de Laffemas, naquit vers 1587, fut successivement maître des requêtes, conseiller d'État, lieutenant civil, et mourut à Paris en mars 1657. Voir l'historiette spéciale qui lui a été consacrée par Tallemant des Réaux (t. V, p. 65-76). Voir encore les détails réunis par M. Moreau dans la *Bibliographie des Mazarinades* (t. I, p. 421).

[6] Laffemas avait été nommé maître des requêtes le 17 octobre 1625. Le corps des maîtres des requêtes, dit Tallemant (p. 66) «s'opposa à sa réception, comme d'une personne indigne». De là le procès.

[7] Le président de Maupeou, qui avait été intendant des finances, puis contrôleur général, mourut à Paris en 1641, âgé de 88 ans.

[8] Voir sur cet avocat Tallemant des Réaux (t. V, p. 66). Conférez Guy Patin, lettre du 13 avril 1657 (édition Reveillé-Parise, t. II, p. 295).

[9] Voir sur cet avocat Tallemant des Réaux (t. III, p. 441) à propos de l'affaire de Tancrède de Rohan, et (t. VII, p. 272) dans le chapitre sur les avocats en général.

[10] Voir ce que dit Tallemant (t. III, p. 103) de ce «jeune advocat huguenot, nommé de Pleix, qui ne manquoit pas d'esprit», mais qui avait beaucoup moins de jugement. Dans l'historiette


IMPRIMERIE NATIONALE.

Bourgoin[1], partie de Laffemas. Laffemas a aussi parlé[2] qui a diffamé devant le Roi tous les premiers et plus qualifiez de la robbe, et cela avec insolence et scandale de beaucoup de gens. De tous nos presidents au mortier, il ne veut pour juges que M^rs de Mesmes[3] et Novion[4]. Le procureur general n'a esté exempt de sa censure. J'ay ouï dire que son affaire est renvoiée à Bourdeaux, mais qu'à l'oreille on lui a fait dire qu'il se deffit de sa charge de maistre des Requestes.

L'esperance qu'on avoit de la liberté de M^r de Vendosme est fort diminuée; on luy a rendu son escript comme ne le rendant assez coupable; il est resserré plus qu'il n'estoit; neantmoins madame d'Elbeuf[5] veut en bien augurer. Larnon, Ecossois, qui le garde, a eu depuis peu le gouvernement de Mevouillon[6] en Daufiné.

Le jeune Humières[7] a acheté de Baradat la charge de premier gentilhomme de la chambre six vingt mil escuz; ce sera pour payer ses dettes. Le Roi fait un ballet et se recorde chez M^r de Nemours. Le prince de Faltzbourg[8], jadis favori du feu duc de Lorraine[9], s'est mis sous la protection du Roi qui lui donne dix mil escuz de pension, un régiment de quinze compagnies, composé de

sur Laffemas, Tallemant (t. V, p. 66) appelle de Pleix «advocat assez satyrique, mais mauvais plaisant».

[1] Jean Bourgoing, que Paulin Paris surnomme (*Commentaire* de l'historiette sur Laffemas, t. V, p. 71) «le fléau des financiers de son temps», a laissé plusieurs pièces satiriques dont le titre est significatif : *La chasse aux larrons* (1618-1625), *Le pressoir des éponges du roi* (1624), etc. On remarque parmi ses ouvrages la pièce spéciale intitulée : *Requête contre Isaac Laffemas touchant la chambre de justice* (Paris, 1629, in-4°).

[2] Tallemant dit (t. V, p. 67) : «Laffemas plaida luy-mesme sa cause et la gaigna.»

[3] Henri de Mesmes, conseiller au parlement de Paris en 1608, lieutenant civil en 1613, prévôt des marchands en 1618, président à mortier en 1627, mourut en 1650. C'était le fils de Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissi, et le frère de Claude de Mesmes, comte d'Avaux.

[4] André Potier de Novion avait succédé, dans la présidence d'une des chambres du parlement de Paris, à son père Nicolas Potier de Novion.

[5] Catherine-Henriette, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et femme de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

[6] Aujourd'hui commune du département de la Drôme, arrondissement de Nyons, canton de Séderon. Mévouillon possédait un château bâti sur un rocher inaccessible et qui était une place forte d'une singulière importance. Je n'ai rien trouvé dans les mémoires du temps sur l'Écossais Larnon, gouverneur de Mévouillon.

[7] Louis de Crevant, marquis d'Humières, gouverneur de Compiègne, mort à Paris en mars 1648. La charge de premier gentilhomme de la chambre du roi avait déjà appartenu à Charles-Hercule de Crevant, marquis d'Humières, qui fut mortellement blessé au siège de Royan le 9 mai 1622.

[8] Louis de Guise, d'abord baron d'Ancerville, puis prince de Phalsbourg, était fils naturel de Louis de Lorraine, cardinal de Guise; il mourut en 1631.

[9] Henri II, dit *le Bon*, mort le 31 juillet 1624.

Wallons, Lorrains et Allemands entretenus tant en paix qu'en guerre; mais pour cette heure il n'en aura que cinq. Il a un gentilhomme ici pour ce traité; c'est pour le fortifier contre Mr de Vaudemont lequel, quoique son beau-père, ne lui veut point de bien[1]. Je ne sçai si nostre appui sera bastant pour le maintenir. Mr de Marillac pousse fort cette affaire; sa femme, fille de Mr de Vaudemont, est fort mal avec le duc, son frere[2], et c'est par les artifices de Madame de Chevreuse, et sur ce propos on dit que Madame de Chevreuse, ayant envoyé ici des lettres d'importance, et concernant le duc de Buckingan, à la marquise de Bonivet, sa confidente[3], croyoit-elle pour les distribuer, la dite marquise les a mises entre les mains de Mr le cardinal qui, les ayant veües, les a fait distribuer, et en a tiré la reponse, qu'il a aussi veüe.

Une carraque de Portugal revenant des Indes orientales, chargée de pierreries, épiceries et autres choses rares prisées à deux millions et demi d'or, brisée par la tempeste, a échoué à quatre lieues de Bayonne et n'y a eu que cinq hommes sauvez[4]. Mr le Cardinal comme intendant de l'admirauté y a envoié homme exprez pour recevoir les droits, mais on croit que Mr de Gramont comme plus proche sera plus habile à succeder[5]. Il y a des joailliers de Bourdeaux qui estoient partis en grande chasse pour acheter à bon prix. Il y avoit encore une autre carraque chargée de quatre millions d'or que l'on asseure avoir aussi fait naufrage ès costes de Portugal. C'est une grande perte pour ce païs.

L'on croit le traité de Broüage fait, mais les conditions ne se divulguent pas encore. Le Roi le donne à la Reine mère. Mr le Cardinal n'y aura pas mauvaise part[6]; il a bien craint à ce traitté qu'il en arrivast comme à celui de

[1] Le prince de Phalsbourg avait épousé, en 1621, Henriette de Lorraine-Vaudemont, fille de François, comte de Vaudemont, et de Christine de Salm. Après la mort de son premier époux, Henriette se remaria trois fois de suite: 1° avec Charles de Guasco; 2° avec Christophe de Moura; 3° avec François Grimaldi.

[2] Charles IV, déjà souvent mentionné.

[3] Anne de Monchi, fille de Jean de Monchi, sieur de Montcavrel, avait épousé, le 30 juin 1615, Henri-Marc-Alphonse-Vincent de Gouffier, marquis de Bonnivet: elle périt avec lui, en 1645, dans un incendie qui dévora le château de Bernieulles.

[4] Voir les détails donnés à ce sujet dans la note 1 de la page 146.

[5] Ce ne fut point Antoine, comte de Gramont, gouverneur du Béarn et de la Navarre, qui voulut enlever au cardinal de Richelieu ses droits sur le navire naufragé, mais Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon. On trouvera dans les notes de l'article cité page 146, note 1, diverses indications sur le conflit soulevé, à cette occasion, entre le grand maître de la navigation et surintendant du commerce de France et le gouverneur de la Guyenne.

[6] Ce fut à la fin de janvier 1627 que Louis XIII conféra le gouvernement de Brouage à la reine mère, laquelle nomma Richelieu, le 4 février suivant, à la capitainerie et au gouvernement de cette place.

Brest qui a esté donné à Hecourt, lequel pourtant n'est point parti. Le contrat du commerce pour Morbian[1] a encore esté refusé au parlement de Rennes et n'ont voulu recevoir la qualité que M^r le Cardinal y prend. Ils ont des deputez ici pour conferer avec lui. Il a tousjours cette affaire fort à cœur.

Monsieur de Saint-Aman, nostre ami et le vostre, est maintenant assuré de l'archevesché de Tolose[2] pour la demission que lui en fait M^r le cardinal de la Valette qui lui cede toutes les collations avec une pension de huit mil livres pour soutenir la dignité, qui certes requiert une grande depense qu'il pourra faire, ayant outre cela dix mil livres de son revenu. Il merite bien cet honneur, estant tres capable et honneste homme.

Tavernier m'a dit que vous aviez receu les tableaux en taille douce qu'il vous avoit envoyez. Vous n'en parlez point. M^r Rubens en a fait ici un grand cas; il est juge tres capable. Le dit sieur Tavernier fait un ballot pour envoyer à un conseiller de vostre cour : il y mettra quelques cartes nouvelles que je lui ai baillées par mémoire. Vous recevrez aussi par cette voye le Saint Athanase [en] fin papier. L'histoire d'Henri VII, je crois que l'aurez maintenant receue. Je ne sçay si Buon lui aura rien baillé pour y mettre[3]; je m'en enquesterai.

M^r Rubens est parti d'ici, il y a plus de quinze jours; nous en attendons des nouvelles bientost. Je lui envoyeray vostre lettre.

Je vous envoye un nouvel arrest imprimé touchant l'affaire de Santarel[4].

[1] Il est question dans le *recueil Avenel* (t. VII, p. 586) de l'édit que Richelieu fit rendre au roi, à Nantes, en 1626, pour l'*établissement du commerce au Havre du Morbihan*, et (p. 587) de l'obstacle mis par le parlement de Bretagne à l'établissement de la compagnie.

[2] Je ne vois qu'un Saint-Amant auquel ce passage puisse s'appliquer, c'est Marc-Antoine de Gérard, né à Rouen en 1594, mort à Paris à la fin de l'année 1661, l'auteur du *Moïse sauvé*, le membre de l'Académie française. Soit au point de vue religieux, soit au point de vue moral, c'eût été un singulier choix. Probablement de doubles objections furent faites contre la candidature de celui qui, s'il n'était pas huguenot, comme l'a dit par erreur Tallemant des Réaux (t. III, p. 309), était libre penseur autant que grand buveur et que grand débauché, et on abandonna le projet que Jacques Dupuy croyait déjà chose assurée. Citons, à l'appui du récit du correspondant de Peiresc, cette phrase de Tallemant (p. 310) : «Il avoit prétendu pour son *Moyse* une abbaye ou mesme un evesché, luy qui n'entendoit pas son breviaire.» Du reste, de tous les biographes de Saint-Amant que j'ai pu consulter, Pellisson (*Histoire de l'Académie française*), le P. Niceron (*Mémoires*, t. XIV), Durozoir (*Biographie universelle*), M. Victor Fournel (*Nouvelle biographie générale*), M. Ch.-L. Livet (*Notice* en tête des *Œuvres complètes de Saint-Amant*, Paris, P. Jannet, 1855), aucun n'a connu sa quasi-nomination d'archevêque de Toulouse.

[3] C'est-à-dire : si Buon aura remis quelques livres à Tavernier pour le ballot de Peiresc.

[4] Antoine Santarelli, né à Adria en 1569, entra dans la compagnie de Jésus en 1586, et mourut à Rome le 5 décembre 1649. Son livre intitulé : *Tractatus moralis de hæresi, schismate, apostasia*, etc. (Rome, 1626, in-4°), fut atta-

Monsieur le Garde des Sceaux le [*mot illisible*] incontinent de quelques lettres patentes; l'on dit pourtant quelque chose qu'il fasse, qu'il n'est point bien auprès de la reine mere et de Mr le Cardinal. Mes humbles baise mains à Monsieur vostre frere. Voici la cinquiesme depesche de ce mois. Je vous prie de me cotter quand les avez receües, car il y a quelque chose d'importance mesme par celle du 22. On nous a dit que Mrs d'Herbault[1] et Beauclerc[2], ayant demandé la survivance de leur charge pour leurs enfans, en ont esté refusés et avec paroles [dures?]. Je ne vous tiendray plus long-temps et suis,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

J. du Puy.

De Paris, ce 29 janvier 1627[3].

---

## XVI

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

J'accuse la reception de vostre lettre du 4 du courant et y fais response. Je fairay ce que desirez pour vos pacquets, et ne croys pas neantmoings que cela vienne de Mr de Fetan, mais de quelques officiers de la poste. Celuy-cy n'aura besoin de maculatures. Je vous fais part des dispositions dernieres de Mr le Connestable qui sont les mesmes que le dit sieur de Fetan m'a envoyé. Vous me les renvoyerez en ayant fait. Je fairay aussy ce que desirez du sceau de St Louis. J'envoyeray querir Tavernier.

Nous sommes plus mal que l'on ne sçauroit exprimer touchant ce fait de la depression des Parlemens, Sorbonne et Universitez. Le Parlement aujourd'huy s'assemble pour ce fait, et en cela ils s'attirent toujours quelque injure

qué par divers jurisconsultes et théologiens et fut condamné par la Sorbonne et par le parlement. Voir, au sujet de cette affaire, diverses indications dans la *Biographie universelle* (article *Santarelli* par Blondeau) et surtout dans la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* (t. III, in-f°, 1876, col. 542-544). L'arrêt imprimé envoyé par Dupuy à Peiresc devait être l'*Arrest de la cour de parlement sur ce qui s'est passé en Sorbonne le samedy deuxiesme de ce mois.* Paris, in-8°, du 4 janvier 1627.

[1] Raymond Phelipeaux, seigneur d'Herbault, secrétaire d'État comme son frère Paul Phelipeaux, seigneur de Pontchartrain, mourut le 2 mai 1629.

[2] Nous avons déjà rencontré Beauclerc (*Appendice*, n° VI, lettre du 10 décembre 1626).

[3] Aix, vol. X, fol. 257. Copie.

et les coups que l'on leur donne sont pesans, venans de haut. Je vous en ay escript mon sentiment par mes dernieres. Si vous sçaviez justement où nos Evesques poussent ces affaires, vous penseriez encore bien plus mal de nostre Estat; car les Assemblées se font chez le Nonce aussy publiquement que chez un Ministre de l'Estat. Il court un bruit qu'il y a défense de s'y assembler. Il a fallu que ce mal ayt esté grand et à son comble.

L'Histoire de Bacon est en françois et merite certes d'estre veue, et pardonnez neantmoings à quelques obscuritez en la version.

Je remercie bien fort Mr de Valavez de la peine qu'il a pris d'escripre ce discours à Mr Besly[1]. Je l'espere plus ample par la convalescence de l'auteur. Je l'ay semons de l'achever. Je suis poursuyvant pour trouver les actes de l'Evesque de Verdun contre le Roy. L'on craint qu'il n'ayt esté poussé de plus haut. Nos officiers sur les lieux ont ignoré ces faits, sauf le Baillif, qui pourra en estre chastié.

Vous avez par ceste despesche l'escript de Mr Rigault sur l'inscription de Victorinus : je ne l'ay pas vouleu envoyer à Mr le cardinal Barberin, craignant faire chose qui vous deust desplaire; elle est en vostre disposition.

J'oubliois de vous mander que l'on envoye à Verdun un Maistre de Requestes nommé Servien[2], qui a esté procureur general de Grenoble[3], pour informer de l'affaire de cette execution.

Je suis contrainct de finir et vous suplier de me reserver l'honneur de vostre amitié et croyez que je suis, Monsieur, vostre etc.

du Puy[4].

De Paris, ce 14 février 1627.

---

XVII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je me rejouis de voir nostre commerce de lettres remis sur pié, car je ne

[1] Le traité sur la clause *Regnante Christo.*

[2] Abel Servien, marquis de Sablé et de Boisdauphin, naquit à Grenoble en 1596 et mourut à Meudon en 1659.

[3] Ce fut en 1616 que Servien fut nommé procureur général au parlement de Grenoble. Il devint conseiller d'État en 1618, secrétaire d'État en 1630, ministre d'État en 1649.

[4] Aix, vol. X, fol. 256. Copie.

vous celerai point qu'il commençoit m'ennuier d'estre si long temps privé de vostre entretien, avec protestation toutefois que cela ne vous destourne point de vos occupations qui ne peuvent estre que grandes après une si longue absence. M^r vostre frere repond si exactement à mes lettres que j'en suis honteux. Je ne luy escris pas cet ordinaire, mais ce sera par le prochain 2 du mois qui vient, car nous avons convenu du mardi pour nostre correspondance. Il n'y a pas grande nouveauté depuis ma derniere du 18. Le ballet de la Reine fut dansé dimanche 21 au Louvre seulement, où il y eut grande assemblée de dames richement parées. Les vers du ballet se voyent que je n'ay peu encore recouvrer. L'Assemblée des notables doit finir demain, car Monsieur presse la conclusion pour aller faire un tour à Chantilly. Il y a eu aujourd'huy de nouvelles lettres patentes vérifiées en Parlement, lesquelles s'imprimeront et publieront. Nous les avons veu escriptes à la main, mais remplies de tel galimathias que je ne sçay de quel nom vous les baptiser[1]. Ce que l'on en peut juger est qu'ensuite de cela on pourroit bien avoir guerre contre la Rochelle[2], arrivant tous les jours, en ces quartiers là, nouveaux sujets de deffiance. Cet armement sur mer leur fait peur. Il se fait aussi quelques levées sur terre. Nous n'avons point encore avis de l'arrivée de M^r de S^t-Luc en Broüage[3]. M^r le surintendant[4] est très difficile à gouverner et fait dire à tout le monde qu'il ne se faira point voir qu'au x^e de mars. Jamais nos amis M^rs Godefroi, du Chesne et Grotius ne furent si mal dressez de leurs pensions. On ne peut pas seulement entrer chez luy, et demeure-t-on exposé dans la rüe à toutes les injures du ciel et des passans. Il a fait depuis peu oster le marteau de sa porte à cause que cela l'incommodoit[5]. On remet sus force nouveaux édits et créations d'offices, entre autres de M^rs du grand Conseil qu'on veut créer maistres des Requestes. Cette affaire recevra grandes oppositions. L'affaire d'Angleterre est tousjours très mal. Les Hollandois ont protesté qu'en cette mauvaise intelli-

[1] Jacques Dupuy veut parler des lettres patentes écrites sous l'inspiration du garde des sceaux Marillac.

[2] Cette prédiction ne devait pas tarder à se réaliser, et, le 10 août suivant, la ville de la Rochelle était investie par l'armée royale. Dès le mois de janvier 1627, les habitants de la Rochelle étaient déjà inquiets. Voir *Recueil Avenel* (t. II, p. 341).

[3] Timoléon d'Espinay, marquis de Saint-Luc, né vers 1580, mourut à Bordeaux le 12 septembre 1644. Il venait de céder le gouvernement de Brouage, possédé avant lui par François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, son père, et, en échange de ce gouvernement, il obtint la lieutenance générale en Guyenne (janvier 1627) et le bâton de maréchal de France (1628).

[4] Antoine Coiffier-Ruzé, marquis d'Effiat, déjà mentionné.

[5] Tallemant des Réaux ne signale pas ces plaisantes particularités dans son historiette intitulée : *Le mareschal d'Effiat* (t. II, p. 129-130).

gence ils se tiendroient neutres. Il se parle d'une lettre du duc de Buckingan à Mr le Cardinal[1]. Il s'est dit qu'on envoyeroit Mr Bouteiller[2] en Angleterre pour tout terminer[3]. Si on a dessein d'attaquer la Rochelle, on a grand interest d'estre bien avec les Anglois. On parle d'envoyer Mr l'Evesque de Mande en place du feu cardinal de Marquemont[4]. Si la fortune luy continue, c'est un chemin au cardinalat. Plusieurs n'estiment pas que cet esprit réussisse en Italie, mais gens de savoir (?) l'estiment capable de tout faire. On appréhende encore quelque brouillerie en Sorbonne à ce premier de mars et que l'on y veut faire déclarer cette opinion de la souveraineté problématique en France. Mr le cardinal Spada est tousjours ici et ne fait estat de partir que vers Pasques. Mr le Cardinal et luy sont bien remis. Il se parle d'un nouveau livre fait en Flandre intitulé *Rex purpuratus* contre le cardinal, mais je crois qu'il n'y a que ce titre de fait. Nous n'avons point eu de lettres de Mr Rubens ces deux derniers voyages, ce qui nous met en peine. Madame de Vendosme[5] est ici pour tascher à faire quelque chose pour la delivrance de son mari, mais, à ce que j'ay sceu des domestiques, avec peu d'esperance d'aucun succez. Ce bruit de faire le procez au grand Prieur est evanoui[6]. Ces affaires sont si épineuses, qu'on ne sçait par où les prendre. Le Roy a bien envie de quitter cette ville, mais Monsieur dit qu'il n'en veut désemparer à cause de la grossesse de Madame sa femme que l'on dit devoir accoucher en mai. On ne croit pas pourtant que le voyage du Roy soit plus long que de Fontainebleau.

Mr Priandi nous est venu voir qui nous a dit avoir receu advis de Mantoue comme on esperoit recouvrer l'Histoire de Possevin pour Mr vostre frere et la faire tenir à Venise. Il vous embrasse tous deux bien affectueusement. Il nous a appris la nouvelle de la mort du duc de Pastrane en Espagne[7]. On n'a point

[1] On conserve à la Bibliothèque nationale (L. B. 36, n° 2515) une pièce intitulée : *Lettre de M. de Bouquinquan, envoyée à M. le cardinal de Richelieu* (Paris, 1627, in-8°).

[2] Claude Bouthillier, né en 1584, mort en 1652, était alors secrétaire d'État chargé du département des affaires étrangères.

[3] Claude Bouthillier n'alla pas en Angleterre. Le sieur de Moulin, secrétaire du maréchal de Bassompierre, continua, après le départ de son maître, la correspondance de France. Il quitta Londres en juillet 1627, au moment de la déclaration de guerre.

[4] L'évêque de Mende ne fut pas envoyé à Rome; ce fut le comte de Béthune qui alla occuper, comme ambassadeur, la place que venait de laisser vide la mort du cardinal de Marquemont.

[5] Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, morte en septembre 1669.

[6] Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, second fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, naquit en 1598 et mourut en 1629, au château de Vincennes.

[7] Rodrigue de Silva, duc de Pastrana, qui était venu épouser par procuration la princesse Élisabeth de France en 1612, était mort à la fin de 1626.

encore advis de la démolition des forts de la Valteline. Tous vos amis se portent bien Dieu merci et m'ont chargé de leurs recommandations auxquelles je joins les miennes, desirant demeurer à jamais, Monsieur, vostre etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 23 fevrier 1627.

Nous avons receu des lettres de mon frere le Chartreux du 13 janvier de Capri. Il commence à se repentir de la douceur de cet air[1].

---

XVIII

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Devant que de venir aux nouvelles je vous rendray conte par celle-cy des livres que desiriez avoir par vostre derniere et commenceray par le S[t] Basile que j'ay pris chez Sonnius[2] en fin papier comme le demandiez et n'y avoit que cet exemplaire dans la rue S[t]-Jacques. Buon en a fait avec moy la perquisition et a cousté 30 livres, ce que je trouve un peu cher : mais il faut en ces choses là les payer à leur mot. Je vous ay aussy trouvé une revision du concile de Ranchin qui couste 4 quarts d'escu. Je suis honteux de vous mander ces prix excessifs. Nous sommes si decriez parmi ces libraires que quand nous demandons quelques livres, on s'imagine que ce soyent merveilles. J'ay aussy eu un Eratosthenes Batavus de Snellus, mais le prix est raisonnable. Les *Chrisostomi Homiliæ ad populum Antiochenum* ne se trouvent point en fin papier, et chez Morel n'y en a qu'un exemplaire du petit. Il faudra attendre quelque inventaire de livres pour en recouvrer, encore que difficilement cela se puisse rencontrer séparé. Buon, dès la semaine passée, a fait une balle pour Lion, dans laquelle il y a un ballot pour vous, où est le S[t] Basile et Savot des médailles[3] que luy ay baillé. Je vous envoyeray le Ranchin et l'Eratosthenes par paquets. Si vous chargez la somme de cinquante escus qu'avons receue de si gros livres et de prix, elle ne durera plus guères. Le S[t] Athanase a esté baillé à M[r] Tavernier qui a fait une balle, il y a desja plus de trois

[1] Aix, vol. X, fol. 261. Copie.

[2] Sonnius était un des bons libraires de Paris.

[3] C'est-à-dire le livre de Savot sur les médailles. Voir la lettre de Peiresc à Dupuy du 22 janvier 1627.



IMPRIMERIE NATIONALE.

semaines, en vos quartiers. Je vous prie de m'advertir de la reception de tous ces livres. Pour le Libanius en fin papier, il vous a aussy esté envoyé par Buon, mais il ne va sur mon conte. Voilà pour ce qui est de vos livres, et vous pouvez croire qu'en tout ce que me commanderez en ce sujet ou en un autre où je puisse quelque chose, je vous y serviray fidèlement et diligemment.

Pour les nouvelles de la Cour, l'Assemblée de nos Notables est finie dès mardi 23 de ce mois et le cahier signé de Monsieur, du cardinal de la Valette, mareschaux de Bassompierre et La Force, fut presenté au Roy le lendemain mercredy 24e après midy. Monsieur, assisté de quantité de notables, fit la harangue au Roy qui fut fort courte et, en parlant, s'estonna un peu[1]. En suite de cette harangue mon dict sieur presenta le cahier au Roy, lequel sa Majesté prenant de sa main dit aux députez qu'il les remercioit et se pouvoyent retirer en leurs Provinces, qu'il s'en alloit monter à cheval pour aller aux champs et qu'il porteroit leur cahier pour le voir à son aise et le considérer; et les députez en ayant demandé autant pour emporter en leurs provinces, on n'a point commandé au greffier de leur en delivrer. Par là vous jugerez qu'on veut qu'ils s'en aillent sans rien emporter. Mr de la Ville aux Clercs[2] estoit present qui croyoit selon la coustume que le Roy luy deubt mettre ce cahier entre les mains, et Mr son père avoit retenu tous ses escrivains[3] pour le faire transcrire en grande haste, mais il ne perd pas l'esperance de l'avoir bientost parce que Mr Lucas[4], après le retour du Roy qui sera à la fin de cette semaine[5], l'aura entre ses mains qui le luy baillera. Un des Notables a promis de luy faire voir un procez verbal de l'Assemblée, ce qu'il eust desja fait n'estoit qu'ayant esté fait à la haste, il le veut revoir. Vous pouvez croire que quand le bon homme[6] l'aura, mon frère en aura la première veüe, comme aussy du cahier. Devant la signature dudit cahier, Mr le cardinal Spada, qui ne perd point de temps, fit grande instance auprès du Roy et de ses principaux ministres que l'article qui parle des ambassadeurs et dans lequel il est

[1] *S'étonner* ici signifie *se troubler*.

[2] Henri-Auguste de Loménie, fils d'Antoine de Loménie.

[3] L'armée des copistes employés à transcrire les documents qui, à la Bibliothèque nationale, devaient constituer le fonds Brienne.

[4] Ce Lucas, après avoir été commis de Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, était devenu secrétaire de Louis XIII. Voir *Recueil Avenel*, t. I, p. 9.

[5] Le roi, pour qui le château de Versailles était comme un nouveau favori, s'y tenait alors presque sans cesse.

[6] Ce *bon homme*, c'est-à-dire ce vieillard, comme je l'ai déjà expliqué, était presque septuagénaire.

compris fut réformé de façon qu'il ne parust point que les nonces de N. S. Père fussent enveloppez dans la défense générale. Le Roy desirant luy complaire, ainsi conseillé, envoya Mr de Bullion[1] vers Mrs le premier Président d'Osnabray[2] et le Procureur général qui avoyent charge particulière de travailler au cahier pour leur faire instance de sa part, et réformer cet article devant la signature pour donner satisfaction à Mr le Nonce. Ce que n'ayant voulu faire, ils furent mandez au Louvre, où le Roy leur fit les mesmes instances. Le premier ne faisant grande résistance, Mr le Procureur général prit la parole et remontra au Roy de quelle importance estoit cette affaire, et que ce seroit une prévarication grande à ceux qui avoyent cette charge de la Compagnie, de changer un article résolu d'un commun consentement : ce qui fairoit dire à tout le monde que la liberté n'auroit esté en cette compagnie, et s'avança jusque là de dire au Roy qu'il s'estonnoit du grand pouvoir et autorité que Sa Majesté laissoit prendre au Nonce dans ses affaires, qu'en une compagnie composée des plus notables de son Estat, il eust credit de faire changer un article arresté du commun consentement de tous. Le Roy trouva bonnes ces raisons, et leur remit d'en faire comme ils trouveroyent bon. Le Nonce, ayant manqué en cet endroit, se resolut, le jour de la signature du cahier et à la lecture de iceluy, de faire former opposition par les Prelats qui y estoyent deputez, entre lesquels estoit Mr de Lion : de quoy le Procureur général ayant eu advis, ces Mrs estant assemblez, il presenta à Monsieur le cahier pour le signer, luy disant qu'ayant esté leu à l'Assemblée jour par jour, il estoit inutile de le relire. Monsieur et Mr le cardinal de La Valette, qui ne demandoyent que besogne faicte et avoyent d'autres occupations ce jour-là, trouvèrent cet advis fort bon et prenant le cahier de la main du Procureur général, le signèrent promptement, et après eux les deux mareschaux, encore que Mr de Lion et autres Prélats qui avoyent le mot du guet, fissent mine d'en vouloir ouïr la lecture. Cela fait, Mr de Lion prit Mr le cardinal de La Valette à part et luy montra la grande faute qu'il avoit fait de signer le cahier sans en ouïr la lecture et le notable préjudice qu'y recepvoit le St-Siège : mais à chose faite il

[1] Claude de Bullion, sieur de Bonnelles, le futur surintendant des finances (1632), était entré au Conseil en 1624. Il mourut, président à mortier au parlement de Paris, dans la nuit du 22 au 23 décembre 1640. Voy. la *Gazette* du 29 du même mois. Rappelons que Tallemant des Réaux lui a consacré une historiette (t. II, p. 145-160) et qu'il est souvent question de lui dans les *Lettres* de Guez de Balzac (collection des Documents inédits) et dans celles de Jean Chapelain (même collection).

[2] Nom qui a été défiguré par le copiste et qu'il faut changer en celui d'Ons-en-Bray, magistrat qui fut un des correspondants de Peiresc.

n'y a point de remède. Tout ce que dessus a esté dit à mon frère par le Procureur général.

L'affaire de Mrs du grand Conseil sur la proposition qui leur a esté faite il y a quatre mois de les faire tous maistres des Requestes moyennant huit cent mil escus, s'est renouée depuis peu fort chaudement, messieurs les maistres des Requestes en ayant fait leurs plaintes au Parlement, lequel, toutes les chambres assemblées, a donné un arrest fort rude contre tous les partisans de cet affaire, et commission au procureur général d'en informer. Par ce nouvel establissement l'on leur veut attribuer la connoissance de tous les procès évoquez et de tous les bénéfices au dessus de quatre cent livres. Il s'est dit en ces assemblées des maistres des Requestes et de la Cour force choses contre ceux qui gouvernent. On ne croit pas que cet advis puisse réussir. On a fait depuis peu creation de douze nouveaux officiers que l'on qualifie intendans des armées et finances par les Provinces, avec ordre de visiter les magasins de guerre et garnisons avec six mil livres de gages. Ces offices sont à cent mil livres pièce. L'Édit est à la Chambre des Comptes et passera. Castille[1] et Barantin[2] des parties casuelles, ont esté faits intendans des finances, moyennant deux cent mil livres chacun. Il y a quantité d'Edits pour lesquels le Roy sera contraint venir au Parlement. L'Edit pour l'établissement nouveau de commissaire des saisies a esté vérifié en Parlement, mais avec tant de modification qu'il tournera à peu de profit. La déclaration dernière, vérifiée en Parlement, n'est encore imprimée, parce qu'on attend la publication à l'audience. Ce bruit de guerre contre la Rochelle commence à se dissiper, qui estoit causé sur quelques nouvelles levées. L'on m'a dit aujourd'huy que l'affaire de l'accommodement entre nous et l'Angleterre se traitte fort secrètement. C'est comme arresté et que le duc de Buckingan pourra bien venir icy, mais de tout cela il faut du temps pour nous en éclaircir. Il se parle de changer de gouvernement, mais il ne se dit rien de certain. C'est pourquoy je ne vous en manderay rien. Mr le Cardinal est plus puissant que jamais ministre de Prince ait esté. Pour l'affaire de Mr de Vendosme, son abolition scellée luy a esté presentée, laquelle il n'a voulu, ce dit-on, accepter. Mr de Beauclerc l'a

[1] Pierre de Castille avait épousé Charlotte Jeannin, fille du président Jeannin; il avait été, dès 1612, ambassadeur en Suisse et mourut en 1629.

[2] S'agit-il là d'Honoré Barentin, maître de la Chambre aux deniers, qui figure dans la *Chasse aux Larrons* de Jean Bourgoing et dans l'historiette de Tallemant des Réaux sur *le cardinal de Richelieu?*

signée, mais n'en a peu retenir copie. Madame de Vendosme est icy dans les Capucines. Je vous envoye copie d'une lettre qu'elle escrivit à Madame d'Elbœuf il y a trois semaines. Ce n'est sans sujet qu'elle se deffie de son procédé. Son frère le grand Prieur[1] a dit que si elle le venoit voir, il luy jetteroit une escabelle à la teste. Il porte sa prison fort constamment et gaiement et ne sçait-on comment l'aborder pour luy parler de son affaire. L'aisné est plus impatient et à quelque prix que ce soit veut la liberté.

Ce qui est de plus nouveau icy, est la prise du marquis de Rouillac qui fut faite samedy 27 février et a esté mis en la Bastille[2]. Il avoit eu ordre de se retirer il y a deux mois, et croit-on qu'il fust venu icy pour intrigues de Cour. La Bastille est si plène que ceux qui y viendront maintenant, seront en hasard d'estre mal logez. Le Roy est arrivé ce soir de la chasse. Il ne se parle point encores d'aller dehors. On n'a encore advis de ce qui s'est fait à la Valteline. Memin, secrétaire de Mr de Cœuvre, demeurera ambassadeur aux Grisons[3]. Mr Godefroy vous envoye un exemplaire de sa généalogie de Bar imprimée à ses dépens[4]. Vous recepvrez aussy dans ce pacquet les vies de Messieurs de Chabannes que peut-estre n'avez-vous pas[5]. Cela est assez curieux. Mr Rubens vous escript. Je vous envoye la lettre qu'il a escript à mon frère. Peut-estre y a-t-il de nouvelles qu'il ne vous mande. Mon frère vous baise les mains. Je croys qu'il vous envoye quelques pièces. Mr de Thou nous a escript. Je vous envoye copie de sa lettre, mais ces nouvelles vous seront vieilles et mieux connües qu'à luy. Mes humbles baisemains à Mr vostre frère avec assurance de mes très humbles services. Je vous envoye un advis fait par Mr Diodati sur la Valteline, que vous renvoyerez si [ne] le jugez digne d'estre mis

[1] C'est-à-dire le frère cadet du duc César de Vendôme, le grand prieur de France Alexandre, dit le chevalier de Vendôme. On sait que les deux frères avaient été arrêtés à Blois le 13 juin 1626 comme conspirateurs. Voir les *Mémoires de Bassompierre* (t. III, p. 249).

[2] Tallemant des Réaux n'a rien dit de cette arrestation dans l'historiette du *Marquis de Rouillac* (t. VI, p. 443 et suiv.).

[3] Le maréchal de Bassompierre l'appelle Mesmin (*Mémoires*, t. III, p. 21, t. IV, p. 79 et suiv.). Il est appelé sieur de Mesmin dans une lettre de Louis XIII et dans une lettre de Marie de Médicis de juin et juillet 1631 (*Recueil Avenel*, t. VIII, p. 75). Mesmin a été oublié dans la liste des ambassadeurs de France auprès des Grisons, ou ligues grises (*Annuaire pour l'année 1848 publié par la Société de l'histoire de France*, Paris, 1847, p. 223-224). L'ambassade de Mesmin durait encore en 1630, d'après le témoignage formel de Bassompierre (t. IV, p. 79).

[4] *Généalogie des comtes et ducs de Bar* (Paris, 1627, in-4°).

[5] C'est-à-dire de Jacques de Chabannes, grand maître de France, seigneur de la Palice et de Curton, et de son frère Antoine de Dammartin. L'ouvrage est intitulé : *Les vies de Jacques et Antoine de Chabannes*, par du Plessis, gentilhomme bourguignon (Paris, 1617, in-8°).

dans vos papiers. On nous promet quelques mémoires de cette affaire dont nous vous fairons part.

Je suis, Monsieur, vostre etc.

De Paris, ce 1er mars 1627[1].

---

XIX

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Ce mot est pour accompagner trois des papiers du Concile[2] que vous desirez voir et sont des originaux que vous me renvoyrez à vostre commodité. Vous y trouverez quelques bonnes remarques. Il y a l'escript du Chancelier de l'Hospital, du Procureur général Bourdin[3] et du Procureur général de la Guesle. Pour les autres, vous les aurez Dieu aydant. Je ne puis avoir raison de Tavernier; il s'est excusé sur la foire de St-Germain qui a duré tout le mois passé et continue encore cette semaine. J'attends de vos nouvelles avec impatience. Je n'en sçaurois recevoir de personne qui me soit plus chère. Je finis avec excuses de n'en pouvoir faire davantage, me remettant à mon frère. Je baise les mains à Mr de Valavez et à Mr Marchier.

A tant[4] je suis, Monsieur, vostre, etc.

du Puy.

De Paris, ce 1er mars 1627[5].

[1] Aix, vol. X, fol. 264. Copie.

[2] Du concile de Trente (1545-1563).

[3] Gilles Bourdin naquit à Paris en 1515 et mourut en la même ville le 23 janvier 1570. M. Lud. Lalanne signale de ce savant jurisconsulte diverses lettres dans la collection Godefroy, à la bibliothèque de l'Institut, et des mémoires manuscrits sur les libertés de l'église gallicane, à la Bibliothèque nationale, dans la collection Dupuy. G. Bourdin était un grand bibliophile dont la bibliothèque a eu l'honneur d'être célébrée en vers latins par Dorat et en vers français par Ronsard.

[4] Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* expliquent ainsi ce mot : «*Atant*, vieux adverbe, *alors*» [mieux : *là-dessus*], et ils citent Ronsard et Marot d'après Borel. On aurait pu citer encore le cardinal d'Ossat qui, dans les formules d'adieu de ses lettres, emploie si souvent le mot *atant*, comme l'a rappelé Guez de Balzac disant (lettre IV du livre XVI) : «*Atant*, pour user des termes de M. le cardinal d'Ossat, je vous donne le bonsoir.» *Atant*, d'après Littré, mériterait d'être conservé. Voici comment l'éminent philologue plaide la cause du mot banni depuis si longtemps déjà : «Cette locution a vieilli, mais on pourrait très bien l'employer d'après La Fontaine et Balzac.»

[5] Aix, vol. X, fol. 260. Copie.

XX

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Les dernières lettres que j'ay receues de vous sont du x[e] fevrier auxquelles j'ay respondu amplement par celles que je vous ay escriptes du 23 du mois passé et le 1[er] de celuy cy que je ne doute point que n'ayez receues avec les livres qui y estoyent joints. Depuis ce temps il est arrivé quelque nouveauté dont je vous fais maintenant part. Le marquis de Rouillac, ensuite de sa prison à la Bastille, a esté visité par M[r] le lieutenant civil pour l'interroger, auquel il n'a voulu respondre qu'en rodomontades gasconesques[1] et rien sur le sujet pour lequel il l'alloit visiter. Seulement dit qu'il ne craignoit point qu'on luy fit de procez comme à un muet estant si assuré de son innocence qu'il ne se pouvoit rien trouver contre luy, et qu'il ne vouloit respondre qu'au Parlement. Depuis cette prise, en est survenue une autre du 7 de ce mois qui est de M[r] de Soret Seguier, qui n'est pas que ne connoissiez[2]. Il fut pris en sortant de la messe de S[t] Germain l'Auxerrois par le chevalier du Guet et conduit à la Bastille.

[1] Le mot *gasconesque* ne figure pas dans les dictionnaires de la langue française, même dans le plus complet de tous, celui de Littré.

[2] Peiresc le connaissait, en effet, comme on le voit dans sa réponse à la présente lettre, mais nos recueils biographiques ne le connaissent guère, sauf le *Moréri*. Tallemant des Réaux nous a donné quelques détails de plus dans l'*Historiette de M. Luynes*, sur Pierre Seguier, marquis de Soret. Il nous apprend (note de la page 409 du tome I) que «Cet homme estoit le plus indigne de vivre qui fut jamais, qu'il avoit esté conseiller au Parlement, que son père estoit mort président à mortier». Il ajoute que Pierre Seguier «quitta la robe et prit l'espée, lui qui n'estoit qu'un poltron, et qu'il espousa la fille du procureur général de la Guesle [Marguerite de la Guesle]». Tallemant accuse P. Seguier d'avoir tenté de faire assassiner le marquis d'O, «d'impatience d'avoir le bien de cet homme». Dans le texte même de l'*Historiette*, nous lisons (p. 408) : «M. le duc de Luynes [le fils du Connétable] fut marié de bonne heure avec la fille d'un Seguier [Louise-Marie Seguier], qui portoit le nom de Soret, d'une terre auprès d'Anet; et M[me] de Rambouillet disoit, voyant la fille unique de cet homme espouser le duc de Luynes : *Faut-il que le connestable de Luynes n'ait fait tout ce qu'il a fait que pour la fille de Soret ?*» Cette fille, je demande la permission de le constater en passant, fut presque une sainte, comme on peut s'en assurer en lisant la *Vie inédite de la duchesse de Luynes* par l'abbé J.-J. Boileau (Paris et Bordeaux, 1880, grand in-8°). Pour revenir au marquis de Soret, qui mourut non en 1628, comme une faute d'impression l'a fait dire au *Moréri*, mais en 1638, comme l'indique son épitaphe ultra-louangeuse rapportée par P. Paris (t. I, p. 419), je dirai que je crois bien qu'il s'agit de lui dans une lettre du cardinal de Richelieu, du 25 février 1633 (*Recueil Avenel*, t. IV, p. 428).

On ne dit point encore pour quel sujet, si non que le Roy dit l'après dinée que c'estoit un faiseur de livres le plus meschant homme du monde et qu'il le fairoit accourcir. On le fait auteur de la Cordonnière [1] et là dessus je vous diray qu'il se fait grande perquisition de certains libelles diffamatoires et Pasquins que l'on dit courir parmi les premiers de la Cour, et d'un entr'autres intitulé : *Les non notables.* Le comte de Rocheguion ayant dit à Mr de Gordes [2] qu'il avoit veu ce livret, où il y avoit plusieurs choses contre Mr le Cardinal et où ses veritez estoient tout au long bien déduites (ce sont ses mots), le Roy, les voyant partir ensemble, voulut sçavoir ce qu'ils disoient, auquel ayant esté respondu par M. de Gordes ce que c'estoit, le Roy pressa la Rocheguion de le luy montrer, ce que l'autre protesta ne pouvoir faire, ne l'ayant entre ses mains, l'ayant seulement veu entre celles de ses amis. Le Roy en mesme temps fut chez la Reyne sa mère où estoit Mr le Cardinal, auquel il fist ce rapport sans en faire autrement grand estat. Mon dit sieur le Cardinal releva cela fort haut, disant que si Sa Majesté laissoit imprimées telles medisances, pas un de ses principaux ministres ne se trouveroyent exempts des traits de la calomnie. Le Roy tout esmeu retourna trouver la Rocheguion pour luy faire encore les mesmes instances et déclarer entre les mains de qui il avoit veu ce libelle. Le comte de la Rocheguion, pressé et ayant esté mesme conduit par le Roy dans la chambre de la Reyne, sa mère, après plusieurs refus dit que le général des Galères [3] le luy avoit montré, lequel à l'instant fut envoyé chercher; et estant venu, soutint au comte de la Rocheguion que tout ce qu'il avoit dit estoit faux et le desavoua. Cela a fait grand bruit, et le comte de la Rocheguion, desjà mal voulu de Mr le Cardinal pour estre assez bien auprès du Roy, et outre cela homme d'esprit, n'attend que l'heure de recevoir commandement de se retirer. Le com-

[1] *La Cordonnière de Loudun*, comme on appelle généralement un pamphlet qui en réalité est intitulé : *Lettre de la Cordonnière, écrite à M. de Baradas.* Sans lieu, 1627, in-8° de 29 pages. Guy Patin n'a pas hésité à déclarer (lettre à Spon du 16 novembre 1643) que «Urbain Grandier avait autrefois écrit [contre Richelieu] un libelle diffamatoire, intitulé : *La Cordonnière*,» et il a été suivi par beaucoup de bibliographes, mais, comme s'exprime Leber (*Catalogue*, t. II, p. 299) : «Rien ne prouve que le curé de Loudun ait composé la satire qu'on lui attribuait dans le monde.» Voir (*Recueil Avenel*, t. VII, p. 956) l'analyse de divers documents conservés aux archives des Affaires étrangères (France, t. XLI), desquels il résulte que l'auteur de *La Cordonnière* serait un nommé Rondin, qui fut, pour ce libelle, condamné à mort en mars 1627.

[2] Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, capitaine des gardes du corps de la compagnie écossaise, mourut en 1642.

[3] Le général des galères était alors (depuis 1616) Pierre de Gondi, duc de Retz, fils et successeur de Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny.

mandeur de Souvray[1], aussi soupçonné d'avoir fait voir au Roy quelque livret contre le Cardinal, a esté à un doigt de sa ruïne, et à la dernière chasse que le Roy fust, il eut ordre de ne s'y point trouver. Depuis Mr de Loménie a mandé qu'il avoit fait sa paix et partoit cejourd'huy pour aller avec le Roy à la campagne. Il s'est jetté depuis huit jours quantité de billets dans le cabinet du Roy et autres lieux contenans ces mots : *Voyez, oyez, agissez, ou quittez,* entendant parler du Roy. Le Roy (dit-on) en trouva un dans son gant, qu'il mist en sa bouche et mangea. Toutes ces choses sont prognostiques de misères. La Bastille regorge de prisonniers. Quant est de Mr Soret, personne ne le plaint et y a longtemps qu'il mérite ce chastiment. Peut-estre aura-t-il voulu faire quelque caballe pour Baradat, son allié. Le sieur de Saint-Simon est maintenant en grande faveur, toutefois telle qu'il plaît à la Reine mère. Il feit serment de la charge de 1er écuyer le ve de ce mois, et Baradat a baillé la demission de toutes ses charges moyennant deux cents mil livres dont Lumague s'est rendu caution. Mr le Cardinal est plus puissant que jamais et son pouvoir croît tous les jours. Vous pouvez assurer Mr vostre Archevesque qu'il est en très bonne disposition. Vendredy dernier ve de ce mois il joua au Palmail[2] de l'Arsenal avec Mrs de Schomberg et Marillac en chausses et pourpoint, et gens qui l'ont veu jouer ont dit qu'il frapoit de bonne grace. Il y a une chose qui le tourmente qui sont ces libelles; il a mis si bon ordre du costé de Flandre qu'il n'en vient plus de ce costé là, l'Infante en ayant empesché le cours pour avoir mondit sieur le Cardinal favorable en ses affaires. Ce *Rex purpuratus* ne se voit point, et crois qu'il n'y a que le titre de fait. Quand Mrs les Notables de la Noblesse luy presentèrent leur cahier, le priant d'avoir leur ordre en recommandation comme ayant esté tiré de leur corps, il dit qu'il le feroit très volontiers encore que la Cordonnière eust dit que son grand père estoit notaire; cela tesmoigne son ressentiment. On ne croit pas que ces Pasquils en effet soyent faits, mais que le comte de la Rocheguion avoit pris ce sujet pour avoir occasion de dire mal du Cardinal au Roy et se cacher sous ce titre supposé. Je n'ay veu personne qui en aye veu : quelques-uns disent que ce sont vers; tout cela est grandement chatouilleux.

Un père George, Recolet, preschant à Bruxelles le caresme, breton de nation et connu par Mr de Vendosme, a esté pris prisonnier à la requisition

[1] Jacques de Souvré, commandeur de l'ordre de Malte, puis grand prieur de France (1667), était né en 1600 et mourut en mai 1670. Il était fils de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France.

[2] Jeu de paume.



IMPRIMERIE NATIONALE.

du Roy, et doit estre amené icy. On dit que c'est assurément l'échange pour le Père Barnes. Ce moine a esté autrefois en Canada et avoit quelque intendance sur ce trafic. Il se mesle de plusieurs affaires. Tous les papiers de Barnes ont esté envoyez, à ce qu'on escript de Bruxelles, à Rome par Mr le Cardinal Spada, et le veulent traiter d'heretique.

Aux beaux jours qu'il a fait icy à ce commencement de mars, lesquels maintenant sont changez en froid meslé de neige et de grêle, la promenade du cours hors la porte St-Antoine a recommencé en si grande force qu'il s'y est trouvé plus de six cent carosses. La Reine régnante et Monsieur n'y manquoient point. La grande multitude de laquais attendant leurs maistres a pensé exciter sédition contre les Huguenots revenant jeudy 4e de Charenton pour un jeusne general qui leur a esté commandé par leur Synode dernier. Un pauvre homme qui voulut se deffendre fust tué à coups de bastons par eux en un village nommé Rulli, proche le petit St-Antoine[1], et le voulurent par force faire agenouiller devant une image de la Vierge. Il y avoit parmy des laquais de Mr d'Elbœuf. On en a informé et pris quelques-uns, lesquels on tesmoigne vouloir chastier. Quand le bon temps commencera, on doibt mettre des archers aux avenües pour empescher l'insolence. On ne croit pas qu'on aye dessein de rien attenter cette année contre les Rochellois, pour le moins leurs députez generaux ont eu parole du Roy qui vouloit conserver ses Edits; mais ils ne s'y fient pas trop. Madame de Vendosme a esté visitée icy des princes et princesses, ses alliés, et entre autres Mr de Guise. La Reine mère l'a aussy envoyée visiter. Elle reçoit ses visites à la grille des Capucines. Mr et Madame d'Elbœuf y ont enfin esté. Mr de Vendosme a reçeu son abolition, mais corrigée comme il désiroit. On ne sçait ce qui en reussira. Pour le grand prieur on n'en parle point. M. le Prince est à Valery[2] qui y doibt passer le caresme; sa femme l'y doibt aller trouver[3]. Nostre Parlement a encore mis sur pié ses remontrances par escript, et ont député à la grande chambre pour y travailler Mrs Deslandes, Bouchet, Fortia et Pinon[4]; ceuz des Enquestes ont ordre de députer chacun de leur chambre, mais cela va lentement, qui fait croire que l'on ne passera pas oultre. Le chef de ce corps est tout malade[5]; il a esté soigné trois fois depuis

[1] Aujourd'hui dans Paris même.

[2] Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure), arrondissement d'Yvetot, à 30 kilomètres de cette ville, à 15 kilomètres de Rouen.

[3] Charlotte de Montmorency était mariée, depuis 1609, avec Henri de Bourbon, prince de Condé.

[4] De ces quatre magistrats le plus connu est le premier, Pierre Payen, sieur des Landes, qui figure à plusieurs reprises dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. II, III, VI et VII).

[5] Le premier président Nicolas de Verdun.

peu d'un catharre sur le poulmon. Cet homme maintenant est moins que rien. L'on croit que l'affaire du Grand Conseil a réveillé ces messieurs encore que pourtant il ne s'en parle plus; et pense-t-on qu'on ne poursuyvra ce dessein plus avant veu les grandes oppositions et que Mrs du Grand Conseil ne sont d'accord entre eux. En l'assemblée de Mrs les maistres des Requestes il se dit que Mr Defiat n'avoit que faire d'augmenter leur nombre et qu'il n'en falloit que 12 pour luy faire son procez. On ne croit pas que le Roy parte gueres devant Pasques, le vilain temps qu'il fait maintenant l'en destournant. Il se parle de quantité d'Edits de créations d'offices. L'Ambassadeur de Danemark a pris congé du Roy et luy a-t-on baillé assignation de cent mil escuz sur l'Edit des Commissaires. L'affaire d'Angleterre demeure toujours là, encore que sous main plusieurs croyent qu'on travaille à l'accommoder. Les marchands intéressez sont icy qui font grand bruit au Conseil. Les catholiques en Angleterre ont contribué fort libéralement aux levées des deniers que le Roy fait faire par les Provinces, ce qui a fait que l'on a relasché beaucoup de la sévérité des loix contre eux. Le sieur Gillet, lieutenant de Verdun, ensuite de la consultation de nos docteurs de Sorbonne, de laquelle n'avons peu encore avoir copie, a esté receu dans les Eglises à la Communion[1]. Ceux de Verdun, tant la noblesse qu'autres, ont fait depuis peu nouveau serment de fidélité au Roy, et les refusans ont commandement de se retirer. Mon frère doibt avoir le procez verbal de tout ce qui s'est fait en cette dernière affaire. M. de Loménie n'a encore le cahier ni le procez verbal des Notables, mais cela ne luy peut manquer. Mr d'Herbault luy a baillé un traitté fait par le Cardinal Bentivoglio[2] de la trève des Païs bas en italien. Il peut contenir une main de papier. Je l'ay parcouru, mais il n'y a pas grande nouveauté pour ceux qui ont veu la négociation entière faite par M. le Président Jeannin[3]. Cela est élégamment escript, mais la copie au reste fort

[1] Ce Gillet avait été excommunié par l'évêque de Verdun.

[2] Gui Bentivoglio, né en 1579 à Ferrare, fut nonce en Flandre, de 1607 à 1615, et nonce en France, de 1616 à 1622. Nommé cardinal en 1621, il mourut le 7 septembre 1644. Ce fut un des correspondants de Peiresc : on conserve dans le second registre des *Minutes* de la bibliothèque de Carpentras une douzaine de lettres écrites d'Aix et de Belgentier au cardinal Bentivoglio, «comprotecteur de France», à Rome (du 6 février 1625 au 4 juin 1637, fol. 258-321).

[3] Pierre Jeannin, né à Autun en 1540, fut successivement conseiller au parlement de Dijon, président au même parlement, conseiller d'État, intendant des finances, ambassadeur en Hollande, contrôleur général; il mourut, comme l'a établi M. H. de Fontenay, le 22 mars 1623 à Chaillot. La négociation mentionnée par Dupuy a été publiée avec les autres négociations du président Jeannin, par son petit-fils, l'abbé Nicolas de Castille (1656, in-fol.). On sait que le recueil de ces négociations a été souvent réimprimé, notamment dans le *Panthéon littéraire*.

fautive. Mon dit sieur de Loménie l'a fait transcrire, et en la rendant il aura le cahier des Estats.

M. de Chevreuse est en Lorraine où ayant eu quelque information des déportements de sa femme, il désire la retirer de là et l'emmener en Auvergne, ce qu'elle ne gouste point et est resolüe de ne quitter point Nancy que pour venir en Cour. Un nommé Brear, qui estoit fort employé par M[r] de Schomberg, a esté fait prisonnier à Nancy, où il poursuivoit quelques affaires par commandement de M[r] de Vaudemont, et mis à Condé. On poursuit en Cour de Rome de faire ériger Nancy en Evesché au préjudice de nos trois Eveschés. M[r] le Cardinal, qui en a eu advis, se promet bien de l'empescher. Le Roy dimanche 7 fust aux Jesuites pour réparer la faute qu'il fit de n'y aller le premier jour de l'an; et crois que je vous manday ce qui l'en empescha.

Nous avons lettres de M[r] de Thou du 10 février, où il n'y a aucune particularité sinon que Boyer de vos quartiers estoit à Rome et s'en alloit se mettre sur mer pour y exercer la piraterie. M. d'Aligre, qui est de ses intimes, l'avoit logé chez luy sans en parler à M[r] de Thou qui est dans le mesme logis. C'est assez imprudemment fait à luy; car M. l'Ambassadeur, qui n'avoit voulu voir le dit Boyer, ne manquera d'escripre cela icy. Il mande que M[r] le Cardinal Spada avoit donné parole au Roy de bailler les Bulles de M[r] de Toulon [1], et faire avoir une censure contre Santarellus. M[r] de Bonnaire [2] escript aussy à mon frère avoir presenté à M[r] le Cardinal Barberin la lettre que mon frère luy avoit escripte, ensemble le livret de *Resp[ublica] Galliæ* qu'il receut avec grand ressentiment de bienveillance, et parce qu'il estoit pressé, luy donna charge d'emmener M[r] de Thou chez luy dans deux jours. Mondit sieur de Thou faisoit estat d'aller à Naples à ce caresme et voir mon frère à Capri, où M[r] de Bonnaire escript que cet air a faict un miracle en luy. Je vous envoye une lettre originale qui a esté escripte de Venise à M. de Thou, où vous apprendrez ce qui s'est passé à la réception de M[r] le Comte [3]. Il y a aussy quelques autres particularitez que serez bien aise de voir; c'est un gentilhomme nommé M[r] de Recourt; vous renvoyerez la lettre, s'il vous plaît. Ce qu'il mande de ces deux Wallons subornez par un Jésuite nommé Canisius s'est bien dit icy; mais cela estant approfondi s'est trouvé que ce n'estoyent que fadaises et sans fondement: c'est pourquoy je pense ne vous en avoir rien mandé. M[r] de Chasteauneuf,

[1] Matthieu de Morgues, sieur de Saint-Germain. — [2] Le beau-frère de Jean Barclay. — [3] Le comte de Soissons.

depuis peu retourné des Grisons et Suisses[1], a promis à Mr de Loménie quantité de papiers touchant la Valteline : il ne le laissera en repos.

Le livre *de Emendatione temporum* de Scaliger se réimprime augmenté à Genève; nous en avons une feuille fort bien faite. Si cela continue, l'impression de Leyden ne sera pas de grande réquisition[2].

Je vous envoye par cet ordinaire la *Descriptio Elephanti* de Gillius de la bibliothèque de Mr de Thou, que vous renvoyerez à vostre commodité l'ayant veüe. Vous aurez aussy les lettres de l'Archevesque de Lyon au Pape et les Brefs du Pape imprimez. Nous n'avons que cet exemplaire que vous renvoyerez aussy, s'il vous plaît. C'est l'Archevesque de Lyon qui les donne; c'est pourquoy malaisément s'en recouvre-t-il. Vous consulterez Mr d'Orléans, sçavoir s'il approuve cet endroit de *vicariam operam* à la lettre de Mr le Cardinal Barberin; au Concile de Trente, cet article fut bien débatu. Et la proposition des Espagnols de maintenir les Evesques *de jure divino* est bien contraire à cela. Ils sont bien aises à Rome de faire glisser cette clause; mon frère vous envoye quelque addition à son inventaire des pièces du Concile et un nouveau chancelier.

Cette histoire de Montauban est assez remarquable, et serez bien aise de la voir[3]. J'ay un colporteur qui me doibt fournir tout ce qui se fait de nouveau de plus remarquable; je vous en envoye pour 9 sols; mandez moy si vous l'avez agreable.

M. de Lallouan(?), conseiller de la Grande Chambre, est mort, et Mr Camus de Pontcarré monté à sa place. Ils ont fait dans le Parlement aux Enquestes des syndics généraux qu'ils nomment à chaque chambre *ut videant ne quid Respublica detrimenti capiat*. Scarron l'apostre[4] est député de sa chambre, qui est la cin-

[1] Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, né à Paris en 1580, tour à tour conseiller au parlement de Paris, ambassadeur, garde des sceaux, mourut le 26 septembre 1653.

[2] *Opus de emendatione temporum* (Genève, 1629, in-fol.). L'auteur du *Manuel du libraire* juge ainsi cette édition (t. VI, col. 180) : «Bonne édition, corrigée et augmentée d'après les manuscrits de l'auteur. L'ouvrage, publié d'abord à Paris, chez Patisson, en 1583, avait été déjà réimprimé à Francfort en 1593, et à Leyde en 1598, in-fol.»

[3] Dupuy ne veut évidemment pas parler de la *Fondation de la ville de Montauban*, par Auguste Galland, notice imprimée avec le *Traite du Franc-Alleu* (Paris, 1629, in-4°). Je crois qu'il s'agit du petit volume de 80 pages intitulé : *Histoire véritable de tout ce qui s'est passé dans la ville de Montauban, durant et depuis les derniers mouvements jusqu'à présent*, etc. (1627, in-8°).

[4] Tallemant des Réaux, dans l'historiette intitulée *Le petit Scarron* (t. VII, p. 36 et suiv.), nous fait ainsi connaître le père de l'auteur du *Roman Comique* : «Paul Scarron, conseiller à la Grand'Chambre, qu'on appelle Scarron l'Apostre, parce qu'il citoit toujours Saint Paul. C'estoit un original que ce bon homme, comme on voit dans le factum burlesque que le petit Scarron a fait

quiesme. Mr le Procureur général a creu que c'estoit contre luy en partie que cela se faisoit; ils ont respondu qu'ils ne se vouloyent mesler d'autre chose que d'empescher que la Grande Chambre n'empiétast point sur les Enquestes et les Enquestes sur la Grande Chambre.

La foire St-Germain est enfin finie de samedy 6e seulement, et dit-on que le sujet de sa prolongation a esté sur l'advis que Buckingan déguisé y debvoit venir pour quelque assignation amoureuse de haute entreprise[1], et qu'on le vouloit prendre. Vous prendrez cela pour une conjecture. Il est certain que le Roy luy mesme l'a fait continuer et a-t-on fait grande perquisition par les hostelleries d'estrangers inconnus.

Il y avoit un marchand à la foire qui avoit des coquilles en quantité les plus belles que jamais on aye veu; il en a pour plus de 20 mil livres. C'est bien vendre ses coquilles.

Nous avons encore advis de l'arrivée en Broüage de Mr de St-Luc.

Voilà toutes mes nouvelles épuisées. Il ne me reste plus rien à vous dire si non que je suis et seray toute ma vie, Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce viii mars 1627 au soir.

Mes humbles baisemains à Mr vostre frère. Mon frère vous salue et luy aussy[2].

---

XXI

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

J'ay receu vostre depesche du 24 du passé. Mon frere travaille pour vous suyvant vos mémoires. Je vous asseure qu'il fait ce service gaiement et avec tout le meilleur ménage qui luy est possible. Vous ne debvez rien espérer de la feste de Pasques. A peine aurons-nous un catalogue, car aucun libraire de

contre sa belle-mère, qui est, peut-être, la meilleure pièce qu'il ayt fait en prose.» Paul Scarron avait été reçu conseiller au parlement en 1598; il mourut en 1643. Voir sur la famille Scarron, originaire de Moncalieri en Piémont, le *Moréri* (t. IX, seconde partie, p. 227-228).

[1] Tout le monde a deviné qu'il est question de la reine Anne d'Autriche.

[2] Aix, vol. X, fol. 269. Copie.

cette ville n'a envoyé. Le pauvre Valières est malade d'une grande défluxion sur les yeux. C'est de luy que j'attends secours pour vos transcriptions, m'ayant dit mesme qu'il connoissoit Quentin et qu'il me l'envoyeroit, mais depuis il n'a peu sortir. Je puis bailler le françois à d'autres dont je me sers. Mr Godefroi se sert d'un homme qui est fort correct en françois et en latin, mais je le trouve un peu cher; il a de luy et de moy, quand je l'employe, six sols de la feuille de papier à cinq sols la main qui est grande. Si je puis, il ne vous en coustera rien. Je vous ay envoyé ce que j'avois de l'Hospital, Bourdin et la Guesle; le reste suyvra, Dieu aydant. J'ai recouvré depuis peu une histoire composée par la Reyne Marguerite de ce qu'elle a veu à la Cour des Roys ses frères, qui est une gentille pièce et de grande considération. Mandez moy si vous l'avez[1]. J'ai aussy veu l'histoire de la trève des Païs bas faite par le cardinal Bentivoglio en Italien. Je l'ay laissé passer sans en rien retenir. Je ne l'ay pas jugée vous debvoir servir après tant de mémoires et de bonnes histoires que nous avons sur ce sujet. J'ay grand regret aux papiers de Mr Ranchin. Possible le médecin dira-t-il où en sont les parcelles. Mr Rigault vous escript suyvant vostre intention. Il a de si beaux commencemens sur Pline que c'est obliger le public de l'ayder. Mr le cardinal Barberin a receu mes lettres et un livre que je luy avois envoyé. L'on me mande qu'il a eu le tout agréablement. Je luy debvois ce compliment. Nous sommes sur l'attente du nouveau premier président. Sitost que le Roy se sera déclaré, je vous le manderay[2]. Il y a tant de gens après, que je ne vous sçaurois rien mander de bien solide. La voix publique y appelle Mr le Procureur général, mais d'ordinaire elle n'est pas suivie, nous l'avons veu en ce siècle[3].

A tant, Monsieur, je prie Dieu qu'il vous conserve, estant de tout mon cœur, Monsieur, vostre, etc.

du Puy.

De Paris, ce 15 mars 1627[4].

[1] Ce sont les *Mémoires* de la reine Marguerite qui allaient être publiés, l'année suivante, par Auger de Moléon, seigneur de Granier (Paris, Charles Chappelain, 1628, petit in-8°) et qui devaient être si souvent réimprimés (1629, 1648, 1649, 1658, 1659, etc.).

[2] Le successeur de Nicolas de Verdun fut Jérôme d'Hacqueville, seigneur d'Ons-en-Bray (département de l'Oise), qui mourut le 4 novembre 1628. C'est le personnage mentionné plus haut (p. 819).

[3] Mathieu Molé, malgré son grand mérite ou peut-être à cause de son grand mérite, se vit encore préférer plusieurs de ses confrères du Parlement (Jean Bochart de Champigny, Le Jay, etc.); il ne devait être nommé premier président qu'en 1641.

[4] Aix, vol. X, fol. 299. Copie.

## XXII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À MONSIEUR DE VALAVÈS.

Monsieur,

J'ay receu ce matin par Saulnier ce que m'avez renvoyé par luy. Je vous remercie de la lettre escripte à Mr de Séez[1] et en cela vous m'avez obligé. Hier, quelques heures après que vous fustes party de céans[2] avec Mr des Hayes[3] pour vous en retourner chez vous, le Roy estant au Conseil envoya querir Mr de la Ville-aux-Clercs, auquel il commanda d'envoyer chercher le président Chevalier[4], pour ce qu'il vouloit parler à luy, ce qu'il fit par un valet de chambre, lequel, ne l'ayant trouvé, dit aux gens dudit sieur Président que c'estoit Mr de la Ville-aux-Clercs qui le demandoit, ce qui fust cause qu'à l'instant que le dit sieur Président fust retourné chez luy, il alla trouver le dit sieur de la Ville-aux-Clercs pour sçavoir ce qu'il desiroit de luy, et comme ils estoyent sur le compliment et les paroles, arriva le sieur Senault, secrétaire de Monsieur le Garde des sceaux, qui luy apporta une lettre de la part du Roy, escripte de la main de Mr de Beauclerc, par laquelle le Roy luy commandoit de dire de sa part au dit sieur Président qu'il s'en allast en sa maison de Videville, et qu'il n'en bougeast jusques à ce qu'il eust aultre commandement de Sa Majesté; à quoy il respondit qu'il obéyroit. C'est ce que pour cette heure vous aurez de moy qui vous donne le bonjour.

Du 21 mars 1627 au matin de Paris.

En suite de cela le dit sieur Chevalier est parti ce matin 21 de cette ville pour se retirer en sa maison. L'on attribue cette disgrace sur ce que le Prevost des marchands avec les officiers de la ville selon l'ordinaire estant allé faire la semonce à la Cour des Aides pour se trouver en la procession générale lundi 22 pour la réduction de la ville de Paris à l'obéissance du feu Roy, le dit sieur

[1] Jacques Camus fut évêque de Séez d'août 1614 à novembre 1650.

[2] Sur le séjour de Valavès à Paris en 1626-1627, voir Gassendi, liv. IV, p. 307.

[3] Sur Des Hayes, baron de Cormenin, voir plus haut la lettre de Peiresc, n° XCVI, du 12 février 1628. Le savant voyageur était un des habitués du cabinet des frères Dupuy.

[4] Sur Nicolas Chevalier, premier président de la Cour des aides, depuis l'année 1610, voir les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. VI, p. 508, où il est signalé comme un avare fieffé.

Chevalier, premier Président, prenant la parole, se mit sur les louanges du règne du feu Roy et la différence de celui-cy et finit par ces paroles: *Misérable peuple, misérable règne sous lequel nous sommes!* Et comme il est bien disant, il prononça cette harangue avec véhémence et reconnut-on qu'il s'estoit préparé à cette response; ensuite de cela il a eu le commandement ci dessus que l'on ne peut attribuer à autre cause.

Ce matin, Mr de Bonnieux[1] ayant appellé au Louvre Mr le duc de Chaunes[2], le Roy en ayant eu advis l'a aussytost envoyé à la Bastille.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

Du 21 après disner[3].

---

## XXIII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Vos lettres du 21 du passé nous ont esté rendues très à propos, car nous commencions d'estre en peine de vos nouvelles n'en ayant receu depuis le 5e. Vous faites mention par vostre dernière d'une depesche du 9e laquelle je vous puis assurer n'estre encore venue entre nos mains, dont je suis en peine, car peut estre y aurez-vous joint quelques pièces pour l'accompagner. Mr de Lomenie, comme je vous ay desja escript, nous a fait voir une lettre de Mr vostre frère du 15 de mars, mais il n'y avoit rien pour nous. Je vous mande cela afin qu'en fassiez faire perquisition, car jusques icy il ne s'est Dieu mercy encore rien égaré de nos lettres, ainsy que je voys par mon papier journal des depesches que je vous adresse.

Pour commencer à respondre à vostre lettre du 21, je vous remercie des relations des Carraques de Portugal et aultres papiers y joints. Vous n'aviez que faire de charger vostre pacquet de la feuille du livre de Mr de l'Escale,

[1] Le nom de *Bonnieux* ne figure dans aucun des livres sur le règne de Louis XIII que j'ai pu consulter. Peut-être ce nom a-t-il été défiguré par le copiste des lettres originales et faut-il lire *Bonnivet*. Il s'agirait, en ce cas, du marquis de Bonnivet.

[2] C'était le frère du connétable de Luynes, Honoré d'Albert, né vers 1581, connu d'abord sous le nom de Cadenet, lieutenant général en Picardie, maréchal de France en 1619, duc de Chaulnes et pair de France en 1621, mort à Paris en octobre 1649.

[3] Aix, vol. X, fol. 278. Copie.

*De emendatione temporum.* Le livre s'imprime en beau papier et par le moyen de Mr Diodati qui a part, comme je croys, à cette impression, nous en pourrons recouvrer quelques exemplaires. Je n'ay pas ouï dire qu'il s'imprimast à Leyden, car ceux de Leyden l'ont vendu moyennant cinq cens escus à feu Rovière, de Genève, et cette somme est tournée au profit de Mr Heinsius[1], et c'est l'original, et les additions et corrections sont de la main propre de Mr Scaliger. On nous doit faire voir quelques feuilles où il y aura de l'arabe. L'Eusebius de Mr Scaliger se réimprime bien à Leyden et augmenté; mais il y a si longtemps que cette impression traîne, que je ne sçay plus qu'en espérer.

Mon frère a receu depuis peu un pacquet de livres d'Elzevir, où il y avoit une *Respublica Poloniæ* in-24[2] comme les autres qu'avez desja et *Ubbonis Emmii vetus Græcia* en 2 volumes in-8° qui est un bel ouvrage et agréable à lire[3]. L'auteur fort vieil est mort devant qu'avoir peu avoir son livre fini[4]. Quand nos libraires en recevront, je ne manqueray d'en retenir pour vous. Il escript aussy avoir achevé d'imprimer l'Aristarchus Heinsii[5], et que les *Epistolæ Scaligeri*[6] tirent à la fin, desquels livres il doibt envoyer par la première commodité.

Il s'est imprimé à Lion quelques opuscules de *Jul. Cæs. Bulengerus,* maintenant jésuite : *De convivio veterum*[7], *de ludis*[8], *de pictura, plastice, statuaria*[9]. Ce dernier traitté, quoyque léger, peut servir[10] et mon frère en a retenu un exem-

[1] On sait que Daniel Heinsius fut le disciple favori de Joseph Scaliger, qui le chargea, dans son testament, de publier les commentaires de Jules-César Scaliger sur l'Histoire des animaux d'Aristote. Le disciple resta fidèle à la mémoire de l'éminent philologue qu'il célébra en vers comme en prose.

[2] *Respublica, sive status regni Poloniæ, Lituaniæ, Prussiæ, Livoniæ,* etc., *diversorum autorum* (Leyde, 1627).

[3] *Vetus Græcia, illustrata studio et opera Ubbonis Emmii Frisii, historiarum et græcæ linguæ professoris in Academia Groningana senio fatiscentis,* etc. (voir la suite du titre, qui est très long, dans *les Elzevier* de M. Alph. Willems, p. 68, article 252). Le correspondant de Peiresc se trompe en ne donnant que deux volumes à l'ouvrage; il en a trois qui parurent en 1626.

[4] L'auteur étant décédé durant l'impression (9 décembre 1625), l'épître dédicatoire en tête de *Vetus Græcia* porte la signature de son fils, Wesselus Emmius. Ubbo Emmius, au moment de sa mort, était presque octogénaire, étant né en décembre 1547.

[5] Nous avons déjà vu que l'*Aristarchus sacer* de Daniel Heinsius parut à Leyde en 1627.

[6] *Illustrissimi viri Iosephi Scaligeri Iulii Cæs. a Burden F. epistolæ omnes quæ reperiri potuerunt, nunc primum collectæ ac editæ* (Leyde, 1627, in-8°).

[7] *De conviviis libri quatuor... auctore Julio Cæsare Bulengero societatis Jesu presbytero* (Lyon, 1627, in-8°). L'ouvrage est dédié au premier président Nicolas de Verdun.

[8] *De ludis privatis ac domesticis Veterum liber unicus,* etc. (Lyon, 1627, in-8°).

[9] *De pictura, plastice, statuaria libri duo* (Lyon, 1627, in-8°).

[10] Gronovius pensa lui aussi que ce traité pouvait avoir quelque utilité, car il l'inséra dans son *The-*

plaire pour Mr Rubens, estant matière qui le touche. Je vous donne cet advis affin qu'en fassiez venir de Lion, si le desirez. Je crois vous avoir desja escript comme je prends chez Buon ce que je puis des livres que desirez affin de descharger d'aultant vostre somme; mais cet homme est si mal fourni de livres de vostre goust et du nostre, que de tous ceulx qui sont contenus en vostre grand memoire, il n'en a peu fournir que trois ou quatre des moindres et vous assure que je ne prends chez les autres que ce qu'il ne peut bailler. Je pensois avoir le St-Basile en grand papier par son moyen et le faire mettre sur son conte, mais il ne le peut faire, et si je me fusse adressé directement à Sonnius, je sçay bien qu'il m'en eust fait meilleur conte, car ces gens sont barbares les uns aux autres. J'ay recouvré depuis peu un *Saxo grammaticus* in-fol° de vieille reliure moyennant 3 livres 5 sols. Il y a quelque peu d'escripture aux marges, mais de ces vieux livres on ne trouve à choisir. De tous les livres que j'ay pris en blanc, je n'en ay encore payé pas un, attendant vostre volonté là dessus; car encore que les aye au logis, cela ne m'oblige point. J'ay le *Fasciculus rerum expetendarum* entre mes mains qu'on me laisse à 12 livres; mais j'attends response de vous là dessus, car je trouve le prix excessif. Encore que le livre soit rare, il s'en pourroit trouver par rencontre quelqu'un à meilleur conte. Voilà pour ce qui est de vos livres, que j'ay estendu plus au long, n'ayant pas grandes nouvelles.

Monsieur de Maussac a enfin renvoyé les livres de Jul. C. Scaliger par un libraire de Tolose, qui est icy. Il est en traitté de l'offre de premier Président des Aides à Montpellier, et si cet affaire réussit, il pourra bien venir icy. Il a des grands desseins de livres, mais il se réserve à les déclarer par autres lettres.

La consultation de Sorbonne touchant Verdun ne s'est peu recouvrer, Mr Godefroi, qui l'avoit eue, n'en ayant retenu copie. Pour le cahier des Notables, je vous ay escript qu'il ne se peult avoir. Quant au procez verbal, il est au logis transcript pour vous avec d'autres pieces de l'Assemblée. Mr de Chateauneuf n'a encore rien baillé à Mr de Lomenie quoy qu'il ne le laisse guères en repos. Mr de Tolon n'a point encore ses Bulles[1] et doute fort de l'événement de son affaire. On ne parle plus de l'affaire de Santarel. Je vous envoye le mémoire d'un livre imprimé à Naples qui contient d'aussy meschantes maximes

*saurus antiquitatum romanarum* (t. IX, p. 809). Le même honneur a, du reste, été fait au traité *de Ludis* (t. VII, p. 901). Le traité *de Conviviis* a été admis dans le *Thesaurus* de Grævius (t. XII, p. 45).

[1] On sait qu'il s'agit du fameux pamphlétaire Mathieu de Morgues, déjà mentionné dans la lettre X de l'*Appendice*.

et a-t-on parlé icy de le faire brusler, mais cela n'a passé oultre. Il est de la mesme forme que celuy de Santarel. On nous en a voulu bailler un pour une pistole. Je n'ay voulu me tant hazarder pour si mauvaise marchandise. Vous le pouvez faire venir d'Italie et peut-estre de Lion.

Pour l'office qu'offrez de rendre à M^r Grotius et M^r Du Chesne auprès de M^r Defiat par le moyen de vostre archevesque, je leur feray sçavoir vostre bonne volonté et vous diray que M^r Godefroy a enfin esté payé de 800 escus contant. M^r Du Chesne a une bonne assignation et M^r Grotius espère bientost aussy en sortir. Il fauldra réserver vos bons offices pour l'année suyvante.

Le Roy n'est encore de retour de S^t-Germain où il a fait la feste, mais il sera demain icy, et M^r le Cardinal aussy. Un nommé Rondin, accusé d'avoir fait la Cordonnière, a esté condamné au Chastelet à estre pendu, dont il a apellé à la Cour. Il a esté autrefois domestique de M^r le Cardinal, et fust si impudent que de luy apporter luy mesme cette pièce, luy ayant esté baillée, disoit-il, par un homme inconnu. Le Cardinal, après estre sorti, le fit prendre. Nous verrons quelle en sera l'issue[1]. Le moine des Billettes[2], prévenu de l'assassinat contre un gentilhomme de vos quartiers, n'est encore jugé. Nous n'avons encore de premier Président. On persiste tousjours à M^r Le Jay et M^r Despesse[3] en sa place, et tout cela par la faveur de M^r Deffiat[4]. L'on croit que devant cette déclaration, on présentera force Edits au Parlement pendant que tous nos Présidens sont en halene. Pour avoir toute la compagnie favorable, on leur fait offrir sous main que le Roy leur remettra à tous ce qu'il tire d'eux pour la Paulette.

M^r le marquis de Cœuvres est icy depuis quatre jours; on le nomme le mareschal d'Estrées. Il faut qu'il digère que M^r de S^t-Luc passe devant luy. Je n'ay rien appris du dehors. M^r Priandi a eu depuis peu tant d'affaires qu'il n'y a moyen de le gouverner. C'est pourquoy vous n'aurez aucuns advis estrangers. M^r Rubens a escript, mais il n'y a rien de nouveau. Je suis marri de l'indisposition de M^r vostre frere. Il court icy quantité de ces rheumes; l'intem-

[1] Voir à ce sujet la note 1 de la page 824 (lettre XX de l'*Appendice*), sur *la Cordonnière de Loudun*.

[2] Religieux ainsi nommés de la maison qu'ils occupaient à Paris dans la rue des Billettes. On les nommait aussi les frères de la Charité de Notre-Dame; ils suivaient la règle de Saint-Augustin.

[3] Charles Faye, seigneur d'Espeisses, conseiller au parlement de Paris; il mourut le 5 mai 1638, ayant été conseiller d'État et ambassadeur en Hollande. Il était fils de Jacques Faye, seigneur d'Espeisses, président au parlement de Paris.

[4] Charles Faye avait épousé Marie de Fourci, sœur de la maréchale d'Effiat.

périe du tems en est la cause, car ces jours icy et aujourd'huy la terre a esté couverte de neiges.

Nous avons eu lettres de mon frère le Chartreux du 3 fevrier qui a trouvé l'hiver assez rude à Capri; il espère, à ce printems, de reprendre ses forces. Mr de Thou le verra qui nous en escripra à son retour plus particulièrement. Je vous baise les mains et à Mr vostre frère de qui je suis très humble serviteur.

Vous renvoyerez les papiers que je vous envoye hormis le factum de Mr Rigault qui a depuis peu perdu son fils ainé qui promettoit beaucoup. Vous retiendrez, s'il vous plait, le livre de *Præcedentia* du jeune Godefroi[1]. Cela le mérite.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 5e avril 1627 à x heures du soir[2].

---

XXIV

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Nous avons receu vos lettres du dernier du mois passé l'unziesme du present avec les livres et mémoires y joints fort bien conditionnez, dont je vous remercie tres humblement en mon particulier. Je suis pourtant marri que vous soyez privé de ces deux livrets là. Mr Aleandro nous ayant escrit avoir entre ses mains pour nous un exemplaire de ces *Themistoclis epistolæ,* nous luy escrirons qu'il vous l'envoye. Nos messrs de deça (qui ont bon nez en ces matières) croyent ces épistres supposées. Pour le moins ne nous disent-elles rien de nouveau que nous n'ayons dans les anciens autheurs grecs, ce qui est une assez grande marque. Pour la version, elle est très impertinente, et s'entend mal aisément, et cet homme est ignorant en la langue latine. Nous en ferons voir à Mr Grotius pour en avoir son jugement. Mr de Sponde, maintenant evesque de Pamiez[3],

[1] Le *jeune Godefroy* était le second fils de Denis Godefroy : il s'appelait Jacques. Nous avons déjà rencontré son nom dans la lettre XVI de Peiresc, du 29 janvier 1625. Le livre dont parle Dupuy est celui-ci : *Diatriba de jure præcedentiæ* (Genève, 1627, in-4°).

[2] Aix, vol. X, fol. 280. Copie.

[3] Henri de Sponde avait été sacré à Saint-Louis-des-Français le 16 août 1626 et il avait prêté serment entre les mains de Louis XIII à la fin de la même année. Mais Jacques Dupuy se trompait en le croyant installé à Pamiers au commencement d'avril 1627 : le nouveau prélat ne fit son entrée solennelle en cette ville que

est à son evesché, tellement qu'en pourrez plustost scavoir nouvelles du costé du Languedoc. Je suis honteux des remerciments que me faites pour les papiers que j'ay transcrits pour vous. En ce faisant, je ne soustrais rien au public, me sentant du tout incapable d'y profiter en aucune façon, et suis honteux des termes dont usez en mon endroit, ne reconnoissant nullement en moy les louanges que me donnez. Tout le fruit que j'en tire, est que ce peu vous soit agréable. Quentin travaille maintenant pour vous et est après à escrire un voyage fait en Perse, où il y a quelques particularitez notables. Mon frere luy baillera puis après les mémoires de la reine Marguerite. Si Mr vostre beau-frère estoit encore icy, il seroit bon que le priassiez de se charger, s'en retournant, de ces mémoires escrits à la main, car d'attendre commodité des balles de Buon, c'est trop languir. Mr de Loménie a entre ses mains le cahier des notables, mais on luy a fait promettre qu'il n'en feroit sitost tirer copie. Le tems s'en va expirer. Si je peux recouvrer deux exemplaires du livre du P. Goulu[1], vous l'aurez au premier ordinaire. Il fust publié à Rome fort à propos[2] pour détromper beaucoup de gens qui lisoient l'*Admonitio*[3], et l'auteur s'en cachoit. Il n'y a point de plus amples mémoires touchant les chevaliers de Malte, et cet escript n'a fait aucune impression sur l'esprit de ceux qui gouvernent, de sorte que cela n'a eu suite. On m'a dit que l'auteur est général. Je tascheray d'en avoir un exemplaire encore. Vous m'estonnez grandement de dire que les *Opuscula Bellarmini* ayent esté rognez à la lettre, car c'est le Gascon qui les a

le samedi 23 mai, veille de la Pentecôte. Il était à Toulouse à l'époque où le correspondant de Peiresc le regardait comme ayant déjà pris possession de son palais épiscopal.

[1] *Vindiciæ theologiæ iberopoliticæ ad catholicum regem Hispaniarum, etc., Philippum IV, contra pseudotheologi admonitoris calumnias.* Sans lieu, 1626, in-8°. Voir *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (*Histoire de France*), t. I, n° 2431. La plupart des bibliographes mettent la publication de Dom Goulu en 1628. Voir notamment la *Bibliothèque historique de la France* (t. II, n° 28667), le *Moréri* (t. V, p. 304), la *Biographie universelle* (article de Lécuy), la *Nouvelle Biographie générale* (article de M. V. Fournel), etc.

[2] Le *Moréri* nous avait déjà appris que Goulu fit ce livret, «étant à Rome».

[3] *G. G. R. Theologi, ad Ludovicum decimum tertium... Admonitio* (1625, in-4°). Voir les titres complets du texte latin et de la traduction française (1627, in-4°) dans la *Bibliothèque historique de la France* (t. II, p. 858, nos 28641 et 28642). On a attribué à divers écrivains, notamment au P. André Eudæmon-Joannes, ce libelle contre Louis XIII, libelle très violent et très injurieux; mais l'auteur reste incertain, comme le déclarent les PP. de Backer et Sommervogel (*Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, t. I, in-fol., colonnes 1764-1765). On trouvera dans ces mêmes colonnes, ainsi que dans la *Bibliothèque historique de la France* (n° 28645 et suiv.) et dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale, Histoire de France* (t. I, p. 556 et suiv.), de nombreuses indications relatives à la polémique allumée par la publication de l'*Admonitio*.

maniez et cela de sa vie ne luy arriva[1]. Et crois que ne les avez considerez quand avez escript. Peut-estre que les marques des rayes d'impression faites pour diriger les relieurs vous auront fait croire que c'estoient des lettres coupées. Il vous en a reliez qui sont bien esloignez de cela[2]. Il n'y avoit moyen de les envoyer que pliez ainsy, et ce qui est rogné est avec le couteau. L'Eratosthènes n'estoit plié qu'à la main pour ce qui est du travers, et la rogneure n'a fait aucun tort, et vostre relieur n'aura que faire de repasser sur la pierre des livres du Gascon, car il est assez scrupuleux. Si les livres qu'on envoye en pacquets ne sont battus, ils seroient trop gros et seroient rebutez à la poste.

M[r] Holstenius n'a encore receu ce *fœdus inter Magnesios et Smyrneos.* Il a escrit en Angleterre qu'on nous l'adresse en son absence, car il doibt s'en aller à Rome avec M[r] le cardinal Spada. Il y a apparence que M[r] le cardinal Barberin l'ayant mandé de luy mesme qu'il luy faira bonne condition. A la première veue je m'enquerray de luy touchant ces manuscrits du concile de Chalcédoine. Mon frere, ayant receu les livres *de Historia animalium* de M[r] Maussac, a escript à M[r] Heinsius et luy demande ce manuscript. Nous verrons ce qu'il respondra. Cet extrait que mon frère vous a envoyé touchant les monoyes du 12 juillet 1378 ne se trouve plus ample, et il n'en a rien de plus. Je m'estois mépris parlant de l'histoire de M[r] Catel, car nous avons chez nous celle de Tolose.

Les fleurs peintes sur le marroquin réussissent fort bien et mesme en relieure, et le marroquin est assez riche sans qu'il soit besoin de dorure. M[r] de Chartres[3] en a acheté une peau peinte par escailles qui est très belle, qui ne couste que neuf francs, et on peut en relier deux volumes in-folio.

Je crois qu'il sera bon de suivre vostre advis pour le payement des livres que j'ay pris chez Drouart et Cramoisy, et ne surcharger point la somme qu'avons entre nos mains. J'arresteray le prix au dernier mot avec eux et vous l'envoyeray, ensemble des livres que demandez par vostre dernière, si tant est

[1] Les bibliophiles remarqueront certainement cet hommage rendu à l'habile autant que mystérieux relieur, sur lequel nous savons si peu de chose et dont nous ignorons même le prénom, de même que nous ignorons la date et le lieu de sa naissance, la date et le lieu de son décès, etc.

[2] M. Paul Arbaud, dans sa brochure sur *Peiresc bibliophile* (Aix, 1871, in-8°), se contente de rappeler (p. 11) que les biographes de l'éminent amateur disent tous qu'il établit un relieur chez lui, ajoutant que malheureusement son nom n'a pu être retrouvé. Il faudra désormais chercher à distinguer, parmi les volumes qui nous restent de Peiresc, ceux qui proviennent de l'illustre relieur parisien et ceux qui sortent des mains des relieurs provençaux.

[3] Léonor d'Étampes-Valençay, déjà plusieurs fois nommé. La Bibliothèque nationale possède plusieurs des beaux livres qui ont appartenu à ce célèbre bibliophile.

qu'ils se trouvent. Il n'y a rien qui presse à cela. Tous les livres que j'ay au logis pour vous sont collationnez par moy mesme, car je ne m'en fie pas aux libraires. Pour les livres rares, entre autres ces Espagnols, il faut attendre quelque rencontre d'inventaire. Le Platina ne se trouve en blanc; je chercheray encore pour tascher à en recouvrer quelque frippé qui puisse se relier. Le Leon d'Afrique ne se trouve qu'in-8° latin; mandez si le voulez de cette forme.

Les *Origines palatinæ* de Freher ne se vendent séparément, et m'estonne que les ayez disjointes, les deux parties estant venües toutes deux ensemble. Il y en avoit bien eu une impression in-4°, mais elle manque. Le Simplicius n'a point esté fait qu'in-folio à Venise. Il y en a bien sur les cathegories d'impression d'Allemagne in-folio, mais aussy difficile à trouver que les autres pièces. Je vous assure que Drouart n'est point en son tort pour le Naibodus[1]; c'est l'impertinence de Sanclarus qui a fait perdre ce livre, lequel il bailla au baron de Chapelaine[2], qui l'a perdu, dit-il, à la descente que fit Mr de Soubize à l'Éguillon en Poitou[3] avec tout son équipage qui fust pillé, et Drouart ne l'avoit baillé à Sanclarus que pour en avoir son advis, tellement que quelque condamnation que je y aye, cela ne faira pas restituer le livre, et Drouart est très fidelle marchand et homme de bien. Je vous ay desja escript comme j'avois trouvé un Saxo Grammaticus relié moyennant 3 livres. Je n'ay peu recouvrer de ce *Symbola XII nationum* pour voir au vray ce qu'il traitte. *Jus Justinianum* ne se trouve. Je ne retiendray pour vous que ce qu'il[4] a fait sur les XII Tables[5]. Tous les livres de cet homme n'ont point de liaison l'un à l'autre et s'achètent séparément selon la fantaisie de ceux qui en prennent.

Je vous envoye un mémoire des *Rerum germanicarum scriptores*, tiré de nostre catalogue et de celuy de M. de Thou. Je n'ay mis que les principaux et qui font un corps, car cela eust esté infiny.

Enfin le livre du P. Petau[6] intitulé *Opus de doctrina temporum* est publié. Il

[1] Naiboda (Valentin), de Cologne, mentionné dans la lettre XLV, du 31 mars 1627.

[2] C'était Henri l'Argentier, baron de Chapelaine (en Champagne), dont le frère puîné, Charles l'Argentier, vicomte de Neufchâtel, figure dans l'historiette de Tallemant des Réaux sur *la Marquise de Sy* (t. V, p. 309 et suiv.).

[3] Aiguillon-sur-mer, département de la Vendée, arrondissement de Fontenay, canton de Luçon.

[4] Le mot *il* s'applique à Conrad Rittershuys (*Rittershusius*), jurisconsulte dont il a été question dans la lettre XXXIX de Peiresc, du 24 février 1627.

[5] *Dodecadeltos, sive in XII Tabularum leges commentarius novus* (Strasbourg, 1616, in-4°).

[6] Nous avons déjà rencontré le nom du docte jésuite dans la lettre VI de Peiresc, du 4 février 1624.

contient deux gros tomes in-folio dédiez au cardinal de Richelieu[1]. Il est si nouveau qu'on ne sçait encore le jugement qu'en fairont les savants. A ce que l'on peut voir, à jetter la vue sur le sommaire des chapitres, il est remply d'une grande variété de matières très belles; il est effroyable le travail qu'a pris cet homme. Il y a quantité de tables de supputations. Le pauvre Joseph Scaliger y est malmené à toutes les pages. Je ne sçay s'il se rencontrera personne pour venger sa mémoire. Cette matière très abstruse est très difficile à manier et est de peu de gens. Il y a des exemplaires en fin papier; je crois qu'il vous en faut un que j'arresteray chez Cramoisy. Cependant vous me fairez sçavoir vostre volonté. Buon ne pourroit pas en avoir de fin papier et craint qu'ils ne se vendent des premiers. Je sçauray de Buon à qui il a adressé vos balles de livres et quand elles sont parties et luy feray vos plaintes. Je prends tout ce que je puis chez luy, mais ce tout là se réduit à peu, car il n'a guères de livres de dehors.

Nous avons recouvré des poèmes latins et italiens de M^r^ Bachet Méziriac[2], imprimez à Bourg en Bresse[3]. Il n'est pas que n'en ayez, mesmes luy estant des amis de M^r^ Marchier. Cela est digne de vostre curiosité, estant bien fait et estimé des gens qui s'y entendent.

Le livre qui fait plus parler le monde icy, est l'Apologie de M^r^ de Balzac[4], ce célebre escrivain des lettres, publiée sous le nom d'un nommé Augier[5].

[1] L'ouvrage parut chez Sébastien Cramoisy et aux frais de cet imprimeur-libraire, *sumptibus Seb. Cramoisy*.

[2] Claude-Gaspard Bachet, sieur de Méziriac ou mieux Meyseria, naquit à Bourg le 9 octobre 1581 et mourut le 26 février 1638. A la fois poète, helléniste, mathématicien, il fut un des quarante fondateurs de l'Académie française. Voir une étude sur sa vie et ses œuvres par M. René Kerviler (Paris, 1880, grand in-8°). M. Kerviler a reproduit (p. 48-49) une lettre de Méziriac à Peiresc publiée, dans la *Revue du Lyonnais* d'avril 1880 (p. 303), par l'éditeur de la présente correspondance, d'après l'autographe de la Bibliothèque nationale (fonds français, vol. 9540, fol. 105).

[3] *Virginis deiparæ ad Christum filium epistola necnon alia quædam poemata* (*Burgi Sebusianorum*, J. Tainturier, 1626, in-8°. C'est la seconde édition, la première ayant été donnée en 1616, même ville, même format). — *Rime Toscane di Claudio Gasparo Bacheto, signor di Meziriac* (*In Borgo di Bressa*, 1626, in-8°. C'est aussi la seconde édition, la première ayant été donnée, comme celle des poésies latines, en 1616, chez le même imprimeur-libraire, également in-8°). Voir sur les vers latins, italiens et aussi sur les vers français de Bachet, ces derniers vraiment déplorables et entièrement dignes d'un mathématicien, le chapitre de la monographie de M. Kerviler intitulé : *Bachet poète* (p. 12-20).

[4] *Apologie pour M. de Balzac* (Paris, Cl. Morlot, 1627, in-4°). Jean-Louis Guez de Balzac avait alors trente ans; né à Angoulême à la fin de mai 1597, il mourut dans la même ville, le 8 février 1655.

[5] François Ogier, prédicateur du Roi, mourut le 28 juin 1670. On l'appelait communément *le prieur Ogier*. C'était le frère cadet de Charles Ogier, qui fut spirituellement surnommé *Ogier*

encore que luy mesme en soit l'auteur[1], mais cette pièce contient des louanges de luy mesme si putides qu'il eust eu honte d'y mettre son nom. Elle est dédiée à Mr le cardinal de Richelieu. Il respond à l'escrit d'un feuillant nommé Père André[2] qui avoit fait quelques notes sur les lettres et marqué des passages qu'il dit n'estre de l'invention de Balzac, mais pris des anciens : l'escript du Moine est à la fin de l'Apologie. Ces livres ne sont guères de vostre goust; c'est pourquoy je n'ay vouleu vous en envoyer sans avoir vostre advis. Il est in-quarto. Cet homme a des sectateurs pour son style, et ces gens l'ont remply de telle vanité qu'il ne croit pas qu'il y ayt rien au monde pareil à ses ouvrages[3]. Il y a à la vérité de bonnes tirades, mais aussy bien des hyperboles et façons de parler extravagantes et, au bout du conte, toutes ses lettres ne sont que romancières, et y en a peu qui ayent esté envoyées[4]. Je crois que

le *Danois* à cause de son séjour en Danemark qu'il a raconté dans ses *Ephémérides* (1656, in-8°). Voir sur Fr. Ogier les *Lettres de Guez de Balzac* (1873) et celles de *Jean Chapelain* (t. I et II).

[1] Tallemant des Réaux est d'accord avec J. Dupuy sur la question de la paternit attribuée à Balzac. Voici son récit (*Historiettes*, t. IV, p. 90) : «Enfin, cela alla si avant qu'Ogier le prédicateur, son amy, entreprit de faire son *Apologie*. Il y en avoit desja cinq ou six feuilles d'imprimées; Gomberville m'a dit qu'il les avoit, quand Balzac, arrivant icy, ne trouva point cela à sa fantaisie : il refit tout le discours, et ne se servit que de la matière. Cela n'avoit garde de ne pas réussir, car Ogier est fort capable de choisir bien ses matériaux, et Balzac de faire fort bien le discours; aussi est-ce une des plus belles pièces que nous ayons. Ogier a voulu soustenir qu'il avoit tout fait; mais il a esté assez bon pour imprimer d'autres ouvrages, et il ne faut que conferer, et puis, pour peu qu'on s'y connoisse, on voit bien qu'autre que Balzac ne peut avoir fait cette apologie.»

[2] Père André est une abréviation. Le feuillant s'appelait André de Saint-Denis. C'est le nom que lui donne Balzac dans les lettres qu'il lui écrivit après leur réconciliation. Voir sur le religieux qui, suivant le bon mot de Voiture, avait été l'*Hélène* de la vive guerre de 1627, une piquante note de l'article *Balzac* du *Dictionnaire critique* de Bayle (édition Beuchot, t. III, p. 70). On ne possède pas de renseignements biographiques sur l'auteur de la *Conformité de l'éloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé et du présent.*

[3] Tallemant des Réaux juge le vaniteux Balzac comme le jugeait J. Dupuy (*Historiettes*, t. IV, p. 89 et suiv.), mais le correspondant de Peiresc, on va le voir, est aussi sévère pour le style du *grand épistolier* que Tallemant lui fut indulgent, en faisant de lui ce bel éloge (p. 88) : «Il est certain que nous n'avions rien veu d'approchant en France, et que tous ceux qui ont bien escrit en prose depuis, et qui escriront bien à l'avenir en nostre langue, luy en auront l'obligation.» Moi qui goûte tant Balzac, j'aime à rapprocher de l'hommage que lui rend le satirique Tallemant cet hommage de Bayle (article déjà cité) qui l'appelle «la plus belle plume de France».

[4] Tallemant (p. 95) dit à peu près la même chose : «Il feint d'avoir escrit des lettres qu'il n'a jamais escrittes, tel qui n'en a jamais receu qu'une de luy en trouve trois ou quatre qui luy sont adressées. Il y en a une quantité à je ne sçay combien de reverends peres dont on n'a jamais ouy parler.»

Mr vostre Archevesque verroit cela volontiers. Mr son frere y est loué tout ce qui se peut[1]. Cela ne luy sera désagréable.

J'avois commencé à transcrire le *Candidus* et *Marius Victorinus* dessus les mémoires [de la Bibliothèque] du Roy, mais nous avons trouvé que cela estoit imprimé à Balle 1540 in-folio avec un commentaire de Jacobus Zieglerus sur la Genèse et l'Exode[2]. Il suffira d'escrire à Mr de Thou pour en advertir Mr le cardinal Barberin.

Mr Godefroi se tient fort vostre obligé des offres que luy faites de l'assister de vostre credit auprès de Mr le Surintendant[3]. Il a depuis peu veu par deux fois Mr le Cardinal qui connoit ce qu'il vaut. Il entreprend pour luy un grand travail pour ce qui est des Traittez faits avec les estrangers touchant le commerce[4]. Mondit sieur le cardinal a fort gousté son dessein et exhorté à le continuer. Cela luy pourra servir. Mondit sieur Godefroi m'a promis des exemplaires de ses deux derniers livres pour vous, je les mettray avec les autres que j'ay.

Mon frère vous envoye deux copies de l'affranchissement que serez peut estre bien aise de voir. Vous luy renvoyerez, s'il vous plaist. Vous recepvrez par cet ordinaire la confession de Mr de Vendosme, laquelle renvoyerez aussy, et vous prie ne la communiquer qu'à vos intimes; car elle est secrète. Mon frère n'a pas encore recouvré l'abolition. Vous vous estonnerez de cette confession qui ne contient que des choses desquelles il ne pouvoit estre convaincu par personne. Il y a bien de lascheté à ce fait. Il y a bien de choses là dessus que le papier ne peut souffrir. Madame d'Elbœuf a voulu en tirer autant du grand Prieur, mais il n'est pas traitable. Le Roy a dit que sa sœur estoit bonne femme et qu'elle trahissoit ses frères, mais que c'estoit pour son service. Leur

[1] Ce qui n'empêche pas Balzac, dans ses lettres à Chapelain (*Mélanges historiques* de 1873), de se déchaîner violemment contre la mémoire du cardinal. Citons encore Tallemant des Réaux (p. 93-94) : «Le cardinal ne fut pas plustost mort, que, sans considérer qu'il luy avoit donné tant de louanges, il fit une grande pièce à la Reyne, où il disoit bien des choses contre luy.»

[2] Voir dans le *Moréri* de 1759 un article en trois colonnes sur Jacques Ziegler, «fameux écrivain du XVIe siècle», né à Landau (Bavière) vers 1480, mort en août 1549. L'ouvrage indiqué par Dupuy est intitulé *Conceptionum in Genesim mundi et Exodum commentarii* (Bâle, 1548, in-fol.).

[3] Le marquis de Godefroy-Ménilglaise (*Les savants Godefroy*, p. 117) nous apprend que Théodore Godefroy n'avait «presque aucune fortune». Il ajoute (p. 120) que Théodore écrivait au garde des sceaux (1628-1629) : «Je n'ay d'autres moyens en ce monde que ce que je reçois du roi.» Il ajoute encore (*ibid.*) : «Ce qui aggravait son honorable pauvreté, c'était l'irrégularité du Trésor toujours en retard, toujours aux expédients.»

[4] Le marquis de Godefroy-Ménilglaise a mentionné ce *grand travail* dans son énumération (p. 129) des travaux manuscrits de Théodore Godefroy : «Documents relatifs au commerce extérieur, aux colonies, à la navigation, etc.»

liberté est plus désespérée que jamais, Mr le Cardinal ayant dit à Mr de Nantes[1] qu'il ne la falloit aulcunement attendre. On a voulu despouiller le grand Prieur de son grand Prioré et a-t-on fait voir à Rome une fausse résignation au Pape en faveur d'un des fils de Mr de Guise; le pape l'a refusée.

Je ne daignerois vous mander comme Mr le Général des Galères s'est fait prestre de l'Oratoire[2], cette nouvelle sans doute ayant esté escripte desja par d'autres en vos quartiers où il est connu. Cela se fit la dernière feste de Pasques à Saint-Magloire, au faubourg saint Jacques. Il porte à la maison dix mil livres de rente pour jouir seulement sa vie durant. On s'estonne et avec raison de ce changement. Le Roy perd là une bonne espée[3], mais peut estre que ses prières en seront plus profitables. Ses domestiques disent qu'il y a long temps qu'il estoit tourné à la dévotion. Les uns quittent le cloistre pour venir au monde, et les autres le monde pour aller au cloistre. *Cosi va il mondo*[4].

Il court un livre intitulé le *Ballet des politiques contre l'Assemblée des Notables*. Il est imprimé[5]. Le fils de Mr Bouteiller, prest d'estre receu conseiller de la Cour, est accordé avec la fille unique de Mr Phelippeaux Villesavin à laquelle on donne 50 mil escus en mariage[6]. La fille de Mr d'Herbault est aussy accordée au jeune Humière[7]. Le fils aussy de Mr de Valençay à Mademoiselle d'Elbène[8]. Le marquis de Cœuvres a fait le serment de mareschal de France.

De Paris, ce XIe avril 1627.

[1] Philippe de Cospeau, évêque de Nantes (depuis 1622), après avoir été évêque d'Aire (1607). On sait qu'il fut plus tard évêque de Lisieux (1636-1646). Voir sur ce prélat les *Lettres de Balzac* (1873, p. 430).

[2] Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, marquis des Îles d'Or, etc., mourut, le 29 juin 1662, à Joigny, «en réputation d'une grande piété», comme s'expriment les auteurs du *Moréri*. Voir sur ce saint personnage *Saint Vincent de Paul et les Gondi d'après de nouveaux documents*, par M. R. Chantelauze (1882, in-8°).

[3] Ph.-Emm. de Gondi s'était surtout distingué à la bataille navale gagnée sur les Rochelois en 1622.

[4] Ainsi va le monde.

[5] Le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* par Barbier n'a pas d'article sur le *Ballet des politiques*. Ce pamphlet n'est pas mentionné dans les ouvrages et opuscules de l'année 1627 énumérés dans le *Catalogue de l'Histoire de France* (Bibliothèque nationale).

[6] Léon le Bouthillier, comte de Chavigni et de Busançois, épousa Anne Phelypeaux, fille unique de Jean Phelypeaux, seigneur de Villesavin, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, laquelle Anne mourut âgée de 81 ans (3 janvier 1694), ayant eu six fils et sept filles.

[7] Louis de Crevant, seigneur d'Argi, plus tard marquis d'Humières, premier gentilhomme de la chambre du roi, épousa en juillet 1627 Isabelle Phelypeaux, fille de Raymond, seigneur d'Herbault, et de Claude Gobelin.

[8] Je ne trouve mention de ce mariage ni dans la généalogie de la famille d'*Elbène*, ni dans la généalogie de la famille d'*Estampes* (branche d'*Estampes-Valençay*), généalogies qui sont très détaillées l'une et l'autre dans le tome IV du *Moréri*.

Monsieur, depuis ma grande lettre j'ay fait un tour à la rue Saint Jacques pour vos livres. J'ay rencontré les deux volumes de Fabricius, Regnorum Aquilonarium, Historia de Crantzius, le collationis carthaginensis Masseni, le tout en blanc. Je vous envoye le prix de tous les livres que j'ay pris pour vous. Mon frère a debattu les prix et réformé avec plus de rigueur qu'il n'eut fait pour luy. Des deux éléments Alexandrins imparfaits, il ne s'en peut faire un entier. Ils attendent bientost l'imperfectum. Buon m'a montré une lettre de Cardon de Lion du 6 avril, par laquelle on luy mande que la balle estoit arrivée. Le ballot pour vous est adressé à M[rs] de Sève; il m'a aussy dit que le volume des œuvres de Du Vair a esté certainement baillé à M[r] de Maussac par un Camuzat, libraire de Tolose. Il faira, dit-il, une balle pour Lion la semaine qui vient. Je luy bailleray nos lettres. Je n'ay rien trouvé de Platina qui vaille. Il faudra attendre quelque rencontre. Le Ptolemei Almagestum græcum, cum commentario Theonis[1], se trouve relié, mais bien net; Blaise le classe à dix livres; c'est à vous à faire sçavoir si le voulez à ce prix. Le prix de Petau De Doctrina temporum est à 18 livres en blanc, et 10 livres en petit papier qui est fort bien. Buon m'a promis d'avoir une apologie de Balzac et qu'elle n'iroit sur mon conte parcequ'il la fait payer argent contant. C'est un livre de 45 sols. M[r] Bignon a fait ce jour d'huy la harangue à l'ouverture du Parlement, où il a fait merveilles et a esté ouï avec un applaudissement universel. Le Président d'Onsembrai[2] a fait passablement; le sujet de M[r] Bignon estoit sur la parole.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce XII avril 1627[3].

[1] Le commentaire de Théon d'Alexandrie a été inséré dans l'édition princeps (*Claudii Ptolemæi magnæ constructionis lib. XIII. Theonis Alexandrini in eosdem commentar. libri XI.* Bâle, 1538) et a été très souvent réimprimé dans les éditions suivantes.

[2] Nous avons déjà vu qu'il s'agit là de Jérôme d'Hacqueville. Ajoutons que Ons-en-Bray est une commune du département de l'Oise, arrondissement de Beauvais, à 15 kilomètres de cette ville.

[3] Aix, vol. X, fol. 286. Copie.

## XXV

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

J'ai receu vostre pacquet du 1 de ce mois où estoient les Epistres de Themistocles et le livre de Mr Aleandro, dont je vous remercie. Ne vous travaillez point[1] pour les papiers escripts de la main de mon frère. Il ne se peut quelquefois faire aultrement, tant pour les occasions pressées que pour l'importance d'iceux, comme celuy que vous recepvrez par cet ordinaire que vous jugez bien ne debvoir estre communiqué qu'à peu de personnes, moins copié[2]. N'usez plus, je vous supplie, de tant de retenue et croyez que nous n'avons rien fait jusques icy que nous n'en voulussions faire mille fois davantage, si nostre crédit s'estendoit si avant. Pour les copistes, Quentin travaille et s'il se presente de la besogne davantage, je sçay à qui je me doibs adresser. Je ne suis pas pressé des escripts de Messieurs de l'Hospital et non plus du livre qu'il vous plaist me faire descrire[3], de quoy je suis moy mesme honteux, et s'il y avoit là quelqu'un de qui je peusse sçavoir le prix qu'il faut bailler à l'escrivain, je le fairois tenir, n'estant pas juste à moy d'en user ainsi. L'on est après à descrire l'escrit sur le Concile que je vous envoyeray Dieu aydant. Pour ce registre ce sera du plomb pour de l'or, sinon mieux. Je bailleray à Mr Rigault une lettre et faira sans doubte ce qu'il faut pour parvenir au but que vous desirez l'un et l'autre. Je bailleray à Quentin cette histoire de la Reyne Marguerite que vous trouverez gentille et de mérite. Je vous ay mandé que j'avois receu une lettre de Mr le cardinal Barberin, en quoy il m'a plus fait d'honneur que je ne mérite. J'ay bien autresfois ouï parler de cette histoire escrite en chiffre par Mr Desportes, mais je ne l'ay peu jamais voir, ni n'ay veu personne qui l'aye veue.

J'ay trouvé, en feuilletant de vieux papiers, trois lettres d'affranchissements que je vous envoye. Il me semble que celuy d'Orléans est dans les formules de Brisson ou dans Cujas; mais ceux de Blois ne sont pas si communs. Mr Bignon sur Marculphe (page 619) parle de cette matière et en apporte quelque

[1] Ne vous tourmentez point. Voir dans le *Dictionnaire* de Littré diverses citations réunies sous le mot *travailler* (p. 2324, paragraphe 26). — [2] C'est-à-dire : encore moins copié. — [3] *Décrire* est là pour *transcrire.*

titre plus ancien. J'ay creu que cela seroit de vostre goust. Mr de Loménie m'a communiqué la lettre que vous luy avez escrit où j'ai pris plaisir de voir la satisfaction extraordinaire que le païs reçoit de Mr vostre archevesque. Les personnes de cette qualité qui s'adonnent du tout à leur charge, qui est si grande et de grand emploi, sont à adorer, mais il y en a peu. Mon frère vous escrit ce qu'il y a de nouvelles, et moy je suis, après vous avoir baisé les mains, vous suppliant me tenir, Monsieur, vostre, etc.

du Puy.

De Paris, ce 12e avril 1627.

Mr de Valavez trouvera icy, s'il vous plaist, mes très humbles baise-mains et Mr Marchier[1].

---

XXVI

LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je responds à vostre lettre du VIIIe de ce mois et par mesme moyen je vous tesmoigneray les obligations que je vous ay de tant de faveurs que Mr de Thou reçoit à Rome par vostre moyen; je le reconnois très plein de gratitude et très ardent à vostre service, mais je ne laisse pas de vous en estre tres estroitement obligé. J'ay communiqué à Mr Rigault la lettre de Mr le cardinal Barberin. Certes vous estes le non pareil, et tout homme qui se vouldra mesler de vous imiter en ce point n'en approchera que de bien loin.

Je viens au fait des mariages clandestins, jugeant l'affaire de très grande importance. J'en ay communiqué à Mr le Procureur général[2] qui la considère et qui s'estonne comment les Juges Royaux n'observent pas l'ordonnance, veu qu'elle est si claire, et que vostre mal ne vient que de là, car les Peuples et ensuite les Ecclésiastiques viendroient à acquiescer à ce point de l'ordonnance, s'ils voyoient les Juges Royaux exacts et rigides observateurs d'icelle, veu qu'elle est conforme au concile de Trente. Tout ce que vous desirez de sçavoir est en quelle forme se pourroit faire un decret ecclésiastique sur ce point et par qui, pour estre valable. Je tiens l'Assemblée du clergé très incompétente. Vous

[1] Aix, vol. X, fol. 285. Copie. — [2] Mathieu Molé.

sçavez à quelles fins ils sont convoquez. Il y a plus d'apparence d'avoir recours au synode de la Province, qui pourroit recevoir le concile de Trente, comme il fust arresté en l'Assemblée du clergé de l'an 1615, ce qui fust executé en quelques Eveschez, et j'ay veu l'acte de cette publication fait à Senlis par Mr le cardinal de la Rochefoucauld[1], mais à mon esgard ce moyen est abusif contre l'autorité du Roy, et néantmoins quand nos Evesques l'ont pratiqué, nos juges ont connivé. Mon dit sieur le Procureur général ne m'a conseillé de voir quelque Sorboniste, au contraire m'a dit qu'il ne se pouvoit en aucune sorte avoir d'advis de la Sorbonne là dessus, et qu'il s'en falloit bien garder, parce que c'est un point que ces gens traittent aultrement que le commun, et que je ne pourrois tirer un advis sur une matière si importante, sans que le syndic en communiquast au magistrat principal : et c'est ainsi qu'on veut qu'ils vivent d'hors en avant, à cause des grands inconvénients qui sont survenus par une pratique contraire. Je luy ay dit qu'en cette perplexité je conseillerois la voie du Concile provincial, telle que je l'ay dit cy dessus. Luy en la place qu'il remplit ne la conseille pas, croyant que le Juge Royal, armé qu'il est de l'ordonnance, est assez fort contre qui que ce soit, mais il est très difficile de déraciner l'impression de l'esprit de vos juges qu'ils soyent incompetens et de n'avoir pas le pouvoir de prononcer par cette forme de non valablement contracter. Voilà, Monsieur, ce que je puis pour le present. Mr le Procureur général m'a promis de penser meurement à cette affaire, et pour moy je crois que le Concile provincial guériroit de tout le mal. Il faut que vous voyez le dernier de Bordeaux qui a esté imprimé[2], dont sans doubte vous avez copie et vous envoyeray, aydant Dieu, l'acte de l'Evesque de Senlis et vous envoye celuy de l'Assemblée générale de l'an 1615 contre lequel je fis le traité que je fais descrire pour vous.

Je viens au reste de vostre lettre. J'ay receu les trois pièces du Concile, et vous en envoye d'autres, celle de Mr Despesse et Mr Pithou, cette petite chronologie. Je vous envoyeray quelque discours fait l'an 1564 que vous demandez. Je le baillcray à Quentin. Mon frère vous escript les nouvelles. Je suis pressé de visitans, et puis je vous veux envoyer le decret de l'Assemblée de l'an 1615 qu'il faut que je descrive.

[1] François, cardinal de la Rochefoucauld, occupa le siège de Senlis depuis 1610 jusqu'en 1622. — [2] *Decreta synodi provincialis habitæ... anno 1624* (Paris, Ant. Estienne, 1625, in-8°).

Rien autre pour le present. Personne à qui je le puisse bailler.

A tant, Monsieur, je finis et suis vostre, etc.

du Puy.

De Paris, ce 26 avril 1627.

Je baise les mains à Monsieur de Valavez[1].

---

XXVII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je vous escripvis mardy dernier 6ᵉ de ce mois et fis response à la vostre dernière du 28 du passé. Depuis ce temps nostre Cour n'a pas produit grande nouveauté. Le Roy est tousjours à Ville-Roy[2] travaillé de sa fièvre tierce[3], de laquelle néantmoins les accez sont fort diminuez. Il a une grande impatience de n'estre pas en compagnie, et ceux qui sont auprès de luy ont prou de peine à le retenir[4].

L'armée qui doibt estre composée de 15 mil hommes de pied et quinze cent chevaux ne laisse pas de marcher vers son rendez-vous, avec tout l'équipage nécessaire, soubs la conduite de Monsʳ d'Angoulesme[5]. De quoy Monsieur ayant fait sa plainte avec quelque aigreur à Mʳ le Cardinal, et mon dit sieur ayant donné charge à son chancellier[6] de luy faire entendre plus particulièrement ses intentions, on dit que ledit chancelier a esté fort rudement traitté par mon dit sieur le Cardinal, comme le faisant auteur des mauvais conseils

[1] Aix, vol. X, fol. 296. Copie.

[2] Château situé dans la commune de Villeroy (département de Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de Claye-Souilly).

[3] D'après le *Journal* de Jean Héroard (t. II, p. 310-311), Louis XIII avait la fièvre depuis le 6 juillet. Il l'avait encore le dimanche 15 août. Le 19 août, il quitta Villeroy pour aller à Olinville, et le 24, toujours souffrant, il revint à Versailles. La fièvre ne disparut que le 31 août.

[4] Ce fut seulement en octobre que Louis XIII put se rendre au quartier général de l'armée qui, depuis le 10 août, assiégeait la Rochelle.

[5] Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel du roi Charles IX, naquit le 28 avril 1575 et mourut le 24 septembre 1650. Voir sur le duc d'Angoulême devant la Rochelle les *Mémoires* de Puységur (t. I de l'édition de 1883, p. 52).

[6] Le chancelier du duc d'Orléans était Jacques Le Coigneux, seigneur de Bachaumont et Lierville; il devint président à mortier au parlement de Paris en 1630 et mourut le 21 août 1651. Voir son *Historiette* dans le tome IV de Tallemant des Réaux (p. 1-6).



IMPRIMERIE NATIONALE.

qui estoyent donnez à Monsieur[1]. Toute la satisfaction qu'il a eue a esté que le commandement qu'avoit Mr d'Angoulesme n'estoit que verbal, en attendant que le Roy ou Monsieur y fussent[2]. L'on est tousjours en doubte à quels desseins se font ces grands préparatifs. Il y a quinze cent mil escus contants dans les coffres du Roy pour fournir aux frais, et la première voiture est de douze cent mil livres. La plus commune opinion est qu'on va contre la Rochelle, car pour la descente des Anglois on n'en a aulcun advis ni mesme de leur partement, et plusieurs assurent que sous main il se négocie quelque accommodement. On nous menace aussy de quelque orage du costé de Savoye à cause de Mr le Conte. Madame de Rohan, dit-on, a fait un voyage à Turin. Montaigu[3] y a aussy esté de la part de Buckingan qui entretient grande correspondance avec le Duc, tout cela fomenté par l'abbé Scaglia, son ambassadeur, qui a esté chassé d'icy et ne nous veut point de bien[4]. Mr le Cardinal a tenu quelques propos à Madame la Comtesse et fait quelques propositions pour le retour de Mr son fils, mais elle n'y a voulu entendre, les jugeant peut-estre trop à son désavantage. Monsieur le mareschal de Crequi, qui s'en venoit en Cour, a eu ordre de ne bouger. Mr de Guise, outre l'affront de ne mener à l'offrande les Princesses, le jour de la cérémonie à St-Denis[5], en receut encore un autre, qui est que la table ayant esté préparée pour les dites Princesses du sang, à laquelle luy et les autres de sa maison debvoient estre, elles ne le voulurent souffrir, et leur fallut dresser une table séparée. De quoy luy et les autres Messieurs indignés se retirèrent sans disner. Mon dit sieur de Guise a voulu interesser Monsieur dans cet affront, qui diminueroit, disoit-il, en quelque chose de l'honneur qui debvoit estre rendu à Madame. Il luy fit response que là où il croit de l'interest de ceux de sa maison, il ne l'auroit jamais favorable.

Le Prince de Phalsbourg est icy qui a esté à Ville-Roy[6] fort caressé du Roy,

[1] L'éditeur des *Historiettes* cite en son *Commentaire* (p. 15) cette phrase du cardinal de Richelieu sur le chancelier de Gaston d'Orléans : «Il y a autant de folie que de malice en la personne du Coigneux.»

[2] Le frère de Louis XIII arriva devant la Rochelle le 10 septembre 1627.

[3] Sur lord Montaigu voir les *Mémoires* du maréchal de Bassompierre (t. III, p. 255). La note qui est au bas de cette page ne s'accorde pas avec les indications de la *Table générale* (t. IV, p. 441), soit en ce qui regarde les prénoms du personnage (*Henri* ou *Walter*), soit en ce qui regarde ses qualités et emplois.

[4] Il est très souvent question de l'abbé Scaglia dans le *Recueil Avenel* (t. III, IV, VII et VIII), Le cardinal de Richelieu, dans ses *Mémoires*, le mentionne en ces termes trop mérités : «Scaglia, fourbe à sa manière accoutumée».

[5] Le jour des funérailles de la duchesse d'Orléans.

[6] Le château de Villeroy était situé dans la

des Reynes et de M[r] le Cardinal. Son régiment, qui est de quinze cens hommes, et qui ne dépendra de la colonelle, suit l'armée. Il promet toute sorte de service au Roy contre qui que ce soit.

Quelque chose qu'on veuille dire des Anglois, nous ressentons sur nos costes des actes d'hostilité; quelques vaisseaux ont fait descente vers Caen et pillé quelques villages. Sethon, Escossois et exempt, a esté mis prisonnier dans la tour de Londres, et luy impose-t-on qu'il servoit d'espion pour ce Roy. L'on a usé de deça de représailles et un Anglois a esté aussy mis dans la Bastille. Il se parle tout de bon d'une assemblée de quelques Princes à Colmar en Alsace pour trouver quelques moyens de pacifier les troubles d'Allemagne. C'est l'Empereur, lequel, lassé de la continuation de la guerre, poursuit luy mesme cet accommodement. Il a passé par icy un gentilhomme de la part du Prince Palatin, pour y représenter les interests de son maistre, car on parle de luy rendre quelque portion de son Palatinat.

Don Diego de Mexia, qui est arrivé icy[1], pourroit bien, à ce que l'on juge, avoir quelque ordre de la part d'Espagne touchant cette affaire, car l'Empereur ne peut rien sans eux. Il y a eu vendredy dernier un grand embrasement dans le palais de Nancy, qui en a consumé une partie, et l'église de S[t]-George, qui estoit très magnifique. L'on dit que M[r] de Vaudemont fait proposer icy le mariage de sa fille, âgée de 12 ans seulement, avec Monsieur, mais ce seroit bien abaisser Monsieur, que de le faire beau-frère d'un bastard du cardinal de Guise qui a épousé l'aisnée, mais ce ne sont que bruits auxquels on n'ajoute pas grande foy.

Il y a icy un Ambassadeur extraordinaire de Mantoue nommé le cavalier Strozzi. M[r] Priandi a receu par luy l'histoire de Possevin pour vous qu'il m'a mise entre les mains. M[r] de Saint-Chaumont, allant à Mantoue, avoit ordre dans son instruction de prendre la main droite avec le Duc, ce qui fust trouvé bien estrange; néantmoins mon dit sieur de Saint-Chaumont s'est comporté si sagement, qu'il est parti de là laissant grande satisfaction de luy au Duc, et trouva-t-on quelque tempérament pour accommoder ce différend à son audience. Cet ambassadeur icy n'est que pour compliment et doit passer pour pareils offices en Angleterre. Chaudebonne, en presence de Monsieur, a eu

commune de Mennecy, département de Seine-et-Oise, arrondissement et canton de Corbeil, à 8 kilomètres de cette ville, à 40 kilomètres de Versailles. Voir sur le séjour et sur la maladie de Louis XIII en ce château, les *Mémoires* de Bassompierre (t. III, p. 293), le *Journal* de Jean Héroard (t. II, p. 311).

[1] Bassompierre (*Mémoires*, t. II, p. 239)

commandement de se retirer à Tours[1], sans que mon dit sieur que l'on croyoit l'affectionner se soit entremis pour luy[2]. J'ay appris que Mr. Hemond, maistre des Requestes[3], estoit allé en vos quartiers, non en qualité d'intendant de la justice, mais en commission pour le sel en vostre province et Languedoc. L'abbé de Foix, intime de vostre Archevesque[4], va avec Mr de Guise pour se trouver de la part du Roy en vos Estats. On trouve ce choix assez estrange, cet homme n'estant point considéré en qualité de conseiller d'Estat. Il s'est autrefois meslé d'affaires qui n'estoyent si sérieuses; il est estimé néantmoins galant homme et qui se fait fort de feste auprès du cardinal. Le cardinal de La Rochefoucauld, desirant maintenir en vigueur la discipline et réforme de Sainte-Geneviefve, a fait départir le Roy de son droit de nomination de la dite abbaye, a eu des Bulles de Rome pour la rendre élective et triennale, a fait emologuer[5] tout cela en Parlement, et va de son vivant faire procéder à l'élection, se réservant néantmoins l'usufruit sa vie durant. Le Concile de Calcédoine ne s'est trouvé plus ample que les imprimés, et le libraire Elzevir l'a rapporté. Je vous envoye le mémoire des livres que je luy ay payez. Il y en a un de plus qu'au mémoire que je vous envoyay par le dernier ordinaire. Si vous avez des lettres latines de Casaubon, vous obligerez le public de les communiquer; car Elzevir travaille à en faire une collection[6]; Mr Heinsius y met la main. La

parle ainsi d'un Messia, peut-être le même, qui fut au nombre des grands personnages qui vinrent le voir, dès son arrivée à Madrid (mars 1621) : «Don Augustin de Messia, du conseil d'Estat, que j'avois connu au siège de Ostende où il faisoit la charge de mareschal de camp general». En un autre passage Bassompierre nous apprend (p. 271) que le roi d'Espagne, en avril 1621, «fit don Augustin de Messia gentilhomme de sa chambre».

[1] Claude d'Urre du Puy-Saint-Martin, seigneur de Chaudebonne, mourut en 1644. Voir sur ce gentilhomme, qui déjà avait été emprisonné en mai 1626, comme le raconte Bassompierre (t. III, p. 245), une historiette de Tallemant des Réaux (t. III, p. 206-209). Il est souvent question de ce «meilleur des amis de Mme de Rambouillet» dans le tome I des *Lettres* de Jean Chapelain (*passim*, de la page 2 à la page 690).

[2] Monsieur n'avait pas l'habitude de s'entremettre pour ceux-là même qu'il semblait aimer le mieux, et si j'osais ici me servir d'un mot qui, s'il n'est pas entré dans le *Dictionnaire de l'Académie*, est entré dans la langue, je dirais que ce fut le plus grand *lâcheur* que l'on ait jamais connu.

[3] Le nom de ce maître des requêtes me paraît avoir été dénaturé.

[4] Sur l'abbé de Foix, voir les lettres de Peiresc à Dupuy n° XXVII et n° LXX.

[5] C'est la forme employée au XVIe siècle (notamment par d'Aubigné, par Carloix), forme que Ménage repoussait. Voir dans le *Dictionnaire* de Littré le mot *homologuer*.

[6] Ce projet ne fut pas exécuté et non seulement les Elzevier ne publièrent pas les lettres de Casaubon, mais encore ils n'imprimèrent aucun des ouvrages du grand érudit.

préface sur les lettres de Scaliger en parle[1]. Je vous envoie l'*Aristarchus* avec le *Sulpicius* et autres pièces du tems.

Vous apprendrez par celles de M^r Rubens l'estat des affaires des Païs Bas. M^r le Garde des Seaux avec tout le conseil est à Corbeil. Mon frère ne vous escript point par cet ordinaire; il vous baise bien humblement les mains comme je fais de ma part, vous priant de croire que je suis et seray toute ma vie, Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 13 juillet 1627.

Mes humbles recommandations à Monsieur vostre frère. Tous les amis de deça le saluent et nous aussy[2].

---

XXVIII

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je fais response à vostre despesche du 12 de ce mois en vous donnant advis que j'ay receu tout ce qu'il vous avoit pleu m'envoyer par cette voie. J'ay fait consulter et ay consulté ces docteurs de Sorbonne sur le fait des mariages clandestins. Ils ont bien considéré un ample mémoire que je leur avois mis en main. Enfin ils ont tous unanimement conclu que le vray et légitime ordre de vaincre l'opiniastreté de vos gens d'Eglise estoit de faire en sorte que les Archevesques et Evesques de la province eussent à faire publier les resolutions des synodes provinciaux désignez dans le mémoire concernant seulement cette matière, avec injonction aux curés et autres de les observer et faire observer sur des peines canoniques les plus grandes qu'ils pourront excogiter[3], mais non au delà de leur pouvoir. Que si cela n'y fait rien, qu'ils peuvent avoir recours aux juges séculiers pour y joindre les peines temporelles et l'exécution des ordonnances Royaux. Ils m'ont fait quelque difficulté de laisser les advis par

[1] La préface des *Epistolæ Josephi Scaligeri* (Leyde, 1627) est l'œuvre de Daniel Heinsius, comme l'atteste G. Vossius dans cette phrase d'une lettre à Gomar, du 11 mai 1627, citée par M. A Willems (p. 76, article 288) : *Præfatio est ab Heinsio, sed sub Elzevirianorum nomine.*

[2] Aix, vol. X, fol. 301. Copie.

[3] Littré n'a donné sous ce mot que deux exemples tirés d'une phrase de l'*Institution* de Calvin et d'une phrase des *Mémoires* de Saint-Simon.

escript, parcequ'ils ont esté consultez singulièrement; et ont dit que quand ils le donnent, leur ordre veut qu'ils en communiquent à quelques uns preposez pour recepvoir ces communiquations. J'attends sur cela vostre intention selon laquelle je travailleray de tout mon pouvoir.

J'ay eu soubçon sur Quentin, non sans raison, mais parce qu'il est le plus exact et correct de tous ceux que je connoisse qui escripvent pour de l'argent et dont le caractère est le plus agréable, je n'ay pas voulu le changer, quoyque d'ailleurs ce qui a augmenté la défiance, c'est qu'il demeure chez un avocat au Grand Conseil qui fait le curieux. Je fairai escripre l'oraison *de matrimonio* de Hervetus[1]. Pour le conseil de Du Moulin, il est imprimé. Mon frère en a trouvé un de hazard, mais on le luy a fait si cher qu'il n'en a rien offert. Il faut attendre quelque occasion.

Je vous envoye la relation du Pape Clément VIII et voyez ce qu'il y a escript sur le dos, qui est : *nota qu'il est vray.* Ces mémoires de Ranchin ne méritent pas la moytié de ce que l'on en demande. Les jésuites y profiteront de peu et ne me puis persuader qu'ils soyent si libéraux de chose de peu de conséquence.

Monsieur de Saumaise estant venu icy pour quelques affaires et pour se fortifier, pensant estre guéri, est tombé malade de rechef et n'a pas laissé de retourner aux champs contre l'advis de ses amis. C'est grand dommage de l'indisposition de cet homme, le premier de nostre siècle, et comme dit M^r Grotius, l'unique en sçavoir; car, dit-il, il n'a point de second que de bien loin. Il me communiqua à sa dernière veue, comme il avoit esté prié par quelque seigneur Vénitien et des principaux, dont je vis la lettre, d'escripre contre le livre d'Alemanni de Parietinis Lateranensibus[2], que pour cet effet le livre luy a esté envoyé. Son dessein sur cela, ayant leu le livre dont il fait peu de cas, est d'expliquer la vraye signification de ces mots de *Clavis Regni cœlorum clavis sapientiæ,* et comme ils se doibvent entendre, de dire quel est ce *Patrimonium sancti Petri,* en quoy il consiste, son origine, qu'est-ce que le Patriciat de Charlesmagne, et enfin de faire voir tout plein de faux passages alleguez dans ces escripts et tronquez et tirez à sens contraire. Veut aussy traitter de certaines contributions que faisoyent les Empereurs grecs à l'église de Rome, en quoy il faira voir la fausse citation d'un livre de Theophanes allegué par Alemanni, mais il luy fault de la santé pour fournir à ce travail qui seroit utile, et, comme je crois,

[1] Gentien Hervet. Voir plus haut la lettre n° LII de Peiresc, du 17 mai 1627.

[2] Voir sur Nicolo Alemanni la lettre n° XXIX de Peiresc, du 3 décembre 1626, et sur son livre *De Parietinis Lateranensibus* la lettre n° XLVIII du même, du 8 avril 1627.

il n'est pas peut-estre scandaleux ni pour fascher ces M^rs^ en faveur desquels Alemanni a travaillé fort inutilement. Nous attendrons, M^r^ Rigault et nous, ce que vous fairez pour le Pline, et nous nous assurons que vous ne vous y endormirez pas.

Il fault que M^r^ l'Evesque de Marseille reçoive quelque scorne[1] après tant de mauvaises conduites. Je ne le plains point; il est marqué d'un caractère indélébile qui tient du pédant. Vous avez bien raison d'improuver tant de désordres; il sera enfin contraint de venir de deça pour faire perdre la mémoire de tout le passé. Je ne vois pas que ses parens prennent fort à cœur ses affaires. Je vous remercie de tout mon cœur du livre de M^r^ Fabrot. J'en ay donné un à M^r^ Rigault, et ce qui luy plaira m'envoyer sera bien receu et luy en auray de l'obligation; quelques amis en veulent.

Il n'y a rien icy de nouveau que des Edits, marque de la misère publique, et certes il n'y a rien de si misérable que l'estat auquel nous vivons; car ce luxe et ce faste extraordinaire en certaines personnes est une marque infaillible de l'extresme pauvreté des peuples.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

DU PUY.

De Paris, ce 26 juillet 1627[2].

---

XXIX

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du 17 du passé et tout ce qui y estoit joinct; je vous ay beaucoup d'obligation de tant de soin qu'il vous plait prendre de me communiquer ce que vous avez de curiositez et de m'insinuer en l'intime amitié de Monseig^r^ Bagni. Je m'assure, s'il vous escript, qu'il vous tesmoignera qu'il n'est pas mal content de moy. Je fais grand cas de ce que l'on a trouvé au Vatican les *Assises de Hierusalem* en françois, car c'est la langue en laquelle ces constitutions ont esté premièrement publiées. Il est à craindre que l'on ne vous y face beaucoup de fautes en la transcription en lieu principalement où l'on ignore nostre langue et cette ancienne françoise.

[1] Voir sur ce mot la note 1 de la page 290 (lettre XL de Peiresc, du 12 juillet 1627. — [2] Aix, vol. X, fol. 306. Copie.

Monsieur de la Ville aux Clercs est beaucoup mieux et La Brosse[1] fait merveille, si la fin est conforme au commencement. Nous avons icy fort commun ce livre du Consulat de la mer tant en italien qu'en françois. Ce que vous ramasserez sur la matière des bris[2] sera bien receu. L'on y travaille de deça, mais il y a bien d'autres choses à penser, car il faut travailler à s'opposer au bris de l'Estat qui est menacé. Vous voyez où nous en sommes; mon frère vous mande toutes nouvelles. Pleust à Dieu qu'elles feussent meilleures! *Insigne naufragium,* la peste, la guerre et la famine nous accablent; l'indisposition du Roy continue; l'on en espère néantmoings un bon succez; c'est le principal de nos vœux.

Je penseray à bon escient à ce que vous mandez touchant la figure de la colonne Antonine[3] par Mr Gevartius[4]. Je ne sçay quel circuit il fait pour parvenir à ce but. Il a de la connoissance avec P. Scriverius[5]; j'y employeray mon credit. Je vous en assurerois si la chose estoit entre les mains de Mr Heinsius, mais non pas estant en celles du sieur Scriverius, que je sçay estre tres jaloux de ce qu'il a[6]. J'ay appris par bruit commun qu'il y a à Rome quelqu'un qui a dessein de donner au public la colonne Antonine, comme on a fait la Trajane; c'est chose que vous pouvez sçavoir facilement. J'en ay veu quelques planches autrefois. Je vous demande des fragmens de Procopius; ceux de Rome ne sont pas pour faire de tels livres et moins d'autres de plus grande haleine; ils laissent ces fatigues à ceux de deça. Je suis contraint de finir en vous suppliant me pardonner si je vous entretiens si peu et en termes si concis; des visites coup sur coup m'ostent ce contentement.

Adieu, Monsieur, je suis de tout mon cœur, etc.

DU PUY.

De Paris, ce 3 août 1627[7].

[1] *La Brosse* est le même que ce *Brosse* qui figure dans la lettre de Peiresc, du 17 juillet 1627, n° LXI. Ce devait être quelque spécialiste, peut-être un de ces empiriques qui, en certaines opérations chirurgicales, donnent parfois raison au proverbe : Expérience passe science.

[2] C'est-à-dire des vaisseaux brisés par les naufrages.

[3] Colonne élevée dans le Champ de Mars à Antonin le Pieux par ses fils.

[4] Voir sur J.-G. Gevaerts la lettre de Peiresc n° III, du 6 décembre 1623.

[5] Pierre Schryver, né à Harlem en janvier 1576, mourut à Leyde en avril 1660.

[6] Les biographes de Scriverius (voir notamment l'article très détaillé de la *Biographie universelle*) ne nous avaient pas signalé ce vilain défaut du philologue hollandais.

[7] Aix, vol. X, fol. 314.

## XXX

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je fais cette lettre à part séparée des nouvelles du monde pour response à vostre lettre du 18 juillet laquelle nous receumes dimanche au soir, le premier jour de ce mois, par la voye de Mr de Loménie. Il y avoit dans le pacquet deux lettres de vous, une à mon frere, l'autre à moy, une à Monseigneur le Nonce[1], une autre de Mr d'Aubray aux Despos, ensemble plusieurs pièces que vous nous renvoyez et d'autres qui sont toutes nouvelles que vous nous donnez qui sont fort curieuses, et dont nous vous demeurons obligez. Il y avoit aussy dans ce pacquet la lettre de change pour vous; je m'informeray de la demeure pour tirer la somme qu'il fauldra pour acquiter les libraires qui sera à peu prez de deux cent livres. Je ne vous sçaurois exprimer le contentement que nous recepvons tous deux quand nous recepvons de vos lettres et le temps que nous mettons à les lire, à tout considérer, est celuy que nous estimons le mieux employé. Nous imaginons jouir de la douceur de vostre conversation. Pour response à vostre dicte lettre, mon frère se souvient bien d'avoir veu autrefois ces lacunes des Tragiques d'Aubigné remplies; mais il n'en a copies. Il fauldra s'en enquérir. Il parlera aussy à Monseigneur le Nonce du factum contre Picot, touchant la comté de St-Paul. Mr de la Mote, quoyque voisin et amy de l'Ambassadeur, n'en a peu tirer qu'un exemplaire[2].

Touchant les mémoires de ce chevalier de Malte défroqué, on n'en a rien que ce qui est imprimé, lequel il bailla escript à la main à Mr le Procureur général durant l'Assemblée des Notables, lequel n'en fit pas grand cas, le personnage qui les luy presentoit ayant dans le visage quelque espèce de folie et, du reste, en très mauvais ordre, et l'affaire n'a passé plus avant.

Le prisonnier de la Rochelle, contre lequel il vous avoit envoyé la sentence,

[1] Le cardinal Jean-François Bagni, nonce en France, déjà souvent mentionné dans les lettres de Dupuy et de Peiresc, notamment dans la lettre du premier, du 7 décembre 1626, et dans la lettre du second, du 29 du même mois.

[2] Il s'agit là, comme je l'ai déjà indiqué (page 782, note 2), de François de la Mothe le Vayer, le futur membre de l'Académie française. On sait qu'il fut toujours très lié avec les frères Dupuy qui l'avaient peut-être présenté à leur bon ami le cardinal de Bagni, grand protecteur des gens de lettres et d'érudition. Il ne faut pas hésiter à identifier *Mr de la Mote* avec *la Mothe le Vayer*.

n'a esté renvoyé icy, et ne crois pas qu'ils s'y fassent maintenant conduire, de sorte qu'on ne pourra avoir copie de ces commissions mentionnées : elle se faisoit à l'instance de Mr Le Doux, maistre des Requestes[1], et commissaire pour le Roy, mais maintenant tout a bien changé de face. Monsr de Loménie dit que le Héraut d'armes luy a promis la relation de l'enterrement de Madame; en ce cas nous la verrons. Quand je verray Mr d'Agut, je luy parleray de la promesse qu'il vous a faite. Mon frère a receu depuis peu une lettre de La Haye que Mr son fils luy escripvoit[2], dont il a esté fort contant. J'ay baillé à Mr Rigault le Zieglerus où est le Candidus, qu'il m'a promis de conférer sur les manuscripts du Roy. Je n'en ay peu trouver un second exemplaire, ce livre à peine estant-il connu de nous.

Nous acceptons l'offre que vous nous faites des *Proprium sanctorum* d'Arles et St-Victor de Marseille, mais que cela se fasse sans vous incommoder.

Je vous envoye par cet ordinaire les *Epistolæ Scaligeri* que demandez pour Mr vostre Premier Président. Certes ce livre mérite et vous y prendrez plaisir quand jetterez la veue dessus. C'est une chose effroyable que le sçavoir et l'assidu travail de cet homme et en son âge[3]. L'édition est très belle et en beau caractère, encore que la forme in-4° eust esté plus commode, mais c'est l'interest du libraire qu'elle soit ainsi.

Buon, auquel j'ay fait reproche de l'adresse de ses livres, n'a pris aucuns livres d'Elzevir, le tenant, à ce qu'il m'a dit, trompeur et aussi qu'il n'avoit rien qui vaille. Vous voyez le beau jugement de l'homme[4]. Tous nos autres libraires en ont pris et n'en ont pas à demi, mais c'est qu'il veut faire prendre audit Elzevir de ses livres mal imprimez feuille pour feuille des siens qui sont en beau papier. J'ay pris chez Droüart et Cramoisi en partie pour vous Emmii Græcia 3 volumes, Aristarchus Heinsii, Respublica Romana, Respublica Poloniæ et Scaligeri epistolæ, lesquels livres sont à 8 livres deux sols[5]. Tous ces livres,

[1] Ce maître des requêtes joue un vilain rôle dans celle des *Historiettes* de Tallemant des Réaux qui porte ce double titre : *Le cardinal de Lyon et Lopez* (t. II, p. 187). P. Paris (*ibid.*, p. 193) nous apprend que c'était Claude le Doulx, écuyer, puis chevalier, seigneur de Malleville, Outrebois, etc., qui fut d'abord lieutenant au bailliage d'Évreux. Conf. les *Mémoires de Bassompierre* (t. III, p. 187).

[2] Le fils du conseiller d'Agut était allé en Hollande pour perfectionner son éducation.

[3] Bel éloge à joindre à tous les hommages qui ont été rendus à cet infatigable et admirable travailleur qui s'appelait Joseph Scaliger.

[4] Cette application doublement injuste ne fait-elle pas penser au mot du vieil Hésiode : *Le potier porte envie au potier.*

[5] Nous avons déjà trouvé mention de tous ces volumes dans les lettres de Peiresc.

ostez le Scaliger, peuvent aller en Italie et pouvez vous dessaisir de l'Aristarchus en ayant un aultre de deça. Pour le Sulpicius Severus dont l'édition est belle, ils y ont fait mal à propos une addition de Sleidan qui gaste tout[1]. Si en voulez, il s'en trouve encore. Quand vous aurez leu les epistres de Scaliger, vous verrez bien qu'il n'y avoit moyen de rien oster qu'en gastant tout l'ouvrage, et, pour vous dire mon sentiment, je n'aprouve point ces chastreurs de livres. On m'avoit donné parole de Clemens Alexandrin. Heinsii[2], mais je ne tiens encore rien.

Pour le Mercure François de vostre mémoire, il s'en trouve en blanc. Il y a 12 tomes et couste 28 livres. Il y a quelques volumes refaits à Genève; mais je ne fairois difficulté pour cela. Vous me fairez sçavoir vostre résolution dernière. Pour le *Mercurius gallo-belgicus*, j'en ay trouvé un exemplaire chez Drouart in-8°, commençant à l'année 1555 et finissant en 1626. Les sept premiers tomes sont sans figures, mais le reste en est remply; pour le volume de cette année, il est aisé à recouvrer. Je n'ay pas receu encore le prix, mais je l'auray à bon conte. Auparavant que de l'arrester, j'en veux voir chez d'autres libraires pour sçavoir s'ils sont semblables. Il se presente point encore commodité de voitures pour livres; on m'en doibt advertir. Buon me baille ce qu'il a imprimé de Mathieu[3]; je m'imagine que ce ne sera pas grande chose.

M^r de Saumaise est retourné à Grigni[4] pas du tout bien remis de sa fievre carte. Le jour qu'il partit il en eust un accez. Il nous a escript qu'elle l'avoit quitté et qu'il estoit après à mettre fin à son livre[5]; il se tue d'estudier. C'est une chose prodigieuse de son sçavoir. M^r Grotius dit qu'il est unique aujourd'hui pour les lettres humaines[6].

M^r du Chesne a mis fin à la généalogie de M^r le Cardinal[7]; il n'en a eu

[1] *Historia sacra continuata ex Johannis Sleydani libro de quatuor summis imperiis.* L'ouvrage de Sleidan, qui devait avoir plus de cinquante éditions, parut pour la première fois à Strasbourg (1556, in-8°).

[2] Daniel Heinsius donna une édition des œuvres complètes de Clément d'Alexandrie (*Clemens Alexandrinus*) à Leyde, 1616, in-fol., grec et atin. On réimprima le volume à Paris en 1629 (même format).

[3] De l'historiographe Pierre Mathieu. Voir la lettre de Peiresc du 16 mai 1627, n° LI.

[4] Aujourd'hui commune du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil, canton de Longjumeau, à 29 kilomètres de Versailles.

[5] Le Solin dont il a été déjà si souvent question dans la correspondance de Peiresc et des frères Dupuy.

[6] Ce témoignage d'un juge tel que Grotius confirme ce qu'on a souvent dit, que la situation de Saumaise parmi les érudits du temps de Louis XIII avait été aussi belle que celle de Joseph Scaliger parmi les érudits du temps de Henri III et de Henri IV.

[7] Nous avons déjà vu que la généalogie des *du Plessis de Richelieu* parut dans le recueil intitulé :

response depuis qu'il la luy a envoyée. Il a maintenant d'autres choses à penser. Mon frère l u a parlé de ce mot de *vasletus* pour avoir copie du titre qui en parle. Il dit que c'est peu de chose; néantmoins nous aurons de luy ce qu'on voudra.

J'oubliois à vous mander que j'ay pour vous cette *Descriptio Italiœ* qu'a imprimée Elzevir *forma oblonga* in-4°[1]. Nous ne l'avions pas bien considérée au commencement. On nous en a fait cas et les cartes sont assez belles[2]. Jodocus Hondius en a esté auteur[3]; il y a une très belle preface sous son nom à la République de Venise; mais je crois que Heinsius en est l'auteur[4]. Le livre peut valoir quelques sept livres. Quand eussiez veu tous les livres d'Elzevir, vous n'eussiez peu retenir que ce que j'ay pris pour vous, car il n'y avoit autre chose de nouveau.

Je vous ay envoyé tous les nouveaux Edits. On nous a assuré qu'il est très véritable qu'il s'en est scellé trois huict jours après que le Roy fust au Parlement, et lesquels il a fallu que Du Tillet[5] ait signez. Je ne sçay quels Edits il peut y avoir devant ces derniers du 28 juin; je m'en informeray de mon colporteur.

Je vous envoye une peinture du Canal qui est très bonne; il y manque seulement la distance des lieux. Monsieur n'a point eu de pouvoir de lieutenant général et n'a point de conseil icy estably.

Voilà pour servir de response à vostre lettre. Excusez ma prolixité, mais il me semble qu'il n'y avoit guères moyen d'estre plus court sur tant de chefs. Je vous prie de disposer de moy comme de celuy qui est et sera toute sa vie,

Monsieur, vostre, etc.

du Puy.

De Paris, le 3 d'aoust 1627.

*Histoire généalogique de la maison royale de Dreux et de quelques autres familles illustres*, etc. (Paris, 1631, in-fol.).

[1] *Nova et accurata Italiœ hodiernœ descriptio... geographicis tabulis et urbium prœcipuarum iconibus illustrata a Jodoco Hondio.* Leyde, 1627, in-4°, obl.

[2] M. A. Willems (*Les Elzevier*, p. 74, n° 279) dit : «L'ouvrage est orné d'une quantité de cartes et plans compris dans la pagination.»

[3] Josse Hondius, né en Flandre en 1546, mourut à Amsterdam en 1611. Ce fut un très habile graveur et ses cartes géographiques lui valurent une grande réputation.

[4] Ce détail d'histoire littéraire avait-il déjà été signalé?

[5] C'était le greffier au parlement de Paris, descendant de ce Jean du Tillet, mort en octobre 1570, qui fut aussi greffier au même parlement et qui a laissé divers ouvrages historiques. Voir dans les *Mémoires* de Mathieu Molé (t. I, p. 318) une lettre du procureur général à Dupuy, sur la bibliothèque du greffier du Tillet.

Quentin transcript pour vous la négociation d'Espagne touchant la Valteline de Mr de Bassompierre[1]. Il est long à ce qu'il fait[2].

---

## XXXI
## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Encore que je vous aye escript par nostre ordinaire dernier du mardy 3 de ce mois, néantmoins me trouvant quantité de livres in-8° entre les mains, que vous serez bien aise de voir, je vous ay bien voulu faire cette despesche, et par mesme moyen vous donner advis de l'arrivée de Mr d'Aubray en cette ville du 4 de ce mois au soir. Il nous vint voir le lendemain : ce n'a pas esté sans parler de vous et de Mr vostre frère; il se plaint de la trop bonne chère que luy avez fait faire, de laquelle il a pensé estre malade; néantmoins il a rapporté un très bon visage. Je voudrois que Mr de Thou fust arrivé icy en aussy bonne disposition, tant je crains que les chaleurs ne luy apportent quelque altération à cause de sa complexion délicate. Nous n'avons rien de la Cour depuis mes dernières. On nous dit que le Roy se porte de mieux en mieux, encore que sa fièvre double tierce soit tournée en quotidienne dont les accez sont fort légers. Les médecins le tiennent hors de danger maintenant. Il parle de changer de lieu, duquel on n'est pas encore certain. Il ne sçait rien de ce qui est arrivé en Ré[3], et on l'y prépare petit à petit. Les nouvelles de ces quartiers nous sont tellement déguisées (par ceux qui gouvernent, qui tiennent tout en monopole) qu'on ne sçait qu'en croire. Je vous envoye une relation de Xaintes assez particulière que l'on croit véritable. Il se dit par la ville que deux cent hommes de secours sont entrés dans ce fort[4] que l'on dit manquer d'eau, et qu'à cause de ce ils ont fait sortir les chevaux. Mr l'Evesque de Maillezais[5] est en Oleron[6]

[1] On sait que les *Négociations* du maréchal de Bassompierre furent publiées en 1668, à Cologne, chez Pierre du Marteau, en quatre tomes petit in-12, un pour l'ambassade en Espagne en 1621, deux pour l'ambassade en Suisse en 1625, un pour l'ambassade en Angleterre en 1626.

[2] Aix, vol. X, fol. 309. Copie.

[3] La prise de l'île de Ré par les Anglais (22 juillet 1627).

[4] Le fort Saint-Martin dans l'île de Ré, fort dont les Anglais n'avaient pu s'emparer d'abord et dont ils faisaient le siège.

[5] Henri d'Escoubleau de Sourdis fut évêque de Maillezais de 1623 à 1629 et archevêque de Bordeaux de 1629 à 1645.

[6] Dans l'île d'Oléron, située à 2 kilomètres du continent, vis-à-vis des bouches de la Seudre et de la Charente. Voir dans le *Recueil Avenel*

de la part de M[r] le Cardinal; celuy de Mande[1] au Havre, Marsillac[2] en Poitou et Mulot, docteur de Sorbonne[3], en Bretagne, tous chargez d'instructions et commissions pour le Roy. Nos capitaines demandent à faire les visites dans leurs diocèses, puisqu'ils entreprennent sur leurs charges[4]. Il se parle de donner la lieutenance d'une armée à M[r] le Prince en Languedoc, Provence et Dauphiné. M[r] le Surintendant[5] a esté presenté au Parlement par M[r] de la Martelière, Bailly de Touraine[6]; la harangue a esté fort courte. Le Roy a donné charge à M[r] le Surintendant de faire envoyer deux millions de livres en Poitou sans s'informer où ils se peuvent trouver. Il luy a promis que cela se fairoit promptement. La Miltière[7] a esté interrogé par M[rs] Fouquet[8] et Deschamps, maistres des Requestes. On nous dit que dans le 15 de ce mois on sçaura au

(t. II, p. 519) une lettre du cardinal de Richelieu à l'évêque de Maillezais, du 25 juillet 1627, et (p. 545) une autre lettre, du 5 août de la même année.

[1] Daniel de la Mothe du Plessis-Houdancourt, évêque de Mende de 1625 à mars 1628.

[2] Sylvestre de Cruzy de Marcillac, qui devait succéder sur le siège de Mende à D. de la Mothe du Plessis-Houdancourt (1628-1660).

[3] Ce docteur Mulot fut le confesseur de Richelieu. C'était peut-être le frère d'un certain Mulot mort, aux environs du 10 janvier 1627, dans une mission qui lui avait été donnée à l'occasion des affaires de la navigation, dont Richelieu était alors surintendant. Voir *Recueil Avenel* (t. I, p. 566; t. II, p. 344).

[4] Cela rappelle le bon mot du duc d'Épernon au sujet d'un prélat investi d'un commandement militaire; «Puisque les ecclésiastiques font marcher les régiments, il ne nous reste plus qu'à réciter le bréviaire.»

[5] Antoine Coiffier-Ruzé, marquis d'Effiat, fut surintendant des finances de 1626 à 1632. Voir la lettre de Dupuy à Valavez, du 10 décembre 1626, n° VI.

[6] Il est souvent question de la Martellière dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. I, p. 437, en note; V, 216, où il est proclamé «fameux advocat» et indiqué comme père de M[me] de Cressy; V, 241, *Commentaire*, où P. Paris rappelle qu'il défendit contre Arnauld les Jésuites, et que sa famille subsiste encore aujourd'hui). Voir aussi (t. VII, p. 274) une bonne anecdote sur la Martellière invoquant, dans son plaidoyer contre l'Université (décembre 1611), le souvenir de la bataille de Cannes, et sur le même avocat citant successivement toutes les coutumes du royaume, ce qui lui valut ce joli mot du président de Harlay: «La Martellière, n'estes-vous pas las? Vous vous estes promené par toutes les provinces de France.» Avenel cite (t. VIII, p. 61) et loue un mémoire de la Martellière conservé dans la collection Conrart, à l'Arsenal, et ce qu'il dit de ce mémoire «judicieusement raisonné» est d'accord avec l'éloge que Tallemant des Réaux donne à l'avocat d'avoir «une bonne teste pour les affaires».

[7] Voir l'*Historiette* consacrée par Tallemant des Réaux (t. VI, p. 455) à *La Milletière* (Théophile Brachet, sieur de la Milletière, *d'une bonne famille d'Orléans*, conseiller d'État, mort en mai 1665). Le chroniqueur nous apprend que la Milletière, s'étant mêlé des affaires de la religion (1627), «fut pris et estoit en danger d'avoir le cou coupé à Toulouse.» P. Paris ajoute (*Commentaire*, p. 459) que le futur converti, «apres avoir été condamné à mort, fut retenu prisonnier pendant quatre ans.»

[8] François Foucquet, comte de Vaux, conseiller d'État, père de Nicolas Foucquet, le futur procureur général au Parlement de Paris (1650) et le futur surintendant des finances (1653).

vray quelle resolution prendra Mr de Rohan et les huguenots de son parti. Le Président Le Jay a esté, ces deux jours derniers, premier président en la bouche de plusieurs; mais cette nouvelle ne s'est pas encore trouvée véritable[1]. L'on croit pourtant que cela ne luy peut manquer; Mr le Surintendant le porte fort. Nous n'avons eu nouvelles de Mr de Rubens par cet ordinaire. Il n'estoit encore de retour de son voyage. Le Prince d'Orange se fortifie devant Grol[2]; Spinola[3] fait des préparatifs pour luy faire lever le siège, de façon que nos voysins ne sont exempts du mal non plus que nous.

Nous avions veu icy une planche en taille douce de grosses mouches telles que les représentent les lunettes modernes; cela est bien curieux. Elle a esté faite à Rome et un nommé Ricquius[4] l'a envoyée à Mr Grotius. J'ay arresté le prix de vostre *Mercurius gallobelgicus* à 15 livres, qui est à bon prix; il sera aysé de recouvrer ce peu qui y manque; il ne se trouve point commodité de rouliers, qui n'osent se montrer, craignant qu'on ne prenne leurs chevaux pour l'artillerie. Quand il s'en presentera, on m'en doit advertir. Vous recepvrez les deux premiers volumes de la *Græcia Emmii;* vous aurez le 3e pour le prochain ordinaire. Je vous envoye mon conte des cinquante ecuz receus de vous; vous verrez si j'ay esté fidèle. Je doibs recevoir demain deux cent francs sur une lettre de credit. Mes recommandations à Monsieur vostre frère.

Je suis et seray toute ma vie,
Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 6 aoust 1627[5].

[1] Nicolas le Jay, baron de Tilly, de la Maison-Rouge, etc., était président aux Enquêtes du parlement de Paris depuis 1613. Malgré ses quatorze années de présidence aux Enquêtes, il ne fut pas nommé en 1627 et il ne devint chef de la compagnie qu'en 1630, à la mort de Jean Bochart, seigneur de Champigni.

[2] Grol, aujourd'hui Groenlo, ville du royaume de Hollande, province de Gueldre, à 32 kilomètres de Zutphen.

[3] Rappelons seulement, devant ce nom célèbre, que le marquis Ambroise de Spinola, né en 1571 à Gênes, mourut en 1630 et fut un des meilleurs généraux employés par l'Espagne.

[4] Le *nommé Ricquius* ne figure dans aucun de nos recueils biographiques.

[5] Aix, vol. X, p. 315. Copie.

## XXXII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je vous escripvis vendredy 6 de ce mois et envoyay les deux premiers tomes de la Grèce d'Ubbo Emmius. Je vous envoye maintenant le 3e avec les deux Republiques de Rome et Pologne[1]. J'ay receu deux cent livres sur vostre lettre de credit de madame Lignage, à laquelle j'ay baillé quittance. J'ay payé de cette somme Drouard et Cramoisi et vous envoye leurs quittances au dos du mémoire de vos livres. Je n'attends plus que la commodité des rouliers pour faire faire une balle de tous ces livres, car il y en a plus qu'il n'en faut pour cet effet. Quand les rouliers seront délivrez de la crainte qu'ils ont que leurs chevaux soyent pris pour le canon, peut-estre se monstreront-ils. Je ne doubte point que vous trouverez estrange que dans tous mes pacquets il y ayt tousjours quelques nouveaux edits; c'est une chose prodigieuse de cette quantité d'officiers. Le Père Suffren[2], confesseur du Roy, à ce premier d'Aoust pressa fort pour revoquer celuy du sel; et ne luy voulust donner l'absolution qu'il ne luy eust promis, et Mr Lucas[3] avoit esté prié de se tenir en un coin de la chambre pour recepvoir le commandement; le Roy luy promit bien de le revoquer, mais qu'il en vouloit communiquer à son conseil. L'on loue le zèle de ce bon Père, mais d'autre costé, on trouve que c'est s'attribuer grande autorité de se servir de la confession à tels effets; ce conseil debvroit venir d'un garde des sceaux. Le peuple n'en ressent point encore de soulagement. Les accez du Roi, qui avoyent diminué depuis 8 jours, ont redoublé, et les médecins ne sçavent où ils en sont; ils luy font prendre le demy bain. Il ne sçait encore rien de la descente en l'Isle de Ré. Il y a néantmoings une déclaration envoyée en son nom au Parlement contre Mr de Soubize et autres fauteurs et adhérans des Anglois; elle sera imprimée. Je vous envoye les lettres du Roy au Parlement; vous en admirerez, comme beaucoup d'autres, le style intrigué. Il n'y a nulles nouvelles

[1] Nous avons déjà plusieurs fois mentionné les ouvrages cités ici: *Vetus Græcia* (1626, 3 vol. in-8°), *Respublica Romana* de P. Scriverius (1626, in-24), *Respublica, sive status regni Poloniæ, Lituaniæ*, etc. (1627, in-24).

[2] Voir sur le P. Suffren la lettre de Peiresc, du 22 novembre 1626, n° XXVI.

[3] Voir sur Lucas la lettre de Dupuy, du 1er mars 1627, n° XVIII.

certaines de ce qui se fait en Ré, personne n'en sortant qu'à la mercy des ennemys. On croit que les affaires y sont très déplorées. Il se fait encore un grand armement en Angleterre et appréhende-t-on pour les costes de Normandie. On nous a baillé un mémoire de l'armée Angloise; je trouve qu'il y a bien de l'hyperbole; néantmoings j'ay creu que cela estoit bon à avoir. L'on lève quantité de Régiments qui font bien des désordres où ils passent. Mr d'Elbœuf[1] a le gouvernement de Picardie nonobstant la réserve qu'en avoit le petit de Luynes[2]. Mr de Fancan se porte mieux, et luy a-t-on baillé une chambre plus aérée[3]. Mr le Cardinal, quelque bonne mine qu'il fasse, se trouve fort embarrassé.

Les nouvelles imprimées de Grol viennent de bon lieu. Mr Rigault vous escript, et vous envoye quelque chose qui sera bien de vostre goust. Les œuvres de l'empereur Julien l'Apostat se réimpriment in 4° grec et latin augmentées de plusieurs pièces tirées de la Bibliothèque du Roy. C'est ce Père Petau qui les entreprend[4]. Il y en a huit feuilles de faites. Mon frère vous baise les mains et à Mr vostre frere à qui j'en dis autant, desirant demeurer toute ma vie de tous deux et de vous particulièrement,

Monsieur, vostre, etc.

J[ACQUES] DU PUY.

De Paris, ce 10 aoust 1627.

Mr d'Aubray nous a fait voir une Ode Pindarique du Pape sur St Jean Baptiste, mais si incorrectement escripte qu'il n'y a moyen d'y rien comprendre. Ce qu'on en peut tirer, c'est que ce n'est pas grande chose[5].

[1] Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, né en 1596, mourut en novembre 1657.

[2] Le fils du connétable de Luynes, Louis-Charles d'Albert, le futur grand fauconnier de France, n'avait pas alors sept ans révolus : il était né le 25 décembre 1620.

[3] Voir sur ce prisonnier la lettre de Peiresc, du 28 juin 1627, n° LVIII.

[4] Ces œuvres parurent à Paris, chez Cramoisy, en 1630.

[5] Aix, vol. X, fol. 318. Copie.



IMPRIMERIE NATIONALE.

XXXIII

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je fais response à vostre lettre du 19 septembre. Je seray bref parce que mon frère prend soin de vous tenir adverty de tout ce que nous pouvons sçavoir soit de curieux, ou des choses du monde, et c'est à quoy nous nous sentons très obligez et certes nous y trouvons un grand contentement, voyant que vous en recepvez de la satisfaction. Je ne me puis rien promettre de Mr de Poitiers[1]. J'ay avec luy quelque habitude contractée de longue main, mais non pas telle que je me puisse assurer contentement en ce que je luy pourrois demander. Je suivray néantmoings l'ordre que vous me prescrivez qui est un bon moyen de descouvrir sa franchise.

Mr Godefroi fait quelques mémoires pour vous envoyer concernant la marine; il travaille profondément à ce fait et y pénètre.

Vous ferez bien de mettre ordre au *Proprium Sanctorum* qui s'en va perdu en plusieurs églises de ce Royaume. Vous sçavez ce que le Parlement a autrefois ordonné en deux ou trois occasions. Il y a un plaidoyé de Mr Servin[2] fort long. Mr de M[arseille][3] accumule force affaires sur sa teste. Sera-t-il possible qu'il s'en puisse eschapper? Son nom sans doubte le garantit et icy, comme vous verrez, il n'a pas beaucoup servy à un qui le porte, quoyque les chefs de la famille y soyent presents. Je le pardonne moings à nos gens puisque c'est en chose qui va au public et qui importe.

L'ordre que vous vous resolvez de tenir pour le Procope est bon; il fault rendre, s'il y a moyen, cet auteur plus entier et l'oster d'entre les mains de ceux qui nous le cachent il y a long temps. Ce sera une œuvre de grand merite.

Vous m'obligez extraordinairement d'avoir pris la peine d'escripre à Mr le cardinal Barberin pour moy[4]. Je sçay que vostre recommandation est très forte; mais aussy je sçay bien que ces Mrs ont de grands divertissements

[1] Henri-Louis Chasteignier de la Rochepozay.

[2] Sur l'avocat général au parlement de Paris Louis Servin, voir la lettre IV de Peiresc à Dupuy, du 28 décembre 1623.

[3] François de Loménie, dont il a été si souvent question dans cette correspondance.

[4] Au sujet du prieuré que Peiresc passa presque toute sa vie à demander à la cour de Rome pour Jacques Dupuy.

qui les occupent tellement qu'ils ne pensent pas d'ordinaire aux petites choses; mais quoy qu'il en soit vous m'avez beaucoup obligé et à la première occasion je prendray la hardiesse de luy escripre selon que me le prescripvez. J'ay bien creu qu'il falloit aller retenu avec ces messieurs en matière de livres, où ils sont chatouilleux. Mr le Nonce ne fait pas mine d'y estre si difficile icy[1]. Je le vois assez souvent fort privement et luy me fait l'honneur aussy de venir céans quoyque je l'aye supplié plusieurs fois de n'en point prendre la peine. L'heure me presse de finir cet entretien qui m'est fort agréable, mais comme je ne puis escripre à la chandelle qui est le temps que j'ay libre, je suis contrainct de remettre au jour où je suis diverty de survenants. A tant, Monsieur, je prie Dieu qu'il vous conserve et vous supplie de me tenir en vos bonnes grâces que je tascheray de conserver, estant,

Monsieur, vostre, etc.

P. du Puy.

De Paris, ce 5 octobre 1627.

J'ay veu le pacquet adressé au sieur Berger. Où en sommes-nous? S'il se peut, il en faut sortir à ce coup. Mr Godefroi me vient d'apporter ces mémoires que je vous envoye; il vous baise les mains[2].

---

## XXXIV

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je vous fais ce mot extraordinairement pour accompagner le pacquet que Mr Buon vous envoye, qui contient le livre du P. Goulu caché sous le nom de Phylarque qui vaut autant à dire comme celuy qui commande aux Feuillans[3]. Vous prendrez plaisir à le lire; il prépare une seconde partie[4].

[1] Le nonce Bagni était un des esprits les plus éclairés et les plus larges de son temps. Sa tolérance en fait de livres plus ou moins suspects n'étonne pas de celui qui fut le si libéral protecteur de Gabriel Naudé, lequel était à la fois son bibliothécaire et son ami.

[2] Aix, vol. X, p. 320. Copie.

[3] C'est ce que Tallemant des Réaux devait répéter (*Historiettes*, IV, p. 90), à propos de *La Desfaitte du palatin Javerzac, par les alliés et confédérez du prince des feuilles*, «une des plus jolies choses, remarque-t-il, qu'il [Balzac] ayt faittes»: «Le Pere Goulu s'estoit nommé *Phyllarque*, voulant dire *général des Feuillants;* et l'autre malicieusement traduisoit à la lettre: *Prince des Feuilles.*»

[4] Cette seconde partie des *Lettres de Phyl-*

Il me reste peu de chose à ajouter à mes dernières. Vous verrez par la lettre de Mr de la Hoguette en quel estat estoit l'isle de Rhé au 26 du passé[1]; il ne s'en dit rien icy; toutes les nouvelles y sont mortes. La Reyne mère est à Monteeaux[2]. Mercredy 6 Mr le Prince debvoit voir Mr le Cardinal de Richelieu et prendre de luy son pouvoir expédié et scellé pour commander en Languedoc, et a-t-on désiré de luy qu'il ne vit le Roy. Vous jugez par là comme on apprehende son esprit; ayant cet employ, il digère cet affront; on ne dit point où le Roy est. Il y a trois jours qu'il a passé Saumur[3]. Nostre armée devant La Rochelle n'est pas grande et diminue plustost que d'accroistre. Le fort que l'on construit à Coreilles[4] a esté nommé du nom d'Orléans[5] pour opposer au fort Louis[6]. Le pilote major du Roy d'Espagne est arrivé à Morbihan pour y recognoistre nos ports et une partie des galions debvoit partir le lendemain de son partement. Nous verrons ce qui en sera, car cette nouvelle ne se peut pas cacher. On nous montra hier une lettre originalle escripte le dernier de septembre de Beaumont en Lorraine qui contient que Madame la Duchesse douairière avoit receu advis que quelques troupes séparées de l'armée de Tilly avoient pris leurs logements dans l'Evesché de Mets, et qu'il y en avoit plusieurs autres dans l'Alsace; néantmoings icy on a tant de certitude de la bonne intention de l'Empereur et de Mr de Lorraine, qu'on se tient tout asseuré de ce costé là.

Pour nouvelles des livres, nous avons le catalogue de la foire d'hier seulement, où il y a peu de chose.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 8 octobre 1627[7].

*larque à Ariste, où il est traité de l'éloquence françoise*, ne tarda pas à paraître (Paris, Nicolas Brun, in-8° de 724 pages).

[1] Je renvoie le lecteur au recueil de lettres inédites de Philippe Fortin de la Hoguette que je compte publier bientôt.

[2] Aujourd'hui commune de Seine-et-Marne, arrondissement et canton de Meaux, à 8 kilomètres de cette ville.

[3] D'après le *Journal de Jean Héroard* (t. II, p. 312), Louis XIII arriva le 9 octobre à Niort et le 12 à Aytré, village à une lieue de la Rochelle et où était le quartier général.

[4] La pointe de Coreilles, ou des Minimes, resserre au sud le canal qui forme l'avant-port de la Rochelle (note du marquis de Chantérac, *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, t. III, p. 300; le nom de Coreilles est plusieurs fois répété, pages 300 à 401, *passim*). On a quelquefois appelé la pointe de Coreilles *pointe de Corail.*

[5] Gaston d'Orléans était devant la Rochelle depuis le 10 septembre.

[6] Voir sur le fort Louis une note de la dernière édition des *Mémoires de Puységur* (t. I, 1883, p. 51).

[7] Aix, vol. X, fol. 321. Copie.

## XXXV

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Nous avons receu vostre despesche du 28 du passé avec ce qu'il vous a pleu envoyer et renvoyer. Vous nous comblez d'obligations en toutes sortes. Je fis voir, hier, à Mr Bignon le cahier des titres des Assises; il desire fort le reste, car ces sommaires donnent un grand goust de voir les chapitres entiers, et quoyque nous ayons l'italien de Mr Leschasse[1], l'original est incomparablement meilleur; je l'emporteray encore, s'il y a moyen, pour le conférer avec ledit cahier. Je crois que ce Nonnus ne merite pas la peine que pourroit prendre Mr Holstenius de le conférer. Vous verrez ce qu'en juge Mr Heinsius qui dit que l'on s'estonne qu'il aye voulu travailler sur un si misérable auteur. Mr de Saumaise est tombé en cette faute sur Solin, qu'il abaisse autant que Heinsius fait son Nonnus. J'ay baillé à Mr le Nonce vostre pacquet; il est tousjours courtois et affable; il a agréable que je le voye par les visites qu'il me rend assez soigneusement et trop. Il ne faut pas espérer autre communication d'autre négociation de Mr de Boissise; je sçay qu'elles sont très considérables et qu'il estoit un des bons et prudens maistres à escripre que nous avions eu. J'ay veu beaucoup de lettres de luy à Mr de Thou et j'en ay aussy bon nombre qu'il m'a escript, mais si elegantes et si bien escriptes, qu'il n'y en a point de meilleures; mais je ne sçay comment y pouvoir parvenir, estant entre les mains de son fils qui est fort particulierement réservé. Je m'eusse peu promettre toute facilité de feu Mr de Feignent, le plus gentil et digne successeur de Mr son père. Je m'estonne de la licence que se donne Mr de Marseille d'ainsy exercer ceux qui le faschent. Il est difficile que ce conseiller en demeure là; cet homme travaille à sa ruine le mieux du monde.

Monsr de la Ville aux Clercs est, ce me semble, hors de son mal; il s'est mis entre les mains d'un bon chirurgien de cette ville qui le guérit. Ces maux sont fort difficiles à déraciner et reviennent lorsqu'on n'y pense pas, mais pour le present il sort et est bien. L'on luy a interdit l'exercice du cheval qu'il aimoit avec passion.

[1] Peut-être faut-il lire Leschassier, et en ce cas il s'agirait de Jacques Leschassier ou Lechassier, avocat, auteur de divers ouvrages énumérés dans la *Bibliothèque historique de la France*.

Au reste, Monsieur, je vous ay beaucoup d'obligation de m'entretenir ainsy qu'il vous plait faire aux bonnes graces de Mr le cardinal Barberin et de Mr le Nonce; je tiens ces bienveillances de vostre courtoisie et je tascheray de les conserver le mieux qu'il me sera possible. Cependant commandez-moy ce qu'il vous plairra pour vostre service. Je fairay ce qu'il me sera possible pour vous obeyr, estant,

Monsieur, vostre, etc.

DU PUY.

De Paris, ce XII octobre 1627.

Je baise les mains à Mr de Valavez et à Mr de Marchier[1].

---

## XXXVI

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Nous avons receu deux pacquets de vous, l'un petit qui contenoit *Passio S. Agatæ* de Mr Rigault, l'autre plus gros avec de vos lettres, deux à moy du 29 septembre et 3 octobre, une de Mr vostre frere du 2 octobre et une autre de vous à mon frere du 28 septembre. Dans ce dernier pacquet il y avoit quelques pieces que nous renvoyez et d'autres nouvelles de vostre part que vous recepvrez par cet ordinaire, ayant pris grand plaisir à leur lecture. Mr Bignon, qui vint le lendemain de leur réception, qui estoit le dix de ce mois, au logis, a esté bien aise de voir ce qu'on vous a envoyé du Vatican, des Assises de Hiérusalem. J'emprunteray l'italien pour le conferer et puis vous le renvoyeray. Vos lettres ont esté distribuées le mesme jour à Mrs d'Aubray et Rigault et à Tavernier. Pour le pacquet adressé à Mr Feydeau advocat, il faut attendre son retour des champs. Mon frère a baillé luy-mesme vostre lettre à Mr le Nonce. Nous serions glorieux si la carte du territoire de St Severo que nous vous avons envoyé par le dernier courrier vous estoit nouvelle; car il semble que de ces quartiers rien ne vous peut eschapper.

Au propos de cet evesché vous le trouverez dans Miræus en sa notice d'impression d'Anvers in 8°[2] page 171 sous l'archevesché de Benevent. Vous aurez

[1] Aix, vol. X, p. 323.

[2] *Notitia episcopatuum orbis universi*, Anvers, 1611, in-8°; *auctior et emendatior*, Anvers, 1613, in-8°. Le P. Niceron, qui mentionne ces deux

apris par les lettres de Mr de Thou comme l'advis de la mort de cet evesque ne s'est trouvé véritable. La pièce venue par le dernier ordinaire et adressée au sieur Bergier a esté merveilleusement à propos pour en faire part aux amis curieux et discrets, et il y a peu de gens qui l'ayent veüe de par deça; elle meriteroit bien que du costé du Roy on y fit response et pourra beaucoup nuire en Hollande et en Angleterre.

Pour response à vostre première lettre du 29 septembre, je ne manqueray au premier jour de faire perquisition des livres des calendriers et autres que demandez et apporteray toute la diligence possible.

Estant au bout de vos finances, j'ay receu les 100 livres qui restoyent de vostre lettre de credit à Madame Lignage; cette somme servira à acquiter quelques parties à Drouart et Cramoisi comme le Chronicon Alexandrin grec latin, et à payer le Nobiliario s'il se trouve encore[1]. Je ne puis y estre guères trompé, car je sais le prix auquel l'a eu Mr du Chesne et autre de mes amis. Pour le bréviaire Mozarabicque, c'estoit fu Mr de Thou qui le vouloit avoir; il n'y a pas apparence de faire faire cette acquisition à des mineurs. Pour estre bien net et bien relié, je vous en puis assurer, pour l'avoir veu et manié chez Sonnius[2]. Il est in folio, petite impression en lettre gothique par colonnes. J'ay envoyé l'emprunter pour le voir plus à loisir, car à vous le dire vray, je ne pense pas que ce soit si grande merveille. On a vendu icy quelques livres de nostre fu Mr le Premier Président[3], mais la plus part de droit. La bibliothèque de Conflans se vendra aux Augustins à cette St Martin, comme aussy celle de fu Mr de Vic, garde des Sceaux[4]. En cette dernière il y pourroit avoir quelque chose de curieux[5]. J'ay ouy dire qu'ils sont bien reliez.

Je me suis enquis d'un médecin fort curieux du livre fait contre Mme Boursier[6] qui m'a amusé, si j'en avois eu aulcun[7], et cette piece ne luy se-

éditions (*Mémoires*, t. VII, p. 282), n'a pas connu l'édition citée par Dupuy. Aubert le Mire naquit à Bruxelles en novembre 1573 et mourut à Anvers en octobre 1640.

[1] Le *Nobiliario* de Lopez, dont il a été question plusieurs fois déjà.

[2] Le libraire Claude Sonnius partageait, à cette époque, la célébrité de ses confrères Buon, Cramoisy et Drouart.

[3] Nicolas de Verdun, mort le 16 mars 1627.

[4] Meri de Vic, sieur d'Ermenonville, avait succédé comme garde des sceaux à Guillaume du Vair (24 décembre 1621); il était mort le 2 septembre 1622. C'était un ami de Peiresc, qui lui écrivit un assez grand nombre de lettres, du 18 septembre 1612 au 18 mars 1616 (Minutes de Carpentras, registre VI, fol. 573-611).

[5] La collection formée par Dominique de Vic était célèbre.

[6] Louise Bourgeois, dite Boursier, déjà plusieurs fois mentionnée.

[7] Passage incomplet dans la copie de la Méjanes.

roit eschappée, car il amasse une grande quantité de livres tant de sa profession que d'autres; il se nomme Moreau[1]. Mr de Lomenie m'a paru avoir copie des lettres des Peres de l'Oratoire. On les a fait signer à Mr de la Ville aux Clercs sans les luy laisser plus long tems. Mr le Procureur general les a, mais mon frère n'en a peu rien tirer. Il faut avoir patience.

Le fils de Mr de Roissi qui va à Venise est celuy qui a esté au Grand Conseil et est maintenant maistre de Requestes et l'appelle-t-on Mr d'Avaux; il n'est point encore party. Il y a peu de chose à respondre à vostre lettre du 3 octobre. Pour ce qui est du Camayeu, le croquis fait à la plume qu'en a eu Mr de Rubens par Mr Priandi est fort mal fait; il desireroit bien en avoir une empreinte comme vous mandez; mais l'ayant dit à mondit sieur Priandi, il a respondu que Mr Guiscardy n'estant à Mantoue, il ne sçavoit personne par qui pouvoir procurer cela; nous l'en fairons souvenir de temps en temps. Mondit sieur Rubens dit que pour une teste seule il ne croit pas qu'au reste du monde il se trouve une plus belle pièce. Ce crayon cy n'a que les premiers traits.

Pour Mr d'Aubray, je le vois bien esloigné d'entendre en aucune charge, car ses plus intimes nous ont assuré qu'il avoit dessein de retourner à Rome et y acheter quelque office et y establir sa demeure. J'en serois très marry. Blondeau, conseiller de la Cour, jeune et assez mal habille homme[2], achète, dit-on, l'office de lieutenant criminel 70 mil escus. Mr Grotius nous avoit bien dit desjà la mauvaise intelligence d'Orange; il est allié du gouverneur[3] duquel le Prince d'Orange est entré en deffiance sur quelques mauvais raports qu'on luy a faits; et ayant envoyé un lieutenant pour commander sous luy dans la place, il luy a escript de Lion qu'il ne passast plus outre, et qu'il ne le recevroit jamais. Il a de si grands biens en Hollande que Mr Grotius ne croit pas qu'il fasse trahison et travaille-t-on pour rhabiller ce différent. Toute la ville, dit-on, est remplie de factions dont l'Evesque fait bonne part[4].

[1] René Moreau, né à Montreuil-Bellay le 6 août 1587, mourut à Paris le 17 octobre 1656. Ce fut le grand ami de Guy Patin, qui parle si souvent de lui dans sa correspondance et toujours avec de grands éloges. Voir sur ce savant bibliophile un article du Dr Farge dans le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* de M. C. Port (t. II, p. 742-743). On y lit ceci : «Il laissait une bibliothèque choisie et immense, qu'ont vantée le P. Jacob et G. Naudé. Elle fut vendue, somme inouïe pour le temps, 22,000 livres. Fouquet en racheta pour 10,000 livres le principal fonds de médecine qui passa plus tard dans la bibliothèque Mazarine.»

[2] Dans la copie se trouve sur la dernière lettre du mot *habille* un accent aigu d'après lequel il faudrait lire : assez mal *habillé* homme, mais je ne crois pas que l'on doive tenir compte de cet accent.

[3] Nous avons déjà vu (lettre n° LXXV, à Dupuy) que le gouverneur de la principauté d'Orange s'appelait Valkembourg.

[4] Cet évêque était Jean de Tulles qui siégea

Pour les nouvelles, veu les affaires si importantes qui sont sur le tapis, vous trouverez estrange qu'elles soyent si stériles. Il ne se dit rien de certain de l'Isle de Rhé. Si on ne fait effort pour secourir nos assiegez, on a grande apprehension et on les croit perdus dans le 15 de ce mois, et l'on nous dit qu'à ce jour cy il s'y debvoit faire un grand effort pour faire entrer des barques. Quatre cent mil escus, il y a huit jours et plus, sont partis d'icy pour aller à l'armée et le Roy à son arrivée faira faire montre. Ceux de la Rochelle se sont declarez et joints aux Anglois, et ont armé près de cent galiotes qui courent la mer et rendent l'accez et passage aux pinasses et chaloupes plus difficile. On n'a encore rien de bien prest pour l'armée navale. On nous fait espérer bientost les vaisseaux espagnols. Il y a trois ou quatre jours qu'il court un mauvais bruit de Mr Defiat, qu'il estoit disgracié et chassé et d'autres ajoustoient emprisonné. mais cela n'est point; ce bruit neantmoings est fondé sur une lettre fort rude que Monsieur a escripte au Roy contre luy sur la necessité des deniers en l'armée, mais Mr le Cardinal a raccommodé tout. Mr le Prince a veu Mr le Cardinal de Richelieu et a pris de luy son pouvoir pour commander en Languedoc. Il a mandé madame sa femme pour l'aller trouver à Bourges; elle part aujourd'huy. Son armée en papier[1] est composée de dix mil hommes de pié et deux mil chevaux. Plusieurs croyent que Mr le Cardinal est fort ennuyé de cette guerre et qu'il faira son possible pour faire quelque accord, encore qu'il semble que les apparences y soyent fort contraires. Les bruits diminuent fort du costé de Lorraine et commence-t-on à ne plus rien craindre de ce costé là. La Reine Mère n'est encore de retour de Monteeaux. Il a passé icy un courrier de Florence qui a porté, croit-on, le tableau de la Sœur du Grand Duc[2], qu'on veut faire épouser à Monsieur. Mr de Bethune, comme une annexe de l'ambassade

de 1608 jusqu'au mois d'octobre 1640. Ce fut le successeur et parent d'un autre Jean de Tulles et le prédécesseur et parent d'un troisième prélat qui porta le même nom et le même prénom. Jean de Tulles, qui était l'allié de Palamède de Fabri, sieur de Valavez, marié à Marquise de Tulles, dame de Trébillane, fut un des mille correspondants de Peiresc. On trouve dans les Minutes de Carpentras (registre IV, fol. 3) une lettre de Peiresc à l'évêque d'Orange, du 4 août 1628. J'ai publié dans le *Bulletin historique et archéologique du département de Vaucluse* plusieurs lettres de Jean de Tulles à Peiresc.

[1] C'est-à-dire sur le papier, ce qui bien souvent ressemble peu à la réalité.

[2] *Le tableau* signifie ici le portrait. Il s'agissait du portrait de Marguerite, fille de Cosme II de Médicis et sœur du duc régnant Ferdinand II. Cette princesse épousa, en 1628, Odoard Farnèse, duc de Parme. Voir, sur les projets de mariage pour Monsieur, les *Mémoires de Bassompierre* (t. III, p. 297-300) et, à l'*Appendice* (n° XIII), la piquante analyse des lettres écrites à la reine mère par Luca Fabroni degl'Asini, agent de Louis XIII auprès du grand-duc de Toscane (p. 437-441).



IMPRIMERIE NATIONALE.

de Rome, a emporté cette négociation[1]. A Parme on ne laisse pas de faire les préparatifs comme si l'affaire debvoit se terminer pour eux. Le Roy d'Espagne doibt estre prié de faire office vers la mère du Duc, pour luy faire quitter celle-cy[2] et prendre la dernière agée de dix ans[3].

Mr de Chaumont[4] doibt résider quelque temps à Mantoue, car le Duc n'ayant enfans et estant fort incommodé de sa santé[5], les Princes voisins muguettent fort[6] cet Estat. Si nostre lettre de Brouage vient assez tost, je tascheray de vous en faire part. Vous recepvrez par cet ordinaire le livret de Rivius et un traité en françois des Bibliothèques[7]. Vous verrez bien que l'auteur est bien novice en ce qu'il escript[8]. Il parle de gens qu'il ne connoit point, et qui aussy n'avoyent jamais ouï parler de luy[9]. J'ay creû neantmoings que ne seriez marry de le voir; cela sert de divertissement d'esprit. Ce papier imprimé de Flandre a esté donné à mon frère par Mr le Nonce. Il mérite bien qu'en preniez copie. Quand escriprez à Mr Rigault, pressez-le pour le catalogue des livres grecs, car il n'a jamais haste. Je vouldrois bien avoir trouvé un copiste. Je m'enquerray. J'oubliay à vous mander par ma derniere comme les Marbieaux,

[1] Philippe de Béthune, un des six fils du baron de Rosny et frère puîné de Maximilien de Béthune, duc de Sully, naquit en 1561 et mourut en 1649. Voir sur ses ambassades une note de l'éditeur des *Lettres du cardinal de Richelieu* (t. I, p. 84-85).

[2] *Celle-ci,* c'est Marguerite, la fille aînée de Cosme de Médicis, laquelle était aussi belle que sa sœur l'était peu.

[3] Anne de Médicis fut mariée à Ferdinand-Charles, archiduc d'Innsbrück. Voir d'intéressants et de curieux détails sur cette princessse considérée au point de vue physique dans une des lettres déjà citées de Luca Fabroni (*Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 440).

[4] Melchior Mitte, comte de Miolans, marquis de Saint-Chamond, seigneur de Chevrières, mourut en septembre 1649, âgé de soixante-trois ans. On l'a souvent appelé marquis de *Saint-Chaumont.* Le savant éditeur des *Lettres du cardinal de Richelieu* lui attribue (t. I, p. 338) une mission en Piémont (1627), mais il ne mentionne pas sa mission à Mantoue en la même année.

[5] Il a été déjà question de Vincent II, septième duc de Mantoue, dans la lettre V de Dupuy à Peiresc. Ce prince mourut deux mois et demi plus tard, et, comme le rappelle l'*Art de vérifier les dates* (t. XVII, p. 319), «sa mort replongea les Mantouans dans les horreurs de la guerre, par la jalousie de la maison d'Autriche, qui ne voulait pas laisser cette succession à l'héritier légitime [Charles, duc de Nevers, fils de Louis de Gonzague et de Henriette de Clèves], déjà possesseur de grands biens en France, et qu'on savait dévoué à cette cour.»

[6] Saint-Simon a dit : «il *muguetait* sa riche succession.»

[7] *Advis pour dresser une bibliothèque* (Paris, 1627, in-8°).

[8] Gabriel Naudé n'avait alors que vingt-six ans. On sait qu'il naquit en février 1600 à Paris.

[9] Dupuy est bien sévère ici pour les débuts d'un des plus fervents bibliophiles et des plus savants bibliographes du XVIIe siècle. Peiresc ne se montra pas plus indulgent pour l'érudit que, plus tard, il devait tant apprécier et tant aimer.

ces excellents ouvriers en fer de la galerie[1], ont esté pris prisonniers, accusez de fausse monnoye. On croit que c'est une calomnie forgée[2] par leurs voisins et envieux. On ne leur a trouvé aucun outil propre à ce mestier, mais bien deux mil escus en bonne monnoye. Je ne sçay comment ils s'en tireront. Je n'escrips point à Mr vostre frere en response de sa lettre; vous luy fairez, s'il vous plaist, mes excuses et recommandations tout ensemblo.

Balzac ne peut digerer la response de Phyllarque, laquelle a grand cours. Mr Rubens est allé faire un petit voyage en Hollande, mais il ne nous en mande rien. Mon frere, depuis ma lettre escripte, a apris quelques nouvelles dont il vous fait part qui sont contraires à ce que je vous mandois de Lorraine. Mr de Marillac va à Verdun[3] et a laissé sa charge à Mr du Hallier[4], qui vend la sienne d'escuyer de chez la Reine au comte d'Orval[5]. Mr Nicolaï, premier président des comptes, s'est marié à la fille d'Amelot, président du Grand Conseil, moyennant deux cent mil livres. Par le contract il a reconnu pour légitime une fille qu'il a eüe de la fille d'un sergent morte depuis six mois[6].

[1] Je ne trouve rien sur ces *excellents ouvriers en fer*, mais je rappellerai qu'en cette même année 1627 parut un ouvrage intitulé : *La fidelle ouverture de l'art de serrurerie*, etc., par Mathurin Jousse (La Flèche, in-fol.).

[2] Le bon mot est-il intentionnel?

[3] Louis de Marillac, maréchal de camp depuis 1620, fut nommé gouverneur de Verdun et lieutenant général des Trois-Évêchés. On sait qu'il devint maréchal de France en 1629 et fut décapité, pour ses malversations, le 10 mai 1632, en place de Grève.

[4] Sur François de l'Hospital, seigneur du Hallier, le futur maréchal de l'Hospital, voir plus haut la lettre n° V à Peiresc, du 7 décembre 1626.

[5] François de Béthune, comte d'Orval, était le fils du duc de Sully et le gendre de Jacques Nompar de Caumont, maréchal et plus tard duc de la Force.

[6] M. A. de Boislisle, membre de l'Institut, a bien voulu me communiquer la note que voici, où l'on retrouvera les deux grandes qualités de l'admirable commentateur des *Mémoires de Saint-Simon*, la minutieuse exactitude et l'intarissable abondance : «Antoine II Nicolay fut baptisé à Paris le 26 janvier 1690; il devint conseiller au parlement de Bretagne le 8 avril 1613, conseiller au parlement de Paris en janvier 1615, fut pourvu de la première présidence de la Chambre des comptes, en survivance de son père, le 28 janvier 1619, entra en fonctions le 3 juin 1624 et mourut en fonctions le 19 mars 1656. J'ai publié des pièces d'intérêt privé à lui relatives dans le tome I des *Pièces justificatives pour servir à l'histoire de la maison de Nicolay*, y compris le contrat de mariage avec Marie Amelot (p. 347-374), et les pièces relatives à sa première présidence dans le tome II (p. 359-476). L'anecdote du mariage secret est assez exactement reproduite dans l'historiette du *président Nicolay*, par Tallemant des Réaux (t. V, p. 313-317). Il y eut des conventions matrimoniales passées à Beaumont-sur-Oise, le 6 juillet 1625, par-devant notaires, entre le premier président et Jacqueline Brice, fille de Pierre Brice, qui y est dit écuyer, mais qui avait été huissier et sergent à cheval. Lesdites conventions stipulaient, selon l'usage, que le mariage serait célébré le plus tôt possible; mais cette cérémonie ne paraît pas avoir eu lieu. Jacqueline Brice eut une fille, baptisée à Goussainville le 21 avril 1626. La mère

M^r de S^t Surin receut icy 5 mil livres de ses pensions. Les nouvelles les plus véritables sont que l'armée qui est sur la frontière de Lorraine se grossit de jour à autre et ils portent pour devise en leur cornette blanche *nunc aut nunquam*. Advisez si cela menace Verdun ou non? M^r de Marillac y est retourné. Les dernières nouvelles de la Cour sont que le Roy qui est en bonne santé doibt estre à Estrées près la Rochelle dans deux jours [1]. Si M^r de Thoiras n'est secouru dans vendredy 15^me, il se rendra, et le Roy recepvra cette honte à son arrivée. La Reyne régnante va voir la Reyne mère à Montceaux et ne seront icy qu'à la fin de la sepmaine. Crainte que mon frere ne vous aye mandé ces nouvelles, je les ay icy adjoustées.

Je suis et seray toute ma vie,

Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce mardy 12 octobre 1627 [2].

mourut l'année suivante. Le registre du vicaire de Saint-Paul mentionne le bout de l'an du 2 juin 1628 en ces termes : *Service de la femme en cachette de M. le P. Nicolay.* Cinq mois après la mort de Jacqueline Brice, le 15 octobre 1627, A. Nicolay se maria avec Marie Amelot, baptisée le 4 février 1611, fille de Jean Amelot, maître des requêtes, président au Grand Conseil, et de Catherine de Creil. La dot fut de 190,000 livres comptant. Dans le contrat, qui fut signé par la Reine, il est dit que le premier président ne pourra avantager sa fille de plus qu'il ne doit lui revenir selon le contrat du 6 juillet 1625. Le mariage fut célébré le 18, à Saint-Nicolas-des-Champs. Il en vint trois fils et deux filles. Marie Amelot mourut le 25 juin 1683. Quant à la petite Antoinette, qui avait été baptisée dans l'église même du marquisat de Nicolay, comme fille du premier président et de Jacqueline Brice, mais sans que celle-ci fût qualifiée femme du premier président, on la maria, ayant cent mille livres de dot, par contrat du 9 janvier 1644, passé à Goussainville, avec messire Charles de Boyvin, seigneur de Canouville (en Normandie), à qui, le 23 janvier, on fit donner par la Régente une pension de 4,000 livres pour grands et signalés services rendus à la guerre. Par son testament de 1655, A. Nicolay déclara que tous les *termes d'honneur* donnés à Antoinette pour faciliter son mariage et justifier sa dot n'étaient qu'un effet de la charité maternelle, et ne lui constituaient aucun droit à l'encontre des enfants de Marie Amelot. Elle se remaria, le 30 novembre 1673, avec Isaac-Édouard de Arande, seigneur de Rongefosse (en Normandie). J'ai publié le baptistaire, le contrat de mariage, le brevet du mari, etc., dans le tome I des *Pièces justificatives.*»

[1] Louis XIII arriva, non deux jours après, mais le jour même où cette lettre fut écrite, c'est-à-dire le 12 octobre, selon le *Journal* de Jean Héroard (t. II, p. 341), et même il serait arrivé quatre jours avant, s'il fallait en croire les *Mémoires* de Bassompierre, lequel raconte ceci (t. III, p. 340) : «Le mercredy 8^me je fus mandé au conseil. J'allay disner cheux Monsieur le Cardinal; puis nous vinsmes trouver le roy à Netré.»

[2] Aix, vol. X, fol. 324.

XXXVII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Les nouvelles qui nous sont arrivées depuis ma dernière du 12 sont si bonnes que je ne doubte nullement qu'elles n'ayent volé en vos quartiers et prévenu celle-ci par les lettres qu'on a veües que je vous envoye escriptes du fort de St Martin[1]. Vous jugerez mieux l'importance de ce secours[2], lequel après Dieu on doibt imputer à la bonne fortune de nostre Roy. La certitude plus grande qu'on aye de l'entrée de ces 22 pinasses ou chaloupes dans le fort, est les feux allumez en pareil nombre dessus les bastions. Quelques autres vaisseaux, dit-on, portant encore des vivres, furent repoussez, et est-on en peine de ce qu'est devenu Desplan[3] qui estoit conducteur de quelques uns. On n'a pas encore advis du retour des 22 pinasses. Je vous envoye l'imprimé qui s'est publié icy, lequel j'avois veu auparavant escript à la main. La lettre de Monsieur à la Reyne régnante nous met hors de tout doubte qu'il y eust de la fausseté en cet advis, car ce n'est à personne de telle qualité qu'on vouldroit imposer[4]. Un de vos amis, Mr de Loménie, a eu entre ses mains l'original. On est

[1] Saint-Martin-de-Ré, en l'île de Ré, est aujourd'hui un chef-lieu de canton qui dépend de l'arrondissement de la Rochelle.

[2] On lit dans les *Mémoires* du maréchal de Bassompierre (t. III, p. 303) : «Le lundy 4me [octobre] le Roy receut par un courrier (que Monsieur son frère luy envoya) la nouvelle que le fort de Saint-Martin-de-Ré ne pouvoit plus tenir que jusques au 10me ou au plus au 12me du mois, ce quy le mit en grande peine.» Et un peu plus loin (p. 304) : «Le samedy 9me je rejoignis le Roy à Niort, où en arrivant il receut la bonne nouvelle de 27 pinasses et autres barques chargées d'hommes et de vivres quy estoient heureusement et malgré la flotte angloise entrées dans le fort de Saint-Martin-de-Ré...»

[3] C'est le personnage dont Tallemant des Réaux parle ainsi (*Historiettes*, t. I, p. 401) : «Le Connestable avoit fait venir de son pays un jeune homme, filz d'un je ne sçay qui, nommé d'Esplan, qui servoit à porter l'arbaleste au Roy. Enfin, il fit si bien qu'il devint marquis de Grimault : c'est une terre de considération, du domaine du Roy en Provence. Il espousa Mlle de Maurevert de la Baulme, dont il n'eut point d'enfans. Il estoit quasy aussi bien que les Luynes avec le Roy.» Voir sur Esprit Alard, seigneur d'Esplan (appelé souvent Desplans), le commentaire de P. Paris (t. I, p. 413 et t. II, p. 260-261). Le docteur Barjavel a oublié ce Contadin dans son *Dictionnaire historique, biographique, etc., du département de Vaucluse.*

[4] Dans le catalogue de la Bibliothèque nationale (Histoire de France, t. I), la lettre de Monsieur à la Reine n'est pas mentionnée. En revanche on y trouve diverses autres pièces relatives à l'événement dont parle Dupuy, notamment celles-ci : *Le secours de la citadelle de Ré, envoyé la nuit du six au septième du présent mois* (octobre). Paris, D. Langlois, 1627, in-8°

en impatience de sçavoir ce que deviendront les Anglois et s'ils persévéreront en leur siege sur le bruit des vaisseaux Espagnols qui doibvent joindre nostre armée navale et qui pourtant ne sont point encore arrivez[1]. Ils se preparent en Angleterre pour equiper une nouvelle flotte pour leur aller au devant, craignant quelque descente en Irlande. Mr de Guise peut avoir quelques 27 vaisseaux à Morbihan[2]. Ceux que nous avons en Hollande n'osent se hazarder crainte des Anglois qui les guettent au passage. Le Roy debvoit arriver mardy dernier 12 à l'armée[3]. Monsieur luy debvoit quitter son logement de Netrée et en prendre un aultre pour luy à la Jarrie[4]. Mon dit sieur, à ce qu'on escript, tesmoigne beaucoup de courage en trop aprochant de la ville à la portée du canon. Les Rochellois oposent leur fort nouveau de Tavan à celuy de Coreilles qu'on nomme maintenant d'Orléans. Il y a eu parmy la noblesse dans le camp quantité de duels, ce qui fait beaucoup de peine à acomoder. On voit par là que les exemples derniers n'ont pas aporté le fruict qu'on s'en proposoit[5]. Les mauvais bruicts contre Mr le Surintendant[6] n'ont pas esté sans fondement. Le Roy sur le retardement d'une voiture d'argent se mit fort en colere contre luy, et il eut bien de la peine à luy faire croire que la longueur ne procédoit de sa faulte. Il n'a voulu partir de Saumur que l'argent n'y fust arrivé, affin que venant à l'armée il satisface à un chascun et que le Roy luy fasse bon visage. Il s'estoit dit qu'on avoit demembré sa charge et que Mr le Cardinal prenoit sur luy la charge de faire payer l'armée navale, et Mr le Mareschal de Schomberg celle de devant La Rochelle, mais cet advis n'a pas esté confirmé. Mr de Chevreuse arriva avant-hier au soir de retour d'Auvergne où il a veu sa femme; il partit le lendemain de grand matin pour aller à Nancy.

(n° 2542); *Récit véritable du secours entré en l'île de Ré, conduit par les seigneurs et capitaines ci-après nommés, le 8e et 9e du présent mois d'octobre 1627, et fête de saint Denis.* Paris, Hulpeau, 1627, in-8° (n° 2543).

[1] On annonça, dès le 9 octobre, la fausse nouvelle de l'arrivée du secours d'Espagne, comme nous l'apprend une brochure intitulée : *Récit véritable touchant l'état présent de l'île de Ré, et arrivée des flottes d'Espagne et de Dunquerque* (9 octobre). Paris, J. Brunet, 1627, in-8° (n° 2544 du *Catalogue* susmentionné).

[2] C'est-à-dire au golfe du Morbihan, au sud de la presqu'île de Bretagne, lequel golfe a donné son nom au département dont Vannes est le chef-lieu.

[3] Nous venons de voir que Louis XIII arriva, en effet, le 12 octobre au plus tard à Aytré.

[4] Bassompierre (t. III, p. 305) dit : «puis il [Louis XIII] arriva audit Netré d'où Monsieur estoit deslogé pour luy laisser la place et avoit pris pour sa demeure le chasteau de Dampierre [*sic*, c'est *Dompierre*, sur la route de Niort à la Rochelle, au nord-est de cette dernière ville] quy est véritablement un beau lieu. . . »

[5] Ces *exemples derniers* sont ceux qui furent donnés, le 21 juin 1627, par l'exécution du comte de Bouteville et du comte des Chapelles.

[6] Nous avons déjà vu que c'était alors le marquis d'Effiat.

Mr de Vaudemont soubs le bon plaisir du Roy a desiré qu'il fust en cette Cour pour estre tesmoing qu'il ne tenoit pas à luy qu'on ne levast les ombrages que Sa Majesté prend de l'armement du Duc, son fils, mais que son dit fils estoit tellement aheurté à ces nouveautés qu'il ne l'en pouvoit démouvoir. On croit que la Royne mère envoye quelqu'un de sa part avec Mr de Chevreuse pour le veiller luy mesme. Ceux qui connoissent l'esprit de Mr de Vaudemont et le pouvoir qu'il a sur son fils ont bien de la peyne à croire ces discours, si ce n'est que l'amour passionné que mondit sieur de Lorraine porte à Madame de Chevreuse ne le porte à ces resolutions pour sa vengeance particulière. Quoyqu'ils fassent, le dessein des Anglois ne réussissant en Rhé, ces gens cy sont bien foibles pour nous faire peur. La Reyne mere à cause du beau temps a esté retenüe plus longtemps qu'elle ne croyoit à Monteeaux. On dit que Mr le Cardinal de Berulle a ordre de se trouver aux conseils qu'Elle tiendra; il a passé icy depuis peu un courrier d'Espagne en Flandre pour faire partir les vaisseaux de Dunkerque avec ordre de se joindre aux nostres. Toutesfois ce secours sera lent et celuy de nos pinasses, qu'on assure en cette saison malaisement pouvoir estre empesché à cause des vents qui y regnent, sera bien plus sûr et plus prompt. Le pauvre Mr de Fancan mourut à la Bastille y a neuf jours fort regretté de tous ceux qui l'avoyent connu particulièrement. Cette affaire est si obscure qu'on ne peut penetrer à travers. Voyla une leçon à gens de qualité peu élevée de ne se mesler point si avant dans les affaires des grands; son frère Langlois est tousjours prisonier.

Voyla pour ce qui est des nouvelles auxquelles j'adjousteray la mort de Mr de Revel, conseiller au Grand Conseil, arrivée en une nuit et causée par une apoplexie. Il arriva aussy hier en cette ville en la place de Harlay un fait estrange, qui est qu'un sellier, ayant surpris sa femme en adultère avec un barbier voisin, a poignardé sa femme quoyque grosse, qui mourust à l'instant, a blessé en deux ou trois endroits l'adultère, qui neantmoings s'est sauvé. Il y a beaucoup de gens et des plus grands, qui ne prennent pas ces affaires si à cœur pour en venir à telles extremitez. Je crois que le sellier est prisonnier; je ne sçay ce qui en arrivera. Mr de Presle[1], beau-frère de Mr le Procureur général,

[1] C'était Louis de Nicolaï, fils de Jean II de Nicolaï, premier président de la Chambre des comptes, mort le 31 mai 1624. Le beau-frère de Mathieu Molé tirait son nom de Presles de la terre de ce nom dont son père était seigneur. Le sieur de Presles mourut en 1665, *vieux garçon*, comme dit Tallemant, qui ajoute (*Historiettes*, t. IV, p. 315): «il a esté guidon des Gendarmes, puis premier escuyer de la Grande escurie. Il dit qu'il est un fou gaillard, mais que son frère, le

ayant esté surpris avec la femme de M^r Hautin, frère du conseiller du Chastelet, s'en est mieux tiré, et le mari, qui vouloit forcer la porte de la chambre où il estoit enfermé avec sa femme, eut prou de peyne luy mesme à se sauver. La femme s'est retirée en un monastere et croit-on qu'elle se rapatriera avec son mari. Vous voyez que ce n'est pas seulement en vos quartiers qu'on y fait des coqus.

Pour ce qui est de vos livres, j'ay trouvé chez Blaise les Fastes de Vigner[1] et un autre calendrier, mais on les fait un peu cher; je veux en voir chez d'autres. Il ne se trouve plus de *Nobiliario de Espagna;* mais il en viendra bientost, et m'a-t-on promis d'en garder un. Le Bréviaire mozarabique a esté vendu et n'ay peu sçavoir combien. Buon a, à ce qu'il dit, cet *Enchiridion Precationum Verrerœi,* mais il est si bien caché qu'il ne l'a peu trouver. Ce *Promptuarium Theologicum seu Catecheses Galeni a Croquetio excerptœ* ne se trouve d'autre impression que de Lion, et nos libraires disent n'en avoir point veu de Douay. Je vous ay recouvré moyennant 3 livres 4 sols une histoire des Païs Bas d'un Carlo Coloma, gouverneur de Cambray, qui vit encore aujourdhuy[2]. Il ne traite que les rencontres où il s'est trouvé. Il vint icy durant nos guerres de la Ligue. Il est fort estimé et fait-on cas de son livre. Je crois que vous ne m'en desadvouerez. Il y a un libraire d'Anvers qui en a apporté icy. Je crois que les livres de M^r de Vic ne se vendront et que les freres s'en acomoderont. J'oubliois à vous mander que M^r de Thou, comme il estoit prest de partir pour le Levant, a esté attaqué de la petite vérole qui le contraint de demeurer. Dieu mercy il n'avoit point eu de fiebvre, encore qu'il ayt le visage et le corps fort couvert. Il a dicté une lettre à son valet et l'a signée. M^rs Debonnaire et Holstenius nous mandent la mesme chose. Je crois que cet accident pourra rompre son voyage; sa lettre est du 22 septembre. M^r Holstenius escript à mon frère et se loüe grandement des bons offices que luy rendez auprès de M^r le cardinal Barberin. M^r Aleandro luy tesmoigne aussy bien de l'amitié. Il

Président [Antoine de Nicolaï, sieur de Goussainville et d'Ivor, mort en mars 1656] estoit un fou mélancolique.» L'anecdote racontée par Dupuy ne justifie que trop le surnom de *fou gaillard* que se donnait le héros de l'aventure.

[1] Sur Nicolas Vignier, voir la lettre de Peiresc à Dupuy n° LXXV, ainsi que sur l'*Enchiridion* et le *Promptuarium* dont il va être question.

[2] *Las guerras de los Estados-Baxos,* par D. Carlos Coloma (Anvers, 1625, in-4°). L'ouvrage fut réimprimé à Barcelone en 1627 (in-4°). Coloma, né à Alicante en 1573, mourut en 1637, âgé de soixante-quatre ans. Après avoir été gouverneur de Cambrai, il fut gouverneur du Milanais. Voir sur l'ouvrage de Coloma l'*Histoire de la littérature espagnole* de G. Ticknor, traduite par Magnabal (t. III, p. 223).

nous mande vous avoir escript et remercié. Vous recepvrez par cet ordinaire un voyage de Drach réimprimé icy et augmenté, à ce que porte le tiltre[1]. Je ne sçay si cela merite. J'y ay joint deux autres livres de Mullerus. Je vous envoye le Traitté dernier d'Hollande que vous garderez sans nous le renvoyer. L'Extrait de lettre de Chateauvillain est d'un gentilhomme que M[r] vostre frere connoit bien, nommé M[r] de la Fayette[2]. Il vous dira le merite de l'homme; c'est une seconde épée de nostre Académie[3]. La lettre de M[r] de la Hoguette est plus pour son particulier que pour le général. Je suis bien ayse que ces Messieurs de la faveur le goustent. Je vous prie que M[r] vostre frère trouve icy mes humbles recommandations. Mon frere vous salue et M[r] vostre frere. Tous les amis luy en disent aultant.

Je suis et seray toute ma vie,

Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce mardy 19 octobre 1627[4].

---

## XXXVIII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Vostre lettre du 16 octobre est venue très à propos pour prevenir ma plainte du long temps qu'il y avoit que n'avions receu de vos nouvelles; c'est pourquoy elle nous a apporté grand contentement, très joyeux d'apprendre par icelle vostre bonne disposition et celle de M[r] vostre frere. Quantité de pacquets con-

[1] C'est d'après l'édition originale anglaise de la relation du voyage de Drake autour du monde (Londres, 1600), que Louvencourt, sieur de Vauchelles, publia en français : *Le voyage de Francis Dracke à l'entour du monde*, Paris, J. Gesselin, 1613, ouvrage qui, augmenté d'une seconde partie extraite de divers voyageurs, reparut à Paris, en 1627, petit in-8°. On sait que Francis Drake, né dans le Devonshire en 1540, mourut en mer le 9 janvier 1595.

[2] C'était Jean de la Fayette, seigneur de Hautefeuille, qui avait épousé, en avril 1613, Marguerite de Bourbon-Busset, et qui en eut un fils et une fille qui furent célèbres, le fils, François, pour avoir été le mari de la comtesse de la Fayette (M[lle] de la Vergne), l'auteur de *Zaïde*, de *la Princesse de Clèves*, etc.; la fille, Louise, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, et ensuite religieuse à la Visitation, pour avoir inspiré à Louis XIII un doux sentiment. Jean de la Fayette mourut le 3 décembre 1651.

[3] L'autre militaire, l'autre *épée* qui faisait partie de l'*Académie*, était le capitaine Fortin de la Hoguette.

[4] Aix, vol. X, fol. 330. Copie.

tenus dans cette despesche ont esté mis entre les mains de Mr d'Agut qui est encore en cette ville et luy ont esté recommandez par un mot de lettre, entre autres celuy de Mr Guittard et crois que n'avons failly d'en user de la sorte; car vous ne nous les adressez qu'en l'absence de Mr d'Agut. Les diverses pieces que renvoyez y estoient aussy joinctes bien conditionnées; nous sommes très ayses qu'elles ayent esté de vostre goust. La lettre de Millaut est très bonne et merite bien d'estre conservée et joincte avec les deux precedentes.

Pour response à vostre ditte lettre du 16 du passé qui nous fust rendue le 31 du mesme mois à midy, je vous diray que pour les muscats bigarrez, il est vray que l'agitation du chemin les avoit aucunement flaitris et ternis et y avoit quelques grains pourris et corrompus auxquels le cotton s'estoit attaché, de sorte que leur beauté naturelle ne s'y connoissoit pas entière, neantmoings le goust en estoit encore fort bon. Quand Mr de la Mallemaison sera de retour de chez luy, je luy communiqueray vostre lettre et sçauray de luy si l'on pourroit avoir des marcottes de ceux de ces quartiers.

Pour ce qui est de Mr de Thou, le mesme jour qu'arriva vostre despesche, nous receusmes trois lettres de luy que je vous envoyeray quand nous y aurons fait response. Il tesmoigne un grand ressentiment[1] de l'accident qui a rompu son voyage du Levant, et ne doubte nullement que s'il se presentoit occasion seure de s'embarquer qu'il ne le fit librement et joyeusement tant il est aheurté[2] à ce dessein. Il ne nous parle en aulcune façon de son retour. Il faisoit estat d'aller à Naples pour se fortifier dans ce bon air et ramener à Rome nostre Chartreux[3], duquel nous avons aussy receu les lettres du 4 septembre en mesme temps.

Je suis bien ayse qu'on vous transcripve le livre des Assises de Hierusalem; je vous envoye le cahier qu'aviez envoyé. Je l'ay conféré avec l'italien, qui est plus ample en plusieurs endroits; le manuscript a aussy quelques titres de chapitre qu'il n'a pas : mais l'italien ayant esté compilé de plusieurs exemplaires François, je ne doubte poinct qu'il ne soit le plus parfait, mais tousjours le François sera meilleur comme estant original. Quant est[4] des manuscrits

[1] *Ressentiment* est pris ici dans le sens de renouvellement d'une souffrance. Littré cite, au sujet de l'emploi de cette locution, une phrase de Pascal et une phrase de Fénelon.

[2] *S'aheurter* pour *s'opiniâtrer, s'obstiner,* est surtout une expression du XVIe siècle. Littré a pu la relever encore dans une satire de Mathurin Regnier, dans une page de Pascal, et même, au XVIIIe siècle, dans la *Nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau.

[3] Le père Christophe Dupuy.

[4] Abréviation qui signifie : *Quant à ce qui est des manuscrits.*

des conciles tant grecs que latins, dont fait perquisition Mr le cardinal Barberin, j'en parleray à Mr Rigaut pour sçavoir ce qu'il en a dans sa bibliothèque. Dans celle de Mr de Thou il y a quantité de Latins et anciens, mais il n'y a rien qui ne soit imprimé et que le Père Sirmond n'ayt veu et examiné[1]. Pour ce Philo Bizantius, je vous ay desja mandé comme il n'estoit dans la Bibliothèque Royale. Mr Rigaut travaille sur quelques lieux de Tertullien et fait des observations que vous trouverez bien belles; il vous en faira part. Je luy ay fait vos excuses; il vous salüe tres affectueusement. Je me resjouis de la bonne réputation en laquelle est Mr Holstenius auprès de Mr le cardinal Barberin. Mr de Thou nous escript qu'il luy a fait donner par le Pape un canonicat de Cologne, mais qu'il ne sçavoit pas encore de quelle nature il estoit. Il escript aussy que sa santé n'estoit pas trop bonne ny sa couleur de visage si vive qu'en France, ce que ces messieurs d'Italie imputent à son grand travail aux livres. Mr Aleandro nous escript le mesme.

Pour les nouvelles de l'isle de Ré et de la Rochelle, je vous envoye quantité de relations imprimées et manuscriptes qui vous apprendront en quel estat sont les affaires. Tous les esprits sont en attente de l'issue de cette descente qui est estimée bien périlleuse, et cette résolution tesmoigne bien selon l'advis d'aucuns qu'on n'espère pas tant en nostre armée navalle, moins aux vaisseaux d'Espagne et de Dunkerque (Dieu nous y veuille conserver nostre bon amy Mr de la Hoguette; vous verrez par sa lettre comme il faisoit estat d'estre de la partie). Beaucoup trouvent à redire qu'à la première nouvelle de la descente des Anglois on aye esté implorer le secours d'Espagne et leur tesmoigner en ce faisant nostre foiblesse et nous mettre au hazard de recevoir un signalé affront de leur part. Don Carlos en Espagne[2] a querellé, dit-on, rudement Olivarez de ce qu'il vouloit envoyer ce secours et dit qu'il falloit bien plustost s'accorder avec l'Anglois et fomenter la guerre entre ces deux couronnes. Spinola, d'autre costé, a despesché en Espagne, remonstrant qu'il ne peut degarnir les costes de Flandres sans péril[3]. Les divers raports qu'on faisoit de nostre armée navalle à Mr de Nismes[4] l'ont enfin contraint à s'y transporter luy mesme pour en sça-

[1] Rappelons que les *Concilia antiqua Galliæ* du P. Sirmond allaient paraître bientôt (1629, 3 vol. in-fol.).

[2] Don Carlos était le second fils de Philippe III et de Marguerite d'Autriche. Ce prince, né en 1607, mourut en 1632.

[3] Nous avons déjà rencontré le nom du grand général dans la lettre XXXI de Dupuy à Peiresc.

[4] C'était Claude de Saint-Bonnet de Toiras, qui siégea de septembre 1625 à décembre 1632. Cet agent du cardinal de Richelieu est souvent mentionné dans le *Recueil Avenel*. Voir (*passim*) t. II, IV, VII et VIII.

voir la vérité. (Je vous envoye l'extrait d'une lettre qui vient de la part d'un qui est en Cour de la part de Mr de Guise et qui mande à peu près la vérité.) Vous plaindrez le pauvre Baron de St Surin à qui on a manqué si infamement de parole[1]. Je ne doubte point que le traittement assez rude que l'on fit icy à son Anglois n'en aye esté cause en partie[2]. Il auroit, dit-on, des lettres de son maistre[3] pour Madame de Chevreuse qu'il ne peut jamais faire tenir tant il fust espié de près. Quand il les eust baillées, il n'y avoit pas grand mal. Mr de Chevreuse a envoyé icy donner asseurance de la part de Mr de Lorraine d'un désarmement à trois mil hommes de pied près et 800 chevaux qu'il se réserve, dit-il, pour le comté de . . . . .[4] qu'il ne peut point garantir du fait d'autruy, entendant de l'Empire : demande que tout ce qu'a fait Mr Le Bret en sa commission[5] soit revoqué et les sentences que luy et ses collègues donnèrent soyent cassées, quoyqu'elles ne soyent que provisionelles. Je crois qu'on luy a fait response que ce qu'a fait mondit sieur Le Bret ne servira que de memoire et non pas pour chose jugée, et que de tous les differens on les terminera en une conférence amiable. Mondit sieur de Chevreuse respond sur sa teste de ce desarmement. Je ne sçay s'il sera bon garant. Il a une per-

[1] N. de la Mothe, baron de Saint-Surin, était un gentilhomme de Saintonge qui appartenait à la religion protestante. Voir sur lui une note des *Lettres de Guez de Balzac* dans les *Mélanges historiques* de 1873, p. 750 et plusieurs des *Lettres de Ph. Fortin de la Hoguette* (en ce moment sous presse). J'ajouterai que l'on donna, en 1627, trois éditions d'une plaquette intitulée : *Lettre du baron de Saint-Surin à un sien ami de l'armée du roi, écrite de la citadelle Sainct-Martin de Ré, ce 10 septembre* (Paris, Fusy, in-8°; Bordeaux, J. du Coq, in-8°). Les deux dernières éditions ont un titre qui n'est pas le même et qui diffère aussi quelque peu du titre de la première édition.

[2] Cet Anglais est celui que le cardinal de Richelieu (*Mémoires*) désigne ainsi : «*un nommé* Halsburnin» et qui accompagnait Saint-Surin, dépêché par Buckingham pour apporter à Paris des propositions de paix qui parurent *honteuses* au grand Cardinal. Saint-Surin figure plusieurs fois dans le *Recueil Avenel* (t. II, p. 574, 609, 611, 615, 620).

[3] C'est-à-dire de Buckingham, dont Halsburnin était le chargé d'affaires et aussi, assure-t-on, le parent. Tallemant des Réaux prétend (*Historiettes*, t. II, p. 11) que le duc de Buckingham ayant fait Saint-Surin prisonnier, «luy donna la liberté, à condition d'aller dire à M. le Cardinal qu'il se retireroit et livreroit la Rochelle, en un mot, qu'il offroit la carte blanche, pourveu qu'on luy promist de le recevoir ambassadeur en France. Saint-Surin vint à Paris, et fit ce qu'il avoit promis. Il parla au Cardinal, qui le menaça de luy faire couper le cou s'il en parloit davantage.» Le récit de Richelieu, en ses *Mémoires*, est de l'histoire, et le récit de Tallemant des Réaux n'est que de l'historiette.

[4] Mot qui n'a pas sans doute été bien lu par l'auteur des copies de la Méjanes, mais qui semble être Saverne. La ville de ce nom allait être cédée, quelques années plus tard (1634), à la France, par le comte de Salm.

[5] Voir sur Lebret et sa commission la lettre de Peiresc à Dupuy, du 28 décembre 1624, n° XV.

sonne qui luy touche de bien plus près de laquelle malaisément pourroit-il respondre[1].

Monsieur le Prince n'est pas encore party et le 25 du mois passé il n'avoit encore son pouvoir et ses commissions; il les attendoit. On dit qu'il a la confiscation de Mr de Rohan (nous ne faisons les choses qu'à l'extrémité, et cependant les ennemys se fortifient). Mr de Nemond, maistre des Requestes, doibt estre intendant de l'armée de mon dit sieur le Prince[2]. Mr Deffiat estoit arrivé à l'armée, le 21 du passé, avec son argent qui ne debvoit guères durer. Les incommoditez pour les logemens sont très grandes à l'armée, et les soldats très mal vestuz. Le Roy a escript du 25 au Prevost des marchands de cette ville de faire fournir par le corps de ville 250 paires d'habits pour les soldats que les villes de Poitou fournissent selon leurs moyens. On n'avoit pas accoustumé d'avoir recours à ces annonces qui tesmoignent la nécessité des finances. Il avoit couru des bruits de paix sur quelque allée et venue de Mr de Vignole[3] dans la Rochelle, et que les travaux avoyent esté sursis, mais les lettres du 27 et du 28 n'en disent mot; aussy y a-t-il bien peu d'apparence. Il y estoit entré quatre ou cinq vaisseaux de guerre que nostre canon n'avoit peu endommager.

Les agens du clergé sont mandez pour convoquer une assemblée, car le jeu ne se departira point que Mrs les ecclesiastiques ne soyent de la danse. Le Pape a accordé au Roy une Bulle d'aliénation du bien d'esglise jusques à la concurrence de deux millions d'or en principal pour estre employez en cette guerre. Plusieurs de Mrs nos Evesques en vouldront manger leur part, car ils ont bon appetit, entre autres celuy qui passa l'hyver l'autre année en vos quartiers[4]. Les Agens doibvent voir, en passant à Orléans, Mr l'Evesque pour conférer avec luy de cette affaire. Leur assemblée se tiendra à Poitiers.

Le Grand Conseil part et a son rendez-vous au dit Poitiers le 24 de ce mois.

[1] Allusion à la fragilité de Mme de Chevreuse.

[2] Voir sur cet intendant la lettre de Peiresc à Dupuy, du 28 juin 1627, n° LVIII.

[3] Le marquis de Vignolles était alors maréchal de camp. Voir sur ce vaillant capitaine gascon l'*Introduction* aux *Mémoires des choses passées en Guyenne, 1621-1622, rédigés par Bertrand de Vignolles* (Paris, 1869, in-8°); je n'ai pas manqué d'y signaler (p. 16-17) la part prise par Vignolles au siège de la Rochelle.

[4] C'était Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans, mentionné déjà dans la lettre de Peiresc à Dupuy, de décembre 1626, n° XXX. G. de l'Aubespine écrivit en Provence les lettres publiées dans le fascicule VII des *Correspondants de Peiresc* (1883). Dupuy, en parlant de l'*autre année*, a oublié que le séjour de l'évêque d'Orléans en Provence appartient beaucoup plus à l'an 1627 qu'à l'an 1626.

Tout cela fait croire que le Roy passera l'hiver en ces quartiers. Monsieur debvoit partir le lendemain de la feste pour venir icy. Il y a toujours quelque maille à partir avec luy.

Nous avons maintenant Mr le Cardinal de Berulle en habit rouge. Je vous envoye un bref récit de la cérémonie observée en luy baillant le bonnet, qui a esté belle. Mr le Nonce eust bien voulu que la Reyne mère ne se fust point meslée en cette affaire, croyant qu'il y va de la diminution de la dignité si un autre que le Roy s'y interpose, alleguant par exemple que le cardinal de la Cueva[1] ne voulust jamais recepvoir le bonnet de la main de l'Infante, et que luy Nonce le luy donnast. Plusieurs se moquent de cez difficultez, n'y croyant pas l'Eglise beaucoup interessée, et qu'il ne luy importe de quelle main Mr de Berulle reçoive son bonnet. On en jetta quelques paroles à la Reine mère; elle respondit (à un bon homme que vous conoissez bien) que le cardinal de Berulle avoit une telle disposition, qu'il recepvroit son bonnet de la main d'une p.....[2]. Son manteau noir, qui couvroit son habit rouge, luy fust si dextrement osté qu'il parust en un instant un autre homme[3] : son remerciment à la Reyne mère fut court; il dit que la couleur de son habit, luy ayant monté au visage, l'avoit rendu tellement confus[4], qu'il n'avoit point de paroles pour la remercier de l'honneur qu'elle luy avoit procuré[5]. Il veut introduire chez luy ce qui se pratique à Rome en la visite des Cardinaux, qui est que personne n'entre dans la chambre que le chef qui fait la visite. Je sçay un gentilhomme accompagnant un ecclesiastique de qualité et le suyvant à la Françoise; un des gens du cardinal le voulust faire retirer et peu s'en fallust qu'il n'y eust imposition sur la joue de la part du gentilhomme auquel le secrétaire vint faire des excuses de l'insolence du valet. Cet ordre est très bon, mais il fauldroit qu'un autre que luy l'introduisist. Mr le Cardinal de Richelieu le fait observer.

Depuis vous avoir escript ce que dessus j'ay veu un homme qui a parlé au courrier qui a porté les lettres des 27 et 28 octobre (dont je vous envoye l'extrait). Tout l'embarquement et descente en l'isle debvoit estre achevé

[1] Alfonse de Cueva, évêque de Malaga et de Palestrine, cardinal en 1622, mort en 1655.

[2] On devine quel fut le mot prononcé par Marie de Médicis, mot qui, du reste, à cette époque, n'était pas grossier et malhonnête comme aujourd'hui.

[3] Ces curieux détails ont-ils été donnés par les biographes du cardinal de Bérulle? Je ne les trouve pas dans le *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire* du P. Cloyseault.

[4] Ce bon mot était-il connu?

[5] C'est une plaisanterie qui a été souvent renouvelée et que Littré signale dans une lettre de Guy Patin qui n'est pas datée, mais qui appartient à l'été de 1655 (édition Reveillé-Parise, t. III, p. 191).

jeudy 28 tellement que, le vendredy suyvant, tout debvoit estre décidé par ces cinq vaisseaux de guerre entrez dans le port de la Rochelle. On juge que c'est pour venir quérir des secours pour renforcer l'Anglois, car on ne doubte point qu'ils ne soyent advertiz de ce dessein, cela s'estant résolu en grand conseil de guerre, il y a près de quinze jours. Le Roy a fort gourmandé le Marquis de Rosny[1] de ce que ces vaisseaux estoyent entrez sans avoir esté endommagez par les canoniers. Mr le Cardinal a enchéry dessus et a dit qu'il servoit mal le Roy et le deroboit, toutes les poudres ne valant rien. C'est une mauvaise attaque (car il y a du dessein sur sa charge). L'excuse que le Roy d'Espagne a fait faire sur le retardement de son armée navale et ce par homme exprez, est qu'ayant envoyé visiter nostre armée, il ne l'a point trouvée en l'estat ny en tel nombre de vaisseaux qu'on luy avoit promis, lesquels debvoient estre aultant en nombre que les siens; que ses armes ayant tousjours accoustumé d'estre victorieuses, il y alloit de sa réputation de ne les hazarder mal à propos et donner cette gloire au duc de Buckingan d'avoir battu ces deux si grandes puissances joinctes ensemble. Pour les vaisseaux de Dunkerque, l'Ambassadeur de Flandre, qui est icy, assure qu'ils partiront; ce qu'on desireroit d'eux seroit de dégager nos vaisseaux qui sont au Texel et courent grand danger d'estre tous perdus. Mrs des Estats sont accusez de connivence en ce fait : trois vaisseaux d'Amsterdam ont esté spectateurs oisifs ; ils s'excusent n'ayant ordre de leurs supérieurs de combattre.

Je vous envoye un petit livret que Mr Grotius m'a baillé pour vous estre envoyé : ce present vous sera bien agréable, car cet ouvrage est excellent[2]. Ces vers latins sont à Mr de Cordes, que vous renvoyerez, les ayant faits transcripre, si tant est que ne les ayez desja du temps que Mr vostre frere estoit icy. Ce traitté de la Musique est fait par le P. Mersenne, minime[3], qui a

[1] Maximilien de Béthune, alors âgé de soixante-sept ans, était grand maître de l'artillerie depuis 1599 : il ne devait pas tarder à se démettre de cette charge et à recevoir comme dédommagement (1634) le bâton de maréchal de France.

[2] *De veritate religionis Christianæ* (Leyde, 1627, in-12). M. Ernest Grégoire, qui, dans la *Nouvelle biographie générale* (t. XXII, colonne 213), cite sur les nombreuses éditions et traductions en presque toutes les langues de ce petit livre le travail bibliographique de J.-Chr. Laecker (*Dissertatio historiam libelli Grotiani de Veritate religionis Christianæ complectens*, 1725, in-4°), juge le traité de Grotius comme le jugeait Dupuy : «cet ouvrage n'a pas une grande étendue, mais il est substantiel; l'argumentation en est serrée, le style éloquent.»

[3] Le père Marin Mersenne naquit le 8 septembre 1588 au hameau de la Soultière (commune d'Oisé, Sarthe) et mourut à Paris le 1er septembre 1647. Voir sur ce mathématicien, philosophe, physicien, etc., une importante notice de M. B. Hauréau (*Histoire littéraire du Maine*, seconde édition, t. VIII, 1876, p. 112-

desja escript[1]. Il a deguisé son nom pour certaines considérations; je vous prie ne le nommer. Il y a long temps qu'il estudie cette matière[2]. Cette lettre manuscripte est tres bonne et de bon lieu et contient plusieurs particularitez notables; j'ay creu que vous seriez bien aise de la voir. Pour cet imprimé du P. Placide autrement Bremond[3], il est aussy veritable et plus particulier que la lettre. Je suis marry qu'il aye meslé des niaiseries et fadaises parmy et qu'il ne s'est adressé à un meilleur secrétaire. Je crois sans doubte que c'est le mesme que Mr Lucas par ses lettres qualifie Prieur de Saint-Michel en Herm[4]; il a esté icy et les Reynes luy ont mis elles-mesmes au col des chaisnes d'or au lieu de son chapelet. J'ay ouy dire qu'il est fort grossier et lourdaut en ses discours. Mr le Nonce, à ce qu'il a dit à mon frère, ne l'a point veu, et est faux par conséquent ce qu'on avoit publié de cette prétendue absolution.

Je vous envoye une lettre de Mr Camerarius que Mr Godefroi a receue. Mon frere vous baise les mains, comme je fais de ma part, vous priant de croire que je suis,

Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce mardy matin 2 novembre 1627.

Mes humbles recommandations à Mr vostre frère. Mr de Saulmaise a esté icy, ces jours passez; il se porte bien; il ne peut mettre fin à son livre. Le Nonce a dit à mon frère qu'on respondoit à Rome à l'Histoire *del Concilio*. Mr de Tolose[5] a ses Bulles[6].

179). L'ouvrage dont parle Dupuy est intitulé: *Traité de l'harmonie universelle, où est contenue la musique théorique et pratique des anciens et des modernes* (Paris, Baudry, in-8°). M. Hauréau (p. 143) donne à cette publication la date de 1628.

[1] Le P. Mersenne avait déjà beaucoup écrit, et on peut citer de lui: *Questiones celeberrimæ in Genesim* (1623, in-fol.): *L'impiété des déistes* (1624, in-8°); *La vérité des sciences, contre les sceptiques ou Pyrrhoniens* (1626, in-8°); *Euclidis Elementorum libri* (1626, 3 vol. in-16). Pour d'autres ouvrages antérieurs à 1627, voir la notice de M. Hauréau (p. 116-117).

[2] Il devait continuer à l'étudier toute sa vie et un de ses derniers ouvrages fut son *Harmonie universelle* (1636, 2 vol. in-fol.).

[3] Il s'agit là de Placide de Brémond, bénédictin, auteur de la *Relation faite au Roi à son retour de l'isle de Ré* (Paris et Lyon, 1627, in-8°). Cet opuscule, dont Dupuy était si mécontent, comme on va le voir, est l'objet d'une note sévère dans la *Bibliothèque historique de la France* (Supplément, t. IV, n° 21452).

[4] Saint-Michel-en-l'Herm est une commune du département de la Vendée, arrondissement de Fontenay, canton de Luçon, à 15 kilomètres de cette ville.

[5] Charles de Montchal, né en 1589 à Annonay (Ardèche), mourut à Carcassonne en août 1651. Cet archevêque de Toulouse fut un des correspondants de Peiresc.

[6] Aix, vol. X, fol. 335. Copie.

XXXIX

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je croyois par cet ordinaire vous pouvoir mander le succez de la descente en l'isle de Rhé, mais nous sommes fort peu instruits. Je vous envoye tout ce qu'il y a de plus notable jusques au 30 du passé.

J'appris hier au soir tout tard d'un de mes amis qui avoit parlé à un gentilhomme party du troisiesme que Mrs Schomberg et Marillac estoyent abordez heureusement en l'isle avec tout le reste des troupes; que Mr de Canaples [1], qui commande le Régiment des Gardes, ayant, sans attendre le reste des troupes, attaqué un retranchement des Anglois, auroit esté repoussé avec perte de deux cents hommes [2]. Cette entreprise est jugée grandement perilleuse par les plus entendus au mestier, Spinola tenant pour maxime d'attaquer plustost une ville qu'un retranchement, mais il faut croire que les Anglois n'y ont pas apporté toutes les précautions des Païs Bas. L'on a mis si bon ordre aux vivres, qu'on tient qu'ils n'en manqueront pas. Je m'estois équivoqué dernièrement au nombre des habits qu'on demande à nostre hostel de ville. Je vous envoye la lettre que le Roy a escripte. Je ne doubte point que ne trouverez bien estrange ce mandement de Mr de Paris [3] pour faire levée de deniers de son autorité. Le Procureur général est bien resolu de l'empescher. Il a creu qu'en une cause favorable cet attentat luy seroit permis; on trouve bien estrange cette voye et encore plus la conduite de ceux qui gouvernent, d'avoir permis que l'affaire allast de la sorte, car c'est descrier les affaires du Roy et envers le Peuple et envers les estrangers que de luy faire ainsy demander l'aumosne de porte en porte. Le conseil des plus prudents estoit, l'Hostel de Ville estant en arriere pour plusieurs voleries et folles despenses, de le faire obliger avec plusieurs notables bourgeois au payement de cette somme qui ne monte pas à plus de

[1] Charles de Créquy, sieur de Canaples, était le second fils de Charles, sire de Créquy et de Canaples, et de Madeleine de Bonne, sa première femme. Il fut blessé à mort à la prise du faubourg de Chambéry, le 15 mai 1630.

[2] Canaples, loin d'être repoussé, arriva heureusement en l'île de Ré. Voir les *Mémoires* de Bassompierre (t. III, p. 322).

[3] Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, siégea comme évêque du 3 août 1622 au 19 février 1623, et comme archevêque, du 19 février 1623 au 21 mars 1654.



IMPRIMERIE NATIONALE.

quinze ou seize mil escus; le prix de chaque habit est arresté à 19 livres. Si le Parlement eust esté assemblé, le mandement de Mr nostre Archevesque eust esté cassé. J'ay transcrit celuy que je vous envoye sur un imprimé qui a esté publié aux Prônes. Il y en a, outre cela, un autre secret aux curez, leur enjoignant de faire un rolle des maisons de leurs Paroisses et marquer ce que chascun aura contribué, qui est une espèce d'inquisition secrette. On pretend aussy et se pratique de la façon icy, que l'Archevesque n'a aucun pouvoir sur les marguilliers des Paroisses. Cette affaire doibt estre maniée dextrement pour ce qu'on vouldroit jetter le Parlement en envie(?) s'il y avoit du retardement en l'exécution de la volonté du Roy. Je vous ay mandé cette affaire un peu au long, parce qu'elle se pourra presenter en vostre ville avec le tems.

Il y a à la Cour une chambre du Domaine establie pour juger les confiscations de ceux de la Religion qui sont dans la révolte. L'ouverture a esté faite; elle est composée de six maistres des Requestes, quatre conseillers d'Estat, un nommé Lafont, Procureur du Roy, Le Taneur, greffier; ils peuvent juger cinq. Mr de Lomenie en aura l'establissement.

Le mareschal de Temines est mort depuis peu à Morbian[1]. On ne dit point encore qui aura son gouvernement. On n'a guères d'espérances en nostre armée navalle, moins aux galions d'Espagne. Mr le cardinal de Bérulle, qui a fait le traité avec les Ambassadeurs d'Espagne, est tout estonné qu'en une cause si juste ils nous abandonnent. Ils disent et avec raison que nous n'avons le nombre des vaisseaux promis par le Traitté, et qu'en mesme temps que nous leur demandons secours, nous traittons avec leurs anciens ennemis les Hollandois et les secourons de sommes notables pour leur faire la guerre. Mr le Nonce en a parlé à mon frère comme de chose à laquelle il ne falloit s'attendre.

On avoit fait courir un bruit de quantité de maisons bruslées à la Rochelle par feux d'artifice jettez du fort Louis, mais il s'est trouvé que c'estoit une incendie arrivée par mesgarde qui a endommagé deux maisons[2].

Monsieur de Lorraine, par gentilhomme envoyé exprès, assure le Roy d'un

[1] Pons de Lauzières, marquis de Thémines, mourut le 1er novembre 1627, à Auray (Morbihan).

[2] Bassompierre raconte ainsi l'accident (*Mémoires*, t. III, p. 323) : «Sur le minuit (29 novembre), il parut un grand feu par dessus le village de Saint-Maurice qui est contre le Fort-Louis. Je pensay que les ennemis estoient venus brusler ce peu de maisons quy restoient, ... je fis prendre les armes aux trouppes françoises et suisses du quartier, cependant que j'accourus pour en sçavoir de plus seures nouvelles. Mais je fus bientost asseuré de mon doute, et apperceus que c'estoient quelques maisons de la Rochelle où des espions que nous avions dedans avoient mis le feu.»

entier désarmement sans aucune condition, seulement avec prière de surseoir l'execution des arretz de Mr Le Bret et terminer ces différens par une amiable conférence. Le pauvre comte de Sarbruck, desja fort vieil, voyant son païs ruisné, est mort de desplaisir. Les affaires du Roy de Danemark sont tousjours en tres piteux estat.

Pour quitter les nouvelles d'Estat et venir à celles des livres, je vous envoye un catalogue exact de ce que j'ay pris pour vous, mais il faut avoir vostre approbation devant que de rien arrester du prix. Je vous envoye un imprimé que Mr du Lis[1] a envoyé; vous verrez comme il a étalé la marchandise[2].

Je finis vous priant de croire que je suis et seray toute ma vie,

Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 9e novembre 1627.

Mes humbles baise mains à Mr vostre frère; mon frère vous en dit autant et à luy aussy[3].

---

## XL

## LETTRE DE PIERRE DUPUY.

Monsieur,

Nous avons esté depuis deux mois en tres grande peine de n'avoir point receu de vos nouvelles, et certes je ne vous accusois pas et me tastois moymesme si je n'aurois point pesché contre nostre amitié inviolable. J'imputois ce mal au peu de sureté des chemins ou à la perfidie de ceux de la poste de deça qui se plaignent, il y a quelque temps, à Mr de Lomenie que vos pacquets sont trop gros, à quoy on ne leur replique rien, et ont peu de respect à la qualité

[1] Sur Charles du Lis, voir la lettre de Peiresc à Dupuy no XX.

[2] Charles du Lis avait publié, en 1612, un *Discours sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères* (Paris, in-12 de 70 pages). Il réimprima (1627, avec la date de 1628) ce discours en le développant. C'est ce que Dupuy appelle *étaler la marchandise*. Le *Discours* de 1612 devint un *Traité tant du nom et des armes*, etc. Il n'y eut qu'un seul mot changé dans le titre (Paris, Edme Martin, in-4°). — A la suite de la phrase de l'imprimé de Ch. du Lis on trouve, dans la copie de la Méjanes, treize lignes complètement rayées et dont on ne peut presque rien déchiffrer.

[3] Aix, vol. X, fol. 342. Copie.

de celuy à qui ils font cette plainte. Aussy ne s'en prenant-il pas comme il le peut[1]. J'ay enfin reconnu que cela pouvoit venir de ces gens, car le laquais de Mr de Loménie m'a aporté tout d'un coup vos lettres du 21 et 6 novembre, 8 et 9 décembre bien cachetées, avec nombre de papiers de renvoy et lettres y jointes et mémoire de livres dans un sac sans estre envelopez ny cachetez; à cela estoit joint un pacquet pour Mr le Nonce bien conditioné et des lettres à Mr d'Orléans, Rigaut et Camerarius; rien autre, quoy qu'il semble par un memoire qui est sur une de vos lettres qu'il y avoit d'autres pacquets à quelques particuliers. Je sçauray aujourd'huy comment les papiers ont esté portez chez mondit sieur de Lomenie et en quelle façon. A present que vos postes sont establies, vous nous escriprez plus souvent et ainsy les pacquets seront moins gros. Et puis je crois qu'ils ne sont jamais trop gros quand on leur donne quelque chose, ce qu'on ne fait pas tousjours. Voyla pourquoy tout leur est importun. Pour les adresses je crois qu'il n'est plus de besoin de vous servir de celle de Mr de Lomenie, mais de la mienne seulement et vous fairez pour les ports avec Mr Capus, ainsy que porte l'ordonnance de Mr Dalmeras et m'advertirez, s'il vous plaist, comment nous nous y comporterons ou si vous payerez là, ou nous icy; ce sera comme il vous plaira. Jusques à present je n'ay rien baillé à la poste pour le pacquet que je vous envoye d'icy à Lion et ne mets point de port dessus et si je n'en ay point perdu; j'attends donc ce qu'il vous plairra en arrester.

Je viens aux deux vostres qui me sont adressées, l'une du 16 du passé et l'autre du 9 de ce mois. Mr Godefroi s'attend d'estre secouru de vous, et moy je n'attends rien de Mr de Poitiers, et si vous sçavez d'autres voyes, je vous conseille de vous en servir.

Pour le Procope Mr le Nonce attend la conférence des *Anecdota* que luy doibt envoyer Mr le cardinal Barberini et m'a promis de me les communiquer. Je fairay volontiers envers le sieur Holstenius ce que me conseillez, mais je doubte qu'il aye tant de loisir. Je vois que vous y avez grand pouvoir, vous estant fort obligé. Il y a dans la bibliothèque du Roy un manuscript de Procopius qui seroit bon à conferer, mais qui en prendra la peine? Mr Rigault en a conferé quelques pages, où il y a à profiter. J'en escripray au sieur Holstenius que je crains ne pouvoir pas demeurer long-temps à Rome à cause qu'il n'y est pas en santé, et le laquais de Mr de Thou m'a dit qu'il est fort maigre et mal sain;

[1] C'est-à-dire M. de Loménie ne s'en fâchant-il pas comme il le pourrait, comme il en aurait le droit.

icy il se trouvoit très bien et se louoit fort de ce climat fort propre à son naturel. Je vous envoye la lettre de Mr le Cardinal, et Mr l'Evesque d'Orléans n'estant pas icy, je ne la luy envoyeray pas. Il s'engage à une chose qui ne luy reussira pas et où il ne faira rien, car *inter nos* vous ne debvez pas espérer de Mr Rigault le livre de Pline *de insectis*. Je l'en avois pressé dès le commencement non pas de tout le livre, mais seulement où il est parlé des mouches; je n'en ay peu rien tirer. L'on commence à imprimer quelques livres de Tertullien de sa correction avec des explications qui seront belles; le livre sera beau. Ne vous travaillez point, je vous prie, de ce que Mr le cardinal Barberini ne vous a parlé de nous dans ses lettres. Je luy ay tant d'obligations des faveurs qu'il fait à mon frère que j'en suis confus. Je vous envoye ce que mon frère m'en escript, à qui j'ay fait response qu'il vous doibt ces faveurs et à vostre recommandation, comme est la pure vérité. Je vous suplie de continuer, ayant dit à Mr le Nonce la peine où j'estois de tesmoigner à Monseigneur le Cardinal les ressentimens de tant d'honneur. Il s'est offert à moy de l'en remercier. Je m'informeray de vostre différent pour les offrandes et de ce qui suit[1]. Je mettray à part la lettre de Mr de Boissise à Mr de Thou et à moy, et verray ce que s'en pourra tirer; il estoit excellent à escripre des lettres. J'ay aussy quelques harangues qu'il fit lors de son Ambassade en Hollande que je fairay descrire[2]; vous les trouverez belles.

Les relations du cardinal Bentivoglio méritent d'estre veües, mais prenez garde de ne les pas confier qu'à personne seure non plus que les Assises, que nous confèrerions mieux sur l'exemplaire qui est icy, si nous avions le vostre, et fairions transcrire ce qui vous manque.

J'envoyeray par l'ordinaire prochain un petit livre de Cardan[3] *de Prudencia civili*[4] fort bien relié et à Mr le cardinal Barberin[5]. Ce livre n'a jamais esté imprimé que cette fois et très bien par Elzevier à Leyden[6]; le livre est gentil.

[1] Le différend du parlement d'Aix avec l'archevêque de cette ville.

[2] *Descrire* signifie ici *copier, transcrire.*

[3] Jérôme Cardan, né à Paris en 1501, mourut en 1576. Voir sur ce philosophe, qui fut aussi mathématicien, chimiste, astronome, etc., un article curieux de M. V. Sardou dans la *Nouvelle biographie générale.* M. Charles Nisard, dans le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire* de Dezobry et Bachelet, lui accorde «un esprit vif, fécond, varié, presque profond», et voit en lui «un des plus grands esprits de son siècle», ce qui me semble fort exagéré.

[4] *Hieronymi Cardani, Medionalensis, proxeneta seu de prudentia civili liber; recens in lucem protractus, vel e tenebris erutus*, 1627, petit in-12, dédié à Charles Faye, baron d'Espesses.

[5] Dupuy par cet *et* veut dire qu'avec l'exemplaire destiné à Peiresc, il en enverra un autre pour le cardinal Barberini.

[6] Les Elzevier réimprimèrent deux fois le traité de Cardan, en 1635, sous ce titre : *Hieronymi Cardani Arcana politica, sive de prudentia civili liber singularis*, in-24.

L'affaire du Père Michaelis, jesuite, est notable et ne vois pas bien pourquoy l'on luy fait cette peine, m'estonnant comme ils ont esté si hardis de s'establir sans l'autorité de la Cour. Si cela a suite, vous m'obligerez de me le mander, mais je doubte que vous le perdrez, car de deça vous ne serez pas apuyez, au contraire oprimez.

Je m'informeray de ce baron de Beausoleil; comme vous le descripvez, c'est quelque fourbe. Il est Lorrain, a du bien en Dauphiné et en Normandie, prez les isles de Jarzai et Guernesey, et se mesle de souffler[1].

Pour changer de matière meilleure, nous passerons aux lettres de Mr de Boissise. Il y avoit un ambassadeur de son temps qui faisoit très bien, qui estoit Mr de Fresne Canaye. J'ay veu quelques despesches de luy qui sont excellentes, et toute son Ambassade à Venise, qui a esté longue, est chez Mr de la Marteliere, avocat, mais si cachée que je la tiens comme perdue et n'en puis espérer rien du tout. J'ay quelques lettres de luy à Mr de Thou et au cardinal du Perron qui sont belles, mais celles de son Ambassade par dessus tout.

Nous n'avons plus icy Quentin qui estoit faict à nostre poinct et sçavoit comment il faut travailler à vostre goust. Nous en trouverons quelque autre, attendant son retour, estant avec son maistre à Poitiers, où est le Grand Conseil. Mr le Garde des Sceaux est fort résolu de ne plus sceller des lettres de provision d'office de conseiller pour ceux qui auroyent dans le Parlement ou leur père, ou leur frère, ou leur oncle; il a refusé à quelques uns. Il avoit refusé le fils de Mr Petau sur ce que Mr Meliand, son beau-frère, est conseiller, mais il s'est relaché et restreint à ces trois cas; parcequ'il ne peut pas sçavoir toutes les parentés de ceux qui se presentent, il veut avoir un certificat des gens du Roy. Je vois qu'en ce Parlement l'on n'approuve pas son procédé et qu'il y aura de la brouillerie par ce fait.

L'on remet sur le tapis l'Edit des Présidiaux, jà tant ballotté dans ce Parlement et qui avoit esté receu l'esté passé. C'est pour les faire semestres et ainsi doubler les offices; chose déplorable, mais la nécessité est forte et difficile telle qu'elle est. Je finis après avoir baisé bien humblement les mains à Mr de Valavès à qui je suis très humble serviteur.

Vostre, etc.

du Puy.

De Paris, ce 27 décembre 1627.

[1] C'est-à-dire de faire de l'alchimie.

Je suis bien marri de la depense que vous vous êtes obligé de faire pour moy pour ces registres du Concile. Si j'eusse creu le travail si grand, je me fusse bien gardé de vous en escrire. Cela me sera cause d'aller réservé avec vous. Ce seroit bien m'obliger que de me dire ce que vous avez baillé à l'écrivain. Quand ils seront faits, je vous prie de les bien faire empaqueter et surement bailler[1].

---

## XLI

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je ne sçay avec quelles paroles vous pouvoir exprimer la joie et le contentement qu'avons receu à la reception de vos lettres du 11 novembre et 9 decembre, car encore que celle du 2 decembre receue par le laquais de Mr de Thou nous eust tiré de l'apprehension où nous estions que ce retardement ne procedoit de quelque indisposition, neantmoins cela ne nous satisfaisoit pleinement, estant en peine tant de nos depesches que des vostres, mais Dieu soit loué que tout soit arrivé à bon port, et que vostre ordinaire estant maintenant estably, nous soyons hors de cette peine pour l'avenir.

Pour response à vos deux lettres je vous diray qu'elles nous ont esté rendues, tant celles du xie novembre que du 9e de ce mois, le 26 du mesme mois toutes deux ensemble avec plusieurs papiers et mémoires que nous renvoyez et autres nouveaux dont il vous plaist nous faire part, lesquels vous recevrez par cet ordinaire, après vous avoir fait mille remercimens de la communication. Vous aurez les vers de Mr Holstenius le prochain voyage. Il n'y avoit dans vostre pacquet qu'un autre assez gros pacquet pour Mr le Nonce, une lettre pour Mr Rigault et une autre pour Mr d'Orléans.

Depuis le 16 octobre, nous n'avons receu autres depesches de vostre part, de sorte que s'il y en a eu de vous, ou de Mr vostre frere, il faut qu'elles ayent esté perdues. Je vous prie, ayant fait copier les cahiers de St Bernard du P. Vassan, de nous les renvoyer, car il pourroit arriver que ces moines les luy demanderoyent. Les livres de Mr Aleaumes ont esté achetez par des particuliers qui les font vendre par les libraires, ensemble ses instruments de mathéma-

[1] Aix, vol. X, fol. 345. Copie.

tiques. Mr le président de [ ] [1] en a acheté plusieurs. Pour ce qui est de ses ouvrages particuliers, je crois que quelques uns des heritiers s'en sont accomodez, comme aussy des ouvrages de Mr Viete. Mon frere, ayant eu advis d'un livre intitulé *Harmonicon cœleste* [2], en a fait faire perquisition par Mr de Lomenie et luy a-t-on baillé le brouillard [3] mesme dudict sieur Viete, qui est pourtant bien net en beaucoup d'endroits, mais bien confus en recompense en d'autres. Il nous l'a baillé et le garderons à tout hazard. Il y en avoit une très belle copie bien nette et entière qui sans doubte aura esté prise. Si quelque plagiaire s'en vouloit approprier, ce peu qu'en avons serviroit à le convaincre. Pour ce qui est des plans et fortifications, les héritiers ont tout mis fidèlement entre les mains de Mr de la Ville aux Clercs comme appartenant au Roy. Mon frere a eu le tout long temps dans son cabinet pour le disposer par ordre; excepté quelques cartes de la Picardie qui estoit son departement, il y avoit peu de chose et de tout ce grand amas on n'en a peu composer que deux grands volumes.

Pour ce qui est des livres que desirez, vos lettres ayant esté rendues ces festes de Noël, il faut attendre qu'elles soyent passées pour vous y satisfaire pleinement, et m'y gouverneray comme le prescrivez, le plus grand contentement que je puisse recevoir en ce peu de credit que j'ay estant de vous pouvoir rendre quelque service agreable. Puisque les vendredis sont plus commodes pour nos depesches, je commenceray par le prochain dernier jour de l'an.

Je ne crois pas que le livre de Mr de Gamache soit de vostre goust, s'il faut juger du vostre par le nostre; car ce sont matieres scolastiques et leçons faites en Sorbonne imprimées après sa mort en 2 tomes in-folio : neantmoins la galoche y fait feste [4]. Je m'enquerray qu'est devenüe sa bibliotheque. Je verray Madlle Lignage pour sçavoir si sans lettres de credit, elle voudra debourser, car vos finances sont un peu basses. Je rendray à Cramoisy les livres qu'aviez déjà; je ne les ay pris qu'en cette condition. Je me resjouis que nostre ballot soit arrivé vers vous. Buon a advis que le sien estoit aussy arrivé à Lion, de

[1] Le nom du président est illisible dans la copie de la Méjanes. Mais ce doit être le président de Lauson qui était un grand bibliophile.

[2] L'*Harmonicum cœleste* n'a pas été inséré dans le recueil des œuvres de François Viète publié par François Schooten avec le concours de Jacques Golius et du P. Mersenne (Leyde, 1646, in-fol.).

[3] C'est notre mot *brouillon*. Tout le monde se souvient de la phrase de Montaigne sur les manuscrits de son ami Étienne de la Boétie : «Ayant curieusement recueilli tout ce que j'ay trouvé d'entier parmy ses *brouillars* et papiers espars çà et là...»

[4] Allusion à l'Université représentée ici par la chaussure spéciale que portaient les écoliers.

sorte qu'il ne tardera gueres à vous estre envoyé. Je crois que Tavernier a recouvré l'enterrement avec figures que desirez, car il y a quelques jours lorsqu'estions en peine de vos nouvelles, qu'il nous apporta un gros pacquet pour vous que je luy conseillay vous envoyer par la voye du message adressé à Lion à Mr Cardon.

L'impression d'Amsterdam du sieur d'Aubigné n'a rien de plus que la nostre. Je n'ay point sceu que personne entreprit la version du nouveau livre du chancelier Bacon.

Pour l'Anglois frère de fû Mr de Fancan, il est tousjours à la Bastille, neantmoins traitté avec plein de douceur.

Pour Mr d'Aubrai, s'il trouvoit marchand de son office de conseiller, il s'en defairoit pour puis après devenir Maistre des Requestes et pense qu'enfin il nous demeurera. Les fortunes de Rome sont fort longues et rares, et fault que beaucoup de choses concourent ensemble pour l'avancement d'un homme.

Le Goldastus de imaginibus qu'avez est bon et ce qu'on a fait icy n'est qu'une friponnerie de libraire; je le rendray. Le Verepeus n'a esté réimprimé. Il n'y a plus d'exemplaire de ce Sylloge Numismatum Luckii. Il n'y avoit que celuy que j'ay pris pour Mr de Thou que je vous envoyeray fort volontiers, en attendant qu'il nous en vienne un autre. Je doubte fort que ces Tabulæ Rudolfinæ ayent esté achevées, n'en ayant ouy parler. Si par vostre moyen nous pouvions recouvrer ce livre de Lucernis antiquis de Licetus imprimé à Venise, vous nous obligeriez, car toutes les voyes qu'avons prises pour en avoir nous ont manqué. Ce Gervasii Tileberiensis Otia imperialia est manuscrit dans la bibliothèque de Mr de Thou. Pour ce Fontianus de Provinciis Romanorum, mon frère n'en a ouy parler. Il n'y a plus du livre intitulé *Admiranda Hervasti.* Une autre fois je ne seray pas si retenu, voyant que ces pieces puis après eschapent. Pour le *Nobiliario* vous en avez le titre, mais le livre estant gros, il se recouvre plus aisément, et Sonnius en recevra sans doubte. Il vous renvoye tous les memoires de vos livres et des contes de vostre argent. Je ne desirois que sçavoir le prix du Mercure François. Cette façon dont je me sers ne m'incommode nullement, et si j'en fais autrement et comme le desirez, cela me confondroit, estant raisonnable que chacun aye son conte, et, au reste, tout ce qui va à vous rendre quelque service ne me peut estre que très agréable. Voylà pour ce qui est de la response à vos deux lettres et excusez que j'en avois fait assez à la haste.

Pour ce qui est des nouvelles, il y en a peu. Le Roy a fait la feste à Sur-

géres[1], pour de là retourner à son travail ordinaire. On a bonne espérance de la Digue[2], et la tient-on comme infaillible. Du costé de Coreilles il y a eu près de cent toises de fait[3]. Je voudrois bien qu'il y eust une communicade[4] bien establye entre Mr de la Hoguette et nous pour estre informez au vray de ce qui se passe, car je m'en fierois bien à sa relation. Mr le Pelletier doibt aller en Cour après ces Roys. Je voudrois desjà qu'il en fust bien retourné, car on nous dit que les maladies commencent à s'y mettre, et plusieurs au retour ont esté icy malades. La necessité pour les finances est très grande et plus qu'on ne la sçauroit imaginer, ce qui fait qu'on a recours à des moyens qui font bien crier du monde. Le Roy veut à toute force que l'Edit des Procureurs aye lieu et qu'ils financent. Ceux de la Religion qui ont poursuivy à estre Procureurs ont esté tous refusez, ce qui a bien cabré ces messieurs zelez au party, croyant que c'est un party de fait de les empescher l'entrée des moindres charges. Je ne sai comment ces Messieurs qui sont desja en assez mauvais predicament auprès du Roy payeront à ce coup. On parle de remettre sus l'edit des Presidiaux. L'affaire des Partisans, qui avoit donné lieu à l'arrest de l'interdiction au Parlement, est acomodé. Le Roy a changé le fond qu'il leur avoit assigné et dont ils ne trouvoyent debit, en rente sur le sel à la concurrence de deux cent mil livres, moyennant 250 mil livres qu'ils donnent de nouveau au Roy. On croit qu'ils trouveront des achepteurs. Je m'en resjouis pour Mr de la Marche Gobelin, nostre amy, qui y est bien engagé et trop[5]. Montaigu est icy à la Bastille; je n'ay encore rien appris touchant ses papiers. Le Prince de Phals-

[1] Surgères, chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure, arrondissement de Rochefort, à 27 kilomètres de cette ville. Bassompierre (*Journal de ma vie*, t. III, p. 342) dit : «Le dimanche 19e [décembre] j'allay trouver le roy comme il partoit pour aller à Surgeres...»

[2] Citons encore Bassompierre (t. III, p. 337) : «Le samedy 27me [novembre] deux maitres maçons ou architectes de Paris, l'un nommé Meteseau, l'autre Tiriot, vindrent proposer de faire une digue à pierre perdue dans le canal de la Rochelle pour le boucher. Monsieur le Cardinal me les envoya, et j'approuvay leur dessein... Le dimanche 28me je fis commencer la digue de mon costé par ces entrepreneurs qui n'y avancèrent pas grand' chose.» Un peu plus loin, le maréchal ajoute (p. 340) : «Le mardy 7me [décembre] je m'en vins voir la digue que Meteseau faisoit de mon costé...»

[3] Bassompierre dit (t. III, p. 341) : «Le jeudy [16 décembre] je fus trouver le roy à Coreilles, quy voyoit travailler à sa digue...» Déjà le 9 décembre, Louis XIII, selon l'expression du *Journal* de Jean Heroard (t. II, p. 313), était allé «voir la digue qui se faisoit pour étroissir le port».

[4] Je ne trouve nulle part un autre exemple de l'emploi de ce synonyme de *communication*.

[5] Est-ce le maître des requêtes Pierre Gobelin, qui vendit sa charge en 1640 à Tallemant, gendre de Montauron, et qui, avant d'être maître des requêtes (décembre 1634), avait été conseiller au parlement de Paris (1618)?

bourg[1] s'en est retourné sans rien faire. Cette capture et sa conduite ici coûte au Roy plus de 50 mil escus, dont on se fust bien passé. On nous a dit quelques particularitez de la reception qu'a fait Mr de Guise à l'admiral d'Espagne Don Federico de Toledo. Mr de Guise l'estant allé voir dans son admiral et fait les complimens ordinaires en telles rencontres, l'autre avec une façon fort majestueuse luy dit sa qualité, les ordres qu'il avoit du Roy son maistre, et que c'estoit luy qui avoit chassé les Hollandois de la Baye de tous les Saints[2], encore quelques autres exploits qu'il luy raconta où il s'estoit trouvé. Mr de Guise luy dit qu'il avoit peu apprendre comme les Anglois s'estoyent retirez de leur deroute, et que s'ils vouloyent joindre leurs armées ensemble, ils pourroyent forcer la Rochelle. L'autre luy dit qu'il n'en sçavoit rien et qu'il n'avoit autre ordre du Roy d'Espagne que de combattre les Anglois dans l'isle de Rhé, et que son maistre l'avoit envoyé pour cet effet au secours du Roy très Chrestien, qu'il falloit depescher en Espagne pour avoir nouveau pouvoir. Il demanda qu'en attendant cela il fut permis à ses gens de descendre en terre et se loger dans les bourgades. Mr de Guise s'en excusa disant n'en avoir le pouvoir du Roy. Pour ce qui est de leur armement, on dit que leurs vaisseaux sont bien esquipez pour le haut, mais mal pour le bas, ce sont termes de marine que vous entendrez mieux que nous en vos quartiers. Je croys qu'il y a peu à espérer de ce secours estranger. Nos vaisseaux sont en assez mauvais equipage. Mr de Guise se lasse de l'excessive despense qu'il luy convient faire, ayant deux cent servietes tous les jours à sa table à ses despens.

Il y a long temps que Mr de Lomenie n'a eu lettre de la Cour, ce qui est cause que je ne vous envoye aucuns extraits. Son neveu le Prevost a fait sa paix avec la chambre et il demeure battu et paye l'amende. Toutes les paroles de l'acomodement ont esté concertées; ceux de son nom luy ont beaucoup servy à sortir de ce mauvais pas.

Les advis de Bruxelles m'ont manqué, cet ordinaire, qui vous eussent appris des nouvelles du Septentrion; vous les aurez vendredy. On a fait courir icy le bruit que Mr l'abbé de Foix s'estoit fait chartreux, mais cette nouvelle a trouvé peu de croyans, tant il est en mauvaise reputation de ce costé là.

[1] Louis de Guise, d'abord connu sous le nom de baron d'Ancerville, puis devenu prince de Phalsbourg, était fils naturel de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, et d'Aymerie de Lescherenne, dame de Grimaucourt; il mourut en 1631.

[2] La baie de Tous-les-Saints (*Bahia de Todos los Santos*) est formée par l'Atlantique sur la côte du Brésil.

Je vous envoye la lettre de nostre Chartreux[1]. Nous n'avons receu aucunes lettres de Mr de Thou depuis celles de Livorne. Mr le Baron de St-Surin est icy; nous ne l'avons pas veu encore. Si vous avez double le livre de Reinecius de Origine Saxonum, que je vous ay envoyé, vous fairez plaisir à Mr de Cordes de le luy donner. Je vous baise les mains et finis et je seray toute ma vie,

Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 28 décembre 1627.

Mes humbles baise-mains, s'il vous plaist, à Mr vostre frere que je prie de me continuer ses bonnes graces que je cheris par dessus toutes les choses du monde. Tous les amis le saluent[2].

---

XLII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je vous escris celle-cy pour commencer à mettre en train nostre nouvel ordinaire puisqu'il se rencontre plus à propos à Lion au partement de vostre courrier. Il y a peu de chose du costé de la Cour. Je vous envoye un extrait venu par lettres du 22 où verrez ce peu qu'il y a. Mr de la Marche Gobelin est revenu d'aujourd'huy seulement qui en partit il y a quinze jours; il a esté spectateur de la Digue et des autres travaux; chacun en espère bien, mais cet ouvrage est de longue haleine et pas si avancé qu'on nous avoit dit[3]. Mr le Surintendant sera bientost icy; il vient par l'Auvergne et en poste. C'est pour recouvrement des finances, la necessité en estant très grande. Mr le Baron de St-Surin nous est venu voir qui est frais et gaillard et ne semble pas qu'il aye pâti au siège de la citadelle de Rhé. Nous avons eu peu de loisir de l'entretenir de plusieurs particularitez qui se sont passées, mais passant icy l'hyver nous le verrons plus souvent. Tous les volontaires ont quitté l'armée et se sont venus rafraischir icy en leurs maisons. Il ne se fait rien de nouveau de deça, toutes choses y allant à l'ordinaire. Un de nos jeunes gens de cette ville a esté surpris

[1] Christophe Dupuy. — [2] Aix, vol. X, fol. 349. Copie. — [3] La digue, commencée en novembre 1627, ne fut achevée qu'en mai 1628.

à un monastère de Religieuses, nommé Pont Ste-Maixence[1] près Senlis; il avoit escaladé les murailles estant amoureux d'une religieuse nommée Vieux Pont, de fort bon lieu de Normandie[2], qui ne luy veut pas de mal. Elle dit qu'elle a fait voeu par force : il ne s'en est rien fallu que le Prevost qui a fait la capture ne l'aye jugé prevostallement et sur le champ; mais estant domicilié, le Parlement en prend connoissance. Il s'appelle Champagne, fils d'un conseiller du Chastelet. Ses amis auront prou de peine à le tirer de ce mauvais pas.

Estant plus proches de l'Italie vous aurez sceu l'extrémité de maladie, ou plustost la mort du Duc de Mantoue, lequel, se sentant malade, a fait espouser sa niepce au Duc de Retel, fils de Mr de Nevers, qu'il a déclaré son heritier, et avoit envoyé à Rome pour avoir la dispense estant parent du tiers au quart. Mr de Nevers a receu un courrier sur la frontiere de Champagne après l'arrivée duquel il est party pour se transporter à Mantoue. Il a escrit au Roy et aux Reines pour s'excuser s'il ne prenoit congé d'eux auparavant son partement, l'affaire estant de telle consequence qu'elle ne permettoit aucun délai. Le Prince de Guastalle prétend le troubler en cette nouvelle possession, appuyé des Espagnols, et avoit fait glisser des soldats dans Mantoue avec pétards pour y faire quelque effort; mais cela a esté découvert. Mr Priandi est fort affligé de la perte de son maistre, mais ce que je trouve de bon à son affaire, c'est que Mr de Nevers l'affectionne grandement et qu'il y a apparence qu'il reconnoistra les services qu'il luy a rendus. Si les Espagnols le traversent, cela pourra exciter de la guerre en Italie, car les Vénitiens y mettent le tout pour l'y maintenir. Le Duc de Savoye doibt plustost desirer en cet Estat un Prince dont la puissance ne luy soit suspecte à cause du voisinage, mais il est si brouillon qu'on ne sçait que s'en promettre.

Nous nous sommes enquis de ce prétendu Baron de Chausse de la maison du Chastelet. On nous l'a depeint pour un insigne affronteur[3] natif de Lion, où il se faisoit nommer César le Jeune. Il y a eu plus de dix jugements contre luy et quelques uns de mort, de tous lesquels il s'est tiré par fourberie ou autre-

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Oise, arrondissement de Senlis, à 15 kilomètres de cette ville.

[2] De la maison de Vieuxpont sont sortis les seigneurs de Courville, de Neufbourg et de Chailloué. Plusieurs personnages de cette maison sont mentionnés dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, mais ce chroniqueur n'a pas parlé de l'héroïne du récit de Dupuy.

[3] Littré n'a cité, sous le mot *affronteur*, que Guez de Balzac, d'Alembert et Hauteroche.

ment. Toutes les expériences qu'il a voulu faire icy se sont trouvées très vaines et à peu près semblables à celles de Mr du Bois, et tout ce qu'on a reconnu, c'est qu'il est faux monnoyeur et si vous le veillez de près, vous le surprendrez faisant ce mestier, de quoy il vit[1]. Il a femme et enfans; la femme est fille d'un clerc de conseiller de cette ville[2]. Je crois que voylà plus que vous n'en voulez sçavoir.

Pour ce qui est de vos livres, je vous envoye response dans un memoire à part satisfaisant à une partie de vostre memoire. Vous me fairez sçavoir au plustost vostre intention. Je n'ay pas encore esté chez Madlle Lignage, mais je crois qu'il seroit plus à propos d'attendre une lettre de credit de Marseille comme la precedente, aussy bien rien ne me presse.

Monsieur de Lomenie avoit fait ouvrir vostre dernier pacquet et a fait distribuer plusieurs pacquets adressez à des particuliers, qui estoyent dedans, ce que je vous escris affin que n'en soyez en peine. J'ay baillé vostre lettre pour Camerarius à Mr Grotius qui la luy faira tenir seurement. On nous promet bientost la 2e partie de Phylarque. Je vous envoye des meschans vers sur ce sujet. On a esté emprunter le nom du pauvre Baudius mort il y a si long temps[3] pour mettre sous iceluy de très mauvais vers. Quoyque vous vous offensiez de ma diligence trop exacte, dites-vous, vous recevrez le conte de 12 pistoles que vous envoyastes, cet esté, dans un pacquet de lettres. Le prix du Mercure que j'avois oublié m'a fait differer jusques icy. Mr Godefroi vous salue comme font tous les amis et moy en particulier qui suis et seray toute ma vie,

Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce vendredy dernier jour de l'an 1627.

Il y a icy un journal de ce qui s'estoit passé durant le siege de St Martin de Rhé, fait par un medecin. On l'avoit baillé à imprimer, mais nostre nouveau lieutenant civil l'a empesché en ayant, dit-il, ordre[4].

[1] Voilà des renseignements non moins curieux que défavorables, on en conviendra, sur Jean du Châtelet, baron de Beausoleil, charlatan qui trompa quelque temps Peiresc et Balthazar de Vias, et qui, même après sa mort, devait en tromper tant d'autres.

[2] C'était Martine de Berthereau, auteur d'un livre intitulé : *La restitution de Pluton. A M. l'Eminentissime cardinal de Richelieu* (Paris, 1640, in-8°).

[3] Dominique Baudius, né à Lille en 1561, était mort en 1613. On était impardonnable de mettre de mauvais vers sous le nom de l'élégant poète auquel on doit le recueil intitulé : *Amores* (Leyde, 1587).

[4] Aix, vol. X, fol. 359. Copie.

## XLIII
## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Il ne se vit jamais une si impertinente histoire ni si pleine d'imposture que celle de Bulenger[1] principalement après la censure de Florence la plus barbare et insolente qui se puisse dire[2], car si l'historien en la premiere edition avoit dit oui, en sa correction il dit le contraire[3]. Bref il ne vaut pas la peine que l'on y a prise. Il n'est recommandable en aucune partie; il corrompt le nom de tous ceux dont il parle, prend toutes les affaires d'un biais de crocheteur; aussi n'a-t-il eu d'autres memoires. Vous prendrez plaisir de conferer les feuillets refaits avec les premiers. J'ay tracé ce qu'il y avoit de différent. J'y ay perdu mon temps que je pense toutefois bien employé, ayant fait ce qu'avez desiré de moy.

Je vous envoye l'extraict de la lettre de Patricius Junius[4] à Mr Holstenius du mois de Fevrier: *Narro tibi rem novam. Comes Arundelius*[5] *ex Magnatibus nostris magnam copiam statuarum antiquarum nuper ex Græcia afferri curavit, inter quas ingens tabula marmorea reperta est, ex Smyrna allata, quæ continet fœdus inter Smyrneos et Magnesios, cui nihil simile habet antiquitas sive prolixitatem spectes, sive copiam bonarum rerum, quæ in illud dici possunt.* Il promet d'envoier copie de cette piece au premier jour.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

DU PUY[6].

[1] Voir sur Jules-César Bulenger ou Boulanger les lettres n° I et n° XXIII de Dupuy à Peiresc, de janvier 1618 et d'avril 1627. L'histoire que Pierre Dupuy traite si mal est intitulée : *Julii Cæsaris Bullengeri Lodunensis, Theologiæ Doctoris, et in Academia Pisana professoris, Historiarum sui temporis Libri tredecim, quibus res toto orbe gestæ ab anno millesimo quingentesimo sexagesimo ad annum usque sexcentesimum duodecimum continentur.* Lyon, 1619, in-fol.

[2] L'auteur avait dédié l'histoire de son temps au grand-duc de Toscane (*Ad Cosmum II serenissimum majorem Hetruriæ Ducem*).

[3] Dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* on ne signale qu'une seule édition, celle que je viens de citer. De même dans la *Bibliothèque historique de la France* où l'on renvoie, au sujet de l'Histoire et de son auteur, à la *Bibliothèque historique du Poitou*, par Dreux du Radier (t. III, p. 291).

[4] Sur Patrice Junius, voir la lettre n° XLV de Peiresc à Dupuy, du 31 mars 1627.

[5] Thomas Howard, comte d'Arondel, né vers 1580, mort en 1646, avait envoyé chercher en Grèce divers monuments de l'antiquité. Ce fut en 1627 que l'on en rapporta pour lui les fameux marbres qui ont rendu son nom si célèbre et parmi lesquels on remarque l'inappréciable Chronique de Paros. Voir le livre IV de la *Vie de Peiresc*, par Gassendi, p. 329.

[6] Aix, vol. X, fol. 227. La lettre ne porte pas de date, mais elle est incontestablement de 1627, année de l'arrivée en Angleterre des marbres destinés au musée du comte d'Arundel.

## XLIV

## LETTRE DE PIERRE DUPUY,

« À MONSIEUR, MONSIEUR DE PEIRESC,
CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DE PARLEMENT DE PROVENCE, À AIX ».

Monsieur,

Suyvant vostre depesche du 26 du passé arrivée ici le 5e du present, je change nostre ordinaire du vendredi à celui du mardi qui nous sera plus commode à cause de la rencontre des lettres d'Italie et de Flandre comme nous l'aviez remarqué. Il me reste peu de chose à vous dire vous ayant amplement escrit par le dernier voiage. Je vous rends graces du livret imprimé en vostre ville qu'avez envoié, ensemble des arrests contre Mr de Rohan. Un nommé Jousselin sieur de Joupiles, fort entendu en faicts d'armoiries, a esté décapité pour faulse monoie. Tous ses papiers, qui estoient curieux en cette matière, ont été saisis par le Lieutenant criminel. Messieurs Du Chesne et Hosier[1] le cognoissoient. L'on nous a asseuré ici que la Miltière avoit esté deschargé à pur et à plein au Parlement de Tolose, et qu'on n'avoit rien peu prouver contre lui depuis le dernier edict de pacification[2]. L'extraict de lettre de Tolose est bien considérable sur le faict de ce Levery, et Savignac[3]. Nostre cousin Sanguin, ordinaire de chez le Roi[4], a esté envoié depuis peu vers Mr le Prince, sans doubte que c'est pour ce faict. Mr Le Doux sera bien tost mis en la Conciergerie pour lui estre fait

[1] Pierre d'Hozier, seigneur de la Garde, né à Marseille le 10 juillet 1592, mourut à Paris le 30 novembre 1660, selon la *Gazette* du 4 décembre suivant, et fut enterré dans l'église Saint-André-des-Arts. Le célèbre généalogiste fut un des correspondants de Peiresc. On a trois lettres de ce dernier (Minutes de Carpentras, registre IV, fol. 28-29) adressées « à M. d'Hosier, intendant des héraults d'armes », datées de 1621, 1622 et 1629. Je n'ai trouvé qu'une seule lettre de d'Hozier à Peiresc, du 7 juillet 1630 (Fonds français, vol. 9542, fol. 14).

[2] D'après Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. IV, p. 456), Mme de la Milletière allée en poste à Toulouse, « y arriva que son mari estoit condamné; elle portoit quelque ordre de la Cour pour faire surseoir l'exécution. » Le chroniqueur ajoute : « Je pense que MM. d'Espeisses avoient fait quelque chose pour leur parent. On dit que le Parlement n'eust pas laissé de passer outre, si un des principaux n'eust trouvé la demoiselle fort à son gré. Mais quoyque c'en soit, il est certain que Mlle de la Milletière sauva la vie à son mary. »

[3] Voir sur Savignac, dit *Vissouse*, envoyé de la Rochelle en Languedoc pour exciter les protestants à prendre les armes, et arrêté près de Castelnau de Levis, le *Recueil Avenel* (t. III, p. 37).

[4] Charles Sanguin, d'abord gentilhomme ordinaire, devint, en 1630, maître d'hôtel du roi. Sanguin est plusieurs fois mentionné dans les *Mémoires* de Bassompierre.

son procès, et le Roi a nommé pour commissaires M[rs] Bouchet, Pinon, Durant et Savare. Pour le faict de Madame de Crequi il a esté arresté qu'on assembleroit les chambres de sorte que les conclusions de M[r] le Procureur Général n'ont esté suivies pour ce regard. Mon frere vous doit escrire sur ce faict de Pairrie et de cette matière M[r] de Loménie n'a rien qu'il n'en aye autant de son costé. Il ne croit pas qu'il s'y puisse rien rencontrer qui passe pour son faict. Pour ce qui est des nouvelles, le Roi continüe tousjours en cette volonté de partir au 20 de ce mois[1]. Je vous envoie les derniers advis qui viennent de bon lieu. Un chacun se resjouit de la prompte guerison de M[r] le Cardinal[2], car si son indisposition eust continüé tous les travaux du siège estoient en danger d'estre mal suivis. Il faut qu'il ait eu grande assistance de son médecin[3], car je sçai qu'il lui a fait don de six mil livres extraordinaires paiables à un sien frere qui est ici. On tient M[r] de Mandes hors de danger[4]. M[r] le surintendant, ayant receu advis à Saumur de cette convalescence de Monseigneur le cardinal, donna cent escus au courrier. On nous donne bonne esperance de la Rochelle, quelques malicieux ont dit qu'elle estoit à l'extremité et qu'on l'avoit laissée entre les mains d'un prebstre. On dit que les gens riches et meilleurs bourgeois, si on peut user de ces termes, ont desarmé la canaille et croit-on que cela produira quelque bon effet. On parle maintenant de delivrer Montaigut et de le bailler à M[r] de Lorraine à condition de ne sortir de six mois de ses estats. Pour Madame de Chevreuse on n'en veult point ouir parler. Les apprehensions continüent tousjours du costé de l'Empereur et ne sçait on quelle response faire à son Résident qui presse son audience. On envoie à Toul 8 compagnies du Regiment de Beaumont. Arsens[5], Ambassadeur de M[rs] les Estats,

[1] Louis XIII était parti du camp de la Rochelle pour Paris le 10 février. Il était de retour à Surgères le 17 avril.

[2] On lit dans les *Mémoires* de Bassompierre (t. III, p. 359) : «Le dimanche 20[me] [février], il y avoit quelques jours que Monsieur le Cardinal se trouvoit mal; mais ce jour là il eut la fievre tres forte. Je le fus voir.» Voir sur la maladie de Richelieu une note tirée de ses *Mémoires* (*Recueil Avenel*, t. III, p. 33).

François Citoys, né à Poitiers en 1572, fut reçu docteur en médecine à Montpellier en 1596 et mourut en 1652. Bassompierre (t. III, p. 363) raconte que, le 12 mars 1628, ayant eu «une très forte fievre, Monsieur le Cardinal m'envoya M[r] Sitoy son médecin quy demeura aupres de moy.»

[4] Daniel de la Mothe du Plessis-Houdancourt était mort le 15 mars, la veille même du jour où Dupuy le croyait hors de danger.

[5] François Aerssens, seigneur de Sommerdick, fils de Camille Aerssens, greffier ou secrétaire des états de la République des Provinces-Unies, naquit en 1572 et mourut en 1632. Voir sur ce diplomate une importante note dans le *Récueil Avenel* (t. I, p. 270), note qui renvoie à une notice que l'on trouvera dans le tome II des *Mémoires* d'Aubery du Maurier.



IMPRIMERIE NATIONALE.

est enfin arrivé à Boulogne, et doit estre bien tost ici avec son collegue. Pour response à vostre lettre, je ne manquerai de faire veoir au P. Mersenne vostre observation sur l'eclipse qui est bien plus estendüe que celle de deça. Je m'enquerrai de lui de ce livre de Longomontanus, car il est assez bien instruit de ces matieres. Je ne manquerai, quand la bible des 70 sera en vente, de vous en retenir deux exemplaires de fin papier. L'escrivain qui a la copie de cette relation italienne dont je vous ai envoié le memoire est venu au logis; il demande de la piece toute transcritte 3 pistoles. Je croi qu'il en diminueroit quelque chose et baillera celle que j'ai veüe qui est tres bien escrite et de la grandeur de vostre papier; vous m'en direz vostre volonté, car rien ne presse là dessus.

Mr de Saulmaise est encore ici qui nous est venu veoir. Je l'ai sondé plus particulierement sur le faict de l'inscription, et comme il m'en a parlé, je ne croi pas qu'il soit en rien peiné de la lettre qu'avez escrite à Mr Rigault et croi que si la piece fut venue en son temps, qu'il l'eut insérée dans son livre. C'est une chose prodigieuse que de son sçavoir, l'estude de Pline l'a fait feuilleter et examiner tous les medecins anciens et quelques modernes, principalement ceux qui ont traitté de la botanique. Il en sçait plus lui seul sur cette matière que toute la faculté de médecine. Il m'a chargé de vous faire ses recommandations: vous aurez peu de pieces curieuses par cet ordinaire; il est malaisé que tous les pacquets soient fournis egallement; ce n'est pas faute de diligence, car je queste tant que je puis pour trouver quelque chose de vostre goust. Mr Rigault, à ce que je pense, dediera son livre à Mr le cardinal de Richelieu. Mr d'Orléans, à ce qu'on nous a asseuré, traitte de l'Archevesché de Lion. Vous ferez nos excuses à Mr d'Agut si nous ne lui escrivons par cet ordinaire, sa lettre du 10 de février ne nous a esté rendüe qu'aujourd'huï. Je vous prie de lui faire nos baise mains et lui faire part de ce peu de nouvelles.

Je suis, Monsieur,

vostre tres humble et obéissant serviteur,

du Puy.

De Paris, ce 6 mars 1628 à x heures du soir.

La femme du jeune Bouteiller, Conseiller en la Cour, fille de Mr de Vilsavin [1], est accouchée d'un fils. Voila comperage pour Mr le Cardinal.

[1] Villesavin était un des frères du secrétaire d'État Paul Phélypeaux, sieur de Pontchartrain: il était lui-même secrétaire de Marie de Médicis.

Mr d'Aubray sera jeudi 9 receu au Parlement.

Mes recommandations à Mr vostre frere[1].

## XLV

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Nous avons receu par cet ordinaire deux lettres de vous de Marseille, la première du 28 aoust sous la couverte de Mr Jacquet, la seconde du dernier du mesme mois sous celle de Mr de Lomenie, ensemble un pacquet pour Bourdeaus qui partit hier et un autre pour Mr Gassendi qui luy fust baillé le mesme jour de son arrivée. Je me resjouis de la résolution que prenez de passer quelques jours à vostre maison[2], ce qui ne peut que beaucoup servir à vostre santé qui reçoit de l'altération par les continuelles occupations qui vous surviennent à Aix. Ce séjour nous pourra bien priver de vos nouvelles, l'ordinaire prochain, mais quoyqu'il arrive, je vous fairai part des nostres et de ce qui se passe par le monde. Je me resjouis que ces Mrs d'Avignon relaschent quelque chose de leur dureté pour le commerce avec ceux de Lion. Mr Jacquet ne nous escrit point qu'il y ayt aucun mal : je ne sçay pourquoy ces Mrs ont pris l'alarme si chaude. Je veux croire que le commerce estant remis, vous mettrez ordre à l'envoi du ballot contenant le manuscrit grec et autres pieces du concile qu'avez fait transcrire il y a long temps. Mon frere en est en quelque impatience. Je vous promets que le livre grec envoyé de Cypre après que nos curieux de deça l'auront veu vous sera renvoyé fidèlement.

J'ay enfin eu de Madc Buon la Bible des Septante que j'ay moy mesme feuille à feuille triée sur deux exemplaires, et là où vous trouverez des taches de pourriture ou autres, croyez qu'elles sont communes à tout le grand papier. Elle n'en veut rien rabattre de 36 livres et ay sceu des autres libraires que c'estoit le prix fait entr'eux pour le fin papier. La première commodité qui se presentera pour Lion, je fairai faire le ballot pour vous estre envoyé. Des livres contenus dans vostre precedente lettre je n'ay rien trouvé en blanc que le *Codex canonum Ecclesiæ Africanæ* de Mr Justel. On m'a promis l'édition du *Codex canonum* prise sur celle de Mayence et imprimée icy, car pour la pre-

[1] Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9544, fol. 77. Autographe. — [2] C'est-à-dire à votre maison de campagne, à Belgentier.

mière de l'an 1523, il ne s'en trouve point et n'y devez avoir regret, car Mr de Thou a l'une et l'autre que j'ay voulu conferer exprès. Et si c'estoit à mon choix je préférerois la dernière. J'ay recouvré le livre de Javersac contre Balzac et Phylarque[1] que je vous eusse envoyé par cet ordinaire, mais le voyage de Mr de Breves que demandez ira en place. Mr Rigault s'est enfin résolu d'envoyer son Tertullien à Mr le cardinal Barberin tel qu'il l'a publié, accompagné d'une lettre par laquelle il croit tant opérer qu'on luy devra son retour[2]. Ce sera pour l'ordinaire prochain, car il luy faut du temps pour prendre ses mesures. Il vous doit escrire sur le subjet du Theophanes de Mr Haultin.

Pour l'édition des poésies du signor Aleandro, j'en confereray avec nos libraires, et peut estre qu'Antoine Estienne, quoyque fourbe, les voudroit bien faire en les luy payant[3], et l'aymerois mieux à cause que son imprimerie est mieux assortie et qu'il a desja fait ceux du Pape.

Pour Mr Rubens, on nous a dit qu'il avoit esté envoyé par l'Infante à Venise[4], pour traitter de quelque affaire qu'on ne penetre pas, avec le comte de Carlile[5], et ce qui me le fait croire est qu'il y a trois ordinaires que n'avons receu de ses lettres, car le voyage dont il vous a escrit estoit de volonté seulement. Je suis bien marry qu'il se soit rencontré hors du Païs au temps que Mrs de Thou[6] y sont allez pour passer ces deux mois de vacations. Il leur eust beaucoup servy quand ce n'eust esté que pour avoir sa connoissance et communication de tant de curiositez qu'il a. Ils font estat de passer en Hollande soubs la faveur de Mr de Baugy[7] qui leur a donné rendez-vous à Bruxelles à la fin de ce mois. Mr Diodati est allé faire une promenade à la foire de Francfort, de sorte que vostre lettre ne luy a peu estre delivrée, mais bien entre les mains d'un de ses intimes qui a charge de luy faire tenir ce qui se recevra pour luy.

Pour ce qui est du public, si de trois nouvelles qui courent il s'en trouve une veritable, cela apportera grand changement aux affaires. La première et qui

[1] Ouvrage déjà cité, intitulé : *Discours d'Aristarque à Nicandre*, etc.

[2] C'est-à-dire qu'on lui devra du retour.

[3] Voir sur ce libraire la lettre IV de Peiresc à Dupuy, du 28 décembre 1623.

[4] Rubens n'alla pas à Venise; il partit à la fin d'août 1628 pour Madrid et il quitta l'Espagne le 27 avril 1629.

[5] James Hay de Sauley, comte de Carlisle, mourut en avril 1636. Il avait été ambassadeur extraordinaire en France en 1624. Rubens écrivait à Pierre Dupuy, le 1er juin 1628 (*Recueil Gachet*, p. 201) : «Nous avons ici [Anvers] en passage le comte Carlil, qui va en Lorraine et en Savoie, et peut-être plus loin...»

[6] Deux des fils du grand historien, Achille-Auguste et Jacques-Auguste, qui voyageaient dans les Pays-Bas pendant que leur frère aîné voyageait en Orient.

[7] Le sieur de Baugy était le résident de France à la Haye.

nous touche le plus est l'advis que la Reine mere receut samedy dernier, à dix heures du soir, qu'il y avoit auprez du Roy des deputez de la Rochelle pour traitter de la reddition, lesquels Sa Majesté avoit renvoyez vers Mr le Cardinal à Marans[1]. Celuy qui a apporté cet advis est un des chevaux légers despesché exprez par le Roy. On nous a tant de fois donné de fausses alarmes et courtes joies, qu'on peut pardonner à un homme qui est un peu mescroyant. La seconde est l'advis envoyé de Calais par Mr de Valençay de la mort du duc de Buckingam[2]. Mon frere vit la lettre d'advis et le courrier qui l'apporta samedy dernier au matin chez Mr de la Ville aux Clercs. La lettre porte que ledit Duc, estant en un port de mer dont on corrompt fort le nom[3], commanda à un capitaine de vaisseau Escossois de tenir ses gens en ordre pour faire voile et se trouver au rendez-vous de la flotte, que l'autre luy dit ne le pouvoir faire sans argent et avec paroles fort insolentes, comme voulant exciter mutinerie parmy les matelots et soldats, ce qui contraignit le Duc à mettre la main à l'espée dont il tua sur le champ le Capitaine, que deux de ses amis Escossois proches de luy et parens du mort, irritez de cette action, mirent l'espée à la main dont l'un luy en bailla au travers du corps et du coup tomba mort à terre[4]. Celuy qui a apporté cette nouvelle à Calais est maintenant icy; il dit avoir veu le corps mort et jetter un manteau dessus luy. Il porte les livrées de la Reine d'Angleterre, dont pourtant il n'a point de lettres; il ajoute de plus que le Roy, qui estoit proche de là, en estoit au lit malade de douleur; que celuy qui avoit fait le coup avoit esté mené en sa présence, qui a dit, interrogé qui l'avoit meu à une si meschante action, que si la chose estoit à faire, qu'il l'exécuteroit encore et prétendoit récompense, comme ayant tué le tyran. Cette nouvelle n'estant point accompagnée d'aulcune lettre, quoique d'ailleurs très circonstanciée, n'est pas encore creue pour bien certaine et la Reine Mère n'en tesmoigne pas fort grand cas. Vous verrez par la lettre de Mr de Valançay du premier de ce mois comme

[1] On lit dans les *Mémoires* de Bassompierre (t. III, p. 396) : «Le vendredy 8me [septembre] jour de Nostre-Dame, Arnault (c'est Arnauld de Corbeville) emmena deux députés de la Rochelle à Monsieur le Cardinal, l'un nommé Riffaut, et l'autre Journault.»

[2] Le duc de Buckingham avait été assassiné, soit le 23 août, soit le 2 septembre, selon que l'on adopte la nouvelle ou l'ancienne manière de compter de l'Angleterre. Le 23 août est le jour adopté par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (t. VII, in-8°, 1818, p. 192). A. Bazin (*Histoire de France sous Louis XIII*, t. II, in-12, p. 105), M. de Chantérac (*Mémoires* de Bassompierre, t. III, p. 204), etc., ont mieux aimé indiquer le 2 septembre. Les *Mémoires* de Bassompierre nous apprennent (t. III, p. 396) que «le mercredy 13me [septembre] la nouvelle de la mort du Bocquinguen arriva» au camp de la Rochelle.

[3] Ce nom était celui de Portsmouth.

[4] Toutes ces circonstances étaient fabuleuses.

il y a en campagne quelque traitté de paix. La mort de cet homme, si elle se trouve véritable, pourra apporter des grands changemens en cette isle et retarder le secours que les Rochellois en attendent. La 3e nouvelle est que, Dimanche au soir, du costé de Bruxelles, on eust advis que le Roy d'Espagne estoit mort[1] et qu'il y avoit de la brouillerie, pour ce que Don Carlos[2] se vouloit faire déclarer Roy et que le Conseil s'y opposoit, parce que la Reyne[3] se trouve grosse. J'ay bien de la peine à croire ce dernier advis, parce que du costé d'Espagne nous en debvions estre plustost advertis, leurs courriers passant par icy. Je vous fais part de toutes ces nouvelles, comme on nous les a baillées, et y fairez tel jugement qu'il vous plairra. Ce qui est de plus véritable est la querelle de Mr de Chasteauneuf avec Mr Deffiat sur le sujet de quelques ofices créez dans l'Ordre du St-Esprit sans luy en avoir parlé à luy qui en est chancelier. Ils en vindrent aux injures. Mr de Chasteauneuf luy dit qu'il n'estoit pas gentilhomme, qu'on ne luy pouvoit rien reprocher à luy, qu'il avoit les mains nettes et autres telles galanteries. Cette querelle commença premièrement dans la cour du Garde des Sceaux, et puis s'estant mis en carrosse et de nouveau venus aux prises, le surintendant auroit, dit-on, mis honteusement hors de son carrosse Mr de Chasteauneuf. Autres ont dit que c'estoit dans le carrosse du Contrôleur Général[4]. Mr d'Orléans a esté icy, que Mr Rigault a veu. Il a dessein, dit-on, de traitter avec Mr d'Aix de son Archevesché, tant il estime vostre païs et estoit venu en partie en cette ville pour cette affaire; je ne sçay ce qui en réussira, et depuis ma lettre escrite, je me suis trouvé en compagnie de gens de qualité, et ces trois nouvelles ont esté fort examinées. La derniere du Roy d'Espagne est tenue pour fausse, celle du Duc de Buckinghan fort douteuse, les Ambassadeurs de Hollande qui sont icy n'en ayant aucun advis d'Angleterre et fait-on des gageures là dessus.

A tant je finis, vous priant de croire que je suis et seray toute ma vie,

Monsieur, vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 12 septembre 1628[5].

[1] Philippe IV ne devait mourir que trente-sept ans plus tard (17 septembre 1665).

[2] Don Carlos, frère de Philippe IV, était né le 14 septembre 1607; il mourut en 1632.

[3] Élisabeth, fille de Henri IV, morte le 6 octobre 1644.

[4] Bassompierre dit seulement (*Mémoires*, t. III, p. 395) : «Il y eut ce jour là [30 août] brouillerie entre le marquis d'Effiat et Chasteauneuf.»

[5] Aix, vol. X, fol. 363. Copie.

XLVI

## LETTRE DE DOM CHRISTOPHE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

La vostre du 25 septembre ne m'a esté rendüe que sur la fin d'octobre et lorsque toute cette Cour s'estoit retirée à Castel Gandolfo, d'où elle est de retour que avant-hier seulement, ce qui a esté cause que le Signor cavalier del Pozzo n'a peu encor voir le livre de Bacon. Je vous remercie trez humblement de l'affection qu'il vous a pleu me tesmoigner par vostre dernière, m'asseurant d'avoir receu du contentement lorsque vous avez apris qu'on m'avoit donné par deçà quelque employ. Mr de Bonnaire a voulu se donner cette peine que de vous en escrire. Il a creu que cette occupation, me divertissant un peu de la trop grande retraitte, serviroit à la santé, et pour le bien qu'il me veut il s'en est resjouy, et a estimé que ceux qui me font l'honneur que de m'aymer auront pareil sentiment que luy, et ainsy il vous a voulu entretenir de chose qui releve peu, puisqu'elle me regarde. Quoyqu'il en soit, le plus grand bien qui m'en pourroit revenir, ce seroit si elle me donnoit souvent occasion de vous rendre service; autrement elle ne peut estre qu'à peine, et c'est plustost pour me donner de la confusion en faisant d'autant plus voir ma foiblesse qu'autrement.

J'ay opinion que Mr de Thou soit tant avancé sur son voyage qu'il soit sur son retour, et n'attends point de ses nouvelles que par luy mesme, qui nous a donné espérance de repasser par Rome. Il m'escrivoit qu'il faisoit estat de partir pour la Syrie sur la fin de juillet; mais il y a lettre icy de luy du 4 ou 5 du mois d'aoust de Constantinople. Il vous a mandé, ainsy qu'il m'escrit, le pillage que l'Ambassadeur d'Angleterre a fait du reste des livres qui restoyent au mont Athos. Quand je dis cette nouvelle à Monseigneur le Cardinal[1], il en tesmoigna un trez grand déplaisir. Je regrette pour mes frères que le soupçon de la peste les prive du contentement et de l'honneur de vos lettres. Ce malheur nous fait impatienter aussy par deça après nos courriers, de sorte que l'on ne peut plus faire estat d'aucune communication, et le dernier courrier, qui arriva hier matin, estoit attendu il y a douze jours et a esté arresté sur la frontière de Tos-

[1] Le cardinal Fr. Barberini.

cane, pour avoir par malheur perdu sa billette. Je me resjouys des rafraichissements et du contentement que vous avez pris en la chartreuse de Monteux que j'ay ouy dire estre en une belle situation[1]; je ne sçay en quel estat est à present celle de vostre ville et s'il y a quelque notable comancement. La considération de Monseigneur l'Archevesque pourroit convier beaucoup de personnes à l'avancement de cette maison qui par son absence seront par aventure refroidis, car l'on me mande qu'il prend l'Archeveschė de Lion, et remet celuy d'Aix à Mr d'Orléans[2]. Il s'est dit icy que pour quelques contradictions qu'il a receues sur le fait de sa jurisdiction il a volontiers entendu à ce changement, ce que pourtant je ne tiens pas de si bon lieu que je le voulusse assurer, me remettant à en apprendre ce qui en est par vostre moyen, si vous l'avez agréable.

Mes freres se plaignent de la misère de la foire derniere. Nos libraires ont receu icy quelques balles de livres, où je n'ay rien veu de nouveau. Il y a une seconde édition des Epistres de Scaliger[3] que j'ay leües en partie, dans l'exemplaire de Monsr le Cardinal qui me fit l'honneur de me l'envoyer. Il y a de trez belles choses; il y en a aussy de bien hardies et que l'on eust osté, si l'edition s'en fust faite en France, qu'ils ont laissées pour ne les entendre pas, tant de ce qui touche quelques particuliers de nostre Païs, comme de ceux du leur, desquels ils avoient connoissance; le livre n'est point encore defendu, mais à present qu'il y en a plusieurs exemplaires, on ne le laissera pas sans luy donner quelque atteinte.

Schioppius a fait imprimer à Milan ses Paradoxes avec sa Grammaire latine[4]. Si vous en desirez il ne s'en trouvera par deça, mais par la voye de Gennes vous les pouvez avoir plus promptement. J'ay recouvré icy une petite œuvre de

[1] Monteux est aujourd'hui une commune du département de Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras, à 5 kilomètres de cette ville, à 19 kilomètres d'Avignon. La plaine de Monteux, arrosée par l'Auzon, est belle et fertile. Voir la description qu'en fait Jules Courtet (*Dictionnaire des communes du département de Vaucluse*, 1877, p. 240). Cet auteur signale (p. 241) les métairies considérables possédées par les Chartreux et les Célestins dans le territoire de Monteux.

[2] Le bruit était faux en ce qui concerne ce dernier point. Le successeur d'Alphonse de Richelieu fut Louis de Bretel.

[3] Ce n'était point une seconde édition, mais, comme le fait remarquer M. A. Willems (*Les Elzevier*, p. 76, article 288), une grossière contrefaçon allemande de l'édition de 1627: *Francofurti, sumptibus Aubriorum et Clementis Sleichii*, 1628, in-8°, de 10 feuillets liminaires et de 811 pages.

[4] Scioppius (Gaspard Schopp), né en 1576, mort en 1640, publia presque en même temps: *Paradoxa litteraria*, 1627, in-8°, et *Grammatica philosophica, sive institutiones grammaticæ latinæ*, 1628, in-8°.

Alciat tirée de la Bibliothèque Ambrosienne intitulée *Andreæ Alciati Rerum patriæ libri IV, Mediolani* apud Jo. Bapt. B . . . . . 1625 in 8°[1]. J'en donne advis à mon frere qui m'a mandé ne l'avoir point veu et de hazard il s'en est rencontré icy un exemplaire que Mr Auberi a pris pour le luy envoyer, s'il ne s'en trouvoit encor à Milan. Je le retireray par deçà, si vous le desirez. Le signor Aleandro m'a fait voir une feuille de la Bible de Paris, dont vous me parlez, que j'ay trouvée si belle qu'elle ne debvra rien à celle d'Anvers, s'ils continuent comme ils nous promettent. Il ne se fait rien par deça que des livres et des ramas de canons et de lois, de la bourre et de la bouquinairie. Ils ont quelque pensée de faire quelque Bible et d'y adjouster une version antique, mais ces gens cy ont si peur de se mesprendre, qu'ils n'executent rien. Et puis devant que telles affaires ayent passé par tant de congrégations et que l'on aye entendu l'advis de ceux qui y interviennent et qui ne sont pas tousjours ceux qui en pourroyent le mieux deliberer, la chose se réduit à rien. Le seigneur Holstenius est sur le point de mettre sur la presse son livre, si desja il n'est pas commencé d'imprimer. Il luy a fallu laisser voir ses nottes pour adoucir quelques termes avec lesquels il parloit du cardinal Baronius, quoyqu'il n'y eust rien qui ne se pust supporter et elles ont été mises entre les mains de quelques Pères de cet Oratoire de Rome. Je ne puis finir la presente sans vous faire sçavoir ce regret que j'ay de la mort de Mr de Fontenay Terville avec lequel j'avois eu autrefois une particulière amitié. Je sçay que vous l'aymiez et que vous l'avez aussy regretté.

Mon frère me mande que sa Bibliothèque comme aussy ses médailles et autres antiques se vendront à l'encant, ce qu'il fauldroit empescher. Il avoit nombre de livres grecs manuscrits, qui seroyent dommage qu'ils feussent dissipez. Je sçay pour en avoir autrefois conclu le marché avec luy qu'il avoit tous les livres de fû Mr Courtin[2]. J'en parlay, ces jours passez, à Monseigneur le Cardinal qui me dit qu'il en verroit volontiers le catalogue; car son intention ne seroit pas d'acheter le tout, mais seulement quelques pièces de conséquence. J'en ay pour cet effet écrit à mon frère affin qu'il fasse cette diligence. Si on

[1] Cet ouvrage du grand jurisconsulte André Alciat (né à Milan en mai 1492, professeur de droit à l'université d'Avignon en 1521, mort en janvier 1550) a un titre un peu plus développé : *Rerum patriæ, seu Historiæ mediolanensis libri quatuor.*

[2] M. H. Omont veut bien m'apprendre qu'il a retrouvé le nom du conseiller Courtin sur trois manuscrits du fonds grec de la Bibliothèque nationale; lesquels ont fait partie de la bibliothèque de Colbert.


IMPRIMERIE NATIONALE.

avoit en France quelque amour aux lettres, il faudroit que le Roy les achetast et seroit bon d'en escrire à M[r] Rigault, encore que je ne fasse nul doute qu'il n'y aye pensé. Pour le regard des antiques et médailles, ledit seigneur Cardinal m'a dit que l'on en trouveroit assez à Rome. Je crains que je ne vous aye ennuyé par la lecture de cette facheuse lettre, que j'ay faite un peu longue pour purger la faute que j'ay commise d'avoir esté si long temps sans vous escrire.

Je salue très affectueusement Monsieur de Valavez et suis,

Monsieur, vostre, etc.

Fr. Christophe du Puy.

De Rome, ce 22 novembre 1628[1].

[1] Aix, vol. X, fol. 367. Copie.

FIN DU TOME PREMIER.